EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

Sous le Haut Patronage de S. M. LE ROI DES BELGES

et sous la Présidence d'Honneur de

S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE

CATALOGUE OFFICIEL GÉNÉRAL

Exposition Universelle d'Anvers 1894

CATALOGUE OFFICIEL GÉNÉRAL

Préliminaires, Section Belge, Sections spéciales.

PREMIÈRE ÉDITION

Prix : 4 francs les deux volumes

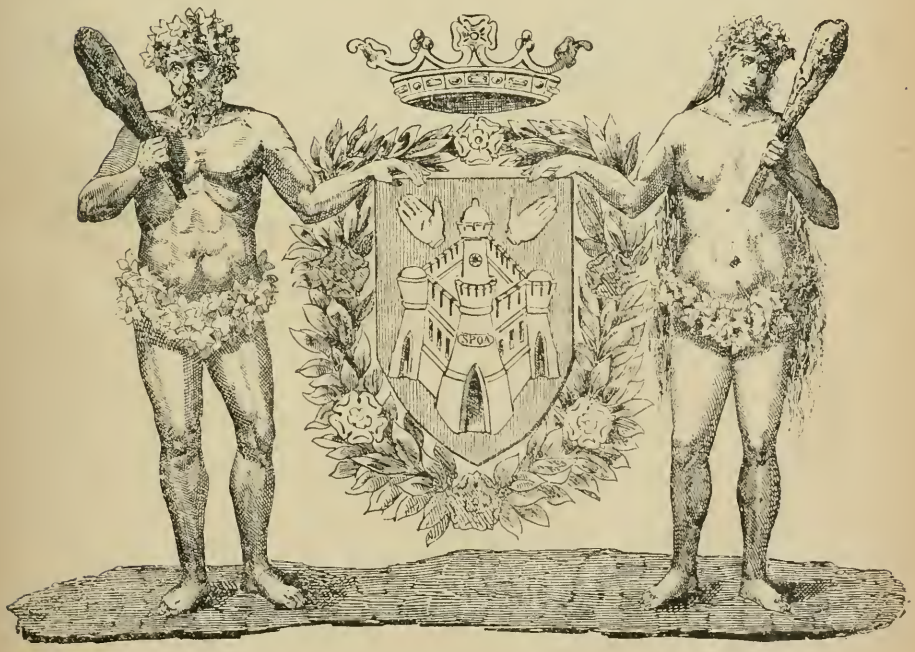

BRUXELLES
Typographie et Lithographie Adolphe MERTENS
14 — Rue d'Or — 14

POUR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894:

Anvers, le 11 juillet 1894.

Le Secrétaire Général,

Traduction et reproduction interdites.

PRÉLIMINAIRES

INTRODUCTION

L'Exposition Universelle de 1885 a été un succès incontesté ; on peut même dire, incontestable. Son bilan, en effet, s'établit comme suit : l'enceinte comprenait une superficie de 22 hectares ; les halles de l'industrie et la galerie des machines comptaient près de 10 hectares de surface; le nombre des exposants s'est élevé à 14,472 et les récompenses ont atteint le chiffre de 8,630.

Malgré ces résultats splendides, malgré les obligations morales que créaient de semblables antécédents et nonobstant la situation particulièrement pénible de l'industrie et du commerce européens, Anvers n'a pas hésité à convier une seconde fois, en moins de dix ans de temps, les peuples du monde entier à se réunir dans ses murs.

Son appel a été entendu et des adhésions précieuses n'ont pas tardé à lui arriver, non pas seulement des différentes provinces du pays, mais aussi de toutes les parties du globe.

Un encouragement d'un prix inestimable est venu bientôt donner à l'œuvre nouvelle une consécration solennelle : l'appui du Roi et de son Gouvernement lui était accordé complètement et sans réserve. Sa Majesté daignait prendre l'Exposition Universelle et Internationale de 1894 sous son Haut Patronage; S. A. R. Mgr le Comte de Flandre voulait bien en accepter la présidence d'honneur et le Gouvernement nommait auprès d'elle un Commissaire Général officiel.

D'autre part, la ville d'Anvers ne reculait devant aucun sacrifice pour en assurer le succès et ses habitants eux-mêmes unissaient, dans un accord unanime, leurs efforts afin d'égaler ce qui avait été fait en 1885.

Tant de concours dévoués et effectifs devaient produire des résultats nombreux et féconds.

Ces résultats toutefois ne pourront être appréciés à leur juste valeur qu'à l'époque de la clôture. Aujourd'hui donc, au moment où l'Exposition ouvre ses portes, il ne nous appartient pas de présager l'avenir ; mais si nous ne pouvons porter un jugement sur l'œuvre elle-même, il nous est cependant permis de jeter un regard en arrière et de mesurer le chemin parcouru.

La superficie totale de l'enceinte dépasse 46 hectares; la surface bâtie des halles de l'industrie et de la galerie des machines comprend

environ cent et dix mille mètres et les autres constructions, qui se trouvent dans les jardins, mesurent près de vingt mille mètres carrés superficiels.

La Belgique occupe, dans les halles de l'industrie et dans la galerie des machines, en chiffres ronds : 36,000 mètres carrés ; la France, 15,000 ; l'Allemagne, 10,000; la Grande-Bretagne, 7,000; les États-Unis, 1,000; l'Autriche et la Hongrie ensemble 3,000 ; les Pays-Bas, 2,400 ; la Russie, 2,000; l'Italie, 2,000; la Bulgarie et la Turquie, chacune environ 600 mètres; la Perse, 300; la Suède et la Norwège, 500; l'Espagne, 600 ; le Portugal, 200; la Chine, le Japon, la Roumanie, la Suisse, le Luxembourg, la République de Libéria, le Danemark, ont formé des sections particulières. La Grèce, l'Egypte, les Indes anglaises, le Brésil, la République Argentine, l'Australie du sud y sont également représentés.

L'Etat Indépendant du Congo, le Transvaal et la Propaganda ont élevé, dans les jardins, des constructions particulières. Le bâtiment de la Propaganda mesure 2,500 mètres carrés superficiels, celui du Congo est beaucoup plus considérable. L'Etat Indépendant a organisé une exposition du plus haut intérêt ; elle permet, en effet, tout à la fois d'apprécier les produits du pays et de connaître les fabricats européens qui peuvent être utilement et avantageusement importés dans ces régions africaines. Plusieurs autres Etats ci-dessus mentionnés ont également, dans le parc, des installations spéciales.

Indépendamment des Sections Étrangères dont nous venons de nous occuper, il a été constitué différentes Sections spéciales, à savoir : la Navigation, la Pêche et la Pisciculture, l'Art militaire, l'Agriculture, l'Horticulture et les Animaux reproducteurs.

Enfin, à côté de l'Exposition Universelle de l'industrie et du commerce, la Société Royale d'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers a organisé une exposition internationale des Beaux-Arts. Cette dernière est brillante et digne, en tous points, du renom artistique de la ville d'Anvers.

Bien que l'ère de la participation officielle des Etats aux Expositions semble devoir être clôturée depuis l'Exposition de Paris de 1889, néanmoins plusieurs Gouvernements ont bien voulu adhérer officiellement à notre exposition, notamment : l'Australie du Sud, la Bulgarie, le Congo, l'Espagne, les Etats-Unis, les Indes Britanniques, la République de Libéria, la Perse, la Russie, le Transvaal et Victoria. D'autres Etats y ont participé d'une manière presqu'officielle, soit en autorisant leurs

Consuls et Consuls Généraux à Anvers à remplir les fonctions de Commissaires Généraux, soit en reconnaissant d'une façon ou d'une autre les Commissions constituées, soit encore en leur accordant des subsides; tel est le cas de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France, du Japon, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Roumanie, de la Suède et de la Norwège, de la Turquie.

Les exposants nationaux et étrangers sont venus au moins aussi nombreux qu'en 1885, le rapport officiel de l'Exposition en donnera ultérieurement le chiffre exact.

Une série de Congrès et de Conférences intéressant le droit public, civil et commercial, l'économie politique et sociale, la presse, les arts, la littérature, la législation douanière, les habitations ouvrières, l'histoire, la géographie, la chimie appliquée, etc., etc. est dès ce jour organisée. Certains de ces Congrès sont dus à l'initiative privée, d'autres ont été institués ou patronnés par les soins du Gouvernement qui a nommé, à cet effet, une Commission Officielle.

Contrairement à ce qui s'était fait en 1885, mais suivant, en cela, l'exemple de Paris (1889) et de Chicago (1893), l'Exposition Universelle d'Anvers n'est pas exclusivement industrielle et commerciale, elle comprend aussi un élément attractif.

Les principales attractions consistent en quartiers : syrien, tunisien, algérien, égyptien, marocain; en villages du Congo, du Zululand et des prairies du Far-West ; en ballon dirigeable, château aérien, aquarium, panoramas, diorama du Congo, etc., etc.

Une mention toute spéciale est due à la reconstitution d'une partie d'Anvers au XVI^e^ siècle.

Les principaux monuments d'alors ont été reproduits : l'Hôtel de ville, la Maison scabinale, le Béguinage, la Bourse, la place Communale, des maisons patriciennes, la porte historique d'Alençon, etc., etc.

On a respecté, avec un soin scrupuleux, le style de l'époque non pas uniquement pour la façade des bâtiments, mais encore pour la décoration intérieure des maisons ainsi que pour les meubles qui les garnissent et pour les ustensiles qui y sont employés. En outre, les habitants de ce quartier : marchands, débitants de tous genres, restaurateurs et leur personnel, surveillants, etc., doivent revêtir un costume scrupuleusement copié sur ceux que portait au XVI^e^ siècle la population anversoise.

Anvers, le 5 mai 1894.

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

Sa Majesté le ROI DES BELGES

ET SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE

S. A. R. Mgr le COMTE DE FLANDRE.

COMITÉS

COMITE EXÉCUTIF

Présidents d'honneur :

MM. le baron **Osy de Zegwaart**, gouverneur de la province d'Anvers ;
Jan Van Ryswijck, bourgmestre de la ville d'Anvers.

Président :

M. le comte **de Pret Roose de Calesberg**, sénateur.

Vice-Présidents :

MM. **Alphonse Hertogs**, échevin des travaux de la ville d'Anvers, Directeur Général ;
le vicomte **Armand de Nieulant et de Pottelsberghe**, ancien magistrat ;
Stanislas H. Haine, conseiller provincial.

Secrétaire général :

M. **de Ramaix**, Conseiller honoraire de légation de S. M. le Roi des Belges, Membre de la Chambre des Représentants.

Membres :

MM. **H. Albert de Bary**, armateur, consul royal d'Italie, consul général honoraire de la République Argentine en Belgique ;
Henri Béliard, ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris ;
Désiré Janssens, propriétaire ;
Alexis Mols, industriel, colonel d'état-major de la garde civique ;
Adolphe Verspreeuwen, négociant, juge au tribunal de commerce d'Anvers.

Secrétariat général

Secrétaire général :

M. **de Ramaix**, conseiller honoraire de Légation de S. M. le Roi des Belges, Membre de la Chambre des Représentants, membre du Comité Exécutif, Anvers.

Secrétaire général adjoint :

M. **Arth. Palmans**, avocat, rue de la Liberté, 35, Anvers.

Secrétaires :

MM. le Baron **Reynold von Haeften**, rue De Bom, 65, Anvers ;
F. de Meester de Betzembroeck, avenue de l'Industrie, 44, Anvers.
le comte **Anatole de Pret Roose de Calesberg**, avenue Van Eyck, 17, Anvers ;
le comte **van der Stegen de Schrieck**, avocat, rue Oudaen, 18, Anvers

Direction générale des Travaux

Directeur général :

M. **Alph. Hertogs**, échevin des travaux de la ville d'Anvers, vice-président du Comité Exécutif, avenue Charlotte, 54, Anvers.

Secrétaires :

MM. **Van Hengel**, chaussée de Malines, 263, Anvers ;
Alphonse Hertogs, fils, avenue Charlotte, 54, Anvers.

Architecte :

M. **L. Hasse**, architecte, rue Osy, 58, Anvers.

Ingénieur

M. **Delchambre**, ingénieur, rue Milis, 76, Anvers.

Architecte des Jardins :

M. **Maton**, architecte de jardins, rue Van Noort, 19, Anvers.

Inspecteur des Plantations :

M. **H. De Bosschere**, inspecteur des plantations communales, longue rue d'Argile, 327, Anvers.

Direction générale de l'Exploitation

Directeur général :

M. **Désiré Janssens,** propriétaire, membre du Comité Exécutif, avenue du Sud, 136, Anvers.

Secrétaires:

MM. **André Moressée**, rue Anselmo, Anvers.
Raymond Janssens, avenue du Sud, 136, Anvers.

Service de la Manutention

Administrateur-Délégué :

M. **Stanislas H. Haine**, Conseiller provincial, vice-président du Comité Exécutif, rue de la Justice, 24, Anvers.

Directeur :

M. **A. Colaut**, contrôleur à l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, Bruxelles.

Secrétaire :

M. **Alphonse Hertogs, fils,** avenue Charlotte, 54, Anvers.

Service de la Presse et de la Publicité

Administrateur-Délégué :

M. **Ad. Verspreeuwen,** négociant, juge au tribunal de commerce d'Anvers, membre du Comité Exécutif, avenue du Commerce, 221, Anvers.

Secrétaire :

M. **Jean Adriaensen**, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, rue de la Brèche, 18, Anvers.

Service de la Halle des Machines

Administrateur-délégué :

M. **H. Béliard,** ingénieur, membre du Comité Exécutif, Canal de l'Ancre, 10, Anvers.

Délégué du Gouvernement Belge :

M. **L. Bika,** inspecteur général des chemins de fer de l'Etat, rue des Palais, 29, Bruxelles.

Ingénieur :

M. **E. Schindeler**, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, Bruxelles.

Ingénieur adjoint :

M. le comte **A. de Bylandt**, ingénieur, Bruxelles.

Secrétaire :

M. **J. Schepers**, employé à l'administration des chemins de fer de l'Etat, Bruxelles.

Service des Fêtes et Attractions

Président :

M. le vicomte **Armand de Nieulant et de Pottelsberghe**, vice-président du Comité Exécutif, rue de la Justice, 15, Anvers.

Secrétaire :

M. le comte **C. de Bousies**, rue Montebello, 4, Anvers.

Service de la Douane

Directeur :

M. **Hippolyte Stas**, directeur des contributions directes, douanes et accises, rue Van Straelen, 35, Anvers.

Chef de service :

M. **C. Germain**, contrôleur des douanes, avenue des Petits Coqs, 46, Anvers.

Service des Postes

Directeur :

M. **P. Rooman**, directeur, chef de service, rue du Transvaal, 45, Anvers.

Service des Télégraphes et Téléphones

Directeur :

M. **Stas**, directeur, chef de service, Bruxelles.

Service de la Police

Commissaire :

M. **Guillaume Pouillon**, adjoint-commissaire-inspecteur, Anvers.

Adjoints-Commissaires :

MM. **Joseph Evers**, adjoint de police, Anvers ;
Victor Bailly, adjoint de police, Anvers ;
François Sagaert, adjoint de police, Anvers.

Service de la Surveillance militaire

Chef du Service :

M. le Capitaine en 1er **Bulckens**, de l'État-major de la Place, Anvers ;

Compagnie spéciale chargée de la Surveillance des Sections Belge et des Beaux-Arts.

Commandant :

M. le Capitaine Commandant **Bacle**, du 7e de ligne, Anvers.

Adjoints :

MM. le Lieutenant **Michel**, du 5e de ligne, Anvers ;
le Sous-lieutenant **Mercier**, du 1er régiment d'artillerie, Anvers ;
le Sous-lieutenant **Giron**, du régiment du génie, Anvers.

Comité Technique

Président :

M. **Alph. Hertogs**, vice-président du Comité Exécutif, Anvers ;

Membres :

MM. **H. Béliard**, ingénieur, membre du Comité Exécutif, Anvers ;
D. Janssens, membre du Comité Exécutif, Anvers ;
le vicomte **Armand de Nieulant et de Pottelsberghe**, vice-Président du Comité Exécutif, Anvers ;
Al. Mols, membre du Comité Exécutif, Anvers.

Conseil technique

Président :

M. **Schaar**, administrateur des chemins de fer de l'Etat, Bruxelles.

Vice-Présidents :

MM. **Van den Abeele, G.**, industriel, Anvers ;
Van den Bogaert, colonel du génie, conseiller communal, Anvers.

Secrétaires :

MM. **Eugène Geefs**, architecte, président de la Société des Architectes, Anvers;
Le Paige, ingénieur de la ville d'Anvers.

Membres :

MM. **Bika**, inspecteur général des chemins de fer, Bruxelles ;
Cornet, ancien commandant du corps des pompiers, Anvers ;
Dero, inspecteur des travaux communaux, Anvers ;
De Rudder, directeur d'administration des chemins de fer de l'Etat, Bruxelles ;
Jules Gody, architecte principal au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, Bruxelles ;
Joniaux, ingénieur en chef, directeur des Ponts et Chaussées, Anvers ;
Lenglez, commandant la compagnie des pontonniers d'artillerie, Anvers ;
Troost, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur du service spécial de l'Escaut, Anvers ;
Van Noorbeek, major commandant du génie, Anvers.

Comité d'Électricité

Président :

M. **Rousseau**, professeur, Bruxelles.

Vice-Présidents :

MM. **Banneux**, ingénieur en chef des Télégraphes, Bruxelles ;
Béliard, ingénieur, membre du Comité Exécutif, Anvers
Eric Gérard, directeur de l'Institut électro-technique, Liége.

Secrétaires :

MM. **Boulvin, A.**, ingénieur des Télégraphes, Bruxelles ;
Champy, ingénieur électricien, Anvers ;
le baron **Greindl**, Bruxelles ;
Joostens, ingénieur électricien, Anvers ;
Le Clément de St-Marc, lieutenant du génie, Anvers ;
Van Heurck, directeur du Jardin botanique, Anvers.

Membres :

MM. **Bède**, ingénieur, Bruxelles ;
Bika, inspecteur général des chemins de fer de l'État, Bruxelles ;
de Cazenave, ingénieur civil, Anvers ;
Delville, ingénieur des Télégraphes, Anvers ;
Depuydt, ingénieur, Bruxelles ;
Dery, ingénieur principal des Chemins de fer de l'État, Bruxelles ;
Drory, directeur de la Compagnie du Gaz, Anvers ;
Evrard, ingénieur en chef directeur de service des Télégraphes, Bruxelles ;
Gody, L., professeur à l'École militaire et à l'École de guerre, Bruxelles ;
Hanrard, ingénieur, Bruxelles ;
Lammens, capitaine du génie, Anvers ;
Mourlon, L., ingénieur, Bruxelles ;
Nothomb, ingénieur, Bruxelles ;
Rosa, Ern., ingénieur chimiste, Anvers ;
Tournay, capitaine commandant des télégraphistes et artificiers du génie d'Anvers;
Van den Nest, échevin de la ville d'Anvers ;
Van Wetter, lieutenant d'artillerie, Anvers ;
Verhoustraeten, ingénieur de la province d'Anvers ;
Waffelaert, major du génie, Namur ;
Wust, Alex., ingénieur électricien, Anvers ;
Wybaux, ingénieur de la ville de Bruxelles.

Comité de l'Exploitation

Président :

M. **Désiré Janssens**, membre du Comité Exécutif, directeur général de l'exploitation, avenue du Sud, 136, Anvers.

Vice-Présidents :

MM. **P. Cogels**, château de Buckenberg, Deurne ;
G. De Beuckelaer, industriel, rue du Vanneau, 117, Anvers.

Secrétaire :

M. **H. Béliard**, ingénieur, membre du Comité Exécutif, canal de l'Ancre, 10, Anvers.

Trésorier :

M. **A. Verryken**, négociant, avenue des Arts, 6, à Anvers

Membres :

MM. **J. A. Adriaensen**, avenue des Arts, 185, Anvers;
E. Janssens, avenue du Sud, 134, Anvers ;
St. H. Haine, membre du Comité Exécutif, rue de la Justice, 21, Anvers ;
J. Martroye, avenue Moretus, 30, à Anvers ;
Ch. Verbist, rue De Moey, 49, à Anvers.

Comité des Fêtes et Attractions

Président :

M. le vicomte **A. de Nieulant et de Pottelsberghe,** vice-président du Comité Exécutif rue de la Justice, 15, Anvers.

Vice-Présidents :

MM. le colonel **Baesens,** rue St-Hubert, 8, Berchem ;
Ed. Pauwels, avenue Charlotte, 13, Anvers ;
le capitaine **Rinquet,** rue Verdussen, 2, Anvers.

Secrétaire :

M. le comte **C. de Bousies,** rue Montebello, 4, Anvers.

SECTIONS.

A. — Section des fêtes sportives

Président :

M. le colonel **Baesens,** rue St-Hubert, 8, Berchem.

Vice-Présidents :

MM. **A. Van Strydonck,** rue de l'Empereur, 11, Anvers ;
Léon van de Werve de Vorsselaer, boulevard Léopold, 17, Anvers.

Secrétaires :

MM. **Ed. Donners,** rue Haute, 69, Anvers ;
H. Piens, rue Van Brée, 23, Anvers.

Membres :

MM. le comte **C. de Bousies,** rue Montebello, 4, Anvers ;
le capitaine **Deries,** chaussée de Malines, 251, Anvers ;
Louis De Ridder, rue Torfs, 26, Anvers.
G. Hamspohn, rue Conscience, 23, Anvers ;
F. Luttens, Vieille route, 66, Anvers ;
A. Mols, avenue Van Eyck, 19, Anvers ;
baron **Joseph Osy de Zegwaart,** route de Bréda, 15, Merxem ;
Ed. Pauwels, avenue Charlotte, 13, Anvers.

B. — Section des fêtes musicales :

Président :

M. le capitaine **Rinquet,** rue Verdussen, 2, Anvers.

Vice-Président :

M. **F. Luttens,** Vieille route, 66, Anvers.

Secrétaire :

M. **Tiberghien**, Marché St-Jacques, 47, Anvers.

Membres :

MM. **Bonzon**, rue Hochstetters, 8, Anvers ;
Désiré Janssens, avenue du Sud, 136, Anvers ;
le capitaine **Poncin**, rue Mercator (Sud), 110, Anvers ;
Aug. Possemiers, rue du Sureau, 16, Anvers ;
Léon Van Calster, avocat, rue Otto Vénius, 14, Anvers ;
le sous-lieutenant **A. Vanden Eyndt**, Anvers.

C. — Section des fêtes en général :

Président :

M. **Ed. Pauwels**, avenue Charlotte, 13, Anvers.

Vice-Président :

M. **Van Kuyck**, Longue rue d'Argile, 242, Anvers.

Secrétaires :

MM. le capitaine **Poncin**, rue Mercator (Sud), 110, Anvers ;
Dujardin, place Coquilhat, 46, Anvers.

Membres :

MM. le comte **C. de Bousies**, rue Montebello, 4, Anvers.
Hamspohn, rue Conscience, 23, Anvers ;
L'hoest, rue Carnot, 2, Anvers ;
A. Possemiers, rue du Sureau, 16, Anvers ;
Rooman, fils, rue du Transvaal, 45, Anvers ;
L. Ruyten, architecte de la Ville, place St-Jean, 23, Anvers ;
le baron **Alfred de Terwangne**, rue Quellin, 39, Anvers ;
Tiberghien, Marché St-Jacques, 47², Anvers ;
Louis Van Calster, avocat, rue Otto Vénius, 14, Anvers ;
J. Van Nuland, avenue de l'Industrie, 62, Anvers.

Comité Belge de la Presse

Président :

M. **Paul Billiet**, rédacteur en chef du *Koophandel*, Anvers.

Vice-présidents :

MM. **P.-A. De La Montagne**, directeur gérant du *Précurseur*, Anvers ;
H. Kennes, rédacteur de l'*Escaut*, Anvers ;
L. Moris, correspondant de journaux français, Anvers ;
J. Van Menten, rédacteur du *Handelsblad*, Anvers.

Secrétaires :

MM. **Jean Boucherij**, rédacteur en chef de l'*Allemansblad*, Anvers ;
Ed. Heinzmann-Savino, rédacteur en chef du *Matin*, Anvers.

Tresorier :

M. **A. Croonenberghs**, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, Hasselt.

Membres conseillers :

MM. **J. Bamps**, rédacteur en chef de la *Gazet van Antwerpen*, Anvers;
P. De Mey, rédacteur du *Handelsblad*, Anvers;
E. Gressin-Dumoulin, rédacteur en chef de l'*Opinion*, Anvers;
Dr C.-J. Hansen, correspondant de journaux hollandais, Anvers;
Léop. Jacobs, rédacteur de l'*Opinion*, Anvers;
Eug. Landoy, rédacteur en chef du *Précurseur*, Anvers;
William Layton, correspondant de journaux anglais, Anvers;
L. Pels, rédacteur en chef du *Précurseur*, (partie commerciale), Anvers;
L. Servais, correspondant de journaux allemands, Anvers;
Dr J.-G. Sprengel, rédacteur en chef de *Deutsche Blatt für Belgien*, Anvers;
V. Valle, correspondant de journaux espagnols, Anvers;
F. Busschots, rédacteur en chef de l'*Escaut*, Anvers.
J. Van Welle, directeur gérant de l'*Escaut*, Anvers;
Th. Vermaere, rédacteur en chef du *Volksblad*, Anvers;
G. Weiser, rédacteur du *Koophandel*, Anvers;
G. Bérardi, directeur de l'*Indépendance belge*, Bruxelles;
A.-V. Bultynck, rédacteur en chef du *Fondsenblad*, Gand;
Ad. Canler, collaborateur à la *Liberté*, Bruxelles;
Yves Chevalier, directeur du *Moniteur du Commerce belge*, Bruxelles;
Liévin Coppin, président de l'*Union de la presse périodique belge*, Bruxelles;
Alph. Dechamps, rédacteur en chef du *Journal de Bruxelles*, Bruxelles;
Edm. De Gouy, rédacteur en chef de l'*Organe de Mons*, Mons;
Georges de Laveleye, rédacteur en chef du *Moniteur des Intérêts matériels*, Bruxelles;
V. Delvaux, rédacteur en chef de l'*Ami de l'Ordre*, Namur;
J. Demarteau, rédacteur en chef de la *Gazette de Liége*, Liége;
le Chevalier **L. de Thier**, rédacteur en chef de la *Meuse*, Liége;
J. Des Essarts, rédacteur en chef du *Journal de Charleroi*, Charleroi;
Ch. Desoer, rédacteur en chef du *Journal de Liége*, Liége;
Georges du Bosch, rédacteur en chef de la *Chronique des Travaux Publics*, Bruxelles;
Alb. Dutry, rédacteur en chef de l'*Impartial*, Gand;
Louis Gille, rédacteur en chef de la *Belgique*, Bruxelles;
J. Godenne, rédacteur en chef du *Pays de Liége*, Liége;
V. Hallaux, rédacteur en chef de la *Chronique*, Bruxelles;
J. Hoste, rédacteur en chef du *Laatste Nieuws*, Bruxelles;
Jacquart, rédacteur en chef du *Courrier belge*, Bruxelles;
Victor Jourdain, rédacteur en chef du *Patriote*, Bruxelles;
N. A. M. Broadley, rédacteur en chef du *Belgian News*, Bruxelles;
Jules Lebègue, *Office de Publicité*, Bruxelles;
Oct. Leduc, rédacteur en chef du *Courrier de l'Escaut*, Tournai;
G. Lemaire, rédacteur de l'*Etoile belge*, Bruxelles;
Georges Lorand, rédacteur en chef de la *Réforme*, Bruxelles;
Mallié, rédacteur en chef du *Courrier de Bruxelles*, Bruxelles;
Georges Masset, rédacteur en chef de l'*Exprès*, Liége;

MM. **Moulinasse**, rédacteur en chef du *National*, Bruxelles;
Ed. Neut, rédacteur en chef de la *Patrie*, Bruges;
L. Pardoen, rédacteur du *Bien Public*, Gand;
Mademoiselle Popp, rédacteur en chef du *Journal de Bruges*, Bruges;
Alph. Raikem, rédacteur en chef de l'*Opinion libérale*, Namur;
A. Renson, rédacteur en chef de la *Gazette*, Bruxelles;
Patris, rédacteur au *Soir*, Bruxelles;
Ch. Tardieu, président de l'Association de la Presse belge, Bruxelles;
J. Van Diest, rédacteur en chef du *Nieuws van den dag*, Bruxelles;
Jos. Van Noorde, rédacteur de la *Gazette van Gent*, Gand;
Ch. Verstraete, rédacteur de la *Flandre libérale*, Gand.

Comité International de la Presse

Président :

M. **Arthur Goemaere-De Keyser**, président d'honneur de l'Association de la Presse belge, Anvers.

Vice-présidents :

MM. **Gaston Bérardi**, directeur de l'*Indépendance belge*, Bruxelles et Paris;
Alphonse Dechamps, rédacteur en chef du *Journal de Bruxelles*, Bruxelles.

Secrétaire :

M. **Gustave Lemaire**, rédacteur de l'*Etoile belge*, Bruxelles.

Membres conseillers :

ALLEMAGNE : M. le docteur **Jannasch**, publiciste, Berlin.

AUTRICHE : M. **Edouard Bacher**, rédacteur en chef de la *Neue Freie Presse* Vienne.

BELGIQUE : MM. **Paul Billiet**, conseiller provincial, rédacteur en chef du *Koophandel*, président du comité belge de la Presse à l'Exposition, Anvers;
le baron **P. de Haulleville**, ancien rédacteur en chef du *Journal de Bruxelles*, Bruxelles;
Wm Layton, rédacteur du *Belgian News*, Anvers;
Vincente Valle, correspondant de *La Nacion*, de Buenos-Ayres, Anvers;
Guillaume Verspeyen, rédacteur en chef du *Bien public*, Gand;

DANEMARCK : M. **Hjort Lorenzen**, ancien directeur du *National Tidende*, de Copenhague, ancien président de l'Association danoise de la Presse, Copenhague.

ESPAGNE : M. **J.-M. Alonso de Beraza**, ancien député aux Cortès, vice-président de la direction du journal *El Liberal*, Madrid.

France :	M. **Adrien Hebrard**, sénateur, directeur du *Temps* de Paris, président de l'Association syndicale de la Presse parisienne, Paris.
Italie :	M. **R. Bonghi**, ancien ministre, député, président de l'Association de la Presse italienne, Rome.
Luxembourg : (Grand-Duché)	M. **Emile Schröll**, rédacteur en chef de la *Luxemburger Zeitung*, Luxembourg.
Norwège :	M. **François Bœtzmann**, rédacteur de l'*Aftenposten* de Christiania, vice-président de l'Association littéraire universelle, Christiania et Paris.
Pays-Bas :	M. **A. Polak**, rédacteur en chef du *Algemeen Handelsblad* d'Amsterdam, président du « Journalistenkring » des Pays-Bas, Amsterdam.
Portugal :	M. **L. Magalhaes-Lima**, directeur du *O Seculo*, Lisbonne.
Royaume-Uni :	M. **P.-W. Clayden**, rédacteur du *Daily News*, président de l' « Institute of Journalists » du Royaume-Uni, Londres.
Russie :	. . . . .
Suède :	Dr **Frédéric Akerblom**, député, président du « Svenska Publicistklubben » (Cercle des Publicistes suédois), Stockholm.
Suisse :	M. **Edouard Secretan**, directeur de la *Gazette de Lausanne*, président de l'Association de la Presse suisse, Lausanne.
Turquie :	M. **Mihram Effendi**, directeur du *Sabah*, Constantinople.

Comité du Vieil Anvers

Président :

M. le vicomte **A. de Nieulant et de Pottelsberghe**, vice-président du Comité Exécutif, rue de la Justice, 15, Anvers.

Vice-président :

M. **Frans Van Kuyck**, conseiller provincial, artiste peintre et professeur de dessin, Longue rue d'Argile, 242, Anvers.

Secrétaire :

M. **Jan Adriaensen**, inspecteur des écoles, rue de la Brèche, 18, Anvers.

Membres :

MM. **Florent Donners**, négociant, rue Hoboken, 40, Anvers ;
Aug. Possemiers, chef de bureau à l'Hôtel de Ville, rue du Sureau, 16, Anvers ;
Max Rooses, conservateur du Musée Plantin, rue de la Province (Nord), Anvers.
Alphonse De Wolf, rentier, rue aux Laines, 10, Anvers.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT BELGE

Commissaire général (1) :

M. le Comte **Hippolyte d'Ursel**, docteur en droit, Boitsfort.

Secrétaire général (1) :

M. **J. Gody**, ancien Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement aux Expositions Universelles d'Anvers (1885), de Philadelphie (1876), etc., Bruxelles.

Secrétaire général adjoint (1) :

M. **Julien Davignon**, ancien Secrétaire international de l'Exposition d'Anvers (1885), et au Grand Concours International de Bruxelles, etc., Bruxelles.

Secrétaires (2) :

MM. le Comte **Maxime de Bousies**, docteur en droit, Harvengt ;
le Chevalier **F. de Wouters d'Oplinter**, docteur en droit, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, Bruxelles ;
le Baron **G. Van de Werve et de Schilde**, Conseiller provincial, Anvers ;
F. Vercruysse, industriel, Gand.

Commissaires spéciaux :

Beaux-Arts (3) : M. **Smekens**, avenue Quentin Matsys, 31, Anvers.
Galerie des Machines (3) : M. **Bika**, Inspecteur général des chemins de fer de l'Etat, Bruxelles.
Navigation (4) : M. **John P. Best**, boulevard Léopold, 147, Anvers.
Art Militaire (3) : M. le général **Wauters**, rue Van Schoonbeke, 35, Anvers.
Pêche et Pisciculture (3) : M. **Willequet**, rue Neuve Saint-Pierre, 69, Gand.
» » *Commissaire adjoint* (4) : M. le Chevalier **Léon Schellekens**, Alost.
Agriculture et Horticulture (3) : M. **J. Cartuyvels**, rue de la Loi, 275, Bruxelles.
Animaux Reproducteurs (3) : M. **Georges Warocqué**, boulevard du Régent, 45, Bruxelles.

Ingénieur (4) :

M. **E. Schindeler**, ingénieur des Chemins de fer de l'État, Bruxelles.

Architecte (4) :

M. **G. Maukels**, architecte, Bruxelles.

Manutention (4) :

M. **A. Colaut**, contrôleur à l'administration des chemins de fer de l'Etat, Bruxelles.

Douanes :

M. **C. Germain**, contrôleur des douanes, Anvers.

(1) Arrêté Royal du 11 mars 1893.
(2) Arrêtés Ministériels des 31 mai, 3 juin et 12 août 1893.
(3) Arrêté Royal du 15 août 1893.
(4) Arrêté Royal du 12 février 1894.

Commissariat général des Sections Étrangères

Commissaire général (1) :

M. **A. Vercruysse-Bracq**, sénateur, Vice-Président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, Président de la Commission belge pour l'Exposition de Chicago, Gand.

Commissaire général adjoint (1) :

M. **M. de Ramaix**, Conseiller de légation honoraire, Membre de la Chambre des Représentants, Secrétaire général de l'Exposition Universelle d'Anvers 1894, Anvers.

Secrétaire général (1) :

M. **A. Amelin**, Directeur au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, Secrétaire général de la Commission belge pour l'Exposition de Chicago, Bruxelles.

Secrétaire (2) :

M. **John Beaufoy-Storms**, ancien Secrétaire de la Direction des Sections Etrangères au Grand Concours International de Bruxelles (1888), Bruxelles.

Secrétaires-adjoints (2) :

MM. le comte **Oscar Le Grelle**, Anvers.
Reynold von Haeften, Anvers.
R. Vaxelaire, industriel, Bruxelles.

(1) Arrêté Royal du 11 mars 1893.
(2) Arrêtés Ministériels des 31 mai, 3 juin et 12 août 1893.

Commission des Sections Étrangères

Président (1) :

M. **Mabille, Valère**, maître de forges, Membre du Conseil supérieur du travail, Mariemont.

Vice-Présidents (2) :

MM. **d'Andrimont, Léon**, membre de la Chambre des Représentants, ancien président de la Commission belge de l'Exposition de Berlin en 1889, Liége ;
Osterrieth, Ernest, négociant, Anvers ;
Vanden Kerchove. P., ingénieur électricien, président de la Société des Machines et mécaniques. membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, Gand.

Secrétaire général (2) :

M. **Georges Baeyens**, docteur en droit et industriel, Anvers.

Secrétaire général adjoint (3) :

M. **P. Melchior**, industriel, Anvers,

Secrétaires (3) :

MM. **F. De Bruyn**, industriel, Termonde ;
le Comte **Anatole de Pret Roose de Calesberg**, Anvers.

Membres (4) :

MM. **Allard, A.**, directeur honoraire de la Monnaie, etc., Bruxelles
Borel, J., avocat, Bruxelles ;
de Bary, Georges, négociant, Anvers ;
Capelle, Léon, directeur du Commerce et des Consulats, Bruxelles ;
Ceulemans, Emile, Consul général de l'État Indépendant du Congo, Lisbonne ;
de Borchgrave, J., ancien membre de la Chambre des Représentants, Bruxelles ;

(1) Arrêté Royal du 11 mars 1893.
(2) Arrêté Royal du 15 août 1893.
(3) Arrêtés ministériels des 31 mai, 3 juin et 12 août 1893.
(4) Arrêtés Royaux des 11 mars et 15 août 1893.

de Brockdorff, Fréd., négociant, Anvers ;
de Laveleye, Georges, Bruxelles ;
Doat, H., directeur général de la Compagnie des Vennes, Liége ;
Elsen, Albert, industriel, Anvers ;
Grisar, Ernest, négociant, Anvers ;
Guerette, Ed., ingénieur, délégué du Commissaire général de la Section belge à l'Exposition de Chicago, Liége ;
Huybrechts, Adolphe, négociant, Anvers ;
Koch, Julien, membre de la Chambre des Représentants, Anvers ;
Meeûs, Théophile, industriel, Anvers ;
Müser-Duden, fabricant de dentelles, Bruxelles ;
Nagelmaekers, Georges, président de la Chambre de Commerce belge, Paris ;
Reculez, Nicolas, ingénieur, directeur général de la Compagnie des Eaux de Barcelone, Barcelone ;
Robert, E., vice-président de la Chambre de Commerce belge, Paris ;
Robyns, F., consul général de Monaco, Bruxelles ;
Tardieu, président du Comité général de l'Association de la Presse belge, Bruxelles ;
le docteur **Snieders, A.**, rédacteur en chef du *Handelsblad*, Anvers ;
Sève, Ed., consul général de Belgique, président de la Chambre de Commerce belge de Londres, Ramsgate ;
Vanden Abeele, Gustave, ancien membre du Comité Exécutif de l'Exposition d'Anvers en 1885, Anvers ;
Van den Nest, Echevin de la Ville d'Anvers, ancien membre du Comité Exécutif de l'Exposition d'Anvers en 1885, Anvers ;
le Général **Wauwermans**, président de la Société Royale de Géographie, Anvers ;
Wegimont, J., négociant, Anvers.

DOCUMENTS OFFICIELS

CIRCULAIRE DES PROMOTEURS ANNONÇANT L'OUVERTURE D'UNE EXPOSITION UNIVERSELLE A ANVERS EN 1894 [1]

Anvers, le 12 décembre 1892.

L'Exposition Universelle de 1885 a fait connaître au monde entier les merveilleuses installations de notre port. Elle a affirmé les progrès constants du commerce et de l'industrie du pays entier.

Il est inutile de rappeler les avantages de toute nature qu'Anvers et la Belgique ont retirés de cette grande entreprise.

Notre ville depuis lors est entrée dans une voie nouvelle. Les perfectionnements continus apportés aux installations maritimes, les transformations et les embellissements successifs ont mis notre cité au premier rang des grandes villes maritimes du continent.

Le moment nous paraît venu de renouveler l'œuvre de 1885 et de faire participer nos compatriotes et nos concitoyens aux bienfaits d'une Exposition Universelle.

Notre but peut se définir en quelques mots : faire valoir les ressources industrielles de notre pays, favoriser et étendre ses relations commerciales ; enfin, affirmer une fois de plus la renommée d'Anvers.

Grâce à la situation avantageuse de notre port, nous avons lieu d'espérer qu'une partie considérable des produits de l'Europe continentale, ainsi que de ceux de l'Amérique, qui auront figuré en 1893 à l'Exposition de Chicago, prendront la route d'Anvers.

Pour réaliser le projet d'une Exposition Universelle en 1894, un Comité provisoire s'est constitué à Anvers.

Il s'est assuré l'emplacement nécessaire.

L'Administration communale d'Anvers a mis gratuitement à sa disposition les terrains qui lui appartiennent, soit environ 22 hectares.

Une convention faite avec la Société anonyme du Palais de l'Industrie, des Arts et du Commerce donne à la Société de l'Exposition l'usage des locaux, du matériel d'exploitation et du magnifique jardin de cette société.

Ainsi l'Exposition de 1894 s'étendra sur une superficie de plus de 29 hectares, celle de 1885 occupant 21 hectares seulement.

Le plan d'ensemble, tel qu'il a été publié, prévoit la construction de plus de cent mille mètres carrés de halles couvertes, à savoir :

Halles des produits de l'industrie et du commerce, environ 63.000 mètres carrés ;

Galerie des machines avec ses annexes, 24.000 mètres carrés ;

Halle de l'électricité, 4.850 mètres carrés venant se souder au Palais de l'Industrie ;

(1) Cette circulaire a paru en français et en flamand.

A cette dernière construction sera jointe une salle de fêtes mesurant 4.000 mètres carrés.

Le projet prévoit, entr'autres, une exposition du Congo, à laquelle il sera donné le plus grand développement possible ; une exposition d'art militaire à établir dans une annexe d'environ 4.000 mètres carrés ; une exposition maritime, etc., etc. ; en un mot, l'Exposition universelle de 1894 comprendra toutes les branches de l'activité humaine.

Une large galerie centrale de plus d'un kilomètre de développement reliera entre eux tous les bâtiments.

Ces installations conçues d'après un dispositif nouveau formeront un vaste hémicycle au centre duquel s'étendront les jardins occupant une superficie de 7 hectares.

Dans ce projet, Anvers ne pouvait manquer de réserver la place qui revient aux Beaux-Arts. Le Musée de peinture et le square qui l'entoure seront reliés aux jardins de l'Exposition.

L'Exposition triennale des Beaux-Arts et d'autres expositions spéciales pourront trouver place dans le square du Musée.

Complétant cet ensemble, une place monumentale s'étendra entre le Musée et la galerie des machines.

Le patronage du Gouvernement et son concours nous étaient nécessaires. Ils nous sont pleinement assurés. Les premiers promoteurs de l'Exposition ont d'ailleurs déclaré qu'ils n'entendaient solliciter aucun subside de l'État.

L'Administration communale d'Anvers s'est montrée on ne peut plus favorable à l'Exposition projetée ; elle a mis gratuitement à notre disposition les terrains du Sud, c'est-à-dire 22 hectares, et elle a pris en outre à sa charge le rétablissement de la voirie.

Nous ne croyons pas trop présumer en comptant sur le succès de la souscription que nous offrons au public. Nous avons l'honneur d'en faire connaître les conditions dans le prospectus ci-joint.

Le texte des statuts et des annexes de la Société anonyme de l'Exposition Universelle de 1894 se trouve déposé à l'inspection du public dans les bureaux des banques qui veulent bien ouvrir gratuitement leur guichet pour l'émission.

On remarquera que les statuts ne prévoient ni parts de fondateurs, ni actions de jouissance.

Pour prix de la location consentie par la Société du Palais de l'Industrie, cette Société recevra douze cent cinquante actions de cent francs chacune, entièrement libérées, de la Société anonyme de l'Exposition universelle d'Anvers de 1894.

La Société de l'Exposition aura de plus à s'entendre avec le Palais de l'Industrie pour la location ou la reprise de trois bâtiments appartenant à des tiers et se trouvant dans les jardins de cette dernière société.

Les résultats obtenus en 1885 (14,472 exposants, 15,300 abonnements et près de 1,800,000 entrées payantes), l'expérience acquise depuis cette époque, la situation actuelle du marché métallurgique, qui nous assure pour la construction des conditions particulièrement favorables, nous permettent d'espérer, à tous ces points de vue, un succès analogue à celui de 1885.

Nous croyons, en effet, pouvoir compter sur l'adhésion des grands industriels du pays et de l'étranger et rien ne sera négligé pour nous l'assurer ; ce sera l'objet de nos

premières préoccupations. C'est, au reste, à ces adhésions que le Gouvernement a subordonné son patronage.

Nous n'entendons d'ailleurs pas dissimuler que par sa nature même toute entreprise de ce genre est aléatoire.

C'est dans ces conditions que nous offrons au public de s'associer à notre œuvre tout à la fois nationale et anversoise.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme de l'Exposition de 1894 entend faire de l'émission des actions un *referendum*, devant le résultat duquel il s'inclinera.

En cas de succès, il ne négligera aucun effort afin de rendre l'Exposition de 1894 aussi belle, aussi grande et aussi importante que possible.

A la population anversoise à décider s'il y a lieu d'ouvrir dans ses murs, en 1894, une Exposition universelle et internationale.

MM. H. Albert de Bary, Henri Béliard, Stanislas H. Haine, Alphonse Hertogs, Désiré Janssens, Vicomte Armand de Nieulant et de Pottelsberghe, Comte de Pret Roose de Calesberg, Adolphe Verspreuwen, Alexis Mols, Maurice de Ramaix.

PREMIERE CIRCULAIRE DU COMITE EXECUTIF AUX PRODUCTEURS [1]

Anvers, le 1er mars 1893.

Une Exposition Universelle s'ouvrira à Anvers le 5 mai 1894 ; elle aura une durée de six mois au moins ; toutefois le Comité Exécutif se réserve la faculté de la prolonger jusqu'au 12 novembre inclus.

L'Exposition comprendra tous produits industriels, scientifiques et artistiques, ainsi que toutes marchandises donnant lieu à des transactions commerciales ; elle embrassera, en un mot, toutes les branches de l'activité humaine.

Le programme comporte les soixante-six groupes mentionnés dans la classification sommaire ci-après.

Ces groupes seront subdivisés en classes.

Pendant la durée de l'Exposition Universelle, la Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts organisera une Exposition de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure à laquelle elle conviera les artistes de tous les pays.

Le Comité Exécutif a projeté, entr'autres, une exposition maritime, une exposition coloniale et une exposition africaine ; il s'efforcera de donner à ces exhibitions un très grand développement.

Des concours spéciaux, des congrès, des conférences, des fêtes, etc., etc., seront institués afin de procurer aux visiteurs le plus d'attractions possible.

Quoique due à l'initiative privée, la future Exposition d'Anvers a obtenu le haut patronage de S. M. Léopold II, l'appui effectif du Gouvernement et le concours bienveillant de la ville d'Anvers.

Le Gouvernement belge vient de nommer un Commissaire Général et une Commission chargée de favoriser et d'encourager la participation des producteurs nationaux à la dite Exposition.

Le but que les promoteurs de cette entreprise poursuivent est, avant tout, de favoriser et de développer les échanges internationaux, c'est-à-dire de procurer à l'industrie des débouchés nouveaux ; d'ouvrir au commerce des champs d'action plus vastes et plus étendus ; enfin, d'accroître et de multiplier les relations commerciales de l'Europe surtout avec les pays d'outre-mer.

Le Comité Exécutif adresse son appel aux nations du monde entier : il espère que, par le nombre et la richesse de leurs envois, les Etats rivaliseront de zèle pour réunir à Anvers un ensemble complet de tous les produits qui intéressent le commerce international.

Anvers, par sa position géographique et l'importance toujours croissante de son port, se trouve dans une situation privilégiée pour ce rendez-vous donné aux producteurs de tous les pays du globe.

La métropole commerciale de la Belgique si accessible, si hospitalière attirera en 1894 un public considérable — le brillant succès de l'Exposition de 1885 en est un sûr garant, — et il est certain que les exposants seront plus à même, dans ce grand centre d'affaires que partout ailleurs, de nouer des relations commerciales nouvelles et fructueuses.

L'Exposition sera établie dans la ville nouvelle à proximité de l'Escaut et des nouveaux établissements maritimes ; elle sera reliée à la gare du Sud et elle aura une superficie de trente hectares environ.

Le palais principal aura des proportions grandioses. Le plan d'ensemble prévoit, en

(1) Ce document a été publié en français, flamand, anglais, allemand, espagnol, portugais et italien.

effet, la construction de plus de cent mille mètres carrés de halles couvertes se divisant en :

Halles des produits de l'industrie et du commerce ;

Galerie des machines avec ses annexes :

Halle de l'électricité ; — à cette dernière construction sera ajoutée une salle de fêtes mesurant 4000 mètres carrés environ.

Une large galerie centrale de plus d'un kilomètre de développement reliera toutes les halles entre elles.

Ces installations, conçues d'après un dispositif nouveau, formeront un vaste hémicycle au centre duquel s'étendront les jardins mesurant 7 hectares.

Le succès d'une Exposition dépend en grande partie de l'installation complète des produits au moment de l'ouverture. L'expérience a démontré que le retard regrettable que cette installation a subi en maintes circonstances doit surtout être attribué aux exposants, soit parce qu'ils adressent tardivement leur demande d'admission, soit parce qu'ils négligent d'expédier leurs produits en temps utile. Messieurs les exposants sont donc invités à se conformer rigoureusement aux délais fixés par les règlements que le Comité Exécutif aura l'honneur de leur faire parvenir prochainement. A ces règlements seront annexés la classification générale des produits, des bulletins d'adhésion et une formule pour la rédaction du catalogue officiel.

L'attention des exposants est spécialement attirée sur ce point que le prix de location comprendra la décoration générale et les frais de manutention ; les intéressés pourront ainsi apprécier exactement et d'avance les charges qui leur incomberont.

Le Gouvernement belge prendra les mesures nécessaires pour protéger efficacement les inventions susceptibles d'être brevetées, les dessins et modèles industriels ainsi que les marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition.

Le Gouvernement du Roi a autorisé l'organisation d'une tombola analogue à celle de 1885 ; tous les objets qui la composeront seront exclusivement acquis parmi les objets exposés.

Le Règlement Général prévoit la nomination d'un jury international et la nature des récompenses à décerner aux exposants.

Le Comité Exécutif est persuadé que les producteurs de tous les pays apprécieront le caractère d'utilité de l'Exposition universelle d'Anvers et que leurs adhésions nombreuses témoigneront de leur sympathie pour une Nation amie.

Le Comité Exécutif :

Président : M. le comte de Pret Roose de Calesberg, sénateur.

Vice-Présidents : MM. A. Hertogs, échevin de la ville d'Anvers, directeur-général ; le vicomte Armand de Nieulant et de Pottelsberghe, ancien magistrat ; Stanislas H. Haine, conseiller provincial.

Secrétaire-général : M. de Ramaix, conseiller honoraire de Légation de S. M. le Roi des Belges, membre de la Chambre des représentants.

Membres : MM. H. Albert de Bary, armateur, négociant, consul général de la République Argentine ; Henri Béliard, ingénieur des arts et manufactures ; Désiré Janssens, propriétaire ; Alexis Mols, industriel, colonel d'état-major de la garde civique ; Adolphe Verspreeuwen, négociant, juge au tribunal de commerce d'Anvers.

Vu :

Le Commissaire général du Gouvernement Belge,
Cte Hippolyte d'URSEL.

SECONDE CIRCULAIRE DU COMITE EXÉCUTIF AUX PRODUCTEURS [1]

Anvers, le 1er juin 1893.

DURÉE.

Par circulaire du 1er mars dernier, nous avons eu l'honneur de vous faire connaître qu'une Exposition universelle s'ouvrira à Anvers le 5 mai 1894.

Elle aura une durée de six mois au moins: toutefois le Comité Exécutif se réserve la faculté de la prolonger jusqu'au 12 novembre 1894 inclus.

OBJET.

L'Exposition recevra tous produits industriels, scientifiques et artistiques, ainsi que toutes marchandises donnant lieu à des transactions commerciales.

Elle comprendra une section maritime, une exposition de l'art militaire, une exposition coloniale et une exposition africaine.

En même temps, la Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts organisera une exposition de peinture, de sculpture, de gravure et d'architecture à laquelle elle conviera les artistes de tous les pays.

Des concours spéciaux et temporaires d'animaux vivants, de plantes, de fleurs, de fruits, de légumes sont projetés.

EMPLACEMENT.

L'Exposition sera établie dans la ville nouvelle, à proximité de l'Escaut et des bassins de batelage; elle sera reliée à la gare du Sud.

DESCRIPTION.

Elle s'étendra sur une superficie de 35 hectares et elle occupera, outre un palais principal aux proportions grandioses :

1° Un salon des Beaux-Arts ;

2° Des halles construites en fer et recouvertes de zinc d'une superficie d'au moins 100,000 mètres carrés, destinées aux produits de l'industrie et du commerce, aux machines et à l'électricité;

3° Une salle de fêtes mesurant plus de 5,000 mètres carrés;

4° Des jardins dans lesquels seront élevées deux galeries couvertes, formant les ailes de la façade monumentale, ayant chacune un développement de plus de 80 mètres de longueur sur 12 mètres de profondeur et destinées à être converties en terrasses pour la dégustation. C'est également dans les jardins que seront groupées les nombreuses attractions de l'Exposition.

ORGANISATION ET ADMINISTRATION.

Le fonctionnement de la Société de l'Exposition universelle d'Anvers est assuré par la constitution d'un Conseil d'administration et d'un Comité Exécutif dont les attributions sont détaillées dans le Règlement Général.

De son côté, le Gouvernement belge, tout en abandonnant à la Société de l'Exposition la

(1) Cette circulaire a paru en français, flamand, allemand et anglais.

responsabilité financière et la direction des différents services, a voulu témoigner sa haute sollicitude pour cette entreprise éminemment nationale.

Des arrêtés royaux, en date du 11 mars 1893, ont institué des Commissions de la Section belge et des Sections étrangères, sous la présidence d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre, du commissariat général du Gouvernement et des Commissariats généraux de la Section belge et des Sections étrangères.

M. Léon De Bruyn, Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, est président effectif de la Commission de la Section belge.

Les fonctions de ces Commissions, du Commissaire général du Gouvernement belge et des Commissaires généraux des Sections belge et étrangères sont définies dans le Règlement Général.

ACCUEIL FAIT EN BELGIQUE.

L'annonce d'une Exposition universelle à Anvers a été accueillie en Belgique et à l'étranger avec la plus grande sympathie. Un courant sérieux et important s'est dessiné immédiatement en faveur de la réalisation de ce projet, car on avait conservé le souvenir du brillant succès qu'obtint en 1885 sa devancière ; le passé était aux yeux de tous une garantie de l'avenir. Aussi lorsque les promoteurs de l'Exposition jugèrent utile de consulter, sous la forme d'une émission d'actions, la population anversoise, au sujet de l'opportunité d'une Exposition en 1894, le capital fut-il souscrit en quelques heures. Jamais referendum populaire ne s'était exprimé d'une façon plus éloquente.

Présentée sous de tels auspices, favorisée du haut patronage de sa Majesté Léopold II, de l'appui effectif du Gouvernement belge et du concours bienveillant de la ville d'Anvers, l'Exposition universelle d'Anvers a rencontré partout le plus encourageant accueil.

ADHÉSION DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS ET DES PRODUCTEURS.

Le Gouvernement du Roi n'a pas tardé à faire connaître aux cabinets étrangers l'intérêt qu'il portait à l'Exposition d'Anvers ; il les a invités à s'y faire représenter officiellement par la nomination de Commissaires ou de Commissions officielles.

Plusieurs pays ont déjà notifié leur adhésion officielle ; d'autres ne tarderont pas à suivre.

Des Comités d'initiative privée se sont formés dans un grand nombre de villes d'Europe et d'Amérique ; des personnalités très marquantes ont accepté d'en faire partie et, sans nul doute, ces Comités parviendront à grouper autour d'eux un nombre considérable de producteurs et à organiser des Sections particulièrement nombreuses et intéressantes.

D'autre part, les adhésions des industriels de l'Univers entier affluent. Le Comité en a déjà reçu de toutes les parties du monde et elles arrivent chaque jour en plus grand nombre. Des dispositions particulières ont été prises en vue d'amener les exposants de la *Worlds Fair* de Chicago à se rendre à Anvers ; dès ce jour le Comité Exécutif a recueilli à Chicago même une ample moisson de promesses de participation.

Enfin, en Belgique, les grands industriels rivalisent de zèle afin d'affirmer une fois de plus la puissance et la supériorité de la production nationale.

ENVOI DES DOCUMENTS DE PARTICIPATION.

Le succès d'une Exposition dépend en grande partie de l'installation complète des produits au moment de l'ouverture. L'expérience a démontré que le retard regrettable que cette installation a subi dans plusieurs circonstances antérieures est dû surtout aux expo-

sants, soit qu'ils envoient tardivement leur demande d'admission, soit qu'ils négligent d'expédier leurs produits en temps utile. MM. les producteurs sont donc invités à se conformer rigoureusement aux délais fixés dans les Règlements.

Le Comité Exécutif a l'honneur de leur envoyer sous ce pli le programme général de l'Exposition comprenant :

a) le Règlement ;

b) la classification des produits ;

c) un plan d'ensemble de l'Exposition ;

d) trois différents bulletins de demande d'admission ;

e) une formule destinée aux indications nécessaires pour la rédaction du catalogue officiel.

DÉCORATION GÉNÉRALE ET MANUTENTION.

L'attention des exposants est spécialement appelée sur ce fait que les prix de location comprennent notamment la décoration générale et les frais de manutention (voir article 17 du Règlement Général). Dans ces conditions, les exposants pourront apprécier exactement, et d'avance, les charges qui leur incombent.

PROTECTION DES INVENTIONS.

Les mesures nécessaires seront prises par le Gouvernement pour protéger, en Belgique, les inventions susceptibles d'être brevetées, les dessins ou modèles industriels, ainsi que les marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition.

TOMBOLA.

Le Gouvernement belge a autorisé l'organisation d'une loterie comprenant plusieurs séries d'un million de billets chacune ; les lots seront exclusivement acquis parmi les objets exposés.

JURY INTERNATIONAL DES RÉCOMPENSES.

Le Règlement Général prévoit la nomination d'un jury international dont les membres seront désignés par le Gouvernement de leur pays.

Le Règlement spécifie également la nature des récompenses à attribuer aux exposants ; elles consistent en médailles et diplômes de grand prix, diplômes de prix d'honneur, de médailles d'or, d'argent, de bronze, etc., etc.

EMMAGASINAGE.

Tous les produits ayant figuré à l'Exposition de Chicago et qui sont destinés à celle d'Anvers seront emmagasinés, *par les soins et aux frais de la Société*, dans les halles de l'Exposition et autant que possible à leurs emplacements définitifs.

AVANTAGES.

Le Comité Exécutif est persuadé que les producteurs de tous les pays apprécieront le caractère de haute utilité de l'Exposition universelle d'Anvers.

Montrer aux étrangers, à nos amis de l'extérieur, les progrès incessants réalisés par la laborieuse Belgique dans tous les domaines de l'activité humaine, placer sous les yeux de notre population industrielle les productions des autres peuples est, en ce moment, le moyen le plus sûr de développer et de multiplier les relations économiques.

Par sa situation géographique, par les admirables aménagements de ses installations maritimes, par le mouvement immense de son port, notre grande métropole des Arts et du Commerce est le rendez-vous indiqué pour ces solennelles assises. Tous les peuples du monde qui se coudoient journellement à Anvers s'y feront représenter brillamment et témoigneront ainsi, par leurs nombreuses adhésions, de leur sympathie pour la Belgique.

Le Comité Exécutif :

Présidents d'honneur : MM. le baron Osy de Zegwaart, Gouverneur de la province ; Jan Van Ryswyck, bourgmestre de la ville d'Anvers.

Président : M. le comte de Pret Roose de Calesberg, sénateur.

Vice-Présidents : MM. Alphonse Hertogs, échevin de la ville d'Anvers, directeur général ; le vicomte Armand de Nieulant et de Pottelsberghe, ancien magistrat ; Stanislas H. Haine, conseiller provincial.

Secrétaire général : M. de Ramaix, conseiller honoraire de légation de S. M. le Roi des Belges, membre de la Chambre des Représentants.

Membres : MM. H. Albert de Bary, armateur-négociant, consul général de la République Argentine ; Henri Béliard, ingénieur des arts et manufactures ; Désiré Janssens, propriétaire ; Alexis Mols, industriel, colonel d'état-major de la garde-civique ; Adolphe Verspreeuwen, négociant, juge au tribunal de commerce d'Anvers.

Vu :

Le Commissaire général du Gouvernement belge,
C^te^ Hippolyte d'Ursel.

PROGRAMME GENERAL [1]

RÈGLEMENT — CLASSIFICATION.

TITRE PREMIER

Dispositions générales.

Article Premier. — L'Exposition universelle d'Anvers, placée sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges, recevra tous produits industriels, scientifiques et artistiques ainsi que toutes marchandises donnant lieu à des transactions commerciales. — Elle comprendra une section maritime, une exposition de l'art militaire, une exposition coloniale et une exposition africaine.

En même temps, la *Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts d'Anvers* se propose d'organiser une exposition de peinture, de sculpture, de gravure et d'architecture à laquelle elle conviera les artistes de tous les pays. Un règlement spécial déterminera les conditions d'organisation de cette exposition.

Des concours spéciaux et temporaires d'animaux vivants, de plantes, de fleurs, de fruits, de légumes sont projetés. Ces concours, s'ils ont lieu, feront l'objet de règlements spéciaux.

Art. 2. — L'Exposition sera établie dans la ville nouvelle, à proximité de l'Escaut et des nouveaux établissements maritimes ; elle sera reliée à la gare du Sud et elle aura une superficie de trente-cinq hectares environ.

Le palais principal aura des proportions grandioses. — Le plan d'ensemble prévoit en effet la construction de plus de cent mille mètres carrés de halles se divisant en :

Halles des produits de l'Industrie et du Commerce ; Galerie des machines avec ses annexes; Halles de l'électricité. — Cette dernière construction sera reliée à une salle de fêtes mesurant 5,000 mètres carrés environ.

Les Halles de l'Industrie et les Galeries des machines et de l'électricité seront construites en fer et recouvertes de zinc.

Des annexes et des constructions de toute nature seront élevées dans le parc qui recevra les arbustes, les plantes et les produits qui ne sont pas destinés à figurer dans les halles principales.

Art. 3. — L'Exposition s'ouvrira le 5 mai 1894, elle aura une durée de six mois au moins; toutefois, le Comité Exécutif se réserve la faculté de la prolonger jusqu'au 12 novembre inclus.

Art. 4. — Le *Conseil d'administration* de la Société anonyme de l'Exposition universelle d'Anvers représente cette Société et s'occupe des mesures d'administration proprement dites et de toutes les questions financières.

(1) Il a été publié des extraits du Programme Général en flamand, en anglais et en allemand.

Un *Comité Exécutif*, placé sous la présidence d'honneur de M. le baron Osy de Zegwaart, Gouverneur de la province d'Anvers et de M. Van Ryswyck, Bourgmestre de la Ville d'Anvers, est présidé par M. le Comte de Pret Roose de Calesberg ; il constitue le pouvoir exécutif et supérieur pour l'organisation et la direction de l'Exposition.

Art. 5. — Des arrêtés royaux en date du 11 mars 1893 instituent des Commissions de la Section belge et des Sections étrangères sous la présidence d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre, ainsi qu'un Commissariat général du Gouvernement et des Commissariats généraux de la Section belge et des Sections étrangères.

La *Commission de la Section belge* présidée par M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargée d'encourager la participation des producteurs belges à cette Exposition. Elle comportera des Comités de classes et des Comités locaux. Un Règlement Spécial détermine les attributions et le fonctionnement de cette Commission et de ces Comités.

La *Commission des Sections étrangères*, sous la présidence de M. Valère Mabille, est chargée de provoquer et de faciliter la participation des producteurs étrangers à cette Exposition. Un Règlement Spécial détermine les attributions et le fonctionnement de cette Commission.

Le **Commissariat général du Gouvernement**, dont relèvent le Commissariat général de la Section belge et le Commissariat général des Sections étrangères, est dirigé par M. le Comte Hippolyte d'Ursel.

Le Commissaire général du Gouvernement représente le Gouvernement à l'Exposition Universelle d'Anvers.

Il est l'intermédiaire entre le Comité Exécutif de la Société organisatrice de l'Exposition, le Commissaire général de la Section belge et le Commissaire général des Sections étrangères. Il est également l'intermédiaire obligé entre le Commissariat général des Sections étrangères et les Commissaires étrangers délégués auprès de l'Exposition, pour toutes les mesures à prendre par ceux-ci dans l'intérêt des exposants.

Toutes les demandes de renseignements généraux doivent lui être adressées.

D'accord avec le Comité Exécutif de la Société de l'Exposition, le Commissaire général du Gouvernement arrête le plan d'ensemble des halles et des jardins, le plan de lotissement général de la Section belge et des Sections étrangères, ainsi que le programme des servitudes de circulation, de décoration générale et de mitoyenneté dans ces Sections.

Il sert d'intermédiaire, sans assumer de ce chef aucune responsabilité vis-à-vis des Commissaires étrangers et du Comité Exécutif de la Société, pour la rédaction des conventions relatives à la location des emplacements, au transport et à la manutention des produits, au remisage des caisses vides, etc., etc.

Il vise et accepte les règlements concernant les services du transport et de la manutention des produits, des entrées, de la police, ceux relatifs à l'installation et à la marche des machines, ainsi qu'à la galerie internationale du travail et de l'électricité.

Un Règlement Spécial détermine les fonctions et attributions du Commissariat général du Gouvernement et fixe ses rapports avec les Commissariats généraux de la Section belge et des Sections étrangères.

Le *Commissaire général de la Section belge*, M. G. de Savoye, est le représentant officiel du Commissariat général du Gouvernement auprès de la Commission belge, des Comités de classes et des Comités locaux.

Il a la direction générale de la Section belge et est chargé d'assurer dans cette Section l'exécution des mesures arrêtées par le Commissaire général du Gouvernement et par la Commission belge.

Un Règlement Spécial détermine l'organisation et les attributions du Commissaire général de la Section Belge et fixe ses rapports avec la Commission, les Comités de classes et les Comités locaux.

Le *Commissaire général des sections étrangères*, M. Vercruysse-Braeq, A., sénateur, est spécialement chargé de suivre, d'accord avec le Commissaire général du Gouvernement, les négociations relatives à la participation des pays étrangers et à la nomination des Commissaires des sections étrangères.

Un Règlement Spécial détermine les attributions du Commissariat général des sections étrangères et fixe ses rapports avec la Commission des sections étrangères.

Art. 6. — Les gouvernements étrangers ont reçu notification de l'organisation de l'Exposition universelle d'Anvers : ils ont été invités à se faire représenter officiellement par des Commissions et celles-ci par des Commissaires accrédités.

Ces Commissaires, chargés de représenter leurs nationaux et de veiller à leurs intérêts, traiteront, à l'intervention du Commissariat général du Gouvernement, avec le Comité Exécutif de la Société anonyme de l'Exposition pour toutes les questions relatives à la répartition de l'espace réservé à leurs pays respectifs et au mode d'installation de chaque section nationale.

Les collectivités appartenant à des sections non officiellement représentées sont admises avec l'agréation du Comité Exécutif.

Les exposants étrangers ne peuvent correspondre avec le Comité Exécutif que par l'intermédiaire de leurs Commissions respectives ou des délégués de ces dernières. Toutefois, les étrangers, qui ne seraient pas représentés par des Commissions ou des délégués officiels de leurs pays respectifs, correspondent directement avec le Comité Exécutif. Celui-ci fournira aux Commissions étrangères ou à leurs délégués les renseignements nécessaires ; il leur fera connaître les règlements auxquels ils devront se conformer.

Art. 7. — Les échanges d'espaces de pays à pays ne pourront avoir lieu que par l'intermédiaire du Comité Exécutif et à l'intervention du Commissariat général du Gouvernement belge.

Art. 8. — Les produits seront répartis en groupes et en classes suivant un système de classification générale annexée au présent règlement. Ce document donne l'énumération des produits de chaque classe.

Chaque classification servira de base à la répartition des produits dans chaque compartiment attribué aux exposants d'une même nation.

Art. 9. — Le Comité Exécutif fera dresser un catalogue officiel, méthodique et complet des produits de toutes les nations, indiquant le nom des exposants, le genre d'industrie et le lieu de production (ateliers, usines, fermes, etc.)

Les renseignements nécessaires pour la rédaction de ce catalogue seront fournis par les exposants, sous leur responsabilité ; à cet effet, une formule spéciale est jointe au présent règlement.

Les Commissariats des pays représentés auront le droit de publier, à leurs frais, un catalogue spécial des produits de leur section nationale et de le vendre dans leurs compartiments respectifs.

Art. 10. — Les mesures nécessaires seront prises par le Gouvernement pour protéger, en Belgique, les inventions susceptibles d'être brevetées, les dessins ou modèles industriels, ainsi que les marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition.

Les préposés au service de surveillance recevront la consigne d'empêcher de dessiner, copier, mesurer, photographier, de reproduire par modelage ou moulage, etc., les objets exposés, sans l'autorisation de l'exposant. Toutefois, le Conseil d'administration et le Comité Exécutif n'entendent assumer aucune responsabilité du chef des infractions à la présente disposition, soit par suite de la négligence des préposés, soit par suite de la violation de leurs ordres. Le Comité Exécutif se réserve le droit d'autoriser la reproduction des vues d'ensemble. Les exposants ne peuvent s'opposer à cette reproduction.

Art. 11. — Toutes les annonces, pièces imprimées ou autres, non officielles, destinées à être affichées ou distribuées dans l'enceinte de l'Exposition devront, au préalable, être autorisées et approuvées par le Comité Exécutif. Cette autorisation pourra être retirée en tout temps.

Le Comité Exécutif règle également, d'accord avec le Commissariat général du gouvernement, les questions relatives aux dimensions et au placement des enseignes.

Art. 12. — Aucun produit exposé ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition, sans l'autorisation écrite et spéciale du Comité Exécutif.

Art. 13. — Les exposants auront à payer un loyer pour la place que leurs produits occuperont à l'Exposition.

Les conditions de cette location sont détaillées dans le titre II du présent règlement.

Art. 14. — Les planchers et pavements des halles pourront supporter un poids de 500 kil. par mètre carré dans certaines parties : ils ne pourront être modifiés, déplacés ou consolidés pour les besoins des installations, que d'accord avec le Comité Exécutif et aux frais des exposants.

Les cloisons qui ne sont pas données en location par le Comité Exécutif seront établies aux frais des exposants.

Art. 15. — Le Conseil d'administration de la Société anonyme de l'Exposition prend à sa charge la décoration générale des halles de l'Exposition. Toute décoration particulière et spéciale restera à la charge des exposants ou des collectivités d'exposants; elle devra toutefois être approuvée par le Comité Exécutif et le Commissariat général du Gouvernement.

Art. 16. — Le Gouvernement belge a assuré à la Société:

a) Le transport gratuit sur les lignes de l'Etat, à l'aller et au retour, des produits d'origine belge qui seront envoyés à l'Exposition.

Cette gratuité s'étend aux matières premières devant servir à la fabrication pendant la durée de l'Exposition, ainsi qu'aux caisses vides et emballages ayant servi à l'expédition des objets.

b) L'application du tarif n° 10 sur toutes les lignes de l'Etat pour les produits étrangers. (Ce tarif consacre la gratuité du transport au retour et la perception de la taxe pleine à l'aller).

Des démarches seront faites pour obtenir des conditions analogues sur les lignes concédées et sur les réseaux étrangers en relation avec les chemins de fer belges.

La plupart des lignes régulières de navigation consentiront des réductions sur le taux ordinaire des frets.

c) L'établissement d'un bureau des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 17. — Le Conseil d'administration de la Société anonyme de l'Exposition se charge gratuitement, à l'intérieur de l'Exposition, de la manutention de tons les colis dont le poids n'excèdera pas 1500 kil. et qui lui seront remis au plus tard le 15 avril 1894.

La **manutention** des colis comprend :

a) *la réception dans l'enceinte de l'Exposition ;*

b) *la mise à pied d'œuvre ;*

c) *l'enlèvement*
d) *la remise à pied d'œuvre* } *des caisses vides et emballages ;*

e) *l'enlèvement des colis réemballés.*

Les exposants se conformeront aux instructions qui seront données par le Comité Exécutif pour faciliter l'enlèvement des caisses vides.

Les caisses vides des exposants seront emmagasinées et restituées à pied d'œuvre à la clôture par les soins du Comité Exécutif, mais sans responsabilité de sa part en ce qui concerne le maintien en bon état de ces caisses.

Une taxe de fr. 2.50 par mètre carré de surface d'assise de colis est fixée pour cet emmagasinage, avec un minimum de perception de fr. 2.50 pour tout emballage qui ne comportera pas un mètre carré.

Les exposants qui se chargeront de l'emmagasinage de leurs caissse vides devront procéder à leur enlèvement immédiatement après le déballage, en se conformant aux instructions données par le Comité Exécutif.

Pour la manutention des colis dont le poids sera supérieur à 1500 kil.; pour ceux, tels que blocs, marbres, pierres, objets en fer, pièces de machines, canons, locomobiles et batteuses montées pesant isolément plus de 1500 kil. ; pour les colis dont les dimensions dépassent la superficie d'un wagon ordinaire, tels que bois de longueur, barres de fer, poutrelles, etc., matériel roulant, locomotives, voitures de chemin de fer, wagons ainsi que pour les embarcations, grandes pièces quelconques, pièces fragiles, il sera payé une taxe à fixer de gré à gré et le Comité Exécutif peut au surplus exiger que pour certains de ces objets la manutention en soit effectuée par les soins ou avec le concours des exposants.

Le Comité Exécutif se réserve de faire avec tous les pays officiellement représentés des arrangements spéciaux pour toutes les opérations de la manutention des produits et l'emmagasinage des caisses vides.

Les Entrepreneurs de location de vitrines, de glaces, de meubles, ainsi que les vendeurs établis dans les jardins n'auront pas droit à l'emmagasinage, ni à la réexpédition des caisses vides. Le Comité Exécutif ne se chargera en rien de ces emballages.

Les exposants devront effectuer à leurs frais, le déballage, l'installation, l'étalage et le réemballage de leurs produits ainsi que la mise en état des caisses vides, etc. Le réemballage se fera dans l'ordre qui sera indiqué par le Comité Exécutif et devra être effectué avant le 31 décembre 1894. Le démontage devra être terminé de façon à permettre l'enlèvement, au plus tard, le 15 janvier 1895.

Passé le 15 janvier 1895, les produits non emballés ou non démontés seront enlevés d'office et emmagasinés aux frais, risques et périls des exposants.

Les objets non retirés au 1er février 1895 seront vendus publiquement et le Conseil d'Administration de la Société de l'Exposition aura le droit de disposer du produit de la vente.

Chaque exposant ou son délégué pourvoit à la réception de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir les colis dans l'enceinte de l'Exposition, le Comité Exécutif peut les faire réexpédier ou les déballer d'office aux frais, risques et périls des intéressés.

Toute introduction de matériaux destinés aux installations est subordonnée à l'autorisation du Comité Exécutif.

Art. 18. — La Société anonyme de l'Exposition apportera les plus grands soins à la manutention dont elle se charge, mais il est expressément stipulé qu'elle ne saurait en aucun cas être rendue responsable des pertes, manquants, dommages, avaries, etc., que les colis ou leur contenu pourraient subir.

Art. 19. — Les exposants ou collectivités d'exposants auront à supporter tous frais spéciaux tels que : fourniture de meubles, installation, décoration, étalage, entretien et nettoyage des produits, fondations, montage, force motrice, vapeur, eau, gaz, électricité, démontage, emmagasinage des caisses vides, assurance, plantations et terrassements spéciaux y relatifs, taxes de douanes ou d'accises, droits de patente pour objets mis en consommation, etc., etc.

Les exposants devront soumettre à l'approbation du Comité Exécutif le plan des vitrines, meubles ou mobilier dont ils veulent se servir.

Le Conseil d'administration ne pourra, en aucun cas, être rendu responsable du préjudice qui résulterait pour les exposants d'accidents, incendies, avaries, dégâts, détournements ou autres causes quelconques.

Les exposants seront responsables des dommages que leurs installations apporteraient aux planchers, cloisons, etc., dont ils auront l'usage, ainsi que des dégradations qui pourraient être considérées comme provenant d'un usage abusif.

Les exposants ne pourront enlever leurs objets exposés avant d'avoir soldé les dégâts éventuels.

TITRE DEUXIÈME.

Dispositions spéciales.

Art. 20. — Sont exclues de l'Exposition : les matières détonantes, fulminantes et en général toutes matières dangereuses.

Ne seront reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimensions restreintes, les alcools et esprits, les huiles et essences, les matières corrosives et généralement les corps qui peuvent altérer les autres produits ou incommoder le public. Les amorces, pièces d'artifice, les allumettes chimiques et autres objets analogues ne pourront être reçus qu'à l'état d'imitation sans aucune addition de matières inflammables.

Les exposants de produits incommodes ou insalubres devront se conformer en tout temps aux mesures de sûreté qui leur seront prescrites. Le Comité Exécutif se réserve le droit absolu de faire retirer les produits de toutes provenances qui, par leur nature ou leur aspect, lui paraîtront dangereux, incommodes ou incompatibles soit avec le but soit avec les convenances de l'Exposition.

Art. 21. — Les demandes d'admission, pour lesquelles des formules (voir modèles ci-joints) sont fournies par les soins du Comité Exécutif, devront être adressées, dûment signées et affranchies, au plus tard le 1er octobre 1893.

a) Aux Commissaires des pays officiellement représentés à l'Exposition, par les exposants appartenant à ces nationalités ;

b) Au Comité Exécutif de l'Exposition, rue Gérard, 9, à Anvers, par les exposants dont les pays ne sont pas représentés officiellement.

Pour les producteurs qui s'adressent à ce dernier, la Société anonyme de l'Exposition statue sur les demandes d'admission et les participants ne peuvent envoyer leurs produits qu'après que leur demande est admise et qu'un certificat d'admission leur est adressé.

Art. 22. — Le prix de location des emplacements, comprenant la décoration générale et la manutention, est établi sur les bases suivantes, proportionnellement à l'emplacement occupé par les installations ou par les produits :

I. HALLES DE L'INDUSTRIE.

A. *Galeries latérales.*

Emplacements non isolés.

Sur sol { *a*) la profondeur ne dépassant pas 1m00, *par mètre courant de façade* . fr. 60.
{ *b*) la profondeur dépassant 1m00, *par mètre carré de surface horizontale* » 60.
Sur cloison : *c*) *par mètre courant de façade* . . . . . » 60.
Le prix des emplacements non isolés ne pourra être inférieur à . . . . . » 60.

Emplacements isolés.

a) Mesurés sur la plus grande dimension, la plus petite n'atteignant pas 1m00.
Par mètre courant de façade . . . . . » 90.
b) les deux dimensions dépassant 1m00, *par mètre carré de surface horizontale* » 90.
Le prix des emplacements isolés ne pourra être inférieur à . . . . . » 90.

B. *Galeries centrales.*

Dans les galeries centrales, les prix des emplacements . . . . . { non isolés, *par mètre carré* . . » 90.
{ isolés, *id.* . . » 130.
La taxe pour salons ayant au moins 5m00 de façade sur 5m00 de profondeur. . { à façade, *id.* . . » 70.
{ sur angle, *id.* . . » 50.

Les installations seront mesurées d'après les plus grandes dimensions au-dessus du plancher.

II. GALERIES DES MACHINES ET DE L'ÉLECTRICITÉ.

Pour machines non en mouvement et installations diverses de toute hauteur.

a) La profondeur n'atteignant pas 1m00, *par mètre courant de façade* . . . fr. 60.
b) La profondeur dépassant 1m00, *par mètre carré de surface horizontale* . . » 60.
Le prix des emplacements de cette catégorie ne pourra être inférieur à. . . » 60.

Pour toute machine en mouvement, empruntant la force motrice à la vapeur, à l'eau, au gaz, à l'électricité ou à la transmission générale, les *prix ci-dessus seront réduits de* 50 %.

Cette réduction ne sera accordée que si les machines marchent au moins quatre jours par semaine et cinq heures par jour.

Les installations seront mesurées aux plus grandes dimensions au-dessus du plancher.

III. INSTALLATIONS MARITIMES. — AUVENTS DANS LES JARDINS.

Pour emplacements de toute hauteur.

a) La profondeur ne dépassant pas 1m00, *par mètre courant de façade* . . . fr. 25.
b) La profondeur dépassant 1m00, *par mètre carré de surface horizontal* . . » 25.
Le prix des emplacements de cette catégorie ne pourra être inférieur à . . . » 25.

La taxe des emplacements sous auvents sera augmentée de fr. 5.

PAIEMENTS.

Les taxes d'emplacement seront encaissées par les soins du Conseil d'administration de la Société de l'Exposition.

Elles seront payables en deux fois pour les sommes supérieures à fr. 1,000. La première moitié au moment de la réception du bulletin d'admission, la seconde moitié le 1er avril 1894.

Les taxes inférieures à fr. 1,000 sont payables en une fois, à la réception du bulletin d'admission.

Le participant qui n'acquittera pas le montant de sa taxe dans le délai prescrit, perdra tous ses droits et son bulletin d'adhésion sera considéré comme nul et non avenu.

Le prix des grandes espaces à louer dans les halles ou dans les jardins, pourra être établi par conventions spéciales.

Aucun emplacement loué ne pourra être cédé, échangé ou loué sans le consentement formel du Comité Exécutif.

Les plafonds, les vélums, les toiles jutes, les charpentes des cloisons et leurs revêtements, les planchers surélevés, les fondations ou travaux de consolidation de planchers pour installations pondéreuses seront effectués par les exposants ou par les collectivités et à leurs frais. Les dispositions prises pour ces installations devront être approuvées par le Conseil d'administration, le Comité Exécutif et le Commissariat général du Gouvernement.

Les chemins de circulation générale doivent être maintenus par les différents pays et aucun empiètement ne sera toléré sur ces voies de circulation générale.

Art. 23. — L'exposant qui n'aura pas placé ses produits avant le 25 avril 1894, perdra par le fait même droit à son emplacement ; son certificat d'admission sera considéré comme non avenu et les taxes d'emplacement perçues resteront acquises à la Société de l'Exposition, le tout sans aucune formalité judiciaire ou extra-judiciaire ; le Conseil d'administration sera autorisé dans ce cas à faire enlever d'office, aux frais des contrevenants, les installations non achevées.

Art. 24. — Les exposants qui auraient besoin de vapeur, d'eau, de gaz ou d'électricité déclareront sur le bulletin de demande d'admission, la quantité de vapeur, de gaz ou d'électricité qui leur est nécessaire par heure.

Ceux qui auraient besoin de force motrice indiqueront quelle sera la vitesse de leurs appareils et la force dont ils voudront disposer. La force motrice sera concédée dans les galeries des machines et de l'électricité d'après un tarif spécial : elle sera prise sur l'arbre de couche de la transmission générale. L'établissement de toutes ces transmissions intermédiaires, ainsi que les fondations et tous frais d'installations particulières, resteront à la charge de l'exposant. La vapeur, l'eau, le gaz, l'électricité seront fournis aux conditions du tarif réglant cet objet.

Un règlement spécial détermine les conditions relatives à l'installation et à la marche des machines. Il sera envoyé aux exposants qui en feront la demande.

Art. 25. — Il sera institué un Jury international des récompenses dont les membres seront désignés par le Gouvernement de leur pays ; ce jury sera organisé et dirigé par le Commissaire général du Gouvernement belge.

Les jurés des nations non officiellement représentées seront proposés par les délégués des exposants de ces nations. Le mandat de ces jurés sera ratifié, s'il y a lieu, par le Gouvernement belge, sur la proposition du Commissariat général du Gouvernement.

Le Jury fonctionnera le plus tôt possible après l'ouverture de l'Exposition. Les récompenses consisteront en médailles ou diplômes de grand prix, diplômes d'honneur, diplômes de médaille d'or, d'argent, de bronze et diplômes de mention honorable.

La distribution des récompenses aura lieu avant la clôture de l'Exposition. Le plus grand éclat sera donné à cette solennité et la plus grande publicité au programme des récompenses.

Art. 26. — Il pourra être institué des Comités internationaux d'essais à l'instar de ce qui s'est fait aux Expositions précédentes.

Art. 27. — La loterie autorisée par le Gouvernement belge pourra comprendre plusieurs séries d'un million de billets chacune.

Les lots seront exclusivement acquis parmi les objets exposés.

L'émission de la première série pourra se faire avant l'ouverture de l'Exposition.

TITRE TROISIÈME.

Administration et police.

Art. 28. — Les produits seront exposés sous le nom des signataires des demandes d'admission. Cette condition est de rigueur.

Art. 29. — Les exposants sont autorisés à inscrire à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des collaborateurs qui ont contribué à donner aux objets leur mérite et leur valeur.

Aucun exposant ne pourra couvrir les objets exposés pendant les heures durant lesquelles le public sera admis dans les halles et galeries.

Art. 30. — Les exposants sont invités à indiquer le prix marchand des objets exposés, autant pour faciliter le travail appréciateur du jury, que pour renseigner le visiteur.

Les exposants qui désirent exposer des œuvres d'art industriel dont ils ne seraient pas les auteurs, devront en informer le Comité Exécutif et lui faire parvenir une autorisation en due forme des auteurs ou de leurs ayants droit.

Art. 31. — Des mesures seront prises pour protéger contre toute avarie les produits exposés, mais la Société de l'Exposition ne sera en aucune façon responsable des accidents, incendies, dégâts, détournements ou dommages dont ils auraient à souffrir, quelle qu'en soit la cause ou l'importance.

Art. 32. — Une surveillance générale sera établie pour prévenir les vols, les détournements et les dégradations d'objets, sans que de ce chef le Conseil d'administration et le Comité Exécutif assument une responsabilité quelconque.

Les exposants auront à faire assurer leurs produits et leurs emballages, directement et à leurs frais, si toutefois ils le jugent utile.

Le Conseil d'administration et le Comité Exécutif déclinent toute responsabilité quelconque à raison de l'exposition des produits et notamment des accidents qui pourraient survenir, fussent-ils même causés par leurs préposés.

Les exposants sont responsables tant envers le Conseil d'administration de l'Exposition qu'envers les autres participants ou les tiers de tout dommage qui serait causé par les produits exposés ou présentés par les personnes à leur service ou causé par leurs préposés eux-mêmes.

Art. 33. — Les Commissaires des pays participants, les collectivités ainsi que tout participant individuel, auront la faculté de se servir, sous leur responsabilité, de gardiens et surveillants spéciaux.

Ces agents devront être agréés par le Conseil d'administration ; ils seront munis d'un certificat d'identité accompagné de leur photographie.

Ils porteront des emblèmes distinctifs et pourront réclamer l'aide des agents commis par le Conseil d'administration et celle de la police.

Art. 34. — Les articles de vente courante, ainsi que ceux fabriqués ou confectionnés sur place, pourront, moyennant paiement d'une taxe à convenir, être vendus et livrés sur le champ ; mais aucune vente de ce genre ne pourra se faire à l'intérieur des halles, sans une autorisation spéciale et écrite du Comité Exécutif.

Toute dégustation de boissons quelconques ou de comestibles, à l'intérieur des halles, ne pourra se faire qu'à titre absolument gratuit et avec l'autorisation du Comité Exécutif.

Le droit de faire déguster dans les jardins les boissons ou les comestibles, moyennant le paiement d'une taxe, sera réglé par une convention spéciale à conclure par le Conseil d'administration.

Art. 35. — Une seule entrée gratuite sera délivrée à chaque exposant ou à son représentant. Cette carte est personnelle ; elle sera retirée s'il est constaté qu'elle a été cédée ou prêtée, le tout sans préjudice aux poursuites de droit. La carte devra être signée par l'exposant ou son représentant, porter sa photographie et le numéro du groupe et de la classe auxquels il appartient ; elle sera, en outre, frappée du timbre du Comité Exécutif.

Il est bien entendu que le représentant d'exposants, quel que soit le nombre d'exposants qu'il représente, n'a droit qu'à une seule carte. Chaque exposant aura droit à une ou plusieurs cartes de service valables pour toute la durée de l'Exposition, mais seulement de 8 à 10 heures du matin.

Le Comité Exécutif sera seul juge du nombre de cartes à accorder et pourra toujours les retirer en cas d'abus ou de fraude.

Art. 36. — L'Exposition est constituée en entrepôt réel. Les produits étrangers destinés à figurer à l'Exposition pourront être importés en franchise provisoire des droits d'entrée à condition d'être exportés après, en se conformant aux formalités qu'imposera le Gouvernement belge.

Art. 37. — Des règlements ultérieurs détermineront les modes d'envoi, de réception, de manutention, d'installation et de réexpédition des produits, le service de la surveillance, le service des douanes, le service des entrées à l'Exposition, le droit de vente, le mode de formation et le fonctionnement du Jury international des récompenses.

Art. 38. — Les exposants et concessionnaires admis à construire ou à s'établir dans le parc de l'Exposition auront à se conformer aux conditions qui leur seront imposées par le Conseil d'administration.

Un cahier des charges spécial règlera le mode d'adjudication des restaurants, buvettes, débits de tabacs, comestibles, etc., etc.

TITRE QUATRIÈME.

Expositions annexes. — Congrès et Conférences.

Art. 39. — Des expositions supplémentaires, des expositions temporaires, des congrès et conférences, des lectures, de grandes fêtes, des concours de chant et de musique, des concerts, etc., etc., pourront être organisés pendant la durée de l'Exposition.

Art. 40. — Le Comité Exécutif se propose de provoquer des Congrès internationaux où seront discutées les questions d'intérêt général au point de vue des échanges et des transactions : il examinera et patronnera, le cas échéant, tous les projets dont la réalisation lui paraîtrait de nature à augmenter encore l'attrait et l'éclat de l'Exposition.

Art. 41. — *Toute communication relative à l'Exposition doit être adressée, par lettre affranchie, au Comité Exécutif, rue Gérard, 9, à Anvers.*

Dispositions spéciales.

Art. 42. — Les producteurs, en acceptant la qualité d'exposant, déclarent adhérer aux dispositions du Règlement Général, à celles des Règlements Spéciaux et aux mesures qui pourraient être ultérieurement promulguées.

Les exposants ou contractants devront faire élection de domicile à Anvers.

Arrêté en séance du Conseil d'administration, à Anvers, le 12 mai 1893.

L'Administrateur-Secrétaire,
Henri Beliard.

L'Administrateur-Président du Conseil,
Cte de Pret Roose de Calesberg.

Vu :

Pour le Comité Exécutif :

Le Secrétaire Général,
M. de Ramaix.

Le Vice-Président, Directeur général,
Alphonse Hertogs.

Vu :

Le Secrétaire-Général du
Commissariat Général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire Général du Gouvernement,
Cte Hippolyte d'Ursel.

Avis important.

N. B. Les produits ayant figuré à l'Exposition Universelle de Chicago et destinés à être exhibés à celle d'Anvers, seront admis dans les bâtiments de l'Exposition, jusqu'au moment de son ouverture, sans avoir de ce chef à payer des frais de magasinage.

Il est toutefois bien entendu que les frais d'assurances ainsi que tous les autres frais prévus par le Règlement Général restent à la charge de l'exposant.

CLASSIFICATION GÉNÉRALE

I. — BEAUX-ARTS (1).

CLASSE 1. — Peintures et dessins.

Peinture sur toile, sur panneaux, sur enduits divers; miniatures; aquarelles; pastels et dessins en tous genres.

CLASSE 2. — Sculptures et gravures sur médailles.

Sculptures en ronde-bosse, bas-reliefs, sculptures repoussées et ciselées, médailles, camées, pierres gravées, nielles.

CLASSE 3. — Gravures et lithographies.

Gravures en noir, gravures polychromes. Lithographies en noir au crayon et au pinceau; chromolithographies.

CLASSE 4. — Dessins et modèles d'architecture.

Etudes et fragments. Représentations et projets d'édifices. Restaurations d'après des ruines ou des documents.

II. — ENSEIGNEMENT.

CLASSE 5. — Enseignement primaire.

Jardins d'enfants. — Plans de locaux, mobilier, outillage didactique, organisation pédagogique, matériel d'enseignement approprié au développement physique, moral et intellectuel de l'enfant avant son entrée à l'école. Plans de crèches, de salles d'asile, mobilier de ces institutions; organisation.

Ecoles primaires. — Plans et modèles d'établissements scolaires pour la ville et pour la campagne. Mobilier, matériel d'enseignement, organisation, méthodes, livres, cartes, appareils et modèles. Matériel de l'enseignement, des notions des sciences naturelles, d'agriculture et d'horticulture, de technologie. Appareils de projection, etc. Collections instructives préparées par les maîtres et par les élèves, travaux d'élèves.

Ecoles d'adultes. — Organisation pédagogique, méthodes, livres, travaux d'élèves. Plans d'orphelinats. — Enseignement des sourds-muets et des aveugles. — Outillage didactique, méthodes, etc.

(1) L'exposition Internationale des Beaux-Arts (Classes 1, 2, 3 et 4) sera organisée exclusivement par les soins de la Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts, à Anvers.

CLASSE 6. — Enseignement moyen et supérieur.

Plans et modèles d'établissements d'enseignement secondaire : agencement et mobilier de ces institutions. Collections, livres classiques, cartes, globes. Matériel de l'enseignement ; travaux des élèves.

Plans et modèles d'académies, universités, écoles de médecine et écoles pratiques, écoles techniques et d'application, observatoires, musées scientifiques, amphithéâtres, laboratoires d'enseignement et de recherches. Mobilier et agencement de ces établissements. Appareils, collections et matériel destinés à l'enseignement supérieur, aux recherches et missions scientifiques.

CLASSE 7. — Enseignement professionnel.

Ecoles industrielles, écoles professionnelles, écoles et ateliers d'apprentissage, écoles ménagères. Plans et modèles, matériel de l'enseignement, collections, livres, travaux des élèves, etc. Expositions particulières de sociétés techniques et industrielles.

III. — ARTS LIBÉRAUX.

CLASSE 8. — Objets scientifiques, cartographie, etc.

Appareils et instruments des arts de précision.

Appareils et instruments de géométrie pratique, d'arpentage, de topographie et de géodésie; compas, machines à calculer, niveaux, boussoles, baromètres, etc.

Appareils et instruments de mesure; verniers, vis micrométriques, machines à diviser, etc., etc., balances de précision.

Instruments de l'optique usuelle. Instruments d'astronomie. Intruments de physique, de météorologie. Instruments et appareils destinés aux laboratoires et aux observatoires.

Mesures et poids de tous genres.

Cartes et atlas géographiques, géologiques, hydrographiques, astronomiques, etc. Cartes physiques de toutes sortes. Cartes topographiques planes ou en relief. Globes et sphères terrestres et célestes. Ouvrages et tableaux de statistique. Tables et éphémérides à l'usage des astronomes et des marins.

CLASSE 9. — Médecine, chirurgie et hygiène.

Matériel, instruments et appareils de travaux anatomiques, histologiques et bactériologiques. Instruments d'exploration médicale ; appareils et instruments chirurgicaux. Appareils de pansement. Appareils de prothèse plastique et mécanique; appareils d'orthopédie; appareils de chirurgie herniaire; appareils balnéatoires et hydrothérapiques; appareils de gymnastique médicale ; matériel, instruments et appareils de thérapeutique spéciale. Instruments destinés à la pratique de l'art dentaire. Appareils divers destinés aux infirmes, aux malades et aux aliénés. Objets nécessaires au service médical, chirurgical et pharmaceutique dans les hôpitaux ou infirmeries. Trousses et caisses d'instruments et de médicaments destinés aux chirurgiens de l'armée et de la marine.

Ambulances militaires et civiles.

Matériel de secours aux blessés sur les champs de bataille ; matériel de secours aux victimes d'accidents du travail ou du chemin de fer. Appareils de secours aux noyés et aux

asphyxiés. Livres, brochures, dessins explicatifs concernant les premiers soins à donner aux blessés.

Matériel spécial, instruments et appareils de la médecine vétérinaire. Appareils de désinfection.

Hygiène générale ou publique. Hygiène individuelle. Hygiène médico-chirurgicale. Hygiène professionnelle et industrielle. Hygiène sociale. Législations comparées.

CLASSE 10. — Photographie.

Photographie sur papier, sur verre, sur bois, sur étoffes, sur émail, etc.

Gravures héliographiques, épreuves lithophotographiques, clichés photographiques, épreuves stéréoscopiques et stéréoscopes. Epreuves obtenues par amplification. Photochromie. Instruments, appareils et matières premières de la photographie; matériel des ateliers de photographes.

CLASSE 11. — Typographie, lithographie, librairie, papeterie.

a) Spécimens de typographie ; épreuves autographiques ; épreuves de lithographie en noir ou en couleurs ; épreuves de gravure.

Livres nouveaux et éditions nouvelles de livres déjà connus, collections d'ouvrages formant des bibliothèques spéciales, publications périodiques, dessins, atlas et albums. Editions musicales.

Matériel et procédés de la reliure, registres, cahiers, albums et carnets, reliures mobiles, etc.

b) Matériel des arts de la peinture et du dessin : craies, crayons pastels. Fournitures de bureau, articles de bureau, encriers, pèse-lettres, etc. Presses à copier.

Objets confectionnés en papier; abat-jour, lanternes, cache-pot, etc.

Produits divers pour lavis, aquarelles. Couleurs en pains, en pastilles, en vessies, en tubes, en écailles. Instruments et appareils à l'usage des peintres, dessinateurs, graveurs et modeleurs.

IV. — INDUSTRIES D'ART.

CLASSE 12. — Orfèvrerie, bijouterie, industrie diamantaire, joaillerie.

a) Industrie diamantaire : préparation des diamants, taille, polissage. Industrie du lapidaire.

b) Orfèvrerie religieuse : orfèvrerie de décoration et de table, orfèvrerie pour ustensiles de toilette, de bureau, etc.

c) Bijouterie fine et bijouterie fausse : broches, boucles d'oreilles, bagues, parures, chaînes de montre et autres, colliers, bracelets, etc.

Industrie du joaillier : Montage et sertissage des pierres précieuses. Ciselure des métaux précieux.

CLASSE 13. — Musique (Instruments, etc.)

Instruments à vent non métalliques, à embouchure simple, à bec de sifflet, à anche avec ou sans réservoirs d'air.

Instruments à vent métalliques, simples, à rallonges, à coulisse, à piston, à clef. à anche.

Instruments à vent, à clavier, orgues, accordéons, etc.

Instruments à cordes pincées ou à archet sans clavier.

Instruments à cordes à clavier : pianos, etc.

Instruments à percussion ou à frottement. Carillons.

Instruments automatiques, orgues de barbarie, serinettes.

Pièces détachées et objets du matériel des orchestres.

Cordes pour instruments de musique.

CLASSE 14. — Les autres industries d'art (bronze, fer, zinc, galvanoplastie, émaux). Coutellerie.

Statues et bas-reliefs, de bronze, de fonte, de fer, de zinc.

Repoussés en cuivre, en plomb, en zinc, etc.

Objets en bronze, en zinc, employés pour l'ornementation du bâtiment, du mobilier, etc.

Ferronnerie d'art, appareils de chauffage et d'éclairage au point de vue des modèles et de l'ornementation.

Les diverses applications de la galvanoplastie.

Emaux de tout genre, gravure, damasquinage, fabrication des monnaies.

Objets dorés, cuivrés, argentés, nickelés, etc., etc.

Coutellerie. Couteaux, canifs, rasoirs, ciseaux, etc. Produits divers de la coutellerie.

CLASSE 14bis. — Application usuelle des arts du dessin et de la plastique.

Dessins industriels, dessins obtenus, reproduits et réduits par des procédés mécaniques. Décors, lithographies et gravures industrielles. Modèles et maquettes pour figures, ornements, etc. Objets de plastique industrielle obtenus par des procédés mécaniques. Objets moulés et sculptés.

V. — INDUSTRIE MINÉRALURGIQUE.

CLASSE 15. — Mines.

Collections et échantillons de roches, minéraux et minerais. Combustibles minéraux. Charbons divers, résidus et agglomérés. Sous-produits du charbon ; plans d'exploitations et d'installations, etc. Huiles minérales brutes.

CLASSE 16. — Carrières et ciments.

Collections et échantillons de pierres à bâtir, à tailler, de marbres, ardoises, phosphates, argiles, sables, etc. Ciments naturels. Pierres meulières, meules. Pierres à aiguiser, à polir, etc. Plans d'exploitations et d'installations.

CLASSE 17. — Céramique.

a) Céramique : briques, carreaux, grès cérames. Briques massives, creuses et vernissées. Carreaux creux pour cloisons. Carreaux incrustés pour pavements. Tuyaux

de grès et de poterie pour égouts, drainages, cheminées, etc. Tuiles, etc. Produits réfractaires.

b) Céramique artistique : Faïences, porcelaine dure et porcelaine tendre. Biscuits. Faïences et porcelaines décorées et peintes. Laves émaillées. Faïences à couvertes colorées, émaux industriels, etc.

CLASSE 18. — Verrerie, cristallerie, glacerie, gobeleterie et vitraux.

Produits de la verrerie à vitres, à bouteille, de verres mats, de verres spéciaux striés (rolled plate), de verres bombés pour toitures, de verres pour lampes, etc. Verres façonnés, émaillés, craquelés, filigranés, trempés ; produits de la cristallerie : verres à vin, à bière ; plats en verre, services de table, candélabres, pendeloques, corps de lampes, etc. ; gobeleterie ordinaire ; glaces en tous genres ; mires et cristaux d'optique. Vitraux peints.

CLASSE 19. — Métallurgie du fer et de l'acier.

Métaux bruts ; fontes, fers, aciers, alliages métalliques ; fontes moulées, fers marchands, fers spéciaux : rails, tôles, poutrelles, fils, lingots, blooms en fer ou en acier, etc.

Produits de la tréfilerie. Quincaillerie. Tissus métalliques. Aiguilles et épingles en acier.

CLASSE 20. — Métallurgie du zinc.

Minerai de zinc, zinc fondu, zinc laminé, sous ses diverses formes.

CLASSE 21. — Métallurgie des autres métaux (cuivre, plomb, nickel, etc.)

Minerai de cuivre, de plomb, de nickel, d'argent, etc., produits du traitement de ces minerais.

Métaux et alliages spéciaux à canons, à cloches, etc. Tubes sans soudures, tôles, etc.

VI. — GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE.

CLASSE 22. — Machines motrices, machines d'épuisement, d'extraction, chaudières, etc.

Grosse chaudronnerie en fer et en cuivre, machines fixes, machines demi-fixes et machines locomobiles. Chaudières, générateurs de vapeur et appareils accessoires, appareils de condensation des vapeurs, machines à vapeur autre que la vapeur d'eau ; à vapeurs combinées ; machines à gaz, à air chaud, à air comprimé ou raréfié ; appareils pour la transmission de la force par l'eau et par l'air ; compresseur d'air ; machines servant à la manœuvre des fardeaux.

Machines d'extraction, machines pour l'extraction des produits des mines, minières et carrières : machines à vapeur, à gaz, ou employant tout autre force naturelle ; appareils accessoires de ces machines : guidonnages, parachutes, etc.

Machines d'épuisement de tous genres, machines hydrauliques, élévatoires, norias, pompes, tympans, béliers hydrauliques, etc.

Récepteurs hydrauliques : roues, turbines, machines à colonne d'eau.

CLASSE 23. — Mécaniques et machines-outils.

Pièces de mécanisme détachées : supports, galets, glissières, engrenages, bielles, parallélogrammes et joints, poulies, embrayages, déclics, turbines, bâtis, volants, cylindres, courroies de transmission de tous genres, etc.

Machines-outils : tours et machines à aléser et à raboter.

Machines à mortaiser, à percer, à découper, à fraiser, à décolleter, à poinçonner. Machines à tarauder, à fileter, à river, etc. Perforatrices. Outils divers des ateliers de grande construction. Meules à affûter, à ébarber, à polir, etc. Outils, machines et appareils à presser, à broyer, à malaxer, à estamper et à emboutir. Machines à scier et à polir les pierres dures, les marbres, etc. Machines-outils servant à la préparation et au travail des bois : raboteuses, toupies, scies de toutes natures, mortaiseuses, etc. Machines à faire les tonneaux, machines à découper le liège, etc.

Machines à débiter le bois de placage et le bois en grume, scies à découper, à chantourner, etc. Machines à faire les moulures, les baguettes de cadre, les feuilles de parquet, les meubles, etc. Tours et appareils divers des ateliers de menuiserie et d'ébénisterie ; machines à affûter les scies. Machines et appareils pour le travail du stuc, du carton pâte. Machines à briques et à tuiles ; machines à fabriquer les pierres artificielles, à étirer, à comprimer les produits céramiques. Malaxeurs, broyeurs et autres pour briques, poteries, etc.

Matériel et produits de la fabrication des pâtes à papier, de bois, de paille, d'alfa, etc. Matériel de la fabrication du papier à la cuve et à la machine. Appareils pour satiner, glacer, moirer, gaufrer, filigraner et régler le papier. Machines à découper, rogner, timbrer les papiers, etc. Matériel du blanchiment des papiers peints et des tissus, etc. Matériel du filage à la main. Pièces détachées appartenant au matériel de filatures. Machines et appareils servant à la préparation et à la filature des matières textiles : appareils et procédés destinés aux opérations complémentaires, étirage, dévidage, retordage, moulinage. Apprêts mécaniques. Matériel des ateliers de filature. Appareils destinés aux opérations préparatoires de tissage : machines à ourdir, à bobiner. Lissages, métiers ordinaires et mécaniques pour la préparation des tissus unis. Métiers pour la fabrication des étoffes façonnées et brodées. Métiers à fabriquer les tapis et tapisseries. Métiers à mailles pour la fabrication de la bonneterie et des tulles. Matériel de la fabrication mécanique des dentelles et broderies. Matériel de haute lisse, etc.

CLASSE 24. — Matériel de chemins de fer.

Pièces détachées : ressorts, tampons, freins, roues, bandages, essieux.

Matériel fixe : coussinets, éclisses, changements de voie, aiguilles, plaques tournantes, tampons de choc, grues d'alimentation et réservoirs. Signaux, appliques acoustiques, appareils divers de sécurité, de blocage des trains.

Matériel roulant : wagons à voyageurs, à terrassement, à marchandises, à bestiaux, locomotives de tous genres et tenders. Voitures automobiles et locomotives routières. Chemins de fer électriques. Machines spéciales et outillage des ateliers d'entretien de réparation et de construction de matériel.

Matériel et machines pour plans inclinés et plans automoteurs, modèles de machines, de système de traction, d'appareils relatifs aux voies ferrées.

Matériel roulant pour tramways de systèmes divers.

Modèles, plans et dessins de gares, de stations, de remises et de dépendances de l'exploitation des chemins de fer.

VII. — PETITE CONSTRUCTION MÉCANIQUE.

CLASSE 25. — Horlogerie.

Pièces détachées d'horlogerie : gros et petit volume.

Montres, chronomètres, podomètres, compteurs divers, pendules et horloges, régulateurs, métronomes. Horloges astronomiques, chronomètres pour la marine, pendules de voyage. Réveils, etc. Clepsydres et tabliers.

CLASSE 26. — Armurerie.

Fabrication des armes blanches, sabres, épées, fleurets, poignards, stylets, bayonnettes. Armes contondantes, massues, casse-tête, etc. Armes de jet, arcs, arbalètes, frondes, etc. Armes défensives, casques, cuirasses, etc.

Fabrication des armes à feu portatives.

Fusils à un coup ou à deux coups (de chasse) de luxe ou ordinaires, armes à répétition, pistolets d'arçon, pistolets de poche et revolvers de tous genres.

Carabines et fusils pour l'exportation.

Fusils de guerre de tout système.

Machines et appareils pour la fabrication mécanique des armes. Matériel et procédés de la chasse, pièges, trappes, équipements. Projectiles, capsules, amorces, cartouches, etc.

CLASSE 27. — Mécanique de précision et petite construction mécanique en général.

Machines à mettre au point, à sculpter, à réduire les statues, à graver, à guillocher, machines à graver les rouleaux d'impression. Machines pour l'impression des billets de banque, des timbres-poste, etc. Ustensiles et appareils de laboratoires.

Machines à écrire. Presses monétaires et à médailles. Appareils et instruments destinés aux essais industriels. Machines servant à la fabrication des vis, boulons, rivets, clous, pointes de Paris, crochets, crampons, limes, aiguilles, épingles, agrafes, œillets, boutons, plumes. Machines à empaqueter, à confectionner les brosses, les cordes, à fabriquer les capsules, les cartouches, à plomber les marchandises, à boucher les bouteilles.

Outillages et procédés de la fabrication des objets d'horlogerie, de bimbeloterie, de marqueterie, de vannerie, machines et outils servant au charronnage et à la carrosserie, au harnachement.

Outils ordinaires des ateliers de couture et de confection. Machines à coudre, à piquer, à ourler, à broder. Machines à découper les étoffes et les cuirs pour la confection de vêtements et des chaussures. Machines à faire, à clouer et à visser les chaussures. Machines pour l'appropriation du caoutchouc. Tours et appareils divers des ateliers. Serrurerie fine, cadenas, etc.

VIII. — ÉLECTRICITÉ.

CLASSE 28. — Piles, dynamos, transmissions électriques. Éclairage.

Production des courants électriques. Conducteurs. Etude et enseignement. Application industrielle des courants électriques : Eclairage, transmission de l'énergie. Moteurs. Traction électrique. Electro-chimie et électro-métallurgie. Applications diverses.

CLASSE 29. — Télégraphie, téléphonie.

Télégraphie, téléphonie, horlogerie électrique. Signaux électriques divers. Indicateurs électriques de niveau, de pression, de température, etc.

Collections rétrospectives d'appareils.

IX. — INDUSTRIES TEXTILES

CLASSE 30. — Fils de lin, de chanvre, de coton, de jute, de soie, etc.

Lins, chanvres, jutes et autres fibres végétales filées (filés et fils retors, lin teillé et roui).

Cotons préparés et filés (filés et fils retors), bourre de coton. Soie brute et filée, fils de soie.

CLASSE 31. — Tissus des mêmes matières.

Toiles et coutils, batistes. Tissus de fils mélangés. Tissus damassés; bâches ; toiles d'emballage ; toiles à voile ; toiles teintes.

Tissus de coton pur, unis et façonnés. Tissus de coton mélangé.

Velours, rubannerie et couvertures de coton. Tissus de jute pur ou mélangé. Ouate, bourre, mèches de coton.

Cordes, ficelles, câbles de chanvre ; toiles cirées ; tissus mixtes. Tissus de soie ou de soie mélangée. Couvertures de coton et soie.

CLASSE 32. — Fils de laine.

Laines brutes, lavées, épaillées, échardonnées. Laines peignées, fils de laine peignée, laines cardées, fils de laine cardée.

CLASSE 33. — Tissus de laine.

Tissus de laine peignée, mousselines, cachemires d'Ecosse, mercerics, serges, etc. Rubans et galons de laine mélangée de coton ou de fil, de soie ou de bourre de soie. Tissus de poils purs ou mélangés. Châles de laine pure ou mélangée. Châles de cachemire. Draps et autres tissus de laine cardée. Couvertures de laine ; feutre de laines ou poils pour tapis et chapeaux. Tissus de laine cardée non foulée ou légèrement foulée ; flanelles, tartans, molletons, etc.

X. — INDUSTRIE DU VÊTEMENT.

CLASSE 34. — Vêtements des deux sexes.

Habits d'hommes, habits de femmes, jupes, chaussures, chapellerie, coiffures des deux sexes, cravates, habits pour enfants. Vêtements spéciaux aux diverses professions.

CLASSE 35. — Bonneterie et lingerie.

Lingerie en général, Bonneterie de laine, de coton, de lin ou de soie. (Bas, gilets, bonnets, tricots, jupons, etc. Lacets, galons, boutons, etc.) Ganterie. Tissus élastiques. Passementerie de lin, de coton, de laine, de soie ou de poils.

CLASSE 36. — Dentelles, tulles, broderies, passementerie.

Dentelles de fil ou de coton faites au fuseau, à l'aiguille ou à la mécanique. Dentelles de soie, de laine ou de poils de chèvre. Dentelles d'or ou d'argent. Tulles de soie ou de coton unis ou brochés. Broderie d'or, d'argent, de soie. Chasublerie, broderie, tapisseries et autres ouvrages à la main. Passementerie et équipements militaires.

CLASSE 37. — Cuirs et peaux.

Matières premières employées dans la préparation des peaux et des cuirs. Peaux vertes, peaux salées. Cuirs tannés, corroyés, apprêtés ou teints. Cuirs vernis, maroquins et basanes, peaux hongroyées, chamoisées, mégissées apprêtées ou teintes. Peaux préparées pour la ganterie. Parchemins. Articles de boyauderie, baudruche, nerf de bœuf, etc. Fourrures, poils, crins, etc.

CLASSE 38. — Articles de voyage et de campement et objets accessoires du vêtement.

Malles, valises, sacoches, etc.

Nécessaires et trousses de voyage.

Objets divers : Couvertures de voyage, coussins, coiffures, vêtements imperméables, bâtons ferrés, grappins, parasols, matériel portatif spécialement destiné aux voyages et expéditions scientifiques, nécessaires et bagages du géologue, du minéralogiste, du naturaliste, du colon, du pionnier, etc. Tentes et objets de campement, lits, hamacs, sièges, pliants, etc.

Corsets et jupons, plumes et fleurs artificielles, perruques et ouvrages en cheveux. Ombrelles, cannes, parapluies.

XI. — INDUSTRIE DU BATIMENT.

CLASSE 39. — Matériaux de construction.

Matériaux de construction de tous genres, roches, bois, métaux, pierres d'ornement, chaux, mortiers, ciments, trass, pierres artificielles et bétons ; tuiles, briques, carreaux, ardoises, cartons et feutres pour constructions.

CLASSE 40. — Industrie des tapissiers et des décorateurs.

Objets de literie, sièges garnis, baldaquins, rideaux, tentures d'étoffes et de tapisseries. Papiers imprimés, veloutés, marbrés, veinés. Papiers artistiques émaillés et vernissés. Imitation de bois et de cuir. Stores peints ou imprimés.

Objets de décoration et d'ameublement. Pâtes moulées et objets de décoration de plâtre, carton-pierre, papier mâché, etc. Cadres. Peintures et décors. Cheminées d'ameublement. Tapis, moquettes, tapisseries, épinglés ou veloutés. Tissus d'ameublement, de coton, de laine ou de soie, unis ou façonnés. Tissus de crin, cuirs végétaux, moleskines, cuirs de tenture et d'ameublement, toiles cirées, linoleums.

CLASSE 41. — Matériel et outillage des différentes professions de la construction.

Matériel de travaux de terrassement. Excavateurs, appareils de chantiers de construction. Outillage de l'appareilleur, du tailleur de pierre, du maçon, du charpentier, du couvreur, du serrurier, du menuisier, du vitrier, du plombier, du peintre en bâtiments, etc.

Matériel et engins des travaux de fondations : sonnettes, pilotis, pieux à vis, pompes, dragues, appareils pneumatiques. Matériel des travaux hydrauliques. Matériel de l'entretien des routes, des plantations et des promenades. Appareils et instruments pour l'essai des matériaux de construction.

CLASSE 42. — Mobilier.

Meubles à bon marché et meubles de luxe : buffets, bibliothèques, tables, toilettes, lits, canapés, sièges, billards, cheminées, garnitures de cheminées, accessoires du mobilier, etc.

CLASSE 43. — Tabletterie, vannerie, bimbeloterie.

Nécessaires et petits meubles de fantaisie : objets tournés, guillochés, sculptés, gravés. Objets divers de laque. Corbeilles et paniers de fantaisie, clissage et sparterie fine. Porte-monnaie et portefeuilles, brosseries, peignes, jouets d'enfants, jeux de salon et de jardin. Cartes à jouer. Objets en rotin, saboterie, boissellerie.

CLASSE 44. — Chauffage et ventilation.

Foyers, cheminées, poêles et calorifères. Objets accessoires du chauffage des habitations. Fourneaux et appareils pour le chauffage et la cuisine au gaz. Appareils de chauffage par la circulation d'eau chaude, de vapeur et d'air chaud. Appareils divers de ventilation pour les habitations. Appareils de dessiccation.

CLASSE 45. — Éclairage.

Lampes servant à l'éclairage au moyen des huiles diverses et essences. Accessoires de l'éclairage : allumettes, appareils et objets accessoires de l'éclairage au gaz. Procédés de fabrication du gaz. Appareils pour l'éclairage au moyen du magnésium.

XII. — LOCOMOTION.

CLASSE 46. — Carrosserie et sellerie.

Pièces détachées de charronnage et de carrosserie, roues, bandages, essieux, boîtes de roues, ferrures, etc. Ressorts et systèmes divers de suspension; systèmes d'attelage. Freins. Produits du charronnage : voitures publiques, voitures d'apparat, voitures particulières, chaises particulières, chaises à porteurs, litières, traîneaux, articles de harnachement et d'éperonnerie : bâts, selles, cacolets, brides et harnais pour montures, pour bêtes de somme et de trait, étriers, éperons, fouets et cravaches.

CLASSE 47. — Vélocipédie.

Industrie vélocipédique. Bibliographie vélocipédique. Industries diverses se rattachant au sport vélocipédique. Partie rétrospective.

CLASSE 48. — Locomotion aérienne.

Appareils de la locomotion aérienne : filets, câbles, cordages, ancres, aérostats, voitures pour transport d'aérostats, appareils de sûreté, parachutes, etc.

XIII. — INDUSTRIES CHIMIQUES.

CLASSE 49. — Industrie du papier.

Procédés et matières premières de la fabrication du papier.

Papier de bois, de paille, d'alfa. Papier à la cuve et à la machine, papier satiné, glacé, gaufré, filigrané. Papier pour le dessin et la peinture. Carton, etc.

CLASSE 50. — Procédés et produits chimiques et pharmaceutiques. Blanchiment, teinture, impression. Caoutchouc.

Matières tinctoriales d'origine animale, minérale ou végétale : soude et carbonate de soude, soude artificielle, soude caustique, liquide ou solide.

Fabrication et préparation des couleurs en général, ainsi que des vernis.

Fabrication des produits chimiques, fabrication du minium, massicot, nitrobenzine, sel d'étain, sulfates d'aluminium, d'ammoniaque, de cuivre, de fer, de potasse, de soude, de zinc, de sulfate de carbone, etc. Fabrication de l'alun, du chlore, du chlorure de chaux, des chromates, de l'éther. Fabrication des allumettes chimiques.

Acides, sels, eaux minérales et gazeuses. Matières premières et produits de la pharmacie. Médicaments simples et composés.

Procédés du blanchiment, de la teinture et de l'impression. Préparations pour la teinture. Fils et tissus blanchis, teints et imprimés. Tapis imprimés. Toiles cirées.

Préparation du caoutchouc, de la gutta-percha et de l'amiante. Produits de ces matières.

Fabrication et préparation des matières fertilisantes d'origine minérale, animale ou végétale.

CLASSE 50bis. — Huilerie, savonnerie, stéarinerie.

Fabrication et épuration des huiles de toute espèce (animale, d'éclairage, de poisson, de résine, de térébenthine, de goudron, de pétrole, de benzine, de naphte, de vaseline, de paraffine, de bitume, d'asphalte bitumeux, etc.)

Fabrication des savons, bougies, cires et corps gras, résines et corps dérivés, colles et gélatines, encres d'imprimerie, enduits divers, cirages.

Bougies, stéarine, etc.

CLASSE 51. — Parfumerie.

Cosmétiques et pommades. Huiles parfumées, extraits et eaux de senteur, vinaigres aromatisés, pâtes d'amandes, poudres, pastilles et sachets parfumés, parfums à brûler, savons de toilette, matières premières de la parfumerie.

XIV. — INDUSTRIES ALIMENTAIRES

CLASSE 52. — Sucrerie, boulangerie, pâtisserie, conserves et condiments.

Fécules de pommes de terre, de riz, de lentilles, etc., gluten, tapioca, sagou, arrow-root, fécules diverses, produits farineux, mixtes, pâtes dites d'Italie, semoules, vermicelles, macaronis. Préparations alimentaires propres à remplacer le pain, nouilles, bouillies, pâtes de fabrication domestique. Pains divers avec ou sans levain, pains de fantaisie et pains façonnés, pains comprimés pour voyage, campagnes militaires, etc., biscuits de mer. Produits divers de pâtisserie propres à chaque nation. Pains d'épices et gâteaux susceptibles de se conserver. Conserves alimentaires de viandes, de légumes, de fruits, etc.

Sucres destinés aux usages domestiques et autres.

Produits divers de la confiserie : dragées, pralines, bonbons de sucre, fondants, nougats, angélique, anis, confitures, gelées, etc. Fruits confits et à l'eau de vie. Chocolats. Epices et condiments.

CLASSE 53. — Distillerie.

Matières premières, matériel, procédés et produits de la distillerie en général.

CLASSE 54. — Brasserie.

Matières premières, matériel, procédés de la brasserie. Bières des diverses localités et des divers pays.

CLASSE 55. — Tabacs.

Tabacs en feuilles, tabacs séchés, tabacs coupés, tabacs fabriqués, cigares, cigarettes, tabac à fumer, à priser, à mâcher.

CLASSE 56. — Vins et boissons fermentées.

Vins ordinaires, rouges et blancs. Vins de liqueurs et vins cuits, vins mousseux, cidres, poirés et autres boissons tirées des céréales. Boissons fermentées de toute nature. Boissons spiritueuses, rhum, tafia, kirsch, etc.

XV. — GÉNIE CIVIL.

CLASSE 57. — Ports, canaux, routes, ponts, ascenseurs, architecture civile, etc.

Ouvrages et outillage des ports, wharfs, murs de quai, digues, môles, bassins, cales sèches, ponts, portes d'écluses avec appareils de manœuvre. Pontons, carénages. Piliers d'acostage. Poteaux et buttes d'amarre, anneaux, échelles, etc.

Grues, élévateurs, divers. Entrepôts, hangars, etc. Aqueducs, viaducs, canaux, écluses, barrages, etc. Phares. Monuments publics à destination spéciale. Constructions civiles, maisons ouvrières, etc.

XVI. — NAVIGATION.

CLASSE 58. — Constructions navales, armement, équipement et sauvetage.

Dessins et modèles de cales, bassins de radoub, docks flottants, etc. Dessins et modèles des bâtiments en tous genres usités pour la navigation fluviale et maritime. Types et modèles des systèmes de construction adoptés dans la marine marchande et militaire. Torpilleurs, canots et embarcations. Matériel du gréement des navires, grues, cabestans, vireurs, timonerie, armement. Pavillons et signaux. Appareils destinés à prévenir les collisions en mer. Bouées, balises, etc. Matériel et exercices de natation, de plongeage et de sauvetage, flotteurs, ceintures de natation, etc., etc. Cloches à plongeurs, nautilus, scaphandres, etc. Bateaux sous-marins, matériel de sauvetage maritime, porte-amarres, bateaux life-boats, phares flottants, appareils lumineux, phoniques et télégraphiques. Matériel, outillage et procédés pour le renflouement et le relèvement des navires échoués et coulés.

Matériel de sauvetage pour les incendies et autres accidents, etc.

XVII. — COMMERCE.

CLASSE 59. — Statistique et biographie commerciales.

Statistiques de l'importation et de l'exportation ; graphiques ; pays de provenance et de destination ; mouvement dans les gares, les entrepôts, les ports, les canaux. Bibliographie.

CLASSE 60. — Musées commerciaux.

Produits exposés dans les musées commerciaux, prix, débouchés, frets et ports de toutes natures, renseignements divers.

CLASSE 61. — Colonies : articles d'exportation et d'importation, ethnographie minéralogie, etc.

Produit du sol des colonies ; métaux, pierres précieuses, arbres d'essences diverses, fruits, céréales, etc. Produits exportés dans les colonies; cotonnades, verroterie, armes, matériel de chemin de fer, habitations à l'usage des colons, etc.

Produits de l'industrie des colonies : tissus, vêtements, nattes, armes et ustensiles.

Ethnographie : idoles, fétiches, habitations, etc.

XVIII. — ART MILITAIRE.

CLASSE 62. — Armes de guerre, fortifications, équipement, matériel de transport, topographie et géographie militaires, etc.

Armes de guerre portatives, fusils, revolvers, pistolets, sabres, épées, bayonnettes, poignards.

Armes de guerre non portatives : artillerie de campagne, artillerie de siège et de forteresse, y compris les affûts et trains d'artillerie, accessoires de l'art militaire et équipements : gibecières, sacs, besaces, cartouchières, matériel du transport des munitions et des vivres, télégraphie militaire, vêtements, coiffures, chaussures, etc.

Plans, dessins et modèles de fortifications. Topographie et géographie militaire.

XIX. — AGRICULTURE.

CLASSE 63.

Etudes des questions agricoles, instruction, etc. Production du sol. (Expositions temporaires et permanentes). Laiterie et fromagerie, instruments qui s'y rapportent.

Instruments agricoles et matériel des industries agricoles.

Aviculture et apiculture. Concours temporaires et permanents.

XX. — SYLVICULTURE.

CLASSE 64.

Arbres et arbustes de toutes essences, graines et plants d'essences forestières. Bois d'œuvre, de chauffage et de construction. Bois ouvrés. Lièges et écorces textiles. Bois torréfiés, etc.

Plans, modèles, programmes des écoles de sylviculture. Matériel de l'exploitation des forêts ; ustensiles et outils.

Statistique de l'étendue, de la nature, du rapport des forêts et de leurs frais d'exploitation. Travaux et publications des administrations chargées de l'entretien des forêts domaniales.

XXI. — PÊCHE ET PISCICULTURE.

CLASSE 65. — Pêche et pisciculture.

A. — Bateaux et matériel de pêche.

a) Modèles et dessins de bateaux de pêche. Bateaux et transports à vapeur, bateaux à voiles et embarcations.

b) Matériel d'armement, cordages, toiles à voiles, cabestans à main ou à vapeur, compas, baromètres, longues-vues, feux, lampes, cornets à brouillard, etc.

c) Engins et procédés de tous genres employés à la pêche au chalut, au filet, à la ligne, au harpon, à la drague, au piège, etc. Modèles et dessins.

d) Confection et préparation des filets et des lignes.

e) Modèles et plans de ports de pêche.

f) Méthodes pour protéger les câbles sous-marins contre tout accident causé par les opérations de pêche. Modèles et dessins.

B. — Pêche en eau douce.

a) Matériel de la pêche en eau douce ; filets, cannes, dévidoirs, lignes, hameçons, mouches et amorces artificielles, harpons, pièges, paniers, etc.

b) Confection et préparation des engins précédents.

c) Bateaux, pirogues, canots plats se repliant ou portatifs.

C. — Conditions économiques des pêcheurs.

a) Vêtements et équipements.

b) Boites à nourriture et à médicaments.

c) Modèles et plans d'habitations.

d) Contrats d'association : assurances et sociétés de bienfaisance.

D. — Commerce et économie.

a) Modèles d'établissements et procédés divers de préparation et de conservation du poisson et de ses produits secondaires.

b) Spécimens de produits préparés : poisson séché, fumé, salé, mariné et mis en boîte ; huiles, colles, roques et guano.

c) Ingrédients propres à conserver le poisson pour l'alimentation : produits chimiques et appareils réfrigérants.

d) Spécimens de coquilles, de perles, de nacre, d'éponges, de coraux, etc., dans un but d'utilité ou d'ornement.

e) Moyens de transport du poisson. Modèles et plans de marchés et de minques.

E. — Eaux douces et eaux salées.

a) Modèles et plans d'établissements de pisciculture, pares aux huîtres ou autres mollusques : appareils et outils qui s'y rapportent. Transport du poisson vivant et des œufs de poisson. Nourriture pour le frai.

b) Modèles ou dessins de passes et d'échelles à poissons.

c) Recherches scientifiques : maladies des poissons ; procédés d'épuration des eaux courantes ; analyse des eaux douces et des eaux de mer ; études sur la faune aquatique. Appareils et outils utilisés à ces recherches.

F. — Histoire et bibliographie.

I. — Histoire naturelle. Aquariums.

Spécimens vivants, frais, empaillés ou conservés, moules ou dessins de poissons, de crustacés, de vers et de mouches servant à la nourriture du poisson ou comme amorce, d'étoiles de mer, de mollusques, de coraux, d'éponges, d'algues, d'oiseaux ou mammifères aquatiques, d'amphibies, etc. Ouvrage sur l'ichtyologie.

II. — Pêche. — Législation. — Commerce.

a) Anciens engins de pêche ou leurs reproductions, modèles, peintures, livres, emblèmes et sceaux d'anciennes corporations de pêcheurs, etc.

b) Lois sur les pêcheries dans les différentes contrées. Conventions et traités internationaux.

c) Rapports statistiques et commerciaux.

d) Ouvrages, modèles et plans sur l'acclimatation du poisson et tentatives faites dans ce sens.

XXII. — HORTICULTURE.

CLASSE 66.

Fleurs et plantes d'ornement. Plantes potagères. Fruits et arbres fruitiers, graines et plantes d'essences forestières. Plantes de serre.

Outils du jardinier, du pépiniériste, de l'horticulteur, appareils d'arrosement, d'entretien des gazons, grandes serres et leurs accessoires. Petites serres d'appartement et de fenêtres. Aquariums pour plantes aromatiques ; jets d'eau et appareils pour l'ornement des jardins.

(*1re Annexe au Programme Général.*)

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS

N° d'ordre

OUVERTURE 5 MAI 1894 GROUPE :

CLASSE :

Enseignement, Arts libéraux et Arts industriels — Industrie
Électricité — Navigation et Commerce — Art militaire — Pêche et Pisciculture
Agriculture et Horticulture

HALLES DE L'INDUSTRIE

Demande d'admission

ÉCRIRE TRÈS LISIBLEMENT

Pays .....

Ville ou localité .....

Nom, Prénoms ou Raison sociale .....

Domicile ..... *Rue* ..... *N°* .....

Station de chemin de fer ou port d'expédition .....

Nature de l'Industrie .....

Nom, prénoms et adresse du Représentant que l'Exposant désirerait accréditer .....

N. B. — La présente DEMANDE D'ADMISSION doit être adressée franco, sous enveloppe, dûment remplie et signée, au COMITÉ EXÉCUTIF DE L'EXPOSITION D'ANVERS 1894, RUE GÉRARD, 9, A ANVERS, au plus tard le 1er octobre 1893.

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

HALLES D

Demand

DÉSIGNATION DES OBJETS A EXPOSER	Emplacement non isolé sur sol.			Emplacement isolé sur sol.			Emplaceme sur cloison	
	Longueur (façade)	Largeur	Hauteur	Longueur	Largeur	Hauteur	Longueur	Haute
	1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.

Toutes les mesures ci-dessus sont les dimensions maxima de l'e placement demandé.

Si l'Exposant demande un emplacement pour des voitures ou c cheminées d'appartement, il donnera séparément les dimensio pour chacune d'elles, ainsi que la désignation du type des voitur

Je déclare, par le présent engagement, accepter les conditions des Règle ments et Tarifs de l'Exposition Universelle d'Anvers 1894, et je m'y con formerai si ma demande est accueillie.

Lieu : ..... *date :* ..... *1893.*

(*Signature de l'Exposant.*)

'INDUSTRIE

GROUPE : .....

emplacement

CLASSE : .....

VIS IMPORTANT	OBSERVATIONS	RENSEIGNEMENTS
9.	10.	
Avoir soin d'en-yer un plan coté de nstallation, du meu-e que l'on veut em-oyer ou de la façade salon. Indiquer le ids total de l'instal-ion.		Les prix des emplacements ne comprennent aucun meuble. Les exposants devront soumettre à l'approbation du Comité Exécutif les plans des vitrines, mobilier ou meubles dont ils voudront se servir. Le mobilier sera, autant que possible, en bois noirci et ciré, avec filets dorés. Les planchers des halles pourront supporter un poids de 500 kil. et meme de 1500 kil. par mètre carré dans certaines parties ; ils ne pourront être modifiés, déplacés ou consolidés pour le besoin des installations, que d accord avec le Comité Exécutif et aux frais des exposants. L'enlèvement des cloisons pour les vitraux ou verres gravés, les charpentes de cloisons seront exécutés aux frais des exposants. Les exposants pourront fixer des tapis sur les planchers, utiliser les charpentes de cloisons pour attacher les revêtements ou leurs installations, pourvu qu'il n'y ait pas usage abusif ; les bois ne pourront être entaillés. Si l'exposant peint les planchers ou les charpentes, il devra indemniser l'entrepreneur des halles. Les frais de transport sont à la charge de l'exposant ; l'Administration des chemins de fer de l'Etat Belge fait payer les transports à l'aller et accorde la gratuité au retour. Des démarches seront faites pour obtenir des conditions analogues sur les lignes concédées et sur les réseaux étrangers en relation avec les chemins de fer belges. La plupart des lignes régulières de navigation consentent des réductions sur les taux des frets. L'exposant devra installer ses produits à ses frais et les réemballer à la clôture de l'Exposition. Des adresses de représentants de commerce seront données aux exposants qui en feront la demande, sans responsabilité pour le Comité Exécutif. (Voir le Règlement Général.)

HALLES DE L'INDUSTRIE

TARIFICATION

Le prix des emplacements, *comprenant la décoration générale des halles et la manutention*, sera établi sur les bases suivantes, d'après la place occupée par les produits :

Emplacements NON ISOLÉS

Sur sol : *a*) la profondeur ne dépassant pas 1m00, par mètre courant de façade **60** fr.

Exemple : Un emplacement de 2m50 de façade × 0m60 de profondeur paiera : 2m50 de façade à 60 fr. par mètre courant = 150 fr.

Sur sol : *b*) la profondeur dépassant 1m00, par mètre carré de surface horizontale **60** fr.

Exemple : Un emplacement de 3m00 de facade sur 1m50 de profondeur paiera : 3m00 de façade × 1m50 de profondeur = 4m250 à 60 fr. par mètre carré = 270 fr.

Sur cloison : Par mètre courant de façade **60** fr.

Exemple : Un emplacement de 2m50 de façade sur 2m50 de hauteur paiera : 2m50 de façade à 60 fr. par mètre courant = 150 fr.

Emplacements ISOLÉS

a) Mesurés sur la plus grande dimension, la plus petite n'atteignant pas 1m00, par mètre courant de façade **90** fr.

Exemple : Un emplacement de 2m00 × 0m75 paiera : 2m00 de façade à 90 fr., par mètre courant = 180 fr.

b) les deux dimensions dépassant 1m00, par mètre carré de surface horizontale **90** fr.

Exemple : Un emplacement de 1m50 × 1m50 paiera : 2m225 à 90 fr., par mètre carré = fr. 202.50.

Le prix des emplacements isolés ne pourra être inférieur à **90** fr.

Dans les *Galeries Centrales* : le prix des emplacements non isolés par mètre carré **90** fr. ; isolés par mètre carré **130** fr.

Le taxe pour *salons* ayant au moins 5m00 de façade sur 5m00 de profondeur : à façade, par mètre carré **70** fr. ; sur angle, par mètre carré **90** fr.

Toutes les surfaces seront établies au grand carré.

Les installations seront mesurées d'après les plus grandes dimensions au-dessus du plancher.

Les installations ou vitrines isolées peuvent, dans certaines parties des Halles, atteindre une hauteur de 10m00.

AVIS

La Société de l'Exposition se charge gratuitement de la décoration générale des Halles et de la manutention de tous les colis dont le poids n'excèdera pas 1,500 kil. et qui lui seront remis au plus tard le 15 avril 1894.

La manutention comprend :

a) la réception dans l'enceinte de l'Exposition.

b) la mise à pied d'œuvre.

c) l'enlèvement . . . . des caisses vides

d) la remise à pied d'œuvre et emballages.

e) l'enlèvement des colis réemballés.

Les exposants se conformeront aux instructions qui seront données par le Comité Exécutif pour faciliter l'enlèvement des caisses vides.

Les exposants devront effectuer à leurs frais le déballage, l'installation, l'étalage et le réemballage de leurs produits ainsi que la mise en état des caisses vides, etc. Le réemballage se fera dans l'ordre qui sera indiqué par le Comité Exécutif et devra être effectué avant le 31 décembre 1894 ; le démontage des machines devra être terminé de façon à en permettre l'enlèvement, au plus tard, le 15 janvier 1895. Passé ces délais, les produits non emballés ou non démontés seront enlevés d'office et emmagasinés aux frais, risques et périls des exposants. Les objets non retirés au 1er février 1895 seront vendus publiquement et la Société de l'Exposition aura le droit de disposer du produit de la vente.

Pour les colis dont le poids dépasserait 1,500 kil., l'exposant aura à se mettre en rapport avec le Comité Exécutif qui fixera une taxe modérée de manutention.

La Société de l'Exposition apportera les plus grands soins à la manutention dont elle se charge : mais il est expressément stipulé qu'elle ne saurait, en aucun cas, être rendue responsable des pertes, manquants, dommages, avaries, etc., que les colis ou leur contenu pourraient subir.

Les taxes d'emplacement seront encaissées par les soins de la Société organisatrice. Elles seront payables en deux fois pour les sommes supérieures à fr. 1,000 : La première moitié au moment de la réception du bulletin d'admission, la seconde moitié le 1er avril 1894. Les taxes inférieures à fr. 1,000 sont payables en une fois à la réception du bulletin d'admission. (Voir art. 22 du Règlement Général de la Société organisatrice.)

(2me *Annexe au Programme Général.*)

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS

N° d'ordre

OUVERTURE 5 MAI 1894 GROUPE :

CLASSE :

Enseignement, Arts libéraux et Arts industriels — Industrie Électricité — Navigation et Commerce — Art militaire — Pêche et Pisciculture Agriculture et Horticulture

GALERIES DES MACHINES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

Demande d'admission.

Pays .....

Ville ou localité .....

Nom, Prénoms ou Raison sociale .....

Domicile ..... *Rue* ..... *N°* .....

Station de chemin de fer ou port d'expédition .....

Nature de l'Industrie .....

Nom, prénoms et adresse du Représentant que l'Exposant désirerait accréditer .....

ÉCRIRE TRÈS LISIBLEMENT

N. B. — La présente DEMANDE D'ADMISSION doit être adressée **franco, sous enveloppe**, dûment remplie et signée, au COMITÉ EXÉCUTIF DE L'EXPOSITION D'ANVERS 1894, RUE GÉRARD, 9, A ANVERS, au plus tard le 1er octobre 1893.

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

GALERIES DES MACHINE

Demande

DÉSIGNATION des OBJETS A EXPOSER.	Emplacement sur sol.			Emplacement sur cloison.		Indiquer exactement les quantités suivant si l'Exposant en a besoin				
	Longueur (façade).	Largeur.	Hauteur.	Longueur.	Hauteur.	Gaz, m3 par heure.	Eau, m3 par heure.	Vapeur par heure.	Force motrice, nombre de chevaux effectifs	Electric Watts par heu
	1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.

Indiquer si la machine sera mise en mouvement.

Les exposants des machines marchant à vide ne paieront que la vapeur utilisée soit 1/10 de la force effective indiquée.

Les exposants devront disposer leurs machines de manière à pouvoir faire relever des diagrammes.

Toutes les mesures ci-dessus sont les dimensions maxima de l'emplacement.

Indiquer si la force motrice sera prise sur l'arbre de transmission générale ou si l'Exposant se servira directement de la vapeur.

Je déclare par le présent engagement, accepter les conditions des Règl ments et tarifs de l'Exposition Universelle d'Anvers 1894, et je m'y co formerai si ma demande est accueillie.

Lieu : ..... *date :* ..... *1893.*

(Signature de l'Exposant)

ET DE L'ÉLECTRICITÉ

Groupe :

Classe :

l'emplacement

AVIS IMPORTANT.	OBSERVATIONS.	RENSEIGNEMENTS.
Avoir soin d'envoyer un plan coté de l'installation avec élévation et l'indication du poids total. Indiquer les pièces d'un poids supérieur à 500 kil. Si l'appareil doit consommer de la vapeur ou de l'eau, indiquer les positions exactes des différentes tubulures tant de prise que de décharge.		Toutes fondations et consolidations quelconques sont à la charge des exposants. Les arbres moteurs, les conduites générales d'eau, de vapeur et de gaz, seront posés par les soins et aux frais de la Société anonyme de l'Exposition. Les poulies à placer sur ces arbres et les transmissions intermédiaires sont à la charge des exposants Il en sera de même pour les tuyaux de vapeur, d'eau ou de gaz faisant prise sur les conduites principales établies par la Société anonyme de l'Exposition. Les décharges de vapeur ne pourront déboucher sur les toitures. Les exposants qui voudraient mettre des chaudières ou des machines à la disposition de la Société organisatrice, pour la production de la vapeur ou de la force motrice, sont priés de lui faire parvenir leurs propositions dans le plus bref délai. Les frais de montage, d'entretien, de démontage, le paiement du mécanicien qui surveillera la marche des machines, etc., etc., sont à la charge des exposants. Les exposants seront informés ultérieurement des conditions auxquelles ils pourront obtenir la force motrice, la vapeur, l'eau et le gaz. Les frais de transport sont à la charge des exposants ; l'administration des chemins de fer de l'Etat Belge fait payer les transports à l'aller et accorde la gratuité au retour. Des démarches seront faites pour obtenir des conditions analogues sur les lignes concédées et sur les réseaux étrangers en relation avec les chemins de fer belges. La plupart des lignes régulières de navigation consentent des réductions sur les taux des frets. L'exposant devra installer ses produits à ses frais, et les réemballer à la clôture de l'Exposition. Des adresses de représentants de commerce seront données aux exposants qui en feront la demande, sans responsabilité pour le Comité exécutif. (Voir le Règlement Général.)

Galerie des Machines et de l'Électricité

TARIFICATION

Le prix des emplacements, *comprenant la décoration générale des halles et la manutention* sera établi sur les bases suivantes :

Pour machines non en mouvement et installations diverses de toute hauteur

a) La profondeur restant au-dessous de 1ᵐ00.
Par mètre courant de façade. . . . . Fr. 60.—

b) La profondeur dépassant 1ᵐ00.
Par mètre carré de surface horizontale . . . . . » 60.—

Le prix des emplacements de cette catégorie ne pourra être inférieur à **60** francs.

Les installations seront mesurées aux plus grandes dimensions au-dessus du plancher.

Pour toute *machine en mouvement*, empruntant la force motrice à la vapeur, à l'eau, au gaz, à l'électricité ou à la transmission générale, **les prix ci-dessus seront reduits de 50 p. c.** Cette réduction ne sera accordée que si les machines marchent au moins quatre jours par semaine et cinq heures par jour.

AVIS.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme de l'Exposition se charge gratuitement de la décoration générale des halles et de la manutention de tous les colis dont le poids n'excèdera pas 1,500 kil. et qui lui seront remis au plus tard le 15 avril 1894.

La manutention comprend :

a) la réception dans l'enceinte de l'Exposition.

b) la mise à pied d'œuvre.

c) l'enlèvement . . . .{des caisses vides

d) la remise à pied d'œuvre{ et emballages.

e) l'enlèvement des colis réemballés.

Les exposants se conformeront aux instructions qui seront données par le Comité Exécutif pour faciliter l'enlèvement des caisses vides.

Les exposants devront effectuer à leurs frais le déballage, l'installation, l'étalage et le réemballage de leurs produits ainsi que la mise en état des caisses vides, etc. Le réemballage se fera dans l'ordre qui sera indiqué par le Comité Exécutif et devra être effectué avant le 31 décembre 1894 : le démontage des machines devra être terminé de façon à en permettre l'enlèvement, au plus tard le 15 janvier 1895. Passé ces délais, les produits non emballés ou non démontés seront enlevés d'office et emmagasinés aux frais, risques et périls des exposants. Les objets non retirés au 1ᵉʳ février 1895 seront vendus publiquement et le Conseil d'administration de la Société anonyme de l'Exposition aura le droit de disposer du produit de la vente.

Pour les colis dont le poids dépasserait 1,500 kil. l'exposant aura à se mettre en rapport avec le Comité Exécutif qui fixera une taxe modérée de manutention.

La Société anonyme de l'Exposition apportera les plus grands soins à la manutention dont elle se charge ; mais il est expressément stipulé qu'elle ne saurait, en aucun cas, être rendue responsable des pertes, manquants, dommages, avaries, etc., que les colis ou leur contenu pourraient subir.

Les taxes d'emplacement seront encaissées par les soins de la Société organisatrice. Elles seront payables en deux fois pour les sommes supérieures à 1,000 fr., la première moitié au moment de la réception du bulletin d'admission, la seconde moitié le 1ᵉʳ avril 1894. Les taxes inférieures à 1,000 fr. sont payables en une fois à la réception du bulletin d'admission. (Voir art. 22 du Règlement Général de la Société de l'Exposition).

(3me *Annexe au Programme Général.*)

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS

N° d'ordre

OUVERTURE 5 MAI 1894

GROUPE :

CLASSE :

Enseignement, Arts libéraux et Arts industriels — Industrie Electricité — Navigation — Commerce — Art militaire — Pêche et Pisciculture Agriculture et Horticulture

INSTALLATIONS MARITIMES

JARDINS-AUVENTS DANS LES JARDINS

Demande d'admission.

ÉCRIRE TRÈS LISIBLEMENT

Pays .....

Ville ou localité .....

Nom, Prénoms ou Raison sociale .....

Domicile ..... *Rue* ..... *N°* .....

Station de chemin de fer ou port d'expédition .....

Nature de l'Industrie .....

Nom, prénoms et adresse du Représentant que l'Exposant désirerait accréditer .....

N. B. — La présente DEMANDE D'ADMISSION doit être adressée franco, sous enveloppe, dûment remplie et signée, au COMITÉ EXÉCUTIF DE L'EXPOSITION D'ANVERS 1894, RUE GÉRARD, 9, A ANVERS, au plus tard le 1er octobre 1893.

Nom : ..... INSTALLATIONS MARITIMES-J

Prénoms :

Adresse : Demande d'e

DÉSIGNATION DES OBJETS A EXPOSER.	EMPLACEMENT DEMANDÉ.			Indiquer exactement l quantités suivantes l'exposant en a besc	
	Longueur façade	Largeur.	Hauteur.	GAZ m³ par heure.	EAU m³ par heu
	1	2	3	4	5

NS-AUVENTS DANS LES JARDINS

Groupe: .....

Classe: .....

acement

AVIS IMPORTANT. 6	OBSERVATIONS *Indiquer ici si les objets à exposer sont destinés à figurer* dans les jardins, sous auvents ou dans la partie maritime.	RENSEIGNEMENTS.
		Toutes fondations ou consolidations quelconques sont à la charge des exposants. L'eau de la ville a une pression basse de 4 atmosphères environ. Le Comité Exécutif prendra les dispositions nécessaires pour fournir, dans la mesure du possible, l'eau en petite quantité à une pression haute de 45 atmosphères. Les frais de transport sont à la charge de l'exposant: l'administration des chemins de fer de l'Etat Belge fait payer les transports à l'aller et accorde la gratuité au retour. Des démarches seront faites pour obtenir des conditions analogues sur les lignes concédées et sur les réseaux étrangers en relation avec les chemins de fer belges. La plupart des lignes régulières de navigation consentent des réductions sur les taux des frets. L'exposant devra installer ses produits à ses frais et les réemballer à la clôture de l'Exposition. Des adresses de représentants de commerce seront données aux exposants qui en feront la demande, sans responsabilité pour le Comité Exécutif. Des espaces dans les jardins pourront être concédés aux exposants de fleurs, d'arbustes, d'essences forestières, de pelouses, etc., moyennant conditions à débattre avec la Société organisatrice. (Voir le Règlement Général.)

Installations Maritimes - Jardins - Auvents dans les jardins

TARIFICATION

Le prix des emplacements sera établi sur les bases suivantes, d'après la place occupée par les produits :

Pour emplacements de toute hauteur

a) La profondeur ne dépassant pas 1m00.

Par mètre courant de façade . . . . . Fr. **25.—**

b) La profondeur dépassant 1m00.

Par mètre carré de surface horizontale . . . . . » **25.—**

Le prix des emplacements de cette catégorie ne pourra être inférieur à **25** francs.

Les installations seront mesurées aux plus grandes dimensions au-dessus du sol.

La taxe des EMPLACEMENTS SOUS AUVENTS sera augmentée de **5** francs.

Les INSTALLATIONS MARITIMES seront mesurées au carré en prenant la plus grande largeur du maître-couple, ainsi que la longueur occupée.

La Société organisatrice traitera de gré à gré avec les exposants de fleurs, arbustes, essences forestières, pelouses, etc.

AVIS.

La Société organisatrice se charge gratuitement de la manutention de tous les colis dont le poids n'excèdera pas 1,500 kil. et qui lui seront remis au plus tard le 15 avril 1894.

La manutention comprend :

a) la réception sur quai dans l'enceinte de l'Exposition.

b) la mise à pied d'œuvre

c) l'enlèvement . . . } des caisses vides

d) la remise à pied d'œuvre } et emballages.

e) l'enlèvement des colis réemballés.

Les exposants se conformeront aux instructions qui seront données par le Comité Exécutif pour faciliter l'enlèvement des caisses vides.

Les exposants devront effectuer à leurs frais le déballage, l'installation, l'étalage et le réemballage de leurs produits ainsi que la mise en état des caisses vides, etc. Le réemballage se fera dans l'ordre qui sera indiqué par le Comité Exécutif et devra être effectué avant le 31 décembre 1894 : le démontage des machines devra être terminé de façon à en permettre l'enlèvement, au plus tard, le 15 janvier 1895. Passé ces délais, les produits non emballés ou non démontés seront enlevés d'office et emmagasinés aux frais, risques et périls des exposants. Les objets non retirés au 1er février 1895 seront vendus publiquement et la Société de l'Exposition aura le droit de disposer du produit de la vente.

Pour les colis dont le poids dépasserait 1,500 kil., l'exposant aura à se mettre en rapport avec le Comité Exécutif qui fixera une taxe modérée de manutention.

La Société de l'Exposition apportera les plus grands soins à la manutention dont elle se charge; mais il est expressément stipulé qu'elle ne saurait, en aucun cas, être rendue responsable des pertes, manquants, dommages, avaries, etc. que les colis ou leur contenu pourraient subir.

Les taxes d'emplacement seront encaissées par les soins de la Société organisatrice. Elles seront payables en deux fois pour les sommes supérieures à 1,000 francs. La première moitié au moment de la réception du bulletin d'admission, la seconde moitié le 1er avril 1894. Les taxes inférieures à 1,000 francs sont payables en une fois à la réception du bulletin d'admission. (Voir art. 22 du Règlement Général de la Société organisatrice.)

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS

sous le haut patronage de S. M. LE ROI DES BELGES

OUVERTURE 5 MAI 1894

CATALOGUE OFFICIEL

RÈGLEMENT

Art. I. Le catalogue paraîtra dans les caractères et la composition du modèle ci-dessous. Aucun cliché ne sera admis.

Art. II. Tout exposant a droit, pour chaque groupe dans lequel il expose, à QUATRE lignes d'impression.

Le nom ou la raison sociale et le domicile seront imprimés en gros caractères — la nomenclature des produits exposés, des récompenses obtenues, en petits caractères.

Art. III. Chaque ligne SUPPLÉMENTAIRE sera imprimée au prix du tarif suivant :

la première ligne	à fr.	1.—
la seconde	»	2.—
la troisième	»	3.—
la quatrième	»	4.—
la cinquième	»	5.—
chaque ligne suivante	»	5.—

Chaque ligne est formée en moyenne de 40 caractères, chiffres et intervalles (les tirets comptent pour 5 caractères).

Toute ligne incomplète compte pour une ligne entière.

Art. IV. La formule ci-contre, dûment remplie et signée, devra être renvoyée sous enveloppe affranchie en même temps que la demande d'admission au Comité Exécutif de l'Exposition, rue Gérard, 9, à Anvers. La Société Anonyme de l'Exposition décline toute responsabilité du chef de textes fournis par les exposants.

Art. V. Le Comité Exécutif se réserve le droit de modifier la rédaction, moyennant avis préalable donné à l'exposant.

Art. VI. Des arrangements spéciaux pourront être faits avec les Collectivités d'exposants, quant au nombre de lignes gratuites prévues à l'art. II.

SPÉCIMEN D'APPLICATION DU TARIF

Groupe 5. **45** **Nos 333—343.**

4 lignes gratis

333. Ides, Chappuis et Cie, 43, Courte rue Blanche, Rouen.

Bois de table d'harmonie préparé pour pianos et pour fond de violon.

338. Caringer et Cie, rue de la Cathédrale, Anvers.

4 Lig Gratui

Maison fondée en 1840. — Piano à cordes croisées (mod. 2 du prix-courant).

Piano à cordes verticales, avec barrage tout à fait en fer battu, 7 octaves 1/2.	Fr. 1
Piano à cordes obliques, grand format de vente courante. Piano palissandre 7 octaves 1/4, Piano à cordes croisées, chêne, sculpté. Style Renaissance.	» 2
	» 3
	» 4
	» 5
Construction spéciale pour pays chauds.	» 5

Fr. 25.

à payer

N° d'ordre

Groupe :
Classe :

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS

CATALOGUE OFFICIEL

Formule à remplir par l'Exposant et à renvoyer avec la demande d'admission.

Nom et Prénoms
ou
Raison sociale. .....

Domicile ou siège social. .....

Nature de l'industrie. .....

ÉCRIRE TRÈS LISIBLEMENT

Nomenclature complète des Produits, etc., etc. avec mention des prix en regard de chaque objet. .....

Diplômes, médailles, récompenses, distinctions obtenues. .....

Signature

.....

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(*Extraits du Programme Général*).

SECTIONS ÉTRANGÈRES

L'Exposition Universelle d'Anvers recevra tous produits industriels, scientifiques et artistiques ainsi que toutes marchandises donnant lieu à des transactions commerciales. Elle comprendra une section maritime, une Exposition de l'art militaire, une Exposition coloniale et une Exposition africaine.

En même temps, la Société royale d'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers organisera une Exposition de peinture, de sculpture, de gravure et d'architecture à laquelle elle conviera les artistes de tous pays.

Des Concours spéciaux et temporaires d'animaux vivants, de plantes, de fleurs, de fruits, de légumes sont projetés.

L'Exposition s'ouvrira le 5 Mai 1894, elle aura une durée de 6 mois au moins ; toutefois le Comité Exécutif se réserve la faculté de la prolonger jusqu'au 12 Novembre inclus.

L'Exposition sera établie dans la ville nouvelle, à proximité de l'Escaut et des nouveaux établissements maritimes; elle sera reliée à la Gare du Sud.

Elle occupera dans une seule enceinte une superficie de trente-cinq hectares environ et suivant les indications du plan d'ensemble ci-joint : 1° Un Palais des Beaux-Arts ; 2° des Halles d'une superficie d'au moins cent mille mètres carrés destinées aux produits de l'industrie et du commerce, aux machines et à l'électricité. Ces halles seront construites en fer et recouvertes en zinc.

Le Conseil d'administration de la Société de l'Exposition universelle d'Anvers représente cette société et s'occupe des mesures administratives proprement dites et de toutes les questions financières.

Un Comité Exécutif, placé sous la présidence d'honneur de M. le baron Osy de Zegwaart, gouverneur de la province d'Anvers, et de M. Jan Van Ryswyck, bourgmestre de la ville d'Anvers, est présidé par M. le comte de Pret Roose de Calesberg, sénateur. Il constitue le pouvoir exécutif et supérieur pour l'organisation et la direction de l'Exposition.

Des arrêtés royaux en date du 11 Mars 1893 ont institué des Commissions de la Section belge, des Sections étrangères, sous la présidence d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre, un Commissariat général du Gouvernement et des Commissariats généraux de la Section belge et des Sections étrangères.

La Commission belge est présidée par M. Léon De Bruyn, Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

La Commission des Sections étrangères, sous la présidence de M. Valère Mabille, est chargée de provoquer et de faciliter la participation des étrangers à cette Exposition.

(1) Ces Renseignements généraux ont paru en flamand, en anglais et en allemand.

Le Commissariat général du Gouvernement, *installé au Palais des Académies à Bruxelles*, est dirigé par M. le comte Hippolyte d'Ursel.

Le Commissaire général du Gouvernement représente le Gouvernement à l'Exposition universelle d'Anvers. Il est l'intermédiaire entre le Comité Exécutif de la Société de l'Exposition, le Commissaire général de la Section belge et le Commissaire général des Sections étrangères. Il est également l'intermédiaire obligé entre le Commissariat général des Sections étrangères et les Commissaires étrangers délégués auprès de l'Exposition pour toutes les mesures à prendre par ceux-ci dans l'intérêt des exposants.

Le Commissaire général des Sections étrangères, M. Vereruysse-Bracq, sénateur, est spécialement chargé de suivre avec le Commissaire général du Gouvernement, les négociations relatives à la participation des pays étrangers et à la nomination des Commissaires des Sections étrangères.

Les Gouvernements étrangers ont été informés officiellement de l'organisation de l'Exposition universelle; ils ont été invités à se faire représenter officiellement par des Commissaires accrédités.

D'accord avec le Gouvernement du Roi et avec le concours de ses Agents Diplomatiques et Consulaires à l'étranger, il pourra être institué des Comités de propagande dans les principales villes de l'Europe et d s pays d'outre-mer.

Les exposants des pays n'accréditant pas un Commissaire officiel peuvent être représentés par un Comité et celui-ci par un délégué.

Les produits seront répartis en classes suivant la classification sommaire ci-après.

Cette classification servira de base à la répartition des produits dans chaque compartiment attribué aux exposants d'une même section.

Dans les halles des machines et de l'électricité les produits des divers pays seront juxtaposés par nationalités, autant toutefois que le permettra le service de la force motrice.

Le prix de location des emplacements comprenant la décoration générale et la manutention, est établi sur les bases suivantes proportionnellement à l'emplacement occupé par les installations ou par les produits :

I. HALLES DE L'INDUSTRIE

Emplacements non isolés : Sur sol, *a*) la profondeur ne dépassant pas 1m00, par mètre courant de façade, fr. 60; *b*) la profondeur dépassant 1m00, par mètre carré de surface horizontale, fr. 60; sur cloison, *c*) par mètre courant de façade, fr. 60.

Le prix des emplacements non isolés ne pourra être inférieur à fr. 60.

Emplacements isolés : *a*) Mesurés sur la plus grande dimension, la plus petite n'atteignant pas 1m00, par mètre courant de façade, fr. 90; *b*) les deux dimensions dépassant 1m00, par mètre carré de surface horizontale, fr. 90.

Le prix des emplacements isolés ne pourra être inférieur à fr. 90.

GALERIES CENTRALES

Dans les galeries centrales, les prix des emplacements non isolés, par mètre carré, fr. 90; isolés, par mètre carré, fr. 130.

La taxe pour salons ayant au moins 5m00 de façade sur 5m00 de profondeur, à façade, par mètre carré, fr. 70: sur angle, par mètre carré, fr. 90.

Les installations seront mesurées d'après les plus grandes dimensions au-dessus du plancher.

II. GALERIES DES MACHINES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

Pour machines non en mouvement et installations diverses de toute hauteur : *a*) La profondeur n'atteignant pas 1m00, par mètre courant de façade, fr. 60; *b*) la profondeur dépassant 1m00, par mètre carré de surface horizontale, fr. 60.

Le prix des emplacements de cette catégorie ne pourra être inférieur à fr. 60.

Pour toute machine en mouvement, empruntant la force motrice à la vapeur, à l'eau, au gaz, à l'électricité ou à la transmission générale, les prix ci-dessus seront réduits de 50 p. c.

Cette réduction ne sera accordée que si les machines marchent au moins quatre jours par semaine et cinq heures par jour.

Les installations seront mesurées aux plus grandes dimensions au-dessus du plancher.

III. INSTALLATIONS MARITIMES. — JARDINS. — AUVENTS DANS LES JARDINS

Pour emplacements de toute hauteur : *a*) La profondeur ne dépassant pas 1m00, par mètre courant de façade, fr. 25; *b*) la profondeur dépassant 1m00, par mètre carré de surface horizontale, fr. 25.

Le prix des emplacements de cette catégorie ne pourra être inférieur à fr. 25.

La taxe des emplacements sous auvents sera augmentée de 5 francs.

Le prix de grands espaces à louer dans les halles et dans les jardins par les divers pays sera établi par conventions spéciales.

Ces conventions pour les pays officiellement représentés seront rédigées à l'intervention du Commissaire Général du Gouvernement Belge.

Le Gouvernement Belge a assuré à la Société de l'Exposition l'application du tarif n° 10 sur toutes les lignes ferrées de l'Etat pour les produits étrangers. Ce tarif consacre la gratuité du transport au retour et la perception de la taxe pleine à l'aller.

Des demandes sont faites pour obtenir des conditions analogues sur les lignes concédées et sur les réseaux étrangers en relation avec les chemins de fer belges.

La plupart des lignes régulières de navigation consentiront des réductions sur les taux des frets.

La Société de l'Exposition se charge gratuitement à l'intérieur de l'Exposition de la manutention de tous les colis dont le poids n'excèdera pas 1.500 k. et qui lui seront remis au plus tard le 25 avril 1894.

Cette manutention comporte toutes les opérations nécessaires au dépôt des colis à pied d'œuvre et leur rechargement sur wagon dans l'enceinte de l'Exposition.

Les caisses vides et emballages seront emmagasinés moyennant une taxe peu élevée et restitués à pied d'œuvre à la clôture de l'Exposition.

Le Comité Exécutif se réserve de faire avec tous les pays officiellement représentés des arrangements spéciaux pour toutes les opérations de la manutention des produits et de l'emmagasinage des caisses vides.

Le Conseil d'administration de la Société de l'Exposition prend à sa charge la décoration générale des halles de l'Exposition. Toute décoration particulière et spéciale sera à la charge des exposants ou des collectivités d'exposants.

Une surveillance générale sera établie pour prévenir les vols, les détournements et les dégradations des objets, sans que de ce chef le Conseil d'administration et le Comité Exécutif assument une responsabilité quelconque.

Les Commissaires des pays participants, les Collectivités, ainsi que tout participant individuel, auront la faculté de se servir, sous leur responsabilité, de gardiens et surveillants spéciaux agréés par le Conseil d'administration.

Les exposants ont à leur charge soit individuellement, soit collectivement, la totalité des frais de location des emplacements, d'installation et de décoration de locaux comprenant : la fourniture, la pose, la garniture et la décoration des cloisons séparatives, des velums ou faux plafonds, des vitrines et meubles d'exposition.

Ils ont aussi à payer les planchers surélevés et les fondations ou travaux de consolidation de planchers pour des installations pondéreuses, ainsi que l'emmagasinage des caisses vides.

Enfin les exposants doivent effectuer à leurs frais le déballage, l'installation, l'étalage et le réemballage de leurs produits, ainsi que la mise en état des caisses vides, etc.

Les exposants qui auraient besoin de vapeur, d'eau, de gaz, ou d'électricité déclareront sur le bulletin de demande d'admission la quantité de vapeur, d'eau, de gaz ou d'électricité qui leur est nécessaire par heure. Ceux qui auraient besoin de force motrice indiqueront quelle sera la vitesse de leurs appareils et la force dont ils voudront disposer.

La force motrice sera concédée dans la Galerie des machines d'après un tarif spécial ; elle sera prise sur l'arbre de couche de la transmission générale. L'établissement de toutes les transmissions intermédiaires, ainsi que les fondations et tous frais d'installations particulières resteront à la charge de l'exposant. — La vapeur, l'eau, le gaz, l'électricité, seront fournis aux conditions du tarif réglant cet objet.

Un règlement spécial déterminera les conditions relatives à l'installation et à la marche des machines. — Il sera envoyé aux exposants qui en feront la demande.

Les articles de vente courante, ainsi que ceux fabriqués ou confectionnés sur place, pourront moyennant paiement d'une taxe à convenir, être vendus et livrés sur-le-champ' mais aucune vente de ce genre ne pourra se faire à l'intérieur des halles sans une autorisation spéciale et écrite du Comité Exécutif. — Une convention spéciale réglera le droit de faire déguster les boissons à titre non gratuit et seulement dans les jardins.

Il sera institué un jury international des récompenses dont les membres seront désignés par le Gouvernement de leur pays. Ce jury sera organisé et dirigé par le Commissaire général du Gouvernement belge.

Les jurés des nations non officiellement représentées seront proposés par les délégués des exposants de ces nations. Le mandat de ces jurés sera ratifié, s'il y a lieu, par le Gouvernement Belge sur la proposition du Commissaire général du Gouvernement.

Ce jury fonctionnera le plus tôt possible après l'ouverture de l'Exposition. — Les récompenses consisteront en médailles ou diplômes de grand prix, diplômes d'honneur, diplômes de médailles d'or, d'argent, de bronze et diplômes de mention honorable.

L'Exposition est constituée en entrepôt réel. — Les produits étrangers destinés à figurer à l'Exposition pourront être importés en franchise de droits d'entrée à condition d'être exportés ensuite, en se conformant aux formalités que déterminera le Gouvernement belge.

Les mesures nécessaires seront prises par le Gouvernement pour protéger en Belgique les inventions susceptibles d'être brevetées, les dessins ou modèles industriels, ainsi que les marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition.

Le Comité Exécutif fera dresser un catalogue officiel, méthodique et complet des produits de toutes les nations, indiquant le nom des exposants, le genre d'industrie, le lieu de production; chaque nation représentée aura le droit de faire, à ses frais, un catalogue spécial des produits exposés dans ses sections et de le vendre dans ses compartiments.

La loterie autorisée par le Gouvernement belge pourra comprendre plusieurs séries d'un million de billets chacune.

Les lots seront exclusivement acquis parmi les objets exposés.

L'émission de la 1re série pourra se faire avant l'ouverture de l'Exposition.

Les demandes d'admission pour lesquelles des formules sont fournies par les soins du Comité Exécutif *ou par ceux des commissariats des pays officiellement représentés* devront être adressées dûment signées et affranchies :

a) aux commissaires des pays officiellement représentés à l'Exposition par les exposants appartenant à ces nationalités.

b) au Comité Exécutif de l'Exposition, *rue Gérard, nº 9, à Anvers*, le 1er Octobre 1893 au plus tard, par les exposants dont les pays ne sont pas représentés officiellement.

Les produits ayant figuré à l'Exposition Universelle de Chicago et qui sont destinés à celle d'Anvers, seront emmagasinés dès leur renvoi de Chicago, par *les soins et aux frais* de la Société de l'Exposition, dans les halles et autant que possible à leurs emplacements définitifs.

Arrêté en séance du Conseil d'Administration,
à Anvers, le 25 mai 1893.

L'Administrateur Secrétaire,
Henri Béliard.

L'Administrateur Président,
Cte de Pret Roose de Calesberg.

Vu :

Pour le Comité Exécutif :

Le Secrétaire général,
M. de Ramaix.

Le Vice-Président, Directeur général,
Alphonse Hertogs.

Vu :

Le Secrétaire général du
Commissariat général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire général du Gouvernement,
Cte Hippolyte d'Ursel.

CLASSIFICATION.

I. — BEAUX-ARTS.

Classe 1. Peinture.
— 2. Sculpture.
— 3. Architecture.
— 4. Gravure.

L'Exposition Internationale des Beaux-Arts est organisée par la Société Royale d'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers.

II. — ENSEIGNEMENT.

— 5. Enseignement primaire.
— 6. Enseignement moyen et supérieur.
— 7. Enseignement professionnel.

III. — ARTS LIBÉRAUX.

— 8. Objets scientifiques, cartographie, etc.
— 9. Médecine, chirurgie, hygiène.
— 10. Photographie.
— 11. Typographie, lithographie, librairie, papeterie.

IV. — INDUSTRIES D'ART.

— 12. Orfèvrerie, bijouterie, industrie diamantaire, joaillerie.
— 13. Musique (instruments, etc.).
— 14. Les autres industries d'art (bronze, fer, zinc, galvanoplastie, émaux, etc.). — Coutellerie.
— 14*bis*. Application usuelle des arts du dessin et de la plastique.

V. — INDUSTRIES MINÉRALOGIQUES.

— 15. Mines.
— 16. Carrières et ciments.
— 17. Céramique.
— 18. Verrerie, glacerie, cristallerie, gobeleterie et vitrerie.
— 19. Métallurgie du fer et de l'acier.
— 20. Métallurgie du zinc.
— 21. Métallurgie des autres métaux (cuivre, plomb, nickel, etc.).

VI. — GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE.

— 22. Machines motrices, machines d'extraction, d'épuisement, chaudières, etc.
— 23. Mécaniques et machines-outils.
— 24. Matériel de chemins de fer.

VII. — PETITE CONSTRUCTION MÉCANIQUE.

— 25. Horlogerie.
— 26. Armurerie.
— 27. Mécanique de précision.

VIII. — ÉLECTRICITÉ.

— 28. Piles, dynamos, transmission électrique, éclairage, etc.
— 29. Télégraphie, téléphonie, etc.

IX. — INDUSTRIES TEXTILES.

— 30. Fils de lin, de chanvre, de coton, de jute et de soie.
— 31. Tissus des mêmes matières.
— 32. Fils de laine.
— 33. Tissus de laine.

X. — INDUSTRIE DU VÊTEMENT.

— 34. Vêtements des deux sexes.
— 35. Bonneterie et lingerie.
— 36. Dentelles, etc.
— 37. Cuirs et peaux.
— 38. Objets de voyage et de campement, etc.

XI. — INDUSTRIE DU BATIMENT.

Classe 39. Matériaux de construction.
— 40. Industrie des tapissiers et décorateurs.
— 41. Matériel et outillage des différentes professions de la construction.
— 42. Mobilier.
— 43. Tabletterie, vannerie, bimbeloterie.
— 44. Chauffage et ventilation.
— 45. Eclairage.

XII. — LOCOMOTION.

— 46. Carrosserie et sellerie.
— 47. Vélocipédie.
— 48. Locomotion aérienne.

XIII. — INDUSTRIES CHIMIQUES.

— 49. Industrie du papier.
— 50. Procédés et produits chimiques et pharmaceutiques. — Blanchiment, teinture et impression. — Caoutchouc.
— 50*bis*. Huilerie, savonnerie, stéarinerie.
— 51. Parfumerie.

XIV. — INDUSTRIES ALIMENTAIRES.

— 52. Sucrerie, boulangerie, pâtisserie, conserves, condiments.
— 53. Distillerie.
— 54. Brasserie.
— 55. Tabacs.
— 56. Vins et boissons fermentés.

XV. — GÉNIE CIVIL.

— 57. Ports, canaux, routes, ponts, ascenseurs, constructions civiles, édifices publics, etc.

XVI. — NAVIGATION.

— 58. Constructions navales, armement, équipement et sauvetage.

XVII. — COMMERCE.

— 59. Statistique et bibliographie commerciales.
— 60. Musées commerciaux.
— 61. Colonies: articles d'exportation et d'importation, ethnographie, etc.

XVIII. — ART MILITAIRE.

— 62. Armes de guerre, fortification, équipement, matériel de transport, topographie et géographie militaires, etc.

Classe 63.

XIX. — AGRICULTURE (*).

Classe 64.

XX. — SYLVICULTURE.

Classe 65.

XXI. — PÊCHE ET PISCICULTURE.

Classe 66.

XXII. — HORTICULTURE (*).

(*) Sont projetés : des concours d'animaux vivants, de plantes, de fleurs, de fruits, de légumes, etc.

EXTRAITS DES ARRÊTÉS ROYAUX DU 11 MARS 1893.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu Nos arrêtés en date de ce jour qui instituent des commissions chargées d'encourager la participation des producteurs belges et étrangers à l'Exposition universelle qui aura lieu à Anvers en 1894;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Notre Frère bien-aimé, S. A. R. le Comte de Flandre, est nommé président d'honneur de la commission chargée d'encourager la participation des producteurs belges et de la commission chargée d'encourager la participation des producteurs étrangers à l'Exposition universelle d'Anvers en 1894.

COMMISSION DE LA SECTION BELGE.

Considérant qu'une Exposition universelle aura lieu à Anvers en 1894 et qu'il y a lieu, pour le Gouvernement, d'encourager la participation des producteurs belges à cette Exposition;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué une commission chargée d'encourager la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle qui aura lieu à Anvers en 1894.

Art. 2. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics remplira les fonctions de président de la commission.

Art. 3. Sont nommés :

Vice-Présidents de la commission. — M. Montefiore-Levi, sénateur, à Bruxelles;

M. le comte d'Oultremont (A.), ancien membre de la Chambre des représentants, ancien commissaire général du Gouvernement à l'Exposition d'Anvers, en 1885, etc., à Bruxelles.

Secrétaire général. — M. Pierre Koch, ancien secrétaire général de la commission belge de l'Exposition d'Anvers, en 1885, à Anvers.

Art. 4. Sont nommés membres de la commission pour les différentes classes indiquées ci-dessous, conformément à la classification adoptée pour les produits.

(Voir la liste au *Moniteur* des 13 et 14 mars 1893.)

COMMISSION DES SECTIONS ETRANGERES.

Considérant qu'il y a lieu pour le Gouvernement de provoquer et de faciliter la participation des producteurs étrangers à l'Exposition universelle d'Anvers en 1894;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué une commission chargée de provoquer et de faciliter la participation des producteurs étrangers à l'Exposition universelle d'Anvers en 1894.

Art. 2. Sont nommés :

Président. — M. Mabille, Valère, maître de forges, membre du Conseil supérieur du travail, à Mariemont.

Vice-Présidents. — M. d'Andrimont, Léon, membre de la Chambre des représentants, ancien président de la commission belge de l'Exposition de Berlin en 1889, à Liége;

M. Osterrieth, Ernest, négociant, à Anvers;

M. Vanden Kerchove, P., ingénieur électricien, président de la Société des machines et mécaniques, à Gand, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du travail.

Art. 3. Sont nommés membres :

(Voir la liste au *Moniteur* des 13-14 mars 1893.)

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT.

Considérant qu'il y a lieu pour le Gouvernement d'encourager la participation des producteurs belges et étrangers à l'Exposition universelle d'Anvers, en 1894;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Sont nommés :

Commissaire général du gouvernement. — M. le comte d'Ursel, Hippolyte, docteur en droit, à Boitsfort.

Secrétaire général du commissariat général du gouvernement. — M. Gody, J., à Bruxelles, ancien secrétaire général du commissariat général du Gouvernement à l'Exposition d'Anvers en 1885, etc.

Secrétaire général adjoint du commissariat général du Gouvernement. — M. Davignon, Julien, ancien secrétaire international à l'Exposition d'Anvers en 1885, et au Grand Concours international de Bruxelles en 1888, etc.

Art. 2. Le commissariat général du Gouvernement sera complété ultérieurement par la désignation de secrétaires et de secrétaires adjoints nommés par Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, sur les propositions du commissaire général du Gouvernement.

Art. 3. Un règlement approuvé par Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fixera les attributions du commissariat général du Gouvernement et règlera ses rapports avec la Société de l'Exposition, le commissariat de la section belge et le commissariat général des sections étrangères.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA SECTION BELGE.

Considérant qu'il y a lieu, pour le Gouvernement, d'encourager la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle d'Anvers en 1894;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Commissaire général de la section belge. — M. de Savoye, Gustave, ingénieur et industriel à Bruxelles, ancien sous-directeur faisant fonctions de directeur au Grand Concours de Bruxelles en 1888, ancien membre du Comité Exécutif de la commission belge à l'Exposition de Paris en 1889, etc.

Commissaire général adjoint. — M. le baron de Royer de Dour, Hippolyte, à Bruxelles, ancien commissaire général de la section belge à l'Exposition de Scheveningue.

Secrétaire général. — M. Herry, Léon, à Bruxelles, ancien secrétaire de groupe de la section belge à l'Exposition de Paris en 1889.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DES SECTIONS ÉTRANGÈRES.

Vu notre arrêté, en date de ce jour, qui institue une commission chargée de provoquer et de favoriser la participation des producteurs étrangers à l'Exposition universelle d'Anvers en 1894;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Sont nommés :

Commissaire général des sections étrangères. — M. Vercruysse-Bracq, A., sénateur, vice-président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, président de la Commission belge pour l'Exposition de Chicago.

Commissaire général adjoint. — M. de Ramaix, M., conseiller de légation honoraire, membre de la Chambre des représentants, à Anvers.

Secrétaire général. — M. Amelin, A., directeur au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, secrétaire général de la Commission belge pour l'Exposition de Chicago.

Art. 2. Le Commissariat général des sections étrangères sera ultérieurement complété par la désignation de secrétaires et de secrétaires adjoints, nommés par Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, sur la proposition du Commissaire général des sections étrangères.

Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution des présents arrêtés.

Donné à Laeken, le 11 Mars 1893.

LÉOPOLD

Par le Roi :

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
L. De Bruyn.

N. B. Les Commissions précitées ont été complétées par les Arrêtés Royaux suivants :

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu Notre arrêté en date du 11 mars 1893, qui institue la commission chargée de provoquer et de faciliter la participation des producteurs étrangers à l'Exposition universelle d'Anvers en 1894;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. M. Baeyens (Georges), docteur en droit et industriel à Anvers, est nommé secrétaire général de la commission précitée.

Art. 2. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Spa, le 15 août 1893.

LEOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
LÉON DE BRUYN.

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Considérant que l'organisation et la direction des expositions spéciales des beaux-arts, de l'art militaire, de la pêche et de la pisciculture, des concours spéciaux d'agriculture et d'horticulture, nécessitent l'adjonction de membres nouveaux au commissariat général du gouvernement;

Revu Notre arrêté en date du 11 mars 1893, qui organise le commissariat général du gouvernement pour l'Exposition universelle d'Anvers en 1894;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. M. Smekens (T.), à Anvers, Président de la Société royale d'encouragement des beaux-arts d'Anvers, est nommé commissaire spécial, délégué du commissaire général du gouvernement pour l'organisation et la direction de l'exposition internationale des beaux-arts d'Anvers, en 1894.

M. Smekens remplira en même temps les fonctions de commissaire de la section belge auprès de cette exposition.

Art. 2. M. le général Wauters, commandant d'artillerie à Anvers, est nommé com-

missaire spécial, délégué du commissaire général du gouvernement pour l'organisation et la direction de l'exposition internationale de l'art militaire.

Art. 3. M. Willequet (Edmond), ancien membre de la Chambre des représentants à Gand, est nommé commissaire spécial, délégué du commissaire général du gouvernement pour l'organisation et la direction de l'exposition internationale de pêche et de pisciculture.

Art. 4. M. Warocqué (G.), membre de la Chambre des représentants, est nommé commissaire spécial, délégué du commissaire général du gouvernement, pour l'organisation et la direction du concours international d'animaux reproducteurs, d'Anvers, en 1894.

Art. 5. M. Cartuyvels (J.), directeur de l'agriculture au ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, est nommé commissaire spécial, délégué du commissaire général du gouvernement pour l'organisation et la direction des concours spéciaux d'agriculture et d'horticulture.

Art. 6. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Spa, le 15 août 1893.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,

Léon de Bruyn.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Revu Notre arrêté en date du 11 mars 1893, qui organise le commissariat général du Gouvernement pour l'Exposition universelle d'Anvers en 1894 ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. M. Bika (L.), inspecteur général des chemins de fer de l'Etat à Bruxelles, est délégué auprès du commissaire général du gouvernement pour l'assister dans toutes les questions relatives à l'organisation et aux installations de la halle des machines, de la galerie du travail, de l'exposition d'électricité, tant pour la section belge que pour les sections étrangères, ainsi que dans les essais officiels des générateurs et machines à vapeur, des moteurs et appareils électriques, des matériaux de construction, etc.

Art. 2. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Spa, le 15 août 1893.

LEOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,

Léon De Bruyn.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Considérant que le grand développement pris par l'Exposition universelle d'Anvers dans son ensemble et certaines sections spéciales, nécessitent l'adjonction de membres nouveaux et de chefs de service au Commissariat Général du gouvernement ;

Revu Notre arrêté, en date du 11 mars 1893, qui organise le Commissariat Général du gouvernement pour l'Exposition universelle d'Anvers et Notre arrêté, en date du 15 août 1893, qui complétait l'organisation de ce Commissariat Général du gouvernement ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. M. Best (John-Picard), armateur à Anvers, est nommé commissaire spécial, délégué du commissaire général du gouvernement, pour l'organisation et la direction de l'Exposition internationale maritime, surtout en ce qui concerne l'Exposition spéciale de modèles de navires et des accessoires de ces derniers.

Art. 2. M. Léon Schellekens, à Alost, est nommé commissaire spécial adjoint, pour l'organisation et la direction de l'Exposition internationale de pêche et de pisciculture.

Art. 3. Sont nommés :

En qualité d'ingénieur du Commissariat Général du gouvernement et du Commissariat Général de la Section belge, M. Schindeleer (E.), ingénieur des chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles ;

En qualité de directeur des services du transport et de la manutention des produits, M. Colaut (A.), contrôleur à l'administration des chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles;

En qualité d'architecte du Commissariat Général du gouvernement et du Commissariat Général de la section belge, M. Maukels (G.), architecte, à Bruxelles.

Art. 4. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Lacken, le 12 février 1894.
LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
LÉON DE BRUYN.

Par arrêtés ministériels des 31 mai, 3 juin et 12 août 1893, ont été nommés :

A la Commission de la Section belge.

Secrétaires : MM. Palmans (A.), avocat, Anvers.
Adriaenssens (J.), inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, Anvers.

A la Commission des Sections étrangères :

Secrétaire général adjoint : M. Melchior (P.), industriel, Anvers.
Secrétaires : MM. De Bruyn (F.), industriel, Termonde.
le comte A. de Pret Roose de Calesberg, à Anvers.

Au Commissariat Général du Gouvernement :

Secrétaires : MM. le comte Maxime de Bousies, docteur en droit, Harveng.
le chevalier F. de Wouters d'Oplinter, docteur en droit, attaché au ministère des affaires étrangères, Bruxelles.
le baron G. van de Werve et de Schilde, conseiller provincial, Schilde.
Vereruysse (F.), industriel, Gand.

Aux Commissariats Généraux :

A. — *De la Section Belge.*

Secrétaire : MM. G. von Alderweirelt, Bruxelles.
de Laveleye-Lynen, avocat, Bruxelles.
le comte van der Stegen de Schrieck, Anvers.
le baron G. de Waha, Bruxelles.

B. — *Des Sections Etrangères.*

Secrétaire : M. John Beaufoy Storms, à Bruxelles, ancien Secrétaire de la Direction des sections étrangères au Grand concours international de Bruxelles en 1888.
Secrétaires adjoints : MM. le comte Oscar Le Grelle, Anvers.
Reynold von Haeften, Anvers.
Vaxelaire (R.), industriel, Bruxelles.

Pour extraits conformes :

Le Secrétaire général,
(Signé) E. Beco.

REGLEMENTS SPECIAUX

I. RÈGLEMENT D'ATTRIBUTIONS DES COMMISSARIATS GÉNÉRAUX.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

A. — Commissariat Général du Gouvernement.

Article premier. — Le Commissaire général du Gouvernement représente le Gouvernement à l'Exposition universelle d'Anvers.

Il est l'intermédiaire entre le Comité Exécutif de la Société organisatrice de l'Exposition, le Commissaire général de la Section belge et le Commissaire général des Sections étrangères. Il est également l'intermédiaire obligé entre le Commissariat général des Sections étrangères et les Commissaires étrangers délégués auprès de l'Exposition, pour toutes les mesures à prendre par ceux-ci dans l'intérêt des exposants.

Toutes les demandes de renseignements généraux doivent lui être adressées.

Art. 2. — Le Commissaire général du Gouvernement arrête avec le Comité Exécutif de la Société de l'Exposition le plan de lotissement général de la Section belge et des Sections étrangères, ainsi que le programme des servitudes de circulation, de décoration générale et de mitoyenneté. Il règle les questions des services du transport et de la manutention des produits; celles de la police, de la douane, des entrées, du jury international, de la loterie, celles relatives à l'installation et à la marche des machines, ainsi qu'à la galerie internationale du travail, de l'électricité, etc., etc.

Art. 3. — Le Commissaire général du Gouvernement est spécialement chargé de prendre des arrangements avec le Conseil d'administration de la Société de l'Exposition au sujet des prix de location des emplacements des compartiments belges et de certains frais incombant à cette Société, tels que frais d'administration des Commissariats généraux du Gouvernement, de la Section belge et des Sections étrangères ainsi que du Jury international des récompenses.

Il veille à l'exécution de la Convention à intervenir au sujet de ces arrangements entre le Gouvernement et la Société de l'Exposition.

Art. 4. — Avec le concours de la Commission belge et de la Commission des Sections étrangères ou des délégués de ces Commissions, le Commissaire général du Gouvernement s'occupe de toutes les questions relatives à l'organisation d'Expositions spéciales de beaux-arts, d'art militaire, de pêche et de pisciculture; de concours d'agriculture et d'horticulture, d'essais de machines agricoles, etc., etc.

Art. 5. — Le Commissaire général du Gouvernement concerte avec le Commissaire général des Sections étrangères et la Commission des Sections étrangères les mesures les plus propres à provoquer la participation des producteurs étrangers à l'Exposition.

Art. 6. — Le Commissaire général du Gouvernement a dans ses attributions le service éventuel des essais officiels des générateurs et machines à vapeur, des moteurs et appareils électriques, des matériaux de construction, etc., etc.

Il est assisté, à cet effet, par le délégué spécial du Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Art. 7. — Le Commissaire général du Gouvernement organise le Jury international des récompenses conformément aux dispositions ci-après, et sous réserve d'approbation par le Gouvernement.

Les membres étrangers de ce Jury sont désignés respectivement par les Gouvernements des pays officiellement représentés à l'Exposition.

Les jurés des pays non officiellement représentés sont proposés par les délégués des exposants de ces pays. Le mandat de ces jurés sera ratifié, s'il y a lieu, par le Gouvernement belge auquel les propositions relatives à cet objet seront faites par le Commissaire général du Gouvernement qui se concertera au préalable à ce sujet avec le Commissaire général des Sections étrangères et le président de la Commission des Sections étrangères.

Le Commissaire général du Gouvernement se concertera de même avec le Comité central permanent de la Commission belge pour dresser la liste des jurés belges à soumettre à l'approbation du Gouvernement.

Art. 8. — Le Commissaire général du Gouvernement dirige le Jury international des récompenses.

Il organise les congrès, conférences, etc., etc.

Art. 9. — Par délégation spéciale du Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, le Commissaire général du Gouvernement est autorisé à traiter directement avec les départements ministériels compétents les questions relatives au transport et à la manutention des produits, à la franchise temporaire des droits d'entrée des produits étrangers destinés à l'Exposition, aux droits de patente, à la protection des inventions, marques de fabrique, à la police et à la surveillance de l'Exposition, à l'organisation de la loterie, etc., etc.

Le Commissaire général du Gouvernement se met également en rapport avec les Délégués à désigner par les différentes administrations de l'Etat qui participeront à cette Exposition.

Art. 10. — Le Commissaire général du Gouvernement dispose seul de la franchise postale pour les imprimés et délivre les cartes de légitimation requises pour bénéficier, sur le vu de sa signature, d'une réduction de 50 p. c. sur les prix simples du tarif des voyageurs applicable aux chemins de fer de l'Etat belge.

Art. 11. — La comptabilité générale est dressée au Commissariat général du Gouvernement sous la direction du Secrétaire général.

Les pièces comptables sont signées par le Commissaire général du Gouvernement directement responsable envers le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

L'approbation préalable du Ministre est nécessaire pour les dépenses dont le chiffre total excède mille francs (fr. 1,000).

Exceptionnellement, le Commissaire général du Gouvernement peut autoriser les dépenses urgentes ; il est rendu immédiatement compte des dépenses de cette catégorie au Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et un relevé général de toutes les dépenses lui est adressé à la fin de chaque trimestre.

Art. 12. — Le Commissaire général du Gouvernement et le Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement et, à leur défaut, le Secrétaire général adjoint, assistent de droit, avec voix délibérative, à toutes les réunions de la Commission belge, de son bureau et de ses Comités, du Comité central permanent et à celles de la Commission des Sections étrangères et de son bureau.

B. — Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement.

Art. 13. — Le Secrétaire général adjoint du Commissaire général du Gouvernement, a la direction des services ressortissant au Commissariat général du Gouvernement.

Le Secrétaire général signe avec le Commissaire général du Gouvernement les règlements, ordres de services, circulaires, etc.

Le Commissaire général peut lui déléguer la signature d'une partie de la correspondance ordinaire du Commissariat général.

Il remplace le Commissaire général du Gouvernement en cas d'absence et il signe la correspondance de ce dernier.

Art. 14. — En cas d'absence prolongée, le Secrétaire général est remplacé par le Secrétaire général adjoint.

C. — Secrétaire général adjoint du Commissariat général du Gouvernement.

Art. 15. — Les attributions du Secrétaire général adjoint sont déterminées par le Commissaire général du Gouvernement. Il s'occupe de toutes les affaires en général et spécialement de celles ressortissant aux divers départements ministériels. Il supplée le Secrétaire général dans des attributions déterminées, et il le remplace en cas d'absence.

D. — Commissaire général de la Section belge.

Art. 16. — Le Commissaire général de la Section belge est l'auxiliaire du Commissaire général du Gouvernement, dont il relève. Il a la direction générale des Compartiments belges.

Il est chargé d'assurer l'exécution des mesures qui ont été arrêtées par la Commission belge ou par son Comité central permanent.

Toutes les propositions relatives à l'organisation de la Section belge sont faites par le Commissaire général du Compartiment national et soumises à l'approbation du Commissaire général du Gouvernement.

Art. 17. — La correspondance est signée par le Commissaire général de la Section belge.

A son défaut par le Commissaire général adjoint et le Secrétaire général.

Art. 18. — La comptabilité de la Section belge est tenue par le Secrétaire général directement responsable envers le Commissaire général de la Section belge. L'approbation préalable du Commissaire général du Gouvernement est requise pour les dépenses supérieures à cent francs (fr. 100).

Un relevé des dépenses de cette catégorie est adressé au Commissaire général du Gouvernement à la fin de chaque mois.

Chaque trimestre, un relevé général des dépenses est soumis au Commissaire général du Gouvernement.

E. — Commissaire général des Sections étrangères.

Art. 19. — Le Commissaire général des sections étrangères est l'auxiliaire du Commissaire général du Gouvernement, dont il relève.

Il suit, d'accord avec le Commissaire général du Gouvernement et le Président de la Commission des Sections étrangères, les négociations relatives à la participation des pays étrangers et à la nomination des Commissaires étrangers.

Art. 20. — Le Commissaire général du Gouvernement et le Commissaire général des Sections étrangères, d'accord avec le Président de la Commission des Sections étrangères, servent d'intermédiaire, sans assumer de ce chef aucune responsabilité vis-à-vis des Commissaires étrangers ni du Comité Exécutif de la Société de l'Exposition, pour la rédaction des conventions relatives à la location des emplacements, au transport et à la manutention des produits, au remisage des emballages, etc., etc.

Art. 21. — La correspondance des Sections étrangères est signée par le Commissaire général du Gouvernement et le Commissaire général des Sections étrangères.

A défaut de ce dernier, le Commissaire général adjoint ou le Secrétaire général des dites sections signent avec le Commissaire général du Gouvernement.

Art. 22. — En cas d'absence prolongée, le Commissaire général des Sections étrangères est remplacé par le Commissaire général adjoint.

F. — Secrétaires des Commissariats généraux du Gouvernement, de la Section belge et des Sections étrangères.

Art. 23. — Les attributions des Secrétaires sont déterminées par les titulaires respectifs des divers Commissariats généraux.

G. — Secrétaire du Secrétariat général du Commissariat général du Gouvernement.

Art. 24. — Le Secrétaire du Secrétariat général participe aux travaux du Secrétaire général.

Il est spécialement chargé de la comptabilité générale et de la correspondance ordinaire du Secrétariat général.

H. — Délégation spéciale.

Art. 25. — Un Inspecteur général des Chemins de fer de l'Etat est délégué par le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes auprès du Commissaire général du Gouvernement pour l'assister dans toutes les questions relatives à l'organisation et aux installations de la halle aux machines, de la galerie du travail, de l'exposition d'électricité, tant pour la Section belge que pour les Sections étrangères, ainsi que dans les essais officiels des générateurs et machines à vapeur, des moteurs et appareils électriques, des matériaux de construction, etc.

I. — Services divers.

Art. 26. — Un Architecte est attaché au Commissariat général du Gouvernement pour toutes les questions relatives au lotissement de la Section belge et des Sections étrangères, au programme des servitudes de circulation, de décoration générale et de mitoyenneté.

Il s'occupe aussi, d'accord avec le Commissaire général de la Section belge, de l'organisation des Compartiments nationaux, des installations des produits, de l'ornementation, etc., etc.

Art. 27. — Un Architecte paysagiste est attaché au Commissariat général du Gouvernement, pour les mêmes attributions que ci-dessus, en ce qui concerne les jardins.

Art. 28. — Un fonctionnaire de l'Administration Centrale des Chemins de fer de l'Etat est chargé de l'organisation et de la direction des services du transport et de la manutention des produits, tant pour la Section belge que pour les Sections étrangères.

Art. 29. — Il est expressément recommandé aux Chefs de service précités de ne correspondre directement avec les Commissaires étrangers ou le Comité Exécutif de la Société de l'Exposition, etc., qu'avec l'autorisation expresse du Commissaire général du Gouvernement ou du Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement.

Le Secrétaire général
du Commissariat général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire général
du Gouvernement,
Cte Hippolyte d'Ursel.

APPROUVÉ :

Bruxelles, le 14 mai 1893.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
L. De Bruyn.

II. PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Exécution de l'article 11 de la Convention conclue à Paris, le 20 mars 1883, pour la protection de la propriété industrielle

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics
(DIRECTION DE L'INDUSTRIE)

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 11 de la convention du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle, lequel est ainsi conçu :

« Les hautes parties contractantes s'engagent à accorder une protection temporaire aux inventions brevetables, aux dessins ou modèles industriels, ainsi qu'aux marques de fabrique ou de commerce pour les produits qui figureront aux expositions internationales officielles ou officiellement reconnues ».

Vu l'article 3 de la loi du 5 juillet 1884, qui dispose que des arrêtés royaux détermineront, le cas échéant, les mesures à prendre pour assurer l'exécution de la dite convention;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. — Tout Belge ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 24 mai 1854, soit d'un dessin de fabrique qui doive être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou possesseur d'une marque de fabrique ou de commerce qui doive être déposée conformément à la loi du 1er avril 1879, ou ses ayants droit, peut, s'il est admis à l'Exposition Universelle qui s'ouvrira à Anvers au mois de mai 1894, se faire délivrer, par le gouverneur de la province d'Anvers, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Art. 2. — Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique ou de marque de fabrique et de commerce, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'Exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Art. 3. — La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'Exposition. Elle est adressée au Gouverneur, accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes, ainsi que les décisions prises par le gouverneur, sont inscrites sur un registre spécial, qui est ultérieurement transmis au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et communiqué sans frais à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

Art. 4. — Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté

Donné à Ostende, le 25 Septembre 1893.

LÉOPOLD.

Par le Roi

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,

LÉON DE BRUYN.

(*Annexe à l'arrêté royal du 25 septembre 1893 concernant la protection de la propriété industrielle.*)

EXTRAIT d'une dépêche de M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, en date du 18 octobre 1893, adressée à M. le Gouverneur de la province d'Anvers et à M. le Commissaire Général du Gouvernement près l'Exposition Universelle d'Anvers.

. . . . . .

Je crois utile de vous communiquer les instructions ci-après en vue de faciliter l'exécution de l'arrêté royal du 25 Septembre 1893, pour la protection industrielle des objets qui figureront à l'Exposition Universelle d'Anvers en 1894.

La demande, la description et le dessin dont il est question à l'art. 3 du dit arrêté devront être signés et déposés soit par l'exposant soit par son fondé de pouvoir lequel devra joindre à ces pièces une procuration régulière.

Les pièces doivent être adressées au Gouverneur de la province d'Anvers.

Le déposant sera tenu de fournir à l'appui de sa demande le certificat d'admission à l'Exposition Universelle; cette pièce sera restituée immédiatement à l'intéressé.

Les certificats de garantie devant être demandés trente jours au plus tard après l'ouverture de l'Exposition Universelle, ceux qui le seront après l'expiration de ce délai devront être refusés.

III. RÈGLEMENT RELATIF A L'INSTALLATION ET A LA MARCHE DES MACHINES

GALERIES DES MACHINES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

Art. 1er. — La vapeur, l'eau, le gaz, la force motrice et l'électricité nécessaires à l'action des machines installées dans les galeries des machines et de l'électricité, seront fournis par la Société anonyme de l'Exposition aux exposants qui en feront la demande au Comité Exécutif. A cette fin, la Société prend à sa charge l'installation des générateurs à vapeur, des conduites principales de vapeur, d'eau ou de gaz, des transmissions générales, du réservoir nécessaire à l'eau destinée à la condensation de la vapeur, des égouts de décharge, ainsi que l'installation des dynamos et des conducteurs.

Les machines et appareils employant la vapeur, ne pourront être placés que dans la galerie des machines.

La vapeur aura une pression de 5 atmosphères, l'eau une pression de 4 atmosphères. L'électricité sera fournie sous une différence de potentiel de 120 volts.

Art. 2. — Les arbres de transmission générale de la galerie des machines auront un diamètre de 100 millimètres et tourneront à une vitesse de 120 tours à la minute. Une partie d'arbres sera installée en vue de desservir les machines électriques et tournera à une vitesse de 225 tours à la minute.

L'arbre de transmission de la galerie d'électricité tournera également à une vitesse de 225 tours à la minute.

Tous ces arbres seront placés sous le niveau du plancher.

Comme conséquence et afin d'éviter que les courroies transmettant la force du manège principal, n'apportent une entrave à la circulation, toutes les transmissions intermédiaires seront aussi installées sous le plancher.

Art. 3. — Les poulies à établir sur un arbre de transmission générale, devront être parfaitement équilibrées et faites en fonte, en fer ou en acier, en deux pièces. Elles auront au maximum un mètre de diamètre, sauf pour les cas spéciaux qui nécessiteraient une dérogation.

Art. 4. — Sont à la charge des exposants : les fondations, les poulies à établir sur l'arbre général de transmission, les transmissions intermédiaires, les courroies ou câbles, le montage complet, le raccordement des machines motrices à la conduite générale de vapeur, d'eau, de gaz ou d'électricité, le raccordement des condenseurs ou bâches aux conduites générales ou au réservoir de l'eau destinée à la condensation, ainsi que le raccordement aux égouts de décharge. Sont également à charge des exposants : l'entretien, le graissage et la conduite des machines.

Art. 5. — Toutes les précautions nécessaires devront être prises pour que dans les tuyaux de raccordement à la conduite principale, des fuites ne puissent se produire à l'intérieur des bâtiments de l'Exposition. En ce qui concerne les conduites de vapeur, un purgeur automatique de dimensions suffisantes sera placé au point le plus convenable des conduites de raccordement, de façon à ne laisser sortir que de l'eau, et des compensateurs de dilatation devront être ménagés sur chacune d'elles.

Les tuyaux de décharge des purgeurs déboucheront dans la conduite générale des eaux chaudes provenant des condenseurs des machines.

Art. 6. — Tout robinet dont la clé sera pourvue d'une poignée ou d'un levier de manœuvre, sera disposé de telle sorte, que ce robinet étant fermé, la poignée ou le levier soit placé perpendiculairement à la direction de l'écoulement.

Tout volant de manœuvre monté sur un robinet ou une valve portera deux flèches, l'une pour le sens de l'ouverture avec la lettre O, l'autre pour le sens de la fermeture avec la lettre F. L'exposant s'engage d'ailleurs à se conformer pour la construction de la tuyauterie, aux indications qui lui seront fournies par le service technique de l'Exposition.

A chacun des branchements se reliant aux tuyaux de raccordement ou de prise de vapeur des machines motrices, la conduite principale sera munie d'une valve qui permette d'intercepter le passage de la vapeur. Le gabarit de la contrebride sera remis aux exposants.

Art. 7. — Les tuyaux de raccordement ou de prise de vapeur ne pourront être posés sous les voies réservées à la circulation du public qu'avec l'agrément du service technique.

Les décharges de vapeur ne pourront déboucher au-dessus des toitures.

Les conducteurs d'électricité seront établis après une entente préalable avec le Comité Exécutif de l'Exposition. Ils devront être installés de manière à éviter tout accident de personnes et tout dommage matériel, incendie, etc.

Chaque dérivation sera munie à sa naissance d'un interrupteur à main et d'un plomb fusible intercalé dans les fils de cette dérivation, les interrupteurs et les plombs fusibles seront enfermés dans des boîtes cadenassées.

Toute dérivation alimentant une lampe isolée ou un groupe de deux lampes sera également munie d'un plomb fusible.

Pour toutes les installations, tant à basse tension qu'à haute tension, tous les conducteurs placés à l'intérieur des bâtiments devront être à haut isolement au caoutchouc vulcanisé, et, suivant le cas, fixés à des supports en porcelaine. Les fils conducteurs seront placés de telle façon qu'ils soient soustraits à tout contact du public.

Art. 8. — L'exposant ne pourra s'opposer au passage dans le sous-sol de son emplacement, des conduites ou transmissions que le Comité Exécutif de l'Exposition jugerait nécessaire d'établir. Ces conduites ou transmissions seront disposées de façon à n'apporter aucun trouble à l'installation du dit exposant.

Art. 9. — Les machines ou appareils qui prendront de la force motrice auront à supporter une taxe de 20 centimes par cheval et par heure, et le prix total pour toute la durée de l'Exposition ne pourra, dans tous les cas, descendre au-dessous du chiffre correspondant à 100 jours de travail, à raison de 5 heures par jour et pour le nombre de chevaux déclarés et admis.

Les constatations relatives à la durée du travail seront faites contradictoirement par les agents de l'Exposition et par les exposants ou leurs délégués. Elles seront annotées sur un bulletin qui sera signé par les deux parties intéressées.

Les bulletins de l'espèce seront remis chaque jour par les agents de l'Exposition au siège de l'Administration. Ils serviront à dresser les comptes mensuels des sommes dues par les exposants. Le recouvrement de celles-ci se fera le premier lundi de chaque mois.

Art. 10. — Les machines motrices employant la vapeur ou le gaz, ainsi que les appareils d'électricité qui seront mis par les exposants à la disposition de la Société de l'Exposition pour actionner les transmissions générales ou les appareils de ventilation des halles seront conduits, entretenus et surveillés par les agents des exposants sous leur seule responsabilité et à leurs frais. La Société leur fournira gratuitement selon le cas :

la vapeur, le gaz ou l'électricité pendant les heures affectées au service de la Société et paiera 2 francs par heure de travail constaté des machines.

La durée de ce travail sera annotée sur des bulletins de la manière qu'il est dit à l'article ci-dessus.

Toutes les machines à vapeur devront être munies de tubulures permettant le relevé des diagrammes à l'indicateur.

Art. 11. — La Société de l'Exposition se réserve le droit de requérir la marche des machines motrices pendant les heures qu'elle déterminera tant pendant la journée que pendant la soirée.

Art. 12. — Les machines dynamo-électriques qui coopéreraient à la formation des courants employés, à l'éclairage des halles et jardins, ou à la transmission de force pour le compte de la Société de l'Exposition, seront exonérées de la taxe prévue à l'art. 9 pendant les heures affectées à ce service. Celles qui ne desserviraient que des expositions particulières seront soumises à la taxe prévue au dit article.

Art. 13. — La vapeur, l'eau et le gaz pris directement sur les conduites principales seront payés à raison de 2 centimes par kilog. de vapeur; 4 centimes par hectolitre d'eau, 17 centimes par mètre cube de gaz. L'électricité se paiera 50 centimes par kilowatt et par heure.

Le cas échéant lorsque le mesurage direct présentera des difficultés, des constatations seront faites contradictoirement entre les exposants ou leurs délégués et les agents de l'Exposition, afin d'établir des moyennes de consommation. Le résultat des constatations sera inscrit sur des bulletins en suivant la marche prescrite à l'art. 9.

Art. 14. — Il est strictement défendu aux exposants ou à leurs agents de manœuvrer les robinets ou valves de vapeur, d'eau ou de gaz posés sur les conduites principales, les interrupteurs électriques, de toucher à un appareil quelconque de contrôle ou d'essai, de modifier sans autorisation préalable les raccordements des appareils, et d'effectuer les réparations en dehors des heures qui leur seront indiquées.

Art. 15. — Les exposants dont les machines ou appareils sont reliés aux transmissions générales, s'engagent à les faire fonctionner régulièrement pendant toute la durée de l'Exposition conformément aux dispositions du Règlement Général.

Contrairement aux dispositions de l'art. 23 du Règlement Général de l'Exposition, les machines à mettre en mouvement dans la Galerie du Travail devront être complètement installées au plus tard le 1er avril 1894.

Art. 16. — Dans le but de mettre les visiteurs complètement à l'abri des accidents, les exposants seront tenus d'entourer les machines en mouvement de balustrades dont le type devra être agréé par l'Administration et de garnir les courroies de transmission de gaines ou enveloppes, sans que la responsabilité des exposants, suivant le droit commun, puisse en être modifiée.

Art. 17. — Les enseignes ne pourront faire saillie en dehors de la surface du sol de l'emplacement occupé. Elles ne pourront être sur papier ni canevas. Leurs formes et leurs dimensions devront être préalablement agréées par le Comité Exécutif de l'Exposition, qui déterminera également leur orientation.

Art. 18. — Les exposants auront pour le surplus, à se conformer strictement aux instructions des agents qui auront été commis à l'exécution des mesures d'ordre intérieur édictées par le Comité Exécutif. Celui-ci se réserve notamment le droit d'interdire la marche des appareils dont le fonctionnement offrirait des dangers ou incommoderait les visiteurs.

Art. 19. — Les exposants seront responsables de toutes les dégradations qui par leur fait seraient occasionnées aux planchers, aux cloisons, aux fermes, etc.

Art. 20. — L'exécution des travaux et fournitures est subordonnée au cahier des charges n° 1 de la Société anonyme de l'Exposition que les exposants peuvent consulter dans les bureaux de la Société : 9, rue Gérard, ainsi qu'au Règlement Général de l'Exposition pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les stipulations du présent règlement.

Art. 21. — Il pourra être institué des Comités techniques internationaux ayant pour mission de faire toutes les constatations qui seront de nature à établir les qualités des machines, appareils et matériaux exposés.

Anvers, le 2 octobre 1893.

Présenté par l'Ingénieur de l'Exposition,
(S.) H. Delchambre.

Vu :
Le Délégué du Ministère des Chemins de fer,
Léon Bika.

Approuvé par le Conseil d'administration :

L'Administrateur-Secrétaire,
H. Beliard.

L'Administrateur-Directeur général,
Alp. Hertogs.

Approuvé par le Comité Exécutif :

Le Secrétaire général,
M. de Ramaix.

Le Président,
C^te^ de Pret.

Vu :

Le Secrétaire général
du Commissariat général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire général du Gouvernement,
C^te^ H. d'Ursel.

IV. RÈGLEMENT RELATIF A LA VENTE, LIVRAISON D'ÉCHANTILLONS ET DÉGUSTATION DE PRODUITS EXPOSÉS

Art. 1er. — Tous les produits exposés pourront être vendus livrables après la clôture de l'Exposition et porter la mention *Vendu* pendant toute la durée de celle-ci.

Aucune redevance n'est due du chef de ces ventes ; le Comité Exécutif s'efforcera au contraire de les favoriser par tous les moyens en son pouvoir.

Art. 2. — Les exposants pourront, sans être soumis à aucune redevance spéciale, délivrer *gratuitement* des échantillons de leurs produits ou les faire déguster à titre gratuit ; ils doivent toutefois solliciter une autorisation spéciale pour chaque produit et se conformer rigoureusement aux prescriptions du présent Règlement.

Art. 3. — Les exposants admis à transformer la matière première en produits fabriqués sous les yeux du public pourront, en se conformant aux prescriptions du présent Règlement, vendre et livrer sur-le-champ les objets de petit volume, moyennant une taxe arrêtée de commun accord avec le Comité Exécutif.

Art. 4. — Les exposants qui, dans les halles, ne fabriquent que partiellement leurs produits sous les yeux du public et ceux qui y exposent de menus objets facilement transportables pourront être autorisés à les vendre sur-le-champ, moyennant une redevance de trois cents francs pour toute la durée de l'Exposition ; cette redevance est payable le 15 avril 1894.

Art. 5. — Le droit de vente dans les halles, dans les limites autorisées par le présent Règlement, sera accordé aux exposants par le Comité Exécutif à la demande des Commissaires des sections respectives. Ceux-ci transmettront dans le plus bref délai au Comité Exécutif la liste de leurs nationaux exposants pour lesquels ce droit est demandé, avec indication des produits destinés à la vente. Les exposants des pays non représentés par une Commission spéciale adresseront directement leur demande au Comité Exécutif.

Art. 6. — La redevance fixée de commun accord aux termes de l'art. 3 ci-dessus est payable en trois termes égaux échéant : le premier tiers contre remise du brevet de vente ; le 2e tiers avant le 1er mai 1894 et le solde au plus tard le 15 août 1894.

Le brevet de vente devra être affiché par les exposants à un endroit bien visible de leur installation.

Art. 7. — Les exposants de boissons ou de comestibles qui feront déguster leurs produits dans les conditions ci-dessus pourront aussi, mais toujours à titre gratuit, délivrer de petits échantillons de leurs produits, destinés à être dégustés en dehors du périmètre de l'Exposition ; ces échantillons devront être enveloppés, cachetés et ficelés.

Aucune rémunération, soit sous forme de pourboire, soit sous toute autre forme qu'elle puisse être présentée, ne pourra être acceptée en échange des échantillons ou des produits à déguster.

Art. 8. — Il est strictement défendu aux exposants qui laisseront déguster leurs produits dans les halles de transformer leurs installations en buvettes ou buffets ; en cas de contravention à cette clause formelle, le Comité Exécutif retirera immédiatement aux contrevenants le droit de faire déguster leurs produits.

Des dispositions spéciales régissent l'exploitation dans les jardins des restaurants, des tavernes, des buffets, buvettes et autres établissements concédés par le Conseil d'administration.

Art. 9. — Les exposants admis dans les jardins pourront être autorisés à y donner des proportions plus considérables à la vente de leurs produits, même à l'état préparé, dans les pavillons élevés à leurs frais et réservés exclusivement à leur industrie spéciale.

Les surfaces concédées pour l'ensemble de chaque installation de cette nature seront taxées à raison de cent francs le mètre carré ; le minimum de la taxe est fixé à 4,000 francs, représentant 40 mètres carrés.

Les sommes dues du chef d'installations de ce genre autorisées dans les jardins seront acquittées par les exposants en trois termes égaux échéant : le premier tiers au moment de la signature du contrat ; le second tiers avant le 1er mai 1894 et le solde au plus tard le 15 août suivant.

Art. 10. — Toutes les impositions, contributions, patentes et taxes, de quelque nature ou de quelque nom que ce soit, auxquelles les établissements concédés donneront lieu de la part de l'Etat, de la province ou de la commune, seront à la charge des concessionnaires des établissements soumis à ces taxes, patentes ou impositions.

Art. 11. — Le droit d'établir des pavillons de vente dans les jardins est accordé par le Comité Exécutif auquel les demandes devront être adressées soit directement par les exposants soit par l'intermédiaire de leurs Commissaires, suivant les distinctions établies ci-dessus à l'art. 5. Toute demande d'emplacement dans les jardins devra être accompagnée d'un plan terrier et d'un plan d'élévation avec façade dûment cotés.

La notification des surfaces attribuées dans les jardins aux exposants leur sera faite par le Comité Exécutif soit directement, soit par l'intermédiaire des Commissaires précités. Il leur sera adressé à cet effet deux formules de contrat ; ces formules seront renvoyées immédiatement par l'exposant, revêtues de sa signature et formeront contrat entre les parties.

Un exemplaire du cahier des charges spécial pour la location et l'exploitation des terrains et bâtiments dans les jardins de l'Exposition est annexé à ces formules de contrat. Cet exemplaire doit être approuvé et signé par les contractants.

Le Comité Exécutif se réserve le droit absolu de restreindre le nombre des pavillons demandés pour l'établissement d'industries de même nature dans les jardins de l'Exposition.

Art. 12. — Des dispositions spéciales seront prises pour réglementer toute vente ou toute exploitation auxquelles les dispositions du présent Règlement, des divers cahiers des charges ou autres Règlements existants ne pourraient être appliqués.

Art. 13. — Le droit de vente dans les halles ou dans les jardins est strictement personnel et limité aux seuls produits de l'exposant.

Les exposants devront vendre soit par eux-mêmes, soit par des représentants agissant en leur nom, lieu et place et sous leur responsabilité ; ceux-ci devront être agréés par les Commissaires respectifs des exposants et par le Comité Exécutif qui se réserve le droit de retirer en tout temps l'agréation donnée. Cette agréation n'entraîne pour le Comité Exécutif aucune responsabilité et ne constitue qu'une simple mesure d'ordre.

Art. 14. — Le colportage tant dans les halles que dans les jardins est interdit ainsi que les annonces bruyantes, les appels aux acheteurs et, en général, toute manifestation de nature à troubler l'ordre ou contraire aux convenances.

Art. 15. — Les exposants qui livreront leurs produits aux termes du présent Règlement auront soin de ne pas dégarnir leurs étalages, de façon à ne pas dénaturer le but de l'Exposition ni l'aspect de leurs installations ; ils auront à cet effet une réserve suffisante de marchandises destinées à remplacer au fur et à mesure les produits écoulés.

Art. 16. — Le Règlement Spécial des entrées déterminera les heures auxquelles les exposants pourront procéder à l'approvisionnement et au renouvellement des produits livrés ou consommés.

Ce Règlement Spécial fixera également les heures auxquelles les objets vendus d'un certain poids et d'un certain volume pourront être retirés de l'Exposition avec l'autorisation spéciale du Commissaire général du Gouvernement et sous la réserve formelle de remplacer immédiatement par des objets semblables les objets vendus.

Art. 17. — Un arrêté ministériel déterminera les conditions à remplir vis-à-vis de l'administration des douanes par les exposants autorisés à vendre leurs produits ; ils seront personnellement et directement responsables envers cette administration et la Société de l'Exposition universelle d'Anvers des infractions commises par eux ou par leurs mandataires aux prescriptions du dit arrêté.

Art. 18. — Les exposants qui se croiraient lésés par le fait d'autres exposants ou de tiers auront à exercer directement leur recours contre ceux-ci : le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif déclinent toute responsabilité du chef de ces faits, de quelque nature qu'ils puissent être.

Art. 19. — Toute contestation entre le Comité Exécutif et les exposants sera préalablement à toute instance examinée par trois personnes compétentes qui seront désignées, l'une par le Comité Exécutif, la seconde par l'exposant et la troisième par les deux parties; si celles-ci ne parviennent pas à s'entendre, elle sera nommée par le tribunal de commerce sur simple requête par la partie la plus diligente. Les parties s'engagent formellement à n'entamer aucune action avant d'avoir pris l'avis de ce Conseil de conciliation.

Art. 20. — Les dispositions du présent Règlement ne sont pas limitatives, mais simplement énonciatives, les exposants étant soumis à toutes les dispositions du Règlement Général, des Règlements Spéciaux et des mesures d'ordre qui pourraient être ultérieurement édictées.

Arrêté en séance du Conseil d'administration à Anvers, le 5 octobre 1893.

L'Administrateur,
A. Hertogs.

Le Président,
Cte de Pret.

Approuvé par le Comité Exécutif.

Le Secrétaire général,
M. de Ramaix.

Le Président,
Cte de Pret.

Vu :

Le Secrétaire général
du Commissariat général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire général
du Gouvernement,
Cte H. d'Ursel.

V. RÈGLEMENT DES ENTRÉES.

TITRE I.

Entrées générales.

Article 1er. — L'Exposition sera ouverte au public le 5 mai prochain.

Le jour d'ouverture, le droit d'entrée est fixé à trois francs par personne. Les jours suivants ce droit est de :

Deux francs pendant les heures réservées aux études, de 8 à 10 heures du matin :

Un franc de dix heures du matin jusqu'à l'heure de la fermeture.

Les heures de fermeture des locaux de l'Exposition, ainsi que les fêtes du soir, seront annoncées par la voie des journaux ou par voie d'affiches.

Art. 2. — Tout visiteur remet en entrant, aux préposés du contrôle, un ticket régulier et intact, portant le timbre du Comité Exécutif. Les préposés en détachent le coupon de contrôle et remettent le ticket d'entrée au visiteur.

Tout ticket détaché du coupon de contrôle par le visiteur est considéré comme nul.

Il n'est pas délivré de contremarque à la sortie.

Le prix d'entrée ne sera remboursé en aucun cas.

TITRE II.

Entrées permanentes.

DISPOSITIONS GENÉRALES.

Art. 3. — La société de l'Exposition, dont le siège est établi à Anvers, rue Gérard, n° 9, délivre des cartes permanentes, savoir :

a) cartes d'abonnement ;

b) cartes d'exposant ;

c) cartes de circulation gratuite ;

d) cartes d'abonnement de service.

Art. 4. — Ces cartes sont strictement personnelles.

Les cartes permanentes des trois premières catégories donnent le droit d'entrée à l'Exposition, tous les jours, aux heures d'admission générale du public et aux heures réservées pour les études.

Elles ne donnent pas le droit d'entrer dans certaines expositions spéciales ou temporaires, ni dans certaines exploitations ayant fait l'objet d'un contrat spécial, ni à certaines fêtes qui se donneront le soir. Des ordres de service à édicter ultérieurement fixeront ces dernières.

Le titulaire d'une carte permanente produit sa carte en entrant. Il est tenu, à toute réquisition d'un contrôleur, d'apposer sa signature sur un registre spécial.

Toute carte permanente trouvée en d'autres mains que celles du titulaire est annulée de plein droit, sans restitution du prix payé et sans préjudice aux poursuites légales.

Les cartes perdues ne sont pas remplacées.

Les cartes d'abonnement de service, réservées au personnel des concessionnaires, sont soumises aux conditions stipulées au chapitre IV, § 3, du cahier des charges (n° 4) spécial pour la location et l'exploitation des terrains et bâtiments dans les jardins de l'Exposition.

Art. 5. — Toute demande de carte permanente doit être accompagnée d'un portrait-carte du demandeur.

La photographie, très ressemblante, portera au dos, *lisiblement écrits*, les nom, prénoms, ainsi que l'adresse du demandeur.

Le portrait-carte, visé et timbré par le directeur-général de l'exploitation au nom du Comité Exécutif, constitue la carte d'entrée permanente. Elle doit être retirée par le demandeur *en personne* et signée par lui.

Art. 6. — Les cartes permanentes sont délivrées au siège de la Direction générale de l'Exploitation, près de l'entrée de l'avenue du Sud, à partir du 1er février 1894, de 9 heures à midi.

DISPOSITIONS SPÉCIALES.

Art. 7. — *a*) Cartes d'abonnement et cartes d'abonnement de service. La demande de ces cartes d'abonnement doit être faite directement au directeur-général de l'Exploitation.

Le prix de l'abonnement, valable pendant toute la durée de l'Exposition, pour les personnes ayant dépassé l'âge de 14 ans, est fixé à 20 francs; pour les enfants en-dessous de 14 ans, le prix de l'abonnement est de 10 francs.

Les abonnés qui désirent avoir accès aux salles de peinture du Musée et au salon des Beaux-Arts pendant la durée de l'Exposition,sont tenus à payer une taxe supplémentaire de cinq francs. Tout demandeur de carte d'abonnement est tenu à payer le montant au moment de l'inscription de sa demande. La carte d'abonnement ne lui sera remise que sur présentation du talon adhérent à la quittance qui lui aura été délivrée au moment du paiement.

En aucun cas le prix de l'abonnement ne sera remboursé.

Art. 8. — *b*) Cartes d'exposant. — Les exposants n'ont droit qu'à une seule carte permanente gratuite, quel que soit le nombre de personnes qui composent la firme. Ils peuvent céder ce droit à un représentant ou agent agréé par le Commissaire de la section à laquelle ils appartiennent.

La carte de représentant ou d'agent n'est accordée que sur la demande écrite de l'exposant qui demeure responsable des contraventions que le titulaire pourrait encourir.

Il est bien entendu que le représentant d'exposants, quel que soit le nombre d'exposants qu'il représente, n'a droit qu'à une seule carte.

Les exposants dont les concours sont temporaires n'ont droit qu'à une seule carte valable pendant la durée de ce concours.

Art. 9. — Les exposants de pays représentés par des commissaires ou des délégués envoient à ceux-ci leur demande de carte accompagnée de leur photographie très ressemblante sur carton et l'indication du groupe et de la classe à laquelle ils appartiennent. Les Commissaires ou délégués dressent la liste de ces demandes et les envoient, avec un bordereau en double expédition, au Commissariat général du Gouvernement, à l'Exposition d'Anvers.

Les exposants non représentés par un Commissaire ou délégué s'adressent directement à la direction générale de l'Exploitation à Anvers.

Art. 10. — *c*) Cartes de circulation. — Elles sont délivrées :

Aux Commissaires et délégués des pays représentés ainsi qu'aux personnes attachées à leur administration pour le service actif dans l'intérieur de l'Exposition.

Aux membres des Comités de groupe et de classe de la section belge nommés et maintenus dans ces fonctions.

Aux membres effectifs et aux membres suppléants du jury international pour la durée de leurs fonctions.

Aux membres de la presse.

Aux fonctionnaires, dûment commissionnés, qu'un service actif appelle à l'intérieur de l'Exposition.

Les membres des Comités de groupe et de classe ainsi que les membres du jury qui sont exposants, n'ont droit qu'à une seule carte permanente.

Art. 11. — Les demandes, accompagnées des portraits-cartes, sont adressées par les Commissaires ou délégués, les intéressés adressent eux-mêmes leur demande directement à la Société de l'Exposition.

Art. 12. — Les cartes destinées aux membres de la presse sont demandées par les délégués de la presse de chaque pays à leur Commissaire ou délégué; celui-ci dresse une liste des demandes et l'envoie avec un bordereau, en double expédition, au Commissaire général du Gouvernement.

La Société de l'Exposition décline toute responsabilité du chef des accidents dont pourraient être victimes les porteurs de cartes permanentes.

TITRE III.

Entrées avec cartes de service.

Art. 13. — Des cartes de service sont délivrées aux ouvriers employés par les exposants.

Les exposants qui désirent obtenir des cartes d'entrée pour leurs ouvriers ont à remettre le jeudi de chaque semaine, de 2 à 4 heures, au bureau du service des entrées, un état nominatif des dits ouvriers, indiquant la nature et la durée de leurs fonctions.

Cet état devra, au préalable, être visé par le Commissaire ou délégué du pays auquel appartient l'exposant et approuvé par le Commissaire général du Gouvernement.

Sur le vu de cet état, le service des entrées fera délivrer aux intéressés tous les samedis, de 2 à 4 heures, le nombre de cartes qui leur seront nécessaires pour la semaine suivante.

Art. 14. — L'entrée et la sortie des ouvriers des exposants se font par une porte spéciale.

Les cartes de service sont marquées à l'emporte-pièce à l'entrée ; celles qui ne sont plus valables sont retirées.

Art. 15. — Le service des entrées avant l'ouverture de l'Exposition fera l'objet d'un Règlement particulier.

TITRE IV.

Marchandises et approvisionnements, matériaux et véhicules appartenant aux exposants et concessionnaires.

Art. 16. — Les exposants et concessionnaires ne peuvent faire entrer leurs marchandises et approvisionnements dans l'enceinte de l'Exposition que de 7 à 9 heures du matin.

La porte n° 2, rue de Saxe, est destinée au service des approvisionnements ainsi qu'à l'entrée et à la sortie des marchandises et matériaux.

Les cartes de service pour les ouvriers chargés des transports prévus au paragraphe précédent sont délivrées tous les jours, de 2 à 4 heures, par le service des entrées aux exposants et concessionnaires qui en font la demande.

Ces cartes sont d'une couleur spéciale et valables seulement pour la matinée, jusqu'à neuf heures.

Art. 17. — Les transports doivent être terminés à 9 heures du matin ; le personnel y employé devra quitter les halles et le parc aussitôt sa besogne accomplie.

Les agents chargés du service de surveillance veilleront à l'exécution de cette mesure.

Art. 18. — La sortie des objets vendus à l'Exposition sera réglée de la manière suivante :

1° Menus objets de vente courante et objets fabriqués ou confectionnés sur place (Art. XXXIV du Règlement Général et art. 3 et 4 du Règlement Spécial de vente). Ces objets peuvent sortir librement de l'Exposition s'il a été satisfait au paiement de la taxe sur la vente et éventuellement des droits d'entrée dont ils étaient passibles.

2° Autres objets provenant de la section belge (Art. XII du Règlement Général et art. 15 du Règlement Spécial de vente). Ces objets ne peuvent sortir de l'Exposition qu'avec un bon délivré par le service des entrées. Pour obtenir ce bon, l'exposant vendeur doit adresser par écrit une demande d'autorisation de sortie au Commissaire général de la section belge ; contre remise de l'autorisation visée par le Commissaire, le service des entrées délivre un bon de sortie. Ce bon doit être ensuite régularisé par l'apposition du visa du Commissaire général du Gouvernement.

3° Autres objets provenant des sections étrangères. Les mêmes formalités prescrites ci-dessus doivent être observées pour la sortie de ces objets.

La demande d'autorisation doit être adressée au Commissaire ou délégué du pays de l'exposant vendeur ; à son défaut, au Commissaire général du Gouvernement. Le bon délivré par le service des entrées doit être ensuite visé par le Commissaire général du Gouvernement ; le visa de la douane régularise définitivement l'autorisation de sortie.

Les exposants se conformeront en outre aux dispositions de l'arrêté ministériel qui règlera les formalités à remplir en douane.

Art. 19. — La sortie des objets visés à l'art. 17 sous les 2° et 3° et l'entrée de ceux qui doivent les remplacer se font par la porte n° 2, rue de Saxe, de 7 à 9 heures du matin.

Art. 20. — Les chefs des différentes sections de la surveillance à l'intérieur tiennent note, dans un registre spécial, des objets vendus journellement par les exposants de leur section ainsi que de ceux dont la livraison ne peut se faire qu'à la clôture de l'Exposition.

Art. 21. — Il est interdit aux visiteurs d'entrer à l'Exposition avec des valises ou paquets.

Ces objets doivent être remis au dépôt installé près de la porte n° 3, avenue du Sud.

DISPOSITIONS FINALES.

Art. 22. — Tout visiteur est soumis aux dispositions du présent Règlement.

Art. 23. — Il pourra être apporté au dit Règlement, d'accord avec le Commissaire général du Gouvernement, telles modifications que l'intérêt du service rendrait nécessaires.

Présenté par
Le Directeur Général de l'Exploitation,
D. Janssens.

Arrêté en séance du Conseil d'Administration, le 5 Octobre 1893.

L'Aministrateur,
A. Hertogs.

Le Président,
Cte de Pret.

Approuvé par le Comité Exécutif :

Le Sécrétaire Général,
M. de Ramaix.

Le Président,
Cte de Pret.

Vu :

Le Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire général du Gouvernement,
Cte H. d'Ursel.

VI. ARRÊTÉ DE M. LE MINISTRE DES FINANCES RELATIF A LA FRANCHISE PROVISOIRE DES DROITS D'ENTRÉE, A CHARGE DE RÉEXPÉDITION, DES PRODUITS ÉTRANGERS, DESTINÉS A FIGURER A L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894.

Ministère des Finances.

(ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT :

Revu la loi du 4 mars 1846 sur les entrepôts et la loi du 6 août 1849, modifiée par celles du 3 mars 1851 et du 1er mai 1858, sur le transit ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'envoi des produits qui seront expédiés de l'étranger pour figurer à l'Exposition universelle d'Anvers en 1894 ;

Sur la proposition de notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE UNIQUE. — Les produits étrangers destinés à l'Exposition universelle d'Anvers pourront être importés en franchise provisoire des droits d'entrée, à charge de reexportation, moyennant les conditions et formalités que déterminera Notre Ministre des Finances.

Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 26 décembre 1893.
LÉOPOLD.

Par le Roi
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

Le Ministre des Finances,

Vu l'arrêté royal du 26 décembre courant ainsi conçu : « Les produits étrangers destinés à figurer à l'Exposition universelle d'Anvers pourront être importés en franchise « provisoire des droits d'entrée moyennant les conditions et formalités que déterminera « notre Ministre des Finances. »

ARRÊTE :

Article 1er. — Les produits importés par mer ou par chemin de fer et expédiés à l'adresse des Commissaires étrangers auprès de l'Exposition universelle d'Anvers, seront dirigés sur le local de l'Exposition avec affranchissement de déclaration en détail et de vérification au bureau d'entrée.

Art. 2. — Préalablement, ou au plus tard au fur et à mesure de l'arrivée des colis dans les locaux de l'Exposition, le Commissaire de chaque section étrangère remettra à la douane, pour chaque exposant, une liste conforme au modèle ci-annexé.

Cette liste devra être signée par l'exposant et visée par ledit Commissaire. Pour permettre le récolement par les employés au moment du déballage ou ultérieurement, elle devra contenir, indépendamment de l'indication du poids des colis, le détail des marchandises, c'est-à-dire la spécification exacte de l'espèce et du nombre des objets y contenus, ainsi que toutes les autres indications nécessaires à la perception éventuelle des droits d'entrée (poids net, valeur, volume des liquides, degré alcoolique des spiritueux, etc.). Dans tous les cas où cette condition ne serait pas remplie, il devra être sursis au déballage jusqu'à ce que l'exposant, son délégué ou le commissaire de la section ait fourni les renseignements exigés. Les employés des douanes, après avoir procédé au récolement des marchandises, apposeront sur les listes mentionnées ci-dessus une annotation constatant le résultat de cette vérification.

Ces listes qui tiennent également lieu de déclaration pour le transit, resteront ensuite entre les mains de la douane pour être attachées, lors de la clôture de l'Exposition, aux documents destinés à couvrir la réexpédition des marchandises.

Art. 3. — Les marchandises étrangères admises en franchise temporaire des droits dans les sections étrangères de l'Exposition universelle d'Anvers se trouveront, au point de vue de la redevabilité des droits, placées sous le même régime que les marchandises déposées en entrepôt public. En conséquence, elles ne pourront en être enlevées que pour être dirigées sur un des entrepôts du royaume, à moins que les intéressés ne les déclarent en consommation moyennant paiement des droits, conformément à l'art. 5 ci-après.

Art. 4. — La douane exercera sa surveillance pour la garantie des intérêts du Trésor sur les marchandises étrangères déposées dans les locaux de l'Exposition universelle, mais elle n'en prendra pas la garde et n'assumera de ce chef aucune responsabilité.

Le Commissaire de chaque section est responsable des droits pour les cas de vol ou d'enlèvement irrégulier des marchandises. A défaut par ledit Commissaire de s'acquitter éventuellement de cette obligation, la même responsabilité incombera à la Société anonyme de l'Exposition universelle d'Anvers.

Art. 5. — Les produits admis en franchise temporaire pourront être déclarés en consommation par renonciation au transit et moyennant paiement des droits, mais seulement lors de la clôture de l'Exposition.

La renonciation au transit pourra être faite pour la totalité ou pour une partie des objets appartenant à un même exposant.

Art. 6. — Les vitrines et les autres objets devant servir à l'installation des produits exposés seront admis au même régime d'exemption temporaire que ces derniers.

Art. 7. — Le bénéfice des dispositions qui précèdent ne s'appliquera pas aux objets importés dans un but de spéculation commerciale, tel que l'exploitation d'un restaurant, d'un café, etc., ni aux objets et denrées destinés à être consommés, débités ou délivrés au public, à titre d'échantillon ou autrement, pendant la durée de l'Exposition.

Ces objets et denrées devront, au moment du déballage, être déclarés en consommation aux agents de la douane et soumis immédiatement au paiement des droits, sauf toutefois en ce qui concerne les liquides destinés à la dégustation par les membres du jury pour lesquels la déclaration en consommation et le paiement des droits pourront être différés jusqu'au moment où les intéressés pourront établir le décompte des quantités employées de cette manière et de celles qui devront être réexportées.

Les exposants devront installer leurs produits de manière à éviter toute confusion entre les dits objets et denrées et les produits similaires admis en franchise temporaire des

droits ; ils devront observer à cet égard les mesures qui leur seront prescrites par les agents de la douane.

Art. 8. — Pour les produits originaires de pays qui ne seront pas représentés à l'Exposition par un Commissaire spécial, accrédité officiellement, les obligations que le présent Règlement impose aux Commissaires des sections étrangères seront remplies par le Président de la Société anonyme de l'Exposition universelle d'Anvers, ou par son délégué. Dans ce cas, les listes dont la remise est exigée par l'art. 2 du présent arrêté devront être visées par le délégué des exposants de la section, s'il en existe un, et par le Président de la Société anonyme de l'Exposition universelle d'Anvers ou, pour lui, par son délégué.

Art. 9. — La réexportation, l'expédition sur entrepôt ou l'acquittement des droits par renonciation au transit pour les produits admis en franchise temporaire devra se faire endéans les trois mois qui suivront la clôture de l'Exposition. Ce délai pourra, dans des cas particuliers, être prolongé pour des machines de forte dimension dont le démontage présenterait des difficultés.

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, il sera disposé des objets laissés en souffrance de la manière indiquée au chapitre XII de la loi générale du 26 août 1822.

Bruxelles, le 27 décembre 1893.

Le Ministre des Finances,

A. Beernaert.

(*Annexe à l'arrêté ministériel du 27 décembre 1893 concernant la franchise provisoire des droits d'entrée, etc., etc.*)

PAVILLON

. . . . . .

(**)

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS EN 1894

DÉCLARATION POUR LA DOUANE BELGE

COMMISSION DE (*)

Nom, prénoms ou raison sociale de l'Exposant .....

.....

Résidence ou siège de l'établissement .....

Date de l'expédition des colis .....

Gare d'expédition .....

N° d'ordre	Nombre des colis.	Marques et numéros de chacun des colis composant l'envoi.	Poids brut des colis.	Détail des marchandises renfermées dans chaque colis. — Nombre, espèce et poids net des objets, — métrage des tissus — volume des liquides — degré de force des liquides alcooliques, etc., etc. *Nota.* — L'exposant est prié de réunir par une accolade les objets renfermés dans le même colis.	VALEUR	Emplacement où se trouvent déposées les marchandises dans les locaux de l'Exposition. (***)
1.	2.	3.	4	5.	6.	7.

Signature du Commissaire Général, *Signature de l'Exposant,*

VISA DE LA DOUANE

La vérification des marchandises mentionnées à la présente liste a fait reconnaître

(*) Indiquer le nom du pays.
(**) Désignation du pavillon.
(***) La 7e colonne doit être remplie au moment du déchargement des colis dans les locaux de l'Exposition.

N. B. — Le double de cette liste devra être adressé trois jours avant l'envoi des objets à M. le Commissaire général du Gouvernement Belge auprès de l'Exposition universelle d'Anvers.

VII. RÈGLEMENT RELATIF A L'ENVOI, A LA RÉCEPTION, A L'INSTALLATION ET A LA RÉEXPÉDITION DES PRODUITS ET DES ŒUVRES D'ART EXPOSÉS AINSI QU'AU REMISAGE DES CAISSES VIDES ET EMBALLAGES.

Règlement Général de l'Exposition, art. 16, 17, 18, 19, 23, 31, 36 et 37.
Règlement Général de la Section belge, art. 8, 13, 19, 27, 28, 29, 30 et 31
Règlement Général des Beaux-Arts, art. 14, 15, 16, 26 et 27

ARTICLE PREMIER. — *Conditions de transport.*

Un arrêté royal, en date du 11 mars dernier, accorde la gratuité de transport à l'aller et au retour, à l'exclusion de tout camionnage, aux produits de toute nature et aux œuvres d'art des exposants belges sur le réseau des chemins de fer de l'Etat belge. Les lignes concédées en Belgique feront application du tarif spécial nº 10.(Art. 18 du Règlement Général de la Section belge, art. 14 du Règlement Général des Beaux-Arts.)

Les œuvres des artistes belges envoyées de l'étranger devront être affranchies jusqu'à la frontière belge. (Art. 14 du Règlement Général des Beaux-Arts.)

Le tarif spécial nº 10 (annexe 1), qui consacre la gratuité au retour avec perception de la taxe pleine à l'aller, sera applicable à tous les produits et objets d'art étrangers, tant sur les lignes de l'Etat belge que sur celles des différentes compagnies concédées, qui ont donné leur adhésion. (Art. 16 du Règlement Général de l'Exposition, art. 14 du Règlement Général des Beaux-Arts.)

Divers réseaux étrangers, en relation avec les chemins de fer belges, ont également consenti à des réductions analogues.

La plupart des lignes régulières de navigation ont accordé des réductions sur les taux des frets.

Les transports arrivant par eau jouiront du tarif spécial nº 10 pour le parcours à effectuer des quais à la gare d'Anvers-Sud.

Les mêmes réductions sont acquises à tous les produits et animaux destinés aux Expositions temporaires. (Art. 16 du Règlement Général de la Section belge.)

Tous les frais de transport et autres devront être affranchis aux stations de départ, les envois devant être rendus, dans l'enceinte de l'Exposition, sans être grevés d'aucuns frais.

ART. II. — *Régime de douane.*

L'entrée des produits étrangers et leur retour pourront s'effectuer avec complète exemption des droits de douane, en se conformant au règlement des douanes édicté par l'arrêté royal en date du 26 décembre 1893, dont un exemplaire est annexé au présent Règlement. (Art. 36 du Règlement Général de l'Exposition.)

La déclaration pour la douane belge (annexe 2), devra être imprimée sur papier jaune afin de la distinguer des autres documents.

Cette déclaration devra être convenablement libellée et dressée en double expédition, par l'exposant, pour accompagner tant les transports expédiés par chemin de fer que ceux arrivant par eau.

L'un de ces exemplaires sera annexé au bulletin d'expédition et suivra les colis, l'autre devra être transmis trois jours avant l'envoi des objets, au Commissaire délégué de la nation dont relève l'exposant.

Le type de cette déclaration et la couleur du papier, tels qu'ils sont indiqués à l'annexe 2, ne pourront être modifiés, d'après les instructions formelles reçues du département des Finances. Au surplus, comme ce document est exclusivement destiné à la douane belge, les exposants devront fournir aux stations de départ les déclarations supplémentaires qui leur seraient réclamées.

Pour les envois arrivant par eau, les documents de transport et de douane pourront être dressés lors du débarquement à Anvers. Les imprimés nécessaires pourront être réclamés au Comité Exécutif, rue Montigny, 2, à Anvers.

Art. III. — *Documents. — Adresses.*

Chaque producteur belge, admis à exposer, recevra un certificat d'admission indiquant les dimensions de l'emplacement mis à sa disposition. Il lui sera remis en temps utile des lettres de voiture et les adresses imprimées pour l'expédition de ses produits en destination de l'Exposition.

Les adresses fournies aux exposants belges seront imprimées sur papier de couleurs différentes, suivant le compartiment auquel appartiendront les produits à exposer.

Les couleurs conventionnelles adoptées sont les suivantes :

Halles principales des produits de l'industrie, du commerce, etc. .	Rose.
Galeries des machines et de l'électricité	Saumon.
Exposition maritime	Orange.
Parc de l'Exposition : jardins, salle des fêtes, etc. (produits non destinés à figurer dans les halles principales)	Vert foncé.
Exposition coloniale : concours spéciaux : agriculture et horticulture	Vert tendre.
Exposition des Beaux-Arts	Violet.

Les adresses dont il vient d'être fait mention porteront, imprimées en caractères très visibles, les indications suivantes :

1° Le numéro du certificat d'admission ;

2° Le numéro de la classe ;

3° L'adresse libellée ainsi qu'il suit :

« Monsieur le Commissaire général de la Section belge, à Anvers-Sud. »

Art. IV. — *Marques à apposer sur les colis d'origine BELGE.*

Les colis d'origine belge amenés par axe et par chemin de fer, renfermant des produits destinés à l'Exposition, devront porter comme marques distinctives, intérieurement et extérieurement, à la couleur à l'huile, le nom de l'exposant et le numéro de la classe à laquelle les colis appartiennent (Art. 28 du Règlement Général de la Section belge).

La lettre de voiture accompagnant les colis devra reproduire les mêmes indications.

L'expéditeur devra fixer sur deux des faces du colis l'adresse imprimée qui lui aura été envoyée en double, à cet effet, par les soins de la Direction de la Manutention.

ART. V. — *Marques à apposer sur les colis provenant de l'ÉTRANGER.*

Les colis de provenance étrangère, renfermant des produits destinés à l'Exposition, devront aussi porter, intérieurement et extérieurement, à la couleur à l'huile, le nom de l'exposant et le numéro de la classe à laquelle appartiennent les produits.

Ils seront adressés à la gare d'Anvers-Sud, au Commissaire délégué de la nation dont relève l'exposant.

Les colis d'origine étrangère devront porter tous l'indication bien visible de leur provenance, à savoir : les couleurs et emblèmes de leur pavillon national, ainsi que le nom du pays.

MM. les Commissaires étrangers sont expressément invités à faire connaître en temps utile au Commissariat général du gouvernement belge les modèles d'adresses et les signes de reconnaissance adoptés par chacun d'eux. Le spécimen, annexe 3, pourrait être adopté.

Ils sont priés de faire imprimer sur les documents, en caractères apparents, les mots : *industrie*, *galerie des machines*, *jardin ou parc de l'exposition*, *beaux-arts*, selon que les produits sont destinés à l'un ou à l'autre de ces compartiments.

Les chargements des produits destinés à l'Exposition doivent se faire en réunissant dans des wagons distincts les envois pour les halles de l'industrie, ceux pour la galerie des machines, ceux pour les jardins et ceux pour les beaux-arts.

MM. les Commissaires et les exposants useront de leur influence auprès des Compagnies de chemins de fer afin qu'il en soit ainsi.

Les annexes 5, 6, 7 et 8 représentent les spécimens des étiquettes qu'il convient d'apposer sur les deux côtés de chaque wagon.

Pour les envois arrivant par eau, le Comité Exécutif fournira aux expéditeurs qui en feront la demande, les adresses et étiquettes à apposer respectivement sur les colis et les wagons.

ART. VI. — *Date d'envoi des colis.*

Les produits, tant belges qu'étrangers, seront admis dans l'enceinte de l'Exposition, à partir du 15 mars, jusques et y compris le 15 avril (*) et ce, d'après un tableau d'expédition qui sera envoyé en temps utile aux commissaires intéressés.

Passé le délai indiqué ci-dessus, les exposants supporteront les frais extraordinaires de manutention, soit camionnage ou autres que la Société de l'Exposition serait dans le cas de devoir faire.

Les dates ci-dessus pourront être, par dispositions spéciales du Commissaire général du Gouvernement, devancées pour les vitrines, glaces, meubles et pour les objets dont l'installation est difficile, ou différées pour les objets de grande valeur.

Le Commissaire général du Gouvernement se réserve, en outre, d'autoriser à devancer la première de ces dates, si la chose était reconnue nécessaire, notamment en ce qui concerne les produits et objets ayant figuré à l'Exposition universelle de Chicago.

ART. VII. — *Date d'envoi des objets lourds et encombrants.*

Le Commissaire général du Gouvernement déterminera, en chaque cas particulier, l'époque à laquelle les matériaux destinés aux constructions formant elles-mêmes objets d'exposition, ainsi que les machines et appareils démontés, les objets lourds et encom-

(*) La manutention des colis, des caisses vides et emballages de la Section belge est réglée par la convention du 31 juillet 1893.

brants : ceux qui exigent des massifs ou des fondations spéciales, pourront être amenés dans l'enceinte de l'Exposition. (Art. 17 du Règlement Général de l'Exposition et art. 13 du Règlement Général de la Section belge.)

ART. VIII. — *Transports par axe.*

Des instructions spéciales détermineront la façon dont les produits de toute nature et les œuvres d'art amenés directement par axe, seront admis dans les locaux de l'Exposition où ils devront être installés.

ART. IX. — *Réception des colis.*

Chaque exposant ou son délégué doit pourvoir à la réception de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir les colis dans l'enceinte de l'Exposition, le Commissaire général du Gouvernement, d'accord avec le Comité Exécutif et le Commissaire délégué de la nation dont relève l'exposant, peut les faire réexpédier ou les déballer d'office, aux frais, risques et périls des intéressés. (Art. 17 du Règlement Général de l'Exposition et art. 29 du Règlement de la Section belge.)

ART. X. — *Date d'installation.*

Les produits de toute nature devront être installés et les expositions partielles complètement terminées pour le 25 avril 1894. Ce terme est de rigueur.

L'exposant qui n'aura pas placé ses produits à la date précitée perdra tout droit à son emplacement, son certificat d'admission sera considéré comme nul et les taxes d'emplacement perçues resteront acquises, le tout sans aucune formalité judiciaire ou extra-judiciaire. (Art. 23 du Règlement Général de l'Exposition et art. 27 du Règlement Général de la Section belge.)

ART. XI. — *Manutention des produits, vitrines, glaces, meubles, œuvres d'art, déballage et emmagasinage des caisses vides.*

Le service de la Manutention est placé sous la direction de M. Aug. Colaut, contrôleur à l'Administration des chemins de fer de l'État, sans qu'il puisse en résulter pour lui aucune responsabilité dans les opérations généralement quelconques qu'il aura à diriger.

Ce service opère pour le compte de la Société Anonyme de l'Exposition. Il apportera les plus grands soins dans le maniement des colis, sans se rendre, en aucun cas, responsable des accidents, dégâts, bris, vols, manquants, détournements, pertes ou dommages de l'Exposition, quelles qu'en soient la cause et l'importance. (Art. 18 et 19 du Règlement Général de l'Exposition ; art. 32 du Règlement Général de la Section belge ; art. 27 du Règlement Général des Beaux-Arts.)

Les délégués officiels des Gouvernements, les Commissaires chargés de représenter leurs nationaux, les collectivités appartenant à des sections non officiellement représentées et les exposants étrangers qui ne seraient pas représentés par des Commissions,

c'est-à-dire isolés, auront à s'entendre avec la Société de l'Exposition au sujet des conditions et des prix de la manutention ainsi que de l'emmagasinage des caisses vides et emballages. (Art. 17 et 19 du Règlement Général.)

Le Conseil d'Administration de la Société anonyme se chargera à l'intérieur de l'Exposition, de la manutention de tous les colis dont le poids n'excédera pas 1,500 kil. et qui lui seront remis au plus tard le 15 avril 1894 (*).

1° Pour la manutention des colis dont le poids sera supérieur à 1,500 kil. pour ceux, tels que blocs, marbres, pierres, objets en fer, pièces de machines, canons, locomobiles et batteuses montées pesant isolément plus de 1,500 kil. ; pour les colis dont les dimensions dépassent la superficie d'un wagon ordinaire, tels que bois de longueur, barres de fer, poutrelles, etc., matériel roulant (locomotives, voitures de chemin de fer et de tramways, wagons) ainsi que les embarcations, grandes pièces quelconques, pièces fragiles, il sera payé une taxe à fixer de gré à gré et le Comité Exécutif peut au surplus exiger que pour certains de ces objets la manutention en soit effectuée par les soins ou avec le concours des exposants. (Art. 17 du Règlement Général : art. 13 du Règlement de la Section belge ; art. 15 du Règlement Général des Beaux-Arts) :

2° Les wagons renfermant les produits, ainsi que les objets et matériaux destinés à leur installation, seront amenés dans les compartiments et jardins de l'Exposition ;

3° Le déchargement en sera effectué par les agents de la Société de l'Exposition, qui se chargeront, au surplus, de toutes les opérations de la manutention savoir :

a) La réception des transports à Anvers-Sud ;

b) La mise en place des wagons ;

c) Le déchargement et la reconnaissance des colis ;

d) Le placement des colis dans les compartiments, le plus près possible de l'emplacement alloué à l'exposant ;

e) L'enlèvement et la remise à pied-d'œuvre des caisses vides et emballages :

Les caisses vides et emballages seront renvoyés immédiatement aux exposants belges qui devront les réexpédier après la clôture de l'Exposition.

Les exposants qui se chargeront de l'emmagasinage de leurs caisses vides devront procéder à leur enlèvement immédiatement après le déballage, en se conformant aux instructions données par le Comité Exécutif de l'Exposition. (Art. 17 du Règlement Général.)

Les entrepreneurs de location de vitrines, de glaces, de meubles, ainsi que les vendeurs de boissons et de comestibles, etc., ne jouiront pas de l'emmagasinage ni de la réexpédition gratuite des caisses vides. (Art. 34 du Règlement Général.)

Le Conseil d'administration ne se chargera en rien de ces emballages :

f) La reconnaissance des colis au retour ;

g) Le rechargement sur wagon ;

h) La remise des wagons à l'administration des chemins de fer de l'Etat ;

4° Les wagons seront déchargés à l'intervention des Commissaires ou représentants délégués de chaque pays, ou à l'intervention de la Société de l'Exposition ;

5° En ce qui concerne les Beaux-Arts, les Commissions étrangères se chargeront du déchargement et du rechargement des wagons, tapissières, etc. ; des opérations et frais de manutention des colis ; du transport et du remisage des caisses vides. (Art. 15 du Règlement Général des Beaux-Arts) :

6° La Société de l'Exposition se chargera du recrutement du personnel et fournira les

(*) La manutention des colis, des caisses vides et emballages de la section belge est réglée par la Convention du 31 juillet 1893.

engins et le matériel nécessaires pour chaque compartiment où la manutention lui incombe ;

7° Aucune manœuvre ou déplacement de wagons ou de grues roulantes ne pourra se faire qu'avec l'autorisation du service de la Manutention ;

8° Les wagons, amenés dans les divers compartiments par les soins du service de la Manutention, devront être déchargés dans le délai de 4 heures sous peine d'une amende de fr. 0.25 par wagon et par heure de retard.

Passé ce délai, ils pourront être déchargés d'office aux frais, risques et périls du Commissaire de la section ou de l'exposant retardataire non représenté officiellement et l'amende pour frais de chômage sera également perçue.

Les retards dans le déchargement et le rechargement des wagons seront mis à charge des Commissaires qui se seront chargés de la manutention des produits de leurs nationaux ou de la Société de l'Exposition. Ils auront à acquitter les amendes dues pour le chômage du matériel:

9° Les exposants devront effectuer, à leurs frais, le déballage, l'installation, l'étalage et le réemballage de leurs produits, ainsi que la mise en état de leurs caisses vides, etc.

Les espaces réservés en dehors des installations des produits étant strictement calculés pour les besoins de la circulation, il est interdit d'y laisser stationner les colis ou les caisses vides.

Les colis devront être déballés au fur et à mesure de leur réception ;

10° Les caisses vides ne pourront contenir ni paille, ni foin, ni copeaux et être fermées, etc., au moment de leur enlèvement des compartiments.

Elles seront revêtues, aussitôt le déballage terminé, d'une étiquette portant en caractères très apparents la mention (VIDE).

Cette étiquette sera fournie aux Commissaires et délégués des sections par les soins du Comité Exécutif :

11° Les exposants se conformeront aux instructions qui seront données par la Direction de la Manutention pour faciliter l'enlèvement des caisses vides. Si les exposants négligent d'opérer le déballage des colis et l'enlèvement des caisses vides, le Comité Exécutif de l'Exposition pourra les faire remiser d'office, à leurs frais, sans qu'il puisse en résulter pour lui aucune responsabilité quelconque ;

12° Les caisses vides appartenant aux exposants belges seront enlevées des compartiments et réexpédiées gratuitement par les soins du service de la Manutention ;

13° La Société de l'Exposition se chargera de l'enlèvement et de l'emmagasinage des caisses vides des exposants étrangers qui ont contracté avec elle. Mais ceux-ci sont tenus de les faire assurer, à leurs frais, contre les risques d'incendie, etc. (Art. 31 du Règlement Général) ;

14° Les Commissaires chargés de représenter leurs nationaux; les Collectivités appartenant à des sections non officiellement représentées et les exposants étrangers, qui ne seraient pas représentés par des Commissions ou délégués officiels, qui se seront chargés de la manutention de leurs produits, devront procéder à l'enlèvement immédiat et à l'emmagasinage des caisses vides et emballages. (Art. 17 et 19 du Règlement Général.)

Art. XII. — *Agriculture, horticulture et autres concours spéciaux.*

La manutention des produits destinés aux expositions temporaires d'Agriculture et d'Horticulture et autres concours spéciaux feront ultérieurement l'objet d'instructions spéciales qui formeront un supplément aux présentes dispositions.

ART. XIII. — *Responsabilité.*

Les exposants resteront responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner aux planchers, cloisons, etc., par suite de la manutention de leurs colis. (Art. 19 du Règlement Général de l'Exposition et art. 22 du Règlement Général de la Section belge.)

ART. XIV. — *Modes d'envoi, de réception, etc.*

Des instructions complémentaires détermineront ultérieurement les dates d'expédition et le mode de réexpédition des produits. (Art. 37 du Règlement Général de l'Exposition.)

En ce qui concerne les envois de provenance de l'étranger, indépendamment de la lettre de voiture, et autres documents à fournir, conformément à la convention internationale sur le transport des marchandises par chemin de fer, ainsi qu'à celles des règlements et tarifs des chemins de fer, ou unions de chemins de fer, qui sont applicables aux dits envois, les exposants auront à produire un bulletin d'expédition du modèle annexe 4.

Ce bulletin, ou lettre de voiture spéciale, servira de pièce justificative pour bénéficier, tant à l'aller qu'au retour, des réductions de tarifs accordées.

ART. XV. — *Réexpédition.*

Aussitôt après la clôture de l'Exposition, les exposants devront procéder à l'enlèvement de leurs produits et installations.

A. — Le réemballage se fera dans l'ordre qui sera indiqué par le Comité Exécutif et devra être effectué avant le 31 décembre 1894. Le démontage devra être terminé de façon à permettre l'enlèvement, au plus tard, le 15 janvier 1895.

Passé le 15 janvier 1895, les produits non emballés ou non démontés seront enlevés d'office et emmagasinés aux frais, risques et périls des exposants.

Les objets non retirés au 1er février 1895 seront vendus publiquement et le Conseil d'administration de la Société de l'Exposition aura le droit de disposer du produit de la vente. (Art. 17 du Règlement Général de l'Exposition et art. 31 du Règlement Général de la Section belge.)

B. — Pour assurer le renvoi des colis par la voie qui accorde des réductions de transport, les documents primitifs qui ont accompagné les expéditions *à l'aller* devront être reproduits au retour.

C. — La lettre de voiture spéciale revêtue du timbre de l'Exposition et constatant que les objets sont renvoyés à l'exposant sera dressée par ce dernier ou son délégué, à l'intervention du Commissaire de chaque section et soumise ensuite, par l'exposant, au bureau du Comité Exécutif qui y apposera un timbre constatant que les diverses taxes d'emplacement, de manutention, de force motrice, etc., ont été acquittées intégralement. L'exposant pourra alors remettre la lettre de voiture à la Direction de la Manutention qui effectuera la réexpédition des marchandises. Il est entendu qu'avant d'établir la lettre de voiture, l'exposant aura rempli, le cas échéant, les formalités douanières. (Art. 19 du Règlement Général.)

D. — Pour les objets retirés de l'Exposition par l'exposant ou par des personnes qui les auraient acquis, la sortie ne sera autorisée que sur le vu d'un bon de sortie délivré par le Commissaire de la section intéressée.

Ce bon de sortie sera soumis par la personne qui désire enlever des marchandises : 1° au Comité Exécutif, qui, par l'application de son timbre, constatera qu'il ne fait pas

opposition à la sortie; 2° au Commissaire général du Gouvernement; 3° à la douane, qui, par son visa, reconnaîtra que les droits de douane ont été perçus.

E. — Le service de la Manutention ne se chargera pas du transport des produits vendus ni de ceux qui, à l'expiration de l'Exposition, ne seront pas réexpédiés directement à leur point d'origine.

ART. XVI. — *Cas non prévus.*

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent Règlement, les exposants s'en référeront aux prescriptions des Règlements en vigueur, ainsi qu'aux mesures d'ordre qui pourraient être ultérieurement édictées.

Anvers, le 23 décembre 1893.

Présenté par la Direction de la Manutention,

Le Secrétaire,
ALPH. HERTOGS JUNIOR.

Le Directeur,
A. COLAUT.

Vu par l'Administrateur chargé du service de la Manutention,
STANISLAS HAINE.

Arrêté en séance du Conseil d'Administration,

Anvers, le 8 janvier 1894.

L'Administrateur-Secrétaire,
HENRI BELIARD.

L'Administrateur-Président,
Cte DE PRET ROOSE de CALESBERG,

Approuvé par le Comité Exécutif,

Le secrétaire Général,
M. de RAMAIX.

Le Vice-Président, Directeur Général,
A. HERTOGS.

Vu :

Le Secrétaire Général du
Commissariat Général du Gouvernement,
J. GODY

Le Commissaire Général du Gouvernement,
Cte HIPPOLYTE D'URSEL.

AVIS IMPORTANT.

Les produits ayant figuré à l'Exposition Universelle de Chicago et destinés à être exhibés à celle d'Anvers, seront admis, dès maintenant, dans les bâtiments de l'Exposition sans avoir de ce chef à payer des frais de magasinage.

Il est toutefois bien entendu que les frais d'assurances et tous autres frais prévus par le Règlement Général restent à la charge exclusive de l'exposant.

(1re *Annexe au Règlement relatif à l'envoi, à la réception, etc.*)

Administration des Chemins de Fer de l'État.

Tarif spécial n° 10, applicable sur tout le réseau belge.

TRANSPORTS A GRANDE ET A PETITE VITESSE.

DÉSIGNATION DES TRANSPORTS.

Catégorie A. — Œuvres d'art, produits industriels, instruments, plantes et produits de toutes espèces, animaux, chevaux, etc., destinés aux expositions et concours particuliers ou patronnés par les communes ou par le Gouvernement;

Catégorie B. — Chevaux de courses :

Catégorie C. — Chevaux et autres animaux de cirque, chevaux et autres animaux d'établissements forains, animaux de ménageries (à l'exception des animaux sauvages ne faisant pas partie de ménageries) renfermés dans des cages ou dans des voitures (1);

Catégorie D. — Chiens d'établissements forains.

PRIX DU TRANSPORT :

Catégorie A.

A l'aller : Sans aucune réduction ni sur le prix de transport ni sur les frais accessoires ;

Au retour : Sans taxe dans les trois cas suivants (2) :

1° Lorsque la prise à domicile n'est pas effectuée par le service du camionnage ;

2° Lorsque le service du camionnage n'est pas établi à la station destinataire ;

3° Lorsque les lettres de voiture indiquent « Bureau restant ».

En dehors de ces trois cas, on taxe seulement, le cas échéant, les frais de prise et de remise à domicile, d'enregistrement, d'avis d'arrivée et de désinfection comme suit :

a. PRISE A DOMICILE.

Par 100 kilog. ou par expédition de moins de 100 kilog.	fr.	0.30

b. REMISE A DOMICILE.

TARIF N° 1.

Par colis de 5 kilog. et moins	fr.	0.20
» de 5 à 10 kilog.		0.30
» au-delà de 10 kilog., par kilog.		0.03

TARIF N° 2.

Par expédition de 10 kilog. et moins	fr.	0.10
» de 11 à 20 kilog.		0.15
» de 21 à 50 kilog.		0.20
» de 51 à 100 kilog.		0.30

(1) Les prix du tarif spécial n° 10 ne s'appliquent pas au transport de l'espèce effectués par trains spéciaux organisés à la demande de l'expéditeur.

(2) Le cas échéant, les frais d'enregistrement, d'avis d'arrivée et de désinfection sont perçus sans réduction.

Au-delà de 100 kilog., par 10 kilog., à Bruxelles, Anvers, Gand, Liége et Verviers	0.04
Au-delà de 100 kilog., par 10 kilog., dans les autres localités	0.03

TARIF N° 3.

Par 10 kilog.	dans l'agglomération bruxelloise	fr.	0.05
	dans d'autres localités		0.03

c. ENREGISTREMENT ET AVIS.

TARIF N° 3.

Par expédition	Enregistrement	fr.	0.20
	Avis d'arrivée		0.10

TARIF N° 6.

Par expédition, enregistrement	fr.	0.20

d. DÉSINFECTION.

TARIF N° 6.

Par wagon, frais de désinfection	fr.	1.25

Catégorie B.

Prix de la grande ou de la petite vitesse du tarif général des animaux, avec réduction de 50 p. c. (1).

Catégorie C.

Prix du tarif général, avec réduction de 50 p. c. (1).

Catégorie D.

Prix de la 3e classe du tarif général des voyageurs avec réduction de 50 p. c.

CONDITIONS.

Les œuvres d'art, produits industriels, instruments, plantes et produits de toute espèce, animaux, chevaux, etc., destinés aux expositions ou aux concours particuliers ou patronnés par le Gouvernement et les communes (*Catégorie A*) doivent être adressés au président ou au secrétaire de la commission organisatrice.

Au retour, ils doivent être accompagnés d'une lettre de voiture spéciale revêtue du timbre de l'Exposition et constatant que les objets sont renvoyés à l'exposant.

Les envois doivent s'effectuer au retour par le même mode d'expédition (exprès, grande ou petite vitesse) que celui suivi à l'aller. Ils ne bénéficient de la gratuité de ce transport que sur le parcours effectué à l'aller.

Les feuilles de route dressées pour les renvois doivent mentionner en tête l'Exposition en faveur de laquelle le tarif spécial est accordé.

Pour les chevaux (*Catégorie B*), l'expéditeur doit remettre au bureau de départ une déclaration constatant que les chevaux qu'il remet au transport sont bien des chevaux de courses se rendant à des courses ou en revenant. Cette déclaration doit être certifiée exacte par un membre de la commission des courses.

(1) Aucune réduction n'est accordée sur les frais accessoires.

Pour les animaux de ménageries renfermés dans des cages ou dans des voitures (*Catégorie C*) la taxe est appliquée sur le poids réel de l'expédition, si celle-ci comporte un poids égal ou supérieur à 200 kilog. par mètre cube et, dans le cas contraire, sur le poids réel majoré de 50 p. c., au maximum de 200 kilog. par mètre cube.

DISPOSITION GÉNÉRALE.

Pour tous les transports à effectuer aux conditions du présent tarif spécial, les expéditeurs doivent signer un bulletin de responsabilité.

Pour les envois des catégories A, C et D, ce bulletin doit être conçu dans la forme suivante :

« Je soussigné, expéditeur, ... , en considération du tarif spécial auquel j'ai recours pour mon expédition, déclare accepter formellement que les transporteurs ne garantissent pas de délais de livraison et que l'indemnité à me payer éventuellement par eux du chef de l'inexécution du contrat auquel cette déclaration se rapporte, soit par suite de perte, soit par suite d'avaries, sera limitée à la restitution du prix de transport perçu à l'aller. »

Pour les transports de la catégorie B, ce bulletin doit être rédigé comme suit :

« Le soussigné, en considération du tarif spécial auquel l'expédition est taxée, déclare que les transporteurs ne seront pas responsables des accidents qui peuvent arriver aux chevaux, soit dans l'embarquement ou le débarquement, opérations qui doivent être faites exclusivement par l'expéditeur ou le destinataire, soit en cours de transport, soit pendant le séjour dans les établissements du chemin de fer, non plus que des retards qui peuvent survenir dans l'expédition ou en cours de route. »

(2e *Annexe au Règlement relatif à l'envoi, à la réception, etc.*)

Le **Règlement relatif à l'envoi, à la réception, à l'installation et à la réexpédition des produits et des œuvres d'art exposés ainsi qu'au remisage des caisses vides et emballages** (n° VII, p. CXIII), avait comme *2e annexe* l'arrêté de M. le Ministre des Finances concernant la franchise provisoire des droits d'entrée, à charge de réexpédition, des produits étrangers destinés à figurer à l'Exposition Universelle d'Anvers 1894 (n° VI, p. CIX).

(3me *Annexe au Règlement relatif à l'envoi, à la réception, etc.*)

Administration des Chemins de fer de l'Etat

Exploitation. — Service du Mouvement.

ORDRE SPÉCIAL

Bruxelles, le 16 Mars 1894.

Le transport des marchandises destinées à l'Exposition universelle d'Anvers est réglé comme suit :

A. — Produits belges.

La Section belge se divise en quatre compartiments désignés sous les dénominations suivantes :

1° Halles de l'Industrie ;
2° Galerie des Machines ;
3° Jardins ou Parc de l'Exposition ;
4° Beaux-Arts.

Les wagons ne peuvent recevoir que des marchandises destinées à un même compartiment.

Ce principe est absolu et ne peut être enfreint sous aucun prétexte.

Les transports s'effectuent au moyen de documents portant l'une des mentions suivantes :

A. Industrie ;
B. Galerie des Machines ;
C. Jardins ou Parc de l'Exposition ;
D. Beaux-Arts,

selon qu'ils sont destinés à l'un ou l'autre de ces compartiments.

1° Charges complètes.

Les wagons à charge complète sont, autant que possible, remis aux trains pouvant les conduire directement à Anvers (Sud).

2° Charges incomplètes.

Afin de réduire le nombre des wagons à faire entrer dans l'enceinte de l'Exposition et le travail de transbordement à la station d'Anvers (Sud), les stations d'expédition forment, dans la mesure du possible, des wagons directs (2000 kilog. et plus) ; elles retiennent leurs envois jusqu'au second jour lorsqu'elles prévoient pouvoir former un wagon direct avec les transports acceptés pendant deux jours.

Les stations de coïncidence procèdent de la même manière à l'égard des marchandises qu'elles reçoivent des lignes aboutissantes, c'est-à-dire qu'elles les retiennent jusqu'au lendemain de leur arrivée lorsqu'elles croient pouvoir former un wagon direct avec les transports acceptés ou reçus pendant deux jours.

L'expédition des wagons directs s'effectue par les trains affectés au transport des charges complètes.

2° Charges incomplètes.

Les marchandises qui ne peuvent être transportées en wagon direct sont concentrées sur les trains de transbordement ci-après :

N^os^ 3013 — Arlon à Bruxelles (A. V.)
3005 — Verviers id.
3196 — Ostende id.
3321 — Mons id.
3331 — Châtelineau-Châtelet à Bruxelles (Midi).
3165 — Namur à Gand (Sud).
3023 — Monsecron à Louvain.
3017 — Bruxelles (A. V.) à Anvers B. et E. (local).

Chacun de ces trains enlève à son point de départ quatre wagons fermés à affecter exclusivement aux transports pour l'Exposition.

Chaque wagon reçoit des deux côtés une étiquette d'un modèle spécial portant en caractères très apparents l'inscription du compartiment auquel il est destiné :

A. Industrie.
B. Galerie des Machines.
C. Jardins ou Parc de l'Exposition.
D. Beaux-Arts.

Les stations de formation des trains de transbordement désignés ci-dessus recevront en temps utile un approvisionnement d'étiquettes de l'espèce ; elles en remettront quelques exemplaires au personnel des trains pour le cas où des wagons devraient être dédoublés en cours de route.

Les chargements s'opèrent sous la surveillance et la responsabilité du chef-garde.

Les wagons sont plombés par ses soins à la dernière gare de chargement et déposés à la station terminus du train.

Lorsque le poids des marchandises qu'ils renferment atteint ou dépasse 2,000 kilog., ls continuent tels quels comme wagons directs : dans le cas contraire, la station terminus réexpédie leur contenu comme s'il appartenait à son trafic local.

Sauf pour les envois qu'elles effectuent par wagon direct, les stations desservies par les trains de transbordement désignés ci-dessus ne peuvent faire usage d'aucun autre train pour l'enlèvement de leurs transports.

Les autres stations, c'est-à-dire celles qui ne sont pas directement desservies par les susdits trains, dirigent leurs envois sur la plus proche station de coïncidence desservie.

Dans ce cas, les envois sont accompagnés d'une feuille de route en service créée par le bureau d'expédition pour la susdite station de coïncidence.

A cette feuille sont épinglés, par les soins du bureau d'expédition, les documents qui doivent suivre jusqu'à Anvers (Sud).

La gare de coïncidence considère ces envois comme appartenant à son trafic local, c'est-à-dire qu'elle les confond avec les siens propres pour en former des wagons directs

ou pour les charger dans les wagons du ou des trains de transbordement désignés dont elle dispose.

Exemple : Une caisse de Jodoigne pour Anvers (Sud) est envoyée par feuille de route en service à Tirlemont (station de coïncidence desservie la plus rapprochée) par le train 3461.

Le bureau de Jodoigne attache à cette feuille de route en service les documents pour Anvers (Sud) (feuille de route, etc., etc.).

La station de Tirlemont conserve la feuille en service et fait continuer la caisse dans un wagon direct ou par le train de transbordement 3005, selon le cas, accompagnée des documents de Jodoigne pour Anvers (Sud).

B. — Produits étrangers.

Les produits étrangers ne peuvent, en aucun cas, être confondus dans un même wagon ni avec des produits belges ni avec des produits étrangers provenant d'un autre pays.

Comme la section belge, chacune des sections étrangères est divisée en quatre compartiments, savoir :

a) Halles de l'Industrie ;

b) Galerie des machines ;

c) Jardins ou parc de l'Exposition ;

d) Beaux-Arts.

Les transports pour chacun de ces compartiments doivent être réunis dans des wagons distincts.

De l'ensemble de ces dispositions, il résulte qu'un wagon ne peut être dirigé sur l'Exposition qu'avec des produits d'un même pays et destinés à un même compartiment.

Les stations frontières et les stations communes à l'Etat et aux Compagnies belges vérifient tous les chargements à l'entrée sur nos lignes et se conforment obligatoirement aux dispositions du présent ordre, en chargeant par pays et par compartiment les marchandises qu'elles reçoivent à l'échange.

Elles modifient, s'il y a lieu, le chargement des wagons directs ou réputés tels.

Si, exceptionnellement, elles ont dû laisser continuer des wagons sans les modifier, elles en informent immédiatement le chef de service dont elles relèvent par un rapport circonstancié et bien motivé.

Les chefs de service s'assurent que les stations remplissent pleinement les obligations qui leur incombent.

C. — Instructions spéciales pour la station d'Anvers (Sud).

Qu'il s'agisse de produits belges ou étrangers, la station d'Anvers (Sud) vérifie, avec le plus grand soin, si les chargements sont faits dans les conditions prescrites par le présent ordre, et, dans la négative, elle y apporte les modifications nécessaires.

Il importe absolument que les wagons soient remis régulièrement chargés à l'Exposition.

Au surplus, cette station remaniera le chargement des wagons de détail qui n'auraient que des charges peu importantes et les fusionnera de façon à réduire dans les limites les plus étroites le nombre de véhicules à diriger sur l'Exposition.

Le déchargement dans l'enceinte de l'Exposition devant s'effectuer au moyen des docu-

ments, la station d'Anvers (Sud) indique le numéro du wagon sur les lettres de voiture et sur les déclarations en douane.

Cette prescription s'applique aussi bien aux produits belges qu'aux produits étrangers.

D. — Composition des trains de marchandises en destination d'Anvers (Sud).

A leur arrivée à Anvers (Sud), les trains de marchandises doivent être composés ainsi qu'il suit :

a) En tête, les wagons pour les quais (service maritime) ;

b) En tête, les wagons pour le service local ;

c) En tête, les wagons pour les lignes aboutissantes ;

d) En queue (contre le fourgon), les wagons pour l'Exposition.

Recommandations importantes.

Les agents des stations et des trains doivent apporter les plus grandes précautions dans la manutention des colis.

Le chargement doit se faire de telle sorte que les colis lourds ou de grandes dimensions soient déposés sur le plancher du wagon et que les colis fragiles, peu volumineux ou d'un poids moindre, soient placés au-dessus de façon à être soustraits aux chutes et aux écrasements en cours de route.

Les stations utilisent, dans la mesure du possible, selon la nature et les dimensions des envois, des wagons fermés, des wagons plats de 10 tonnes et des wagons à haussettes à portières latérales.

Les wagons à haussettes ordinaires et les wagons plats de 20 tonnes ne peuvent être employés qu'en cas de nécessité absolue.

L'Administrateur,

A. Dubois.

Administration des Chemins de fer de l'Etat.

Direction Générale.

CIRCULAIRE N° 56

Bruxelles, le 13 avril 1894.

Une Exposition universelle s'ouvrira à Anvers le 5 mai prochain.

Elle recevra les produits industriels, scientifiques et artistiques, ainsi que les marchandises donnant lieu à des transactions commerciales et comprendra, en outre, des expositions spéciales : (produits des colonies, marine, art militaire, agriculture, peinture, architecture, etc., etc.).

Des concours spéciaux auront lieu également pendant la durée de l'Exposition.

Les envois destinés à la dite Exposition seront transportés aux conditions indiquées au tarif exceptionnel ci-joint.

Documents de transport.

Les envois doivent être accompagnés des documents de transport (bulletins d'expédition et adresses) qui seront envoyés en temps utile aux exposants.

A) Produits belges.

Les adresses fournies aux exposants belges seront imprimées sur papier de couleurs différentes, suivant la section à laquelle appartiendront les produits à exposer.

Les couleurs conventionnelles adoptées sont les suivantes :

Halles principales des produits de l'industrie, du commerce, etc. .	Rose.
Galerie des machines et de l'électricité.	Saumon.
Exposition maritime	Orange.
Parc de l'Exposition : jardins, salle des fêtes, etc. (produits non destinés à figurer dans les halles principales)	Vert foncé.
Exposition coloniale : concours spéciaux : agriculture et horticulture	Vert tendre.
Exposition des Beaux-Arts	Violet.

Les bulletins d'expédition et les adresses porteront en caractères très apparents l'une des indications : INDUSTRIE, GALERIE DES MACHINES, JARDINS ou PARC DE L'EXPOSITION, BEAUX-ARTS, afin de guider les stations dans la façon de charger les différents produits.

L'adresse sera libellée ainsi qu'il suit :

« Monsieur le Commissaire général de la Section Belge, à Anvers (Sud). »

Chaque colis, sans en excepter ceux formant charge complète, devra être revêtu sur deux de ses faces des adresses dont il est question ci-dessus.

De même, à chaque wagon formant charge complète, il sera appliqué (des deux côtés) des adresses de même espèce.

Les bureaux de départ s'assureront soigneusement que cette prescription a été observée.

Marques à apposer sur les colis.

Les colis d'*origine belge* renfermant des produits destinés à l'Exposition devront porter extérieurement à la couleur à l'huile, le nom de l'exposant et le numéro de la classe à laquelle les colis appartiennent.

La lettre de voiture accompagnant les colis devra reproduire les mêmes indications.

B) **Produits étrangers.**

Bulletins d'expédition et adresses.

Les colis de *provenance étrangère* devront être revêtus d'adresses et accompagnés de documents portant le pavillon du pays d'origine, ainsi que l'indication des mots : INDUSTRIE, GALERIE DES MACHINES, JARDINS ou PARC DE L'EXPOSITION, BEAUX-ARTS, selon que les produits sont destinés à l'un ou l'autre de ces compartiments.

Les colis seront adressés à la gare d'Anvers (Sud), au commissaire délégué de la nationalité de l'exposant.

Les bulletins d'expédition et les déclarations pour la douane belge, destinés aux produits étrangers, renferment une case dans laquelle les bureaux de départ auront à indiquer d'une manière complète la direction à suivre. Cette indication étant indispensable pour permettre la réexpédition des produits par la voie suivie à l'aller, les bureaux-frontières et les stations d'Anvers porteront tout spécialement leur attention sur ce point et répareront les omissions, le cas échéant.

Marques à apposer sur les colis.

Les colis *originaires de l'étranger* renfermant des produits destinés à l'Exposition devront porter extérieurement, à la couleur à l'huile, le nom de l'exposant et le numéro de la classe à laquelle appartiennent les produits.

Comptabilité.

a) **Produits belges.**

1° *Transports originaires des stations de l'État.*

Les envois seront renseignés en feuilles de route ordinaires. Celles-ci seront dressées sans taxe pour *Anvers-Sud*, ne renseigneront que des envois destinés à l'Exposition et porteront la mention : *Exposition universelle d'Anvers*, en caractères très apparents.

2° *Transports originaires des lignes exploitées par des compagnies.*

Les envois originaires des lignes des compagnies seront également inscrits en feuilles de route *directes* pour *Anvers-Sud*.

Les bureaux situés sur les lignes des Compagnies qui ont accordé la gratuité de transport procéderont de la même façon qu'en service intérieur de l'État (voir le 1°).

Ceux situés sur le réseau des autres chemins de fer belges établiront des feuilles directes pour *Anvers-Sud* et renseigneront en port perçu sur lesdites feuilles la taxe revenant à leur Compagnie jusqu'au point d'échange ou la taxe de leurs services intérieurs.

Les frais de transport sur les lignes concédées, ceux de remise à domicile pour les colis et les caisses vides des exposants belges, restent à la charge des exposants.

Les envois devant arriver au palais de l'Exposition libres de tous frais, les transports soumis à la taxe devront *obligatoirement* être affranchis au départ.

Les transports devront, autant que possible, être acheminés exclusivement par les lignes de l'État, surtout lorsque les Compagnies dont les lignes devraient être empruntées n'accordent pas la gratuité complète.

b) **Produits étrangers.**

Le tarif exceptionnel formant annexe à la présente circulaire comprend les dispositions applicables aux transports des produits et objets d'origine étrangère.

Ces envois devant également arriver au palais de l'Exposition libres de tous frais seront, le cas échéant, accompagnés d'un bulletin d'affranchissement.

Douane.

L'enceinte de l'Exposition sera constituée en entrepôt réel.

L'entrée des produits étrangers et leur retour pourront donc s'effectuer avec complète exemption des droits de douane, en se conformant au règlement des douanes édicté par l'arrêté royal en date du 26 décembre 1893, règlement reproduit ci-après :

Article 1er. — Les produits importés par mer ou par chemin de fer et expédiés à l'adresse des commissaires dont relève l'exposant, seront dirigés sur le local de l'Exposition avec affranchissement de déclaration en détail et de vérification au bureau d'entrée.

Art. 2. — Préalablement, ou au plus tard au fur et à mesure de l'arrivée des colis dans les locaux de l'Exposition, le commissaire de chaque section étrangère remettra à la douane, pour chaque exposant, une liste conforme au modèle ci-annexé.

Cette liste devra être signée par l'exposant et visée par ledit commissaire. Pour permettre le récolement par les employés au moment du déballage ou ultérieurement, elle devra contenir, indépendamment de l'indication du poids des colis, le détail des marchandises, c'est-à-dire la spécification exacte de l'espèce et du nombre des objets y contenus, ainsi que toutes les autres indications nécessaires à la perception éventuelle des droits d'entrée (poids net, valeur, volume des liquides, degré alcoolique des spiritueux, etc.). Dans tous les cas où cette condition ne serait pas remplie, il devra être sursis au déballage jusqu'à ce que l'exposant, son délégué ou le commissaire de la section ait fourni les renseignements exigés. Les employés des douanes, après avoir procédé au récolement des marchandises, apposeront sur les listes mentionnées ci-dessus une annotation constatant le résultat de cette vérification.

Les listes qui tiennent également lieu de déclaration pour le transit, resteront ensuite entre les mains de la douane pour être attachées, lors de la clôture de l'Exposition, aux documents destinés à couvrir la réexpédition des marchandises.

Art. 3. — Les marchandises étrangères admises en franchise temporaire des droits dans les sections étrangères de l'Exposition universelle d'Anvers se trouveront, au point de vue de la redevabilité des droits, placées sous le même régime que les marchandises déposées

en entrepôt public. En conséquence, elles ne pourront en être enlevées que pour être réexportées ou pour être dirigées sur un des entrepôts du royaume, à moins que les intéressés ne les déclarent en consommation moyennant paiement des droits, conformément à l'art. 5 ci-après.

Art. 4. — La douane exercera sa surveillance pour la garantie des intérêts du Trésor sur les marchandises étrangères déposées dans les locaux de l'Exposition universelle, mais elle n'en prendra pas la garde et n'assumera de ce chef aucune responsabilité.

Le commissaire de chaque section est responsable des droits pour le cas de vol ou d'enlèvement irrégulier des marchandises. A défaut par ledit commissaire de s'acquitter éventuellement de cette obligation, la même responsabilité incombera à la Société anonyme de l'Exposition universelle d'Anvers.

Art. 5. — Les produits admis en franchise temporaire pourront être déclarés en consommation par renonciation au transit et moyennant paiement des droits, mais seulement lors de la clôture de l'Exposition.

La renonciation au transit pourra être faite pour la totalité ou pour une partie des objets appartenant à un même exposant.

Art. 6. — Les vitrines et les autres objets devant servir à l'installation des produits exposés seront admis au même régime d'exemption temporaire que ces derniers.

Art. 7. — Le bénéfice des dispositions qui précèdent ne s'appliquera pas aux objets importés dans un but de spéculation commerciale, tel que l'exploitation d'un restaurant, d'un café, etc., ni aux objets et denrées destinés à être consommés, débités ou délivrés au public, à titre d'échantillon au autrement, pendant la durée de l'Exposition.

Ces objets et denrées devront, au moment du déballage, être déclarés en consommation aux agents de la douane et soumis immédiatement au paiement des droits, sauf toutefois en ce qui concerne les liquides destinés à la dégustation par les membres du jury pour lesquels la déclaration en consommation et le paiement des droits pourront être différés jusqu'au moment où les intéressés pourront établir le décompte des quantités employées de cette manière et de celles qui devront être réexportées.

Les exposants devront installer leurs produits de manière à éviter toute confusion entre les dits objets et denrées et les produits similaires admis en franchise temporair des droits; ils devront observer à cet égard les mesures qui leur seront prescrites par les agents de la douane.

Art. 8. — Pour les produits originaires de pays qui ne seront pas représentés à l'Exposition par un commissaire spécial, accrédité officiellement, les obligations que le présent règlement impose aux commissaires des sections étrangères seront remplies par le Président de la Société anonyme de l'Exposition universelle d'Anvers, ou par son délégué. Dans ce cas, les listes dont la remise est exigée par l'art. 2 du présent arrêté devront être visées par le délégué des exposants de la section, s'il en existe un, et par le président de la Société anonyme de l'Exposition universelle d'Anvers ou, pour lui, par son délégué.

Art. 9. — La réexportation, l'expédition sur entrepôt ou l'acquittement des droits par renonciation au transit pour les produits admis en franchise temporaire devra se faire endéans les trois mois qui suivront la clôture de l'Exposition. Ce délai pourra, dans des cas particuliers, être prolongé pour des machines de forte dimension dont le démontage présenterait des difficultés.

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, il sera disposé des objets laissés en souffrance de la manière indiquée au chapitre XII de la loi générale du 26 août 1822.

Les envois provenant de l'étranger seront accompagnés d'une déclaration en douane spéciale délivrée sur papier jaune, laquelle devra suivre avec la feuille de route jus-

qu'au local de l'Exposition. Cette déclaration est indépendante de celles prescrites par les différents tarifs internationaux.

En cas de manquant de la dite déclaration jaune, les bureaux frontières auront à en faire la constatation sur le bulletin d'expédition.

Les stations recevront, avec la présente circulaire, des exemplaires d'une affiche, en langue française et en langue flamande, annonçant la mise en vigueur de ce tarif, dont le public peut se procurer des exemplaires dans toutes les stations du chemin de fer de l'Etat au plus tard 24 heures après en avoir fait la demande.

Cette affiche sera apposée en des endroits apparents dans les locaux des stations accessibles au public.

Les chefs de service de l'exploitation prendront *toutes les mesures de détail* que comportent les dispositions qui précèdent.

Les fonctionnaires dont le service est en cause sont chargés, chacun dans la limite de ses attributions, d'assurer ou de surveiller l'exécution de la présente circulaire.

L'Administrateur,

A. Dubois.

(*Annexe à la circulaire n° 56 de 1894.*)

TARIF EXCEPTIONNEL

applicable aux transports destinés à l'Exposition Universelle d'Anvers en 1894.

A. — TRANSPORTS ORIGINAIRES DE LA BELGIQUE.

DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	PRODUITS ET objets d'origine belge.	MATIÈRES PREMIÈRES à METTRE EN ŒUVRE.	CAISSES VIDES ayant SERVI A L'EXPÉDITION DES OBJETS D'ORIGINE BELGE.
État-Belge.	Gratuité complète.	Gratuité complète.	Gratuité complète.
Chimay.	Id.	Id.	Id.
Gand-Eecloo-Bruges.	Id.	Id.	Id.
Nord-Belge.	Id.	Id.	Id.
Gand à Terneuzen.	Id.	Id.	Id.
Grand-Central-Belge.	Tarif spécial n° 10.	Réduction de 50 °/₀.	Tarif ord. art. 39 du livret.
Liége à Maestricht.	Id.	Id.	Réduction de 50 °/₀.
Flandre-Occidentale.	Id.	Tarif spécial n° 10.	Tarif spécial n° 10.
Malines à Terneuzen.	Id.	Réduction de 50 °/₀.	Réduction de 50 °/₀.
Anvers à Gand.	Id.	Tarif spécial n° 10.	Tarif spécial n° 10.
Termonde à St-Nicolas	Id.	Réduction de 50 °/₀.	Réduction de 50 °/₀.
Ch. de fer de Maeseyck.	Id.	Id.	Id.
Etat-Néerlandais.	Id.	Tarif spécial n° 10.	Tarif spécial n° 10.

Sur les lignes de l'Etat, la gratuité de transport s'étend au mobilier devant servir aux installations, aux fournitures de bureau, archives, etc., destinés au commissariat général du Gouvernement et au commissariat général de la section belge, ainsi qu'aux expéditions destinées aux concours spéciaux.

Les objets fabriqués au local de l'Exposition et renvoyés dans les ateliers ou magasins des exposants belges jouissent des faveurs prévues ci-dessus pour le transport des matières premières. Le tarif ordinaire est applicable aux objets vendus et expédiés à l'adresse des acquéreurs.

Les chemins de fer n'assument aucune responsabilité pour les transports jouissant de la gratuité complète.

B. TRANSPORTS ORIGINAIRES DE L'ETRANGER.

1° Allemagne.

A L'ALLER. — Prix normaux des tarifs directs.

AU RETOUR. — Gratuitement, sauf les frais accessoires qui sont perçus intégralement.

Conditions.

a) Les produits et objets doivent être réexpédiés au plus tard quatre semaines après la clôture de l'Exposition et être accompagnés : 1° de la lettre de voiture à l'aller ; 2° d'une

déclaration du Comité de l'Exposition constatant que les produits ou objets n'ont pas été vendus.

b) La responsabilité est complète tant à l'aller qu'au retour.

2° France.

PARCOURS BELGE.

A L'ALLER. — Taxes normales des tarifs intérieur et mixtes.

AU RETOUR. — Gratuitement, sauf les frais accessoires qui sont perçus intégralement.

Conditions.

a) Les envois doivent être adressés à un intermédiaire à la frontière chargé d'en faire la réexpédition avec une nouvelle lettre de voiture :

b) Au retour, ils doivent être adressés également à un intermédiaire à la frontière. Celui-ci remettra au bureau frontière de nouvelles lettres de voiture destinées à accompagner les transports sur le parcours français;

c) Les envois doivent s'effectuer au retour par le même mode d'expédition que celui suivi à l'aller. Ils ne bénéficient de la gratuité de transport que sur le parcours effectué à l'aller :

d) La responsabilité pour perte ou avarie, telle qu'elle est réglée par les tarifs intérieur et mixtes, est réduite de moitié.

3° Angleterre.

A L'ALLER. — Taxes normales des tarifs directs.

AU RETOUR. — Les envois doivent être inscrits directement avec application de la taxe afférente au parcours anglais réduite de 50 %.

Conditions.

a) Les envois au retour doivent être accompagnés d'une déclaration de non-responsabilité pour le parcours anglais ainsi que d'une déclaration du Comité de l'Exposition constatant que les objets ont figuré à l'Exposition et qu'ils n'ont pas été vendus :

b) Sur le parcours belge, la responsabilité en cas de perte ou d'avarie est réduite de moitié.

4° Pays Bas.

A L'ALLER. — Taxes normales des tarifs directs.

AU RETOUR. — Gratuitement, sauf les frais accessoires qui sont perçus intégralement.

Conditions.

Les envois au retour doivent être accompagnés d'une déclaration de non-responsabilité ainsi que d'une déclaration du Comité de l'Exposition constatant que les objets ont figuré à l'Exposition et qu'ils n'ont pas été vendus.

TRANSPORTS ARRIVANT A ANVERS PAR VOIE MARITIME.

Les envois arrivant par eau à Anvers pour être réexpédiés par chemin de fer à l'Exposition sont taxés aux conditions du tarif spécial n° 10 et aux prix afférents à une distance de 2 kilomètres

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour.

Bruxelles, le 12 Avril 1894.

J. VANDENPEEREBOOM.

VIII. RÈGLEMENT RELATIF AUX SERVITUDES DE CIRCULATION GÉNÉRALE, DE MITOYENNETÉ, DE DÉCORATION GÉNÉRALE, D'INSTALLATIONS ET DE CLOISONS ÉLEVÉES, DE VOIES FERRÉES, DE L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE, ETC., ETC.

(Art. 5 du Programme Général de l'Exposition.)

Servitudes de mitoyenneté

Les mitoyennetés sont déterminées par le Commissaire général du Gouvernement d'accord avec le Comité Exécutif de la Société de l'Exposition.

Servitudes de circulation

Les chemins de la circulation générale seront établis suivant le plan ci-annexé.

Certaines installations élevées qui n'interrompraient pas la vue pourront être établies dans les galeries centrales, mais dans l'axe des chemins indiqués dans l'axe des galeries centrales seulement.

Séparations et cloisons mitoyennes

Les séparations et cloisons mitoyennes seront établies par les soins et aux frais des divers pays et leurs dispositions seront soumises à l'approbation du Commissaire général du Gouvernement et du Comité Exécutif de l'Exposition.

Servitudes de décoration générale dans les galeries centrales

Lorsque la mitoyenneté se trouve à l'alignement des montants des galeries centrales ou à l'axe du chemin qui longe les compartiments, les pays qui occuperont les galeries centrales ont à leur charge la décoration de la toiture qui les couvre, plafonds contre la volige, velums sous les lanterneaux, etc.

Les pays qui occuperont les galeries à droite et à gauche des galeries centrales, établiront leurs façades sur la galerie centrale, depuis le niveau du plancher jusqu'à la toiture.

Sont imposées et doivent être arrêtées d'accord avec le Commissaire général du Gouvernement qui prendra l'avis de l'Architecte de l'Exposition :

La hauteur des lignes d'ensemble et la décoration générale, plafonds en toile ou autres tissus à placer contre les voliges, forme à donner aux velums sous les lanterneaux, etc.

Installations et cloisons élevées dans les galeries centrales et dans les galeries des machines, salons vers les galeries centrales

Les dispositions relatives :

a) Aux installations élevées établies dans l'axe des chemins de circulation générale indiqués au plan annexé ;

b) Aux installations, cloisons mitoyennes, lanterneaux, verrières, dans les galeries centrales et dans les galeries des machines et de l'électricité ;

c) Aux cloisons mitoyennes en général :

d) Aux salons vers les galeries centrales :

devront être soumises à l'approbation du Commissaire général du Gouvernement qui prendra l'avis de l'Architecte de l'Exposition.

Servitudes des voies ferrées, de l'éclairage électrique et des fils conducteurs, etc.

Les Commissions des Sections étrangères ou les Commissaires accrédités qui les représentent ne pourront s'opposer :

1° Au placement et à l'usage des voies ferrées nécessaires au service de la manutention dans les halles de l'Exposition ;

2° Au placement des fils conducteurs de l'électricité, lampes, appareils d'éclairage, etc. ;

3° Au placement de tuyaux à gaz pour l'éclairage ou l'alimentation des machines, ainsi qu'au placement de tuyaux d'eau pour le service d'incendie avec les appareils de sauvetage ou d'extinction nécessaires.

L'Architecte de l'Exposition,
J.-L. Hasse.

Vu et arrêté par le Conseil d'administration.

Anvers, le 8 janvier 1894.

Le Secrétaire général du Comité Exécutif,
M. de Ramaix.

Les Administrateurs,
Cte de Pret.
Alphonse Hertogs.

Approuvé :

Le Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire général du Gouvernement,
Cte Hippolyte d'Ursel.

IX. LOTERIE

Ministère des Finances, Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 31 décembre 1851 aux termes de laquelle peuvent être autorisées les loteries exclusivement destinées à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts et de l'industrie ou à tout autre but d'utilité publique;

Considérant que l'Exposition universelle d'Anvers, à organiser en 1894, présente un caractère d'utilité publique;

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances, de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Il sera établi, par les soins du Gouvernement, une loterie à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers.

Art. 2. — La loterie pourra comprendre plusieurs séries d'un million de billets chacune.

L'émission d'une ou de plusieurs séries pourra avoir lieu avant l'ouverture de l'Exposition.

Art. 3. — Le prix des billets est fixé à un franc.

L'émission pourra être faite et annoncée au public dans tout le royaume.

Art. 4. — La moitié de la recette brute sera consacrée à l'achat des lots et au payement des frais d'administration de la loterie. Ces frais ne pourront toutefois dépasser 5 p. c. de la moitié de la recette de chaque série. Dans le prix d'achat seront compris les droits de douane des objets acquis dans les sections étrangères. Tous les lots devront être choisis parmi les objets exposés.

L'autre moitié, sous déduction du surplus des frais, servira notamment à faciliter l'accès de l'Exposition aux ouvriers et artisans et éventuellement aux élèves des écoles, à subventionner l'Exposition internationale des Beaux-Arts se rattachant à l'Exposition universelle d'Anvers, ainsi que d'autres expositions spéciales, concours, congrès et conférences dont la liste sera arrêtée à l'intervention du Commissaire général du Gouvernement.

Art. 5. — Les objets gagnés qui ne seront pas réclamés dans un délai à fixer par la Commission d'achat des lots, seront vendus publiquement au profit de l'œuvre de la loterie.

Le prix de vente, sous déduction des frais, restera pendant un an à la disposition des porteurs des numéros gagnants.

A l'expiration de ce nouveau délai, les porteurs de ces billets qui ne les auraient pas représentés, pour quelque cause que ce soit, seront déchus de leurs droits.

Art. 6. — Il sera statué ultérieurement par Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, d'accord avec Notre Ministre des Finances, sur la destination des fonds dont il n'aura pas été fait emploi.

Art. 7. — Des règlements ministériels détermineront les autres opérations concernant la loterie.

Art. 8. — Nos Ministres des Finances, de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Chemins de fer, Postes et Télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 12 février 1894.

LEOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre des Finances,
A. Beernaert.
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.
Le Ministre des Chemins de fer
Postes et Télégraphes,
J. Vandenpeereboom.

Les Ministres des Finances, de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,

Vu les articles 7 et 8 de l'arrêté royal de ce jour, concernant la loterie à organiser à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers de 1894,

Arrêtent :

Art. 1er. — Chaque série de billets de la loterie sera représentée par un million de billets, numérotés de 0 à 999,999, sans interruption et réunis en cahiers de 100 unités.

Chaque cahier devra porter un numéro d'ordre.

Le prix de chaque billet est fixé à 1 franc.

L'émission d'une ou de plusieurs séries pourra avoir lieu avant l'ouverture de l'Exposition.

Art. 2. — Dans chaque série, la moitié de la recette brute, sous déduction des frais d'administration jusqu'à concurrence de 5 p. c., sera consacrée à l'achat d'objets exposés. Ceux-ci seront répartis par voie du tirage au sort, entre les porteurs des billets de la série.

Art. 3. — Il sera procédé à trois tirages au sort des billets de chaque série.

Les nos 000,000 à 499,999 participeront au premier tirage.

Les nos 500,000 à 999,999 participeront au deuxième tirage.

Enfin le troisième et dernier tirage de chaque série comprendra tous les nos 000,000 à 999,999, sauf les billets ayant gagné un lot de 5,000 francs et au-dessus, aux tirages précédents de la même série.

Art. 4. — Pour chacun des premier et deuxième tirages de chaque série il y aura :

A. Un lot d'une valeur de 20,000 francs, soit pour deux tirages	40,000
B. Quatre lots d'une valeur de 5,000 francs, soit pour deux tirages . . .	40,000
C. Divers lots d'une valeur totale de 85,000 francs, soit pour deux tirages .	170,000
sous déduction de 5 p. c. pour frais d'administration.	
Total . . . . fr.	250,000

Pour le troisième tirage de chaque série il y aura :

A. Un lot d'une valeur de 100,000 francs	100,000
B. Deux lots d'une valeur de 20,000 francs, ...	40,000
C. Un lot d'une valeur de 10,000 francs.	10,000
D. Divers lots d'une valeur totale de 100,000 francs	100,000
sous déduction de 5 p. c. pour frais d'administration.	
Total . . . . . fr.	250,000
Ensemble . . . . fr.	500,000

Si la totalité des billets mis en souscription n'est pas placée, la valeur et le nombre des lots annoncés pourront être réduits proportionnellement au nombre des billets vendus, et, dans ce cas, ceux-ci prendront seuls part au tirage au sort.

Art. 5. — Le porteur d'un numéro gagnant un lot d'une valeur de 20,000 francs au moins, pourra en réclamer immédiatement le montant en espèces, sous déduction d'une remise de 10 p. c.

Art. 6. — Les tirages au sort des billets de chaque série se feront publiquement, à des dates qui seront ultérieurement déterminées.

Art. 7. — Les tirages au sort se feront de la manière suivante :

A. Pour le premier tirage de chaque série, comprenant les nos 000,000 à 499,999.

Six roues contiendront, la première placée à gauche du public, les chiffres 0 à 4, les cinq autres les chiffres 0 à 9.

B. Pour le deuxième tirage de chaque série, comprenant les nos 500,000 à 999,999.

Six roues contiendront, la première placée à gauche du public, les chiffres 5 à 9, les autres les chiffres 0 à 9.

C. Pour le troisième et dernier tirage de chaque série, comprenant les nos 000,000 à 999,999 :

Six roues contiendront chacune les chiffres 0 à 9.

D. Le numéro gagnant sera déterminé par la succession des chiffres sortis des six roues. La première roue, placée à gauche du public, déterminera les unités de l'ordre le plus élevé.

E. Chaque numéro sera immédiatement proclamé par un membre du bureau. A mesure de la formation des numéros gagnants, trois listes en seront dressées.

F. Le premier numéro sortant à chaque tirage gagnera le no 1 du catalogue des lots, le deuxième numéro sortant gagnera le no 2 du catalogue, et ainsi de suite. Un numéro ne peut gagner qu'un seul des lots affectés à un tirage.

Les lots éventuellement attribués aux numéros faisant double emploi, deviendront disponibles et feront l'objet d'un tirage supplémentaire.

G. Les listes officielles des numéros gagnants seront publiées par les soins de la Commission mentionnée à l'article 12.

H. Toutes les contestations auxquelles les opérations des tirages successifs pourraient donner naissance, seront tranchées par cette même Commission, sauf recours, s'il y a lieu, à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Art. 8. — Il sera accordé une remise de 5 p. c. aux personnes qui prendront un ou plusieurs cahiers de 100 billets.

Art. 9. — Des billets de la loterie seront vendus dans tous les bureaux de poste et du télégraphe du royaume. Les agents des administrations des postes et des télégraphes jouiront d'une commission de 7 p. c.

Ils seront tenus d'accorder la remise de 5 p. c., mentionnée à l'article précédent, aux personnes qui leur prendront un ou plusieurs cahiers de cent billets de la loterie.

Art. 10. — Des remises supérieures à celles indiquées à l'article précédent pourront être accordées par arrêté ministériel aux personnes qui achèteraient au moins 10,000 billets.

Ces demandes d'achat devront être adressées au Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Art. 11. — Les lots gagnés, sauf ceux d'une valeur de 20,000 francs au moins et réclamés en espèces, ne seront délivrés qu'après la clôture de l'Exposition. Ils devront être enlevés dans un délai que la Commission de la loterie fixera ultérieurement et être acceptés par les porteurs des numéros gagnants, en l'état où ils se trouveront au moment de la délivrance.

Art. 12. — Une Commission spéciale à nommer par arrêté ministériel, et qui pourra s'adjoindre des experts, sera chargée de l'acquisition des lots et de leur répartition.

Elle prendra les mesures qu'elle croira utiles pour les opérations des tirages au sort et pour l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 12 février 1894

A. Beernaert.
L. De Bruyn.
J. Vandenpeereboom.

X. MACHINES A VAPEUR. — DISPENSES.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

ADMINISTRATION DES MINES.

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu les demandes en date du 23 janvier 1894 et du 31 décembre 1893 de M. le Commissaire général et de M. le Directeur général de l'Exposition universelle d'Anvers tendant à ce que des facilités administratives soient accordées pour l'installation et la mise en usage des appareils à vapeur nécessaires au service de l'Exposition;

Attendu que ceux de ces appareils qui doivent être employés à demeure participent, à raison de leur fonctionnement temporaire dans les locaux de l'Exposition susdite, du caractère des chaudières mobiles reprises sous le § 2 de l'article 24 de l'arrêté royal du 28 mai 1884;

Attendu que, pour les chaudières à vapeur d'origine étrangère, l'exécution rigoureuse des prescriptions réglementaires relatives au poinçonnage et aux spécifications des qualités des tôles donnerait lieu à de graves difficultés et que ces appareils sont destinés, du reste, à ne fonctionner que pendant la durée de l'Exposition;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Il est accordé dispense, pour les appareils à vapeur destinés à fonctionner pendant la durée de l'Exposition Universelle d'Anvers, dans l'enceinte ou dans les dépendances de celle-ci :

1° De l'autorisation préalable de placement pour tous ces appareils;

2° De l'accomplissement, pour les chaudières construites à l'étranger, de ce qui est prescrit à l'article 34 du règlement du 28 mai 1884, concernant le poinçonnage et les spécifications des tôles entrant dans leur construction.

Ces appareils seront toutefois, avant leur mise en usage, soumis à l'épreuve prescrite par le règlement susdit.

Art. 2. — Indépendamment de la surveillance journalière à exercer par les exposants ou par les agents de l'Exposition, les appareils à vapeur susmentionnés resteront soumis à la surveillance officielle de l'administration des ponts et chaussées à Anvers.

Le Commissaire général de l'Exposition donnera à cette administration communication des plans d'installation des dits appareils, ainsi que de tous les renseignements qu'elle jugerait nécessaires en vue de la surveillance à exercer.

Art. 3. — Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pourra accorder, pour ce qui concerne les chaudières à vapeur construites à l'étranger et pour la durée de l'Exposition, les dispenses aux prescriptions de Notre arrêté du 28 mai 1884 que pourraient réclamer les dispositions spéciales de ces chaudières, notamment en ce qui concerne leurs appareils de sûreté, pour autant que ces dispositions n'offrent aucun inconvénient.

Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 15 février 1894.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,

L. De Bruyn.

XI. RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA NATURE DES RÉCOMPENSES ET ORGANISANT LES JURYS CHARGÉS DE LES RÉPARTIR.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Art. 25 du Règlement Général de l'Exposition ; art. 2, 7 et 8 du Règlement d'attributions du Commissariat général du Gouvernement ; art. 4 du Règlement d'attributions de la Commission belge, etc.

TITRE PREMIER

Dispositions générales.

Article premier. — Les récompenses qui peuvent être décernées à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers, aux produits rangés dans les classes 5 à 66 de la classification générale, consistent en :

1° Diplômes de grand prix ;
2° id. d'honneur ;
3° id. de médaille d'or ;
4° id. de médaille d'argent ;
5° id. de médaille de bronze ;
6° id. de mention honorable.

Le diplôme des cinq premières catégories de récompenses est accompagné d'une médaille de bronze.

Il est institué un jury international chargé d'attribuer les récompenses.

Le jury international est établi à trois degrés de juridiction : le jury de classe, le jury de groupe et le jury supérieur dont la composition et les attributions respectives sont indiquées au titre III du présent Règlement.

Art. 2. — Le nombre minimum des membres du jury international est déterminé d'après la base d'un titulaire par vingt-cinq exposants. Il sera tenu compte dans la répartition des jurés entre les diverses nations, de la proportion des surfaces occupées par chacune d'elles, du nombre de leurs exposants dans chaque classe et de l'importance de leur exposition.

Il est nommé, en outre, des membres suppléants du jury, répartis suivant le mode indiqué ci-dessus ; leur nombre est égal aux deux tiers de celui des jurés titulaires.

Art. 3. — Les membres étrangers titulaires et suppléants du jury international sont désignés par le Gouvernement de leur pays.

Les jurés des nations non officiellement représentées sont proposés par les Commissaires ou Délégués des exposants de ces pays d'accord avec les Comités nationaux. Le mandat de ces derniers jurés est ratifié, s'il y a lieu, par le Gouvernement Belge sur la proposition du Commissaire général du Gouvernement.

Les membres belges du jury sont nommés par arrêté royal sur la proposition du Comité central permanent de la Commission belge.

Ils remplissent leurs fonctions à titre honorifique et gratuit.

Toutes les nominations doivent être faites avant le 15 juin 1894.

Les jurés suppléants sont nommés de la même manière que les membres titulaires. Ils prennent la place des jurés absents et sont appelés, chaque fois que leur présence est nécessaire, par le jury de la classe à laquelle ils appartiennent ou d'une classe relevant du groupe pour lequel ils ont été nommés. Leurs fonctions cessent au retour de ceux qu'ils remplacent.

Le Commissaire général du Gouvernement, après s'être concerté avec le Commissaire général de la Section belge, les Commissaires et Délégués étrangers, fixe définitivement la proportion numérique des membres étrangers et des titulaires belges. Il répartit les membres du jury entre les classes déterminées par le système du groupement des produits. Cette répartition est ratifiée par un arrêté ministériel.

Art. 4. — Le jury international doit accomplir ses travaux du 18 juin au 11 août inclusivement. Toutefois, pour les classes 63 et 66, donnant lieu à des concours partiels, les opérations du jury se poursuivent pendant toute la durée de l'Exposition.

Art. 5. — La proclamation solennelle des récompenses aura lieu dans le courant du mois de septembre.

Art. 6. — Un rapport général des opérations du jury international des récompenses et une liste officielle des noms des exposants récompensés seront publiés par les soins du Commissariat général du Gouvernement.

Art. 7. — Le Commissariat général du Gouvernement est chargé de préparer et de diriger les travaux du jury international des récompenses : il connaît de toutes réclamations et statue à leur sujet.

Il juge en dernier ressort de toutes les difficultés ou conflits d'attributions qui peuvent se produire au cours des travaux du jury international.

Le Commissaire général du Gouvernement a le droit d'assister à toutes les séances du jury international des récompenses, ou de s'y faire représenter, mais il n'interviendra dans les délibérations que pour constater les faits, rappeler le règlement et présenter les réclamations des exposants.

TITRE II

Récompenses attribuées aux produits de l'Industrie et de l'Agriculture.

Art. 8. — Le nombre des récompenses mises à la disposition du jury international, pour les expositions collectives ou individuelles, est réglé comme il suit :

100	Diplômes	de grand prix ;
200	id.	d'honneur ;
900	id.	de médaille d'or ;
1500	id.	de médaille d'argent ;
2000	id.	de médaille de bronze ;
1500	id.	de mention honorable.

Art. 9. — Le Commissaire général du Gouvernement belge répartit provisoirement entre les groupes, avant le 1er juillet 1894, le nombre total des diplômes de médailles et des mentions honorables.

Art. 10. — L'attribution des récompenses instituées à l'art. 8 pour les produits de l'Industrie et de l'Agriculture, résulte des opérations successives des jurys de classe, des jurys de groupe et du jury supérieur.

TITRE III

Dispositions spéciales concernant la composition et les travaux du Jury.

Art. 11. — Chaque jury de classe se réunit le 18 juin 1894; pour se constituer, il doit comprendre au moins quatre membres. Si ce nombre n'est pas atteint, il est procédé à la réunion de deux ou de plusieurs jurys de classe. Dans sa première réunion, chaque jury de classe nomme un président, un vice-président, un rapporteur et un secrétaire; le président et le vice-président devront être de nationalités différentes, l'un Belge, l'autre étranger.

Art. 12. — Les jurys de classe peuvent appeler dans leur sein, pour certaines questions déterminées, des membres des autres classes du jury international ou des experts choisis en dehors de ce jury. Dans ce dernier cas, le choix de l'expert doit être agréé par le Commissaire général du Gouvernement. Les membres ainsi associés et les experts n'ont pas voix délibérative.

Art. 13. — Les exposants qui ont accepté les fonctions de membre du jury international sont, par ce seul fait, mis hors concours pour les récompenses.

Les exposants appelés à titre d'associés ou d'experts, auprès d'un jury de classe, sont également exclus du concours, en ce qui concerne les produits de la classe où ils sont appelés à donner leur avis.

Art. 14. — Chaque jury de classe procède à l'examen des produits, appareils ou procédés qui lui sont soumis, et fait, sans distinction de nationalité, le classement des exposants qui lui paraissent dignes de récompense.

Il dresse à part la liste des exposants qui, par application de l'article 13, se trouvent mis hors concours.

Il classe enfin, sans distinction de nationalité, les collaborateurs, contre-maîtres ou ouvriers qu'il croit devoir signaler, soit pour services rendus à l'industrie ou à l'agriculture, soit enfin, pour leur participation à la production d'objets remarquables figurant à l'Exposition.

Les listes de classement, revêtues de la signature des membres qui ont pris part au travail et visées par le président et le secrétaire du jury, sont remises par ce dernier au Commissariat général du Gouvernement belge, au plus tard le 14 juillet 1894.

Si un jury de classe n'a pas déposé ses listes à l'époque ci-dessus indiquée, elles sont établies d'office par le jury de groupe.

Art. 15. — Les présidents, vice-présidents et les membres rapporteurs des jurys de classe composent les jurys de groupe, qui se réunissent le 19 juillet 1894. Il est nommé pour chaque jury de groupe, un président, deux vice-présidents et un secrétaire-rapporteur pris dans le sein de ce jury.

La répartition des présidents et vice-présidents entre les diverses nations est fixée par un arrêté du Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, sur la proposition du Commissaire général du Gouvernement.

Art. 16. — Chaque jury de groupe, après avoir examiné les réclamations qui sont de sa compétence, revise et arrête les listes de classement, dressées par les jurys de classe.

Il s'adjoint successivement chaque jury de classe pour les délibérations qui le concernent et pour rédiger les propositions à faire au jury supérieur, relativement au nombre et à la répartition des récompenses de chaque catégorie à accorder pour chaque classe.

Les résultats des travaux des jurys de groupes doivent être remis au Commissariat général du Gouvernement, au plus tard, le 28 juillet 1894; si le rapport d'un groupe n'est pas terminé à cette époque, le jury supérieur y pourvoit d'office.

Art. 17. — Le jury supérieur a pour président d'honneur le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics; il a pour président le Commissaire général du Gouvernement belge; pour Secrétaire général, le Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement et, à son défaut, le Secrétaire général adjoint du Commissariat général du Gouvernement.

Il nomme dans son sein deux vice-présidents.

Le jury supérieur se compose : du Commissaire général du Gouvernement; du Président du Comité Exécutif de l'Exposition; du Président de la Commission des Sections Étrangères; du Commissaire général des Sections Étrangères; des Présidents des jurys de groupe; du Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement et de son adjoint.

Les Commissaires généraux des Sections belge et étrangères ou, à leur défaut, les Délégués de Comités nationaux pourront être appelés, mais à titre consultatif seulement, au sein du jury supérieur.

Le jury supérieur se réunit le 2 août; ses travaux doivent être terminés le 11 août 1894.

Le jury supérieur examine les propositions des jurys de groupe et arrête en dernier ressort les listes par ordre de mérite des exposants récompensés de chaque classe, le nombre et la répartition de différentes catégories attribuables aux exposants admis à être récompensés.

Art. 18. — Les membres rapporteurs des jurys de classe et les secrétaires rapporteurs des jurys de groupe remettront leur rapport au Commissariat général du Gouvernement avant le 1er février 1895.

Art. 19. — Des dispositions particulières règlent l'institution des récompenses des concours d'horticulture et d'agriculture.

Art. 20. — Les membres du jury international déclarent par le fait même de l'acceptation de leur charge, se soumettre aux dispositions du présent Règlement.

Présenté par le Commissariat général du Gouvernement,

Le Secrétaire général,
J. Gody.

Le Commissaire général du Gouvernement,
Cte Hippolyte d'Ursel.

Vu :

Au nom du Comité Exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers,

Le Secrétaire Général,
M. de Ramaix.

Le Président,
Cte de Pret Roose de Calesberg.

Approuvé :

Bruxelles, le 30 avril 1894.

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

XII. CONGRÈS ET CONFÉRENCES

INSTITUTION D'UNE COMMISSION CENTRALE DE PATRONAGE

RAPPORT AU ROI

Sire,

Les expositions universelles n'ont pas moins pour but le progrès intellectuel que le progrès matériel des nations conviées à y prendre part.

Aussi, chacun des concours internationaux du siècle a-t-il fourni l'occasion de réunir en congrès les sommités intellectuelles de l'époque. Une étude approfondie des questions les plus actuelles et des conférences données en présence des produits exposés ont permis, chaque fois, de constater les progrès accomplis et d'en préparer de nouveaux.

Pour que l'Exposition universelle d'Anvers en 1894 soit également sous ce rapport à la hauteur de ses devancières, j'ai l'honneur de soumettre à la sanction de Votre Majesté un projet d'arrêté instituant une Commission centrale de patronage des congrès et conférences qui, tout en laissant aux organisateurs la responsabilité et la direction des travaux, sera chargée de favoriser cette œuvre d'intérêt général.

Je suis,

Sire,

Avec le plus profond respect,

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Léon De Bruyn.

(1re *Annexe au Rapport au Roi concernant les Congrès et Conférences.*)

COMMISSION CENTRALE DE PATRONAGE CHARGÉE DE FAVORISER L'ŒUVRE DES CONGRÈS ET DES CONFÉRENCES ORGANISÉS A L'OCCASION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu notre arrêté en date du 11 mars 1893, organisant le Commissariat général du Gouvernement auprès de l'Exposition universelle d'Anvers en 1894 ;

Vu l'article 8 du règlement d'attributions du Commissariat général du Gouvernement, approuvé le 14 mai 1893 par Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, cet article est conçu comme suit :

« Le Commissariat général du Gouvernement organise les congrès, conférences, etc. »

Considérant que l'institution de congrès et conférences est éminemment favorable aux progrès de l'art, de la science, de l'industrie et du commerce : que cette manifestation publique de la pensée mise en regard de l'exhibition d'œuvres et de produits de toute nature, fournis par de nombreux pays, ne peut qu'augmenter le caractère d'utilité de l'Exposition universelle d'Anvers ; que, d'un autre côté, les congrès constituent l'un des moyens les plus efficaces d'établir une entente, une action commune entre les artistes, les savants, les industriels, les commerçants des diverses nations, et, partant, d'amener même les Gouvernements de ces dernières à prendre des mesures communes ; que, de plus, les conférences sont le meilleur mode de diffusion des idées artistiques, scientifiques, ainsi que d'ordre industriel, commercial et économique qui se manifesteront à ces réunions ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué une commission centrale de patronage chargée de favoriser l'œuvre des congrès et des conférences qui seront organisés à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers.

Art. 2. Sont nommés membres du bureau de cette commission de patronage ;

Président : M. Guillery, J., Ministre d'Etat, ancien président de la Chambre des représentants, à Bruxelles ;

Vice-présidents : M. Couvreur, A., ancien vice-président de la Chambre des représentants, à Bruxelles ;

M. Smekens, T., président honoraire du tribunal de première instance d'Anvers, à Anvers ;

M. le baron t'Kint de Roodenbeke, A., membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles ;

M. Hertogs, A., vice-président du Comité Exécutif, directeur général de l'Exposition et échevin de la ville d'Anvers, à Anvers.

Art. 3. Font partie de droit du bureau de cette commission :

M. le comte d'Ursel, H., commissaire général du Gouvernement près l'Exposition universelle d'Anvers, en 1894 ;

M. Gody, J., secrétaire général du commissariat général du Gouvernement ;

M. Davignon, J., secrétaire général adjoint du commissariat général du Gouvernement ;

MM. Gody, J. et Davignon, J., rempliront respectivement les fonctions de secrétaire général et de secrétaire général adjoint de la commission.

Art. 4. Sur la proposition du bureau précité et d'accord avec le Commissaire général du Gouvernement, Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics nommera les autres membres de la commission, ainsi que les secrétaires à y adjoindre.

Art. 5. La commission centrale se divisera, s'il y a lieu, en comités spéciaux correspondant aux diverses sections de l'Exposition.

Art. 6. Le bureau de la commission précitée préparera immédiatement le règlement général des attributions de cette commission et des comités de cette dernière.

Art. 7. La commission centrale de patronage des congrès et conférences est rattachée au Commissariat général du Gouvernement pour l'Exposition universelle d'Anvers.

Art. 8. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 6 février 1894.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,

Léon De Bruyn.

(2e *Annexe au Rapport au Roi concernant les Congrès et Conférences.*)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CONGRÈS ET CONFÉRENCES ORGANISÉS A L'OCCASION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS.

I. — Dispositions générales.

Article premier. — Les congrès et conférences à tenir au cours de l'Exposition universelle d'Anvers de 1894 pourront, aux conditions ci-après, obtenir le patronage du Gouvernement belge.

Ce patronage ne peut, en aucune façon, engager le Commissariat général du Gouvernement, auquel sont rattachés ces congrès et conférences, quant aux opinions émises ou aux vœux ou résolutions formulés.

Art. 2. — Toutes les communications relatives au patronage des congrès et aux conférences devront être adressées au Commissariat général du Gouvernement près l'Exposition universelle d'Anvers, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Art. 3. — Les programmes de ces congrès et conférences seront préalablement communiqués au bureau de la commission centrale de patronage institué par arrêté royal du 6 février 1894.

Ce bureau prononcera sur l'admission de ces congrès et conférences après avoir pris l'avis de la commission ou du comité compétent.

Les discussions politiques ou religieuses sont formellement interdites.

Art. 4. — Des salles dans l'Exposition même et dans des édifices de la ville d'Anvers seront affectées aux congrès et conférences et mises gratuitement à la disposition des réunions autorisées aux jours et heures déterminés par le Commissaire général du Gouvernement, sur la proposition du bureau de la commission centrale.

Art. 5. — Les cartes d'entrée aux salles des congrès et conférences ne dispenseront pas d'acquitter le droit d'entrée à l'Exposition.

Art. 6. — Les congressistes et conférenciers pourront être de toute nationalité. Aucune restriction ne sera imposée quant à l'emploi des langues étrangères.

Art. 7. — La surveillance supérieure des salles affectées aux congrès et conférences appartient au Commissariat général du Gouvernement, auquel un certain nombre de places sera réservé, sur sa demande.

Art. 8. — Les membres de la commission centrale des congrès et conférences peuvent faire partie, à titre personnel, des congrès qui seront organisés. Ils peuvent donner des conférences.

Art. 9. — Les diverses sections de la commission d'initiative auront à examiner les demandes de congrès et conférences qui seront présentées et dresseront, chacune en ce qui la concerne, une nomenclature comprenant les congrès et conférences qui correspondent aux sections qu'elles représentent et qu'il paraîtrait utile de provoquer. Elles prendront l'initiative de l'organisation de ces congrès et conférences et saisiront ensuite le bureau des projets qu'elles auront élaborés.

Art. 10. — Tout cas non prévu par le présent Règlement sera soumis au bureau qui statuera.

II. — Congrès.

Art. 11. — Les congrès, qu'ils soient dus à l'initiative privée ou provoqués par la commission centrale de patronage, s'organiseront et s'administreront eux-mêmes,

fixeront, s'il y a lieu, leurs cotisations et se conformeront d'ailleurs aux conditions d'ordre général déterminées par le présent Règlement.

La seule différence en ce qui concerne les congrès rattachés au Commissariat général du Gouvernement, c'est que les commissions de patronage chargées d'en poursuivre la réalisation seront nommées par arrêté royal.

Art. 12. — Toute demande aux fins de tenir un congrès rattaché au Commissariat général du Gouvernement devra être adressée au Commissaire général du Gouvernement, au Palais des Académies, à Bruxelles.

La demande faite par le Comité organisateur devra être accompagnée du programme des questions soumises aux délibérations du congrès, de l'indication du nombre présumé des séances et de l'époque proposée pour la tenue du congrès.

Il sera statué par le bureau directeur, sur le rapport du comité de la section compétente de la commission centrale.

Art. 13. — Les congrès ne seront pas publics, à moins qu'eux-mêmes n'en aient décidé autrement. Les adhérents seuls pourront y être admis sur la présentation de leur carte personnelle, qui leur sera délivrée par les soins des organisateurs des congrès. Ces cartes recevront l'estampille du Commissariat général. Conformément à l'article 5, elles ne dispenseront pas de l'obligation du billet d'entrée à l'Exposition.

Art. 14. — Des délégués étrangers pourront être accrédités par leurs gouvernements respectifs pour suivre les travaux des congrès.

Art. 15. — Les membres de la commission centrale auront leurs entrées libres à tous les congrès, mais ils ne pourront prendre part aux délibérations qu'en qualité d'adhérents.

III. — Conférences.

Art. 16. — Toute personne qui désirera faire une conférence devra adresser sa demande au Commissaire général du Gouvernement et y joindre, par écrit, l'indication des sujets qu'elle se propose de traiter. Il sera statué par le bureau directeur.

Art. 17. — Les conférences seront publiques; suivant leur nature et leur but, la perception d'un droit d'entrée pourra être autorisée.

Aucune discussion ne pourra avoir lieu à la suite d'une conférence.

IV. — Publications.

Art. 18. — Un service de sténographie pourra être organisé par le Commissariat général du Gouvernement en vue de la publication éventuelle du recueil contenant les résumés sommaires des congrès et conférences de l'Exposition universelle d'Anvers en 1894.

Le présent Règlement, délibéré et arrêté par le bureau de la commission centrale de patronage des congrès et conférences dans sa séance du 21 février 1894.

Le Secrétaire général,
J. Gody.

Le Ministre d'Etat, Président,
J. Guillery.

Vu et présenté :
Le Commissaire général du Gouvernement,
C^te^ H. d'Ursel.

Approuvé :
Bruxelles, le 20 avril 1894.
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

XIII. CONGRES INTERNATIONAL DE LA LÉGISLATION DOUANIERE ET DE LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL. INSTITUTION D'UNE COMMISSION DE PATRONAGE.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics.

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Le Congrès international de la législation douanière et de la réglementation du travail tenu à Anvers, en 1892, a donné de bons résultats. Ses travaux ont fourni d'excellents matériaux à ceux qui étudient les questions économiques.

Une conférence internationale, tenue au mois d'août dernier, a décidé de profiter de l'Exposition universelle d'Anvers pour réunir de nouveau dans cette ville, les hommes qui s'adonnent aux études théoriques et ceux qui se consacrent à la pratique des affaires, pour discuter, en commun, quelques-unes des grandes questions économiques et sociales dont la solution intéresse tous les pays.

Tout en laissant aux organisateurs du Congrès de la législation douanière et de la réglementation du travail, la responsabilité et la direction de cette œuvre d'intérêt général, il convient de donner à celle-ci un bienveillant appui.

Il est nécessaire d'encourager ceux qui recherchent les moyens pratiques pour arriver à une bonne organisation économique, de manière à faciliter les progrès de l'industrie et du commerce, l'expansion du bien-être général.

Tel est l'objet du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à la sanction de Votre Majesté.

Je suis,

Sire,

Avec le plus profond respect,
De Votre Majesté,
Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
LÉON DE BRUYN.

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu Notre arrêté en date du 6 février 1894, instituant une commission centrale de patronage chargée de favoriser l'œuvre des congrès et conférences qui seront organisés à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers en 1894;

Vu l'avis favorable émis par la dite commission, dans sa séance du 21 février 1894, au sujet de la demande de patronage faite par la commission organisatrice du Congrès international de la législation douanière et de la réglementation du travail ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué une commission de patronage chargée de favoriser l'œuvre du Congrès international de la législation douanière et de la réglementation du travail qui se réunira à Anvers pendant l'Exposition universelle d'Anvers en 1894.

Art. 2. Notre Ministre des Finances est nommé président d'honneur de cette commission.

Art. 3. Sont nommés pour cette commission :

Vice-présidents d'honneur : MM. le baron Ed. Osy de Zegwaart, gouverneur de la province d'Anvers ; Van Ryswyck, J., bourgmestre de la ville d'Anvers.

Président : M. Louis Strauss, L. S. C., négociant, consul honoraire, vice-président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce de Belgique, président du Cercle des anciens étudiants de l'Institut supérieur de commerce, président de la Ligue internationale pour la liberté du commerce, etc., à Anvers.

Vice-présidents : MM. le chevalier Ch. de Cocquiel, professeur d'économie politique à l'institut supérieur de commerce d'Anvers, président de la Ligue nationale pour la liberté commerciale, à Anvers ;

Aug. Couvreur, ancien vice-président de la Chambre des représentants de Belgique, président de la Société royale belge de géographie, secrétaire général de la Société d'études sociales et politiques, etc., à Bruxelles ;

H. Lepersonne, directeur général de la Société anonyme des cristalleries du Val-Saint-Lambert, près Liége, rapporteur général du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Liége.

Secrétaire général : M. Laurent De Deken, L. S. C., négociant, secrétaire général de la Ligue internationale pour la liberté du commerce, secrétaire de la Ligue nationale pour la liberté commerciale, à Anvers

Secrétaires : MM. Aug. Bulcke, L. S. C., agent maritime, trésorier du Cercle des anciens étudiants de l'Institut supérieur de commerce et de la Ligue internationale pour la liberté du commerce, secrétaire de la section d'économie politique et de statistique et de la section des transports, navigation et douane de la chambre de commerce, à Anvers ;

le chevalier Ch. de Waepenaere, L. S. C., avocat, à Anvers ;

Aug. Dupont, avocat, conseil de la chambre syndicale et arbitrale des changes et fonds publics, à Anvers ;

Ed. Karcher, Jr, négociant, secrétaire du Cercle des anciens étudiants de l'Institut supérieur de commerce, secrétaire de la Ligue internationale pour la liberté du commerce, secrétaire de la section des laines de la chambre de commerce, à Anvers ;

Emile Roost, L. S. C., avocat, docteur en sciences politiques et administratives, à Anvers ;

Norbert Van Beylen, L. S. C., négociant, juge au tribunal de commerce, à Anvers.

Trésorier : M. Ch. Good, L. S. C., négociant, juge au tribunal de commerce, trésorier de la chambre de commerce, administrateur de la Société anonyme pour l'importation des huiles de graissage, et de la Société anonyme des produits résineux, à Anvers.

Membres : MM. J. Alardin, ingénieur, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Mons ;

C.-J. Bal, industriel, à Anvers ;

L. Bellefroid, docteur en droit, receveur de la commune de Seraing, à Seraing ;

Albert Born, L. S. C., négociant, président de la section des cafés de la chambre de commerce, à Anvers ;

Adolphe Brasseur, négociant, conseiller communal, consul de la république du Chili, à Gand ;

Gust. Carels, industriel, à Gand ;

Jules Carlier, avocat, ancien membre de la Chambre des représentants, à Mons ;

L.-C. Cateaux, administrateur de la Banque Nationale, à Anvers ;

F. Ceulemans, négociant, conseiller communal, président du conseil d'administration de la Caisse de liquidation des affaires en marchandises, membre de la commission administrative de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers ;

Ch. Colson, courtier, trésorier de la Ligue nationale pour la liberté commerciale, à Anvers ;

Ch. Corty, négociant, secrétaire de la chambre de commerce d'Anvers et de la Fédération des associations commerciales et industrielles de Belgique, à Anvers ;

Maur. De Cock, avocat, professeur à l'Institut supérieur de commerce, à Anvers ;

H. Albert De Bary, négociant, consul général de la République Argentine, à Anvers ;

Cam. De Bast, ancien président de la chambre de commerce, administrateur de la Banque de Gand, à Gand ;

Ch. Dejace, professeur, à l'Université de Liége ;

Guill. De Greef, avocat, à Bruxelles ;

Aug. Delbeke, avocat, membre de la Chambre des représentants, à Anvers ;

Fréd. Delvaux, avocat, conseiller provincial, à Anvers ;

René Demaertelaere, bâtonnier de l'ordre des avocats, juge suppléant, professeur de droit commercial et d'économie politique à l'institut Saint-Ignace, à Anvers ;

Hector Denis, avocat, conseiller provincial, professeur à l'Université libre de Bruxelles ;

R. De Ridder, professeur à l'Université et échevin de la ville de Gand, à Gand ;

Ed. De Roubaix, industriel, à Anvers ;

Emile De Smet-Dierman, industriel, à Gand ;

Louis De Smet, administrateur-directeur de la société anonyme La Lièvre, à Gand ;

De Somer-Van Genechten, industriel, membre du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Turnhout ;

Ad. De Vergnies, banquier, ancien membre de l'association pour la réforme douanière, à Bruxelles ;

J. De Vos, négociant, conseiller communal, à Anvers ;

Ferd. De Wael, négociant, président du tribunal de commerce, président des hospices civils, à Anvers ;

H. Doat, ingénieur civil, directeur de la Compagnie des conduites d'eau, président de la bourse industrielle, à Liége ;

Armand Dresse, président de la chambre de commerce de Liége, Huy et Waremme, à Liége ;

J. Duckerts, L. S. C., consul général de Belgique, membre d'honneur de la chambre de commerce de Verviers, à Buda-Pesth ;

Ferd. Feyerick, industriel, à Gand ;

J. Garot, industriel, président de la chambre de commerce de Verviers, à Hodimont ;

M. Gevers, directeur de la banque d'Anvers, président de la section financière de la chambre de commerce, à Anvers ;

Arthur Goemaere-De Keyser, dispacheur, président de l'association de la presse belge, à Anvers ;

Albéric Goethals, industriel, président de la chambre de commerce de Courtrai, à Courtrai ;

Edm. Grandgaignage, directeur de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, président de la section de géographie commerciale de la chambre de commerce, secrétaire du Cercle artistique, littéraire et scientifique, à Anvers ;

A. Greiner, directeur général de la Société Cockerill, membre du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Seraing;

P. Grosfils, membre de la Chambre des représentants, rapporteur général du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Verviers ;

A. Habets, ingénieur, professeur à l'Ecole des mines, secrétaire de l'Union des charbonnages et de la chambre de commerce de Liége, Huy et Waremme, à Liége ;

Jos. Heyman-Rosenthal, négociant, à Anvers ;

Gustave Jottrand, avocat, ancien membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles ;

E. Kelecom, administrateur, directeur-gérant des charbonnages de la Concorde, vice-président de l'Union des charbonnages et de la Bourse industrielle, membre du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Liége ;

Ch. Kesteloot, commissionnaire-expéditeur, juge au tribunal de commerce, président de la chambre de commerce d'Anvers et de la Fédération des associations commerciales et industrielles de Belgique, à Anvers :

J. Koch, industriel, membre de la Chambre des représentants, à Anvers ;

H. Königs, négociant, à Anvers ;

Eug. Kreglinger, négociant, à Anvers ;

P. Kreglinger, L. S. C., directeur de la Banque centrale anversoise, président de la Compagnie hydro-électrique anversoise, société anonyme pour la distribution de force motrice et d'électricité, à Anvers ;

H. Lafontaine, avocat, secrétaire de la Société d'études sociales et politiques, à Bruxelles ;

L. Lafontaine, directeur-gérant de la Société linière Saint-Léonard, à Liége ;

Louis Lambert, industriel, président de l'Association des maîtres de verreries belges, à Jumet ;

Aug. Lambiotte, L. S. C., négociant, membre de la Chambre des représentants, président de la Société générale des voyageurs de commerce de Belgique, administrateur du Cercle des anciens étudiants de l'Institut supérieur du commerce d'Anvers, à Bruxelles ;

Edm. Lambrechts, négociant, ancien président du Tribunal de commerce, à Anvers ;

J. Lecocq, avocat, secrétaire de l'Union des charbonnages et de la Bourse industrielle, à Liége ;

Ad. Le Hardy de Beaulieu, ancien vice-président de la Chambre des représentants, président de la Société d'économie politique de Belgique, à Wavre ;

H.-J. Lejeune Vincent, sénateur, industriel, à Dison ;

Charles Lejeune, agent d'assurances, à Anvers :

Baron F. de Macar, ancien membre de la Chambre des représentants, à Hermal-sous-Huy ;

E. Mahaim, avocat, professeur à l'Université, à Liége ;

Alphonse Meeûs, industriel, à Anvers ;

Théophile Meeûs, industriel, à Anvers :

Mignot-Delstanche, président de l'Union syndicale, à Bruxelles ;

Ch. Müllendorff, négociant, président d'honneur de la Chambre de commerce de Verviers, à Verviers ;

F. Nandrin, négociant, président de la Chambre de commerce, juge au Tribunal de commerce, à Liége ;

Albert Oboussier, agent de change, président de la Commission des Fonds publics de la Bourse, à Anvers;

Alf. Osterrieth, négociant, à Anvers;

Th. Peters, négociant, conseiller communal, président du Tribunal de commerce, à Louvain;

Ph. Raeymaekers, distillateur, à Anvers;

Ed. Resseler, L. S. C., industriel, juge au Tribunal de commerce, à Anvers;

Polydore Roels, négociant, ancien président de la Chambre de commerce, à Anvers;

François Rossels, agent de change et fonds publics, ancien conseiller provincial, à Anvers;

Saint-Paul de Sinçay, administrateur-directeur général de la Vieille-Montagne, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Angleur, par Chênée;

Ed. Sève, consul général de Belgique, président de la Chambre de commerce anglo-belge à Londres; président fondateur de la Chambre de commerce belge-américaine et de la Chambre de commerce hispano-belge, etc., à Ramsgate (Kent);

Ch. Shéridan, avocat, juge suppléant au Tribunal de 1re instance, conseiller provincial, à Anvers;

Jos. Soubre, avocat, secrétaire de la Chambre de commerce de Verviers, à Verviers;

Jules van Beylen, négociant, membre de la Commission administrative de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers;

P. Van den Kerchove, constructeur, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, ancien sénateur, à Gand;

Arthur Van den Nest, échevin, à Anvers;

Alph. Van der Borght, négociant, à Bruxelles;

O. Van der Molen, industriel, conseiller communal, à Anvers;

E. Van der Rest, professeur à l'Université libre de Bruxelles, à Bruxelles;

Em. Van der Velde, docteur spécial en économie politique de l'Université libre de Bruxelles, à Bruxelles;

E. Van de Walle, notaire, conseiller communal, à Anvers;

Ernest Van Elewyck, négociant, juge au Tribunal de commerce, à Bruxelles;

Baron Henri van Havre, secrétaire honoraire de légation de 1re classe, à Anvers;

A. Van Imschoot, président de la Chambre de commerce, consul d'Italie, à Ostende;

Gust. Van Nieuwenhuyse, président de l'Union syndicale (Association commerciale, industrielle, maritime et agricole), à Bruges;

Léon Van Peborgh, L. S. C., dispacheur, secrétaire du Comité d'assureurs maritimes, membre du Comité central de la Chambre de commerce, vice-président du Cercle des anciens étudiants de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers;

Emile Van Put, négociant, sénateur, président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Anvers;

Edm. Van Steensel, négociant, à Anvers;

A. Verbeke, industriel, sénateur, à Gand;

A. Vercruysse-Bracq, sénateur, vice-président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Gand;

Ad. Verspreeuwen, négociant, juge au Tribunal de commerce, à Anvers;

Jules Verstraete, industriel, à Bruges;

Julien Weiler, ingénieur, président du Cercle Bastiat, à Morlanwelz.

Art. 4. La commission de patronage est rattachée au Commissariat général du Gouvernement pour l'Exposition universelle d'Anvers.

MM. H. Van Neuss, secrétaire général du Ministère des finances, à Bruxelles;
J. Kebers, inspecteur général des douanes et accises, à Bruxelles;
L. Capelle, directeur du commerce et des consulats, à Bruxelles;
C. Morisseaux, directeur de l'industrie, à Bruxelles, représenteront spécialement le Gouvernement auprès du Congrès.

Art. 5. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 10 Mars 1894.
LEOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
L. De Bruyn.

XIV. CONGRÈS INTERNATIONAL DE CHIMIE APPLIQUÉE. — INSTITUTION D'UNE COMMISSION DE PATRONAGE.

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

A l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers de 1894, un Congrès international de chimie appliquée sera institué au mois d'août prochain par l'Association belge des chimistes.

En vue d'assurer la réalisation de leur projet, les organisateurs ont sollicité le patronage du Gouvernement. Tout en laissant aux promoteurs qui ont pris l'initiative de l'œuvre la responsabilité et la direction des travaux du Congrès, il convient d'accorder un bienveillant appui à une entreprise d'intérêt général.

Tel est l'objet du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à la sanction de Votre Majesté.

Voici dans quels termes l'Association belge des chimistes indique le but du Congrès :

« L'analyse chimique joue un rôle important dans les transactions commerciales des produits industriels et agricoles, dans les contrôles des différentes fabrications, dans la solution des questions d'hygiène, etc.

« Il arrive cependant que, pour des analyses faites contradictoirement par plusieurs chimistes, les résultats trouvés ne concordent pas, par suite de l'emploi de méthodes différentes.

« Pour obvier à cet inconvénient, les chimistes de presque tous les pays ont été amenés à se réunir périodiquement et à rechercher une entente pour l'adoption de méthodes uniformes d'analyse. Mais cela ne suffit pas. Il est indispensable que l'unification des méthodes d'analyse se fasse non seulement dans chaque pays séparément, mais de pays à pays, par voie internationale.

« Le Congrès aura à s'occuper aussi de certains problèmes d'ordre technique sur lesquels les spécialistes sont loin d'être d'accord. De plus, à cette époque où la plupart des États ont décidé de faire élaborer un *codex* des denrées alimentaires et des boissons, de nombreux documents ont été réunis par les analystes des divers pays, de telle sorte que, en prenant part aux travaux du Congrès, nos collègues étrangers nous apporteraient un concours précieux.

« Enfin, une partie importante de la chimie, la chimie biologique, est enrichie chaque jour de travaux nombreux et très remarquables, malheureusement publiés en langues diverses et dans des revues souvent inaccessibles. Il appartient au Congrès de proposer un ensemble de mesures qui permettront aux biochimistes de prendre rapidement connaissance des travaux qui se publient sur cette matière dans les différentes parties du monde. »

Je suis,

Sire,

Avec le plus profond respect,

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

Le Ministre de l'Agriculture,

de l'Industrie et des Travaux publics,

L. DE BRUYN.

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu Notre arrêté en date du 6 février 1894, instituant une Commission centrale de patronage chargée de favoriser l'œuvre des Congrès et Conférences qui seront organisés à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers en 1894;

Vu l'avis favorable émis par la dite Commission, dans sa séance du 21 février 1894, au sujet de la demande de patronage faite par le Comité organisateur du Congrès de chimie appliquée;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué une Commission de patronage chargée de favoriser l'œuvre du Congrès international de chimie appliquée qui sera organisé à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers par l'Association belge des chimistes.

Art. 2. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est nommé président d'honneur de cette Commission.

Art. 3. Sont nommés vice-présidents d'honneur de cette Commission :

MM. Ch. Buls, bourgmestre de la ville de Bruxelles, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles;

J. Van Ryswyck, bourgmestre de la ville d'Anvers, à Anvers.

Art. 4. Sont nommés membres de la dite Commission :

MM. A. Anlard, chimiste, à Bruxelles;

C. Bruylants, professeur de chimie à l'Université de Louvain, membre du Conseil supérieur d'hygiène et de l'Académie royale de médecine, à Louvain;

Hyacinthe Cartuyvels, membre de la Chambre des représentants, fabricant de sucre, à Waleffe;

P. Claes, directeur du laboratoire d'analyses de l'État, à Louvain;

L. Crismer, professeur à l'École militaire, à Bruxelles;

D. Crispo, directeur du laboratoire d'analyses de l'État, à Anvers;

J.-B. Depaire, professeur à l'Université de Bruxelles, membre du Conseil supérieur d'hygiène et de l'Académie royale de médecine, président de l'Association générale pharmaceutique, à Bruxelles;

J. De Puydt, chimiste, à Bruxelles;

G. Gillekens, chargé de cours à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux;

Pierre Grosfils, membre de la Chambre des représentants, président de l'Association générale des brasseurs, à Verviers;

E. Hanuise, professeur à l'École d'industrie et des mines du Hainaut, président de l'Association belge des chimistes, à Mons;

Louis Hardenpont, industriel, sénateur, à Mons;

A. Herlant, professeur à l'Université de Bruxelles, membre correspondant à l'Académie royale de médecine, à Bruxelles;

A. Jorissen, chargé de cours à l'Université de Liége, membre correspondant à l'Académie royale des sciences, à Liége;

Al. Lonay, agronome de l'État, à Mons;

Ch. Masson, directeur du laboratoire d'analyses de l'Etat, à Gembloux;

Eugène Meeûs, membre de la Chambre des représentants, président de la Société générale des fabricants de sucre de Belgique, à Anvers;

Ch. Meurice, président de la Société générale des fabricants d'engrais de Belgique, à Charleroy;

A. Petermann, directeur de la station agronomique de l'État, à Gembloux;

Ch. Puttemans, professeur à l'École industrielle de et à Bruxelles;

Comte de Ribaucourt, sénateur, président du Conseil supérieur de l'agriculture, à Perck;

F. Sachs, chimiste, secrétaire général de l'Association belge des chimistes, à Bruxelles;

Ernest Solvay, sénateur, industriel, à Bruxelles;

Th. Swarts, professeur de chimie à l'Université de et à Gand;

Louis Tydgadt, vice-président de la Société générale des fabricants de sucre de Belgique, à Gand;

D.-A. Van Bastelaer, membre de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles;

H. Van Laer, professeur à l'École d'industrie et des mines du Hainaut et à l'Institut supérieur de brasserie de et à Gand;

Baron von Ohlendorff, industriel, à Anvers;

J. Vuylsteke, professeur à l'Université de et à Louvain;

J. Wauters, chimiste adjoint de la ville de et à Bruxelles;

Félix Wittouck, distillateur, à Ruysbroeck.

Art. 5. M. E. Hanuise, remplira les fonctions de président de la Commission.

MM. C. Bruylants et D. Crispo, celles de vice-présidents, et MM. F. Sachs et H. Van Laer, celles de secrétaires généraux.

Art. 6. La commission de patronage est rattachée au Commissariat général du Gouvernement pour l'Exposition universelle d'Anvers.

M. A. Proost, inspecteur général de l'agriculture au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, représentera spécialement le Gouvernement auprès de ce Congrès.

Art. 7. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 10 Mars 1894.

LEOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
L. De Bruyn.

XV. CONGRÈS NATIONAL DES HABITATIONS OUVRIÈRES ET DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE. INSTITUTION D'UNE COMMISSION DE PATRONAGE.

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

A l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers, des Congrès importants tiendront leurs assises dans notre métropole commerciale.

Votre Majesté vient de confier une haute et délicate mission à la Commission centrale de patronage chargée de favoriser l'œuvre des Congrès et des Conférences qui seront organisés, cette année, à Anvers.

Il appartient à cette Commission de désigner au choix du Gouvernement celles de ces assemblées qui poursuivent un objet subordonné à la double condition de présenter une grande actualité et un intérêt puissant.

Sous ce rapport, rien ne paraît pouvoir être comparé aux habitations ouvrières et aux institutions de prévoyance, dont les pouvoirs publics se préoccupent de plus en plus.

Si les monuments et travaux publics, construits sous le règne et avec la haute inspiration du Roi, signalent la Belgique à l'attention de l'étranger, il importe que les ouvriers, ces assidus collaborateurs des grandes œuvres nationales, soient tous logés dans des conditions hygiéniques et morales; il importe encore que les accidents, les maladies et la vieillesse pèsent de moins en moins sur leur modeste budget.

Ainsi, les regards de nos hôtes pourront s'étendre, avec complaisance, du haut du magnifique dôme d'un palais où siège la justice suprême jusqu'aux lignes abaissées, mais coquettes, de la confortable habitation d'un artisan.

Depuis les lois du 12 août 1862 et du 20 juin 1867 relatives, la première à l'exemption de certains droits fiscaux en faveur des logements ouvriers, la seconde à la constitution de sociétés anonymes pour la construction, l'achat, la vente ou la location d'habitations destinées aux classes ouvrières; surtout, depuis la promulgation de la loi du 9 août 1889 concernant les comités de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance, des progrès considérables ont été réalisés avec l'incessant appui du Roi. Notre pays a eu l'honneur de voir son initiative en cette matière suivie par la France et par d'autres nations.

Avant qu'un congrès international de logements ouvriers ne saisisse la première occasion de se réunir en Belgique, toutes les bonnes volontés, dont le concours est assuré en faveur des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance, ont besoin de s'unir en un faisceau puissant au sein d'un congrès national, pendant l'Exposition universelle de cette année.

Je suis persuadé que Votre Majesté, toujours soucieuse des intérêts de la classe laborieuse, accueillera favorablement l'idée d'un pareil congrès. Il pourra tenir d'autres assises, les années suivantes, dans diverses villes du pays, afin d'étendre et d'accélérer la propagande des questions relatives aux habitations ouvrières et aux institutions de prévoyance.

Dans ce but, j'ai l'honneur de soumettre à la sanction de Votre Majesté le projet ci-après d'un arrêté nommant le bureau de la commission de patronage de cet important congrès.

Elle sera elle-même composée, en vertu d'un arrêté ministériel, de délégués des comités officiels de patronage, de sociétés s'occupant, à des titres divers, de la construction ou de l'amélioration de logements ouvriers et de sociétés de secours mutuels.

Je suis,

Sire,

Avec le plus profond respect,
De Votre Majesté,
Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu Notre arrêté en date du 6 février 1894, instituant une commission centrale de patronage chargée de favoriser l'œuvre des congrès et des conférences qui seront organisés à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers en 1894 ;

Vu l'avis favorable émis par la dite commission, dans sa séance du 22 février 1894, au sujet de la demande de patronage faite par le comité organisateur du congrès national des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué une commission de patronage chargée de favoriser l'œuvre du congrès national des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance qui sera organisé à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers.

Art. 2. Sont nommés membres du bureau de cette commission :

Présidents d'honneur : MM. t'Kint de Roodenbeke (baron), ministre d'Etat, président du Sénat, président de la commission permanente des sociétés de secours mutuels, à Bruxelles ;

Montefiore-Levi, sénateur, membre de la commission permanente des sociétés de secours mutuels, fondateur de Sociétés de crédit pour favoriser la construction de maisons ouvrières, à Bruxelles.

Vice-présidents d'honneur : MM. E. Beco, secrétaire général du ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à Bruxelles ;

A. Donny, colonel d'artillerie, officier d'ordonnance du Roi, vice-président de la caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, à Bruxelles;

L. De Naeyer, industriel, vice-président du conseil supérieur du travail, créateur d'habitations ouvrières, à Willebroeck ;

Comte A. d'Oultremont, général commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles, ancien représentant, fondateur de sociétés de constructions de maisons ouvrières, à Bruxelles ;

Président du congrès : M. T.-C. Smekens, président honoraire du tribunal de première instance d'Anvers, président du comité de patronage des habitations ouvrières de la même ville, à Anvers.

Vice-présidents du congrès : MM. P. de Smet de Naeyer, représentant, administrateur de la caisse générale d'épargne et de retraite instituée sous la garantie de l'Etat, à Gand ;

L. Mahillon, directeur général de la caisse générale d'épargne et de retraite instituée sous la garantie de l'Etat, à Bruxelles ;

H. Denis, professeur à l'université de Bruxelles, président du comité de patronage des habitations ouvrières d'Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode, etc., membre du conseil supérieur du travail, à Ixelles ;

G. Brasseur, ouvrier mécanicien, conseiller communal d'Ixelles, membre du comité de patronage des habitations ouvrières d'Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode, etc., à Ixelles.

Secrétaire général du congrès : M. C. Lagasse-De Locht, ingénieur en chef, directeur des routes et bâtiments civils, premier vice-président du comité de patronage des habitations ouvrières de Bruxelles, membre du conseil supérieur du travail, à Bruxelles.

Secrétaires du congrès : MM. L. Obozinski, avocat, conseiller communal de Saint-Gilles, secrétaire du comité de patronage des habitations ouvrières de Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, etc., à Saint-Gilles ;

A. Leclercq, avocat, secrétaire général et fondateur de l'association pour l'amélioration des logements ouvriers, à Bruxelles ;

L. Meerens, licencié en notariat, attaché au contentieux de la caisse générale d'épargne et de retraite, membre du comité de patronage des habitations ouvrières d'Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode, etc., à Bruxelles;

E. Lemineur, candidat notaire, secrétaire de la Société anonyme de crédit pour les habitations ouvrières « Eigen Heerd », à Anvers;

A. Mols-Osy, secrétaire du comité de patronage des habitations ouvrières d'Anvers, à Anvers.

Président des sections du congrès : Division *A* (habitations ouvrières) :

1re section (comités de patronage) : M. P. Dustin, député permanent, président du comité de patronage des habitations ouvrières de Bruxelles, à Bruxelles.

2e section (sociétés d'habitations ouvrières) : M. E. Parmentier, président de la Société coopérative pour la construction de maisons à bon marché à Ixelles, secrétaire du comité de patronage des habitations ouvrières d'Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode, à Bruxelles.

Division *B* (institutions de prévoyance) :

1re section (comités de patronage, etc.) ; M. le docteur H. Schoenfeld, président du comité de patronage des habitations ouvrières de Molenbeek-St-Jean, Saint-Gilles, etc., à Bruxelles.

2e section (sociétés de prévoyance, d'épargne, etc.) : M. le chanoine Henry, président de sociétés de secours mutuels, administrateur de la Société anonyme du crédit namurois pour la construction d'habitations ouvrières, vice-président du comité de patronage des habitations ouvrières, à Namur.

Art. 3. Sur la proposition du bureau précité, d'accord avec la commission centrale de patronage des congrès et conférences et avec le commissaire général du gouvernement, Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics nommera les vice-

présidents, les secrétaires des sections et les autres membres de la commission de patronage du congrès national des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance.

Art. 4. La commission de patronage est rattachée au commissariat général du gouvernement pour l'Exposition universelle d'Anvers.

Art. 5. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 10 mars 1894.
LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

(*Annexe à l'Arrêté Royal concernant le Congrès National des Habitations ouvrières.*)

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics,

Vu l'arrêté royal, daté du 6 février 1894, instituant une commission centrale de patronage chargée de favoriser l'œuvre des Congrès et des Conférences qui seront organisés à l'occasion de l'Exposition Universelle d'Anvers en 1894 ;

Vu l'avis favorable émis par la dite Commission, en sa séance du 22 février 1894, au sujet de la demande de patronage faite par le Comité organisateur du Congrès national des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance ;

Vu l'arrêté royal, en date du 10 mars 1894, instituant la Commission de patronage chargée de favoriser l'œuvre du Congrès national des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance, qui sera organisé à l'occasion de l'Exposition Universelle d'Anvers en 1894 et nommant les membres du bureau de cette Commission ;

Vu l'article 3 du dit arrêté royal et les propositions du bureau précité faites d'accord avec la Commission centrale de patronage des Congrès et des Conférences et avec le Commissaire général du Gouvernement ;

Arrête :

Art. 1er. Sont nommés :

Division *A*. — 1re Section. — (*Habitations ouvrières.*)

Vice-Présidents : MM. G. Stinghlambert, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles ; membre du Comité de patronage de Bruxelles.

J. Dupré de Courtray, avocat ; secrétaire du Comité de patronage de Tournai, à Tournai.

L. Walnier, conseiller provincial, membre du Comité de patronage de Schaerbeek, Ixelles, etc., à Schaerbeek.

Secrétaires : MM. Ch. De Quéker, secrétaire du Comité de patronage de Bruxelles, à Bruxelles.

A. Wormhout, imprimeur, membre du Comité de patronage, à Bruxelles.

2e Section. — (*Sociétés d'habitations ouvrières.*)

Vice-Présidents : MM. O. Velghe, chef de division au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics ; administrateur de la Société anonyme de prêts pour favoriser la construction d'habitations ouvrières à Etterbeek.

H. Francotte, professeur à l'Université, président de la Société anonyme *Le Foyer de l'Ouvrier*, à Liége.

E. Tibbaut, avocat, membre du Comité de patronage de Gand, à Gand.

Secrétaires : MM. A. Maton, candidat notaire, membre du Comité de patronage d'Ixelles, St-Josse-ten-Noode, etc., à Boitsfort.

J. Thiebaut, avocat, président de la Société anonyme *Le Crédit de l'Ouvrier* des cantons de Seneffe et de Fontaine-l'Evêque, à Fontaine-l'Evêque.

O. Williame, ingénieur, attaché à la Société coopérative d'Ixelles pour la construction de maisons à bon marché, à Ixelles.

Division *B*. — 1re Section. — (*Comités de patronage.*)

Vice-Présidents : MM. Tumelaire, professeur à l'Athénée royal de Charleroi : secrétaire du Comité de patronage de Charleroi, à Charleroi.

A. Narcisse, bijoutier, 2e vice-président du Comité de patronage de Bruxelles, à Bruxelles.

Secrétaires : MM. A. Soenens, juge au Tribunal de 1re instance ; 1er vice-président du Comité de patronage de Molenbeek-St-Jean, Anderlecht, etc., à Bruxelles.

P. Van Nerom, docteur en droit, trésorier du Comité de patronage de Molenbeek-St-Jean, Anderlecht, etc., à Bruxelles.

2e Section. — (*Sociétés de prévoyance.*)

Vice-Présidents : MM. L. Petit, avocat, membre du Comité de patronage des cantons de Namur-Fosses, à Namur.

C. Cornée, président de la Société de *Werkers pensioen Kas*, à Gand.

Secrétaires : MM. F. Golenvaux, avocat, président de la Société de secours mutuels Saint-Michel, à Namur.

F. Vande Velden, candidat-notaire, membre de la Commission administrative de la Société de secours mutuels Saint-Joseph à Namur.

Membres : *Les délégués des Comités de patronage des habitations ouvrières.*

MM. F. Monfils, docteur en médecine, président du Comité d'Alost.

P. Raemakers, industriel, vice-président du Comité d'Anvers.

de Kerchove de Denterghem (comte), membre de la Chambre des Représentants ; président du Comité d'Ath.

L. Le Maire, juge de paix de Vielsalm ; président du Comité de Bastogne.

A. Roger, avocat, secrétaire du Comité de Bruges.

O. Laurent, ingénieur à Dour, président du Comité de Boussu-Dour.

Sneyers-Rang (père), industriel, membre du Comité de Bruxelles.

V. Balthasar, docteur en médecine à Monceau-s/Sambre, vice-président du Comité des cantons de Fontaine-Seneffe.

Deprez-Henin, bourgmestre de Châtelet, président du Comité de Châtelet-Gosselies.

t'Kint de Roodenbeek (baron A.), membre de la Chambre des Représentants, président du Comité d'Eecloo.

L. Giroul, avocat, président du Comité de Charleroi.

J. Brughmans, ingénieur, secrétaire du Comité de Courtrai.

L. Henry, commissaire d'arrondissement, président du Comité de Dinant.

Daniel De Haene, avocat, président du Comité de Furnes.

E. de Hemptinne, industriel, président du Comité de Gand.

Eenens, docteur en médecine, secrétaire du Comité de Hal.

C. de Corswarem, propriétaire, président du Comité de Hasselt.

F. de L'Arbre, président du Comité d'Hoboken.

G. Springuel, ingénieur, président du Comité de Huy.

S. Wiener, conseiller provincial, vice-président du Comité d'Ixelles.

M. Doreye, industriel, vice-président du Comité de Liége (cantons ruraux).

A. Stevart, échevin, ingénieur, membre du comité de patronage des cantons judiciaires de Liége.

C. Moors, membre du comité de Maeseyck.

A. Langlois, directeur au Gouvernement provincial, secrétaire du comité de Mons, etc.

F. Le Bon, docteur en médecine, président du comité de Nivelles.

Vanderheyde, avocat, président du comité de patronage d'Ostende.

P. Delbeke-Comer, filateur, président du comité de Roulers.

M. Marcas, docteur en médecine, président du comité de Soignies.

F. Van Naemen, propriétaire, président du comité de St-Nicolas.

E. De Bruyn, ancien industriel, président du comité de Termonde.

E. Vande Vyvere, industriel, membre du comité de Thielt.

V. Beaudouin, bourgmestre de Tirlemont, président du comité de Tirlemont.

t' Serstevens-Troye, bourgmestre de Thuin, président du comité de Thuin.

L. Piron, docteur en médecine, président du comité de Tongres.

A. Verwimp, juge de paix à Arendonck, secrétaire du comité de Turnhout.

Vander Stegen de Putte, notaire à Humbeek, président du comité de Vilvorde.

Bouquet-Vandamme, industriel, président du comité d'Ypres.

Les délégués des Sociétés d'habitations ouvrières

R. Moyersoen, administrateur de la Société anonyme alostoise, Alost.

M. de Ramaix (comte), membre de la Chambre des représentants, président de la Société *Eigen Heerd*, Anvers.

A. Richir, notaire, président de la Société anonyme d'habitations ouvrières, Assche.

F. Demanet, président de la Société anonyme *La Maison ouvrière*, Ath.

L. Lamort-Lemaire, administrateur de la Société anonyme *Le Foyer Ardennais*, Bastogne.

A. Logé, président de la Société coopérative *Le Foyer*, Bruxelles.

de Bavay, conseiller à la cour de cassation, président de l'Association pour l'amélioration des logements ouvriers, Bruxelles.

P. Grauwels, conseiller communal, président de la Société coopérative de Bruxelles pour l'épargne et la construction d'habitations ouvrières, Bruxelles.

J. Vandermeulen, président de la *Breer Krediet-Maatschappij voor Werkmanswoningen*, Brée.

Jansen, administrateur de la *Breer Bouw-Maatschappij voor Werkmanswoningen*, Brée.

L. Lamort, licencié en sciences commerciales à Vielsalm, administrateur de la Société *Le Foyer Ardennais*, Bastogne.

van Caloen (baron), président de la Société anonyme pour la construction d'habitations ouvrières, Bruges.

J. Hap, administrateur de la Société anonyme de prêts pour favoriser la construction d'habitations ouvrières, Etterbeek.

E. Eucher, avocat à Namur, administrateur de la Société anonyme de crédit, Fosses.

J. Dewez, avocat à Sombreffe, administrateur de la Société anonyme *Le Crédit ouvrier*, Gembloux.

N. Grégorius, maître de verreries, président de la Société coopérative *La Building gillicienne*, Gilly.

J. Berlo, président de la Société anonyme *Le Foyer libéral hutois*, Huy.

Baron M. Vander Bruggen, membre de la Chambre des Représentants, président de la Société *De Werkman Eigenaar*, Oostroosbeke.

V. Vanden Bogaerde, président de la Société *Eigen Huis*, Iseghem.

N. Narcisse, imprimeur, administrateur de la Société coopérative pour la construction d'habitations à bon marché, Ixelles.

A. De Clercq, administrateur-gérant de la Société coopérative de Laeken pour la construction de maisons à bon marché, Laeken.

C. Neef, avocat, secrétaire de la Société anonyme de garantie pour favoriser la construction d'habitations ouvrières, Liége.

H. Genard, ingénieur principal des ponts et chaussées, administrateur délégué de la Société anonyme montoise pour la location, la vente, l'achat et la construction d'habitations ouvrières, Mons.

H. Delvaux, secrétaire de la Société *Le Foyer de l'Ouvrier*, Liége.

A. Harmignies, A., avocat, administrateur de la Société anonyme de prêts l'*Epargne ouvrière*, Mons.

G. Swinnens, administrateur de la Société *La Fraternité*, Tirlemont.

E. Huet, notaire, président de la Société *Le Foyer ouvrier tournaisien*, Tournai.

E. Hainaut, ingénieur des ponts et chaussées, administrateur de la Société anonyme pour la construction d'habitations ouvrières, Tournai.

A. Boone, notaire, président de la Société anonyme *Kempische Heerd*, Turnhout.

E. L'hoest, avocat, administrateur de la Société *Le Crédit immobilier de l'ouvrier*, Verviers.

J. Bosschaerts, conseiller communal, administrateur de la Société anonyme *La Propriété par l'Epargne*, Watermael-Boitsfort.

A. Bidart, avocat à Bruxelles, administrateur de la Société *Travail et Propriété*, Watermael-Boitsfort.

G. Werbrouck, secrétaire de la Société coopérative *Eigen Heerd*, Ypres.

Bruxelles, le 18 mai 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie
et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

CATALOGUES

SECTION BELGE

PRÉFACE

Les difficultés économiques et commerciales présentes et la crise intense dont toutes les nations ressentent les fâcheux effets, tiennent aujourd'hui plus que jamais notre esprit d'entreprise en éveil. Anvers a voulu donner une occasion nouvelle à nos savants, à nos artistes, à nos industriels et à nos agriculteurs d'affirmer les incessants progrès de notre génie national. En conviant les autres nations à cette fête de la paix, notre pays permet aux visiteurs de l'Exposition de comparer les efforts de chacun

Le succès éclatant de 1885 était un encouragement en même temps qu'une voie toute tracée à suivre pour les promoteurs de la nouvelle Exposition de 1894.

On créa donc les mêmes rouages.

La responsabilité financière a été laissée à la Société organisatrice qui s'est constituée sous la forme anonyme. Le conseil d'administration de cette société anonyme s'occupe des mesures d'administration et de toutes les questions financières. Un Comité Exécutif fonctionne pour l'organisation et la direction de l'exposition.

Ce Comité Exécutif se compose de :

Présidents d'honneur : MM. le Baron Osy de Zegwaart, gouverneur de la province d'Anvers et Jan Van Rijswijck, bourgmestre de la ville d'Anvers.

Président : M. le comte de Pret-Roose de Calesberg, sénateur.

Vice-présidents : MM. Alph. Hertogs, échevin des travaux publics de la ville d'Anvers, directeur général des travaux ;

Le vicomte Armand de Nieulant et de Pottelsberghe, ancien magistrat, président de la section des fêtes et attractions.

Stanislas H. Haine, conseiller provincial, administrateur délégué du service de la manutention.

Secrétaire général : M. de Ramaix, conseiller honoraire de légation de S. M. le Roi des Belges, membre de la Chambre des représentants, commissaire général adjoint des sections étrangères.

Membres : MM. H. Albert de Bary, négociant, consul général honoraire de la République argentine en Belgique, consul d'Italie.

Henri Béliard, ingénieur des arts et manufactures, secrétaire du conseil d'administration de la Société anonyme de l'Exposition universelle de 1894.

Désiré Janssens, propriétaire, directeur général de l'exploitation.

Alexis Mols, industriel, colonel d'état-major de la garde civique d'Anvers.

Adolphe Verspreeuwen, négociant, juge au tribunal de commerce d'Anvers, délégué au service de la presse et de la publicité.

Le Gouvernement, s'inspirant des précédents de 1885 a promis, pour les mêmes raisons d'intérêt général, le concours des autorités publiques.

Le Roi a voulu donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'Il porte à toutes les entreprises artistiques et industrielles de la nation en daignant assurer l'Exposition de Son haut patronage.

S. A. R. Mgr. le Comte de Flandre a daigné en accepter la présidence d'honneur.

Pour favoriser l'exécution de l'entreprise, le Gouvernement a adopté les principales mesures suivantes :

1° Institution d'un Commissariat général du Gouvernement à l'Exposition ;

2° Création d'une Commission de la Section belge chargée d'encourager la participation des Producteurs belges à l'Exposition et d'une Commission des Sections étrangères en vue de provoquer la participation des Producteurs étrangers ;

3° Institution d'un Jury international des récompenses ;

4° Création d'un Commissariat général de la section belge et d'un Commissaire général des Sections étrangères ;

5° Concession de la gratuité de transport à l'aller et au retour aux produits belges destinés à l'Exposition, et réduction de ce prix pour les produits étrangers ;

6° Autorisation d'émettre une loterie dont le produit est destiné à faciliter certaines expositions spéciales et à permettre la visite de l'Exposition aux ouvriers ;

7° Protection des inventions susceptibles d'être brevetées, des dessins ou modèles industriels et des marques de fabrique ou de commerce pendant la durée de l'Exposition. Tolérance en ce qui concerne l'installation et les essais des machines et chaudières à vapeur ;

8° Constitution de l'Exposition en entrepôt réel et entrée en franchise de douane ;

9° Concession de la franchise postale pour les imprimés sous bande, exonération du timbre pour les affiches, réduction de tarifs sur les chemins de l'Etat pour les Commissaires généraux, les membres des Commissions et ceux du Comité Exécutif ;

10° Désignation de fonctionnaires de l'Etat pour certains services spéciaux tels que l'organisation de la halle des machines, le service des transports, de la manutention, etc.

Un arrêté royal du 11 mars 1893 place la Commission Belge sous la

présidence d'honneur de S. A. R. Mgr. le Comte de Flandre et constitue le bureau comme suit :

Président : M. Léon De Bruyn, ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Vice-Présidents : M. Montefiore-Levi, sénateur à Bruxelles, et M. le comte d'Oultremont, A., ancien membre de la Chambre des représentants, ancien Commissaire général du Gouvernement à l'Exposition d'Anvers en 1885, etc., à Bruxelles.

Secrétaire général : M. Pierre Koch, ancien Secrétaire général du Comité Exécutif de la Société organisatrice et de la Commission Belge de l'Exposition d'Anvers en 1885, à Anvers.

Un second arrêté royal de la même date institue :

Commissaire général du Gouvernement : M. le comte H. d'Ursel, docteur en droit, à Boitsfort ;

Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement : M. Gody, J., à Bruxelles, ancien Secrétaire général du commissariat général du Gouvernement aux Expositions universelles d'Anvers en 1885, Philadelphie 1876, etc. ;

Secrétaire général adjoint du Commissariat général du Gouvernement: M. Davignon, Julien, ancien Secrétaire international à l'Exposition d'Anvers en 1885 et au Grand Concours international de Bruxelles en 1888, etc.

Un troisième arrêté royal du 11 mars 1893 institue le Commissariat général de la Section belge et nomme :

Commissaire général de la Section belge : M. Gustave de Savoye, ingénieur et industriel à Bruxelles, ancien sous-directeur de la Section belge au Grand Concours de Bruxelles, en 1888, ancien Commissaire général adjoint de la Commission belge à l'Exposition de Paris, en 1889, etc.

Commissaire général adjoint de la Section belge : M. le baron de Royer de Dour, Hippolyte, à Bruxelles, ancien Commissaire général de la Section belge à l'Exposition de Scheveningue.

Secrétaire général de la Section belge : M. Herry, ancien Secrétaire adjoint de la Section belge au Grand Concours de Bruxelles,en 1888, ancien Secrétaire de groupe de la Section belge à l'Exposition de Paris, en 1889, ancien Secrétaire général de la Section belge à l'Exposition de Scheveningue, en 1892.

Des arrêtés postérieurs ont nommé :

Secrétaires du Commissariat général de la Section belge: MM. van Alderwereldt, Gaston, à Bruxelles; de Laveleye-Lynen, Auguste, avocat à la Cour d'appel à Bruxelles; le comte van der Stegen de Schrieck, à Anvers; le baron de Waha, G., à Bruxelles.

Secrétaires de la Commission belge : MM. Palmans, A., avocat à Anvers et Adriaenssens, J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à Anvers.

Les services de la Section belge ont été complétés par la désignation comme *Ingénieur de la Section belge* de M. Schindeleer, Emile, ingénieur aux chemins de fer de l'Etat ; *Architecte de la Section belge* de M. Maukels, Gustave; *Directeur du service des transports et de la manutention* de M. Colaut, A., contrôleur à l'administration des chemins de fer de l'Etat.

En séance plénière du 29 mars 1893, la Commission Belge arrêta son règlement, d'accord avec le Commissaire général du Gouvernement. Ce règlement institua le Commissaire général de la section belge, le représentant officiel du Commissariat général du Gouvernement auprès de la Commission organisatrice, des Comités de classe et des Comités locaux, lui confia la direction générale de la Section belge et le chargea d'assurer l'exécution des mesures arrêtées.

Le 20 juin 1893, la circulaire aux Producteurs belges et le règlement général de la Section belge furent publiés.

Grâce à des crédits importants demandés par le Gouvernement à la Législature et destinés à exonérer les Exposants Belges d'une partie du montant de la taxe réclamée par la Société organisatrice, les tarifs des prix des emplacements furent réduits d'environ 50 p. c. sur les prix des emplacements ordinaires.

Les membres de la Commission belge répartis suivant la classification adoptée s'adjoignirent les personnes qu'ils jugèrent nécessaires pour former les Comités de classes et ceux-ci voulurent bien se charger du travail de propagande.

Les industriels ont répondu nombreux à leur appel. La Section Belge à l'Exposition Universelle d'Anvers en 1894 couvre un espace de plus de trente-deux mille mètres carrés dans les halles et de mille mètres carrés dans les jardins (1). Les firmes les plus importantes du pays y sont représentées.

(1) Ces chiffres ont été considérablement augmentés par les nombreuses adhésions d'exposants qui sont arrivées au moment de l'ouverture.

(*Note du Rédacteur du Catalogue officiel Général.*)

SECTION BELGE

COMMISSION

PLACÉE SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE

S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE [1]

Président (1) :

M. **Léon De Bruyn,** Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, Bruxelles.

Vice-Présidents (1) :

MM. **Montefiore-Lévy,** Sénateur, Bruxelles ;
le Comte **A. d'Oultremont,** ancien Membre de la Chambre des Représentants, ancien Commissaire général du gouvernement près de l'Exposition d'Anvers en 1885, etc., château de Sterrebeek, lez-Bruxelles.

Secrétaire Général (1) :

M. **Pierre Koch,** ancien Secrétaire général de l'Exposition d'Anvers en 1885, boulevard Léopold, 26, Anvers.

Secrétaires (2) :

MM. **Arthur Palmans,** Avocat, rue de la Liberté, 35, Anvers ;
Jean Adriaensen, Inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, rue de la Brèche, 18, Anvers.

(1) Arrêté Royal du 11 mars 1893.
(2) Arrêté Ministériel du 3 juin 1893.

SECTION BELGE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Commissaire Général (1) :

M. **de Savoye, Gustave,** Ingénieur et Industriel à Bruxelles, ancien sous-directeur faisant fonctions de directeur au Grand Concours de Bruxelles en 1888, ancien Membre du Comité exécutif de la Commission belge à l'Exposition de Paris en 1889, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles.

Commissaire Général adjoint (1) :

M. le Baron **de Royer de Dour, Hippolyte,** ancien Commissaire général de la Section belge à l'Exposition de Scheveningue, avenue Louise, Bruxelles.

Secrétaire Général (1) :

M. **Herry Léon,** ancien Secrétaire de groupe de la Section Belge à l'Exposition de Paris en 1889, Bruxelles.

Secrétaires (2) :

MM. **von Alderwereldt**, Bruxelles ;
de Laveleye-Lynen, Avocat, Bruxelles ;
le Comte **van der Stegen de Schrieck**, Avocat, rue Oudaen, 18, Anvers.
le Baron **G. de Waha**, Bruxelles.

Ingénieur (3) :

M. **E. Schindeler**, Ingénieur des chemins de fer, Bruxelles.

Architecte (3) :

M. **G. Maukels**, Architecte, Bruxelles.

(1) Arrêté Royal du 11 mars 1893.
(2) Arrêté Ministériel du 3 juin 1893.
(3) Arrêté Royal du 12 février 1894.

COMPOSITION DES DIVERS COMITÉS DE CLASSES

DE LA COMMISSION BELGE

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

—

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 11 mars 1893, qui institue la commission chargée d'encourager la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle qui aura lieu à Anvers en 1894 ;

Vu l'arrêté royal du 15 août 1893, qui nomme les membres de la dite commission en remplacement de membres démissionnaires et d'un membre décédé et qui désigne les titulaires des nouvelles classes 14*bis* et 50*bis* :

Vu les propositions des membres de la commission prémentionnée présentées par le commissaire général du gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. La composition des divers comités de classes, sauf en ce qui concerne les classes 1 à 4 relatives aux beaux-arts, est formée comme suit :

II. — ENSEIGNEMENT.

—

Classe 5. — **Enseignement primaire.**

Président : M. Germain, A.-J., directeur général de l'enseignement primaire au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Desguin, V., échevin de l'instruction publique, à Anvers ; le chanoine Luyssen, inspecteur général des écoles libres du diocèse de Bruges, à Bruges.

Secrétaire : M. Damseaux, E., inspecteur principal de l'enseignement primaire, à Mons.

Secrétaire adjoint : M. Scheyven, Aug., avocat, à Bruxelles.

Membres : MM. Bellemans, Alphonse, à Anvers; le marquis de la Boëssière-Thiennes, à Bruxelles ; Bols, J.-J., inspecteur communal de l'enseignement, à Liége ; Cardols, J., inspecteur principal de l'enseignement primaire, à Fléron ; Couvreur, A., ancien membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles ; De Koster, Ch., visiteur des écoles chrétiennes de Belgique, à Louvain ; Devillers, Emile, inspecteur des écoles chrétiennes, à Louvain ; Devreese, D., inspecteur principal de l'enseignement primaire, à Anvers ; Mussely, G., membre de la députation permanente de la Flandre orientale, à Sottegem ; Renier, A., inspecteur de l'enseignement libre, à Courtrai ; Sosset, J., inspecteur des

écoles normales, à Ixelles : Stokmans, F., supérieur général des Frères de la charité, à Gand : Troch, P., inspecteur de l'enseignement libre, à Lierre ; Verdeyen, P., inspecteur principal de l'enseignement primaire, à Gand.

Classe 6. — Enseignement moyen et supérieur.

Président : M. Greyson, E., directeur général de l'enseignement supérieur et moyen au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Wagener, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, à Gand ; Van Aertselaer, directeur de l'Institut Saint-Louis, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Maton, Aristide, à Bruxelles.

Secrétaire-adjoint : M. Meerens, Léon, licencié en notariat, à Bruxelles.

Membres : MM. Bormans, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, à Liége ; Cambier, A., inspecteur de l'enseignement moyen pour les sciences, à Bruxelles ; Degive, directeur de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, à Bruxelles ; Drion, inspecteur de l'enseignement du dessin, à Liége ; Gochet (frère Alexis), de la doctrine chrétienne, à Carlsbourg ; Grandgaignage, directeur de l'institut supérieur de commerce, à Anvers ; Houze, recteur du collége Notre-Dame de la Paix, à Namur ; Hubert, directeur de l'institut agricole de l'Etat, à Gembloux ; Huberti, A., ingénieur, professeur à l'Université de Bruxelles, à Bruxelles ; Lamarche, préfet des études à l'Athénée royal, à Anvers ; Lombaerts, John, avocat, à Anvers ; Prinz, inspecteur de de l'enseignement moyen pour les lettres, à Bruxelles ; le général-major de Tilly, commandant et directeur des études à l'Ecole militaire, à Bruxelles ; Wauters, professeur au collége archiépiscopal, à Malines ; Willems, secrétaire de l'Université de Louvain, à Louvain ; Witmeur, H., ingénieur principal du corps des mines, professeur à l'Université de Bruxelles, à Bruxelles.

Classe 7. — Enseignement professionnel.

Président : M. Rombaut, E., inspecteur général de l'industrie et de l'enseignement professionnel, à Bruxelles.

Vice-président : M. Davreux, Paul, inspecteur de l'enseignement professionnel, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Defontaine, directeur de l'Ecole industrielle, à Bruxelles.

Membres : M. De Pauw (frère Marès), directeur de l'école de Saint-Luc, à Schaerbeek ; Mme Vetter-Van Ghest, directrice d'écoles professionnelles libres, à Bruxelles ; M. Hannet, inspecteur des ateliers d'apprentissage de la Flandre orientale, à Gand ; Mlle Henkels, inspectrice des écoles et classes ménagères du Hainaut, à Andenne ; Mlle Marcelis, directrice d'école professionnelle communale, à Bruxelles ; MM. Quétin, architecte, à Saint-Gilles ; Van den Daele, inspecteur des ateliers d'apprentissage de la Flandre occidentale, à Bruges ; Mlle Van de Waele, directrice d'école professionnelle communale, à Anvers ; Mme Van Gils, directrice d'école professionnelle libre, à Bruxelles ; Mlle Van Gehuchten, inspectrice des écoles professionnelles et classes ménagères, à Anvers.

III. — ARTS LIBÉRAUX.

Classe 8. — **Objets scientifiques, cartographie, etc.**

Président : M. Hennequin, colonel d'état-major, directeur de l'Institut cartographique militaire, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Buisset, professeur à l'université de Bruxelles, à Schaerbeek ; Leclercq, Jules, juge au tribunal de première instance, à Saint-Josse-ten-Noode.

Secrétaire : M. Gillis, capitaine en second d'infanterie, adjoint d'état-major, détaché à l'Institut cartographique militaire, à Bruxelles.

Membres : MM. Baguet, consul honoraire du Brésil, à Anvers ; Cogels, Paul, à Anvers ; Cornélis-Lebègue, directeur à l'Office de publicité, à Bruxelles ; De Heyn, J., inspecteur-vérificateur du service des poids et mesures, à Ixelles ; l'abbé Detierre, professeur de géographie à l'institut Saint-Louis, à Bruxelles ; Du Fief, secrétaire général de la Société royale belge de géographie, à Saint-Josse-ten-Noode ; Folie, membre de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Observatoire royal de Belgique, à Uccle ; Génard, P., secrétaire général de la Société de géographie, archiviste de la ville d'Anvers, à Anvers ; Goffart, major d'infanterie, détaché à l'Institut cartographique militaire, à Bruxelles ; Lagrange, Ch., membre de l'Académie royale de Belgique, à Watermael ; Lancaster, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, à Uccle ; Langlois, Jacques, dispacheur, à Anvers ; Sacré, Edmond, constructeur d'instruments de précision, à Ixelles.

Classe 9. — **Médecine, chirurgie et hygiène.**

Président : M. Schoenfeld, J.-H., docteur en médecine et chirurgie, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. le Dr Desguin, Victor, de l'Académie royale de médecine, à Anvers ; Beco, secrétaire général du ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, membre du conseil supérieur d'hygiène, à Bruxelles.

Secrétaires : MM. le Dr Moeller, A., de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles ; Vandevelde, G., pharmacien, à Anvers.

Membres : MM. le Dr Debaisieux, de l'Académie royale de médecine, à Louvain ; Degive, de l'Académie royale de médecine, membre du conseil supérieur d'hygiène, directeur de l'Ecole vétérinaire, à Bruxelles ; le Dr Dejace, rédacteur en chef du *Scalpel*, à Liége ; le Dr Dèle, de l'Académie royale de médecine, médecin-vétérinaire du gouvernement, à Anvers ; le Dr Deneffe, de l'Académie royale de médecine, professeur à l'Université de Gand, à Gand ; Depaire, de l'Académie royale de médecine, membre du conseil supérieur d'hygiène, à Bruxelles ; le Dr Devaux, A., inspecteur général du service d'hygiène, à Bruxelles ; le Dr Janssens, de l'Académie royale de médecine, membre du conseil supérieur d'hygiène, à Bruxelles ; le Dr Kufferath, à Bruxelles ; Lamal, de l'Académie royale de médecine, pharmacien, à Anvers ; le Dr Masoin, secrétaire de l'Académie royale de médecine, professeur à l'Université de Louvain, à Louvain ; le Dr Spruyt, médecin principal de 2e classe de l'hôpital d'Anvers, directeur du service de santé dans

la 2e circonscription militaire à Anvers ; le Dr Sterpenich, M., chirurgien-dentiste, à Bruxelles ; le Dr Thiriar, J., chirurgien des hôpitaux, à Bruxelles ; le Dr Van Ermengen, professeur d'hygiène et de bactériologie à l'Université de Gand, à Gand ; Van Pelt, pharmacien, membre de la commission médicale, à Anvers.

Classe 10. — **Photographie.**

Président : M. Weissenbruch, Paul, éditeur, président de la Chambre syndicale de l'imprimerie, à Anvers.

Vice-présidents : MM. Maes, J., président de l'Association belge de photographie, à Anvers ; Wouvermans, Hippolyte, président de la division de photographie du Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers, à Anvers.

Secrétaire : M. Puttemans, secrétaire de l'Association des photographes, à Bruxelles.

Membres : MM. Collard, H., à Bruxelles ; De Blochouse, Alex., ingénieur, à Bruxelles ; De Bonnier, ingénieur et industriel, à Bruxelles ; Draim, photographe, à Bruxelles ; Goubau-Stanislas, secrétaire de la division de photographie, du Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers, à Anvers ; Laoureux, Léon, à Liége ; Massange de Louvrex, Ferdinand, à Liége ; Sacré, Edm., photographe, à Gand.

Classe 11. — **Typographie, lithographie, librairie, papeterie.**

Président : M. Weissenbruch, Paul, éditeur, président de la Chambre syndicale de l'imprimerie, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Buschman, imprimeur à Anvers ; Severeyns, Guillaume, secrétaire de la Chambre sydicale de l'imprimerie, lithographe de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

Secrétaires : Lesigne, imprimeur, secrétaire de la Chambre syndicale de l'imprimerie, à Bruxelles ; Schepens, Oscar, à Bruxelles ; Vanderveld, secrétaire du Cercle de la librairie et de l'imprimerie, à Bruxelles.

Membres : MM. Bruylant, à Bruxelles ; Cornélis-Lebègue, directeur de l'Office de publicité, à Bruxelles ; Daveluy, J., imprimeur, à Ostende ; Desoer, imprimeur-éditeur, à Liége ; Gilon, président de l'Union syndicale, à Verviers ; Guyot, P., imprimeur à Bruxelles ; Havermans, Xavier, imprimeur, à Bruxelles ; Hayez, imprimeur, à Bruxelles ; Hoste, imprimeur-éditeur, à Gand ; Kokx, François, imprimeur, conseiller communal, à Anvers ; Mertens, A., imprimeur, à Bruxelles ; Peeters, Ch., imprimeur, à Louvain ; Roeder, Alfred, imprimeur, à Anvers.

IV. — INDUSTRIES D'ART.

Classe 12. — **Orfèvrerie, bijouterie, industrie diamantaire, Joaillerie.**

Président : M. Coetermans, Louis, négociant en diamants, à Anvers.

Vice-présidents : MM. Jacobs, Henri, industriel, à Anvers ; Van den Hove, E., joaillier, à Bruxelles.

Secrétaires : MM. Polak-Brook, fabricant-joaillier, à Bruxelles : Nys, François, artiste peintre, à Anvers.

Membres : MM. Adrien, E., industriel-horloger, à Bruxelles : Anthony, Emile, fabricant-joaillier à Anvers ; Antoine, Gustave-H., industriel, à Anvers ; Bourdon de Bruyn, industriel, à Gand ; Dryepondt-Brans, industriel, à Bruges ; Dufour, Auguste, joaillier-bijoutier, à Bruxelles ; Duparque, A , joaillier, à Liége ; Feher, M., industriel, à Anvers ; Hardy, Fernand, joaillier, à Liége ; Kennis, Louis, président du Diamant-Club, à Anvers ; Lens, Ar., joaillier, à Anvers ; Leynen-Hoegaerts, conseiller provincial, à Peer ; Mani-Daniels, industriel, à Anvers ; Morreus, C., joaillier, à Anvers ; Pauwels, A., industriel, à Bruxelles ; Rondeau, R., joaillier, à Anvers : Schippers-Hendrikx, E., industriel, à Malines ; Stasse, N., joaillier, à Bruxelles : Ullmann, trésorier du Diamant-Club, à Anvers ; Van Hemelryck, Jacobs, F., joaillier, à Anvers ; Van Ishoven, Charles, à Anvers ; Van Ryswyck, Lambert, à Anvers ; Van Speybroeck (l'abbé), à Anvers ; Wauters, Auguste, à Anvers ; Wolfers, Philippe, fabricant orfèvre, à Bruxelles.

Classe 13. — Musique (Instruments, etc.)

Président : M. Balthasar-Florence, à Namur.

Vice-présidents : MM. Dhondt, Charles, gérant de la firme Van'Hyfte, à Gand ; Günther, facteur de pianos, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Walgert, André, gérant de la maison Schott frères, à Bruxelles.

Membres : MM. Albert, J.-B., de la firme Albert frères, à Bruxelles ; Anthonis, facteur de pianos, à Anvers ; Berrens, Adolphe, facteur de pianos, à Anvers ; Campo, Alfred, à Bruxelles ; Caussart, fondeur de cloches, à Tellin ; Hainaut, facteur de pianos à Binche ; Junne, Otto, de la maison Schott frères, à Bruxelles ; Mahillon, Victor, industriel, à Bruxelles ; Mougenot, G., industriel, à Bruxelles ; Oor, J., facteur de pianos, à Bruxelles ; Renson, Eug., de la firme Renson frères, facteurs de pianos, à Liége ; Schyven, Pierre, facteur d'orgues, à Ixelles ; Van Aerschot, fondeur de cloches, à Louvain ; Van Bever, A., facteur d'orgues, à Laeken ; Vander Auwera, à Bruxelles ; Vander Ghinste, A., industriel, à Bruxelles.

Classe 14. — Les autres industries d'art (bronze, fer, zinc, galvanoplastie, émaux). Coutellerie.

Président : M. Pauwels-Allard, administrateur délégué de la Compagnie des bronzes, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Van Ryswyck, Lambert, père, orfèvre, à Anvers ; Baes, Jean, architecte, à Bruxelles.

Secrétaire : M. De Coene, Charles, directeur des ateliers de la Compagnie des bronzes, à Molenbeek-St-Jean.

Membres : MM. Bernard, G., à Liége ; Charlier, Arthur, directeur général de la fabrique de coutellerie Licot, à Namur ; Coomans (frère Mathias), directeur de l'Ecole St-Luc, à Gand ; Desmedt, Pierre, à Bruxelles ; de Trooz, membre de la Chambre des représentants, à Louvain ; Dryepondt-Brans, industriel, à Bruges ; Luppens, Henri, industriel, à Bruxelles ; Martin, Nestor, fondeur, à Molenbeek-Saint-Jean ; Matthys, François, ancien industriel, à Bruxelles ; Rambaux, Léon, à Anvers ; Remes, François, ferronnier, à Anvers ; Schryvers, Prosper, à Saint-Gilles ; Servais, Gérard, à Anvers ; Van de Velde, Félix, à Bruxelles ; Wittemans, V., architecte, à Anvers.

Classe 14*bis*. — **Application usuelle des arts, du dessin et de la plastique.**

Président : M. Bordiau, G., architecte, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Blomme, architecte provincial, à Anvers ; Drion, Prosper, directeur de l'académie des beaux-arts, à Liége.

Secrétaires : MM. du Bosch, Georges, hommes de lettres, à Boitsfort ; Cardon, C.-L., peintre-décorateur, à Bruxelles.

Membres : MM. Baes, Henri, peintre décorateur, à Bruxelles ; Beernaert, E. (Mlle), à Bruxelles ; Bonnefoy, Auguste, industriel à Bruxelles ; Breithoff, professeur à l'université de Louvain, à Louvain ; Claesseus, Ch., éditeur à Liége ; De Groot, sculpteur, à Bruxelles ; De Pauw (frère Marès), directeur de l'école Saint-Luc, à Bruxelles ; Desclée, de la maison Desclée, De Brouwer, à Tournai ; De Taye, professeur d'esthétique à l'académie d'Anvers, à Bruxelles ; Dumortier, Valère, architecte provincial du Brabant, à Bruxelles ; Dupret, propriétaire à Bruxelles ; Elle, architecte, à Bruxelles ; Fumière, architecte, à Bruxelles ; Houtstont, G., sculpteur, à Bruxelles ; Houzé, directeur de la maison Braquenié, à Malines ; Keym, Eugène, ancien lithographe, à Bruxelles ; Lanneau, Guillaume-Albert, peintre décorateur, à Bruxelles ; le chevalier Mayer-van den Bergh, à Anvers ; Merzbach, Henry, à Bruxelles ; Mignot-Delstanche, industriel, à Bruxelles ; Pluys, Léopold, peintre verrier, à Malines ; Quétin, Edm., architecte, directeur des travaux communaux, à Saint-Gilles ; Ratinckx, imprimeur, à Anvers ; Vanderborght, Alex., industriel, à Bruxelles ; Vanderouderaa, artiste peintre, professeur, à l'académie d'Anvers ; Vanderstappen, statuaire, à Bruxelles ; Van Wint, sculpteur, à Anvers ; Van Ysendyck, architecte, à Bruxelles ; Weissenbruch, imprimeur-éditeur, à Bruxelles ; Winders, J.-J., architecte du Musée, à Anvers.

V. — INDUSTRIES MINERALURGIQUES.

Classe 15. — **Mines.**

Président : M. Guinotte, L., ingénieur, administrateur-directeur général des charbonnages de Mariemont et de Bascoup, à Morlanwelz.

Vice-présidents : MM. Durant, inspecteur général à la Société générale, à Bruxelles ; Smeysters, ingénieur en chef, directeur du 3e arrondissement des mines, à Charleroy.

Secrétaire : M. Jottrand, Félix, directeur de l'Association pour l'étude et la propagation des mesures propres à préserver les ouvriers des accidents du travail, à Bruxelles.

Membres : MM. Cuylits, Emile, avocat, à Bruxelles ; Dumont, André, ingénieur, professeur à l'Université, à Louvain ; Habets, professeur à Ecole des mines, à Liége ; Hardy, président de l'Association charbonnière de Mons, à Quaregnon ; Harmant, Emile, ingénieur, à Wasmes ; Kelecom, directeur-gérant des charbonnages de la Concorde, à Liége ; Lambert, professeur à l'Ecole des mines, à Louvain ; Maquet, professeur à l'Ecole des mines, à Mons ; Mockel, président de l'Association charbonnière de Charle-

roi, à Marcinelle ; Paquot, directeur général de la Société du Bleyberg, à Liége; Remes, Alph., agent industriel, représentant de mines, à Anvers ; Roberti, ingénieur principal du corps des mines, à Bruxelles ; Witmeur, ingénieur principal du corps des mines, professeur à l'Université, à Bruxelles.

Classe 16. — **Carrières et ciments.**

Président : M. Velge, J.-B., membre du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Notté, Emile, maître de carrière, à Lessines ; Pirmez-Moncheur, à Gougnies.

Secrétaire : M. Vanderborght, Victor, avocat, à Bruxelles.

Secrétaire adjoint : M. Morel de Tangry, Raoul, à Anvers.

Membres : MM. Bernard, Léopold, ingénieur, industriel, à Ciply ; Delwart, Ed., à Tournai ; Eyckholt, P., ingénieur honoraire des mines et de la Société Dumon et Cie, à Tournai ; Hachez, Ad., industriel, membre du conseil supérieur du travail, à Soignies ; Levieux, directeur des Ardoiseries réunies, à Vielsalm ; Neef, Henri, à Liége ; Robyns Victor, administrateur de la Société des carrières de Montourdon, à Anvers ; Terlinden, Ed., à Bruxelles ; Tock, directeur des Ardoiseries de Warmifontaine, à Warmifontaine; Van den Dooren, Henri, à Feluy ; Van Roggen, maître de carrières, à Sprimont.

Classe 17. — **Céramique.**

Président : M. Tock, Ch., directeur des établissements Boch, frères, à La Louvière.

Vice-présidents : MM. Michelet, Charles, directeur de la manufacture Utzscheinder-Journe et Cie, à Jurbise ; Renard, Camille, professeur à l'Université, à Liége.

Secrétaire : M. Fumière, Théophile, architecte, à Bruxelles.

Membres : MM. Baux, Victor, fabricant de produits réfractaires, à Marcinelle ; Dassargues, directeur de la manufacture Vermeren-Coché, à Bruxelles; De Fuisseaux J., fabricant de porcelaines, à Baudour ; Delattre, Léon, directeur de la Société de Seilles lez-Andenne, à Andenne ; le comte Henri de Meeus, fils, à Liége ; Lebon, directeur de la Société belge de céramique, à Jemappes ; Monnoyer, Léon, président de la Compagnie générale de céramique de Saint-Ghislain, à Bruxelles ; Monseu, Fernand, industriel, à Haine-St-Pierre ; Mouzin, Auguste, industriel, à Wasmuel ; Pétrus-Renaux, tuilerie de Pottelsberg, à Courtrai ; Pohl, Pierre, directeur de la Société de produits réfractaires de Saint-Ghislain, à Saint-Ghislain.

Classe 18. — **Verrerie, cristallerie, glacerie, gobeleterie et vitraux.**

Président : M. Lambert, L., maître de verreries, président de l'Association des maîtres de verreries de Charleroy, à Jumet.

Vice-présidents : MM. Lepersonne, directeur général des cristalleries du Val-Saint-Lambert, à Liége ; Robert, directeur-gérant des glaceries de Moustier, à Moustier-sur-Sambre.

Membre délégué : M. Verhaeghen, Arthur, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la députation permanente de la Flandre orientale, à Gand.

Secrétaire : M. Van der Elst, secrétaire de l'Association des maîtres des verreries belges, à Charleroi.

Secrétaire adjoint : M. Smits, Maurice, à Ath.

Membres : MM. Fourcault, Emile, ingénieur directeur des verreries, à Dampremy ; Janssens, Alphonse, à Anvers ; Limelette, Arthur, directeur-gérant de la Société anonyme des glaceries nationales de Saint-Roch, à Auvelais ; Marissal, directeur-gérant des verreries réunies, à Familleureux ; Monnoyer, Léon, administrateur délégué des verreries réunies de Jumet, à Jumet ; Noblet, directeur-gérant des verreries de Mariemont, à Haine-Saint-Pierre ; Pluys, Léopold, peintre verrier, à Malines.

Classe 19. — **Métallurgie du fer et de l'acier.**

Président : M. Hovine, D., administrateur directeur-gérant des établissements de la Providence, vice-président du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Marchienne.

Vice-président : M. Gillon, A., professeur à l'université, à Liége ; Taskin, administrateur des Aciéries d'Angleur, à Angleur.

Secrétaire : M. Progneaux, Eudore, directeur-gérant des Usines du Phénix, à Châtelineau.

Membres : MM. Aubry, Ad., industriel, conseiller provincial, à Gosselies ; Bron, A., directeur-gérant de la Société des Hauts-fourneaux de Monceau-sur-Sambre ; Cambier, Vital, industriel, à Morlanwelz ; Demerbe, Victor, directeur des laminoirs, à Jemeppe ; Devos, J., conseiller communal, à Anvers ; Diether, directeur des Hauts fourneaux de et à La Louvière ; François, Georges, directeur-gérant des Aciéries, forges et ateliers de la Biesme, à Bouffioulx ; Nicaise, Nicolas, industriel, à Marcinelle ; Perrignon, L., exportateur, à Anvers ; Simont, Auguste, chef de service aux forges de et à Clabecq ; Sohier, A., administrateur de la Société des forges et laminoirs Saint-Fiacre, à Monceau-sur-Sambre ; Stouls, A., directeur-gérant de la Société de l'Espérance, à Liége ; Trasenster, Gustave, directeur des Hauts fourneaux et aciéries d'Ougrée, à Ougrée ; Vandenpeereboom, directeur des Laminoirs de Monceau, à Tilff ; Van Hoegaerden, E., exportateur, à Anvers.

Classe 20. — **Métallurgie du zinc.**

Président : M. Saint-Paul de Sinçay, administrateur-directeur général de la Société de la Vieille-Montagne, membre du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Chênée.

Vice-présidents : MM. Gindorff, F., directeur-général de la Société de la Nouvelle-Montagne, à Engis ; Paquot, R., administrateur délégué de la Compagnie Escombrera-Bleyberg, à Bleyberg.

Secrétaire : M. Vander Linden, Ernest, à Anvers.

Membres : MM. Brasseur, F., à Liége ; de Laminne, René, industriel, à Liége ; Heptia-Hauzeur, à Liége ; Loeser, administrateur délégué de la Société métallurgique de Prayon ; Norfalize-Bellefontaine, à Liége ; Rémont, directeur général de la Société anonyme pour l'exploitation des établissements G. Dumont et frères, à Liége.

Classe 21. — **Métallurgie des autres métaux (cuivre, plomb, nickel, etc.).**

Président : M. Montefiore Levi, sénateur, à Bruxelles.

Vice-président : M. de Lezaack, ingénieur, administrateur de Sociétés, à Anvers.

Secrétaire : M. Béco, J., ingénieur, directeur-gérant de la Société anonyme pour la fabrication de cartouches, à Cureghem.

Membres : MM. Bombeeck-Pelgrims, Charles, industriel, consul du Japon, à Bruxelles; De France, ingénieur, directeur général des mines et usines de Vigsnaes, à Anvers; Manne, J., ingénieur, directeur des usines de bronzes phosphoreux, à Anderlecht; Schmitz, Hubert, ingénieur honoraire des mines, à Anvers; Singeisen, directeur de l'usine de désargentation, à Hoboken.

VI. — GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE.

Classe 22. — Machines motrices, machines d'épuisement, d'extraction, chaudières, etc.

Président : M. Greiner, Ad., directeur général des établissements Cockerill, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Seraing.

Vice-présidents : MM. Carels, G., constructeur, à Gand; Pâris, I., constructeur, à Marchienne-au-Pont.

Secrétaire : M. Savage, H., ingénieur, à Seraing.

Membres : MM. Beer, Ch., constructeur, à Jemeppe-sur-Meuse; De Cuyper, ingénieur, à Gand; Delcuve, Nestor, constructeur, à La Louvière; De Naeyer, L., constructeur, à Willebroeck; Fouquemberg, N., industriel, à Wasmes; Gilain, Eug., directeur de la Société anonyme de constructions, à Tirlemont; Halot, Emile, ingénieur, constructeur, à Molenbeek-Saint-Jean; Lebrun, B., constructeur, à Nimy; Micha, ingénieur, professeur à l'Université, à Louvain; Pétry-Chaudoir, industriel, à Liége; Piedbœuf, Jacques, constructeur, à Jupille; Timmermans, F., directeur-gérant de la Société des Ateliers de la Meuse, à Liége; Valentin, administrateur délégué de la Société anonyme de constructions, à Willebroeck; Van Winextenhoven, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, secrétaire du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Bruxelles; Zimmerman, constructeur, à Monceau-sur-Sambre.

Classe 23. — Mécaniques et machines-outils.

Président : M. Maroquin, directeur gérant des établissements de Couillet, à Couillet.

Vice-Présidents : MM. Deneffe, Jules, constructeur, à Liége; Verhaeren, Albert, ingénieur-constructeur, associé de la maison Verhaeren et de Jager, à Bruxelles.

Secrétaires : MM. Canon, Louis, directeur de la maison Achille Legrand, à Mons; Lelong, Emile, ingénieur, régisseur des ateliers de constructions de Marcinelle et Couillet, à Couillet.

Membres : MM. Barbier, Ant., constructeur, à Anvers; Bouquié, Paul, administrateur-gérant de la Société de Ronet, à Bruxelles; Brouhon, P., constructeur, Liége; De Moor, Maurice, industriel, à Bruxelles; Fontaine, Firmin, industriel, à Bruxelles; François, Joseph, constructeur, à Seraing; Gilain, Eug., administrant-gérant de la Société J.-J. Gilain, à Tirlemont; Hertay, L., ingénieur en chef de la Société du Phœnix, à Gand; Houget, Fernand, directeur de la Société anonyme verviétoise, à Verviers; Zimmerman, Robert, ingénieur-constructeur, à Monceau-sur-Sambre.

Classe 24. — **Matériel de chemin de fer.**

Président : M. Moyaux, Léon, directeur des Usines de Baume et Marpent, à Morlanwelz.

Vice-Présidents : MM. Bika, Léon, inspecteur général aux chemins de fer de l'Etat belge, à Bruxelles ; Lebrun, secrétaire général à la Compagnie nationale des chemins de fer vicinaux belges, à Bruxelles.

Secrétaires : MM. le comte de Bylandt, A., ingénieur, à Bruxelles ; Greiner, Em., ingénieur, à Morlanwelz.

Membres : MM. Belleroche, Eug., ingénieur au Grand-Central, à Bruxelles ; Bihet, O., directeur-gérant de la Société Saint-Léonard, à Liége ; Carels, Alph., constructeur, à Gand ; Criquillion, L., ingénieur, à Anvers ; Darmandaritz, ingénieur au Nord-Belge, à Saint-Martin (Charleroi) ; De Backer, directeur de la Société des chemins de fer économiques, à Bruxelles ; Dupuich, ingénieur, à Bruxelles ; Empain, E.-L.-G., ingénieur, banquier, à Bruxelles ; Harten, ingénieur au Grand-Central, à Bruxelles ; Henrard, ingénieur, à Bruxelles ; Lamquet, directeur-gérant du chemin de fer Malines-Terneuzen, à Saint-Nicolas ; Noulet, E., constructeur, à Bracquegnies ; Parmentier, Ch., directeur des ateliers Dyle-Bacalan, à Louvain ; Sengier, Paul, industriel, à Charleroi ; Spée, ingénieur aux chemins de fer secondaires, à Bruxelles.

VII. — PETITE CONSTRUCTION MÉCANIQUE.

Classe 25. — **Horlogerie.**

Président : M. Rousseau, E., professeur à l'Université de Bruxelles, président de la commission administrative de l'École nationale d'horlogerie, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Bouckaert père, horloger, à Bruxelles ; Agthe, Auguste, horloger-opticien, à Anvers.

Secrétaire : M. Meeus, F., horloger, à Bruxelles.

Membres : Adrien, Ed., horloger, à Bruxelles ; Bodart, horloger, à Namur ; Creitz, horloger, à Anvers ; Redouté, A., horloger, à Mons ; Sacré, E., horloger, à Bruxelles ; Sève, Henri, négociant en montres, à Bruxelles ; Silvercruys, horloger, à Bruxelles ; Smets, horloger, à Liége ; Stockaert, horloger, à Seraing ; Vande Planke, horloger, à Mouscron ; Wets, Adolphe, horloger, à Bruxelles.

Classe 26. — **Armurerie.**

Président : M. Nagant, L., fabricant d'armes, à Liége.

Vice-présidents : MM. Bodson, Nicolas, fabricant d'armes, à Liége ; Gathoye, Léon, fabricant d'armes, à Liége.

Secrétaire : M. Masquelier, Emile, fabricant d'armes, à Liége.

Membres : MM. Beco, J., directeur-gérant de la Société anonyme pour la fabrication de cartouches, à Cureghem ; Bertrand, Antoine, fabricant d'armes, à Liége ; Bombeeck-Pelgrims, Ch., consul du Japon, industriel, à Bruxelles ; le baron de Pitteurs, Léon, à Ordange ; Dumoulin, F., fabricant d'armes, à Liége ; Forgeron, Alphonse, fabricant d'armes, à Liége ; Francotte, Ernest, fabricant d'armes, à Liége ; Giglot, armurier, à Anvers ; Heuse-Lemoine, fabricant de canons, à Nessonvaux ; Janssens, J., fabricant d'armes, à Liége ; Jansen, Ad., arquebusier du Roi, à Bruxelles ; Leurs de Rongé, à Bruxelles ; Lochet-Habran, fabricant de canons, à Jupille ; Morisseaux, Nicolas, fabricant d'armes, à Liége ; Nossent, Servais, fabricant de pièces en fonte malléable, à Herstal ; Parmentier, Edouard, à Bruxelles ; Pieper, Henri, fabricant d'armes, à Liége ; Rousseau, armurier, à Anvers ; Simonis, Albert, président du Musée d'armes, à Liége ; Thiberghien, Paul, ancien sénateur, à Bruxelles.

Classe 27. — **Mécanique de précision et petite construction mécanique en général.**

Président : M. Berryer, Ch., industriel, secrétaire du Syndicat liégeois, à Liége.

Vice-Présidents : MM. Pavoux, Eug., ingénieur, à Molenbeek-Saint-Jean ; Houget Fernand, industriel, à Verviers.

Secrétaire : M. Demoor, Maurice, industriel, à Bruxelles.

Secrétaire adjoint : M. Jaspar, André, ingénieur, industriel, à Liége.

Membres : MM. Bacqueljau, J., président de la Société belge des géomètres, à Anvers ; Charlet, Guillaume, industriel, à Bruxelles ; Defize, Joseph, ingénieur-gérant de la firme Fétu-Defize et Cie, à Liége ; Duesberg-Bosson, mécanicien constructeur, à Verviers ; Duesberg-Delrez, industriel, à Verviers ; Fagel, Ed., fabricant, à Bruxelles ; Fondu, J.-B., à Vilvorde ; Fraigneux, Laurent, industriel, à Liége ; Frank, Rodolphe, architecte, à Anvers ; Gérard, Emile, ingénieur industriel, à Liége ; Gheysen, Charles, administrateur-directeur de la Compagnie internationale pour la fabrication du caoutchouc et de la gutta-percha, à Bruxelles ; Jullien, H., fabricant, à Bruxelles ; Longtain, constructeur mécanicien, à Verviers ; Martin, Nestor, industriel, à Huy ; Sax, Félix, industriel, à Laeken ; Vertongen, Charles, industriel, à Termonde.

VIII. — ÉLECTRICITÉ.

Classe 28. — **Piles, dynamos, transmissions électriques, éclairage.**

Président : M. Nothomb, ingénieur-électricien, professeur à l'école de guerre, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Dery, ingénieur principal aux chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles ; Wybauw, ingénieur de la ville, à Bruxelles.

Secrétaires : MM. Boulvin, R., ingénieur des télégraphes, à Bruxelles ; Gérard, L., professeur à l'institut Solvay, à Bruxelles ; le lieutenant baron Greindl, de la compagnie des télégraphistes de campagne, à Bruxelles.

Membres : MM. Bède, ingénieur et conseiller communal, à Bruxelles ; Bonnevie, Prosper, à Bruxelles ; Braun, Aug., administrateur de la Société Tudor, à Bruxelles ;

Champy, Léon, ingénieur, à Anvers: Courtois, professeur à l'école vétérinaire, à Bruxelles : de Caters, Ed., à Anvers : Dierman, ingénieur civil électricien de M. Prosper Vanden Kerkhove, à Gand ; Dulait, Julien, électricien, à Charleroi ; Gérard, Eric, directeur de l'institut électro-technique Montefiore, à Liége ; Gody, L., professeur à l'Ecole militaire et à l'Ecole de Guerre, à Bruxelles ; Jaspar, André (fils), ingénieur, à Liége ; Jaspar, Joseph, électricien, à Liége ; Julien, Edm., électricien, à Bruxelles : le capitaine en second Lagrange du génie, professeur à l'Ecole militaire, à Bruxelles : Manne, J., directeur des usines Montefiore, à Anderlecht ; Moris, électricien, à Anvers ; Mourlon, Ch., électricien, à Bruxelles : Pieper, Henri fils, directeur-gérant de la Compagnie internationale d'électricité, à Liége ; Rousseau, E., professeur à l'université de Bruxelles, à Bruxelles.

Classe 29. — **Télégraphie, téléphonie.**

Président : M. Delarge F., directeur général de l'administration des télégraphes de l'Etat, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Banneux, J., ingénieur en chef, directeur d'administration des télégraphes, à Bruxelles ; Rousseau, professeur à l'Université de Bruxelles.

Secrétaires : MM. Blanchart, administrateur de la Compagnie de télégraphie et de téléphonie internationale, à Bruxelles ; Mourlon, Ch., électricien, à Bruxelles.

Membres : MM. De Bast, C., président de l'Association des ingénieurs électriciens sortis de l'institut Montefiore, à Liége : De Rycker, ingénieur électricien, professeur à l'Université de Gand : Evrard, Fl., ingénieur en chef, directeur de service des télégraphes, à Bruxelles ; Gérard, Eric, directeur de l'institut électro-technique Montefiore annexé à l'Université de Liége ; Gérard, Ernest, ingénieur principal, chef du cabinet du Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles ; Gody, L., professeur à l'Ecole militaire et à l'Ecole de guerre, à Bruxelles ; Hauman, Ch., ingénieur, à Bruxelles : Hen, L., fabricant de câbles électriques, à Bruxelles ; le capitaine commandant Lammens, de la compagnie des télégraphistes de campagne, à Bruxelles ; Manne, J., directeur-gérant des Usines et tréfileries d'Anderlecht, à Anderlecht ; Mols, administrateur de la Bell telephon manufacturing C° L^d^, à Anvers ; Ponthière, professeur à l'Université de Louvain : le capitaine commandant Tournay, de la compagnie des télégraphistes de place et d'artificiers, à Anvers ; le major Wafflaert, commandant du génie à Namur (rive droite), président de la Société belge d'électriciens, à Namur.

IX. — INDUSTRIES TEXTILES

Classe 30. — **Fils de lin, de chanvre, de coton, de jute, de soie, etc.**

Président : M. Morel, Henri, administrateur de la Société la Lys de Gand, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Gand.

Vice-président : M. Lafontaine, directeur de la Société linière Saint-Léonard, à Liége.

Secrétaire : M. Feyerick, Ferd., filateur, à Gand.

Membres : MM. le baron Casier, administrateur de la Société Saint-Sauveur, à Gand ; Cumont, Ch., fils, filtier, à Alost ; de Hemptinne, Georges, filateur de coton, à Gand ; De Mont-Vanden Akker, Ferd., filtier, à Ninove ; Stichelmans, Arthur, filtier, à Ninove ; Vander Straeten, filateur, à Hein près Audenarde ; Van Loo, Pierre, filateur de coton, à Gand.

Classe 31. — **Tissus des mêmes matières.**

Président : M. de Hemptinne, Ferdinand, industriel, membre du Conseil du travail, administrateur de la Société Florida, à Gand.

Vice-présidents : MM. de Witte-Lousbergs, L., industriel et vice-consul de Portugal, à Malines ; Clément, A., de la Société la Dendre, à Termonde.

Secrétaire : M. de Hemptinne, Jean, administrateur de la Société Lousberg, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. Van de Put, Albert, à Anvers.

Membres : MM. Buysse, A., industriel, à Gand ; Dobbelaere, Pierre-Paul, industriel, à Gand ; Govaert-Sadoine, F., administrateur délégué de la Société anonyme Union textile, à Alost ; Lambrechts, L., à Hamme ; Thienpont, G., industriel, consul d'Espagne, à Gand ; Van den Broecke, Gustave, industriel, à Renaix ; Van der Haeghen, Diomède, industriel, à Gand ; Van Nuffel, Ch., directeur de la fabrique de toiles cirées, à Berchem lez-Anvers ; Vertongen, G., de la firme Vertongen-Goens, à Termonde.

Classe 32. — **Fils de laine.**

Président : M. Dedyn, Paul, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Verviers.

Vice-présidents : MM. Garot, J., fabricant d'étoffes, à Verviers ; Linck, Arm., commissionnaire en draperie, à Verviers.

Secrétaires : M. Lonhienne, Armand, industriel, à Verviers ; Soubre, Jos., secrétaire de la Chambre de commerce, à Verviers.

Membres : MM. Duesberg-Delrez, industriel, à Verviers ; Gonay, Jules, constructeur de machines pour filatures de laines, à Verviers ; Hannotte, Jean, administrateur délégué de la Société la Béverie, à Dolhain ; Lang, Joseph, à Verviers ; Lejeune Léon, filateur de laine cardée, à Verviers ; Lieutenant, Alfred, industriel, à Pepinster ; Lurmann-Otto, à Anvers ; Peltzer, Paul, industriel, à Verviers ; Petit, J., filateur de laine peignée, à Verviers ; Simonis, Armand, industriel, à Verviers ; Wilkens, J.-L., commerce de laine, à Anvers ; Zurstraessen, Louis, industriel, à Verviers.

Classe 33. — **Tissus de laine.**

Président : M. Doreye, Max, administrateur de la société « le Mérinos » de Dinant, vice-président du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Liége.

Vice-présidents : MM. Mélen, Jos., administrateur délégué de la Société anonyme de Loth, à Verviers ; Taelemans, Jean, président de la Chambre syndicale des fils et tissus, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Wauwermans, Paul, avocat, à Bruxelles.

Membres : MM. Bégasse, Joseph, à Liége ; Desmeth, Corneille, fabricant, à Bruxelles ; Duez, Eug., filateur, à Péruwelz ; Goethals-Goethals, Edm., président de la Chambre de

commerce, à Eeeloo ; Goethals, Alb., président de la Chambre de commerce, à Courtrai ; Henry, Camille, à Dinant ; Himmer, directeur de la Société Oudin et Cie, à Dinant ; Janssens, Paul, fabricant à Saint-Nicolas ; Lagrange-Péters, Emile, fabricant, à Deynze ; Lalieu, administrateur délégué de la Société la Dinantaise, à Dinant ; Lemyé, Edm., filateur, à Leuze ; Michel, filateur, à Hastière ; Nys, Adolphe, fabricant, à Courtrai ; Roestenberg, Pierre, fabricant, à Malines ; Smits, Adrien, fabricant, à Bruxelles ; Van den Broucke, G., fabricant, à Renaix ; Van Sprangh, Raymond, filateur, à Tournai ; Verbeke, Georges, industriel, à Mouscron ; Wauters, E., fabricant, à Ath ; Wilmart, filateur, à Bouvignes.

X. — INDUSTRIE DU VÊTEMENT.

Classe 34. — Vêtements des deux sexes.

Président : M. Vaxelaire-Claes, industriel, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. De Bruycker, président de la chambre syndicale du vêtement, à Bruxelles ; van Marcke de Lummen, Cl., président de la chambre de la chaussure, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Chaussette-Delgouffre, Léon, à Bruxelles.

Membres : MM. Bücker, Antoine, chausseur, à Bruxelles ; Burthoul, Joseph, fabricant de chapeaux, à Bruxelles ; Coupez, Jules, fabricant de chapeaux, à Bruxelles ; Donnay, Antoine, de la firme Donnay frères, fabricant de chapeaux, à Bruxelles ; Fonteyne-Vandamme, industriel, à Menin ; François, fourreur, à Bruxelles ; Gillet, F., fabricant de chaussures, à Bruxelles ; Godfriaux, Al., industriel, à Bruxelles ; Guillon, S., industriel, à Bruxelles ; Hupin-Sébille, fabricant de chaussures, à Binche ; Lelubre, C., fabricant de cravates, à Bruxelles ; Navir, M., président de la Société des maîtres-tailleurs, à Bruxelles ; Prevot, E., industriel, à Charleroi ; Stockman, M., tailleur, à Bruxelles.

Classe 35. — Bonneterie et lingerie.

Président : M. Dujardin, François, industriel, à Leuze.

Vice-présidents : MM. Jouvenel, Amédée, fabricant, à Bruxelles ; Lefebvre, Eugène, fabricant, à Bruxelles.

Secrétaire : Vin, Jean, à Bruxelles.

Membres : Crahay-Coppens, fabricant, à Anvers ; Deraeve-Naeghels, fabricant, à Gand ; Desneux, F., fabricant, à Bruxelles ; Diris-Vignette, fabricant à Liége ; Fontaine, Edmond, fabricant, à Leuze ; Lechein, fabricant, à Bruxelles ; Nogues-Richar, fabricant, à Bruxelles ; Smits, Adrien, fabricant, à Bruxelles.

Classe 36. — Dentelles, tulles, broderies, passementerie.

Président : M. Sacré, Léon, fabricant de dentelles, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Leynen-Hoegaerts, conseiller provincial, à Peer ; Van Migem, à Anvers.

Secrétaire : M. Stroobant-Boogaerdts, à Bruxelles.

Secrétaire adjoint : M. Bastin, Charles, attaché au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à Bruxelles.

Membres : MM. Begerem, René, à Ypres ; Buchholtz, à Bruxelles ; Christiaenssens, G.-H.-I., ancien industriel, à Anvers ; Crols-Reyniers, fabricant de dentelles, à Lierre ; Crommelinck, J. fils, fabricant de dentelles, à Courtrai ; Cursters-Crols, fabricant de dentelles, à Lierre ; De Clercq, Clément, fabricant de dentelles, à Iseghem ; Diegerickx, à Anvers ; Ghys, fabricant de dentelles, à Grammont ; Gryspeerdt, N., à Bruges ; Guillemon-Decock, à Bruges ; Lavalette, fabricant de dentelles, à Bruxelles ; Legrand, L.-A., industriel, à Bruxelles ; Lepage-Depaepe, fabricant de dentelles, à Grammont ; Mabesoone, P., membre du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, juge au tribunal de commerce, à Bruges.

Classe 37. — Cuirs et peaux.

Président : M. Bouvy, Alex., tanneur, membre du conseil supérieur du travail, à Liége.

Vice-présidents : MM. Gorin-Dubar, tanneur, à Tournai ; Houben, Théodore, tanneur, à Verviers.

Secrétaires : MM. Fontaine-Olinger, industriel, à Bruxelles ; Lebermuth, Arthur, tanneur, à Bruxelles.

Membres : MM. Bock, tanneur, à Stavelot ; Colson, E., tanneur, à Huy ; Cornesse, G., tanneur, à Stavelot ; Dewez, L., tanneur, à Herve ; Dumortier, Alexis, tanneur, à Tournai ; Ficq, Henri, à Anvers ; Grisar, Max, négociant, à Anvers ; Isbecque, Victor, tanneur, à Tournai ; Levêque, Eugène, administrateur de la Société La Fourmi, à Alost ; Olinger, Arthur, industriel, à Bruxelles ; Thiry, Léon, industriel, à Cureghem.

Classe 38. — Articles de voyage et de campement et objets accessoires du vêtement.

Président : M. du Toict, P., industriel, à Bruxelles ;

Vice-présidents : MM. Charlet (père), industriel, à Bruxelles ; Tharin, industriel, à Bruxelles.

Secrétaire : M. van Mareke de Lummen, Cl., à Bruxelles.

Membres : MM. Baeyens, Marcel, à Bruxelles ; Bardin, Jean, industriel, à Bruxelles ; Dassonville, industriel, à Bruxelles ; De Heuvel, Edm., industriel, à Bruxelles ; Fonson, Jules, industriel, à Bruxelles ; Pauwels, Ed., industriel, à Anvers ; Peyralbe, Eugène, industriel, à Bruxelles ; Ruttiens, Joseph, industriel, à Bruxelles ; Weyland, industriel, à Bruxelles.

XI. — INDUSTRIE DU BATIMENT.

Classe 39. — Matériaux de construction.

Président : M. Delbruyère, membre du conseil supérieur du travail, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Demanet, Gustave, juge au tribunal de commerce, à Anvers ; Lagasse, ingénieur en chef, directeur des routes et bâtiments civils, à Bruxelles.

Secrétaire : M. N...

Membres : MM. Cornet, Jules, ingénieur, à Ecaussines ; Demey, ingénieur principal des ponts et chaussées, à Ostende ; Devreux, Emile, architecte, à Charleroi ; Fiévé, Gustave, de la firme G. Fiévé et Cie, industriel, à Gand ; Gillis, Antoine, directeur de la chambre syndicale des ciments Portland, à Anvers ; Hachez, F., ingénieur des ponts et chaussées, secrétaire du cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics ; Hasse, architecte, à Anvers ; Hemeleers-Fiévé, négociant, à Bruxelles ; Hennebique-Gernay, ingénieur, à Bruxelles ; Joniaux, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, à Anvers ; Levieux, directeur des Ardoisières de Vielsalm, à Vielsalm ; Schadde, architecte, professeur à l'institut des Beaux-Arts, à Anvers ; Selb, Octave, juge au tribunal de commerce, à Anvers ; Smets, Albert, courtier en bois, à Anvers ; Vanopstael, architecte, à Anvers ; Van Reeth, Emile, industriel, bourgmestre de Boom, à Boom.

Classe 40. — Industrie des tapissiers et des décorateurs.

Président : M. De Ligne-Verlat, membre du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. L'Hoest, P., industriel, à Liége ; Vanderborght, Alphonse, industriel, à Bruxelles.

Secrétaires : MM. Platteau, Emile, peintre décorateur, à Bruxelles ; Snyers-Rang, industriel, à Bruxelles.

Membres : MM. Bonnefoy, Aug., industriel, à Bruxelles ; Cardon, Charles, peintre décorateur, à Bruxelles ; Debremaecker, Alexis, industriel, à Bruxelles ; Malfait, Al., industriel, à Bruxelles ; Morial, architecte, à Gand ; Mutsaarts, V., industriel, à Anvers ; Pasquier, Léon, industriel, à Saint-Gilles ; Saintenoy, Paul, architecte, à Schaerbeek ; Vanderborght, Victor, industriel, à Bruxelles.

Classe 41. — Matériel et outillage des différentes professions de la construction.

Président : M. Cousin, Jean, ingénieur, entrepreneur, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Kraft, J., ingénieur en chef de la Société Cockerill, à Seraing ; Legrand, Achille, sénateur, à Mons.

Secrétaire : M. Trouet, Léon, ingénieur en chef du service technique de la Compagnie du chemin de fer du Congo, à Bruxelles.

Secrétaire-adjoint : M. Hertogs, Alphonse (fils), à Anvers.

Membres : MM. D'Andriessens, Léopold, constructeur, à Liége ; Danly, J., directeur de la Société anonyme des forges, à Aiseau ; Delecourt-Wincqz, conseiller provincial, à Bruxelles ; Lebrun, Aug., ingénieur, secrétaire général de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, à Bruxelles ; Mateyssen, Ernest, ingénieur, directeur du Chantier naval des Flandres, à Bruges ; Mortiaux, Henri, entrepreneur, échevin des Travaux publics, à Saint-Gilles ; Saroléa, Jean, ingénieur, à Hasselt ; Thonar-Dejaiffe, constructeur, à Namur ; Van den Abeele, Gustave, industriel, à Anvers ; le capitaine commandant Vanoeyen, G., de la compagnie des pontonniers d'artillerie, à Anvers ; Vlietinck-Van Loo, G., consul du Chili, à Bruges.

Classe 42. — **Mobilier.**

Président : M. Snyers, Théodore, père, propriétaire, à Bruxelles.
Vice-président : M. Otto, Jean, à Bruxelles.
Secrétaire : M. Carl Demeuter, à Bruxelles.
Secrétaire-adjoint : M. Van Ysendyck, Maurice, architecte, à Bruxelles.
Membres : MM. Abeels, fabricant, à Liége ; Briots fils, François, à Bruxelles ; Cambier, Léon, industriel, à Ath ; De Pauw (frère Marès), école de St-Luc, à Bruxelles ; Etienne, Arthur, à Bruxelles ; Franck, François, à Anvers ; Houtstont, statuaire, à Bruxelles ; Jousse, à Gand ; Leytens, Arthur, de la firme F. Leytens et fils, à Anvers ; Malfait, à Bruxelles ; Manoy, père, à Bruxelles ; Mathys, Fr., ancien industriel, à Bruxelles ; Neirynckx-Vanderhaegen, à Gand ; Procureur fils, firme Veuve Procureur et Fils, à Bruxelles ; Serrurier-Bovy, à Liége ; Snyers-Rang, à Bruxelles ; Spilthoorn, président de la Maatschappij tot bevondering van Nijverheid en Wettenschappen, à Gand ; Vanderauwera, à Malines ; Van der Voort, Charles, à Anvers ; Van Winghe, P.-S., industriel, à Anvers ; Van Ysendyck, Jules, architecte, membre de la Commission royale des monuments, à Bruxelles ; Mme veuve H. Zech, à Malines.

Classe 43. — **Tabletterie, vannerie, bimbeloterie.**

Président : M. Van Oye, Alb., conseiller provincial, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Bruxelles.
Vice-présidents : MM. Van Roye, Léonard, négociant-industriel, à Bruxelles ; Willems-Willem, ingénieur, consul du Nicaragua à Anvers, à Eecloo.
Secrétaires : MM. van Oye, Georges, ingénieur, à Bruxelles ; Tempels, Daniel, industriel, à Bruxelles.
Membres : Bollekens, François, à Anvers ; Delmay-Dujardin, à Bruxelles ; Grandjean-Remory, à Tailfer-Namur ; Géno-Guilmin, fabricant, à Namur ; Leroy, A., fabricant guillocheur, à Bruxelles ; Otto, Etienne, fabricant de meubles, à Bruxelles ; Peeters, Vincent, négociant, à Anvers ; Schaan-Moris, industriel, à Anvers ; Teugels-Schippers, fabricant de meubles, à Malines ; Van Massenhove, Henri, architecte, à Bruxelles ; Verleysen-Dewacle, industriel, à Bruxelles.

Classe 44. — **Chauffage et ventilation.**

Président : M. Schaeffer, Fl., ingénieur-constructeur, à Anvers.
Vice-présidents : MM. Dwelshouwers-Dery, professeur à l'Université de Liége, à Liége ; Heyninx, architecte en chef des bâtiments civils, à Bruxelles.
Secrétaire : M. Alexandrowitz, Witold, ingénieur, à Anvers.
Membres : MM. Blind, A., fabricant, à Bruxelles ; Bastin, V., directeur des travaux communaux, à Tournai ; Delairesse, Ch., fabricant, à Liége ; Dewacle, J., ingénieur-architecte, à Gand ; Doat, H., directeur-gérant de la Compagnie des conduites d'eau des Vennes, à Liége ; Dulait, J., administrateur-gérant de la Société d'électricité et hydraulique, à Charleroi ; Duvilers, D., fabricant, à Gand ; Gérard, Charles, directeur de fonderies, à Couvin ; Gillis, L., ancien sous-directeur de la Compagnie du Gaz, à Anvers ; Hansen, C.-G., fabricant, trésorier général et président de l'Antwerpen's Rubenskring, à Anvers ; Lagneau, J., directeur des fonderies Saint-Joseph, à Couvin ; Lambert, V.,

ingénieur, à Liége ; Pauwels, J., ancien constructeur, à Anvers : Porta, N., ingénieur industriel, à Huy ; Remes, François, à Anvers ; Rocyackers, Félix, serrurier-électricien, à Anvers ; Toussaint A., fabricant, à Bruxelles ; Van de Weyer, Gustave, ingénieur-constructeur, à Anvers.

Classe 45. — **Eclairage.**

Président : M. Drory, Frédéric, directeur du gaz, à Anvers.

Vice-présidents : MM. Boscheron, ingénieur de la Compagnie du gaz, à Liége ; Dobbelaere, ingénieur de la Compagnie du gaz, à Anvers.

Secrétaire : M. Steinkühler, ingénieur de la Compagnie du gaz, à Anvers.

Membres : MM. Bodart-Bodart, à Huy ; Dery, ingénieur principal aux chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles ; Dutry, Ernest, industriel, à Gand ; Pettré, directeur de l'usine à gaz, à Saint-Josse-ten-Noode ; Sépulchre, de la maison Auer, à Bruxelles ; Snoeck, César, à Gand ; Thielens, Henri, architecte, à Anvers ; Trifet, Alexandre, administrateur des usines à gaz, à La Louvière ; Van Bogaert, ingénieur aux chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles ; Van Ham, ingénieur à la Compagnie générale du gaz, à Bruxelles ; Verstraeten, directeur de la Compagnie générale d'éclairage et de chauffage, à Bruxelles.

XII. — LOCOMOTION.

Classe 46. — **Carrosserie et sellerie.**

Président : M. le baron d'Huart, Victor, à Bruxelles.

Vice-président : M. le baron de Borrekens, Alphonse, à Anvers.

Secrétaires : MM. Gendebien, Henri, à Bruxelles ; Van de Werve de Vorsselaer, Léon, à Anvers.

Membres : MM. Biebuyck, avocat, à Bruxelles ; le baron Grenier, Edouard, à Gand ; Londot, Pierre, ingénieur, général commandant supérieur de la garde civique, à Liége ; le baron Osy, Joseph, à Anvers ; le comte d'Oultremont, Etienne, à Bruxelles.

Classe 47. — **Vélocipédie.**

Président : M. Claes, Raoul, avocat, président de la Ligue vélocipédique belge, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. de Beukelaer, Emile, président du comité sportif de la Ligue vélocipédique, à Anvers ; le capitaine commandant Soleil, commandant l'Ecole des carabiniers à Wavre, membre du comité de la Ligue vélocipédique belge, à Wavre.

Membre délégué : M. Bauss, Ch., avocat, vice-président de la Ligue vélocipédique belge, à Anvers.

Secrétaires : MM. Carpentier, Alphonse, homme de lettres, à Bruxelles ; Craninckx, Charles, homme de lettres, à Bruxelles ; Ipperseel, Englebert, à Bruxelles.

Membres : MM. Beppo-Verbeke, consul général de la Ligue vélocipédique belge, à Mouscron ; Carroen, A., vice-président du comité sportif de la Ligue vélocipédique

belge, à Schaerbeek ; Choisy, Louis, négociant, à Gand : le comte de Bousies, Maxime, docteur en droit, à Bruxelles ; le comte de Hemptinne, Joseph, président du Vélodrome gantois, à Tamise ; Denis, César, agent de change, à Bruxelles ; Dernier, Léon, président de l'Association provinciale liégeoise, à Liége ; Dreye, Alexis, secrétaire de l'Association liégeoise, à Liége ; Hansez, Jules, chef consul de l'Union vélocipédique de France, à Bastogne ; Van Eeckhoven, J., trésorier de la Ligue vélocipédique belge, à Anvers ; Vasseur, Ch., président de la section provinciale du Hainaut, à Tournai.

Classe 48. — **Locomotion aérienne.**

Président : M. le capitaine commandant Vanden Borren, M.-E.-E., de la compagnie d'ouvriers du génie, à Anvers.

Vice-présidents : MM. Lagrange, E., capitaine en second du génie, professeur à l'Ecole militaire, à Bruxelles ; Wauwermans, Armand, à Anvers.

Secrétaires : MM. Crooy, V., lieutenant de la compagnie d'ouvriers du génie, à Anvers ; chevalier Le Clément de Saint-Marcq, lieutenant de la compagnie d'ouvriers du génie, à Anvers.

Membres : MM. Beduwé, F., ingénieur, à Liége ; Boty, G., industriel, à Bruxelles ; Faucon, G.-A., ingénieur à la maison Fétu-Defize, à Liége ; Hen, Léon, industriel, à Bruxelles ; Toulet, aéronaute, à Bruxelles.

XIII. — INDUSTRIES CHIMIQUES.

Classe 49. — **Industrie du papier**

Président : M. De Naeyer, Louis, industriel, à Willebroeck.

Vice-présidents : MM. le comte de Limburg-Stirum, E., Union des papeteries, à Bruxelles ; Lammens, Théodore, à Wavre.

Secrétaires : MM. le baron de Fierlant, Alb., à Limal ; Picard, Georges, directeur des papeteries de Virginal, ancienne maison Olin et fils, à Bruxelles.

Membres : MM. Demeurs, G., à Rhode-Sainte-Genèse ; De Ruysscher, à Bruxelles ; De Vylder, Edm., à Bruxelles ; Maris, à Bruxelles ; Morrees, G., industriel, Papeteries anversoises, à Anvers ; Nias père, à Bruxelles.

Classe 50 — **Procédés et produits chimiques et pharmaceutiques. Blanchiment, teinture, impression. Caoutchouc.**

Président : M. Spinnael, Charles, ingénieur, directeur de la Manufacture royale de bougies de la Cour, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. De Walque, professeur à l'Université de Louvain ; Swarts, professeur à l'Université de Gand.

Secrétaires : MM. Pavoux, Eugène, ingénieur à Molenbeek-Saint-Jean ; Lucion, chimiste de la maison Solvay, à Ixelles.

Membres : MM. Bruylants, de l'Académie royale de médecine, professeur à l'Université de Louvain ; Créteur, à Bruxelles ; De Beul, ancien pharmacien, à Anvers : De Bonnier, Henri, chimiste industriel, à Bruxelles : Depaire, de l'Académie royale de médecine, professeur à l'Université de Bruxelles : Druyts, Herman, chimiste, à Anvers ; Gody, Léon, professeur à l'Ecole militaire, à Bruxelles ; Hanssens, Ch., industriel, à Bruxelles ; Lambeau, Firmin, à Bruxelles ; Lefèvre, Désiré, industriel, à Laeken ; Librecht, directeur de la poudrerie, à Wetteren ; Max-Singer, J., industriel, à Tournai ; Minet, E., industriel, à Molenbeek ; Nyssens, P., ingénieur, directeur du Laboratoire de l'Etat, à Gand ; Thomas, directeur de la fabrique de Produits chimiques, à Elouges ; Van Bastelaer, de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles ; le baron Von Ohlendorf, à Anvers ; Verhassel, président honoraire de la Société de pharmacie, à Anvers ; Wood, Benjamin, industriel, à Borgherout (Anvers) ; Zech-Van Heurck, à Anvers.

Classe 50*bis*. — **Huilerie, savonnerie, stéarinerie.**

Président : M. Spinnael, Charles, ingénieur, directeur de la Manufacture royale de bougies de la Cour, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Gheysens, Alb., fabricant d'huiles, à Harlebeke ; Gody, Léon, professeur à l'Ecole militaire et à l'Ecole de guerre, à Bruxelles.

Secrétaire : M. De Bruyn, F. fils, industriel, à Termonde.

Secrétaire adjoint : M. Janssens, Raymond, à Bruxelles

Membres : MM. Debbaudt-Vandenhende, fabricant d'huiles, à Courtrai ; Des Cressonnières, fabricant de savon, à Molenbeek-Saint-Jean ; De Walque, professeur à l'Université de Louvain ; Dubois-Crépy, savonnier, à Mons ; Fol-De Bruyne, cirier, à Ypres ; Gheeraerdts, L., fabricant d'huiles, à Alost ; Raeymaeckers, Henri, industriel, à Mons ; Raeymaekers, G., industriel, à Schaerbeek ; Thomas, savonnier, à Waterloo.

Classe 51. — **Parfumerie.**

Président : M. Jonas, Achille, industriel et échevin, à Anderlecht.

Vice-président : M. De Marbaix, parfumeur-savonnier, à Anvers.

Secrétaire : M. l'Olivier, Henri, ingénieur, directeur de la savonnerie Maubert, à Bruxelles.

Membres : MM. Dalimont, fabricant de savon, à Wavre ; Devos, E., parfumeur, à Bruxelles ; Frère, Jacques, fabricant de savon, à Gilly ; Lemesre, Adolphe, parfumeur, à Bruxelles ; Ney, Pierre, fabricant de savon, à Verviers ; Pepinster, ingénieur, directeur de la savonnerie Luchon à Bruxelles ; Theys-Dubois, fabricant de savon, à Mons ; Thomas, Emile, fabricant de savon, à Waterloo.

XIV. — INDUSTRIES ALIMENTAIRES.

Classe 52. — **Sucrerie, boulangerie, pâtisserie, conserves et condiments.**

Président : M. Meeûs, Eug., ancien vice-président du Comité Exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers de 1885, membre de la Chambre des Représentants, à Anvers.

Vice-présidents : MM. Ancion, Alf., ingénieur, fabricant de sucre, membre de la Chambre des Représentants, à Liége ; Desmecht, Ch., président de la Société des boulangers, à Anvers.

Membres délégués : MM. de Becker, Auguste, administrateur délégué des usines de Wygmael, à Bruxelles ; Meyers-Courtois, à Laeken ; Tielemans, Eugène, à Anvers ; Winkelmans-Delacre, à Bruxelles.

Secrétaires : MM. Lejeune, Edmond, industriel, à Anvers ; Péten, G., Auguste, à Anvers ; Timmermans-Wellens, à Ixelles.

Membres : MM. André, fabricant, à Bruxelles ; Bayhaux, à Bruxelles ; Belien, Eugène, fabricant, à Anvers ; Boden-Stein, à Bruxelles ; Collard, Xavier, à Dinant ; Cruyt, à Lokeren ; De Beukelaer, fabricant, à Anvers ; Delacre, Pierre, à Vilvorde ; Delvaux, A., à Liége ; Depière, sous-intendant adjoint au sous-intendant du service des subsistances, à Anvers ; De Vos-Van Lierde, fabricant, à Gand ; Farcy, Jules, président de l'Association des Meuneries belges, à Bruxelles ; Gévers, Maurice, à Anvers ; Goffard-Jehin, N., à Verviers ; Halot, Emile, à Bruxelles ; Hulen, Victor, à Bruxelles ; Jovenéau, A., fabricant, à Tournai ; Meurisse, G., à Anvers ; Moser, directeur des moulins de Merxem, à Anvers ; Nauwelaers, directeur général des usines de Wygmael, à Anvers ; Péten, Auguste, à Anvers ; Plissart, Jules, à Anvers ; Renard, J., à Gand ; Senez, Philibert, à Bruxelles ; Van den Abeele, Fritz, administrateur délégué de la Société des moulins de Merxem, à Anvers ; Van Gansberghe-Juminic, à Bruxelles ; Van Herck, à Anvers ; Van Hissenhoven, Ernest, à la Raffinerie belge, à Anvers ; Van Volsem, Victor, à Hal.

Classe 53. — Distillerie.

Président : M. Bal, C.-J., ancien membre du comité exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers en 1885, industriel, à Anvers.

Vice-Présidents : MM. Verstracte, Jules, industriel, à Bruges ; Villers, F., industriel, à Hasselt.

Secrétaire : M. Van de Velde, industriel, à Gand.

Membres : MM. Braive, Henri, industriel, à Liége ; De Beukelaere, F., industriel, à Anvers ; Masquelier, E., distillateur, à Borgerhout (Anvers) ; Ranecq, Gustave, industriel, à Bruxelles ; Steurs, membre de la Chambre des représentants, à Givry ; Vandenbussche-Nihoul, Ferdinand, de la firme Nihoul-Meugens, à Anvers ; Van Hoorbeke, industriel, à Ledeberg ; Van Volsem, Jules, industriel, à Hal ; Waterkeyn-Meeûs, industriel, à Anvers ; Wilmotte, Ernest, industriel, à Huy.

Classe 54. — Brasserie-Malterie.

Subdivision A : *Matières premières* ; subdivision B : *Matériel* ; subdivision C : *Bières (concours et dégustation)*.

Président : M. Grosfils, Pierre, membre de la Chambre des représentants, brasseur, président de l'Association des brasseurs belges, à Verviers.

Vice-Présidents : MM. Steurs, Edmond, brasseur, membre de la Chambre des représentants, à Givry ; Van der Molen, Oscar, brasseur, conseiller communal, à Anvers (subdivision B) ; Van Velsen, Victor, brasseur, président de l'Association des brasseurs d'Anvers et environs, à Bornhem (subdivision C).

Membres délégués : MM. Dumon, Alphonse, malteur, à Bruges (subdivision A.) ; de Boeck, André, ancien brasseur, à Bruxelles.

Secrétaires : MM. Mertens, Alphonse, brasseur, à Louvain ; Schul, Maurice, brasseur, à Anvers.

Membres : MM. Bauters, Benoni, brasseur, à Gand ; de Meulemeester, L., brasseur, à Bruges ; Dhoedt-Cauwe, brasseur, à Bruges ; Herbos, Edouard, brasseur, à Bruxelles ; Heyndrickx, Robert, brasseur, à Lodelinsart ; Ortmans, Marcel, brasseur, à Liége ; Wielemans, Prosper, brasseur, à Bruxelles ; Wodon-Derenne, brasseur, à Namur.

Classe 55. — Tabacs.

Président : M. Tinchant, Joseph, industriel, à Anvers.

Vice-présidents : MM. Cappelen-Smolders, industriel, à Louvain ; Jacobs, Victor, industriel, à Bruxelles.

Secrétaires : MM. de Chafloy, Eugène, à Anvers ; Nyssens, Edouard, à Anvers.

Membres : MM. de Launoy, Emile, président de la chambre syndicale, à Bruxelles ; Dhanis, fabricant de cigares, à Anvers ; Gillisquet, industriel, à Bruxelles ; Grewel, Henri, industriel, à Anvers ; Hartog, de la firme Philipps frères, à Liége ; Kiss, Henri, industriel, à Bruxelles ; Moris, industriel, à Anvers ; Panwels, Stanislas, industriel, à Anvers ; Philippe, Thomas, industriel, à Cul-des-Sarts ; Tinchant, Vincent, industriel, à Anvers ; Van den Driessche, Désiré, industriel, à Gand ; Van Landuyt, Jules, industriel, à Grammont.

Classe 56. — Vins et boissons fermentées.

Président : M. Quinet-Tondreau, Aimé, négociant en vins, à Mons.

Vice-présidents : MM. Peyrot-Van Geetruyen, Pierre, de la firme Peyrot père, négociant en vins et spiritueux, à Anvers ; Naudrin, F., à Liége.

Secrétaire : M. Van der Kelen, Léon, à Louvain.

Membres : MM. Ameye-Verhoost, à Iseghem ; Brias, Isidore, à Bruxelles ; Carle, Alexandre, à Bruxelles ; De Beukelaer, F.-X., distillateur-liquoriste, à Anvers ; Decroës, Emile, à Mons ; Delbruyère, Léon, directeur de la Société anonyme Papin-Dupont, à Mons ; de Staercke-Jouret, à Gand ; Devens, P.-J., à Anvers ; Dubois-Dumoulin, à Verviers ; Fouassin, A., à Liége ; Gilbart-Goffinet, François, industriel, à Saint-Gérard ; Hauzeur, Armand, à Verviers ; Hellens, négociant en vins, à Gand ; Hoogen, industriel, à Namur ; Lovens, Ignace, à Liége ; Marynissen, industriel, à Anvers ; Mercier, industriel, à Liége ; Mertens, Emmanuel, à Anvers ; Mertens, Oswald, à Anvers ; Nélis, Eugène, vice-président de la chambre syndicale des vins, à Bruxelles ; Pitseys, Léon, à Bruxelles ; Saeys-Roels, Alfred, à Bruges ; Schaltin-Pierry, à Spa ; Sklin, D., industriel, à Liége ; Sloors, V.-N.-J., négociant en vins, à Bruxelles ; Steenackers, Raymond, négociant en vins, à Anvers ; Tiberghien, Georges, agent de la Société Delevoy, à Anvers ; Tillieux-Docq, industriel, à Namur ; Vandenbussche, Ferdinand, de la firme Nihoul-Neugens, à Anvers ; Vanderveken, Louis, de la firme veuve Vanderveken-Staes et fils, négociants en vins et spiritueux, à Louvain ; Van de Velde, J.-N., industriel, à Gand.

XV. — GÉNIE CIVIL.

Classe 57. — Ports, canaux, routes, ponts, ascenseurs, architecture civile, etc.

Président : M. de Raeve, administrateur inspecteur général des ponts et chaussées, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Legrand, Ch., ingénieur, à Schaerbeek ; Schadde, architecte, à Anvers.

Secrétaires : MM. Wolters, Frédéric, ingénieur des ponts et chaussées, à Gand ; Van Bogaert, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, à Anvers.

Membres : MM. Bordiau, architecte, à Bruxelles ; Bovie, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, à Bruxelles ; Criquillion, ingénieur, à Anvers ; De Many, architecte des bâtiments universitaires, à Liége ; De Schryver, ingénieur principal des ponts et chaussées, à Ixelles ; De Waele, architecte, professeur à l'Académie, à Gand ; De Winter, ingénieur de la ville, à Anvers ; Dufourny, ingénieur principal des ponts et chaussées, à Bruxelles ; Hasse, architecte, à Anvers ; Heyninex, architecte en chef des bâtiments civils, à Bruxelles ; Janlet, architecte, à Bruxelles ; Lagasse, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, à Bruxelles ; Nyssens-Hart, ingénieur des ponts et chaussées, chef du cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à Bruxelles ; Vanderlinden, ingénieur principal des ponts et chaussées, à Gand ; Van Drunnen, ingénieur, professeur à l'université, à Bruxelles ; Van Gansberghe, ingénieur principal des ponts et chaussées, à Anvers ; Vierendeel, A., ingénieur en chef, à Bruges ; Walin, ingénieur, à Bruxelles ; Zone, ingénieur, à Bruxelles.

XVI. — NAVIGATION.

Classe 58. — Constructions navales, armement, équipement et sauvetage.

Président : M. Best, John-Picard, armateur, à Anvers.

Vice-présidents : MM. Verbrugghe, Th., directeur de la marine, à Bruxelles ; Ortmans, chef de service des armements de la Société Cockerill, à Anvers.

Membres délégués : MM. Gerlinger, président de la section des transports de la chambre de commerce, à Anvers ; Rickard, directeur du chantier naval de la Société Cockerill, à Hoboken ; Roger, L., inspecteur du pilotage, à Anvers.

Secrétaire : M. Horta, Ed., ingénieur des constructions navales, à Anvers.

Membres : MM. Bruneel, C., échevin du commerce, à Gand ; Buleke, Aug.-Fr., courtier de navires, à Anvers ; Crets, ingénieur de la Société Cockerill, à Hoboken ; d'Arripe, E., à Bruxelles ; de Bary, H.-Albert, négociant et banquier, à Anvers ; Deblaere, G.-R., président de la Société royale des sauveteurs, à Anvers ; Demblon, F.-J., ingénieur,

inspecteur du Lloyd anglais, à Anvers : le comte della Faille de Leverghem, Ch., sénateur, à Anvers : de Wever; Georges, négociant, à Anvers : Eiffe, Ernest, à Anvers ; Gittens, François-Charles, armateur, courtier maritime, conseiller communal, à Anvers : Goemaere, César, courtier de navires, à Anvers ; Good, Ch., armateur, à Anvers ; Hamman, Aug., armateur, à Ostende : Herring, P., industriel, à Anvers : Hertogs, Alphonse (fils), à Anvers : Hunter, John-W., armateur, à Anvers ; Landmeters, Jos., industriel, à Anvers : Lauwers, G., ingénieur-inspecteur du Veritas français, à Anvers : Lecointe, ingénieur en chef de la marine, à Ostende ; Ledoux, Jules, capitaine du port, à Anvers ; le capitaine commandant Lenglez, du 6e d'artillerie, à Anvers ; Liebaert, Aug., échevin du commerce, à Ostende ; Linden, W.-A., négociant, à Anvers : Lynen, Alfred, négociant, à Anvers : Paasch, C., inspecteur du Lloyd anglais, à Anvers : Pongin, D., ancien officier de la marine, à Bruxelles : Retsin, Félix, armateur, à Anvers ; Retsin, L., constructeur de navires, à Anvers : Roels, Pol., négociant, à Anvers ; Ruys, John, armateur, à Anvers ; le capitaine Schepens, A., commandant les pompiers, à Anvers ; Schmitz, Aug., négociant, à Anvers ; Staude, G.-H., directeur général de la Compagnie Kosmos, à Hambourg ; Tonnelier, Géo, président de la Société royale Nautique anversoise, à Anvers ; Vanderstappen, F., négociant, à Anvers ; Van der Straeten, Edouard, à Anvers : Van Peborgh, Maurice, dispacheur, à Anvers ; Van Put, Jos., vice-président de la chambre de commerce, à Anvers ; Walford, G.-P., à Anvers.

XVII. — COMMERCE.

Classe 59. — Statistique et bibliographie commerciales.

Président : M. De Winter, Jean, industriel, membre de la Chambre des représentants, à Anvers.

Vice-président : M. Van Neuss, secrétaire général au ministère des finances, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Dykmans, Ferd., avocat, greffier adjoint au tribunal de commerce, à Anvers.

Secrétaire adjoint : M. Bastin, Charles, attaché au Ministère de l'Intérieur, à Bruxelles.

Membres : MM. Frère, directeur général au Ministère des Finances, à Bruxelles ; Génard, P., archiviste, à Anvers ; Goemaere, Arth., président d'honneur de la Presse belge, à Anvers : Goovaerts, Alph., archiviste adjoint du royaume, à Bruxelles ; Havenith, Jules, à Anvers : Houbotte, Eug., chef de division au Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles : Lanckman, J.-B., directeur du bureau international des tarifs douaniers, à Bruxelles.

Classe 60. — Musées commerciaux.

Président : M. De Winter, Jean, industriel, membre de la Chambre des représentants, à Anvers.

Vice-président : M. Capelle, L., directeur du commerce et des consulats au Ministère des Affaires étrangères, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Donny, L., secrétaire de légation honoraire, à Bruxelles.

Secrétaire adjoint : M. De Winter, Albert, industriel, à Anvers.

Membres : MM. Ceulemans, Félix, négociant, conseiller communal, à Anvers ; Grandgaignage, Edm., directeur de l'institut supérieur de commerce, à Anvers ; Lambo, F., négociant, à Anvers ; Leroy, Edmond, directeur de l'institut Saint-Ignace, à Anvers ; Malissart, chef de bureau au Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles ; Roels, Polydore, négociant, consul de Vénézuela, à Anvers ; le baron van de Werve et de Schilde Gaston, à Anvers ; Van der Voordt, Jules, négociant, à Anvers ; Van Put, Joseph, négociant, à Anvers.

Classe 61. — **Colonies, articles d'exportation et d'importation, ethnographie, minéralogie, etc.**

Président : M. Strauss, Louis, vice-président du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Anvers.

Vice-présidents : MM. Ceulemans, Félix, négociant, conseiller communal, à Anvers ; De Somer-van Genechten, fabricant, à Turnhout.

Secrétaire : M. De Deken, Laurent, à Anvers.

Membres : MM. Bertrand, Ant., fabricant d'armes, à Liége ; De Bom, Jean, à Anvers ; Dedyn, président de la Chambre de commerce, à Verviers ; de Smet de Naeyer, L., industriel, à Gand ; Doreye, M., industriel, à Liége ; Halot, Alexandre, avocat, à Bruxelles ; Heymann-Rosenthal, à Anvers ; Karcher, Edouard jeune, négociant, à Anvers ; Legrand Ach., sénateur, à Mons ; Nieuwland, Paul, agent commercial, à Anvers ; Snitsler, Léop., négociant à Anvers ; Van Beylen, Norbert, juge au tribunal de commerce à Anvers ; Van Cuyck, E. à Anvers ; Van der Stappen, F., à Anvers ; Van Hengel, Gustave, négociant-commissionnaire, à Anvers ; Van Imschoot, président de la Chambre de commerce, à Ostende ; Van Roosendael, Aug., à Anvers ; Verrezen, Charles, courtier, à Anvers ; Verspreeuwen, Jules, à Anvers ; Van Steensel, Edmond, à Anvers ; le baron von Ohlendorf, Aug., à Anvers.

XVIII. — ART MILITAIRE.

Classe 62. — **Armes de guerre, fortification, équipement, matériel de transport, topographie et géographie militaires, etc.**

Président : M. le général Wauters, commandant l'artillerie, à Anvers.

Vice-présidents : MM. Hertogs, Alphonse, colonel de la garde civique, échevin de la ville d'Anvers, à Anvers ; le lieutenant-colonel Périer du 5e d'artillerie, à Anvers.

Secrétaires : MM. le lieutenant Le Clément de Saint-Marcq, de la compagnie d'ouvriers du Génie, à Anvers ; le lieutenant Mahieu, du 5e d'artillerie, à Anvers.

Membres : MM. Abry, artiste peintre, à Anvers ; Fontaine-Olinger, industriel, à Bruxelles ; le lieutenant baron Greindl, Ch.-M., du 5e d'artillerie, à Anvers ; le lieutenant Hennebert, du 6e d'artillerie, à Anvers ; Janssen, président du conseil d'administration de la fabrique d'armes de guerre, à Herstal ; le capitaine-commandant Lenglez, du 6e d'artillerie, à Anvers ; le médecin de bataillon de 1re classe Pavard, du 2e d'artil-

lerie, à Anvers ; Pieper, fabricant d'armes, à Liége ; le major Simonis, commandant du génie du 5e secteur du camp retranché d'Anvers, à Anvers ; le major Vanvinkeroy du 8e de ligne, à Anvers ; le major Verheyden, du 7e d'artillerie, commandant du matériel d'artillerie du 5e secteur du camp retranché d'Anvers, à Anvers.

XIX. — GROUPE DE L'AGRICULTURE.

Classe 63.

Président : M. le baron de Gruben, sénateur, président de la Société agricole de la province d'Anvers, à Anvers.

Vice-présidents : MM. Proost, inspecteur général de l'agriculture, à Bruxelles ; Elsen, propriétaire, à Anvers ; Pyro, professeur de génie rural à l'Institut agricole de l'Etat, à Gembloux ; le baron Peers, L., à Oostcamp ; Crispo, directeur du Laboratoire d'analyses de l'Etat, à Anvers ; le docteur Stubbe, inspecteur vétérinaire près du Ministère de l'Agriculture, à Bruxelles ; Tiberghien, ancien sénateur, trésorier de la Société nationale des Eleveurs belges, à Bruxelles ; de Lalieux, président de l'Union agricole du Brabant-Hainaut, à Feluy ; le baron de Vinck de Winnerzeele, Alf., à Anvers.

Secrétaires : MM. de Creeft, Ch., ingénieur agricole, à Bruxelles ; Montens, Emm., avocat à Anvers ; Vernieuwe, T., chef de division à l'administration de l'agriculture, à Bruxelles.

Secrétaire-adjoint : Van den Bosch, Léon, à Anvers.

A. — Concours spéciaux d'animaux domestiques.

Vice-président : M. Tiberghien.

Membres : MM. De Marbaix, professeur à l'Ecole supérieure d'agriculture, à Louvain ; le comte d'Oultremont, Eugène, président du Royal Cercle équestre, à Bruxelles ; Fraters, L., château de Remeaux par Libramont ; Grégoir, B., à Anvers ; le chevalier Hynderick, major d'état-major, à Bruxelles ; La Haye, Jules, secrétaire du Royal Cercle équestre, à Jette-Saint-Pierre ; Leyder, ancien professeur à l'Institut agricole de l'Etat, à Bruxelles, Meeûs, Hipp., bourgmestre de Wyneghem ; Van de Werve, Adelin, à Anvers ; Van Praet, Adalbert, propriétaire au Donck, près Brasschaet ; Van Praet, Werner, à Schooten ; le vicomte Vilain XIIII, G., château de Basel.

B. — Apiculture.

Vice-président : M. de Lalieux.

Secrétaire : M. Van den Broeck, secrétaire de l'Union apicole du Brabant-Hainaut, à Manage.

Membres : MM. le docteur Beyens, président de la Société d'apiculture des Flandres, à Sleydinge ; Burvenich père, professeur à l'école d'horticulture et d'agriculture de l'Etat, à Gendbrugge ; de le Vingne, Alb., vice-président de l'Union apicole du Brabant-Hainaut, à Mons ; le comte de Meeus, Henri-François, à Beernhem (Bloemendael) ; Deridder, curé, à Saint-Antoine, à Brecht ; Lecart, professeur à l'école supérieure d'agri-

culture, à Louvain; le baron de Moffarts, vice-président de la Société d'apiculture du bassin de la Meuse, Château d'Houchenée, par Nandrin; Piron, Julien, apiculteur, à Arquennes; Pollet, vice-président de la Société d'apiculture du bassin de la Meuse, à Villers-St-Siméon; Sior, président de la Société d'apiculture de la Meuse, à Herstal; Verdeyen, président de la Fédération agricole du Brabant, à Hérent (Louvain); Wathelet, secrétaire de la Société d'apiculture du bassin de la Meuse, à Prayon-Trooz.

C. — Aviculture.

Vice-président : M. le baron de Vinck de Winnezeele.

Secrétaire : M. de Brauwere, Arm., rédacteur du journal l'*Echo de l'Elevage*, à Anvers.

Membres : MM. Bonnet, Louis, président de la Société d'ornithologie du Hainaut, à Tournai; De Ridder, Jos., secrétaire de la Société Neerhof, à Borgerhout (Anvers); de Schietere de Lophem, président de la Société brugeoise d'aviculture, à Bruges; Donnet, Fern., aviculteur, à Anvers; Gilliot, Léon, à Anvers; Jeanmart de Brouillant, Léonce, secrétaire de la Société Nationale pour l'amélioration de l'aviculture en Belgique, à Bruxelles; Lanckman, président du Neerhof, à Gand; L'Hoest, F., directeur de la Société Royale de zoologie, à Anvers; Mertens, F., président du Neerhof, à Borgerhout (Anvers); Monseu, Paul, président des aviculteurs belges, à Haine-Saint-Pierre; Nypels, Maurice, président de la Société Nationale pour l'amélioration de l'aviculture en Belgique, à Gand; Römkens, Ach., président de la Société bruxelloise d'ornithologie, à Uccle; Vander Snickt, rédacteur en chef du journal *Chasse et Pêche*, à Bruxelles.

D. — Laiterie.

(Matériel et produits.)

Vice-président : M. le baron Peers.

Secrétaire : M. Theunis, professeur à l'école supérieure d'agriculture de l'Université de Louvain.

Membres : MM. Chevron, ingénieur, professeur à l'Institut agricole de l'Etat, à Gembloux; Crispo, à Anvers; le comte Philippe de Lannoy, à Anvaing; De Vuyst, à Gand; D'Hondt, secrétaire du comice agricole, à Courtrai; Dijon, directeur des écoles temporaires de l'Etat, à Huy; Foulon, propriétaire, à Bruxelles; Gillain, Paul, à Anvers; Pyro, à Gembloux; Tykort, ingénieur-agronome, à Perck; Vanderyst, inspecteur adjoint de l'agriculture, à Tongres; le comte Vilain XIIII, G., à Basel.

E. — Enseignement agricole. — Publications. — Statistique.

Vice-président : M. Proost.

Secrétaire : M. Poskin, professeur à l'Institut agricole de l'Etat, à Gembloux.

Membres : MM. Bouillot, directeur de l'école pratique d'agriculture de l'Etat, à Huy; Cartuyvels de Collaert, P., à la Plante, à Namur; De Vuyst, inspecteur adjoint de l'agriculture, à Gand; Hubert, directeur de l'institut agricole de l'Etat, à Gembloux; Vanderyst, inspecteur adjoint de l'agriculture, à Liége; Wautier, directeur de l'institut Saint-Joseph, à La Louvière.

F. — Produits agricoles. — Emballages des divers produits du sol.

Vice-président : M. Elsen.

Secrétaire : M. Hendrickx, J., secrétaire du comice agricole, à Anvers.

Membres : Brull, Adolphe, à Dolhain-Goé ; Carton, Jean, négociant en lins, à Courtrai ; De Lannoy-Behagne, fabricant de tabacs, à Warneton ; Dufrasne, de la firme Fettweis et Dufrasne, à Verviers ; Fettweis, de la firme Fettweis et Dufrasne, à Verviers ; Gheeraerdts, échevin, à Alost ; Goossens, Félix, président du comice agricole, à Assche ; Jove, bourgmestre de Warneton ; Leclercq, Henri, négociant en lins, à Courtrai ; Laroye, grainetier, à Ostende ; Macorps, Joseph, à Huy ; Plaideau, E., fabricant de tabacs, à Menin ; Van der Linden, Arthur, président du comice agricole de Grammont ; à Goefferdingen ; Van Kerschaever, grainetier, à Gand ; le chevalier Werner Van Pract, propriétaire, à Schooten ; Van Yperzeel, propriétaire, à Puers ; Verheyden, Modeste, négociant, à Audenarde ; le vicomte Vilain XIIII, au château de Basel ; Willems, P. à Vlamertingen.

G. — **Génie rural : Machines et instruments. — Architecture rurale.**

Vice-Président : M. Pyro.

Secrétaire : M. Tixhon-Smal, constructeur, à Herstal.

Membres : MM. Frenet-Wauthier, à Ligny ; Gillekens, Guillaume, assistant à l'institut agricole de l'Etat, à Gembloux ; Jadoul, agronome de l'Etat, à Wamont ; Landrain, J., constructeur, à Fexhe-le-Haut-Clocher ; Rase, constructeur, à Esneux ; Theunis, professeur à l'école d'agriculture supérieure, à Louvain.

H. — **Engrais commerciaux et produits alimentaires pour bétail.**

Vice-Président : M. Crispo.

Secrétaire : M. Grégoir, B., négociant, à Anvers.

Membres : Gillain, P., négociant, à Anvers ; Theunis, professeur à l'école supérieure d'agriculture, à Louvain ; Vanderyst, inspecteur adjoint de l'agriculture, à Tongres.

I. — **Hygiène et protection des animaux domestiques. Assurances et mutualité agricole.**

Vice-Président : M. le docteur Stubbe, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Van Autgaerden, T., membre de la commission administrative de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, secrétaire du comice agricole de Tirlemont.

Membres : MM. Baerts, inspecteur vétérinaire de la province d'Anvers ; Firlefyn, Emile, inspecteur vétérinaire suppléant, à Anvers ; Raquet, professeur agrégé de zootechnie à l'institut agricole de l'Etat, à Gembloux ; Reul, professeur d'hygiène vétérinaire à l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, à Bruxelles ; Teirlinck, Isidore, publiciste, à Molenbeek.

XX. — SYLVICULTURE

Classe 64

Président : M. le comte Visart de Bocarmé, bourgmestre de Bruges, membre de la Chambre des représentants, président du conseil supérieur des forêts, à Bruges.

Vice-présidents : M. de Caters, Raymond, à Anvers ; Lambiotte, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

Membre délégué : M. Fraters, Léonce, à Libramont.

Secrétaires : MM. de Montpellier, A., à Namur ; de Peñaranda, Ch., à Malderen ; Nève, Louis, à Anvers.

Membres : MM. Carlier, Georges, à Liége ; Cartuyvels de Collaert, Paul, à Namur ; le comte de Limburg-Stirum, Adolphe, à Saint-Jean (province de Luxembourg) ; Delval, membre de la députation permanente du Hainaut, à Trazegnies ; De Reu, Louis, membre de la Chambre des représentants, à Sleydinge lez-Gand ; le comte de Theux, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles ; Dubois, directeur des eaux et forêts, à Bruxelles ; Lecart, professeur à l'Université de Louvain ; Maton, Joseph, architecte paysagiste, à Anvers ; Parisel, professeur à l'Institut de Gembloux ; Roels, Alphonse, à Bruges ; Van Geert, horticulteur, à Anvers ; Van Hulle, professeur d'horticulture, à Gand.

XXI. — PÊCHE ET PISCICULTURE

—

Classe 65. — **Pêche et pisciculture.**

Président : M. le comte de Briey, membre de la Chambre des représentants, membre de la commission de pisciculture, président de la Société centrale pour la protection de la pêche fluviale, à Bruxelles.

Vice-présidents : MM. le chevalier Schellekens, à Alost ; Willequet, avocat, ancien membre de la Chambre des représentants, à Gand.

Secrétaire : M. d'Arripe, Ernest, à Bruxelles.

Secrétaire adjoint : M. Maes, Louis, ingénieur agricole, garde général des eaux et forêts, à Bruxelles.

Membres : MM. le baron Béthune, Charles, à Courtrai ; Borgers, Arthur, à Ostende ; Borgers Aug., vice-consul de Grèce, à Ostende ; Denis, pisciculteur, à Bruxelles ; le baron de Loë, à Mehr ; Gens, docteur en sciences naturelles, à Verviers ; Gillet, H., contrôleur au chemin de fer de l'Etat, à Bruxelles ; Golder, Alfred, secrétaire de la section maritime de l'Association commerciale, à Ostende ; Hamman, Aug., président de la section maritime de l'Association commerciale, à Ostende ; Hubert, Eug., ingénieur en chef, directeur d'administration au chemin de fer de l'Etat, à Bruxelles ; Kemna-Van Beers, professeur à l'institut commercial, à Anvers ; Lecointe, ingénieur en chef du génie maritime, à Ostende ; le baron Lunden, Albéric, à Anvers ; Mouset, inspecteur principal des eaux et forêts, à Bruxelles ; Nothomb, Lucien, à Bruxelles ; Turner, pisciculteur à Bourges ; Van Beneden, E., professeur à l'université de Liége.

XXII. — HORTICULTURE.

—

Classe 66.

Président : M. de Cock, Alphonse, administrateur de la Société royale d'horticulture et d'agriculture, à Anvers.

Vice-Présidents : MM. le comte de Kerchove de Denterghem, membre de la Chambre

des représentants et président de la Société royale d'agriculture et de botanique, à Gand ; Everaerts, Jean, vice-président de la Société royale d'horticulture, à Anvers.

Secrétaires : MM. de Cock, Anatole, secrétaire-adjoint de la Société royale d'horticulture et d'agriculture, à Anvers ; Lubbers, L., secrétaire de la Fédération des sociétés d'horticulture de Belgique, à Bruxelles ; Vanderlinden, Charles, secrétaire de la Société royale d'horticulture et d'agriculture, à Anvers.

Membres : MM. Bommer, J.-E., professeur de botanique à l'université de Bruxelles ; Closon, Jules, horticulteur, à Liége ; Crépin, directeur du Jardin botanique, à Bruxelles; le comte de Bergeyck, sénateur, à Beveren ; De Beucker, J.-L., professeur d'horticulture et d'agriculture, à Anvers ; De Bosschere, Charles, professeur de sciences naturelles, à Lierre ; De Creeft, F., ingénieur agricole, à Bruxelles ; De Middeleer, F., président de la Société royale linnéenne, à Bruxelles ; De Schryver, P., trésorier du Cercle Van Houte, à Gand ; De Smet, Arthur, horticulteur, à Ledeberg-Gand; De Smet, Raphaël, horticulteur, à Gand ; Doucet, Henri, conseiller communal, président du Comité de surveillance de l'Ecole d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde, à Bruxelles ; du Trieu de Terdonk, J., administrateur de la Société royale d'horticulture, à Malines ; Fierens, E., secrétaire de la Société royale d'horticulture et de botanique, à Gand ; Fuchs, L., architecte paysagiste, à Ixelles ; Gillekens, directeur de l'école d'horticulture et d'agriculture pratique, à Vilvorde ; Gravis, A., professeur de botanique, à l'université de Liége ; Griffon, Etienne, directeur de l'école d'arboriculture, à Tournai ; Hage, Victor, pomologue, à Courtrai ; Hye-Leysen, J., administrateur de la Société royale d'agriculture et de botanique, à Gand ; Kekeljan, F., président de la Société royale d'horticulture, à Namur ; Knight, Henry, directeur des jardins royaux, à Laeken; Lamarche, O., président de la Société l'Horticulture, à Liége ; Leconte, Alb., secrétaire de la Société royale d'horticulture et de botanique, à Saint-Nicolas ; Lenaerts, J.-B., président du Cercle des rosiéristes, à Anvers ; Linden, Lucien, directeur de la Société l'Horticulture internationale, à Bruxelles ; Mac-Léod, J., professeur de botanique, à l'université de Gand ; Macorps, président du Cercle d'arboriculture, à Liége ; Martens, P., professeur de botanique, à l'université de Louvain ; Massange de Louvrex, D., à Baillonville lez-Marche ; Millet, Hippolyte, pomologue, à Tirlemont ; Nyssens, Emile, à Anvers ; le baron Osy de Zegwaart, Ed., gouverneur de la province d'Anvers, président de la Société royale d'horticulture et d'agriculture ; Pauwels, Florent, bourgmestre, à Deurne lez-Anvers ; Peeters, Aug., horticulteur, à St-Gilles ; Pycke de ten Aerde, pomologue, au château de St-Georges, par Bloemendaele, Pynaert, Edm., administrateur du Cercle d'arboriculture de Belgique, à Gand ; Rodigas, Em., directeur de l'école d'horticulture de l'Etat, à Gand ; Spae-Van der Meulen, L., horticulteur, à Gand ; Thooris, président de la Société provinciale d'horticulture et d'agriculture, à Bruges ; Van der Linden, Henri, trésorier-administrateur de la Société royale d'horticulture et d'agriculture, à Anvers ; Van der Vorst, P., président de la Société maraîchère, à Ixelles ; Van Geert fils, horticulteur, à Anvers ; Van Heurck, H., directeur du jardin botanique, à Anvers ; Van Houtte, Cyrille, architecte expert, à Courtrai ; Van Houtte, Louis, horticulteur, à Gand; Van Meerbeeck, E., à Anvers ; Van Speybroeck, Georges, à Berchem ; Vincke-Dujardin, G., horticulteur, à Scheepsdaele (Bruges); Warocqué, G., membre de la Chambre des représentants, à Mariemont.

Art. 2. Les fonctions des membres de ces comités sont honorifiques et gratuites.

Bruxelles, le 10 août 1893.

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

(Extrait du *Moniteur belge* du 29 septembre 1893, n° 272.)

SECTION BELGE

CATALOGUE

I. – BEAUX-ARTS

CLASSES 1, 2, 3 et 4 (1)

L'Exposition des Beaux-Arts est organisée exclusivement par les soins de la Société Royale d'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers.

II. – ENSEIGNEMENT

CLASSE 5

Enseignement primaire.

1. Arnoldy, N., instituteur, Arlon.

Bancs-pupitres et tables de travail hygiéniques pour écoles, familles, bureaux, magasins, etc., pouvant s'adapter instantanément à toutes les tailles.

Prix d'excellence, médaille et diplôme, Bruxelles 1888.

2. Béliard et Fletcher, 21, quai Ouest du Kattendyck, Anvers.

Cheval de gymnase et barres parallèles, brevet Happel.

Hors concours, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classes 9, 22, 23.

3. Caisse de pension, Hasselt.

Statuts.

Voir classe 9.

4. Callewaert, frères, 56, rue Saint-Lazare, Bruxelles.

Porte-cartes et cartes géographiques.

COMPARTIMENT DE LA CONGRÉGATION DES FRÈRES DE LA CHARITÉ.

Représentée par F. STOCKMANS, *en religion Père Amédée, supérieur général, 8, Rempart de la Biloque, Gand.*

Objets d'enseignement général ; objets d'enseignement spécial des sourds-muets, aveugles, etc.

2 médailles d'or, 4 médailles d'argent et 2 médailles de vermeil, Anvers 1885, Paris 1889 ; prix de progrès, Bruxelles 1888.

(1) Les classes 1, 2, 3 et 4 du Programme Général : *Peintures et Dessins, Sculptures et Gravures sur Médailles, Gravures et Lithographies, Dessins et Modèles à architectures*, ont fait l'objet d'une exposition spéciale organisée par la Société Royale d'encouragement des Beau-xArts d'Anvers.

Par Arrêté Royal du 15 août 1893, M. Smekens, ancien président du Tribunal de 1re instance à Anvers, a été nommé Commissaire Spécial pour l'Exposition Internationale des Beaux-Arts.

Voir le Catalogue Officiel illustré publié par la Société Royale d'encouragement des Beaux-Arts (Imprimerie Bellemans, Marché-aux-Œufs, Anvers), et le **CATALOGUE ABRÉGÉ** ci-après.

5. **Institut royal des aveugles**, à Woluwe-Saint-Lambert lez-Bruxelles.

6. **Institut royal des sourds-muets**, à Woluwe-St-Lambert lez-Bruxelles.

7. **Institut des sourds-muets**, à Gand (Roighem).

8. **Institut des enfants arriérés**, à Gand (Roighem).

9. **Asile pour enfants aliénés**, à Manage.

10. **Orphelinat de la Sainte-Famille**, à Manage.

11. **Ecole de pêche**, à Ostende.

12. **Ecole d'agriculture**, à Tessenderloo.

13. **Ecole normale agréée du Strop**, à Gand.

14. **Ecole primaire de la Biloque**, à Gand.

15. **Ecole primaire de Saint-Pierre-Alost**, à Gand.

16. **Ecoles primaires adoptées** de Bruges.

17. **Ecoles primaires libres**, d'Ostende.

18. **Ecoles primaires libres**, de Louvain.

19. **Ecoles primaires adoptées**, de St-Trond.

20. **Ecole primaire libre**, d'Anvers.

21. **Pensionnat et externat de Saint-Lambert**, à Hollogne-aux-Pierres lez-Liége.

22. **Orphelinat de Buckley-Hall**, à Rochdale, en Angleterre.

23. **Ecole de réforme de l'Etat**, à Montréal (Canada).

24. **Collège commercial de St-Ferdinand**, d'Halifax (Canada).

25. **Orphelinat de l'Ange Gardien**, à Boston (Etats-Unis d'Amérique).

26. **Asile St-Benoît Labre**, pour aliénés, à Longue-Pointe (Canada).

27. **Maison de santé : le Strop**, à Gand.

28. **Asile d'aliénés**, à Selzaete lez-Gand.

29. **Asiles d'aliénés de Ziekeren** (St-Trond).

30. **Asile d'aliénés de l'Etat**, à Tournai.

31. **Asile d'aliénés** de Froidmont lez-Tournai.

32. **Hospice Guislain**, asile pour hommes aliénés, à Gand.

---

33. **Delahoese, Jean**, 102, rue Vanderstichelen, Molenbeek-St-Jean.

Petit atlas de la Belgique à l'usage des écoles.

Voir classes 6, 8.

34. **Delattre, Auguste**, 15, rue de Houdain, Mons.

Collection d'histoire naturelle.

2 Médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888; 3 médailles de bronze, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classe 63.

35. Demany, Emile, architecte, 93, boulevard de la Sauvenière, Liége.

Médaille d'argent, Paris 1889; médailles de bronze, Paris 1878, Anvers 1885, Paris 1889; mention honorable, Paris 1878, Anvers 1885; médailles de mérite, Chicago 1893; médaille de vermeil, Paris 1893; argent, Scheveningue 1892; or, La Haye 1892; diplôme, Bordeaux 1893, Lyon 1893, San-Francisco 1894.

36. Du Caju, Marie (M^me), Lokeren.

Livres d'enseignement : pédagogie féminine ; série de publications.

37. Ecole des pupilles de l'armée, Alost.

Règlement de l'Ecole ; programme des études ; travaux des élèves ; photographies.

Voir classes 6, 62.

38. Ecoles libres d'Anvers, 255, rue Dambrugge, Anvers.

Ouvrages de classe ; travaux d'élèves, etc.

39. Gomzé, Verviers.

Dessins à la plume.

Voir classe 14^bis

40. Hubert, Joseph, 21, rue de la Terre du Prince, Mons.

Plans de l'Ecole normale de l'Etat à Mons.

Médailles d'or, Paris 1878, Londres 1884, Paris 1889.

Voir classe 57.

41. Institut des sourds-muets, Anvers.

Livres, objets classiques, plans et travaux d'élèves.

Médaille d'argent, Paris 1889.

42. Kiessling et C^ie, (P. Imbreghts successeur), 72, Montagne de la Cour, Bruxelles.

Cahiers et livres pour l'enseignement des langues étrangères.

Voir classes 8, 11.

43. Meskens, Victor, Eykevliet-Hingene.

Tableau noir mobile sur pied en fer.

44. Montfort, Léon, 15, rue Léopold, Malines.

Ouvrages de dessin.

1^er prix, Bruxelles 1888.

45. Pierloz, Alexis, Hasselt.

Manuel d'orchestration et de direction pour chefs de musique.

Voir classe 13.

46. Tulpinck, 4, rue de Londres, Anvers.

Machine à calculer.

Voir classe 27.

47. Van Neck, A. et E. frères, 24, Grand'Place, Bruxelles.

Appareils de gymnastique.

Voir classes 6, 9.

48. Van Noten, H., 25, rue Richard, Anvers.

Articles de gymnase.

Médaille d'argent, Bruxelles 1880; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 9.

49. Ville d'Anvers.

Enseignement primaire.

Voir classes 6, 7.

50. Windels, D., 75, rue des Quatre-Vents, Bruxelles.

Ameublement et matériel didactique pour écoles.

Médaille d'or, Anvers 1885.

CLASSE 6

Enseignement moyen et supérieur.

51. Administration de la statistique générale du royaume, Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction Publique.

Ouvrages économiques et statistiques; tableaux graphiques.

Voir classe 59.

52. Claes, F. et V., rue Grand Goddaert, 26, Anvers.

Préparation d'objets d'histoire naturelle.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

53. Delahoese, Jean, 102, rue Vanderstichelen, Molenbeek-Saint-Jean.

Dessins manuscrits pour atlas divers; petit atlas de la Belgique à l'usage des écoles.

Voir classes 5, 8.

54. Ecole des pupilles de l'armée, Alost.

Règlement de l'école; programme des études; travaux des élèves; photographies.

Voir classes 5, 62.

55. Institut commercial St-Ignace, Anvers.

Documents et collections.

Voir classes 59, 60.

56. Institut St-Joseph, La Louvière.

Travaux de professeurs et travaux d'élèves; méthodes d'enseignement pour humanités anciennes et modernes.

Voir classes 7, 63.

57. Institut supérieur de commerce, Anvers.

Manuels et notes de cours; programmes.

Médailles d'or, Anvers 1885, Melbourne 1888, Bruxelles 1888, Paris 1889; médaille d'argent, Paris 1889; diplôme de participation, Bruxelles 1880.

Voir classes 59, 60.

58. Kerremans, Charles (capitaine), 31, rue du Lac, Ixelles.

Publications d'entomologie; collection de types d'espèces entomologiques nouvelles classées par régions géographiques

Voir classe 8.

59. Le mouvement antiesclavagiste, 12, rue des Finances, Bruxelles.

Cartes d'Afrique.

Voir classes 8, 61.

60. Louppen, Hubert, 37, quai Saint-Léonard, Liége.

Dictionnaire d'architecture, 2 volumes, texte et album, prix 20 frs.

Voir classe 57.

61. Mees, Léopold, Eykevliet-Hingene.

Histoire de la commune d'Hingene, illustrée de 20 gravures, in-4°.

62. Moulckers, J., 3, rue Van Straelen, Anvers.

Cartes historiques et géographiques.

Voir classe 8.

63. Musée Royal d'histoire naturelle, 31, rue Vautier, Bruxelles.

Reproduction en staff d'un des spécimens d'Iguanodons découverts dans le terrain crétacé inférieur du charbonnage de Bernissart, en 1878, par M. Gustave Fagés, agent général de la société.

Panneaux de marbres belges rendus transparents pour montrer l'origine organique de ces marbres et la nature des organismes qui leur ont donné naissance.

Photographies de l'Elephas primigénius, trouvé à Lierre, etc.

Diplôme d'honneur, Paris 1878; médaille d'or, Anvers 1885.

64. Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie. 39, place de l'Industrie, Bruxelles.

Publications scientifiques de la Société.

Médaille d'argent, Paris 1889.

65. Société Géologique de Belgique, fondée à Liége en 1874.

Géologie, hydrologie, paléontologie, annales, 20 volumes.

Médailles d'or, Anvers 1885, Exposition du Livre, Anvers 1890, Paris 1889.

66. Société royale Malacologique de Belgique, 108, boulevard du Nord, Bruxelles.

Publications et collections.

Médaille d'or, Paris 1889.

67. Theunis, A., professeur à l'Université de Louvain, Louvain.

Tableau de transformation des densités; brochure explicative, prix 1 fr.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 8.

68. Thirion, Charles. Verviers.

Plans d'écoles.

Médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 57.

68*bis*. Tulpinck, John, 4, rue de Londres, Anvers.

Machine à calculer dite : transparents stinarithmiques.

69. Van Neck frères. A. et E., 24, Grand'Place, Bruxelles.

Appareils de gymnastique.

Voir classes 5, 9.

70. Ville d'Anvers.

Enseignement moyen et supérieur.

Voir classes 5, 7.

71. Wouters, L., au Collège Saint-Rombaut, Malines.

Tableaux de minéralogie, géologie et paléontologie.

Voir classe 15.

CLASSE 7

Enseignement professionnel.

72. Alliance industrielle, Association des ingénieurs et dessinateurs mécaniciens de Belgique, 162, rue des Palais, Bruxelles

Classeur pour plans.

73. Bergeron, Bruges.

Guide de maréchalerie.

Voir classes 62, 63.

74. Bouhez, G., Dour.

Méthode pour coupe de vêtements.

Voir classe 34.

75. Dirickx, J. (M^me), 30, rue du Marais, Bruxelles.

Cours professionnels privés pour l'enseignement de la coupe des vêtements de dames et d'enfants.

Voir classe 34.

76. Du Caju. Marie (M^me), Lokeren.

Livres d'enseignement pour écoles ménagères.

Voir classe 5.

77. Ecole professionnelle pour jeunes filles, rue des Sœurs-Noires, Anvers.

Travaux de l'école.

78. Ecole professionnelle de filles, 39, rue des Deux-Ponts, Gand.

Vêtements pour dames et enfants et objets de lingerie confectionnés par les élèves.

Voir classes 34, 35.

79. Ecole professionnelle de garçons, (Schoo! Nicaise), 17, rue Guinard, Gand.

Outils, travaux d'élèves, en bois et en fer.

Médailles aux expositions locales.

80. Ecole professionnelle des Tailleurs de Bruxelles, Palais du Midi, Bruxelles.

Vêtements pour hommes et pour dames.

Médaille d'or, Anvers 1885; grand prix, Paris 1889; médaille de bronze, Bruxelles, 1880.

Voir classe 34.

81. Institut St-Joseph, La Louvière.

Enseignement agricole.

Voir classes 6, 63.

82. Ledent, Léon, Forest.

Traité sur les fonderies en fer en Belgique à l'usage des ouvriers.

Prix de progrès, Bruxelles 1888.

83. Minne-Dansaert, Haeltert près Bruxelles.

Ecole dentellière.

Grand prix, Paris 1889, Chicago 1893, membre du jury; médaille d'or, Anvers 1885 : médaille de 1re classe, Londres 1862.

Voir classe 36.

COLLECTIVITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS ; classes et écoles ménagères, ateliers d'apprentissage, écoles industrielles, écoles professionnelles et cours subsidiés par l'Etat.

Filles :

84-277. 194 classes et écoles ménagères.

278-282. 5 écoles ménagères et professionnelles.

283-285. 3 cours professionnels.

286-297. 11 écoles professionnelles.

Garçons :

298-339. 42 ateliers d'apprentissage et écoles professionnelles de tissage.

340. 1 atelier d'apprentissage pour la taille des pierres.

341-353. 13 écoles professionnelles.

354-389. 36 écoles industrielles.

390. 1 institut de commerce.

Divers cours publics de Bruxelles, cours de machines à vapeur à Namur, cercle polyglotte à Liége.

391. Société des Brasseurs pour l'enseignement professionnel, 4, rue de Bruges, Gand.

Ecole professionnelle, institut supérieur, station scientifique.

Médaille d'or et prix de progrès, Bruxelles 1888.

Voir classe 54.

392. Van Wetter-Marcelis, Mme, 26, rue du Poinçon, Bruxelles.

Plats et assiettes peints.

Voir classes 14bis, 17.

393. Ville d'Anvers.

Enseignement professionnel.

Voir classes 5, 6.

III. – ARTS LIBÉRAUX

CLASSE 8

Objets scientifiques, cartographie, etc.

394. Cerf et Van Cleef-Cerf. (Maison Henri Cerf), 59, rue de la Madeleine, Bruxelles.

Instruments de l'optique usuelle et de science.

395. Compagnie anonyme continentale pour la fabrication des compteurs à gaz et autres appareils, 89, chaussée de Mons, Bruxelles.

Compteurs à gaz ; régulateurs et appareils d'éclairage au gaz ; compteur à eau.

Médailles d'or, Paris 1878, Anvers 1885, Paris 1889 ; médaille d'argent, Paris 1867; deux diplômes d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 25, 45.

396. Compagnie des Télégraphistes de place, Anvers.

Magasin à poudre (réduction) ; piles, machines, amorces, instruments de précision, mines et torpédos, manomètre, chronographe Le Boulengé, etc.

Voir classe 62.

397. Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, Bruxelles.

Compteurs à gaz, à eau, à électricité.

Quatre médailles d'or, Paris 1878, Amsterdam, Anvers 1885 ; deux médailles d'argent, Paris 1867 ; médaille de mérite, Vienne ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 28, 45.

398. Cuypers, François, 11, rue Ommeganck, Anvers.

Instrument de précision.

399. Davelooze, Sidonie, chaussée de Louvain, Bruxelles.

Jumelles, loupes, compte-graines, microscopes, etc.

400. De Hennault L. et frères, Fontaine-l'Evêque.

Instruments de précision.

Prix d'excellence, Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Paris 1878, Amsterdam, Anvers 1885, Londres 1851 et Vienne 1873.

401. De Koker, Jean-Baptiste, Essche St-Liévin.

Paratonnerres pour moulins à vent.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 58.

402. Delaere-Beijls, Camille, Harlebeke.

Diverses bascules.

403. Delahoese, Jean, 13, rue du Jardinier, Bruxelles.

Gravures sur pierre : spécimens géographiques et topographiques ; modèles d'écritures et de signes conventionnels : dessins manuscrits pour atlas divers.

Voir classes 5, 6.

404. Delvaux, Emile, 216, avenue Brugmann, Uccle.

Carte anthropologique de la Belgique ; mémoires sur la géologie stratigraphique, la paléontologie, l'hydrologie et l'anthropologie historique.

Diplôme, Paris 1889.

405. De Meulemeester-Cracco, Jean, rue du Nord, Roulers.

Balances, bascules.

406. Ecole de tir, Brasschaet.

Plaques diverses; appareils balistiques Le Boulengé.

Voir classe 62.

407. Flamache (major), Liége.

Comparateur, régulateur balistique. Télémaréoscope.

Voir classe 62.

408. Hannot, Alfred (lieutenant-colonel), 14, rue Faider, Bruxelles.

Ouvrages et publications de topographie et cartographie ; tachéomètre portatif ; levés topographiques.

Médaille d'or, Paris 1889, pour le tachéomètre portatif.

Voir classe 62.

409. Harzé et Closset, Bruxelles.

Baromètre avertisseur des rapides dépressions atmosphériques.

Voir classe 15.

410. Jaspar, Joseph, 20, rue Jonfosse, Liége.

Un chronographe.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médailles d'or, Paris 1878, 1881, 1889, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Paris 1878, Bruxelles 1880, Anvers 1885 ; 6 médailles de bronze, Paris 1855, 1878, 1879 ; médaille de mérite, Vienne.

Voir classes 19, 20, 21, 24, 28.

411. Josz et fils, 92, boulevard Léopold II, Bruxelles.

Cartes d'itinéraires pour chemins de fer et compagnies de navigation à vapeur.

Voir classes 11 et 14bis.

412. Kas, Nicolas, 13, rue de la Prévôté, Bruxelles.

Phonographe.

413. Kerremans, Charles (capitaine), 31, rue du Lac, Ixelles.

Publications d'entomologie ; collection de types d'espèces entomologiques nouvelles classées par régions géographiques.

Voir classe 6.

414. Kiessling et Cº (P. Imbreghts, successeur), 72, rue Montagne de la Cour, Bruxelles.

Plans de villes.

Voir classes 5 et 11.

415. Lagrange (capitaine) **et Stroobant, P.,** Bruxelles.

Photomètre astronomique.

Voir classe 10.

416. Lancaster, Albert, 263, avenue Brugmann, Uccle.

Cartes météorologiques et publications diverses.

417. Le Boulengé (général-major), Gand.

Détermination des vitesses vélocipédiques ; vélographe (une brochure).

Voir classes 47, 62.

418. Le Mouvement antiesclavagiste, 12, rue des Finances, Bruxelles.

Carte du lac Tanganika, par le capitaine Storms ; carte des régions des lacs.

Voir classes 6 et 61.

419. Meinecke, H., Verviers.

Compteurs à eau.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Anvers 1885 ; Barcelone 1888 ; diplôme d'honneur, Melbourne 1888.

Voir classes 28, 57 et 58.

419*bis*. Mertens, Adolphe, 14, rue d'Or, Bruxelles.

Cartes géographiques, plans, etc.

Voir classes 11 et 14^bis.

420. Ministère de la Guerre (5^me direction), Institut cartographique militaire, (directeur le colonel d'état - major Hennequin), la Cambre, Bruxelles.

Cartographie ; publications relatives à la triangulation du royaume, au nivellement général et au nivellement de précision ; cartes et atlas topographiques à diverses échelles : feuilles de la carte géologique de la Belgique ; cartes administratives et cartes diverses ; nouveau relief à gradins de la Belgique à l'échelle du 160 000^e ; instruments de géodésie et de topographie ; publications et documents relatifs à la cartographie.

Hors concours, Paris 1867 ; trois médailles de progrès, Vienne 1873 ; diplômes d'honneur, Paris 1878 ; certificat de premier degré de mérite, Sydney 1879, Melbourne 1880 ; médaille d'or, Calcutta 1883-1884 ; diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; deux diplômes d'honneur, Bruxelles 1888 ; diplôme d'honneur, Exposition du Livre, Anvers 1890.

Voir classes 10 et 62.

421. Moulckers, J., 3, rue Van Straelen, Anvers.

Cartes historiques et géographiques.

Voir classe 6.

422. Niesten, Louis, astronome à l'Observatoire royal de Belgique, Bruxelles.

Planisphère, atlas céleste, globe de Mars, globe céleste, publications diverses.

423. Ottermann, Rodolphe, 58, rue Grétry, Liége.

Appareils pour machines et chaudières à vapeur.

Médailles diverses à toutes les expositions.

Voir classe 23.

424. Pharmacie centrale, Anvers.

Optomètre Loiseau.

Voir classe 62.

425. Prinz, W., Bruxelles.

Grand disque lunaire ; agrandissement de paysages lunaires, de nuages, etc.

Voir classe 10.

426. Röhrs, Charles, Spa.

Economètre ; balance pour le pesage du gaz de combustion.

427. Roland, Herman, 14, Courte rue Neuve, Anvers.

Lunettes, pince-nez, lorgnons, faces à main, jumelles, etc.

428. Rombaut, Oct., 54, Klapdorp, Anvers.

Bascules et instruments de précision.

Médailles d'or, Bruxelles 1888 ; bronze, Anvers 1889.

429. Rosso, Ange, 37, rue Dierckxsens, Anvers.

Optomètres : ophtalmoscopes : jumelles.

Médailles d'or et d'argent à diverses expositions universelles.

430. Rousseaux, E.-J., 23, rue des Capucines, Anvers.

Carte générale de la province d'Anvers en relief.

431. Swarts (sous-lieutenant), Gand.

Appareil de pointage (un mémoire).

Voir classe 62.

432. Tandel, Emile, commissaire de l'arr. d'Arlon-Virton, président de l'Institut archéologique du Luxembourg.

Les Communes Luxembourgeoises, neuf volumes, 6884 pages, grand in-8°.

433. Theunis, A., professeur à l'Université de Louvain, Louvain.

Tableau de transformation des densités ; brochure explicative.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 6.

433*bis*. Tupunck John, 4, rue de Londres, Anvers.

Crabe fossile découvert par l'exposant.

434. Van Alstein, 17, rue Mirœus, Anvers.

Machine pour essayer les huiles.

Voir classe 50bis.

435. Vanderstukken, Constant, 4, rue du Marteau, Anvers.

Balances et bascules.

Prix d'honneur, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

436. Van Ertborn (baron Octave), 14, rue aux Lits, Anvers.

Carte de sondages artésiens ; coupe verticale proportionnelle des formations géologiques sous-jacentes, à Anvers (Sud).

Voir classe 57.

437. Van Nerom, Léon-Charles, 38, boulevard d'Anvers, Bruxelles.

Cartes agricoles et forestières de la Belgique.

Diplômes d'honneur à Bruxelles et Dunkerque ; 18 médailles d'or depuis 1886.

Voir classes 63, 64.

438. Van Reysen-Vanderstraeten, P., 181, rue de Flandre, Bruxelles.

Balances de précision.

439. Vincent, Jean, 58, boulevard Militaire, Bruxelles.

Publications scientifiques : graphique de la température éprouvée par l'homme.

Voir classe 9.

CLASSE 9

Médecine, Chirurgie, Hygiène.

440. Administration communale de Blankenberghe, Blankenberghe.

Deux cabines de bains.

441. Administration des chemins de fer de l'Etat belge, 87, rue Ducale, Bruxelles.

Plans des installations à l'usage des machinistes et chauffeurs à la gare de formation de Ronet près Namur.

Voir classe 24.

442. Arsenal de construction, Anvers.

Voitures d'ambulance et de pharmacie.

Voir classe 62.

443. Aubry, Adrien et fils, Gosselies.

Ustensiles de ménage en fonte et en fer battu émaillé.

Médaille d'or, Paris 1889 ; récompenses à Bruxelles 1880 et 1888, et Barcelone.

Voir classes 19, 45.

444. Béliard et Fletcher, 21, quai Ouest du Kattendyck, Anvers.

Cheval de gymnase et barres parallèles, brevet Happel.

Hors concours 1888; médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classes 5, 22, 23.

445. Besin, François, Elouges.

Lessiveuse.

Voir classes 44, 54.

446. Bier, frères, 104, rue Belliard, Bruxelles.

Savons médicinaux.

Voir classe 51.

446*bis*. Caisse de pension, Hasselt.

Voir classe 5.

447. Chantraine, Jules, 104, rue du Pélican, Anvers.

Elixir pectoral balsamique.

Voir classe 50.

448. Claes, Gustave, chausseur-orthopédiste breveté, 3, r. d'Edimbourg, Ixelles-Bruxelles.

Chaussures de chasse et de ville garanties imperméables ; chaussures spéciales pour pieds goutteux et difformes, brevetées.

Médaille civique de 2e classe; plusieurs brevets d'invention.

449. Compagnie des chemins de fer du Génie, Anvers.

Appareil de suspension des brancards dans les trains sanitaires.

Voir classe 62.

450. De Clerq et Cie, Alost.

Ouates de santé.

Médailles de bronze, Paris 1867, Amsterdam.

Voir classes 30, 31, 50.

451. de la Croix-Willaert et Cie, 28, rue du Prince, Anvers.

Appareils stérilisateurs ; produits obtenus par ce procédé.

452. Demany, Emile, architecte, 93, boulevard de la Sauvenière, Liége.

Notice sur maisons ouvrières avec plans, brochure.

Voir classes 5 et 57.

453. de Mol, Pierre, 103, rue Masui, Bruxelles.

Décantation, filtration et épuration de tout liquide ; filtres épurateurs.

Médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 54.

454. Demoulin, Alphonse, Ougrée.

Lessiveuse dite « l'Indispensable », brevetée en Belgique.

Voir classe 43.

455. De Naeyer et Cie, Willebroeck.

Machine frigorifique.

Diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille d'or, Paris 1878 ; grands prix, Paris 1889.

Voir classes 22, 23, 49, 52.

456. De Preter, F., rue Haute, Anvers.

Fermeture automatique des égouts.

Médaille d'or, La Haye 1892 ; médaille d'argent, Exposition collective R. K.

Voir classe 57.

457. Derneville, Albert, 64, boulevard de Waterloo, Bruxelles.

Capsules médicinales.

Prix d'excellence, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 50.

458. Devis, Aug. et C^ie, à Lodelinsart.

Installations d'aération pour brasserie.

Voir classe 54.

459. De Vlieger, A., 137, chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Machines à hacher la viande.

Voir classes 27, 52.

460. Donckier de Donceel, 56, rue Bodeghem, Bruxelles.

Mémoire sur la captation d'eau de source dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et le Condroz.

Voir classe 57.

461. Emailleries Bruxelloises.

Objets de ménage en fer et fonte émaillés.

Voir classe 19.

462. Firoel-Janssens, 4, rue des Tilleuls, Anvers.

Articles d'orthopédie ; bandages ; instruments de chirurgie.

Médailles à différentes expositions.

463. Gengoux, J.-B., 24, rue du Treurenberg, Bruxelles.

Chaussures orthopédiques.

Médailles d'or, d'argent et de bronze, Paris et Bruxelles.

Voir classe 34.

464. Hanquart (serg.-major), Mons.

Ambulance sans ressorts.

Voir classe 62.

465. Heidrich, H., 217, rue du Progrès, Bruxelles.

Produits antiseptiques et désinfectants.

Voir classes 50, 54, 63.

466. Huet, Victor, Spa.

Lessiveuses-berceuses sur rails.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

467. Inspection générale du service de santé, Bruxelles.

Attelles Merchie ; sacs et sacoches d'ambulance Hermant.

Voir classe 62.

468. Laloux, Henry et Auguste, 11-13, rue du Paradis, Liége.

Eponges.

Voir classe 61.

469. La Prévoyance (Société de secours mutuels), 64, rue Osy, Anvers.

Statuts de Société de secours mutuels.

470. La Prévoyance (Société de secours mutuels), 2, rue du Miroir, Mons.

Tableaux des opérations de la Société; règlements et statuts ; rapports sur l'organisation de la Caisse de retraite et la Caisse des veuves et orphelins.

471. Le Scalpel, rédacteur en chef : D^r L. Déjace, Liége.

Organe hebdomadaire des intérêts professionnels et scientifiques de la médecine, de la pharmacie et de l'art vétérinaire.

472. Melis, J., 5, rue de la Constitution, Anvers.

Glacière.

Voir classe 42.

473. Pagny, Jules, Saventhem.

Plateaux et foyers de tourailles ; girouettes et cheminées d'aspiration.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classe 54.

474. Pas, Gérard, 28-31, rue de la Station, Malines.

Pompes à bière, comptoirs, égouttoirs et articles divers en étain pour débits de boissons.

2 Médailles d'or, Vienne, Amsterdam ; médaille d'argent, Paris ; diplômes d'honneur et prix dans diverses expositions.

Voir classes 21, 27, 44, 45, 50bis, 63.

475. Plettinck-Bouchau (docteur), Bruges.

Appareils pour fractures.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; 4 autres médailles d'or et 7 diplômes d'honneur.

476. Poncelet, Emile, 4, rue du Chêne, Verviers.

Pilules.

Voir classe 50.

477. Renaux, Alf., Duffel.

Farine Renaux pour l'alimentation des enfants.

Diplôme d'honneur, Bruxelles.

Voir classes 50, 52.

478. Rosart, Fernand, 59, rue de Marcinelle, Charleroi.

Pommade ophtalmique Rosart.

Voir classe 50.

479. Ruelle et Lecocq, rue de la Clinique, Bruxelles.

Pastilles médicamenteuses.

Médailles, Amsterdam et Anvers.

Voir classes 50, 52.

480. Ruttiens (maison), fournisseur de S. M. la Reine), 4, rue du Congrès, Bruxelles.

Corsets souples à attelles métalliques pour redresser la taille ; ceintures hypogastriques ; brassières.

Prix d'honneur, Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles, 1888; médailles d'argent, Amsterdam, Paris 1889 ; médailles de bronze, Paris 1878, Bruxelles, 1880.

Voir classe 38.

481. Sasserath, Alphonse, 22, quai des Pêcheurs, Liége.

Appareils dentaires ; eau dentifrice et poudres.

Voir classes 12, 51.

482. Schevelenbos, Louis, 75, Rempart Ste-Catherine, Anvers.

Buste pour corset hygiénique.

Voir classe 34.

483. Société belge d'oxygène, Bruxelles.

Fabrication et application de l'oxygène ; médecine, eau oxygénée, amélioration des vins, alcools et bières ; photographie, etc.

Médaille d'or, Bruxelles 1893.

484. Société anonyme de céramique (Successeur de J. Monseu et Cie), Haine-St-Pierre.

Céramique pour travaux d'assainissement.

3 Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Bruxelles, 1888.

Voir classes 17, 50.

485. Société anonyme des établissements Halot (anciens établissements Cail Halot), 53, rue Derosne, Bruxelles.

Filtres Lachaume à éléments en amiante horizontaux et verticaux.

Médailles d'or, Londres 1851, 1862, Paris 1855, 1867, 1878, Amsterdam, Bruxelles 1888 ; diplôme d'honneur, Anvers 1885; grand prix, Paris 1889.

Voir classes 22, 52, 54.

486. Société anonyme des Tachyphages, 136, rue Sans-Souci, Bruxelles.

Cercueils résorbants et sarcophages indestructibles.

Voir classe 40.

487. Société de Médecine, Anvers, fondée en 1834.

Instruments anciens et modernes; préparations anatomiques.

488. Société d'épargne pour l'achat de provisions d'hiver, Anvers.

Documents de la Société.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

489. Société de Secours mutuels La Prévoyance, 64, rue Osy, Anvers.

Statuts et livres de la Société.

Médaille de bronze, R. K. Anvers, 1885.

490. Société du Familistère (Dequenne et C^ie, anc. mais. Godin), Laeken.

Appareils d'hygiène (baignoires, lavabos, siphons, etc.).

3 Médailles d'or, Paris 1878, 1889 ; diplôme d'honneur, Anvers 1885.

Voir classes 14, 19, 44.

491. Société Royale de Médecine publique de Belgique, 90, rue Royale, Bruxelles.

Tableaux, cartes, publications.

Médaille d'or, Paris 1889; médailles de bronze, Paris 1878, Bruxelles 1880.

492. Tillemans, André, 32, rue Everdy, Anvers.

Instructions pour les ouvriers relatives à l'achat de terrains, à la construction et à l'achat de maisons ouvrières, etc.

Voir classe 57.

493. Troisfontaines P. et Dumoulin H., Liége.

Boîtes de secours ; claie et brochure.

494. Trybon, Auguste, 1, place de la Station, Cortemarck.

Machine à laver le linge.

Voir classe 23.

495. Union générale des Travailleurs (Société coopérative), 111, rue du Verger, Berchem-Anvers.

Statuts de la Société : approvisionnements, habillements, etc.

496. Union Tournaisienne, 1, place de la Bourse, Bruxelles.

Association philanthropique; tableaux synoptiques.

497. Unitas (Cercle des Employés belges), 66, avenue De Keyser, Anvers.

Statuts fondamentaux.

498. Uyttenhoven, Alb., 4, avenue de Keyser, Anvers.

Bandages, jambes, bras, yeux artificiels, ceintures, clysoirs.

Elève des spécialistes de Paris, Londres, Berlin.

499. Vandenkieboom et fils, Huy.

Bassins de malades ; appareils à douches en fer émaillé.

Voir classe 42.

500. Van Heurck, H.-F. et C^ie et Dingner, F.-A., Anvers et Dresde.

Odol, antiseptique nouveau breveté.

Voir classe 50.

501. Van Houtrive, (M^lle Elisa), St-André lez-Bruges.

Poil de Bretagne (produit breveté, marque déposée).

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

502. Van Neck A. et C., frères, 24, Grand'Place, Bruxelles.

Appareils de gymnastique.

Voir classes 5, 6.

503. Van Noten, H., 25, rue Richard, Anvers.

Articles de gymnase.

Médaille d'argent, Bruxelles 1880 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 5.

504. Van Stratum, Henri, 33, avenue des Arts, Anvers.

Dents artificielles.

505. Van Velsen, Prosper (docteur), 248, rue Royale, Bruxelles.

Maquette de l'Institut hypnotique et électro-thérapique.

506. Verhaaren, P.-L., 17, chaussée de Mons, Cureghem.

Filtres.

3 médailles d'or, 1 médaille d'argent, 2 diplômes et 1 grand prix d'honneur.

507. Ville d'Anvers (Service de la propreté publique), 45, rue des Prédicateurs, Anvers.

Un chariot basculant, une tonne à vidanges, un bateau id., une lampe de sûreté, photographies.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

508. Ville de Blankenberghe, Blankenberghe.

Travaux d'assainissement : Plans du réseau d'égouts.

Voir classe 57.

509. Ville de Mons (Administration communale), Mons.

Plans de la ville de Mons.

510. Vincent, Jean, 58, boulevard Militaire, Bruxelles.

Graphique de la température éprouvée par l'homme.

Voir classe 8.

511. Waersegers, F., 75, rue des Foulons, Bruxelles.

Bandages herniaires, ceintures, appareils orthopédiques et prothétiques.

512. Wiechern, W., 46, Longue rue Pothoek, 46, Anvers.

Machine à laver, à calandrer et à tordre le linge ; articles de ménage.

Récompenses à Anvers 1885 et Bruxelles 1888.

Voir classe 27.

513. Wittevrongel, Gustave, 77, rue du Péage, Anvers.

Appareil mobile de chasse pour curage des égouts ; poche-vanne pour chasse d'eau ; grilles d'égout ; échelles pour relever les hautes eaux dans les égouts, etc.

Voir classe 57.

513*bis*. Wodon, Jules, ingénieur, Namur.

Etuve à désinfecter.

514. Wright, W.-H. et C^ie, 14, rue Ste-Gudule, Bruxelles.

Water-closets, bains, lavabos, urinoirs, etc.

Voir classe 42.

CLASSE 10

Photographie.

Association belge de Photographie, à Bruxelles.

515. Bellemans, Louis, 12, Marché aux Œufs, Anvers.

Photographies.

516. Belot, Charles, 26, rue du Poinçon, Bruxelles.

Photographies.

Voir classes 28, 47.

517. Bennert, 43, avenue Plantin, Anvers.

Photographies.

518. Bouvart, Jules, 18, rue Verdussen, Anvers.

Photographies.

519. Brunin, Henri, 253, Coupure, Gand.

Photographies.

520. Canfyn, Albert, 3, place du Lion d'or, Gand.

Photographies.

521. Casier, Joseph, 91, rue des Remouleurs, Gand.

Photographies.

522. Coupe, J., 33, rue Courte des Violettes, Gand.

Photographies.

523. De Lanier, Alfred, chaussée de Courtrai, Gand.

Photographies.

524. de Marcq de Tiège, Château de Villers-le-Peuplier, par Hannut.

Photographies.

525. De Nobele, J., 61, rue Neuve Saint-Pierre, Gand.

Photographies.

526. De Wit, Charles, 49, Longue rue de Ruysbroeck, Anvers.

Photographies.

527. Fabronius, E.-B., 11, rue Neuve, Bruxelles.

Photographies.

528. Fraeys, Ernest, rue au Beurre, Ypres.

Photographies.

529. Gife, L., 78, avenue des Arts, Anvers.

Photographies.

530. Goderus, Armand, 8, rue du Poivre, Gand.

Photographies.

531. Leirens, Alphonse, 29, boulevard Frère-Orban, Gand.

Photographies.

532. Lunden, Albéric, Deurne.

Photographies.

533. Maes, Jos., 33, rue Rembrandt, Anvers.

Photographies.

534. Massange de Louvrex, Château de St-Gilles, Liége.

Photographies.

535. Petitjean, Paul, Eghezée, province de Namur.

Photographies.

536. Raynaud, Georges, Rempart Ste-Catherine, Anvers.

Photographies.

537. Sacré-Smits, Achille, place du Commerce, Gand.

Photographies.

538. Selb, Victor, 45, avenue Moretus, Anvers.

Photographies.

539. Springuel-Preud'homme, Huy.

Photographies.

540. Tilman, Louis, Château de Bernalmont, Liége.

Photographies.

541. Van Bellingen, Gustave, 16, rue Edelinck, Anvers.

Photographies.

542. Van der Haegen, 60, rue des Champs, Gand.

Photographies.

543. Van Neck, Louis, 10, Klapdorp, Anvers.

Photographies.

544. Vanneck et Peters, 7, rue de la Madeleine, Bruxelles.

Photographies.

545. Van Renterghem, G., Anvers.

Photographies.

546. Wesemael, Joseph, 59, chaussée de Gand, Bruxelles.

Photographies.

---

547. Anseel, Edouard, 341, rue Dambrugge, Anvers.

Photomicographie ; jauge diagonale en aluminium.

548. Aubry, Emile, 67, rue d'Angleterre, Bruxelles.

Reproductions phototypiques en tous genres.

Médailles d'or, Bruxelles 1881, Amsterdam 1883, Anvers 1885 ; diplômes d'honneur, Paris 1885, 1887.

549. Bavais, Georges, 22, rue Gérard, Anvers.

Photographies.

550. Bavais, Joseph, 93, rue Rempart des Béguines, Anvers.

Photographies.

551. Bavais, Vincent, Hove près Vieux-Dieu.

Photographies sur platine.

552. Beernaert's (Ed.). Dry Plate, C^o, 234, Allée Verte, Gand.

Edifice en cartonnage servant à l'emballage des plaques photographiques ; plaques sèches au gélatino-bromure d'argent.

553. Belot, Charles, 24, rue du Poinçon, Bruxelles.

Appareils de photographie.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classes 28, 29.

554. Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers, Anvers.

Photographies diverses.

555. Dero, frères, 10, rue Gramaye, Anvers.

Epreuves phototypiques.

556. De Trez, Ch. et Simon, 28, rue du Vallon vert, Anvers.

Photographies en tous genres, reproductions.

557. Drains, frères, Merxem lez-Anvers.

Appareils photographiques.

558. Hermans, Gust., 9, rue Dierckxsens, Anvers.

Reproductions des Musées, des vues et monuments du pays : gros, exportation : impressions aux encres grasses ; photocollographie industrielle et artistique.

559. Josz et fils, 92, boulevard Léopold II, Bruxelles.

Portraits, vues et reproductions d'art par la photographie sur métaux, ivoire, nacre, satin, marbre, etc., par procédé breveté.

Voir classes 11, 14bis.

560. Korpes-Myvis, 11, Marché aux Souliers, Anvers.

Photographies.

561. Lagrange (capitaine) **et Stroobant, P.**, Bruxelles.

Photomètre astronomique.

Voir classe 8.

562. Lamot, A., 16, rue des Lions, Anvers.

Cartes photographiques.

Voir classe 11.

563. Machiels, Auguste, 10, Marché-au-Charbon, Bruxelles.

Photographie industrielle.

564. Ministère de la Guerre (Institut cartographique militaire, la Cambre), Bruxelles.

Applications cartographiques de la photographie ; clichés ; plaques topogravées ; transports photographiques sur zinc ; épreuves.

Hors concours, Paris 1867 ; trois médailles de progrès, Vienne 1873 ; diplômes d'honneur, Paris 1878, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; premier mérite, Sydney 1879, Melbourne 1880.

Voir classes 8, 62.

565. Prinz, W., Bruxelles.

Grand disque lunaire ; agrandissements de paysages lunaires, de nuages, etc.

Voir classe 8.

566. Régiment du Génie, Anvers.

Texte de dépêches à photographier ; réductions sur pellicules.

Voir classe 62.

567. Tecqmenne (capitaine), Diest.

Méthode pour photographier un grand nombre d'hommes à la fois.

Voir classe 62.

568. Van Leemput, J., 36, rue Rogier, Anvers.

Photographies.

CLASSE 11

Typographie, lithographie, librairie, papeterie.

569. Beilemans, frères, 12, rue Marché-aux-Œufs, Anvers.

Registres; reliures : impressions typographiques, lithographiques, chromolithographiques; timbrages.

570. Bertels, Charles-Hippolyte, 41, rue du Marché-au-Charbon, Bruxelles.

571. Bouhon, G., 291, avenue de la Reine, Laeken.

Encres à écrire, marque l'Éléphant.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classe 50.

572. Brück, Fr., 45, Grand'Rue, Arlon.

Imprimés typo et lithographiques.

573. Busath, Edouard, 9, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.

Timbres en caoutchouc, gravures.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 14bis.

573*bis*. de Saint-Moulin, Ursmar, avocat, Mons.

Lettre-Enveloppe « la Rapide », système breveté en Belgique et à l'étranger. Avantages : date certaine, sécurité pour l'envoi des fonds, système facile, expéditif, économique.

Voir classe 49.

574. De Seyn-Verhougstraete, éditeur d'ouvrages de littérature flamande, éditions de bibliophiles, Alost.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; médailles de bronze, Barcelone et Paris 1889.

575. Dolmans-Sieper, H., 13, boulevard de la Senne, Bruxelles.

Timbres en caoutchouc.

Voir classe 14bis.

576. Frentz, Adolphe, 6, rue Gaucheret, Bruxelles.

La Gazette du Brasseur.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 54.

577. Godenne, Jacques, 9, square de la Cathédrale, Liége.

Livres, brochures, etc.

Médailles d'or et d'argent, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Anvers 1885; médaille de bronze, Paris 1889; hors concours, Chicago 1893.

578. Goffart, L.-J., 181, rue du Progrès, Bruxelles.

Impressions lithographiques en noir et en couleurs, travaux d'art, reproductions de tableaux et aquarelles, travaux de science : botanique, anatomie, microscopie, minéralogie, entomologie, etc.

Médaille d'or, Anvers 1885.

579. Goldberg (Mme), 9, rue Grétry, Bruxelles.

Articles de papeterie.

580. Goldschmidt, J.-L., 29, rue de l'Alliance, Bruxelles.

Enveloppes et étiquettes indécollables.

Voir classes 44, 50.

581. Johnson, George-M., Bruxelles.

Le Petit Journal du Brasseur et publications diverses.

Voir classe 54.

582. Josz et fils, 92, boulevard Léopold II, Bruxelles.

Pancartes chromos et noires pour l'industrie, cartes d'adresse métallochromes, cartes d'itinéraires pour chemins de fer et compagnies de navigation à vapeur, impressions sur celluloïd.

Voir classes 8, 14bis.

583. Kiessling et Cie, P. Imbreghts, successeur, 72, rue Montagne de la Cour, Bruxelles.

Tableaux d'uniformes de l'armée belge; guides de voyage.

Voir classes 5, 8.

584. Lambo, Henri, 52, rue Blaes, Bruxelles.

Pâte à rouleaux pour imprimeurs.

Voir classe 50bis.

585. Lamertin, Henri, libraire éditeur (médecine, sciences naturelles), 20, rue du Marché au Bois, Bruxelles.

586. Lamot, A., 16, rue des Lions, Anvers.

Cartes photographiques, papeterie de luxe et de fantaisie, biscautage à façon.

Voir classe 10.

587. Laurent, Auguste, 16, boulevard d'Anvers, Bruxelles.

Le Moniteur de la Brasserie, publication périodique.

Voir classe 54.

588. Lebègue, J. et Cie, 46, rue de la Madeleine, Bruxelles.

Livres, cartes, globes.

Médailles d'or, Amsterdam, Londres, Paris 1889; médaille d'argent, Anvers 1885.

589. Lesigne A., 23, rue de la Charité, Bruxelles.

Livres reliés et brochés.

Médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone, Bruxelles 1888.

590. L'Industrie (revue hebdomadaire, industrielle, scientifique), 13, rue Ducale, Bruxelles.

Ouvrages reliés et gravures de la revue technique et scientifique *L'Industrie*.

Voir classes 19, 57.

591. Lyon-Claesen, E., 8, rue Berckmans, Bruxelles.

Ouvrages d'art, de décoration, d'ameublement, d'architecture, arts industriels et décoratifs, travaux et catalogues.

592. Manasse, Charlotte (Mme), 13, rue Léopold, Bruxelles.

Articles de papeterie

593. Melsen, Fl., 259, rue Dambrugge, Anvers.

Articles d'imprimerie.

594. Meersmans, H., 2, chaussée de Forest, Bruxelles.

Reliure, dorure, travaux pour l'exportation, tirages or, noir et couleurs.

595. Mertens, Adolphe, 14, rue d'Or, Bruxelles.

Articles de typographie et lithographie.

Médaille de mérite, Vienne 1873; médaille d'argent, Paris 1878; médaille d'or, Bruxelles 1880; chevalier de l'ordre de Léopold, 1881; médaille d'argent, Londres 1884; médailles d'or et argent, Anvers 1885; 2 diplômes d'honneur, Bruxelles 1888; 2 médailles d'or, Paris 1889; diplôme d'honneur, Edimbourg 1890; médailles : Londres, Lima, Santiago de Chili, etc.

Voir classes 8 et 14bis.

596. Mettewie, frères, 11, rue Vanderstraeten, Molenbeek.

4 machines d'imprimerie.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888

Voir classes 23, 27.

597. Meyer, Eugénie (M^me), 23, rue Fonsny, Saint-Gilles.

598. Myncke, Ed., 61, rue Marché au Charbon et, 8, rue Sainte-Anne, Bruxelles.

Un tableau d'étiquettes.

599. Peeters, Charles, 20, rue de Namur, Louvain.

Livres.

2 médailles d'or, Bruxelles 1888; médailles d'argent, Anvers 1885.

600. Ramlot, E., 17, rue Grétry, Bruxelles.

Ouvrages scientifiques, propriétés de l'éditeur.

Médailles d'argent et de bronze, Paris 1889.

601. Roeder, Jos., et C^ie, 8, rue Saint-André, Anvers.

Registres, copies de lettres, mementos et agendas, fournitures de bureau, papiers divers, imprimés typographiques et lithographiques.

Médailles, Londres 1851, Paris 1855 et Bruxelles 1880 : médaille d'argent, Anvers 1885, la plus haute récompense pour l'article *registres*.

602. Roux, J.-Paul, 30, rue Saint-Alphonse, Bruxelles.

La Revue de la Brasserie et de la Distillerie, ouvrages et brochures.

Médailles d'or, Paris 1889 et Bruxelles 1888, membre du jury.

Voir classe 54.

603. Rykers, Gustave, 18, rue de la Paille, Bruxelles.

Livres reliés.

Prix d'excellence, Bruxelles 1888 : médailles d'or, Bruxelles 1888 et Paris 1889; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

604. Schmittz, Emile, 123, rue des Palais, Bruxelles.

Reliure de luxe ancienne et moderne.

Médailles et diplômes, Bruxelles 1880, Anvers 1885, Bruxelles 1888 et Paris 1889.

605. Schoepen, J.-V., 115, Longue rue Neuve, Anvers.

Gravure sur métaux.

Voir classe 14^bis.

606. Schott, frères, 82, rue Montagne de la Cour, Bruxelles.

Edition et impression d'ouvrages de musique.

Voir classe 13.

607. Seghers, L. et fils, Anvers.

Epreuves lithographiques.

Médailles d'argent, Anvers 1885.

608. Siffer, Alphonse, Gand.

Imprimeur, éditeur, libraire.

609. Smeekens, C.-A., 23, rue du Lombard, Bruxelles.

Cartonnages pour confiseurs.

Diplôme, Bruxelles 1880; méd. d'or, Brux. 1888; dipl. d'honn., Brux. 1892.

Voir classe 52.

610. Société belge de Librairie (Soc. an.), O. Schepens, dir., 16, rue Treurenberg, Bruxelles.

Librairie générale. Publications périodiques.

611. Société générale d'imprimerie et de publicité (ancienne maison VANDERAUWERA), 16, rue des Sables, Bruxelles.

Imprimés en tous genres : livres, gravures, albums, etc.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

611*bis*. Société St-Augustin (Desclée, De Brouwer et C^ie), à Bruges, **Société St-Jean l'Évangéliste** (Desclée, Lefèbvre et C^ie), à Tournai, 22, rue Kipdorp, Anvers.

Livres brochés et reliés, travaux d'imprimerie : chromo, litho et typographie.

Diplômes d'honneur, Lille 1882, Gand 1882, Rouen 1884, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Barcelone 1888, Rome 1888, Anvers 1890.

612. Sweegers, Edouard, 70, rue de Fiennes, Bruxelles.

Cartonnages.

613. 'T 'Felt, Charles, 19, canal des Récollets, Anvers.

Articles de lithographie.

614. The Standard Copying Press C^o, 47, rue de Trèves, Bruxelles.

La « Standard », presse à copier à pédale.

Voir classe 27.

614*bis*. Tulpinck, John, 4, rue de Londres, Anvers.

Liquide fixant les encres d'impression sur la toile cirée, le celluloïd, etc.

615. Uyttereist et C^ie, 74, rue Gaucheret, Bruxelles.

Machines à imprimer.

Diplôme d'honneur, Amsterdam 1883 ; médaille d'or, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Paris 1878, Barcelone.

Voir classe 23.

616. Vanderauwera, Charles, 42, rue de la Rivière, Bruxelles.

Lithographie et typographie.

Voir classe 13.

617. Vanderborght, A. et F., 150, rue Verte, Schaerbeek.

Poinçons, produits, imprimés, ustensiles, outils de précision.

Hors concours, Bruxelles 1888 ; diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Paris 1878 ; médailles de 1^er ordre Sydney, Melbourne.

618. Vander Ghinste, A. et C^ie, 4, rue des Croisades, Bruxelles.

Imprimés de musique.

2 médailles d'argent, Bruxelles 1888 ; médailles de bronze, Anvers 1885 et Paris 1889.

Voir classe 13.

619. Vanderpoorten, J., 18, rue de la Cuiller, Gand.

Livres et publications musicales.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Paris 1889.

620. Van der Voort, G., 16, rue des Lions, Anvers.

Reliures commerciales et de luxe ; entreprise d'éditions : fabrique de registres : copies de lettres à répertoire mobile (breveté) : dorure sur tranche ; impression en or sur ruban, cuir, carton.

Médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille d'or, Expos. Intern. du Livre 1892.

621. VanOrtroy (lieutenant), Tournai.

Bibliographie militaire belge.

Voir classe 62.

621*bis*. Vastemans, Jules, 31, rue Quinaux, Bruxelles.

Epreuves de gravure lithographique. Illustrations du livre *Geschiedenis der gemeente Hingene*.

622. Verschueren, J., 15, rue des Douze Mois, Anvers.

Articles d'imprimerie.

623. Weissenbruch, Paul (imprimeur du Roi), 45, rue du Poinçon, Bruxelles.

Imprimés.

624. Wintraecken, L. et C^ie, 62, boulevard du Nord, Bruxelles.

Imprimeurs du corps notarial et de la magistrature : travaux commerciaux, industriels et administratifs.

IV. – INDUSTRIES D'ART

CLASSE 12

Orfèvrerie, bijouterie, industrie diamantaire, joaillerie.

625. Anthony, Emile, rue Oudaen, Anvers.
Joaillerie.

626. Arens, A., 41, Marché au Lait, Anvers.
Ciselure.
Les plus hautes récompenses aux diverses expositions internationales.

627. Bourdon, Gand.
Orfèvrerie religieuse.
Voir classe 14.

COLLECTIVITÉ DE L'INDUSTRIE DIAMANTAIRE.

628. Adler, A., Anvers.

629. Antoine, Gust. H., Anvers.

630. Bloch, aîné, Anvers.

631. Coetermans, L., Anvers.

632. Coetermans et Daverveldt, Anvers.

633. Feher, M. et C^ie, Anvers.

634. Heydt, Jos. et C^ie, Anvers.

635. Jacobs, H., Anvers.

636. Kennis, L., Anvers.

637. Mani-Daniels, Anvers.

638. Van Antwerpen et Van den Bosch, Anvers.

639. Wauters, frères, Anvers.

---

640. Dikker, H. J., 30, Longue rue du Vanneau, Anvers.
Taillerie de diamants en miniature.

641. Dutienne, Ch., Longue rue de l'Evêque, Anvers.
Christ en argent.

642. Fisch et C^ie, 32, rue Antoine Dansaert, Bruxelles.
Médailles, croix, insignes, etc.
Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889; médaille de bronze, Bruxelles 1880.
Voir classe 14^bis.

643. Frank-Jongelings, G., à Anvers.
Joaillerie.

644. Govaerts, B., rue Marché-aux-Souliers, Anvers.
Bijouterie.

645. Horemans, Fr., 38, rue de Hollande, Anvers.

646. Junes, J. J., 24, rue des Pèlerins, Anvers.

Partie d'autel (style gothique) en cuivre repoussé : chandeliers, etc.; articles repoussés.

Médailles d'or, médailles d'argent, à Anvers 1885 et Bruxelles.

Voir classes 14, 14bis.

647. Lermusiaux, François, 130, rue de la Tulipe, Anvers.

Appareils pour taillerie de diamants.

Voir classes 52, 54.

648. Loonis, Gérard, 26, rue du Géranium, Anvers.

Bijouterie fausse.

Médaille d'argent, Edimbourg.

649. Loonis, J., 88, rue Canal de l'Ancre, Anvers.

Articles de fantaisie ; bijouterie.

650. Meert, Antoine, 17, rue de l'Arbre-Bénit, Bruxelles.

Bijouterie fausse; décoration de table; ustensiles de toilette.

651. Mercier, Joseph-Henri, 21, rue de Namur, Bruxelles.

Orfèvrerie, joaillerie, bijouterie.

652. Michiels, C. (fils) 44, rue Houblonnière, Anvers.

Articles repoussés en cuivre.

653. Michiels, Ch., 44, rue Houblonnière, Anvers.

Objets ciselés en cuivre.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Anvers 1885.

654. Molle, Jules, Avenue des Viaducs, Charleroi.

Diamants pour couper les vitres et glaces.

Voir classe 18.

655. Morrens, C., (fabricant-joaillier), 46, r. du Chaperon, Anvers.

Bijoux en or, diamants, émaux, etc.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

656. Neyrinck, N., 111, avenue de la Reine, Bruxelles.

Bijouterie, article de jais.

657. Pauwels, J., Bruxelles.

Fondeur de métaux précieux.

658. Pirson, Léon, 75, rue Duvivier, Bruxelles.

Dessins de joaillerie.

Voir classe 14bis.

659. Prion, Louise, 21, rue de la Madeleine, Bruxelles.

Bijouterie fantaisie.

660. Rondeau, R., rue des Tanneurs, Anvers.

Joaillerie.

661. Roth, Gustave, 26, rue Debruyn, St-Josse-ten-Noode.

Pièces ciselées.

Voir classe 14bis.

662. Sasserath, Alphonse, 22, quai des Pêcheurs, Liége.

Bijoux.

Voir classes 9, 51.

663. Sels, Ve M., 15, rue au Beurre, Bruxelles.

Bijouterie fine et de fantaisie.

Médailles aux expositions.

664. Van Dyck, P.-G., 5, rue du Rabot, Anvers.

Taillerie de diamants en miniature.

665. Van Hemelryck, Jacobs, 1, rue Marché-aux-Souliers, Anvers.

Joaillerie.

666. Van Ryswyck, L., 23, rue Kipdorp, Anvers.

Bronzes d'église.

Voir classes 14, 14bis.

CLASSE 13

Musique (Instruments, etc.).

667. Balthazar-Florence, Namur.

Pianos, orgues, harmoniums.

Médailles et récompenses aux expositions universelles.

668. Beullens, Alph. et Cie, 40, boulevard de Diest, Louvain.

Deux cloches.

Médaille d'or, Melbourne.

Voir classe 21.

669. Beyer, Mme G. (successeur de V. Gevaert), 30, rue Digue de Brabant, Gand.

Trois pianos-buffets, orgue Bell.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885.

670. Causard, A., Tellin.

Carillon de 56 cloches.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1880; 4 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Amsterdam.

Voir classe 21.

671. Cornand, Jos., 33, rue Grein, Anvers.

Orgues.

672. Coveliers, Frans, 10, rue Coppenol, Anvers.

Pianos.

Médaille de bronze, Anvers 1885; Bruxelles 1888.

673. De Cart, F. et L. frères (Maison fondée en 1850), 48, rue d'Anvers, Lierre.

Manufacture générale d'instruments de musique; atelier spécial de réparations.

674. De Vries, Melchior, 38, rue d'Anvers, Lierre.

Instruments de musique en cuivre.

Médaille de bronze 1841.

675. Frey, P., 9, rue d'Arenberg, Anvers.

Instruments de musique.

676. Gunther, J. (Maison fondée en 1845), rue Thérésienne, Bruxelles.

Pianos.

1er prix, Paris 1878; médaille d'argent, Paris 1867; diplômes d'honneur, Amsterdam et Sydney.

677. Guth. Aug., 120, avenue Isabelle, Anvers.

Instruments de musique.

678. Koenigsberg. Ch., 32, rue Huybrechts, Borgerhout.

Orgues pour salles de danse et pour la rue.

679. Manufacture Royale de Pianos (ancienne firme François Berden et Cie), fondée en 1823 ; usine, ateliers, bureaux, magasins et administration, 42,r Keyenveld, Ixelles; succursale pour la vente et la location, 92, rue Royale, Bruxelles.

Pianos-buffets et pianos à queue de styles divers; mobiliers scolaires, pianos-buffets pour écoles et pensionnats.

Médaille d'or, Bruxelles 1841-1847: prize medal, Londres 1851: 1re médaille, Paris 1855; prize médal, Londres 1862: 1re médaille, Paris 1867; diplôme d'honneur, Utrecht 1876: 1re médaille, Paris 1878: 2 médailles d'or et 2 diplômes d'honneur, Sydney 1880 et Melbourne 1881: croix de l'ordre Léopold: diplôme d'honneur et croix du Libérateur, Caracas (Venezuela) 1883 : médaille d'or et croix de l'ordre de Léopold, Paris 1889 ; hors concours, diplôme, Chicago 1893.

680. Massau. Alfred, Verviers.

Cours préparatoire de violoncelle et brochures.

Médaille d'argent, Paris 1889: ordre du Mérite de Saxe-Cobourg-Gotha, Bologne 1888, officier d'Académie.

681. Mougenot. Georges, Montagne de la Cour, Bruxelles.

Instruments à cordes.

Médaille d'or, Anvers 1885, Amsterdam ; médaille d'argent, Paris 1878.

682. Mortier. Th., 56, rue de Bréda, Anvers.

Orgues à cylindres et orgues d'église.

683. Némery, A., Montigny-sur-Sambre.

Flûtes métalliques nickelées et ordinaires : cannes à musique : spécialité pour luthiers et bazars.

684. Pierloz. Alexis, Hasselt.

Manuel d'orchestration et de direction pour chefs de musique.

685. Pierrard, L., 4, rue d'Or, Bruxelles.

Divers instruments et articles de lutherie.

Médailles d'or, d'argent et de bronze, Paris et Bruxelles.

686. Piroli, J., 109A, rue Kroonenburg, Anvers.

Orgues.

687. Rummel, Ve, 134, avenue des Arts, Anvers.

Piano à pédalier indépendant.

Médaille d'or, Anvers 1885.

688. Schott, frères, 82, Montagne de la Cour, Bruxelles.

Editions d'ouvrages de musique.

Voir classe 11.

688*bis*. Tulpinck, John, 4, rue de Londres, Anvers.

Tulpiphone.

689. Van den Eynde, Jean, 3, place Falcon, Anvers.

Accordéons et carillons.

690. Vanderauwera, Charles, 42, rue de la Rivière, Bruxelles.

Imprimerie de musique: prix très modérés; exécution rapide et parfaite.

Voir classe 11.

691. Vander Ghinste, A. et Cie, 4, rue des Croisades, Bruxelles.

Imprimés de musique.

2 médailles d'argent, Bruxelles 1888 : médailles de bronze, Anvers 1885 et Paris.

Voir classe 11.

692. Van Engelen, frères, (Maison fondée en 1813). Usine à vapeur, 66, rue de Lisp, Lierre.

Fabrication d'instruments de musique: cornets d'appel pour chemins de fer tramways, vélocipèdes; instruments pour orgues à cylindre.

Médailles d'argent, Bruxelles 1835, 1847; médaille d'or, Anvers 1885.

693. Van Hyfte, B., 32, rue Basse des Champs, Gand.

Cinq pianos droits de différents modèles, avec cadre en fer, à cordes verticales, obliques et croisées.

Médailles, Paris 1878, Melbourne 1880, Bruxelles 1880, Amsterdam 1883, Anvers 1885.

CLASSE 14

Les autres industries d'art (bronze, fer, zinc, galvanoplastie, émaux), coutellerie.

694. Bickel, A., 365, chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Hache à coude: fourche à matières; grattoirs pour fûts, etc.

Voir classe 54.

695. Bogaerts, Jos., 195, chaussée de Bréda, Merxem.

Serrurerie d'art.

Voir classe 14bis.

696. Bogaerts, Jules, Merxem.

Ferronnerie artistique.

Voir classe 14bis.

697. Boin et Moyersoen, 33, rue Zérézo, Bruxelles.

Bronzes d'art.

Médaille d'or, Bruxelles; médaille d'argent, Amsterdam.

Voir classes 42, 45.

698. Bourdon, Edouard, successeur de Bourdon de Bruyne, 5, rue de la Catalogne, Gand.

Orfèvrerie et bronzes d'église.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; 3 médailles d'or, Amsterdam, Bruxelles 1888; médailles d'argent, Paris 1867, 1878; médaille de progrès et de mérite, Vienne 1873.

Voir classe 12.

699. Chevroux, Jean, 21, rue Teichmann, Anvers.

Loupe, râpe, couteau modèle et petit couteau modèle à éplucher les légumes.

Voir classe 43.

700. Chouanard, G., successeur de V. Couard, 35, rue de l'Evêque, Bruxelles.

Bronzes pour bâtiments: serrurerie, cuivrerie, ferronnerie: bouches de chaleur.

Médailles de bronze, Anvers 1885; argent, Bruxelles 1888: or, Liverpool 1886.

Voir classe 39.

701. Compagnie des bronzes (Société anonyme fondée en 1859), siége social et dépôt de ses produits, 28, rue d'Assaut, Bruxelles.

La compagnie des bronzes fabrique les appareils d'éclairage en général (lustres, suspensions, appareils de billards, etc.);

les bronzes d'art et d'ameublement (groupes, statuettes, bustes, garnitures de cheminée); les objets de fantaisie très variés. Elle fond les statues monumentales et les œuvres d'art pour monuments publics en général, pour tous pays. Elle exécute les grands bronzes pour ornementation d'églises, théâtres, etc., etc. Elle a la spécialité de la fonte dite « à cire perdue ». Ses ateliers et fonderies sont situés à Molenbeek lez-Bruxelles, rue Ransfort, 27.

Diplômes d'honneur et médailles d'or aux expositions de Paris, Anvers, Amsterdam, Barcelone, etc., etc.

Voir classes 42, 45.

702. Compagnie générale des conduites d'eau, 390, rue des Vennes, Liége.

Fontes d'art.

Médaille d'or, Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classes 19, 22, 23, 41, 44, 57.

703. Clymans, Auguste, Turnhout.

Porte grillagée en fer forgé.

Voir classe 19.

704. Crahay-Moxhet, Joseph, Stavelot.

Couteaux à épiler et à écharner; marteaux en cuivre à battre le cuir.

Voir classe 37.

705. Dandois, Henri, 5, rue de la Rivière, Bruxelles.

Fermetures du VI^e siècle; crémones de fenêtres de tous styles; boutons de portes d'appartement; mentonnets et boutons de portes d'extérieur; paumelles de tous styles; bouches à régulateur de chaleur de tous styles.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888; médailles d'argent, Paris 1889, Amsterdam 1883, Bruxelles 1880.

Voir classe 42.

706. de Lairesse, Charles, industriel, 39, rue des Clarisses, Liége.

Poêlerie artistique; bronze et ferronnerie d'art; foyers à gaz, à boulets d'amiante et à flammes bleues.

Médailles d'or, Paris 1878; Bruxelles 1880 et 1881, Amsterdam 1883, 2 médailles d'or, Anvers 1885, médaille d'or, Liverpool 1886.

Voir classe 44, 42.

707. Demoulin, S., Farciennes.

Fonderie en cuivre et en fer; poêlerie et ornements.

Voir classe 44.

708. Finoults, Henri, rue Marché-aux-Chevaux, Anvers.

Serrurerie artistique.

Voir classe 14^bis.

709. Haan, L., 5, rue du Vanneau, Anvers.

Cuivrerie.

Voir classe 14 bis.

710. Haan-Van Engelen, H., rue du Vanneau, Anvers.

Autel en cuivre.

Voir classe 14.

711. Hansen, C. fils, 121, Longue rue Neuve, Anvers.

Fers forgés et ustensiles en cuivre.

712. Helen Ch., 45, Grand'Place, Anvers.

Suspensions, lampes, lustres.

Voir classe 45.

713. Hoffman, Léonard, 58, rue de Ruysbroeck, Bruxelles.

Lanterne et poteau Renaissance flamande entièrement forgés au marteau.

Voir classe 45.

714. Jeener, C. et fils, 42, rue Otlet, Bruxelles.

Porcelaines montées, appareils d'éclairage.

Voir classe 42.

715. Junes, J.-J., 21, rue des Pèlerins, Anvers.

Cuivre repoussé.

Médailles d'or et d'argent, Anvers 1885 et Bruxelles.

Voir classes 12 et 14^bis.

716. Lafontaine-Dumont, François, Grand'Rue, Thuin.

Monuments funéraires en fonte.

717. Lemière, J.-B., 70, rue de l'Etuve, Bruxelles.

Coutellerie.

Médailles d'or, Bruxelles 1888, Paris 1889.

718. Licot, J.-F. et C^ie, 6, rue des Fossés, Namur.

Coutellerie.

Médaille d'or, Paris 1867.

718*bis*. Luppens, H. et C^ie, 46, 48 et 50, boulevard Anspach, Bruxelles.

Lustres, bronzes.

Les plus hautes récompenses à diverses expositions.

Voir classe 42.

719. Maes, Paul, 26, rue des Champs, Gand.

Lustres, candélabres en cuivre.

Voir classes 42, 45.

720. Mallieux, Victor, Liége.

Foyers à gaz et appareils de chauffage.

Médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 44.

721. Monnaie et fils, 19, rue du Grand-Cerf, Bruxelles.

Foyers de luxe.

Médailles d'argent, Amsterdam, Bruxelles 1888.

Voir classes 42, 44.

722. Moyson, H., 16, rue Rubens, Anvers.

Lustres et lampes.

Voir classe 45.

723. Nobels et C^ie, Saint-Nicolas.

Ferronnerie d'art.

724. Nonhoff, F.-H., 78, rue Douffet, Liége (Longdoz).

Cheminées chêne et fer forgé, devants de foyers, candélabres, suspensions, lanternes, enseignes.

Voir classes 42, 45.

725. Persoons, A., 58, Place de Meir, Anvers.

Lustres, suspensions et articles de bronze, d'électricité et de photographie.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885; médailles d'argent, Anvers 1885, Paris 1889; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classe 45.

726. Poppe, Norbert, 124, chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Grillage de tombe en fer forgé.

727. Pilate, Paul et C^ie, 23, rue du Marché, Bruxelles.

Lustres.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Paris 1889; médailles de bronze, Amsterdam, Anvers 1885; médaille de mérite, Melbourne.

Voir classes 42, 45.

728. Redouté, Joseph, 32, rue de la Tulipe, Ixelles.

Verrous-serrures incrochetables.

Médaille, Bruxelles 1888.

729. Roeyackers, Félix, 78, rue de l'Empereur, Anvers.

Cheminée Renaissance avec foyer.

Voir classes 29, 42, 44.

730. Rubenskring, (Société pour encourager les arts et métiers), 27, rue Van Ertborn, Anvers.

Imitation en fer forgé de la célèbre pompe de Quentin Metsys.

Bruxelles 1888, 1er prix de progrès.

731. Seghers-Castelle, 14, rue des Paroissiens, Bruxelles.

Objets d'art; foyers et ferronnerie d'art.

Diplôme de progrès et médaille d'or, Bruxelles 1888; médailles d'or et d'argent, Paris 1889 et 1890; diplôme d'honneur, La Haye 1892; Exposition de Chicago.

Voir classes 40, 42, 44.

732. Sneyers, P.-J., Longue rue Pothoek, Anvers.

Berceau en fer forgé.

733. Société anonyme pour la fabrication d'appareils d'éclairage, ancienne firme Lempereur et Bernard, 468, rue Saint-Léonard, Liége.

Lustres, lampes, girandoles, foyers.

4 médailles d'or et diplôme d'honneur à diverses expositions.

Voir classes 42, 44 et 45.

734. Société du Familistère Dequenne et Cie, ancienne maison Godin, Lacken.

Appareils de chauffage.

3 médailles d'or, Paris 1878, 1889; diplôme d'honneur, Anvers 1885.

Voir classes 9, 19, 44.

735. Soetens, Augustin, St-Nicolas.

Outils de sabotier.

Voir classe 64.

736. Strymans, 29, rue du Mouton, Borgerhout.

Figures de la pompe de Quentin-Metsys.

737. Tavenier, Pierre, 59, rue de Courtrai, Gand.

Lanterne en fer forgé avec console contre cloison, cartel en fer et repoussé au marteau, ferme d'escalier et panneau d'escalier en fer forgé.

Diverses médailles de vermeil; médaille de bronze, Bruxelles 1880; prix de progrès, Bruxelles 1880.

738. Usines et Fonderies de la Nèthe.

Fontes d'art.

Voir classes 19, 39, 44.

739. Van Boeckel, L., 22, rue de Malines, Lierre.

Lanterne, lustre, candélabre, chenets, feu de luxe, tableau, balcon, grille gothique, jardinière, etc.

8 médailles d'or; 2 médailles d'argent à l'expos. industrielle et internationale; 2 prix de progrès, Bruxelles 1888.

740. Van Beggaerden, François, 15, rue Rempart-des-Tailleurs-de-Pierres, Anvers.

Appareils de chauffage; foyers de luxe et coffre-forts.

3 médailles à l'Exposition universelle d'Anvers 1885.

741. Van de Wiele, A., Roelants, J.-L. successeur, 7, rue de Spa, Bruxelles.

Foyers de luxe fer et bronze.

Médailles à Paris et à Bruxelles.

Voir classe 44.

742. Van Donck, Guillaume. 73, rue Pachéco, Bruxelles.

Bronzes ; appareils d'éclairage.

Hors concours, Chicago 1893 ; 2 médailles d'argent, Bruxelles 1888, en collectivité ; médailles de bronze, Bruxelles 1847, Anvers 1885.

Voir classe 42, 45.

743. Van Mieghem, Edouard, Vracene.

Système complet de villebrequins et couteaux pour faire des sabots.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

744. Van Offelen-Cools, 10, rue Anneessens, Anvers.

Articles de serrurerie.

Voir classe 39.

745. Van Ryswyck. L., ciseleur et orfèvre, 23, rue Kipdorp, Anvers.

Autel en bronze doré ; ornements d'église : bronzes d'art.

Médaille d'or, Anvers 1885.

Voir classes 14 et 14bis.

746. Vosters, Edouard, Arendonck.

Un cep de vigne et une branche de cerisier en fer forgé.

747. Vuylsteke - Knockaert. Henri, 12, rue de l'Académie, Bruges.

Ferronnerie d'art.

Diplômes d'honneur, Bruxelles et Paris.

Voir classes 42, 45.

748. Willems. F., 40, rue Gray, Bruxelles.

Quincaillerie.

Voir classe 19.

CLASSE 14 BIS.

Application usuelle des arts du dessin et de la plastique.

749. Algrain. Alfred. 17, rue des Chapeliers, Bruxelles.

Etiquettes et pancartes.

750. Aymond, Louis, graveur-dessinateur, 27, rue Treurenberg, Bruxelles.

Etiquettes et pancartes.

Médaille d'argent, Bruxelles 1893.

751. Arnaud-Dierickx, Deynze.

Modèles d'imitation de bois et marbres peints sur bois ; modèles d'imitation de cuivre poli antique, dorure sous verre.

Voir classe 42.

752. Baes, Henri, 31, rue Brédérode, Bruxelles.

Panneaux décoratifs et maquettes.

Voir classe 40.

753. Baggen. L., 61, rue Saint Willibrord, Anvers.

Statuettes.

754. Bakker, Jean. 106, rue Jordaens, Anvers.

Panneau décoratif.

Voir classe 40.

755. Bardin. Edouard. 51, rue de Sclessin, Liège.

Gravures sur pierre et sur métaux.

Voir classe 18.

756. Bauman, Fr. (peintre-décorateur), rue de l'Etoile, Anvers.

Décoration d'une salle à manger.

Voir classe 40.

757. Bax, Th., 4, rue Moriaan, Anvers.

Voir classe 40.

758. Bellens, Henri, 33, rue des Béguines, Anvers.

Ouvrages sculptés en ivoire.

Voir classe 40.

759. Bollekens, Jos., 76, rue du Pélican, Anvers.

Portraits dessinés.

760. Braquenié et Cie, 20, rue de Stassart, Malines.

Tapisserie artistique.

Diplôme d'honneur, Paris 1878, 1889; hors concours, Anvers 1885.

Voir classe 40.

761. Bruyninckx, 94, rue des Peintres, Anvers.

Tableaux.

762. Busath, Edouard, 9, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.

Gravures, plaques et lettres émaillées.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 11.

763. Buyle, V., 3, rue de la Province (Sud), Anvers.

Tableaux.

764. Cassiers, Jean, 132, rue de la Balance, Anvers.

Portraits dessinés.

765. Chardon, Valentin, Rance.

Marbres.

766. Colliard-Penant, J., 78, rue du Marais, Bruxelles.

Gravure artistique sur métaux.

Voir classe 18.

767. Colliard-Penant, J., 78, rue du Marais, Bruxelles.

Cartes, cartons et spécimens pour étiquettes: panneaux, enseignes, modèles de lettres et autres articles se rapportant à cette industrie.

1 médaille d'or, 4 médailles d'argent et 1 médaille de bronze à diverses expositions.

768. Couche, frères, impasse de la Violette, Bruxelles.

Pancartes-enseignes.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

769. Courtois, Jos., Courte rue de l'Evêque, Anvers.

Panneau décoratif.

Voir classe 40.

Collectivité de l'art religieux.

770. Baggen, 61, rue Saint-Willebrord, Anvers.

Sculpture.

771. Bogaerts, Jos., 195, chaussée de Bréda, Merxem.

Serrurerie d'art.

Voir classe 14.

772. Bogaerts, Jules, Merxem.

Ferronnerie artistique.

Voir classe 14.

773. Coomans, Jacques, 24, rue Hoboken, Anvers.

Sculptures polychromées.

774. Desmidt, A., 6, rue Butte du Moulin, Anvers.

Vitraux.

Voir classe 18.

775. Devriendt, 36, rue du Casque, Borgerhout.

Sculpture.

776. Finoults, Henri, rue Marché-aux-Chevaux, Anvers.

Serrurie artistique.

Voir classe 14.

777. Gerrits, Jan, 38, rue du Rossignol, Anvers.

Sculptures.

778. Haan, L., 5, rue du Vanneau, Anvers.

Cuivrerie.

Voir classe 14.

779. Haan-Van Engelen, H., rue du Vanneau, Anvers.

Autel en cuivre.

Voir classe 14.

780. Junes, J.-J., 24, rue des Pèlerins, Anvers.

Partie d'autel (style gothique) en cuivre repoussé, chandeliers et autres ornements d'église.

Médailles d'or et d'argent, Anvers 1885 et Bruxelles; hors concours, Anvers 1894.

781. Koob, Th. (successeur de Rigidiotti), rue des Peignes, Anvers.

Sculptures polychromées.

782. Peeters, Charles, 12, rue des Wallons, Anvers.

Dessins architecturaux.

Voir classe 57.

783. Peeters, Pierre, 14, rue des Wallons, Anvers.

Art religieux (collectivité). *A.* Maître-autel. — *B.* Banc de communion d'Exel. — *C.* Deux retables de Velp (Holl.). — *D.* Stalles de la collégiale de Tongres. — *E.* 25 projets d'ameublements exécutés en Belgique, Angleterre, France et Pays-Bas.

Prix d'honneur et d'excellence, médailles or et argent; Bruxelles, Bologne, Anvers, Cologne, Gand.

784. Tancke, Veuve R., rue Van Maerlant, Anvers.

Vitraux.

Voir classe 18.

785. Van Beylen, Jules, 35, rue du Canal, Borgerhout.

Mobilier.

Voir classe 42.

786. Van Genk J., sculpteur, 59[1], Longue rue Pothoek, Anvers.

Autels et sculptures religieuses, ornementations pour bâtiments, etc.

787. Van Mierlo, P.-F., chaussée de Turnhout, Anvers.

Sculpture, groupe N.-D. de la Mer.

Diplôme, Barcelone 1888.

788. Van Rijswyck, L., 23, rue Kipdorp, Anvers.

Bronzes d'église.

Voir classes 12 et 14.

789. Van Sina-Van Goubergen, 19, rue de l'Empereur, Anvers.

Broderies d'or.

Voir classe 36.

790. Watson, Thomas, 160, rue des Images, Anvers.

Sculptures.

791. Weyns, Jules, 22, rue du Régent, Anvers.

Sculpture artistique.

---

792. De Beule, Aloïs, sculpteur, rue des Vanniers, 5, ateliers: rue Bas-Polder, 22, Gand.

Sculpture monumentale et religieuse, spécialité de chemins de la croix.

793. De Leuw-Sibick, J., rue Marché Saint-Jacques, Anvers.

Tableau décoratif d'une salle à manger.

Voir classe 40.

794. Dietrich et Cie, 50, Montagne de la Cour, Bruxelles.

Peintures sur photographie.

795. Dolmans-Sieper. H., 13, boulevard de la Senne, Bruxelles.

Timbres en caoutchouc.

Voir classe 11.

796. Dupon. J., 10, rue des Babillardes, Anvers.

Statuettes.

797. Dupont, Jean, 221, Longue rue d'Argile, Anvers.

Peinture décorative et polychromie.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 40.

798. Dupuis, fils, 87, rue Anselmo, Anvers.

4 bustes.

799. Fisch et Cie, 32, rue Antoine Dansaert, Bruxelles.

Médailles, insignes, etc.

Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 12.

800. Fumière, Charles, 18, rue Cardinet, Paris.

Dessins d'ornement.

801. Gasparoli, Mary, 9, rue Breydel, Bruxelles.

Peinture sur céramique.

Voir classe 17.

802. Gilliams. Jacques, 38, rue Jordaens, Anvers.

Gravure et décoration sur verre.

Voir classe 18.

803. Gomzé, Verviers.

Travaux d'art.

Voir classe 5.

804. Hermanus. Paul, 32, rue de Namur, Bruxelles.

Peintures et décorations.

Médaille d'argent, Paris 1889.

805. Hubert (major retraité), Bruxelles.

Aquarelles représentant les uniformes de l'armée belge.

Voir classe 62.

806. Huttert. H., peintre, 59, rue des Six-Jetons, Bruxelles.

Enseignes, peinture, décoration, attributs, etc.

807. Josz et fils, 92, boulevard Léopold II, Bruxelles.

Pancartes et chromos pour l'industrie. Impressions sur celluloïd.

Voir classes 8, 10, 11, 40.

808. Lanneau. G., 279, rue Rogier, Bruxelles.

Dessins industriels et modèles de revêtements de murs imitant les cuirs, les émaux, etc., moulés et sculptés.

Médaille d'or, Anvers 1885; Mention honorable, Paris 1878 et 1889.

809. Ligue Anvers en avant, Anvers.

Une colonne symbolisant la Ligue Anvers en avant.

810. Logelain, Pierre, 11, rue Keyenveld, Bruxelles.

Panneaux peints.

Voir classe 42.

811. Maes, Léopold. 49, rue St-Alphonse, St-Josse-ten-Noode.

Tableau en étoffe d'après peinture, composé de morceaux cousus à la main.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classe 34.

812. Mathieu, Armand, 9, rue des Eperonniers, Bruxelles.

Peinture de lettres.

812*bis*. Mertens, Adolphe, 14, rue d'Or, Bruxelles.

Lithographie, chromo-lithographie, gravures industrielles.

Voir classes 8 et 11.

813. Mertens, J., 34, rue des Capucines, Anvers.

2 bustes.

814. Meunier, Emile. 250, chaussée d'Ixelles, Bruxelles.

Projets de décoration pour serre, fumoir, etc.

Médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 42.

815. Meyers, Henri. 38, rue de la Province (Nord), Anvers.

Tableaux.

816. Moerenhout, E., 13, rue Richard, Anvers.

Tableau.

817. Neyrinck, J., 13, boulevard Baudouin, Molenbeek.

Peinture artistique.

818. Olivier, Ernest, 18, rue Everdy, Anvers.

Peinture.

819. Pierson, Victor. 145, Longue rue d'Argile, Anvers.

Dessins.

820. Pira, J., 4, r. du Sac, Anvers.

Vase et glace.

Voir classe 42.

821. Pirson, Léon, 75, rue Duvivier, Bruxelles.

Dessins et joaillerie.

Voir classe 12.

822. Poelemans, J., 7, rue de la Cité, Anvers.

Enseignes, réclames, attributs.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

823. Rembaux, Emile, Ecaussines.

Monument funéraire.

Voir classe 16.

824. Rembaux – Roland, Edouard, Ecaussines.

Monument funéraire en pierre bleue.

Voir classe 16.

825. Remy, Vessière, Val-Saint-Lambert.

Gravures artistiques sur cristaux et glaces ; exécution d'objets d'art.

Voir classe 18.

826. Roth, Gustave, 26, rue Debruyn, St-Josse-ten-Noode.

Pièces ciselées.

Voir classe 12.

827. Sartini G., 49, Grand'Place, Anvers.

Statues religieuses.

828. Scheyltjens, P., 35, rue de l'Empereur, Anvers.

Objets sculptés.

829. Schoepen, J.V., 115, Longue rue Neuve, Anvers.

Gravure sur métaux.

Voir classe 11.

830. Sober, frères, 34, galerie de la Reine, Bruxelles.

Peinture.

831. Stalins et Janssens, 38, Rempart-du-Lombard, Anvers.

Vitraux.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classe 18.

832. Steyaert, Edouard, 39, rue Wiertz, Bruxelles.

Vitraux d'église.

Voir classe 18.

833. Swofs, rue du Lombard, Anvers.

Poteries artistiques.

Voir classes 17, 50.

834. Taelemans, Jean, 8, rue des Goujons, Bruxelles.

Médaillons mortuaires en marbre.

Voir classe 16.

835. Terneu, A., 56, rue Porteaux-Vaches, Anvers.

Tableaux.

836. Tasson, Joseph, 16, rue du Chêne, Bruxelles.

Panneaux décoratifs.

Voir classe 40.

837. Van Crombrugghe, Emile, 6, rue Haute, Gand.

Panneaux en verre peint.

Médailles, Bruxelles 1880 ; Anvers 1885.

Voir classe 18.

838. Van Den Plassche, 2², Place de Meir, Anvers.

Dorure sur verre ; armoiries et lettres peintes.

839. Vanderkelen, Alfred, 160, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

Panneaux imitant le bois et le marbre.

Voir classe 42.

840. Van Deuren, C., 98, rue de la Province (Nord), Anvers.

Tableau.

841. Van Droeghenbroeck, Justinien, 14, rue de la Chaufferette, Bruxelles.

Décorations, enseignes, médailles, armoiries, étiquettes, etc.

Hors concours, Chicago ; 3 médailles de bronze, Bruxelles 1888, Paris 1889.

842. Van Hael, Léon, Cuesmes.

Gravures sur marbre et pierre pour enseignes et plaques de commerce.

1 Médaille d'argent et diplôme à La Louvière 1893.

843. Van Hove, E., 52, rue de la Loi, Anvers.

Peinture historique du Cortège du Rubenskring au Landjuweel d'Anvers 1892.

Voir classe 40.

844. Van Kaldekerken, H., 15, rue des Images, Anvers.

Peinture décorative.

845. Van Loey, Edmond, 217, rue Jourdan, St-Gilles.

Panneaux décoratifs imitant des incrustations de marbre.

Médailles aux expositions internationales.

Voir classe 40.

846. Van Wetter-Marcelis (Mme), 26, rue du Poinçon, Bruxelles.

Plats et assiettes peints.

Voir classes 7, 17.

847. Verkerk, Albert, 108, rue Dambrugge, Anvers.

Cadre à portraits.

Voir classe 42.

848. Vloebergh, Charles, 72, rue Ommeganck, Anvers.

Panneau décoratif.

Voir classe 40.

849. Vloeberghs, 84, rue Basse, Anvers.

Buste de M. L. Meinertzhagen.

Médailles de bronze, Anvers 1885 et Bruxelles 1888.

850. Vremdt, J., 13, rue du Perroquet, Gand.

Pavillon de fantaisie.

Voir classe 43.

851. Wouters, Albert, rue Luithagen, Vieux-Dieu.

Tour Eiffel en zinc découpé.

V. – INDUSTRIES MINÉRALURGIQUES

CLASSE 15

Mines.

852. Brohée, Louis, Strépy-Bracquegnies.

Locomotive souterraine pour mines.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classes 19, 24, 39, 57.

853. Cartoucherie belge (société anonyme), 58, rue Prévinaire, Cureghem-Bruxelles.

Amorces à dynamite.

Voir classes 26, 62.

Collectivité des Charbonnages belges.

854. Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. (Administration des Mines, service de la carte générale des mines), Bruxelles.

Plans et coupes.

855. Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics. (Administration des Mines, service de la carte géologique), Bruxelles.

Plans et coupe générale ; documents.

856. Allard, frères, Châtelineau.

Appareils pour charbonnages ; outillage de mines.

857. Charbonnage de Marchienne (Société anonyme), Marchienne-au-Pont.

Produits et plans ; appareils spéciaux.

858. Charbonnage de Monceau-Bayemont et Chauw-à-Roc (Société anonyme), Marchienne.

Briquettes ; plans ; objets divers.

859. Charbonnage du Poirier (Société anonyme), Montigny-sur-Sambre.

Charbons ; plans ; objets divers.

860. Compagnie des charbonnages belges. Frameries.

Produits et documents.

Médaille d'argent, Paris 1878 : médaille de bronze, Paris 1867.

861. Compagnie du charbonnage d'Arsimont, à Auvelais près Charleroi (Belgique), siége social, 12, rue du Hâvre, Paris.

Plans de machines et d'installations; plans et coupes de la concession sur glaces; wagonnets de mines; produits: charbons 1/4 gras pour foyers domestiques, charbons 1/4 gras et 1/2 gras pour chaudières à vapeur, charbons criblés et lavés.

862. Decamps-Michel, Camille. Frameries.

Lampes de sûreté.

Voir classe 45.

863. Fouquemberg, N., Wasmes.

Appareils brevetés pour mines. Plans de machines.

Voir classe 23.

864. Hanarte, Gustave, 21, rue Bertaimont, Mons.

Plans d'installations minières ; matériel de mines ; mémoires.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; 8 médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classe 22.

865. Harmegnies, André et frères, Dour.

Cordages.

Voir classe 31.

866. Harzé et Closset, Bruxelles.

Baromètre avertisseur des rapides dépressions atmosphériques.

Voir classe 8.

867. Ligny, Jean-Baptiste, Gilly.

Câbles plats et ronds en chanvre et acier fondu.

4 médailles d'argent, Barcelone 1888 et Paris 1889.

Voir classe 31.

868. Mahieu, Adolphe, Boussu.

Cordages.

Voir classe 31.

869. Société anonyme des agglomérés de houille de Châtelineau, Châtelineau.

Produits.

Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889 ; médailles de bronze, Paris 1878, Bruxelles 1880.

870. Société anonyme des agglomérés réunis du bassin de Charleroi, Marcinelle.

Gailletins ; têtes de moineaux ; briquettes ; produits de distillation du goudron.

871. Société anonyme des agglomérés réunis du Bassin de Charleroi, Marcinelle.

Plans des usines de Marcinelle et de Châtelineau ; briquettes ; gailletins, têtes de moineaux, etc. ; produits de la distillation bruts et raffinés.

Médaille d'or, Paris 1867 ; médaille d'argent, Paris 1878 ; médaille de bronze, Londres 1862.

872. Société anonyme des Ateliers de construction de la Meuse. Liége.

Plans d'installation d'une machine d'épuisement à colonne d'eau de 1200 chevaux.

873. Société anonyme des charbonnages d'Aiseau-Presle, Farciennes.

Produits : documents ; appareils spéciaux.

874. Société anonyme des charbonnages d'Amercœur. Jumet, directeur-gérant : Fr. Gillieaux.

Charbons 1/2 gras, 1/4 gras et maigre flambant; demi-gras lavés et calibrés; anthracite concassé, lavé et calibré; agglomérés de houille (briquettes AMR).

875. Société anonyme des charbonnages de Bernissart, Bernissart.

Charbons, coke et agglomérés de houille.

876. Société anonyme du charbonnage de Marchienne, Marchienne-au-Pont.

Plans et installations : coupe-vues ; appareils, système Soupart : mains roulantes à ressorts pour cages d'extraction: houille, gailleterie, etc.

877. Société anonyme des charbonnages de Marihaye, Flémalle-Grande.

Notice sur les installations ; produits divers.

Médailles d'or, Paris 1878, Amsterdam 1883, Anvers 1885.

878. Société anonyme des charbonnages de Monceau-Bayemont et Chauw-à-Roc. Marchienne-au-Pont.

Plans ; produits ; matériel.

879. Société anonyme des charbonnages de Monceau-Fontaine et du Martinet. Monceau-sur-Sambre.

Charbon, coke et agglomérés de houille.

Médailles d'or et d'argent, Anvers 1885.

880. Société anonyme des charbonnages de Mariemont, Mariemont.

Cadres, tableaux et échantillons: plan en relief des installations.

881. Société anonyme des charbonnages réunis de Roton-Farciennes, Baulet et Oignies-Oiseau. Tamines.

Produits de la Société.

882. Société anonyme des charbonnages de Ressaix, Leval, Péronnes et Ste-Aldegonde, Ressaix.

Charbons, cokes, briquettes : plans et documents.

883. Société anonyme des charbonnages du Gouffre. Châtelineau.

Produits, plans, appareils spéciaux.

884. Société anonyme des charbonnages du Horloz, Tilleur-lez-Liége, directeur M. Ph. Banneux.

Plans et produits.

Médaille d'argent et bronze, Paris 1888; médaille d'or et d'argent, Anvers 1885; médaille d'argent, Paris 1889.

885. Société anonyme des charbonnages du Levant du Flénu. Cuesmes.

Charbons ; coke ; plans et documents.

886. Société anonyme des charbonnages du Trieu-Kaisin. Châtelineau.

Plans, documents : matériel.

887. Société anonyme des charbonnages Unis de l'Ouest de Mons, Boussu, près Mons (Belgique).

Charbons flénus: charbons demi-gras pour la fabrication du gaz d'éclairage; charbons gras pour la forge, la fabrication du coke et les foyers domestiques; charbons lavés: coke lavé pour fonderie, saturation pour sucrerie; coke métallur-

gique pour hauts-fourneaux; coke spécial pour brasseries, malteries, fabriques de chicorée, de chaux et de ciment.

Distinction à l'exposition universelle de Paris 1867; médaille d'argent à l'exposition internationale d'Altona 1869; deux médailles d'or à l'exposition universelle d'Anvers 1885.

Voir classes 38 et 45.

888. Société anonyme des Houillères-Unies du bassin de Charleroi, Gilly.

Produits ; plans ; documents.

889. Société anonyme du charbonnage de Hornu et Wasmes. Wasmes.

Plans ; produits.

890. Société anonyme Franco-Belge du charbonnage de Forte-Taille, Montigny-le-Tilleul.

Boulets ovoïdes: briquettes perforées ; plans.

Médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Paris 1889.

891. Société des charbonnages de Fond-Piquette. Vaux-sous-Chèvremont.

Plans d'installations ; produits.

Un diplôme de médaille d'argent, Amsterdam 1883; deux diplômes de médaille de bronze, Anvers 1885; un diplôme de médaille de bronze, Paris 1889.

892. Société des charbonnages de la Concorde. Jemeppe-sur-Meuse.

Plans et produits.

Médailles d'argent, Paris 1889, Amsterdam 1883, Anvers 1885.

893. Société des charbonnages de La Haye. Liège, directeur M. J. Boulanger.

Photographies et produits.

894. Société des charbonnages de l'Espérance et Bonne Fortune, Montegnée lez-Liège, directeur M. Louette.

Plans et produits.

Médaille de bronze, Paris 1889.

895. Société des charbonnages des Kessales. Jemeppe lez-Liège.

Produits divers.

Médaille de bronze, Amsterdam 1883.

896. Société des charbonnages du Hasard, Trooz.

Plans et produits.

Médaille de progrès; 2 grands diplômes d'honneur à l'Exposition universelle de Vienne 1873 ; médaille d'argent et médaille d'or à l'exposition d'hygiène et de sauvetage, Bruxelles 1876; médaille d'or, diplôme de médaille de bronze, diplôme de médaille d'or Exposition universelle de Paris 1878 ; médaille de bronze, médaille d'or Exposition nationale de Bruxelles 1880 ; médaille de bronze, médaille d'or, diplôme d'honneur Exposition internationale et coloniale d'Amsterdam 1883; un grand diplôme d'honneur, une médaille d'or Exposition universelle d'Anvers 1885.

897. Solvay et C^ie^, 25, rue du Prince-Albert, Bruxelles.

Fours à coke à récupération des sous-produits, ammoniaque, goudron, benzol, etc.

Médaille d'or, Paris 1889; médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classes 50, 63.

---

898. Compagnie des Mines de la Lienne, 93, avenue du Midi, Bruxelles.

Minerais de manganèse et briques métalliques schisteuses.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

899. Delecourt-Wincqz, rue de la Pépinière, Bruxelles.

Perforatrice de mine.

Voir classe 41.

900. L'Industrie (Société anonyme d'entreprises et de constructions), Wilsele lez-Louvain.

Wagonnets, voies portatives.

Voir classes 41, 57.

901. Mercenier-Delloye, Alb., Andenne.

Terres plastiques et réfractaires.

Voir classes 16, 17.

902. Rigaux, frères, usine d'agglomérés de houille, 9, route de Bréda, Merxem.

Boulets ovoïdes, briquettes industrielles, charbons triés et lavés.

903. Schmitz, Gaspard, directeur du musée géologique des bassins houillers belges, 5, Collège N.-D. de la Paix, Namur.

Roches, charbons, schistes belges.

904. Société anonyme Cooppal et Cie, Wetteren.

Poudres.

7 diplômes d'honneur, Amsterdam 1883, Anvers 1885 et Bruxelles 1888; médailles d'or, Bruxelles 1857 et Paris 1867, 1878; grand prix, Paris 1889; médaille de 1re classe, Paris 1855; prize medal, Londres 1862; médailles de progrès, Vienne et Philadelphie

Voir classe 50, 62.

905. Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Couillet.

Echantillons de minerais et de coke.

Hors concours, Paris 1878; grand prix, Paris 1889; 5 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone et Paris 1889; 2 médailles d'argent et médaille de bronze, Paris 1889; 4 diplômes d'honneur, Amsterdam et Anvers 1885.

Voir classes 19, 22, 24, 28, 62.

906. Société anonyme des Hauts Fourneaux et Mines de Halanzy.

Minerais, fontes brutes, collection de minéraux, scories, etc.

Médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885; Bruxelles 1888 et Paris 1889.

907. Société anonyme des Usines Bonnehill, Marchienne-au-Pont.

Minerais.

Médaille d'or, Anvers 1885.

Voir classe 19.

908. Société anonyme métallurgique d'Espérance-Longdoz, Liége.

Minerais de fer.

Médailles d'or, Londres 1851, Paris 1867, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone; médailles d'argent, Paris 1878, Melbourne et Paris 1889; diplôme d'honneur, Bruxelles 1880; médaille de mérite, Vienne 1873.

Voir classe 19.

909. Société anonyme pour la fabrication des cartouches et projectiles, 39, rue des Goujons, Anderlecht (Bruxelles).

Tableaux de produits divers (détonateurs, mèches de mines, pistolets allumeurs).

3 médailles d'or, Anvers 1885 et Paris 1889; médailles d'argent, Paris 1878 et Amsterdam 1883; médailles de bronze, Bruxelles 1847 et Paris 1867; médailles de 1re classe, Vienne 1873 et Philadelphie 1876.

Voir classes 21, 26, 27, 61 et 62.

910. Société géologique de Belgique, Liége.

Documents et collections.

Voir classe 6.

911. Société minière du Champ-d'Oiseaux (ancienne Société minière de Landenne-sur-Meuse), Sclaigneaux.

Bloc de minerai oligiste et échantillon de ce minerai lavé et grenaillé.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Paris 1889.

912. The Fortis Powder and explosives C° L^d, 26, rue l'Union, Bruxelles.

Explosifs, poudres de mines.

Voir classes 50, 62.

913. Wargny, F. et C^ie, Dampremy (près Charleroi).

Calcaire brut et pulvérisé pour verreries, glaceries, gobeleteries, etc.

Médaille de bronze, Bruxelles.

914. Wouters, L., Collège Saint-Rombaut, Malines.

Tableaux de minéralogie.

Voir classe 6.

CLASSE 16

Carrières et ciments.

915. Blondeau, Jules et sœurs, Ecaussines.

Pierres de taille moulurées et sculptées.

Médaille d'or, Paris 1878 (en collectivité).

916. Cornet, J., Jaumot, A. et C^ie, Ecaussines.

Pierre de grande dimension.

917. Dumon et C^ie, 4, quai Dumon, Tournai.

Carrières fours à chaux; usines à ciment et à chaux; pièces taillées, débruties et brutes; chaux hydraulique en roche et en poudre; chaux éminemment hydraulique; ciment Portland, ciment romain.

Voir classe 39.

918. Gomez et Bonmariage, Cierrieux-Bovigny.

Pavés en grès quartzeux.

Voir classe 39.

919. Mattheys, 9, quai Van Dyck, Anvers.

Sables.

920. Mercenier-Delloye, Albert, Andenne.

Terres plastiques et réfractaires.

Voir classes 15, 17.

921. Pierres ouvrées de la Salm, Jacques et C^ie (commandite par actions), Vielsalm.

Pierres à rasoir et à aiguiser.

Voir classe 39.

922. Pirmez-Moncheur, Gougnies.

Tranches en marbre Sainte-Anne et marbre rouge.

Voir classe 39.

923. Rauwez, Melotte et C^ie, carrières de grès de Ben-Ahin, Tirlemont.

Pavés et grès.

Voir classes 39, 57.

924. Rembaux, Emile, Ecaussines.

Monument funéraire en pierre bleue.

Voir classe 14^bis.

925. Rembaux-Roland, Edouard, à Ecaussines.

Monument funéraire en pierre bleue granit belge, base 1m30 × 1m30, hauteur 3m50, valeur 1200 francs.

Voir classe 14bis.

926. Sauvage et Poulie, 37, rue Varin, Liége.

Phosphates.

Voir classes 21, 50.

927. Schreder, L., Esneux.

Pavés en grès des carrières de Souverain-Pré et Esneux.

Voir classes 39, 57.

928. Société anonyme des ardoisières réunies, Vielsalm.

Ardoises pour toitures.

Voir classe 39.

929. Société anonyme des carrières du Hainaut, Soignies.

Pierre bleue dite petit granit.

Voir classe 39.

930. Société pour la vente des produits des carrières de Lessines : Raison sociale : TACQUENIER, VANDEVELDE, COSINS, LENOIR et NOTTÉ, à Lessines.

Vente de pavés bruts remaniés et retaillés: produits de concassage, macadam, ballast, grenaille, poussier : pierres brutes et moellons.

Médaille d'or à l'exposition de Paris 1889.

Voir classes 39, 57.

931. Société des carrières de la Lienne, Ciney.

Marbres, pierres taillées, chaux.

Voir classe 39.

932. Société anonyme des carrières de Montourdon - Laclaireau , à Ethe (Luxembourg belge); siège social : Anvers; Agent général : V. HAMAIDE, 126, rue de la Clinique, Bruxelles.

Pierre de taille blanche pour toutes constructions, pavés et carrelages sciés et taillés, dimensions courantes: épaisseur 0m50, long. 1m50, largeur 1 mètre.

Pierre d'un blanc éclatant, non hygrométrique ni gélive : résistance moyenne de 550 kilog. par centim. carré.

Voir classe 39.

933. Société anonyme des carrières de Quenast, 30, rue du Commerce, Bruxelles.

Pavés, macadam, ballast, gravier, etc.: carrières de porphyre ; plan en relief des exploitations.

Voir classe 57.

934. Société anonyme des carrières et fours à chaux et à ciments du Coucou, Antoing.

Pierres, chaux, ciments.

Médaille d'or, Paris 1889 ; médaille d'argent, Paris 1889 ; médailles or et argent à toutes les expositions.

Voir classe 39.

935. Société anonyme d'exploitation de grès de la Meuse, Dinant.

Pavés en grès.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classe 57.

936. Société anonyme des marnières d'Harmignies, G. PRIM, directeur général, Mons.

Craie brute, lavée et moulue, carreaux d'amidonnerie.

936*bis* Société anonyme des Ardoisières de Saint-Médard, directeur W. Holland, St-Médard (province de Luxembourg).

Ardoises pour toitures de tous modèles.

937. Taelemans, Jean, 8, rue des Goujons, Bruxelles.

Médaillons mortuaires en marbre.

Voir classe 14bis.

937*bis*. Tock, A. et C^o (Société des ardoisières de Warmifontaine), Warmifontaine.

Ardoises.

Voir classe 39.

938. Woot de Trixhe et Février, Léon, Senzeilles.

Un bloc de marbre rouge.

CLASSE 17

Céramique.

939. Bal D. et fils, 58, rue de l'Escaut, Anvers.

Briques réfractaires.

Voir classes 39, 54.

940. Baudoux, Henri et C^ie, 11, rue Digue du Canal, Cureghem-Bruxelles.

Briques et carreaux émaillés ; faïences d'art et de fantaisie.

Voir classe 39.

941. Bertrand-Lambot, Félicien, rue du Calvaire, Châtelet.

Poteries en grès.

942. Boch, frères, Kéramis-La Louvière.

Faïences fines, blanches, imprimées et décorées : faïences de fantaisie : majoliques, barbotines, émaux : faïences stannifères, Delft, Rouen, Nevers, Saint-Amand ; grès fins ; carreaux de revêtement divers et de luxe : panneaux décoratifs ; faïences artistiques à émaux alcalins.

19 médailles aux expositions ; grand prix, Paris 1889.

943. Claessens, Michel, Hoboken.

Poteries, statuettes de jardin, etc.

25 diplômes divers, médailles, etc.

Voir classe 39.

944. Crame-Camberlin, Bouffioulx.

Tuyaux en grès céramiques, accessoires, coudes, jonctions, siphons, etc.

945. Crame-Delpire, Bouffioulx lez-Charleroi.

Tuyaux et accessoires en grès vitrifié pour égouts, conduites d'eau, etc. ; fabrication supérieure ; exportation.

946. Crame-Rigaux (Veuve), Châtelet.

Produits céramiques.

Récompenses à Anvers 1885 et Bruxelles 1888.

Voir classe 39.

946*bis*. Dubois-d'Enghien, frères et sœurs, à Hennuyères.

Tuiles, carreaux, briques, etc.

Voir classe 39.

947. Escoyez, Louis, à Tertre.

Produits réfractaires et carrelages céramiques.

Médaille d'or et médaille d'argent, Anvers 1885 ; Paris 1889.

Voir classes 39, 61.

948. Gasparoli, Mary, 9, rue Breydel, Bruxelles.

Peinture sur céramique.

Voir classe 14^bis.

949. Grégoire-Delalou, J.-B., Bouffioulx.

Poteries et tuyaux en grès pour égouts.

Voir classe 39.

950. Hanquinaux, Jean - Baptiste, rue du Progrès, Charleroi.

Plans de fours à feu continu pour la cuisson des réfractaires, briques et céramique.

951. Lallemand, Désiré, Andenne.

Tuiles, tuyaux, briques, carreaux, etc. de céramique.

2e prix, Paris 1889 : médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Melbourne, Amsterdam.

952. Lebailly, Jules, Hautrages.

Terres plastiques et briques réfractaires.

Diplôme d'admission, Bruxelles 1880.

953. Lupant-Carlier et Cie, Sirault.

Tuiles, briques, etc.

Médaille d'argent, Amsterdam ; médaille de mérite, Melbourne.

Voir classe 39.

954. Massonet Léopold et Cie, 32, rue Gallait, Bruxelles.

Carreaux céramiques fins et tuyaux en grès.

Voir classe 39.

955. Maufroid frères et sœurs, Bourlers lez-Chimay.

Carreaux céramiques incrustés.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Paris 1889 ; médaille de vermeil, Bruxelles 1880.

Voir classe 39.

956. Mercenier-Delloye, Andenne.

Terres plastiques et réfractaires crues et calcinées, broyées et moulues.

Voir classes 15, 16.

957. Messens, Mlle Maria, 10, place Rouppe, Bruxelles.

Porcelaines peintes, écrans en soie peints.

958. Parentani J. et Champagne L., Tubize.

Panneaux décoratifs, vases, consoles, balustres, etc. en reliefs émaillés.

Voir classes 39, 42.

959. Société anonyme des carrelages et produits céramiques de Chimay, Forges lez-Chimay.

Carrelages céramiques ; produits réfractaires.

Médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classe 39.

960. Société anonyme de céramique, successeur de Monseu J. et Cie, Haine-St-Pierre.

Poteries en grès vitrifié et vernissé ; céramique pour travaux d'assainissement ; appareils de chimie.

3 médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889 ; diplôme d'honneur Bruxelles 1888.

Voir classes 9 et 50.

961. Société anonyme des produits réfractaires de Jumet, Gosselies.

Une pierre pour four à étendre le verre, en terre réfractaire.

Voir classe 18.

962. Société des produits réfractaires de Saint - Ghislain. Saint-Ghislain.

Produits réfractaires et céramiques.

Hautes récompenses aux expositions universelles ; hors concours, membre du jury, Bruxelles 1888, Paris 1889.

963. Société de produits réfractaires de Saint-Ghislain ; Gust. de Savoye, admin. délégué ; P. Pohl, directeur, Saint-Ghislain.

Spécialité de matériaux pour usines à gaz : cornues, pièces de foyer et briques pour fours de tous les systèmes ; concession et construction de fours brevetés ;

gazogènes De Brouwer, etc.: produits spéciaux à base de silice (dinas), d'alumine (bauxite) pour la métallurgie, la verrerie, la céramique, etc.; matériaux réfractaires à l'usage de toutes les industries : grès cérame : carrelage, statues et vases de jardin.

Les plus hautes récompenses : médaille de progrès, Vienne 1873; 2 médailles d'argent, Paris 1878; diplôme d'honneur (le seul), Amsterdam 1883; diplôme d'honneur, 2 médailles d'or et une médaille d'or au directeur, Anvers 1885; diplômes d'honneur et de progrès, Bruxelles 1888; croix de chevalier de l'ordre de Léopold, 1880; croix d'officier de l'ordre de Léopold, 1885; croix de commandeur de la Légion d'honneur (France), 1889.

964. Société anonyme des terres plastiques et produits réfractaires d'Andenne, Andenne.

Terres réfractaires, calcinées; briques, cornues à gaz : ciments réfractaires.

965. Société anonyme des tuileries Sainte-Marie de Stekene, 64, Dock, Gand.

Briques, tuiles, carreaux.

Voir classe 39.

966. Swolfs, rue du Lombard, Anvers.

Poteries artistiques.

Voir classes 14^bis, 50.

967. Tuilerie mécanique du Pottelberg, Courtrai.

Fabrication de tuiles à emboîtement Hourdis en poutrelles de terre cuite (brevetées), briques creuses.

Diplôme d'honneur, Liége 1890; médailles d'or, Bruxelles et Ostende 1888.

968. Tuileries Saint-Joseph, Sylvain Francart, Turnhout.

Briques, tuiles et produits similaires.

Médaille d'excellence, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Anvers 1885; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 30.

968 *bis*. Tuilerie et Briqueterie à vapeur, ancienne firme Ed. Descamps. Pour tous renseignements, s'adresser à North's Portland Cement Works, 61, Canal des Récollets, Anvers.

Briques formats ordinaires, belges et hollandais, toutes dimensions et tous modèles spéciaux. Briques creuses, tuiles, faîtières, carreaux, conduits d'eau, chaperons de murs.

Produits agréés dans les travaux de l'Etat et du Génie Militaire.

969. Utzchneider, Jaunez et C^ie, Jurbise.

Carrelages et pavages céramiques.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médaille d'or, Amsterdam; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classe 39.

970. Van Cutsem, Raphael, Niel lez-Boom.

Tuiles, carreaux, briques, couvertures, etc.

Voir classe 39.

971. Van Wetter-Marcelis. M^me, 26, rue du Poinçon, Bruxelles.

Plats et assiettes peints; portraits de femmes célèbres; plats, bonbonnières, cendriers.

Voir classes 7, 14^bis.

972. Verbeeck, Louis, et Mannekens, Boom.

Tuiles, carreaux, briques, etc.

Médailles aux Expositions de Bruxelles 1880; Amsterdam 1883; Anvers 1885.

Voir classe 39.

973. Verbeek-Sel, Charles, 37, chaussée d'Anvers, Boom.

Carreaux céramiques.

Voir classe 39.

974. Vermeren - Coché (Veuve), chaussée de Wavre, Bruxelles.

Faïences et porcelaines diverses; services de table, à café; cristaux; panneaux décoratifs en porcelaine.

Hautes récompenses aux expositions universelles.

975. Verstrepen-Maes et fils, Boom.

Tuiles, briques, carreaux, tuyaux de drainage, etc.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 39.

976. Verstrepen-Valvekens, Pierre, Boom.

Tuiles, briques, carreaux, etc.

Médailles de bronze, Bruxelles 1880, Anvers 1885.

Voir classe 39.

CLASSE 18

Verrerie, cristallerie, glacerie, gobeleterie et vitraux.

977. Amiable, Baiwir et C^o, Cristalleries et Verreries de l'Ourthe, Chênée.

Gobeleteries.

978. Bardenhewer, B., 110, rue Piers, Bruxelles.

Vitraux d'art.

Médailles, Paris 1867, Vienne 1875, Altona 1879, Sydney 1880, Londres 1884.

979. Bardin, Edouard, 51, rue de Sclessin, Liége.

Gravures sur verre et sur métaux.

Voir classe 14^bis.

980. Bruloos, Fr., 3, rue de l'Espérance, Anvers.

4 peintures sur verre.

981. Burniat, (Veuve Adolphe), 33, rue des Chartreux, Bruxelles.

Verres et glaces bombées.

Voir classe 42.

982. Société anonyme des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, Val-Saint-Lambert. Dépôt : rue de Jéricho, 7, Bruxelles.

Cristaux richement taillés, gravés et décorés ; spécialité de services de table en tous genres.

Collectivité des Manufactures de Glaces.

983. Société anonyme des Glaces d'Auvelais, Auvelais.

Fabrication de glaces ainsi que de tous autres objets en verre.

984. Société anonyme des Glaces de Charleroi, Roux.

985. Société anonyme des Glaces de Courcelles, Courcelles.

986. Société anonyme des Glaces de Floreffe, Floreffe.

987. Société anonyme des Glaces du Hainaut, Roux.

988. Société anonyme des Glaces de Moustier-sur-Sambre, Moustier-sur-Sambre.

989. Société anonyme des Glaces Nationales, Saint-Roch-Auvelais.

990. Société anonyme des manufactures de Glaces de Sainte-Marie d'Oignies, Sainte-Marie d'Oignies.

Glaces blanches, étamées, argentées etc., de grandes dimensions.

Médailles à toutes les expositions.

COLLECTIVITÉ DES VERRERIES BELGES

991. Lambert, L. et C^ie (Verreries des Hamendes), Jumet.

Verres à vitres, verres mats, colorés et mousselinés. Marque de fabrique déposée « La Cloche ».

Spécialité de grandes mesures et de verres pour la photographie (plaques sèches).

Grand prix, Paris 1889 ; médailles d'or, Barcelone, Anvers 1885 ; médailles diverses, Vienne, Paris 1878 ; Melbourne, Amsterdam, Philadelphie ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classe 61.

992. Mondron, Léon. Lodelinsart.

Verres blancs, colorés, mats, mousselines, gravés, etc.

Médailles d'or, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; médaille de 1re classe, Anvers 1885, Melbourne, Barcelone, Paris 1867 ; hors concours, Vienne, Philadelphie.

993. Société anonyme des Verreries de Binche, Binche.

Verres à vitres colorés, opales, cannelés, mousselines, cathédrales, verres de serre.

994. Société anonyme des Verreries de l'Etoile, Marchienne-au-Pont.

Spécialité de verres à vitres en tous genres, dimensions extra-grandes.

Hors concours, Chicago ; médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Amsterdam, Anvers 1885.

995. Société anonyme des Verreries de Lodelinsart, Lodelinsart.

Verres à vitres.

Récompenses à toutes les Expositions.

996. Société anonyme des Verreries de Mariemont, Haine-St-Pierre.

Verres à vitres.

997. Société anonyme des Verreries de Jumet, Jumet.

Verres à vitres.

998. Verreries de la Roue, Lodelinsart.

Verres à vitres et caisses.

Voir classe 61.

---

999. Colliard-Penant, J., 78, rue du Marais, Bruxelles.

Un tour à pédale : verres, carafes, flacons, etc., en cristal.

Voir classe 14bis.

999*bis*. Coucke, Samuël et fils, Chevalier du St-Sépulcre et honoré de la Croix Pro Ecclesia et Pontifice. Maison fondée en 1858, rue Courte des Foulons, 16, Bruges.

Vitraux d'églises et cabinets d'art et d'étude.

Coucke, Eloi, rue Courte des Foulons, 16, Bruges.

Peinture sur émail, sur porcelaine pour revêtements, miniature sur parchemin, manuscrits, armoiries, etc.

Coucke, Théophile, rue Courte des Foulons, 16, Bruges.

Gravures artistiques et commerciales sur glaces et sur verres à vitres.

1000. Desmidt, A., 6, rue Butte du Moulin, Anvers.

Peinture sur verre (vitraux.)

Voir classe 14bis.

1001. Devreux, Emile, Charleroi.

Plans de verreries.

Médaille d'or, Paris 1889.

1002. Fontaine, A., 19, rue du Brulin, Jumet.

Dessins de fours à bassin à vitres.

1003. Fontana, Charles. 35, rue Verboeckhaven, Bruxelles.

Trois vitraux.

Médaille d'argent, Paris 1889 ; médaille de bronze, Bruxelles 1888.

1004. Gilliams, Jacques, 38, rue Jordaens, Anvers.

Gravure et décoration sur verre.

Voir classe 14^bis.

1005. Glineur, A. et Société anonyme de construction de l'Est à Anvers (en collectivité), Borgerhout lez-Anvers.

Plafond en verre cathédrale peint, style Louis XIV, de 3^m10×3^m10. Prix : 2,000 francs.

Médailles d'argent, Bruxelles 1880; Amsterdam 1883.

1006. Guyard et Hagemeyer, 1, rue Heyvaert, Molenbeek-St-Jean.

Verreries et porcelaines décorées et vitrifiées pour la pharmacie.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

1007. Jaminé, Germain, 3, rue du Chevalier, Hasselt.

Vitrail peint.

1008. Koch, Joseph, 78, rue de la Caserne, Bruxelles.

Articles en verre soufflé.

1009. Masquelier, Emile, Jumet.

Verres mats, mousselines, gravés, en toutes teintes ; grisailles pour églises ; argenture des glaces et verres à vitres; gravure à l'acide.

Mention honorable, Amsterdam 1883 ; médaille d'argent, Paris 1889.

1010. Molle, Jules, avenue des Viaducs, Charleroi.

Diamants pour couper les verres à vitres et glaces.

Voir classe 12.

1011. Samuël-Coucke, 16, rue Courte des Foulons, Bruges.

Un vitrail.

Médailles d'or et d'argent, Bruxelles 1888, Barcelone.

1012. Société anonyme des Cristalleries de Manage, Manage.

Gobeleterie ; cristallerie.

1013. Société anonyme des produits réfractaires de Jumet, Gosselies.

Une pierre pour four à étendre le verre en terre réfractaire.

Voir classe 17.

1014. Société anonyme des Verreries Réunies, Faimlleureux.

Cristaux d'éclairage: globes à gaz, etc. gobeleterie ; cristal et demi cristal clair, dépoli, taillé, gravé, etc.

3 médailles de bronze et des diplômes.

Voir classe 45.

1015. Stalins et Janssens, 38, rue Rempart du Lombard, Anvers.

Vitraux d'église en tous styles.

Chevalier de l'Ordre de Léopold; Médailles d'or : Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1890.

Voir classe 14^bis.

1016. Tancke (Veuve R.), rue Van Maerlant, Anvers.

3 vitraux pour églises.

Voir classe 14^bis.

1017. Van Crombrugghe, Emile, maison fondée en 1850, 16, rue Haute, Gand.

Deux panneaux en verre peint pour églises et appartements.

Récompenses, Bruxelles 1880 ; Anvers 1885.

Voir classe 14^bis.

1018. Verhoeven-Schoiers, J.J., 148, avenue des Arts, Anvers.

Tubes en verre dur recuits.

Voir classes 53 et 54.

1019. Vessière, Remy, Val-Saint-Lambert.

Gravures artistiques sur cristaux et glaces : exécution d'objets d'art.

Voir classe 14^bis.

CLASSE 19.

Métallurgie du fer et de l'acier.

1020. Aubry, Adrien et fils, Gosselies.

Fonte émaillée et brute; tôle émaillée, étamée et imitation de porcelaine.

Récompenses à Bruxelles 1880 et 1888 et Barcelone.

Voir classes 9, 45.

1021. Asseibergh, E.-J., 54, rempart St-Georges, Anvers.

Coffres-forts.

Médailles dans différentes expositions.

Voir classe 42.

1022. Baudewyns, Joseph, Montigny-s/Sambre.

Cordes métalliques.

Voir classe 31.

1023. Breugelmans, Ph., 26, rue des Orfèvres, Anvers.

Coffres-forts.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

Voir classe 42.

1024. Brohée, Louis, Strépy-Bracquegnies.

Charpente en fer.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classes 15, 24, 39, 57.

1025. Cassiers, J.-L., 69, rue Cassiers, Anvers.

Articles de fonte en fer.

Médailles de bronze, Bruxelles 1888, Paris 1889.

1026. Charlez, Alfred et C^ie, Houdeng-Goegnies.

Un portique en fer.

1027. Clymans, Auguste, Turnhout.

Porte grillagée en fer forgé.

Voir classe 14.

1028. Colaert, H., rue de Boeschèpe, Poperinghe.

Ressorts.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 46.

1029. Compagnie générale des conduites d'eau, 390, rue des Vennes, Liége.

Tuyaux et appareils pour conduites d'eau, de gaz, de vapeur, d'air comprimé; appareils de chauffage et de levage.

Médailles d'or, Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classes 14, 22, 23, 41, 44, 45, 57.

1030. Compagnie d'ouvriers du Génie, Anvers.

Outils confectionnés à la compagnie.

Voir classe 62.

1031. De Bruycker, Pierre, 41-43, rue de la Blanchisserie, Bruxelles.

Bobines, ronces artificielles, rouleaux, grillages galvanisés.

Voir classes 63, 66.

1032. de Marneffe, H. et C^ie, quai Mativa, Liége.

Ressorts en acier.

Médaille d'or, Anvers 1885; médailles d'argent, Amsterdam, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classe 23.

1032*bis*. Vincent Demaret, Heppignies-lez-Fleurus.

Chaînes, pièces de forges, clous.

1033. Demerbe, V. et Cie (Laminoirs, Forges et Fonderies de Jemappes), Jemappes.

Fers en barres et profilés.

5 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889 ; récompenses à Bruxelles, Amsterdam, Philadelphie et Vienne.

1034. Demet, Hubert, 14, rue des Fossés, Liége.

Coffres-forts.

Médaille de bronze, Paris 1878.

Voir classe 42.

1035. Demet, Léon fils, 14, rue des Fossés, Liége.

Coffres-forts.

Voir classe 42.

1035*bis*. S. Demoulin, fonderie en fer, Farciennes.

Fonderie en fer et cuivre : ornements, appareils de chauffage, polissage, nickelage, émaillage.

1036. Dicker, Charles, 23, rue Joseph II, Bruxelles.

Appareils distillatoires et extracteurs automatiques.

Voir classes 23, 50, 53.

1037. Drisse, Ernest, 32, rue de France, St-Gilles.

Peignes métalliques nickelés.

Voir classes 43, 50.

1038. Dutry, Alfred et Cie, 8, rue Longue de la Vigne, Gand.

Limes.

1039. Emailleries bruxelloises (Société anonyme), 166, rue Jourdan, St-Gilles lez-Bruxelles.

Ustensiles de ménage en fer battu étamé et émaillé.

Voir classe 9.

1040. Fontaine, Paul, La Hestre.

Candélabres ; vannes et têtes de cornues pour usines à gaz.

3 médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; 2 médailles de bronze, Amsterdam 1883.

Voir classes 44, 45.

1041. Forges de Clabecq, 30, rue des Drapiers, Bruxelles.

Tôles, larges plats, fers divers, pièces de fonte.

Grand prix, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Anvers 1885.

1042. Girard, Th. et Co, Hemixem lez-Anvers.

Rouleaux de ronces artificielles, fils tréfilés et galvanisés.

Voir classes 63, 66.

1043. Goffin-Leroy, Célestin (Forges et Laminoirs de St-Victor), Marchienne-au-Pont.

Petits fers marchands.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

1044. Hauts Fourneaux du Sud de Châtelineau (Société anonyme).

Echantillons de fontes d'affinage et de moulage.

1045. Hepner, 119, boulevard du Nord, Bruxelles.

Grilles économiques pour chaudières.

Voir classe 22.

1046. Hermans, Louis, Duffel.

Tissus métalliques.

Médailles, Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers 1885.

Voir classe 54.

1047. Jaspar, Joseph, 20, rue Jonfosse, 20, Liége.

Feuilles perforées en fer et en acier.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médailles d'or, Paris 1878, Paris 1881, Anvers 1885, Paris 1889 ; médailles d'argent, Paris 1878, Bruxelles 1880, Anvers 1885 ; 6 médailles de bronze, Paris 1855, 1878, 1889 ; médaille de mérite, Vienne.

Voir classes 8, 20, 21, 24 et 28.

1048. Jaspar, J. et A., 20, Liége.

Perforation de tôles en fer et en acier.

Médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone ; médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médailles de bronze, Paris 1878, 1889.

Voir classes 20, 21.

1048*bis*. François Lafontaine-Dumont, Thuin lez-Charleroi.

Monuments funéraires en fonte.

1049. Lebon, Fernand, fils, Binche.

Tamis en fer et en cuivre.

1050. Ledent, frères, Angleur lez-Liége.

Pièces de fonte.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 23.

1050*bis*. Edm. Lebrun-Liboutton, ingénieur, Montigny-le-Tilleul.

Forges et platinerie : pelles en acier martelé ; pelles en tôle d'acier ; pelles en tôle d'acier ondulées à brides rivées ; pelles françaises ; platines de bêches, etc. ; pelles à charbon.

1051. L'Electrique (Société anonyme), 279, Bruxelles.

Machines et appareils pour le travail électrique des métaux.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille d'or, Paris 1889.

Voir classe 28.

1052. L'Industrie (revue hebdomadaire industrielle et scientifique), 13, rue Ducale, Bruxelles.

Ouvrages reliés et gravures de la revue technique et scientifique *L'Industrie*.

Voir classes 11, 57.

1053. L'Industrie Métallique, 10, rue de la Princesse, Bruxelles.

Plaques pour constructions de machines.

Voir classes 20, 21.

1054. Mabille, Valère, Mariemont.

Machine à essayer les métaux.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889 ; médailles d'argent, Anvers 1885, Paris 1889 ; médailles de bronze, Paris 1878, Paris 1889 ; médailles de mérite, Vienne, Melbourne, Bruxelles 1880 ; médaille de 1re classe, Philadelphie, Nouvelle-Orléans.

Voir classes 23, 24.

1055. Maes-Dejonghe (V[e]), Lichtervelde.

Touraille pour torréfaction de chicorée ; grille de foyer.

Voir classe 52.

1055*bis*. Martin, Nestor, 44, rue Ulens, Bruxelles.

Fonderies.

1055*ter*. Martin, Nestor, Huy, Bruxelles et St-Hubert.

Fonderies, émailleries, polissage, cuivrage, nickelage, appareils de chauffage, etc., au charbon, au coke et au gaz.

1056. Matissen, Isidore, Couillet.

Grosse chaudronnerie et pièces de forge.

Médailles de bronze, Bruxelles 1880, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 22, 58.

1057. Mathys-De Clerck (Ph. et V. Mathys, successeurs), 160, rue Neuve, Bruxelles.

Coffres-forts.

Prix d'excellence et 25 médailles bronze, argent et or.

Voir classe 42.

1058. Orval, Emile, 29, rue Rubens, Bruxelles.

Grilles de foyer.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 44.

1059. Pagny, Jules et C^ie, Saventhem.

Tissus et treillages métalliques.

1 médaille d'argent ; 2 médailles de bronze.

Voir classe 54.

1060. Peeters, Ch., 77, rue Carnot, Anvers.

Ressorts, essieux, boulons, brancards, etc.

Voir classe 46.

1061. Raynaud, J., 12, rue Van Wezembeke, Anvers.

Treillis en fer et clôture métallique.

Médaille de bronze, Bruxelles 1880

Voir classe 63.

1062. Reinwit, C. et C^ie, 18, rue de la Bague, Anvers.

Clous à ferrer les chevaux.

Voir classe 46.

1063. Ribeauville, Louis, 126, boulevard Anspach, Bruxelles.

Coffres-forts.

Prix d'excellence, Bruxelles 1888 ; médailles d'or et d'argent, Bruxelles 1880, 1888.

Voir classe 42.

1064. Société anonyme d'Escaut et Meuse, Val-Benoît et Anzin.

Tubes en fer et acier, raccords, accessoires d'assemblages.

Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Vienne 1873.

Voir classe 22.

1065. Société anonyme des Ateliers de construction de la Meuse, Liége.

Colonne de laminoir pour tôleries et aciéries ; photographies d'une installation de tôlerie à grande production ; plan d'une aciérie Bessemer.

Voir classes 15, 22, 23, 24, 62.

1066. Société anonyme des Clouterie et Tréfilerie des Flandres, Gendbrugge lez-Gand

Pointes de Paris et fils de fer tréfilés.

1066*bis*. Société anonyme des Fonderies et Forges St-Joseph, Couvin.

Fonderie ; émaillerie : nickelage ; spécialité de cuisinières, poêles, feux ouverts, calorifères, foyers de luxe ; appareils à combustion lente, brevetés ; pièces sur modèles, etc., etc.

1066*ter*. Société anonyme des Forges et Tôleries Liégeoises, Jemeppe-lez-Liége. Exploitation des laminoirs de Jemeppe et de Jupille. Directeur gérant : Jules Herpeignies.

Larges plats, tôles fortes, tôles striées, tôles embouties, tôles moyennes, tôles fines ; fer et aciers.

1067. Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Couillet.

Tôles embouties ; moulages et lingots d'acier ; fers profilés.

Hors concours, Paris 1878 ; grand prix, 1889 ; 5 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889 ; 2 médailles d'argent, Paris 1889 ; médaille de bronze, Paris 1889 ; 4 diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885.

Voir classes 15, 22, 24, 28, 62.

1068. Société anonyme des Aciéries d'Angleur, Renory (Angleur lez-Liége).

Matières premières et produits de la métallurgie du fer et de l'acier.

1069. Société anonyme des Aciéries de Charleroi, Marcinelle.

Engrenage, hélice de bateau, etc. et autres pièces d'acier fondu.

Médaille d'or, Paris 1878 ; diplôme, Bruxelles 1888.

Voir classes 22, 23, 24, 28.

1070. Société anonyme des anciens ateliers de Construction, Ad. Charlet et Pierret, rue de Birmingham, Bruxelles.

Essieux de tous genres.

Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone.

Voir classes 22, 46.

1071. Société anonyme des anciens ateliers Gamain et C^ie, Liége.

Vis, boulons, écrous, etc., pour machines-outils.

Voir classes 23, 27.

1072. Société anonyme des Boulonneries du Nord, Marchienne-au-Pont.

Boulons, tire-fonds, crampons et rivets.

Voir classe 24.

1073. Société anonyme des Clouteries mécaniques de Fontaine-l'Evêque, Fontaine-l'Evêque.

Clouterie, pointerie, tréfilerie.

Médailles d'or, Barcelone, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; récompenses, Bruxelles 1880, Melbourne, Anvers et Amsterdam.

1074. Société anonyme des Forges et Laminoirs de l'Ailiance, Marchienne-au-Pont.

Fers, aciers et profilés divers.

Médailles d'or, Paris 1878, Anvers 1885 : médaille de bronze, Melbourne ; 1^er prix, Sydney.

1075. Société anonyme des Forges de Jumet, Jumet.

Chaînes, pièces de forges.

Voir classes 24, 58.

1076. Société anonyme des Forges et Laminoirs de St-Fiacre (anciennement Alex. Sohier et C^ie), Monceau-sur-Sambre.

Fers.

Médaille, Sydney 1879.

1077. Société anonyme des Forges et Tôleries Liégeoises, Jemeppe lez-Liége.

Tôles et larges plats.

Médaille d'or, Paris 1889.

1078. Société anonyme des Laminoirs du Ruau (ancienne firme Emile-Constant Bonnehill), Monceau-sur-Sambre.

Fers marchands : pièces de boulonnerie et accessoires de chemins de fer.

Diplômes, Paris 1878, Amsterdam, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classe 24.

1878*bis*. Société anonyme de Ronet, Flawinne-lez-Namur (Belgique).

Fabrication de barils mécaniques ; barils en tôles d'acier embouties, en une ou deux pièces, de 19 à 200 litres, peints, galvanisés, étamés ou émaillés, ayant la forme cylindrique ou la forme bombée, garantis absolument étanches, pour transport des pétroles et autres liquides très volatils : barils réservoirs ; fortes pièces en tôles d'acier embouties.

1079. Société anonyme des Usines Wattelar-Francq, Roux.

Chaînes et pièces de forge.

Voir classes 24, 58.

1080. Société anonyme d'Ougrée. Ougrée.

Matières premières et produits finis de la fabrication du fer et de l'acier.

Médaille d'or, Paris 1878 ; diplôme d'honneur, Amsterdam et Anvers 1885.

1081. Société anonyme de Produits galvanisés et de Constructions métalliques, rue de l'Usine, Liége

Tôles galvanisées planes et ondulées ; constructions métalliques.

1082. Société anonyme de la Providence, Marchienne-au-Pont.

Minerais de fer : fers et aciers ouvrés ; poutrelles et profilés de toutes sortes.

1083. Société anonyme de Ronet, Flawinne lez-Namur.

Barils en tôle d'acier embouti, système breveté.

1084. Société anonyme des Usines Bonnehill, Marchienne-au-Pont.

Minerais, fontes et fers.

Médaille d'or, Anvers 1885.

Voir classe 15.

1085. Société anonyme des Usines du Phénix, Châtelineau.

Tôles et larges plats en fer et en acier.

1086. Société anonyme Fabrique de Boulons de la Blanchisserie (ci-devant P. et N. Nicaise), Marcinelle.

Boulons, rivets, crampons, écrous, tire-fonds, etc.

Médaille d'honneur, Londres 1862 et 19 autres récompenses.

1087. Société anonyme des Fonderies et Forges de St-Joseph, Couvin.

Appareils de chauffage en fonte.

Voir classe 44.

1088. Société anonyme des Forges, Usines et Fonderies de Gilly, Gilly.

Marteau-pilon à vapeur à double effet.

1er et 3e prix, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885 ; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 22, 23.

1088*bis*. Société des Aciéries de Longwy (au capital de 20 millions de francs), Mont-St-Martin (Meurthe-et-Moselle, France).

Mines : fontes : aciers bruts et laminés : fontes de moulage et d'affinage : fonte Thomas : lingots d'acier : pièces martelées ; blooms ; ronds : carrés : plats marchands ; larges plats ; tôles : cornières ; rails ; poutrelles et autres profilés divers : verge de tréfilerie en acier : moulage de fonte et d'acier : ponts et charpentes métalliques ; voies portatives et matériel de chemin de fer.

Grand prix à l'exposition universelle de Paris 1889.

1089. Société du Familistère Dequenne et Cie (ancienne Maison Godin), Laeken.

Fontes émaillées et fontes d'ameublement.

3 médailles d'or, Paris 1878 et 1889 ; diplôme d'honneur, Anvers 1885.

Voir classes 9, 14, 44.

1090. Société anonyme John Cockerill. Seraing.

Pièces de forge.

Récompenses à toutes les expositions internationales.

Voir classes 22, 24, 39, 57, 58, 62.

1091. Société anonyme métallurgique d'Espérance-Longdoz, Liége.

Fontes, fers, tôles, pièces de fonte.

Médailles d'or, Londres 1851, Paris 1867, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone ; médailles d'argent, Paris 1878, Melbourne, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1880 ; médaille de mérite, Vienne 1873.

Voir classe 15.

1092. Story, Gustave (successeur de C. VANLINT), 34, boulevard du Nord, Bruxelles.

Coffres-forts incombustibles et incrochetables.

Médaille d'or, Bruxelles 1860 ; médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Amsterdam ; prix de progrès, Bruxelles 1888.

Voir classe 42.

1093. Souheur et C^o (Forges et Laminoirs du Haut-Pré), Ougrée.

Fers marchands ; tôles fines.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

1094. Thiébaut, Fernand et C^ie, Marchienne-au-Pont.

Fils, pointes de fer, etc.

1095. Thomas, Aug. et C^ie, Bruxelles.

Ressorts pour chemins de fer et carrosserie.

Voir classes 24, 46.

1095*bis*. Universal Correspondence Pen, Natowitz et C^o, 100, rue Carnot, Anvers.

Fabrication de plumes métalliques.

Voir classe 11.

1096. Usines et Fonderies de la Nèthe (Société anonyme), Duffel.

Fontes diverses.

Voir classes 14, 39, 44.

1097. Usines et Fonderies de Baume et Marpent, Haine-St-Pierre.

Wagons, roues.

Voir classes 23, 24.

1098. Usine modèle de coffres-forts (maison ANCELOT), 39, rue du Progrès, Bruxelles.

Coffres-forts et coffrets.

Voir classe 42.

1099. Van Aerschot, Joseph et C^ie, Hérenthals.

Forge et fonderie de fer.

Médaille, Anvers 1885 ; récompenses à diverses expositions.

Voir classe 57.

1100. Van Bogaerden, 15, rempart des Tailleurs-de-Pierres, Anvers.

Coffre-fort.

Médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 42.

1101. Van Deuren-Guns, François, 56, Canal des Récollets, Anvers.

Coffres-forts.

2 médailles de bronze, Anvers 1885.

Voir classes 42, 44.

1102. Van Hout, 87, rue de Laeken, Bruxelles.

Coffre-fort.

Médailles d'argent, Anvers 1885 ; Bruxelles 1888.

Voir classe 42.

1103. Vlamincx, F., et Blondiau, E., Vilvorde.

Montures pour parapluies, ombrelles et accessoires métalliques y afférents.

Médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 38.

1104. Willems, F., 40, rue Gray, Bruxelles.

Quincaillerie.

Voir classe 14.

CLASSE 20

Métallurgie du zinc.

1105. Bister, Jules, 8, rue Godefroid, Namur.

Ornements en zinc.

Médaille d'argent, Paris 1878 ; médaille de mérite, Vienne.

Voir classe 39.

1106. Compagnie française des Mines et Usines d'Escombrera-Bleyberg, 37, rue Taitbout, Paris.

Minerais de zinc ; zinc pour laiton, laminage et galvanisation : produits divers dérivant du zinc.

Médaille d'or, Paris 1867 et 1878, Bruxelles 1888; médailles de progrès, Philadelphie, Anvers 1885 ; grand diplôme d'honneur, Vienne.

Voir classe 21.

1107. Goris, J.-H., 61, avenue Isabelle, Anvers.

Travaux en zinc.

Voir classe 39.

1107*bis*. Huet, V., constructeur breveté, Spa (Belgique).

Lessiveuses-berceuses sur rails, fonctionnant sans effort ne détériorant pas le linge.

Nombreuses médailles; certificats, prix de progrès, diplômes d'honneur. Président du Jury, hors concours.

1108. Jaspar, J. et A., 20, rue Jonfosse, Liége.

Feuilles perforées zinc.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médailles d'or, Paris 1878, 1881, 1889, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Paris 1878, Bruxelles 1880 ; Anvers 1885 ; 6 médailles de bronze, Paris 1855, 1878, 1889 ; médaille de mérite, Vienne.

Voir classes 19, 21.

1109. L'Industrie métallique, 10, rue de la Princesse, Bruxelles.

Plaques en zinc pour construction de machines.

Voir classes 19, 21.

1110. Porteau, Jos., 8, Marché aux Bœufs, Anvers.

Travaux en zinc.

Voir classe 39.

1111. Schuybroeck, J., 31, rue Van Wezembeke, Anvers.

Articles de ménage.

1112. Société anonyme Austro-Belge, Corphalie lez-Huy.

Zinc pour laminage, galvanisation, fonte d'art, etc.; oxydes gris ; minerais de zinc et de plomb.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1880 ; médaille de bronze, Paris 1867 ; médaille de vermeil, Amsterdam.

1113. Société anonyme de la Vieille-Montagne, Angleur lez-Liége.

Echantillons de zinc brut, laminé, etc.; blancs de zinc ; toitures en zinc.

Voir classe 39.

1114. Société anonyme des Usines à cuivre et à zinc de Liége, 99, rue Grétry, Liége.

Zinc laminé.

Voir classe 21.

CLASSE 21

Métallurgie des autres métaux (cuivre, plomb, nickel, etc.).

1115. Beullens, Alphonse et C^ie, 40, boulevard de Diest, Louvain.

Deux cloches.

Médaille d'or, Melbourne.

Voir classe 13.

1116. Causard, A., Tellin.

Carillon de 56 cloches.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1880; 4 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Amsterdam.

Voir classe 13.

1117. Chantrenne, Jules. Nivelles.

Objets en cuivre.

Voir classes 23, 24.

1118. de Rosée, Clément et C^ie (Société anonyme des Usines à cuivre de Moulins par Yvoir), Moulins par Yvoir.

Tôles, barres et chaudrons cuivre rouge et jaune : tôles pour foyers de locomotives.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885; médaille d'or, Bruxelles 1841 ; 2 médailles à Londres 1851 et Amsterdam 1883.

1119. Compagnie française des Mines et Usines d'Escombrera-Bleyberg, 37, rue Taitbout, Paris.

Minerais de plomb : plombs antimonieux divers; plombs extra pour cristallerie; céruse et laminage; produits divers dérivant du plomb.

Médailles d'or, Paris 1867 et 1878, Bruxelles 1888 ; médaille de progrès, Philadelphie, Anvers 1885 ; grand diplôme d'honneur, Vienne.

Voir classe 20.

1120. De Leeuw, A., 33, rue de la Grande-Ile, Bruxelles.

Pompes à bières en étain; pintes pour bières anglaises.

Voir classes 42, 54.

1121. Fonderie et tréfilerie de bronze phosphoreux d'Anderlecht, 15, rue de Douvres, Anderlecht.

Applications diverses du bronze phosphoreux.

Voir classes 23, 24, 26, 28, 29.

1122. Jaspar, Joseph. 20, rue Jonfosse, Liége.

Feuilles perforées en cuivre.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médailles d'or, Paris 1878, 1881 et 1889, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Paris 1878, Bruxelles 1880, Anvers 1885 : 6 médailles de bronze, Paris 1855, 1878, 1889 ; médaille de mérite, Vienne.

Voir classes 8, 19, 20, 24, 28.

1123. Jaspar, J. et A., 20, rue Jonfosse, Liége.

Perforation de feuilles de cuivre.

Médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone : médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médailles de bronze, Paris 1878 et 1889.

Voir classes 19, 20.

1124. Lepaffe, Noël. 138, rue Fond-Pirette, Liége.

Ornements en zinc, bronze, cuivre.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 44.

1125. L'Industrie métallique, 10, rue de la Princesse, 21, Bruxelles.

Plaques en cuivre pour construction de machines.

Voir classes 19, 20.

1126. Malengreau, Jules, Diest.

Petite robinetterie de cuivre.

Voir classe 23.

1127. Pas, Gérard, 28-31, rue de la Station, Malines.

Ustensiles en cuivre pour ménages.

2 médailles d'or, Vienne, Amsterdam ; médaille d'argent, Paris ; diplômes d'honneur et prix dans diverses expositions.

Voir classes 9, 27, 44, 45, 50bis, 63.

1128. Roozendael, C., 18, chaussée de Malines, Anvers.

Articles en cuivre.

1129. Sauvage et Poulie, 37, rue Varin, Liège.

Sulfate de cuivre.

Voir classes 16, 50.

1130. Sax, Félix, 404, rue des Palais, Laeken-Bruxelles.

Cuivreries de toutes espèces.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; 5 médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; 4 médailles de bronze, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classes 24, 27, 45.

1131. Schippers et Corvers, 104, rue Van de Werve, Anvers.

Objets en cuivre fondu, robinets, etc.

Voir classe 23.

1132. Schulte et Cie, Overpelt.

Plomb argentifère, zinc, sulfate de cuivre, acide arsénieux.

Voir classe 50.

1133. Société anonyme de Robinetterie et de Chaudronnerie de cuivre (anciennement Soubre et Berryer), Liége.

Pompes diverses ; appareils de robinetterie, chaudronneries ; bronzes, etc.

Médailles d'or, Paris 1878, Melbourne, Amsterdam, Barcelone ; médailles d'argent, Paris 1878, Melbourne, Amsterdam, Barcelone.

Voir classes 22, 54, 58.

1134. Société anonyme des Usines à cuivre et à zinc de Liége, 99, rue Grétry, Liége.

Tôles, barres, fils et tubes sans soudure en cuivre et laiton.

Voir classe 20.

1135. Société anonyme pour la fabrition des cartouches et projectiles, 39, rue des Goujons, Bruxelles (Anderlecht).

Balles en plomb, emboutis en cuivre et en laiton.

3 médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889 ; médailles d'argent, Paris 1878, Amsterdam ; médailles de bronze Bruxelles 1847, Paris 1867 ; médailles 1re classe, Vienne 1873, Philadelphie 1876.

Voir classes 15, 26, 27, 61, 62.

1136. Usine de désargentation (Société anonyme), Hoboken lez-Anvers.

Argent affiné ; plomb Hoboken extra raffiné ; plomb antimonieux ; zinc pur ; sulfate de zinc.

1137. Van de Casteele, Jules, 27, rue des Pierres, Bruges.

Pompes en plomb ; tuyaux en plomb et en étain ; fils de plomb ; balles et chevrotines en plomb laminé.

1138. Van der Steen, 133, rue de l'Eglise, Anvers.

Objets en cuivre.

1139. Van de Vyver, 13, rue Sandérus, Anvers.

Articles nickelés.

1140. Van Krinkelen, 3, rue Hoboken, Anvers.

Pompes.

Voir classe 39.

1141. Van Rymenant, H., 78, Longue rue d'Argile, Anvers.

2 bustes à vapeur en cuivre.

Voir classe 34.

1142. Zigels, 18, rue du Compromis, Gand.

Appareils en cuivre.

Voir classe 66.

VI. – GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE (1)

CLASSE 22

Machines motrices, machines d'épuisement, d'extraction. Chaudières, etc.

1143. Aciéries, Forges et Ateliers de la Biesme, Bouffioulx.

Plaque tournante à action hydraulique avec accumulateur.

Voir classes 23, 24.

1143*bis*. Alberts, Alphonse, 7, rue Basse, Gand.

Moteurs à gaz et à gazoline avec pompe foulante.

Méd ,Sydney, Melbourne, Bruxelles.

1144. Ateliers de construction Bollinckx, H. (Société anonyme), Bruxelles.

Machine à vapeur.

1145. Ateliers de construction et de chaudronnerie d'Awans (Société anonyme), Awans.

Chaudières à vapeur brevetées S. G. D. G., système Dürr et autres : ponts, charpentes, wagons, réservoirs, tuyaux, cheminées, bateaux; appareils de sucreries, distilleries, brasseries, malteries, etc. ; silos à blé et autres céréales; Tank à pétrole, mélasse, etc. Réparations mécaniques et de chaudronnerie.

Médaille, Chicago.

1146. Backeljan, 45, boulevard du Jardin Zoologique, Gand.

Pompe automatique à gaz d'aspiration et de refoulement sans organe mécanique ni piston.

1146*bis*. Baltus, Albert, 29, rue Van Eyck, Bruxelles.

Tubes de niveau de chaudière à vapeur.

1147. Béliard et Fletcher, constructeurs-mécaniciens, 21, quai Ouest du Kattendyck, Anvers.

Chaudière marine, 5,600 francs; chaudière marine, 5,200 francs; une barre parallèle système Happel; un mouton id. système Happel; un cheval id. système Happel ; soupapes pour pétrole ; genouillères pour pétrole; appareil Cheimery, etc., pour eaux gazeuses.

Médaille d'argent (navigation), Anvers 1885 ; hors concours, membre du jury.

Voir classes 5, 9, 23.

(1) Voir à la fin du volume parmi les sections spéciales, le **Catalogue** de la Galerie des Machines.

1148. Bouquet, Charles, 111, chaussée de Bruxelles, Ledeberg

Une chaudière.

Voir classe 66.

1149. Carels, frères (machines Sulzer et locomotives), Dock, Gand.

Une machine verticale à vapeur à tiroirs rotatifs équilibrés et à grande vitesse: trois pompes centrifuges (brevet Nézeraux) faisant la condensation, le vide et la compression des gaz.

Médaille d'or (plus haute récompense), Exposition universelle d'électricité, Paris 1881; diplôme d'honneur, Anvers 1885; grand prix, Paris 1889.

1150. Chantier naval des Flandres (Société anonyme), Bruges.

Deux réservoirs château d'eau du service de la force motrice.

Voir classes 23, 41.

1151. Compagnie générale des conduites d'eau, 390, rue des Vennes, Liége.

Tuyaux et appareils pour conduites d'eau, de gaz, de vapeur d'air comprimé. Appareils de chauffage et de levage.

Médaille d'or, Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classes 14, 19, 23, 41, 44, 45, 57.

1152. Daelstaen, Maurice, 3, place Rouppe, Bruxelles.

Moteurs à gaz de 2, 4, 6 chevaux; machines à hacher la viande sur bloc en bois; machine à découper à l'emporte-pièce.

Médaille d'argent, Amsterdam; médaille de bronze, Anvers 1885; Paris 1889.

Voir classe 27.

1153. David, Alfred, Hoboken lez-Anvers.

Modèle réduit de moteur à vapeur.

Voir classe 27.

1154. De Naeyer et C^o, Willebroeck.

Générateurs à vapeur.

Médaille d'or, Paris 1878; grand prix, Paris 1889; diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classes 9, 23, 49, 52.

1155. Deneffe, Jules et C^o, Liége.

Moteurs à gaz de 1, 2, 4 et 6 chevaux dont un à 2 cylindres.

Médaille d'or, Anvers 1885; médailles d'argent, Paris 1878, Anvers 1885.

Voir classe 23.

1156. Deprez, Gustave, Jemeppe lez-Liége.

Chaudières à foyers intérieurs (Galloway.)

1 médaille d'argent.

1157. Dervaux et C^o, Farciennes.

Epurateur automatique avec saturateur breveté.

Médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 50.

1158. Fétu-Defize, Ant. et C^o, Liége.

Moteurs à gaz et à pétrole.

Voir classe 23.

1159. Foidart, Mathieu, 31, rue du Congrès, Bruxelles.

Condenseur sans eau, graisseur automatique pour cylindres, etc.

Voir classes 24, 28.

1160. Gausset, A. et C., Jumet.

Machines à vapeur de toutes classes; construction des machines et engins divers appropriés à l'industrie et aux travaux publics.

10 diplômes d'honneur; 7 premiers prix; 50 médailles d'or; 31 médailles d'argent.

1161. Geerts-Ceulemans. Edouard (constructeur-mécanicien), 9, rue de la Blanchisserie, Anvers.

Chaudières multitubulaires inexplosibles de huit chevaux, système Geerts, pour petite industrie.

Médaille de 1re classe, Chili.

1162. Goubet. A., Louvain.

Moteurs à pétrole et à gaz ; Mécanique spéciale pour meunerie et brasserie.

Récompenses à Amsterdam, Anvers, Bruxelles, Paris.

Voir classe 23.

1163. Hanarte. Gustave, 21, rue de Bertaimont, Mons.

Compresseur d'air ; ventilateur ; machines à l'usage des mines ; système d'épuration des eaux industrielles.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; 8 médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classe 15.

1164. Heinrichs. J., Hodimont.

Machine à vapeur à condensation de 150 chevaux.

1er prix, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Amsterdam.

1165. Henneman. Valentin. Assebroucke lez-Bruges.

Pompe aspirante et foulante brevetée, la plus durable, la plus puissante des pompes rotatives connues.

1166. Hepner, 119, Boulevard du Nord, Bruxelles.

Grilles économiques pour chaudières.

Voir classe 19.

1167. Hoyois. Alfred, Clabecq.

Machines à vapeur.

Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

1168. Inrig. A. G., 23, rue Saint-Gommaire, Anvers.

Machine à vapeur.

Voir classe 28.

1169. Iserentant. E., 38, rue Loos, Anvers.

Machine.

1170. Jahn et C^ie, Boitsfort.

Moteurs à air chaud et à pétrole ; diverses pièces mécaniques.

Voir classe 28.

1171. Joly. Jules. Saint-Ghislain.

Machine à vapeur horizontale système Pierrey.

12 médailles d'or et d'argent à diverses expositions.

1172. Koerting. frères. 18, rue Grétry, Bruxelles.

Moteur à gaz : appareils condenseurs, élévateurs, souffleurs, etc.

86 méd. en or, vermeil et argent.

Voir classe 44.

1173. Kohn Max. Maurice, 42, rue du Méridien, Bruxelles.

Barreaux de grilles pour foyers ; appareils de sûreté contre l'explosion des chaudières à vapeur ; appareil protecteur de niveau d'eau en verre incassable.

Voir classe 54.

1174. Lallemand. Léonard. Dison.

Bâches et caparaçons calorifuges pour appareils à vapeur et à eau froide.

Récompenses, Bruxelles 1880, 1888, Amsterdam, Anvers 1885 et Paris 1889.

Voir classes 23, 30, 31, 50bis.

1175. Lebrun. Bruno. Nimy.

Machine à vapeur de 100 chevaux ; machine de grande vitesse de 25 chevaux avec dynamo de même force ; treuil, locomotive et perforatrice élastique.

Médailles d'or et d'argent, Anvers 1885 : 2 diplômes d'honneur, Bruxelles 1888.

1176. Levêque, J. et Cie, Herstal.

Chaudière à foyers intérieurs et à tubes croisés, à divers degrés de fabrication ; machine à grande vitesse, à 6 cylindres Compound.

Voir classes 23, 41.

1177. Matissen, Isidore, Couillet.

Pièces de forges pour machines ; chaudières.

Médailles de bronze, Bruxelles 1880, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 19, 58.

1178. Michaux, Bressoux lez-Liége.

Appareil de sûreté automatique contre l'abaissement du niveau de l'eau dans les chaudières à vapeur.

1179. Ragot, Gaston, 163, avenue Van Volxem, Forest.

Moteurs à gaz et au pétrole.

Voir classe 45.

1180. Röhrs, Charles, Spa.

Balance indiquant d'une façon constante la quantité d'acide carbonique (CO^2) contenu dans les gaz des chaudières. La bonne combustion dépendant de la quantité d'acide carbonique, l'économètre est un contrôle de la bonne ou mauvaise marche des feux. Il sert : 1° à régler le tirage nécessaire à la bonne utilisation du combustible ; 2° à constater les défectuosités de l'installation (mauvaise dimension de la grille, rentrée d'air inutile, fissures dans la maçonnerie ou dans le foyer, etc., etc.) L'économie résultant de son emploi a été dans la plupart des établissements de 15 à 20% et a parfois atteint 30 à 35%.

1181. Sabbe-Maselis, E., 169, rue du Nord, Roulers.

Locomobile.

1182. Société anonyme belge des Moteurs économiques, 140, avenue Van Volxem, Bruxelles.

Moteur à gaz et à pétrole.

2 médailles d'or ; 1 médaille d'argent ; 1 médaille de vermeil.

Voir classes 44, 52.

1183. Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Couillet.

Machine motrice de 200 chevaux.

Hors concours, Paris 1878 ; grand prix, Paris 1889 ; 5 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889 ; 2 médailles d'argent, Paris 1889 ; médaille de bronze, Paris 1889 ; 4 diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885.

Voir classes 15, 19, 24, 28, 62.

1184. Société anonyme de Robinetterie et de Chaudronnerie de cuivre, (Anciennement Soubre et Berryer.)

Appareils de robinetterie et chaudronnerie.

Médailles d'or et d'argent, Paris 1878, Melbourne, Amsterdam, Barcelone.

Voir classes 21, 54, 58.

1185. Société anonyme des Aciéries de Charleroi, Marcinelle.

Prise de vent de haut-fourneau, etc.

Médaille d'or, Paris 1878 ; diplôme, Bruxelles 1888.

Voir classes 19, 23, 24, 28.

1186. Société anonyme des anciens Ateliers de construction Charlet, Ad. et Pierret, rue de Birmingham, Bruxelles.

Chaudière multitubulaire non explosible.

Médaille d'or, Amsterdam, Anvers 1885 ; Barcelone.

Voir classes 19, 46.

1187. Société anonyme des anciens ateliers Van den Kerckhove, Gand.

Machine Williams, activant les installations de la Compagnie internationale d'électricité.

1188. Société anonyme des Ateliers de construction de la Meuse. Liége.

Générateur de vapeur pour stations électriques : photographies de machines motrices, d'extraction, d'épuisement, compresseurs, convertisseurs, grues de coulée, chaudières, chevalements, etc.

Médaille d'or, Paris 1889 ; prix d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 23, 24, 62.

1189. Société anonyme d'Escaut et Meuse, Val-Benoit et Anzin.

Tubes en fer et en acier : raccords, accessoires d'assemblages.

Médaille d'or, Anvers 1885 : Paris 1889 ; diplôme d'honneur Vienne 1873.

Voir classe 19.

1190. Société anonyme des établissements Halot, (anciens établissements Cail Halot), 53, rue Derosne, Bruxelles.

Machine motrice à condensation de 120 chevaux ; un condenseur à surface ; un épurateur des eaux d'alimentation des chaudières à vapeur ; machine locomobile de 40 chevaux : machine à détente Rider.

Médailles d'or, Londres 1851, 1862, Paris 1855, 1867, 1878, Amsterdam, Bruxelles 1888 : diplôme d'honneur Anvers 1885 ; grand prix, Paris 1889.

Voir classes 9, 52, 54.

1191. Société anonyme des Forges, Usines et Fonderies de Gilly, Gilly.

Marteau-pilon à vapeur à double effet.

Bruxelles 1888, 1^er et 3^e prix ; médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885 ; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 19, 23.

1192. Société anonyme du Phœnix, Gand.

Machines à vapeur ; pompes ; dynamos, etc.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 23, 28.

1193. Société anonyme John Cockerill. Seraing.

Machine à vapeur, système Frickart, à triple expansion, de 600 chevaux ; machine à vapeur, système Frickart, de 100 chevaux : machine marine à triple expansion, de 1,600 chevaux ; chaudière marine avec tubes Serve.

Récompenses à toutes les Expositions internationales.

Voir classes 19, 24, 39, 57, 58, 62.

1194. Usines Beduwé (Société anonyme), Liége.

Pompes diverses et robinetterie.

15 médailles à diverses Expositions internationales ; diplôme d'honneur, Anvers 1885.

Voir classe 58.

1195. Van Damme, V., 20, quai Flamand, Anvers.

Machine à vapeur.

1196. Van Damme, Victor, 21, quai Flamand, Anvers.

Machine à vapeur, à soupapes, système Van Damme.

1 médaille d'or, 1 médaille d'argent, 2 diplômes d'honneur.

1197. Velghe, Rudolphe (constructeur-mécanicien), 101, rue de l'Hôpital Gand.

Pompe et compensateurs ; presses, chauffoirs pour fabrique d'huile ; spécialité pour la construction de tous appareils pour la fabrication des huiles ; système de presses fonctionnant sans étreindelles.

Prix de progrès, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classes 23, 50^bis.

CLASSE 23

Mécanique et machines-outils.

1198. Aciéries, Forges et Ateliers de construction de la Biesme, Bouffioulx.

Plaque tournante à action hydraulique avec accumulateur.

Voir classes 22, 24.

1199. Administration des Chemins de fer de l'Etat belge (Direction de la traction et du matériel), Bruxelles.

Transbordeur mû par l'électricité.

Voir classes 24, 28.

1200. Béliard et Fletcher, 21, quai Ouest du Kattendyck, Anvers.

Soupapes spéciales pour pétrole à ouverture spéciale; genouillères à pétrole. Jeu tarauds d'entretoises.

Hors concours, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classes 5, 9, 22.

1201. Body, Alphonse, Theux.

Lavoirs pour tissus, draps peignés et étoffes (au large).

Voir classe 32.

1202. Catala, Charles, fils, Virginal.

Feutres pour servir à la papeterie, à l'imprimerie et à l'apprêt des étoffes.

Voir classes 49, 50.

1203. Chantrenne, Jules, Nivelles.

Objets en cuivre pour machines.

Voir classes 21, 24.

1204. Charpentier, Léon, 32, rue des Minières, Verviers.

Machine à fabriquer les lisses métalliques pour métiers.

Voir classe 32.

1205. Compagnie Générale des conduites d'eau, 390, rue des Vennes, Liége.

Tuyaux et appareils pour conduites d'eau, de gaz, de vapeur, d'air comprimé.

Appareils de chauffage et de levage.

Médailles d'or, Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classes 14, 19, 22, 41, 44, 45, 57.

1206. Couvreur, Maurice, Verviers.

Tubes et canettes en papier, etc. pour filatures.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 32.

1207. Dacier, Lambert, père, 27, rue Eugène Simonis, Liége.

Joints métalliques; mastic Serbat extra calorifuge; pompes à quadruple effet.

Médaille d'argent, Amsterdam 1883; médaille de bronze, Amsterdam 1883.

Voir classe 50.

1208. Decq, E. et Cie (manufacture générale de courroies de transmission. Ancienne maison Versé-Spelmans, Brichot et Cie, fondée en 1869), 34, rue de la Prévoyance, Bruxelles.

Courroies en crin de grande largeur avec ou sans bords en cuir pour transmissions principales, pour élévateurs, etc.; courroies en cuir cimentées, cousues ou œilletées; courroies en bandes d'échine pour électricité; courroies triples pour laminoirs; courroies imperméabilisées; courroies en coton et en balata; accessoires de tout genre; onguent-cire pour l'adhérence et l'entretien des courroies.

18 médailles d'or.

1209. De Cunsel, frères, 53, rue Vander Straeten, Molenbeek.

Poulies en bois pour transmission.

1210. de Marneffe, H. et C^ie, quai Mativa, Liége.

Ressorts en acier pour constructions mécaniques.

Médaille d'or, Anvers 1885; médailles d'argent, Amsterdam, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classe 19.

1211. Demoor, J. et M., 273, chaussée d'Anvers, Laeken-Bruxelles.

Machines-outils diverses, et outillage pour le travail des métaux; machine à essayer les métaux.

Médaille d'or, Paris 1889.

1212. De Naeyer et C^ie, Willebroeck.

Machine frigorifique.

Médaille d'or, Paris 1878; grand prix, Paris 1889; diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classes 9, 22, 49, 52.

1213. Deneffe, Jules et C^ie, Liége.

Tour à fileter; limeuse; machine à fraiser verticale; machine à forer radicale; machine à scier à froid.

Médaille d'or, Anvers 1885; médailles d'argent, Paris 1878, Anvers, 1885.

Voir classe 22.

1214. De Roover, Léopold, Willebroeck.

Appareil pour écraser les parties dures des feuilles de tabac.

Voir classe 55.

1215. des Cressonnières, A. et E., 82, chaussée de Gand, Bruxelles.

Machine broyeuse, sécheuse continue.

Voir classe 51.

1216. Despa et fils, Verviers.

Garnitures de cardes.

Médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 33.

1217. De Vylder et Migom, chaussée d'Anvers, 45, Mont-St-Amand.

Courroies en coton américain; spécialité pour grandes transmissions; exportation.

Voir classe 31.

1218. D'Haenens-Gathier, Edmond, 21, quai des Tonneliers, Gand.

Machines à tricoter et métiers.

Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885; médaille d'argent, Amsterdam.

Voir classes 27, 47. ~ 38

1219. D'Heygere, Camille, Gand.

Métiers à tisser nouveau système.

Médaille d'or, Paris; médaille d'argent, Anvers 1885; Barcelone.

Voir classe 31.

1220. Dicker, Charles, 23, rue Joseph II, Bruxelles.

Appareils distillatoires et extracteurs automatiques.

Voir classes 19, 50, 53

1221. Duesberg-Delrez, Verviers.

Garnitures de cardes.

Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889; médaille d'argent, Paris 1878; diplôme d'excellence, Philadelphie.

Voir classe 32.

1222. Fétu, J. aîné, 39, rue du Chimiste, Cureghem-Bruxelles.

Diverses courroies en cuir pour machines; bâches en toile imperméable.

Médailles d'or et d'argent à toutes les grandes expositions.

Voir classe 37.

1223. Fétu-Defize, Ant. et Cie (ateliers de constructions mécaniques, fabrique de garnitures de cardes pour filatures, corroirie et fabrique de courroies en cuir), Liége.

Une série de machines-outils pour le travail des métaux; une série de moteurs à gaz et à pétrole.

Diplômes d'honneur et méd. d'or aux expositions les plus importantes.

Voir classe 22.

1224. Fleurman-Leclercq, Aug., 45, rue d'Ostende, Bruges.

Concasseur à malt et à fèves. Pompes aspirantes et foulantes.

Voir classe 63.

1225. Fonderie et tréfilerie de bronze phosphoreux d'Anderlecht, Anderlecht.

Diverses pièces de machines en bronze phosphoreux.

Voir classes 21, 24, 26, 28, 29.

1226. Fouquemberg. N., Wasmes.

Appareils brevetés pour mines. Plans de machines.

Voir classe 15.

1227. Fourneaux, Jumet.

Courroies.

Médaille d'argent, Amsterdam; médaille de bronze, Paris 1878, Bruxelles 1880.

Voir classes 31, 37.

1228. Frennet-Wauthier, L., Ligny.

Machines agricoles.

Médailles d'or, Bruxelles 1888; Anvers 1885; médaille d'argent, Paris, 1889.

Voir classe 63.

1229. Geerts, E., 9, rue de la Blanchisserie, Anvers.

Pompe.

Médaille de 1re classe, Santiago.

Voir classe 39.

1230. Goubet, A., Louvain.

2 sasseurs; 1 cylindre broyeur double; 1 cylindre convertisseur, etc.

Récompenses à Amsterdam, Anvers, Bruxelles, Paris.

Voir classe 22.

1231. Houget. Fernand, Verviers.

Garnitures de cardes.

Médailles d'argent, Anvers 1885; Barcelone; Paris 1889.

Voir classe 32.

1232. Joret. Désiré, Fontaine-l'Evêque.

Poulies en fer battu incassables, système breveté.

Médaille de bronze, Paris 1889.

1233. Lallemand. Léonard, Dison.

Draps à nettoyer les machines; graisseuses automatiques brevetées.

Récompenses à Bruxelles 1880, 1888, Amsterdam, Anvers 1885, et Paris 1889.

Voir classes 22, 30, 31, 50bis.

1234. Lechat. J., rue Fiévé, Gand.

Courroies de transmission.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; médailles d'argent, Anvers 1885, Paris 1889.

1235. Ledent, frères, Angleur lez-Liége.

Engrenages.

Médaille d'or, Anvers 1885; médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 19.

1236. Levêque et Co, J., Herstal.

Chariot pour revêtage sur chantier portant chaudière, compresseur d'air, réservoir, grue et réveuse à air comprimé, système Allen perfectionné; deux types de réveuses à air comprimé, système Allen, et système Allen perfectionné.

Voir classes 41, 22.

1237. Linnebrits-Cuyx, L., 262, rue de Diest, Louvain

Courroies en cuir, en cordes et en toile : câbles et lanières.

5 médailles, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classes 31, 37.

1138. Lobet, Léon fabrique de courroies, la plus importante maison de Belgique, Verviers.

Spécialité de courroies imperméables : courroies pour dynamos, courroies en tissu.

Voir classes 37, 54.

1239. Longtin, H. et Le Hardy de Beaulieu, C., 4, quai des Usines, Bruxelles.

Pompes.

Diplôme de progrès, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 54.

1240. Lonneux, Martin, Hodimont–Verviers.

Articles pour fabrication d'étoffes de laine.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1880; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 32.

1241. Luckers, Guillaume, et Gendarme, Alfred, 17, rue d'Angleur, Liége.

Cric de sûreté, dit cric gendarme, breveté.

Diplôme de plus haut mérite, Chicago.

Voir classe 41.

1242. Mabille, Valère, Mariemont.

Machine à essayer les métaux.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889; médailles d'argent, Anvers 1885, Paris 1889; médailles de bronze, Paris 1878, 1889; médailles de mérite, Vienne, Melbourne, Bruxelles 1880; médailles de 1re classe, Philadelphie, Nouvelle-Orléans.

Voir classes 19, 24.

1243. Maison Delestrain (Fistié, E., successeur), 17, rue Ulens, Bruxelles.

Machines à carder portatives.

Voir classe 42.

1244. Malengreau, Jules, Diest.

Petite robinetterie de cuivre.

Voir classe 21.

1245. Mennig, frères (Mennig Henri, successeur), rue du Constructeur, Cureghem lez-Bruxelles.

Pompes, poulies, ventilateurs, etc.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classe 23.

1246. Merlander-Spier et Co, 158, rue de Deurne, Anvers.

Graisseurs.

Voir classe 50bis.

1247. Mettewie, frères, 11, rue Vanderstraeten, Molenbeek.

Machines à imprimer.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classes 11 et 27.

1248. Niset, D.-F.-J., Charleroi.

Cabestan dit tire-sacs, poulies et brouette à sacs.

Médailles d'or, d'argent et de bronze et 60 diplômes à diverses expositions.

Voir classe 41.

1249. Ottermann, Rodolphe, 58, rue Grétry, Liége.

Appareils pour machines et chaudières à vapeur.

Médailles diverses à toutes les expositions.

Voir classe 8.

1250. Pirots, Alphonse, Romedenne.

Machine pour la fabrication des tabacs.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classe 55.

1251. Podvin, Emile, et Libotte, Jos., r. du Gazomètre, 12, Charleroi.

Poulie à pans coupés, adoucis et bombés. — Cette poulie supprime la tension des courroies, et, par ce fait, augmente la force motrice de la machine; elle empêche la chute des courroies, par conséquent elle évite les accidents ; elle empêche le glissement des courroies, donc suppression des enduits résineux : elle procure son rendement théorique.

1252. Radermecker, A., Verviers.

Courroies de transmission en cuir ; lanières divisseuses en cuir.

Médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 37.

1253. Riga, O.-J., 64, rue des Babillardes, Anvers.

Instruments pour découper des tuyaux.

1254. Schippers et Corvers, 104, rue Van de Werve, Anvers.

Objets en cuivre fondu, robinets, etc.

Voir classe 21.

1255. Schmid et Gabriels, ancienne maison F. Schmid-Steyaert, fondée en 1838, rue St-Sauveur, 34, Gand.

Fabrication de lames et de rots à tisser en tous genres; lames et rots à tisser les fils de jute, de lin, de coton, de soie, les tissus façonnés; appareils pour l'ourdissage, l'encollage et le parage des chaînes; lames à maillons perfectionnés brevetés.

Médailles, Bruxelles 1880; diplôme de médaille d'argent, Amsterdam 1883.

1256. Société anonyme des aciéries de Charleroi, Marcinelle.

Pièces de machines détachées.

Médaille d'or, Paris 1878; diplôme, Bruxelles 1888.

Voir classes 19, 22, 24, 28.

1257. Société anonyme des anciens ateliers Gamain et Cie, Liége.

Vis, boulons, écrous, etc., pour machines-outils.

Voir classes 19, 27.

1258. Société anonyme des ateliers de construction de la Meuse, Liége.

Pièces de machines.

Médaille d'or, Paris 1889 ; Prix d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 22, 24, 62.

1259. Société anonyme des ateliers de construction mécanique, fonderies et chaudronneries des Haies de Gilly, Gilly.

Machines pour la fabrication des boulons et rivets.

1260. Société anonyme des forges, usines et fonderies de Gilly, à Gilly.

Marteau-pilon à vapeur à double effet.

Bruxelles 1888, 1er et 3e prix ; médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885 ; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 19, 22.

1261. Société anonyme du Phœnix, Gand.

Machines à vapeur, pompes, etc.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 22, 28.

1262. Theyskens, Alphonse, Testelt.

Pince-cordes ; tringles avec poulies mobiles.

Diplôme, Bruxelles 1880.

Voir classes 24, 47.

1263. Thomas, père et fils, 10–12, rue de Huy, Liège.

Forges portatives, ventilateurs, crics, soufflets, etc.

Médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

1264. Tixhon, Joseph, Fléron.

Machines agricoles.

Voir classe 63.

1265. Tribon, Auguste, 1, place de la Station, Cortemarck.

Machines à laver le linge.

Voir classe 9.

1265*bis*. Tulpinck, 4, rue de Londres, Anvers.

Marteau à manche dévissable, écrou à anneaux, ressort à écorcer les osiers.

1266. Usines et fonderies de Baume et Marpent, Haine-St-Pierre.

Wagons, roues.

Voir classes 19, 24.

1267. Uytterelst, F. et Cie, 74, rue Gaucheret, Bruxelles.

Machines à imprimer.

Diplôme d'honneur, Amsterdam 1883 ; médaille d'or, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Paris 1878 ; Barcelone.

Voir classe 11.

1268. Van Cleemput, Polydore, Tamise

Courroies pour machines.

Voir classe 46.

1269. Van Coppenolle (Ve Ed.) et fils, Berchem lez-Audenarde.

Nouveau système de presse hydraulique pour huileries.

Voir classe 50bis.

1270. Van den Driessche, C. et fils, rue du Bailleur, Bruges.

Appareil pour nettoyer les grains ; élévateur mobile.

Voir classes 52, 57, 63.

1271. Velghe, Rudolphe. 101, rue de l'Hôpital, Gand.

Bâche à deux pompes, double concasseur et chaufloirs, matériel pour la fabrication des huiles.

Prix de progrès, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris.

Voir classes 22, 50bis.

1272. Vermeulen - Beernaert, Th., Roulers.

Navettes, bobines et accessoires pour tissages et filatures.

Voir classe 32.

1273. Wanner et Co, 71, rue Van Artevelde, Bruxelles.

Courroies et appareils de graissage.

Récompenses, Paris 1889 et Barcelone.

Voir classe 54.

1274. Xhoneux, G., 72, rue des Fabriques, Verviers.

Assortiment de lames pour tondeuses de toute espèce, couteaux, chaînes et accessoires pour fabriques ; machines à tondre les tissus en tous genres, pour fabriques de courroies, constructions mécaniques.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Amsterdam, Bruxelles 1888 ; médailles de bronze, Paris 1880, Paris 1878.

Voir classe 32.

CLASSE 24

Matériel de chemins de fer.

1275. Aciéries, Forges et Ateliers de la Biesme, Bouffioulx.

Aciéries, chaudronneries, fonderies, machines et matériel pour laminoirs, boulonneries, carrières, charbonnages, glaceries, verreries, sucreries, chemins de fer.

Voir classes 22, 23.

1276. Administration des chemins de fer de l'Etat belge (Direction de la Traction et du Matériel), 87, rue Ducale, Bruxelles.

Fourgon en fer pour train de marchandises.

Voir classes 23, 28.

1277. Administration des chemins de fer de l'Etat belge, 87, rue Ducale, Bruxelles.

Plans des installations à l'usage des machinistes et chauffeurs à la gare de formation de Ronet, près Namur.

Voir classe 9.

1278. Bolle. Léonard, 45, boulevard Audent, Charleroi.

Chariot-wagon roulant sur routes et sur rails, plan enrailleur, tronçon de chemin de fer transportable.

Voir classes 46, 63.

1279. Boty, G., et Moreau, L., 10, rue Sainte-Gudule, Bruxelles.

Châssis de voiture pour voie étroite de 1 mètre monté sur train.

1280. Brohée. Louis. Strépy-Bracquegnies.

Locomotive souterraine pour mines.

Médailles d'argent, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classes 15, 19, 39, 57.

1280 *bis*. Baume-Marpent (société anonyme). Siège social à Haine-Saint-Pierre (Belgique).

Forges, fonderies, chaudronneries et ateliers de construction, matériel de chemins de fer, fixe et roulant, ponts et charpentes métalliques, matériel de la voie pour chemins de fer à petit écartement, trains de roues de wagons, voitures, tenders et locomotives, boîtes à huile et à graisse.

1281. Chantier naval des Flandres (société anonyme), Bruges.

Deux réservoirs château d'eau.

Voir classes 22, 41.

1282. Chantrenne. Jules, Nivelles.

Objets en cuivre pour wagons et locomotives, spécialités de coussinets, charnières, etc.

Voir classes 21, 23.

1283. Compagnie des chemins de fer du Génie, Anvers.

Voitures de campagne de la Compagnie de matériel d'embarquement en pleine voie; outils divers.

Voir classe 62.

1284. Foidart. Mathieu, 31, rue du Congrès, Bruxelles.

Coussinets à billes, tuyau métallique flexible pour conduites de frein Westinghouse.

Voir classes 22, 28.

1285. Fonderie et tréfilerie de bronze phosphoreux d'Anderlecht, Anderlecht.

Pièces de machines en bronze phosphoreux.

Voir classes 21, 23, 26, 28, 29.

1286. Germain. Auguste, Monceau-sur-Sambre.

Voiture-fourgon à 3 essieux pour train de voyageurs : matériel fixe et roulant pour toutes voies de chemin de fer.

1287. Jaspar, Joseph, 20, rue Jonfosse, Liége.

Un dromoscope et un dromopétard (appareils de sécurité et de contrôle pour chemins de fer).

Diplôme d'honneur, Anvers 1885; médailles d'or, Paris 1878, 1881, 1889, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Paris 1878, Bruxelles 1880 et Anvers 1885; 6 médailles de bronze, Paris 1855, 1878, 1889; médaille de mérite, Vienne.

Voir classes 8, 19, 20, 21, 28.

1288. La Métallurgique (Société anonyme de construction), 1, place de Louvain, Bruxelles.

Voiture mixte légère de 1re et 2e classe à voie de 1 mètre, appartenant à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux et construite d'après les plans de celle-ci ; locomotive express à voyageurs pour lignes à niveau, type 12, Etat belge.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885 Bruxelles 1888; hors concours, Paris 1889; médaille d'or, Anvers 1885; médaille d'argent, Paris 1878; médaille de progrès, Vienne 1873.

1289. L'Industrie (Société anonyme d'entreprises et de construction), Wilsele lez-Louvain.

Fourgon pour trains de marchandises avec compartiments pour petits colis.

1290. Legrand, Achille, 13, rue Terre du Prince, Mons.

Petite locomotive et wagon.

Diplômes d'honneur, Bruxelles 1888, Anvers 1885 ; 7 médailles d'or Nouvelle-Orléans ; médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 41.

1291. Luyers, Charles, 22, rue de l'Evêque, Bruxelles.

Frein pour voies ferrées.

1292. Mabille, Valère, Mariemont.

Machine à essayer les métaux.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; hors concours, Chicago : médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889 ; médailles d'argent, Anvers 1885 et Paris 1889 : médailles de bronze, Paris 1878 et 1889 ; médailles de mérite, Melbourne, Bruxelles 1880 et Vienne; médailles de 1re classe, Philadelphie et Nouvelle-Orléans.

Voir classes, 19, 23.

1293. Müllender, Alph., 27, rue des Guillemins, Liége.

Plans de chemin de fer souterrain.

Voir classe 57.

1294. Nouiet, E., Bracquegnies.

Un wagon 30 tonnes à harassettes mobiles.

Médailles d'or, de bronze et 1er prix à diverses expositions.

1295. Sax, Félix, 404, rue des Palais, Laeken (Bruxelles).

Articles divers pour voitures à voyageurs; appareils d'éclairage et petit matériel pour chemins de fer.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; 5 médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888 et Paris 1889 ; 4 médailles de bronze, Anvers 1885, Bruxelles 1888 et Paris 1889.

Voir classes 21, 27 45.

1296. Société anonyme de construction de Morlanwelz, Morlanwelz.

Voiture mixte 1re et 2e classe Etat belge.

1297. Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Couillet.

Locomotive marchandises avec tender; locomotive pour voie étroite.

Hors concours, Paris 1878 ; grand prix, Paris 1889 : 5 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone et Paris 1889; 2 médailles d'argent et médaille de bronze, Paris 1889 ; 4 diplômes d'honneur, Amsterdam et Anvers 1885.

Voir classes 15, 19, 22, 28, 62.

1298. Société anonyme de Saint-Léonard (outils), Liége.

Locomotive-tender pour plans inclinés (type 20 modifié) pour l'Etat belge.

1299. Société anonyme de Travaux Dyle et Bacalan, 15, avenue Matignon, Paris.

Voiture mixte de 1re et 2e classe à couloir latéral et montée sur bogies pour l'Etat belge.

1300. Société anonyme des Aciéries de Charleroi, Marcinelle.

Matériel de chemins de fer.

Médaille d'or, Paris 1878; diplôme, Bruxelles 1888.

Voir classes 19, 22, 23, 28.

1301. Société anonyme des Ateliers de Construction de la Meuse, Liége.

Locomotive tender à six roues couplées, photographies de locomotives de grande vitesse à quatre distributeurs : de machines pour fortes rampes, de locomotives de manœuvres et pour voies étroites.

Médaille d'or, Paris 1889; prix d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 22, 23, 62.

1302. Société anonyme des Ateliers de Construtions de Malines, Malines.

Grue hydraulique pour alimentation des locomotives ; voiture de tramway.

Médaille d'or et prix d'excellence, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889 ; 4 médailles, Paris 1878 et Anvers 1885.

1303. Société anonyme des Ateliers de Construction, Forges et Aciéries de Bruges, Bruges.

Un wagon à coke de 10 tonnes Etat belge avec frein à main Stilmant.

1304. Société anonyme des Ateliers Nicaise et Delcuve, La Louvière.

Voiture à voyageurs 3e classe à couloir latéral et pourvue d'un cabinet W. C.

1305. Société anonyme des Boulonneries du Nord, Marchienne-au-Pont.

Boulons, tire-fonds, crampons et rivets.

Voir classe 19.

1306. Société anonyme des Forges de Jumet, Jumet.

Attelages de matériel roulant de chemins de fer.

Voir classes 19, 58.

1307. Société anonyme des Forges, Usines et Fonderies de Haine-Saint-Pierre. Directeur L. Goldschmid, Haine-Saint-Pierre.

Locomotives de tous genres et tenders, machines à vapeur (brevet Hoyois), machines d'extraction, d'exhaure et d'épuisement, ventilateurs, compresseurs, treuils à vapeur et à air, wagons à marchandises, chaudières, pièces de forges et de fonderie.

1308. Société anonyme des Laminoirs du Ruau (ancienne firme Emile-Constant Bonnehill), Monceau-sur-Sambre.

Accessoires de chemins de fer : éclisses, plaques, boulons, etc.

Diplômes, Paris 1878, Amsterdam, Anvers 1885 et Paris 1889.

Voir classe 19.

1309. Société anonyme des Usines de Wattelar-Francq, Roux.

Pièces de forges détachées pour matériel de chemins de fer.

Voir classes 19, 58.

1310. Société anonyme franco-belge pour la Construction de Machines et de Matériels de Chemins de fer, 10, avenue de l'Opéra, Paris. - 29

Une locomotive express (type 6 Etat belge), une voiture mixte (1re et 2e classe) à bogies articulés système De Rechter (commande de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux, type dressé par elle); un truck de voiture électrique.

Médaille d'or et d'argent, Paris 1867 ; médaille d'or, Paris 1878 ; médaille de progrès, Vienne 1873 ; médaille d'or et diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; hors concours, Chicago 1893.

1311. Société anonyme John Cockerill, Seraing.

Locomotive et tender pour voie d'un mètre (pour les chemins de fer russes).

Récompenses à toutes les expositions internationales.

Voir classes 19, 22, 57, 58, 62.

1312. Theyskens, Alphonse, Testelt.

Frein restituteur de force, appareil de démarrage pour tramways.

Diplôme, Bruxelles 1880.

Voir classes 23, 47.

1313. Thomas, Aug. et Cie, Fabrique spéciale de ressorts pour tout matériel roulant, établie en 1869, ancienne maison Adh. Le Roy, 58-60-62, quai des Charbonnages, Bruxelles.

Ressorts pour locomotives, tenders, voitures, wagons, tram-cars : ressorts à spirales : spécialité de ressorts pour carrosserie fine et camionnage.

Récompenses aux expositions, brevets.

Voir classe 46.

1314. Treels, Joseph, 41², rue de l'Equerre, Anvers.

Presse à timbrer les coupons de chemins de fer.

Médaille de bronze, Bruxelles.

Voir classe 27.

1315. Usines de Braine-le-Comte (Société anonyme), 74, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

Ateliers de construction, ponts, charpentes, voitures, wagons et en général toutes espèces de matériel fixe et roulant pour chemins de fer et tramways.

1316. Usines et Fonderies de Baume et Marpent (Société anonyme), Haine-Saint-Pierre.

Wagon-écurie type Etat belge; wagon type spécial des Chemins de fer vicinaux, roues et boîtes à huile.

Voir classes 19, 23.

1317. Van den Abeele, William et Cie, 117, Anvers.

Outillage pour la construction et l'entretien des voies ferrées : leviers, pinces, pioches en fer aciérées et en bois ferrées, herminettes, clefs, gabarits de sabotage, fers d'écartement, niveaux, pelles, bêches, etc.

Médaille d'argent, Anvers 1885; médaille de bronze, Amsterdam 1883.

Voir classes 41, 57, 62.

1318. Van Ham, Charles, 58, rue Van Schoonbeke, Anvers.

Casiers à coupons pour chemins de fer, etc., avec armoire à tiroir servant de magasin.

1319. Verhaghen, Mme Aurélie (établissement Ragheno, fondé en 1851), Malines.

Ateliers de construction de matériel pour chemins de fer et tramways : voitures, wagons, tenders avec châssis tubulaires en acier inflexible du système Church et Ettenger et autres.

1320. Zimmermann-Hanrez et Cie, Monceau-sur-Sambre.

Locomotive-tender à voyageurs pour trains légers (chemins de fer Etat belge)

VII. — PETITE CONSTRUCTION MECANIQUE

CLASSE 25

Horlogerie

1321. Compagnie anonyme continentale pour la fabrication de compteurs à gaz et autres appareils, 89, chaussée de Mons, Bruxelles.

Compteurs à gaz; régulateurs et appareils à gaz; compteurs à eau.

Médailles d'or, Paris 1878, Anvers 1885, Paris 1889; médaille d'argent, Paris 1867; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 8, 45.

1322. Dechamps-Coenradt, rue Léopold, Herve.

Constateur-pendule à la seconde.

Voir classe 50.

1323. Hertecaut, Charles et fils, Zele.

Horloge d'église.

1324. Kurck, Jean-Fréderic, 8, rue Kipdorp, Anvers.

Horloge électrique brevetée.

Voir classe 29.

1325. Société anonyme pour l'exploitation des brevets Dardenne, 10, Petite rue des Longs-Chariots, Bruxelles.

Système d'horlogerie breveté.

1326. Tollebeek, frères, Lombeek-Sainte-Catherine.

Horloge électrique avec régulateur et sonnerie.

2 médailles de bronze, Bruxelles, 1888.

Voir classe 27.

1327. Van Lancker, Jules, 17, rue Magelein, Gand.

Montres-contrôleurs Nolet pour veilleurs, adoptées par le comité exécutif de l'exposition pour son service de contrôle.

1328. Vuillien, J., 26, boulevard d'Anderlecht, Bruxelles.

Pendules et montres.

CLASSE 26

Armurerie.

1329. Bodson, Nicolas, 15, rue d'Amay, Liége.

Armes de luxe.

Médailles d'or, Paris, Bruxelles; diplôme d'honneur, Amsterdam.

1330. Cartoucherie belge (Société anonyme), 58, rue Prévinaire, Cureghem-Bruxelles.

Douilles et cartouches de chasse; obus, fusées, étoupilles, etc. (munitions de guerre).

Voir classes 15, 62.

1331. Davreux (major), Anvers.

Fusil Comblain 1882 de la garde civique belge (brochure).

Voir classe 62.

1332. 2^e Direction d'artillerie. Anvers.

Bouches à feu ; affûts ; projectiles ; chariots.

Voir classe 62.

1333. Direction du Banc d'épreuves chargé par le Gouvernement de la haute surveillance des armes dans le royaume, 22, rue Navette, Liège.

Plans de l'établissement.

Voir classe 62.

1334. École de pyrotechnie, Anvers.

Tableaux de la fabrication des douilles et balles de cartouches ; collection de cartouches ; collections de charges, étoupilles et fusées ; boîtes à balles de 57^m/_m.

Voir classe 62.

1335. Fabrique nationale d'armes de guerre, Herstal lez-Liége.

Fabrique mécanique de précision : *a*) d'armes de guerre à calibre réduit et de pièces d'armes, *interchangeables ; b*) de munitions de guerre pour armes portatives de calibre réduit.

Voir classe 62.

1336. Fonderie royale de canons, Liége.

Bouches à feu ; affûts ; projectiles.

Voir classe 62.

1337. Fonderie et tréfilerie de bronze phosphoreux d'Anderlecht, Anderlecht.

Pièces d'armurerie en bronze phosphoreux.

Voir classes 21, 23, 24, 28, 29.

1338. Gathoye, Léon, 13, rue Saint-Jean, Liége.

Armes diverses.

1339. Hanquart (sergent-major), Mons.

Fusil à répétition.

Voir classe 62.

1340. Heuse-Lemoine, Nessonvaux lez-Liége.

Canons pour armes de chasse et de luxe.

Voir classe 62.

1341. Laport, G. et C^ie, 17, quai Saint-Léonard, Liége.

Armes de luxe, de commerce et d'exportation.

Médaille d'or, Paris 1889 ; médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

1342. Lebeau, Auguste, 54, rue du Vertbois, Liége.

Fusils de chasse et revolvers.

Médailles d'or, Philadelphie, Paris 1878.

Voir classe 62.

1343. Lochet-Habran, Laurent, à Jupille lez-Liége

Canons en acier perforé pour fusils ; bascules machinées pour fusils.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888 ; Médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889.

Voir classe 62.

1344. Manufacture d'armes de l'Etat, Liége.

Armes fabriquées à la manufacture. Tableaux divers.

Voir classe 62.

1345. Nagant, Em. et L., ateliers mécaniques, découpage et estampage, 49, quai de l'Ourthe, Liége,

Armes de guerre et de commerce, fusils et revolvers système Nagant, sans déperdition de gaz ; pièces de précision.

Voir classe 62.

1346. Orval, Michel, 28, quai de Longdoz, Liége.

Canons de fusil.

Médaille à Bruxelles 1888.

Voir classe 62.

1347. Pieper, Henri, Liége.

Armes de luxe.

Diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classe 62.

1348. Pire, J. et C^o, 33, avenue De Keyser, Anvers.

Fusils de chasse; carabines Flobert.

Voir classe 62.

1348*bis*. Poudrerie Royale de Wetteren, Cooppal et C^o (Société anonyme), Wetteren.

Poudre de guerre, de chasse et de mine en grains et comprimés; poudres sans fumée L^3 d'infanterie et d'artillerie, en grains et tubulaires; tonite.

Médailles d'or, Paris 1867, 1878; diplôme d'honneur, Amsterdam 1883; 2 diplômes d'honneur, Anvers 1885; 2 diplômes d'honneur; Bruxelles 1888; grand prix, Paris 1889.

1349. Rousseaux, Victor, 43, Rempart Sainte-Catherine, Anvers.

Fusils de chasse; armes de précision; carabines et revolvers.

1350. Sarton, Hubert, 76^bis, rue Saint-Léonard, Liége.

Fusils de chasse; revolvers, carabines, etc.

1351. Société pour la fabrication d'armes à feu, 105, rue St-Gilles, Liége.

Fusils, carabines et revolvers divers.

Médailles d'or, Melbourne, Anvers 1885, Bruxelles 1880, Paris 1889.

Voir classe 62.

1352. Société anonyme pour la fabrication des cartouches et projectiles, 39, rue des Goujons, Bruxelles (Anderlecht).

Diverses pièces d'armurerie; balles, emboutis en cuivre et en laiton, cartouches pour armes de guerre, munitions de tir, bouchons de fusil, fusées et étoupilles et détonateurs divers.

Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889; médailles d'argent, Paris 1878, Amsterdam; médailles de bronze, Bruxelles 1847, Paris 1867; médailles 1^re classe, Vienne 1873, Philadelphie 1876.

Voir classes 15, 21, 27, 61, 62.

1352*bis*. Vuylsteke-Knokaert, H., rue de l'Académie, Bruges.

Armure et panoplies moyen-âge, armures pour gardes-chasse.

CLASSE 27

Mécanique de précision et petite construction. Mécanique en général.

1353. Compagnie générale pour l'exploitation des machines à fabriquer les cigares (Société anonyme), 158a, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

Machines à fabriquer les cigares.

Voir classe 55.

1354. Daelstaen, Maurice, 3, place Rouppe, Bruxelles.

Presse à découper à l'emporte-pièce.

Médaille d'argent, Amsterdam; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classe 22.

1355. David, Alfred, Hoboken lez-Anvers.

Moteur à vapeur en miniature.

Voir classe 22.

1355*bis*. De Meulemeester - Crano, Joseph, fabrique de bascules et balances, Roulers (Belgique).

5 bascules.

Diplômes de médailles d'or aux expositions de Roulers et d'Ardoye.

1356. De Vlieger, Adolphe, 397, chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Machines à hacher la viande.

Voir classes 9, 52.

1357. D'Haenens-Gathier, Edmond, 21, quai des Tonneliers, Gand.

Diverses machines à tricoter pour bonneteries.

Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Amsterdam.

Voir classes 23, 47.

1357*bis*. Geerts, Edouard, constructeur-mécanicien, r. de la Blanchisserie, 9 et 11, Anvers.

Bascule de précision pour l'essai du ciment ; pompes portatives à pédales pour arrosage et incendie.

1357*ter*. Guyard et Hagemeyer, rue Heyvaert, 1, Bruxelles.

Verreries, porcelaines, appareils, ustensiles et instruments de précision pour la science et l'industrie.

1358. Le Progrès industriel (Société anonyme), 14, rue des Croisades, Bruxelles.

Machines et outils de précision.

1359. Mettewie, frères, 11, rue Vanderstraeten, Molenbeek.

Machines d'imprimerie.

Voir classes 11, 23.

1360. Pas, Gérard, 28-31, rue de la Station, Malines.

Appareils pour distiller eaux, liqueurs, etc.

2 médailles d'or, Vienne, Amsterdam ; médaille d'argent, Paris ; diplôme d'honneur et prix à diverses expositions.

Voir classes 9, 21, 44, 45, 50*bis*, 63.

1361. Sax, Félix, 404, rue des Palais, Laeken lez-Bruxelles.

Outils en fer et en acier pour les ateliers de la voie (matériel pour chemins de fer).

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; 4 médailles de bronze, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classes 21, 24, 45.

1362. Société anonyme des anciens ateliers Gamain et Cie, Liége.

Vis, boulons, écrous pour machines-outils.

Voir classes 19, 23.

1363. Société anonyme pour la fabrication des cartouches et projectiles, 39, rue des Goujons, Bruxelles (Anderlecht).

Machines à capsules et à cartouches.

Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889 ; médailles d'argent, Paris 1878, Amsterdam ; médailles de bronze, Bruxelles 1847, Paris 1867 ; médailles de 1re classe, Vienne 1873, Philadelphie 1876.

Voir classes 15, 21, 26, 61, 62.

1364. The Standard Copyng Press Co, 47, rue de Trèves, Bruxelles.

La « Standard » presse.

Voir classe 11.

1365. Tollebeek, frères, Lombeek-Ste-Catherine.

Horloge monumentale électrique avec régulateur et sonnerie.

2 Médailles de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classe 25.

1366. Treels, Joseph, 41a, rue de l'Equerre, Anvers.

Presse à timbrer les coupons.

Voir classe 24.

1367. Tulpinck, 1, rue de Londres, Anvers.

Canne électrique.

Voir classe 5. - 29

1368. Wiechern, W., 46, Longue rue Pothoek, Anvers.

Machine à laver, à calandrer, à tordre et à broder le linge : articles de ménage.

Récompenses à Anvers 1885 et Bruxelles 1888.

Voir classe 9.

VIII. – ÉLECTRICITÉ

CLASSE 28

Piles, Dynamos, Transmissions électriques, Eclairage.

1369. Administration des chemins de fer de l'Etat Belge (Direction de la Traction et du Matériel), Bruxelles.

Transbordeur mû par l'électricité.

Voir classes 23, 24.

1370. Bell Telephone Manufacturing Co (Société anonyme), 33, rue Baudewyns, Anvers.

Appareils divers d'éclairage électrique.

Voir classe 29.

1370*bis*. Belot, Charles, 24, rue du Poinçon, Bruxelles.

Appareils électriques.

Hors concours, Chicago, 1893 ; médailles de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classes 10, 29.

1371. Bouckaert et Co, 84, chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Installation complète d'éclairage électrique.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; diplôme d'honneur, prix de progrès et prix d'honneur, Bruxelles 1888.

1371*bis*. Compagnie continentale pour la fabrication des compteurs à gaz et autres appareils, 89, chaussée de Mons, Bruxelles.

Compteurs d'électricité.

2 Diplômes d'honneur, Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Paris 1878, 1889, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Paris 1867.

1372. Compagnie internationale d'Electricité (Société anonyme), Liége. administrateur-délégué : H. Pieper ; directeur-gérant : H. Pieper fils. Maisons à Paris, Moscou, Milan, Cologne ; agents dans tous les pays.

Installations d'éclairage public et privé ; stations centrales ; transmissions de force ; machines pour l'épuisement des mines et pour travaux souterrains ; grues et moteurs; concessionnaire de l'éclairage des jardins de l'Exposition : nombreux transports de force dans le hall des machines ; renseignements, études et devis gratis.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; diplôme d'honneur et médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'or, Paris 1889.

1373. Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, Bruxelles.

Compteurs d'électricité.

Voir classes 8, 45.

1374. Devreux, Emile, Charleroi.

Plans d'usines centrales d'électricité.

Médaille d'or, Paris 1889.

1375. Electricité et hydraulique (Société anonyme), Julien Dulait, administrateur-gérant, Charleroi.

Ateliers de construction d'appareils électriques et hydrauliques : fabrique de crayons à lumière : usine centrale d'électricité.

Médaille d'or et 2 médailles d'argent, Anvers 1885 ; Diplôme d'honneur, Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale de Paris 1889 ; 2 médailles d'or Paris, 1889.

1376. Foidart, Mathieu, 31, rue du Congrès, Bruxelles.

Appareils pour éclairage électrique ; balais en fils de fer tressés pour collecteurs de dynamos ; induits pour dynamos, etc.

Voir classes 22, 24.

1377. Fonderie et tréfilerie de bronze phosphoreux d'Anderlecht, Anderlecht.

Fils et câbles pour la téléphonie, la télégraphie, la lumière, la traction électrique, et pour tout transport électrique d'énergie ; pièces de dynamos, croisillons, bâtis, collecteurs, etc.

Voir classes 21, 23, 34, 26, 29.

1378. Hansma, Jacques, 123, Longue rue du Vanneau, Anvers.

Appareils électriques.

1379. Inrig, A. G., 23, rue St-Gommaire, Anvers.

Dynamo électrique ; lampes à incandescence et lampes à arc ; accessoires d'électricité.

Voir classe 22.

1380. Jahn et Cie, Boitsfort.

Sonneries, signaux électriques, etc.

Voir classe 22.

1381. Jaspar, Joseph, constructeur-mécanicien et électricien, rue Jonfosse, 2 et 20, Liége.

Machines dynamos-électriques de divers types : lampes à arc ; tableau de distribution et accessoires: voltmètre, etc.; chronographe Le Boulengé avec chevalet de pointage et place disjonctrice : dromoscope et dromopétard Le Boulengé.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médailles d'or, Paris 1878, 1881, 1889, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Paris 1878, Bruxelles 1876, 1880, Anvers 1885 ; médaille d'argent collaborateur, Paris 1889 ; médailles de bronze, 3 Paris 1878, 1855, 1867, 1889 ; diplôme, Londres 1871; médailles de mérite, Santiago 1873, Vienne 1873 ; mentions honorables, Londres 1862, Paris 1878.

Voir classes 8, 19, 20, 21, 24.

1381*bis*. Jaspar, J. et A., rue Jonfosse, 2 et 20, Liége.

Perforation des métaux : portique en tôles perforées ; feuilles perforées en cuivre, zinc, fer et acier.

Médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone 1887 ; médaille d'argent, Bruxelles 1880 ; médaille de bronze, Paris 1878, 1889.

1382. L'Electrique (Société anonyme), 279, chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Accumulateur d'électricité ; machines et appareils pour l'éclairage, la traction et le travail électrique des métaux.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille d'or, Paris 1889.

Voir classe 19.

1383. Meinecke, H., Verviers.

Appareils électriques pour contrôler les pertes d'eau par les fuites dans les conduites maîtresses.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone 1888 ; diplôme d'honneur, Melbourne 1888.

Voir classes 8, 57, 58.

1383*bis*. Nyssens frères, 33, rue des Peignes, Anvers.

Dynamos, moteurs électriques, graisseurs pour dynamos.

1384. Roothaan, Alewyns et Cie, 73a, boulevard de Waterloo, Bruxelles.

Lampes à incandescence et appareils électriques.

1385. Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Couillet.

Dynamo actionnée par une machine motrice.

Hors concours, Paris 1878 ; grand prix, Paris 1889 ; 5 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889 ; 2 médailles d'argent, Paris 1889 ; médaille de bronze, Paris 1889 ; 4 diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885.

Voir classes 15, 19, 22, 24, 62.

1386. Société anonyme des Aciéries de Charleroi, Marcinelle.

Pièces diverses de dynamos.

Médaille d'or, Paris 1878 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 19, 22, 23, 24.

1387. Société anonyme du Phœnix, Gand.

Dynamos.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 22, 23.

1387*bis*. Société anonyme franco-belge pour la construction de machines et de matériel de chemins de fer, La Louvière.

Un truck de voiture électrique (système Thomson-Houston).

Voir classe 24.

1388. Société anonyme franco-belge pour la fabrication de l'accumulateur Tudor, 26, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.

Installation d'éclairage électrique ; accumulateur Tudor ; appareils de distribution pour ces accumulateurs, etc.

1389. Thiels, P., 13, rue du Bien-Etre, Anvers.

Machine électrique.

1390. Thiry, François, Pecq.

Inventions diverses.

1391. Trimborn et Dumon, 18, rue Floris, Schaerbeek.

Articles divers pour électricité.

Voir classe 29.

1391*bis*. Tulpinck, John, 4, rue de Londres, Anvers.

Diffuseur cristallo-diamant.

5-2928-29

1392. Van Bunnen, Isidore, 4, rue de l'Harmonie, Bruxelles.

Appareils d'électricité.

Médailles d'argent et de bronze, diplôme de mérite, Bruxelles 1888.

Voir classe 29.

CLASSE 29

Télégraphie et Téléphonie.

1393. Bell Telephone Manufacturing C°, (Société anonyme), 33, rue Baudewyns, Anvers.

Appareils de téléphonie et télégraphie.

Voir classe 28.

1394. Belot. Charles. 24, rue du Poinçon, Bruxelles.

Appareils électriques.

Hors concours, Chicago 1893 ; médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classes 10 et 28.

1395. Boone-Carette. Q., Meulebeke.

Paratonnerres.

Médailles d'argent, Amsterdam 1869, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Philadelphie ; médaille de mérite, Vienne 1873.

1396. Cassart de Fernelmont. Gembloux.

Ferrures pour lignes télégraphiques et téléphoniques.

1397. Compagnie des télégraphistes de campagne du Génie. Anvers.

Voiture-bureau ; voiture de câbles ; dérouleuse ; brouette à câbles ; appareils téléphoniques et télégraphiques ; piles ; poteaux, etc. ; matériel de télégraphie optique en usage à la compagnie.

Voir classe 62.

1398. Compagnie des télégraphistes de place. Anvers.

Matériel pour phare mobile : postes téléphoniques et télégraphiques ; microphones ; téléphones ; modèles de piles divers ; plan du réseau de la position d'Anvers.

Voir classe 62.

1399. Crowin, L., Ecole de pyrotechnie, Anvers.

Appareils électriques.

1400. De Coster. François. 1, rue Vésale, Bruxelles.

Sonneries électriques ; microphones.

1400*bis*. De Koker, J.-B. (constructeur de paratonnerres en tous genres), Essche-St-Liévin.

Paratonnerre pour moulins à vent breveté ; spécialité de paratonnerres en cuivre.

2 médailles d'argent, Bruxelles 1888.

1401. Fonderie et tréfilerie de bronze phosphoreux d'Anderlecht. Anderlecht.

Conducteurs électriques en bronze phosphoreux pour la télégraphie et la téléphonie.

Voir classes 21, 23, 24, 26, 28.

1402. Francotte, J.-J. Jauche.

Paratonnerres.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

1403. Hanquart (sergent-major), Mons.

Télégraphie optique.

Voir classe 62.

1404. Hansma, J.-S., 19, rue du Champ, Borgerhout.

Appareils d'électricité.

1405. Kurck, Jean-Frédéric. 8, rue Kipdorp, Anvers.

Horloge électrique brevetée.

Voir classe 25.

1406. Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. Bruxelles.
Matériel téléphonique et télégraphique.

Diplômes d'honneur, Paris 1881, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

1407. Persoons, A., 58, place de Meir, Anvers.

Sonneries et signaux électriques.

Médailles d'argent, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Paris 1889.

1408. Respen, Lambert, 7, rue Porte Saint-Georges, Anvers.

Appareils électriques.

1409. Roeyackers, Félix, 78, rue de l'Empereur, Anvers.

Appareils électriques et paratonnerres.

Voir classes 14, 42, 44.

1410. The Antwerp Telephone and Electrical Works (Société anonyme), 12, rue du Verger, Berchem-Anvers.

Appareils et matériel de télégraphie, de téléphonie et d'électricité.

1411. Trimborn et Dumon, 18, rue Floris, Schaerbeek.

Articles divers pour électricité.

Voir classe 28.

1411*bis*. Tulpinck, John, 4, rue de Londres, Anvers.

Taquet serre-fils. - *f - 28 -*

1412. Van Bunnen, Isidore, 4, rue de l'Harmonie, Bruxelles.

Appareils d'électricité.

Médaille d'argent, médaille de bronze, Bruxelles 1888 ; diplôme de mérite.

Voir classe 28.

IX. – INDUSTRIES TEXTILES

CLASSE 30

Fils de lin, de chanvre, de coton, de jute, de soie, etc.

1413. de Brouckère, Gustave, Filature du Bassin Rond, Roulers.
Fils d'étoupe.

1414. de Brouckère frères, Roulers.
Fils d'étoupe.

Médaille d'argent, Paris 1878.

1415. De Clercq et Cie, Alost.
Fils de coton.

Médailles de bronze, Paris 1867, Amsterdam.

Voir classes 9, 31, 50.

1416. Filature et Filteries réunies, Alost.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; grand prix, Paris 1889.

Voir classe 34.

1417. Herbiet, Jules, Anvers.
Chanvres bruts et peignés.

Voir classe 63.

1418. Idiers, Emile, Audenarde.
Fils de coton teints.

Diplôme d'honneur, Amsterdam 1869 ; médailles d'or, Paris 1878, 1889, Bruxelles 1880, 1888, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Paris 1855, 1867 ; prize medal, Londres 1862 ; médaille de mérite, Vienne, Philadelphie.

Voir classe 50.

1419. Lallemand, Léonard, Dison.
Fils.

Médailles, Bruxelles 1880, 1888, Amsterdam, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 22, 23, 31, 50bis.

1420. Parmentier-Van Hoegaerden et C[ie], Bruxelles.
Fils de coton.

Diplômes d'honneur, Philadelphie 1876, Amsterdam 1883; médaille d'or, Paris 1878; grand prix, Paris 1889; 1er degré de mérite, Sydney.

Voir classes 31, 50.

1421. Société anonyme de la Lys, Gand.
Fils de lin, d'étoupes et de jute simples, écrus, blanchis et teints.

Diplômes d'honneur, Paris 1885, Vienne, Philadelphie, Amsterdam; médailles d'or, Paris 1867, Barcelone; grand prix, Paris 1878.

Voir classe 30.

1422. Société anonyme Linière de Roulers (successeur de DELBEKE et C[ie]), Roulers.
Fils de lin et d'étoupe.

Médailles d'or, Barcelone: Bruxelles 1888; médaille d'argent, Anvers 1885; médailles de bronze, Paris 1878, Bruxelles 1880, Amsterdam.

1423. Société anonyme Linière La Lièvre, Gand.
Fils de lin et d'étoupe simples, écrus et blanchis.

1424. Société anonyme Linière Saint-Sauveur, Gand.
Laines.

1425. Société Linière Gantoise, quai du Ramage, Gand.
Filature de lin et d'étoupes et blanchisserie de fils; 50,000 broches; 2,500 ouvriers.

Voir classe 50.

1426. Van der Straeten, A., Eyne.
Fils d'étoupes et fils de lin.

1427. Vandewynckele. Charles. 54, boulevard d'Akkeghem, Gand.
Fils d'étoupe, de lin, de chanvre, etc., blanchis; fils simples et retors.

Médailles d'or, Paris 1878, 1889, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone et Bruxelles 1888; médailles d'argent, Paris 1867, Philadelphie, Sydney; médaille de bronze, Londres 1862; médailles de mérite, Vienne, Melbourne, Bruxelles 1880.

Voir classe 50.

1428. Vermeire. Marcel. Hamme près Termonde.
Cordages de chanvre et fibres.

Voir classe 31.

CLASSE 31

Tissus des mêmes matières.

1429. Antwerp Floor-Cloth et Linoleum C[o] L[d]. Berchem-Anvers.
Toiles cirées et linoleums.

Voir classe 42.

1430. Baudewyns, Joseph, Montigny-s/Sambre.
Cordes, ficelles, fils et câbles en chanvre.

Voir classe 19.

1431. Beernaerts, Félix, Gand.
Tissus.

Médaille d'argent, Anvers 1885; Paris 1889.

Voir classe 50.

1432. Carpentier-Wauters. A. et C[ie], 16, rue Traversière, Gand.
Toiles damassées; coutils pour stores et literies.

Médaille, Anvers 1885.

1433. Charlier, E. et C^ie, Jemeppe-s/Meuse.

Cordes.

Voir classe 58.

1434. Debois-Senten (V^ve), 20, rue Happaert, Anvers.

Soieries.

1435. De Clercq et C^ie, Alost.

Couvertures et torchons de coton.

Médailles de bronze, Paris 1867, Amsterdam.

Voir classes 9, 30, 50.

1436. Defraiteur, Eugène, Verviers.

Tubes en papier pour filatures et cordes en coton.

Médailles d'argent, Paris 1889.

1437. De Staercke, frères, A. et V., 3, rue d'Orange, Gand.

Tissus de lin et de coton écrus, blanchis et teints.

3 médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; 3 médailles, Amsterdam.

1438. de Vleeschouwer, E.-L., Anvers.

Cordages et ficelles.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

1439. De Vylder et Migom, 45, chaussée d'Anvers, Mont-St-Amand.

Courroies en coton américain ; autres courroies et câbles.

Voir classe 23.

1440. D'Heygere, Camille, Gand.

Métiers à tisser; tissus en tous genres.

Médaille d'or, Paris; médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone.

Voir classe 23.

1441. Fourneaux, Jumet.

Courroies en coton américain.

Médaille d'argent, Amsterdam; médailles de bronze, Paris 1878, Bruxelles 1880 ; médaille de mérite, Vienne.

Voir classes 23, 37.

1442. Guisset-Lefebvre, Renaix.

Tissus de coton.

Voir classe 33.

1443. Harmegnies, André et frères, Dour.

Cordages.

Voir classe 15.

1443*bis*. Janssens-De Decker, Saint-Nicolas (Waes).

Fabrique de tissus divers : châles; tissus d'ameublement ; tapis de table : draps, cheviots, etc., etc.

1444. Lallemand, Léonard, Dison.

Cordes, ficelles ; toiles sans fin pour assortiments.

Médailles, Bruxelles 1880, 1888, Amsterdam, Anvers 1885 et Paris 1889.

Voir classes 22, 23, 30, 50^bis.

1445. Ligny, Jean-Baptiste, Gilly.

Câbles plats et ronds en chanvre et acier fondu.

4 médailles d'argent, Barcelone 1888 ; Paris 1889.

Voir classe 15.

1446. Linnebrits-Cuyx, L., 262, rue de Diest, Louvain.

Courroies en corde et toile.

Médailles, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classes 23, 37.

1447. Mahieu, Adolphe, Boussu.

Cordages.

Voir classe 15.

1448. Martens. Jos., Hasselt.

Nattes diverses.

Médailles, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classe 40.

1449. Monckarnic Ph. et fils, Gand.

Tissus unis, ouvragés et Jacquart ; coton, lin et mélangés.

Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889 ; médaille d'argent, Amterdam ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

1450. Moreau, G. et Cie, 599, chaussée de Mons, Anderlecht.

Toiles cirées.

Voir classe 40.

1451. Parmentier - Van Hoegaerden et Cie, Gand.

Tissus de coton.

Diplômes d'honneur, Philadelphie 1876, Amsterdam 1883 ; médaille d'or, Paris 1878 ; grand prix, Paris 1889 ; 1er degré de mérite, Sydney.

Voir classes 30 et 50.

1451*bis*. Pauchet, F., Boulogne-s/Mer, France. (Maison fondée en 1802).

Filature et corderie mécaniques ; manufacture de câbles et de cordages pour la marine et l'industrie ; spécialité de câbles de transmission ; exportation pour tous pays.

1452. Sierens, Ed. et fils, 3, rue des Sœurs-Noires, Gand.

Tissus.

Voir classes 40, 61.

1453. Sirejacob, Armand, Ruysbroeck.

Toiles et linges damassés en lin ; lavettes en coton pour l'industrie.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille de 2e classe, Amsterdam ; médaille de bronze, Paris 1867 ; médaille d mérite, Vienne.

1454. Smits, Adrien, 124, rue Hôtel-des-Monnaies, Bruxelles.

Tissus de soie.

Médaille d'argent, Paris 1889.

1455. Société anonyme de Stalle pour le blanchiment et l'impression des tissus, 18, rue de la Blanchisserie, Bruxelles.

Tissus de coton teints, blanchis et imprimés.

Médaille d'or, Amsterdam 1883 ; médaille d'argent, Paris 1867 ; médaille de 1re classe, Amsterdam 1869.

Voir classe 50.

1456. Société anonyme Ferd. Lousbergs, Gand.

Fils ; tissus de coton.

1457. Société anonyme Florida, Gand.

Tissus de coton écrus, blanchis ; molletons et dimittes écrus et teints lainés.

1458. Société anonyme Union textile, 17, rue de Bruxelles, Alost.

Toiles pour tous usages ; câbles, cordages et ficelles ; fils retors, etc.

Hors concours, Anvers 1885, Paris 1889 ; médaille d'or, Paris 1878 ; médailles diverses, Vienne, Philadelphie, Amsterdam, Melbourne, Bruxelles ; médaille de bronze, Paris 1878.

1459. Société La Dendre, Geerinckx, E., Clément. E. et Ce, Termonde.

Couvertures de coton.

Médailles d'or, Barcelone, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; médaille d'argent, Melbourne ; médaille de bronze, Paris 1878.

1460. Vanden Bemden, J.-B., 102, chaussée de Ninove, Bruxelles.

Mèches tressées pour bougies et cierges.

Médailles d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Liverpool 1886 ; médaille de bronze, Bruxelles 1880, Anvers 1885, Paris 1889.

1461. Vanderborght frères (ancienne maison LORSONT), 56, rue de l'Ecuyer, Bruxelles.

Linoleums et toiles cirées.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médailles d'or, Bruxelles 1880, 1888, Amsterdam, Anvers 1885.

Voir classes 40, 42, 43.

1462. Vande Vyvere-Priem, Thielt.

Tissus damassés de coton.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 33.

1463. Van Dun-Sak, J., Turnhout.

Coutils, stores.

Deux distinctions, Amsterdam.

1464. Van Haute-Vercauteren, A., Hamme.

Cordages, ficelles et chanvres.

1465. Verbeke, Georges (successeur de L. DUJARDIN), Mouscron.

Tissus de coton.

Diplômes d'honneur, Bruxelles 1880, Anvers 1885; médailles d'argent, Paris 1867, Amsterdam; médaille de bronze Londres 1851 : médaille de mérite, Vienne.

1466. Vermeire, Marcel, Hamme près Termonde.

Cordages en tous genres.

Voir classe 30.

1466*bis*. Vermeire-Hellebaut, Hamme.

Cordages en manille, coco, goudronnés, etc.

Médailles à toutes les expositions.

1467. Vertongen-Goens, Termonde. (Belgique). (Maison fondée depuis plus de deux siècles et demi). Force motrice 400 chevaux.

Manufacture de câbles, de cordages et de ficelles, câbles plats en aloès de Manille pour mines, câbles plats et ronds en fils de fer et d'acier pour mines, câbles pour plans inclinés et transports aériens, câbles de transmission en aloès et en fil d'acier, cordages en chanvre et câbles flexibles en fil d'acier pour travaux publics, cordages pour la marine, cordages pour gréement de navires et armement des chaloupes de pêche : fils à chaluts, ficelles en tous genres, cordelles, cordeaux, cordonnets, septains, etc., chanvre fin pour bourrages.

Grand diplôme d'honneur, Ostende 1888 : Médailles d'or, Paris 1878, Madrid 1883, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889 : médailles d'argent, Paris 1867, Londres 1883, Prize medal, Londres 1862 : médaille de progrès, Vienne 1873.

1468. Vindevogel-Moreels, Auguste, Waereghem.

Toiles à décors.

1469. Vueghs, R., et frère, Turnhout.

Coutils rayés en tous genres.

Médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Paris 1878.

Voir classes 40, 61.

1470. Vyt, Back et Verbrugge, Lokeren.

Tissus de jute, lin et chanvre; sacs et bâches.

1471. Wilford, William, Tamise.

Toiles à voiles, à bâches, etc.

Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885 : médailles d'argent, Paris 1867, 1878 ; Prize Medal, Londres 1851, Philadelphie : médaille de progrès, Vienne.

Voir classe 58.

1472. Worrall, H.-T. et Cie, Malines.

Nattes.

Voir classes 40, 43.

CLASSE 32

Fils de laine.

1473. Body, Alphonse. Theux.

Lavoirs au large pour tissus, draps peignés et étoffes.

Voir classe 23.

1473*bis*. Charpentier, Léon, 32, rue des Minières, Verviers.

Machine à fabriquer les lisses métalliques pour métiers à tisser.

Voir classe 23.

COLLECTIVITÉ DES LAVEURS ET CARBONISEURS DE LAINES VERVIÉTOIS.

1474. Boxo, frères. Verviers.

1475. Desfossés-Laruo, Jos., Dolhain.

1476. Despa, C., Theux.

1477. Drèze, Ed., Forge-Théry, Pepinster.

1478. Duvivier, M. et C^ie, Verviers.

1479. Fettweis et C^ie, Verviers.

1480. Société anonyme «La Béverie», administrateur-délégué M. J. HANNOTTE, Dolhain.

1481. Lang, Jos., Verviers.

1482. Lierneux, A. et Polis, Verviers.

1483. Melen, E., Verviers.

1384. Peltzer, Alph., Dolhain.

1485. Peltzer et C^ie (Délainage verviétois), Verviers.

1486. Vosse G. et C^ie, Verviers.

1487. Wiertz et C^ie, Goé-Dolhain.

Laines lavées, épaillées, peignées, cardées, etc.

1488. d'Anvers, Charles, 79, rue du Ponton, Gand.

Articles en cuir pour filature et tissage.

Médailles d'or, d'argent et diplôme d'honneur.

Voir classe 37.

1489. Despa et fils, Verviers.

Garnitures de cardes.

Médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 23.

1490. Duesberg-Delrez, M., Verviers.

Garnitures de cardes.

Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889 ; médaille d'argent, Paris 1878 ; diplôme d'excellence, Philadelphie.

Voir classe 23.

1491. Closset, Charles, Verviers.

Cartons pour l'apprêt des tissus et pour machines Jacquard, etc.

Voir classes 49, 34, 36.

1492. Couvreur, Maurice, Verviers.

Tubes et canettes en papier, etc., pour filatures.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 23.

1493. Delhaye, Eugène et Cie, Verviers.

Laines et flocons pour literies.

Voir classe 42.

1494. Follet, Narcisse, Hodimont (Verviers).

Blanchiment de laine.

Voir classe 50.

1495. Goethaels-Goethaels, Eecloo.

Laines cardées.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classes 33, 50.

1496. Hauzeur-Gérard, fils, Verviers.

Fils cardés.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médaille d'or, Paris 1878 ; médaille d'argent, Paris 1867 ; prix d'excellence, Philadelphie ; prize medal Londres 1862 ; médaille de progrès, Vienne 1873.

1497. Houget, Fernand, Verviers.

Garnitures de cardes.

Médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889.

Voir classe 23.

1498. La Vesdre, Société anonyme belge de peignage et filature, Verviers.

Laine peignée et fils de laine peignée.

1499. Le Hardy de Beaulieu, Em., Wavre.

Fils de laine peignée.

Voir classe 35.

1500. Leipziger Wollkämmerei (Soc. anonyme), Hoboken lez-Anvers.

Laines brutes, lavées, cardées et peignées.

Voir classe 63.

1501. Lejeune, Léon, Verviers.

Fils cardés mélangés.

Médaille d'or, Paris 1889 ; médaille d'argent, Paris 1878.

1502. Lieutenant, Henri, Pepinster.

Fils de laine peignée et de laine cardée.

Médailles d'or, Paris 1889, Amsterdam 1883 ; médailles d'argent, Paris 1867, 1878.

1503. Lonneux, Martin, Hodimont-Verviers.

Articles pour fabrication d'étoffes de laine.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1880 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classes 23 et 33.

1504. Lonhienne, A., fils, Verviers.

Tubes, fuseaux et canettes pour filatures de laine peignée, cardée, coton et soie.

Plans de machines à fabriquer ces tubes.

3 diplômes d'honneur ; 3 médailles d'or ; 1 médaille d'argent ; 2 médailles de bronze.

1505. Parfait-Dubois, Verviers.

Une machine démêleuse, étireuse, échardonneuse.

Médailles d'argent, Paris 1889, Bruxelles 1888 (avec prix de progrès).

1506. Petit et Follet, Verviers.

Fils de laine peignée.

Médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 50.

1507. Société anonyme de Loth, Loth.

Laines brutes peignées et filées.

Hors concours, Barcelone ; diplômes d'honneur, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Paris 1889 ; médailles d'argent, Vienne 1873, Paris 1878 ; médailles 1er degré mérite, Nouvelle-Orléans 1885, Melbourne 1888.

Voir classe 33.

1507*bis*. Société anonyme La « Béverie », administrateur-gérant : M. J. Hannotte, Dolhain (Belgique.

Lavage de laines, épaillage chimique.

Quatre diplômes d'honneur : Tunis, Londres, Bruxelles, Paris ; six médailles d'or, dont deux Exposition universelle Paris 1889 ; deux médailles d'argent : une médaille de bronze : coopération, association, économie sociale.

1508. Vermeulen-Beernaert, T., Roulers.

Navettes, bobines et accessoires pour tissages et filatures.

Médailles d'argent, Paris 1867, Amsterdam 1883.

Voir classe 23.

1509. Xhoneux, G., 72, rue des Fabriques, Verviers.

Assortiment de lames pour tondeuses.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Amsterdam, Bruxelles 1888 ; médailles de bronze, Bruxelles 1880, Paris 1878.

Voir classe 23.

CLASSE 33

Tissus de laine.

1510. Begasse, Joseph, Sclessin-lez-Liége.

Couvertures et feutres de laine.

Médailles à Bruxelles, Paris, Amsterdam, Vienne, Santiago et Valparaiso.

1510*bis*. Bruwiere, frère et sœur, rue du Casino, 68, St-Nicolas.

Fabricants de tissus : tissus en laine et coton, châles, cotonnettes, toile de Vichy, mouchoirs, siamoises, molletons, etc.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Collectivité de l'industrie textile de St-Nicolas.

1511. Behaegel-Denys.

1512. Bruwière, Emmanuel.

1513. Casteels, frères.

1514. Denys, Frans.

1515. Fels, Emile.

1516. Goris, Augustin.

1517. Janssens-De Decker.

1518. Van Eyck, Henri.

Tissus divers.

1519. Goethaels-Goethaels, Eecloo.

Tissus de laines.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classes 32, 50.

1520. Guillon, S. et C^ie (Magasins de la Bourse), boulevard Anspach, Bruxelles.

Tapis des Flandres.

Voir classes 38, 40, 64.

1521. Guisset-Lefebvre, J.-B., Renaix.

Tissus de laine et demi-laine.

Voir classe 31.

1522. Hasaerts-Zamboni, 82, rue d'Allemagne, Bruxelles.

Laines peignées mixtes et cardées.

Voir classe 35.

1523. La Dinantaise (Soc. anonyme).

Tissus de laine peignée ; laine en bobines ; fils en canettes.

1524. Lonneux, Martin, Hodimont-Verviers.

Articles pour la fabrication d'étoffes de laine.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1880; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classes 23, 32.

1525. Oudin, Albert, et Cie, Dinant.

Laines brutes et peignées, fils, mérinos, cachemires et autres tissus.

1526. Société anonyme des lainières de Malines et Duffel réunies, Malines.

Couvertures de laine, baies et flanelles.

1527. Société anonyme de Loth, Loth.

Tissus de laine, cachemires, serges, cheviott, etc.

Hors concours, Barcelone 1888; diplômes d'honneur, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Bruxelles 1888; médailles d'or, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Paris 1889; médailles d'argent, Vienne 1873, Paris 1878; médailles de 1er mérite, Nouvelle-Orléans 1885, Melbourne 1888.

Voir classe 32.

1528. Société anonyme Le Mérinos, Neffe-Dinant.

Tissus pour robes.

1529. Van de Vyvere-Priem, Thielt.

Tissus de laine : fabrique de flanelles, domets, serges, cannelots, pavillons, satins, paramatas, damas, lampas, soie, coutils et toiles à voile.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 31.

1530. Wilmart, P. et Cie, Bouvignes (Dinant).

Bobines diverses

X. — INDUSTRIE DU VÊTEMENT

CLASSE 34

Vêtements des deux sexes.

1531. Alexandre, Max.

Livrées.

1532. Benedix, Ch., 76, rue Neuve, Bruxelles.

Chaussures en tous genres.

Diverses médailles d'or et d'argent.

1533. Bickx, Eugène, successeur de V. Bickx, tailleur du Roi, 20, rue du Marais, Bruxelles.

Vêtements d'hommes; livrées; habits de Cour.

Médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 62.

1534. Bouvy - Fontaine - Olinger et Hap, Bruxelles.

Equipements militaires.

Voir classe 62.

1535. Bucker. Antoine. 84, Montagne de la Cour, Bruxelles.

Chaussures de luxe, bottes de chasse, de courses, etc.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885; médaille d'argent, Paris 1878; médailles de bronze, Paris 1867; Londres 1862; Vienne; Philadelphie.

1536. Bonnin, Marcellin (au Lilas), 49, rue des Tanneurs, Anvers.

Robes et confections; tissus de soie et de laine; dentelles.

1537. Bouhez, G., Dour.

Méthode pour coupe de vêtements.

Voir classe 7.

1538. Bral-Donego François, Iseghem.

Chaussures en tous genres, cousues à la main.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

1539. Brenu, J., successeur de P. Malmendier, 65, rue de la Cathédrale, Liége.

Chaussures.

Médaille d'or, Anvers 1885.

1540. Claes fils, Gustave, 3, rue d'Edimbourg, Ixelles.

Chaussures orthopédiques.

Voir classe 9.

1541. Closset, Charles, Verviers.

Cartons pour la casquetterie.

Voir classes 32, 36, 49.

Collectivité des Pelletiers belges.

1542. Andrickovits, 6, Marché-aux-Œufs, Anvers.

1543. Bœur, 106, rue Royale, Bruxelles.

1544. Conisius, Vincent, rue des Rôtisseurs, Huy.

1545. Fürst, A., 17 et 19, galerie de la Reine, Bruxelles.

1546. François, V. et Cie, 31, rue de la Montagne, Bruxelles.

1547. François, V. et Cie, 83, Montagne de la Cour, Bruxelles.

1548. Hoëse. 1, Canal au Fromage, Anvers.

1549. Maertens, 23, rue Haut-Pont, Gand.

1550. Rolle, 36, rue des Eperonniers, Bruxelles.

1551. Rugemer, 63, rue de la Cathédrale, Liége.

1552. Schlobach, F., 42, rue Royale, Bruxelles.

1553. Shoënfeld, 34, rue Haut Pont, Gand.

1554. Wilhem, Ch. et Cie, 52, chaussée d'Ixelles, Bruxelles.

Pelleteries et fourrures, vêtements.

2 diplômes d'honneur en 1888; médailles d'or, d'argent et de bronze à différentes expositions.

1555. Collignon et fils, J., 52, Rempart Ste-Catherine, Anvers.

Chaussures en tous genres.

Médailles à Paris, Amsterdam, hors-concours Anvers 1885.

1556. Crutzen, frères, Dison.

Chaussures en tous genres.

1557. Day, Gustave, 75, rue de Cologne, Bruxelles.

Cols, cravates, chemises, bretelles, ceintures.

Médaille à Paris 1889.

1558. Decoene-Mortier, 10, Grand'-Place, Iseghem.

Chaussures cousues à la main.

Médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885; Bruxelles 1888; médaille de bronze; Bruxelles 1880.

1559. De Cuyper, 6, rue Van Arteveldе, Anvers.

Habillements.

1560. De Lattre, L., 17, Courte rue Neuve, Anvers.

Confections et patrons.

1561. Demares, Guillaume, 173, rue de la Station, Louvain.

Chaussures brevetées.

1562. De Moor, L., 23, rue Van Sterbeeck, Anvers.

Chaussures.

1563. De Muynck, E., 36, rue Sud du Sablon, Bruges.

Chaussures diverses.

1564. De Smet, Franz, 37, rue de l'Empereur, Anvers.

Sabots.

Voir classe 64.

1565. Devos-Janssens, Iseghem.

Chaussures brevetées.

1566. Dewitte-Ritzen, Jean, 32, rue des Clarisses, Liége.

Chaussures.

1567. Diels-Caers, F., rue de l'Amman, Anvers.

Chaussures en tous genres pour hommes, femmes et enfants ; spécialité de feutres et espadrilles.

Médailles et récompenses diverses.

1568. Dirickx (Mme J.), 30, rue du Marais, Bruxelles.

Cours professionnels privés pour l'enseignement de la coupe des vêtements de dames et d'enfants.

Voir classe 7.

1569. Douce et Arquin, 63, rue du Marché-aux-Poulets, Bruxelles.

Vêtements vélocipédiques pour hommes et pour dames.

Voir classe 47.

1570. Ecole professionnelle de filles. 39, rue des Deux-Ponts, Gand.

Vêtements pour dames et enfants.

Voir classes 7 et 35.

1571. Ecole professionnelle des tailleurs de Bruxelles, Palais du Midi, Bruxelles.

Vêtements pour hommes et pour dames.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; grand prix, Paris 1889 ; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 7.

1572. Filature et filteries réunies, Alost.

Fils à coudre.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; grand prix, Paris 1889.

Voir classe 30.

1573. Frans, fils, 12, rue de la Linière, St-Gilles.

Chaussures pour l'exportation.

Médaille d'or, Paris 1889; médaille d'argent, Anvers 1885.

1574. Gengoux, J.-B., 24, rue du Treurenberg, Bruxelles.

Chaussures orthopédiques et ordinaires.

Médailles d'or, argent et bronze, Paris et Bruxelles.

Voir classe 9.

1575. Gillet, F., fournisseur de LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Flandre, 34, rue de Loxum, Bruxelles.

Chaussures.

Médailles d'or, Bruxelles 1888, Paris 1889.

1576. Hallemans, J., 31, rue de la Violette, Bruxelles.

Coupes, journaux et gravures de modes pour tailleurs.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

1577. Horemans, J., 49, rue du Jardin des Arbalétriers, Anvers.

Chaussures.

1578. Hupin-Sebille, D., Binche.

Chaussures système américain.

Hors concours, Bruxelles 1888.

1579. Jenart, Léon, fournisseur de la Cour et de S. A. R. Mgr. le comte de Flandre, 34, rue Royale, Bruxelles.

Vêtements.

1580. Kreling et C^ie (Aux Champs-Elysées), 32, rue Rempart Ste-Catherine, Anvers.

Manteaux pour dames et enfants.

1581. Lauwereys, Auguste, 28, rue de Loxum, Bruxelles.

Chaussures.

1582. Liedel, Joseph et C^ie, Termonde.

Tiges de bottines.

1583. Maes, Léopold, 49, rue Saint-Alphonse, St-Josse-ten-Noode.

Tableau en étoffe d'après peinture, composé de morceaux cousus à la main.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classe 14^bis.

1584. Manufacture de cuirs à chapeaux (Société anonyme), anc. f. HUBERTY et C^ie, 9, rue du Halage, Cureghem.

Cuirs à chapeaux.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 37.

1585. Manufacture de feutres et chapeaux (Société anonyme), 186, chaussée de Mons, Bruxelles.

Feutres et chapeaux.

1586. Moreels, Jean, 45, rue des Capucines, Anvers.

Habillements.

Voir classe 62.

1587. Navir, M., tailleur de la Cour, 34, rue de la Montagne, Bruxelles.

Vêtements de toilette et de cour.

1588. Peeters-Dejonghe, M^me, rue Royale, Bruxelles.

Corsets anciens et modernes.

Médailles d'or et d'argent à diverses expositions.

Voir classe 38.

1589. Poma, Oscar, 93, rue des Champs, Gand.

Vêtements pour hommes et pour dames.

1590. Schevelenbos, Louis, 75, rue Rempart Ste-Catherine, Anvers.

Buste pour corset hygiénique.

Voir classe 9.

1590*bis*. Sels, Madame E., 164, rue de la Province (Sud), Anvers.

Broderies sur tissus.

1591. Schrey, Jules, 6, rue Fourment, Anvers.

Chaussures.

1592. Seghers, Léonie, Tamise.

Chapeaux de dames et d'enfants.

1593. Selleslagh, (Alexandre), Eikevliet.

Bottes et bottines de chasse et graisse pour leur entretien.

Voir classe 50.

1594. Sneyers, Emmanuel, 46, rue Marché au Charbon, Bruxelles.

Vêtements pour hommes, spécialité d'habits, vestes pour garçons, restaurateurs, limonadiers, cuisiniers, etc.

1595. Société anonyme "La Durme,, Lokeren.

Matières premières pour la chapellerie.

Voir classe 37.

1596. Société coopérative Vooruit, nº 1, Gand.

Chaussures.

1597. Vandenboschk, frères, Tirlemont.

Tiges et fournitures pour l'armée.

1598. Vander Straeten, Ch., 7, rue de Russie, Bruxelles.

Chaussures.

1599. Van Dyck, Louis, 58, chaussée de Ninove, Molenbeek.

Chaussures.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

1600. Van Rymenant, H., 78, Longue rue d'Argile, Anvers.

2 bustes à vapeur en cuivre.

Voir classe 21.

1601. Vannubbel, Gustave, 15, rue Montagne du Parc, Bruxelles.

Vêtements pour hommes.

Diplôme, Bruxelles 1880; médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classe 62.

1602. Vaxelaire, Claes et Cie, rue Neuve, Bruxelles.

Vêtements pour hommes, dames, enfants : linge, etc.

Récompenses aux principales expositions.

1603. Verpy, Mlle Irma (Aux Elégantes), 9, place de Brouckère, Bruxelles.

Vêtements de dames.

1604. Verschelden - Cassyas, Lede lez-Alost.

Chemises, faux-cols et manchettes.

1605. Ververgaert-Dernier, Louis, 35, rue St-Remy, Liége.

Chaussures de luxe et d'usage.

CLASSE 35

Bonneterie et lingerie.

1606. Aerts, Emilie, 30, place Verte, Anvers.

Chemises, faux-cols, manchettes, etc., flanelles.

1607. Beernaerts, Mme A., 27, place d'Armes, Gand.

Lingeries.

Voir classe 38.

1608. Delbrouck, Isidore, Quevaucamps.

Vestes de chasse en laine mérinos.

Médaille de bronze, Paris 1889.

1609. Delcourt, F., 12, rue Nationale, Anvers.

Gants.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

1610. De Rooster, Richard, avenue de la Porte de Hal, Bruxelles.

Boutons et ornements militaires et civils.

Médailles d'or, Bruxelles 1880 et 1888; médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 62.

1611. Dujardin, F. et C^ie (ancienne firme DUJARDIN, frères), Leuze.

Articles de bonneterie ; tissus.

Médailles d'or, Paris 1878, Anvers 1885, Barcelone ; médaille unique, Bruxelles 1880 ; médailles de mérite, Vienne, Philadelphie.

1612. Ecole professionnelle de filles, 39, rue des Deux-Ponts, Gand.

Objets de lingerie.

Voir classes 7 et 34.

1613. Fontaine, frères, Leuze.

Bonneterie.

Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889.

1614. Hasaerts-Zamboni, 82, rue d'Allemagne, Bruxelles.

Bas et chaussettes ; tricots.

Voir classe 33.

1615. Lechein, L., 53, rue de la Madeleine, Bruxelles.

Gants de peau.

1616. Lefebvre, Eug., 24, rue du Marché-aux-Poulets, Bruxelles.

Lingerie pour dames et pour hommes.

1617. Le Hardy de Beaulieu, Em., Wavre.

Bonneteries.

Voir classe 32.

1618. Mabille, Henri, et Van Campenhout, Albert, 114, avenue Van Volxem, Forest.

Boutons en tous genres.

Médaille de bronze, Paris 1889.

1619. Meert, Gérard, 33, rue Fossé-aux-Loups, Bruxelles.

Lingerie, nappes, objets divers.

1620. Pierson, Joséphine, 50, rue de Berlin, Bruxelles.

Lingerie.

1621. Putmans-Communaut, J., 35, rue des Foulons, Bruxelles.

Jerseys.

Médaille d'or, Anvers 1885.

1622. Smits et C^ie, Alost.

Tresses et lacets.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889.

1623. Van de Perre, Elise, 44B, rue de la Province (Nord), Anvers.

Travaux de crochet.

1624. Van Laethem-Orban, 235, chaussée de Wemmel, Jette-Saint-Pierre.

Gants.

1625. Van Lil, M^me Joseph, 7, rue Marché-aux-Œufs, Anvers.

Ouvrage en perles.

CLASSE 36

Dentelles, Tulles, Broderies, Passementerie.

1626. Bellemans, M., 112, rue aux Laines, Bruxelles.
Broderies.

1627. Berteis, J.. 15, rue du Champ, Borgerhout.
Broderies.

1628. Breda, rue du Pélican, Bruxelles.
Passementeries.
Voir classe 40.

1629. Candeil, Charles, 23, rue de Louvain, Bruxelles.
Broderies genre nouveau.

1630. Closset, Charles, Verviers.
Cartons pour l'industrie dentellière.
Voir classes 32, 34, 49.

1631. Compagnie des Indes (Martin Georges). 1, rue de la Régence, Bruxelles.
Dentelles.

1632. Crols-Reyniers, Lierre.
Dentelles, broderies pour ameublements, rideaux, mystères, vitrages, stores; dentelles, jupes, ombrelles, éventails.

1633. Declercq-Clément, Iseghem.
Torchons, dentelles, fils à coudre.
15 récompenses, dont médailles d'argent, Bruxelles 1888, Paris 1889; hors concours, Chicago.

1634. Diegerick, F. (Ancienne maison Mendès), 6, place Verte, Anvers.
Dentelles.
Médaille d'or, Anvers 1885.

1635. Dujardin-Lammens, 34-36, rue St-Jean, Bruxelles.
Broderies.
Voir classes 40, 42.

1636. Genbrugge, Hélène, Gand.
Ecran de foyer tapissé à l'aiguille.
2 médailles en argent et en bronze.

1637. Gillemon-De Cock, 15, rue Sud du Sablon, Bruges.
Dentelles à la main.
Médaille d'or, Barcelone, Nouvelle-Orléans 1885 ; médaille d'argent, Anvers 1885.

1638. Goetghebuer, Alida, 17, rue de l'Arbre Bénit, Bruxelles.
Objets brodés.
Médailles de bronze, Barcelone, Paris 1889.

1639. Grossé, Joseph, 12, rue des Tonneliers, Bruges.
Broderies d'art et ornements d'église. Bannières.
Les plus hautes récompenses à Bruxelles 1847, Paris 1878, 1889, Anvers 1885 et Bruxelles 1888.

1640. Higgins, John, rue du Chemin de Fer, Bruxelles.
Rubans fantaisie, brodés à la machine ; signets et images tissés en soie.

1641. Hupin-Sebille, D., Binche.
Dentelles au fuseau, dites de Binche.

1642. Joris, Emile, 42, rue de France, Charleroi.
Machine à broder.
Médailles, Bruxelles 1880, Paris 1889.

1643. Lavalette A. et Cie, Bruxelles

Dentelles.

1644. Lavoine, Bruxelles.

Broderies, passementeries, chapellerie, armes blanches.

Voir classe 62.

1645. Minne - Dansaert, Haeltert (près Bruxelles).

Dentelles.

Grands prix, Paris 1889 ; Chicago 1893, membre du jury; médailles d'or, Anvers 1885 ; médaille 1re classe, Londres 1862.

Voir classe 7.

1646. Neyrinck, Iseghem.

Broderies à la main, au métier et à la machine.

1647. Noguès, Richard, 10, rue du Bois-Sauvage, Bruxelles.

Passementeries.

Hautes récompenses aux expositions.

Voir classe 42.

1648. Pierson, Joséphine, 50, rue de Berlin, Bruxelles.

Dentelles à la main.

Voir classe 35.

1649. Ribaucourt, 17, rue de la Braie, Bruxelles.

Broderies artistiques.

Voir classe 42.

1650. Spelmans-Bôval (successeur de Bôval-Debeck), 96, rue Royale, Bruxelles.

Dentelles.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885, Nouvelle-Orléans, Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Bruxelles 1880, Amsterdam, Paris 1889.

1651. Vander Perre (Mme Anna), 14, rue Melsens, Bruxelles.

Dentelles au crochet et dentelles point à l'aiguille.

1652. Van Severen-Vermeulen, J.-B., St-Nicolas.

Broderies, chasubles, brocarts et ornements d'église.

Médailles d'or, Bruxelles 1888 et Barcelone ; médaille d'argent, Anvers 1885; méd. de bronze, Bruxelles 1880.

1653. Van Sina-Van Goubergen, Désiré, 19, rue de l'Empereur, Anvers.

Broderies d'or.

Voir classe 14bis.

1654. Van Zoom, L., 10, Marché-St-Jacques, Anvers.

Passementeries et ameublement.

Voir classe 40.

1655. Verbist (Mme Marie), 156, boulevard du Nord, Bruxelles.

Dentelles et broderies fines.

Récompenses à toutes les Expositions universelles.

1656. Verhoeven-Verhoeven, F., 11, boulevard de l'Hôpital, Lierre.

Dentelles, guipures, etc.

CLASSE 37

Cuirs et Peaux.

1657. Boudier, Auguste, 49, rue Schmitz, Koekelberg.

Peaux pour chaussures, reliure et ameublement.

Médaille, Paris 1889.

1658. Bouvy. Alex., 37, quai de l'Abattoir, Liége.

Cuirs tannés.

1659. Charlet. G., 22, boulevard du Jardin Botanique, Bruxelles

Cuirs et vachettes pour sellerie, articles de voyage et de chasse.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1880; médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone 1888, Amsterdam.

Voir classe 46.

1660. Collectivité des Pelletiers belges, 31, rue de la Montagne, Bruxelles.

Fourrures et peaux.

Diplôme d'honneur à diverses expositions universelles.

Voir classe 34.

1660*bis*. Colson, E., Huy.

Cuirs.

1661. Coopman, L., fils, 23-24-25, place du Martyr, Verviers.

Courroies.

1662. Crahay-Moxhet, Joseph, Stavelot.

Outils de tannerie.

Voir classe 14.

1663. D'Anvers, Charles, 79, rue du Ponton, Gand.

Articles en cuir p^r filature et tissage.

Médailles d'or, argent et diplôme d'honneur.

Voir classe 32.

1664. Dierckx-Van Loen, Grégoire, Turnhout.

Cuir corroyé.

1665. Doms, Guill., 108, rue de Malines, Louvain.

Cuirs tannés.

1666. Fétu, aîné, J., 39, rue du Chimiste, Cureghem-Bruxelles.

Diverses courroies en cuir.

Médailles d'or et d'argent à toutes les grandes expositions.

Voir classe 23.

1667. Fontaine-Olinger, A., 149, rue du Midi, Bruxelles.

Peaux de mouton et de chèvre.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885.

1668. Fourneaux. Jumet.

Courroies en cuir.

Médaille d'argent, Amsterdam ; médailles de bronze, Paris 1878, Bruxelles 1880 ; médaille de mérite, Vienne.

Voir classes 23, 31.

1669. Gorin-Dubar, F., Tournai.

Cuirs tannés.

Diplôme, Bruxelles 1880.

1670. Grisar G. et E., 15, rue de Jésus, Anvers.

Deux tableaux synoptiques.

1671. Grumzel fils, François, 13, quai des Tanneurs, Liége.

Cuirs blancs et cuirs couronnés.

1672. Hiver (Veuve Antoine), Tournai.

Cuirs tannés.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

1673. Houben, Théodore, Verviers.

Cuirs.

1674. Isbecque, Victor, 70, rue de la Madeleine, Tournai.

Cuirs, bandes entières.

1675. La Bourse aux cuirs de Liége, 53, quai de l'Abattoir, Liége.

Documents relatifs à l'industrie de la tannerie, etc.

Voir classe 59.

1676. Lemaire, Henri, Tournai.

Cuirs tannés et corroyés.

1677. Lemaire, J.-C., Houffalize.

Cuirs à semelles.

1678. Linnebrits-Cuyx, L., 262, rue de Diest, Louvain.

Courroies en cuir.

Médailles, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classes 23, 31.

1679. Lobet, Léon, Verviers.

Courroies.

Voir classes 23, 54.

1680. Manufacture de cuirs à chapeaux (Société anonyme), ancienne firme HUBERTY et C^ie, 9, rue du Halage, Cureghem.

Peaux de mouton et de chèvre ; cuirs à chapeaux.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 34.

1681. Massange, Antoine, Stavelot.

Cuirs tannés.

1682. Orban, R., Herve.

Cuirs.

Voir classe 40.

1683. Orban de Xivry H. et E., Laroche.

Cuirs tannés.

1684. Petit-Vinckenbosch L., Tirlemont.

Cuirs tannés.

1685. Radermecker, A., Verviers.

Courroies de transmission en cuir ; lanières diviseuses en cuir.

Médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 23.

1686. Société anonyme «La Durme», Lokeren.

Couperie et soufflerie de poils; déchets pour engrais et pour colle; peaux brutes.

Voir classe 34.

1687. Taillard, Jacques, Laroche.

Cuirs à semelles.

Médaille d'argent, Paris 1889.

1688. Thiry, Léon, et ses fils, 43, rue Liverpool, Bruxelles.

Peaux et gants chamois, cuirs à chapeaux, etc.

1689. Tilmant, Camille, Fayt lez-Manage.

Cuirs tannés.

Médaille d'argent, Anvers 1885 ; diplômes, Bruxelles 1880 et Amsterdam.

1690. Van de Putte, Assche.

Cuirs.

Médaille d'argent, Paris.

1691. Vander Velpen-de Thier, Ch., Waremme.

Cuir tanné.

1692. Vanermen, Louis, Louvain.

Cuirs tannés corroyés.

Médailles, Bruxelles 1880, Anvers 1885.

1693. Van Langenhove, père et fils, Flobecq.

Cuirs tannés et corroyés.

1694. Voorbraeck, frères, 37, Vieille Bourse, Anvers

Cuirs et peausseries.

CLASSE 38

Articles de voyage, de campement et objets accessoires du vêtement.

1695. Beernaerts (Mme A.), 27, place d'Armes, Gand.

Corsets.

Voir classe 35.

1696. Boucart, sœurs. 3, rue des Paroissiens, Bruxelles.

Corsets et jupons; corsets hypogastriques; corsets pour le redressement de la taille; ceintures abdominales.

Médailles d'or à diverses expositions.

1697. Bracq, Camille. Dour.

Coiffures.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

1698. Carlier, A., 10, rue Marché-aux-Souliers, Anvers.

Maroquinerie fine et articles de voyage.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 43.

1699. Cornelissens, L., 96, chaussée de Malines, Anvers.

Articles de voyage.

Voir classe 46

1700. De Block, G., 8, Courte rue de l'Hôpital, Anvers.

Corsets; corset hygiénique.

1701. De Heuvel, Edm., 31, rue de l'Hôpital, Bruxelles.

Fil de soie en toutes applications; buses et aciers pour vêtements.

1702. De Molder, Jules, 262, Longue rue d'Argile, Anvers.

Coiffures et parfumeries.

Voir classe 51.

1703. D'Haenens, Edmond, 21, quai des Tonneliers, Gand.

Machines pour bonneterie.

Médailles d'or, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Liverpool 1886, Amsterdam 1883.

Voir classes 23, 27, 47.

1704. Ducheyne, Ch., 48, rue de l'Eglise, Anvers.

Perruques.

1705. Dupont-Burelle, (Mme), 221, Longue rue d'Argile, Anvers.

Coiffures et perruques.

1706. Dutoict, P. et Cie, 98, boulevard de la Senne, Bruxelles.

Corsets cousus.

1707. Feys. Auguste, Roulers.

Corbeille de fleurs en cheveux, valeur 500 francs.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; diplôme d'honneur, Roulers 1893.

1708. Guillon. S. et Cie (Magasins de la Bourse), boulevard Anspach, Bruxelles.

Malles en copeaux de bois et toile.

Voir classes 33, 40, 64.

1709. Lambotte. Louise, 2, rue du Lombard, Anvers.

Fleurs artificielles.

1710. Maison Royer-De Fraene (Goossens et fils, successeur), 25, rue Neuve, Bruxelles.

Eventails.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Anvers 1885.

1711. Masson. Victorine. 128, rue Royale, Bruxelles.

Corsets, jupons, ceintures, ventrières, jupons, lingerie.

Médailles à Paris 1855, Londres 1862, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

1712. Meisen-Vola. 4, rue du Progrès, Anvers.

Corsets.

1713. Noblom. J., 24, rue des Fripiers, Bruxelles. Maison à Paris, 61, faubourg Saint-Denis.

Articles mortuaires.

1714. Orban. R., Herve.

Malles et articles de voyage ; calepins en cuir repoussé pour écoliers.

Voir classe 40.

1715. Pastuer, 32, rue de la Bourse, Bruxelles.

Parapluies, ombrelles, etc.

1716. Paternotte. Nivelles.

Coiffures.

Diverses médailles, Bruxelles 1880, Paris 1878 et 1889.

1717. Peeters-Dejonghe (Mme), rue Royale, Bruxelles.

Corsets anciens et modernes.

Médailles d'or et d'argent à diverses expositions.

Voir classe 34.

1718. Ruttiens (fournisseur de S.M. la Reine), 41, rue du Congrès, Bruxelles.

Corsets, ceintures, brassières, jupons de luxe.

Prix d'honneur, Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Amsterdam, Paris 1889 ; médailles de bronze, Paris 1878, Bruxelles 1880.

Voir classe 9.

1719. Schevelenbos. Louis, 90, avenue du Sud, Anvers.

Corsets.

1720. Schovaers (Mme Alph). (au Corset royal), 5, boulevard du Nord, Bruxelles.

Corsets et jupons.

Médailles d'or et d'argent, Bruxelles 1888.

1721. Tourrette-Petit. G., quai du Hainaut, Bruxelles.

Baleines de corne pour corsets et robes.

1722. Vlaminx, F. et Blondiau, E., Vilvorde.

Montures pour parapluies et ombrelles ; accessoires y afférents.

Médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classes 19, 21.

XI. — INDUSTRIE DU BATIMENT

CLASSE 39

Matériaux de construction.

1723. Bal et fils, D., 58, rue de l'Escaut, Anvers.

Ciment Portland.

Voir classes 17, 54.

1724. Baudoux et Cie, Henri, 11, rue Digue du Canal, Cureghem-Bruxelles.

Briques et carreaux émaillés.

Voir classe 17.

1725. Bister, Jules, 8, rue Godefroid, Namur.

Ornements en zinc.

Médaille d'argent, Paris 1878 ; médaille de mérite, Vienne.

Voir classe 20.

1726. Blaton - Aubert, Ciment et Bétons (Société anonyme), 4, rue du Pavillon, Bruxelles.

Ciment et bétons.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médaille d'or, Amsterdam ; médaille d'argent, Paris.

Voir classe 57.

1727. Boch frères, Kéramis-La Louvière.

Panneaux céramiques décoratifs.

Deux diplômes d'honneur, Anvers 1885 : Grand Prix, Paris 1889.

Voir classes 17, 54.

1728. Bollekens E. et F., frères. 76, rue du Pélican, Anvers.

Volets mécaniques brevetés: jalousies, moulures et boiseries.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

1729. Bollekens, Isidore, 179, rue de la Province (Nord), Anvers.

Volets et jalousies.

1730. Bourguignon, Emile, Fontaine-l'Evêque

Lucarnes, balustrades, tuyaux, tuiles et autres matériaux de construction.

1731. Brohée, Louis, Strépy-Bracquegnies.

Charpente économique en fer, système breveté d'agrafes à pose instantanée.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classes 15, 19, 24, 57.

1731*bis*. Brouhon, H., Seraing.

Toiture économique pour magasins, hangars, etc.

1732. Charlier, Gustave, 7, rue Saint-Jacques, Liége.

Croisées guillotine à châssis ouvrants.

Médaille de bronze, Paris 1889; médaille d'or, Liége 1890 ; diplôme d'honneur, Spa 1891.

Voir classe 57.

1733. Chouanard, Georges, (successeur de COUARD-VICTOR), 35, rue de l'Evêque, Bruxelles.

Crémones, pompes, crosses, poignées, etc.

Voir classe 14.

1734. Cimarosti, Angelo. 127, longue rue d'Hérenthals, Anvers.

Mosaïque.

1735. Claes, Henri, 45, rue Breughel, Anvers.

Fermeture hermétique de fenêtres.

1736. Claessens, Michel, Hoboken.

Poteries, statuettes de jardin, etc.

Voir classe 17.

1737. Closset, P., 5, rue des Hospices, Verviers.

Moulures et travaux divers en bois.

Voir classe 42.

1738. Compagnie générale des Ciments Portland de l'Escaut, Tournai.

Ciment Portland.

1739. Comptoir général des marbres, 43, rue de Russie, Bruxelles.

Marbres artificiels.

Voir classe 42.

1740. Crame-Delpire, Bouffioulx.

Tuyauterie pour canalisations, égouts, etc., en grès vitrifié.

Récompenses à Bruxelles 1880, Amsterdam : médailles d'argent, Anvers 1885 et Bruxelles 1888.

Voir classe 17.

1741. Crame-Rigaux, Ve, Châtelet.

Poteries, tuiles, tuyaux.

Récompenses, Anvers 1885 et Bruxelles 1888.

Voir classe 17.

1742. Damman et Washer, 69, rue de la Clinique, Bruxelles.

Parquets et menuiseries ordinaires et de luxe.

Médailles d'or, Bruxelles 1841 et 1847, Londres 1851 et 1862, Amsterdam, Vienne, Paris 1878, Anvers 1885, Paris 1889; médailles de 1re cl., Philadelphie, Sydney, Melbourne; diplôme d'honneur, Amsterdam 1885.

Voir classe 39.

1743. Debremacker, A., 144, rue de Laeken, Bruxelles.

Marbrerie ; travaux de plafonnage et cimentage.

Voir classe 42.

1744. De Grelle et Cie, Ch., 57, rue de l'Association, Bruxelles.

Plaques en carton plâtré.

1745. De Waele, Louis, 46, boulevard Léopold II, Bruxelles.

Usine à vapeur; entreprises générales; charpenteries et menuiseries ordinaires et de luxe : spécialité de parquets riches et ordinaires ; parquets en chêne et bois de hêtre injectés et durcis; systèmes sur bitume et sur gitage; mobiliers de bureau et de banque; lambris; portes et meubles en bois naturel avec incrustations; parquets riches et panneaux décoratifs; parquets ordinaires et échantillons de parquets hydrofuges, systèmes brevetés.

Chevalier de l'ordre de Léopold ; médailles d'or, Paris 1878 et 1889, Bruxelles 1880, etc.

1746. Ditvoorts, J., 144, rue Dambrugge, Anvers.

Menuiserie.

1747. Dubois d'Enghien, frères (tuilerie), Hennuyères.

Tuiles, couvertures de murs d'une pièce à 1 et à 2 versants; carreaux, tuyaux ; construction de fours à feu continu ou intermittent, système breveté partout, pour la cuisson de la chaux, du ciment, de tous les produits en terre indistinctement, etc.; ce four est à grilles et le combustible y est jeté par le bas; plusieurs fours en activité peuvent être visités; certificats excessivement élogieux.

Voir classe 17.

7148. Dumon et Cie, 4,quai Dumon, Tournai.

Matériaux de construction : pierre, chaux, ciments, carreaux, bétons.

Voir classe 16.

1749. Dutry-Massy, 1, boulevard des Hospices, Gand.

Carreaux en ciment comprimé.

Médaille aux diverses expositions.

1750. Eekman, Thomas, 4, place des Barricades, Bruxelles.

Jalousies, claies, tentes.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classe 42.

1751. Escoyez, Louis, Tertre.

Produits réfractaires et carrelages céramiques.

Médailles d'or et d'argent, Anvers 1885 et Paris 1889.

Voir classes 16, 17, 61.

1752. Fiévé G. et Cie, 12, boulevard Lousbergs, Gand.

Carreaux en ciment comprimé à incrustations profondes.

Médailles d'or, Santiago, Tunis ; médailles d'argent, Bruxelles 1880, 1888, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889 ; médaille de bronze, Paris 1878.

1753. Geerts E., 9, rue de la Blanchisserie, Anvers.

Pompe.

Médaille de 1re classe, Santiago.

Voir classe 23.

1754. Gomez et Bonmariage, Clerreux-Bovigny.

Pavés en grès quartzeux.

Voir classe 16.

1755. Goris, J.-H., avenue Isabelle, Anvers.

Travaux en zinc.

Voir classe 20.

1756. Grégoire-Delaiou, J.-B., à Bouffioulx.

Poteries et tuyaux en grès pour égouts.

Voir classe 17.

1757. Kleine, Joh.-Fr., Essen-sur-Ruhr.

Construction en briques, fer et ciment.

1758. Les Ciments Portland d'Elouges, Ernest Erculisse et Cie, Elouges.

Ciment Portland artificiel préparé par voie humide, répondant aux plus rigoureux cahiers des charges.

1759. Les plaques Schweitzer (Société anonyme), Verviers. Siége provisoire, 60, boulevard de la Senne, Bruxelles.

Plaques pour cloisonnages et plafonds.

1760. Lummerzheim H. et Cie, Wondelgem lez-Gand.

Cartons bitumés.

1761. Lupant-Carlier et Cie, Sirault.

Tuiles, faîtières, briques.

Médaille d'argent, Amsterdam; médaille de mérite, Melbourne.

Voir classe 17.

1762. Magerman, Charles, rue Neuve-Saint-Pierre, Gand.

Loggia système breveté.

Voir classe 42.

1763. Maillé-Dewez H., 85,rue Vanderlinden, Schaerbeek.

Escaliers.

Médaille à Paris 1889.

Voir classe 42.

1764. Massonet Léop. et C^ie, 32, rue Gallait, Bruxelles.

Tuyaux en grès, majoliques, etc.

Voir classe 17.

1765. Manfroid, frères et sœurs, Bourlers lez-Chimay.

Carreaux céramiques incrustés.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Paris 1889 ; médaille de vermeil, Bruxelles 1880.

Voir classe 17.

1766. North's Portland Cement Works, 61, Canal des Récollets, Anvers. Adresse télégraphique : Condor Anvers.

Ciment Portland artificiel, répondant aux épreuves officielles de tous les pays. Avis important pour l'exportation : Emballage en barils avec douvettes languetées, 10 cercles en bois, 2 en fer, intérieurement 4 cercles pour maintenir les fonds. Tonnellerie spéciale à l'usine même. Papier de garniture asphalté absolument imperméable. Fournisseur des Gouvernements Belge, Bulgare, des Pays-Bas, des États-Unis, etc., etc.

Voir classe 57.

1767. Parentani J. et Champagne L., Tubize.

Panneaux décoratifs, vases, consoles, balustres, etc. en relief, émaillés.

Voir classes 17, 42.

1768. Parys, Charles, 14, rue de la Caverne, Gand.

Jalousies hollandaises et volets roulants.

Voir classe 42.

1769. Pierres ouvrées de la Salme, Jacques et C^ie (commandite par actions), Vielsalm.

Pierres à rasoir et à aiguiser.

Voir classe 16.

1770. Pirmez-Moncheur, Gougnies par Acoz.

Tranches de marbre.

Voir classes 16, 42.

1771. Porteau, Jos., 8, Marché-aux-Bœufs, Anvers.

Travaux en zinc.

Voir classe 20.

1772. Ranwez, Melotte et C^ie, carrières de grès de Ben-Ahin, Tirlemont.

Pavés en grès.

Voir classes 16, 57.

1773. Renette et C^ie, Louvain.

Puits en béton comprimé.

Voir classe 57.

1774. Schepens frères, J. et Ch., 50, boulevard du Petit-Dock, Gand.

Ciment Portland, plâtres, carreaux en ciment.

Médailles, Paris, Amsterdam, Bruxelles, Anvers.

1775. Schreder, L., Esneux.

Pavés en grès.

Voir classes 16, 57.

1776. Société anonyme de la Vieille-Montagne, Angleur lez-Liége.

Toitures en zinc.

Voir classe 20.

1777. Société anonyme de Niel-on-Rupel, 32, canal de l'Amidon, Anvers.

Ciment Portland artificiel.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885 et Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Anvers 1885 et Paris 1889 ; prix d'excellence, Bruxelles 1888 ; diplômes de mérite, Melbourne 1880, Sydney et Nouvelle-Orléans.

1778. Société anonyme des ardoisières réunies, Vielsalm.

Ardoises pour toitures.

Voir classe 16.

1779. Société anonyme des Bois de Slavonie, 22, rue des Palais, Bruxelles.

Bois fendus, sciés, etc. ; carte des domaines de la Société.

Voir classe 64.

1780. Société anonyme des carrelages et produits céramiques de Chimay, Forges lez-Chimay.

Carrelages céramiques: produits réfractaires.

Médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888 et Paris 1889.

Voir classe 17.

1781. Société anonyme des Carrières de Montourdon - Laclaireau, 32, Marché-aux-Œufs, Anvers.

Pierres de taille.

Voir classe 16.

1782. Société anonyme des carrières du Hainaut, Soignies.

Pierre bleue, dite de granit.

Voir classe 16.

1783. Société anonyme des carrières et fours à chaux et à ciments du Coucou, Antoing.

Pierres, chaux, ciments.

Médailles d'or et d'argent à toutes les expositions.

Voir classe 16.

1784. Société anonyme des fours de Laeken. 68, quai des Usines, Laeken.

Plâtre, craie, mastic, etc. Spécialité de carreaux tubulaires pour cloisons.

Mention honorable, Paris 1889.

1785. Société anonyme des tuileries Sainte-Marie de Stekene, 64, rue Dock, Gand.

Briques, tuiles, moulures et chanfrein, carreaux.

Voir classe 17.

1786. Société anonyme d'importation de bois d'ébénisterie et de construction, 34, rue Dierckxsens, Anvers.

Bois de construction.

Voir classes 42, 64.

1787. Société anonyme hollando-belge pour la fabrication du grès hydraulique, Nieuport.

Fabrication de grès hydraulique. Pierres à bâtir de toutes dimensions et formes. Monuments funéraires, etc.

1788. Société anonyme John Cockerill, à Seraing.

Echantillons de briques de laitier.

Récompenses à toutes les expositions internationales.

Voir classes 19, 22, 24, 57, 58, 62.

1789. Société des carrières de la Lienne-Ciney, Ciney

Marbres ; pierres taillées : chaux.

Voir classe 16.

1790. Société des carrières de Lessines, Lessines.

Fabrication de produits concassés.

Voir classes 16, 57.

1791. The Belgian Neuchatel asphalte Co Ld, 81, boulevard Anspach, Bruxelles.

L'asphalte dans ses diverses applications à la construction.

Médaille d'or, Amsterdam et Paris 1889.

Voir classes 54, 57.

1792. The United Ghent Antwerp Portland Cement Works (Société anonyme), boulevard du Petit-Dock, Gand.

Ciments et carrelages.

1792*bis*. Tock, A. et Cie (Société des ardoisières de Warmifontaine), Warmifontaine.

Ardoises.

Voir classe 16.

1793. Tuilerie mécanique du Pottelberg, Courtrai.

Tuiles à emboîtement et accessoires, nouveau système de toiture.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

Voir classe 17.

1794. Tuileries Saint-Joseph, Sylvain Francart, Turnhout.

Briques, tuiles et produits similaires.

Médaille d'excellence, Bruxelles 1888; médailles d'argent et de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 17.

1795. Usines et fonderies de la Nèthe (Société anonyme), Duffel.

Fontes de bâtiment, colonnes, etc.

Voir classes 14, 19 et 44.

1796. Utzchneider-Jamez et Cie, Jurbise.

Carreaux pour pavements.

Voir classe 17.

1797. Van Bellinghen-Tomberg, E., 116, rue Malibran, Ixelles.

Toiture en ardoises à crochets brevetés.

Médaille d'argent, Amsterdam 1883.

1798. Van Caneghem, Jules, 54, rue Saint-Liévin, Gand.

Incrustations en fer pour la fabrication des pierres de carreaux en ciment comprimé.

6 médailles et 2 diplômes de la Société pour l'encouragement des beaux-arts à Gand.

1799. Van Cutsem, Raphaël, Niel iez-Boom.

Tuiles, carreaux, briques, couvertures, etc.

Voir classe 17.

1800. Vander Perre F.-H., 61, boulevard Anspach, Bruxelles.

Modèles d'installations; nouveaux systèmes de montage.

Récompenses à toutes les expositions universelles.

Voir classe 42.

1801. Van Krinkelen, 3, rue Hoboken, Anvers.

Pompes.

Voir classe 21.

1802. Van Offelen-Cools, 10, rue Anneessens, Anvers.

Articles de serrurerie.

Voir classe 14.

1803. Verbeeck et Mannekens, Louis, Boom.

Tuiles, carreaux, briques, etc.

Médailles aux expositions de Bruxelles 1880, Amsterdam 1883 et Anvers 1885.

Voir classe 17.

1804. Verbeeck-Sel, Charles, 37, ch. d'Anvers, Boom.

Perfectionnement de la fabrication des tuiles, carreaux, briques, tuyaux, etc. (Brevet d'invention).

Voir classe 17.

1805. Verstrepen-Maes et fils, Boom.

Tuiles, briques, carreaux, tuyaux de drainage, etc.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 17.

1806. Verstrepen-Valvekens, Pierre, Boom.

Tuiles, briques, carreaux, etc.

Médailles de bronze, Bruxelles 1880 et Anvers 1885.

Voir classe 17.

1807. Vollmer, E., 130, rue Rogier, Bruxelles.

Toiture ou simple plaque en tectorium.

1808. Wouters, L., Mortsel-Anvers.

Travaux en zinc.

CLASSE 40

Industrie des tapissiers et des décorateurs.

1809. Aberlé, J., 13-15, rue Léopold, Bruxelles.

Tapisseries.

Médailles d'argent, Bruxelles, Paris 1889 ; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classe 42.

1810. Baes, Henri, 31, rue Brèderode, Bruxelles.

Panneaux décoratifs et moquettes.

Voir classe 14bis.

1811. Bakker, Jean, 106, rue Jordaens, Anvers.

Panneau décoratif.

Voir classe 14bis.

1812. Bauman, Fr., rue de l'Etoile, Anvers.

Décoration d'une salle à manger.

Voir classe 14bis.

1813. Bax, Th., 4, rue Moriaan, Anvers.

Peinture décorative.

Voir classe 14bis.

1814. Beeckman, Th., 45, rue Verte, Anvers.

Tentes ; marquises.

1815. Bonnefoy, Aug. (fournisseur de la Cour et de LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre), 23, place de Louvain, Bruxelles.

Décorations en plâtre et carton-pierre.

Médaille d'or, Paris 1889; médailles d'argent, Paris 1878, Amsterdam.

Voir classe 42.

1816. Braquenié, et Cie, 20, rue de Stassart, Malines.

Tapisserie artistique.

Diplômes d'honneur, Paris 1878, 1889 ; hors concours, Anvers 1885.

Voir classe 14bis.

1817. Breda, 50, rue du Pélican, Bruxelles.

Passementeries.

Voir classe 36.

1818. Courtois, Jos., Courte rue de l'Evêque, Anvers.

Panneau décoratif.

Voir classe 14bis.

1819. De Leeuw-Sibick, J., Marché-St-Jacques, Anvers.

Tableau décoratif d'une salle à manger.

Voir classe 14bis.

1820. De Ligne-Verlat, 38, boulevard du Jardin-Botanique, Bruxelles.

Peinture et décoration intérieures.

Médaille d'or, Amsterdam; médaille de bronze, Paris 1878 ; médaille de mérite, Vienne.

Voir classe 42.

1821. De Lorge frères, 14, rue des Comédiens, Bruxelles (fabrique à Avelghem lez-Courtrai).

Etoffes pour ameublements ; broderies artistiques ; peintures décoratives sur étoffes.

1822. De Mesmaecker, Paul, 23, rue de la Fourche, Bruxelles.

Peintures décoratives.

1823. La Manufacture Royale de Tapis de Tournay, Demolder Alf., 61, quai du Hainaut, Molenbeek.

Tapis de Tournai ; carpettes, etc.

Voir classe 42.

1824. De Roy, Jos., 33, rue Léopold, Anvers.

Salle à manger.

Voir classe 42.

1825. Dujardin-Lammens, 34-36, rue Saint-Jean, Bruxelles.

Tapisseries.

Voir classes 36, 42.

1826. Dumortier-Despreets, Louis, 8, rue de Courtrai, Tournai.

Tapis.

Médaille d'argent, Amsterdam ; médaille de bronze, Paris 1867 ; bull. d'admission, Bruxelles 1880.

1827. Dupont, Jean, 221, Longue rue d'Argile, Anvers.

Peinture décorative et polychromie.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 14bis.

1828. Evrard, Léonce, et Seghers-Castelle (en collectivité), 189, chaussée d'Anvers, Bruxelles, et 14, rue des Paroissiens, Bruxelles.

Objets d'art et de décoration.

Médailles d'or et diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers, Bruxelles, Paris.

Voir classes 14, 42, 44.

1829. Fontaine (Mme Sophie), 80, rue Marché-aux-Herbes, Bruxelles.

Ameublements complets.

Voir classes 42, 43.

1830. Guillon, S., et Cie (Magasins de la Bourse), boulevard Anspach, Bruxelles.

Tapis des Flandres au point noué.

Voir classes 33, 38, 64.

1831. Hamacher, W. (ancienne maison POHLMANN, DALK et fils), 21, rue des Fleuristes, Bruxelles.

Reliefs en imitation de bronze ; glaces ; cadres pour photographies.

Médailles, Bruxelles 1857, 1880. Londres 1862, Paris 1867, 1878.

1832. Joris, Jos., (peintre décorateur), 17, rue Lozane, Anvers.

Voir classe 42.

1833. Josz. et fils. 92, boulevard Léopold II, Bruxelles.

Plaques décoratives métalliques.

Voir classe 14bis.

1834. Lambo, Henri, 52, rue Blaes, Bruxelles.

Pâte gélatineuse élastique.

Voir classe 50.

1835. Leytens-Barthels, Longue rue Neuve, Anvers.

Salon Louis XV.

Voir classe 42.

1836. Martens, Jos., Hasselt.

Nattes diverses.

Médailles à Anvers 1885 et Bruxelles 1888.

Voir classe 31.

1837. Meunier, Emile, Bruxelles.

Peintures décoratives.

Voir classes 14bis, 42.

1838. Mommen, Félix, 31, rue de la Charité, Bruxelles.

Couleurs fines en tubes, toiles et cotons préparés pour la peinture et la décoration, etc., etc.

Diplômes d'honneur, Bruxelles 1888, Chicago ; 1re médaille, Amsterdam, Paris, etc.

Voir classes 42, 50.

1839. Moreau, G. et Cie, 599, chaussée de Mons, Anderlecht.

Toiles cirées.

Voir classe 31.

1840. Mullie, Robert, Basècles.

Cheminée.

Médailles aux expositions d'Anvers et Bruxelles.

Voir classe 42.

1841. Noguès-Richard, 10, rue du Bois-Sauvage, Bruxelles.

Portière Renaissance. (Expose en collectivité dans les salons De Ligne et Jules Snyers.)

Médailles d'or, Paris 1889, Anvers 1885 avec diplôme d'honneur.

Voir classe 42.

1842. Orban, R., Herve.

Cuir repoussé dit de Cordoue.

Voir classe 37.

1843. Peeters, Vincent, 14, rue Houblonnière, Anvers.

Ameublement.

1844. Polet-Theys, 23, rue Van Gaver, Bruxelles.

Abat-jour et fleurs en papier.

1845. Reyns et Verbrugghe, 32, rue du Fagot, Anvers.

Tapis en tous genres.

Voir classe 42.

1846. Sierens, Ed., et fils, 3, rue des Sœurs-Noires, Gand.

Coutils pour literie et ameublement.

Voir classes 31, 61.

1847. Snyers, Jules, fabrique de meubles et sièges, fournisseur de S. M. la Reine des Belges, 11, rue d'Assaut, Bruxelles.

Ameublement complet.

Voir classe 42.

1848. Snyers-Rang et Cie, 27, rue d'Or, Bruxelles.

Ameublements complets ; tapisserie, décoration.

Les plus hautes récompenses à diverses expositions.

Voir classe 42.

1849. Société anonyme des Tachyphages, 136, rue Sans-Souci, Bruxelles.

Ornements et meubles, décorations diverses.

Voir classe 9.

1850. Tasson, Joseph, 16, rue du Chêne, Bruxelles.

Panneaux décoratifs ; moquettes.

Voir classe 14bis.

1851. Tempels, Daniel, 11, rue Linnée, Bruxelles.

Imitations de bois et couleurs spéciales.

Médailles, Bruxelles 1888, Paris 1879 ; hors concours, Chicago.

1852. Vande Casteele G. (fils de G. Vande Casteele-Dubar), filature de crin animal, 71, rue des Remouleurs, Gand.

Crin animal frisé pour matelasserie, bourrellerie, carrosserie, etc.; laines à matelas; fournitures pour tapissiers et fabricants de meubles.

Médailles obtenues par l'ancienne firme : Médailles d'or, Paris 1878, 1889, Amsterdam 1883, Anvers 1885; médaille de bronze, Paris 1867.

1853. Vanderborght, frères, 56, rue de l'Ecuyer, Bruxelles.

Papiers peints, tapis, meubles, glaces et dorures, etc.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médailles d'or, Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classes 31, 42, 43.

1854. Van Drooghenbroeck, Alfred, fils aîné, 54, rue Marché-aux-Poulets, Bruxelles.

Enseignes ; peinture de lettres.

1855. Van Heede, J. et L., 64, rue des Pierres, Bruges.

Collection toute nouvelle de tapis dans le style gothique et roman, spécialement destinés pour églises et chapelles polychromées, châteaux, salles, etc.

1856. Van Hove, E., rue de la Loi, 52, Anvers.

Peinture décorative.

Voir classe 14bis.

1857. Van Loey, Edmond, 217, rue Jourdan, Saint-Gilles.

Panneaux décoratifs imitant des incrustations de marbre.

Médailles aux expositions internationales : hors concours à Chicago.

Voir classe 14bis.

1858. Van Zoom, L., 10, rue Marché-S'-Jacques, Anvers.

Passementeries et ameublement.

Voir classe 36.

1859. Verheyden, Jean, 28, rue Rogier, Bruxelles.

Décoration pour serres et vérandas.

Voir classes 42, 43.

1860. Verstraete-Goethaels, A., 6, place Van Artevelde, Gand.

Sièges garnis ; tentures : spécialité de meubles, coussins surnommés sacs arabes.

Voir classe 42.

1861. Vloebergh, Charles, 72, rue Ommeganck, Anvers.

Panneau décoratif.

Voir classe 14bis.

1862. Vueghs, R. et frère. Turnhout.

Coutils rayés en tous genres.

Médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Paris 1878.

Voir classes 31, 61.

1863. Worrall, H. T. et Cie, Malines.

Nattes.

Voir classes 31, 43.

CLASSE 41

Matériel et outillage des différentes professions de la construction.

1864. Chantier naval des Flandres (Société anonyme), Bruges.

Deux réservoirs châteaux d'eau.

Voir classes 22, 23.

1865. Closon et fils, Chanxhe lez-Liége.

Crics en acier ; verrins à chariots ; outils à pierre.

1866. Compagnie générale des conduites d'eau, 390, rue des Vennes, Liége.

Tuyaux et appareils pour conduites d'eau, de gaz, de vapeur, d'air comprimé. Appareils de chauffage et de levage.

Médailles d'or, Bruxelles 1880 ; Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone ; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classes 14, 19, 22, 23, 44, 45, 47.

1867. de Groulart frères et Cie, L., Angleur.

Voies portatives et wagonnets divers.

Médaille d'or, Paris 1889; médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone.

Voir classes 62, 63.

1868. Delecourt - Wincqz, rue de la Pépinière, Bruxelles.

Perforatrice de mine.

Voir classe 15.

1869. Eyckmans, J., 41, avenue des Petits Coqs, Anvers.

Echelles.

1870. Garvens, W., 17, rue Van Artevelde, Anvers.

Pompes, machines et appareils hydrauliques.

Médaille d'or, Anvers 1885.

Voir classe 54.

1871. Gossart, Ad., Houdeng-Aimeries.

Transporteur de terres ; grue roulante pour le placement des cintres dans les tunnels en construction.

1872. Hoyois, Auguste, Mont-sur-Marchienne.

Brouettes de terrassement.

Médaille d'honneur, Bruxelles 1888.

1873. Lebrun – Liboutton, Edmond, Montigny-le-Tilleul.

Pelles.

1874. Legrand, Achille, 13, rue Terre-du-Prince, Mons.

Petite locomotive et wagon ; matériel d'entreprise, etc.

Diplômes d'honneur et 7 médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Nouvelle-Orléans, Paris 1889.

Voir classe 24.

1875. Levêque J. et Cie, Herstal.

Installation de rivetage mécanique pour chantier et montage.

Voir classes 22, 23.

1876. L'Industrie (Société anonyme d'entreprises et de construction), Wilsele lez-Louvain.

Wagonnets ; voies portatives.

Voir classes 15, 57.

1877. Niset, D.-F.-J., Charleroi.

Cabestan dit tire-sac, poulies et brouette à sacs.

Médailles d'or, d'argent et de bronze et 60 diplômes à diverses expositions.

Voir classe 23.

1878. Régiment du Génie, Anvers.

Tableaux d'outils.

Voir classe 62.

1879. Van den Abeele, William et Cie, 147, avenue des Arts, Anvers.

Outillage pour différentes professions; pelles, bêches, pioches, haches, truelles, marteaux, pinces, masses, houes, dragues, etc., etc.

Médailles d'argent, Anvers 1885, Paris 1889 ; médaille de bronze, Amsterdam 1883.

Voir classes 24, 57, 62.

CLASSE 42

Mobilier.

1880. Aberlé, J., 13-15, rue Léopold, Bruxelles.

Salon complet avec objets d'art.

Médailles d'argent, Bruxelles, Paris 1889 ; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

1881. Anthonissen, Fr., 38, rue du Congrès, Anvers.

Ameublement; bahut flamand; 2 meubles gothiques.

1882. Antwerp Floor-Cloth et Linoleum Co Ld. Berchem-Anvers.

Toiles cirées et linoléums.

Voir classe 31.

1883. Ardoullie Florent, Malines.

Ameublement complet ; salle à manger : 1 buffet, 1 table, 6 chaises garnies, 6 chaises en chêne.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Paris 1889.

1884. Arnaud-Dierickx. Deynze.

Modèles d'imitation de bois et marbres peints sur bois.

Voir classe 14bis.

1885. Asselbergh, E.-J., 54, Rempart St-Georges, Anvers.

Coffres-forts.

Médailles à diverses expositions.

Voir classe 19.

1886. Berthels, Jos., 121, Longue rue d'Argile, Anvers.

Feux de luxe.

Médailles à diverses expositions.

Voir classe 44.

1887. Boin et Moyersoen, 33, rue Zérézo, Bruxelles.

Bronzes d'art ; garnitures de cheminées ; vasques ; fantaisies.

Médaille d'or, Bruxelles ; médaille d'argent, Amsterdam.

Voir classes 14, 45.

1888. Bongers, J., 51, avenue Moretus, Anvers.

Feux de luxe.

Voir classe 44.

1889. Bour. Gustave, rue de la Laide Coupe, Salzinnes-les-Moulins lez-Namur.

Bureau-dame incrusté et marqueté à fermeture à secret.

1890. Braekevelt, frères, Jules et François, 1, chaussée de Zwynaerde, Gand.

Un billard.

Voir classe 43.

1891. Breugelmans, Ph., 26, rue des Orfèvres, Anvers.

Coffres-forts.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

Voir classe 19.

1892. Burniat (Ve Adolphe), 33, rue des Chartreux, Anvers.

Verres et glaces bombées.

Voir classe 18.

1893. Cattelain, frères, J.M.L., 21, rue de Ruysbroeck, Bruxelles.

Ameublement en bambou.

Médailles d'or, diplômes d'honneur et grand prix, hors concours, etc., à diverses expositions.

Voir classe 43.

1894. Closset, P., 6, rue des Hospices, Verviers.
Porte et lambris.

Voir classe 39.

1895. Coffyn, Emile, 33, rue de Menin, Ypres.
Meubles Renaissance en bois d'ébène et ivoire.

Collectivité. — Emile De Ligne et consorts.

Salon Louis XVI complet.

1896. Bogaerts, Jules, 197, rue Royale, Bruxelles.
Ebénisterie d'art ; meubles en tous genres.

1897. Bonnefoy, Aug., 23, place de Louvain, Bruxelles.
Sculpture et dorure ; glaces et encadrements; décorations en plâtre et carton-pierre.

1898. Dandois, Henri, 5, rue la Rivière, Bruxelles.
Bronzes, crémones de fenêtres ; boutons de portes, etc.

1899. Debremaeker, A., 144, rue de Laeken, Bruxelles.
Marbrerie, ornementation, travaux de plafonnage et cimentage.

1900. De Ligne, Emile (architecte-décorateur), de la firme De Ligne-Verlat, 38, boulevard du Jardin Botanique, Bruxelles.

1901. De Ligne-Verlat, 38, boulevard du Jardin Botanique, Bruxelles.
Peinture de bâtiment, décoration intérieure, ameublements complets, vitraux.

1902. Fontaine (Mme **Sophie**), 80, Marché-aux-Herbes, Bruxelles.
Ameublements complets ; sièges, tentures, meubles, rideaux et étoffes.

1903. Green-Eyckholt (Mme), 9, rue Forestière, Bruxelles.
Ouvrages artistiques ; émail relief et pyrographie.

1904. Monnaie et fils, 19, rue du Grand-Cerf, Bruxelles.
Foyers de luxe, fourneaux, calorifères de construction.

1905. Noguès-Richard, 10, rue du Bois-Sauvage, Bruxelles.
Passementeries pour ameublement.

1906. Ribaucourt, 17, rue de la Braie, Bruxelles.
Broderies artistiques.

1907. Vanderborght frères, 56, rue de l'Ecuyer, Bruxelles.
Papiers peints, tapis, linoleum, toiles et tapis cirés, nattes, meubles viennois, glaces et dorures.

1908. Van Donck, Guillaume, 93, rue Pachéco, Bruxelles.
Bronzes ; appareils d'éclairage ; montures pour porcelaines.

Collectivité. — Paul Jaspar, président.

1909. Bernardin (mosaïste), 10, quai de Fragnée, Liége.

1910. de Lairesse, Charles (poêlier), 37, rue des Clarisses, Liége.
Voir classes 14 et 44.

1911. Herman (ornemaniste), rue d'Artois, Liége.

1912. Jaspar, Emile (décorateur), rue du Pot-d'Or, Liége.

1913. Jaspar, Paul (architecte), 145, boulevard de la Sauvenière, Liége.

1914. Léonard (entrepreneur), rue Entre-Deux-Ponts, Liége.

1915. L'Hoëst, Paul (papiers peints), rue Robertson, Liége.

1916. Medard et Monseur (maîtres de carrières), Ouffet.

1917. Michel (entrepreneur), 32, rue de la Paix, Liége.

1918. Wéra (ornemaniste), Faubourg St-Gilles, Liége.

1919. Compagnie des Bronzes (Société anonyme), 28, rue d'Assaut, Bruxelles.

Bronzes d'art et appareils d'éclairage.

Récompenses les plus hautes aux expositions de Bruxelles, Paris, Amsterdam, Anvers, Barcelone, etc., depuis 1855.

Voir classes 14, 45.

1920. Comptoir général des Marbres, 43, rue de Russie, Bruxelles.

Marbres artificiels.

Voir classe 39.

1921. Coumans, Antoine, 3, rue de Jéricho, Bruxelles.

Comptoirs et rayons pour cafés, tavernes, etc.

Voir classe 54.

1922. Courtois, Jane, 22, rue Stévin, Bruxelles.

Cuir travaillé ; fleurs décoratives pour objets de luxe ; découpage aux ciseaux.

1923. Damman et Washer. 69, rue de la Clinique, Bruxelles.

Parquets et menuiseries ordinaires et de luxe.

Médailles d'or, Bruxelles 1841 et 1847, Londres 1851 et 1862, Amsterdam, Vienne, Paris 1878, Anvers 1885, Paris 1889 ; médailles 1re classe Philadelphie, Sydney, Melbourne ; diplômes d'honneur, Amsterdam 1883, Anvers 1885.

Voir classe 39.

1924. De Groof, Joseph, 25, rue de l'Eglise, Anvers.

Feux de luxe et cuisinières.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 44.

1925. de Leeuw. A., 33, rue de la Grande-Ile, Bruxelles.

Garnitures de comptoirs pour estaminets, cafés, liquoristes, etc.

Voir classes 21 et 54.

1926. Delhaye, Eugène et Cie, rue de Limbourg, Verviers.

Laines et flocons pour literies.

Voir classe 32.

1927. Demeuter, L. fils et Cie, 93, rue de Laeken, Bruxelles.

Meubles divers.

Diplômes d'honneur et médailles d'or, Amsterdam, Sydney, Melbourne.

1928. Demet Hubert, 14, rue des Fossés, Liége.

Coffres-forts style Louis XIII.

Médaille de bronze, Paris 1878.

Voir classe 19.

1929. Demet, Léon, fils, 14, rue des Fossés, Liége.

Coffres-forts.

Voir classe 19.

1930. De Nys, 87, rue Anselmo, Anvers.

Meuble.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

1931. De Ridder, Ph., 53, rue de l'Eglise, Bruxelles.

Meuble ; buffet-bibliothèque.

1932. De Roy, Jos., 33, rue Léopold, Anvers.

Salle à manger complète Renaissance française en vieux noyer d'Italie, portière en peluche Rembrandt avec appliques en passementerie.

Voir classe 40.

1933. Devreese, Florimond, 1, rue Saint-Georges, Ostende.

Jardinière de salon style Louis XVI, en marbre blanc sculpté.

1934. De Waele, Louis, 46, boulevard Léopold II, Bruxelles.

Mobiliers de bureau : parquets.

Médaille d'or, Paris 1889; médaille d'argent, Paris 1889; médailles, Paris 1878, Bruxelles 1880.

Voir classe 39.

1935. De Winter, L., 144, rue de la Province (Nord), Anvers.

Cadres et glaces.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

1936. Dobbeleers, S., 11, rue Marché St-Jacques, Anvers.

Feux de luxe.

Voir classe 44.

1937. Dubois, Jules, Attre (Mévergnies.)

Table à allonges automatiques.

1938. Dujardin-Lammens, 34-36, rue St-Jean, Bruxelles.

Pièces d'ameublement.

Voir classes 36, 40.

1939. Eekman, Thomas, 4, place des Barricades, Bruxelles.

Jalousies, claies, tentes.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classe 39.

1940. Evrard, Léonce et Seghers-Castelle (en collectivité), 189, chaussée d'Anvers, et rue des Parcoissiens, 14, Bruxelles.

Cheminées d'art.

Médaille d'or et diplôme d'honneur, Amsterdam, Anvers, Bruxelles et Paris.

Voir classes 14, 40, 44.

1941. Franck, François, 31, Longue rue de l'Hôpital, Anvers.

Installation d'un bureau.

1942. Giertz, E., 32, Courte rue de l'Hôpital, Anvers.

Ameublements en bambou, vannerie artistique.

Médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Bruxelles 1888 et prix de progrès.

Voir classe 43.

1943. Gilliams, Fl., 10, rue des Tilleuls, Anvers,

Glaces et cadres.

1944. Gunther, rue Thérésienne, Bruxelles.

Pianos.

Voir classe 13.

1945. Hansen, C.-G., 121, Longue rue Neuve, Anvers.

Poêle de salle de réunion perfectionné.

Médailles d'or, argent et bronze à diverses expositions.

Voir classe 44.

1946. Horowitz, W. et C^ie, 59, avenue Moretus, Anvers.

Cadres.

1947. Huybers. H., Longue rue du Vanneau, Anvers.

Ameublement d'une salle à manger.

Médaille d'argent, Melbourne.

1948. Janssens-Poot, Guillaume, 403, chaussée de Haecht, Schaerbeek.

Meuble-bureau pour architecte avec tablette élévatoire pour table à dessiner.

1949. Janssens, J., 1, rue des Pèlerins, Anvers.

Meuble.

1950. Jeener et fils, C., rue Otlet, 42, Bruxelles.

Porcelaines montées, lampes diverses.

Voir classe 14.

1951. Joris, Jos., 17, rue Lozane, Anvers.

Paravents décorés.

Voir classe 40.

1951*bis*. « Kunstgilde », Eecloo.

Imitation de Gobelins : crédence, noyer et terre-cuite : poterie d'art et terres cuites : chaises de fantaisie sculptées : pendule en fer forgé : encrier et colonne en marbre ; portraits-dessin, agrandissement d'après photographie ; dessins à la plume pour zincographie ; armoire à cigares en chêne ; piédestal en noyer.

1952. Lachapelle, Auguste, 21, rue de la Province (Sud), Anvers.

Parquets en bois.

1953. Lanneau. G., 279, rue Rogier, Bruxelles.

Modèles de revêtement de murs imitant les cuirs, les émaux, etc., moulés et sculptés.

Médaille d'or, Anvers 1885; mention honorable, Paris 1878 et 1889.

Voir classe 14bis.

1954. La manufacture Royale de Tapis de Tournay, 61, quai du Hainaut, Molenbeek.

Tapis de Tournai ; carpettes, etc.

Voir classe 40.

1955. Legon, J.-F.-J., 13, rue Rempart des Tailleurs de pierres, Anvers.

Garniture de cheminée, pendule et porte-bouquet en noyer.

1956. Leytens-Barthels, Longue rue Neuve, Anvers.

Salon Louis XV.

Voir classe 40.

1957. Leytens et fils. F., 59, rue Léopold, et 34, Marché St-Jacques, Anvers.

Cadres de style, tables consoles, meubles fantaisie, miroiterie d'art.

1958. Lippens, Cam., 82, rue Cornet de Poste, Gendbrugge.

Une armoire vitrée genre Louis XV en chêne.

1959. Logelain, Pierre, 11, rue Keyenveld, Bruxelles.

Panneaux et colonnes peints imitant les bois et les marbres.

Voir classe 14bis.

1960. Luppens, H. et Cie, boulevard Anspach, Bruxelles.

Bronzes ; lustres.

Les plus hautes récompenses à diverses expositions.

Voir classe 14.

1961. Maes, Paul. 26, rue des Champs, Gand.

Ameublements d'armes ; ameublements en cuivre.

Voir classes 14, 45.

1962. Maes-Rentiers, L., 7*a*, rue Bodeghem, Bruxelles.

Mobiliers pour installations de cafés.

Voir classe 54.

1963. Magerman, Charles, rue Neuve St-Pierre, Gand.

Loggia, système breveté.

Voir classe 39.

1964. Maillé-Dewez, H., 85, rue Vanderlinden, Schaerbeek.

Escaliers.

Voir classe 39.

1965. Maison centrale d'ameublement: Luyckx-Smolders, 45, rue de la Commune, Anvers.

Salon style japonais.

1966. Maison Delestrain (E. Fistié, successeur), 17, rue Ulens, Bruxelles.

Machine à carder portative.

Voir classe 23.

1967. Martin, Nestor, 44, rue Ulens, Bruxelles.

Appareils de chauffage au gaz, coke et charbon.

3 médailles d'or à Bruxelles.

Voir classe 44.

1968. Mathys-De Clerck (Ph. et V. Mathys, successeurs), 160, rue Neuve, Bruxelles.

Coffres-forts incombustibles, incrochetables, tout en acier ; coffres-forts meubles incombustibles.

Prix d'excellence et 25 médailles bronze, argent et or.

Voir classe 19.

1969. Melis, J., 5, rue de la Constitution, Anvers.

Glacière.

Voir classe 9.

1970. Melort, 37, rue Van Artevelde, Anvers.

Feux de luxe.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 44.

1971. Meunier, Emile, 250, chaussée d'Ixelles, Bruxelles.

Panneaux style japonais et fantaisie ; projets de décoration pour serre, fumoir, etc., etc.

Médaille de bronze Paris 1889.

Voir classes 14bis, 40.

1972. Mommen, Félix, 31, rue de la Charité, Bruxelles.

Toiles et cotons préparés pour la peinture et la décoration.

Diplômes d'honneur, Bruxelles 1888 et Chicago; 1re médaille, Amsterdam, Paris, etc.

Voir classes 40, 50.

1973. Monnaie et fils, 19, rue du Grand Cerf, Bruxelles.

Foyers.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Amsterdam; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 44.

1974. Mullie, Robert, Basècles.

Cheminée.

Médailles aux expositions d'Anvers et de Bruxelles.

Voir classe 40.

1975. Mutsaarts, Liévin, 27, boulevard Léopold, Anvers.

Piédestaux en marbre.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

1976. Neuville fils, Victor, 8, rue Basse-Sauvenière, Liége.

Billards.

Médailles d'argent, Paris 1889, Bruxelles 1888 ; prix de progrès, Bruxelles 1888.

1977. Noeninckx, Jacques, 20, rue des Babillardes, Anvers.

Cheminées en marbre.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

1978. Nonhoff, F.-H., 78, rue Douffet, Liége (Longdoz.)

Cheminée chêne et fer forgé; chenets, devant de foyer : candélabres, torchères, table, lanternes.

Voir classes 14, 45.

1979. Omnozez-Lecocq, L., 22, rue d'Allemagne, Bruxelles.

Pendules en marbre.

Médaille d'or, Bruxelles 1880; médailles d'argent, Philadelphie, Melbourne, Amsterdam, Calcutta ; médailles de bronze, Vienne, Paris 1878.

1980. Parentani, J. et Champagne, L., Tubize.

Panneaux décoratifs, vases, consoles, balustres, etc., en relief, émaillés.

Voir classes 17, 39.

1981. Parys, Charles, 14, rue de la Caserne, Gand.

Jalousies hollandaises et volets roulants.

Voir classe 39.

1982. Pilate, Paul et C^ie, rue du Marché, 23, Bruxelles.

Lustres.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889 ; médailles de bronze, Amsterdam, Anvers 1885; médaille de mérite, Melbourne.

Voir classes 14, 45.

1983. Pira, J., 4, rue du Sac, Anvers.

Vase et glace.

Voir classe 14bis.

1984. Pirmez-Moncheur, Gougnies par Acoz.

Deux cheminées en marbre.

Voir classe 39.

1985. Ponsaers, F., 7, rue de la Corne, Anvers.

Garniture d'une cheminée.

1986. Reyns et Verbrugghe, 32, rue du Fagot, Anvers.

Tapis et ameublement.

Voir classe 40.

1987. Ribaucourt, 17, rue de la Braie, Bruxelles.

Broderies artistiques.

Voir classe 36.

1988. Ribeauville, Louis, 120, boulevard Anspach, Bruxelles.

Coffres-forts.

Prix d'excellence, Bruxelles 1888 ; médailles d'or et d'argent, Bruxelles 1880, 1888.

Voir classe 19.

1989. Roelants, T., 34, Grand'Place, Anvers.

Ameublements de jardin.

Médaille de bronze, Anvers 1885

1990. Roeyackers, Félix, 78, rue de l'Empereur, Anvers.

Coffres-forts tout en acier; cheminée Renaissance avec foyer.

Voir classes 14, 29, 44.

1991. Smet, Victor, rue Houblonnière, Anvers.

Ameublement.

1992. Smets-De Pauw, Joseph, 3, rue de la Dyle, Malines.

Chaises avec sièges paillés et perforés, genre malinois.

1993. Smulders, 11, rue de la Constitution, Anvers.

Billard.

Médailles d'or, Londres 1851, Vienne 1873 ; médaille d'argent, Paris 1889, membre du jury.

Voir classe 43.

1994. Snyers, Jules, rue d'Assaut, 11, Bruxelles.

Meubles.

Voir classe 40.

1995. Snyers-Rang et Cie (fournisseurs de la Cour et de S. A. R Mgr. le Comte de Flandre), 27, rue d'Or, Bruxelles.

Ameublements complets ; tapisserie et décoration.

Les plus hautes récompenses à diverses expositions.

Voir classe 40.

1996. Société anonyme d'importation de bois d'ébénisterie et de construction, 34, rue Dierckxsens, Anvers.

Bois de placage, moulures pour ébénisterie, etc.

Voir classes 39, 64.

1997. Société anonyme pour la fabrication d'appareils d'éclairage (Ancienne firme LEMPEREUR ET BERNARD), 468, rue St-Léonard, Liége.

Lustres, suspensions, lampes, girandoles, foyers.

4 médailles d'or et 1 diplôme d'honneur à diverses expositions.

Voir classes 14, 44, 45.

1998. Somers, E., 40, rue de la Province (Nord), Anvers.

Pupitre.

1999. Story, Gustave (successeur de VANLINT), 84, boulevard du Nord, Bruxelles.

Coffres-forts.

Médaille d'or, Bruxelles 1880; médaille d'argent, Anvers 1885; médaille de bronze, Amsterdam; prix de progrès, Bruxelles 1888.

Voir classe 19.

2000. Toulet, rue de Laeken, Bruxelles.

Billards.

Hautes récompenses à toutes les expositions.

Voir classe 43.

2001. Triphon-Taelman, 42, chaussée de Bruxelles, Ledeberg.

Pieds de stalles, cuvelles.

2 diplômes, 7 médailles d'or, 4 médailles d'argent, 5 médailles de bronze.

Voir classe 64.

2002. Tyncke, Joseph, 4, rue Vanderstraeten, Bruxelles.

Cache-pot en bois d'acajou.

Voir classe 66.

2003. Urbain, Louis, 5, rue de la Musette Bleue, Anvers.

Objets d'ornementation découpés.

2004. Usine modèle de coffres-forts (Maison ANCELOT), 39, rue du Progrès, Bruxelles.

Coffres-forts.

Voir classe 19.

2005. Van Aerde, Jos., 50, rue des Fortifications, Anvers.

Feux de luxe.

Voir classe 44.

2006. Van Beylen, Jules, 35, rue du Canal, Borgerhout.

Mobilier.

Voir classe 14bis.

2007. Van Bygaerden, poêlier-serrurier, 15, Rempart des Tailleurs de Pierre, Anvers.

Feux de luxe.

Médaille d'argent et médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 19.

2008. Vanden Eynde-Smets, 119, rue Notre-Dame, Malines.

Salle à manger, chaises.

Voir classe 54.

2009. Vandenkieboom et fils. Huy.

Bassins et appareils à douches.

Voir classe 9.

2010. Vanderkelen. Alfred, 160, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

Panneaux imitant le bois et le cuivre.

Voir classe 14bis.

2011. Van der Maath. 126, Longue rue Neuve, Anvers.

Ameublement.

Médaille d'or, Anvers 1887.

2012. Vander Perre, F.-H., 61, boulevard Anspach, Bruxelles.

Modèles d'installations.

Récompenses à toutes les expositions universelles.

Voir classe 39.

2013. Van Deuren-Guns, François, 56, Canal des Récollets, Anvers.

Coffres-forts ; poêle système calorifère forme foyer.

2 médailles de bronze, Anvers 1885.

Voir classes 19, 44.

2014. Vandonck, Guillaume, 93, rue Pachéco, Bruxelles.

Lustres, girandoles, torchères, garnitures de cheminée en bronze et porcelaine.

Voir classes 14 et 45.

2015. Van Hout. 87, rue de Laeken, Bruxelles.

Coffre-fort.

Médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888

Voir classe 19.

2016. Van Rooy, J.-B., 316, rue Dambrugge, Anvers.

Cuisinières.

Voir classe 44.

2017. Van Soens, P.-J., 48, rue de la Constitution, Anvers.

Ameublement de chambre à coucher.

2018. Verheyden, Jean (Maison des Bambous), fabricant de meubles en rotin et malacca naturel pour villas, terrasses et jardins d'hiver, 28, rue Rogier, Bruxelles.

Mobilier médaillon détaché or et bleu contenant 4 chaises, 2 fauteuils, 1 canapé, 1 table, 2 tabourets de pied, valeur ensemble 505 francs ; mobilier couleur, or, vert, rouge et bleu, contenant 3 chaises, 3 fauteuils, 1 table, valeur 600 francs ; 1 chaise longue bordure rouge ; 1 volière dôme double avec table. 1 volière chalet avec table ; 1 jardinière losange octogone ; 1 jardinière ovale n° 2 ; 1 cage ronde n° 2 avec table ; 1 cage bombée n° 2 avec table ; 1 cage dôme n° 2 ; 1 cage chalet n° 1.

2019. Verkerk, Albert, 108, rue Dambrugge, Anvers.

Cadre à portraits.

Voir classe 14bis.

2020. Vermeire J. et Cie, Evergem.

Fibres de bois.

Voir classes 53, 54, 64.

2021. Vermeiren-Schiltz, J., 16, rue des Tilleuls, Anvers.

Feux de luxe.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 44.

2022. Verstraete-Goethaels, A., 6, place Van Artevelde, Gand.

Sièges garnis, tentures.

Voir classe 40.

2023. Vuylsteke - Knockaert, Henri, Bruges.

Panoplies.

Diplômes d'honneur, médailles d'or et d'argent, Bruxelles et Paris.

Voir classes 14, 45.

2024. Wright, W.-H. et Cie, 14, rue Ste-Gudule, Bruxelles.

Water-closets, bains, lavabos, urinoirs, etc.

Voir classe 9.

2025. Yzenberg-Pallemaerts.Gustave, 28, Longue rue des Bateaux, Malines.

Meuble en chêne Renaissance flamande.

2026. Zech, H., 35, Pré aux Oies, Malines.

Meubles sculptés en chêne.

Médailles Londres, Philadelphie, Paris, Anvers, Melbourne.

CLASSE 43

Tabletterie, vannerie, bimbeloterie.

2027. Anthony, W., 13, rue de l'Entrepôt brûlé, Anvers.

Vannerie.

2027*bis*. Bonnet, Pierre, Snaeskerke.

Jeu de billard, labyrinthe et divers.

2028. Braekevelt frères. Jules et François, 1, chaussée de Zwynaerde. Gand.

Un billard.

Voir classe 42.

2029. Burkard, A., Anvers.

Pipes en tous genres.

2030. Carlier, A., 10, Marché aux Souliers, Anvers.

Maroquinerie fine et articles de voyage.

Médaille de bronze, Anvers, 1885.

Voir classe 38.

2031. Cattelain, frères J.-M.-L., 21, rue de Ruysbroeck, Bruxelles.

Ameublement en bambou.

Médailles d'or, diplôme d'honneur et grand prix, hors concours, etc., à diverses expositions.

Voir classe 42.

Collectivité d'Eecloo.

2032. Kunst, Gilde, Eecloo.

Ameublement, sculpture, peinture, etc.

2033. Nizot, F., Eecloo.

Ameublement, sculpture, peinture, etc.

2034. Schmitz-Van Acker, Eecloo.

Ameublement, sculpture, peinture, etc.

2035. Vande Putte, Eecloo.

Ameublement, sculpture, peinture, etc.

2036. Chevroux.Jean.21, rue Teichmann, Anvers.

Loupe, râpe, couteau modèle et petit couteau modèle à éplucher les légumes.

Voir classe 14.

2037. Courtonne, A., fils, Caprycke.

Vannerie fine.

3 médailles.

2038. Deleplanque, Victor. Coolkerke lez-Bruges.

Brosses.

2039. Delhaize. frères et Cie, rue Osseghem, Bruxelles.

Brosses.

2040. Demaeght. Jean, 70, rue du Marché-au-Charbon, Bruxelles.

Jeux de salon, café, estaminet, etc.; accessoires de cotillon.

Diplôme d'honneur: médailles d'or, d'argent et de bronze à diverses expositions.

2041. Demelinne. 7, rue Marché-aux-Souliers, Anvers.

Bimbeloterie.

2042. Demoulin. Alphonse, Ougrée.

Lessiveuse brevetée en Belgique.

Voir classe 9.

2043. Deneyer. Alphonse, Biévène.

Cage à canari toute coupée au couteau.

2044. Drisse. Ernest, 32, rue de France, St-Gilles.

Peignes métalliques nickelés.

Voir classes 19, 50.

2045. Fontaine. Mme Sophie, 80, rue Marché-aux-Herbes, Bruxelles.

Ameublement : sièges, tables, etc.

Voir classes 40, 42.

2046. Gason. Antoine, 19, place du Samedi, Bruxelles.

Tabletterie fine d'ivoire; billes de billard; articles de jeu tournés.

Médaille de 1re classe, Bruxelles 1880; médaille d'argent et médaille de bronze, Bruxelles 1888.

2047. Gens-Guilmin. A., successeur de HOURDEAUX. A., Namur.

Fine et grosse vannerie.

2048. Giertz. E., 32, courte rue de l'Hôpital, Anvers.

Vannerie artistique; ameublements en bambou.

Médaille d'argent, Anvers 1885; médailles de bronze, Bruxelles 1888 et prix de progrès.

Voir classe 42.

2049. Goldstein-De Cort, 45, rue Van Geert, Anvers.

Porte-monnaie.

2050. Horster. Louis, 84, rue du Progrès, Bruxelles.

Brosses.

Médailles d'argent, Bruxelles 1888, Barcelone, Paris 1889.

Voir classe 54.

2051. Kahn. Arthur (successeur de BREMENTHAL, AUG.), Anvers.

Matières textiles pour brosses; crin végétal d'Afrique; fibres du Mexique; piassava.

Voir classe 63.

2051*bis*. Martens. J., Hasselt.

Fabrique de nattes (tapis) à bords laine brosse. Martens brosse, sinnett, tressées corde coco, soies porc.

Plusieurs brevets; Médailles Anvers 1885; Brux. 1888; exportation.

2052. Maynard. C., Herstal, lez-Liége.

Brosses et balais à emmanchement spécial breveté.

2053. Middernacht. F.-J., St-Nicolas,

Sabots et formes pour chaussures.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 64.

2054. Mills. Félix, 107, boulevard Anspach, Bruxelles.

Brosses.

Voir classe 54.

2055. Société anonyme de St-Michel, St-Michel lez-Bruges.

Brosses.

2056. Smulders, 11, rue de la Constitution, Anvers.

Billard.

Médailles d'or, Londres 1851, Vienne 1873; Paris 1889, membre du jury.

Voir classe 42.

2057. Toulet, rue de Laeken, Bruxelles.

Billards.

Médailles d'or; hautes récompenses à toutes les expositions.

Voir classe 42.

2058. Thuysbaed, Arthur, Moerbeke.

Osiers.

2058*bis*. Tulpinck, John, 4, rue de Londres, Anvers.

Ressort à écorcer les osiers. Liquide permettant la décortication des osiers morts ou non en sève.

2059. Vanden Bogaert - Degroof, Boom.

Paillassons en jonc.

Médaille de bronze, Bruxelles.

2060. Vanderborght, frères (ancienne maison Lorsont), 56, rue de l'Ecuyer, Bruxelles.

Nattes; paillassons; meubles de fantaisie.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médailles d'or, Bruxelles 1880, 1888, Amsterdam, Anvers 1885.

Voir classes 31, 40, 42.

2061. Vander Heyden-Oerlemans, E., 48, rue du Caillou, Anvers.

Sabots en tous genres, galoches, espadrilles, brides, etc.

Médaille d'argent, médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 64.

2062. Van Dommele, Iseghem.

Brosses.

2063. Van Dooren, J.-L., Blankenberghe.

Articles laqués et vernissés.

Voir classe 50.

2064. Van Goethem-De Bruyn, P., 29, rue du Grand Hospice, Bruxelles.

Sabots et galoches, ordinaires et de luxe.

2065. Van Put, J., 51, rue du Couvent, Anvers.

Objets tournés en bois.

2066. Verheyden, Jean, 28, rue Rogier, Bruxelles.

Mobiliers en bambou et rotin pour serres et vérandas.

Voir classes 40, 42.

2067. Verhoeven, Fr. 4, place St-Nicolas, Anvers.

Articles tournés en bois.

2068. Vinche, J.-B., 85, rue Marché-aux-Herbes, Bruxelles.

Pipes, porte-cigares et autres articles de fumeur.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

2069. Vremdt, J., 13, rue du Perroquet, Gand.

Pavillon fantaisie.

Voir classe 14*bis*.

2070. Worrall, H.-T. et Cie, Malines.

Nattes.

Voir classes 31, 40.

CLASSE 44

Chauffage et Ventilation.

2071. Alexandrowicz. Witold, 118, rue Lozane, Anvers.

Appareil électro-magnétique.

Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889; médaille d'argent, Anvers 1885.

2072. Bataille et Lepaffe, 16, rue des Wallons, Liége.

Appareils de chauffage.

Voir classe 45.

2073. Bertels, Jos., 121, Longue rue d'Argile, Anvers.

Feux de luxe.

Médailles à plusieurs expositions.

Voir classe 42.

2074. Besin. François. Elouges.

Appareils de chauffage en cuivre rouge.

Voir classes 9, 54.

2075. Bongers. J., 51, avenue Moretus, Anvers.

Feux de luxe.

Voir classe 42.

2076. Bouton. G. et Cie, 7, rue Nicolay, Bruxelles.

Appareils de chauffage au gaz.

Voir classe 45.

2077. Brasseur. Victor. Marche.

Appareils de chauffage à eau chaude.

Voir classe 66.

2078. Cassart de Fernelmont. Maximilien. Gembloux.

Chauffage à eau chaude et à vapeur; radiateurs américains et régulateurs.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classe 66.

2079. Compagnie générale des conduites d'eau. 390, rue des Vennes, Liége.

Appareils de chauffage.

Médailles d'or, Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir cl. 14, 19, 22, 23, 41, 45, 57

2080. Coppens, G., 65, chaussée de Malines, Anvers.

Chauffe-bain par le gaz.

Voir classe 45.

2081. De Grooi. Joseph, 25, rue de l'Eglise, Anvers.

Feux de luxe et cuisinières.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 42.

2082. de Lairesse. Charles, 39, rue des Clarisses, Liége.

Poêles.

4 Médailles d'or, Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers 1885.

Voir classes 14, 42.

2083. Demoulin, S., Farciennes.

Poêlerie et ornements.

Voir classe 14.

2084. de Ordenana. A., rue des Grands Prés, Chênée.

Fourneaux à pétrole, brevetés.

Voir classe 45.

2085. De Ruytter et Orval. 29, rue Rubens, Bruxelles.

Tourailles avec chauffage système Perret.

Médailles d'or et diplômes d'honneur à toutes les expositions.

Voir classe 54.

2086. Dethier-Nicolay, Joseph, rue Neuve, Stavelot.

Fours portatifs à cuire le pain de ménage et de boulangerie.

Voir classe 52.

2087. Detraux, Fernand, Nivelles.

Calorifère à air chaud ; radiateur à vapeur avec soupape automatique d'évacuation d'air.

2088. Dobbeleers, S., 11, Marché-St-Jacques, Anvers.

Feux de luxe.

Voir classe 42.

2089. Evrard, Léonce et Seghers-Castelle (en collectivité), chaussée d'Anvers, 189, et rue des Paroissiens, 14, Bruxelles.

Foyers, écrans, etc.

Médailles d'or et diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers, Bruxelles et Paris.

Voir classes 14, 40, 42.

2090. Fontaine, Paul. La Hestre.

Appareils divers pour chauffage.

3 Médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médailles de bronze, Amsterdam 1883.

Voir classes 19, 45.

2091. Goldschmidt, J.-L., 29, rue de l'Alliance, Bruxelles.

Ventilateur-aspirateur, système de Meulemeester.

Voir classes 11, 50.

2091*bis*. Goris, Jos. H., avenue Isabelle, 61, Anvers.

Plombier-zingueur ; fabricant de chauffe-bains instantanés au gaz, inexplosibles, brevetés, différents systèmes au charbon, distribution d'eau chaude aux étages pour usages domestiques par feu de cuisine.

2091*ter*. Gossé, Max., 98, rue de l'Harmonie, Anvers.

Plans d'appareils pour l'aérage des entreponts.

Voir classe 58.

2092. Hansen, C., 18, rue de la Bague, Anvers.

Feux de luxe.

Médaille de bronze. Anvers 1885.

2093. Hansen, C.-G., 121, Longue rue Neuve, Anvers.

Un poêle de salle de réunion perfectionné.

Médailles d'or, d'argent et de bronze à diverses expositions.

Voir classe 42.

2094. Koerting frères. 18, rue Grétry, Bruxelles.

Tuyaux à ailettes, poêles à vapeur, etc.

86 médailles or, vermeil et argent.

Voir classe 22.

2095. Legros, E., 78, rue de la Limite, Bruxelles.

Deux cuisinières.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

2096. Lepaffe, Noël. 138, rue Fond-Pirette, Liége.

Fours portatifs à cuire le pain.

Médailles de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 21.

2097. Lorange, J.-J., fils (aîné), 52, rue Surlet, Liége.

Deux cuisinières.

2098. Mallieux, Victor, Liége.

Foyers à gaz et appareils de chauffage.

Médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 14.

2099. Martin, Nestor, 44, rue Ulens, Bruxelles.

Appareils de chauffage au gaz, coke et charbon.

3 médailles d'or, Bruxelles.

Voir classe 42.

2099*bis*. Melis, J., rue de la Constitution, Anvers.

Armoires-glacières et bancs de bouchers. IJskasten en kapblokken voor beenhouwers.

2100. Melort. 37, rue Van Artevelde, Anvers.

Feux de luxe.

Médaille d'or, Anvers 1885.

Voir classe 42.

2101. Monnaie et fils, 19, rue du Grand Cerf, Bruxelles.

Foyers de luxe ; fourneaux et calorifères.

Médailles d'argent, Amsterdam, Bruxelles 1888.

Voir classes 14, 42.

2102. Orval, Emile, 29, rue Rubens, Bruxelles.

Grilles de foyer.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 19.

2103. Pas, Gérard, 28-31, rue de la Station, Malines.

Buanderies diverses ; chaudrons.

2 Médailles d'or, Vienne, Amsterdam; médaille d'argent, Paris; diplôme d'honneur et prix à diverses expositions.

Voir classes 9, 21, 27, 45, 50bis, 63.

2104. Ramboux, Corneille, 74, place de Meir, Anvers.

Nouveau système de calorifère à air chaud breveté.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

2104*bis*. Roelants, Jean, Louis, 7, rue de Spa, Bruxelles (Q.-L.).

Constructeur : foyers de luxe, calorifères et fourneaux de cuisine, brevetés.

Médailles aux expositions de Paris, Bruxelles, Utrecht, Spa, etc.

2105. Roeyackers, Félix, 78, rue de l'Empereur, Anvers.

Cheminée Renaissance avec foyer.

Voir classes 14, 29, 42.

2106. Schaeffer, Florent, 54, place de Meir, Anvers.

Appareils de chauffage et de ventilation.

Hors concours, Amsterdam, Anvers 1885 : médailles d'or, Nouvelle-Orléans, Paris 1889.

2107. Société anonyme belge des moteurs économiques, 140, avenue Van Volxem, Bruxelles.

Torréfacteurs.

2 médailles d'or, 1 médaille d'argent, 1 médaille de vermeil.

Voir classes 22, 52.

2108. Société anonyme des fonderies et forges de St-Joseph, Couvin.

Appareils de chauffage en fonte ; appareils de luxe émaillés et nickelés.

Voir classe 19.

2109. Société anonyme pour la fabrication d'appareils d'éclairage (A. F. Lempereur et Bernard), 468, rue St-Léonard, Liége.

Foyers et chenets au gaz.

4 médailles d'or et 1 diplôme d'honneur à diverses expositions.

Voir classes 14, 42, 45.

2110. Société du Familistère (Dequenne et C^ie, ancienne maison Godin), Laeken.

Appareils de chauffage.

3 médailles d'or, Paris 1878, 1889; diplôme d'honneur, Anvers 1885.

Voir classes 9, 14, 19.

2111. Usines et Fonderies de la Nèthe, Duffel.

Poêleries.

Voir classes 14, 19, 39.

2112. Van Aerde, Jos., 50, rue des Fortifications, Anvers.

Feux de luxe.

Voir classe 42.

2113. Van Beggaerden, François, 15, rempart des Tailleurs de Pierres, Anvers.

Appareils de chauffage.

6 médailles d'or, d'argent et de bronze.

Voir classe 14.

2114. Van De Putte-Van Peteghem, Auguste, 41, chaussée de Bruxelles, Ledeberg lez-Gand.

Appareils de chauffage.

2115. Vandersluys, Ed., 35, rempart de la Biloque, Gand.

Appareils de chauffage à eau chaude.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

Voir classe 66.

2116. Van Deuren-Guns, François, 56, Canal des Récollets, Anvers.

Poêle système calorifère forme foyer.

2 médailles de bronze, Anvers 1885.

Voir classes 19, 42.

2117. Van de Wiele, A. (Roelants, J.-L., successeur), 7, rue de Spa, Bruxelles.

Foyers de luxe fer et bronze.

Médailles à Paris et à Bruxelles.

Voir classe 14.

2118. Van de Wyer, G. et Cie, 17, rue Haute, Anvers.

Appareils de chauffage et de ventilation.

Voir classe 54.

2119. Van Heddeyghem, Edouard, 19, rue Mertens, Mont-St-Amand.

Appareils de chauffage à eau chaude.

Médailles d'or et d'argent à Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Anvers 1885 ; 30 médailles à diverses expositions.

2120. Van Opstal, A., 31, rue des Roses, Anvers.

Fourneau économique perfectionné.

2121. Van Rooy, J.-B., 316, rue Dambrugge, Anvers.

Cuisinières.

Voir classe 42.

2122. Vermeiren-Schiltz. J., 16, rue des Tilleuls, Anvers.

Feux de luxe.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 42.

2122*bis*. Wright, H. W., et Cie, ingénieurs sanitaires, 14, rue Ste-Gudule, 8, rue Thérésienne, Bruxelles.

Spécialité d'appareils sanitaires perfectionnés : bains, lavabos, water-closets, éviers, etc.: distribution d'eau chaude, système perfectionné.

CLASSE 45

Éclairage.

2123. Aubry et fils, Adrien, Gosselies.

Articles pour éclairage.

Médaille d'or, Paris 1889 : récompenses, 1880 et 1888 et Barcelone.

Voir classes 9, 19.

2124. Bataille et Lepaffe. 16, rue des Wallons, Liége.

Appareils d'éclairage.

Voir classe 44.

2125. Boin et Moyersoen, 33, rue Zérézo, Bruxelles.

Appareils d'éclairage.

Médaille d'or, Bruxelles ; médaille d'argent, Amsterdam.

Voir classes 14, 42.

2126. Bouton, G. et C^ie, 7, rue Nicolay, Bruxelles.

Appareils d'éclairage au gaz.

Voir classe 44.

2127. Bruers, Louis, 50, avenue de la porte de Hal, Bruxelles.

Lampe à gaz.

Médailles à Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers : médailles d'argent, Bruxelles 1888, Paris 1889.

2128. Compagnie anonyme continentale pour la fabrication de compteurs à gaz et autres appareils. 89, chaussée de Mons, Bruxelles.

Compteurs à gaz ; régulateurs et appareils d'éclairage au gaz ; compteur à eau.

Médailles d'or, Paris 1878, Anvers 1885, Paris 1889 ; médailles d'argent, Paris 1867 ; 2 diplômes d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 8, 25.

2129. Compagnie des bronzes, 23, rue d'Assaut, Bruxelles.

Bronzes d'art et appareils d'éclairage.

Récompenses les plus hautes aux expositions de Bruxelles, Paris, Amsterdam, Anvers, Barcelone, etc., depuis 1855.

Voir classes 14, 42.

2130. Compagnie générale des conduites d'eau. 390, rue des Venves, Liége.

Tuyaux et appareils pour conduites de gaz.

Médailles d'or, Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone ; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classes 14, 19, 22, 23, 41, 44, 57.

2131. Compagnie impériale et continentale du gaz. 39, rue des Tanneurs, Anvers.

Appareils à gaz.

2132. Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, Bruxelles.

Compteurs.

Voir classes 8, 28.

2133. Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz. 29, rue Claude-Vellefaux, Paris.

Compteurs à gaz ; matériel pour usines à gaz.

4 médailles d'or, Paris 1878, Amsterdam, Anvers 1885 ; 2 médailles d'argent, Paris 1867 ; médaille de mérite, Vienne ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 8, 28.

2134. Coppens. G., 65, chaussée de Malines, Anvers.

Appareils divers.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classe 44.

2135. Decamps-Michel.Camille, Frameries.

Lampes de sûreté.

Voir classe 15.

2136. de Ordenana. A., rue des Grands Prés, Chênée.

Lampes inexplosibles brevetées.

Voir classe 44.

2137. Dessy, Adolphe, Gesves.

Suspension d'éclairage à l'huile de colza.

2138. Dewinter. Félix. 51, rue de Boom, Anvers.

Lampes à gaz marque « La Royale ».

2139. Fontaine, Paul. La Hestre.

Candélabres pour éclairage public, appareils divers d'éclairage.

3 médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Amsterdam 1883.

Voir classes 19, 44.

2140. Helen. Ch., 45, Grand'Place, Anvers.

Suspensions, lampes, lustres.

Voir classe 14.

2141. Hoffmann. Léonard, 58, rue Ruysbroeck, Bruxelles.

Lanterne en fer forgé.

Voir classe 14.

2141*bis*. Jeener, C., et fils, usine à vapeur et magasins, 42, rue Otlet, Bruxelles-Midi.

Porcelaines montées pour l'éclairage et l'ameublement : lampes-colonne ; lampadaires ; lampes d'usage.

2142. Kremer, Jules, Gilly lez-Charleroi.

Eclairage intensif par le gaz ; lampes à récupération ; bec intensif nouveau genre ; systèmes brevetés S.G.D.G.

Voir classe 45.

2143. Lebeau. Jules, 43, rue Van Volsem, Bruxelles.

Lampe à gaz à récupération générale d'air chaud.

2144. Lemoine, J., 39, boulevard Baudouin, Bruxelles.

Lanternes pour voitures.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Anvers 1885; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 46.

2145. Maes, Paul, 26, rue des Champs, Gand.

Appareils d'éclairage en cuivre et en armes.

Voir classes 14, 42.

2146. Moyson. H., 16, rue Rubens, Anvers.

Lustres et lampes.

Voir classe 14.

2147. Nonhoff. F. H., 78, rue Douffet, Liége (Longdoz).

Candélabres, torchères, lanternes à gaz, électricité et pétrole.

Voir classes 14, 42, 45.

2148. Pas, Gérard, 28, 31, rue de la Station, Malines.

Lanternes à l'huile, au gaz, au pétrole.

2 médailles d'or, Vienne, Amsterdam ; médaille d'argent, Paris; diplôme d'honneur et prix à diverses expositions.

Voir classes 9, 21, 27, 44, 50^bis^, 63.

2149. Paul, Pilate et Cie, 23, rue du Marché, Bruxelles.

Appareils d'éclairage au gaz, au pétrole et à l'électricité.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889; médailles de bronze, Amsterdam, Anvers 1885 ; médaille de mérite, Melbourne.

Voir classes 14, 42.

2150. Persoons, A., 58, Place de Meir, Anvers.

Lustres, suspensions et articles de bronze, d'électricité et de photographie.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Anvers, Paris 1889 ; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classe 14.

2151. Ragot, Gaston, 163, avenue Van Volxem, Forest.

Lampes à gaz.

Voir classe 22.

2152. Sax, Félix, 404, rue des Palais, Laeken-Bruxelles.

Appareils d'éclairage pour chemins de fer, tramways, villes, etc.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 : 5 médailles d'argent, Anvers 1885 ; Bruxelles 1888, Paris 1889 : 4 médailles de bronze, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classes 21, 24, 37.

2153. Société anonyme belge d'incandescence par le gaz (système Auer), 10, rue de Ruysbroeck, Bruxelles.

Le bec Auer donne la plus grande somme de lumière pour la dépense la moindre. Cette lumière est fixe, blanche, et conserve aux objets leur ton. Pas de bruit, pas de fumée, chaleur très réduite.

Voir classe 22.

2154. Société anonyme des globes diffuseurs. (système Fredureau), 10, rue de Ruysbroeck, Bruxelles.

Accessoires pour éclairage.

2155. Société anonyme pour la fabrication d'appareils d'éclairage, A F. Lempereur et Bernard, 468, rue Saint-Léonard, Liége.

Lustres, suspensions, lampes, girandoles au gaz et à l'électricité.

4 médailles d'or et 1 diplôme d'honneur à diverses expositions.

Voir classes 14, 42, 44.

2155*bis*. Société anonyme belge des globes diffuseurs (système Fredureau), 10, rue de Ruysbroeck, Bruxelles.

Globes pour diffuser la lumière et l'augmenter en la projetant dans une direction déterminée.

2156. Société Caussemille, Jme et Cie, et Roche et Cie, Paris.

Allumettes en cire et en bois.

8 médailles d'or, 1 médaille d'argent, 1 diplôme d'honneur.

Voir classe 50.

2157. Van Donck, Guillaume, 93, rue Pachéco, Bruxelles.

Appareils d'éclairage.

2 médailles d'argent, Bruxelles 1888, en collectivité : médailles de bronze, Bruxelles 1847, Anvers 1885.

Voir classes 14, 42.

2158. Verreries réunies (Société anonyme), Famillereux.

Articles accessoires en cristal pour éclairage.

3 médailles de bronze et des diplômes.

Voir classe 18.

2159. Vuylsteke-Knockaert, Henri, à Bruges.

Appareils d'éclairage.

Diplôme d'honneur, médaille d'or et médaille d'argent, Bruxelles et Paris.

Voir classes 14, 42.

2160. Willock-Bottin, 81, rue de Liedekerke, Bruxelles.

Lanternes.

Voir classe 46.

XII. – LOCOMOTION

CLASSE 46

Carrosserie et sellerie.

2161. Aerts, Jean-Lambert, Etterbeek.

Fers à cheval et matériel de maréchalerie.

2162. Anthonis, Louis, 124, rue d'Anvers, Lierre.

Voiture à 2 roues et à ressorts.

Médaille de bronze, Bruxelles 1880.

2163. Arsenal de construction, Anvers.

Voitures diverses de l'armée de campagne ; spécimen de chaque objet de harnachement.

Voir classe 62.

2164. Barbier, frères. Swevezeele.

5 voitures ; articles de charronnage.

Médailles, Bruxelles 1880, 1888, Amsterdam, Anvers 1885.

2165. Baudewyns, Alph., 136, rue Sans-Souci, Bruxelles.

Articles d'écurie.

2166. Bodinar, Antoine, 7, rue du Marché-aux-Poissons, Louvain.

Bandages pneumatiques pour voitures.

Voir classe 47.

2167. Bolle, Léonard, 45, boulevard Audent, Charleroi.

Chariot-wagon roulant sur routes et sur rails.

Voir classes 24, 63.

2168. Charlet, G., 22, boulevard du Jardin Botanique, Bruxelles.

Cuirs et vachettes pour sellerie.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1880; médailles d'or, Anvers 1885, Amsterdam, Barcelone 1888.

Voir classe 37.

2169. Claeys, A., 52-64, rue St-Jacques, Bruges.

5 voitures.

4 médailles d'or, 5 médailles d'argent, 2 prix de progrès.

2170. Colaert, H., Poperinghe.

Ressorts pour voitures.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 19.

2171. Colson, François, 118, rue de Liége, Jupille.

Charrette de meunier.

2172. Corbeel, Lambert, 26, rue Stévin, Bruxelles.

Harnais ; selles ; articles d'écurie.

Médaille d'or, Bruxelles, 1888.

2173. Cornelissens, L., 96, chaussée de Malines, Anvers.

Articles de sellerie.

Voir classe 38.

2174. De Ceulener, Henri, 119, rue Stévin, Bruxelles.

Fers à cheval ; nouveau système de semelle avec traverse en cuir.

Médaille d'argent, Paris 1889; prix de progrès, Bruxelles 1888.

Voir classe 63.

2175. De Laet, Gustave, 52, rue des Tanneurs, Anvers.

Selles ; harnais.

2176. De Maesschalck-Vergaille, Henri, 62, rue de l'Ancre, St-Nicolas.

Buggy, landaulet avec soufflets à glaces, nouveau système breveté.

2177. De Ruytter-Demessine, O., 125, boulevard de la Senne, Bruxelles.

5 voitures.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Paris 1889; médailles d'argent, Paris 1878, Bruxelles 1880.

2178. D'Hainaut, Louis, Tournai.

Harnais et articles de sellerie.

2179. 2^e Direction d'artillerie, Anvers.

Fourgon d'administration ; bât pour transport de cartouches.

Voir classe 62.

2180. Jacobs, Pierre, 8, rue Montagne-des-Chats, Anvers-Borgerhout.

2 voitures.

2181. Koens, Jacques, 4, rue du Souci, Anvers.

2 voitures.

2182. Laureys, A., 42, rue Dejoncker, Bruxelles.

4 voitures.

Prix de progrès, médaille d'or et prix d'excellence, Bruxelles 1888.

2183. Lemoine, J., 39, boulevard Baudouin, Bruxelles.

Articles de sellerie et de carrosserie.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classe 45.

2184. Mathieu, Désiré, Thuin.

Camion de brasseur.

Prix de progrès et 3 diplômes, Bruxelles 1888.

Voir classe 54.

2185. Olieslager, 78, rue Rempart du Lombard, Anvers.

Articles de sellerie ; harnais.

2186. Otto, Henri, 169, chaussée de Malines, Anvers.

Voiture pour transport de bières en bouteilles.

Voir classe 54.

2187. Peenen, Jos., 17, Longue rue de l'Evêque, Anvers.

4 voitures.

2188. Peeters, Ch., 77, rue Carnot, Anvers.

Ressorts, essieux, boulons, brancards, etc.

Voir classe 19.

2189. Petyt, A., 52, rue Loveling, Anvers.

Fers à cheval.

Voir classe 63.

2190. Plas, Jacques, 41A, rue Brogniez, Cureghem-Bruxelles.

2 voitures.

Voir classe 47.

2191. Pulinx-De Geyter, V^e J.-B., 12, rue de la Vallée, Gand.

Phaéton.

Médailles, Bruxelles, Amsterdam, Paris.

2192. Régiment du Génie, Anvers.
Voiture à outils ; voiture à poudre.
Voir classe 62.

2193. Reinwit E. et Co, 18, rue de la Bague, Anvers.
Clous à ferrer les chevaux.
Voir classe 19.

2194. Roland, Alexandre, Charleroi.
Attelles de colliers ; bois de sellettes : colliers en tous genres.

2195. Snutsel, V. et J. fils, 41, boulevard de Waterloo, Bruxelles.
5 voitures.
Médailles d'or, Anvers 1885, Amsterdam, Paris ; diplôme d'honneur, Bruxelles.

2196. Société anonyme des anciens ateliers de construction Charlet, Ad. et Pierret, rue de Birmingham, Bruxelles.
Essieux divers.
Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone.
Voir classes 19, 22.

2197. Thomas, Aug. et Cie, 58, quai des Charbonnages, Bruxelles.
Ressorts.
Voir classe 24.

2198. VanCleemput, Polydore, Tamise
Une bride.
Voir classe 23.

2199. Van den Plas, Guillaume, 9, rue Van Brée, Anvers.
8 voitures.

2200. Van der Auwera, L., 46, rue Veke, Anvers.
Articles de sellerie.

2201. Vander Linden, 52, rue Marché-aux-Chevaux, Anvers.
Harnais : articles de sellerie.

2202. Van Gend et Cie, 3, rue des Bogards, Bruxelles.
2 voitures pour transport des bières en bouteilles ; un camion.

2203. Van Roosbroeck, Ant.-J., 49, rue Willems, Bruxelles.
Charrette panier ; dos à dos ; coupé trois-quarts.

2204. Vanslype, Emmanuel, Saint-Trond.
Un landau, un ralli-cart : harnais.
Médaille de bronze, Anvers 1885.

2205. Vervoort, J.-G., 1, rue Van Immerseel, Anvers.
Fers à cheval.
Voir classe 63.

2206. Verwilt, Emile, 6–8, rue Quellin, Anvers.
4 voitures de luxe.
Médailles, Paris 1878, 1889 et Anvers 1885 ; hors concours, Bruxelles 1880.

2207. Verwilt, frères, 64, rue d'Anvers, Lierre.
3 voitures.
Médailles de bronze, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

2208. Vogt, Henri, 13, quai Orban, Liége.
Voitures.
Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

2009. Willock-Bottin, 81, rue de Liedekerke, Bruxelles.
Lanternes pour voitures, poignées et baguettes.
Voir classe 45.

2210. Ysebaert, A., Deynze.
2 voitures à 2 roues.

CLASSE 47

Vélocipédie.

2211. Belot, Ch. et Cie, 24, rue du Poinçon, Bruxelles.

Vélocipèdes et bandages pneumatiques.

Chicago, hors concours.

2212. Bodinar, Antoine, 7, rue Marché-aux-Poissons, Louvain.

Bandages pneumatiques.

Voir classe 46.

2213. Bouhon fils et Cie, 25, boulevard de la Sauvenière, Liége.

Vélocipèdes.

2214. Bouton, Georges et Cie, 7, rue Nicolay, Bruxelles.

Cycles.

Voir classes 44, 45.

2215. Couteau, Ad., 4, rue de la Station, Louvain.

Vélocipèdes.

2216. Delbar, Louis, Verhaeghe Ch. et Deridoux, E., 1, rue des Ecoles, Herstal.

Tricycelette nouveau modèle.

2217. Delin, Joseph, 7, rue Marché-aux-Poissons, Louvain.

Derby-cycles.

2218. De Schamphelaere, Pol, 19, rue des Champs, Gand.

Caoutchouc.

Diplôme d'honneur, Madrid ; médaille d'or, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Paris 1867, 1889 ; Amsterdam 1869, 1883.

Voir classe 50.

2219. De Schamphelaere-Goethals, Gand.

Bandages pneumatiques et articles en caoutchouc pour vélocipèdes.

Voir classe 50.

2220. De Vos, Ve Charles, 4, rue des Croisades, St-Josse-ten-Noode.

Bicyclettes et accessoires.

Diplôme d'honneur, Amsterdam 1869 ; médaille d'or, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Paris 1878 ; médaille de bronze, Paris 1867; médaille de mérite, Vienne.

2221. D'Haenens-Gathier, Edmond, 21, Quai des Tonneliers, Gand.

Vélocipèdes.

Médaille d'or, Amsterdam, Anvers 1885; médaille d'argent, Amsterdam.

Voir classes 23, 27.

2222. Douce et Arquin, 63, rue du Marché-aux-Poulets, Bruxelles.

Vêtements vélocipédiques pour hommes et pour dames.

Voir classe 34.

2223. Hanquart (sergent-major), Mons.

Vélocipède de campagne.

Voir classe 62.

2224. Jenatzy-Leleux, C., 139, avenue de la Reine, Bruxelles.

Bandages pneumatiques.

2225. L'Allemand, Henri, 115, boulevard du Midi, Bruxelles.

Bandages pneumatiques complets, système L'Allemand.

2226. Le Boulengé (général-major), Gand.

Détermination des vitesses vélocipédiques ; vélographe (une brochure).

Voir classes 8, 62.

2227. Lhoest et Keiffer, 17, rue de l'Association, Bruxelles.

Selles hygiéniques pour vélocipèdes.

2228. Lontie, Camille, Louvain.

Pégase cycles.

2229. Mettewie frères, Bruxelles.

Vélocipèdes « Belgica. »

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

2230. Michel-Jackson, Adrien, Menin.

Tissus et vètements imperméables; caoutchouc pour vélocipèdes.

Voir classes 34, 50.

2231. Morissons, J.-S. et C^o, 94, rue Van Straelen, Anvers.

Vélocipèdes.

2232. Peeraer, Auguste, 66, Grand'-Place, Lierre.

Vélocipèdes.

2233. Pias, Jacques, 41*a*, rue Brogniez, Cureghem-Bruxelles.

Un vélocipède.

Voir classe 46.

2234. Rothera, J., 59, rue Loos, Anvers.

Vélocipèdes.

2235. Société anonyme du pneumatique Tanghe, 90, rue Montoyer, Bruxelles.

Pneumatique naturel Tanghe.

2236. Soleil (capitaine), Wavre.

Trois brochures sur la vélocipédie militaire : mannequin sur vélocipède.

Voir classe 62.

2237. Theyskens, Alphonse, Testelt.

Supports pour bicyclettes.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1880.

Voir classes 23, 24.

2238. Van den Broeck, Léon, 34, rue de l'Hôpital, Anvers.

Vélocipèdes; roues pneumatiques et accessoires.

2239. Van den Eynden, Denis, 40, avenue De Keyser, Anvers.

Bandages de caoutchouc.

2240. Van der Belen, Joseph-Marie-Jean-Ghislain, 15, rue du Souci, Louvain.

Roues à ressorts pour vélocipèdes, système entièrement nouveau et tout à fait différent des roues à ressorts inventées jusqu'à présent. Sa principale innovation consiste en ce que le cercle extérieur autour duquel s'attache le caoutchouc, loin d'être ininterrompu comme dans les autres roues à ressorts, est formé ici de parties de cercle séparées, ce qui laisse leur libre jeu aux ressorts et assure la supériorité du présent système. L'inventeur est disposé à accorder des licences et même à vendre son brevet.

2240*bis*. Verwilt frères, carrossiers, Lierre.

Landau, coupé, omnibus.

Récompenses, Bruxelles 1880, 1888, Anvers 1885.

46

CLASSE 48

Locomotion aérienne.

2241. Compagnie des ouvriers du Génie, Anvers.

Nacelle du ballon dirigeable ; matériel de signaux par ballons lumineux (système Bruce) ; voiture portant du gaz ; instruments de mesure ; plans, photographies ; hélice d'hélicoptère ; chariot-treuil.

Voir classe 62.

2242. Institut national d'aérostation (Société anonyme du château aérien, système Tobiansky, directeur général : L. Tobiansky, ingénieur), 41, rue des Comédiens, Bruxelles.

Fabrication et exploitation des appareils aérostatiques.

XIII. – INDUSTRIES CHIMIQUES

CLASSE 49

Industrie du papier.

Collectivité des Fabricants de Papier.

2243. Chambre syndicale des fabricants de papier, Palais de la Bourse, Bruxelles.

Papiers divers.

Voir classe 49.

2244. Delcroix, Baulers.

Papier parcheminé.

2245. Deleplanque, Alph., Gand.

Papiers d'emballage ; papiers pour busettes et intérieurs de cartes.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

2246. De Naeyer et C^ie, Willebroeck

Pâtes à papier en tous genres ; machines à papier ; fabrication en activité.

Médailles d'or, Paris 1878 : grands prix, Paris 1889 ; Diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885 ; Bruxelles 1888.

Voir classes 9, 22, 23 et 52.

2247. Nyssens E. et C^ie, Papeteries du Rabot, 54, quai St-Antoine, Gand.

Papiers d'emballage goudronnés et calandrés.

2248. Papeteries de Droogenbosch, Stevens, G., Ruysbroeck.

Papiers à journaux ; papiers satinés, blanc et couleur ; bobinettes ; papiers bois, etc.

2249. Papeterie de Huyssinghen, Demeurs, G. et fils, Huyssinghen.

Papiers d'impression pour publications de luxe ; papiers d'écriture et registres.

2250. Papeterie de Lembecq, Stevens, Paul, Lembecq.

Papiers d'écriture et d'impression.

2251. Papeteries de Limal (Société anonyme), Limal.

Papiers blancs divers ; papiers d'emballage ; papiers pour busettes ; cellulose demi-parchemin ; bobinettes ; papiers couleur pour impressions.

2252. Papeterie de Nivelles, Jacquet, Alph., Nivelles.

Papiers d'emballage goudronnés et cirés.

2253. Papeteries de Rhode-St-Genèse et de Tourneppe, Demeurs, frère et sœurs, Rhode-St-Genèse.

Papiers d'emballage pour impressions et pour registres, effets de commerce, etc.

2254. Papeterie - cartonnerie de Braine-le-Comte. Catala (Vve Victor).

Deux machines.

Médaille de bronze, Paris 1889.

2255. Papeterie et cartonnerie de Dieghem, de Coninck, Georges.

Cartons, papiers d'emballage.

Médaille d'or, Nouvelle-Orléans ; médailles de bronze, Anvers, Paris.

2256. Société anonyme des Papeteries de Saventhem, ancienne firme Van den Eynde, J., Saventhem.

Papiers pour journaux.

Médaille de bronze, Paris 1889.

2257. Société anonyme des Papeteries de Virginal (ancienne maison Olin et fils), 66, rue de l'Etuve, Bruxelles.

Papiers pour journaux, pour écriture, pour affiches : bobinettes et papiers dentelles, etc. ; fournitures de bureau, cahiers, registres, etc.

2258. Société anonyme de l'Union des Papeteries, 9, rue d'Arenberg, Bruxelles.

Papiers d'emballage, de tentures, pour photographie, d'impression, pour dessin, etc. ; parchemins ; pâte de bois, de paille et d'alfa.

Diplômes d'honneur aux diverses expositions.

2259. Société anonyme des Papeteries de Gastuche, Gastuche.

Papiers d'impression ; papiers réglés ; papiers à lettres ; papiers d'emballage, etc.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; médailles, Londres 1862, Paris 1867.

2260. Van Hemelryck, frères, Hal.

Papiers d'emballage ; papiers goudronnés.

2261. Catala, Charles, fils, Virginal.

Feutres pour servir à la papeterie, à l'imprimerie et à l'apprêt des étoffes.

Voir classes 23, 50.

2262. Closset, Charles, Verviers.

Cartons industriels.

Voir classes 32, 34, 36.

2263. Pradon, C., 37, rue de l'Eté, Anvers.

Papiers à cigarettes.

Médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone.

Voir classe 55.

CLASSE 50

Procédés et produits chimiques et pharmaceutiques, Blanchiment, Teinture, Impression, Caoutchouc.

2264. Anglo-Continental(Vorm.Ohlendorffsche), Guano-werke Société anonyme, agence d'Anvers, rue Pruinen, Anvers.

Guano du Pérou.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885. Chicago ; médailles d'or, Amsterdam, Paris 1878 et les plus hautes distinctions à diverses autres expositions universelles.

Voir classe 63.

2265. Beernaerts, Félix, Gand.

Procédés de blanchiment.

Médailles d'argent, Anvers 1885. Paris 1889.

Voir classe 31.

2266. Boake-Roberts, A. et C^ie, rue du Progrès, Bruxelles.

Clarifiants liquides, colorants, etc.

Médailles à Paris, Amsterdam, Anvers, Melbourne.

Voir classe 54.

2267. Boonen, Frédéric, 114, rue de Bruges, Gand.

Produits pharmaceutiques.

2267*bis*. Botelberge, G. et C^ie, Melle lez-Gand.

Couleurs d'outremer.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médailles d'or, Paris 1878, 1889 ; 18 premiers prix aux expositions.

2268. Bouhon, G., Laeken.

Encres à écrire.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classe 11.

2269. Bovier, Joseph, 33, place St-Jean, Liége.

Divers fabricats en caoutchouc.

Voir classe 62.

2270. Bridges, H.-J., 11, rue Anneessens, Anvers.

Eaux gazeuses.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 56.

2271. Brunard, Edouard, Fleurus.

Sulfates de baryte.

2272. Catala, Charles, fils, Virginal.

Feutres pour impression et teinture.

Voir classes 23, 49.

2273. Chantraine, Jules, 104, rue du Pélican, Anvers.

Produits pharmaceutiques ; élixir pectoral balsamique.

Voir classe 9.

COLLECTIVITÉ DES FABRICANTS D'ENGRAIS CHIMIQUES.

2274. Barbanson, C., Bruxelles.

2274*bis*. Bernard, Léopold, Mesvin-Ciply.

2275. Colins, frères, Louvain.

2275*bis*. Dykmans et Van Essche, Anvers.

2276. Eeman, A. et Cie, Alost.

2276*bis*. Fasting, H., Anvers.

2277. Flecken, W., et Pollmann, Anvers.

2277*bis*. Hardenpont, Maigret et Cie, Mons.

2278. Heidet, Jules, Hyon lez-Mons.

2278*bis*. Houzeau de Lehaie, A. et Cie, St-Symphorien.

2279. Ide-Dewilde, Anvers.

2279*bis*. Leirens, Jules et frère, Gand.

2280. Meurice, Charles, Charleroi.

2280*bis*. Moreels, G. et V., Gand.

2281. Proebstings, Otto, et Arnold, Ch., Bruxelles.

2281*bis*. Rolland et De Roos, C., Rocour.

2282. Rolland, Emile, Mons.

2282*bis*. Ronveaux, J. et Cie, Namur.

2283. Société anonyme des phosphates de la Malogne, Cuesmes et Ciply.

2283*bis*. Société anonyme pour favoriser l'industrie agricole, Sombreffe.

2284. Société anonyme des produits chimiques d'Aiseau, Aiseau.

2285. Société anonyme des produits chimiques d'Auvelais, Auvelais.

2286. Société anonyme des produits chimiques de Droogenbosch, Droogenbosch.

2287. Société anonyme des produits chimiques de Laeken, Laeken.

2288. Société anonyme des produits chimiques de Moustier-sur-Sambre, Moustier-sur-Sambre.

2289. Société anonyme des produits chimiques de Vedrin, Vedrin.

2290. Société générale des fabricants d'engrais chimiques de Belgique, 7, rue de Jéricho, Bruxelles.

2290*bis*. Standaert et Co, Balgerhoek.

Engrais chimiques.

Voir classe 63.

2291. Collin, Constant, 14, rue du Petit Marché, Anvers.

Produits chimiques.

1 médaille d'or, 1 médaille d'argent.

Voir classe 61.

2292. Compagnie internationale pour la fabrication du caoutchouc et de la gutta-percha, 14, rue Delaunoy, Molenbeek-St-Jean.

Caoutchouc.

Voir classe 54.

2293. Dacier, Lambert, père, 27, rue Eugène Simonis, Liége.

Voir classe 23.

2294. David et Cie, Moustier-sur-Sambre.

Produits chimiques divers.

Diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885 et Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Paris 1878, 1889 ; médaille d'argent, Paris 1867 ; diplôme, Vienne 1873.

Voir classe 63.

2295. Debin, Jules, 31, rue du Pont-Neuf, Charleroi.

Produits pharmaceutiques.

Diplôme, Bruxelles 1888.

2296. de Bonnier, H. et Cie, 14, rue de la Blanchisserie, Bruxelles.

Laboratoire d'analyses.

Hors concours, membre du jury, Bruxelles 1880, 1888, Anvers 1885.

Voir classe 54.

2297. Dechamps-Coenradt, rue Léopold, Herve.

Matière à nettoyer les métaux.

Voir classe 25.

2298. De Clercq et Cie, Alost.

Couvertures de coton blanchies, teintes et imprimées.

Médailles de bronze, Paris 1867, Amsterdam.

Voir classes 9, 30, 31.

2299. De la Royère, S., 77, quai du Hainaut, Molenbeek.

Vernis, drogueries.

2300. Denayer's peptonoids and extract of meat Co Ld, 118, Bishopsgatestreet, Londres.

Peptone et peptonates.

Voir classe 52.

2301. Derneville, Albert, 64, boulevard de Waterloo, Bruxelles.

Capsules médicinales.

Prix d'excellence, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 9.

2302. Dervaux et Cie, Farciennes.

Epurateur automatique avec saturateur breveté.

Médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 22.

2303. De Schamphelaere, Pol, 19, rue des Champs, Gand.

Caoutchouc.

Diplôme d'honneur, Madrid ; médailles d'or, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Paris 1867, 1889, Amsterdam 1869, 1883.

Voir classe 47.

2304. De Schamphelaere-Goethals, E., 9, quai du Strop, Gand.

Caoutchoucs.

Voir classes 47, 54.

2305. De Visscher, Jean, Loth.

Borax et acide borique.

2306. De Wever-Van Pruyssen, L., 38, rue Lozane, Anvers.

Produits imperméables.

2307. Dicker, Charles, 23, rue Joseph II, Bruxelles.

Appareils distillatoires et extracteurs automatiques.

Voir classes 19, 23, 53.

2308. Donny, E. et P. (successeurs de E. Donny-Baertsoen), 101, rue Neuve-St-Pierre, Gand.

Black varnish ; vernis spécial.

Médaille de bronze, Paris 1867.

2309. Drisse, Ernest, 32, rue de France, St-Gilles.

Poudre Drisse pour l'entretien des objets nickelés.

Voir classes 19, 43.

2310. Duyk, Maurice, 102, chaussée de Wavre, Ixelles.

Essences concentrées pour liqueurs, sirops et parfums.

Voir classes 51, 52, 56.

2311. Escouflaire, Ch., Ath.

Poudre ; cigarettes antiasthmatiques.

Diplômes d'honneur et médailles d'or.

2312. Fahlberg, List et Cie et Van Heurck, H.-F. et Cie (en collectivité), Salbke lez-Anvers.

Saccharine de Fahlberg.

9 diplômes et grands prix dont Bruxelles 1888, Paris 1889 et Chicago 1893.

2313. Fichefet-Delvaux, Verlée lez-Havelange.

Produits médicamenteux.

Voir classe 53.

2314. Follet, Narcisse, Hodimont.

Voir classe 32.

2315. Gittens, Masquelier et Cie, place de Meir, Anvers.

Articles en caoutchouc.

2316. Goethaels-Goethaels, Eecloo.

Teinture et apprêts de laines.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classes 32, 33.

2317. Goldschmidt, J.-L., 29, rue de l'Alliance, Bruxelles.

Colle universelle en bouteilles.

Voir classes 11, 44.

2318. Hanssens, Alphonse, 2, rue de Plaisance, St-Nicolas.

Couleurs en boîtes. 40 nuances diverses.

2319. Heiderich, H., 217, rue du Progrès, Bruxelles.

Edulcorants et clarifiants chimiques.

Voir classes 9, 54, 63.

2320. Hofman, J., 8, Marché au Fil, Gand.

Vernis et produits chimiques.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Sydney, Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers ; médaille de bronze, Paris 1878.

2321. Idiers, Emile. Auderghem.

Fils de coton teints.

Diplôme d'honneur, Amsterdam 1869 ; médailles d'or, Paris 1878, 1889, Bruxelles 1880, 1888, Anvers 1885; médailles d'argent, Paris 1855, 1867 ; prize medal, Londres 1862 ; médailles de mérite, Vienne, Philadelphie.

Voir classe 30.

2322. Lambert-Gosselin, Philippe, Charleroi.

Essences pour liquoristes et confiseurs.

Voir classes 52, 56.

2323. Lambo, Henri, 52, rue Blaes, Bruxelles.

Pâte gélatineuse élastique.

Voir classe 40.

2324. Leleu, A. et Cie, 171, rue du Midi, Bruxelles.

Vernis et couleurs ; caoutchoucs.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

Voir classe 54.

2325. Londot-Flaba, L., Bierset-Awans.

Extraits distillés pour liqueurs.

Voir classe 56.

2326. Loor, Edmond. 46, rue Grande, Mons.

Produits spéciaux : antiseptiques, pastilles antimigraine, etc.: pilules antibilieuses, antigoutteuses, etc.

2327. Lummerzheim, M.-H. et Cie, Wondelgem.

Noirs de fumée en tous genres.

2328. Mahieu-Desclée, César, 30, rue de la Fontaine, Bruxelles.

Médaillons, couronnes funéraires et autres objets cokéfiés.

Voir classe 6.

2329. Michel-Jackson, Adrien, Menin.

Caoutchoucs : tissus et vêtements imperméables.

Voir classes 34, 47.

2330. Mohr, Charles. 42, rue Buisseret, Mons.

Insecticides.

Voir classe 66.

2331. Mommen, Félix. 31, rue de la Charité, Bruxelles.

Couleurs fines en tubes.

Diplômes d'honneur, Bruxelles 1888, Chicago; médailles de 1re classe, Amsterdam 1883, Paris, etc.

Voir classes 40, 42.

2332. Muylle-Leruth, L., Roulers.

Fils blanchis.

2e prix à Barcelone et à Bruxelles.

2333. Parmentier-Van Hoegaerden et Cie, Bruxelles.

Tissus de coton blanchis, imprimés et teints.

Diplômes d'honneur, Philadelphie 1876, Amsterdam 1883 ; médaille d'or, Paris 1878 ; grand prix, Paris 1889 ; 1er degré de mérite, Sydney.

Voir classes 30, 31.

2334. Petit et Follet, Verviers.

Fils de laine peignée, teints et imprimés.

Médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone; médaille d'argent, Paris 1889; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classe 32.

2335. Poncelet, Emile. 4, rue du Chêne, Verviers.

Pilules.

Voir classe 9.

2335*bis*. Principe-Visschers, Édouard, 11, rue de Borgerhout, Anvers.

Couleurs et vernis.

2336. Renaux, Alf., Duffel.

Farine Renaux.

Diplôme d'honneur, Bruxelles.

Voir classes 9, 52.

2337. Rosart, Fernand, 59, rue de Marcinelle, Charleroi.

Pommade ophtalmique Rosart.

Voir classe 9.

2338. Ruelle et Lecocq, rue de la Clinique, Bruxelles.

Pastilles médicamenteuses.

Médailles, Amsterdam et Anvers.

Voir classes 9, 52.

2339. Sablon, Octave. Walcourt.

Ocres, oxides et minium de fer.

2340. Sauvage et Poulie, 37, rue Varin, Liége.

Sulfates, soudes et autres produits chimiques.

Voir classes 16, 21.

2341. Schuite et Cie, Overpelt.

Plomb argentifère ; sulfate de cuivre ; acide arsénieux.

Voir classe 21.

2342. Selleslagh, Alexandre, Eikevliet.

Graisse pour l'entretien des bottes et bottines de chasse.

Voir classe 34.

2343. Société anonyme belge d'Oxygène (Belgian Oxygen C^o), 95, chaussée de Haecht, Bruxelles.

Eau oxygénée.

Voir classes 9 et 50^bis.

2344. Société anonyme Cooppal et C^o, Wetteren.

Matières premières servant à la fabrication de la poudre.

7 diplômes d'honneur, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Bruxelles 1847, Paris 1867, 1878 ; grand prix, Paris 1889 ; médaille de 1^re classe, Paris 1855 ; prize medal, Londres 1862 ; médaille de progrès, Vienne, Philadelphie.

Voir classes 15, 62.

2345. Société anonyme d'Auderghem pour la fabrication de la céruse et du minium de fer, Auderghem.

Bocaux de couleurs.

Médailles d'or, Paris 1867, Anvers 1885, Barcelone, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Paris 1878, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille de mérite, Vienne.

2346. Société anonyme de céramique (successeur de Monseu, J. et C.), Haine-St-Pierre.

Appareils de chimie.

3 médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 9, 17.

2347. Société anonyme de dynamite de Matagne, Matagne-la-Grande.

Cartouches de dynamite.

Médaille d'argent, Paris 1889 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

2348. Société anonyme de la Lys, Gand.

Fils de lin, d'étoupe et de jute simples, écrus, blanchis et teints.

Diplômes d'honneur, Paris 1855, Vienne, Philadelphie, Amsterdam ; médailles d'or, Paris 1867, Barcelone ; grand prix Paris 1878.

Voir classe 30.

2349. Société anonyme des Engrais concentrés, Engis.

Engrais concentrés.

Voir classe 63.

2350. Société anonyme des produits réfractaires et terres plastiques de Seilles lez-Andenne et Bouffioulx, Seilles-Andenne.

Appareils de grès pour les produits chimiques.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; médaille d'argent, Paris 1878 ; médailles de bronze, Paris 1867, Vienne, Philadelphie.

Voir classe 17.

2351. Société anonyme de Stalle pour le blanchiment et l'impression des tissus, 18, rue de la Blanchisserie, Bruxelles.

Tissus de coton teints, blanchis et imprimés.

Médaille d'or, Amsterdam 1883 ; médaille d'argent, Paris 1867 ; médaille de 1^re classe, Amsterdam 1869.

Voir classe 31.

2352. Société Caussemille, J. et C^ie, et Roche et C^ie, Paris.

Allumettes en cire et en bois.

8 médailles d'or ; 1 médaille d'argent ; 1 diplôme d'honneur.

Voir classe 45.

2352*bis*. Société des Eaux de Harre, Ferrières, près Liège.

Bouteilles étiquetées.

2353. Société linière gantoise. quai du Ramage, Gand.

Blanchisserie de fil.

Voir classe 30.

2354. Solvay et C^ie. 25, rue du Prince-Albert, Bruxelles.

Soude ; phosphates ; engrais chimiques.

Médailles d'or : plusieurs diplômes d'honneur.

Voir classes 15, 63.

2355. Swolfs. rue du Lombard, Anvers.

Couleurs.

Voir classes 14^bis, 17.

2356. Termylen, P. et fils. Baesrode lez-Termonde.

Colorants.

Voir classe 54.

2357. The Forlis Powder and explosives C^o L^d, 26, rue de l'Union, Bruxelles.

Explosifs, poudres.

Voir classes 15, 62.

2358. Tombeur, Joseph. 25, rue de Loxum, Bruxelles.

Solution Tombeur.

Voir classe 58.

2359. Usines de produits chimiques de Everaert, Xavier, Louvain.

Produits chimiques.

2360. Valentin, aîné, Meirelbeke lez-Gand.

Rectification de naphte et alcool ; pyrolignite de fer.

2361. Van der Stappen, F., Alost.

Drogueries, savons, couleurs préparées.

2362. Vandewynckele, Charles. 54, boulevard d'Akkergem, Gand.

Fils d'étoupes, de lin, de chanvre, de jute, etc., blanchis ; fils simples et retors.

Médailles d'or, Paris 1878, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone, Bruxelles 1888 et Paris 1889 ; médailles d'argent, Paris 1867, Philadelphie, Sydney ; médaille de bronze, Londres 1862 ; médailles de mérite, Vienne, Melbourne, Bruxelles 1880.

Voir classe 30.

2363. Van Doren, J.-L., Blankenberghe.

Couleurs et vernis ; enseignes en relief ; couleurs et badigeons imperméables.

Hors concours, Chicago.

Voir classe 43.

2364. Van Heurck et Coene. 47, rue du Moulin, Anvers.

Essences et couleurs pour distillerie, confiserie, etc.

Voir classe 56.

2365. Van Heurck, H.-F. et C^o. 14-22, rue de la Santé, Anvers.

Vernis et blanc d'Espagne.

14 médailles et diplômes d'honneur; hors-concours, Anvers 1885 ; Chicago, la plus haute récompense.

2366. Van Heurck, H.-F. et C^o et Lingner, F.-A., Anvers et Dresde.

Odol, antiseptique nouveau breveté.

Voir classe 9.

2367. Van Houtrive, Elisa. St-André lez-Bruges.

Poil de Bretagne.

Voir classe 9.

2368. Van Messem, Jos. (Van Messem, Philippe, successeur), 35, rue des Vingt-Deux, Liége.

Couleurs en boîtes et couleurs broyées en pâte.

3 médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1880 ; médaille de bronze, Paris 1889.

2369. Verstraete, Théodore, 191, boulevard de Plaisance, Gand.

Chlorure de chaux, sulfate de soude, sels de soude, acides divers.

2369*bis*. Walton, Mme C., 68, rue de la Couronne, Borgerhout-Anvers.

Nettoyage à neuf des gants glacés.

2370. Wargny, F. et Cie, Dampremy.

Oxyde de fer, procédé breveté.

2371. Wasserfuhr, Emile et Co, 272, quai des Usines, Bruxelles.

Couleurs et vaseline.

Voir classe 50bis.

2372. Zech-Van Heurck, Jos., 63, rue Huybrechts, Anvers.

Vernis divers à la gomme copale ; couleurs broyées.

CLASSE 50bis

Huilerie, savonnerie, stéarinerie.

2372*bis*. Bodart, Émile, Louvain.

Huiles et graisses.

Médaille d'argent, Paris 1889 ; médaille de bronze, Paris 1867.

2373. Charlier, Jules, 82, rue de Fragnée, Liége.

Huiles et graisses.

2374. Crépy, A., Courtrai.

Huiles.

Voir classe 63.

2375. De Bruyn, J. E., Termonde.

Huiles.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classe 63.

2376. De Bruyne-Speleers, Eug., Waesmunster.

Etreindelles.

Médaille d'or et prix d'honneur, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889 ; médailles, Paris 1867, Amsterdam, Anvers 1885.

2377. Dekens, Charles-Auguste, 79, rue Birmingham, Molenbeek-St-Jean.

Matières premières pour la savonnerie et savons.

2378. De Roubaix-Oedenkoven et Cie, Anvers.

Bougies, stéarine, oléine, glycérine, goudron, acides stéarique et oléique.

4 diplômes d'honneur, Anvers 1885, Bruxelles 1880 ; médaille d'or, Paris 1878 ; 1res médailles, Londres 1862, Paris 1867, Melbourne et Sydney.

2379. Dupont, Joseph, Lierre.

Huiles et graisses industrielles ; bourrages et mastic pour joints.

2380. Hebbelinck, A., 60, rue Dambrugge, Anvers.

Huiles et graisses industrielles.

2 médailles à Anvers 1885 ; 1 médaille à Bruxelles 1880.

2381. Horckmans et Cie, 11, Grande rue du Chien, Anvers.

Savon blanc.

2382. Lallemand, Léonard, Dison.

Graisses industrielles.

Médailles, Bruxelles 1880, 1888, Amsterdam, Anvers 1885 et Paris 1889.

Voir classes 22, 23, 30, 31.

2383. Lambo, Henri, 52, rue Blaes, Bruxelles.

Pâte à rouleaux pour imprimeurs.

Voir classe 11.

2384. Le Duc, frères, 33, rue des Quatre-Vents, Molenbeek-St-Jean.

Huiles, essences et graisses.

Médailles d'or, Amsterdam 1883, Anvers 1885; médaille d'argent, Paris 1878; médailles d'argent et de bronze, Paris 1867.

2385. Manufacture royale des Bougies de la Cour (Société anonyme), Cureghem-Bruxelles.

Bougies et autres produits de la fabrique.

Diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone, Bruxelles 1888 : 1res médailles, Sydney, Melbourne ; médailles à Bruxelles 1835, 1841, 1847, Paris 1855, 1878 et Londres 1862.

2386. Merlander Spier et Cie, Anvers, 152-158, rue de Deurne.

Fabrication de vaselines, de graisses et huiles industrielles.

Graisses minérales consistantes, marques réputées. Godets graisseurs *ad hoc*, systèmes Stauffer, Spier et autres. Huiles vaselines blanches et jaunes, pharmaceutiques et industrielles. Vaselines solides, de tous genres. Briquettes de vaselines pour laminoirs. Graisses pour bourrages, pour engrenages, pour courroies en cuir, en coton et en poils de chameau. Graisses pour robinets à vapeur, pour cordages de transmission, pour câbles métalliques. Moellons et dégras. Valvoline Merlander. Cylindrines de propre raffination. Huiles compound pour la marine, pour moteurs, pour dynamos, pour centrifuges, pour compresseurs, pour manivelles, pour tarauder, pour ensimer et pour mélanger. Lubrificateurs brevetés pour cylindres à vapeur.

Voir classe 23.

2387. Pas, Gérard, 28-31, rue de la Station, Malines.

Pommade universelle pour nettoyer et polir les métaux.

Graisses et huiles lubrifiantes, etc.

2 médailles d'or, Vienne, Amsterdam ; médaille d'arg., Paris : diplôme d'honneur et prix à diverses expositions.

Voir classes 9, 21, 27, 44, 45, 63.

2388. Raeymaekers, Georges et Cie, rue du Rupel, Schaerbeek.

Huiles et graisses.

Médailles d'or et d'argent, Paris 1889 ; médailles diverses à d'autres expositions.

2389. Raeymaeckers, frères, Mons.

Savons.

Médailles d'argent, Amsterdam 1869, Bruxelles 1888.

2390. Rosa L., 73, Marché aux Chevaux, Anvers.

Huiles.

Voir classe 63.

2391. Société anonyme belge d'oxygène (Belgian Oxygen Co), 95, chaussée de Haecht, Bruxelles.

Huile oxydée.

Voir classes 9, 50.

2392. Société anonyme de la Stéarinerie H. Bollinckx, 95, chaussée de Mons, Anderlecht.

Bougies.

Syndicat des Fabricants d'huiles.

2393. Gheysens, frères, Harlebeke.

2394. Baert, frères, Steenbrugge.

2395. Delva, frères, Wervicq.

2396. Delva-Rolin, Gand.

2397. Gheeraerdts, Alost.

Huiles et tourteaux.

Médailles d'or, Paris 1889; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

2398. Van Alstein, 17, rue Mircœus, Anvers.

Machine pour essayer les huiles.

Voir classe 8.

2399. Van Coppenolle, Ve Ed. et fils, Berchem lez-Audenarde.

Nouveau système de presse hydraulique pour huileries.

Voir classe 23.

2400. Van de Kerckhove, A., 14, rue Van Artevelde, Bruxelles.

Huile de pied de bœuf filtrée; nerfs de pied de bœuf pour brasseurs; os de travail; cornes; etc. Matières premières pour fabricants de colles et gélatines.

Diplômes d'honneur, Bruxelles 1888, Paris 1889; médaille d'or, Bruxelles 1888.

2401. Velghe, Rudolphe. 101, rue de l'Hôpital, Gand.

Matériel pour la fabrication des huiles.

Prix de progrès, Bruxelles 1888; Médaille d'argent, Paris.

Voir classes 22, 23.

2402. Wasserfuhr, Emile et Cie, 272, quai des Usines, Bruxelles.

Huile de vaseline.

Voir classe 50.

CLASSE 51

Parfumerie.

2403. Bardin, Jean, fils. 40, rue de l'Ecuyer, Bruxelles.

Eau de Cologne.

2404. Bier, frères, savonnerie, usine à vapeur, exportation, 104, rue Belliard, Bruxelles.

Savons et parfumerie médicinale.

Voir classe 9.

2405. Dalemont-Grade, E., Wavre.

Huiles parfumées; extraits d'odeur.

2406. de Marbaix, Aug., 4, rue Saint-Pierre, Anvers.

Parfums; eau d'Anvers et Savonnerie anversoise.

2407. De Molder, Jules, 262, Longue rue d'Argile, Anvers.

Coiffures et parfumeries.

Voir classe 38.

2408. des Cressonnières, A. et E., 82, chaussée de Gand, Bruxelles.

Machine broyeuse, sécheuse continue.

Voir classe 23.

2409. Duyk, Maurice, 102, chaussée de Wavre, Ixelles.

Essences concentrées pour parfums.

Voir classes 50, 52, 56.

2410. Jonas-Hanart, E. et A., 44, rue d'Allemagne, Bruxelles et à Anzin (Nord France).

Huiles essentielles; parfums; essences pures, essences naturelles de fruits, essences composées pour liqueurs et sirops; eaux distillées; huiles; vanille.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Anvers 1885; médaille de bronze, Paris 1878.

Voir classes 52, 56.

2411. Sasserath. Alphonse, 22, quai des Pêcheurs, Liége.

Parfumeries.

Voir classes 9, 12.

2412. Van den Wyngaert, 3, rue Canal au Fromage, Anvers.

Huile essentielle.

XIV. – INDUSTRIES ALIMENTAIRES

CLASSE 52

Sucrerie, Boulangerie, Pâtisserie, Conserves et Condiments.

2413. Amidonnerie Royale du Nord, Delmotte frères, Gand.

Amidons de riz; meunerie de riz.

2414. Baker. Julien, 11, rue Van Wesembeke, Anvers.

Eaux et limonades gazeuses.

2415. Bastin. C.-A. et Co, 33, rue Veke, Anvers.

Conserves de légumes, fruits, poissons et viande, petites conserves populaires à bon marché.

2416. Belien. Eugène, 52, Grand'-Place, Anvers.

Pains d'épices.

2417. Bleyfuesz. Ad., Verviers.

Pains d'épices.

Hors concours Chicago.

2418. Block, frères, Vieux Marché-aux-Grains, Bruxelles.

Boulangerie complète.

2419. Candeil. Charles, 23, rue de Louvain, Bruxelles.

Confiseries et chocolats.

3 médailles d'or; 5 médailles d'argent; 2 médailles de bronze.

2420. Candeil, Jean, fils, 31, rue de la Fourche, Bruxelles.

Confiseries et chocolats.

Diverses médailles à diverses expositions.

2421. Canioni, F. et Cie, 100, rue du Pélican, Anvers.

Cédrats confits.

2422. Cassiers, M.-J., 28, Longue rue des Claires, Anvers.

Chicorée torréfiée.

Médailles d'or, Sydney, Melbourne; médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885; médailles de bronze, Paris 1887; Bruxelles 1880.

COLLECTIVITÉ DES RAFFINEURS ET CANDISIERS.

2423. Carpentier, Ve A. et De Hasque, rue des Cochons, Anvers.
Candis et cassonades.

2424. Gevers. Ve Eug. et fils, rue de l'Esplanade, Anvers.
Candis et cassonades.

2425. Gevers. frères, rue de Bruxelles, Anvers.
Pains sucre blanc et cassonades.

2426. Gits-Van Herck et Cie, 38, rue Veke, Anvers.
Pains sucre blanc et cassonades.

2427. Graffe. Ch. et Cie, rue de Manchester, Bruxelles.
Pains sucre blanc et cassonades.

2428. Hens et Floren, Longue rue des Claires, Anvers.
Candis et cassonades.

2429. Koninckx. frères, rue Bervoet, Anvers.
Candis et cassonades.

2430. Le Jeune, Olivier, 34, rue Veke, Anvers.
Candis et cassonades.

2431. Meeùs, G. et Cie, rue du Pont, Anvers.
Candis et cassonades.

2432. Meeùs. frères, 15, quai Flamand, Anvers.
Pains sucre blanc et cassonades.

2433. Meulenberghs. frères, rue de Lessines, Bruxelles.
Candis et cassonades.

2434. Pelen. Auguste. rue Van Craesbeeck, Anvers.
Candis et cassonades.

2435. Van Hoof-Rodrigo, 35, boulevard Léopold, Anvers.
Candis et cassonades.

2436. Van Roy-Meulenberghs, rue Happart, Anvers.
Candis et cassonades.

2437. Verberckt. frères. 5, rue de la Cuillère, Anvers.
Candis et cassonades.

2438. Vercruysse-Bracq. Gand.
Candis et cassonades.

2439. Vanden Bosch. frères. et Janssens, Tirlemont.
Pains sucre blanc et cassonades.

2440. Raffinerie Tirlemontoise, Tirlemont.
Pains sucre blanc et cassonades.

2441. Raffinerie Bruxelloise, Bruxelles.
Pains sucre blanc et cassonades.

2442. Raffinerie Belge. rue Vander Sweep, Anvers.
Pains sucre blanc et cassonades.

2443. Compagnie des Produits Kemmerich, Anvers.
Extraits de viande, peptone, etc.

2444. Coosemans. F., usine à vapeur pour la torréfaction des cafés, maison fondée en 1859, 29, plaine Falcon, Anvers.
Cafés.

2445. Dassonville de Saint-Hubert, Namur.

Machines à laver les blés ; sasseur ; meules.

22 médailles à diverses expositions.

2446. De Becker, Farcy et C^ie, rue Ste-Marie, Molenbeek-St-Jean.

Pâtes alimentaires de toutes espèces.

Médailles d'argent, Paris 1889 ; Amsterdam 1869; médaille de bronze, Paris 1867.

2447. De Bont-Schepens, Henri, 11, rue de la Bienfaisance, Gand.

Vermicelle et pâtes alimentaires ; macaroni et semoule.

2448. De Lausnay, 5, rue des Chats, Anvers.

Moutarde.

2449. De Naeyer et C^ie, Willebroeck.

Machine à glace.

Médaille d'or, Paris 1878 ; grand prix, Paris 1889; diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classes 9, 22, 23, 49.

2450. Denaeyer's peptonoids and extract of meat C^o L^d, 118, Bishopgatestreet, London ; 20-22, rue Vanderlinden, Bruxelles.

Peptone, peptonates, pepsines et produits physiologiques.

Voir classe 50.

2451. De Ronne-Delanier, Léop., Gand.

Chicorée séchée, torréfiée, moulue et concassée, etc.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; Médailles d'or, Amsterdam 1883, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classe 61.

2452. Dethier-Nicolay, Jos., rue Neuve, Stavelot.

Fours portatifs à cuire le pain de ménage et de boulangerie.

Voir classe 44.

2453. De Vlieger, Adolphe, 397, chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Machine à hacher la viande.

Voir classes 9, 27.

2454. de Vries, Pieter, et Van Silfhout, Jean-Jacques, 5, rue Neuve-St-Jacques, Gand.

Biscottes hollandaises.

2455. Disco, G., 48, rue du Congrès, Anvers.

Moules de boulangerie et de pâtisserie.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

2456. Duyk, Maurice, 102, chaussée de Wavre, Ixelles.

Essences concentrées pour confiseurs.

Voir classes 50, 51, 56.

2457. Elen, Edouard, 26, rue du Canal, Merxem.

Huiles, moutarde et vinaigres.

2458. Elsen, A.-J.-A. et C^ie, 38, rue Ellerman, Anvers.

Rizerie à vapeur. Riz de toutes qualités. Spécialité de fleur de riz et de fleur de maïs pour brasseries.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médailles d'or, Paris 1889; le Havre, 1887; Anvers, 1885; Paris, 1878.

2459. Hernotte, Achille, 74, rue de la Tête de Mouton, Bruxelles.

Cylindre pour meunerie.

Voir classes 54, 63.

2460. Ickx, Hippolyte, 145, Longue rue d'Argile, Anvers.

Plans de fours brevetés pour boulangers et pâtissiers, à cuisson continue, chauffés à la houille. Grande économie de temps et d'argent. 60 fours système Ickx simples, doubles et triples sont en activité; même four fonctionne dans le jardin de l'Exposition, local du syndicat des boulangers d'Anvers.

2461. Jacobs, F.-C. (De Beyne. A. et J., frères, successeurs), 31, rue Longue des Pierres, Gand.

Chicorée en paquets, en bocaux, etc.

Hors concours, Chicago.

2462. Jaquemyns, Pierre-Joseph, 31, rue Pletinckx, Bruxelles.

Etal et ustensiles de boucherie, armoires glacières.

2463. Jonas Hanart, E. et A., 44, rue d'Allemagne, Bruxelles.

Doses pour sirops.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Anvers 1885; médaille de bronze, Paris 1878.

Voir classes 51, 56.

2464. Lambert-Gosselin, Philippe, Charleroi.

Essences pour liquoristes et confiseurs.

Voir classes 50, 56.

2465. Le chocolat Baron (Société anonyme), 51-53, rue du Vanneau, Anvers.

Chocolats: spécialité de bonbons fins pour dessert.

2466. Lefèvre, Henri, 52, rue Van Aa, Bruxelles.

Chocolaterie et confiserie.

2467. Lermusiaux, François, 130, rue de la Tulipe, Anvers.

Appareils de meunerie.

Voir classes 12, 54.

2468. Liebig's Extract of meat C^o, L^d. Siège social à Londres. Dépôt général à Anvers. Usine à Fray-Bentos.

Fabrication du véritable extrait de viande Liebig.

10 médailles d'or: diplômes d'honneur; hors concours depuis 1885.

2469. Ligue des patrons boulangers anversois, De Smecht. Ch. et C^ie, Anvers.

Pains.

Médaille d'or, Anvers 1885.

2470. Luyckx, rue de Bréda, Borgerhout.

Moutarde et vinaigres.

2471. Maes-Dejonghe, V^e, Lichtervelde.

Touraille pour torréfaction de chicorée; une grille de foyer.

Voir classe 19.

2472. Manufacture de biscuits Cordemans (Société anonyme), rue Vanderkeylen, Borgerhout-Anvers.

Biscuits.

2473. Meurisse, 19, rue d'Hérenthals, Anvers.

Chocolat.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885.

2474. Meyers-Courtois et C^ie, 31, rue de Molenbeek, Laeken.

Chocolat et confiseries.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Anvers 1885; Paris 1889.

2475. Nokin-Fairon, Ed., 28, rue de la Paix, Verviers.

Confiserie, pains d'épices, chocolats.

2476. Nottebohm et C^ie, 2, rue de la Monnaie, Anvers.

Riz.

Médaille d'or, Anvers 1885.

2477. Pasteger, G.-J. et fils. Liége.

Machines pour meunerie.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; Paris, 1889.

Voir classe 54.

2478. Renaux, Alf., Duffel.

Farine Renaux, aliment complet pour les enfants en bas-âge.

Diplôme d'honneur, Bruxelles.

Voir classes 9, 50.

2479. Rosmeulen-Decerf. Verviers.

Pains d'épices.

2480. Ruelle et Lecocq, rue de la Clinique, Bruxelles.

Confiseries, chocolats, dragées et pâtes.

Médaille à Amsterdam et à Anvers.

Voir classes 9, 50.

2481. Service des subsistances. Anvers.

Biscuits ; viande conservée ; bouillon concentré ; graisse.

Voir classe 62.

2482. Schmoele, W.-F. et C^ie, Anvers.

Extraits de viande Cibils.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; Paris 1889 ; médaille d'argent, Amsterdam.

2483. Smeekens, C.-A., 23, rue du Lombard, Bruxelles.

Cartonnages en papier, satin et étoffes pour confiseurs.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; Diplôme d'honneur, Bruxelles 1880.

Voir classe 11.

2484. Société anonyme anversoise des Moulins, Merxem lez-Anvers.

Farine.

2485. Société anonyme belge des moteurs économiques. 140, avenue Van Volxem, Bruxelles.

Torréfacteurs ; appareils à enlever les pierres des cafés torréfiés.

2 médailles d'or ; 1 médaille d'argent ; 1 médaille de vermeil.

Voir classes 22, 24.

2486. Société anonyme des établissements Halot (anciens établissements Cail-Halot), 53, rue Derosne, Bruxelles.

Pompe sèche à faire le vide dans les appareils à évaporer et à cuire en sucrerie ; diffuseur de sucrerie avec porte en dessous.

Médaille d'or, Londres 1851, 1862, Paris 1855, 1867, 1878, Amsterdam, Bruxelles 1888 ; diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; grand prix, Paris 1889.

Voir classes 9, 22, 54.

2487. Société anonyme des usines de Wygmael, anciennement E. Remy et C^ie, Louvain, Anvers, Heerdt et Gaillon.

Amidon **REMY** de riz pur. Exportation vers tous les pays. Les plus importantes amidonneries du monde, livrant les produits les plus réputés.

Distinctions à toutes les expositions, et, en dernier lieu, grand prix à celle de Paris 1889.

2488. Société générale des fabricants de sucre de Belgique, 3, place de Brouckère, Bruxelles.

Sucres de betterave.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

2488*bis*. Soenen-Vandamme, Beveren lez-Roulers.

Plans de tourailles à chicorées, ainsi que pour brasseurs et distillateurs.

Médaille d'or, 1^er prix et diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

2489. Terneu, Léopold, 164, Longue rue du Vanneau, Anvers.

Chocolat.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

2490. Thomson-Vitrier, fabrique de platinerie, Theux.

Pétrins hygiéniques en tôle acier, platines carrées à biscuits, pains d'épices et pâtés; formes à pains, pistolets et gâteaux; tourtières; mannes en tôle acier; étouffoirs à braises; enfournoirs en acier, manche en bois, etc., etc.

Médaille d'or, Gand 1893.

2491. Thumas, Marie, fabrique de conserves de légumes, Wilsele lez-Louvain.

Conserves de légumes en boîtes et en flacons : petits pois, asperges, haricots verts, macédoine, jets de houblon, carottes, julienne, soupe verte, épinards, céleris, chicorée, fèves de marais, oseille, cerfeuil, pourpier, tomates, cerises.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 : médaille d'or, Exposition culinaire, Anvers 1887.

2492. Tierentyn, frères, 57, rue Dambrugge, Anvers.

Moutarde, huiles et vinaigres.

2492*bis*. Tulpinck, John, 4, rue de Londres, Anvers.

Viande artificielle.

2493. Van den Driessche, C. et fils, rue du Bailleur, Bruges.

Appareil pour nettoyer les grains.

Voir classes 23, 57, 63.

2494. Van de Wal, J., 58, rue de Jésus, Anvers.

Machine pour couper les amandes.

2495. Van Leckwyck et Cie, Anvers.

Cafés crus et torréfiés, importation directe de tous les pays producteurs.

Médaille d'argent, Anvers 1889.

2496. Van Rickstal-Jerotka, L., 16, rue aux Laines, Anvers.

Café et chicorée.

2497. Van Tichelt, P.-J., 89, rue de l'Eglise, Anvers.

Chicorée.

2498. Vantieghem-Dupont, Pierre, Roulers.

Chicorées.

Médaille d'or, Bruxelles 1885, Barcelone; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 63.

2499. Vellemans, V., 28, rue des Camions, Bruxelles.

Confiseries, spécialité de poires, de coings glacés à l'Impériale.

2500. Verbist, Charles et Cie, confiturerie anglo-belge, maison fondée en 1889, 78, rue Kattenberg, Anvers.

Conserves de fruits; confitures garanties pur sucre et fruits.

Médailles d'or aux expositions internationales d'Anvers (art culinaire) 1889, 1891, de Spa 1891; diplôme d'honneur à l'exposition internationale de boulangerie, Gand 1893.

2501. Vos-Vanlierde, J., 4, rue Montagne de Paris, Gand.

Pains d'épices.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

CLASSE 53

Distillerie.

2502. Bal et C^ie^, Anvers.

Genièvres et alcools.

2503. Brackman, J. A., Sainte-Anne-Zwyndrecht.

Levures de houblons.

Voir classe 54.

2504. Colle, Charles. Leerne–S^te^–Marie.

Genièvre.

Médailles, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889.

2505. De Coster-Vande Velde, Thielt.

Matériel pour distillerie.

Voir classe 54.

2506. Delleur, Léopold (Grande épicerie centrale), 41, rue du Pont-d'Avroy, Liége.

Genièvre.

Médailles de bronze, Amsterdam 1883, Anvers 1885.

Voir classe 56.

2507. De Schoone, Henri et C^ie^, 86, chaussée de Waterloo, Bruxelles.

Alcools.

Médailles d'or, diplôme d'honneur, hors concours à Sydney, Melbourne et Paris.

Voir classe 56.

2508. Dicker, Charles, 23, rue Joseph II, Bruxelles.

Appareils distillatoires et extracteurs automatiques.

Voir classes 19, 23, 50.

2509. Du Bois, Désiré, 35, rue Locquenghien, Bruxelles.

Appareils pour distillerie.

Voir classe 54.

2510. Fichefet-Delvaux, Verlée-lez-Havelange.

Procédé pour vieillir le genièvre et l'eau-de-vie de vingt ans, en dix minutes, à vendre ou à concéder.

Voir classe 50.

2511. Hetzel, frères, 32, rue du Marché, Bruxelles.

Appareils pour distillerie.

Voir classe 54.

2512. Laurent, Victor, 67-69, rue Bara, Bruxelles, et 44, rue Rossini.

Matières premières pour la distillerie.

12 récompenses dont 4 médailles d'or et un diplôme d'honneur.

2513. Masquelier, E. (firme A.-E. Boonckamp), maison fondée en 1815. Distillerie à Borgerhout lez-Anvers. Dépôt : 39, place de Meir, Anvers,

Amer A.-E. Boonckamp.

Médaille d'argent, Amsterdam 1883; 2 médailles d'or à l'Exposition d'Anvers 1885; la médaille d'or à l'Exposition internationale de Paris et 2 diplômes d'honneur, Havre et Paris 1887; Adelaïde 1887; First Order of Merit, la plus haute récompense; Ostende 1888; membre du jury; diplôme d'honneur (industrie) et médaille d'or (exportation), Concours de Bruxelles 1888; 2 médailles d'or, les plus hautes récompenses aux produits de la distillerie, à l'Exposition universelle de Paris 1889.

2514. Meeûs, J., maison fondée en 1753, 56, canal des Vieux-Lions, Anvers.

Genièvres, alcools, etc.

Grand prix, Paris 1889 ; médailles d'or, Amsterdam, Barcelone, Bruxelles 1888.

2515. Meeûs, Louis, distillateur, marque de fabrique : Clef, 36, rue de la Boutique, Anvers. Usines à Wyneghem lez-Anvers. Bureaux : Anvers, rue de la Boutique, 36 ; Bruxelles, quai au Bois à Brûler, 51 ; Liége, quai de Fragnée, 9 ; Londres, Great Tower street, 70, E. C.

Les plus hautes distinctions : Paris 1878, 1889, Sydney 1879, Melbourne 1881, Calcutta 1883-84, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

2516. Notermans, Jos. et Cie, Hasselt.

Genièvre.

Médailles d'or, Barcelone et Bruxelles 1888 ; 2 médailles d'argent, Paris 1889 ; médaille de bronze, Anvers 1885 ; 3 médailles de mérite, Adélaïde.

Voir classe 56.

2517. Springuel, B., rue Godelet, Huy.

Drèches séchées de distillerie.

Voir classe 63.

2518. Suls, Gustave (firme G.-C. Reynwit), 165, rue de la Province-Sud, Anvers.

Genièvre et alcools.

Médailles d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Amsterdam 1883.

Voir classe 56.

2519. Van den Bergh et Cie, Anvers.

Genièvre de grains fins, marques « La Cloche » « La Campana-Bell-Brand ».

Diplômes d'honneur et médailles de 1re classe aux grandes expositions ; grand prix, Paris 1889.

Voir classe 54.

2520. Van de Wyer, G. et Cie, 17, rue Haute, Anvers.

Appareils pour distillerie.

Médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 54.

2521. Vanhoorebeke, frères, Eecloo.

Genièvres.

Médailles d'argent aux expositions de Paris, Bruxelles, Anvers.

2522. Van Straelen, J. et F. frères, 37, rue du Demer, Hasselt.

Genièvre Hasselt vieux système.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Bruxelles 1880 ; médaille de bronze, Paris 1878.

2523. Van Straelen - Kempeneers, Louis, Hasselt.

Genièvres Hasselt, spécialité extra vieux système.

2524. Verhoeven-Schoiers, J.-J., 148, avenue des Arts, Anvers.

Tubes pour machines de distillerie.

Voir classes 18, 54.

2525. Vermeire, J. et Cie, Evergem.

Tonneaux, caisses d'emballage.

Voir classes 42, 54, 64.

2526. Waterkeyn-Meeûs, Jean, 56, canal des Vieux-Lions, Anvers.

Appareil enregistreur breveté de l'écoulement des alambics de rectification.

2527. Waterkeyn-Meeûs, J., 56, canal des Vieux-Lions, Anvers.

Eprouvettes enregistreurs pour alambics de rectification, système breveté Waterkeyn-Meeûs.

2528. Wilmotte-Dupont, distillerie de 1re classe, La Perle, Huy.

Genièvres et alcools purs grains ; malts de 1er choix.

2 médailles d'or, Anvers 1885.

CLASSE 54

Brasserie.

2529. Brackman, J. A., Ste-Anne-Zwyndrecht.

Voir classe 53.

2530. Neyssens, Ch., 23, rue de l'Amidon, Anvers.

Articles de tonnellerie.

Voir classe 64.

2531. Société anonyme des établissements Halot. (anciens établissements Cail Halot), 53, rue Derosne, Bruxelles.

Réfrigérant pour brasseries.

Médailles d'or, Londres 1851, 1862, Paris 1855, 1867, 1878, Amsterdam, Bruxelles 1888; diplôme d'honneur, Anvers 1885; grand prix, Paris 1889.

Voir classes 9, 22, 52.

2532. Van de Laerschot, L., 3, rue de Jérusalem, Anvers.

Bières en bouteilles.

2533. Vermeire et C^ie, J., Evergem.

Tonneaux, caisses d'emballage.

Voir classes 42, 53, 64.

Collectivité des Brasseurs belges. Associations exposantes.

2534. Association générale des Brasseurs belges.

2535. Association des Brasseurs d'Anvers et environs.

2536. Société des Brasseurs de l'arrondissement de Bruxelles.

2537. Cercle des Brasseurs de l'arrondissement de Charleroy.

2538. Association des Brasseurs de la Flandre occidentale.

2539. Association des Brasseurs pour l'enseignement professionnel, Gand.

2540. Association des Brasseurs du Hainaut.

2541 Association des Brasseurs de la province de Liége.

2542. Association des Brasseurs de la province de Namur

SECTION A.

Matières premières.

2543. Bal et C^ie, Courte rue de la Boutique, Anvers.

Malts.

2544. Bervoets, Léon, 56, rue Van Maerlant, Anvers.

Grains, orge de brasserie.

Voir classe 63.

2545. Blum-Weyl de la maison **Weyl, frères et C^ie,** 14, rue des Charbonniers, Bruxelles.

Houblon.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 63.

2546. Boake, A., Roberts et Cie, 211, rue du Progrès, Bruxelles.

Clarifiants liquides, kalium métasulfite, colorants, colles de poisson diverses et peaux de raie.

Médailles, Paris, Amsterdam, Anvers, Melbourne.

Voir classe 50.

2547. Borremans - Vancampenhout, A., Forest lez-Bruxelles.

Malts.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; hors concours, membre du jury, Bruxelles 1888 ; médaille d'or, Paris 1889.

2548. Boterbergh-Eeman (Ve A.-J.), Alost.

Houblon.

Distinctions à différentes expositions.

Voir classe 63.

2549. Brutsaert, Charles, Watou lez-Poperinghe.

Houblons.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classe 63.

2550. Caliebaudt, frères, Alost.

Glucoses.

2551. Carbonnelle, Henri, Tournai.

Malts de toutes provenances pour brasseries et distilleries.

2552. Cumont-Declercq, Alost.

Houblons.

Voir classe 63.

2553. Dandeloon, Joseph, 193, avenue du Commerce, Anvers.

Malts, orges, fleur de maïs.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885, Paris 1889 ; médaille d'or, Bruxelles 1888.

Voir classe 63.

2554. De Beys, Camille, 27/37, rue du Rossignol, Anvers.

Orges et escourgeons.
Malts d'orges et d'escourgeons.

Médaille de bronze à l'Exposition d'Anvers 1885.

Voir classe 63.

2555. De Boeck, frères, 188, rue de Flandre, Bruxelles.

Malts.

Hors concours, membre du jury, Anvers 1885 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888 ; grand prix et médaille d'or, Paris 1889.

2556. De Clercq, René, 57, rue des Moulins, Alost.

Houblons du pays et de l'étranger. Fabrique de colorant pour bières.

Voir classe 63.

2557. De Clercq, frères, Selzaete.

Malts d'escourgeon.

2558. De Wolf-Cosyns (Ve) et fils, Alost.

Houblons.

Voir classe 63.

2559. De Wolf-Soetens, Alost.

Houblons.

Voir classe 63.

2560. D'Hoedt, Jules, Bruges.

Malts.

Médailles d'argent, Paris 1878, Anvers 1885 ; médailles d'or, Bruxelles, 1888, Paris 1889.

2561. Dingemans-De Beukelaer (Ve), Staebroeck-Anvers.

Malts.

Médailles aux Expositions agricoles régionales.

2562. Divers-Servais (Ve), Wanfercée-Baulet (gare Fleurus).

Malts.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

2563. Dumon, Alphonse, 53, quai Long, Bruges.

Malts de maïs (céréaline américaine).

2564. De Smedt-Blondiau, Alost.

Houblon.

Voir classe 63.

2565. Gevers, Paul, 16, rue Vleminckx, Anvers.

Grains.

Voir classe 63.

2566. Gheeraerdts, Léon, Alost.

Houblon.

Voir classe 63.

2567. Haager-Nihoul (Ve J.), 122, chaussée d'Anvers, Bruxelles (Nord).

Colles liquides ; clarifiant végétal ; produits divers.

2568. Heiderich, H., 217, rue du Progrès, Bruxelles.

Produits antiseptiques et désinfectants ; édulcorants chimiques ; clarifiants ; sucres et sirops ; colorants ; houblons, etc.

Voir classes 9, 50, 63.

2569. Houblon Normal, Alost.

Extraits de houblon.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; Grand Concours, prix de progrès avec prime, Bruxelles 1888 ; médaille d'or, Paris 1889.

Voir classe 63.

2570. Janssens et Dierickx (Ve), Erembodegem lez-Alost.

Houblons d'Alost.

Voir classe 63.

2571. Knudsen, frères, 231, avenue de la Reine, Laeken-Bruxelles.

Articles pour brasseurs.

2572. Labrie, Julien, 98 à 104, rue de Molenbeek, Laeken.

Produits spéciaux. Éditeur du *Conseiller pratique du Brasseur*.

2573. Laforette, Léon, 12, rue de la Tête-de-Mouton, Bruxelles.

Levure mère purifiée pour brasserie ; levure pour distillerie et boulangerie.

2574. Lechien, Auguste, Anderlues.

Malts.

2575. Le Clercq, Hyacinthe, Alost.

Houblons ; glucose ; maltose.

Médaille d'or, Anvers 1885.

Voir classe 63.

2576. Léonard, Constant, rue du Vieux-Mayeur, Liége.

Malts.

2577. Lievens-VandenBossche, J.-B., Alost.

Houblons.

Voir classe 63.

2578. Loew et Cie, J., 31, rue Saint-Michel, Bruxelles.

Houblons de tous pays.

Voir classe 63.

2579. Meert-Eeckhout, J., Marché-au-Bois, Alost.

Houblon.

Voir classe 63.

2580. Mertens, César, 225, rue de la Province (Nord), Anvers.

Articles de brasseries.

2581. Moch, Arthur. 13, rue Antoine Dansaert, Bruxelles.

Houblon. Plan de touraille.

Médaille d'argent, Anvers 1885; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classe 63.

2582. Moens-De Coninck, P., 21, rue Neuve, Alost.

Houblon d'Alost.

Voir classe 63.

2583. Nachmann, L., 219, Longue rue d'Argile, Anvers.

Houblons.

Voir classe 63.

2584. Nuyttens, frères, M. et L., rue de la Paix, Courtrai.

2585. Peene-Pauwels (V^e) et fils, Elverdinghe lez-Poperinghe.

Houblon.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 63.

2586. Rypens, Jules, Boom.

Glucose.

2587. Société anonyme de produits chimiques et salpêtre, Louvain.

Malts pelliculés brevetés de maïs et de riz.

2588. Timmerman, V., 5, rue de France, Bruxelles.

Levure.

2589. Van Cauter, Edouard, 69, rue de la Senne, Bruxelles.

Orge supérieure triée et divisée de Bohême, Moravie, Hongrie et Franconie; criblures et déchets.

Récompense, Bruxelles 1888.

2590. Vandepitte, Hector, Poperinghe.

Houblon.

Voir classe 63.

2591. Vandèn Wyngaert, Aug., Anvers-Berchem.

Malts.

2592. Vandercruysen-Demoor, 13, rue Saint-Gilles, Gand.

Malts.

2593. Vander Molen, Gustave, Anvers.

Orges.

Voir classe 63.

2594. Vanfraeyenhoven, C., Tamise.

Malts, orge chevalier, escourgeon.

2595. Van Heurck et C^ie, H. J. Anvers.

Saccharine.

Médailles à diverses expositions.

2596. Van Roye et C^ie, Em., Hal.

Malts.

2597. Vermeulen, P. et sœur, 78, rue de Dixmude, Ypres.

Houblons.

Voir classe 63.

2598. Verbrugghen-Moens, Alost.

Houblons.

Voir classe 63.

2599. Vermylen, P. et fils, Baesrode lez-Termonde.

Colorants, sucres (riz, maïs, fécule), sirops, colles de poisson, etc.

Voir classe 50.

2600. Veys frères, A. et Th., Vlamertinghe lez-Poperinghe.

Houblons.

Distinctions dans différentes expositions : Londres, Paris, etc., etc.

Voir classe 63.

2601. Wielemans-Ceuppens, avenue Van Volxem, Bruxelles-Midi.

Malts.

SECTION B.

Matériel.

2602. Ateliers Mathieu (direction Eug. Moussiaux et J. Mathieu), constructeurs - mécaniciens, chaussée de Louvain, Tirlemont.

Machines et générateurs perfectionnés, économiques ; installation et transformation de brasseries et malteries ; chaudronnerie fer et cuivre.

Diplômes aux expositions nationales et internationales.

2603. Bal D. et fils, 58, rue de l'Escaut, Anvers.

Ciment Portland, briques et ciment réfractaire, etc.

Voir classes 17 et 39.

2604. Baldomero, Marti, 9, place Fontainas, Bruxelles.

Fabrication de bouchons.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classe 64.

2605. Barth, Otto, 239, rue du Progrès, Bruxelles.

Dégermeurs, trieurs, thermomètres, enregistreurs et diverses machines pour malteries.

2606. The Belgian Neuchatel Asphalte Company Ld, 81, boulevard Anspach, Bruxelles.

Asphalte.

Diplôme, Paris 1878 ; médaille d'or, Amsterdam 1883 ; médaille d'or, Paris 1889, etc., etc.

Voir classe 39.

2607. Besin, François, Elouges.

Réfrigérant à bière, tubes elliptiques à nervures et raccords, laveur-rinceur de tonneaux, appareils de chauffage en cuivre rouge.

Voir classes 9 et 44.

2608. Bickel, A., 365, chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Tinets, hache à bonde, fourche à matière, grattoirs pour fûts, outillage pour tonnelier, fer à marquer les fûts.

Voir classe 14.

2609. Braeckman, Adolphe, 46, rue Léopold, Alost.

Filtre breveté, soutireuse mécanique à quatre becs brevetée.

2610. Boch, frères, Kéramis (La Louvière).

Panneaux céramiques décoratifs.

Deux diplômes d'honneur, Anvers 1885 ; grand prix, Paris 1889.

Voir classe 17.

2611. Compagnie internationale pour la fabrication du caoutchouc et de la gutta-percha (Société anonyme), 14-16, rue Delaunoy, Molenbeek-Saint-Jean.

Articles de brasserie et malterie.

Voir classe 50.

2612. Cross, S., Roissard, L. et Cie, Gand.

Filtres, soutireuses, saturateurs, gazéificateurs, champagnisateurs, etc.

Diplôme d'honneur, médaille d'or, exposition internationale des boissons fermentées, Bruxelles 1893.

2613. Coumans, Antoine, 3, rue de Jéricho, Bruxelles.

Comptoirs et rayons pour cafés, tavernes, estaminets, etc.

Voir classe 42.

2614. De Coster-Van de Velde, Thielt.

Cuve-matière, concasseurs, réfrigérants.

Voir classe 53.

2615. de Bonnier, H. et C^ie^, 14, rue de la Blanchisserie, Bruxelles.

Laboratoire complet d'analyses pour brasseries et accessoires divers.

Hors concours, membre du jury : Bruxelles, exposition nationale 1880; Bruxelles, grand concours 1888; Anvers, exposition universelle 1885.

Voir classe 50.

2616. De Leuw, A., 33, rue de la Grande Ile, Bruxelles.

Garnitures de comptoirs pour estaminets, cafés et liquoristes, pompes à bière en étain pur, pintes pour bières anglaises, etc.

Voir classes 21 et 42.

2617. de Mol, P., 103, rue Masui, Bruxelles.

Filtres épurateurs.

Médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 9.

2618. Devis, Aug., et C^ie^ (constructeurs), Lodelinsart.

Installation d'aération pour brasseries.

Voir classe 9.

2619. de Rosée, Clément, et C^ie^, Moulins (province de Namur).

2620. De Palmenaer, Emile (tonnellerie), Lokeren.

Tonneaux, cuves en tous genres.

Médailles aux expositions d'Anvers et de Bruxelles.

Voir classe 64.

2621. De Ruytter et Orval, 29, rue Rubens, Bruxelles.

Plan de touraille avec application du chauffage système Perret.

Médailles d'or et diplômes d'honneur à toutes les expositions.

Voir classe 44.

2622. Donkers, L.-B., 25, rue Pycke, Anvers.

Dessins de machines à glace, de puits artésiens, outillages pour fonçage de puits artésiens nouveau système et pompes.

Voir classe 57.

2623. Du Bois, Désiré, 35, rue Locquenghien, Bruxelles.

Appareils pour brasserie et distillerie.

Voir classe 53.

2624. Dubois, Jacques, Momalle.

Tonneaux de tous genres, travail très soigné, solidité garantie, prix modéré.

Voir classe 64.

2625. Dupmeyer, Guillaume, 28, rue du Moulin, Anvers.

Trieurs-diviseurs, polisseurs de malt.

2626. De Schamphelaere-Goethals, E., 9, quai du Strop, Gand.

Tuyaux pour entonnement de bières, vins, alcools, semelles pour malteurs, rondelles en caoutchouc pour bouchons mécaniques, etc., etc.

Voir classe 50.

2627. Garvens, W. (firme), (directeur-gérant : E. Antonissen), 17, rue Van Artevelde, Anvers.

Pompes et appareils hydrauliques pour brasseries et distilleries, pompes à pression, etc., béliers hydrauliques, filtres et matériel pour puits tubulaires, pompes pour puits artésiens.

Médaille d'or, Anvers 1885.

Voir classe 41.

2628. Frentz, Adolphe, 6, rue Gaucheret, Bruxelles.

La Gazette du Brasseur.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 11.

2629. Hermans, Louis, Duffel.

Tourailles et autres tissus pour brasseries, distilleries, malteries, etc.

Médailles, Bruxelles 1880; Amsterdam 1883; Anvers 1885.

Voir classe 19.

2630. Hernotte, Achille, 74, rue de la Tête-de-Mouton, Bruxelles-Midi.

Un double trieur pour brasserie, deux concasseurs, un dégermeur, un trieur d'agriculture et un cylindre pour meunerie.

Voir classes 52 et 63.

2631. Hetzel, frères, 32, rue du Marché, Bruxelles.

Appareils pour brasseries, malteries et distilleries.

Voir classe 53.

2632. Horster, Louis, 84, rue du Progrès, Bruxelles.

Brosses en baleine et autres pour brasseurs.

Médailles d'argent, Paris 1889; Bruxelles 1888; Barcelone.

Voir classe 43.

2633. Institut St-Liévin, Ecole technique de brasserie, 1, rue d'Argent, Gand.

Avant-projet d'installation d'une brasserie. Culture bactériologique. Matériel d'analyse.

2634. Janssens-Raymaeckers, H., 18, rue de l'Empereur, Anvers.

Tuyaux, meules, pompes, etc.

2635. Jeghers, V., 26, rue des Croisades, 16 et 16^bis, rue du Marché, Bruxelles (Nord).

Verreries, cristaux, porcelaines; spécialités pour cafés, hôtels, restaurants.

2636. Joly, Jules-Bonaventure, Saint-Ghislain (près Mons).

Appareils pour brasseries et malteries.

2637. Johnson, George-M., Bruxelles.

Le Petit Journal du Brasseur et publications diverses.

Voir classe 11.

2638. Joseph, M. et C^ie, Bruxelles.

Trieurs, dégermeurs, filtres, appareils pour la mise en bouteilles, extracteurs, pompes, bouteilles, brosses en baleine, etc.

Méd. Grand Concours de Bruxelles.

2639. Kelleter, Henry-F., 73, rue des Vennes, 73, Liége.

Pompes à bière et à pression; réservoirs à air et robinetterie; pulsometer pompe centrifuge.

2640. Krämer, 518-524, rue des Palais, Laeken-Bruxelles.

Foudres, cuves, petits fûts.

Bruxelles 1880 et 1889, diplôme d'honneur et médailles; Anvers 1885, diplôme; Paris 1889, médaille.

Voir classe 64.

2641. Kohn, Max-Maurice, 42, rue du Méridien, Bruxelles.

Barreaux de grilles pour foyers; appareils de sûreté contre l'explosion des chaudières à vapeur; appareil protecteur de niveau d'eau en verre incassable.

Voir classe 22.

2642. Lair et Heleine, 82, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

Articles de brasseries et meuneries.

2643. Laurent, Auguste, 16, boulevard d'Anvers, Bruxelles.

Trente-cinq volumes en collection du *Moniteur de la Brasserie*.

Voir classe 11.

2644. Leleu, A. et Cie, 171, rue du Midi, Bruxelles.

Filtres, saturateurs, soutireurs, vernis pour brasserie, poix, copeaux noisetier, brosses, acide carbonique, tuyaux en caoutchouc, pelles à malter, thermomètres, etc.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

Voir classe 50.

2645. Lermusiaux, Augustin, Jemmapes.

Une machine verticale, une cuve-matière, un concasseur et une paire de meules avec monture.

2646. Lermusiaux, F., 128 et 130, rues de la Tulipe et du Cimetière, Anvers.

Cuve-matière, concasseur, machine à vapeur et appareils à nettoyer, vis d'Archimède, etc.

Voir classes 12 et 52.

2647. Longtin, H., et Le Hardy de Beaulieu, C., 4, quai des Usines, Bruxelles.

Attelages, embrayages et pompes centrifuges.

Diplôme de progrès avec prime, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 23.

2648. Lobet, Léon, la plus importante fabrique de courroies de Belgique, Verviers.

Spécialités : courroies imperméables en cuir; courroies pour dynamos; courroies en tissus : huiles; soude; cristaux.

2649. Maes-Rentiers, L., 7A, rue Bodeghem, Bruxelles.

Mobiliers pour installations de cafés; comptoirs avec marbre; buffet à glace.

Voir classe 42.

2650. Massart, A., 15, place Sainctelette, Bruxelles.

Trieur-diviseur, concasseur, dégermeur.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

2651. Méan, Lambert, Liége.

Deux tableaux résumant les opérations de la Belgique industrielle et de la Belgique agricole (assurances contre les accidents et la grêle).

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classe 63.

2652. Mennig, frères (successeur Henri Mennig), rue du Constructeur, Cureghem lez-Bruxelles.

Pompes, poulies en fer laminé (système breveté), paliers, graisseurs à rotins, ventilateurs, aspirateurs.

Médailles d'or, Anvers 1885; Bruxelles 1888.

Voir classe 23.

2653. Misonne, Aug., Lodelinsart.

Bondes métalliques.

2654. Martinell Geronimo et Cie, 22, rue des Chartreux, Bruxelles.

Bouchons.

Voir classe 64.

2655. Matagne – Peigneux, G. - A., Grande Tonnellerie de Luttre, Pont-à-Celles.

Tonneaux.

Voir classe 64.

2656. Mathieu, Désiré, Thuin.

Camion de brasseur en fer, frein automatique à double effet, quatre patins mobiles aux roues de derrière avec une seule vis, attelage à trois chevaux de profil sur l'axe de l'avant-train.

Prix de progrès, trois diplômes, Bruxelles 1888.

Voir classe 46.

2657. Mills, Félix, 107, boulevard Anspach, Bruxelles.

Brosses pour brasserie.

Voir classe 43.

2658. Orimans, Léon, Liége.

Fermentomètre breveté pour brasseurs et distillateurs permettant, par une opération simple et rapide, de vérifier la force de fermentation des levures.

2659. Otto, Henri, 169, chaussée de Malines, Anvers.

Voiture de transport de bière en bouteilles.

Voir classe 46.

2660. Pagny, Jules, Saventhem.

Plateaux et foyers de tourailles ; girouettes et cheminées d'aspiration.

Médaille d'argent, Anvers 1885, Versailles et Cologne.

Voir classe 19.

2661. Pasteger, G.-J. et fils, Liége.

Un moulin à deux cylindres en fonte cannelés.

Médailles d'or, Bruxelles 1888 ; Paris 1889.

Voir classe 52.

2662. Persenaire, J., Anvers.

Fûts pour brasseries, distilleries ; barils, caisses d'emballage.

Cinq plus hautes distinctions aux expositions universelles.

Voir classe 64.

2663. Petit, Bernard et fils, Bressoux lez-Liége.

Cave en miniature de brasserie, échantillons d'asphalte et béton.

2664. Pfaffenberger, frères, 19, rue de Molenbeek, Bruxelles.

Appareils et ustensiles de brasserie et malterie.

Médaille, Anvers 1889.

2665. Ponty et C^ie, 14, rue de Locquenghien, Bruxelles.

Soutireuses, filtres, machines à boucher, à capsuler, à nettoyer et à rincer les bouteilles ; appareils pour la saturation ; bouteilles, porte-bouteilles, égouttoirs, etc.

2666. Relecom, Théophile, Hal.

Réfrigérants et Pompes.

Médaille de Bronze, Anvers 1885 ; médailles d'or et d'argent, Bruxelles 1888, Anvers 1889.

2667. Renard, Jules, Montigny-sur-Sambre.

Bondes métalliques (nouveau système), s'adaptant aux fûts ordinaires et à pression.

2668. Robyn, Florimond, 94, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

Pompes ; appareils pour le débit des bières.

2669. Roux, L.-Paul, 30, rue Saint-Alphonse, Bruxelles.

Journal *La Revue de la Brasserie et de la Distillerie* ; ouvrages et brochures.

Membre du Jury, Paris 1889 ; id. Bruxelles 1888.

Voir classe 11.

2670. Rummens, L., 112, rue de Molenbeek, Bruxelles.

Bouteilles et paillons ; bouchons mécaniques ; cristaux.

2671. Schoentjes, Louis, Canal des Vieux Lions, 15, Anvers.

Appareil à gazéifier les bières, eaux et vins : soutireur de bouteilles diverses.

Médaille d'argent, Anvers : médaille d'or, Bruxelles.

2672. Société anonyme des Etablissements Halot (anciens établissements Cail-Halot), 53, rue Derosne, Bruxelles.

Réfrigérants.

Médailles à toutes les expositions.

2673. Société des Brasseurs pour l'enseignement professionnel, Station scientifique, Institut supérieur et Ecole professionnelle de brasserie, 41, rue de Bruges, Gand.

Station scientifique ; Institut supérieur et école professionnelle de brasserie.

Prix de progrès et médaille d'or Bruxelles 1888.

Voir classe 7.

2674. Soubre, L. et Flechet (Société anonyme de Robinetterie et Chaudronnerie de cuivre), 164, rue Grétry, Liége.

Articles de brasserie et robinets divers.

2675. Struyf-Coppens, avenue du Commerce, Anvers.

Appareils de brasserie.

2676. Tillier, Achille, à Pâturages.

Plans d'une nouvelle disposition de brasserie à cascade complète pour bières blondes et brunes à fermentation haute.

2677. Vandenbossche, Jos., Puers, (prov. d'Anvers).

Tonneaux.

Médaille bronze, Anvers 1885.

Voir classe 64.

2678. Vanden Bossche-Maes, Louis, Willebroeck.

Tonneaux et articles de tonneliers.

Voir classe 64.

2679. Vanden Driessche, C. et fils, rue du Bailleur, Bruges.

Matériels de brasserie.

2680. Vanden Eynde-Smets, A., 110, rue Notre-Dame, Malines.

Ameublement de café.

Médaille de bronze, Bruxelles ; médaille de bronze, Amsterdam ; médaille d'argent, Paris.

Voir classe 42.

2681. Vander Molen, Gustave, Anvers.

Deux trieurs-diviseurs.

2682. Van de Wyer et Cie, 17, rue Haute, Anvers.

Appareils pour brasseries et distilleries.

Médailles d'or, Anvers 1877, Bruxelles 1879 ; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 53.

2683. Van Duyse, frères, Lokeren.

Bouchons fabriqués par le système catalan et le système français.

Médailles d'or, Anvers 1885, Grand Concours 1888.

Voir classe 64.

2684. Verbéeck, Ve Ed., rue des Fabriques, Bruxelles.

Installations générales d'usines, brasseries, distilleries, sucreries, teintureries, etc.

2685. Verhaert, G., 60, rue de l'Eglise, Mortsel lez-Anvers.

Placement de puits Norton et puits artésiens.

2686. Verhoeven-Schoiers, J.-J., 148, avenue des Arts, Anvers.

Tubes en verre dur recuits : tubes pour machines de brasseries, distilleries et sucreries.

Voir classes 18, 53.

2687. Vuylsteke, J., (Ecole de brasserie), 35, rue des Récollets, Louvain.

Plans, appareils, cultures, etc., pour l'école de brasserie.

2688. Vuylsteke et Freyhoefer, 19, rue Henri Maus, Bruxelles.

Articles et appareils de brasserie.

2689. Wanner et Cie, 71, rue Van Artevelde, Bruxelles.

Courroies de transmission : appareils de graissage ; graisses consistantes.

Médailles, Paris 1889, Barcelone 1888.

Voir classe 23.

2690. Zoetholdt, Ferdinand, 17, rue Sallaert, Bruxelles.

Machines et appareils : pompes pour brasseries.

SECTION C.

Bières.

2691. Anthoni, Maurice, Broechem.

Bières blanche et blonde à fermentation haute.

2692. Arckens et Malherbe, Tongres.

Bière brune, Gold-Ale.

2693. Antwerp Tivoli Brewery Ld, Anvers.

Bières à fermentation basse.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889.

2694. Baeckeroot-Goetgheluck (Brasserie le Pont), Poperinghe.

Bière blonde.

2695. Baelemans, Jacques, Lindestraat, Wyneghem.

Bières.

2696. Barbier-Friart (Veuve Alfred), au Rœulx (Hainaut).

Bavière de garde en fût ; bière genre Louvain en bouteilles.

2697. Bauchau Eug. et Cie (Brasserie La Vignette), Louvain.

Bières à fermentation basse et haute.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

2698. Baudour, François (Brasserie St-Charles), à Baudour.

Bière blanche en fûts et en bouteilles.

2699. Bauters et Cottignie, 37, rue de Bruxelles, Gand.

Bières.

2700. Bierens (Veuve F. L.), Wommelghem.

Bières.

2701. Bellis-Demol, J., 218, chaussée de Gand, Molenbeek (Bruxelles).

Lambic.

2702. Berlier, S. et V., Marcinelle.

Bières.

2703. Bernaerts, frères, Adriaensens, Ch., successeur, Malines.

Bières en bouteilles.

2704. Beyers, François, Bouchout lez-Anvers.

Bière d'orge en fûts.

2705. Binard, A. J. V. (Brasserie de Naleau), Châtelineau.

Bières.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

2706. Boey, L., Hemixem.

Bières.

2707. Bontemps, Jean-Baptiste, 59, rue du Houblon, Bruxelles.

Lambic, Faro.

2708. Borremans - Vancampenhout, A., Forest (lez-Bruxelles.)

Bières : Salvator, bock, munich (fermentation basse) ; pale ale, stout et bières brunes (fermentation haute); lambic et faro.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; hors concours, membre du jury, Bruxelles 1888 ; Médaille d'or, Paris 1889.

2709. Bove-Waterloos, E., rue de la Contribution, à Gand.

Bière brune.

2710. Brasserie et Malterie d'Akkergem (Société anonyme), 49, Nouvelle Promenade, Gand.

Bières.

2711. Brasseries Artois, 46, Canal, Louvain.

Bière.

Médaille d'Or, Anvers 1885.

2712. Brasserie et Malterie de l'Alliance (Société anonyme), Morlanwelz-Carnières.

Bières.

2713. Brasserie et Vinaigrerie de Lembecq lez-Hal (Société anonyme), 72, rue du Marais, Bruxelles.

Bières.

2714. Brasserie et Malterie Belliard (Société anonyme), 78 rue Belliard, Bruxelles.

Bières de fermentation haute.

Médaille de bronze, Anvers 1885 ; Grand Concours, médaille d'argent, Bruxelles 1888.

2715. Grande Brasserie de Koekelberg lez-Bruxelles (Société anonyme).

Bière de bock.

Premier prix de mérite, Melbourne 1888 ; médailles d'or, Bruxelles 1888, Paris 1889.

2716. Brasserie du Phénix Belge (Société anonyme) 16, rue Ulens, Bruxelles, brasserie à fermentation basse et fabrique de glace artificielle.

Bock-Phénix.

Diplôme d'honneur, Exposition intern. Paris 1892, Bruxelles, Exposition commerciale et industrielle 1893, id. St-Gilles ; médaille d'or, Exposition intern. d'alimentation, Bruxelles 1893.

2717. Brasserie de la Sambre (Société anonyme), Marchienne-au-Pont.

Bière blonde Marchiennoise.

Médaille à l'Exposition universelle d'Anvers 1885; médaille d'or au Grand Concours international des Sciences et de l'Industrie de Bruxelles 1888.

2718. Brasserie Victoria (Société anonyme), Anvers.

Bock, munich ; orge naturelle.

2719. Briat, Emile, Boom.

Bières.

2720. Brogniez, Fernand, 89, rue de Houdeng, La Louvière.

Fût de bière dite Grisette.

Médaille d'argent, Paris 1889.

2721. Brogniez, Frantz (Brasserie Saint-Michel), Lichtervelde.

Grisette des Flandres en fût et en bouteilles.

2722. Brulé, Nivelles.

Bières.

2723. Buche-Kinit, François, Muno.

Bière blonde en bouteilles.

2724. Bulckens, Léon, Nivelles.

Bières.

2725. Burny, Louis, Alost.

Bières.

2726. Callebaut, frères, Wieze.

Bières brunes.

2727. Cammaert, Philémon, Bornhem (Anvers).

Bières.

2728. Caulier, frères, 10, rue Herry, Bruxelles.

Comptoir de dégustation.

Médaille d'or, Anvers 1885.

2729. Carbonnelle, G. (Brasserie St-Yves), Tournai.

Bières en bouteilles.

Médaille de bronze, Anvers 1885 ; médaille en vermeil, Bruxelles 1888 ; médaille d'or, Paris 1889.

2730. Carlier et C^ie, 45, rue de la Grande-Ile, Bruxelles.

Bières à fermentation spontanée.

2731. Cauwe, A., Roulers.

Bières.

2732. Cauwe-De Buck, D., Pont des Augustins, Bruges.

Bières.

2733. Ceulemans, F.-J., 60, rue Looibroeck, Anvers.

Bières.

2734. Christiaens-Buysse, E., 7, quai des Tanneurs, Gand.

Bière double } à fermentation haute;
Bière spéciale }
porter belge (spécialité de la Maison).

La plus haute distinction donnée aux bières étrangères, Leipzig 1892.

2735. Christiaen-Desnick, Hector, Couckelaere.

Bières.

2736. Claes-Janssens, A., 4-6, rue de l'Amidon, Anvers.

Bières.

2737. Claes-Vanderhaegen, rue du Sentier, Gand.

Uitzet, pale-ale, fermentation haute.

Médaille de bronze, Anvers ; médailles d'or, Bruxelles, Paris.

2738. Claes, P.-J., et Lauwers, L., Reeth.

Bières.

2739. Cnapelynck-Hertogs, 26, rue de Deurne, Anvers.

Bières d'orge.

2740. Cnudde-de Moor, G., Ostende.

Bières.

2741. Compeeren, frères, Wilryck lez-Anvers.

Bières d'orge.

2742. Constandt, Auguste, Oudenburg lez-Ostende.

Bière blonde.

2743. Cools, frères, 52, rue Jolly, Bruxelles.

Lambic, faro, brune.

2744. Coosemans, J., 17, rue Notre-Dame du Sommeil, Bruxelles.

Lambic en bouteille.

2745. Corbeau, Alexandre, Haine-St-Paul.

Bières.

2746. Cordemans-Vandenbroeck, V., rue du Canal, Merxem (Anvers).

Bière d'orge en fûts et en bouteilles ; spécialité de bières de garde.

2747. Corluy, Aug., Bouchout (prov. d'Anvers).

Bières.

2748. Cornil, Joseph et fils, Gilly (Sart-Allet).

Bières.

2749. Couvreur et C^ie, Wegnez (lez-Verviers).

Bière de fermentation basse, type Munich.

2750. Cuykens et Vandenwyngaert, C., Lierre.

Bières.

2751. Crétens-Maeck, Ch., 161 et 163, rue Haute, Bruxelles.

Lambic, blonde.

2752. Crokaert, Edouard (Brasserie La Rose), 17, rue des Fabriques, Bruxelles.

Bouteilles lambic gueuse.

2753. Cruls, Norbert, Merxem.

Bières.

2754. Daelemans Cam. et sœurs, Belcele (St-Nicolas).

Un fût vinaigre et 2 bouteilles.

2755. Daels, François, Aerschot.

Bière à fermentation haute en fûts et bouteilles.

2 médailles d'or, La Haye 1892.

2756. Damiens, Georges (Brasserie Léopold), 55, rue Vautier, Bruxelles.

Bières.

Médailles d'or, Bruxelles 1888 ; Anvers 1885 ; Paris 1889.

2757. De Beerst-Verbrugghe, Edmond (Brasserie L'Enfant du Nord), Oostduinkerke lez-Nieuport.

Bière blonde, jeune et vieille.

2758. De Beukelaer-Swenden et C^ie, Terhagen (Boom).

Bières.

2759. De Boeck, frères, 188, rue de Flandre, Bruxelles.

Comptoir de dégustation.

Hors concours, membre du jury, Anvers 1885 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888 ; grand prix et médaille d'or Paris 1889.

2760. De Boeck, Léopold, Hal.

Lambic, faro, brune.

2761. De Boeck, M., Aertselaer.

Bières.

2762. De Bois, Léopold (Brasserie l'Etoile, fondée en 1826), rue du Sud, Furnes.

Uitzet en bouteilles.

2763. De Bontridder, Fritz et C^ie, 49, rue des Moulins, Vilvorde.

Lambic, faro, brune.

2764. Declerck-Rathé, Ch., Furnes.

Bière en bouteilles et en fûts.

2765. De Cock, E., Malines.
Bières.

2766. Decoux-Delalou, Châtelineau.
Bières.

2767. Decoster-Heymans. Ferdinand, 65, rue de Terre-Neuve, Bruxelles.
Lambic, faro, brune.

2768. De Coster. Jules. 3, rue de la Digue, Ixelles (Bruxelles).
Bière brune.

2769. Decoster. L. et E. (Brasserie du Cornet de Poste), 24-26, rue des Fabriques, Bruxelles.
Lambic, faro, brune.

2770. De Cuyper-Brabants, Auguste, Beersel lez-Heyst-op-den-Berg.
Bière de fermentation haute.

2771. Delande-Hérin, Emile.
Bière brune.

2772. Degroof, Charles, Wilryck.
Bières.

2773. DeJonghe, frères, Willebroeck.
Faro, lambic, orge double, orge.

2774. De Keersmaecker, F.-A., Londerzeel.
Bière brune de fermentation haute.

2775. De Keersmaecker-Augustyns, Jean-Joseph, Wolverthem.
Lambic, brune et bock en bouteilles, fermentation haute.

2776. Dekeyser, F. (Brasserie de l'Entrepôt), 85, rue de l'Intendant, Molenbeek-Saint-Jean.
Bock, danoise, uitzet, faro.

2777. De Koninck, Ch., 293, chaussée de Malines, Anvers.
Bières d'orge.

2778. Delbruyère, Jules, Châtelet.
Bières à fermentation haute en fûts et en bouteilles.

2779. De Lescluze, Oscar (Brasserie de l'Etoile), 10, rue Terlinck, Berchem-Anvers.
Bière d'orge et demi-orge.

2780. Delloye, J., et Masson, L., 165, rue Jolly, Bruxelles.
Lambic, faro, mars.

2781. Delvaux. Adolphe, 403, rue des Palais, Laeken-Bruxelles.
Bière brune.

2782. De Meeter. Jean (Brasserie l'Union), Alost.
Bière brune et blonde.

2783. De Meulemeester-Verstraete, Léon, Bruges.
Bière à fermentation haute et basse.
Médailles d'or, Bruxelles 1888, Paris 1889.

2784. De Negry. Hector, Courcelles.
Bières.

2785. Dens, François, De Haes-Dens, successeurs (Brasserie et Vinaigrerie Le Cerf), Putte (près Malines).
Bière brune et vinaigre de grain.
Diplôme et médaille, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

2786. Depoorter, Albert, Jemmapes.
Bières.

2787. De Potter, frères, 17, rue du Cheval-Noir, Molenbeek-Saint-Jean.

Lambic. Faro.

2788. Depuydt, Henri (Brasserie Le Lion), Aertrycke lez-Thourout.

Bière blonde et brune, fermentation haute.

2789. De Preter, Constant, 11, rue Potgieter, Anvers.

Bière.

2790. De Preter-Naets, D., Putte (près Malines).

Bière ordinaire.

2791. De Preter-Dens, Eugène-Théodore, Putte lez-Malines.

Bière blonde, bière blanche, vinaigre de grain en bouteilles.

2792. De Preter-Lauwers, Gustave (Brasserie de l'Ancre), Berchem-Anvers.

Bière blonde d'Anvers.

2793. De Rauw-Carlier, Victor, Frameries lez-Mons.

Bière brune à fermentation haute.

Médaille de bronze à l'Exposition universelle de Paris 1889.

2794. Derbaix, G.-A., Havay par Givry.

Bières.

2795. De Ridder, Eug., Deurne.

Bières.

2796. Detry-Dellier, Jean, St-Amand lez-Fleurus.

Bières.

Première mention, Paris 1878; certificat d'admission, Bruxelles 1880.

2797. Desmedt, J., 23, rue des Meuniers, Anvers.

Bières.

2798. De Swert, P., Berchem-lez-Anvers.

Bière blanche et bière d'orge.

2799. Devaux, Félix, 9, rive droite du Canal, Dampremy.

Bière blonde, fermentation haute.

2800. De Vleminck, Constant, 41, rue Taziaux, Molenbeek-Bruxelles.

Lambic, faro, brune.

2801. De Vleminck-Coosemans, Fr. (Brasserie-Ste-Marie), impasse de la Brasserie (rue de Laeken), Bruxelles.

Lambic.

2802. De Volder, Joseph, 15, rue Teichman, Anvers.

Fermentation haute, bières blonde et brune.

2803. Dewinter, frères, Oppuers.

Ale De Winter; stout national, fermentation haute.

Récompenses dans toutes les expositions brassicoles, internationales et universelles.

2804. De Winter, Jos., Contich.

Bières.

2805. D'Hoedt, Jules, Bruges.

Bières.

Médailles d'or, Bruxelles 1888, Paris 1889; Médailles d'argent, Paris 1878, Anvers 1885.

2806. Dillenberg, H. (Brasserie de Koekelberg), Bruxelles.

Bock et bavière en bouteilles.

2807. Dubois, Gustave, Audegem lez-Termonde.

Bières blonde et brune, fermentation haute.

2808. Dubois, Léon, Lebbeke, près Termonde.

Bières.

2809. Dumortier-Devos, 110, chaussée d'Anvers, Bruxelles-Laeken.

Bière, fermentation basse.

Médailles d'argent Anvers 1885, Bruxelles 1888.

2810. Du Pont, Pol, place Fossé courbe, Gand.

Bières.

Médailles d'argent, Bruxelles 1888; Paris 1889 et Cologne 1889.

2811. Edouard, Jean, Ostende.

Bières.

2812. Erix (Veuve Joseph), Willebroeck.

Bières.

2813. Everaerts, François - Aloïs (Brasserie du Cygne), 83, rue Folle, Hoboken.

Bière blonde en tonneaux et en bouteilles.

2814. Feys-Vandevelde, Pierre, Rousbrugge.

Fût de bière de saison.

2815. Fouarge, frères, Looz-la-Ville (Limbourg).

Bière blonde, haute température.

2816. Gallez, Arthur, et Cie, Dour.

Bière brune, en fûts (fermentation haute); bière grisette, en bouteilles (fermentation haute); bière blanche, en bouteilles (fermentation haute).

2817. Geniets, Ed., Puers.

Bières.

2818. Gisbert-Dupont, Farcy-Waremme.

Bière.

2819. Goethals-Mertens, E., Meulebeke.

Bière brune, uitzet, double ale.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Anvers 1885.

2820. Grosfils, Pierre (Brasserie), (Société anonyme), Verviers.

Bières de fermentation haute.

Grand prix, Paris 1889.

2821. Hannecart, Adolphe, Souvret (Courcelles).

Bières.

2822. Hanssens-Jenart, Quaregnon.

Bières.

2823. Hap, Pierre (Brasserie des Deux-Tours), 144, chaussée de Louvain, Bruxelles.

Lambic et faro (fermentation spontanée), bières à fermentation haute en fûts et en bouteilles.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888; médailles d'argent, Anvers 1885, et Paris 1889.

2824. Hauwaerts, frères, 41, rue des Tanneurs, Bruxelles.

Lambic, faro.

2825. Herbos, frères et Cie, 73-75-77, rue Notre-Dame du Sommeil, Bruxelles.

Lambic, faro.

Médaille d'or, Anvers 1885.

2826. Hérinckx, Félix, 4, rue de la Sacristie, Molenbeek-Saint-Jean.
Lambic, faro, brune.

2827. Hérinckx-Duchesne, Josse, 1, rue de l'Epargne, Bruxelles.
Lambic en bouteilles.

2828. Herinckx, frères et sœur (Brasserie de la Couronne), Uccle.
Lambic en bouteilles.

2829. Herinckx-Vankerbergen, 27, rue de la Grande-Ile, Bruxelles.
Bières.

2830. Hermans, frères, 29, canal des Brasseurs, Anvers.
Bières d'orge.
Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

2831. Heyndrickx, Albert (Brasserie Royale de Laeken).
Lambic, faro, brune.

2832. Heyndrickx-Robert, Th.
Bières.

2833. Hoefnagels, Denis (Brasserie à vapeur Saint-Arnold), Hoboken.
Bière, fermentation haute, dite bière d'orge.
Médaille de bronze, Anvers 1885.

2834. Houwaerts, Auguste, 19, boulevard Jamar, Saint-Gilles (lez-Bruxelles).
Lambic, faro.

2835. Huger, Charles, et fils (Brasserie La Persévérance), Hoboken.
Bières.

2836. Huybrechts, Achille, Contich.
Bières.

2837. Huybrechts, G., Boom.
Bières.

2838. Indeken, Pierre-Jacques, Meeuwen (Peers), (Limbourg)
Bières.

2839. Jacobs-Herinckx, P. (Brasserie-Malterie Jérusalem), 102, chaussée de Forest, Saint-Gilles lez-Bruxelles.
Lambic.

2840. Jadin, père, Marchienne.
Bières.

2841. Janssen L., 3, rue du Clos, Malines.

2842. Jaspers, Constant, Eeckeren.
Bières.

2843. Jeanty-Vergnant, 123, boulevard de la Senne, Bruxelles.
Bières.

2844. Kaeckenbeeck, Jacques, 19, rue d'Anderlecht, Bruxelles.
Lambic, faro, brune.

2845. Ketelbant, Guillaume-François, 1, rue des Fabriques, Bruxelles.
Bière, fermentation spontanée.
Médaille, Bruxelles 1888.

2846. Kremer et Cie, 30, rue Van Luppen, Anvers.
Bières.

2847. Lambert, Félix, place de l'ancien Canal, Anvers.
Bières.

2848. Lamot-Rypens, Adolphe, Boom.
Bière brune dite faro de Boom.

2849. Lamot.Charles, rue des Pierres, Malines.

2850. Lamot.Désiré, à Willebroeck.
Bières.

2851. Lamot - Deboek (Veuve E.), Reeth (Niel-Anvers).
Stout, pale-ale, orge.
Médaille d'or, Bruxelles 1888.

2852. Lamot, Jos., Boom.
Bières.

2853. Lamot. Gaston-Léon, 1, rue des Draps, Malines.
Bière de fermentation haute.

2854. Lamot - Van den Bril. Louis (brasserie à vapeur), Boom.
Bières blanches, blondes et brunes.

2855. Lamot-Roestenberg. R. (Brasserie Le Cygne), 12, rue d'Adeghem, 12, Malines.
Bières.

2856. Lannoy-Dupont.Adolphe. Menin (Flandre Occidentale).
Bières.

2857. Lannoy. Jean, rue Lannoy, Ixelles.
Bière brune.

2858. Lannoy-Sablon,H., Marcinelle-Charleroi.
Bières.

2858*bis*. Laurent, Jules, Dinant.
Bière blonde et bière brune.
Dix médailles : bronze, argent, vermeil, or et diplôme d'honneur.

2859. Lebrun. Joseph, Etalle (Luxembourg).
Bière blanche à fermentation haute.
Médailles, Bruxelles 1888, Paris 1889.

2860. Leclercq et Verhulst, 54, cour du Prince, Gand.
Uytzet.

2861. Lecrinier. Chrysostôme, Houdeng-Goegnies.
Bière blonde.

2862. Lecroart. Léon. et Delepaut, 17, rue du Soudart, Tournai.
Bières brune et blonde en bouteilles.

2863. Leemans et C^ie (Brasserie de Helmet), 455, chauss. de Haecht, Schaerbeek.
Bière brune en bouteilles.

2864. Lheureux, Pâturages.
Bières.

2865. Leclercq, Jules, Virton.
Bières.

2866. Losseau-Wailut. E., Thuin.
Bières brune et de saison.

2867. Lust. Emile, Courtrai.
Bières des Flandres.

2868. Lyssens-Scheltjens (V^e), Rupelmonde.
Bières.

2869. Madoux. Alfred, Brasserie de la Chasse-Royale, Auderghem-Bruxelles.
Bières à fermentation haute et basse.

2870. Maes. E., Waerloos.
Bières.

2871. Maes, frères, 59, rue d'Anderlecht, Bruxelles.
Lambic.

2872. Majoie-Moorkens, Emile, Hérenthals.
Bière en bouteilles.

2873. Mann (Ve) et Cie, 154, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.
Bières à fermentation basse : bock, munich, bavière.

2874. Marmillon-Abts (Ve L.), Longue rue des Images, Anvers.
Bières d'orge.

2875. Marinx et William, Charles, 60, rue Digue-de-Brabant.
Bières.

2876. Meeûs-Funck (sous la firme E.-B. Meeussen), maison fondée en 1554.
Bière d'orge.
Médaille de bronze, Anvers 1885.

2877. Mertens, Alphonse et Cie (brasserie Bréda), 60, rue du Canal, Louvain.
Bières brune, blanche, peeterman et orge.
Hors concours, Anvers 1885, membre du jury ; Bruxelles 1888, secrétaire du jury ; Paris 1889, membre du jury.

2878. Mertens-Fremerie, Emile, Willebroeck.
Bières.

2879. Mertens-Erix, Henri, Cruybeke.
Bières.

2880. Mertens (Ve Léon), Wyneghem (province d'Anvers).
Bière d'orge et bière blanche.

2881. Meynne-Dutry, 8, rue Fossé-Courbe, Gand.
Uitzet.

2882. Minazio, Arthur, Willebroeck.
Bière d'orge.

2883. Misonne, Aug., Lodelinsart.
Bière et bondes métalliques.

2884. Mistiaen, frères, Buggenhout (Flandre-Orientale).
Bière d'orge, double orge.

2885. Mottard, frères et sœurs, rue Hors-Château, Liége.
Bières en bouteilles.

2886. Mottin, Jean, Hannut (Liége).
Bières.

2887. Nowé-Waefelaerts, Vilvorde.
Bières.

2888. Nuyts, Charles (Brasserie Prince Cardinal), Borgerhout.
Bières d'orge.

2889. Ortmans, J.-B., et fils, Liége.
Bière de saison.

2890. Paternoster, Léopold, Hornues.
Bières.

2891. Payen, Victor, 4, rue Merdenchon, Tournai.
Bière brune de fermentation haute.

2892. Payon, Alexis, Fays-les-Veneurs, près Paliseul (Luxemb.).
Bière blonde.

2893. Peeters (Ve J.), Vremde.
Bières.

2894. Peeters, Louis, Ranst.
Bières.

2895. Petre-Devos, Aug., Audenarde.
Bière d'Audenarde.

2896. Petre Nerinckx, Ed., Hal et Anderlecht.
Bières.
Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

2897. Ponette-Carpentier, boulevard de l'Entrepôt, Bruxelles.
Bière brune.

2898. Pootmans, Bouchout (prov. d'Anvers).
Bières.

2899. Raemackers, G., 125, Allée Verte, Gand.
Uitzet.

2900. Reypens-Bayet, Pierre-Joseph, Mortsel.
Bières.

2901. Robert, Alfred, 18-19, rue de France, Bruxelles-Midi.
Brune.

2902. Robette, A., Boussu (Mons).
Bières.

2903. Rodenbach - Mergaert, Ed., Roulers.
Bière brune.

2904. Roland, Jules, Chièvres.
Bière brune et blanche de fermentation haute.

2905. Rosseels, Eugène et Cie, (Brasserie de l'Alliance), 45, rue de la Clinique, Bruxelles.
Bières brunes.

2906. Royer, Fr. et Gust., frères, Gulleghem (lez-Courtrai).
Bières brunes et blondes.

2907. Royers-Robyns, F.-F., Anvers.
Bières d'orge.

2908. Rysman-Cambier, Omer (Brasserie du Cornet), Autryve.
Bières en fûts et en bouteilles.

2909. Saverys, Félix, rue d'Assaut, Gand.
Uitzet.

2910. Schilders, F., Deurne.
Geersten.

2911. Scheyvaerts, Aug., Eeckeren.
Bières.

2912. Scheys-Van Hamme (Brasserie Million), Jodoigne.
Bière Grisette.

2913. Schoetetters-Van Dyck (Ve Ch.), Schelle.
Bière blanche et brune.

2914. Schul, R., Boom.
Bières.

2915. Schulte et Cie (Brasserie Le Lion), 41, rue Coeberger, Anvers.
Bières.

2916. Serré (Ve Jules), (Brasserie de la Porte Verte), rue de la Poule, Hal.
Lambic, faro, bière de table.

2917. Sméraldy, J. et M., frères, 10, rue des Six-Jetons, Bruxelles.
Lambic, faro, mars.

2918. Soetens-Carl (Brasserie St-Antoine), 27, rue de la Fraternité, Anvers.
Bières d'orge.

2919. Spruyt-Vermylen (V^e). Waerloos.

Bières.

2920. Stauffer, Jean et C^ie, Enghien.

Bière de fermentation basse.

2921. Stas et enfants, Rupelmonde.

Bières.

2922. Steenackers-Troch, Fr., 21, rue de la Liberté, Boom.

Bières blanche, brune et blonde, fermentation haute.

2923. Steurs, Edmond (Brasserie et malterie Le Bocage), Givry (Hainaut).

Bières.

Paris 1889, membre du jury.

2924. Tack et C^ie, rue de l'Arc, Courtrai.

Bières des Flandres.

2925. Terlinck-Baelden, H., Furnes.

Bière uitzet, double uitzet, pale-ale, fermentation haute.

2926. Terlinck-Cortier, Jules, Houthem lez-Furnes.

Bière blonde (ordinaire et double).

2927. Theunissen, Edmond, Linkebeek lez-Bruxelles.

Bières.

2928. Torfs, L., Linth.

Bières.

2929. Valcke, Max., 68, rue Archiduchesse, Ostende.

Bières.

2930. Vanassche (V^e Ch.), Liezele.

Bières.

2931. Van Bavel-De Ruyter, Jan (Brouwerij Lichtenberg), Hoboken.

Gersten, half gersten, wit bier.

2932. van Berchem, Henri, Willebroeck.

Bières.

2933. Van Bergen, H. et Thielemans, Aerschot.

2934. Van Buggenhout, A., Vierseldyck.

Bières.

2935. Van Brandt, Frans, Aertselaer.

Bières.

2936. Van Breedam, rue du Béguinage, Malines.

2937. Van Cappelen, Jules, et Janssens-Van Cappelen, Paul (Brasserie de l'Ancre), Merchtem.

Bières brune, blonde et blanche.

2938. Van Cauwenberghs (Veuve), Schilde.

Bières.

2939. Van Compernolle-Stockman, Achille (Brasserie Stockman), Evergem (Flandre orientale).

Bières en bouteilles.

Médaille d'argent, Amsterdam 1883; médaille d'or, Anvers 1885.

2940. Vanden Bergh et C^ie, 11, canal des Vieux Lions, Anvers.

Bock, munich, orge amère.

Diplômes d'honneur et médailles de 1^re classe aux grandes expositions.

2941. Vanden Bogaert. Modeste (Brasserie l'Union), Willebroeck.

Bière, fermentation haute et spontanée.

Médaille d'argent, Anvers 1885; médaille d'or, Paris 1889.

2942. Van den Brande, Jules, Wyngene lez-Thielt.

Uitzet de Pithem, bière brune.

2943. Vanden Briel, Alfred, Boom,

Bières.

2944. Vanden Driesch, A. et Van Calck, F., Berchem-Sainte-Agathe lez-Bruxelles.

Lambic et faro.

2945. Vanden Heuvel et Cie, 9, rue de la Senne, Bruxelles.

Bières.

2946. Vandenhove, Louis, Saint-Trond.

Bière brune et blanche.

2947. Vanden Kerkhoven, Ant.-J., 5, rue du Boulet, Bruxelles.

Lambic, faro.

2948. Van den Schrieck, Tirlemont.

Sport-ale et bière blanche de Berlin.

2949. Vandenperre, Emile, 18, rue d'Idalie, Bruxelles.

Bières en bouteilles.

Médaille d'or, Paris 1889; médaille d'argent, Bruxelles 1888.

2950. Vande Perre, Hoboken.

Bières.

2951. Vander Aa, A., 25, boulevard Jamar, Bruxelles.

Lambic, faro.

2952. Vander Borght, Julien et Jean, 120, rue d'Anderlecht, Bruxelles.

Faro, lambic, brune; spécialité de l'usine : Kroon's bier.

Participation à l'exposition nationale 1880; médaille de bronze, Anvers 1885; médailles d'argent, Bruxelles 1888 et Paris 1889.

2953. Vander Elst et Bruyns, rue Sterckx, 11, Saint-Gilles (Bruxelles).

Lambic, faro, brune.

2954. Vanderhaert-Verstraete, 5, rue des Brasseurs, Louvain.

Bière blanche dite de Louvain; bière blanche dite de Pithem.

Diplôme de participation, Bruxelles 1888; diplôme de médaille d'argent, Paris 1889.

2955. Vander Ghote, rue Dambrugge, Anvers.

Bières d'orge.

2956. Vander Kelen, Jemappes.

Bières.

2957. Van der Molen, Oscar, Anvers.

Bière d'orge.

Membre du jury aux expositions de Paris et de Bruxelles.

2958. Vander Molen et Ongena, rue Van Ballaer, Anvers.

Bières.

2959. Van der Schueren, Auguste, Alost.

Uitzet d'Alost.

2960. Vandervelde et Cie, 7, rue de la Concorde, Ixelles.

Lambic, faro, brune.

2961. Vandevoorde-Gillebert, Florimond, Ypres.

Bière vieille et Uitzet des Flandres.

2962. Vandevyver, A.-L., frères, rue au Beurre, Ypres.

Bières.

2963. Vande Walle, Julien, 128, Pêcherie, Gand.

Uitzet.

2964. Vande Wyngaert, Jos. et fils, Lierre.

Bières.

2965. Van Ghyseghem, Emile, Alost.

Bières.

2966. Van Haelen, Guillaume, 7, boulevard Barthélémy, Bruxelles.

Lambic et faro.

2967. Van Hombeeck, Frans, Berchem (Anvers).

Bières brun et blanch .

2968. Van Hoomissen, D., Eykevliet.

Bières.

2969. Van Diepenbeeck (Brasserie du Chevalier Marin), 23, rue de Beffer, Malines.

Bock, munich, demi-bavière.

Médailles d'or, Bruxelles 1888 et Paris 1889.

2970. Vankeerbergen-Aerts, H. (Brasserie du Boulet), 3, rue du Boulet, Bruxelles.

Lambic gueuse.

2971. Vankeerbergen, Victor, 11, rue de la Buanderie, Bruxelles.

Lambic, faro, etc.

Médailles d'argent, Amsterdam 1883 et Anvers 1885; médaille d'or, Bruxelles 1888.

2972. Van Kerckhove, Hingene.

Bières.

2973. Van Lare-De Clercq, Th., Lokeren.

Bière brune, en bouteilles.

2974. Van Liempt, Edouard (Brasserie De Hopbloem), Turnhout.

Bières.

2975. Vanlier J.-L., 50, rue de Bruxelles, Hal.

Chico-bier en bouteilles, bière blonde claire.

2976. Van Linden, J.-C., Borsbeek (province d'Anvers).

Bières.

2977. Van Meerbeeck, Ernest (Brouwerij der Abdij), Kiel (Anvers).

Bière.

2978. Van Meerbeek, Ernest et Charles, Thisselt.

Bière.

Médaille d'argent, Paris 1890.

2979. Van Meerbeeck, Henri, Borgerhout (Anvers).

Bières d'orge et blanche.

Bruxelles 1888; médaille d'argent, Paris 1889.

2980. Van Milders, Emile, Liezele.

Bière brune à fermentation haute.

2981. Van Neste-Sabot, Auguste (Brasserie Les Trois Moines), Bruges.

Bière blanche, blonde et brune, à fermentation haute.

2982. Van Reeth, Casimir, Boom.

Bières.

2983. Van Roey, V^e Jean-Louis (Brasserie le Lion Rouge), Blaesveld.

Bières à fermentation haute.

2984. Van Ryswyck, Karel, Westmalle.

Bières.

2985. Van Tilt, sœurs, Louvain.

Bière blanche de Louvain.

2986. Van Velsen, Bornhem et Bruxelles.

Blonde (anglo-bavaroise pâle), extra stout, porter, drydraad, barleywine.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; grand prix, Paris 1889.

2987. Van Wilderode-Van Damme, Gustave, (Brasserie l'Etoile), Grammont.

Bière blonde en bouteilles.

2988. Veraart, J.-B., Cappellen (lez-Anvers).

Bières.

2989. Ver Elst-Van Hoomissen, François, 10A, 11 et 11A, boulevard Barthélémy, Bruxelles.

Lambic, faro, bière de ménage: spécialité de bière gueuse en bouteilles et bière de coupage.

2990. Verhaert, frères, Hoboken.

Bière d'orge et brune.

2991. Verheyen, François, Mortsel lez-Anvers.

Bières d'orge, brune.

2992. Verheyden, Emile, 1, rue d'Hanswyck, Malines.

Uitzet et brune de Malines.

Concours international, diplôme de participation : médaill de bronze, Bruxelles, 1888.

2993. Vériter, Paulin, Saint-Léger s/Ton (Luxembourg).

Bière blonde, fermentation haute.

2994. Vermersch-Bouquey, 2, rue de Ten Bosch, Bruxelles.

Bière brune.

2995. Verschueren, E., Heffen lez-Malines.

Bières d'orge et uitzet.

2996. Vissoul - Delcourt, Léopold, Montigny-sur-Sambre.

Bières brune, double, saison, grisette.

2997. Wielemans - Ceuppens, Bruxelles-Midi.

Munich, bock.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; grand prix, Paris 1889.

2998. Wodon-Derenne, Franz, 55, rue des Brasseurs, Namur.

Bières du pays ; spécialité de bière blonde (fermentation haute).

2999. Zoete (Vve Norbert) et fils, Furnes.

Bières blondes en bouteilles (bières du littoral) ; bières brunes et blondes en tonneaux.

CLASSE 55

Tabacs

3000. Bogaerts, Edouard, 59, rue St-Jean, Anvers.

Cigares, marque renommée déposée « La Flor Bogaerts ».

3001. Bruggeman, E., Appelterre.

Tabac en feuilles.

3002. Buurmans-Van Meel, F.-C., Eschen (frontière), manufacture de cigares.

Différents types de cigares. Objets relatifs au fumeur et artificiellement faits à la main de composition pur tabac.

3003. Camilliri, J., 187, rue de la Province (Nord), Anvers.

Cigares, cigarettes, tabacs turcs.

Médaille d'or, Athènes 1876 ; médailles et diplômes, Londres 1886, Malte 1886 ; médaille d'argent, Anvers 1891 ; médailles d'or et de vermeil, Bruxelles 1893.

3004. Cappellen-Verzyl, 4, place Marguerite, Louvain.

Tabacs.

Médaille d'or, Bruxelles 1885 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888 ; grand prix, Paris 1889.

3004*bis*. Comice agricole de Courtrai-Menin.

Tabac en feuilles.

Voir classe 63.

3005. Compagnie générale pour l'exploitation des machines à fabriquer les cigares (Société anonyme), 158a, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

Machine à fabriquer les cigares.

Voir classe 27.

3006. Cultivo de Tabaco Mexicano (Sociedad anonima), 23, rempart St-Georges, Anvers.

Tabacs en feuilles.

3006*bis*. Dauw, Alphonse, Appelterre.

Tabac en feuilles.

Voir classe 63.

3007. De Buck, V. et A., frères, 77, rue Potagère, Bruxelles.

Cigares fins.

3008. Dehon et Fondu, Nestor, St-Symphorien.

Tabacs indigènes, Obourg, Semois, Appelterre.

3009. Demarez, Hippolyte, Membre-sur-Semois.

Tabacs en feuilles et coupés des bords de la Semois.

3010. De Roover, Léopold. Willebroeck.

Appareil pour écraser les parties dures des feuilles de tabac.

Voir classe 23.

3011. Dewit, John, 18, Plaine Falcon, Anvers.

Tabacs et cigares.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

3012. Dierckx, J., 70, Longue rue du Vanneau, Anvers.

Cigares.

Médaille d'or, Anvers 1885.

3012*bis*. Durier, A., Comines.

Tabac en feuilles.

Voir classe 63.

3013. Grewel, Charles, 33, rue Conscience, Anvers.

Cigares.

Grand prix, Paris 1889 ; médailles d'or et d'argent, Anvers 1885; prix de progrès, Bruxelles 1888 ; médaille de mérite, M Bourne.

3014. Grewel, H., manufacture de cigares brevetée, fondée en 1820, 32, rue de la Liberté, Anvers.

2 médailles d'or, Anvers 1885; médaille d'argent, Amsterdam 1883.

3015. Grewel, H. et J., frères, 9, Sablon, Anvers.

Manufacture de cigares et cigarettes fins de toutes provenances.

3016. Herbin G., Tournai.

Machine à couper le tabac.

Médailles d'or Anvers 1885 ; Bruxelles 1888 et Paris 1889.

Voir classe 63.

3017. Herbosch, 112, rue du Pélican, Anvers.

Spécialité de cigares fins.

3018. Hynen-Sterckx, C., fabricant de tabacs fins, 1, Sablon, Anvers.

Spécialité de tabacs pour fabricants de cigarettes, tels que : Richmond, Maryland, Roisin, Turc, Orient, Algérien, etc.

3019. Janssens-Ogez, Th., 170, Longue rue du Vanneau, Anvers.

Cigares.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

3020. Kiss, Henri, compagnie *Le Globe* (maison fondée en 1870), manufacture générale de cigarettes et de tabacs turcs, usine à vapeur, 30, rue Gaucheret, Bruxelles.

350 différentes marques, turques, russes, américaines, égyptiennes, depuis fr. 3.25 jusqu'à 80 francs le mille. Tabacs turcs depuis fr. 2.50 jusqu'à 60 fr. le kilo.

Mention honorable, Paris 1878; diplôme de collaborateur et médaille, Bruxelles 1880; médaille d'argent, Amsterdam 1883; médaille d'or, Nice 1884; grand prix et médaille, groupe II, Paris 1889.

3021. Kock, L., 24, rue des Champs, Gand.

Cigares.

3021*bis*. Kleiss, I.-H., manufacture de cigares, 4, rue Nassau, Anvers.

Cigares fins et tabacs à fumer américains.

3022. Lammens, Léopold, 55, rue Grande, Mons.

Tabacs d'Obourg et de la Semois.

3023. Mallentjer-Aerts, E., 122, rue du Pélican, Anvers.

Cigares fins Gloria del Paz-Lothair, Toscans, etc.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

3024. Neuhuys, Aug., 26, rue Sanderus, Anvers.

Cigares fins, spécialités pour exportation.

3024*bis*. Petit P., Rongy.

Tabac en feuilles.

Voir classe 63.

3025. Pirots, Alphonse. Romedenne.

Machine pour la fabrication des tabacs.

Médailles d'or, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classe 23.

3025*bis*. Poulain-de Vaux, 47, rue de Nimy, Mons.

Tabacs en feuilles.

Voir classe 63.

3026. Pradon, C., 37, rue de l'Eté, Anvers.

Papiers à cigarettes.

Médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone.

Voir classe 49.

3027. Sannes, E., 38, rue Jacobs, Anvers.

Fabrique de cigares de la Havane. Marque principale : *Labor improbus omnia vincit.*

Grand prix, Paris 1889 (en collectivité) ; médaille d'argent, Anvers 1885.

3028. Tinchant, frères, 17, rue Breydel, Anvers.

Cigares.

Hors concours, Anvers 1885 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888 ; grand prix, Paris 1889.

3029. Tinchant, Louis (Edouard Tinchant, successeur), manufacture de cigares fins, Anvers.

Cigares, cigarettes et tabacs turcs de la maison M. Siméonidès, Alexandrie (Egypte). Produits divers de l'exploitation, Louis Tinchant, au Honduras.

3030. Vainberg, H., 105, rue des Peignes, Anvers.

Tabacs et cigarettes turcs.

3031. Vanden Abeele, R. et A. (successeur de J. Vandamme et Cie), 80, rue Loos, Anvers.

Cigares.

1 médaille d'argent.

3032. Vanden Driessche, Désiré, manufacture de cigares fins, maison fondée en 1862, plaine des Chaudronniers, Gand.

Médaille et diplôme, Bruxelles 1880 ; médaille d'or, Liverpool 1886 ; médaille et diplôme de mérite de 1re classe, Adelaïde 1887 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888 ; grand prix en collectivité, Paris 1889.

3033. Vandendriessche, C. et Cie, 169, avenue de la Chevalerie, Bruxelles.

Cigares.

3033*bis*. Vandevin, Charles et Henri, et Cie, Anvers.

Manufacture de tabacs et cigares.

Cigares de fr. 20 à fr. 400 le mille ; tabacs à fumer de 50 centimes à deux francs et au-dessus le demi-kilogramme ; spécialité de produits fins. Installation importante à la vapeur pour la production de toutes espèces de tabacs fabriqués propres à la consommation locale et à l'exportation.

Médailles aux Expositions de Porto 1865 ; Paris 1867 et 1878 ; Bruxelles 1880 et Anvers 1885.

3034. Van Haecht, F. et Cie, Louvain,

Cigares fins.

3035. Van Landuyt et De Moor, Grammont.

Cigares, cigarettes, tabacs hachés.

3036. Van Nevele - Jaspers, 214, chaussée de Turnhout, Borgerhout, Anvers.

Cigares et tabacs américains, Havane.

3036*bis*. Willème, V., Monzaive.

Tabac en feuilles.

Voir classe 63.

CLASSE 56

Vins et boissons fermentées.

3037. Bridges, H. J., 11, rue Anneessens, Anvers.

Liqueurs, vins et spiritueux.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 50.

3038. Carle, frères, 67-71, rue Royale, Bruxelles. 5 succursales et 14 entrepôts à Anvers, Liége, Hautmont, Epernay, Mayence s/Rhin.

Vins et spiritueux.

3039. Castermans-Moreeuw, Pierre, 15, rue St-Jacques, Bruges.

Vins, gros et détail.

3040. Coenen, Charles, 9, Grand'-Place, Jodoigne.

Vinaigres.

Médaille d'argent, Anvers 1889.

3041. De Coster, François, 31, place Ste-Catherine, Bruxelles.

Amer De Coster.

Médaille d'argent et prix d'honneur, Bruxelles 1893-1894.

COLLECTIVITÉ BELGE DES NÉGOCIANTS EN VINS ET LIQUORISTES.

NÉGOCIANTS EN VINS.

3042. Ameye-Verhoost, Iseghem (Fl. occidentale).

3043. Bossu, Henri, 24, rue Marie-Thérèse, Louvain.

3044. Caille, A. et O., 39, chaussée de Renaix, Tournai.

3045. Carle, frères, 67-71, rue Royale, Bruxelles.

3046. Castermans-Moreuw, P., 15, rue Saint-Jacques, Bruges.

3047. Coumans-Daniels, G., 2, rue des Rêwes, Liége.

3048. Coumont-Binard, L., Châtelineau.

3049. Decroës, Emile et fils, 106, boulevard de l'Industrie, Mons.

3050. Degroot-Tallon, 4, rue de Boussu, Mons.

3051. Delevoy, C. (Société), 16, rue de la Paille, Bruxelles.

3052. Delrue, Emile, 16, rue Barre-Saint-Brice, Tournai.

3053. De Staercke-Jouret, E., 3, Bas-Polder, Gand.

3054. Devens, P.-J., 6, rue Hochstetters, Anvers.

3055. Freudenfeld, A., 119, avenue du Commerce, Anvers.

3056. Goosens-Vanloqueren, Ch., 25, rue Haute, Gand.

3057. Goovaerts, Paul, 59, rue des Peignes, Anvers.

3058. Hoogen, frères. 4. Marché-aux-Arbres, Namur.

3059. Janssens-Verdonck (V°), 55, rue de la Province, Anvers.

3060. Lovens, Ignace, 9, rue Saint-Thomas, Liége.

3061. Mabille, Ernest, Binche.

3062. Mampaey, Pierre, 11, place St-Paul, Anvers.

3063. Marynissen, frères, 63, avenue des Arts, Anvers.

3064. Mertens, Emmanuel. 52, Longue rue Porte-aux-Vaches, Anvers.

3065. Mertens - Gillis, 8, avenue Quentin-Metsys, Anvers.

3066. Mertens-Tinckloo, T., 77, av. des Arts, Anvers.

3067. Mertens-VanderKelen.J.-F.-A., rue de Savoie, Louvain.

3068. Neefs, Jacques, 7, rue de l'Empereur, Anvers.

3069. Neefs (V^e Jos.), 33, rue Porte-aux-Vaches, Anvers.

3070. Nélis. Eugène, 254, rue de Brabant, Bruxelles.

3071. Nihoul-Meugens, 21, r. Haute, Anvers.

3072. Papin-Dupont (Société anon.), 31, rue de Nimy, Mons.

3073. Peyrot, Pierre, père, 33, Vieille-Bourse, Anvers.

3074. Quinet. A. et Tondreau-Quinet, 18, rue d'Havré, Mons.

3075. Saeys-Roels, Alfred. 10, rue Fer-à-Cheval, Bruges.

3076. Schoonheydt, Jules et C^ie, 27, rue du Mai, Anvers.

3077. Springuel-Hellin, Ad., 19, rue de la Station, Huy.

3078. Steenackers-Vanderaey, C., Schelle.

3979. Steenackers, Raymond et C^ie, 14, rue Solvyns, Anvers.

3080. Tienpont. C. et fils, Etichove.

3081. Tillieux-Docq. Hip., 42, rue de Bruxelles, Namur.

3082. Tock, Lucien. 20, rue de la Commune, Bruxelles.

3083. Vanden Broeck, Louis, 16^1, Marché-aux-Souliers, Anvers.

3084. Vanden Eynde-Lamot.J., 163, rue de l'Eglise, Anvers.

3085. Vanden Hove. A. et J., 42, rue d'Artois, Bruxelles.

3086. Vander Block. Charles, 34, Grand'Place, Lierre.

3087. Vander Meersch, Eugène, 21, rue du Soleil, Anvers.

3088. Vander Veken-Staes (V^e) et fils, 4, rue de Namur, Louvain.

3089. Vandeurme. Emile. 33, rue de l'Empereur, Anvers.

3090. Veromer, Félix et Cie, 10, boulevard de la Senne, Bruxelles.

LIQUORISTES

3091. Beaujean-Soetemans, F., 269, rue Basse-Wez, Liége.

3092. Bleunar-Huwart. rue André Masquelier, Mons.

3093. Bortels, Jos., 34, plaine Falcon, Anvers.

3094. De Beukelaer, F.-X., 43, rue Everdy, Anvers.

3095. Delhaize, frères et Cie, 53, rue Osseghem, Bruxelles.

3096. Delleur, L., 41-43, rue Pont-d'Avroy, Liége.

3097. Dubois-Demoulin, 5, Place Verte, Verviers.

3098. François-Ferminne, Victor, Lodelinsart.

3099. Guillaume-Leclercq, A., 25, rue Méan, Liége.

3100. Mampaey, Pierre, 11, place St-Paul, Anvers.

3101. Marcette (Vve Luc), 24, av. du Marteau, Spa.

3102. Mertens-Gillis, 8, av. Quentin-Metsys, Anvers.

3103. Mertens-VanderKelen, J.-F.-A., 12, rue de Savoie, Louvain.

3104. Nandrin, François, 28-29, boulevard Frère-Orban, Liége.

3105. Neef, O. et Cie, 10, rue Grand-gagnage, Liége.

3106. Neefs, Jacques, 7, r. de l'Empereur, Anvers.

3107. Notermans, Jos. et Cie, chauss. de Diest, Hasselt.

3108. Robette, Z. et Cie, Petite Guirlande, Mons.

3109. Schmidt, Emile, 1, rue Cornet de Grez, Bruxelles.

3110. Schaltin, Pierry et Cie, Spa.

3111. Vander Veken-Staes (Ve) et fils, 4, rue de Namur, Louvain.

3112. Wodon-Merken, 127, rue Féronstrée, Liége.

NÉGOCIANTS EN VINAIGRES

3113. Bleunar-Huwart, Const., rue André Masquelier, Mons.

3114. Hellens, François, 53, chaussée de Courtrai, Gand.

3115. Mampaey, Pierre, 11, place St-Paul, Anvers.

3116. Delleur, Léopold, Grande Epicerie Centrale, 41, rue du Pont d'Avroy, Liége.

Liqueurs.

Médailles de bronze, Amsterdam 1883, Anvers 1885.

Voir classe 53.

3116*bis*. De Roover, Léopold, Willebroeck.

Appareil pour écraser les parties dures des feuilles de tabac.

3117. De Schoonen, Henri et C[ie], 86, chaussée de Waterloo, Bruxelles.

Liqueurs.

Médaille d'or, diplôme d'honneur, hors concours à Sydney, Melbourne et Paris.

Voir classe 53.

3118. Dulier, Hubert, rue Dubreucq, Mons

Cidre champagne.

3119. Duyk, Maurice, 102, chaussée de Wavre, Ixelles.

Essences concentrées pour liqueurs.

Voir classes 50, 51, 52.

3120. Grande Vinaigrerie Nationale (Société anonyme), 55, rue des Quatre-Vents, Bruxelles.

Vinaigres.

Grand diplôme d'honneur, Paris 1889 ; médaille d'or, Bruxelles 1888.

3121. Guillaume-Leclercq, A., 25, rue Méan, Liége.

Liqueurs : spécialités : bitter Guillaume ; kummel cristallisé, cordial au quinquina.

2 médailles vermeil, 5 médailles d'or, 3 diplômes d'honneur.

3122. Jonas-Hanart, E. et A., 44, rue d'Allemagne, Bruxelles.

Essences pour liqueurs.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Paris 1878.

Voir classes 51, 52.

3123. Lambert - Gosselin, Philippe, Charleroi.

Essences pour liquoristes et confiseurs.

Voir classes 50, 52.

3124. Londot-Flaba, L., Bierset-Awans.

Extraits distillés pour liqueurs.

Voir classe 50.

3125. Lourtie, J., Herstal.

Vinaigres et liqueurs en bouteilles.

Médaille de 1[re] classe, Nouvelle-Orléans ; médaille de bronze, Amsterdam 1883.

3126. Mampaey, P., 11, place Saint-Paul, Anvers.

Spécialité d'élixir Mampaey, liqueur de table de 1[er] ordre, stomachique.

4 médailles d'or ; Chicago : hors concours.

3127. Masquelier, E., firme A. E. Boonekamp, Borgerhout lez-Anvers.

Amer Boonekamp.

Voir classe 53.

3128. Mellaerts, Jos., 47, rue des Boulangers, Borgerhout.

Amer stomachique ; boonekamp.

3129. Milpas, Sylvain, 20, Canal au Sucre, Anvers.

Liqueurs, bitter Malpas, marque déposée.

3130. Notermans, Joseph, et C[ie], distillateurs rectificateurs de genièvre de grains, distillateurs-liquoristes, Hasselt.

Genièvre de grains ; liqueurs fines ; spécialité de genièvre de seigle et malt d'orge, rectification double ; sirops pasteurisés spéciaux pour les pays chauds.

3131. Patteet, F., vinaigrerie anversoise, distillerie de liqueurs, Vieille Bourse, Anvers.

Elixir volapük (jaune) ; volapük bitter (blanc doux) ; volapük bitter (brun sec) ; vinaigre concentré 80° (comestible dilué), produit chimique ; vinaigre d'alcool de grains 8° (naturel).

Médailles d'or, Ostende 1888, Paris 1889, Anvers 1890 et 1892 ; médaille d'argent, Anvers 1887 ; hors concours, Anvers 1885 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1893.

3132. Pir, Jacques-Godefroid, 20, rue Botanique, Bruxelles.

Sirops Kümmel ; bitter Lacroix, etc.

Médailles à toutes les expositions.

3133. Piron-Damel, J.-B., Jumet.

Vinaigre et liqueurs.

3134. Rademakers, Jean-Baptiste, 8, rue des Croisades, Bruxelles.

Amer J.-B. Vandezande.

Médailles d'or, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; médaille d'argent, Barcelone 1888.

3135. Schaltin, Pierry et C^ie, fournisseurs de la Cour, Spa.

Liqueurs.

Médailles à Londres, Paris 1867, 1878, Vienne, Philadelphie et Anvers.

3136. Scholaert-Schuman, 32, rue des Peignes, Anvers.

Vins et liqueurs.

3137. Simkens, A., 131, chaussée de Turnhout, Borgerhout.

Liqueurs.

Médaille d'or, Paris 1889 ; médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; 2 médailles de bronze, Paris 1889.

3138. Simkens, François, 201, rue Dambrugge, Anvers.

Liqueurs.

3139. Société anonyme belge d'oxygène (Belgian oxygen C^o), 95, chaussée de Haecht, Bruxelles.

Oxydation, mûrissement des alcools et des vins.

Voir classes 9, 50 et 50^bis.

3140. Suis, Gustave (firme G.-C. Reynwit), 165, rue de la Province (Sud), Anvers.

Pomeranzen Spiritus 1759.

Médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Amsterdam 1883.

Voir classe 53.

3141. Timmermans, Jean, 47, rue Saint-Paul, Anvers.

Distillerie de l'Elixir César; vins et spiritueux.

3142. Usine des Moulins (Société anonyme), Gand.

Vinaigres d'alcool, de vin, de grains, de malt, acide acétique.

Médailles à Londres 1862, Vienne 1873, Paris 1878, Bruxelles 1880 et 1888, Anvers 1885 et Paris 1889.

3143. Grande vinaigrerie modèle à vapeur (E. Vanden Hoff et C^ie), 30, rue Bonne-Femme, Liége (Longdoz).

Production et propriété de la marque *Vinaigre Victoria*, garanti à l'analyse de purs fruits. Ce vinaigre conservant sa limpidité cristalline et son inaltérabilité dans n'importe quel climat, de même que son bas prix en font un produit lucratif d'exportation. Création d'usines en tous pays avec participation.

Médaille d'or, Paris 1886-87 : médaille d'argent, Paris 1889.

3144. Vanderheyden, J.-B., 49^bis, chaussée de Merchtem, Bruxelles.

Liqueurs fines et ordinaires; élixir sans rival.

Médaille d'argent, exposition Bruxelles 1892; médaille d'argent, exposition internationale d'alimentation, Bruxelles 1893.

3145. Vanhaesebrouck, Fl. (Au Plumet d'Or), fabrication de liqueurs, 2, rue du Saint-Esprit, Gand.

Fabrication spéciale et unique de la liqueur de cerises, du nectar de cerises et de l'amer stomachique.

Diplôme d'honneur à l'Exposition-concours Bruxelles; médailles d'or à l'exposition pour le progrès de l'hygiène Bruxelles et à l'exposition pour le progrès de l'industrie et des sciences à Gand; médaille de vermeil à l'exposition de progrès à Paris.

3146. Van Heurck et Coene, 17, rue du Moulin, Anvers.

Essences et couleurs pour distilleries, confiseries, etc.

Voir classe 50.

3147. Van Kerckhove, Jos., 56, chaussée de Malines, Anvers.

Liqueurs.

3148. Vermeulen, S.-F.-J., Longue rue Porte aux Vaches, Anvers.

Liqueur Advocaat.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

3149. Verriest, Victor, 10, rue des Ronces, Bruges.

Liqueurs.

3150. Vervloet, Théodore, maison fondée en 1860, 18, rue de Brabant, Bruxelles.

Amer Vervloet, vins en gros, liqueurs fines.

3151. Wyckmans-De Beukelaer, Malines.

Liqueurs; élixir des 4 saisons; amer Wyckmans; charmeuse.

3152. Wolvert, Jean, 1, rue du Couloir, Ixelles.

Elixir stomachique « Le Céleri J. Wolvert.

XV. – GÉNIE CIVIL

CLASSE 57

Ports, Canaux, Routes, Ponts, Ascenseurs, Architecture civile, etc.

COLLECTIVITÉ DU GÉNIE CIVIL.

3153. Blaton-Aubert, Ciments et bétons (Société anonyme), 4, rue du Pavillon, Bruxelles.

Construction et objets en pierre moulée : statues, vases, etc.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médaille d'or, Amsterdam ; médaille d'argent, Paris.

Voir classe 39.

3154. Brohée, Louis, Strépy-Bracquegnies.

Charpente économique en fer ; système breveté d'agrafes à pose instantanée.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classes 15, 19, 24, 39.

3155. Bureau de Bienfaisance de la ville d'Anvers, rue des Aveugles, Anvers.

Maquettes et plans des 553 maisons ouvrières de l'Administration.

Médailles d'or, d'argent et de bronze à Amsterdam, Anvers 1885 et Paris 1889.

3156. Charlier. Gustave, 7, rue Saint-Jacques, Liége.

Croisées guillotine à châssis ouvrants.

Médaille de bronze, Paris 1889.

Voir classe 39.

3157. Claes. François. 28, rue Sergeysels, Borgerhout.

Photographies de divers bâtiments.

ARCHITECTURE CIVILE.

3158. Benoit (architecte), Bruxelles.

Plans de l'école vétérinaire de Bruxelles.

3159. Besme (architecte), Bruxelles.

Plans des asiles d'aliénés de Merxplas.

3160. Evers (architecte), Bruxelles.

Plans des asiles d'aliénés de Bruges.

3161. Vanderheggen (architecte), Bruxelles.

Plans de la prison de Verviers.

GÉNIE CIVIL.

3162. Cossoux (ingénieur), Bruxelles.

Projets de chemins de fer.

3163. de Burlet (directeur général de la Société des Vicinaux), Bruxelles.

Cartes, plans et diagrammes relatifs aux chemins de fer vicinaux.

3164. Dustin (député permanent), Bruxelles.

Projet des installations maritimes de Bruxelles.

3165. Fris (président de la Société des Vicinaux), Bruxelles.

Cartes, plans et diagrammes relatifs aux chemins de fer vicinaux.

3166. Guesquier (ingénieur), Bruxelles.

Projet du Maelbeek.

3167. Renty (ingénieur), Bruxelles.

Projet de chemins de fer.

3168. Vanden Berghe (ingénieur), Bruxelles.

Projet de ponts et autres ouvrages d'art.

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES.

3169. Bouchart (ingénieur), Courtrai.

Pont d'Houplines.

3170. Debeil (ingénieur en chef, directeur), Liége.

Plans des travaux de la Meuse.

3171. De Heem (ingénieur en chef, directeur), Gand.

Cartes, plans et statistiques relatifs à l'Escaut.

3172. De Hem (ingénieur), Bruxelles.

Plans de l'écluse 54 du canal de Charleroi.

3173. Demey (ingénieur principal), Ostende.

Carte du Stroombank.

3174. De Pauw (ingénieur en chef, directeur), Mons.

Plans des ascenseurs nos 2 et 3 du canal du Centre.

3175. Génard (ingénieur principal), Mons.

Plans de l'ascenseur n° 4 du canal du Centre.

3176. Grenier (ingénieur), Gand.

Carte, plans et statistiques relatifs à l'Escaut.

3177. Jacquemin(ingénieur), Liège.

Plans des travaux du pont du Val-Benoit.

3178. Maillet (ingénieur en chef, directeur), Bruxelles.

Modèle du pont-canal du canal de Charleroi.

3179. Piens (ingénieur en chef, directeur), Bruges.

Plan du port d'Ostende.

3180. Stadeler(commis rédacteur), Bruxelles.

Panneaux de photographies.

3181. Troost (ingénieur en chef,directeur), Anvers.

Plans des travaux du Rupel.

3182. Vanderlinden(ingénieur principal), Gand.

Plans des cales sèches de Gand.

3183. Vandervin (ingénieur), Bruxelles.

Plans des travaux de la Senne.

3184. Administrations communales de Bruges et Ostende, Bruges et Ostende.

Poteau artistique en fer ouvragé avec vues de Bruges et Ostende.

Voir classe 59.

3185. Compagnie des pontonniers d'artillerie, Anvers.

Bateau, chaloupe, chevalets, voitures diverses ; ponts réglementaires ; petits modèles.

Voir classe 62.

3186. Compagnie des pontonniers de place, Anvers.

Scaphandrier ; pompe et lampe sous-marine ; torpilles ; appareil avertisseur.

Voir classe 62.

3187. Compagnie des pontonniers du génie. Anvers.

Travées de pont métallique, Eiffel.

Voir classe 62.

3188. Compagnie générale des conduites d'Eau, 390, rue des Vennes, Liège.

Tuyaux et appareils pour conduites d'eau et de gaz.

Médailles d'or, Bruxelles 1880, Amsterdam et Anvers 1885, Barcelone; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classes 14, 19, 22, 23, 41, 44, 45.

3189. Compagnie hydro-électrique Anversoise (Société anonyme), place de Meir, Anvers.

Machines-outils actionnées par la force hydraulique.

3190. Crame-Delpire, Bouffioulx.

Tuyauterie pour canalisations,égouts, etc., en grès vitrifié.

Récompenses à Bruxelles 1880, Amsterdam, Anvers 1885 et Bruxelles 1888.

Voir classes 17, 39.

3191. de Koninck, G., 22, rue Delin, Anvers.

Travaux publics.

3192. De Ligne, Emile,38,boulevard du Jardin Botanique, Bruxelles.

Architecture décorative.

Voir classe 42.

3193. Demany, Emile, architecte, 93, boulevard de la Sauvenière, Liége.

Plans pour églises, constructions civiles et maisons ouvrières.

Voir classes 5 et 9.

3194. De Preter, P., rue Haute, Anvers.

Fermeture automatique des égouts.

Médaille d'or, La Haye 1892.

Voir classe 9.

3195. Deridoux, Emile, 84, rue de la Clinique, Bruxelles.

Relief de vitrines d'exposition ; plans, etc.

3196. De Waele, Joseph, 59, boulevard de la Citadelle, Gand.

Dessins d'architecture, restauration du château des Comtes, à Gand.

3197. Donckier de Donceel, 56, rue Bodeghem, Bruxelles.

Mémoire sur la captation d'eau de source dans l'Entre-Sambre et Meuse et le Condroz.

Voir classe 9.

3198. Donkers, L.B., 25, rue Pycke, Anvers.

Outillage pour fonçage de puits artésiens ; pompes, etc.

Voir classe 54.

3199. Dubois, Jules, Erquelinnes.

Dessin.

1 diplôme d'honneur et 5 médailles de 1re classe.

3200. Hanquart (sergent-major), Mons.

Pont portatif (réduction.)

Voir classe 62.

3201. Hoefken, C., Berchem-Anvers.

3 plans de parcs de différentes superficies.

Voir classes 64, 66.

3202. Hubert, Joseph, 21, rue Terre-du-Prince, Mons.

Voir classe 5.

3203. Inghels, Edouard, 3, chaussée de Courtrai, Gand.

Plan de transformation de la Montagne de la Cour à Bruxelles.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classe 62.

3204. L'Industrie, revue hebdomadaire industrielle et scientifique, 13, rue Ducale, Bruxelles.

Ouvrages reliés et gravures de la revue technique et scientifique *l'Industrie*.

Voir classes 11, 19.

3205. L'Industrie, société anonyme d'entreprise et de construction, Wilsele lez-Louvain.

Wagonnets, voies portatives.

Voir classes 15, 41.

3206. Louppen, Hubert, 37, quai St-Léonard, Liége.

Dictionnaire d'architecture.

Voir classe 6.

3207. Meinecke, H., Verviers.

Appareils pour distribution d'eau.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone 1888 ; diplôme d'honneur, Melbourne 1888.

Voir classes 8, 28 et 58.

3208. Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, Administration des Ponts et Chaussées, 38, rue de Louvain, Bruxelles.

Plans et photographies des travaux principaux exécutés par l'administration des ponts et chaussées et par le génie civil belge.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

3209. Ministère de la Guerre, Bruxelles.

Plans des nouvelles casernes et du nouvel hôpital militaire de Bruxelles.

Voir classe 62.

3210. Müllender, Alph., 27, rue des Guillemins, Liége.

Tunnel métallique, plans de chemin de fer souterrain à Bruxelles et Anvers: plans pour les projets d'agrandissement d'Anvers.

Voir classe 24.

3211. North's Portland Cement Works, Anvers.

Ciment Portland.

Voir classe 39.

3212. Peeters, Charles, 12, rue des Wallons, Anvers.

Dessins architecturaux.

Voir classe 14bis.

3213. Rawez, Melotte et Cie, carrières de grès de Ben-Ahin, Tirlemont.

Pavés et grès.

Voir classes 16, 39.

3214. Régiment du génie. Anvers.

Pont volant à contre-poids.

Voir classe 62.

3215. Renette et Cie, Louvain.

Puits en béton comprimé.

Voir classe 39.

3216. Sabaut. Fernand, 7, place Gillis, Anvers.

Plan du Sud d'Anvers avec indication des anciennes fortifications.

Voir classe 62.

3217. Schreder. L., Esneux.

Pavés en grès.

Voir classes 16, 39.

3218. Ségers, Clément. 43, rue du Canal, Merxem-Anvers.

Dessin d'un transbordeur rapide pour les matières brutes, charbons et autres.

3219. Société anonyme de construction du quartier Est d'Anvers, 50, rue de l'Aigle.

Vente de terrains et de maisons payables au comptant ou par annuités. Location de maisons et villas avec grands jardins.

3220. Société anonyme des Carrières de Quenast, 30, rue du Commerce, Bruxelles.

Plan des exploitations des carrières de porphyre.

Voir classe 16.

3221. Société anonyme d'exploitation de grès de la Meuse, Dinant.

Pavés en grès pour routes.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classe 16.

3222. Société anonyme John Cockerill, Seraing.

Plan en relief des établissements Cockerill.

Récompenses à toutes les expositions internationales.

Voir classes 19, 22, 24, 39, 58, 62.

3223. Société des Carrières de Lessines, Lessines.

Pavés macadam et ballast.

Voir classes 16, 39.

3224. Springuel - Gillard, B., La Motte-Huy.

Plans de maisons ouvrières. Exposé d'un système facilitant leur possession.

3225. The Belgian Neuchatel Asphalte C° L[d], 81, boulevard Anspach, Bruxelles.

L'asphalte dans ses diverses applications.

Voir classe 39.

3226. Thirion, Charles, Verviers.

Plans d'un hôpital: id. manège, théâtre, école et hôtel de ville.

Médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 6.

3227. Tillemans, André, 32, rue Everdy, Anvers.

Instructions pour les ouvriers relatives à l'achat de terrains, à la construction et à l'achat de maisons ouvrières, etc.

Voir classe 9.

3228. Van Aerschot, Joseph et C[ie], Hérenthals.

Charpentes, ponts et bateaux en fer.

Médaille à Anvers 1885; récompenses à diverses expositions.

Voir classe 19.

3229. Van den Abeele, William et C[ie], 147, avenue des Arts, Anvers.

Génie civil, matériel du génie civil et travaux publics : pics, pioches, houes, haches, masses en acier, leviers, pinces, etc., etc.

Médailles de bronze, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 24, 41, 62.

3230. Van den Bussche, J.H., 25, rue d'Amsterdam, Anvers.

Modèle de brise-glace.

Médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 58.

3231. Van den Driessche C. et fils, rue du Bailleur, Bruges.

Elévateur mobile pour décharger les bateaux.

Voir classes 23, 52, 63.

3232. Van Ertborn, Baron Octave, 14, rue aux Lits, Anvers.

Carte de sondages artésiens: coupe verticale proportionnelle des formations géologiques sous-jacentes à Anvers (Sud).

Voir classe 8.

3233. Van Velsen (le docteur), Bruxelles.

Maquette de l'Institut hypnotique et hydrothermique.

Voir classe 9.

3234. Ville d'Anvers, service de la propreté publique, 45, rue des Prédicateurs, Anvers.

Un chariot basculant ; une tonne à vidanges : un bateau à vidanges ; une lampe de sûreté ; photographies.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classe 9.

3235. Ville d'Anvers, Travaux communaux.

Collecteur avec écluse de chasse; poche-vannes pour production de chasse d'eau dans les égouts collecteurs, à défaut d'écluses de chasse; grille d'égout; échelles pour relever les plus hautes eaux dans les égouts collecteurs.

3236. Ville de Blankenberghe, Blankenberghe.

Travaux d'assainissement : plans du réseau d'égouts.

Voir classe 9.

3237. Wittevronghel, Gustave, 77, rue du Péage, Anvers.

Appareil mobile de chasse pour curage des égouts ; poche-vanne pour chasse d'eau ; grilles d'égout ; échelles pour relever les hautes eaux dans les égouts, etc.

Voir classe 9.

XVI. – NAVIGATION [1]

CLASSE 58

Construction navale, armement, équipement et sauvetage.

3238. Cattoir, Georges, 68, rue du Président, Bruxelles.

Modèles de bateaux et plans.

3239. Charlier, E. et C^ie, Jemeppe s/Meuse.

Cordages en aloës pour le batelage.

Voir classe 13.

3240. De Koker, Jean-Baptiste, Essche Saint-Liévin.

Paratonnerres pour moulins à vent.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 8.

3241. Gossé, Max, 98, rue de l'Harmonie, Anvers.

Plans d'appareils pour l'aérage des entreponts.

Voir classe 44.

3242. Hanotier, Victor, Chimay.

Pompe à incendie.

3243. Mathéï, I. J. L., Vaucresson (France).

Photographie de Tanks-steamers pour le transport en vrac du pétrole.

3244. Matissen, Isidore, Couillet.

Pièces de forges pour la marine.

Médailles de bronze, Bruxelles 1880, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 19, 22.

3245. Meinecke, H., Verviers.

Appareils pour services d'incendie.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone 1888; médaille de bronze, Melbourne 1888.

Voir classes 8, 28, 27.

3246. Meirsman, J., 53, Vieille-Chaussée, Anvers.

Navire en miniature.

3247. Paasch, Henri, 141, boulevard Léopold, Anvers.

Dictionnaires de marine.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

3248. Société anonyme de remorquage à hélice, 20, quai Jordaens, Anvers.

Modèles de bateaux remorqueurs.

3249. Société anonyme de robinetterie et de chaudronnerie de cuivre (anciennement SOUBRE et BERRYER), Liége.

Pompes à incendie.

Médailles d'or, médailles d'argent, Paris 1878, Melbourne, Amsterdam, Barcelone.

Voir classes 21, 22, 54.

(1) Cette classe est transformée en **SECTION INTERNATIONALE**.

Un Commissaire Spécial, M. John-P. Best, armateur à Anvers, a été nommé par Arrêté Royal du 12 février 1891.

Voir le **CATALOGUE SPÉCIAL** de cette section publié plus loin.

3250. Société anonyme des Forges de Jumet, Jumet.

Chaînes marines.

Voir classes 19, 24.

3251. Société anonyme des usines Wattelar-Francq. Roux.

Chaînes marines.

Voir classes 19, 24.

3252. Société anonyme John Cockerill, Seraing.

Modèles de bateaux.

Récompenses à toutes les expositions internationales.

Voir classes 19, 22, 24 39, 57, 62.

3253. The Electrical Automatic Marine Signal C^o. L^d., 34, rue Quellin, Anvers.

Signaux maritimes automatiques pour éviter les collisions.

3254. Tombeur, Joseph, 25, rue de Loxum, Bruxelles.

Parafeu portatif Tombeur ; becs de lances spéciaux à l'appareil.

Médaille d'argent, exposition internationale du progrès, Paris 1893.

Voir classe 50.

3255. Usines Béduwé (Société anonyme), Liége.

Pompes à incendie.

15 médailles à diverses expositions internationales ; diplôme d'honneur, Anvers 1885.

Voir classe 22.

3256. Van den Bussche, J. H., 25, rue d'Amsterdam, Anvers.

Modèle de brise-glace.

Médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 57.

3257. Van Wetter (lieutenant), Anvers.

Bateau démontable.

Voir classe 62.

3258. Weverbergh, V., 136, rue Anselmo, Anvers.

Yacht en miniature.

3259. Wilford, William, Tamise.

Tuyaux à incendie.

Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Paris 1867, 1878 ; prize medal, Londres 1851, Philadelphie ; médaille de progrès, Vienne.

Voir classe 31.

XVII. — COMMERCE

CLASSE 59

Statistique et bibliographie commerciales.

3260. Administration communale d'Ostende. Ostende.

Tableaux et statistiques.

3261. Administration de la Statistique générale du Royaume, 3, rue de Louvain, Bruxelles.

Ouvrages économiques et statistiques ; tableaux graphiques.

Voir classe 6.

3262. Chambre de commerce d'Anvers, Anvers. (Pavillon du port d'Anvers et ses relations).

Statistiques, bibliographie commerciale et échantillons.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885.

3263. Institut commercial St-Ignace, Anvers.

Documents.

Voir classes 6, 60.

3264. Institut supérieur de Commerce, Anvers.

Collections.

Médailles d'or, Anvers 1885, Melbourne 1888, Bruxelles 1888, Paris 1889 : médaille d'argent, Paris 1878 ; diplôme de participation, Bruxelles 1880.

Voir classes 6, 60.

3265. La Bourse aux cuirs de Liége, 53, quai de l'Abattoir, Liége.

Documents.

Voir classe 37.

CLASSE 60

Musées commerciaux.

3266. Institut commercial St-Ignace, Musée commercial, 47, Courte rue Neuve, Anvers.

Articles industriels et commerciaux du musée de l'établissement. Collection de textiles, couleurs, fer, acier, papiers.

Voir classes 6, 59.

3267. Institut supérieur de commerce, Anvers.

Collection de produits.

Médailles d'or, Anvers 1885, Melbourne 1888, Bruxelles 1888, Paris 1889 : médaille d'argent, Paris 1878 ; diplôme de participation, Bruxelles 1880.

Voir classes 6, 59.

3268. Ministère des Affaires étrangères (Direction du commerce et des consulats.)

Bureau de renseignements ; musée commercial, etc.

CLASSE 61

Colonies : Articles d'exportation et d'importation, Ethnographie, Minéralogie, etc.

Compartiment spécial d'importation et d'exportation.

3269. Bouvy, Fontaine-Olinger et Hap, 30, rue de Terre-Neuve, Bruxelles.

Equipements militaires.

Voir classe 62.

3270. Collin, Constant, 14, rue du Petit Marché, Anvers.

Produits chimiques.

Voir classe 50.

3271. De Ronne-Delanier, Léopold, Gand.

Chicorée séchée, torréfiée, moulue et concassée, etc.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médailles d'or, Amsterdam 1883, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; médaille d'argent, Paris 1878.

Voir classe 52.

3271 *bis*. de Vriendt, André, rue Fonsny, Bruxelles-Midi.

Destruction d'archives ; exportation des matières premières pour papeteries ; fabrication de bâches économiques pour

l'exportation; déchets de cuir préparés spécialement pour la fabrication des tapis.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888; mention honorable, Paris 1889.

3272. Escoyez, Louis, Tertre.

Produits réfractaires et terres plastiques.

Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889; médailles d'argent, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 16, 17, 39.

3273. Laloux, Henry et Auguste, 11-13, rue du Paradis, Liége.

Eponges.

Voir classe 9.

3274. Le Mouvement antiesclavagiste, 12, rue des Finances, Bruxelles.

Cartes du lac Tanganika et de la région des lacs centre-africains.

Voir classes 6, 8.

3275. Société anonyme pour la fabrication des cartouches et projectiles, 39, rue des Goujons, Bruxelles-Anderlecht.

Cartouches, douilles, etc., pour l'exportation.

3 médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889; médailles d'argent, Paris 1878, Amsterdam 1883; médailles de bronze, Bruxelles 1847, Paris 1867; médailles de 1re classe, Vienne 1873, Philadelphie 1876.

Voir classes 15, 21, 26, 27, 61, 62.

3276. Sierens et fils, Ed., 3, rue des Sœurs-Noires, Gand.

Coutils pour literies et ameublement.

Voir classes 31, 40.

3277. Vueghs et frère, R., Turnhout.

Coutils rayés en tous genres et pour tous pays.

Médaille d'argent, Anvers 1885; médaille de bronze, Paris 1878.

Voir classes 31, 40.

3278. Anglo-Continentale (vorm Ohlendorff'sche) Guano-Werke, Anvers.

Echantillons d'engrais chimiques.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885, Chicago 1893; médailles d'or, Paris 1878, Amsterdam 1883, ainsi que les plus hautes distinctions à un grand nombre d'autres expositions, tant dans le pays qu'à l'étranger.

3279. Collectivité des exportateurs anversois, Anvers.

Tableau.

3280. Collectivité des importateurs de bois.

Echantillons.

3281. Collectivité des importateurs de cafés.

Echantillons.

3282. Collectivité des importateurs de laines.

Echantillons.

3283. Collectivité des négociants en vins, Anvers.

Fûts, caisses et bouteilles.

3284. Collectivité du commerce des tabacs (Messes Henri et Van de Vin, Ch. et Cie), Anvers.

3285. Cristalleries du Val-St-Lambert, Liége.

3286. de Roubaix (Oedenkoven et Cie), Anvers.

Bougies, stéarine, oléine, etc.

3287. Gevers, Anvers.

Raffinerie de sucre.

3288. Hardenne, frères, Dolhain.

Fils et laines cardées en tous genres.

3289. Koch et Reis, raffinerie de soufre, maison fondée en 1868, usines à Anvers et à Dunkerque (France), bureaux à Anvers.

Soufre raffiné en canons, garanti chimiquement pur, sans arsenic, sans odeur, qualité spéciale pour la production de l'acide sulfureux gazeux; soufre sublimé; soufre trituré; soufre en fleur, qualité extra-fine spéciale pour usages pharmaceutiques et pour la fabrication du caoutchouc.

Médailles d'or; diplômes d'honneur.

3290. Legrand Achille, Mons.

Types de voies portatives et de traverses métalliques fournies à l'exportation.

3291. Mondron, Léon, Lodelinsart.

Verres blancs, colorés, mats, mousseline, gravés, etc.

Diplôme d'honneur, Paris 1889; 2 médailles d'or, Bruxelles 1888, Paris 1889; médailles de 1re classe, Londres 1862, Paris 1867, Santiago 1875, Melbourne 1880, Nouvelle-Orléans, Barcelone 1888, Melbourne 1888, Anvers 1885; Amsterdam 1869, Vienne 1873.

3292. Peten, Raymond, 25, rue Van Craesbeeck, Anvers.

Sucre candi.

Diplôme d'honneur, Bruxelles; médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889.

3293. Peyrot, Pierre, père (successeur de P. J. Renson), 33, rue Vieille-Bourse, Anvers.

Vins et caisses.

3294. Sauvage-Peigneux.

3295. Société anonyme de la Vieille-Montagne, Chênée.

1 barrique zinc laminé; 1 baril blanc de zinc.

3296. Société anonyme des Bois de Slavonie, 22, rue des Palais, Bruxelles.

Bois fendus, sciés, etc.; carte des domaines de la Société.

Voir classes 39, 64.

3297. Société anonyme des usines de Wygmael (ancienne Société E. Remy et C^ie, Wygmael).

Caisses, barils et sacs.

Grand prix, Paris 1889; grand diplôme d'honneur, Amsterdam 1883; diplômes d'honneur, Anvers 1885, Amsterdam 1869; médailles d'honneur, Londres 1862, 1865; médaille de mérite, Melbourne; médaille de progrès, Vienne 1873; médaille de distinction, Philadelphie 1876; seule médaille d'or, Paris 1867; médailles d'or, Paris 1878, Barcelone 1888.

3298. Société anonyme d'importation de bois d'ébénisterie et de construction, 34, rue Dierckxsens, Anvers.

Bois travaillés.

Voir classes 39, 42, 64.

3299. Société anonyme raffinerie Tirlemontoise (ancienne Société Vinckenbosch et C^ie), Tirlemont.

Sucre et raffinerie.

Médailles d'or, Bruxelles 1888, Paris 1889.

3300. Strauss, Louis, Anvers.

Echantillons de produits belges pour l'exportation.

Médailles d'argent, Anvers 1885, Paris 1889.

3301. Suis, Gustave (firme G.-C. Reynwit) 165, rue de la Province (Nord), Anvers.

Pomeranzen spiritus 1759.

Médailles de bronze, Amsterdam 1883, Anvers 1885.

3302. Thiel, Brahm et C^ie, 13, rue des Douze-Mois, Anvers.

Farines d'avoine, de sarrasin, de froment, de maïs, etc. ; saindoux en cuvettes et marmites en fer blanc ; statue en zinc ; cidre.

3303. Van Damme D., père et fils, Hamme lez-Termonde.

Tapis genre Smyrne.

3304. Van den Bemden et De Beul, 11, rue Francken, Anvers.

Exportation et importation de drogueries, matières à tan, pierre-ponce, couleurs, etc.

3305. Vandevin Charles-Henri, Anvers.

Tabacs, cigares.

Médailles, Paris 1867, 1878, Bruxelles 1880, Anvers 1885.

Voir classe 55.

3306. Vermeire Marcel, 33, rue de la Chapelle, Hamme,

Echantillons de cordages : mode d'emballage.

3307. Verreries de la Roue (Société anonyme), Lodelinsart.

Verres à vitres et caisses.

Voir classe 18.

3308. Verreries des Hamendes (LAMBERT L. ET C^ie), Jumet.

Verres à vitres.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; diplôme de mérite, Nouvelle-Orléans 1885, Port-Adélaïde 1887 ; 4 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone 1888 : Diverses médailles, Vienne 1873, Paris 1878, Melbourne 1880, Amsterdam 1883, Santiago 1875, Philadelphie 1876, Sydney 1879.

XVIII. – ART MILITAIRE [1]

CLASSE 62

Armes de guerre, fortification, équipement, materiel de transport, topographie et géographie militaires.

ART MILITAIRE RÉTROSPECTIF.

3309. Académie royale des Beaux-Arts, d'Anvers.

Mannequins représentant la galerie du costume militaire aux Pays-Bas.

3310. Wauwermans (lieutenant-général), Anvers.

Plans anciens de fortification de la ville d'Anvers.

(1) L'Art militaire, comme certaines autres classes : la Navigation, la Pêche et Pisciculture, l'Agriculture, etc., a été transformé en **SECTION SPÉCIALE** par suite de la nomination d'un Commissaire.

Un Arrêté Royal du 15 août 1893, a chargé des fonctions de Commissaire de cette section M. le général Wauters, comandant d'artillerie à Anvers.

Un **CATALOGUE SPÉCIAL** de l'art militaire a été publié par les soins du Commissaire. Nous le reproduisons plus loin.

ENSEIGNEMENT

3311. Régiment du Génie, Anvers.

Photographies des travaux du polygone.

3312. Ecole des pupilles de l'armée, Alost.

Règlement de l'école; programmes des études; travaux des élèves; photographies.

3313. 6^e Régiment d'artillerie, Anvers.

Revue militaire belge.

3314. Legavre (auditeur militaire), Mons.

Droit pénal militaire, 3 ouvrages.

3315. Bergeron, vétérinaire, Bruges.

Guidé de maréchalerie.

3316. Quinaux (capitaine), Bruxelles

Aide-mémoire administratif.

3317. Van Ortroy (lieutenant), Tournai.

Bibliographie militaire belge.

3318. Davreux (major), Anvers.

Fusil Comblain 1882 de la garde civique belge (brochure).

3319. Vanvinkeroy (major), Anvers.

Costumes militaires belges du XI^e au XVIII^e siècle; armurerie ancienne (brochures.)

3320. Tecqmenne (capitaine), Diest.

Méthode pour photographier un grand nombre d'hommes à la fois.

INFANTERIE

3321. Manufacture d'armes de l'Etat, Liége.

Armes fabriquées à la manufacture; tableaux divers.

3322. Ecole de pyrotechnie, Anvers.

Tableaux de la fabrication des douilles et balles de cartouches; collection de cartouches.

3323. Hanquart (sergent-major), Mons.

Fusil à répétition.

ARTILLERIE

3324. Arsenal de construction, Anvers.

Chevalet chèvre, affûts, caissons, forges, chariots, échelle-observatoire.

3325. Fonderie royale de canons, Liége.

Bouches à feu, affûts, projectiles.

3326. Société anonyme des Ateliers de construction de la Meuse, Liége.

3327. Ecole de pyrotechnie, Anvers.

Collection de charges, étoupilles et fusées. Boîtes à balles de 57 $^{m}/_{m}$.

3328. 2^e Direction d'artillerie, Anvers.

Bouches à feu, affûts, projectiles, chariots.

3329. Ecole de tir, Brasschaet.

Plaques diverses; appareils balistiques Le Boulengé.

3330. Flamache (major), Liége.

Comparateur, régulateur balistique, télémarcoscope.

3331. Swarts (sous-lieutenant), Gand.

Appareil de pointage (un mémoire).

3332. Société anonyme de la poudrerie royale de Wetteren.

3332*bis*. The Maxim Nordenfelt Guns and ammunitions Company Limited, Victoria street, London.

GÉNIE

3333. Compagnie des télégraphistes de place, Anvers.

Magasin à poudre (réduction): piles; machines; amorces; instruments de précision: mines et torpédos; manomètre; chromographe Le Boulengé; etc.

3334. Compagnie des pontonniers de place, Anvers.

Scaphandrier: pompe et lampe sous-marine; torpilles; appareil avertisseur.

3335. Régiment du Génie, Anvers.

Tableaux d'outils.

3336. Compagnie d'ouvriers du génie, Anvers.

Outils confectionnés à la compagnie.

3337. Ministère de la Guerre, Bruxelles.

Plans des nouvelles casernes et du nouvel hôpital militaire de Bruxelles.

3338. Simonis (capitaine), Anvers.

Appareil de mise de feu automatique pour destruction de trains militaires.

3339. Van Bever (lieutenant-colonel), Anvers.

Projets: *a*) de casernes; *b*) de chaudière, cuisine de campagne; *c*) de traverse abri en béton.

HABILLEMENT. — ÉQUIPEMENT

3340. Diorama.

Cantonnement-abri dans le camp retranché d'Anvers.

3341. Hubert (major retraité), Bruxelles.

Aquarelles représentant les uniformes de l'armée belge.

3342. Inghels, Edouard, 3, chaussée de Courtrai, Gand.

3343. Bouvy, Fontaine-Olinger et Hap, Bruxelles.

3344. Lavoine, Bruxelles.

3345. Derooster, Bruxelles.

HARNACHEMENT. — MARÉCHALERIE

3346. Arsenal de construction, Anvers.

Spécimen de chaque objet de harnachement.

3347. Quittelier, maréchal-ferrant, Louvain.

Assortiment de fers à cheval.

ALIMENTATION

3348. Service des subsistances, Anvers.

Biscuits-viande conservés; bouillon concentré; graisse.

SERVICE DE SANTÉ

3349. Inspection générale du service de santé, Bruxelles.

Attelles Merchie; sacs et sacoches d'ambulance Hermant.

3350. Arsenal de construction, Anvers.

Voitures d'ambulance et de pharmacie.

3351. Pharmacie centrale, Anvers.

Optomètre Loiseau.

3352. Hanquart (serg^t-major), Mons.

Ambulance sans ressorts.

TRANSPORTS MILITAIRES

3353. Compagnie des chemins de fer du Génie, Anvers.

Voitures de campagne de la compagnie; matériel d'embarquement en pleine voie; outils divers.

3354. Arsenal de construction, Anvers.

Voitures diverses de l'armée de campagne.

3355. Régiment du Génie, Anvers.

Voiture à outils; voiture à poudre.

3356. 2^e Direction d'artillerie, Anvers.

Fourgon d'administration; bât pour transport de cartouches.

ÉLECTRICITÉ

3357. Compagnie des télégraphistes de campagne du Génie, Bruxelles.

Voiture-bureau; voiture de câbles; dérouleuse; brouette à câbles; appareils téléphoniques et télégraphiques; piles; poteaux; etc.

3358. Compagnie des télégraphistes de place, Anvers.

Matériel pour phares mobiles; postes téléphoniques et télégraphiques; microphones; téléphones; modèles de piles divers; plan du réseau de la position d'Anvers.

TELÉGRAPHIE OPTIQUE

3359. Compagnie des télégraphistes de place du Génie, Anvers.

Drapeaux; appareils de signaux.

3360. Compagnie des ouvriers du Génie, Anvers.

Matériel de signaux par ballons lumineux (système Bruce).

3361. Compagnie des télégraphistes de campagne du Génie, Bruxelles.

Matériel de télégraphie optique en usage à la compagnie.

3362. Hanquart (serg^t-major), Mons.

Télégraphie optique.

PONTS MILITAIRES

3363. Régiment du Génie, Anvers.
Pont volant à contre-poids.

3364. Compagnie des pontonniers du Génie, Anvers.
Travées de pont métallique Eiffel.

3365. Compagnie des pontonniers d'artillerie, Anvers.
Bateau-chaloupe; chevalets; voitures diverses; ponts réglementaires; petits modèles.

3366. Van Wetter (lieuten.), Anvers.
Bateau démontable.

3367. Hanquart (serg^t-major), Mons
Pont portatif (réduction).

AÉROSTATION

3368. Compagnie des ouvriers du Génie, Anvers.
Nacelle du ballon dirigeable; voiture portant du gaz; instruments de mesure; plans; photographies; hélice d'hélicoptère; chariot-treuil.

COLOMBIERS MILITAIRES

3369. Régiment du Génie, Anvers.
Texte de dépêches à photographier; réductions sur pellicules.

3370. Van Moer (maréchal des logis chef), Louvain.
Un colombier.

VÉLOCIPÉDIE MILITAIRE

3371. Le Boulengé (général-major), Gand.
Détermination des vitesses vélocipédiques; vélographe (1 brochure).

3372. Soleil (capitaine), Wavre.
Trois brochures sur la vélocipédie militaire; mannequin sur vélocipède.

3373. Hanquart (serg^t-major), Mons.
Vélocipède de campagne.

XIX. — AGRICULTURE [1]

CLASSE 63

Agriculture

I. — APICULTURE.

3374. Van Moer (maréchal-des-logis chef), Louvain.

Un colombier.

Voir classe 62.

3375. Vrancken, Léon, 171, boulevard du Commerce, Anvers.

Ruche à abeilles.

II. — ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — PUBLICATIONS STATISTIQUES.

COLLECTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics.

3376. Ecole supérieure d'agriculture de Gembloux.

Collections de zootechnie, instruments agricoles réduits ; phosphates ; instruments de sylviculture, etc. ; travaux des professeurs ; travaux d'élèves.

3377. Ecole d'horticulture de Vilvorde.

Travaux d'élèves : plans de jardins et de nivellements ; dessins, albums, etc. ; collections.

3378. Ecole d'horticulture de Virton.

3379. Ecole moyenne agricole (degré supérieur), **de la Louvière.**

Constructions rurales ; physiologie ; sciences naturelles ; travaux d'élèves.

Ecoles moyennes agricoles (degré moyen).

3380. Avelghem.

Oiseaux ; culture de la chicorée.

3381. Carlsbourg.

Etude régionale du sol : cartes, analyses, échantillons, produits.

3382. Deynze.

Culture du lin.

3383. Dinant.

Etude régionale du sol : cartes, analyses, échantillons, produits.

3384. Grammont.

Culture du tabac.

(1) L'Agriculture a été scindée en deux grandes sections par Arrêté Royal du 15 août 1893 : l'Agriculture proprement dite et les concours d'Animaux reproducteurs.

M. Cartuyvels, directeur de l'Agriculture au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, a été désigné comme Commissaire Spécial pour les concours d'agriculture.

M. G. Warocqué, membre de la Chambre des Representants, a été nommé Commissaire Spécial pour les Concours internationaux d'Animaux reproducteurs.

Voir plus loin les **PROGRAMMES** des différents concours projetés.

3385. Hasselt.

Sols : tableaux graphiques de leur composition ; photographies de cultures ; collections ; publications.

3386. Leuze.

Culture de la betterave sucrière et de la chicorée : flore régionale : collection de plantes agricoles : culture dans le sable.

3387. Sottegem.

Collections d'enseignement.

3388. Virton.

Etude du sol de la région : cartes, échantillons ; analyses ; produits.

3389. Waremme.

Coupe sur exploitation de phosphates ; collection de matières alimentaires : échantillons de terrains et produits.

3390. Ecole régionale agricole de l'Etat. Huy.

Collections diverses ; travaux d'élèves ; étude du sol de la région.

Ecoles moyennes agricoles (degré inférieur).

3391. Thielt.

Produits du sol (résultats d'expériences) : flore régionale des plantes utiles et nuisibles ; industrie du lin, de la chicorée.

3392. Ellezelles.

Collections diverses d'enseignement.

3393. Ecole de laiterie de Visé (collège St-Hadelin), institut agricole.

Dessins et coupes d'instruments de laiterie ; rationnement du bétail en vue de la production laitière.

3394. Ecole volante de laiterie de l'Etat (directeur : M. COLLARD-BOVY), Verviers.

Tableaux statistiques ; cahiers d'élèves ; produits ; collections diverses d'enseignement intuitif.

Ecoles moyennes agricoles pour jeunes filles.

3395. Bouchout, école professionnelle d'agriculture.

Travaux d'élèves ; produits de laiterie.

3396. Virton.

Travaux d'élèves ; tableaux pour l'enseignement.

3397. Brugelette, établissement des Sœurs de l'Enfant Jésus.

Collections d'enseignement : cahiers, etc.

3398. Gyseghem.

Produits des leçons de travail manuel ; collections diverses ; dessins ; conserves, etc.

3399. Oosterloo.

Ouvrages manuels ; conserves ; cahiers ; comptabilité de la laiterie.

3400. Isque.

Cahiers d'élèves ; ouvrages manuels ; échantillons de produits.

3401. Delattre, Auguste, 15, rue de Houdain, Mons.

Collection d'histoire naturelle, spéciale à l'enseignement.

Voir classe 5.

3402. Institut St-Joseph, La Louvière.

Plans, dessins, constructions et produits agricoles pour l'enseignement de l'agriculture.

Voir classes 6 et 7.

3403. Lambert, Méan, Liége.

Tableaux des opérations de la Belgique agricole et de la Belgique industrielle (assurances contre les accidents et contre la grêle).

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classe 54.

3404. Mellaerts (abbé) **et Theunis**, Louvain.

Publications agricoles. Les caisses rurales d'épargne et de crédit d'après le système Ruiffeisen.

3405. Van Nérom, Léon-Charles, 38, boulevard d'Anvers, Bruxelles.

Cartes agricoles des neuf provinces de la Belgique.

Voir classes 8, 64.

III. — PRODUITS AGRICOLES. EMBALLAGES DES DIVERS PRODUITS DU SOL

3406. Bervoets, Léon, 56, rue Van Maerlant, Anvers.

Grains.

Voir classe 54.

3407. Blum - Weyl (firme Weyl Frères et C^ie), 14, rue des Charbonniers, Bruxelles.

Houblons.

Médailles d'or, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 54.

3408. Boterbergh-Eeman (V^e A.-J.), Alost.

Houblons.

Distinctions à différentes expositions.

Voir classe 54.

3409. Brutsaert, Ch., Watou lez-Poperinghe.

Houblons.

Voir classe 54.

3410. Champenois, Virton.

Produits agricoles, tabacs en feuilles.

3411. Collette-Ronchaine, Jacques, Huy.

Semences agricoles.

Voir classes 64, 66.

3412. Comice agricole de Courtrai-Menin.

Lins bruts et teillés, tabacs en feuilles.

Voir classe 55.

3413. Commission d'études pour la culture et le commerce du houblon (président : M. Gheeraerdts, échevin à Alost).

Echantillons de houblon.

3414. Cumont-Declercq, Alost.

Houblons.

Voir classe 54.

3415. Dandeloy, Joseph, 193, avenue du Commerce, Anvers.

Orges ; fleurs de maïs.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885, Paris 1889 ; médaille d'or, Paris 1889.

Voir classe 54.

3416. Dauw, Alphonse, Appelterre.

Tabacs en feuilles.

Voir classe 55.

3417. De Beys, Camille, 27, rue du Rossignol, Anvers.

Orges et escourgeons.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 54.

3418. De Clercq, René, 57, rue des Moulins, Alost.

Houblons.

Voir classe 54.

3419. De Gunst, L., 273, rue des Palais, Bruxelles.

Lins.

3420. De Smedt-Blondiau, Alost.

Houblons.

Voir classe 54.

3421. De Wolf-Cosyns (V^e) et fils, Alost.
Houblons.
Voir classe 54.

3422. De Wolf-Soetens, Alost,
Houblons.
Voir classe 54.

3423. Durier, A., Comines.
Tabacs en feuilles.
Voir classe 55.

3424. Gevers, Paul, 16, rue Vleminckx, Anvers.
Grains.
Voir classe 54.

3425. Gheeraerdts, Léon, Alost.
Houblons.
Voir classe 54.

3426. Heiderich, H., 217, rue du Progrès, Bruxelles.
Houblons.
Voir classes 9, 50, 54.

3427. Herbiet, Jules, Anvers.
Chanvres des Indes.
Voir classe 30.

3428. Houblon Normal, Alost.
Extraits de houblon.
Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889; prix de progrès, Bruxelles 1888.
Voir classe 54.

3429. Janssens (V^e) et Dierickx, Erembo leghem lez-Alost.
Houblons.
Voir classe 54.

3430. Kahn, Arthur (successeur de BREMENTHAL, AUG.), Anvers.
Cuir végétal d'Afrique; fibres du Mexique, piassava, etc.
Voir classe 43.

3431. Laroye et fils, Ostende.
Semences agricoles.
Voir classe 66.

3432. Le Clercq, Hyacinthe, Alost.
Houblons.
Médaille d'or, Anvers 1885.
Voir classe 54.

3433. Leipziger Wolkämmerei (Société anonyme), Hoboken lez-Anvers.
Laines.
Voir classe 32.

3434. Lievens - Vanden Bossche, J.-B., Alost.
Houblons.
Voir classe 54.

3435. Loëuw, J. et C^e, 34, rue St-Michel, Bruxelles.
Houblons.
Voir classe 54.

3436. Meert-Eeckhout, J., Marché au Bois, Alost.
Houblons.
Voir classe 54.

3437. Moch, Arthur, 13, rue Antoine Dansaert, Bruxelles.
Houblons.
Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Anvers 1885.
Voir classe 54.

3438. Moens-De Coninck, P., 21, rue Neuve, Alost.
Houblons.
Voir classe 54.

3439. Nachmann, L., 219, Longue rue d'Argile, Anvers.
Houblons.
Voir classe 54.

3440. Peene-Pauwels (V°) et fils. Elverdinghe lez-Poperinghe.

Houblons et orges.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 54.

3441. Petit, P., Rongy.

Tabacs en feuilles.

Voir classe 55.

3442. Poulain-de Vaux, 47, rue de Nimy, Mons.

Tabacs en feuilles.

Voir classe 55.

3443. Rosa, L., 73, Marché aux Chevaux, Anvers.

Graines : tourteaux.

Voir classe 50^bis.

3444. Syndicat agricole de Verviers, Verviers.

Beurres et fromages, emballages et mode d'expédition.

Diplôme d'excellence, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Paris 1889.

3445. Vandepitte, Hector, Poperinghe.

Houblons.

Voir classe 54.

3446. Vander Molen, Gustave, Anvers.

Grains.

Voir classe 54.

3447. Van Hyfte, A., Mendonck.

Lin et chanvre brut.

3448. Van Outrive, frères et sœurs, Vive St-Bavon.

Lins en paille, lins teillés.

3449. Vantieghem - Dupont, Pierre, Roulers.

Chicorées.

Médailles d'or, Bruxelles 1888, Anvers 1885, Barcelone; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 52.

3450. Verbruggen-Moens, Alost.

Houblons.

Voir classe 54.

3451. Vermeulen, P. et sœurs, 78, rue de Dixmude, Ypres.

Houblons.

Voir classe 54.

3452. Veys, frères, A. et Th., Vlamertinghe lez-Poperinghe.

Houblons.

Distinctions à diverses expositions. Londres, Paris, etc.

Voir classe 54.

3453. Willème, V., Monzaive.

Tabacs en feuilles.

Voir classe 55.

IV. — GÉNIE RURAL. MACHINES & INSTRUMENTS.

3454. Bolle, Léonard, 45, boulevard Audent, Charleroi.

Chariot-wagon roulant sur routes et sur rails.

Voir classes 24, 46.

3455. Dassonville-de Saint-Hubert, Namur.

Sasseur, meules, machines à laver les blés.

22 médailles à diverses expositions.

Voir classe 52.

3456. De Bruycker, Pierre, 41, 43, rue de la Blanchisserie, Bruxelles.

Bobines, ronces artificielles, rouleaux grillages galvanisés.

Voir classes 19, 66.

3457. L. de Groulart, frères et Cie, Angleur.

Voies portatives et wagonnets divers.

Médaille d'or, Paris 1889; médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone.

Voir classes 41, 62.

3458. de Saint-Hubert, Ed., Orp-le-Grand.

Semoir le Simplex ; distributeur d'engrais système Schlör.

Plus de 150 prix dans les concours agricoles de Belgique et de l'étranger.

3459. Duchamps, G., 47, rue du Chœur, Molenbeek-Saint-Jean.

Un tonneau à purin.

Diverses médailles d'or, vermeil, argent et bronze.

3460. Durant, Victor, fils, 76, chaussée de Tirlemont, Louvain.

Appareil de laiterie.

3461. Fleurman-Leclercq, Aug., 45, rue d'Ostende, Bruges.

Concasseur à malt et à fèves ; pompes aspirantes et foulantes.

Voir classe 23.

3462. Frennet-Wauthier, L., Ligny.

Machines agricoles à arracher les betteraves ; semoirs à grains et pour planter des betteraves ; distributeur d'engrais, etc.

Médailles d'or, Bruxelles 1888, Anvers 1885; médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 23.

3463. Gillain, P., 9, rue Veke, Anvers.

Machines agricoles ; moulins à farine à bras et à vapeur, premiers prix à tous les concours; hache-paille ; coupe-racines ; broyeurs ; trieurs ; diviseurs ; manège, etc.

3464. Girard Th. et Cie, Hemixem lez-Anvers.

Rouleaux de ronces artificielles, fils de fer tréfilés et galvanisés.

Voir classes 19, 66.

3465. Grand'Ry frères, (Mathieu Grand'Ry, successeur), Saint-Hadelin (Olne.)

Un tarare trieur ; un hache-paille.

3466. Herbin, G., Tournai.

Machine à couper le tabac.

Médailles, Anvers 1855, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classe 55.

3467. Hernotte, Achille, 74, rue de la Tête de Mouton, Bruxelles.

Trieur d'agriculture.

Voir classes 52, 54.

3468. Maesen, Jules, Bruxelles.

Serres et couches, espaliers de jardin, etc.

Médailles à diverses expositions.

Voir classe 66.

3469. Lebrun-Massart, 58, rue de l'Intendant, Bruxelles.

Trieurs, concasseurs, etc.

3470. Nobels-Peelman, L.-J., Saint-Nicolas.

Chaudières et autres appareils pour la préparation de la nourriture du bétail.

3471. Pas, Gérard, 28-31, rue de la Station, Malines.

Objets en cuivre pour laiteries ; couveuse, éleveuse, etc.

2 médailles d'or, Vienne, Amsterdam ; médaille d'argent, Paris ; diplôme d'honneur et prix à diverses expositions.

Voir classes 9, 21, 27, 44, 45, 58.

3472. Raynaud, J., 12, rue Van Wezembeke, Anvers.

Treillis en fer et clôture métallique.

Médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 19.

3473. Schoonjans, 13, rue de Wondelgem, Gand.

Machines et ustensiles pour laiteries.

3474. Tanlauwe-Grillet (successeur de TANLAUWE frères), Oostnieuwkerke.

Machines agricoles.

Médaille, Bruxelles 1888.

3475. Tixhon, Joseph, Fléron.

Atelier mécanique de construction de machines agricoles.

Voir classe 23.

3476. Tixhon-Smal, Herstal-lez-Liége.

Machines agricoles.

3477. Van den Driessche C. et fils, rue du Bailleur, Bruges.

Appareil pour nettoyer les grains.

Voir classes 23, 52, 57.

V. — ENGRAIS COMMERCIAUX ET PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LE BÉTAIL.

3478. Anglo-Continentale (vorm Ohlendorff'sche) Guano-Werke, Société anonyme, agence d'Anvers, 8, rue Prunen, Anvers.

Guano du Pérou.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885, Chicago : médailles d'or, Amsterdam, Paris 1878 et les plus hautes distinctions : médailles d'argent à diverses expositions universelles.

Voir classe 50.

3479. Crépy, A., Courtrai.

Tourteaux, grains, graines.

Voir classe 50^bis.

3480. David et C^ie, Moustier-sur-Sambre.

Engrais chimiques.

Diplôme d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885 et Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Paris 1878, 1889; médaille d'argent, Paris 1867 ; diplôme, Vienne 1873.

Voir classe 50.

3481. De Bruyn, J.-E., Termonde.

Graines et tourteaux.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classe 50^bis.

3482. Faes-Haeckx, Ch., Turnhout.

Superphosphates et engrais chimiques.

3483. Société anonyme des engrais concentrés, Engis.

Engrais concentrés.

Voir classe 50.

3484. Société générale des Fabricants d'engrais chimiques de Belgique, 7, rue de Jéricho, Bruxelles.

Engrais chimiques.

Voir classe 50.

3485. Solvay et Cie, 25, rue du Prince Albert, Bruxelles.

Engrais chimiques.

Plusieurs diplômes d'honneur.

Voir classes 15, 50.

3486. Springuel, B., rue Godelet, Huy.

Drèches séchées de distillerie pour l'alimentation du bétail.

Voir classe 53.

VI. — HYGIÈNE ET PROTECTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

3487. Bergeron, Bruges.

Guide de maréchalerie.

Voir classes 7, 62.

3488. De Ceulener, Henri, 119, rue Stévin, Bruxelles.

Fers à cheval ; nouveau système de semelle avec traverse en cuir.

Médailles à Scheveningue, Spa, Madrid, Edimbourg, etc. ; médaille d'argent, Paris 1889 ; prix de progrès, Bruxelles 1888.

Voir classe 46.

3489. Petyt, A., 52, rue Loveling, Anvers.

Fers à cheval.

Voir classe 46.

3490. Quittelier, Louvain.

Assortiment de fers à cheval.

Voir classes 46, 42.

3491. Vervoort, J.-G., 1, rue Van Immerseel, Anvers.

Fers à cheval.

Voir classe 46.

CHAMBRE SYNDICALE BELGE

pour l'exportation des produits de la Ferme

Patronnée par le Gouvernement et sous la présidence d'honneur de M. le comte D'URSEL, commissaire général du Gouvernement près l'Exposition d'Anvers.

EXPOSITION DE PRODUITS AGRICOLES ET D'EMBALLAGES

Organisée par M. HENRI ELSEN, vice-président de la section des produits agricoles et M. JANMART DE BROUILLANT, conservateur du Musée agricole de l'Etat.

3492. Société Nationale pour l'amélioration de l'aviculture en Belgique.

3493. Nypels, directeur du Jardin Zoologique, Gand.

3494. Cayron, Jean, 22, rue Philomène, Bruxelles.

3495. Lefebvre, 38, rue de la Consolation, Bruxelles.

Collections de volailles empaillées et en staf.

3496. Moortgat, L., 4, petite rue au Beurre, Bruxelles.

3497. Moons de Coen, Ch., 28, avenue Van Eyck, Anvers.

3498. Vanheuverswyn, Albert, Gendbrugge.

Collections de beurre, caisses, paniers, boites pour l'expédition du beurre et du fromage.

3499. Rucquois, Marché-aux-Herbes, Bruxelles.

3500. Raskin, 22, avenue du Boulevard, Bruxelles.

3501. Morel, 22, rue du Marché, Bruxelles.

Collections de fruits et légumes en staf, emballages.

3502. de Lalieux de la Rocq, château de Miremont, Feluy-Arquennes.

3503. de le Vingne, Alb., Braine-le-Comte.

Apiculture, ruches et instruments, miels.

3504. Van Oye, rue Coenraets, Bruxelles.

Collections de paniers destinés à faire le service des transports entre l'Angleterre et la Belgique.

3505. De Wael, U., directeur du MENTOR AGRICOLE, 55, rue Rempart-des-Moines, Bruxelles.

3506. Bouvrie, G., 3, rue Berckmans, St-Gilles (Bruxelles).

Collection d'ouvrages concernant l'aviculture, la culture maraîchère, etc.

3507. Vandernickt, La Hulpe.

Pisciculture.

3508. Wendelen, Melsbroeck.

3509. Peemans, ingénieur agricole, 22, rue du Canal, Louvain.

Culture maraîchère en vue de l'exportation.

XX. – SYLVICULTURE

CLASSE 64

Sylviculture

3510. Baldomero-Marti, 9, place Fontainas, Bruxelles.

Bouchons en liége.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classe 54.

3511. Braeckman, Gustave, Wetteren.

Essences forestières.

3512. Buyle, Joseph, Wetteren.

Essences forestières.

3513. Collette–Ronchaine, Jacques, Huy.

Graines forestières.

Voir classes 63, 66.

3514. de Cuyper, Séraphin, Wetteren.

Essences forestières.

3515. della Faille, Jean, Anvers.

Collection de plantes.

3516. De Palmenaer, Emile, Lokeren.

Tonneaux.

Médailles d'or et d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classe 54.

3517. Dervaes, Albert, Wetteren.

Essences forestières.

3518. De Schampheleer, Ernest, Wetteren.
Essences forestières.

3519. De Smet Franz, 37, rue de l'Empereur, Anvers.
Sabots.
Voir classe 34.

3520. De Vriendt, Félix, Wetteren.
Essences forestières.

3521. D'haene, Camille, Wetteren.
Essences forestières.

3522. Dubois, Jacques, Momalle.
Tonneaux.
Voir classe 54.

3523. Grillaert, Adolphe, Wetteren.
Essences forestières.

3524. Grillaert, Auguste, Wetteren.
Essences forestières.

3525. Guillon, S. et Cie (Magasins de la Bourse), boulevard Anspach, Bruxelles.
Malles en copeaux de bois.
Voir classes 33, 38, 40.

3526. Hoefken, C., Berchem, Anvers.
3 plans de parcs de différentes superficies.
Voir classes 57, 66.

3527. Kerkvoorde, Constant, Wetteren.
Essences forestières.

3528. Krämer, 518, rue des Palais, Laeken.
Tonneaux.
Médailles, Bruxelles 1880, 1888 ; Anvers 1885, Paris 1889.
Voir classe 54.

3529. Lecart, Alph., Héverlé.
Collection de bois.

3530. Martinell, Geronimo et Co, 22, rue des Chartreux, Bruxelles.
Bouchons.
Voir classe 54.

3531. Matagne-Peigneux, G.-A., Grande Tonnellerie de Luttre, Pont-à-Celles.
Tonneaux.
Voir classe 54.

3532. Maton, Jos., Anvers.
Collection de plantes.

3533. Michiels, frères, Montaigu.
Plan de parc anglais.
Voir classe 66.

3534. Middernacht, F. J., Saint-Nicolas.
Sabots et formes pour chaussures.
Médaille de bronze, Anvers 1885.
Voir classe 43.

3535. Nagels, F., Wilryck.
Conifères.

3536. Neyssens, Ch., 23, rue de l'Amidon, Anvers.
Articles de tonnellerie.
Voir classe 54.

3537. Persenaire, J., Anvers.
Tonneaux.
5 plus hautes distinctions aux Expositions universelles.
Voir classe 54.

3538. Pierret, Valentin, Bouillon.
Cours de sylviculture.

3539. Raman, Alphonse, Wetteren.
Essences forestières.

3540. Société centrale d'horticulture de l'arrondissement de Mons, Mons.

Portefeuille forestier.

Voir classe 66.

3541. Société anonyme des bois de Slavonie, 22, rue des Palais, Bruxelles.

Bois fendus, sciés, etc. ; carte des domaines de la Société.

Voir classe 39.

3542. Société anonyme d'importation de bois d'ébénisterie et de construction, 34, rue Dierckxsens, Anvers.

Bois travaillés.

Voir classes 39, 42.

3543. Soetens, Augustin, Saint-Nicolas.

Outils de sabotier.

Voir classe 14.

3544. Solvay, Charles, Wetteren.

Essences forestières.

3545. Ternest, Camille, Wetteren.

Essences forestières.

3546. Triphon-Taelman, 42, chaussée de Bruxelles, Ledeberg.

Cuvelles ; piédestal.

2 diplômes, 7 médailles d'or, 4 d'argent et 5 de bronze.

Voir classe 42.

3547. Tulkens, François, Wetteren.

Essences forestières.

3548. Van Bockxstraele, Charles, Wetteren.

Essences forestières.

3549. Vanden Bossche, Jos., Puers.

Tonneaux.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 54.

3550. Vanden Bossche-Maes, Louis, Willebroeck.

Tonneaux.

Voir classe 54.

3551. Van den Steen, Frédéric, Wetteren.

Essences forestières.

3552. Vander Schueren, Wetteren.

Essences forestières.

3553. Van der Heyden-Oerlemans. E., 48, rue du Caillou, Anvers.

Sabots en tous genres, galoches, espadrilles, etc.

Médailles d'argent et de bronze, Anvers 1885.

Voir classe 43.

3554. Van der Vorst, Lierre.

Ouvrage sur la culture forestière. Code forestier (texte flamand).

3555. Vande Velde, Bernard, Wetteren.

Essences forestières.

3556. Van Durme, Joseph, Wetteren.

Essences forestières.

3557. Van Duyze, frères, Lokeren.

Bouchons et machines pour leur fabrication.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

Voir classe 54.

3558. Van Havre, Baron H., Anvers.

Collection de plantes.

3559. Van Heden, Augustin, Wetteren
Essences forestières.

3560. Van Hulle, Hubert, Gand.
Collections.

3561. Van Nerom, Léon-Charles, 38, boulevard d'Anvers, Bruxelles.
Cartes forestières de la Belgique.
Voir classes 8 et 63.

3562. Vermeire J. et C^ie, Evergem.
Tonneaux, caisses, etc.
Voir classes 42, 53, 54.

3563. Wesmael, Alfred, St-Ghislain.
Herbier forestier.

XXI. – PÊCHE ET PISCICULTURE [1]

CLASSE 65

Pêche et Pisciculture

3564. Boddaert, rue des Fèves, Ostende.
Souliers usités pour tous les genres de pêche.

3565. Borgers, Ostende.
Cordages usités sur les bateaux de pêche.

3566. Carlier (directeur de l'Ecole professionnelle de pêche), Blankenberghe.
Tableaux, filets, mannequins revêtus de différents habillements de pêcheurs.

3567. Casteels, Ostende.
Filets pour la grande pêche, voiles pour bateaux pêcheurs, etc.

3568. Debra, à la Panne, à Adinkerke.
Filets anciens et modernes employés dans la mer du Nord pour la pêche de la sole, du hareng, etc.

3569. De Deken, Jean, 4, rue de l'Etuve, Bruxelles.
Cannes à pêche ; mouches ; etc.

3570. Michels, 26, rue d'Arenberg, Bruxelles.
Oiseaux des bords de la mer, poissons empaillés, etc.

3571. Pêde, Ostende.
Chaluts, filets, morues conservées.

3572. Pype (directeur de l'Ecole professionnelle de pêche), Ostende.
Collection de coquilles, plantes marines recueillies dans la mer du Nord.

3573. Stichert-Stracke, Ostende.
Huîtres et homards.

(1) Un Commissaire Spécial, M. Willequet, ancien membre de la Chambre des Représentants et un Commissaire Spécial adjoint, M. le chevalier Léon Schellekens, propriétaire, ont été nommés pour cette classe par Arrêtés Royaux des 15 août 1893 et 12 février 1894.
Nous donnons ci-après un résumé du CATALOGUE ILLUSTRÉ publié par cette section. (Imprimerie Van Buggenhout, rue d'Isabelle, 42, Bruxelles.)

XXII. – HORTICULTURE [1]

CLASSE 66

Horticulture.

3574. Bouquet, Charles. 111, chaussée de Bruxelles, Ledeberg.

Une chaudière.

Voir classe 22.

3575. Brasseur, Victor, Marche.

Appareils de chauffage, termosiphons pour serres.

Voir classe 44.

3576. Cassart de Fernelmont, Maximilien. Gembloux.

Serre et chauffage de serre.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classe 44.

3577. Collette-Ronchaine, Jacques. Huy.

Semences potagères.

Voir classes 63, 64.

3578. De Bruycker, Pierre, 41-43, rue de la Blanchisserie, Bruxelles.

Bobines, ronces artificielles, rouleaux grillages galvanisés.

Voir classes 19, 63.

3579. De Somer, Ch.-G., Mont-St-Amand.

Claies roulantes pour ombrager les serres.

3580. Girard, Th. et C^ie, Hemixem lez-Anvers.

Rouleaux de ronces artificielles ; fils de fer tréfilés et galvanisés.

Voir classes 19, 63.

3581. Hoefken, C., Berchem-Anvers.

3 plans de parcs de différentes superficies.

Voir classes 57, 64.

3582. Laroye et fils, Ostende.

Semences potagères.

Voir classe 63.

3583. Maesen, Jules, Bruxelles.

Serres et couches, espaliers de jardin, etc.

Médailles à diverses expositions.

Voir classe 63.

3584. Michiels frères, Montaigu.

Plans de vergers.

Voir classe 64.

3585. Mohr, Charles, 42, rue Buisseret, Mons.

Insecticides ; vaporisateurs et appareils d'arrosement.

Voir classe 50.

(1) Les expositions permanentes et les concours internationaux d'Horticulture ont été organisés par la *Société royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers* ; toutefois les concours permanents de rosiers et les concours temporaires de roses cueillies l'ont été par les soins du *Cercle des Rosiéristes d'Anvers*.

Voir, à la fin de ce volume, la composition de la Commission de l'Horticulture, ainsi que les **RÈGLEMENTS** et **PROGRAMMES** de ces expositions et concours.

3586. Pelfrène. 186, rue Longue, Ledeberg.

Claies roulantes ; stores et persiennes pour serres.

3587. Société centrale d'Horticulture de l'arrondissement de Mons. Mons

Portefeuille herbier.

Voir classe 64.

3588. Tourteau, Mme Thérèse, 8, place Ste-Croix, Ixelles.

Une jardinière de fleurs.

3589. Tyncke, Joseph, 4, rue Vanderstraeten, Bruxelles.

Cache-pot en bois d'acajou.

Voir classe 42.

3590. Vandersluys, Ed., 35, rempart de la Biloque, Gand

Serre complète avec accessoires.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

Voir classe 44.

3591. Zigels. 18, rue du Compromis, Gand.

Appareils d'arrosement.

Voir classe 21.

PLANTATIONS DANS LES JARDINS.

3592. Berckelaers, Louis, 79, rue de la Province Sud, Anvers.

Corbeilles diverses de plantes annuelles.

3593. Borghgraef, Joseph, Burght près d'Anvers.

Collections de rosiers.

3594. Brouwers, Félix, Wavre-Notre-Dame, près de Malines.

Collections de rosiers.

3595. Bergeyck (le comte de), Hemixem, près d'Anvers.

Plantes diverses.

3596. De Beucker, J.-I., 107, rue Carnot, Anvers.

Plantes diverses.

3597. De Beukelaer, C., 208, rue Lozane, Anvers.

Corbeilles et plantes diverses.

3598. De Bosschere-Van Evercooren, Guillaume, 62, rue St-Hubert, Berchem-Anvers.

Corbeilles diverses.

3599. De Cuyper, Séraphin, Wetteren-Boschkant.

Collections de rosiers.

3600. de Gottal, Oscar, 192, Longue rue d'Argile, Anvers.

Corbeilles diverses.

3601. de Hemptinne (le comte Paul), 405, chaussée de Courtrai, Gand.

Collections de rosiers.

3602. Delhaye, frères, Biercée, Hainaut.

Collections de rosiers.

3603. De Naeyer, Frans, 210, Longue rue d'Argile, Anvers.

Corbeilles d'œillets flamands.

3604. Dervaes, frères, Wetteren lez-Gand.

Collections de rosiers.

3605. De Schampheleer, Ernest, Wetteren lez-Gand.

Plantes diverses.

3606. De Vreese, Maurice, 21, rue Clef-des-Champs, Vilvorde.

Plantes diverses.

3607. Duriez frères, L. et J., Pont de Meulestede, Wondelgem lez-Gand.
Collections de conifères.

3608. Elsen, M^mo Pierre, rue Vénus, Anvers.
Plantes diverses.

3609. Everaerts, J., Mortsel-Vieux-Dieu.
Plantes ornementales.

3610. Grisar (M^mo Gustave), 24, rue de la Loi, Anvers.
Plantes ornementales.

3611. Halsberghe, Joseph, 8, rue St-Hubert, Berchem-Anvers.
Collections de rosiers.

3612. Henderickx, F., rue du Kruishof, Anvers.
Collections de conifères et corbeilles diverses.

3613. Hillegeer, Frans, Beveren-Waes.
Plantes diverses.

3614. Hillegeer, Louise, Beveren-Waes.
Plantes diverses.

3615. Jacob-Makoy, L. et C^ie, Liége.
Plantes ornementales.

3616. Kerkvoorde, Constant, Wetteren lez-Gand.
Collections de rosiers.

3617. Lambotte, Michel, Jemeppe lez-Liége.
Plantes ornementales.

3618. Leconte, Albert.
Collections de fougères.

3619. Maton, J., 19, rue Van Noort, Anvers.
Motif d'enrochement.

3620. Meert-Van Malderen, Alfred-François, Lebbeke lez-Termonde.
Collections de gladiolus.

3621. Michiels. frères, Montaigu, Brabant.
Collections de rosiers.

3622. Nagels, François, Wilryck lez-Anvers.
Collections de conifères et de rosiers.

3623. Opdebeeck, A., Putte lez-Malines.
Collections de rosiers.

3624. Société ouvrière catholique Vrede St-Laurent (section des jardiniers), avenue des Petits-Coqs, Anvers.
Un jardin potager permanent.

3625. Stappaerts, Victor, 78, chaussée St-Bernard, à Hoboken lez-Anvers.
Corbeille de pelargoniums.

3626. Toeffaert, Auguste, Gentbrugge.
Collection de begonias.

3627. Truyman-Smets, A., 39, avenue Marie, Anvers.
Corbeilles diverses.

3628. Van Apers, F., Burght, près d'Anvers.
Plantes diverses.

3629. Van Coppenolle, Edm., Meirelbeke lez-Gand.
Plantes ornementales.

3630. Vanderlinden, Charles.
Plantes bulbeuses.

3631. Vande Velde, Bernard, Wetteren lez-Gand.
Collections de rosiers.

3632. Vande Velde, J.-F., Mortsel (Vieux-Dieu).
Collections de rosiers.

3633. Van Heden, Auguste, Wetteren lez-Gand.
Collections de rosiers.

3634. Vuylsteke, Charles, Loochristy.
Plantes diverses.

3635. Wattecamps, Oscar, 389, chaussée de Courtrai, Gand.
Collections de bégonias.

3636. Wouters, J., Schooten lez-Anvers.
Plantes diverses.

3637. Wyns, Joseph, 128, rue du Verger, Anvers.
Corbeilles diverses.

EXPOSITION DU RUBENSKRING

COLLECTIVITÉ DU RUBENSKRING.

3638. Anthony, W., 13, rue de l'Entrepôt-Brûlé, Anvers.
Vannerie.

3639. Anthonissen, Fr., 38, rue du Congrès, Anvers.
Ameublement ; bahut flamand ; deux meubles gothiques.
Médaille d'argent, R. K. 1887 et 1890.

3640. Anseel, Edouard (douanier), 341, rue Dambrugge, Anvers.
Photomicographie; jauge diagonale en aluminium.
Médaille d'argent, R. K. 1878.

3641. Arens, A. (ciseleur), 41, Marché au Lait, Anvers.
Ciselure.
Les plus hautes récompenses aux diverses expositions internationales.

3642. Asselbergh, E.-J. (serrurier), 54, rempart St-Georges, Anvers.
Coffres-forts.
Médailles d'argent dans diverses expositions.

3643. Baetes, L. (graveur), 47, Rempart-Ste-Catherine, Anvers.
Gravures.

3644. Baetes, Jules (sculpteur), 47, Rempart-Ste-Catherine, Anvers.
Sculptures.

3645. Baggen, L. (statuaire), 61, rue St-Willibrord, Anvers.
Statuettes.

3646. Bakker, Jean (peintre-décorateur), 106, rue Jordaens, Anvers.
Panneau décoratif.
Médaille d'argent, R. K. 1890.

3647. Baumann, Fr. (peintre-décorateur), rue de l'Etoile, Anvers.
Décoration d'une salle à manger.

3648. Bax, Th. (peintre-décorateur), 4, rue Moriaan, Anvers.
Peinture décorative.
Médaille d'argent, R. K. 1890 ; médaille de bronze, R. K. 1887.

3649. Beeckman, Th. (forgeron), 45, rue Verte, Anvers.
Tentes, marquises.

3650. Bellens, Henri (ciseleur), 33, rue des Béguines, Anvers.
Ouvrages sculptés en ivoire.
3 médailles d'or et 1 médaille d'argent, R. K. 1878 et 1887.

3651. Berthels, Jos. (poêlier), 121, Longue rue d'Argile, Anvers.
Feux de luxe.
Médailles à plusieurs expositions.

3652. Berthels, J., 15, rue du Champ, Borgerhout.
Broderies.

3653. Bollekens, Isidore, 179, rue de la Province (Nord), Anvers.
Volets et jalousies.

3654. Bollekens, Jos. (dessinateur), 76, rue du Pélican, Anvers.
Portraits dessinés.

3655. Bongers, J. (poêlier), 51, avenue Moretus, Anvers.
Feux de luxe.
Médaille d'or, R. K. 1890.

3656. Breugelmans, Ph. (serrurier), 26, rue des Orfèvres, Anvers.
Coffres-forts.
Médailles d'or, Bruxelles 1888 ; R. K. 1887 et 1890.

3657. Bruloos, Fr. (peintre sur verre), 3, rue de l'Espérance, Anvers.
Quatre peintures sur verre.

3658. Bruyninckx (peintre), 94, rue des Peintres, Anvers.
Tableaux.

3659. Buyle, V. (artiste-peintre), 3, rue de la Province (Sud), Anvers.
Tableaux.

3660. Camilliri, J. (fabricant de cigares), 187, rue de la Province (Nord), Anvers.
Cigares.

3661. Cassiers, J.-L. (constructeur), 69, rue Cassiers, Anvers.
Articles de fonte en fer.
Médailles de bronze, Bruxelles 1888; Paris 1889.

3662. Cimarosti, Angele (paveur), 127, longue rue d'Hérenthals, Anvers.
Mosaïque

3663. Claes, Henri (menuisier), 45, rue Breughel, Anvers.
Fermeture hermétique de fenêtre.

3664. Claes, François (architecte), 28, rue Sergeysels, Borgerhout.
Photographies de divers bâtiments.
Médaille de bronze : R. K. 1887.

3665. Cornand, Jos. (fabricant d'orgues), 33, rue Grein, Anvers.
Orgues.

3666. Cornelissens, L. (sellier), 96, chaussée de Malines, Anvers.
Articles de sellerie et articles de voyage.

3667. Courtois Jos. (décorateur), courte rue de l'Evêque, Anvers.
Panneau décoratif.
Médaille d'or, Académie d'Anvers.

3668. Coveliers F. (fabricant de pianos), 10, rue Coppenol, Anvers.
Piano.
Médaille d'or : R. K. 1890 ; médailles de bronze, Bruxelles 1888 ; Anvers 1885.

3669. Crowin, L. (maréchal des logis), école de pyrotechnie, Anvers
Appareils électriques.
Médaille d'argent, R. K. 1890.

3670. Cuypers, François (dessinateur, géomètre juré), 11, rue Ommeganck, Anvers.
Instruments de précision.

3671. De Block, G. (fabricant de corsets), 8, courte rue de l'Hôpital, Anvers.
Corsets : corset hygiénique.
Médaille d'or et diplôme d'honneur, R. K. 1890 ; médaille d'argent et diplôme de la Société de médecine 1887.

3672. Debois-Senten (V^e), rue Happaert, Anvers.
Soieries.

3673. De Cuyper (tailleur), 6, rue Van Artevelde, Anvers.

Habillements.

3674. De Groof, Joseph (poêlier), 25, rue de l'Eglise, Anvers.

Feux de luxe et cuisinières.

Médaille d'or, R. K. 1890 ; médaille d'argent, R. K. 1887 et 1890 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

3675. De Lattre, L. (tailleuse), 17, courte rue Neuve, Anvers.

Confections et patrons.

Médaille d'argent, R. K. 1887 et 1890.

3676. De Lausnay (fabricant de moutarde), 5, rue des Chats, Anvers.

Moutarde.

3677. Delcourt F. (gantier), 12, rue Nationale, Anvers.

Gants.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

3678. De Leeuw-Sibick, J. (décorateur-garnisseur), Marché-St-Jacques, Anvers.

Tableau décoratif d'une salle à manger.

3679. De Molder, Jules (coiffeur-parfumeur), 262, longue rue d'Argile, Anvers.

Coiffures et parfumeries.

3680. De Moor, L. (cordonnier), 2, rue Van Sterbeeck, Anvers.

Chaussures.

3681. De Nys (ébéniste), 87, rue Anselmo, Anvers.

Meuble.

Médaille d'argent, R. K. 1887 ; médaille de bronze, Bruxelles 1888.

3682. De Preter, P., rue Haute, Anvers.

Fermeture automatique des égouts.

Médaille d'or, La Haye 1892.

3683. De Ridder, Ph. (ébéniste), 53, rue de l'Eglise, Anvers.

Meuble ; buffet-bibliothèque.

3684. De Wever-Van Pruyssen, L. (fabricant d'imperméables), 38, rue Lozane, Anvers.

Produits imperméables.

3685. De Winter, L., 144, rue de la Province (Nord), Anvers.

Cadres et glaces.

Médaille d'or, Bruxelles 1888.

3686. Dikker, H.-J., 30, longue rue du Vanneau, Anvers.

Taillerie de diamants en miniature.

3687. Disco, G. (menuisier), 48, rue du Congrès, Anvers.

Moules de boulangerie et de pâtisserie.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

3688. Ditvoorts, J. (menuisier), 144, rue Dambrugge, Anvers.

Menuiserie.

3689. Dobbeleers, S. (poêlier), 11, Marché St-Jacques, Anvers.

Feux de luxe.

3690. Ducheyne, Ch. (coiffeur), 48, rue de l'Eglise, Anvers.

Perruques.

Médaille d'argent, R. K. 1890.

3691. Dupon, J. (sculpteur), 10, rue des Babillardes, Anvers.

Statuettes.

Médaille d'or, Beaux-Arts, Anvers 1891.

3692. Dupont-Burelle (M^me), (coiffeur), 221, longue rue d'Argile, Anvers.

Coiffures et perruques.

3693. Dupont, Jean (peintre-décorateur), 221, Longue rue d'Argile, Anvers.

Peinture décorative et polychromie.

Médaille d'argent, R. K. 1887; Médaille de bronze, Anvers 1885.

3694. Dupuis, fils (sculpteur), 37, rue Anselmo, Anvers.

4 bustes.

3695. Dutienne, Ch. (repousseur), 58, Longue rue de l'Evêque, Anvers.

Christ en argent.

Médaille d'argent, R. K. 1887.

3696. Elen, Edouard, 26, rue du Canal, Merxem.

Huiles, moutardes et vinaigres.

3697. Eyckmans, J. (menuisier), 41, avenue des Petits Coqs, Anvers.

Echelles.

3698. Firoel-Janssens (orthopédiste), 1, rue des Tilleuls, Anvers.

Articles d'orthopédie ; bandages, instruments de chirurgie.

Médailles à différentes expositions.

3699. Geerts, E., 9, rue de la Blanchisserie, Anvers.

Pompe.

Médaille d'or, R.K. 1881 ; Médaille 1re classe, Santiago.

3700. Giertz, E. (ébéniste), 32, Courte rue de l'Hôpital, Anvers.

Ameublements en bambou ; vannerie artistique.

Médaille d'or, R. K. 1890; Médailles d'argent, Anvers 1885, R. K. 1887 ; Médaille de bronze et Prix de progrès, Bruxelles 1888.

3701. Gilliams, H. (vitrier), 10, rue des Tilleuls, Anvers.

Glaces et cadres.

3702. Gilliams, Jacques (graveur sur verre), 38, rue Jordaens, Anvers.

Gravure et décoration sur verre.

3703. Gittens, Masquelier et C^ie, place de Meir, Anvers.

Articles en caoutchouc.

3704. Goris, J.-H. (plombier-zingueur), 61, avenue Isabelle, Anvers.

Travaux en zinc.

3705. Guth, Aug. (luthier), 120, avenue Isabelle, Anvers.

Instruments de musique.

3706. Hansen, C. (poêlier), 18, rue de la Bague, Anvers.

Feux de luxe.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

3707. Hansen, C., fils (forgeron), 121, longue rue Neuve, Anvers.

Fers forgés et ustensiles en cuivre.

3708. Hansen, C.-G. (poêlier), 121, longue rue Neuve, Anvers.

Un poêle de salle de réunion perfectionné.

Médailles d'or, argent et bronze à diverses expositions ; Décoration de 1re classe, R. K. 1888.

3709. Hansma, Jacques (électricien), 123, Longue rue du Vanneau, Anvers.

Appareils électriques.

Médaille d'argent, R. K. 1890.

3710. Helen, Ch. (fabricant de lampes et lustres), 45, Grand'-Place, Anvers.

Suspensions, lampes, lustres.

Médaille d'argent, R. K. 1887.

3711. Herbosch (fabricant de cigares), 112, rue du Pélican, Anvers.

Cigares.

3712. Horckmans et C^ie (fabricants de savon), 11, Grande rue du Chien, Anvers.

Savon blanc.

3713. Horemans, Fr. (orfèvre), 38, rue de Hollande, Anvers.

3714. Horemans, J. (cordonnier), 49, rue du Jardin des Arbalétriers, Anvers.

Chaussures.

3715. Huybers, H. (ébéniste), Longue rue du Vanneau, Anvers.

Ameublement d'une salle à manger.

Médailles d'argent, R. K. 1890, Melbourne 1888 ; Médaille de bronze, R. K. 1887.

3716. Iserentant, E. (mécanicien), 38, rue Loos, Anvers.

Machine.

3717. Janssens, J. (ébéniste), 1, rue des Pèlerins, Anvers.

Meuble.

3718. Janssens-Ogez, Th. (fabricant de cigares), 170, Longue rue du Vanneau, Anvers.

Cigares.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

3719. Joris, J. (peintre-décorateur), 17, rue Lozane, Anvers.

Paravents décorés.

3720. Junes, J. (repousseur-ciseleur), 24, rue des Pélerins, Anvers.

Articles repoussés en argent.

Médaille d'or et médaille de bronze, Bruxelles 1888.

3721. Koenigsberg, Ch. (fabricant d'orgues), 32, rue Huybrechts, Borgerhout.

Orgues pour salles de danse et pour la rue.

3722. Lambotte, Louise, 2, rue du Lombard, Anvers.

Fleurs artificielles.

3723. Lamot, A., 16, rue des Lions, Anvers.

Etiquettes et cartes photographiques.

3724. Luyckx, rue de Bréda, Borgerhout.

Moutarde et vinaigres.

3725. Mampaey, P. (liquoriste), 11, Place St-Paul, Anvers.

Spécialité d'amer Mampaey.

3726. Melsen-Vola (fabricant de corsets), 4, rue du Congrès, Anvers.

Corsets.

Médaille d'argent, R. K. 1878 et 1887.

3727. Melis, J. (menuisier), 5, rue de la Constitution, Anvers.

Glacière.

3728. Meirsman, J. (constructeur de navires), 53, Vieille Chaussée, Anvers.

Navire en miniature.

3729. Melort (poêlier), 37, rue Van Artevelde, Anvers.

Feux de luxe.

Médaille d'or, R. K. 1890; médaille d'argent, id. ; médaille de bronze, Anvers 1885.

3730. Melsen, Fl. (imprimeur), 259, rue Dambrugge, Anvers.
Articles d'imprimerie.

3731. Mertens, J. (sculpteur), 31, rue des Capucines, Anvers.
2 bustes.

3732. Meyers, Henri (restaurateur de tableaux), 38, rue de la Province, (Nord), Anvers,
Tableaux.

3733. Michiels, Ch. (ciseleur), 44, rue Houblonnière, Anvers.
Objets ciselés en cuivre.

Médailles d'argent, R.K. 1887, 1890, Bruxelles 1888 ; Médaille de bronze, Anvers 1885.

3734. Michiels, C., fils (ciseleur), 44, rue Houblonnière, Anvers.
Articles repoussés en cuivre.

3735. Moerenhout, E. (artiste-peintre), 13, rue Richard, Anvers.
Tableau.

3736. Moreels, Jean (tailleur), 45, rue des Capucines, Anvers.
Habillements et uniformes.

3737. Morrens, C. (bijoutier), 46, rue du Chaperon, Anvers.
Bijouterie.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

3738. Mortier, Th. (fabricant d'orgues), 56, rue de Bréda, Anvers.
Orgues.

3739. Moulckers, J. (instituteur), 3, rue Van Straelen, Anvers.
Cartes historiques et géographiques.

3740. Moyson, H. (fabricant de bronzes), 16, rue Rubens, Anvers.
Lustres et lampes.

3741. Neyssens, Ch. (tonnelier), 23, rue de l'Amidon, Anvers.
Articles de tonnellerie.

3742. Noeninckx, Jacques (marbrier), 20, rue des Babillardes, Anvers.
Cheminées en marbre.

Médaille d'or, R.K. 1890; médailles d'argent, R. K. 1878, R. K. 1887 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

3743. Patteet, J. (liquoriste), 9, Vieille-Bourse, Anvers.
Liqueurs et vinaigres.

Médaille d'or, R. K. 1890; médaill d'argent, R. K. 1887.

3744. Peeters, Ch. (fabricant d'articles de carrosserie), 77, rue Carnot, Anvers.
Ressorts, essieux, boulons, brancards.

Médaille d'argent, R. K. 1887.

3745. Persoons, A., 58, place de Meir, Anvers.
Lustres, suspensions et articles de bronze, d'électricité et de photographie.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885; médailles d'argent, Anvers 1885 et Paris 1889; médailles de bronze, Anvers 1885 et Paris 1889.

3746. Petyt, A. (maréchal-ferrant), 52, rue Loveling, Anvers.
Fers à cheval.

3747. Pira, J. (ornemaniste), 4, rue du Sac, Anvers.
Vase et glace.

1^er prix, concours de sculpture ornementale, R. K. 1890.

3748. Piroli, J. (fabricant d'orgues), 109^a, rue Kroonenburg, Anvers.
Orgues.

3749. Poelemans, J., 7, rue de la Cité, Anvers.

Enseignes, réclames, attributs.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

3750. Ponsaers, F. (tapissier), 7, rue de la Corne, Anvers.

Garniture d'une cheminée.

3751. Porteau, Jos. (plombier), 8, Marché aux Bœufs, Anvers.

Travaux en zinc.

3752. Raynaud, J., 12, rue Van Wezembeke, Anvers.

Treillis en fer et clôture métallique.

Médaille d'or, R. K. 1890 ; médaille d'argent, R. K. 1887 ; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

3753. Respen, Lambert (électricien), 7, Porte Saint-Georges, Anvers.

Appareils électriques.

3754. Riga, O.-J. (mécanicien), 64, rue des Babillardes, Anvers.

Instrument pour découper les tuyaux.

3755. Roelants, Th. (forgeron), 34, Grand'Place, Anvers.

Ameublements de jardin.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

3756. Rombaut, Oct. (fabricant de bascules), 54, Klapdorp, Anvers.

Bascules et instruments de précision.

Médaille d'argent, R. K. 1878.

3757. Roozendael, C. (chaudronnier), 18, chaussée de Malines, Anvers.

Articles en cuivre.

3758. Rosa, L. (huilier), 73, Marché aux Chevaux, Anvers.

Graines, huiles et tourteaux,

3759. Rothera, J. (constructeur), 59, rue Loos, Anvers.

Vélocipèdes.

3760. Rousseaux, E.-J. (géomètre-juré), 23, rue des Capucins, Anvers.

Carte générale de la province d'Anvers.

3761. Rubenskring (Société pour encourager les arts et les métiers), 27, rue Van Ertborn, Anvers.

Imitation en fer forgé de la célèbre pompe de Quentin Metsys.

1er prix de progrès, Bruxelles 1888.

3762. Rummel (Veuve), (fabricante de pianos), 134, avenue des Arts, Anvers.

Spécialité de pédales pour pianos.

Médaille d'or, Anvers 1885.

3763. Sabaut, Fernand (géomètre du cadastre), 7, place Gillis, Anvers.

Plan du sud d'Anvers avec indication des anciennes fortifications.

3764. Sartini, G. (statuaire), 49, Grand'Place, Anvers.

Statues religieuses.

3765. Scheyltjens, P., 35, rue de l'Empereur, Anvers.

Objets sculptés.

3766. Schippers et Corvers, 104, rue Van de Werve, Anvers.

Objets en cuivre fondu, robinets, etc.

Médaille d'argent, R. K. 1890.

3767. Schoepen, J.-V. (graveur sur métaux), 115, Longue rue Neuve, Anvers.

Gravure sur métaux.

3768. Schuybroeck, J. (ferblantier), 34, rue Van Wezembeke, Anvers.
Articles de ménage.

3769. Simkens, A. (liquoriste), 131, chaussée de Turnhout, Borgerhout.
Liqueurs.
Médaille d'or, Paris 1889; médaille d'argent, Bruxelles 1888; 2 médailles de bronze, Paris 1889.

3770. Simkens, François (liquoriste), 201, rue Dambrugge, Anvers.
Liqueurs.
Médaille d'argent, R. K. 1890.

3771. Smet, Victor (ameublements), 39, rue Houblonnière, Anvers.
Ameublement.
Médaille d'or et 2 médailles d'argent, R. K. 1890: médaille de bronze, R. K. 1887.

3772. Smulders (fabricant de billards), 11, rue de la Constitution, Anvers.
Billard.
Médailles d'or, Londres 1851 et Vienne 1873: médaille d'argent, Paris 1889, membre du jury.

3773. Sneyers, P.-J. (forgeron), Longue rue Pothoeck, Anvers.
Berceau en fer forgé.

3774. La Prévoyance. (Société de secours mutuels), 64, rue Osy, Anvers.
Statuts et livres de la Société.
Médaille de bronze, Anvers, 1885.

3775. Somers, E. (ébéniste), 40, rue de la Province (Nord), Anvers.
Pupitre.

3776. Struymans (statuaire), 29, rue du Mouton, Borgerhout.
Figures de la pompe de Quentin Metsys.

3777. Terneu, A., 56, rue Porteaux-Vaches, Anvers.
Tableaux.

3778. Terneu, Léopold (fabricant de chocolat), 164, Longue rue du Vanneau, Anvers.
Chocolat.
Médailles d'or, R. K. 1887 et 1890; médaille d'argent, Anvers 1885.

3779. 'T Felt, Charles (graveur-lithographe), 19, canal des Récollets, Anvers.
Articles de lithographie.
Médaille d'argent, R. K. 1878.

3780. Thiels, P. (mécanicien), 13, rue du Bien-Etre, Anvers.
Machine électrique.

3781. Tierentyn, frères (fabricants de moutarde), 57, rue Dambrugge, Anvers.
Moutarde, huile et vinaigres.
Médaille d'or, R. K. 1890.

3782. Tulpinck (mécanicien), 4, rue de Londres, Anvers.
Machine à calculer.

3783. Urbain, Louis (menuisier), 5, rue de la Musette-Bleue, Anvers.
Objets d'ornementation découpés.

3784. Uyttenhoven, Alb. (orthopédiste, 4, avenue Wappers, Anvers.
Articles d'orthopédie et de bandage.

3785. Van Aerde, Jos., poêlier, 50, rue des Fortifications, Anvers.
Feux de luxe.
Médaille d'argent, R. K. 1890; médaille de bronze, R. K. 1887.

3786. Van Alstein (mécanicien), 17, rue Mircœus, Anvers.

Machine pour essayer les huiles.

Médaille d'or, R. K. 1890; médaille d'argent, R. K. 1887.

3787. Van Boeckel, L. (forgeron), 20, rue de Malines, Lierre.

Ferronnerie d'art.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; 7 médailles d'or aux différentes expositions.

3788. Van Bygaerden (poêlier-serrurier), 15, rempart des Tailleurs-de-Pierre, Anvers.

Feux de luxe, coffre-fort.

Médailles d'argent et de bronze, Anvers 1885.

3789. Van Damme, V. (mécanicien), 20, quai Flamand, Anvers.

Machine à vapeur.

3790. Van de Laerschot, L., 3, rue Jérusalem, Anvers.

Bières en bouteilles.

3791. Van de Perre, Elise (tailleuse), 44B, rue de la Province (Nord), Anvers.

Travaux de crochet.

3792. Van de Vyver, G. (nickelage), 13, rue Sanderus, Anvers.

Articles nickelés.

Médaille de bronze, R. K. 1890.

3793. Van de Wal, J. (mécanicien), 58, rue Jésus, Anvers.

Machine pour couper les amandes.

Médaille d'argent, R. K. 1890.

3794. Van den Abeele, William et C^ie^, 147, avenue des Arts, Anvers.

Accessoires de l'art militaire : outils du génie militaire ; outils en tôle, fer, acier et bois, pour mines ; pelles, pioches, bêches, haches, etc.

Médailles de bronze, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Paris 1889.

3795. Van den Bussche, J. H. (constructeur de navires), 25, rue d'Amsterdam, Anvers.

Modèle de brise-glace.

Médaille de bronze, Bruxelles 1880.

3796. Vanden Plassche (doreur), 2, place de Meir, Anvers.

Dorures sur verre.

3797. Van der Auwera, L. (sellier), 46, rue Veke, Anvers.

Articles de sellerie.

3798. Van der Heyden-Oerlemans, J. (sabotier), 48, rue du Caillou, Anvers.

Sabots en tous genres ; galoches, espadrilles, brides, etc.

Médailles d'argent et de bronze, Anvers 1885 ; R. K. 1887.

3799. Van der Maath (ébéniste), 126, rue Neuve, Anvers.

Ameublement.

3800. Van der Steen (chaudronnier), 133, rue de l'Eglise, Anvers.

Objets en cuivre.

3801. Van der Voort, G. (relieur), 16, rue des Lions, Anvers.

Reliures et registres.

Médaille d'argent, Anvers 1885.

3802. Van Deuren, C. (artiste-peintre), 98, rue de la Province (Nord), Anvers.

Tableau.

Diplôme d'honneur R. K. 1878.

3803. Van Dyck, P. G. (lapidaire), 5, rue du Rabot, Anvers.

Taillerie de diamants en miniature.

Médaille d'or, R. K. 1890.

3804. Van Hove, E. (artiste-peintre), 52, rue de la Loi, Anvers.

Peinture historique du cortège du Landjuweel d'Anvers 1892.

3805. Van Kickstal-Jerotka, L., 16, rue aux Laines, Anvers.

Café et chicorée.

3806. Van Krinkelen (plombier), 3, rue Hoboken, Anvers.

Pompes.

3807. Van Leemput, J. (photographe), 36, rue Rogier, Anvers.

Photographies.

3808. Van Noten, H. (menuisier), 25, rue Richard, Anvers.

Articles de gymnase.

Médailles d'argent, Bruxelles 1880, R. K. 1890 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

3809. Van Offelen-Cools (serrurier), 15, rue Anneessens, Anvers.

Articles de serrurerie.

3810. Van Opstal, A. (poêlier), 31, rue des Roses, Anvers.

Fourneau économique perfectionné.

3811. Van Put, J. (tourneur en bois), 51, rue du Couvent, Anvers.

Objets tournés en bois.

3812. Van Rooy, J.-B. (poêlier), 316, rue Dambrugge, Anvers.

Cuisinières.

Médaille d'or, R. K., 1890 ; 2 médailles d'argent, R. K., 1887.

3813. Van Soens, P.-J., 48, rue de la Constitution, Anvers.

Ameublements de chambres à coucher.

3814. Van Tichelt, P.-J. (fabricant de chicorée), 89, rue de l'Eglise, Anvers.

Chicorée.

3815. Van Zoom, L. (passementier), 10, rue Marché-Saint-Jacques, Anvers.

Passementeries et ameublement.

3816. Verkerk, Albert (ornemaniste), 108, rue Dambrugge, Anvers.

Cadres à portraits.

3817. Verhoeven, Fr. (tourneur en bois), 4, place Saint-Nicolas, Anvers.

Articles tournés en bois.

3818. Vermeiren-Schiltz, J. (poêlier), 16, rue des Tilleuls, Anvers.

Feux de luxe.

Diplôme d'honneur, R. K. 1890 ; médaille d'or, R. K. 1887 ; médaille de bronze, Anvers 1885.

3819. Verschueren, J. (imprimeur), 11, rue des Douze-Mois, Anvers.

Articles d'imprimerie.

3820. Vervoort, J.-G. (maréchal-ferrant), 1, rue Van Immerseel, Anvers.

Fers à cheval.

Médaille d'or, R. K. 1890 ; médaille d'argent, R. K. 1887.

3821. Vloebergh, Charles (peintre-décorateur), 72, rue Ommeganck, Anvers.

Panneau décoratif.

Médaille d'or, R. K. 1890.

3822. Vloeberghs (sculpteur), 84, rue Basse, Anvers.

Buste de M. L. Meinertzhagen.

Médaille d'argent, R. K. 1890 ; médailles de bronze, R. K. 1887, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

3823. Voorbraeck, frères (tanneurs), 37, Vieille Bourse, Anvers.

Cuirs et peausseries.

3824. Weverbergh, V., charpentier de navires, 136, rue Anselmo, Anvers.

Yacht en miniature.

3825. Wouters, Albert (zingueur), rue Luithagen, Vieux-Dieu.

Tour Eiffel en zinc découpé.

3826. Wouters, L., (zingueur), Mortsel lez-Anvers.

Travaux en zinc.

PREMIER SUPPLÉMENT

1. **Baeten**, rue du Grand Hospice, Bruxelles. (Cl. 36.)

   Broderies.

2. **Bartholomeus, A.**, 5, rue des Petits-Carmes, Bruxelles. (Cl. 42.)

   Cadres dorés avec tableaux.

3. **Bühler, F. F.**, 76, rue de la Croix-de-Fer, Bruxelles. (Cl. 6.)

   2 livres de comptabilité et un tableau.

4. **Cerpaux, J.**, 3, rue d'Artois, Bruxelles. (Cl. 29.)

   Téléphone et sonnerie.

5. **Commerce des cuirs**, Anvers. (Cl. 61.)

   Echantillons de cuirs sur tableau.

6. **Compagnie anglo-belge du pneumatique Turner** fabriqué sous les brevets Dunlop, Welck et Turner. (Cl. 47.)

   Bandages en caoutchouc pour vélocipèdes.

7. **De Contini, L.**, 9, 11, rue d'Ardenne, Bruxelles. (Cl. 14bis 18.)

   Verrière destinée à garnir la cage du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville de Vilvorde.

8. **Defreyn, Ch.**, 13, rue de la Senne, Bruxelles. (Cl. 14bis.)

   Un tableau portraits.

9. **Degreef, A.**, 34, Galerie du Parlement, Bruxelles. (Cl. 14bis.)

   Armoiries, enseignes et dorure sur verre.

   Diplômes aux expositions locales à Ixelles et Saint-Josse-ten-Noode.

10. **Desmyn, J. E.**, Termonde. (Cl. 63.)

    Tourteaux et farines de tourteaux.

11. **Dulière, L.** (épouse Mortelmans) 71, rue Lozane, Anvers. (Cl. 34.)

    Machine à coudre.

12. **Durant, V., fils**, 76, rue de Tirlemont, Louvain. (Cl. 63.)

    Une ruche.

13. **Ecole professionnelle des tailleurs**, 26, Place St-Jean, Liége. (Cl. 7.)

    Travaux faits par les élèves de l'école.

14. **Empain, E.**, 33, rue du Congrès, Bruxelles. (Cl. 24.)

    Voiture dite « Trottoir roulant » système breveté.

15. **Felterre-Lenain, R.**, 18, rue de la Colline, Verviers. (Cl. 14bis, 40.)

    Panneaux et dessus de porte en peinture décorative artistique Louis XV.

16. **Geeraerts**, Longue rue Neuve, Anvers. (Cl. 42, 45.)

    Lustres et appareils d'éclairage.

17. Geno, Félicien, 21, rue de Dublin, Bruxelles. (Cl. 42.)

Chaises en chêne sculpté.

18. Hanssens-Van Raemdonck, A., 2, rue de Plaisance, Saint-Nicolas. (Cl. 54A.)

Antiseptique suivant analyse exempte de matières prohibées ; conservateur A. H.

19. Institut pour enfants et adultes arriérés, épileptiques, etc., 165, chaussée de Tervueren, Etterbeek. (Cl. 5.)

Plans topographiques et vues de l'établissement.

20. Kleiss, J. H., 4, rue Massen, Anvers. (Cl. 55.)

Cigares et cigarettes.

21. Kreeft, L., Brée. (Cl. 17, 39.)

Poteries artistiques et ordinaires ; ornements de jardin ; tuyaux de drainage.

Médailles, Anvers 1885, Bruxelles 1888, etc.

22. Lautz, A., Ath. (Cl. 13.)

Une cloche fêlée et resoudée.

23. Malevez, R., Jambes - Namur. (Cl. 23, 24.)

Manufacture de pompes en tous genres, spécialité pour brasseries, industries et agriculture, systèmes brevetés.

24. Malten, Léonard, Pael. (Cl. 14.)

Un berceau sculpté.

25. Manteau, Ch., 253, rue Royale, Bruxelles. (Cl. 42.)

Glaces, cadres et moulures ; dorure sur bois.

26. Meeûs, L., 36, rue de la Boutique, Anvers. (Cl. 9, 54.)

Acide carbonique de fermentation de grains ; installation pour purifier par irrigation sur les prairies les eaux sales des usines.

27. Ministère des Finances, Bruxelles. (Cl. 12.)

Matériel pour la frappe d'un jeton commémoratif.

28. Mommaerts, V., rue d'Argent, Bruxelles. (Cl. 40.)

Passementerie d'ameublement.

29. Nieuwenhuys, Auguste, 2, rue de l'Activité, Bruxelles. (Cl. 45.)

Lanterne-reverbère, éclairage projectif breveté.

30. Petiton, G., Mornington street, Manchester. (Cl. 12.)

Bijouterie de fantaisie.

31. Robert, Ch., 8, Place Loos, Anvers. (Cl. 9.)

Filtres brevetés.

32. Samuëly (Mme), rue du Berceau, Anvers. (Cl. 12.)

Articles de fantaisie.

33. Schucker et Cie et Brouckaert et Cie, Bruxelles. (Cl. 28, 29, 62.)

Chariot d'éclairage pour but militaire avec accessoires ; divers projecteurs ; divers foyers à arc ; un tableau avec appareils de mesure ; une dynamo, etc.

Diplômes d'honneur Anvers 1885, Bruxelles 1888.

34. Société anonyme des ardoisières de St-Médard, St-Médard. (Cl. 18, 39.)

Ardoises pour toitures.

35. Société anonyme des ateliers Nicaise et Delcuve, La Louvière. (Cl. 15, 24.)

Wagon pour mines.

36. Société anonyme des charbonnages de Paturages et Wasmes Wasmes. (Cl. 15.)

Agglomérés de houille.

37. Société des cartonnages et biseautages, 16, rue des Lions, Anvers. (Cl. 10, 11.)

Cartes photographiques.

38. Steggers, G., 29, Marché Saint-Jacques, Anvers. (Cl. 12.)

Bijouterie.

39. The Quise Cycles C°, Herstal. (Cl. 47.)

Electric and new-express. Pièces détachées garanties tout acier.

40. Van Camp, C., 18, Berthoudersplein, Malines. (Cl. 14*bis*.)

Peinture de blasons.

41. Vander Perre, E.-R., 149, avenue du Sud, Anvers. (Cl. 26, 58.)

Cannes à feu à air comprimé, nouveau système ; cannes à pêche.

Récompenses à toutes les expositions universelles.

42. Vandervoorde, J.-P.-H., 382, ch. de Mons, Anderlecht. (Cl. 63.)

Farine de Ford, appelée « Ford's Calfmeal », pour l'alimentation des jeunes veaux, poulains, gorets, etc.

43. Verboeckhaeven, E.-B., 45, boulevard de la Senne, Bruxelles. (Cl. 61.)

Cuirs corroyés et vernis. Six vaches vernies, grainées.

Président du jury, Amsterdam 1883 ; membre du jury, Vienne 1873, Paris 1878, Anvers 1885, hors concours, Bruxelles 1888 ; récompenses Londres 1862, Paris 1867, Amsterdam 1880, Santiago 1876.

44. Vermeire, M., Hamme lez-Termonde. (Cl. 58.)

Cordages.

45. Wauters, frères, boulevard de la Citadelle, Gand. (Cl. 52.)

Chocolat en tablettes ; pralines assorties : fantaisies chocolat ; cacaos en poudre ; racahout en poudre ; tablettes à la crème.

Prix d'honneur : diplôme d'honneur ; médaille d'or.

CLASSE 61 (supplément).

COLLECTIVITÉ DES INDUSTRIELS BELGES EXPOSANT DANS LE COMPARTIMENT DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO.

Métallurgie du fer et de l'acier

46. Baudoux, Alex., Fontaine-l'Evêque.

Tissage et filature.—Tissus de laines.

47. Crauleux, Ch., Bornhem.

48. Philips-Glazer et fils, boulevard Léopold II, Bruxelles et à Termonde.

49. De Smeth et Cie, 38, rue du Vieux Marché aux Grains, Bruxelles.

Matériel de construction.

50. Société anonyme des Forges d'Aiseau, Aiseau.

Produits chimiques.

51. De Keyn, E., 27, rue aux Choux, Bruxelles.

Huilerie.

52. Waldack, Emile, Petit dock, Gand.

Constructions navales et sauvetage.

53. Dutry-Colson, 12, rue des Champs, Gand.

54. Mateyssen, Aimé, Jemeppe-sur-Meuse.

Articles d'exportation :

55. d'Heygere, Camille, 35, rue Charles-Quint.

a.) *Tissus. —Cotons.*

56. Goris, Augustin, à St-Nicolas.

57. Société anonyme Ferdinand Lousberg, 30, quai du bas Escaut, Gand.

58. Moerman, Achille et Cie, 76, rue St-Georges, Gand.

59. Parmentier-Van Hoegaerden et Cie, Gand.

60. Société anonyme « Union Textile », Alost.

61. Vanderhaegen et Cruyplants, 13, quai de Terplaeten, Gand.

b.) *Armes.*

62. Mahillon, H., 7, rue de Loxum, Bruxelles.

63. Riga, Alphonse-François, 12, rue Trappé, Liége.

c.) *Matériel de chemins de fer.*

64. Delsa, H., 18, rue de la Limite, Liége.

65. La Métallurgique (Société anonyme), 1, place de Louvain, Bruxelles.

66. Société anonyme de Travaux Dyle et Bacalan, 15, avenue Matignon, Paris.

67. Legrand, Achille, Mons.

68. Société anonyme de St-Léonard, Liége.

d.) *Construction maritime, artillerie.*

69. Société anonyme John Cockerill, Seraing.

e.) *Aciers, limes, métaux, outils.*

70. de Koning, A. et Cie, 108, boulevard du Nord, Bruxelles.

71. Malevez, Eugène, Bouillon.

72. Société anonyme des usines à cuivre et à zinc, Liége.

73. Van den Abeele William et Cie, avenue des Arts, Anvers.

74. La Visserie belge, Laeken.

f.) *Equipements militaires. Habillements, chaussures, etc.*

75. Bouvy, Fontaine-Olinger et Hap, 30, rue Terre-Neuve, Bruxelles.

76. Bosmans, Jean-B., Saint-Josse-ten-Noode.

77. Debruycker, Th. et Cie, rue du Poinçon, Bruxelles.

78. Guillon S. et Cie (Magasins de la Bourse), boulevard Anspach, Bruxelles.

79. De Smedt-Tuch, J., rue des Eperonniers, Bruxelles.

80. Licoppe, Alexis, 37, rue du Midi, Bruxelles.

81. Moray, Victor, 59, chaussée de Wavre, Bruxelles.

82. Mulbach, rue Bréderode, Bruxelles.

83. Sneyers, fils, rue des Paroissiens, Bruxelles.

84. T'Sas, J., rue de Louvain, Bruxelles.

g.) *Matériel pour explorateurs.*

85. Fich, A., 70, rue de la Madeleine, Bruxelles.

86. Mathys-Declercq, 165, boulevard du Nord, Bruxelles.

87. Ribeauville, L., rue Fonsny, Bruxelles.

88. Vanden Broeck, Simon, H., Grand'Place, Bruxelles.

89. Van Heck, frères, Bruxelles.

h.) *Chocolats et conserves alimentaires.*

90. Delacre et fils, Vilvorde.

91. De Kuyper et Cie, rue du Pont, Anvers.

92. Joveneau, Arthur, Tournai.

93. Société anonyme des Eaux de Spontin.

94. Stauffer, M. et Cie, Enghien.

i.) *Vins et liqueurs.*

95. Delgouffre, rue Hôtel-des-Monnaies, Bruxelles.

96. Deyman-Druart, Bruxelles.

j.) *Pharmacie, instruments de chirurgie.*

97. Delacre et Cie, Bruxelles.

98. Kalker-Wielemans, 104, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

k.) *Vernis, savonnerie, etc.*

99. Claessens, frères, courte rue de la Digue, Anvers.

100. De Roubaix-Œdenkoven et Cie, Anvers.

101. Eeckelaers, 47, rue Gillon, Bruxelles.

l.) *Imprimerie, reliure.*

102. Cartuyveis-Defacqz, Ixelles.

103. Van Campenhout, frères et sœurs, Bruxelles.

m.) *Articles divers.*

104. Brûlé, Léon, Bruxelles.

105. De Curte, Henri, boulevard Baudouin, Bruxelles.

106. Emailleries bruxelloises, 166, rue Jourdan, Bruxelles.

107. Fétu, J. aîné, 39, rue du Chimiste, Bruxelles.

108. Leroy, Albert, rue de la Madeleine, Bruxelles.

109. d'Argent, Nestor, place Sainte-Gudule, Bruxelles.

110. Pieters, P.-J., 224, rue de la Poste, Bruxelles.

111. Ricard, 44, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

112. Grande vinaigrerie nationale, rue des Quatre-Vents, Bruxelles.

113. Vermeren-Coché, Ve, 141, chaussée de Wavre, Bruxelles.

114. Mahillon et Cie, rue de Loxum, Bruxelles.

115. North's Cement Portland Works, (Semal Emile), Nivelles.

SECOND SUPPLÉMENT

1. **Adam, D.**, 35, rue de Ruysbroeck, Anvers. (Cl. 42.)
   Deux meubles en noyer style Henri IV.
   Médaille d'or, Anvers 1885.

2. **Adam, H.**, 10, Petite rue des Longs - Chariots, Bruxelles. (Cl. 12.)
   Outils pour horlogers et bijoutiers.

3. **Allard, Charles.** (Cl. 19.)
   Tonneaux métalliques ; tôles emboutiés.

4. **Album, Frans**, constructeur de moulins, Vilvorde. (Cl. 59.)
   Carte commerciale.

5. **Arnou, Albert**, 53, rue du Mulin, Anvers. (Cl. 57.)
   Plans et photographies de maisons ouvrières.

Association belge de Photographie.

COLLECTIVITÉ.

6. **Arcken.** (Cl. 10.)
   Photographies.

7. **Bayart, P.** (Cl. 10.)
   Photographies.

8. **De Sagher.** (Cl. 10.)
   Photographies.

9. **Detaille, Armand.** (Cl. 10.)
   Photographies.

10. **Mathieu, P.** (Cl. 10.)
    Photographies.

11. **Oury, P.** (Cl. 10.)
    Photographies.

12. **Peeters.** (Cl. 10.)
    Photographies.

13. **Section Liégeoise de l'Association belge de photographie**, Liége. (Cl. 10.)
    Photographies.

14. **Van de Velde, Arnold**, Gand. (Cl. 10.)
    Photographies.

15. **Van Eyck, Charles.** (Cl. 10.)
    Photographies.

---

16. **Bal, C. J.**, Courte rue de la Boutique, Anvers. (Cl. 52.)
    Beurre margarine.

17. **Bertrand, Al.**, rue de l'Empereur, Bruxelles. (Cl. 50.)
    Produits chimiques.

18. **Bex, L.**, Turnhout. (Cl. 5-13.)
    Nouveau cours d'exercices pratiques pour piano.

19. **Biedermann, Jules**, 139, rue Neuve, Anvers. (Cl. 43.)
    Articles nouveaux pour ménage.

20. Bivort-Quinet, Fleurus. (Cl. 54. Son C.)

Bières.

21. Blondeaux, Camille, Beauraing. (Cl. 6.)

Numéros du journal « L'Ecrin scolaire ».

22. Boucneau, F. et Cie, 84, rue de la Victoire, Bruxelles. (Cl. 42.)

Cheminée à colonnes de granit belge.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

23. Bovyn, Auguste, Cureghem. (Cl. 57.)

Plans de cirques ou panoramas.

24. de Brucq, Alfred, 16, rue du Nord, Bruxelles. (Cl. 46-63VI.)

Appareil à aveugler les chevaux pour dressage et faciliter l'arrêt des chevaux emballés.

25. Boneyds, J. et H., frères, 53, rue de Namur, Bruxelles. (Cl. 42.)

Ameublements.

26. Bouhon Julien, 66, rue des Fortifications, Anvers. (Cl. 44.)

Appareil pour le tirage des cheminées et la ventilation.

27. Brasserie des Carrières de Marbre, Namur. (Cl. 54 c.)

Bières.

28. Brouhon, Hector, Seraing. (Cl. 41.)

Wagons culbuteurs.

29. Busselen, 54, chaussée de Turnhout, Borgerhout. (Cl. 9.)

Dents et dentiers.

30. Caisse Anversoise de Secours au profit des victimes des accidents du travail, 12, rue Oudaen, Anvers. (Cl. 9.)

Statuts de la Société.

31. Chambre arbitrale et de conciliation pour grains et graines, 6, rue des Israélites, Anvers. (Cl. 61.)

Commerce des grains d'Anvers : échantillons de grains et tableau des importations de grains à Anvers.

32. Chambre de Commerce d'Anvers (section des bois), Anvers. (Cl. 61.)

Commerce des bois : tableau des importations de bois à Anvers.

33. Chambre de Commerce d'Anvers (section des cafés), Anvers. (Cl. 61.)

Cafés en bocaux.

34. Compagnie fermière des eaux minérales de Spa, à Spa. (Cl. 9.)

Eaux minérales médicamenteuses et de table.

Médailles Vienne 1873, Santiago 1875, Philadelphie 1876, Paris 1878, Bruxelles 1880, Chicago 1893.

35. Claes Paul, Lembecq. (Cl. 53.)

Genièvre pur grains.

Médailles 1re classe Londres 1851, Paris 1855, Bruxelles 1880, Anvers 1885.

36. Clément Paul et Cie, Waesmunster lez-Termonde. (Cl. 33.)

Couvertures de laine et de coton.

37. Coeckelbergh, Jules, 254, rue de la Victoire, Bruxelles. (Cl. 12.)

Bijouterie fausse et diamants faux.

38. Cohn Max, De Clercq et Cie, 39, rue des Distillateurs, Gand. (Cl. 30.)

Déchets de coton et autres pour l'essuyage des machines.

39. Court Aîné, J. B., place Communale, Koekelberg. (Cl. 44.)

Chaudière thermosiphon système breveté.

40. De Cock, Victor, 5, rue du Verger, Berchem (Anvers). (Cl. 14bis.)

Silhouettes.

41. De Haes-Dens, Julien, Puers. (Cl. 56.)

Vinaigre de grains.

42. De Jean, F., 117, boul. de Waterloo, Bruxelles. (Cl. 46-63 Son VI.)

Crochets automatiques pour barres d'écurie.

43. Delcorde-Minne, Mathilde, 31, rue Hôtel-des-Monnaies, Bruxelles. (Cl. 14bis.)

44. Demaret-Thevenier, Vincent, Heppignies lez-Fleurus. (Cl. 19-58.)

Chaînes de différents calibres.

45. De Muynck, Emile, St-Nicolas. (Cl. 33.)

Tissus.

46. De Poorter-Vanden Nieuwenhuysen, H., 105, rue Notre-Dame, Malines. (Cl. 28-29.)

Paratonnerres Melsens. Objets d'électricité, tiges de paratonnerre.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

47. Deprix, Arthur, Péruwelz. (Cl. 34-37.)

Brides à sabots.

48. De Vriendt, André, rue Fonsny, Bruxelles. (Cl. 61.)

Articles d'importation et d'exportation.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

49. Dirks, Jos., 111, rue Carnot, Anvers. (Cl. 10.)

Photographie décorative.

Diplôme, Anvers 1885.

50. Du Caju (Mme M.), Lokeren. (Cl. 6.)

Ouvrages d'enseignement.

51. Dupont-Fourdignies, 19, rue Terninck, Anvers. (Cl. 54.)

Cristaux, porcelaines ; articles pour limonadiers.

52. Dürr, Robert, 147, rue Masui, Bruxelles. (Cl. 28-29.)

Instruments de mesure et appareils d'électrométrie. Crayons à lumière. Piles électriques et balais pour dynamos.

53. Ecole professionnelle de tailleurs de Liége, Liége. (Cl. 7-34.)

Vêtements.

54. Englebert-Couderé, O., 7-9, rue des Vennes, Liége. (Cl. 47-50.)

Caoutchoucs, bandages, etc.

55. de Fraysses, Eugène. (Cl. 43.)

Ecume de mer brute et polie ; pipes, porte-cigares et porte-cigarettes.

56. Gerlache, J., 45, quai de Fragnée, Liége. (Cl. 44-50.)

Calorifuges anti-rayonnants.

57. Gueury-Verelst, J., 15, rue de Soignies, Nivelles. (Cl. 17.)

Creusets, formes, moufles, cornues et grilles en graphite et en argile.

58. Godeaux, Auguste, Ecole industrielle, Morlanwelz. (Cl. 7.)

Dessins, cahiers, livres.

59. Hartmann, E., 17, rue de la Régence, Liége. (Cl. 12.)

Bijouterie de fantaisie.

60. Hiernaux, Isidore, 12, rue Van Maerlandt, Anvers. (Cl. 15.)

Appareils de triage et lavage de charbons; égoutteur et surchauffeur pour fabrication d'agglomérés de houille.

61. Hoebeke, frères, Grammont. (Cl. 54 Son C.)

Bières.

62. Hovent, Julien, 18, rue de la Révolution, Bruxelles. (Cl. 9.)

Brochures : aérothérapie, pneumothérapie et électrothérapie.

63. Huybreghs, Jean, et Cie, 13, Montagne des Géants, Bruxelles. (Cl. 14bis.)

Glace gravée et peinte.

64. Jacquemin, Emile, Nivelles. (Cl. 19.)

Clôtures métalliques.

Médailles d'or, Anvers, 1885, Bruxelles 1888.

65. Jaspers, A., 43, plaine Falcon, Anvers. (Cl. 50.)

Produits pharmaceutiques.

66. Jonckheere-Lobelle, Emile, Roulers. (Cl. 52.)

Chicorées.

Médailles de bronze : Bruxelles 1888, Paris 1889; médaille de vermeil, Barcelone; médaille 1er mérite, Adelaide.

67. Joris, Augusta, Statte (Huy). (Cl. 36.)

Broderies.

68. Josse, H., Warneton. (Cl. 63.)

Tabacs en feuilles.

69. Krugel, Sophie, 85, rue de Ransfort, Bruxelles. (Cl. 11.)

Bijouterie faussé.

70. La Mutualité Tirlemontoise, Tirlemont. (Cl. 63.)

Règlements, statistiques et comptabilité de la Société (Assurance contre la mortalité du bétail).

71. Laurent, Victor, rue Bara, Bruxelles. (Cl. 63.)

Colorant pour beurre.

72. Leclef, Edmond, 152, avenue des Arts, Anvers. (Cl. 57.)

Dessins architecturaux.

73. Lefebvre, Alexandre, 17, rue de France, Bruxelles. (Cl. 28.)

Machines électriques et outils actionnés par l'électricité.

74. Lefrançois, Vincent, 7, passage du Prince, Bruxelles. (Cl. 1 et 49.)

Cartonnages de luxe et industriels.

Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

75. Lemoine, Joseph, 7, rue des Faisans, Bruxelles. (Cl. 14bis.)

Peinture de lettres.

76. Lissoir, Emile, aîné, 17, place de l'Université, Liége. (Cl. 44.)

Une cuisinière.

77. Masson - Leblois, Basècles. (Cl. 39-42.)

Cheminée style Renaissance française avec cariatides.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888; 2 médailles de bronze, Bruxelles 1888; 3 mentions honorables, Anvers 1885.

78. Masy et Allard, Châtelineau. (Cl. 24.)

Appareil de sécurité pour signaux et excentriques de voies ferrées (breveté).

79. Maynard C., Herstal lez-Liége. (Cl. 14.)

Outils.

80. Mertens Camille, 41, avenue des Petits-Coqs, Anvers. (Cl. 14bis.)

Enseignes.

81. Mirland, Frameries. (Cl. 50.)

Eau gazeuse de table.

82. Morissen, Clément, 15, rue des Pinsons, Anvers. (Cl. 54 Sou B.)

Matériel pour brasserie.

83. Mouly, F., 187, rue de la Poste, Bruxelles. (Cl. 39.)

Couvertures métalliques; ventilateur aspirateur.

Médailles de mérite, Sydney 1879, Melbourne 1881; médailles d'or, Paris 1878, Amsterdam 1883, Bruxelles 1888.

84. Mulkay frères, Liége. (Cl. 15-61)

Lampes de sûreté de mines de différents types pour la Belgique et pour l'exportation.

85. Mulotin Alfred, 47, rue des Tanneurs, Bruxelles. (Cl. 12.)

Bijouterie.

86. Nœufnet, à Chièvres. (Cl. 54, Son C.)

Bières.

87. Pas, Gérard, 28-31, rue de la Station, Malines. (Cl. 54B.)

Objets à l'usage des cafés, estaminets, etc.

88. Pelgrims et Bombeeck, Bruxelles. (Cl. 21.)

Plombs manufacturés, tuyaux, etc.

89. Perier, A., Anvers. (Cl. 63.)

Emballages.

90. Pire, J. et Cie, 33, avenue de Keyser, Anvers. (Cl. 26.)

Armes.

91. Richald-Legros, 55, rue de Fer, Namur. (Cl. 9-44-54.)

Cuisinière à cuire le pain et à faire la cuisine en même temps, avec un seul feu; salle de bains; cabinet inodore avec cabinet de toilette; termosiphons; foyer de luxe; chaudière de brasserie avec niveau indicateur.

Médaillés d'or : Amsterdam 1883, Bruxelles 1888; médailles d'argent : Londres 1862, Paris 1867-1878, Anvers 1885, Barcelone, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Anvers 1885; médaille de 1re classe, Vienne 1873.

92. Ronco, C., 4, place Falcon, Anvers. (Cl. 13.)

Instruments de musique.

93. Roseman, M., 14, rue St-Gilles, Bruxelles. (Cl. 38.)

Friseuse instantanée et plumes Mica.

94. Rouard - Carlier, J., à Ciney. (Cl. 16-19.)

Chaux grasse.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Paris 1889.

95. Rypens, Charles, Boom. (Cl. 54A)

Maïs en brisures, en gruaux, en farine, résidus, germes, son, huile, etc.

96. Sauvage et Perrignon, 11, avenue Rubens, Anvers. (Cl. 61.)

Echantillons de briquettes de houille.

97. Scharff. Ernest, 30, rue Sainte-Marie, Liége. (Cl. 6.)

Ouvrage d'enseignement.

98. Schram, Charles, rue de France, Bruxelles. (Cl. 10.)

Photographie industrielle.

99. Scornicier, P., Virton. (Cl. 63.)

Tabac en feuilles.

100. Serlippens, Polydore, 37, rue Sainte-Marie, Molenbeek-Saint-Jean. (Cl. 14B.)

Portrait au crayon.

101. Servais, Lucien, 269, rue de la Province (Nord), Anvers. (Cl. 24-28.)

Avertisseur électrique signalant automatiquement l'arrivée d'un train.

102. Spanoghe, J. et Cie, 193, chaussée de Malines, Anvers. (Cl. 22.)

Générateur à vapeur.

103. Speliers, Henri, 2, rue Saint-Jacques, Anvers. (Cl. 38.)

Perruques de théâtre.

104. Stroobant, J. et A., Vilvorde. (Cl. 39-42.)

Cheminées en marbre.

105. Société anonyme «Eigen Heerd», 53, rue du Moulin, Anvers. (Cl. 57.)

Photographies et plans de maisons ouvrières.

106. Société anonyme des laminoirs, hauts fourneaux, forges, fonderies, et usines de la Providence, Marchienne-au-Pont. (Cl. 61.)

Produits de la Société.

107. Société anonyme des mines de houille du Grand-Buisson, à Saint-Ghislain. (Cl. 15.)

Appareils de mines; houilles de diverses qualités.

108. Société anonyme des usines et mines de houille du Grand-Hornu, Grand-Hornu, lez-Mons. (Cl. 15.)

Appareils et Produits.

109. Somzée, Léon, 22, rue des Palais, Bruxelles. (Cl. 57.)

Plans de tunnels sous-marins.

110. Syndicat des fabricants d'huile, Alost. (Cl. 63.)

111. Tackels, Anvers. (Cl. 57.)

Plans et projets.

112. Tanier, Joseph, Verviers. (Cl. 32.)

Fils de laine.

113. Tinchant, Edouard, Anvers. (Cl. 9.)

Tableau du règlement de la fabrique, fonds d'épargne, caisse de secours du personnel.

114. Toulet, A., 148, rue de Laeken, Bruxelles. (Cl. 48.)

Constateur pour pigeons.

115. The London and Antwerp Confectionery et Preserving Co, rue du Trèfle, Anvers. (Cl. 52.)

Confitures et conserves alimentaires.

116. Vanderveeren, A., Louvain. (Cl. 64.)

Echantillons d'écorces à tan.

117. Vannerie des Flandres, Maldeghem. (Cl. 43.)

Grosse et fine vannerie ordinaire et de luxe.

118. Van Driessche, Benoît, 220, rue de la Station, Renaix. (Cl. 50.)

Cylindres, rouleaux, etc., en ébonite pour l'impression et la teinture des cotons de soie, etc., et du papier.

119. Van Droogenbroeck, Alexandrin, 14, rue de la Chaufferette, Bruxelles. (Cl. 11.)

Etiquettes.

120. Van Dyckx, Louis, 58, chaussée de Ninove, Bruxelles. (Cl. 9-34.)

Bottines à ouverture instantanée (chaussures hygiéniques).

121. Van Landeghem, Ernest, 15, rue des Tanneurs, Anvers. (Cl. 12.)

Bijouterie de fantaisie.

122. Van Neck et Cie, Anvers. (Cl. 47.)

Instruments de précision de tous genres en bois et en métal.

123. Van Oye, Albert, et Cie, 67, rue Coenraets, Bruxelles. (Cl. 43.)

Rotin, bambou, osier et produits de vannerie.

10 diplômes d'honneur et 21 médailles d'or et d'argent.

124. Verhoeven, L., et Hendrickx, C., Stabroeck. (Cl. 52.)

Chicorée.

125. Vermeire et Cie, Everghem. (Cl. 63.)

Emballages pour produits agricoles.

126. Verreries de Jumet, 66, rue Solvyns, Anvers. (Cl. 61.)

Verres à vitre.

127. Versé, frères, chaussée de Mons, Bruxelles. (Cl. 37.)

Cuirs vernis.

128. Vlaminx et Blondiau, Vilvorde. (Cl. 61.)

Aciers pour parapluies.

129. Waldschmidt, Robert, 216, rue du Progrès, Bruxelles. (Cl. 11.)

Biblorhaptes: classeurs en tous genres.

130. Wégimont, J., Anvers. (Cl. 61.)

Echantillons de grains, graines, farines.

131. Will et Kralert, 97, rue Van Ballaer, Anvers. (Cl. 18.)

Verres gravés.

ERRATA

Cl. 10, n° **557** : Au lieu de Drains frères, lire *Draye frères.*

Cl. 14, n° **721** : Voir pour les récompenses obtenues le n° 1973, cl. 42.

Cl. 19, n° **1103** : Ajouter *Voir cl.* 38.

Cl. 22, n° **1175** : Au lieu de Machines de grande vitesse, lire *Machine à grande vitesse* ; supprimer le mot *perforatrice* ; au lieu de élastique, lire *électrique.*

Cl. 26, n° **1346** : Au lieu de Orval, Michel, lire *Orval, M. et fils.*

Cl. 40, n° **1841** : Ajouter *expose dans les salons de M. De Meuter et de M. De Roye.*

Cl. 44, n° **2101** : Voir pour les récompenses obtenues le n° 1973, cl. 42.

Cl. 50bis, n° **2400** : Supprimer les mots *Paris* 1889.

Cl. 63, n° **3458** : au lieu de cuir végétal, lire *crin végétal.*

Supplément n° 24 : Au lieu de Matten, lire *Naetten.*

Liste alphabétique : Au lieu de Vlaminx et C°, lire *Vlaminx et Blondiau.*

Liste des Adhérents qui n'ont pas envoyé leurs produits à l'Exposition à la date de la publication de ce Catalogue

---

Cl. 8. Davelooze, à Bruxelles.
Cl. 9-12-51. Sasserath, à Liége.
Cl. 9-34. Gengoux, à Bruxelles.
Cl. 10. De Ro, frères, à Anvers.
Cl. 12. Samuel, J., à Anvers.
Cl. 14-42-45. Boin et Moyersoen, à Bruxelles.
Cl. 14bis. Defreyn, C., à Bruxelles.
Cl. 17. Leroy et Petit, à Baudour.
Cl. 22-24-28. Foidart, à Bruxelles.
Cl. 23. Dacier, Lambert, à Liége.
Cl. 25. Vuillien, à Bruxelles.
Cl. 35. Meert, G., à Bruxelles.
Cl. 39. Kleine, à Bruxelles.
Cl. 42. Legon, F., à Anvers.
Cl. 46. Anthonis, à Lierre.
Cl. 46. Baudewyns, à Bruxelles.
Cl. 66. Tourteau, M., à Bruxelles.

TABLE ALPHABETIQUE DES EXPOSANTS

DU CATALOGUE (*)

A

CLASSE

Aberle, J., à Bruxelles . . . . 40—42
Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers 62
Aciéries, forges et ateliers de la Biesme (Société anonyme), à Bouffioulx 22—23—24
Adler, A., à Anvers 12
Administration communale d'Anvers (travaux communaux) 57
Administration communale d'Anvers 5—6—7
Administration communale de Blankenberghe . . . . . .9—57
Administration communale de Mons . 9
Administrations communales de Bruges et d'Ostende . . . . . 57—59
Administration de la propreté publique à Anvers . . . . . .9—57
Administration de la Statistique générale du Royaume à Bruxelles. . .6—59
Administration des chemins de fer de l'État Belge à Bruxelles. 9—23—24—28
Adriaensens, Ch., à Malines 54
Aerts, E. (Mme) à Anvers. 35
Aerts, J. L., à Bruxelles 46
Alberts, A., à Gand 22
Alexandre, M., à Bruxelles 34
Algrain, A., à Bruxelles 14bis
Allard, frères, à Châtelineau. . . . 15
Alliance Industrielle, à Bruxelles . . 7
Ameye-Verhoost, à Iseghem. . . . 56
Amiable, B. et Cie, à Chênée. . . . 18
Amidonnerie royale du Nord. Delmotte, frères, à Gand 52
Anglo-continentale Guano-Werke (Société anonyme) à Anvers. 50—61—63
Anseel, E., à Anvers 10
Anthoni, M., à Braechem 54
Anthonis, L., à Lierre. 46
Anthonissen, F., à Anvers 42
Anthony, W., à Anvers 43
Autoine, G. H., à Anvers 12

CLASSE

Antwerp Floor, Cloth et Linoleum Company Ld, à Berchem-lez-Anvers. 31—42
Antwerp Tivoli Brewery Ld. à Anvers. 54
Arcken et Malherbe, à Tongres. . . 54
Ardoullie, F., à Malines 42
Arens, A., à Anvers 12
Arnaud-Dierickx, G., à Deynze. .14bis—42
Arnoldy-Heck, à Arlon 5
Arsenal de construction, à Anvers. 9—46—62
Asselbergh, E.-J., à Anvers . . . 19—42
Association belge de photographie à Bruxelles. 10
Atelier de construction et de chaudronnerie, à Awans 22
Aubry, A. et fils, à Gosselies. . 9—19—45
Aubry, E., à Bruxelles 10
Aux Champs-Elysées (Kreling et Cie), à Anvers 34
Aymond, L., à Bruxelles. 14bis
Backeljau, à Gand 22
Baecheroot-Goetgheluck, à Poperinghe 54
Baelemans, J., à Wyneghem. . . . 54
Baert, frères, à Steenbrugge 50bis
Baes, H., à Bruxelles . . . . .14bis—40
Baeten, à Bruxelles . . . . . 36—42
Baetes, J., à Anvers 14bis
Baetes, L., à Anvers 12
Baggen, à Anvers 14bis
Baker, J., à Anvers 52
Bakker, J., à Anvers . . . . .14bis—40
Bal, D. et fils, à Anvers . . . 17—39—54
Bal et Cie, à Anvers. . . . . 53—54
Baldomero-Marti, à Bruxelles . . 54—64
Balthazar-Florence, à Namur . . . 13
Baltus, A., à Bruxelles. 22
Banc d'épreuve, à Liége . . . . 26—62
Barbanson, C., à Bruxelles . . . 50—63
Barbier frères. à Swevezeele. . . . 46
Barbier-Friart, A. (Ve) au Rœulx . . 54
Bardenhewer, B. à Bruxelles . . . 18
Bardin, E. à Liége. . . . . 14bis—18
Bardin, J. fils, à Bruxelles 51
Bartholomais, A., à Bruxelles. . . 42

(*) La table renvoie aux différentes classes où tous les exposants figurent sauf les retardataires que l'on trouvera dans les suppléments.

	CLASSE.
Bastin, C.-A. et Cie, à Anvers	52
Battaille et Lepaffe, à Liége	44—45
Bauchau, E. et Cie, à Louvain	54
Baudewyns, A., à Bruxelles	46
Baudewyns, J., à Montigny-sur-Sambre	19—31
Baudour, F., à Baudour	54
Baudoux, A., à Fontaine-l'Evêque	61
Baudoux, H. et Cie, à Bruxelles	17—39
Baumann, F., à Anvers	14bis—40
Bauter et Cottignie, à Gand	51
Bavais, G. à Anvers	10
Bavais, J. à Anvers	10
Bavais, V., à Hove lez-Vieux-Dieu	10
Bax, Th., à Anvers	14bis—40
Beaujean-Soetemans, F., à Liége	56
Beeckman, Th., à Anvers	40
Beernaerts, A. (Mme), à Gand	35—38
Beernaert's, Dry Plat et Cie, à Gand	10
Beernaerts, F., à Gand	31—50
Bégasse, J., à Liége	33
Behaegel-Denys, à Saint-Nicolas	33
Beirens, L.-F. (Ve), à Wommelghem	54
Beliard et Fletcher, à Anvers	5—9—22—23
Bélien, E., à Anvers	52
Bellemans frères, à Anvers	11
Bellemans, L., à Anvers	10
Bellemans, M., à Bruxelles	36
Bellens, H., à Anvers	14bis
Bellis-Demol, à Bruxelles	54
Bell telephone manufacturing Cy., à Anvers	28—29
Bélot, Ch., à Bruxelles	10—28—29
Bélot, Ch., à Bruxelles	10
Bélot, Ch. et Cie, à Bruxelles	47
Benédix, Ch., à Bruxelles	34
Bennert, à Anvers	10
Benoit, à Bruxelles	57
Berckelaers, L., à Anvers,	66
Berden, F. et Cie, à Bruxelles	13
Bergeron, à Bruges	7—62—63
Bergeycke (comte de), à Hemixem	66
Berlier, S. et V., à Marcinelle	54
Bernard, L., à Mesvin-Ciply	50
Bernardin, à Liége	42
Bertels, Ch.-H., à Bruxelles	11
Bertels, J., à Anvers	36—42—44
Bertrand-Lambot, F., à Châtelet	17
Bervoets, L., à Anvers	54—63
Besin, F., à Elouges	9—44—54
Besme, à Bruxelles	57
Beullens, A. et Cie, à Louvain	13—21
Beyer, G. (Mme), à Gand	13
Beyers, F., à Bouchout lez-Anvers	54

	CLASSE.
Bickel, A., à Bruxelles	14—54
Bickx, E., à Bruxelles	34—62
Bier, frères, à Bruxelles	9—51
Binard, A.-J.-V., à Châtelineau	54
Bister, J., à Namur	20—39
Blaton-Aubert (société anonyme), à Bruxelles	39—57
Bleunar-Huwart, C., à Mons	56
Bleyfuesz, A., à Verviers	52
Block, aîné, à Anvers	12
Block, frères, à Bruxelles	52
Blondeau, J. et sœurs, Ecaussines	16
Boake-Roberts, A. et Cie, à Bruxelles	50—54
Boch, frères, à Kéramis-La Louvière	17—39—54
Bodart, E., à Louvain	50bis
Boddaert, à Ostende	65
Bodinar, A., à Louvain	46—47
Bodson, N., à Liége	26
Body, A., à Theux	23—32
Boey, L., à Hemixem	54
Bogaerts, E., à Anvers	52
Bogaerts, J., à Bruxelles	42
Bogaerts, J., à Merxem lez-Anvers	14—14bis
Bogaerts, J., à Merxem lez-Anvers	14—14bis
Boin et Moyersoen, à Bruxelles	14—42—45
Bolle, L., à Charleroi	24—46—63
Bollekens, E. et F. frères, à Anvers	39
Bollekens, J., à Anvers	14bis
Bollekens, L., à Anvers	39
Bollinckx, H. (société anonyme), à Bruxelles	22
Bonaventure-Joly, J., à Saint-Ghislain	54
Bongers, J., à Anvers	42—44
Bonnefoy, A., à Bruxelles	40—42
Bonnet, P., à Snaeskerke	43
Bonnin, M., à Anvers	34
Bontemps, J.-B., à Bruxelles	54
Boone-Carette, Q., à Meulebeke	29
Booven, F., à Gand	11—50
Borgers, à Ostende	65
Borghgraef, J., Burght lez-Anvers	66
Borremans-Van Campenhout, à Forest	54
Bortels, J., à Anvers	56
Bosmans, J.-B., à St-Josse-ten-Noode	61
Bossu, H., à Louvain	56
Botelberge, G. et Cie, à Melle lez-Gand	50
Boterbergh-Eeman (Vve), à Alost	54—63
Boty, G., et Moreau, L., à Bruxelles	24
Boucart sœurs, à Bruxelles	38
Bouckaert et Cie, Bruxelles	28
Bouckart, à Courtrai	57
Boudier, A., à Koekelberg	37
Bouhez, G., à Dour	7—34

	CLASSE.
Bouhou fils et Cie, à Liége	47
Bouhon, G., à Bruxelles	11—50
Bouquet, Ch., à Ledeberg	22—66
Bour, G., à Namur	42
Bourdon, E., à Gand	14
Bourguignon, E., à Fontaine-l'Evêque	39
Bourse aux Cuirs, à Liége	37—59
Bouton, G. et Cie, a Bruxelles	44—45—47
Bouvart, J., à Anvers	10
Bouvrie, G., à Bruxelles	63
Bouvy, A., à Liége	37
Bouvy-Fontaine, à Bruxelles	61
Bouvy, Fontaine - Olinger et Hap à Bruxelles	34—61—62
Bove-Waterloos, E., à Gand	54
Bovier, J., à Liége	50—62
Boxco, frères, à Verviers	32
Braeckman, G., à Wetteren	64
Braekevelt, frères, à Gand	42—43
Braekman, J. A., à Ste-Anne (Zwyndrecht)	53—54
Bracq, C., à Dour	38
Braeckman, A., à Alost	54
Bral-Donego, F., à Iseghem	34
Braquenié et Cie, à Malines	14bis—40
Brasserie Artois, à Louvain	54
Brasserie d'Akkergem (Société anonyme), à Gand	54
Brasserie du Phénix belge, à Bruxelles	54
Brasserie et Malterie Belliard (Société anonyme), à Bruxelles	54
Brasserie Victoria, à Anvers	54
Brasseur, V., à Marche	44—66
Bréda, à Bruxelles	36—40
Brenu, J., à Liége	34
Breugelmans, Ph., à Anvers	19—42
Briat, E., à Boom	54
Bridges, H.-J., à Anvers	50—56
Brogniez, F., à La Louvière	54
Brogniez, F., à Lichtervelde	54
Brohée, L., à Strépy - Bracquegnies	15—19—24—39—57
Brouhon, H., à Seraing	39
Brouwers, F., à Wavre-Notre-Dame	66
Brück, F., à Arlon	11
Bruers, L., à Bruxelles	45
Bruggeman, E., à Appelterre	55
Brull, à Dolhain	63
Brûlé, Léon, à Bruxelles	61
Brulé, à Nivelles	54
Bruloos, F., à Anvers	18
Brunard, E., à Fleurus	50
Brunin, H., à Gand	10
Brutsaert, Ch., à Wattou-lez-Poperinghe	54-63
Bruwière, E., à St-Nicolas	33
Bruwière, frères et sœurs, à St-Nicolas	33
Bruyninckx, à Anvers	14bis
Buche-Kinif, F., à Muno	54
Bücker, A., à Bruxelles	34
Bühler, F.-F., à Bruxelles	6
Bulckens, L., à Nivelles	54
Bureau de bienfaisance, à Anvers	57
Bureau de la collectivité verviétoise, à Verviers	32
Burkard, A., à Anvers	43
Burniat, A. (Ve), à Bruxelles	18—42
Burny, L., à Alost	54
Busath, E., à Bruxelles	11—14bis
Buurmans-Van Necl, F.-C., à Esschen	55
Buyle, J., à Wetteren	64
Buyle, V., à Anvers	14bis

C

Caille, A. et O., à Louvain	56
Caisse de pensions, à Hasselt	5
Callebaudt, frères, à Alost	54
Callebaut, frères, à Wieze	54
Callewaert, frères, à Bruxelles	5
Cammaert, Ph., à Bornhem-lez-Anvers	54
Camilliri, J., à Anvers	55
Candeil, Ch., à Bruxelles	36
Candeil, Ch. M., à Bruxelles	52
Candeil, J. fils, à Bruxelles	52
Canioni, F. et Cie, à Anvers	52
Cappelen-Verzyl, à Louvain	55
Carbonnelle, G., à Tournai	54
Carbonnelle, H., à Tournai	54
Carels frères, à Gand	22
Carle frères, à Bruxelles	56
Carlier, à Blankenberghe	65
Carlier, A., à Anvers	38
Carlier et Cie, à Bruxelles	54
Carpentier, A. (Ve), et De Hasque, à Anvers	52
Carpentier-Wauters, A. et Cie, à Gand	31
Carrières, fours à chaux et à ciments du Coucou (Société anonyme), à Antoing	16—39
Cartoucherie belge (Société anonyme), à Bruxelles	15—26—62
Cartuyvels-Defacqz, à Ixelles	61
Casier, J., à Gand	10
Cassart de Fernelmont, M., à Gembloux	29—44—66
Cassiers, F.-L., à Anvers	19
Cassiers, J., à Anvers	14bis
Cassiers, M.-J., à Anvers	52

	CLASSE.
Casteels, à Ostende	65
Casteels, frères, à St-Nicolas	33
Castermans-Moreeuw, P., à Bruges	56
Catala, Ch. fils, à Virginal	23—49—50
Caternotte, à Nivelles	38
Cattelain, J.-M.-L. frères, à Bruxelles	42—43
Cattoir, G., à Bruxelles	58
Canfyn, A., à Gand	10
Caulier, frères, à Bruxelles	54
Causard, A., à Tellin	13—21
Cauwe, A., à Roulers	54
Cauwe-De Buck, D., à Bruges	54
Cayron, J., à Bruxelles	63
Cercle artistique, littéraire et scientifique, à Anvers	10
Cerf et Van Cleef (maison Henri Cerf), à Bruxelles	8
Cerpaux, J., à Bruxelles	29
Ceuken-Van de Wyngaert, C., à Lierre	54
Ceulemans, F.-J., à Anvers	54
Chambre de commerce d'Anvers	59
Champenois, à Virton	63
Chantier naval des Flandres (société anonyme), à Bruges	22—24—41
Chantraine, J., à Anvers	9—50
Chantrenne, J., à Nivelles	21—23—24
Charbonnages d'Amercœur (société anonyme), à Jumet	15
Charbonnages d'Arsimont, à Auvelais	15
Charbonnages de Monceau-Bayemont et Chauw a roc, à Marchienne	15
Charbonnages de Ressaix (société anonyme), à Ressaix	15
Charbonnages du Poirier, à Montigny-sur-Sambre	15
Charbonnages-Unis de l'Ouest de Mons (société anonyme), à Boussu	15
Chardon, V., à Rance	14bis
Charlet, G., à Bruxelles	37
Charlez, A. et Cie, à Houdeng-Goegnies	19
Charlier, E., à Jemeppe-sur-Meuse	31—58
Charlier, G., à Liége	39—57
Charlier, J., à Liége	50bis
Charpentier, L., à Verviers	23—32
Chevron, J., à Anvers	14—43
Chocolat Baron (société anonyme), à Anvers	52
Chuanard, G., à Bruxelles	14—39
Christiaens-Buysse, E., à Gand	54
Christiaens-Desnick, H., à Coukelaere	54
Cimarosti, A., à Anvers	39
Ciments Portland d'Elouges	39
Claes, F., à Anvers	57
Claes, F. et V., à Anvers	6
Claes, G. fils, à Bruxelles	9—34
Claes, H., à Anvers	39
Claes-Janssens, A., à Anvers	54
Claes et Lauwers, à Reeth	54
Claessens frères, à Anvers	61
Claessens, M., à Hoboken lez-Anvers	17—39
Claeys, A., à Bruges	46
Closon et fils, à Chanxhe près Liége	41
Closset, Ch. et Cie, à Verviers	32—34—36—49
Closset, P., à Verviers	39—42
Clymans, A., à Turnhout	14—19
Cnapelynck-Hertogs, à Anvers	54
Cnudde-Demoor, G., à Ostende	54
Coenen, Ch., à Jodoigne	56
Coetermans et Daverveldt, à Anvers	12
Coetermans, L., à Anvers	12
Coffyn, E., à Ypres	42
Colaert, H., à Poperinghe	19—46
Colette-Ronchain, J., à Huy	63—64—66
Colins, frères, à Louvain	50
Colle, Ch., à Leerne-Ste-Marie	53
Collectivité de la classe 7 (Etablissement professionnel) Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	7
Collectivité du commerce des tabacs, à Anvers	61
Collectivité de la classe	12
Collectivité de la classe	18
Collectivité de la classe	54
Collectivité de la classe	56
Collectivité de la classe	64
Collectivité de l'enseignement agricole	63
Collectivité De Ligne, E.	42
Collectivité de l'Industrie textile	33
Collectivité des charbonnages du bassin de Liége	15
Collectivité des fabricants de papiers	49
Collectivité des laveurs et carbonisseurs de laine	32
Collectivité des malteurs	54
Collectivité des négociants en vins d'Anvers	61
Collectivité des pelletiers belges	34—37
Collectivité des produits agricoles	63
Collectivité des raffineurs et candisiers	52
Collectivité d'exportateurs anversois, à Anvers	61
Collectivité Kunst-Gilde, à Eecloo	14—14bis 42—43
Colliard-Penant, à Bruxelles	14bis—18
Collignon, J. et fils, à Anvers	34
Collin, C., à Anvers	50—61
Colson, E., à Huy	37

CLASSE.

Colson, F., à Jupille 46
Commerce des cuirs, à Anvers. . . 61
Comice agricole de Courtrai-Menin. 55—63
Compagnie anglo-belge du pneumatique Turner fabriqué sous les brevets Dunlop, Welck et Turner, à Bruxelles 47
Compagnie anonyme Continentale pour la fabrication des compteurs à gaz et autres appareils à Bruxelles. 8—25—28 45
Compagnie des bronzes. à Bruxelles. 14—42 —45
Compagnie des charbonnages belges à Frameries 15
Compagnie des chemins de fer du génie, à Anvers . . . . . 9—24—62
Compagnie des mines de la Lienne, à Bruxelles 15
Compagnie des pontonniers de place, à Anvers . . . . . 57—62
Compagnie des pontonniers du génie, à Anvers . . . . . 57—62
Compagnie des produits Kemmerich (Société anonyme) à Anvers . . . 52
Compagnie des télégraphistes de place à Anvers . . . . . 8—29—62
Compagnie des télégraphistes de campagne du génie, à Anvers . . . 29—62
Compagnie française d'Escombrera-Bleyberg, à Bleyberg-Montzen . 20—21
Compagnie d'ouvriers du génie, à Anvers . . . . . 19—48—62
Compagnie générale des ciments Portland de l'Escaut, à Tournai . . . 39
Compagnie des télégraphistes de place du génie, à Anvers 62
Compagnie générale des conduites d'eau, à Liége . . 14—19—22—23—41 44—45—57
Compagnie des pontonniers d'artillerie, à Anvers . . . . . 57—62
Compagnie générale pour l'exploitation des machines à fabriquer les cigares (Société anonyme) à Bruxelles . 27—55
Compagnie hydro-électrique anversoise (Société anonyme) à Anvers . . . 57
Compagnie impériale et Continentale du gaz, à Anvers. 45
Compagnie Internationale de l'électricité, à Liége 28
Compagnie Internationale pour la fabrication du caoutchouc et de la gutta-percha, à Bruxelles . . . . . 50—54

CLASSE.

Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, à Bruxelles . . . . . 8—28—45
Compeeren, frères. à Wilryck lez-Anvers 54
Comptoir général des marbres, à Bruxelles . . . . . 39—42
Constandt, A., à Oudenburg lez-Ostende 54
Cools, frères, à Bruxelles 54
Coomans, J., à Anvers 14bis
Coopman, L., fils, à Verviers. . . . 37
Coosemans, à Anvers 52
Coosemans, J., à Bruxelles 54
Coppens, G., à Anvers . . . . . 44—45
Corbeau, H., à Haine-St-Paul . . . 54
Corbeel, L., à Bruxelles 46
Cordemans, V., à Merxem lez-Anvers. 54
Cordemans-Vandenbroeck, V., à Merxem lez-Anvers 54
Corluy, A., à Bouchout 54
Cornaud, J., à Anvers. 13
Cornélissens, L., à Anvers . . . 38—46
Cornet, J., Jaunot, A. et Cie, à Ecaussines-d'Enghien 16
Cornil, J. et fils, à Gilly. 54
Cossoux, à Bruxelles 57
Couche, frères, à Bruxelles 14bis
Coucke, S., à Bruges 18
Coumans, A., à Bruxelles . . . 42—54
Coumans-Daniels, G., à Liége . . . 56
Coumont-Binard, L., à Châtelineau. . 56
Coupe, J., (abbé), à Gand 10
Courtois, J. (Mlle), à Bruxelles . . . 42
Courtois, J., à Anvers. . . . . 14bis—40
Courtonne, A. fils, à Caprycke. . . 43
Conteau, A., à Louvain 47
Couvreur et Cie, à Wegnez lez-Verviers. 54
Couvreur, M., à Verviers . . . 23—32
Coveliers, F., à Anvers 13
Crahay-Moxhet, à Stavelot . . 14—37—52
Crame-Camberlin, à Bouffioulx. . . 17
Crame-Delpire, à Bouffioulx . 17—39—57
Crame-Rigaux (Ve), à Châtelet. . 17—39
Crauleux, Ch., à Borubem 61
Crépy, A., à Courtrai. . . . 50bis—63
Crétens-Maeck, Ch., à Bruxelles. . . 54
Cristalleries de Manage (Société anonyme), à Manage 18
Crokaert, E., à Bruxelles 54
Crols-Reyniers, à Lierre. 36
Cross, S., Roissard, L. et Cie, à Gand 54
Crowin, L., à Anvers 29

CLASSE.

Cruls, N., à Merxem-lez-Anvers . . 54
Crutzen, frères, à Dison 34
Cumont-Declercq, à Alost . . . 54—63
Cuypers, F., à Anvers 8

D

Dacier-Lambert, père, à Liége . . . 23
Daelemans, C. et sœurs, à St-Nicolas 54
Daels, F., à Aerschot 54
Daelstaen, M., à Bruxelles . . . 22—27
Dalemont-Grade, E., à Wavre . . . 51
Damiens, G., à Bruxelles. 54
Damman et Washer, à Bruxelles . 39—42
Dandeloy, J., à Anvers . . . . 54—63
Dandois, H., à Bruxelles . . . . 14—42
D'Anvers, Ch., à Gand. . . . . 32—37
D'Argent, Nestor, à Bruxelles. . . 61
Dassonville de St-Hubert, à Namur 52—63
Dauw, A., à Appelterre . . . . 55—63
Davelooze, Sidonie (Mme), à Bruxelles. 8
David, A., à Hoboken lez-Anvers . 22—27
David et Cie, à Moustier-sur-Sambre 50—63
Davreux, à Anvers . . . . . 26—62
Day, G., à Bruxelles 34
De Becker-Farcy et Cie, à Bruxelles . 52
Debeerst-Verbrugghe, E., à Oostduinkerk-lez-Nieuport. 54
Debeil, à Liége 57
De Beucker, J.-J., à Anvers 66
De Beukelaer-Swenden et Cie, à Terhagen lez-Boom 54
De Beukelaer, C., à Anvers 66
De Beukelaer, F.-X., à Anvers . . . 56
De Beule, A., à Gand. 14bis
De Beys, C., à Anvers . . . . . 54—63
Debiu, J., à Charleroi. 50
De Blocq, G., à Anvers 38
De Boeck, frères, à Bruxelles . . . 54
De Boeck, L., à Hal 54
De Boeck M., à Aertselaer 54
Debois, L., à Furnes 54
De Bois-Senten (Ve), à Anvers . . 31
de Bonnier, H. et Cie, à Bruxelles . 50—54
De Bont-Schepens, H., à Gand . . . 52
De Bontridder, F., à Vilvorde . . . 54
De Bosschère-Van Evercooren à Berchem. 66
Debra, à Adinkerke 65
De Bremaeker, à Bruxelles . . . 39—42
de Breyne, A.-J., à Gand. 52
de Brouckère, G., à Roulers. . . . 30
de Brouckère, frères, à Roulers. . . 30
De Bruycker, P., à Bruxelles 19—63—66

CLASSE.

Debruycker, Th. et Cie, à Bruxelles. 61
De Bruyn, J.-E., à Termonde 50bis—63
De Bruyne-Speleers, E., à Waesmunster. 50bis
De Buck, V. et A. frères, à Bruxelles. 55
de Burlet, à Bruxelles. 57
Decamps-Michel, C., à Frameries . . 15
De Cart, F. et L. frères, à Lierre . . 13
Deceuleuer, H., à Bruxelles . . . 46—63
Dechamps-Conradt, E., à Herve . 25—50
Declercq, C., à Iseghem 36
De Clercq et Cie, à Alost . 9—30—31—50
Declercq, frères, à Selzaete 54
De Clercq, R., à Alost. . . . . 54—63
De Clerk-Rathe, Ch., à Furnes . . . 54
De Cocq, E., à Malines 54
De Coene-Mortier, à Iseghem . . . 34
de Contini, L., à Bruxelles. . . 14bis—18
De Coster, F., à Bruxelles 56
De Coster, F., à Bruxelles 29
De Coster, J., à Bruxelles 54
Decoster, L. et E., à Bruxelles . . . 54
Decoster-Heymans, F., à Bruxelles . 54
De Coster-Van de Velde, à Thielt . 53—54
Decoux-Delalou, à Châtelineau. . . 54
Decq, E. et Cie, à Bruxelles 23
Decroes, E. et fils, à Mons 56
De Cunsel, frères, à Bruxelles . . . 23
De Curte, Henri, boulevard Baudouin, à Bruxelles 91
De Cuyper, S., à Wetteren 64
De Cuyper, à Anvers 34
Decuyper-Brabandts et Beerzel, à Heyst-op-den-Berg 54
De Cuyper, S., à Wetteren-Boschkomt 66
De Deken, J., à Bruxelles 65
Deflandre-Hérin, E., à Tournai. . . 54
Defossés-Larue, J., à Dolhain . . . 32
Defreyn, Ch., à Bruxelles. 14bis
Defraiteur, E., à Verviers 31
de Gottal, à Gand 66
Degreef, A., à Bruxelles 14bis
Degreile, Ch. et Cie, à Bruxelles. . . 39
Degroof, Ch., à Wilryck 54
De Groof, J.. (Mlle), à Anvers . . .
Degroof, J., à Anvers . . . . . 42—44
Degroot-Tallon, à Mons 56
De Gunst, L., à Bruxelles 63
de Groulart, L. frères et Cie, à Angleur. . . . . 41—62—63
De Heem, à Gand 57
De Hem, à Bruxelles 57
de Hemptinne, P. (Comte) à Gand . . 66
De Hennauld, L. et frères, à Fontaine-l'Evêque 8

	CLASSE.
De Heuvel, E., à Bruxelles	38
Dehon-Fondu, à Saint-Symphorien	55
De Jonghe, frères, à Willebroeck	54
De Keersmaecker, A., à Wolverthem	54
De Keersmaecker, F.-A., à Londerzeel	54
Dekens, Ch. A., à Bruxelles	50bis
De Keyn, E., à Bruxelles	61
De Keyser, J., à Bruxelles	54
De Koker, J.-B., à Essche-St-Liévin	8—58
de Koninck, G., à Anvers	57
De Koninck, A., à Anvers	
de Koning et Cie, à Bruxelles	61
De Kooninck, Ch., à Anvers	54
Dekuyper et Cie, à Anvers	61
Delaere et Cie, à Bruxelles	61
Delacre-Beyls, à Harlebeke	8
Delacre et fils, à Vilvorde	61
de la Croix-Willaert et Cie, à Anvers	9
De Laet, G., à Anvers	46
Delahoese, J., à Bruxelles	5—6—8
de Lairesse, Ch., à Liége	14—42—44
de Lalieux de la Rocq, à Féluy	63
De Lanier, A., à Gand	10
De la Royère, S., à Bruxelles	50
Delattre, A., à Mons	5—63
De Lattre, L., à Anvers	34
De Lausnay, P., à Anvers	52
Delbar, L., Verhaeghe, Ch. et Deridoux, E., à Herstal	47
Delbrouck, I., à Quevaucamps	35
Delbruyère, J., à Châtelet	54
Delcourt, F., à Anvers	35
Delcroix, à Baulers	49
Delecourt-Wincqz, à Bruxelles	15—41
Deleuw, A., à Bruxelles	21—42—54
Deleeuw-Sibick, J., à Anvers	14bis—40
de le Vingne, A., à Braine-le-Comte	63
Delevoy, C., (Société) à Bruxelles	56
Deleplanque, A., à Gand	49
Deleplanque, V., à Coolkerke lez-Bruges	43
De Lesluyé, O., à Berchem lez-Anvers	54
Delgouffre, à Bruxelles	61
Delhaize, frères et Cie, à Bruxelles	43—56
Delhaye et Cie, E., à Verviers	32—42
Delhaye, frères, à Biercée	66
De Ligne, E., à Bruxelles	42—57
De Ligne-Verlat, à Bruxelles	40—42
Delin, J., à Louvain	47
della Faille, J., à Anvers	64
Delleur, L., à Liége	53—56
Delleur, J., à Liége	56
Delloye, J. et Masson, L., à Bruxelles	54
De Lorge, frères, à Bruxelles	40

	CLASSE.
Delmotte, frères, à Gand	52
Delrue, Emile, à Tournai	56
Delsa, H., à Liége	61
Delva frères, à Werwicq	50bis
Delva-Rolin, à Gand	50bis
Delvaux, A., à Bruxelles	54
Delvaux, E., à Uccle	8
Demaegte, J., à Bruxelles	43
De Maesschalck-Vergalle, H., à Saint-Nicolas	46
Demany, E., à Liége	5—9—57
De Marbaix, A., Anvers	51
Demarès, G., à Louvain	34
Demarez, H., à Membre-sur-Semois	55
de Marneffe et Cie, à Liége	19—23
de Marcq de Tiège (baron), à Villers-le-Peuplier	10
De Meeter, J., à Alost	54
Demelinne, Ch., à Anvers	43
Demerbe, V. et Cie, à Jemappes	19
De Mesmaecker, P., à Bruxelles	40
Demet, H., à Liége	19—42
Demet, L. fils, à Liége	19—42
De Meulemeester-Cracco, J., à Roulers	8—27
De Meulemeester-Verstraete, L., à Bruges	54
Dementer, L. fils et Cie, à Bruxelles	42
Demey, à Ostende	57
De Mol, P., à Bruxelles	9—54
De Molder, J., à Anvers	38—51
Demoor, J. et M., à Bruxelles	23
De Moor, L., à Anvers	34
Demoulin, A., à Ougrée	9—43
Demoulin, S., à Farciennes	14—44
De Muynck, E., à Bruges	34
De Naeyer et Cie, à Willebroeck	9—22—23—49—52
De Nayer, F., à Anvers	66
Denayer 's peptonoids and Extract of meat Cie Ld, à Bruxelles	50—52
Deneffe, J. et Cie, à Liége	22—23
De Negry, H., à Courcelles	54
Deneyer, A., à Bievène	43
De Nobele, J., à Gand	10
Dens, F. et De Haes, J., à Putte lez-Malines	54
De Nys, à Anvers	42
Denys, F., à Saint-Nicolas	33
de Ordenana, A., à Chênée	44—45
De Palmenaer, E., à Lokeren	54—64
De Pauw, à Mons	57
De Poorter, A., à Jemappes	54
De Potter frères, à Bruxelles	54
De Preter, C., à Anvers	54

	CLASSE.
De Preter-Dens, E.-T., à Putte lez-Malines	54
De Preter, P., à Anvers	9—57
De Preter-Lauwers, à Berchem lez-Anvers	54
De Preter-Naets, D., à Putte lez-Malines	54
Deprez, G., à Jemeppe lez-Liége	22
Depuydt, H., à Aertrycke lez-Thourout	54
De Rauw-Carlier, V., à Frameries	54
Derbaix, G.-A., à Havay par Givry	54
De Ridder, E., à Deurne	54
De Ridder, Pn., à Anvers	42
Deridoux, E., à Bruxelles	57
Derneville, A., à Bruxelles	9—50
Dero frères, à Anvers	10
De Ronne-Delanier, L., à Gand	52—61
De Roos, Ch., à Rocour	50—63
De Rooster, R., à Bruxelles	35—62
Derooster, à Bruxelles	62
De Roover, L., à Willebroeck	23—55
de Rosée, C. et Cie, à Moulins	21—54
De Roubaix-Oedenkoven & Cie, à Anvers	50bis
De Roubaix et Cie, à Anvers	61
De Roy, J., à Anvers	40—42
De Ruytter-Demessine, O., à Bruxelles	46
De Ruytter, G. et Orval, E., à Bruxelles	44—54
Dervaes, A., à Wetteren	64
Dervaes frères, à Wetteren	66
Dervaux et Cie, à Farciennes	22—50
de Saint-Hubert, E., à Orp-le-Grand	63
de Saint-Moulin, à Mons	11—49
De Schamphelaere-Goethals, E., à Gand	47—50—54
De Schamphelaere P., à Gand	47—50
De Schampheleer, E., à Wetteren	64
De Schampheleer, E., à Wetteren	66
De Schoonen, H. et Cie, à Bruxelles	53—56
des Cressonnières, A. et E., à Bruxelles	23—51
De Seyn-Verhougstraete, à Alost	11
De Smeds-Troch, à Bruxelles	61
Desmedt, J., à Anvers	54
De Smedt-Blondiau, G., à Alost	54—63
Desmidt, A., à Anvers	14bis—18
De Smet, F., à Anvers	34—64
De Smeth et Cie, à Bruxelles	61
Desmyn, J.-E., à Termonde	63
De Somer, Ch.-G., à Mont-St-Amand	66
Despa, C., à Theux	32
Despa et fils, à Verviers	23—33
Dessy, A., à Gesves	45
De Staercke, A.-V., frères, à Gand	31
De Staercke-Jouret, E., à Gand	56
de Swert, P., à Berchem lez-Anvers	54

	CLASSE.
Dethier-Nicolay, J., à Stavelot	44—52
Detraux, F., à Nivelles	44
De Trez, Ch., et Simon, à Anvers	10
Detry-Dellier, J., à Saint-Amand lez-Fleurus	54
Devaux, F., à Dampremy	54
Devis, A. et Cie, à Lodelinsart	9—54
De Visscher, à Loth	50
Devens, P.-J., à Anvers	56
Devleeshouver, E.-L., à Anvers	31
De Vléminck, C., à Bruxelles	54
De Vléminck-Coosemans, F., à Bruxelles	54
De Vlieger, A., à Bruxelles	9—27—52
de Volder, J., à Anvers	54
De Vos, Ch. (Vve), à Bruxelles	47
Devos-Janssens, à Iseghem	34
Devreese, F., à Ostende	42
De Vreese, M., à Vilvorde	66
Devreux, E., à Charleroi	18—28
Devriendt, F., à Anvers	14bis
Devriendt, F., à Wetteren	64
Devriendt And., à Bruxelles	61
De Vries-Melchior, à Lierre	13
de Vries et van Silfhout, à Gand	52
De Vylder et Migom, à Mont-Saint-Amand	23—31
de Wael, U., à Bruxelles	63
De Waele, J., à Gand	57
De Waele, L., à Bruxelles	39—42
De Wever-Van Pruyssen, L., à Anvers	50
Dewinter, F., à Anvers	45
De Winter, frères, à Oppuers	54
De Winter, frères, à Contich	54
De Winter, L., à Anvers	42
De Wit, Ch., à Anvers	10
De Wit, J., à Anvers	55
Dewitte-Ritzen, J., à Liége	34
De Wolf-Cosyns et fils, à Alost	54—63
De Wolf-Soetens, à Alost	54—63
Deyman-Druart, à Bruxelles	61
D'Haene, C., à Wetteren	64
D'Hainaut, L., à Tournai	46
D'Haenens, E., à Gand	23—27—38—47
D'Heygere, C., à Gand	23—31—61
D'Hoedt, J., à Bruges	54
Dicker, Ch., à Bruxelles	19—23—50—53
Diegerick, F., à Anvers	36
Diels-Caers, F., à Anvers	34
Dierckx, J., à Anvers	55
Dierckx-Van Loen, G., à Turnhout	37
Dietrich et Cie, à Bruxelles	14bis
Dikker, H.-J., à Anvers	12
Dillenberg, H., à Koekelberg	54

CLASSE.

Dingemans-De Beukelaer, à Stabroeck. 54
2e direction d'artillerie, à Anvers 26—46—62
Diorama, à Anvers. 62
Dirickx, J. (Mme), à Bruxelles . . .7—34
Disco, G., à Anvers. 52
Ditvoorts, J., à Anvers 39
Divers-Servais, (Ve), à Wanfercée-Baulet. 54
Dobbeleers, S., à Anvers . . . . 42—44
Dolmans-Sieper, H., à Bruxelles . 11—14bis
Doms, G., à Louvain 37
Donckier de Donceel, Ch., à Bruxelles 9—57
Donkers, L.-B., à Anvers. . . . 54—57
Donny, E. et P., à Gand 50
Douce et Arquin, à Bruxelles. . . 34—46
Draye, frères, à Merxem lez-Anvers . 10
Drèze, E., à Gorge-Thiry lez-Pepinster 32
Drisse, E., à Bruxelles. . . . 19—43—50
Du Bois, D., à Bruxelles . . . . 53—54
Dubois, à Audeghem lez-Termonde . 54
Dubois, J., à Attre 42
Dubois, J., à Erquelinnes 57
Dubois, J., à Momalle . . . . . 54—64
Dubois-Demoulin, à Verviers . . . 57
Dubois d'Enghien, frères et sœurs, à Hennuyères. . . . . 17—39
Dubois, L., à Lebbeke près Termonde . 54
Du Caju, M. (Mme), à Lokeren . . . 5—7
Duchamps, G., à Bruxelles 63
Ducheyne, Ch., à Anvers 38
Duesberg-Delrez, M., à Verviers . 23—32
Dujardin, F. et Cie, à Leuze . . . 35
Dujardin-Lammens, à Bruxelles. 36—40—42
Dulier, H., à Mons 56
Dulière, L. (Epse Mortelmans), à Anvers. 34
Dumon, A., à Bruges. 54
Dumon et Cie, à Tournai . . . 16—39
Dumortier-Despreets, L., à Tournai . 40
Dumortier-Devos, à Bruxelles . . . 51
Dupmeyer, G., à Anvers 66
Dupon, J., à Anvers 14bis
Dupont, G., à Forey lez-Waremme . 54
Dupont, J., à Lierre 50bis
Dupont, J., à Anvers. . . . 14bis—40
Du Pont, P., à Gand. 54
Dupont-Burelle (Mme), à Anvers . . 38
Dupuis fils, à Anvers. 14bis
Durant V. fils, à Louvain 63
Durier, A., à Comines . . . . 55—63
Duriez, L., et J. frères, à Wondelgem lez-Gand. 66
Dustin, à Bruxelles 57
Dutienne, Ch., à Anvers. 12
Dutoict, P. et Cie, à Bruxelles. . . 38

CLASSE.

Dutry, A. et Cie, à Gand 19
Dutry-Colson, à Gand. 61
Dutry-Massy, à Gand. 39
Duvivier et Cie, à Verviers 32
Duyk, M., à Bruxelles. . 50—51—52—56

E

Eckman, Th., à Bruxelles . . . 39—42
Ecole de Pyrotechnie, à Anvers . 26—62
Ecole de pupilles de l'armée, à Alost 5—6—62
Ecole de tir, à Brasschaet . . . 8—62
Ecole libre d'Anvers 5
Ecole ambulante de M. Collard, à Verviers 63
Ecole d'horticulture de Vilvorde . . 63
Ecole d'horticulture de Virton. . . 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré supérieur), à La Louvière 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré inférieur), à Avelghem. 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré inférieur), à Carlsbourg. 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré inférieur), à Deyuze. . 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré inférieur), à Dinant. . 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré inférieur), à Grammont. 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré inférieur), à Hasselt . . 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré inférieur), à Huy. . . 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré inférieur), à Leuze . . 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré inférieur), à Sottegem . 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré inférieur), à Virton. 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (degré inférieur), à Waremme. 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (1er degré), à Thielt. . . . 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens (Collège St-Hadelin), à Visé . 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes gens, à Tessenderloo 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes filles, à Bouchout 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes filles, à Brugelette 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes filles, à Gyseghem 63

CLASSE.

Ecole moyenne agricole pour jeunes filles, à Isque 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes filles, à Oosterloo 63
Ecole moyenne agricole pour jeunes filles, à Virton 63
Ecole professionnelle de filles, à Gand 7—34—35
Ecole professionnelle de garçons, à Gand 7
Ecole professionnelle des tailleurs, à Bruxelles . . . . . 7—34
Ecole professionnelle des tailleurs, à Liége 7
Ecole professionnelle pour jeunes filles, à Anvers 7
Ecole supérieure d'agriculture, à Gembloux 63
Edouard, J., à Ostende 54
Eeckelaers, à Bruxelles 61
Eeman, A., à Alost. . . . . 50—63
Electricité et Hydraulique (Société anonyme), à Charleroi 28
Elen, E., à Anvers 52
Elsen, A. et Cie, à Anvers. 52
Elsen, P. (Mme), à Anvers. 66
Emailleries bruxelloises (Société anonyme), à Bruxelles . . . . . 9—19
Empain, E., à Bruxelles. 24
Erix, J. (Ve), à Willebroeck . . . 54
Escouflaire, Ch., à Ath 50
Escoyez, L., à Tertre . . . 17—39—61
Everaerts, F.-A., à Hoboken . . . 54
Everaerts, J., à Mortsel-Vieux-Dieu . 66
Evers, à Bruxelles 57
Evrard, L., à Bruxelles . 14—40—42—44
Eyckmans, J., à Anvers 41

F

Fabrique nationale d'armes de guerre (Société anonyme), à Herstal. . 26—32
Fabronius, E.-B., à Bruxelles . . . 10
Faes-Haeckx, à Turnhout 63
Fahlberg, List et Cie et H.-F., Van Heurck et Cie, à Anvers 50
Fasting, H., à Anvers. . . . . 50—63
Feher, M. et Cie, à Anvers . . . 12
Fels, E., à St-Nicolas 33
Felterre-Lenain, R., à Verviers . 14bis—10
Feroel-Janssens, P.-J., à Anvers . .
Fettweis et Cie, à Verviers 32
Fétu-Defize, A. et Cie, à Liége . . 22—23
Fétu, J. aîné, à Bruxelles. . . 23—37—61

CLASSE.

Feys, A., à Roulers 38
Feys-Vandevelde, P., à Rousbrugge . 54
Fich, A., à Bruxelles. 61
Fichefet-Delvaux, à Verlée-lez-Havelange. . . . . 50—53
Fiévé, G. et Cie, à Gand 39
Filature et filteries réunies, à Alost. 30—34
Finoulst, H., à Anvers . . . 14—14bis
Firoël-Janssens, à Anvers 9
Fisch et Cie, à Bruxelles . . . 12—14bis
Fistié, E., à Bruxelles. . . . . 23—42
Flamache, à Liége . . . . . 8—62
Flecken, W. et Pollmann, à Anvers . 50
Fleurman-Leclercq, A., à Bruges . 23—63
Foidart, M., à Bruxelles . . 22—24—28
Follet, N., à Hodimont . . . . 32—50
Fonderie royale de canons, à Liége 26—62
Fonderie et tréfilerie de bronze phosphoreux, à Bruxelles 21—23—24—26—28—29
Fontaine, A., à Jumet. 18
Fontaine, frères, à Leuze. 35
Fontaine, P., à La Hestre . 19—44—45
Fontaine, S. (Mme), à Bruxelles 40—42—43
Fontaine-Olinger, à Bruxelles . . . 37
Fontana, Ch., à Bruxelles 18
Forges de Clabecq, à Bruxelles. . . 19
Fouarge, frères, à Looz-la-Ville . . 54
Fouquemberg, N., à Wasmes . . 15—23
Fourneaux, J., à Jumet . . 23—31—37
Fraeys, E., à Ypres 10
Franck, F., à Anvers 42
François-Ferminne, V., à Lodelinsart 56
Francotte, J., à Jauche 29
Frank-Jongelings, G., à Anvers. . . 12
Frans, fils, à Bruxelles 34
Freudenfeld, A., à Anvers 56
Frennet-Wauthier, L., à Ligny. . 23—63
Frentz, A., à Bruxelles . . . . 11—54
Freudenfeld, A., à Anvers 56
Frey, P., à Anvers. 13
Fris, à Bruxelles 57
Fumière, Ch., à Bruxelles 14bis

G

Gallez, A. et Cie, à Dour 54
Garvens, W., à Anvers . . . . 41—54
Gason, A., à Bruxelles 43
Gasparoli-Mary, à Bruxelles. . 14bis—17
Gathoye, L., à Liége 25
Gausset, A. et Cie, à Jumet 22
Gazette du Brasseur, à Bruxelles . . 54
Geeraerts, à Anvers . . . . . 42—45

CLASSE.

Geerts, E., à Anvers . . . . 23—28—39
Geerts-Ceulemans, E., à Anvers . . 22
Genard, à Mons 57
Genbrugge, H. à Gand 36
Gengoux, J.-B., à Bruxelles. . . .9—34
Geniets, E., à Puers 54
Geno, Félicien, à Bruxelles. . . . 42
Géno-Guilmin, A., à Namur. . . . 43
Germain, A., à Monceau-sur-Sambre. 24
Gerrits, J., à Anvers 14bis
Gevers, E (Ve) et fils, à Anvers. . . 52
Gevers, frères, à Anvers 52
Gevers, P., à Anvers . . . . . 54—63
Gheeraerdts, à Alost 50bis
Gheeraerdts, L., à Alost . . . . 54—63
Gheysens, frères, à Harlebeke . . . 50bis
Giertz, E., à Anvers . . . . . 42—43
Gife, L., à Anvers 10
Giliams, F., à Anvers 42
Gillain, P., à Anvers 63
Gillemon-De Cock, A., à Bruges . . 36
Gillet, F., à Bruxelles 34
Gilliams, J., à Anvers . . . . .14bis—18
Girard, Th. et Cie, à Hemixem-lez-Anvers . . . . . .19—63—66
Gittens-Masquelier et Cie, à Anvers . 50
Gits-Van Herck et Cie, à Anvers . . 52
Glineur, A. à Borgerhout 18
Godenne, J., à Liége 11
Goderus, A., à Gand 10
Goetghebuer, A. (Mlle) à Bruxelles. . 36
Goethals-Goethals, à Eecloo . 32—33—50
Goethals-Mertens, à Meulebeke. . . 54
Goffart, J. L., à Bruxelles 11
Goffin-Leroy, C., à Marchienne-au-Pont. 19
Goldberg (Mme) à Bruxelles. . . . 11
Goldschmidt, J. L., à Bruxelles. 11—44—50
Gomez et Bonmariage, à Cierreux-Bovigny . . . . . 16—39
Goldstein-De Cort, G., à Anvers . . 43
Gomzé, à Verviers. . . . . 5—14bis
Goossens-Vanloqueren, Ch., à Gand . 56
Goossens, F., à Asschc 63
Goossens, J. et fils, à Bruxelles. . . 38
Govaerts, B., à Anvers 21
Goovaerts, P., à Anvers 56
Gorin-Dubar, F., à Tournai. . . . 37
Goris, A., à Saint-Nicolas . . . 33—61
Goris, J. H., à Anvers. . . . .20—39—44
Gossart, A., à Houdeng-Aimeries . . 41
Gossé, M., à Anvers . . . . . 44—58
Goubet, A., à Louvain. . . . . 22—23
Grafle, Ch. et Cie, à Bruxelles . . . 52

CLASSE.

Grande brasserie de Koekelberg, à Koekelberg lez-Bruxelles 54
Grande vinaigrerie nationale (Société anonyme) à Bruxelles . . . . 56—61
Grand'Ry, frères, à Saint-Hadelin-Olne 63
Grégoire-Delalou, J.-B., à Bouffioulx 17—39
Grenier, à Gand 57
Grewel, Ch., à Anvers. 55
Grewel, H., à Anvers 55
Grewel, H. et F., frères, à Anvers . 55
Grillaert, A., à Wetteren. 64
Grillaert, A., à Wetteren. 64
Grisar, G. et E., à Anvers 37
Grisar G. (Mme), à Anvers 66
Grosfils, P. (Société anonyme), à Verviers. 54
Grossé, J., à Bruges 36
Grumzel, F., fils, à Liége. 37
Grun-Eyckholt, (Mme), à Bruxelles. . 42
Guesquier, à Bruxelles 57
Guillaume-Leclercq, A., à Liége . . 56
Guillon, S. et Cie, à Bruxelles 33—38—40—61—64
Guisset-Lefebvre, J.-B., à Renaix . 31—33
Günther, J., à Bruxelles . . . . 13—42
Guth, A., à Anvers. 13
Guyard et Hagemeyer, à Bruxelles 18—27

H

Haager-Nihoul (Ve), à Bruxelles . . 54
Haan, L., à Anvers. . . . . 14—14bis
Haan-Van Engelen, H., à Anvers 14—14bis
Hallemans, J., à Bruxelles 34
Halsberghe, J., à Berchem 66
Hamacher, W (ancienne maison Pohlman-Dalk et fils), à Bruxelles. 40
Hanarte, G., à Mons. . . . . 15—22
Hannecart, A., à Souvret. 54
Hannot, A., à Bruxelles . . . . 8—62
Hanotier, V., à Chimay 58
Hanquart, à Mons 9—26—29—47—57—62
Hanquiniaux, J.-B., à Charleroi. . . 17
Hansen, C., à Anvers 44
Hansen, C., fils, à Anvers 14
Hansen, C.-G., à Anvers. . . . 42—44
Hansma, J., à Anvers. 28
Hanssens, A., à St-Nicolas 50
Hanssens-Jenart, à Quaregnon. . . 54
Hanssens-Van Raemdonck, à St-Nicolas 54A
Hap, P., à Bruxelles 54
Hardenne, frères, à Dolhain. . . . 61
Hardenpont-Maigret et Cie, à Mons . 50
Harowitz, W. et Cie, à Anvers . . . 42

	CLASSE.
Harmegnies, A. et frères, à Dour	15
Harzé et Closset, à Bruxelles	8—15
Hasaerts - Zamboni, à Bruxelles.	33—36
Hauts-fourneaux du Sud de Châtelineau (Société anonyme)	19
Hauwaerts, A., à Bruxelles	54
Hauwaerts, frères, à Bruxelles.	54
Hauzeur, G., fils, à Verviers	32
Hebbelinck, A., à Anvers.	50bis
Heiderich, H., à Bruxelles	9—50—54—63
Heidet, J., à Hyon lez-Mons	50
Heinrichs, J., à Hodimont	22
Helen, Ch., à Anvers	14—45
Hellens, F., à Gand	56
Henderickx, F., à Anvers	66
Henneman, V., à Asselbroucke lez-Bruges	22
Hens et Floren, à Anvers.	52
Hepner, B., à Bruxelles	19—22
Herbiet, J., à Anvers	30—63
Herbin, G., à Tournai.	55—63
Herbos frères et Cie, à Bruxelles	54
Herbosch, V., à Anvers	55
Hérinckx, F., à Bruxelles.	54
Hérinckx frères et sœur, à Uccle	54
Hérinckx-Duchesne, J., à Bruxelles	54
Hérinckx-Vankerbergen, à Bruxelles	54
Herman, à Liége	42
Hermans frères, à Anvers	54
Hermans, G., à Anvers	10
Hermans, L., à Duffel	19—54
Hermanus, P., à Bruxelles	14bis
Hernotte, A., à Bruxelles.	52—54—63
Hertecant, Ch. et fils, à Zèle.	25
Hetzel frères, à Bruxelles.	53—54
Heuse-Lemoine, E., à Nessonvaux	26—62
Heydt, Jos et Cie, à Anvers	12
Heyndrickx, A., à Bruxelles	54
Heyndrickx, R.-Th., à Lodelinsart	54
Hieguet, E., à Bruxelles	50—63
Higgins, J., à Bruxelles	36
Hillegeer, F., à Bevereu-Waes	66
Hillegeer, L. (Mlle), à Beveren-Waes.	66
Hiver, A. (Ve), à Tournai	37
Hoefkene, C., à Berchem lez-Anvers.	57—64 66
Hoefnagels, D., à Hoboken	54
Hoffman, L., à Bruxelles	14—45
Hofman, J., à Gand	50
Hoogen frères, à Namur	56
Horckmans, E. et Cie, à Anvers.	50bis
Horemans, J., à Anvers	34
Horemans, F., à Anvers	12
Horster, L., à Bruxelles.	43—54
Houben, Th., à Verviers	37
Houblon, Normal, à Alost	54—63
Houget, F., à Verviers.	23—32
Houzeau de Lehaie, A. et Cie, à Saint-Symphorien.	50
Hoyois, A., à Clabecq	23
Hoyois, A., à Mont-sur-Marchienne	41
Hubert, à Bruxelles	14bis—62
Hubert, J.-J., à Mons	5
Huet, V., à Spa.	9
Huger, Ch. et fils, à Hoboken	54
Hupin-Sibille, D., à Binche.	34—36
Huttert, H., à Bruxelles	14bis
Huybers, H., à Anvers	42
Huybrechts, A., à Contich	54
Huybrechts, G., à Boom	54
Hynen-Sterckx, à Anvers.	55

I

Ide-Dewilde, à Anvers.	50
Idiers, E., à Auderghem	30—50
Imberechts (Ve), à Anvers	
Indeken, P.-J., à Meeuwen lez-Peers	54
Inghels, E., à Gand	57—62
Inrig, A.-G., à Anvers.	22—28
Inspection générale du service de santé, à Bruxelles.	9—62
Institut commercial Saint-Ignace, à Anvers	6—59—60
Institut des sourds-muets, à Anvers	5
Institut national d'aérostation, à Bruxelles	48
Institut pour enfants et adultes arriérés, épileptiques, etc., à Etterbeek-lez-Bruxelles	5
Institut St-Joseph, à La Louvière	6—7—63
Institut Saint-Liévin, à Gand	54
Institut supérieur de brasserie, à Gand.	
Institut supérieur de commerce à Anvers	6—59—60
Isbecque, V., à Tournai	37
Iserentant, E., à Anvers	22
Ickx, H., à Anvers.	52

J

Jacob-Makoy et Cie, à Liége.	66
Jacobs, H., à Anvers	12
Jacobs, P., à Anvers	46
Jacobs-Hérinckx, P., à Bruxelles	54
Jacquemin, à Liége.	57
Jacques et Cie, à Vielsalm	16—39
Jadin (père), à Marchienne	54

	CLASSE.
Jahn et Cie, à Boitsfort	22—28
Jaminé, G., à Hasselt	18
Janssen, L., à Malines	54
Janssens, H., (Mme), à Anvers	56
Janssens, J., à Anvers	42
Janssens-Dierickx, (Ve), à Erembodegem lez-Alost	54—63
Janssens-Ogez, Th., à Anvers	55
Janssens-De Decker, à St-Nicolas	31—33
Janssens-Poot, G., à Bruxelles	42
Janssens Raymaekers, H., à Anvers	54
Janssens-Verdonck, Ve, à Anvers	56
Jaquemyns, P.-J., à Bruxelles	52
Jaspar, E., à Liége	42
Jaspar, J., à Liége	8—19—20—21—24—28
Jaspar, J. et A., à Liége	19—20—21
Jaspar, P., à Liége	42
Jaspers, C., à Eeckeren	54
Jeanty-Vergnaut, D., à Bruxelles	54
Jeener, C. et fils, à Bruxelles	14—42—45
Jeghers, V., à Bruxelles	54
Jenart, L., à Bruxelles	34
Jenatzy-Leleux, à Bruxelles	47
Joly, J., à St-Ghislain	22
Jonas-Hanart, E. et A., à Bruxelles	51—52—56
Joret, D., à Fontaine-l'Evêque	23
Joris, E., à Charleroi	36
Joris, J., à Anvers	40—42
Joseph, M. et Cie, à Bruxelles	54
Josz et fils, à Bruxelles	8—10—11—14bis—40
Joveneau, A., à Tournai	61
Junes, J., à Anvers	12—14—14bis

K

Kaeckenbeeck, J., à Bruxelles	54
Kahn, A., à Anvers	43—63
Kalker-Wielemans, à Bruxelles	61
Kas, N., à Bruxelles	8
Kelleter, P.-H., à Liége	54
Kennis, L., à Anvers	12
Kerkvoorde, C., à Wetteren	64—66
Kerkvoorde, C., à Wetteren	64
Kerremans, Ch., à Bruxelles	6—8
Ketelbant, G.-F., à Bruxelles	54
Kiessling et Cie, Imbreghts successeur, à Bruxelles	5—8—11
Kiss, H., à Bruxelles	55
Kleine, J.-F.	39
Kleiss, J.-H., à Anvers	55
Knudsen, frères, à Bruxelles	54
Koch et Reis, à Anvers	61
Koch, J., à Bruxelles	18
Kock, L., à Gand	55
Koenigsberg, C., à Anvers	13
Koens, J., à Anvers	46
Koerting, frères, à Bruxelles	22—44
Kohn, M.-M., à Bruxelles	22—54
Koninckx, frères, à Anvers	52
Koob, Th., à Anvers (Successeur de Rigidiotti)	14bis
Korpes-Myvis, à Anvers	10
Krämer, M.-D., à Bruxelles	54—64
Kreeft, L., à Brée	17—39
Kremer, J., à Gilly	45
Kremer et Cie, à Anvers	51
Kurck, J., Anvers	25—29

L

La Brié, J., à Bruxelles	52
La Chapelle, A., à Anvers	44
La Dinantaise (Société anonyme), à Dinant	33
La Durme (Société anonyme), à Lokeren	34—37
Lafontaine, F., à Thuin	14—19
La Fortis Powder et explosives Cie Ld, à Bruxelles	15—50—62
Laforette, L., à Bruxelles	54
Lagrange et Stroobant, à Bruxelles	8—10
Lair et Heleine, à Bruxelles	54
Lallemand, D., à Andenne	17
L'Allemand, H., à Bruxelles	47
Lallemand, L., à Dison	22—23—30—31—50bis
Laloux, H. et A., à Liége	9—61
Lambert, F., à Anvers	54
Lambert-Gosselin, Ph., à Charleroi	50—52—56
Lambert, L. et Cie, à Jumet	18—61
Lambo, H., à Bruxelles	11—40—50—50bis
Lambotte, L. (Mme), à Anvers	38
Lambotte, M., à Jemeppe lez-Liége	66
Lamertin, H., à Bruxelles	11
La Métallurgique (Société anonyme de construction), à Bruxelles	24—61
Lammens, L., à Mons	55
Lamot, A., à Anvers	10—11
Lamot, Ch., Malines	54
Lamot, D., à Willebroeck	54
Lamot, G. et L., à Malines	54
Lamot, J., à Boom	54
Lamot-De Boeck, E. (Ve), à Reeth-Niel	54
Lamot-Roestenberg, R., à Malines	54
Lamot-Rypens, A., à Boom	54
Lamot-Vandeu Bril, L., à Boom	54
Lancaster, A., à Uccle	8

	CLASSE.
Lang, J., à Verviers	32
Lanneau, G., à Bruxelles	14bis—42
Lannoy, J. à Bruxelles	54
Lannoy-Dupont, A., à Menin	54
Lannoy-Sablon, H., Marcinelle	54
Laport, G. et Cie, à Liége	26
La Prévoyance (Société anonyme de secours mutuels), à Mons	9
La Manufacture royale de tapis de Tournai, à Bruxelles	40—42
Laroye et fils, à Ostende	63—66
Laurent, A., à Bruxelles	11—54
Laurent, J., à Dinant	54
Laurent, V., à Bruxelles	53
Laureys, A., à Bruxelles	46
Lautz, A., à Ath	13
Lauwereys, A., à Bruxelles	34
Lavalette, A. et Cie, à Bruxelles	36
La Visserie Belge, à Laeken lez-Brux.	61
Lavoine, à Bruxelles	36—62
Lebailly, à Hantrages	17
Lebeau, A., à Liége	26—62
Lebeau, J., à Bruxelles	45
Lebègue, J. et Cie, à Bruxelles	11
Lebon, F. fils, à Binche	19
Le Boulengé, à Gand	8—47—62
Lebrun, B., à Nimy	22
Lebrun, J., à Etalle	54
Lebrun-Libouttou, E., à Montigny-le-Tilleul	19—41
Lebrun-Massart, à Bruxelles	63
Lecart, A., à Héverlé	64
Lechat, J., à Gand	23
Lechein, à Bruxelles	35
Lechien, A., à Anderlues	54
Leclercq, H., à Alost	54—63
Leclercq et Verhulst, à Gand	54
Lecomte, A., à St-Nicolas	66
Lecrinier, Ch., à Houdeng-Gœgnies	54
Lecroart, L. et Delepant, à Tournai	54
Ledent, frères, à Angleur	19—23
Ledent, L., à Forest lez-Bruxelles	7
Leduc, frères, à Bruxelles	
Leemans et Cie, à Bruxelles	54
Lefebvre, à Bruxelles	63
Lefebvre, E., à Bruxelles	35
Lefèvre, H., à Bruxelles	52
Legavre, à Mons	62
Legon, F., à Anvers	42
Legrand, A., à Mons	24—41—61
Legros, E., à Bruxelles	44
Le Hardy de Beaulieu, à Wavre	32—35
Leipziger Wollkämmerei (Société anonyme), à Hoboken lez-Anvers	32—63
Leirens, A., à Gand	10
Leirens, L., à Gand	50—63
Lejeune, L., à Verviers	32
Lejeune, Olivier, à Anvers	52
L'Electrique (société anonyme), à Bruxelles	19—28
Leleu, A. et Cie, à Bruxelles	50—54
Lemaire, J.-C., à Houffalize	37
Lemaire, H., à Tournai	37
Lemière, J.-B., à Bruxelles	14
Lemoine, J., à Bruxelles	45—46
Léonard, à Liége	42
Léonard, C., à Liége	54
Lepaffe, N., à Liége	21—44
Le Progrès Industriel, à Bruxelles	27
Lermusiaux, A., à Jemappes	54
Lermusiaux, F., à Anvers	12—52—54
Leroy, Albert, à Bruxelles	61
Leroy et Petit, à Tertre lez-Baudour	17
Le Scalpel, à Flémalle-Grande	9
Lesigne, à Bruxelles	11
Les plaques Schweitzer (Société anonyme), à Verviers	39
Lesquoy, J., à Virton	54
Levèque, J. et Cie, à Herstal	22—23—41
Leytens-Barthels, F., à Anvers	40—42
Leytens, F. et fils, à Anvers	42
Lheureux, à Pâturages	54
L'Hoest, à Liége	42
Lhoest et Keiffer, à Bruxelles	47
Librairie des Sociétés St-Augustin et St-Jean l'Evangéliste, à Anvers	11
Licoppe, A., à Bruxelles	61
Licot, J.-F. et Cie, à Namur	14
Liebig's Extract of Meat et Cie, à Anvers	52
Liedel, J. et Cie, à Termonde	34
Lierneux, A. et Polis, à Verviers	32
Lieutenant, H., à Pépinster	32
Lievens-Van den Bossche, J.-B., à Alost	54—63
Ligny, J.-B., à Gilly	15—31
Ligue Anvers-en-Avant	5—14bis
Ligue des patrons boulangers anversois, à Anvers	52
L'Industrie (revue hebdomadaire industrielle et scientifique), à Bruxelles	11—19—57
L'Industrie métallique, à Bruxelles	19—20—21
Linnebrits-Cuyx, à Louvain	23—31—37
Lippens, C., à Gendbrugge	42
Lobet, L., à Verviers	23—37—54
Lochet-Habran, L., à Jupille	26
Loew J. et Cie, à Bruxelles	54—63

CLASSE.

Logelain, P., à Bruxelles . . . 14bis—42
Londot-Flaba, L., à Bierset-Awans 50—56
Longtin, H. et Le Hardy de Beaulieu, à Bruxelles . . . . . 23—54
Lonhienne, A., fils, à Verviers . . . 32
Lonneux, M., à Verviers . . . . 23—33
Lontie, C., à Louvain. 47
Loonis, G., à Anvers. 12
Loonis, J., à Anvers 12
Loor, E., à Mons 50
Looymans, J., et fils, à Oudenbosch . 64
Lorange, J.-J., fils, aîné, à Liége. . 41
Losseau-Wallut, E., à Thuin . . . 54
Louppen, H., à Liége . . . . . 6—57
Lourtie, J., à Herstal 56
Lovens, I., à Liége 56
Luckers, G. et Gendarme, A., à Liége 23—41
Lummerzheim, M.-H. et Cie, à Wondelgem . . . . . 39—50
Lunden, A., à Deurne 10
Lupant-Carlier, A. et Cie, à Sirault 17—39
Luppens, H. et Cie, à Bruxelles . . 14—42
Lust, E., à Courtrai 54
Luyckx, M., à Anvers. 52
Luyers, Ch. et Cie, Bruxelles. . . . 24
Lyon-Claesen, E., à Bruxelles. . . 11
Lyssens-Scheltjens, (Ve), à Rupelmonde 54

M.

Mabille, E., à Binche. 56
Mabille, H. et Van Campenhout, A., à Forest 35
Mabille, V., à Mariemont . . 19—23—24
Machiels, A., à Bruxelles 10
Madoux, A., à Auderghem lez-Bruxelles 54
Maes, E., à Waerloes 54
Maes, frères, à Bruxelles 54
Maes, J., à Anvers 10
Maes, L., à Bruxelles . . . . 14bis—34
Maes, P., à Gand . . . . 14bis—42—45
Maes-Dejonghe (Ve), à Lichtervelde . 52
Maes-Rentiers, L., à Bruxelles . . 42—54
Maesen, J., à Bruxelles . . . . 63—65
Magerman, Ch , à Gand . . . . 39—42
Mahieu, A., à Boussu 15
Mahillon et Cie, à Bruxelles. . . . 61
Mahillon, H., à Bruxelles. 61
Mailli-Dewez, à Bruxelles . . . 39—42
Mailliet, à Bruxelles 57
Maison centrale d'ameublement (Luyckx-Smolders) à Anvers . . . 42
Maison de Melle, à Melle. 60
Majoie-Moorkens, E., à Hérenthals . 54
Malengreau, J., à Diest . . . . 21—23
Malevez, R., à Jambes-lez-Namur. 23—54
Malevez, E., à Bouillon. 61
Mallentjer-Aerts, à Anvers 55
Mallieux V., à Liége . . . . . 14—44
Malten, Léonard, à Pael (Limbourg) . 14
Mampaey, P., à Anvers 56
Mampaey-Bischop, à Anvers. . . . 56
Manasse, Ch. (Mme) à Bruxelles. . . 11
Mani-Daniels, à Anvers 12
Mann et Cie (Vve), à Bruxelles . . 54
Manteau, Ch., à Bruxelles 42
Manufacture d'armes de l'Etat, à Liége 26—62
Manufacture de biscuits Cordemans, (Société anonyme) à Anvers . . . 52
Manufacture de cuirs à chapeaux (Société anonyme, ancienne firme Huberty et Cie) à Bruxelles . . . . . 34—37
Manufacture de feutres et chapeaux, à Bruxelles 34
Manufacture royale des bougies de la Cour, à Bruxelles. 50bis
Marcette, Luc (Ve), à Spa . . . .
Marinx, Ch. W., à Gand 54
Marmillon-Abts, L. (Ve) à Anvers . . 54
Martens, J., à Hasselt. . . . 31—40—48
Martin, G., à Bruxelles 36
Martin, N., à Bruxelles . . . 19—42—44
Martinell, G. et Cie, à Bruxelles. . 54—64
Marynissen, A., à Anvers. 56
Marynissen, frères, à Anvers. . . . 58
Masquelier, E., à Borgerhout lez-Anvers . . . . . 53—56
Masquelier, E., à Jumet 18
Massange, A., à Stavelot 37
Massange de Louvrex, à Liége. . . 10
Massart, A., à Bruxelles. 54
Massau, A., à Verviers 13
Masson, V. (Mme), à Bruxelles . . . 38
Massonet, L et Cie, à Bruxelles . 17—39
Matagne-Peigneux, G. A., à Luttre. 54—64
Mateyssen, à Jemeppe-sur-Meuse . . 61
Mathei, I. J. L., à Vaucresson (Seine et Oise) France 58
Mathieu, A., à Bruxelles 14bis
Mathieu, D., à Thuin. . . . . 46—54
Mathys, M., à Anvers. 16
Mathys-De Clerck, à Bruxelles. 19—42—61
Matissen, I , à Couillet . . . 19—22—58
Maton, J., à Anvers . . . . . 64—66
Maufroid, frères et sœurs, à Bourlers lez-Chimay. . . . . 17—39

	CLASSE.
Maynard, E., à Herstal lez-Liége.	43
Méan, L., à St-Gilles lez-Liége.	54—63
Médard et Monseur, à Ouffet.	42
Meersman, H., à Bruxelles	11
Meert-Eeckhout, J., à Alost.	54—63
Meert, A., à Bruxelles.	12
Meert, G., à Bruxelles.	35
Meert-Van Malderen, A. F., à Lebbeke lez-Termonde	66
Mees, L., à Eikevliet	6
Meeûs, frères, à Anvers	52
Meeûs, G. et Cie, à Anvers.	52
Meeûs. L., à Anvers	9—54
Meeûs, J., à Anvers.	53
Meeûs, L., à Anvers	53
Meeussen, E.-B., à Anvers	54
Meinecke, H., à Verviers.	8—28—57—58
Mersman, J., à Anvers	58
Mélen, E., à Verviers	32
Mélis, J , à Anvers	9—42
Mellaerts J., à Borgerhout lez-Anvers	56
Mellaerts (abbé) et Theunis, à Louvain,	63
Mellart, A., à Anvers.	
Melort, à Anvers	42—44
Melsen, F., à Anvers	11
Melsen-Vola, J.-Th , à Anvers	38
Mennig, frères, à Bruxelles	23—54
Mercenier-Delloye, A., à Andenne	15—17
Mercier, J.-H., à Bruxelles	12
Merlander-Spier et Cie, à Anvers	50bis
Mertens, A., à Bruxelles	11
Mertens, A. et Cie, à Louvain	54
Mertens, C., à Anvers.	54
Mertens, E., à Anvers.	56
Mertens-Einckloo, à Anvers	55
Mertens-Erix, H., à Cruybeke	54
Mertens-Fremerie, E., à Willebroeck	54
Mertens-Gillis, à Anvers	56
Mertens, J., à Anvers.	14bis
Mertens, Léon (Ve), à Wyneghem	54
Mertens-Tinckloo, T., à Anvers	56
Meskens, à Eikevliet-Hingene	5
Mertens-Vander Kelen, J.-F.A., à Louvain.	56
Messens, M. (Mlle), à Bruxelles.	17
Mettewie, frères, à Bruxelles	11—23—27—47
Meulenberghs, frères, à Bruxelles	52
Meunier, E., à Bruxelles	14bis—42
Meurice, Ch , à Charleroi.	50—63
Medrisse, à Anvers	52
Meyer, E. (Mme), à Bruxelles	11
Meyers-Courtois et Cie, à Bruxelles	52
Meyers, H., à Anvers	14bis
Meynne-Dutry, à Gand	54

	CLASSE.
Michaux, H., à Bressoux lez-Liége.	22
Michel, à Liége	42
Michel-Jackson, E., Menin	34—47—50
Michels, L. à Bruxelles	65
Michiels, Ch., à Anvers	12
Michiels, C. (fils), à Anvers	12
Michiels, frères, à Montaigu	64—66
Middernacht, F.-J., à St-Nicolas	43—64
Mills, F., à Bruxelles	43—54
Milpas, S., à Anvers	56
Minazio, A., à Willebroeck	54
Ministère de la Guerre, à Bruxelles	57—62
Ministère de la Guerre (Institut cartographique militaire).	8—10—62
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics, Administration des Mines,	15
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux-Publics. — Administration des Ponts et Chaussées.	57
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Musée royal d'histoire naturelle de Belgique, à Bruxelles.	6
Ministère des Affaires étrangères. — Direction du commerce et des consulats	60
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.	29
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. Administration des chemins de fer de l'Etat belge	24—29
Ministère des finances.	12
Minne-Dansaert, à Haeltert.	7—36
Misonne, A., à Lodelinsart.	54
Mistiaen frères, à Buggenhout.	54
Moch, A., à Bruxelles	54—63
Moens-De Coninck, à Alost.	54—63
Moerenhout, E., à Anvers	14bis
Moerman A. et Cie, à Gand.	61
Mohr, C., à Mons.	50—66
Molle, J., à Charleroi.	12—18
Mommaerts, V., à Bruxelles	40—42
Mommen, F., à Bruxelles.	40—42—50
Monckarnie P. et fils, à Gand.	31
Mondron L., à Lodelinsart	18—61
Monnaie et fils, à Bruxelles.	14—42—44
Moons-de Coen, à Anvers	63
Moortgat, L., à Bruxelles	63
Montfort, L., à Malines	5
Moray, V., à Bruxelles	61
Moreau, G. et Cie, à Bruxelles.	31—40
Moreels, G. et V., à Gand.	50
Moreels, J., à Anvers.	34—62

CLASSE.

Morel, à Bruxelles. 63
Morisons, J.-L., et Cie, à Anvers. . 47
Morrens, C., à Anvers. 12
Mortier, Th., à Anvers 13
Mottard, frères et sœur, à Liége . . 54
Mottin, J., à Hannut. 54
Mougenot, G., à Bruxelles 13
Moulckers, J., à Anvers . . . . . 6—8
Moussiaux, E. et Mathieu, J., à Tirlemont 54
Mouvement antiesclavagiste, à Bruxelles. . . . . .6—8—61
Moyson, H., à Anvers . . . . 14—45
Mulbach, à Bruxelles. 61
Mullender A., à Liége . . . . 24—57
Mullie, R., à Basècles. . . . . 40—42
Mutsaarts, L., à Anvers. 42
Muylle-Leruth, L., à Roulers . . . 50
Muyncke, E., à Bruxelles. 11

N

Nachmann, L., à Anvers. . . . 54—63
Nagant, E. et L., à Liége. . . . 26—62
Nagels, F., à Wilryck. . . . . 64—66
Naudrin, F., à Liége. 56
Navir, M., à Bruxelles 34
Neefs, Fl., à Anvers 56
Neefs, J., à Anvers. 56
Neefs, J. Vve, à Anvers 56
Neef, O. et Ce, à Liége 56
Nélis, E., à Bruxelles 56
Nemery, A., à Montigny-sur-Sambre. 13
Neuhuys, A., à Anvers. 55
Neuville, V. fils, à Liége. 42
Neyrinck, E., à Iseghem. 36
Neyrinck, I., à Bruxelles. 14bis
Neyrinck, N., à Bruxelles. 12
Neysens, Ch., à Anvers. . . . 54—64
Niesten, L., à Uccle 8
Nieuwenhuys, Auguste, à Bruxelles . 45
Nihoul-Mengeus, à Anvers 56
Niset, D.-F.-J., à Charleroi. . . 23—41
Nizet, F., à Eecloo. . 14—14bis—42—43
Nobels, J. et Ce, à St-Nicolas. . . 14
Nobels-Peelmans, à St-Nicolas. . . 14
Noblon, J., à Bruxelles. 38
Nockin-Fairon, E., à Verviers. . . 52
Noeniuckx, J., à Anvers. 42
Noguès-Richard, à Bruxelles. . 36—40—42
Nonhoff, F.-H., à Liége. . . 14—42—45
North's Portland Cement Works, à Anvers . . . . . 39—57—61
Notermans, J. et Ce, à Hasselt. . 53—56

CLASSE.

Nottebohm et Ce, à Anvers. . . . 52
Noulet, E., à Bracquegnies 24
Nuyts, Ch., à Borgerhout lez-Anvers. 54
Nuyttens, M. et L., frères, à Courtrai. 54
Nypels, à Gand 63
Nyssens et Cie, E., à Gand 49

O

Olieslager, à Anvers 46
Olivier, E., à Anvers 14bis
Omnozez-Lecocq, L., à Bruxelles . . 42
Opdebeeck, A., à Putte lez-Malines . 66
Orban, R., à Herve. . . . . 37—38—40
Orban de Xivry, H. et E., à Laroche . 37
Ortmans, J.-B. et fils, à Liége . . . 54
Ortmans, L., à Liége 54
Orval, E., à Bruxelles . . . . . 19—44
Orval, M., à Liége. 26
Ottermann, à Liége. . . . . .8—23
Otto, H., à Anvers. . . . . 46—54
Otto-Barth, à Bruxelles 54
Otto-Proebsting et Arnold, Ch., à Bruxelles 59
Oudin, A., et Cie, à Dinant 33

P

Paasch, H., à Anvers 58
Pagny, J. et Cie, à Saventhem . 9—19—54
Papeterie, cartonnerie de Braine-le-Comte 49
Papeterie, cartonnerie de Dieghem, à Dieghem 49
Papeterie de Droogenbosch, à Ruysbroeck 49
— de Gastuche (Société anonyme) 49
— de Huyssinghen. 49
— de Limal (Société anonyme). 49
— de Nivelles 49
— de Rhode-St-Genèse et de Tourneppe. 49
— de Saventhem (Société anonyme) 49
— de Virginal (Société anonyme, ancienne maison Olin), à Bruxelles. 49
— de Lembecq 49
Papin-Dupont (Société anonyme), à Mons. 56
Parentani, J., et Champagne, L., à Tubize . . . . . 17—39—42
Parfait-Dubois, à Verviers 32
Parmentier-Van Hoegaerden et Cie, à Gand . . . . . 30—31—50—61

CLASSE.

Parys, Ch., à Gand. . . . . 39—42
Pas, G., à Malines . . 9—21—27—44—45 50bis—63
Pasteger, G.-J. et fils, à Liége . . 52—54
Pastuer, à Bruxelles 38
Paternoster, L., à Horrues 54
Patteet, J., à Anvers 56
Payen, V., à Tournai 54
Payon, A., à Fayt-lez-Veneurs . . . 54
Pède, à Ostende 65
Peemans, à Louvain 63
Peene-Pauwels et fils (Ve), à Elverdinghe lez-Poperinghe . . . . 54—63
Peenen, J., à Anvers 46
Peeraer, A., à Lierre 47
Peeters, Ch., à Anvers. . . . .14bis—57
Peeters, Ch., à Anvers. . . . . 19—46
Peeters, Ch., à Louvain 11
Peeters, J. (Ve), à Vremde. 54
Peeters, L., à Ranst 54
Peeters, P., à Anvers 14bis
Peeters, V., à Anvers 40
Peeters-Dejonghe (Mme), à Bruxelles 34—38
Pelfrêne, à Ledeberg 66
Peltzer et Cie, à Verviers. 32
Pelzer, A., à Dolhain 32
Persenaire, J., à Anvers . . . . 54—64
Persoons, A., à Anvers . . . .14—29—45
Peten, A., à Anvers. . . . . 52—61
Petit-Bernard et fils, à Bressoux lez-Liége 54
Petit, P., à Rougy . . . . . 55—63
Petit et Follet, à Verviers . . . 32—50
Petitjean, P., à Eghezée 10
Petitjournal du Brasseur, à Bruxelles. 11—54
Petit, P., à Vinckenbosch, à Tirlemont. 37
Petiton, G., à Manchester 12
Pêtre-Devos, A., à Audenarde . . . 54
Pêtre-Nérinckx, E., à Hal. 54
Petyt, A., à Anvers. . . . . 46—64
Peyrot, P., père, à Anvers . . . 56—61
Pfaffenberger, frères, à Bruxelles . . 54
Pharmacie centrale, à Anvers . . .8—62
Philips-Glazer et fils, à Termonde. . 61
Piens, à Bruges 57
Pieper, H., à Liége. . . . . 26—62
Pierlot, A., à Hasselt . . . . . .5—13
Pierrard, L., à Bruxelles 13
Pierret, V., à Bouillon. 64
Pierson, (Mme J.), à Bruxelles . . 35—36
Pierson, V., à Anvers 14bis
Pieters, P.-J., à Bruxelles 61
Pilate, P., à Bruxelles . . . .14—42—45
Pir, J.-G., à Bruxelles. 56

CLASSE.

Pira, J., à Anvers . . . . . 14bis—42
Pire, J. et Cie, à Anvers . . . . 26—62
Pirmez-Moncheur, à Gougnies . 16—39—42
Piroh, A., à Romedenne-Surice. . 23—55
Piroli, J., à Anvers. 13
Piron-Daurel, à Jumet 56
Pirson, L., à Bruxelles . . . .12—14bis
Plas, J., à Bruxelles . . . . . 46—47
Plettinck-Bauchau, à Bruges . . . 9
Podevin, E. et Libotte J., à Charleroi. 23
Poelemans, J., à Anvers 14bis
Polet-Theys, à Bruxelles 40
Poma, O., à Gand 34
Ponette-Carpentier, à Bruxelles. . . 54
Poncelet, E., à Verviers . . . . .9—50
Ponsaers, F., à Anvers 42
Ponty et Cie, à Bruxelles 54
Pootmans, à Bouchout 54
Poppe, N., à Bruxelles. 14
Porteau, J. à Anvers . . . . . 20—39
Poudrerie royale de Wetteren . . . 27
Poulain-de Vaux, à Mons . . . 55—63
Pradon, C., à Anvers . . . . . 49—55
Principe-Visschers, E., à Anvers . . 50
Prinz, W., à Uccle. . . . . .8—10
Prion, (Mme L.), à Bruxelles 12
Pulinx de Geyter, (Ve J.-B.), à Gand . 46
Pype, à Ostende 65
Putmans-Communaut, G., à Bruxelles. 35

Q

Quinaux, à Bruxelles . . . . . 11—62
Quittelier, à Louvain . . . . .46—62—63
Quinet, A. et Tondreau-Quinet, à Mons 56

R

Rademaekers, J.-B., à Bruxelles . . 56
Radermecker, A., à Verviers . . 23—37
Raemaeckers, à Gand 54
Raeymaeckers, frères, à Mons . . . 50bis
Raeymackers, G. et Cie, à Bruxelles . 50bis
Raffinerie belge, à Anvers 52
Raffinerie bruxelloise, à Bruxelles . 52—61
Raffinerie tirlemontoise, à Tirlemont . 52
Ragot G., à Bruxelles. . . . . 22—45
Raman, A., à Wetteren 64
Ramboux, C., à Anvers 44
Ramlot, E., à Bruxelles 11
Raskin, à Bruxelles. 63
Rauwez-Mélotte et Cie, à Tirlemont. 16—39—57
Raynaud, J., à Anvers. . . . . 19—63
Raynaud, G. à Anvers. 10

CLASSE.

Redouté, J., à Bruxelles 14
Régiment du génie, à Anvers. 10—41—46—57—62
6e Régiment d'artillerie, à Anvers. 11—62
Relecom, Th., à Hal 54
Rembaux, E., à Ecaussines . . 14bis—16
Renard, J., à Montigny-sur-Sambre . 54
Renaux, A., à Duffel . . . . 9—50—52
Renette et Cie, à Louvain. . . . 39—57
Renty, à Bruxelles 57
Respen, L., à Anvers 29
Reyns et Verbrugghe, à Anvers . 40—42
Reinwit, C. et Cie, à Anvers . . . 19—46
Reypens-Bayet, P.-J., à Mortsel. . . 54
Ribaucourt, à Bruxelles . . . . 36—42
Ribeauville, L., à Bruxelles . . 19—42—61
Ricard, à Brüxelles. 61
Riga, A.-F., à Liége. . . . . , 61
Riga, O.-J., à Anvers. 23
Rigaux, frères, à Merxem lez-Anvers . 15
Robert, A., à Bruxelles 54
Robert, Ch., à Anvers. 9
Robette, A., à Boussu 54
Robette, F., à Mons. 56
Robette. Z. et Cie, à Mons 56
Robyn, F., à Bruxelles. 54
Rodenbach-Mergaert, E., à Roulers . 54
Roeder, J. et Cie, à Anvers 11
Roelants, Th., à Anvers 42
Roelants, J.-B. (père), à Anvers. . .
Roelants, J.-L., à Bruxelles . . . 14—44
Roeyackers, F., à Anvers. 14—29—42—44
Rohrs, Ch., à Spa 22
Roland, A., à Charleroi 46
Roland, H., à Anvers. 8
Roland, J., à Chièvres. 54
Rolland, E., à Mons . . . . . 50—63
Rombaut, O., à Anvers 8
Rombaux-Roland, E., à Ecaussines 14bis—16
Rouveaux, J. et Cie, à Namur . . . 50
Roozendael, C., à Anvers 21
Roothaan-Alewynse et Cie, à Bruxelles. 28
Rosa, L., à Anvers . . . . . 50bis—63
Rosart, F., à Charleroi . . . . .9—50
Rosmeulen-Decerf, à Verviers . . . 52
Rosseels, E. et Cie, à Bruxelles . . . 54
Rosso, A., à Anvers 8
Roth, G., à Bruxelles . . . . 12—14bis
Rothera, J., à Anvers 47
Rousseaux, E.-J., à Anvers 8
Rousseaux, V., à Anvers 26
Roux, J.-P., à Bruxelles . . . . 11—54
Royer, F. et G. frères, à Gulleghem lez-Courtrai. 54

CLASSE.

Royers-Robyns, F.-F., à Anvers . . 54
Rubenskring (Société), à Anvers . . 14
Rucquois, à Bruxelles. 63
Ruelle et Lecocq, à Bruxelles . 9—50—52
Ruminel, (Ve), à Anvers 13
Rummens, J., à Bruxelles 54
Ruttiens, à Bruxelles . . . . . 9—38
Rykers, G., à Bruxelles 11
Rypens, Jules, à Boom. 54
Rysman-Cambier, O., à Autryve. . . 54

S

Sabaut, F., à Anvers . . . . . 57—62
Sabbe-Maselis, E., à Roulers . . . 22
Sablon, O., à Walcourt 50
Sacré-Smits, A., à Gand 10
Saeys-Roels, A., à Bruges 56
Samuëly (Mme), à Anvers 12
Sannes, E., à Anvers 55
Sartini, G., à Anvers 14bis
Sarton, H., à Liége. 26
Sasserath, A., à Liége. . . . 9—12—51
Sauvage et Poulie, à Liége . . 16—21—50
Saverys, F., à Gand 54
Sax, F. A., à Bruxelles . 21—24—27—45
Schaeffer, F., à Anvers 44
Schaltin-Pierry et Cie, à Spa . . . 56
Schepens, I. et Ch., frères, à Gand. . 39
Schevelenbos, L,. à Anvers . . . .9—34
Schevelenbos, L. fils, à Anvers . . . 38
Scheyltjens, P,, à Anvers. 14bis
Scheys-Van Hamme, à Jodoigne . . 54
Scheyvaerts, A., à Eeckeren. . . . 54
Schilders, à Deurne. 54
Schippers et Corvers, à Anvers. . 21—23
Schmid et Gabriels, à Gand 23
Schmidt, E., à Bruxelles 56
Schmittz, E., à Bruxelles. 11
Schmitz, G., à Liége 15
Schmitz-Van Acker, à Eecloo . 14—14bis—42—43
Schmoele, W. F. et Cie, à Anvers . . 52
Schoentjes, L., à Anvers 54
Schoepen, J. V., à Anvers . . .11—14bis
Schoesetters-Van Dyck, (Ve Ch.), à Schelle. 54
Scholaert-Schumann, à Anvers. . . 56
Schoonheydt, J., à Anvers 56
Schoonjans, F., à Gand 63
Schott, frères, à Bruxelles . . . 11—13
Schovaers, A. (Mme) à Bruxelles . . 38
Schreder, L., à Esneux . . . 16—39—54
Schrey, J., à Anvers 37

CLASSE.

Schuckert et Ce et Bouckaert et Ce, à Bruxelles. . . . . 28—29—62
Schul, R., à Boom 54
Schulte et Cie, à Anvers 54
Schulte et Cie, à Overpelt. . . . 21—50
Schuybroeck, J., à Anvers 20
Segers, C., à Merxem lez-Anvers . . 57
Seghers, L. (Mlle) à Tamise. . . . 34
Seghers, L. et fils, à Anvers. . . . 11
Seghers-Castelle, à Bruxelles. 14—40—42—44
Selb, V., à Anvers. 10
Selleslagh, A., à Eikevliet . . . 34—50
Sels, (Ve M.). à Bruxelles. 12
Sels Mme E. Anvers. 34
Serré, (Ve J.), à Hal 54
Service des subsistances, à Anvers. 52—62
Sierens, E. et fils, à Gand . .31—40—61
Siffer, A., à Gand 11
Simkens, A., à Anvers 56
Simkens, F., à Anvers. 56
Simon, H., à Bruxelles. 61
Simonis, á Anvers 62
Sirejacob, A., à Ruysbroeck. . . . 31
Smeekens, C.-A., à Bruxelles . . 11—52
Sméraldy, J. et M., frères à Bruxelles 54
Smet, V., à Anvers. 42
Smets-De Pauw, J., à Malines . . . 42
Smits, A., à Bruxelles 31
Smits et Cie, à Alost 35
Smulders, A., à Anvers . . . . 42—43
Sneyers, E., à Bruxelles 34
Sneyers, P.-J., à Anvers. 14
Snutsel, V. et J., fils, à Bruxelles . 46
Snyers, J., à Bruxelles . . . , 40—42
Sneyers fils, à Bruxelles. 61
Snyers-Rang et Cie, à Bruxelles . 40—42
Sober, frères, à Bruxelles 14bis
Société anonyme des moulins, à Merxem lez-Anvers 52
Société anonyme Austro-Belge, à Corphalie lez-Huy 20
Société anonyme belge des moteurs économiques, à Bruxelles. . 22—44—52
Société anonyme belge d'incandescence par le gaz (système Auer), à Bruxelles . . . . . 22—45
Société anonyme belge d'oxygène, à Bruxelles. . . . . 9—50—50bis—56
Société anonyme, clouterie et tréfilerie des Flandres, à Gendbrugge . . . 19
Société anonyme Cooppal et Cie, à Wetteren . . . . . 15—50—62
Société anonyme Cultivo de Tabaco Mexicano, à Anvers 55

CLASSE.

Société anonyme d'Auderghem, pour la fabrication de la céruse et du minium de fer, à Auderghem lez-Bruxelles 50
Société anonyme de céramique, à Haine-St-Pierre . . . . . 9—17—50
Société anonyme d'éclairage, à Liége
Société anonyme de dynamite de Matagne-Grande 50
Société anonyme de construction de Morlanwelz 24
Société anonyme de construction du quartier Est, à Anvers 57
Société anonyme de construction Dyle et Bacalan, à Louvain . . . . 24—61
Société anonyme de la brasserie de la Sambre. à Marchienne-au-Pont . . 54
Société anonyme de la Lys, à Gand . 30
Société anonyme de la Providence, à Marchienne-au-Pont 19
Société anonyme de la Stéarinerie Bollinckx, à Bruxelles 50bis
Société anonyme de Loth, à Loth. 32—33
Société anonyme de Niel ou Rupel, à Niel lez-Boom 39
Société anonyme d'entreprise et de construction « L'Industrie », à Wilsele lez-Louvain . . . 15—24—41—57
Société anonyme de produits galvanisés et de constructions métalliques, à Liége 19
Société anonyme de remorquage à hélice, à Anvers 58
Société anonyme de robinetterie et chaudronnerie de cuivre, à Liége. 21—22—54—58
Société anonyme de Ronet, à Flawinne lez-Namur. 19
Société anonyme de St-Michel, à St-Michel lez-Bruges 43
Société anonyme de Stalle, pour le blanchiment et l'impression des tissus, à Bruxelles 50
Société anonyme des aciéries d'Angleur. 19
Société anonyme des aciéries de Charleroi, à Marcinelle. 19—22—23—24—28
Société anonyme des agglomérés de houille de Châtelineau . . , . . 15
Société anonyme des agglomérés réunis du bassin de Charleroi, à Marcinelle 15
Société anonyme des anciens ateliers Charlet et Pierret, à Bruxelles. 19—22—45

CLASSE.

Société des anciens ateliers Gamain et Cie, à Liége. . . . . 19—23—27
Société anonyme des anciens ateliers Van den Kerckove, à Gand . . . 22
Société anonyme des ardoiseries réunies, à Vielsalm. . . . . 16—39
Société anonyme des ardoisières de St-Médard, à St-Médard. 16
Société anonyme des ateliers de construction de la Meuse, à Liége . 15—19 22—23—24—62
Société anonyme des ateliers de construction de Malines. 24
Société anonyme des ateliers de construction, forges et aciéries de Bruges. 24
Société anonyme des ateliers Nicaise et Delcuve, à La Louvière . . . 15—24
Société anonyme des bois de Slavonie, à Bruxelles . . . . . 39—61—64
Société anonyme des boulonneries du Nord, Marchienne au-Pont . . 19—24
Société anonyme des brasserie et malterie de l'Alliance, à Morlanwelz . 54
Société anonyme des carrelages et produits céramiques de Chimay . . 17—39
Société anonyme des carrières de Montourdon-Laclaireau, à Anvers . 16—39
Société anonyme des carrières de Quenast, à Bruxelles . . . . . 16—57
Société anonyme des carrières du Hainaut, à Soignies. . . . . 16—39
Société anonyme d'Escaut et Meuse, à Val-Benoit lez-Liége . . . . 19—22
Société anonyme des charbonnages d'Aiseau-Presles, à Farciennes . . 15
Société anonyme des charbonnages de Bernissart. 15
Société anonyme des charbonnages de Monceau-Fontaine et du Martinet, à Monceau-sur-Sambre. 15
Société anonyme des charbonnages du Gouffre, à Châtelineau. 15
Société anonyme des charbonnages du Levant du Flénu, à Cuesmes . . 15
Société anonyme des charbonnages de Mariemont. 15
Société anonyme des charbonnages de Pâturages et Wasmes, à Wasmes. 15
Société anonyme des charbonnages du Trieu-Kaisin, à Châtelineau . . . 15
Société anonyme des charbonnages réunis, à Tamines 15
Société anonyme des clouteries mécaniques, à Fontaine-l'Evêque. . . 19

CLASSE.

Société anonyme des cristalleries du Val-Saint-Lambert 18
Société anonyme des eaux de Spontin, à Enghien. 61
Société anonyme des engrais concentrés, à Engis . . . . . 50—63
Société anonyme des établissements Halot, à Bruxelles . . 9—22—52—54
Société anonyme des fonderies et forges de Saint-Joseph, à Couvin 19—44
Société anonyme des forges d'Aiseau, à Aiseau 61
Société anonyme des forges de Jumet 19—24 58
Société anonyme des forges et laminoirs de l'Alliance, à Marchienne-au-Pont. 19
Société anonyme des forges et laminoirs de Saint-Fiacre, à Monceau-sur-Sambre 19
Société anonyme des forges et tôleries liégeoises, à Jemeppe 19
Société anonyme des forges, usines et fonderies de Gilly . . . . 19—22—23
Société anonyme des forges, usines et fonderies de Haine-Saint-Pierre. . 24
Société anonyme des fours de Laeken . 39
Société anonyme des glaces d'Auvelais 18
Société anonyme des glaces de Charleroi, à Roux. 18
Société anonyme des glaces de Courcelles. 18
Société anonyme des glaces de Floreffe. 18
Société anonyme des glaces de Moustier-sur-Sambre 18
Société anonyme des glaces du Hainaut, à Roux. 18
Société anonyme des glaces nationales, à Saint-Roch lez-Auvelais . . . 18
Société anonyme des globes diffuseurs (système Frédureau), à Bruxelles . 45
Société anonyme des Haies, à Gilly. 23
Société anonyme des hauts-fourneaux et mines de Halanzy 15
Société anonyme des houillères unies du bassin de Charleroi, à Gilly. . 15
Société anonyme des laminoirs du Ruau, à Monceau-sur-Sambre . 19—24
Société anonyme des manufactures de glaces de St-Marie d'Oignies, à Oignies 18
Société anonyme des marnières d'Harmignies, à Mons 16

CLASSE.

Société anonyme des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne, à Chênée . . . . . 20—39—61
Société anonyme des phosphates de la Malogne, à Cuesmes et Ciply . . 50—63
Société anonyme des produits chimiques, d'Aiseau 50
Société anonyme des produits chimiques, d'Auvelais 50
Société anonyme des produits chimiques, de Droogenbosch 50
Société anonyme des produits chimiques, de Laeken 50
Société anonyme des produits chimiques, de Moustier-s/Sambre 50
Société anonyme des produits chimiques, de Vedrin 50
Société anonyme des produits chimiques et salpêtre, à Louvain 54
Société anonyme des produits réfractaires de Jumet . . . . . 17—18
Société anonyme des produits réfractaires, à Seilles et Bouffioulx . . 17—50
Société anonyme des Tachyphages, à Bruxelles. . . . . 9—40
Société anonyme des terres plastiques et produits réfractaires, à Andenne. 17
Société anonyme des tuileries Sainte-Marie de Stekene, à Gand. . . 17—39
Société anonyme des usines à cuivre et à zinc, à Liége . . . . 20—21—61
Société anonyme des usines Beduwé, à Liége . . . . . 22—58
Société anonyme des usines Bonehill, à Marchienne-au-Pont. . . . . 15—19
Société anonyme des usines de Wygmael. . . . . 52—61
Société anonyme des usines du Phénix, à Châtelineau 19
Société anonyme des verreries de Binche 18
Société anonyme des verreries de l'Etoile, à Marchienne-au-Pont . . 18
Société anonyme des verreries de Lodelinsart 18
Société anonyme des verreries de Mariemont, à Haine-St-Pierre . . . 18
Société anonyme d'exploitation de grès de la Meuse, à Dinant . . . . 16—57
Société anonyme d'importation de bois d'ébénisterie et de construction, à Anvers . . . . . 39—42—61—61
Société anonyme d'Ougrée 19
Société anonyme du charbonnage de Marchienne. 15

CLASSE.

Société anon. des Aciéries de Longwy . 19
Société anonyme du charbonnage Hornu et Wasmes, à Wasmes . . 1
Société anonyme du houblon normal, à Alost . . . . . .
Société anonyme du Phœnix, à Gand 22—23—28
Société anonyme du Pneumatique Tanghe, à Bruxelles. 47
Société anonyme fabrique de boulons de la Blanchisserie, à Marcinelle. . . 19
Société anonyme, Ferdinand Lousberg, à Gand . . . . . 31—61
Société anonyme Florida, à Gand . . 31
Société anonyme Franco-Belge pour la construction de machines et matériel des chemins de fer, à La Louvière 24—28
Société anonyme Franco-Belge pour la fabrication de l'accumulateur Tudor, à Bruxelles. 28
Société anonyme Franco-Belge du charbonnage de Forte-Taille, à Montigny-le-Tilleul. 15
Société anonyme Hollando-Belge pour la fabrication de grès hydrauliques, à Nieuport 39
Société anonyme John Cockerill, à Seraing 19—22—24—39—57—58—61—62
Société anonyme La Bèverie, à Dolhain. 32
Société anonyme lainière de Malines et Duffel réunies, à Malines 33
Société anonyme linière La Lièvre, à Gand 30
Société anonyme Le Mérinos, à Dinant 38
Société anonyme linière, de Roulers . 30
Société anonyme linière St-Sauveur, à Gand. 30
Société anonyme Marcinelle et Couillet, à Couillet 15—19—22—24—28—62
Société anonyme métallurgique Espérance-Longdoz, à Liége . . . 15—19
Société anonyme pour la fabrication d'appareils d'éclairage, ancienne firme Lempereur et Bernard, à Liége . . . . . 14—42—44—45
Société anonyme pour la fabrication d'armes à feu, à Liége . . . . 26—62
Société anonyme pour la fabrication de cartouches et projectiles, à Bruxelles 15—21—26—27—61—62
Société anonyme St-Léonard, à Liége. 24—61
Société anonyme « The United Ghent-Antwerp Portland Cement Works à Gand 39

CLASSE.

Société anonyme des fonderies et forges St-Joseph, à Couvin. 19
Société anonyme pour favoriser l'industrie agricole, à Sombreffe . . . 50—63
Société anonyme pour l'exploitation des brevets Dardenne. 25
Société anonyme, Wattelaer-Francq, à Roux . . . . . 19—24—58
Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, à Bruxelles . 6
Société belge de librairie, à Bruxelles . 11
Société Caussenille, J. et Cie, et Roche et Cie, à Gand . . . . . 45—50
Société centrale d'horticulture de l'arrondissement de Mons . . . . 64—66
Société coopérative Vooruit, N° 1, à Gand. 34
Société de médecine, d'Anvers . . . 9
Société d'épargne pour l'achat de provisions d'hiver, à Anvers 9
Société de robinetterie et chaudronnerie de cuivre, à Liége. . . . .
Société des brasseurs pour l'enseignement professionnel, à Gand . . 7—54
Société des carrières de Lessines 16—39—57
Société des cartonnages et biseautages, à Anvers . . . . . 10—11
Société des carrières de la Lienne, à Ciney . . . . . 16—39
Société des eaux de Harre, à Ferrières près Liége 50
Société des huit marques, à Alost . .
Société des produits réfractaires de St-Ghislain 17
Société du Familistère, Dequenne et Cie, à Laeken. . . . . 9—14—19—44
Société générale des fabricants d'engrais chimiques de Belgique, à Bruxelles . . . . . 50—63
Société générale des fabricants de sucre, à Bruxelles. 52
Société générale d'imprimerie et de publicité, à Bruxelles 11
Société géologique de Belgique, à Liége . . . . . .6—15
Société La Dendre, à Termonde . . 31
Société La Vesdre, à Verviers . . 32
Société linière gantoise, à Gand. . 30—50
Société minière du Chant d'oiseaux, à Sclaigneaux 15
Société ouvrière catholique Vrede Saint-Laurent, à Anvers. . . . 66
Société royale de médecine publique, à Bruxelles 9

CLASSE.

Société royale malacologique de Belgique, à Bruxelles 6
Soenen-Vandamme, à Beveren lez-Roulers 52
Soetens, A., à St-Nicolas. . . . 14—64
Soetens, C., à Anvers. 54
Soleil, à Wavre. . . . . 47—62
Solvay, Ch., à Wetteren. 64
Solvay et Ce, à Bruxelles. . . 15—50—63
Somers, E., à Anvers. 42
Soubre, L. et Flechet, à Liége. . . 54
Souheur et Ce, à Ougrée. 19
Spelmans-Boval, à Bruxelles. . . . 36
Springuel, B.-J., à Huy. . . . 53—63
Springuel-Gillard, B., à La Motte-lez-Huy 57
Springuel-Hellin, A., à Huy. . . . 56
Springuel-Preud'homme, à Huy. . . 10
Spruyt-Vermylen (Vve), à Waerloos. 54
Stadeler, à Bruxelles 57
Stalins et Janssens, à Anvers . . 14bis—18
Standaert et Ce, à Balgerhoek. . . 50
Stappaerts, V., à Hoboken. . . . 66
Stas et enfants, à Rupelmonde. . . 54
Steenaekers, R. et Ce, à Anvers. . . 56
Steenaekers-Troch, F., à Boom. . . 54
Steenaekers-Vanderaey, C., à Schelle. 56
Steggers, G., à Anvers 12
Steiner, R. (Mlle), à Vienne (Autriche). 12
Steurs, E., à Givry. 54
Stichert-Stracke, à Ostende. . . . 65
Stockmans, F., à Gand. 5
Story, G., à Bruxelles. . . . . 19—42
Strauffer, J. et Ce, à Enghien. . . 54
Strauss, L. et Ce, à Anvers. . . . 61
Struyf et Coppens, à Anvers. . . . 54
Strymans, à Anvers 14
Suls, G. (firme C.-G. Reyuwit), à Anvers . . . . . 53—56—61
Swarts, à Gand . . . . . .8—62
Swegers, E., à Bruxelles. 11
Swolfs, H., à Anvers. . . 14bis—17—50
Syndicat agricole de Verviers. . . 63
Syndicat des fabricants d'huile, à Alost .

T

Tack et Ce, à Courtrai 54
Taelemans, J., à Bruxelles . . .14bis—16
Taillard, J., à Laroche 37
Tancke, (Vve R.), à Anvers. . .14bis—18
Tandel, E., à Arlon. 8
Tanlauwe-Grillet, E., à Oostnieuwkerke 63

CLASSE.

Tasson, J., à Bruxelles . . . .14bis—40
Tavenier, P., à Gand. 14
Tecqmenne, à Diest. . . . . 10—62
Tempels, D., à Bruxelles. 40
Terlinck-Baelden, à Furnes. . . . 54
Terlinck-Cornier, J., à Houthem-lez-Furnes 54
Ternest, C., à Wetteren 64
Terneu, A., à Anvers. 14bis
Terneu, L., à Anvers. 52
T'Felt, Ch., à Anvers. 11
The Antwerp telephone and electrical works (Société anonyme), à Anvers. 29
The Belgian Neuchatel asphalte Ce Ld, à Bruxelles. . . . . 39—54—57
The electrical automatic marine signal Ce Ld, à Anvers. 58
The Quix Cycles Co, à Herstal. . . 47
The Standard Copying Press Ce, à Bruxelles . . . . . 11—27
Theunis, A., à Louvain . . . . . 6—8
Theunissen, E., à Linkebeek lez-Bruxelles 54
Theyskens, A., à Testelt. . . 23—24—47
Thiébaut, F. et Cie, à Marchienne-au-Pont. 19
Thiel-Brahm et Cie, à Anvers . . . 61
Thiels, P., à Anvers. 28
Tierentyn, frères, à Anvers 52
Thirion, Ch., à Verviers . . . . 6—57
Thiry, F., à Pecq 28
Thiry, L. et ses fils, à Bruxelles. . . 37
Thomas, A. et Cie, à Bruxelles . . 24—46
Thomas, père et fils, à Liége 23
Thomson, à Theux près Liége . . . 52
Thumas, (Mme M.), à Wilsele lez-Louvain 52
Thuysbard, A., à Moerbeke 43
Tienpont, C. et fils, à Etichove . . . 56
Tillemans, A., à Anvers . . . . 9—57
Tillier, A., à Pâturages lez-Mons . . 54
Tillieux-Docq, H., à Namur 56
Tilman, L., à Liége 10
Tilmant, C., à Fayt lez-Manage . . 37
Timmerman, V., à Bruxelles . . . 54
Timmermans, J., à Anvers 56
Tinchant, E., à Anvers 55
Tinchant, frères, à Anvers 55
Tixhon, J., à Fléron . . . . . 23—63
Tixhon-Smal, à Herstal 63
Tock, A. et Cie (Société des ardoisières de Warmifontaine) . . . . . 16—39
Tock, L., à Bruxelles 56
Toeffaert, A., à Gendbrugge. . . . 66

CLASSE.

Tollebeck, frères, à Lombeek-Sainte-Catherine . . . . . 25—27
Tombeur, J., à Bruxelles. . . . 50—58
Torfs, L., à Linth 54
Toulet, à Bruxelles . . . . . 42—43
Tourrette-Petit, à Bruxelles 38
Tourteau (Mme), Thérèse, à Ixelles. . 66
Treels, J., à Anvers . . . . . 24—27
Trimborn et Dumon, à Bruxelles . 28—29
Triphon-Taelman, à Ledeberg . . 42—64
Troisfontaines, P. et Dumoulin, M., à Liége. 9
Troost, à Anvers 57
Truyman-Smets, A., à Anvers . . . 66
Tryhon, A., à Cortemarck . . . 9—23
T'Sas, à Bruxelles. 61
Tuilerie mécanique du Pottelberg, à Courtrai . . . . . 17—39
Tuilerie St-Joseph, à Turnhout . . 17—39
Tuilerie et briqueterie à vapeur, ancienne firme Ed. Descamps. . . 17
Tulkens, F., à Wetteren 64
Tulpinck, à Anvers. 6—8—11—13—23—27 28—29—43—52—62
Tyncke, J., à Bruxelles . . . . 42—66

U

Union des papeteries (Société anonyme), à Bruxelles. 49
Union générale des Travailleurs, à Anvers 9
Union textile (Société anonyme), à Alost. . . . . 31—61
Union Tournaisienne, à Bruxelles . . 9
Unitas, à Anvers 9
Universal Correspondence, Pen N. et G., à Anvers . . . . . 11—19
Urbain, L., à Anvers 42
Usine de Braine-le-Comte, à Bruxelles. 24
Usine de désargentation (Société anonyme), à Hoboken lez-Anvers. . . 21
Usines des Moulins (Société anonyme), à Gand 56
Usines des produits chimiques de Xavier Everaert, à Louvain 50
Usines et fonderies de Baume et Marpent, à Haine-St-Pierre. . . 19—23—24
Usines et fonderies de la Nèthe (Société anonyme), à Duffel . . 14—19—39—44
Usine modèle de coffres-forts (Maison Ancelot), à Bruxelles . . . . 19—42
Utzschneider-Jaunez et Cie, à Jurbise 17—39
Uyttenhoven, A., à Anvers 6
Uyttersel, F. et Cie, à Bruxelles . 11—23

CLASSE.

V

Vainberg, H., à Anvers 55
Valcke, M., à Ostende. 54
Valentin, aîné, à Meirelbeke. . . . 50
Van Aerde, J., à Anvers . . . . 42—44
Van Aerschot, J. et Cie, à Hérenthals 19—57
Van Alstein, A., à Anvers . . . 8—50bis
Van Antwerpen et Van den Bosch, à Anvers 12
Van Apers, F., à Burght lez-Anvers . 66
Vanassche, (Ve Ch.) à Liezele . . . 54
Van Bavel-De Ruyter, J., à Hoboken. 54
Van Bellingen, G., à Anvers . . . 10
Van Belliughen-Tomberg, E., à Bruxelles 39
Van Berchem, H., à Willebroeck . . 54
Van Bergen et Tielemans, à Aerschot. 54
Van Beygaerden, F., à Anvers. 14—19—42 44
Van Beylen, J., à Borgerhout lez-Anvers . . . . . 14bis—42
Van Bockxstraele, Ch., à Wetteren . 64
Van Boeckel, L., à Licrre. 14
Van Brandt, F., à Aertselaer . . . 54
Van Breedan, à Malines 54
Van Buggenhout, A., à Vierseldyck . 54
Vanbunnen, frères, à Bruxelles. . 28—29
Van Camp, C., à Malines 14bis
Van Caneghem, J., à Gand 39
Van Cappelen, Jules et Janssens-Van Cappelen, P., à Merchtem. . . . 54
Van Cauwenberghs (Ve) à Schilde . . 54
Van Cleemput, P., à Tamise. . . 23—46
Van Compernolle-Stockman, à Evergiem (Flandre orientale) 54
Van Coppenolle, (Ve E.) et fils, à Berchem lez-Audenarde. . . . 23—50bis
Van Coppenolle, E., à Meirelbeke lez-Gand 66
Van Crombrugge, E., à Gand . .14bis—18
Van Cutsem, R., à Niel lez-Boom . 17—39
Van Damme, à Bruxelles. . . . 50—63
Van Damme, D., père et fils, à Hamme. 61
Van Damme, à Anvers, ... 22
Van de Casteele, G. et fils, à Gand . . 40
Vandecasteele, J., à Bruges 21
Vande Kerckhove, à Bruxelles . . . 59bis
Van de Laerschot, L., à Anvers. . . 54
Vanden Abeele, R. et A., à Anvers . 55
Vanden Abeele, W. et Cie, à Anvers. 24—41—57—61—62
Vandenbemden, J. B., à Bruxelles. . 31

CLASSE.

Vanden Bemden et De Beul, à Anvers. 61
Vanden Bergh et Cie, à Anvers. . 53—54
Vanden Berghe, à Bruxelles. . . . 57
Van den Berghe et Cie, à Anvers . . 54
Vandenbogaert, M., à Willebroek. . 54
Van den Bogaert-Degroof, à Boom . 43
Vandenbosch, frères, à Tirlemont . . 34
Vandenbosch, frères et Janssens, à Tirlemont 52
Vandenbossche, J., à Puers. . . 54—64
Vanden Bossche-Maes, L., à Willebroeck . . . . . 54—64
Vanden Brande, J., à Wyngene lez-Thielt 54
Vanden Bril, A., à Boom. . . . 54
Vanden Broeck, L., à Anvers . . . 56
Vanden Broeck, L., à Anvers . . 47
Vanden Broeck, à Bruxelles. . . . 61
Vanden Bussche, à Anvers. . 56—57—58
Vandendriesch, A. et Van Calck, F., à Berchem-Ste-Agathe. 54
Vandendriessche, C. et Cie, à Bruxelles. 55
Vanden Driessche, C. et fils, à Bruges. . 23—52—54—57—63
Vanden Driessche, D., à Gand . . . 55
Vanden Eynde-Lamot, J., à Anvers . 56
Vanden Eynde, J., à Anvers. . . . 13
Vanden Eynde-Smet, A., à Malines. 42—54
Vanden Eynden, D., à Anvers. . . 47
Vanden Heuvel et Cie, à Bruxelles . 54
Vanden Hoff et Cie, à Liége . . . 56
Vanden Hove, A. et J., à Bruxelles. 56
Vanden Hove, L., à Saint-Trond. . 54
Vandenkerkhoven, A.-J., à Bruxelles. 54
Vandenkieboom et fils, à Huy . . 9—42
Vandenperre, E., à Bruxelles . . . 54
Vanden Plas, G., à Anvers. . . . 46
Vanden Schrieck, à Tirlemont. . . 54
Vanden Steen, F., à Wetteren. . . 64
Vanden Wyngaert, à Anvers . . . 51
Vanden Wyngaert, A., Berchem lez-Anvers 54
Vande Perre, à Hoboken lez-Anvers. 54
Vande Perre, E. (Mlle), à Anvers 35
Vandepitte, H., à Poperinghe. . 54—63
Vande Putte, à Eecloo. 14—14bis—42—43
Van de Putte, J., à Assche lez-Bruxelles. 37
Van de Putte-Van Peteghem, A., à Ledeberg 44
Van der Aa, T., à Bruxelles . . . 54
Vanderauwera, Ch., à Bruxelles . 11—13
Vander Auwera, L., à Anvers. . . 46
Vander Belen, J., à Louvain . . . 47

CLASSE.

Va ider Block, Ch., à Lierre . . . 56
Vanderborght, A. et F., à Bruxelles. 11
Vanderborght frères, à Bruxelles. 31—40
42—43
Vanderborght, J. et J., à Bruxelles. 54
Vandercruyssen-Demoor, à Gand . . 54
Van der Elst et Bruyns, à Bruxelles. 54
Vander Ghinste, A. et Cie, à Bruxelles . . . . . 11—13
Vander Ghote, à Anvers. 54
Vander Haegen, à Gand. 10
Vanderhaegen et Cruyplants, à Gand 61
Vander Haert-Verstraete, à Louvain. 54
Vanderheggen, à Bruxelles 57
Vanderheyden, J.-B., à Bruxelles . 56
Van der Heyden-Oerlemans, E., à Anvers . . . . . 43—64
Vanderkelen, à Jemappes. 54
Vanderkelen, A., à Bruxelles . 14bis—42
Vanderlinden, à Anvers 66
Vanderlinden, F., à Anvers . . . 46
Vanderlinden, à Gand. 57
Vander Maath, J., à Anvers . . . 42
Vander Meersch, E., à Anvers . . 56
Vandemiekt, à La Hulpe. 63
Van der Molen, G., à Anvers. . 54—63
Van der Molen, O., à Anvers. . . 54
Vander Molen et Orgena, à Anvers. 54
Van der Perre, (Mme) A., à Bruxelles. 36
Van der Perre, E.-R., à Anvers . 26—38
Vanderperre, F.-H., à Bruxelles . 39—42
Vandeporten, J., à Gand 11
Vander Schueren, A., à Alost. . . 54
Vander Schueren, E., à Wetteren . 61
Vandersluys, E., à Gand. . . . 44—66
Vander Steen, J., à Anvers. . . . 21
Vander Straeten, A., à Eyne . . . 30
Vander Straeten, Ch., à Bruxelles . 34
Vander Stappen, F., à Alost . . . 50
Vanderstukken, C., à Anvers . . . 8
Vandervelde et Cie, à Bruxelles . . 54
Vander Veken (Ve), Staes et fils, à Louvain. 56
Vandervelpen de Thiers, Ch., à Waremme. 37
Vandervin, à Bruxelles 57
Vander Voort, G., à Anvers . . . 11
Vander Vorst, P., à Lierre. 64
Van Deuren, C., à Anvers 14bis
Van Deuren-Guns, F., à Anvers. 19—42—41
Vandeurme E., à Anvers 56
Vandeurme, à Anvers 56
Vande Velde, B., à Wetteren . . 64—66

CLASSE.

Vande Velde, J.-F., à Mortsel . . . 66
Vandevin, Ch.-H., à Anvers. . . . 55
Vandevin, Ch.-H. et Cie, à Anvers. . 61
Vande Voorde-Gillebert, F., à Ypres . 54
Vandevoorde, J.-P.-H., à Anderlecht lez-Bruxelles 63
Vande Vyver, A.-L., à Ypres . . . 54
Vande Vyver, G., à Anvers 21
Vande Vyvere-Priem, à Thielt . . 31—33
Vande Wal, J., à Anvers. 52
Vandewalle, J., à Gand 54
Vande Wyer, G. et Cie, à Anvers. 53—44—54
Vandewynckele, Ch., à Gand. . . 30—50
Vandewyngaert et fils, à Lierre . . . 54
Van Diepenbeeck, à Malines. . . . 54
Vandommele, à Iseghem 43
Vandonck, G., à Bruxelles . . 14—42—45
Van Doren, J.-L., à Blankenberghe 43—50
Van Drooghenbroeck, à Bruxelles . . 40
Van Drooghenbroeck, J., à Bruxelles. 14bis
Van Dun-Sak, J., à Turnhout . . . 31
Van Durme, J., à Wetteren. . . . 64
Van Duyse frères, à Lokeren. . . 54—64
Van Dyck, L., à Bruxelles. 34
Van Dyck, P.-G., à Anvers 12
Van Eugelen frères, à Lierre. . . . 13
Vanermen, L., à Louvain 37
van Ertborn, Bon O., à Anvers . . 8—57
Van Essche, H., à Anvers . . . 50—63
Van Eyck, H., à St-Nicolas 33
Van Fraeyenhoven, C., à Tamise . . 54
Van Genck-Seelen, J., à Anvers . .
Van Gend et Cie, à Bruxelles . . . 46
Van Genk, J., à Anvers 14bis
Vanghyseghem, E., à Alost 54
Van Goethem-De Bruyn, à Bruxelles. 43
Vanhaecht, F. et Cie, à Louvain . . 55
Van Hael, L., à Cuesmes 14bis
Van Haelen, G., à Bruxelles. . . . 54
Van Haesebrouck, F. à Gand . . . 56
Van Ham, Ch., à Anvers. 24
Van Haute-Vercauteren, A., à Hamme 31
Van Havre (Baron), H., à Anvers. . 64
Van Heek frères, à Bruxelles. . . 61
Van Heddeyghem, E., à Mont-St-Amand 44
Van Heden, A., à Wetteren . . . 64—66
Vanheede, J. et L., à Bruges. . . . 40
Van Hemelryck, frères, à Hal . . . 49
Vanheurck et Coene, à Anvers . . 50—56
Van Heurck, H. et F. et Cie, à Anvers 50—54
Van Heurck, H.-F. et Cie et Lingner, F.-A., à Anvers . . . . . 9—50
Vanheuverswyn, A., à Gendbrugge . 63
Van Hombeeck, F., à Berchem lez-Anvers 54

	CLASSE.
Van Hoof-Rodrigo, à Anvers	52
Van Hoomissen, D., à Eykevliet	54
Vanhoorbeke, frères, à Eccloo	53
Van Hout, S., à Bruxelles	19—42
Van Houtrive, (Mlle E.), à St-André-lez-Bruges	9
Van Hove, E., à Anvers	14bis—40
Van Hulle, H., à Gand	13
Van Hyfte, A., à Mendonck	63
Van Hyfte, B., à Gand	13
Van Kaldekerken, H., à Anvers	14bis
Vankeerbergen-Aerts, H., à Bruxelles	54
Vankeerberghen, V., à Bruxelles	54
Vankerkhove, J., à Anvers	56
Vankerkhove, à Hingene	54
Vankrinkelen, G., à Anvers	21—39
Van Laethem-Orban, à Jette-St-Pierre	35
Van Lancker, J., à Gand	25
Van Landuyt et Demoor, à Grammont	55
Van Langenhove, père et fils, à Flobecq	37
Van Lare-Declercq, Th., à Lokeren	54
Van Leemput, J., à Anvers	10
Van Leckwyck et Cie, à Anvers	52
Van Liempt, E., à Turnhout	54
Vanlier, J.-L., à Hal	54
Van Lil, (Mme J.), à Anvers	35
Van Linden, J.-C., à Borsbeek	54
Van Loey, E., à Bruxelles	14bis40
Van Meerbeeck, E., à Kiel lez-Anvers	54
Van Meerbeeck, E. et Ch., à Thisselt	54
Van Meerbeeck, H., à Borgerhout	54
Van Messen, Ph., à Liége	50
Van Mieghem, E., à Vracene	14
Van Mierlo, P. F., à Anvers	14bis
Van Milders, E., à Liezele	54
Van Moer, à Louvain	62—63
Van Neck, A. et E., frères, à Bruxelles	5—6—9
Van Neck, L., à Anvers	10
Vanneck et Peters, à Bruxelles	10
Vannerie des Flandres, à Maldegem	43
Van Nerom, L. Ch., à Bruxelles	8—63—64
Van Neste-Sabot, A., à Bruges	54
Vad Nevele-Jaspers, P., à Anvers	55
Van Noten, H., à Anvers	5—9
Van Offelen-Cools, Th., à Anvers	14—39
Van Oye, à Bruxelles	63
Van Oye, A. et Cie, à Bruxelles	43
Vanopstal, A., à Anvers	44
Van Ortroy, à Tournai	11—62
Van Outrive, frères et sœurs, à Vive-St-Bavon	63
Van Put, J., à Anvers	43
Van Reeth, E., à Anvers	12
Van Reeth, C., à Boom	54
Van Renterghem, G., à Anvers	10
Van Reysen-Vanderstraeten, à Bruxelles	8
Van Rikstal-Jerotka, L., à Anvers	52
Van Roey, (Ve J. L.), à Blaesvelt	54
Van Roosbroeck, A. J., à Bruxelles	46
Van Rooy, J. B., à Anvers	42—44
Van Roy, E. et Cie, à Hal	54
Van Roy-Meulenberghs, à Anvers	52
Van Rymenant, H., à Anvers	21—34
Van Ryswyck, Ch., à Westmalle	54
Van Ryswyck, L., à Anvers	12—14—14bis
Van Severen-Vermeulen, J.-B., à Saint-Nicolas	36
Vansina-Van Gombergen, D., à Anvers	14bis 36
Vanslype, E., à Saint-Trond	46
Van Soens, P.-J., à Anvers	42
Van Straelen, J.-F. frères, à Hasselt	53
Van Straelen-Kempeneers, à Hasselt	53
Vanstratum, H., à Anvers	9
Van Tichelt, P.-J., à Anvers	52
Vantieghem-Dupont, à Roulers	52—63
Van Tilt sœurs, à Louvain	54
Vannbbel, G., à Bruxelles	34—62
van Velsen frères, à Bornhem	54
van Velsen, P., à Bruxelles	9
Vanvinkeroy, à Anvers	62
Van Wetter, à Anvers	58—62
Van Wetter, M., à Bruxelles	7—14bis—17
Van Wilderode-Van Damme, G., à Grammont	54
Van Zoom, L., à Anvers	36—40
Vastermans, J., à Bruxelles	11
Vaxelaire-Claes et Cie, à Bruxelles	34
Velghe, R., à Gand	22—23—50bis
Vellemans, V., à Bruxelles	52
Veraart, J.-B., à Cappellen lez-Anvers	54
Verbeeck et Mannekens, à Boom	17—39
Verbeeck-Sel, Ch., à Boom	17—39
Verbeke, G., à Mouscron	31
Verberckt frères, à Anvers	52
Verbist, Ch. et Cie, à Anvers	52
Verbist, (Mme M.), à Bruxelles	36
Verboekhaeven, E.-B., à Bruxelles	61
Verbrugghen-Moens, à Alost	54—63
Vercruysse-Bracq, à Gand	52
Ver Elst-Van Hoomissen, F., à Bruxelles	54
Verhaaren, P.-L., à Bruxelles	9
Verhaert, frères, à Hoboken lez-Anvers	54
Verhaert, G., à Mortsel lez-Anvers	54
Verhaghen, (Mme A.), à Malines	24

	CLASSE.
Verheyden, E., à Malines	54
Verheyden, J., à Bruxelles	42—43
Verheyen, F., à Mortsel lez-Anvers	54
Verhoeven, F., à Anvers	43
Verhoeven, J.-F., à Anvers	
Verhoeven-Verhoeven, F., à Lierre	36
Verhoeven-Schoïers, G.-G., à Anvers	18 53—54
Vériter, P., à St-Léger lez-Virton	54
Verkerk, A., à Anvers	14bis—42
Vermeire, M., à Hamme	30—31
Vermeire, J. et Cie, à Evergem lez-Gand	42 53—54—64
Vermeire, M., à Hamme	58—61
Vermeire-Hellebaut, à Hamme	31
Vermeiren-Schiltz, J., à Anvers	42—44
Vermeren-Coché (Ve), à Bruxelles	17—61
Vermersch-Boucquey, à Bruxelles	54
Vermeulen, S.-F.-J., à Anvers	56
Vermeulen, P. et sœur, à Ypres	54—63
Vermeulen-Beernaert, Ch., à Roulers	23—32
Vermylen, P. et fils, à Baesrode lez-Termonde	50—54
Veromer, F., et Cie, à Bruxelles	56
Verpy, I. (Mlle), à Bruxelles	34
Verreries de Jumet (Société anonyme)	18
Verreries de la Roue (Société anonyme), à Lodelinsart	18—61
Verreries des Hamendes (Lambert et Cie), à Jumet	18—61
Verreries réunies (Société anonyme), à Familleureux	18—45
Verriest, V., à Namur	56
Verschelden-Cassyas, à Lede lez-Alost	34
Verschueren, E., à Heffen lez-Malines	54
Verschueren, J., à Anvers	11
Verstraete, Th., à Gand	50
Verstraete-Goethals, A., à Gand	40—42
Verstrepen-Maes, M et fils, à Boom	17—39
Verstrepen-Valvekens, P., à Boom	17—39
Vertongen-Goens, à Termonde	31
Ververgaet, L., à Liége	34
Vervloet, Th., à Bruxelles	56
Vervoort, J.-G., à Anvers	46—63
Verwilt, E., à Anvers	46
Verwilt, frères, à Lierre	46
Vessière, R., à Val-St-Lambert	14bis—18
Veys, A., et Th. frères, à Vlamertinghe lez-Poperinghe	54—63
Vincent, J., à Bruxelles	8—9
Vincke, J.-B., à Bruxelles	43
Vindevogel-Moreels, A., à Waereghem	51
Vlaminx, F. et Cie, à Vilvorde	19—21 38
Vloebergh, Ch., à Anvers	14bis—40
Vloeberghs, à Anvers	14bis
Vogt, H., à Liége	46
Vollmer, E., à Bruxelles	39
Voorbraeck frères, à Anvers	37
Vos-Van Lierde, J., à Gand	52
Vosse, G. et Cie, à Verviers	32
Vosters, E., à Arendonck	14
Vrancken L., à Anvers	63
Vremdt, J.-E., à Gand	14bis—43
Vueghs, R. et frères, à Turnhout	31—40 61
Vuillien, J., à Bruxelles	25
Vuylsteke, Ch., à Loochristy	66
Vuylsteke, H., à Tournai	54
Vuylsteke, J., à Louvain	54
Vuylsteke-Knokaert, H., à Bruges	14—27 42—45
Vuylsteke et Freyhoefer, à Bruxelles	54
Vyt et Cie, à Lokeren	31

W

Waersegers, F., à Bruxelles	9
Waldack, E., à Gand	61
Walton, (Mme C.), à Borgerhout	50
Wanner et Cie, à Bruxelles	23—54
Wargny, F. et Cie, à Dampremy	15—50
Wasserfuhr, E. et Cie, à Bruxelles	50—50 bis
Waterkeyn-Meeûs, J., à Anvers	53
Watson, Th., à Anvers	14bis
Wattecamps, O., à Gand	66
Wauters frères, à Anvers	12
Wauters frères, à Gand	52
Wauwermans, à Anvers	62
Weissenbruch, P., à Bruxelles	11
Wera, à Liége	42
Wendelen, à Melsbroeck	63
Wesemael, J., à Bruxelles	10
Wesmael, A., à St-Ghislain	64
Weverberg, à Anvers	58
Weyl, frères et Cie, à Bruxelles	54—63
Weyns, J., à Anvers	14bis
Wiechern, W., à Anvers	9—27
Wielemans-Ceuppens, à Bruxelles	54
Wilford, W., à Tamise	31—58
Willems, F., à Bruxelles	14—19
Willème, Ve, à Monzaive, près Namur	55—63
Willocq-Bottin, à Bruxelles	45—46
Wilmart, P. et Cie, à Bouvignes	33
Wilmotte-Dupont, Th., à Huy	53
Windels, D., à Bruxelles	5

	CLASSE.
Wintraecken, L. et Cie, à Bruxelles	11
Wirtz et Cie, à Goé-Dolhain	32
Wissoul-Delcourt, L., à Montigny-sur-Sambre	54
Witold, A., à Anvers	44
Wittevronghel, G., à Anvers	9—57
Wodon, G., à Liége	56
Wodon, J., à Namur	9
Wodon-Derenne, F., à Namur	54
Wodon-Merken, à Liége	56
Wolvert, J., à Bruxelles	56
Woot de Trixhe, J. et L. Février, à Senzeilles lez-Namur	16
Worrall, H.-T. et Cie, à Malines	31—40—43
Wouters, J, à Schooten lez-Anvers	66
Wouters, L., à Malines	6—15
Wouters, L., à Mortsel lez-Anvers	39
Wright, W.-H. et Cie, à Bruxelles	9—42
Wyckmans-De Beukelaer, à Malines	56
Wyns, J., à Anvers	66

X

	CLASSE.
Xhoneux, G., à Verviers	23—32

Y

Yzebaert, A., à Deynze	46
Yzenberg-Pallemaerts, G., à Malines	42

Z

Zech, H., à Malines	42
Zech-Van Heurck, à Anvers	50
Zigels, V., à Gand	21—66
Zimmermann-Hanrez et Cie, à Monceau-sur-Sambre	24
Zoete, (Ve N.) et fils, à Furnes	54
Zoetholdt, F., à Bruxelles	54

TABLE ALPHABETIQUE DES EXPOSANTS

DES 1ER & 2E SUPPLÉMENTS

CLASSE.

A

Adam, D., à Anvers 42
Adam, H , à Bruxelles 12
Arken, à Anvers. 10
Arnou, Alb., à Anvers 57

B

Bal, C.-J., à Anvers. 52
Baeten, à Bruxelles 56
Bartholomeus, A., à Bruxelles. . . 42
Baudoux, A., à Fontaine-l'Evêque . 61
Bayart, P., à Anvers. 10
Bex, L., à Turnhout. . . . . 5—13
Biedermann, J., à Anvers 43
Bivort-Quinet, à Fleurus 54
Blondeaux, C., à Beauraing. . . . 6
Boneyds, J. et H., à Bruxelles . . . 42
Bosmans, J., à St-Josse-ten-Noode. . 61F
Bouhon, J , à Anvers. 44
Bouvy, Fontaine-Olinger et Hap, à Bruxelles 61F
Brulé, L., à Bruxelles 61M
Buhler, F., à Bruxelles 6

C

Caisse Anversoise de secours au profit des victimes des accidents du travail, à Anvers . , ... 9
Cartuyvels-Defacqz, Ixelles. . . . 61L
Cerpaux, Bruxelles 29
Chambre arbitrale, à Anvers . . . 61
— de commerce, à Anvers . . 61
— — — . . 61
Commerce de cuirs, Anvers. . . . 61
Compagnie Anglo-Belge du pneumatique Turner 47
Compagnie fermière des eaux minérales, à Spa 9

CLASSE.

Claes, Paul, à Lemberg 53
Claessens, frères, à Anvers. . . . 61K
Clément, P. et Cie, à Waesmunster. . 33
Coekelberg, J., à Bruxelles 12
Cohn, M., de Clercq et Cie, à Gand. . 30
Court, J.-B. (aîné), à Koekelberg . . 44
Crauleux, Ch., à Bornhem 61

D

d'Argent, N., à Bruxelles 61M
De Brucq, A., à Bruxelles. . 46—63VI
De Bruycker, Th. et Co, à Bruxelles . 61F
De Cock, V., à Berchem-Anvers . . 14bis
De Freyn, Ch., à Bruxelles 14bis
de Fraysses, E., à Bruxelles. . . . 43
De Greef, A., à Bruxelles 14bis
De Jean, F., à Bruxelles. . . . 46—63
De Keyn, E., à Bruxelles 61
De Koning et Cie, à Bruxelles . . . 61C
De Kuyper et Cie, à Anvers 61H
De la Montagne, E., à Anvers . . . 40
Delacre et Cie, à Bruxelles 61J
Delacre et fils, à Vilvorde 61H
Delgouffre, à Bruxelles. 61I
Delsa, H., à Liége 61C
Demaret-Thevenier, V., à Heppignies. 19—58
De Poorter-Van den Nieuwenhuyzen, à Malines . . . . . 28—29
De Roubaix-Oedenkoven et Cie, à Anvers 61K
De Smeth et Cie, à Bruxelles. . . . 61
De Smeth-Tuch, J., à Bruxelles . . 61F
De Smyn, J.-E., à Termonde . . . 63
De Vriendt, A., à Bruxelles. . . . 61
Deymann-Druart, à Bruxelles . . . 61I
Dirks, J., à Anvers. 10
Dulière, L., à Anvers 34
Dürr, R., à Bruxelles . . . . 28—29
Durrant, V., fils à Louvain. . . . 63
Dutry-Colson, à Gand 61

CLASSE.

E

Ecole professionnelle de tailleurs, à Liége . . . . . 7—34
Eeckelaers, à Bruxelles 61J
Emailleries Bruxelloises, à Bruxelles . 61M
Empain, E., à Bruxelles. . . 14bis—40

F

Felterre-Lenain, R., à Verviers. 11bis—40
Fétu, J., à Bruxelles. 61M
Fict, A., à Bruxelles. 61G

G

Geeraerts, à Anvers . . . . . 42—45
Geno, F., à Bruxelles 42
Gerlache, J., à Liége. . . . . 44—50
Goethals et Degraeve, à Anvers . . 43
Goris, A., à Saint-Nicolas 61A
Gueury-Verelst, J., à Soignies-Nivelles. 17
Guillon, S. et Cie, à Bruxelles . . . 61F

H

Hansseus-Van Raemdonck, A., à Saint-Nicolas 54A
Hartman, E., à Liége 12
d'Heygere, C., à Bruxelles 61
Heirnaux, J., à Anvers 15
Hoebeke, frères, à Grammont . . . 54
Hovent, I., à Bruxelles 54
Huybreghs, I. et C., à Bruxelles . . 14bis

I

Institut pour enfants et adultes arriérés épileptiques, à Etterbeek 5

J

Jacquemin, E., à Nivelles 19
Jannopoulo, C., à Anvers . , . 61
Jaspers, A., à Anvers 50
Jonkheere-Lobelle, E., à Roulers . . 52
Joris, A., à Huy. 36
Joveneau, A., à Tournai. 61H

K

Kalker-Wielemans, à Bruxelles . . 61J
Kleiss, J.-H , à Anvers 55

CLASSE.
Kreeft, L., à Brée . . . . . 17—39
Krugel, S., à Bruxelles 11

L

La Métallurgique, à Bruxelles . . . 61E
La Mutualité Tirlemontoise, à Tirlemont. 63
La Visserie Belge, à Laeken . . . 61E
Lantz, A., à Ath. 13
Leclef, E., à Anvers 57
Lefebre, A., à Bruxelles. 28
Lefrançois, à Bruxelles . . . . 11—49
Legrand, A., à Mons 61E
Le Roy, A., à Bruxelles. 61M
Licoppe, A., à Bruxelles. 61F
Lissoir, E., à Bruxelles 44

M

Maere, L., à Gand 31
Mahillon, H., à Bruxelles 61B
Malevez, E., à Jambes . . . . 23—24
Malten, L., à Pael 14
Manteau, Ch., à Bruxelles 42
Masy et Allard, à Châtelineau . . . 24
Matheyssen, A , à Jemeppe. . . . 61
Mathys-Declercq, à Bruxelles . . . 61G
Maynard, C., à Herstal 14
Meeûs, L., à Anvers. . . . . 9—54
Mertens, C., à Anvers 14bis
Ministère des Finances, à Bruxelles . 12
Mirjolet, H., à Bruxelles 12
Mirland, à Frameries 50
Moermans, A., à Gand 61A
Mommaerts, V.. 40
Moray, V., à Bruxelles. 61F
Morissen, G., à Anvers. 54B
Mulbach, à Bruxelles 61F
Mulkay, frères, à Liége . . . . 15—61
Mulotin, A., à Bruxelles. 12

N

Nieuwenhuys, A., à Bruxelles . . . 45
Nœufnet, à Chièvres 54C
North's Cement Portland Works, à Nivelles. 61M

P

Parmentier-Van Hoegaerden et Cie, à Gand 61A
Petiton, G., à Manchester 12

CLASSE.

Philips-Glazer, à Bruxelles et Termonde 61
Pieters, J.-C., à Bruxelles 61M
Pire, à Anvers 26

R

Richald-Legros, à Namur . . 9—44—54
Richard, Ch., à Bruxelles 61M
Riga, A.-F., à Liége 61B
Robert, Ch., à Anvers 9
Ronco, C., à Anvers 13
Rosemann, M., à Bruxelles . . . 38
Ronard-Carlier, J., à Ciney . . 16—19

S

Samuëly, à Anvers 12
Sauvage-Perignon, à Anvers . . . 16
Scharff, E., à Liége 6
Schucker Brouckaert et Cie, à Bruxelles . . . . . 28—29—62
Servais, L., à Anvers . . . . 24—28
Société anonyme « Eigen Heerd », à Anvers 57
Société anonyme des ardoisières, à St-Médard . . . . . 16—39
Société anonyme des ateliers Nicaise et Delcuve, à La Louvière . . . 15—24
Société anonyme de cartonnages et biseautages, à Anvers . . . . 10—11
Société anonyme des charbonnages de Pâturages, à Wasmes. 15
Société anonyme des eaux de Spontin . 61H
— — Ferdinand Lousberg, à Gand 61A
Société anonyme des Forges d'Aiseau . 61
— — John Cockerill, à Seraing. 61D
Société anonyme des hauts fourneaux, forges, fonderies et usines de la Providence, à Marchienne-au-Pont . . 61
Société anonyme des mines de houille du Grand-Buisson, à St-Ghislain. . 15
Société anonyme des usines à cuivre et à zinc, à Liége 61E
Société anonyme des mines de houille du Grand-Hornu 15
Société anonyme de travaux Dyle et Bacalan, à Paris 61C

CLASSE.

Société anonyme St-Léonard, à Liége . 61C
Société anonyme Union Textile, à Alost. 60A
Société de secours mutuels, à Biévène . 63
Sneyers, fils, à Bruxelles. 61F
Somzée, L., à Bruxelles 57
Stauffer, M. et Cie, à Enghien . . . 61H
Steggers, G., à Anvers 12

T

Tackels 57
Tanier, J., à Verviers 32
The London and Antwerp Confectionery and Preserving Co, Anvers. . 52
The Quise Cycles Co, à Herstal . . 47
Toulet, Ch., à Bruxelles. 48
T'Sas, à Bruxelles 61

V

Van Camp, C., à Malines 14bis
Van Campenhout, frères et sœurs, à Bruxelles 61L
Vanden Abeele, W., et Co, à Anvers . 61C
Van den Broeck, S., à Bruxelles . . 61G
Vanderhaegen et Cruyplants, à Gand . 61A
Van der Perre, E., à Anvers . . 26—58
Vanderveeren, A., à Louvain . . . 64
Vandervoorde, J.-P.-H., à Anderlecht. 63
Van Driesche, B., à Renaix. . . . 50
Van Droogenbroek, A., à Bruxelles . 11
Van Dyck, L, à Bruxelles . . 9—34
Vanheck, frères, à Bruxelles . . . 61G
Van Landeghem, E., à Anvers . . 12
Vannerie des Flandres, à Maldeghem . 43
Van Neck et Cie, à Anvers 47
Van Oye, A., à Bruxelles 43
Verboeckhaeven, E., à Bruxelles . . 61
Verhoeven, L. et Hendrickx, C., à Stabroeck 52
Vermeren-Coché, à Bruxelles . . . 61M
Vermeiren, M., à Hamme, . . . 58
Versé, frères, à Bruxelles. . . . 37

W

Waldack, E., à Gand 61
Waldschmidt, Robert, à Gand. . . 11
Wauters, frères, à Gand 45
Wegimont, à Anvers 61

SECTIONS SPÉCIALES

SECTION DES BEAUX-ARTS

SECTION DES BEAUX-ARTS

Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts d'Anvers

Fondée en 1788 (1)

COMMISSION ADMINISTRATIVE :

Présidents d'honneur :

M. le baron **Osy de Zegwaart, Edouard**, Gouverneur de la province d'Anvers;
M. **Van Ryswyck, Jan**, Bourgmestre d'Anvers.

Président :

M. **Smekens, Théophile.**

Premier vice-président :

M. **Van den Nest, Arthur.**

Second vice-président :

M. **De Vriendt, Albrecht.**

Secrétaire :

M. **de Meester, Emmanuel.**

Co-secrétaire :

M. **Génard, P.-P., fils.**

Trésoriers :

M. **Belpaire, Frédéric**;
M. le comte **Le Grelle, Oscar.**

Archiviste :

M. **Mols, G.-A.**

Membres :

M. **Caroly, Georges**;
M. **De Braekeleer, Jacques**;
M. **Dens, Pierre**;
M. le baron **de Vinck de Winnezeele**;
M. **Lamorinière, F.**;
M. **Schaefels, Henri**;
M. **Van der Ouderaa, Pierre.**

(1) L'Exposition Internationale des Beaux-Arts a été organisée exclusivement par la Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts d'Anvers. Ce catalogue n'est qu'un résumé fort succinct du **CATALOGUE COMPLET ET ILLUSTRÉ** publié par les soins de la dite Société. (Imprimerie Bellemans frères, Marché-aux-Œufs, 12, Anvers).

MEMBRES RÉSIDANTS

MM. Abry, Léon.
André, Aug.
Anthony, Jean.
Baeckelmans, François.
Belpaire, Frédéric.
Biot, Gustave.
Blomme, Léonard.
Bogaerts, Alphonse.
Bource, Henri.
Caroly, Georges.
Col, David.
De Brafkeleer, Jacques.
Deckers, François.
De Cock, Alphonse.
De Laet, Frédéric.
Delbeke, Auguste.
De Meester, Emmanuel.
Dens, Pierre.
le comte de Pret Roose de Calesberg.
le baron de Vinck de Winnezeele.
De Vriendt, Albrecht.
De Wolf, Alphonse.
Donnet, Alfred.
Demercy, Charles.
Elsen, Alfred.
Farasyn, Edgard.
Fester, Henri.
Geelhand, Edouard.
Génard, Pierre.
Génard, P.-P., fils.
Goemaere, Arthur.
Huffmann, Maurice.
Huybrechts, Adolphe.
Huybrechts, Edmond.
Joors, Eugène.
Koch, Pierre.

MM. Lagye, Victor.
Lamorinière, François.
Lauwers, François.
le comte Le Grelle, Oscar.
Lynen, Victor.
Maes, Joseph.
Maquinay, Victor.
Mols, Florent.
Mols, G.-A.
Ooms, Karel.
le baron Osy De Zegwaart.
Pecher, Jules.
Plumot, André.
Roels, Polydore.
Rombauts, Philippe.
Rooses, Max.
Rosier, Jean.
Sabbe, Henri.
Schadde, Joseph.
Schaefels, Henri.
Smekens, Théophile.
Snieders, Auguste.
Stalins, Auguste.
Ullens, Charles.
Van den Branden, Joseph.
Van den Nest, Arthur.
Van der Ouderaa, P.
Vandervoordt, Jules.
Van Havermaet, Pierre.
le baron van Havre.
Van Kuyck, François.
Van Leemputten, Frans.
Van Put, Emile.
Van Zuylen, Albert.
Venesoen, Frédéric.
Verstraete, Théodore.

SECTION DES BEAUX-ARTS

Commissaire Spécial du Gouvernement près l'Exposition Universelle des Beaux-Arts [1] :

M. Th. SMEKENS,

Président de la Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts d'Anvers.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article premier. — La Société royale d'encouragement des Beaux-Arts organisera à Anvers en 1894, sous le patronage du Gouvernement belge et avec le concours de l'administration communale d'Anvers, dans l'enceinte de l'Exposition universelle, une Exposition des Beaux-Arts qui tiendra lieu de 27e Salon triennal. Les halles destinées au Salon des Beaux-Arts couvriront une superficie de huit mille mètres carrés.

Article 2. — L'Exposition universelle des Beaux-Arts s'ouvrira le 5 mai 1894 et se clôturera du 1er au 12 novembre de la même année.

Article 3. — Les emplacements seront mis gratuitement à la disposition des exposants.

Article 4. — Le Gouvernement belge sera représenté par un commissaire général, M. le comte Hippolyte d'Ursel, et par un commissaire spécial, M. Théophile Smekens, président de la Société royale d'encouragement des Beaux-Arts ; celui-ci remplira aussi les fonctions de commissaire de la section belge.

Le commissaire général du Gouvernement représente celui-ci auprès de la Société. Il est l'intermédiaire entre la Société et les commissaires étrangers.

Article 5. — Les Gouvernements étrangers sont invités :

1° A instituer des commissions chargées de régler, dans les limites du présent règlement, la participation de leurs nationaux à l'Exposition ;

2° A accréditer auprès du Gouvernement belge des commissaires chargés de représenter leurs nationaux et de veiller à leurs intérêts.

Article 6. — La commission administrative de la Société royale d'encouragement des Beaux-Arts ne correspondra avec les exposants étrangers dont le Gouvernement sera représenté conformément à l'art. 5, que par l'intermédiaire du commissaire général du Gouvernement.

Article 7. — L'Exposition comprendra :

1° Une section Belge ;

2° Autant de sections étrangères distinctes qu'il y aura de groupes étrangers représentés.

Article 8. — Les commissions étrangères feront, aussitôt que possible, connaître à la commission administrative de la Société l'espace dont elles croiront avoir besoin.

Suivant cette communication, la commission administrative, d'accord avec le commissaire général du Gouvernement, fera sans délai opérer au prorata des demandes, la répartition de l'espace à attribuer à chacune de ces sections étrangères.

(1) Arrêté Royal du 11 mars 1893.

Cette répartition opérée, la notification en sera immédiatement faite aux sections étrangères qui pourront disposer de l'espace ainsi réservé.

Article 9. — L'Exposition sera ouverte aux œuvres d'artistes belges ou étrangers, vivant au 1er août 1885, comprises dans l'une des quatre classes suivantes :

1° Peinture ;

2° Sculpture ;

3° Architecture ;

4° Gravure, Lithographie, Dessin, Pastel, Aquarelle et Miniature.

Article 10. — Sont exclues :

1° Les peintures sur porcelaine ou sur faïence ;

2° Les copies, sauf celles qui reproduisent une œuvre d'art dans un genre différent ;

N. B. — La photographie n'est admise que pour l'exposition de la reproduction de monuments publics d'architecture, achevés depuis 1885. Les planches devront être signées par l'architecte exposant :

3° Les œuvres d'art envoyées par une personne autre que leur auteur, sans l'autorisation de ce dernier ou de ses ayants droit ;

4° Les œuvres d'art de la première et de la quatrième classe qui ne seraient pas encadrées ou dont les cadres ne seraient pas rectangulaires ; les ornements et les cadres en peluche seront également exclus.

Article 11. — L'admission des œuvres des artistes belges sera prononcée par un jury de vingt-trois membres, dont onze seront désignés par le Gouvernement et onze par la commission administrative de la Société. Ce jury nommé par Arrêté Royal sera présidé par le commissaire spécial du Gouvernement près l'Exposition universelle des Beaux-Arts.

Chaque délégation, soit du Gouvernement, soit de la Société, comprendra au moins dix artistes, dont cinq peintres, deux statuaires, deux architectes et un graveur ou dessinateur.

Le même jury prononcera l'admission des œuvres des artistes étrangers dont il n'y aurait pas de groupe représenté.

En arrêtant l'admission des œuvres d'artistes belges, ou appartenant à des groupes non représentés, le jury désignera celles qui auront droit à une place particulièrement distinguée.

Le jury délibèrera valablement dès que la majorité de ses membres sera réunie. Ne seront admises que les œuvres pour lesquelles la majorité des membres présents du jury auront émis un vote favorable.

Le scrutin secret sera de droit aussitôt qu'un membre du jury en fera la demande.

Article 12. — Le jury d'admission institué par l'art. 11 délèguera son président et autant de membres qu'il trouvera convenir pour procéder au placement des œuvres d'art, à condition d'y représenter en nombre égal les délégués de la Société et ceux du Gouvernement.

Article 13. — Il sera dressé par les soins de la Commission administrative de la Société, un catalogue général officiel de l'Exposition ainsi qu'un catalogue illustré.

Article 14. — Le transport par chemin de fer de l'Etat, sur le territoire belge, à l'aller et au retour, à l'exclusion de tout camionnage, des œuvres des artistes belges, sera accordé gratuitement par le Gouvernement.

Les œuvres des artistes belges envoyées de l'étranger devront être affranchies jusqu'à la frontière belge.

Le Gouvernement accorde au transport des œuvres des artistes étrangers le bénéfice

du tarif spécial n° 10, c'est-à-dire la taxe pleine à l'aller et la gratuité au retour sur le territoire belge.

Article 15. — La surveillance générale des différentes sections sera assurée par la Société.

La Commission administrative de la Société se chargera :

1° De la décoration de la section belge ;

2° De la réception, du déballage, de la mise en place et du remballage des œuvres d'art, ainsi que du transport et du remisage des caisses vides appartenant aux artistes belges.

Les commissions étrangères se chargeront :

1° De la décoration et de l'organisation de leur section ;

2° Du déchargement et du rechargement des wagons, tapissières, etc. ; des opérations et frais de manutention des colis ; du transport et du remisage des caisses vides ; de la surveillance spéciale, pendant le jour, de leur section.

Elles tiendront compte dans l'aménagement de leur section des servitudes de circulation générale, d'ornementation générale, de mitoyenneté, etc.

Elles bénéficieront des avantages que le règlement spécial relatif à l'envoi, à la réception, à l'installation et à la réexpédition des objets d'art, ainsi que le règlement relatif à la douane accorderont aux sections étrangères, et ce aux conditions déterminées dans ces règlements arrêtés par le Commissaire général du Gouvernement belge.

Article 16. — Les envois seront annoncés par un bulletin dressé en triple expédition conformément à un modèle qui sera ultérieurement transmis aux intéressés.

Des renseignements précis pour la date et le mode d'envoi leur seront également envoyés en temps utile.

Les envois des artistes dont le Gouvernement sera représenté conformément à l'art. 5, devront porter l'étiquette officielle de la Commission étrangère. La Commission administrative de la Société refusera tout colis qui ne satisferait pas à cette condition essentielle.

N. B. — Les caisses devront être fermées au moyen de vis.

Article 17. — Il sera institué sous les auspices du Gouvernement belge un jury international des récompenses. Celui-ci choisira dans son sein son président, son vice-président et son rapporteur.

Dans chaque classe, le nombre des voix se divisera entre la Belgique et les nations étrangères, proportionnellement au nombre des exposants.

Article 18. — La Commission de chaque groupe représenté désignera les jurés qui lui sont dévolus, ainsi que leur président et leur rapporteur.

Les jurés dévolus à la Belgique sont désignés par le jury d'admission, nommé conformément aux indications de l'art. 11, lequel désignera en même temps leur président et leur rapporteur.

Les jurés suppléants seront nommés de la même manière que les jurés titulaires. Ils assisteront aux séances et voteront, par rang d'âge et par spécialité à la place des jurés titulaires absents. Leurs fonctions cesseront au retour de ceux qu'ils remplacent.

Les exposants ayant accepté la fonction de juré sont exclus du concours des récompenses.

Article 19. — Chaque jury international de classe aura un président, un vice-président et un rapporteur désignés par ce jury lui-même.

En cas de partage des voix, le président ou le vice-président qui le remplacera aura voix prépondérante.

Article 20. — La nature des récompenses sera ultérieurement déterminée.

Article 21. — La Société organisera selon l'usage, avec l'autorisation du Gouvernement, une loterie d'objets d'art acquis parmi les œuvres exposées, belges ou étrangères.

Article 22. — L'Exposition sera ouverte tous les jours aux heures à déterminer par la Commission administrative de la Société.

Néanmoins cette Commission aura le droit de fermer les salons chaque fois qu'elle jugera qu'une circonstance exceptionnelle rendra cette mesure nécessaire.

Article 23. — Les artistes exposants auront droit à une carte d'entrée personnelle et gratuite pour toute la durée de l'Exposition.

Cette carte d'entrée, portée sur le portrait de l'artiste, sera signée par l'intéressé et devra être exhibée à toute réquisition.

Article 24. — Aucune œuvre d'art, quelle qu'elle soit, figurant à l'Exposition, ne pourra être dessinée, copiée ou reproduite sous une forme quelconque, sans l'autorisation spéciale de l'exposant ou de ses ayants droit, visée par le Commissaire spécial du Gouvernement.

Article 25. — Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la clôture de l'Exposition.

Article 26. — A moins d'instructions contraires, les œuvres exposées seront réexpédiées aux intéressés aussitôt que possible après la clôture de l'Exposition.

Les œuvres d'art qui auraient été remises sans emballage ou sans indications suffisantes pour la réexpédition, et qui ne seraient pas réclamées dans les six mois, seront censées abandonnées à la Société d'encouragement, qui en disposera ainsi qu'elle le jugera convenable.

Article 27. — Des mesures seront prises pour protéger contre toute avarie et tout vol les œuvres exposées, mais la Commission administrative de la Société ne sera en aucune façon responsable des avaries et des vols qui pourraient arriver, quelle qu'en soit la cause ou l'importance.

Article 28. — Les artistes acceptant la qualité d'exposant, déclarent par cela même adhérer au présent Règlement ainsi qu'aux autres dispositions et mesures d'ordre qui pourraient être ultérieurement promulguées.

Anvers, le 10 août 1893.

Le Président,
Commissaire spécial du Gouvernement belge,
Th. Smekens.

Le Secrétaire,
Emm. de Meester.

Vu et approuvé en séance du Conseil Communal du 5 septembre 1893.

Par ordonnance :

Le Bourgmestre-Président,
J. Van Rijswijck.

Le Secrétaire,
De Brauwere.

Vu et présenté :

Le Commissaire Général du Gouvernement Belge,
Cte Hip. d'Ursel.

Le Secrétaire Général,
J. Gody.

Approuvé :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
J. de Burlet.

BELGIQUE

BELGIQUE

JURY D'ADMISSION

nommé par arrêté royal du 12 mars 1894

Président :

M. **Smekens, Th.,** Commissaire Spécial du gouvernement et Président de la Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts d'Anvers.

Vice-Présidents :

MM. **Slingeneyer,** artiste peintre, membre de l'Académie de Belgique, Bruxelles;
De Vriendt, Albrecht, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.

Secrétaire :

M. **de Meester, Emmanuel,** Anvers.

Membres :

MM. **Blot, Gustave,** artiste graveur, professeur à l'Institut des Beaux-Arts, Anvers;
Den Duyts, Gustave, artiste peintre, Bruxelles;
Khnopff, Fernand, artiste peintre, Bruxelles;
Lamorinière, François, artiste peintre, Anvers;
Ooms, Karel, artiste peintre, Anvers;
Schaefels, Hendrik, artiste peintre, Anvers;
Tytgadt, Louis, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Gand;
Uytterschaut, Victor, artiste peintre, Bruxelles;
Van der Ouderaa, Pieter, artiste peintre, professeur à l'Institut des Beaux-Arts d'Anvers;
De Braekeleer, Jacques, statuaire, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers;
Deckers, Frans, statuaire, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers;
Vinçotte, Thomas, statuaire, à Bruxelles, professeur à l'Institut des Beaux-Arts d'Anvers;
Dela Censerle, architecte, Bruges;
Dens, Pierre, architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers;
Janlet, architecte, Bruxelles;
Schadde, Joseph, architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers;
Van den Nest, Arthur, échevin de la ville d'Anvers;
Dierickx, Omer, artiste peintre, Bruxelles;
De La Hoese, artiste peintre, Bruxelles;
Lambeaux, Jef, statuaire, Bruxelles. } Ligue des Artistes.

EXPOSANTS

CLASSE 1

Peinture

Abry, Léon, Anvers.
Albracht, Willem, Anvers.
Anten, Djef, Hasselt.
Anthony, Jean, Anvers.
Asselbergs, Alph., Uccle (Brabant)
Baldauf, M^lle^ Lucie, Laeken.
Baron, Théodore, Saint-Servais (Namur).
Beernaert, M^lle^ Euphrosine, Bruxelles.
Bellis, Hubert, Bruxelles.
Binjé, Franz, Bruxelles.
Biot. Gustave, Anvers.
Boland, Charles-H.-D., Anvers.
Boom, Charles, Anvers.
Boudry, Aloïs, Anvers.
Bource, Henri, Anvers.
Bouvier, A., Bruxelles.
Brunin, Léon, Anvers.
Cap, Constant, Anvers.
Carpentier, Evariste, La Hulpe (Brabant).
Charlet, Emile, Bruxelles.
Clays, Paul-Jean, Schaerbeek.
Cluysenaar, J.-A., Alfred, Saint-Gilles (Brabant).
Coenraets, Charles, Bruxelles.
Coisne, M^lle^ Elvire, Gand.
Col, David, Anvers.
Collart, M^me^ Marie, Droogenbosch.
Coosemans, Joseph-Th., Bruxelles.
Coppens, Jean, Anvers.
Crabeels, Florent, Anvers.
Daco, J.-Henri, Liége.
Dael, Auguste, Gand.
Daenen, M^me^ Alida, Bruxelles.
De Belder, J.-Joseph, Anvers.
De Beul, Franz, Saint-Josse-ten-Noode.
De Bièvre, M^lle^ Marie, Ixelles.
De Bruyn, Franz, Anvers.
De Hem, M^lle^ Louise, Ypres.
De Jans, Edouard, Anvers.
De Keghel, Désiré, Gand.
De Keyser, M^lle^ Marie, Anvers.
De Lathouwer, Auguste, Anvers.
Delderenne, Léon, Hoogboom (Cappellen).
Delfosse, Auguste, Anvers.
Delpérée, Emile, Liége.
Den Duyts, Gustave, Bruxelles.
Derickx, Louis, Anvers.
De Roover, Ferdinand, Anvers.
De Schampheleer, Edmond, Bruxelles.
De Smeth, Henri, Borgerhout.
Devaux, Eugène, Bruxelles.
De Vigne, M^me^ Emma, Gand.
De Vriendt, Albrecht, Anvers.
De Vriendt, Juliaan, Schaerbeek.
Dierckx, Pierre-Jacques, Anvers.
Douard, M^lle^ Cécile, Mons.
Duyck, Edouard-Charles, Bruxelles.

Eckermans, Mlle Alice, Anvers.
Edouard-Albert, Anvers.
Elsen, Alfred, Anvers.
Farasyn, Edgard, Anvers.
François, Joseph, Saint-Josse-ten-Noode.
Gaillard, François, Bruxelles.
Gasparoli, Mlle Mary, Bruxelles.
Geefs, Adrien, Bruxelles.
Geets, Willem, Malines.
Gérard, Théodore, Laeken.
Gevers, Mlle Hélène, Anvers.
Godding, Emile, Anvers.
Goemans, Gustave, Uccle (Brabant).
Gorge, Paul-E., Anvers.
Guiette, Jules, Anvers.
Halbart, Gustave, Liége.
Hanno, Fritz, Anvers.
Hennebicq, André, Saint-Gilles-Bruxelles.
Hens, Franz, Anvers.
Hermanus, Paul, Bruxelles.
Hodru, Jean, Louvain.
Horenbant, Joseph, Ledeberg.
Houben, Henri, Anvers.
Impens, Josse, Schaerbeek.
Janssens, Jacques, Anvers.
Janssens, Joseph, Anvers.
Joors, Eugène, Anvers.
Kegeljan, Franz, Bruxelles.
Kokken, Henri, Anvers.
Lamorinière, François, Anvers.
Lamorinière, Willem.
Larock, Evert, Anvers.
Leempoels, Jef, Bruxelles.
Livemont, Privat, Schaerbeek.
Locufier, Arthur, Gand.
Looymans, Romain, Anvers.
Luyten, Henry, Anvers.
Lybaert, Théophile, Gand.
Madiol, Jacob, Woluwe-St-Lambert.
Maes, Eugène-R., Contich.
Maeterlinck, Louis, Gand.
Massaux, Léon-C., Ixelles.
Meerts, Frans, Bruxelles.
Menet, Florent, Anvers.
Mertens, Charles, Anvers.
Meunier, Mlle Georgette, Bruxelles.
Meunier, feu Karl, Louvain.
Meyer, Emile-A., Anvers.
Meyers, Isidore, Bruxelles.
Moerenhout, Pierre-Edouard, Anvers.
Moerenhout, Victor, Schaerbeek.
Mols, Mlle Adrienne, Anvers.
Mols, Robert, Anvers.
Montigny, Jules-L., Tervueren (Brabant).
Mortelmans, Franz, Anvers.
Namur, François, Liége.
Nelis, Emile, Anvers.
Ooms, Karel, Anvers.
Parmentier, Georges, Adinkerke, villa Eléonore.
Plasky, Eugène-J.-B., Auderghem (Brabant).
Plumot, André, Anvers.
Portaels, Jean, Bruxelles.
Portielje, Edouard-A., Anvers.
Portielje Gérard, Anvers.
Portielje, Jean, Anvers.
Proost, Frans, Anvers.
Quitton, Edouard, Anvers.
Richir, Herman-J.-J., Bruxelles.

Robbe, Henri, Schaerbeek.
Roffiaen, François, Ixelles.
Rommelaere, Emile-P., Bruges.
Rosier, Jean-G., Malines.
Rosseels, Jacques, Termonde.
Rotthier, F.-P.-Léon, Ixelles.
Rul, Henri, Anvers.
Ruytinkx, Alfred, Schaerbeek.
Schaefels, Hendrik, Anvers.
Seghers, Franz, Ixelles.
Serrure, Auguste, Schaerbeek.
Siberdt, Eugène, Anvers.
Simons, J.-Franz, Brasschaet, villa Rubens.
Stallaert, Joseph, Ixelles.
Steppe, Romain, Anvers.
Stevens, Alfred, Paris.
Stroobant, François, Bruxelles.
Struys, Alexandre, Malines.
Taelemans, François, Bruxelles.
Timmermans, Henri, Anvers.
Toefaert, Albert, Gand.
Tremerie, Carolus, Gand.
Triest-Van Mulders, Mme Camille, Bruxelles.
Tschaggeny, Charles, Bruxelles.
Tyck, Edouard, Borgerhout.
Vanaise, Gustave, St-Gilles (Brabant).
Van Aken, Léo, Anvers.
Van Biesbroeck, Jules-P.-E., junior, Gand.
Van Bomberghen-Fontaine, Mme Joséphine, Anvers.
Van Butsele, Mlle Gusta, Nukerke lez-Audenarde.
Van Caillie, Florimond, Anvers.
Van Damme, Frans, Bruxelles.
Van den Eede, Nicolas, Bruxelles.
Van der Eycken, Charles, Bruxelles.
Van der Meulen, Edmond, Bruxelles.
Van der Ouderaa, Pierre-J., Anvers.
Vanderoye, Joseph, Anvers.
Van Doren, Achille, Louvain.
Van Engelen, Piet, Anvers.
Van Geert, Mlle Flora, Anvers.
Van Hammée, Antoine, Schaerbeek.
Van Havermaet, Charles, Anvers.
Van Havermaet, Pierre, Anvers.
Van Leemputten, Corneille, Schaerbeek.
Van Leemputten, Frans, Anvers.
Van Melle, Henri, Gand.
Van Seben, Henri, Ixelles.
Van Severdonck, Joseph, Bruxelles
Van Snick, Joseph, Nieukerken (Waas).
Verbrugge, Emile-E., Bruxelles.
Verdussen, Paul, Ixelles.
Verhaert, Pierre-J., Anvers.
Verhas, Jan, Bruxelles.
Verheyden, Isidore-J.-F., Bruxelles.
Verstraete, Théodore, Anvers.
Viérin, Emmanuel, Anvers.
Vinck, Frans, Anvers.
Vloors, Emile, Borgerhout.
Willaert, Ferdinand, Gand.
Wouters, Edouard, Lierre.
Wurth, Xavier, Liége.

LIGUE DES ARTISTES

Baseleer, Richard, Anvers.
Bernier, Georges, Bruxelles.
Blieck, Paul, Bruxelles.
Bouré, Jean, Ixelles.
Ciamberlani, Albert, Bruxelles.
Claus, Emile, Astene.
Colmant, Prosper, Laeken.
Coppens, Omer, Bruxelles.
Courtens, Franz, Bruxelles.
De Bats, Auguste, Tamise.
De Greef, Jean, Auderghem, Rouge-Cloître.
Fabry, Emile, Bruxelles.
Fichefet, Georges-F.-P., Bruxelles.
Frédéric, Léon, St-Gilles (Brabant).
Gouweloos, Jean, Bruxelles.
Heymans, Adrien-Joseph, Schaerbeek.
Houyoux, Léon, Bruxelles.
Lacroix, Mme Clémence, Schaerbeek.
Laermans, Eugène, Bruxelles.
Le Mayeur, Adrien, Boitsfort (Brabant).
Levêque, Auguste, Nivelles.
Marcotte, Mlle Marie-Antoinette, Anvers.
Mathieu, Paul, Schaerbeek.
Mayné, Jean, Ixelles.
Merckaert, Jules, Schaerbeek.
Motte, Emile, Bruxelles.
Ottevaere, A.-L.-Henri, Bruxelles.
Philippet, Léon, Bruxelles.
Rimbout, E., Bruxelles.
Smits, Eugène, Bruxelles.
Stobbaerts, Jan, Schaerbeek.
Vanden Eeckhoudt, Jean, Bruxelles.
Verdyen, Eugène, Bruxelles.
Verhaeren, Alfred, Bruxelles.
Verwée, Alfred-J., Schaerbeek.
Wolles, Camille, Bruxelles.
Wytsman, Mme Juliette, Bruxelles.
Wytsman, R., Bruxelles.

CLASSE II

Sculpture

Anthone, Jules, Anvers.
Baetes, Jules, Anvers.
Baggen, Albert, Anvers.
Braecke, Pierre, St-Josse-ten-Noode.
Crick, Alfred, Ixelles.
De Braekeleer, Jacques, Borgerhout.
Charlier, Guillaume, Bruxelles.
Deckers, Edouard, Anvers.

Deckers, Franz, Anvers.
De Keyser, Jean-B., Cureghem (Brabant).
de Lalaing, Jacques, Bruxelles.
De Plyn, Eugène, Anvers.
Desenfans, Albert, Schaerbeek.
De Tombay, Alphonse, Bruxelles.
Devigne, Paul, Bruxelles.
Dillens, Julien, Bruxelles.
Dupon, Josué, Anvers.
Dupuis, Antoine, Anvers.
Dupuis, Louis F.-J., Anvers.
Duwaerts, Désiré, Anvers.
Elias, Edouard, Schaerbeek.
Geleyn, Joseph, Anvers.
Hambresin, Albert, Schaerbeek.
Jespers, Emile-L.-M., Anvers.
Joris, François-J., Anvers.
Kasteleyn, Gustave, Gand.
Laumans, Jean, Laeken.
Lauwers, Philippe, Anvers.
Lefever, Edmond, Schaerbeek.
Le Roy, Hippolyte, Gand.
Lybaert, Théophile, Gand.
Maeterlinck-Lefebvre, M^me^ Adelaïde, Gand.
Martens, Jean-B., Paris.
Meunier, Constantin, Louvain.
Mignon, Léon, Schaerbeek.
Pecher, Jules, Anvers.
Pickery, Gustave, Bruges.
Rombaux, Egide, Paris.
Samuel, Charles, Bruxelles.
Van Beurden, Alphonse, Anvers.
Van der Stappen, Bruxelles.
Van Emelen, Ad.-Henri, Louvain.
Van Tilt, M^me^ Berthe, Louvain.
Vermeylen, Franz, Louvain.
Vinçotte, Thomas, Schaerbeek.
Weygers, Désiré, Bruxelles.
Weyns, Jules, Anvers.
Willems, Joseph, Malines.

LIGUE DES ARTISTES

De Vreese, G., Bruxelles.
De Haen, Victor, Schaerbeek.
Gaspar, Jean-M., Arlon.
Herain, Jean, Bruxelles.
Herbays, Jules, Ixelles.
Lagae, Jules, Bruxelles.
Mascré, Louis, Bruxelles.
Rousseau, Victor, St-Gilles (Brab.)
Thys, Hector, Molenbeek-St-Jean.
Baes, Charles, Bruxelles.

CLASSE III

Architecture

Bascourt, Jules, Anvers.
De Braey, Michel, Anvers.
Marchand, Achille, Gand.
Peel, Edmond, Malines.
Schadde, Joseph, Anvers.
Van Haesendonck, Aug, Malines.
Vereecken, Emile, Anvers.
Wiertz, Henri-J., Anvers.

CLASSE IV

Gravures, lithographie, dessin, pastel. Aquarelle et Miniature

Allard, Léon-J.-A., Bruxelles.
Art, M^lle^ Berthe, Bruxelles.
Bartholomé, Léon, Bruxelles.
Bernier, Charles-Th., Angre (Hainaut).
Biot, Gustave, Anvers.
Boulvin, Jules, Gand.
Calais, M^lle^ Henriette, Bruxelles.
Coenraets, Ferdinand, Bruxelles.
de Burlet, Georges, Bruxelles.
De Hem, M^lle^ Louise, Ypres.
Delpérée, Emile, Liége.
Dens, Henri, Anvers.
De Schrynmakers, M^me^ Jeanne, Gand.
De Wette, Jules, Gand.
Elle, Edouard, Bruxelles.
Geets, Willem, Malines.
Gevers, M^lle^ Hélène, Anvers.
Greuse, Louis-J., Mons.
Guffens, Godefroid, Schaerbeek.
Guiette, Jules, Anvers.
Halbart, Gustave, Liége.
Hens, Frans, Anvers.
Lahaye, M^lle^ Liska, Bruxelles.
Langerock, Karel, Schaerbeek.
Lenain, Louis, Bruxelles.
Lucq, Eugène-E., Mons.
Marneff, Ernest, Liége.
Metdepenninghen, Félix-R., Gand.
Meunier, Henri, Ixelles.
Moerman, Rayé-Ali, Bruxelles.
Numans, Auguste, Bruxelles.
Pecquereau, Alphonse-E., Anvers.
Ratinckx, Joseph-L., Berchem.
Reinheimer, Georges, Bruxelles.
Rolin, M^me^ Henriette, Ixelles.
Rotthier, F.-P.-Léon, Ixelles.
Seghers, Henri, Anvers.
Seghers, Louis, Anvers.
Spruyt, Emile, Turnhout.
Sterck, Arthur, Berchem (Anvers).
Stevens, M^lle^ Fanny, Droogenbosch (Brabant).
Sténion, M^lle^ Marguerite, Watermael (Brabant).
Sroobant, M^lle^ Adeline, Bruxelles.
Van Biesbroeck, Jules-P.-E., junior, Gand.
Vander Veken, Guillaume-Ph., Berchem (Anvers).
Van Eechout, Frédéric, Gand.
Van Looy, Edouard, Borgerhout.
Vermeulen, Joseph, Gand.
Vindevogel, Joseph, Gand.
Wesmael, M^lle^ Elisabeth, Bruxelles

SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DES AQUARELLISTES

Abry, Léon, Bruxelles.
Becker, Léon, Bruxelles.
Binjé, Franz, Bruxelles.
Cassiers, Henri, Bruxelles.
Claus, Emile, Astene (Flandre orientale).
Cluysenaar, Alfred, Saint-Gilles (Brabant).
Dell'Acqua, Cesare, Bruxelles.
Den Duyts, Gustave, Bruxelles.
De Vriendt, Albrecht, Anvers.
De Vriendt, Juliaan, Schaerbeek.
Hagemans, Maurice, Bruxelles.
Hannon, Théodore, Bruxelles.
Hoetericckx, Emile, Bruxelles.
Hubert, Alfred, Bruxelles.
Khnopff, Fernand, Bruxelles.
Lanneau, G.-A., Bruxelles.
Smits, Eugène, Bruxelles.
Stacquet, Henry, Bruxelles.
Thémon, Paul, Namur.
Titz, Louis, Bruxelles.
Uytterschaut, Victor, Bruxelles.
Van Leemputten, Franz, Anvers.
Van Seben, Henri, Bruxelles.
Verhas, Jan, Bruxelles.

LIGUE DES ARTISTES

Bouré, Jean, Ixelles.
Coppens, Omer, Bruxelles.
Decock, Victor, Schaerbeek.
Delville, Jean, St-Gilles (Brabant).
Frederic, Léon, St-Gilles (Brabant).
Hannotiau, Alexandre-A., Bruxelles.
Heins, Armand-J., Gand.
Wolles, Lucien, Bruxelles.

MONUMENTS PUBLICS

Anthony, Jean, Anvers.
De Boeck, J.-B., et Van Wint, J.-B., Anvers.
De Vriendt, Albrecht, Anvers.
De Vriendt, Juliaan, Schaerbeeck.
Dupon, Josué, Anvers.
Janssens, Joseph, Anvers.
Stalins et Janssens, Anvers.

PAYS-BAS

PAYS-BAS

COMITÉ

pour l'Exposition Internationale d'Anvers

MM. **Martens, Willy**, commissaire du gouvernement, La Haye, Hôtel de la Paix, Anvers;
Mesdag, H.-W., président de la société de peinture « Pulchri Studio », laan Van Meerdervoort, 9, La Haye ;
Dake, C.-L., président de la Société « Arti et Amicitiæ », Stadhouderskade, 88, Amsterdam ;
Muller, G., secrétaire de la société « Arti et Amicitiæ », 1e Parkstraat, 138, Amsterdam ;
Vrolijk, J., Noordeinde, La Haye ;
Oppenoorth, W., Emmastraat, 63, La Haye ;
du Chattel, Fred.-J., Huygensstraat, 20, La Haye ;
Boudewijnse, A.-J.-P., Prinsegracht, 3, La Haye ;
van Konijnenburg, W.-A., Kanaalweg, 29, La Haye ;
Jansen, H.-W., Van Lennepkade, 55, Amsterdam ;
Oldewelt, Ferd., Vondelkade, 204, Amsterdam ;
Bleys, A.-C., à Bussum (Gooi).

EXPOSANTS

CLASSE I

Peinture

Abrahams, M^lle^ Anna, La Haye.
Akkeringa van, La Haye.
Apol. Louis, La Haye.
Artz, Ad., La Haye.
Bakhuyzen, M^elle^ G.-J., van de Sande, La Haye.
Bakhuyzen, J.-J., van de Sande, La Haye.
Bastert, Nic., Amsterdam.
Bilders van Bosse, Madame M., La Haye.
Blaauw, J.-N., La Haye.
Bles, David, La Haye.
Blom, H., Carsten van der, La Haye.
Bock, Th., de, La Haye.
Bodifée, P., Deventer.
Boks, E.-J., Anvers.
Blommers, B.-J., La Haye.
Boschreitz, Sig., Laren-Gooi.
Boudewijnse, A.-J.-P., La Haye.
Breitner, G.-H., Amsterdam.
Briet, Arth., Nunspeet-Gueldre.
Browne, Rob.-Ives, La Haye.
Comte, Ad. le, Delft.
Chattel, Fred.-J. du, La Haye.
Crétier, H.-H., Uccle-Bruxelles.
Eerelman, O., La Haye.
Everdingen, A. van, Utrecht.
Frankfort, Ed., Amsterdam.
Gabriel, P.-J.-C., La Haye.
Grandmont - Hubrecht, M^me^ B., Cortessen s/Hasselt (Belgique).
Haas, J.-H.-L. de, Bruxelles.
Hamel, W., La Haye.
Hartz, L., Amsterdam.
Haverman, H.-J., La Haye.
Henkes, Gerke, Voorburg, près La Haye.
Heyermans, M^lle^ M., Schaerbeek-Bruxelles.
Hogendorp 's Jacob, M^me^ la B^ne^ A. van, La Haye.
Jacobson, John-J., Anvers.
Jansen, H.-W., Amsterdam.
Josselin de Jong, P. de, La Haye.
Karsen, Ed., Amsterdam.
Kate, Joh.-M. ten, La Haye.
Kate, M. ten, La Haye.
Kever, J.-S.-H., Amsterdam.
Klinkenberg, K., La Haye.
Koldewey, B.-M., Dordrecht.
Konijnenburg, W.-A. van, La Haye.
Lange, Ad.-F., La Haye.
Legner, J.-C.-W., Utrecht.
Looy, Jac. van, Soest (Province Utrecht).
Maarel, M. van der, La Haye.
Madiol, A.-J., Woluwe-St-Lambert (Brabant-Belgique).
Mar, D. de la, Amsterdam.

Maris, J., La Haye.
Maris, W., La Haye.
Martens, Willy, La Haye.
Mauve, Anton, La Haye
Melis, H.-J., Charlois près Rotterdam.
Mesdag, H.-W., La Haye.
Mesdag, Jr, Taco, La Haye.
Mesdag-van Calcar, Mme G., La Haye.
Mesdag-van Houten, Mme S., La Haye.
Meulen, F.-P. ter, La Haye.
Mondriaan, F., La Haye.
Neervoort, J.-C., Edeghem près Anvers.
Nakken, C.-W., La Haye.
Nibbrig, Ferd., Hart, Laren près Hilversum.
Nolthenius, R.-C.-J. Tutein, La Haye.
Offermans, Tony, La Haye.
Oldewelt, Ferd.-C.-W., Amsterdam.
Oosterzee, H.-A. van, Rijswijk près La Haye.
Oyens, David, Bruxelles.
Pieters, E., Anvers.
Ritsema, J., Haarlem.
Rip, W.-C., Rotterdam.
Roelofs, W., La Haye.
Roermeester, G.-J., La Haye.
Ronner, Mme H., Bruxelles.
Ruysch, Mlle Al., La Haye.
Sadée, Ph., La Haye.
Schutz, W.-J., Middelburg.
Schwartze, Mlle Th., Amsterdam.
Sierig, Carl, La Haye.
Soest, L.-W. van, La Haye.
Steelink, W., Gueldre.
Stortenbeeker, P., La Haye.
Stroebel, J.-A.-B., La Haye.
Thol, W.-O. van, La Haye.
Valk, M.-W. van der, Nieuwen-Amstel près Amsterdam.
Valkenburg, H. van, Amsterdam.
Veder, H., Rotterdam.
Verveer, E., La Haye.
Vogel, J.-G., Voorburg près La Haye.
Vogel-Rooseboom, Mme M., Voorburg près La Haye.
Vos, Mlle M., villa Grada, Oosterbeek près Arnhem.
Vrolijk, J., La Haye.
Waning, C.-A. van, La Haye.
Weele, H.-J. van der, La Haye.
Witkamp, E.-S., Amsterdam.
Wolbers, H.-G., La Haye.
Wolters, Eug., Anvers.
Wijsmuller, J.-W., Amsterdam.
Zilcken, Ph., La Haye.
Zwart, W. de, Loosduinen, près La Haye.

CLASSE II

Sculpture

Bosch Reitz, M^me^ Minca, Amsterdam.
Jacobs, Ed., Amsterdam.
Odé, J^r^-A.-W.-M., La Haye.
Roosendaal, M^lle^ M., van, La Haye.

CLASSE II

Gravure, dessin, pastel et aquarelle

Akkeringa van, La Haye.
Apol, L., La Haye.
Arntsenius, Fl., La Haye.
Bastert, Nic., La Haye.
Bilders van Bosse, M^me^ M., La Haye
Bisschop, C., La Haye.
Bisschop, R., La Haye.
Bisschop Robertson, M^me^ S., La Haye.
Bosboom, Joh., La Haye.
Blommers, B.-J., La Haye.
Boudewynse, A.-J.-P., La Haye.
Comte, Ad. le, Delft.
Chattel, Ferd.-J. du, La Haye.
Erelman, O., La Haye.
Gabriel, P.-J.-C., La Haye,
Grandmont-Hubrecht, M^me^ B., Cortessen, près Hasselt.
Haverman, H., La Haye.
Henkes, Gerke, Voorburg près La Haye.
Hoeven, M^me^ Cl. Pruys van der, La Haye.
Horssen, W.-B. van, Kerklaan, Rijswijk, près La Haye.
Hoytema, Th. van, Loosduinen, près La Haye.
Hyne, A., La Haye.
Josselin de Jong, P. de, La Haye.
Kamerling-Onnes, M., Vreeswijk, près Leiden.
Kever, J.-S.-H., Amsterdam.
Koning, Ed., Langestraat, Winschoten, Groningen.
Koster, A.-L., Harlem.
Krabbé, H.-M., Amsterdam.
Liernur, M.-W., La Haye.
Maarel, M. van der, La Haye.
Maris, J., La Haye.
Maris, W., La Haye.
Marius, M^me^ G.-H., La Haye.
Martens, Willy, La Haye.
Mauve, Anton., Laren.
Mesdag, H.-W., La Haye.
Mesdag van Calcar, M^me^ G., La Haye.

Mesdag van Houten, Mme S., La Haye.
Mesquita, S. Jesurun de, M., Amsterdam.
Meulen, F.-P. ter, La Haye.
Muller, G., Amsterdam.
Offermans, Tony, La Haye.
Oldewelt, Ferd.-J.-W., Amsterdam.
Oppenoorth, W., La Haye.
Poggenbeek, Geo., Amsterdam.
Prins, Benj., Amsterdam.
Ranitz, Chev. S.-M.-S. de, La Haye.
Rochussen, Ch., Rotterdam.
Roelofs, W., La Haye.
Roelofs, Jr W.-E., La Haye.
Roermeester, G.-J., La Haye.
Schaap, E.-R.-D., Amsterdam.
Soest, L. van, La Haye.
Verveer, E., La Haye.
Vrolyk, J., La Haye.
Waay, Nic. van der, Amsterdam.
Weissenbruch, J.-A., La Haye.
Zwart, W. de, Loosduinen, près La Haye.

Eaux-fortes

Bauer, M., Loosduinen, près La Haye.
Croiset van der Kop, Mme J., La Haye.
Dake, C.-L., Amsterdam.
Icke, Jr H.-G., La Haye.
Koster, A.-L., Harlem.
Reicher, A.-F., Amsterdam.
Steelink, W., Scherpenzeel, Gueldre.
Zilcken, Ph., La Haye.

ALLEMAGNE

ALLEMAGNE

Société Générale des Artistes Allemands

COMMISSION ORGANISATRICE :

M. **Prof. A. Baur**, président.
M. **Henri Deiters**, commissaire délégué.
M. **H. Bachmann**, secrétaire.
M. **Petersen-Angeln**, trésorier,
M. **G. von Canal**, membre.
M. **A. Metzener**, membre.
M. **Schweitzer**, membre.

Commissaires délégués à Anvers :

M. **Henri Deiters**.
M. **Petersen-Angeln**.

EXPOSANTS

CLASSE I

Peinture

Achenbach, Profr Andreas, Düsseldorf.
Achenbach, Profr Oswald, Düsseldorf.
Adam, Julius, Munchen.
Albrecht, Carl., Hamburg.
Andersen-Lundby, Anders, Munchen.
Andorff, Paul, Hanau.
Arnz, Albert, Düsseldorf.
Asperger, Max, Weimar.
Aster, Martin von, Berlin.
Bachmann, Hans, Düsseldorf.
Baisch, Hermann, Karlsruhe.
Bartels, Profr Hans von, Munchen.
Baum, Paul, Striesen, près Dresden.
Baur, Profr Albert, Düsseldorf.
Becker, Profr Carl, Berlin.
Becker, Carl, Düsseldorf.
Beck, Theodor von der, Düsseldorf.
Begerow-Hartmann, Olga, Munchen.
Behmer, Hermann, Weimar.
Beierlein, Max, Munchen.
Beinke, Fritz, Düsseldorf.
Bernuth, Ernst von, Düsseldorf.
Blau, Frau Tina Lang, Munchen.
Bock, Adolf, Munchen.
Böhmer, Heinrich, Düsseldorf.
Boppo, Carl, Düsseldorf.
Bo chardt, Félix, Dresden.
Bockelmann, profr Chr.-Ludwig, Berlin, décédé.
Bosch, Ernst, Düsseldorf.
Bracht, Profr Eugeen, Berlin.
Brutt, Profr Ferdinand, Düsseldorf.
Bunke Franz, Weimar.
Biermann, Profr Gottlieb, Berlin.
Canal, Gilbert von, Düsseldorf.
Carstens, Julius-Victor, Munchen.
Cramer, Fräul. Helena, Hamburg, Uhlenhorst.
Cramer, Fräul. Molly, Hamburg, Uhlenhorst.
Daelen, Edward, Düsseldorf.
Dahl, Hans, Berlin.
Dahn-Fries, Frau Sophie, Munchen.
Daubenspeck, Carl, Düsseldorf.
Deckert, Georg, Munchen.
Deiters, Hans, Düsseldorf.
Deiters, Heinrich, Düsseldorf.
Dettmann, Ludwig, Charlottenburg, Berlin.
Douzette, Louis, Berlin.
Eckenbrecher, Themistocles von, Berlin.
Eitner, Ernst, Hamburg.
Enfield, Henri, Düsseldorf.
Erdmann, Mauritz, Munchen.
Eschke, Richard, Berlin.

Fagerlin, profr F., Düsseldorf.
Fahrbach, Carl-Ludwig, Düsseldorf.
Feldmann, Louis, Düsseldorf.
Fehr, Conrad, Berlin.
Fleischer, Fritz, Weimar.
Frenzel, Oskar, Berlin.
Friese, Richard, Berlin.
Fugel, Gebhard, Munchen.
Gebhardt, Carl, Munchen.
Geiger, Nicolaus, Berlin.
Gelder, Fräul. Lucia von, Munchen.
Gentz, Carl-Wilh., Berlin.
Gentzmer, Berdold, Berlin.
Glucklich, Simon, Munchen.
Graef, Gustav, Berlin.
Grönwold, Marcus, Munchen.
Grunert, Eugeen, Düsseldorf.
Grust, Theo, Munchen.
Gunter, Ervin, Düsseldorf.
Hamacher, Willy, Berlin.
Hartman, Carl, Munchen.
Haug, Robert, Stuttgart.
Hausmann, Ernst, Berlin, Wilmersdorf.
Hausmann-Hoppe, Frau Hedwig, Wilmersdorf.
Heichert, Otto, Düsseldorf.
Hellwag, Rudolf, Karlsruhe.
Henseler, Ernst, Berlin.
Hering, Adolf, Kœnigsberg, in Pr.
Herrmann, Hans, Berlin.
Herzog, Louis, Düsseldorf.
Hesse, Richard, Dresden.
Heyden, Carl, Düsseldorf.
Heyl, Philippe, Frankfurt/a/M.
Hildebrand, profr Ernst, Berlin.
Hoche, Franz, Karlsruhe.
Hochmann, Franz, Charlottenburg, Berlin.
Hoerter, August, Karlsruhe.
Hoesslien, Georg. von, Munchen.
Holmberg, profr August, Munchen.
Hübner, Eduard, Dresden.
Jacobsen, Sophus, Düsseldorf.
Jacoby, Carl, Berlin.
Jacoby, Paul, Dresden.
Jernberg, August, Düsseldorf.
Jernberg, Olof, Düsseldorf.
Jutz, Carl, Düsseldorf.
Kameke, profr Otto von, Berlin.
Kirkerg, Otto, Munchen.
Klingender, L.-H.-W., Düsseldorf.
Knackfuss, Edward, Cassel.
Knirr, Heinrich, Gern, près Munchen.
Koch, Hermann, Munchen.
Koerner, Ernst, Berlin.
Koeste , Alexander, Karlsruhe.
Koken, G., Hannover.
Koner, profr Max, Berlin.
Koner, Fr. Sophie, Berlin.
Kornbeck, Julius, Stuttgart.
Kröner, profr Christian, Dusseldorf.
Kronberger, Carl, Munchen.
Langhammer, Carl, Berlin,
Lehmert, Hildegard, Berlin,
Leistikow, Walter, Berlin.
Leonhardi, August, Munchen.
Lerche, Vincent, Düsseldorf.
Leuenberger, Ernst, Karlsruhe.
Liebermann, Max, Berlin.
Liesegang, H., Düsseldorf.

Linderum, Richard, Munchen.
Macco, Georg., Düsseldorf.
Mangelsdorf, Hermann, Kotzschenbroda, près Dresden.
Mangold, Anton, Munchen.
Marr, profr Carl, Munchen.
Max-Ehrler, Fr.-Louisa, Munchen.
Meissner, Ernst, Munchen.
Merker, Max, Weimar.
Metzener, Alfred, Düsseldorf.
Meyer, profr Claus, Munchen.
Meyer, Kunz, Munchen.
Meyer, Fräul. Sophie, Düsseldorf.
Meyer-Ball, Georg-Ludw., Berlin.
Meyer-Mainz, Paul, Munchen.
Meyerheim, profr Paul, Berlin.
Meyn, Georg, Berlin.
Monjé, Fräul. Paula, Düsseldorf.
Müller-Cassel, Adolph, Düsseldorf.
Müller-Kurzwelly, Berlin,
Nabert, Wilhelm, Düsseldorf.
Nees von Esenbeek, Fräul. Elise, Breslau.
Nielssen, Fraul. Clemence, Munchen.
Nordgren, A., Düsseldorf.
Normann, A., Berlin.
Oehmichen, Hugo, Düsseldorf.
Oeniker, Carl, Berlin,
Ostermaier, Fräul. Therese, Munchen.
Palmie, Charles, Munchen.
Parlaghy, Fräul. Vilma, Berlin.
Peters, Fräul. Anna, Stuttgart.
Petersen-Angeln, Heinrich, Düsseldorf.
Poschinger, Richard von, Schleisheim, près Munchen.
Possart, Félix, Berlin.
Possin, Rudolf, Charlottenburg, Berlin.
Pühn, Fräul. Sophie, Munchen.
Rasmussen, Georg-Anton, Düsseldorf.
Reiniger, Otto, Stuttgart.
Riess, profr Paul, Weimar.
Roeseler, August, Munchen.
Roesler, Wilhelm-August, Munchen.
Ruths, Valentin, Hamburg.
Sachs, Fräul. Marie, Munchen.
Sarter, Armin, Düsseldorf.
Schäfer, Laurenz, Düsseldorf.
Schlichting, Max, Berlin.
Schenker, Jacques, Dresden.
Schennis, Hans-Fried-Emmanuel von.
Scherres, Alfred, Charlottenburg, Berlin.
Scheuermann, Ludwig, Munchen.
Scheurenberg, profr Joseph, Berlin.
Schablitz, Adolf, Berlin.
Schickhart, Carl, Stuttgart.
Schleibner, Gaspar, Munchen.
Schleich, profr Robert, Munchen.
Schmid, Matthias, Munchen.
Schmidt, Max, Königsberg i. Pr.
Schnars, Alquist, Berlin.
Schnitzler, Fritz, Düsseldorf.
Scholz, Richard, Frankfurt a/Main.
Schrader, Fräul. Berta, Dresden.
Schutz, Theodor, Düsseldorf.
Schultheiss, Fräul. Nathalie, Munchen.
Schuster, Woldan-Raffaël, Munchen.

Schweitzer, Adolf, Düsseldorf.
Seyppel, Carl-Maria, Düsseldorf.
Simonson, Ernst, O. Strehlen, près Dresden.
Sinkel, Heinrich-Johann, Düsseldorf.
Skarbina, Franz, Berlin.
Sonderlandt, Fritz, Düsseldorf.
Spoerer, Eduard, Düsseldorf.
Stahlschmidt, Max, Weimar.
Stammel, Eberhard, Düsseldorf.
Stegmann-Stein, Hans von, Berlin.
Strecker, Fräul. Constance, Munchen.
Sturm, Fritz, Berlin.
Thost, Rudolf, Karlsruhe.
Tobler, Victor, Munchen.
Trübner, Wilhelm, München.
Tuhbecke, Paul, Weimar.
Vesin, Jacoslar-Julius, Munchen.
Vinnen, Carl-Gust., Osterndorf, Hannover.
Voelcker, Hans, Berlin.
Vogel, Prof^r Hugo, Berlin.
Voigtlander, Rudolf, Berlin.
Volkhart, Max, Düsseldorf.
Volkmann, Hans von, Karlsruhe.
Wagner, Adolf, Cassel.
Weber, Heinrich, Munchen.
Weichberger, Eduard, Weimar.
Weiser, Prof^r Jozef, Munchen.
Wendling, Gustav, Düsseldorf.
Wessel, Ludwig, Düsseldorf.
Westendorp, Fritz, Düsseldorf.
Westphalen, August, Berlin.
Weyers, Fräul. Louise, Cöln.
Wielandt, Manuel, Karlsruhe.
Wucherer, Fritz, Frankfurt a/M.

CLASSE II

Sculpture

Baumbach, Max, Berlin.
Geiger, Nicolaus, Wilmersdorf, Berlin.
Glauflugel, Otto, Berlin.
Herter Prof^r Ernst, Berlin.
Hubner, Eduard, Dresden.
Kruse Lietzenburg, Max, Wilmersdorf, Berlin.
Latt, Hans, Charlottenburg, Berlin.
Lepke, Ferd. Berlin.
Riesch, Otto, Berlin.
Rutz, Gustav, Düsseldorf.
Schauss, Martin, Paris.
Schlafhorst, Fräul. Marie, Munchen.
Schott, Walter, Berlin.
Schreiner, J.-B., Munchen.
Uphues, Josef, Wilmersdorf, Berlin.
Waderé, Heinrich-Maria, Munchen.
Wind, Josef, Munchen.

CLASSE IV

Dessin, pastel et aquarelle

Arnold, Karl-Johan, Weimar.
Bartels, Profr Hans von, Munchen
Barthel, Paul, Berlin.
Baur, Profr Alb., Düsseldorf.
Dettmann, Ludwig, Charlottenburg, Berlin.
Eitner, Ernst, Hamburg.
Gentz, Ismaël, Berlin.
Giese, Max, Dresden.
Haenle, Adolf, architecte, Frankfurt a/M.
Hermann, Hans, Berlin.
Kempfer, Eduard, Munchen.
Lutteroth, Ascan, Hamburg.
Meyer-Bal, Georg.-Lud., Berlin.
Meyer, prof. Edgar, Charlottenburg, Berlin.
Petersen-Angeln, Heinrich, Düsseldorf.
Riess, profr Paul, Weimar.
Seel, Adolf, Düsseldorf.
Weichberger, Eduard, Weimar.

Gravure

Berlepsch, Hans-Eduard, Munchen.
Brendamour, Richard, Düsseldorf
Dinger, Fritz, Düsseldorf.
Eilers, Profr Gustav, Berlin.
Erdmann, Moritz, Munchen.
Hensinger, Georg., Munchen.
Jacoby, Ludwig, Charlottenburg, Berlin.
Koepping Profr Karl, Berlin.
Kohlschein, Josef, Düsseldorf.
Kresse, Oswald, Munchen.
Krostewitz, Fritz, Berlin.
Kruger, Albert, Berlin.
Meyer, Profr Hans, Berlin.
Plato, Joannes, Berlin.
Rohr, Wilhelm, Munchen.
Schennis, Fried. von, Düsseldorf.
Schultheiss, Albrecht, Munchen.
Strobel, Conrad, Munchen.
Ziegler, Walter, Munchen,

Collection des gravures données comme primes par la « Kunstverein für die Rheinlande und Westphalen, Düsseldorf »

Kohlschein, Joseph, Düsseldorf.
Vogel, Frederich, Munchen.
Barthelmess, N.
Forberg, prof. Ernst, Düsseldorf.
Nüsser, Joseph, Düsseldorf.

FRANCE

FRANCE

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

Fondée le 15 juin 1882, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret en date du 11 mai 1883 et présidée par

M. **L. BONNAT**
membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'Honneur, Paris

Délégué de la Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts :

Comte **Albert du CHASTEL**, quai Malaquais, 5, Paris.

JURY POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS

Président :

M. **BOUGUEREAU.**

PEINTURE

M. Gabriel Ferrier.
M. Yon.
M. Julien Dupré.
M. Cormon.
M. DaWant.

M. Léon Glaize.
M. T. Robert-Fleury.
M. Wencker.
M. Renard.
M. Jules Breton.

SCULPTURE

M. Mathurin Moreau.
M. Turcan.
M. G. Lemaire.

M. E. Leroux.
M. Doublemard.
M. Thomas.

ARCHITECTURE

M. Coquart.
M. Raulin.

M. Laloux.
M. Loviot.

GRAVURE

M. Didier.
M. Lalauze.

M. Baude.
M. B. Damman.

Commissaires délégués :

à Anvers,
M. Louis **PRÉTET.**

à Paris,
M. **A. VIGNERON.**

EXPOSANTS

CLASSE I

Peinture

Adan, Louis-Emile, Paris.
Attendu, Ferdinand, Paris.
Axilette, Paris.
Baillet, Ernest, Paris.
Bârillot, Léon, Paris.
Baschet, Marcel, Paris.
Benjamin-Constant, Jean-Joseph, Paris.
Benner, Emmanuel, Paris.
Benner, Jean, Paris.
Bergeret, Pierre-Denis, Paris.
Berne-Bellecour, Etienne, Paris.
Bernier, Camille, Paris.
Berteaux, Hippolyte, Paris.
Berthelon, Eugène, Paris.
Bertrand, Paulin, Paris.
Beyle, Pierre-Marie, Chennevières-s/Marne (Seine-et-Oise.)
Bisson, Edouard-Louis, Paris.
Biva, Henri, Paris.
Bloch, Alexandre, chez M. Michel, Paris.
Boggio, Emile, Paris.
Bompard, Maurice, Paris.
Bonnat, Léon-Joseph-Florentin, Paris.
Borchard, Edmond, Paris.
Bordes, Ernest, Paris.
Bouchor, Joseph-Félix, Paris.
Bouguereau, William-Adolphe, Paris.
Bourgeois, Eug.-Victor, Neuilly.
Bourgogne, Pierre, Sèvres.
Bourgonnier, Claude, Paris.
Boutigny, Emile, Paris.
Bramtot, Alfred-Henri, Paris.
Bréauté, Albert, Paris.
Brest, Fabius, Paris.
Breton, Jules, Courrières (Pas-de-Calais).
Brispot, Henri, Paris.
Brun, Charles, Paris.
Brunet, Jean, Levallois-Perret (Seine).
Busson, Charles, Paris.
Cagniart, Emile, Paris.
Chaperon, Eugène, Paris.
Charpentier-Bosio, Gaston, Paris.
Chigot, Eugène-Henri-Alexandre, Etaples (Pas-de-Calais).
Claude, Eugène, Asnières.
Claude, Jean-Maxime, Maisons-Laffitte.
Collin, Raphaël, Paris.
Comerre, Léon, Paris.
Cormon, Fernand, Paris.
Curzon, Paul-Alfred de, Paris.
Dameron, Charles-Emile, Paris.
Dantan, Edouard, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
Dardoize, Emile, Paris.
David De Sauzéa, Jean, Paris.

Debat-Ponsan, Edouard-Bernard. Paris.
Deconinck, Pierre-Louis-Joseph, Amiens (Somme).
Delacroix, Henry-Eugène, Paris.
Delobbe, François-Alfred, Paris et Pont-l'Abbé-Lambourg (Finistère).
Demont, Adrien, Montgeron (Seine-et-Oise)
Demont-Breton, Mme Virginie, Montgeron (Seine-et-Oise).
Desbrosses, Jean, Paris.
Desgoffe, Jules, Paris.
Desvallières, Georges-Olivier, 14, Paris.
Detaille, Edouard, Paris.
Deully, Eugène-Auguste-François, Paris.
De Winter, Pharaon, Lille.
Doucet, Lucien, Paris.
Dramard, Georges de, Paris.
Duffaud, Jean-Baptiste, Paris.
Dufour, Camille, Paris.
Dupain, Edmond-Louis, Paris.
Dupré, Julien, Paris.
Duverger, Théophile-Emmanuel, à Ecouen (Seine-et-Oise).
Edouard, Albert-Jules, Paris.
Faivre, Maxime, Paris.
Fantin-Latour, Henri, Paris.
Fath, René-Maurice, Maisons Laffite (Seine-et-Oise).
Ferrier, Gabriel, Paris.
Feyen, Eugène, Paris.
Fichel, Eugène, Paris.
Firmin, Claude, Paris.
Flameng, François, Paris.
Flandrin, Paul, Paris.
Fonvieille, Ulric de, Paris.
Fouace, Guillaume-Romain, Paris.
Foubert, Emile, Paris.
Fournier, Louis-Edouard, Paris.
Français, François-Louis, Paris.
Frère, Charles-Edouard, Paris.
Gagliardini, Gustave, Paris.
Gagneau, Léon, Paris.
Garaud, Gustave, Paris.
Gavarni, Pierre, Paris.
Gelhay, Edouard, Paris.
Gérome, Jean-Léon, Paris.
Gilbert, Victor-Gabriel, Paris.
Glaize, Auguste-Barthélemy, Paris.
Glaize, Pierre-Paul-Léon, Paris.
Gorguet, Auguste-François, Paris.
Gueldry, Joseph-Ferdinand, Paris.
Guillemet J.-B.-Antoine, Paris.
Guillon, Eugène-Antoine, Paris.
Guillon, Adolphe-Irénée, Paris.
Hareux, Ernest-Victor, Grenoble (Isère).
Hébert, Ernest, Paris.
Hermann-Léon, Charles, Paris.
Isenbart, Emile, Beauregard, Besançon.
Jacob, Stephen, Paris.
Jacque, Frédéric, Paris.
Jamin, Paul-Joseph, Paris.
Jan-Monchablon, Ferdinand, Paris.
Japy, Louis, Paris.
Joubert, Léon, Vetheuil (Seine-et-Oise).
Jourdeuil, Adrien, Paris.
Kreyder, Alexis, Paris.
Langlois, Paul, Paris.

La Touche, Gaston, St-Cloud.
Laurens, Jean-Paul, Paris.
Laugée, Désiré-François, Paris.
Laugée, Georges, Paris.
Lebayle, Charles, Paris.
Le Blant, Julien, Paris.
Lecomte-du-Nouy, Jean, Paris.
Lefebvre, Jules, Paris.
Le Liepvre, Maurice, Paris.
Leloir, Maurice, Paris.
Le Mains, Gaston, St-Cloud (Seine-et-Oise).
Lematte, Jacques-François-Fernand, Paris.
Leroux, Etienne-Eugène, Paris.
Le Roy d'Etiolles, M^me^, Paris.
Le Sénéchal de Kerdréoret, Gustan, Paris.
Lévy, Henry-Léopold, Paris.
Loustaunau, Louis-Auguste-Georges, Paris.
Luminais, Evariste, Paris.
Maglin, Firmin-Edouard, Paris.
Maignan, Albert, Paris.
Maillart, Diogène-Ulysse-Napoléon, Paris.
Marais, Adolphe, Paris et Honfleur (Calvados).
Marec, Victor, Paris.
Martin, Henri-Guillaume, Paris.
Mengin, Auguste-Charles, Paris.
Merlot, Emile-Justin, Paris.
Merson, Luc-Olivier, Paris.
Moisson, Raymond, Paris.
Monginot, Charles, Paris.
Morlot, Alexis-Alphonse, Paris.
Morot, Aimé, Paris.
Moteley, Georges-Jules, Paris.
Munier, Emile, Paris.
Muraton, Louis, Paris.
Muraton, M^me^ Euphémie, Paris.
Némoz, Jean-Baptiste-Augustin, Paris.
Nobillet, Auguste-Michel, Paris.
Nozal, Alexandre, Paris.
Olive, Jean-Baptiste, Paris.
Paris, Camille, Paris et Barbizon (Seine-et-Marne).
Penne, Olivier de, Paris.
Perrault, Léon, Paris.
Perret, Marius, Paris.
Petitjean, Edmond, Paris.
Peyrol-Bonheur, M^me^ Juliette, Paris.
Pezant, Aymar, Paris.
Pille, Henri, Paris.
Pinta, Henry-L.-M., Paris.
Piot-Normand, Alexandre, Paris.
Pointelin, Auguste-Emmanuel, Paris.
Pomey, M^lle^ Thérèse, Paris.
Priou, Louis, Paris.
Quignon, Fernand-Just, Paris.
Quinton, Clément, Saint-Maur (Seine).
Quost, Ernest, Paris.
Rachou, Henri, Paris.
Réalier-Dumas, Maurice, Paris.
Regamey, Félix, Paris.
Renard, Emile, Paris.
Rigolot, Albert-Gabriel, Paris.
Robert-Fleury, Tony, Paris.
Robinet, Paul, Paris.
Romani, M^lle^ Juana, Paris.
Rosier, Amédée, Billancourt (Seine)
Roybet, Ferdinand, Paris.

Royer, Lionel, Paris.
Rozier, Dominique, Paris.
Saint-Germier, Joseph, Paris.
Saïn, Paul-Jean-Marie, Paris.
Saubès, Léon-Daniel, Paris.
Sautai, Paul-Emile, Paris.
Sauvaige, Marcel-Louis, Lille.
Scherrer, Jean-Jacques, Paris.
Seignac, Paul, Ecouen (Seine-et-Oise).
Simonnet, Lucien, Sèvres (Seine-et-Oise).
Sinibaldi, Paul-Jean, Paris.
Steinheil, Adolphe-Ch.-Edouard, Paris.
Stievenart, Fernand, Douai (Nord).
Surand, Gustave, Paris.
Tattegrain, Françis, Paris.
Tenré, Henry, Paris.
Thirion, Eugène-Romain, Paris.
Thivier, Emile-Louis, Paris.
Thurner, Gabriel, Paris.
Trayer, Jean-Baptiste-Jules, Paris.
Truphème, Auguste, Paris.
Umbricht, Honoré, Paris.
Valadon, Jules-Emmanuel, Paris.
Vauthier, Pierre-Louis-Léger, Paris.
Villa, Emile, Paris.
Vimont, Edouard, Paris.
Vollon, Antoine, Paris.
Vuillefroy, Dominique-Félix de, Paris.
Waidmann, Pierre, Neuilly (Seine).
Watelin, Louis, Paris.
Weber, Théodore, Paris.
Wencker, Joseph, Paris.
Winter, Pharaon de, Lille.
Yarz, Edmond, Paris.
Yon, Edmond-Charles, Paris.
Yperman, Louis-Joseph, Paris.
Zuber, Jean-Marie, Paris.
Zwiller, Augustin, Villa-Mequillet, Neuilly-s/Seine.

CLASSE II

Sculpture

Allar, André, Paris.
Allouard, Henri, Paris.
Becquet, Just, Paris.
Bonheur, Isidore-Jules, Paris.
Boucher, Alfred, Paris.
Cambos, Jean-Jules, Paris.
Carlès, Antonin-Jean, Paris.
Charpentier, Félix-Maurice, Paris.
Croisy, Aristide, Paris.
Douay, Marc, Bruxelles.
Doublemard, Amédée, Paris.
Dubois, Paul, Paris.
Fremiet, Emmanuel, Paris.
Guglielmo, Lange, Paris.
Hannaux, Emmanuel, Paris.
Hexamer, Frédéric, Paris.
Hirou, Ernest, Paris.
Houssin, Edouard, Paris.

Hugues, Jean, Paris.
Icard, Honoré, Paris.
Lanson, Alfred, Paris.
Larche, Raoul-François, Paris.
Léonard, Agathon, Paris.
Leroux, Etienne, Paris.
Liénard, Emile, Paris.
Marioton, Claudius, Paris.
Marioton, Eugène, Paris.
Marquet de Vasselot, Paris.
Mégret, Adolphe-Louis-Nicolas, Paris.
Michel, Gustave, Paris.
Paris, Auguste, Paris.
Peyrol, Hippolyte, Paris.
Puech, Denis, Paris.
Roussignier, Paris.
Steiner, Léopold-Clément, Paris.
Suchetet, Auguste-Edme, Paris.
Turcan, Jean, Paris.

CLASSE III

Architecture

Ballu, Albert, Paris.
Bérard, Edouard-Jules-Claude, Paris.
Bernier, Louis, Paris.
Deglane, Henri-Adolphe-Auguste, Paris.
Dutocq, Victor-Antoine-Ferdinand, Neuilly (Seine).
Fournereau, Lucien, Paris.
Fosso, Clément-Marie, Paris.
Laffillée, Louis-Henri, Paris.
Loriot, Benoît-Edouard.
Mazet, Albert, Paris.
Nizet, Charles, Paris.
Normand, Charles, Paris.
Rives, Gustave-Auguste, Paris.
Rny, Alphonse, Paris.
Schmit, Henri, Paris.
Saint Père Charles-Félix et Saint Père, Gustave-Eugène, Paris.
Ulmann, Emile, Paris.
Vaudoyer, Alfred, Paris.
Wable, Charles, Paris.

CLASSE IV

Gravure

Annedouche, Alfred-Joseph, Paris.
Bahuet, Alfred, Paris.
Barbotin, William, Paris.
Baude, Charles, Paris.
Bazin, Léon, Paris.
Bertrand, Emile-Pierre, Paris.
Billy, Charles-Bernard, Paris.
Blanchard, Auguste, Paris.

Boilvin, Emile, Paris.
Boulard fils, Auguste, Paris.
Boutelié, Louis, Paris.
Brunet-Debaines, Alfred, les Simerolles, carré Saint-Gervais, Rouen.
Chapon, Léon-Louis, Paris.
Chauvel, Théophile, Paris.
Damman, Benjamin - Auguste - Louis, Paris.
Danguin, feu Jean-Baptiste, Paris.
Deblois, Charles-Théodore, Saint-Hilaire (Seine).
Delauney, Alfred - Alexandre, Paris.
Derbier, Emile-Louis, Paris.
Didier, Adrien, Paris.
Flameng, Léopold, Paris.
Gaujean, Eugène, Paris.
Gery-Bichard, Alphonse, Paris.
Gilbert, Achille, Paris.
Gusman, Adolphe, Paris.
Jacob Bazin, M^me^ Marguer.-Jeanne, Paris.
Jacquet, Achille, Paris.
Jacquet, Jules, Paris.
Julien, M^lle^ Anna, Neuilly-sur-Seine.
Laguillermie, Frédéric-Auguste, Paris.
Lalauze, Adolphe, Paris.
Lamotte, Alphonse, Paris.
Langeval, Jules-Laurent-Louis, Paris.
LeCouteux, Aristide-Lionel, Paris.
Lefort, Henri, Paris.
Leluc, Juliette, Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
Lemaire, Emile-Philippe, Paris.
Letoula, Jules, Paris.
Levasseur, Jules-Gabriel, Paris.
Léveillé, Auguste-Hilaire, Paris.
Lévy, Gustave, Paris.
Manesse, Georges-Henri, Paris.
Massard, Jules, Paris.
Maurou, Paul, Paris.
Mathey-Doret, Emile-Armand, Paris.
Mongin, Augustin, Paris.
Mouziés, Louis, Paris.
Patricot, Jean, Parc-de-Neuilly (Seine).
Payrau, Jules-Simon, Paris.
Pélissier, Jean-Joseph, Paris.
Prozier, Henry, Paris.
Quesnel, Mathieu-Désiré, Paris.
Richard, Charles - Philadelphe - François, Paris.
Robert, Ch.-Jules, Paris.
Ruet, Louis-Valère, Paris.
Sulpis, Jean-Emile, Paris.
Thévenin, Auguste-Georges, Paris.

Gravure en médailles

Bourgeois, Louis-Maximil., Paris.
Chaplain, Clément-Jules, Paris.
Coblentz, Lévy, Paris.
Daniel-Dupuis, Paris.
Dubois, Alphée, Paris.
Galbrunner, Paul-Charles, Paris.
Gaulard, Emile-Félix, Vincennes (Seine).
Heller, Florent-Antoine, Paris.
Hildebrand, Bernard, Paris.
Lemaire, Georges, Paris.
Mouchon, Eugène-Louis, Paris.
Patey, Henry-Auguste-Jules, Paris.
Vaudet, Auguste-Alfred, Paris.

Dessin, Pastel et aquarelle

Allongé, Auguste, Paris.
Béthune, Gaston.
Bida, Alexandre, Bühl (Alsace).
Fantin-Latour, Henri, Paris.
Iwill, Marie-Joseph, Paris.
Le Villain, Auguste Ernest, Paris.
Lix, Frédéric-Théodore, Paris.
Merson, Luc-Olivier, Paris.
Pointelin, Auguste-Emmanuel, Paris.
Rivoire, François, Paris.
Simon, Ernest, Paris.

SOCIETE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

DÉLÉGATION

Président :

M. **Puvis de Chavannes,** 11, place Pigalle, Paris.

Vice-Présidents :

MM. **Duran, Carolus.** 125, avenue des Champs-Elysées, Paris ;
Rodin, 182, rue de l'Université, Paris ;
Waltner, à Chaville (Seine-et-Oise) ;
Cazin, 40, rue du Luxembourg, Paris.

Secrétaires :

MM. **Bilotte,** 29, boulevard Berthier, Paris ;
Béraud, Jean, 5, rue Clément Marot, Paris.

Trésorier :

M. **Dubufe,** 43, avenue de Villiers, Paris.

Délégués :

MM. **Roll.** 41, rue Alphonse de Neuville, Paris ;
Gervex, 197, boulevard Malesherbes, Paris ;
Duez, 39, boulevard Berthier, Paris ;
Dagnan-Bouveret, 73, boulevard Bineau (Neuilly-sur-Seine) ;
Courtois, boulevard Bineau (Neuilly-sur-Seine) ;
Barau. 68, boulevard Bineau (Neuilly-sur-Seine) ;
Besnard, 17, rue Guillaume Tell, Paris ;
de Saint-Marceaux, 23, avenue de Villiers, Paris
Rixens, 5, rue Boccador, Paris ;
Montenard, 7, rue Ampère, Paris ;
Lhermitte. 15, rue Pierre Ginier, Paris ;
Damoye, 10, rue Alfred Stevens, Paris ;
Carrière, 15, rue Hégésippe Moreau, Paris ;
Renouard, 46, rue de l'Arbre-Sec, Paris ;
Guignard, 167, boulevard Malesherbes, Paris ;
Desbois, impasse Camus, rue des Plantes, Paris ;
Friant, 11, boulevard de Clichy, Paris ;
Mathey, 159, rue de Rome, Paris ;
Injalbert, 18, rue du Val-de-Grâce, Paris ;
Lanson, 5, rue Pelouse, Paris ;
Tony, Noël, 10, passage Doisy, Paris ;
Delaherche, 1, rue Halévy, Paris ;
Thesmar, 63, avenue du Roule, Neuilly ;
de Baudot. 1 rue de Pomereu, Paris ;
Lepère. 208, rue de Vaugirard, Paris ;
Pannemaker. 2, rue Séguier, Paris.

Secrétaire général :

M. **Durand-Tahier.** 13, rue de Bagneux, Paris.

La Société Nationale des Beaux-Arts s'est déclarée hors concours.

EXPOSANTS

CLASSE I

Peinture

Agache, Alfred-Pierre, Paris.
Aman-Jean, Edmond, Paris.
Aublet, Albert, Neuilly-Paris.
Barau, Emile, parc de Neuilly-s/Seine.
Bastien-Lepage, Emile, Neuilly s/ Seine.
Baudouin, Paul-Albert, Paris.
Beraud, Jean, Paris.
Besnard, Albert, Paris.
Biessy, Gabriel, Paris.
Billotte, René, Paris.
Binet, Adolphe, Paris.
Blanche, Jacques-Emile, Paris-Auteuil.
Bocquet, Paul, Paris.
Bouvet, Henry-Marius-Camille, Paris.
Callot, Georges, Paris.
Carolus-Duran, Emile-Auguste, Paris.
Carrière, Eugène, Paris.
Cazin, Jean-Charles, Paris.
Chudant, Jean-Adolphe, Paris.
Claude, Georges, Paris.
Colin, Gustave, Paris.
Costeau, Georges, Paris.
Cottet, Charles, Paris.
Courant, Maurice-François-Aug., Poissy (Seine-et-Oise).
Courtois, Gustave, Neuilly-s/Seine.
Couturier, Léon, Paris.
Dagnan-Bouveret, Pascal-Adolphe-Jean, Neuilly Paris.
Dagnaux, Albert, Paris.
Damoye, Pierre-Emmanuel, Paris.
Dauphin, Eugène, Paris.
Decisy Eugène, Paris.
Delance, Paul-Louis, Paris.
Desboutin, Marcelin, Paris.
Dinet, Alphonse-Etienne, Paris.
Dubufe, Guillaume, Paris.
Duez, Ernest-Ange, Paris.
Dulac, Charles, Paris.
Dumoulin, Louis, Paris.
Durst, Auguste, Puteaux (Seine).
Eliot, Maurice, Paris.
Fleury, Mme Fanny, Paris.
Fourié, Albert, Paris.
Frappa, José, Paris.
Firmin-Girard, Marie-François. Paris.
Gervex, Henri, Paris.
Girardot, Louis-Auguste, Paris.
Griveau, Georges, Paris.
Gros, Lucien, Poissy (Seine-et-Oise)
Guiguet, François, Paris.
Guignard, Gaston, Paris.
Iwill, Marie-Joseph, Paris.
La Haye, Alexis, Nimes (Gard).
La Touche, Gaston, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Le Camus, Louis, Paris.
Lemaire, M^me^ Madeleine, Paris.
Lepère, Auguste, Paris.
Leroy Saint-Aubert, Paris.
Lhermitte, Léon-Augustin, Paris.
Marchal, L., Paris.
Mathey, Paul, Paris.
Meissonier, Jean-Louis-Ernest, Paris.
Meissonier, Jean-Charles, Seine-et-Oise.
Ménard, Emile-René, Paris.
Moncourt, Albert de, Paris.
Montenard, Paris.
Montzaigle, Edgard de, Paris.
Moutte, Alphonse, Marseille.
Meunier, Jules-Alexis, Paris.
Perrandeau, Charles, Paris.
Perret, Aimé, Paris.
Picard, Louis, Paris.
Point, Armand, Paris.
Prinet, René-Xavier, Paris.
Prouvé, Victor, Paris.
Puvis de Chavannes, Pierre, Paris.
Renan, Ary, Paris.
Richon-Brunet, Paris.
Rivey, Arsène, Paris.
Rixens, André, Paris.
Robert, Paul, Paris.
Roll, Paris.
Rondel, Henri, Paris.
Rosset-Granger, Edouard, Paris.
Rousseau, Jean-Jacques, Neuilly.
Sain, Edouard, Paris.
Simas, Martial-Eugène, Paris.
Simon, Lucien, Paris.
Sisley, Alfred, Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne).
Smith, Alfred, Bordeaux.
Tissot, James, Paris.
Tournès, Etienne, Paris.
Vaysse, Léonce, Paris.
Waidmann, René, Paris.
Weerts, Joseph, Paris.

CLASSE II

Sculpture

Aubé, Jean-Paul, Paris.
Baffier, Jean, Paris.
Bartholomé, Albert, Paris.
Cazin, M^me^ Marie, Paris.
Cazin, J.-M. Michel, Paris.
Charpentier, Alexandre-Louis-Marie, Billancourt, près Paris.
Dampt, Jean, Paris.
Desbois, Jules, Paris.
Granet, Pierre, Paris.
Injalbert, Jean-Antoine, Paris.
Le Duc, Arthur-Jacques, Paris.
Lefevre, Camille, Paris.
Meissonier, Jean-Louis-Ernest, Paris.
Michel-Malherbe, Ernest-Jules, Paris.
Peter, Victor, Paris.
Ringel d'Illzach, Jean, Paris.
Rodin, Auguste, Paris.
Saint-Marceaux, René de, Paris.
Vernier, Emile Séraphin, Paris.

CLASSE III

Architecture

De Baudot, Joseph-Anatole, Paris. | Jourdain, Frantz, Paris.

CLASSE IV

Gravure

Béjot, Eugène, Paris.
Bellenger, Clément, Paris.
Boilvin, Emile, Paris.
Cazin, J.-M., Michel, Paris.
Desboutin, Marcelin, Paris.
Desmoulin, Ferdinand, Paris.
Guérard, Henri, Paris.
Lefort des Ylouses, Henri-Arthur.
Lepère, Auguste, Paris.
Lunois, Alexandre, Paris.
Mordant, Daniel, Paris.
Pannemaker, Stéphane, Paris.
Waltner, Charles-Albert, Chaville. Seine-et-Oise.

Dessin, pastel et aquarelle

Bethune, Gaston, Paris.
Boilvin, Emile, Paris.
Carrier-Belleuse, Pierre, Paris.
Cazin, M^me^ Marie, Paris.
Coffinières De Nordeck, Gab., Paris
Lemaître, M^me^ Claire, Paris.
Puvis de Chavannes, Pierre, Paris.
Roche, Pierre, Paris.
Séon, Alexandre, Paris.

Objets d'art

Brateau, Jules-Paul, Paris.
Carabin, François-Rupert, Paris.
Carrière, Ernest, Paris.
Cazin, Jean-Charles, Paris.
Chaplet, Esnest, Choisy-le-Roi.
Charpentier, Alexandre-Louis-Marie, Billancourt, près Paris.
Chéret, Joseph, Paris.
Dalpayrat et Lesbros, Bourg-la-Reine (Seine).
Dammouse, Albert, Sèvres (Seine).
Delaherche, Auguste, Paris.
Desbois, Jules, Paris.
Doat, Taxile, Paris.
Gallé, Emile, maître verrier, Nancy.
Garnier et Grandhomme, Paris.
Thesmar, Fernand, Neuilly-sur-Seine.

NORWÈGE

NORWÈGE

COMMISSION ORGANISATRICE

de Norske bildende Kunsteneres, reproesentative Komité Christiania

Commissaire général à Anvers :

M. Fritz Thanlow.

EXPOSANTS

CLASSE I

Peinture

Arbo, P.-N.
Backer, Harrich.
Bennetter, J.
Bratland, Jacob.
Dahl, M^lle Cecile.
Dahl, Ingerid.
Diriks, Edvard.
Egedius-Halfdan.
Eggen, Chr.
Falk, Bzame.
Falsen, M^lle Mimi.
Grönvold, B.
Gloërsen, Jacob.
Hansteen, Nils.
Gerlow, R.
Hennig, Otto.
Heyerdahl, Hans.
Holmboe, Thorolf.
Jacobsen, August.
Johnsen, Hjalmar.
Kielland, Ketty-L.
Langberg, M^lle.
Larssen, Johan.
Larum, Oscar.
Moë, Sigurd.
Münthe, Gerh.
Münthe, Ludwig.
Müller, Johs.
Nielsen, Amaldus.
Normann, A.
Nöwegaard, Asta.
Osa, Lars.
Peterssen, Eilif.
Rensch, Helga-Ring.
Scheel, Signe.
Skredsvig, Chr.
Singdahlsen, Andr.
Sinding, Otto.
Strömdal, Georg.
Sömme, Lili.
Thorgersen, Thr.
Tannäs, Marie.
Uchennann, Karl.
Wetlesen, Wilh.
Wentzel, N.-G.
Werenskiold, Erik.

CLASSE II

Sculpture

Bruun, H.-R.
Ebbe, Menga-Schelderup.
Eriksen Elisa.
Trondsen, Ivar.

CLASSE III

Eau-forte

Nordhagen, Johan.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Délégué de la Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts à Paris :

Comte **Albert du Chastel**, quai Malaquais, 5, Paris.

Commissaires délégués par les artistes à l'Exposition d'Anvers :

M. **Charles-Sprague Pearce**, rue Fontaine, 42, Paris ;

M. **Julius-L. Stewart**, rue Copernic, 36, Paris

EXPOSANTS

CLASSE I

Peinture

Bisbing, Henry-S., Paris.
Boyden, Dwight-F., Paris.
Bridgman, F.-A., Paris.
Dannat, William-J., Paris.
Dessar, Louis-P., Paris.
Ditzler, Hugh-W., Anvers.
Du Mond, Louise-Adèle, Paris.
Fulde, Edward-B., Paris.
Gay, Walter, Paris.
Gardner, Mlle Elisabeth-J., Paris.
Grenet, Edward, Levallois-Perret France.
Gutherz, Carl, Paris.
Kinsella, Mlle Catherine, Paris.
Knight, Daniel-Ridgway, Poissy, France.
La Chaise, Eugène, Paris.
Latimer, Ralph.-R., Anvers.
Lee-Robbins, Mlle Lucy, Paris.
Mac-Ewen, Walter, Paris.
Melchers, Gari, Paris.
Norcross, Mlle Eleanor, Paris.
Pearce, Charles-Sprague, Paris, Auvers-s/Oise (Seine-et-Oise).
Psotta, Charles, Paris.
Reevs, George-M., Paris.
Roberts, Mlle Elisabeth - Wenworth, Paris.
Rolshoven, Julius, Paris.
Scott, Franck-Edwin, Paris.
Smith, E.-Boyd., Auvers-s/Oise (Seine-et-Oise), France.
Stewart, Julius-L., Paris.
Truesdell, Gaylord-S., Paris.
Vail, Eugène, Paris.
Van der Weyden, Harry, Paris.
Weeks, Edwin Lord, Paris.
Wentworth, Mme Cecilia-T., Paris.
Wickenden, Robert-J., Paris.
Whistler, James Mc Neill, Paris.

CLASSE III

Sculpture

Mac-Monnies, Frederic, Paris.
Mitchell, Guernesey, Paris.

CLASSE IV

Gravure et aquarelle

Fulde, Edward-B., Paris.
Greatorex, Mlle Katherine - A., Paris.
Whistler, James, Mc Neill, Paris.
Wickenden, Robert-J., Paris.

GRANDE-BRETAGNE

GRANDE-BRETAGNE

Commissaire :

M. **G. Caroly**, Anvers.

EXPOSANTS

CLASSE I

Peinture

Alma Tadema, L., membre de l'académie royale de Londres.
Barnes, Samuel-John, Mayfield, Mosely, Worcestershire.
Bates, Frederic-Davenport, Grosvenor Chambers, Manchester.
Batten, John-D., Campden Hill, Londres.
Bentley, J.-H., Change Alley, Sheffield.
Borthwick, Alfred-E., Anvers.
Bougton, G.-H., membre de l'acamédie royale de Londres, Westhouse.
Brangwyn, Frank, Stratfordroad, Kensington, Londres.
Brown, T.-Austen, Edimbourg.
Cameron, D.-Y, Glasgow.
Carter, Hugh, Notting Hill, Londres.
Cherill, Nelson-K., Bruxelles.
Cole, Reginald-Vicat, Londres.
Collier, John, Londres.
Davis, Henry, W.-B., membre de l'Académie royale de Londres, Londres.
Dicksee, J.-R., Canfield Gardens, West-kampstead, Londres.
Dollman, J.-C., Londres.
East, Alfred, Londres.
Evans, Emma-Andaluzia, Bruxelles.
Fulleylove, John, Londres.
Hassall, John, Anvers.
Hay, Marjoribanks-T., Edimbourg.
Lavery, John, Glasgow.
Leigh, Miss Rosa, Londres.
Leighton, Sir Frederic-Bart, président de l'Académie royale de Londres, Londres.
Lindner, Moffat, Kensing on, Londres.
Logsdail, William, Londres.
Macbeth, Robert-W., membre-associé de l'Académie royale de Londres, Londres.
Marr, Hamilton, The Terets, Kingswood, Hockley Heath, Warwickshire.
Marr, M^rs^ Sophie, The Terets, Kingswood, Hockley Heath, Warwickshire.
Millais, Sir John-E.-Bart, membre de l'Académie royale de Londres, Kensington, Londres.
Montalba, Miss Clara, Venise.
Moore, Henry, membre de l'Académie royale de Londres, Londres.
Morgan, Fred., Londres.

Newbery, Fr.-H., Glasgow.
Ouless, W.-W., membre de l'Académie royale de Londres, Londres.
Parsons, Alfred, Londres.
Peacock, Ralph, Londres.
Pickering, J.-L., Londres.
Rivière, Briton, membre de l'Académie royale de Londres, Londres.
Scannell, Miss Edith, Londres.
Stott of Oldham, W., Londres.
Swan, J.-M., membre de l'Académie royale de Londres, Londres.
Symonds, W.-R., Londres.
Thaddeus, H.-J., Londres.
Troubetskoy, Prince-Pierre, Londres.
Tuke, Henry-Scott, Londres.
Walton, Frank, Dorking.
Warrener, William-T., Lincoln.
Wild, F.-Percy, Great Malow, Bucks.
Wortley, A.-Stuart, Londres.

CLASSE II

Sculpture

Calcott, Fred., Londres.
Ford, E.-Onslow, membre associé de l'Académie royale de Londres, Londres.
Joy, Albert-Bruce, Londres.
Reynolds, Stephens-W., Chelsea.

CLASSE III

Architecture

Cutler, Thomas-W., Londres.

CLASSE IV

Gravure, dessin, pastel et aquarelle

Aumonier, J., Londres.
Brown, Austen, Edimbourg.
Burne Jones, Sir E. Bart, Londres.
Brown, A.-K., Londres.
Caffieri, H., Londres.
Cameron, D.-Y., Glasgow.
Carter, Hugh, Londres.
Crane, Walter, Londres.

Fahey, E.-H., Londres.
Fowler, Robert, Liverpool.
Fulleylove, John, Londres.
Hare, St-George, Londres.
Hargitt, Edward, Londres.
Hayes, Claude, Addlestone, Surrey.
Holmes, Charles, Londres.
Linton, Sir James-D., président de l'Institut royal des peintres aquarellistes, Londres.
Montalba, Miss Clara, Venise.
Nisbet, R.-B., Edimbourg.
Orrock, James, Londres.
Parsons, Alfred, Londres.
Pyne, Thos, Colchester (Essex).
Smith, Carlton, Londres.
Steer, H.-R., Hinckley.
Waite, R.-Thorne, Londres.
Walton, Frank, Holmburg St-Mary, Dorking.
Weedon, A.-W., Londres.
Wollen, William-B., Londres.

DANEMARK

DANEMARK

COMMISSION ORGANISATRICE

Commissaire :

M. **Karel Hinné**, artiste peintre.

Président :

M. **L. Tuxen**, artiste peintre.

Vice-président :

M. **Th. Niss**, artiste peintre.

Membres :

MM. **V. Bissen**, statuaire ;
O. Haslund, artiste peintre
N. P. Mols, artiste peintre ;
J. Rohde, artiste peintre ;
J. Skovgaard, artiste peintre.
J. Schultz, statuaire.
C. Thomsen, artiste peintre.

EXPOSANTS

CLASSE I

Peinture.

Aagaard, C.-F., Copenhague.
Achen, G., Copenhague.
Ancher, M^me^ Anna, Skagen.
Ancher, Michael, Skagen.
Andersen, Cilius, Copenhague.
Arnesen, W., Copenhague.
Bache, Otto, Leeraar, sous-directeur de l'Académie, Copenhague.
Balle, O.-P., Copenhague.
Bissen, R., Copenhague.
Blache, Chr., Copenhague.
Boesen, J., Copenhague.
Brasen, H., Copenhague.
Christiansen, R., Copenhague.
Constantin-Hansen, M^lle^. E., Copenhague.
Dohlmann, M^lle^. A., Copenhague.
Dorph, N.-V., Copenhague.
Fröhlich, L., professeur, Copenhague.
Hansen, J. Th., Copenhague.
Hansen, Hans-Nic., Copenhague.
Haslund, Otto, Copenhague.
Helsted, Anel, Copenhague.
Hemmingsen, Erik, Copenhague.
Holm, Harald, Copenhague.
Ilsted, P., Copenhague.
Irminger, V., Copenhague.
Jensen, L., Copenhague.
Jensen, Tijcho, Copenhague.
Jespersen, H., Copenhague.
Kragh, Jak, Copenhague.
Krebs, M^lle^. J., Copenhague.
Kröyer, P.-S., Copenhague.
Kylin, V., Copenhague.
Lindeburg, H., Copenhague.
Lund, C.-E., Copenhague.
Lund, Sören, Copenhague.
Mols, N.-P., Copenhague.
Mourier-Petersen, C., Copenhague.
Moensted, P., Copenhague.
Niss, Th., Copenhague.
Olsen, A., Copenhague.
Olsen-Ventegodt.
Paulsen, J., Copenhague.
Pedersen, O., Copenhague.
Pedersen, Viggo, Copenhague.
Petersen, Tom, Copenhague.
Philipsen.
Rhode, J., Copenhague.
Sundt-Hansen, C., Copenhague.
Skovgaard, J.-F., Copenhague.
Skovgaard, N.-R., Copenhague.
Slott-Möller, H., Copenhague.
Syberg, P., Copenhague.

Carl Thomsen.
Thomsen, M^lle Paulina, Copenhague.
Tuxen, L., professeur, Copenhague.
Tuxen, M^lle Nicolina, Copenhague.
Vige, Jens, Copenhague.
Wang, A., Copenhague.
Winther, F., Copenhague.
Zacho, C., Copenhague.
Slichting-Carlsen, C., Copenhague.
Schlichtkruull, G., Copenhague.
Seligmann, G., Copenhague.
Zarthmann, C., Copenhague.

CLASSE II

Sculpture.

Saabye, A.-W., Copenhague.
Brandstrup, Copenhague.
Harboe, Copenhague,
Carl-Nielsen, M^me A., Copenhague.
Schultz, Julius, Copenhague.

CLASSE IV

Dessin, pastel et aquarelle.

Frölich, L., professeur, Copenhague.
Soya-Jensen, Copenhague.
Wandel, M^me E., Copenhague.

Note. — La première partie du **CATALOGUE ILLUSTRÉ** publié par la Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts d'Anvers ayant seule paru au moment de mettre sous presse, nous ne pourrons donner la liste complète des exposants de cette section que dans la seconde édition de notre Catalogue.

(*Note du Rédacteur du Catalogue officiel général.*)

SECTION DE LA GALERIE DES MACHINES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

COMITÉ

Administrateur-délégué :

M. **H. Béliard**, ingénieur, membre du Comité Exécutif, Canal de l'Ancre, 10, Anvers.

Délégué du Gouvernement Belge :

M. **L. Bika**, ingénieur en chef, inspecteur général de la Traction et du Matériel aux chemins de fer de l'Etat, rue des Palais, 29, Bruxelles.

Ingénieurs :

M. **Em. Schindeler**, ingénieur de la Traction aux chemins de fer de l'Etat, ingénieur du Commissariat général du Gouvernement et de la section belge.

M. **H. Delchambre**, ingénieur du Comité Exécutif de l'Exposition, rue Milis, 76, à Anvers.

Ingenieur adjoint :

M. le comte **A. de Bylandt**, ingénieur, Bruxelles.

Secrétaire :

M. **J. Scheppers**, attaché aux chemins de fer de l'Etat, Bruxelles

PRÉFACE

Contrairement aux habitudes suivies en Belgique, le Comité Exécutif de l'Exposition de 1894 a fait rédiger un catalogue spécial de la galerie des machines et de l'électricité, auquel la présente notice sert d'introduction. Ce faisant, le Comité Exécutif a, pensons-nous, fait œuvre très utile eu égard aux difficultés que l'on éprouve à retrouver dans les catalogues généraux les renseignements relatifs aux expositions spéciales. Les exposants ainsi que les visiteurs lui en seront reconnaissants.

La galerie des machines et de l'électricité a été placée sous la direction de M. Béliard, ingénieur E. C. P., membre du Comité Exécutif et de M. Léon Bika, inspecteur de la traction aux chemins de fer de l'Etat, délégué à cette fin par arrêté royal du 15 août 1893.

Assurer à la galerie un éclairage aussi parfait que possible, telle a été la première préoccupation des organisateurs. Dans ce but, deux des nefs ont été construites en surélévation de leurs voisines, cela a permis d'établir quatre verrières latérales dont la lumière plonge jusque sous les balcons où, en aucun endroit, le jour ne fait défaut.

Parallèlement à cette importante question de l'éclairage, M. l'inspecteur général Bika a cherché à en résoudre une seconde non moins importante: nous voulons parler de la ventilation de la galerie. Tout le monde sait combien, dans les brûlantes journées de l'été, sont insupportables la chaleur et les odeurs dégagées tant par les conduites de vapeur que par les appareils de graissage des machines.

Le problème à résoudre consistait à supprimer les odeurs et faire disparaître, dans une grande mesure, la chaleur dégagée aussi bien par les moteurs que par les conduites. A cet effet, ces dernières ont été placées dans une large gaine en planches aboutissant à un ventilateur Farcot fils construit pour évacuer par aspiration cinquante mètres cubes d'air à la seconde, avec une dépression de six centimètres, en marchant à la vitesse de quatre cents tours. En sus de ces grandes gaines, on a établi d'autres plus petites en suçoirs aux environs des machines plus susceptibles que les autres de dégager de la chaleur. Dans le plancher, posé sur ces gaines

de différentes dimensions, se trouvent des ouvertures par lesquelles l'air de la galerie est aspiré et porte au dehors la chaleur dont il peut être chargé.

Ce n'est pas seulement au point de vue du bien-être des spectateurs que cette installation présente de l'intérêt; elle est encore intéressante parce qu'elle permettra d'étudier, dans des conditions de grande facilité, plusieurs questions relatives au problème de la ventilation en général. Les gaines dont nous venons de parler présentent des courbes raides, des ventelles permettent d'en étrangler la section; l'on pourra aisément examiner l'influence de ces éléments sur l'efficacité et le rendement de la ventilation.

Quelle que soit, du reste, l'efficacité du système, il n'en était pas moins indispensable de ventiler la galerie; on remarquera, en effet, le nombre assez considérable de machines à gaz et surtout de machines à pétrole qui y sont exposées. Il n'y a pas bien longtemps que l'on a commencé à exhiber timidement de ces petits moteurs de un demi ou un cheval; dans ces derniers temps, on semble avoir marché plus hardiment dans la voie de l'emploi du pétrole pour actionner les moteurs. C'est ainsi que nous rencontrons, dans la galerie, des moteurs plus puissants et l'on construit couramment des moteurs de l'espèce pouvant fournir un travail de vingt et vingt-cinq chevaux.

Dans l'application étendue qui a été faite du transport de la force par l'électricité, on trouvera un autre fait caractéristique de la galerie. Seuls les arbres donnant le mouvement aux génératrices sont actionnés par des machines à vapeur. Tous les autres arbres sont commandés au moyen de dynamos réceptrices et l'on ne compte pas moins de vingt de ces dernières provenant des importants ateliers de la Société Electricité et Hydraulique de Charleroi et de la Société anonyme internationale d'Electricité de Liége. Ces installations de transport de force donnent toute sécurité au sujet de la régularité du travail.

Ce n'est pas dans une notice que nous pourrions nous étendre convenablement sur la valeur des exhibitions qui se rencontrent dans la galerie des machines et de l'électricité; sinon, nous nous ferions un plaisir de conduire le visiteur de place en place pour lui faire remarquer la beauté et le fini de la plupart des objets exposés. Nous nous contenterons donc d'appeler plus spécialement l'attention des connaisseurs et des intéressés sur les belles expositions de machines-outils, tant des maisons belges que des maisons allemandes, anglaises et françaises.

BELGIQUE

II. – ENSEIGNEMENT

CLASSE 5

Enseignement primaire.

1. Béliard et Fletcher, 21, quai Ouest du Kattendyck, Anvers.

Cheval de gymnase et barres parallèles, brevet Happel.

Hors concours, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classes 9, 22, 23.

CLASSE 7

Enseignement professionnel.

2. Alliance industrielle, Association des ingénieurs et dessinateurs mécaniciens de Belgique, 162, rue des Palais, Bruxelles.

Classeur pour plans.

III. – ARTS LIBÉRAUX

CLASSE 8

Objets scientifiques, cartographie, etc.

3. Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, Bruxelles.

Compteurs à gaz, à eau, à électricité.

Quatre médailles d'or, Paris 1878, Amsterdam, Anvers 1885 ; deux médailles d'argent, Paris 1867 ; médaille de mérite, Vienne ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 28, 45.

4. Meinecke, H., Verviers.

Compteurs à eau.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Anvers 1885 ; Barcelone 1888 ; diplôme d'honneur, Melbourne 1888.

Voir classes 28, 57 et 58.

5. Röhrs, Charles, Spa.

Economètre : balance pour le pesage du gaz de combustion.

6. Rosso, Ange, 37, rue Dierckxsens, Anvers.

Optomètres ; ophtalmoscopes ; jumelles.

Médailles d'or et d'argent à diverses expositions universelles.

CLASSE 11

Typographie, lithographie, librairie, papeterie.

7. Berthels, Charles-Hippolyte, 41, rue du Marché-au-Charbon, Bruxelles.

8. Mettewie, frères, 11, rue Vanderstraeten, Molenbeek.

4 machines d'imprimerie.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classes 23, 27.

9. Uytterelst et Cie, 74, rue Gaucheret, Bruxelles.

Machines à imprimer.

Diplôme d'honneur, Amsterdam 1883 ; médaille d'or, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Paris 1878, Barcelone.

Voir classe 23.

IV. — INDUSTRIES D'ART

CLASSE 14bis

Application usuelle des arts du dessin et de la plastique.

10. Colliard-Penant, J., 78, rue du Marais, Bruxelles.

Gravure artistique sur métaux.

Voir classe 18.

11. Colliard-Penant, J., 78, rue du Marais, Bruxelles.

Cartes, cartons et spécimens pour étiquettes ; panneaux, enseignes, modèles de lettres et autres articles se rapportant à cette industrie.

1 médaille d'or, 4 médailles d'argent et 1 médaille de bronze à diverses expositions.

V. — INDUSTRIES MINÉRALURGIQUES

CLASSE 18

Verrerie, cristallerie, glacerie, gobeleterie et vitraux.

12. Colliard-Penant, J., 78, rue du Marais, Bruxelles.

Un tour à pédale : verres, carafes, flacons, etc., en cristal.

Voir classe 14bis.

CLASSE 19

Métallurgie du fer et de l'acier.

13. Allard, Châtelineau.

Tôles embouties et tonneaux métalliques.

14. De Marneffe, H. et Cie, quai Mativa, Liége.

Ressorts en acier.

Médaille d'or, Anvers 1885; médailles d'argent, Amsterdam, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classe 23.

15. Dicker, Charles, 23, rue Joseph II, Bruxelles.

Appareils distillatoires et extracteurs automatiques.

Voir classes 23, 50, 53.

16. Jaspar, Joseph, 20, rue Jonfosse, Liége.

Feuilles perforées en fer et en acier.

17. L'Electrique (Société anonyme), Bruxelles.

Machines et appareils pour le travail électrique des métaux.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885, Bruxelles 1888; médaille d'or, Paris 1889.

18. Mabille, Valère, Mariemont.

Machine à essayer les métaux.

Diplôme d'honneur; Bruxelles 1888; médailles d'or. Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889; médailles d'argent, Anvers 1885, Paris 1889; médailles de bronze, Paris 1878, Paris 1889; médailles de mérite, Vienne, Melbourne, Bruxelles 1880; médaille de 1re classe, Philadelphie, Nouvelle-Orléans.

Voir classes 23, 24.

19. Matissen, Isidore, Couillet.

Grosse chaudronnerie et pièces de forge.

Médailles de bronze, Bruxelles 1880, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 22, 58.

20. Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Couillet.

Tôles embouties: moulages et lingots d'acier; fers profilés.

Hors concours, Paris 1878; grand prix, 1889; 5 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889; 2 médailles d'argent, Paris 1889; médaille de bronze, Paris 1889; 4 diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885.

Voir classes 15, 22, 24, 28, 62.

21. Société anonyme Fabrique de Boulons de la Blanchisserie (ci-devant P. et N. Nicaise), Marcinelle.

Boulons, rivets, crampons, écrous, tire-fonds, etc.

Médaille d'honneur, Londres 1862 et 19 autres récompenses.

22. Société anonyme des Forges, Usines et Fonderies de Gilly, Gilly.

Marteau-pilon à vapeur à double effet.

1er et 3e prix, Bruxelles 1888; médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 22, 23.

23. Société anonyme John Cockerill, Seraing.

Pièces de forge.

Récompenses à toutes les expositions internationales.

Voir classes 22, 24, 39, 57, 58, 62.

24. Thomas, Aug. et Cie, Bruxelles.

Ressorts pour chemins de fer et carrosserie.

Voir classes 24, 46.

25. Universal Correspondence Pen, Natowitz et C°, 100, rue Carn t, Anvers.

Fabrication de plumes métalliques.

Voir classe 11.

26. Usines et Fonderies de Baume et Marpent, Haine-St-Pierre.

Wagons, roues.

Voir classes 23, 24.

CLASSE 20

Métallurgie du zinc.

27. Jaspar, J. et A., 20, rue Jonfosse, Liége.

Feuilles perforées de zinc.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885; médailles d'or, Paris 1878, 1881, 1889, Anvers 1885; médailles d'argent, Paris 1878; Bruxelles 1880; Anvers 1885; 6 médailles de bronze, Paris 1855, 1878, 1889; médaille de mérite, Vienne.

Voir classes 19, 21.

VI. – GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE

CLASSE 22

Machines motrices, machines d'épuisement, d'extraction. Chaudières, etc.

28. Aciéries, Forges et Ateliers de la Biesme, Bouffioulx.

Plaque tournante à action hydraulique avec accumulateur.

Voir classes 23, 24.

29. Alberts, Alphonse, 7, rue Basse, Gand.

Moteurs à gaz et à gazoline avec pompe foulante.

Méd., Sydney, Melbourne, Bruxelles.

30. Ateliers de construction Bollinckx, H. (Société anonyme), Bruxelles.

Machine à vapeur.

31. Ateliers de construction et de chaudronnerie d'Awans (Société anonyme), Awans.

2 chaudières.

Médaille, Chicago.

32. Backeljan, 45, boulevard du Jardin Zoologique, Gand.

Pompe automatique à gaz.

33. Baltus, Albert, 29, rue Van Eyck, Bruxelles.

Tubes de niveau de chaudière à vapeur.

34. Béliard et Fletcher, 21, quai Ouest du Kattendyck, Anvers.

Chaudières marines.

Hors concours, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classes 5, 9, 23.

35. Bouquet, Charles, 111, chaussée de Bruxelles, Ledeberg.

Une chaudière.

Voir classe 66.

36. Carels, frères, Gand.

Machine verticale compound à grande vitesse, à tiroirs rotatifs équilibrés, actionnant une dynamo, système Dulait.

Grand prix, Paris 1889; diplôme d'honneur, Anvers 1885; médaille d'or, Paris 1881.

37. Chantier naval des Flandres (Société anonyme), Bruges.

Deux réservoirs château d'eau.

Voir classes 23, 41.

38. Daelstaen, Maurice, 3, place Rouppe, Bruxelles.

Moteurs à gaz.

Médaille d'argent, Amsterdam; médaille de bronze, Anvers 1885; Paris 1889.

Voir classe 27.

39. David, Alfred, Hoboken lez-Anvers.

Modèle réduit de moteur à vapeur.

Voir classe 27.

40. De Naeyer et C^ie^, Willebroeck.

Générateurs à vapeur.

Médaille d'or, Paris 1878; grand prix, Paris 1889; diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classes 9, 23, 49, 52.

41. Deneffe, Jules et C^ie^, Liége.

Moteurs à gaz de 1, 2, 4 et 6 chevaux dont un à 2 cylindres.

Médaille d'or, Anvers 1885; médailles d'argent, Paris 1878, Anvers 1885.

Voir classe 23.

42. Deprez, Gustave, Jemeppe lez-Liége.

Chaudières à foyers intérieurs (Galloway.)

1 médaille d'argent.

43. Dervaux et C^ie^, Farciennes.

Epurateur automatique avec saturateur breveté.

Médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 50.

44. Fétu-Defize, Ant. et C^ie^, Liége.

Moteurs à gaz et à pétrole.

Voir classe 23.

45. Foidart, Mathieu, 31, rue du Congrès, Bruxelles.

Condenseur sans eau, graisseur automatique pour cylindres, etc.

Voir classes 24, 28.

46. Gausset, A. et C., Jumet.

Machines à vapeur.

10 diplômes d'honneur; 7 premiers prix; 50 médailles d'or; 31 médailles d'argent.

47. Goubet, A., Louvain.

Moteurs à pétrole et à gaz; mécanique spéciale pour meunerie et brasserie.

Récompenses à Amsterdam, Anvers, Bruxelles, Paris.

Voir classe 23.

48. Heinrichs, J., Hodimont.

Machine à vapeur à condensation de 150 chevaux.

1^er^ prix, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Amsterdam.

49. Henneman, Valentin, Asse-broucke lez-Bruges.

Pompe brevetée.

50. Hepner, 119, boulevard du Nord, Bruxelles.

Grilles économiques pour chaudières.

Voir classe 19.

51. Hoyois, Alfred, Clabecq.

Machines à vapeur.

Médailles d'or, Anvers 1885, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

52. Inrig, A.-G., 23, rue Saint-Gommaire, Anvers.

Machine à vapeur.

Voir classe 28.

53. Jahn et C^ie^, Boitsfort.

Moteurs à air chaud et à pétrole. Diverses pièces mécaniques.

Voir classe 28.

54. Joly, Jules, Saint-Ghislain.

Machine à vapeur horizontale système Pierry.

12 médailles d'or et d'argent à diverses expositions.

55. Koerting, frères, 18, rue Grétry, Bruxelles.

Moteur à gaz ; appareils condenseurs, élévateurs, souffleurs, etc.

86 médailles en or, vermeil et argent.

Voir classe 44.

56. Kohn, Max-Maurice, 42, rue du Méridien, Bruxelles.

Barreaux de grilles pour foyers ; appareils de sûreté contre l'explosion des chaudières à vapeur ; appareil protecteur de niveau d'eau en verre incassable.

Voir classe 54.

57. Lebrun, Bruno, Nimy.

Machine à vapeur de 100 chevaux ; machine de grande vitesse de 25 chevaux avec dynamo de même force ; treuil, locomotive et perforatrice élastique.

Médailles d'or et d'argent, Anvers 1885 ; 2 diplômes d'honneur, Bruxelles 1888.

58. Levêque, J. et C^ie^, Herstal.

Chaudière à foyers intérieurs et à tubes croisés, à divers degrés de fabrication : machine à grande vitesse, à 6 cylindres Compound.

Voir classes 23, 41.

59. Matissen, Isidore, Couillet.

Pièces de forges pour machines ; chaudières.

Médailles de bronze, Bruxelles 1880, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 19, 58.

60. Röhrs, Charles, Spa,

Balance pour le pesage des gaz de combustion.

61. Sabbe-Maselis, E., 169, rue du Nord, Roulers.

Locomobile.

62. Société anonyme belge des Moteurs économiques, 140, avenue Van Volxem, Bruxelles.

Moteur à gaz et à pétrole.

2 médailles d'or ; 1 médaille d'argent ; 1 médaille de vermeil.

Voir classes 44, 52.

63. Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Couillet.

Machine motrice de 200 chevaux.

Hors concours, Paris 1878 ; grand prix, Paris 1889 ; 5 médailles d'or, Anvers 1885 ; Barcelone, Paris 1889 ; 2 médailles d'argent, Paris 1889 ; médaille de bronze, Paris 1889 ; 4 diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885.

Voir classes 15, 19, 24, 28, 62.

64. Société anonyme des anciens Ateliers de construction Charlet, Ad. et Pierret, rue de Birmingham, Bruxelles.

Chaudière multitubulaire non explosible.

Médaille d'or, Amsterdam, Anvers 1885 ; Barcelone.

Voir classes 19, 46.

65. Société anonyme des anciens ateliers Van den Kerckhove, Gand.

Machine Williams, activant les installations de la Compagnie internationale d'électricité.

66. Société anonyme des Ateliers de construction de la Meuse, Liége.

Plans d'une machine d'exhaure.

Médaille d'or, Paris 1889 ; prix d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 23, 24, 62.

67. Société anonyme des établissements Halot (anciens établissements Cail Halot), 52, rue Derosne, Bruxelles.

Machine motrice à condensation de 120 chevaux ; un condenseur à surface; un épurateur des eaux d'alimentation des chaudières à vapeur.

68. Société anonyme des Forges, Usines et Fonderies de Gilly, Gilly.

Marteau-pilon à vapeur à double effet.

Bruxelles 1888, 1er et 3e prix ; médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885 ; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 19, 23.

69. Société anonyme du Phœnix, Gand.

Machines à vapeur ; pompes ; dynamos, etc.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 23, 28.

70. Société anonyme John Cockerill, Seraing.

Machine à vapeur, système Frickart, à triple expansion, de 600 chevaux ; machine à vapeur, système Frickart, de 100 chevaux ; machine marine à triple expansion, de 1,600 chevaux ; chaudière marine avec tubes Serve.

71. Usines Beduwé (Société anonyme), Liége.

Pompes diverses et robinetterie.

15 médailles à diverses Expositions internationales ; diplôme d'honneur, Anvers 1885.

Voir classe 58.

72. Van Damme, Victor, 21, quai Flamand, Anvers.

Machine à vapeur, à soupapes, système Van Damme.

1 médaille d'or, 1 médaille d'argent, 2 diplômes d'honneur.

73. Velghe, Rudolphe, 101, rue de l'Hôpital, Gand.

Presses hydrauliques.

Prix de Progrès, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Paris.

Voir classes 23, 50bis.

CLASSE 23

Mécanique et Machines-Outils.

74. Aciéries, Forges et Ateliers de construction de la Biesme, Bouffioulx.

Plaque tournante à action hydraulique avec accumulateur.

Voir classes 22, 24.

75. Administration des Chemins de fer de l'Etat belge (Direction de la traction et du matériel), Bruxelles.

Transbordeur.

Voir classes 24, 28.

76. Béliard et Fletcher, 11, quai Ouest du Kattendyck, Anvers.

Soupapes spéciales pour pétrole à ouverture spéciale : genoulières à pétrole. Jeu tarauds d'entretoises.

Hors concours, Bruxelles 1888 ; médaille d'argent, Anvers 1885.

Voir classes 5, 9, 22.

77. Charpentier, Léon, 32, rue des Minières, Verviers.

Machine à fabriquer les lisses métalliques pour métiers.

Voir classe 32.

78. Decq, E. et Cie, 34, rue de la Prévoyance, Bruxelles.

Courroies de transmission et accessoires.

18 médailles d'or.

79. De Cunsel, frères, 53, rue Vander Straeten, Molenbeek.

Poulies en bois pour transmission.

80. De Marneffe, H. et Cie, quai Mativa, Liége.

Ressorts en acier pour constructions mécaniques.

Médaille d'or, Anvers 1885; médailles d'argent, Amsterdam, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classe 19.

81. Demoor, J. et M., 273, chaussée d'Anvers, Laeken-Bruxelles.

Machines-outils diverses et outillage pour le travail des métaux; machine à essayer les métaux.

Médaille d'or, Paris 1889.

82. De Naeyer et Cie, Willebroeck.

Machine frigorifique.

Médaille d'or, Paris 1878; grand prix, Paris 1889; diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classes 9, 22, 49, 52.

83. Deneffe, Jules et Cie, Liége.

Tour à fileter; limeuse; machine à fraiser verticale ; machine à forer radicale; machine à scier à froid.

Médaille d'or, Anvers 1885; médailles d'argent, Paris 1878, Anvers, 1885.

Voir classe 22.

84. Des Cressonnières, A. et E., 82, chaussée de Gand, Bruxelles.

Machine broyeuse, sécheuse continue.

Voir classe 51.

85. De Vylder et Migom, chaussée d'Anvers, 45, Mont-St-Amand.

Courroies en tous genres.

Voir classe 31.

86. D'Haenens – Gathier, Edmond, 21, quai des Tonneliers, Gand.

Machines à tricoter et métiers.

Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885; médaille d'argent, Amsterdam.

Voir classes 27, 47.

87. d'Heygere, Camille, Gand.

Métiers à tisser nouveau système.

Médaille d'or, Paris; médaille d'argent, Anvers 1885, Barcelone.

Voir classe 31.

88. Dicker, Charles, 23, rue Joseph II, Bruxelles.

Appareils distillatoires et extracteurs automatiques.

Voir classes 19, 50, 53.

89. Fétu, J., aîné, 39, rue du Chimiste, Cureghem-Bruxelles.

Diverses courroies en cuir.

Médailles d'or et d'argent à toutes les grandes expositions.

Voir classe 37.

90. Fétu-Delize, Ant. et Cie, Liége.

Machines-outils.

Hautes récompenses aux expositions universelles.

Voir classe 22.

91. Fourneaux, Jumet.

Courroies.

Médaille d'argent, Amsterdam ; médailles de bronze, Paris 1878, Bruxelles 1880.

Voir classes 31, 37.

92. Goubet, A., Louvain.

2 sasseurs; 1 cylindre broyeur double; 1 cylindre convertisseur, etc.

Récompenses à Amsterdam, Anvers, Bruxelles, Paris.

Voir classe 22.

93. Janssens, Ad., ingénieur, 16, place de la République, Paris.

Four américain Hather, 200 m/m de pointes, banc de 2,44 à fileter, à charioter et à dresser automatique, et disposition pour tourner cône. Poids 850 kilos. . . . . fr. 2,450

Machine à vis américaine n° 1 pour vis de 1,5 à 10 m/m avec outillage pour revolver. Poids 275 kilos 1,500

Four américain « Prentice, » 140 m/m de pointes, à double jeu d'engrenages, banc de 1,500, avec renvoi et pédale. Poids 260 kilos 1,150

Foreric à tourelle « Quint » pour trous jusqu'à 10 m/m. Poids 250 kilos 1,400

Foreric sensitive américaine « Barnes » pour trous jusqu'à 8 m/m. Poids 100 kilos . . . 300

Foreric sensitive « Grafenstaden » avec appareil à centrer pour trous jusqu'à 13 m/m. Poids 180 kilos 500

Fraiseuse horizontale «Américaine» course de 1750 m/m. Poids 1800 kilos 3,000

Marteau-pilon atmosphérique, brevet « Longworth » de 50 kilos. Poids 1,800 kilos. . 2,400

Ventilateur «Acme» dimension J de 400 m/m. Poids 900 kilos. 1,500

Scie à froid «Heenan». Poids 550 kilos 950

Ventilateur « Heenan » de 400 m/m. Poids 170 kilos . . 275

Appareil « Morse » pour redresser les sièges de soupapes jusqu'à 100 m/m 500

Indicateur Tabor 325

Mandrins américains, Westcott, Cushman, Petit géant, etc.

Niveau pour équilibrer « Bowsher » n° 3. Poids 130 kilos. 350

Boîte à graisse jauge de 1 m. brevetée, fabriquée par *The Steel Railway-Journal*, Box Co London, Manchester, Angleterre, brevet à vendre . . .

Machine automatique à faire les rainures de Richards pour rainures de 500 m/m de longueur, 25 m/m de largeur. Poids 600 kilos 2,000

Médaille d'or, Paris 1891 ; médaille d'argent, Paris 1889.

94. Lechat, J., rue Fiévé, Gand.

Courroies de transmission.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Anvers 1885, Paris 1889.

95. Levêque, J. et Cie, Herstal.

Chariot pour revêtage sur chantier portant chaudière, compresseur d'air, réservoir, grue et réveuse à air comprimé, système Allen perfectionné: deux types de réveuses à air comprimé, système Allen, et système Allen perfectionné.

Voir classes 41, 22.

96. Linnebrits-Cuyx, L., 262, rue de Diest, Louvain.

Courroies en cuir, en cordes et en toile ; câbles et lanières.

5 médailles, Anvers 1885 ; Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classes 31, 37.

97. Lobet, Léon, Verviers.

Courroies.

Voir classes 37, 54.

98. Mabille, Valère, Mariemont.

Machine à essayer les métaux.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médailles d'or, Amsterdam, Anvers, 1885, Barcelone, Paris 1889; médailles d'argent, Anvers 1885, Paris 1889; médailles de bronze, Paris 1878, 1889; médailles de mérite, Vienne, Melbourne, Bruxelles 1880; médailles de 1re classe, Philadelphie, Nouvelle-Orléans.

Voir classes 19, 24.

99. Merlander-Spier et Cie, 158, rue de Deurne, Anvers.

Graisseurs.

Voir classe 50bis.

100. Mettewie, frères, 11, rue Vanderstraeten, Molenbeek.

Machines à imprimer.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

Voir classes 11 et 27.

101. Niset, D.-F.-J., Charleroi.

Cabestan dit tire-sacs, poulies et brouette à sacs.

Médailles d'or, d'argent et de bronze et 60 diplômes à diverses expositions.

Voir classe 41.

102. Radermecker, A., Verviers.

Courroies de transmission en cuir; lanières diviseuses en cuir.

Médaille d'argent, Anvers 1885; médaille de bronze, Bruxelles 1880.

Voir classe 37.

103. Société anonyme des ateliers de construction mécanique, fonderies et chaudronneries des Haies de Gilly, Gilly.

Machines pour la fabrication de boulons et rivets.

104. Société anonyme des forges, usines et fonderies de Gilly, Gilly.

Marteau-pilon à vapeur à double effet.

Bruxelles 1888, 1er et 3e prix; médailles d'argent, Amsterdam, Anvers 1885; médaille de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 19, 22.

105. Société anonyme du Phœnix, Gand.

Machines à vapeur, pompes, etc.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1883, Paris 1889; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 22, 28.

106. Thomas, père et fils, 10-12, rue du Huy, Liége.

Forges portatives, ventilateurs, crics, soufflets, etc.

Médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

107. Usines et fonderies de Baume et Marpent, Haine-St-Pierre.

Wagons, roues.

Voir classes 19, 24.

108. Uytterelst, F. et Cie, 74, rue Gaucheret, Bruxelles.

Machines à imprimer.

Diplôme d'honneur, Amsterdam 1883; médaille d'or, Anvers 1885; médaille d'argent, Paris 1878; Barcelone.

Voir classe 11.

109. Velghe, Rudolphe, 101, rue de l'Hôpital, Gand.

Bâche à deux pompes, double concasseur et chauffoirs, matériel pour la fabrication des huiles.

Prix de progrès, Bruxelles 1888: médaille d'argent, Paris.

Voir classes 22, 50bis.

110. Xhoneux, G., 72, rue des Fabriques, Verviers.

Assortiment de lames pour tondeuses, etc.

Médaille d'or, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Amsterdam, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Paris 1880, Paris 1878.

Voir classe 32.

CLASSE 24

Matériel de chemins de fer.

111. Aciéries, Forges et Ateliers de la Biesme, Bouffioulx.

Plaque tournante à action hydraulique avec accumulateur chargée d'un wagon-citerne pour le transport du pétrole.

Voir classes 22, 23.

112. Administration des chemins de fer de l'Etat belge (Direction de la Traction et du Matériel), 87, rue Ducale, Bruxelles.

Fourgon en fer pour train de marchandises.

Voir classes 23, 28.

113. Allard-Masy, à Châtelineau.

Appareil de sécurité pour les voies des chemins de fer. Système breveté Allard-Masy.

114. Boty, G., et Moreau, L., 10, rue Sainte-Gudule, Bruxelles.

Châssis de voiture pour voie étroite de 1 mètre monté sur train.

115. Germain, Auguste, Monceau-sur-Sambre.

Voiture-fourgon à 3 essieux pour train de voyageurs.

116. Jaspar, Joseph, 20, rue Jonfosse, Liége.

Un dromoscope et un dromopétard (appareils de sécurité et de contrôle pour chemin de fer).

Diplôme d'honneur, Anvers 1885; médailles d'or, Paris 1878, 1881, 1889, Anvers 1885 ; médailles d'argent, Paris 1878, Bruxelles 1880 et Anvers 1885 ; 6 médailles de bronze, Paris 1855, 1878, 1889; médaille de mérite, Vienne.

Voir classes 8, 19, 20, 21, 28.

117. La Métallurgique (Société anonyme de construction), 1, place de Louvain, Bruxelles.

Voiture mixte légère de 1re et 2e classe à voie de 1 mètre, appartenant à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux et construite d'après les plans de celle-ci; locomotive express à voyageurs pour lignes à niveau, type 12, Etat belge.

Diplômes d'honneur, Anvers 1885, Bruxelles 1888; hors concours, Paris 1889 ; médaille d'or, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Paris 1878 ; médaille de progrès, Vienne 1873.

118. L'Industrie (Société anonyme d'entreprises et de construction), Wilsele lez-Louvain.

Fourgon pour trains de marchandises avec compartiments pour petits colis.

119. Mabille, Valère, Mariemont.

Machines à essayer les métaux.

Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; hors concours, Chicago; médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889; médailles d'argent, Anvers 1885 et Paris 1889; médailles de bronze, Paris 1878 et 1889; médailles de mérite, Melbourne, Bruxelles 1880 et Vienne ; médailles de 1re classe, Philadelphie et Nouvelle-Orléans.

Voir classes 19, 23.

120. Müllender, Alph., 27, rue des Guillemins, Liége.

Plan de chemin de fer souterrain.

Voir classe 57.

121. Noulet, E., Bracquegnies.

Un wagon 20 tonnes à haussettes mobiles.

Médailles d'or, de bronze et 1er prix à diverses expositions.

122. Sax, Félix, 404, rue des Palais, Laeken (Bruxelles).

Articles divers pour voitures à voyageurs; appareils d'éclairage et petit matériel pour chemins de fer.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 : 5 médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1883 et Paris 1889 ; 4 médailles de bronze, Anvers 1885, Bruxelles 1888 et Paris 1889.

Voir classes 21, 27, 45.

123. Société anonyme de construction de Morlanwelz, Morlanwelz.

Voiture mixte 1re et 2e classe Etat belge.

124. Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Couillet.

Locomotive marchandises avec tender; locomotive pour voie étroite.

Hors concours, Paris 1878 : grand prix, Paris 1889 : 5 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone et Paris 1889; 2 médailles d'argent et médaille de bronze, Paris 1889; 4 diplômes d'honneur, Amsterdam et Anvers 1885.

Voir classes 15, 19, 22, 28, 62.

125. Société anonyme de Travaux Dyle et Bacalan, 15, avenue Matignon, Paris.

Voiture mixte de 1re et 2e classe à couloir latéral et monté sur bogies pour l'Etat belge.

126. Société anonyme des Aciéries de Charleroi, Marcinelle.

Matériel de chemins de fer.

Médaille d'or, Paris 1878; diplôme 1888.

Voir classes 19, 22, 23, 28.

127. Société anonyme des Ateliers de Construction de la Meuse, Liège.

Locomotive de gare (type 51 Etat belge).

Médaille d'or, Paris 1889; prix d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 22, 23, 62.

128. Société anonyme des Ateliers de Construction de Malines, Malines.

Grue hydraulique pour alimentation des locomotives : voiture de tramway.

Médaille d'or et prix d'excellence, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Paris 1889; 4 médailles, Paris 1878 et Anvers 1885.

129. Société anonyme des Ateliers de Construction, Forges et Aciéries de Bruges, Bruges.

Un wagon à coke de 10 tonnes Etat belge avec frein à main Stilmant.

130. Société anonyme des Ateliers Ncaise et Delcuve, La Louvière.

Voiture à voyageurs 3e classe à couloir latéral et pourvue d'un cabinet W. C.

131. Société anonyme des Forges, Usines et Fonderies de Haine-Saint-Pierre, Haine-Saint-Pierre.

Locomotive marchandises (type 25 Etat Belge).

132. Société anonyme franco-belge pour la construction de Machines et de Matériels de Chemins de fer, 10, avenue de l'Opéra, Paris.

Une locomotive express (type 6 État belge), une voiture mixte (1re et 2e classe) à bogies articulés système De Rechter (commande de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux, type dressé par elle); un truck de voiture électrique.

133. Société anonyme John Cockerill, Seraing.

Locomotive et tender pour voie d'un mètre (pour les chemins de fer russes).

Récompenses à toutes les expositions internationales.

Voir classes 19, 22, 57, 58, 62.

134. Theyskens, Alphonse, Testelt.

Frein restituteur de force, appareil de démarrage pour tramways.

Diplôme, Bruxelles 1880.

Voir classes 23, 47.

135. Thomas, Aug. et Cie, 58-60-62, quai des Charbonnages, Bruxelles.

Ressorts pour chemins de fer et carrosserie.

Voir classe 46.

136. Treels, Joseph, 41², rue de l'Equerre, Anvers.

Presse à timbrer les coupons de chemins de fer.

Voir classe 27.

137. Usines de Braine-le-Comte (Société anonyme), 74, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

Voiture de 3e classe pour trains légers (type Etat belge).

138. Usines et fonderies de Baume et Marpent (Société anonyme), Haine-Saint-Pierre.

Wagon-écurie type Etat belge : wagon type spécial des chemins de fer vicinaux, roues et boîtes à huile.

Voir classes 19, 23.

139. Van Ham, Charles, 58, rue Van Schoonbeke, Anvers.

Casiers à coupons pour chemins de fer, etc.

140. Verhaghen, Mme Aurélie, (établissement Ragheno), Malines.

Voiture de 1re classe pour le transport des malades (commande de l'Etat belge); wagon à bogies avec châssis inférieur tubulaire en acier flexible ; wagon à charbon avec même châssis, système Church et Ettenyer.

141. Zimmermann-Hanrez et Cie, Monceau-sur-Sambre.

Locomotives-tender à voyageurs pour trains légers (chemin de fer Etat belge).

VII. – PETITE CONSTRUCTION MÉCANIQUE

CLASSE 27

Mécanique de précision.

142. Compagnie générale pour l'exploitation des machines à fabriquer les cigares (Société anonyme), 158a, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

Machines à fabriquer les cigares.

Voir classe 55.

143. Daelstaen, Maurice, 3, place Rouppe, Bruxelles.

Presse à découper à l'emporte-pièce.

Médaille d'argent, Amsterdam ; médailles de bronze, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classe 22.

144. David, Alfred, Hoboken lez-Anvers.

Moteur à vapeur en miniature.

Voir classe 22.

145. D'Haenens-Gathier, Edmond, 21, quai des Tonneliers, Gand.

Diverses machines à tricoter pour bonneteries.

Médailles d'or, Amsterdam, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Amsterdam.

Voir classes 23, 47.

146. Le Progrès industriel (Société anonyme), 14, rue des Croisades, Bruxelles.

Machines et outils de précision.

147. Mettewie, frères, 11, rue Vanderstraeten, Molenbeek.

Machines d'imprimerie.

Voir classes 11, 23.

148. Sax, Félix, 404, rue des Palais, Laeken lez-Bruxelles.

Outils en fer et en acier pour les ateliers de la voie (matériel pour chemins de fer).

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; 4 médailles de bronze, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Voir classes 21, 24, 45.

VIII. – ÉLECTRICITÉ

CLASSE 28

Piles, Dynamos, Transmissions électriques, Eclairage.

149. Administration des chemins de fer de l'Etat belge (Direction de la traction et du matériel), Bruxelles.

Transbordeur.

Voir classes 23, 24.

150. Bell Telephone Manufacturing C° (Société anonyme), 33, rue Baudewyns, Anvers.

Appareils divers d'éclairage électrique.

Voir classe 29.

151. Belot, Charles, 24, rue du Poinçon, Bruxelles.

Appareils électriques.

Hors concours, Chicago 1893 ; médailles de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classes 10, 29.

152. Bouckaert et C^ie^, 84, chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Installation complète d'éclairage électrique.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; diplôme d'honneur, prix de progrès et prix d'honneur, Bruxelles 1888.

153. Compagnie continentale pour la fabrication des compteurs à gaz et autres appareils, 89, chaussée de Mons, Bruxelles.

Compteurs d'électricité.

2 diplômes d'honneur, Bruxelles 1888 ; médailles d'or, Paris 1878, 1889, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Paris 1867.

154. Compagnie internationale d'Electricité (Société anonyme), Liége.

Installation complète d'éclairage, dynamos, etc.

155. Electricité et hydraulique (Société anonyme), Charleroi.

Dynamos, moteurs électriques.

Médailles d'or, Paris 1889 ; médaille d'argent, Anvers 1885.

156. Inrig, A.-G., 23, rue St-G mmaire, Anvers.

Dynamo électrique ; lampes à incandescence et lampes à arc ; accessoires d'électricité.

Voir classe 22.

157. Jahn et Cie, Boitsfort.

Sonneries, signaux électriques, etc.

Voir classe 22.

158. Jaspar, Joseph, 20, rue Jonfosse, Liége.

Dynamos ; lampes à arc et à incandescence, etc.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médailles d'or, Paris 1878, 1881, Anvers 1885, Paris 1889; médailles d'argent, Paris 1878, Bruxelles 1880, Anvers 1885 ; 6 médailles de bronze, Paris 1855, 1878, 1889 ; médaille de mérite, Vienne.

Voir classes 8, 19, 20, 21, 24.

159. L'Electrique (Société anonyme), 279, chaussée d'Anvers, Bruxelles.

Accumulateur d'électricité; machines et appareils pour l'éclairage, la traction et le travail électrique des métaux.

Diplôme d'honneur, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille d'or, Paris 1889.

Voir classe 19.

160. Meinecke, H., Verviers.

Appareils électriques pour contrôler les pertes d'eau par les fuites dans les conduites maîtresses.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone 1888 ; diplôme d'honneur, Melbourne 1888.

Voir classes 8, 57, 58.

161. Roothaan, Alewyns et Cie, 73*a*, boulevard de Waterloo, Bruxelles.

Lampes à incandescence et appareils électriques.

162. Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Couillet.

Dynamo actionnée par une machine motrice.

Hors concours, Paris 1878 ; grand prix, Paris 1889 ; 5 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone, Paris 1889; 2 médailles d'argent, Paris 1889 ; médaille de bronze, Paris 1889 ; 4 diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885.

Voir classes 15, 19, 22, 24, 62.

163. Société anonyme du Phœnix, Gand.

Dynamos.

Médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 23, 23.

164. Société anonyme franco-belge pour la construction de machines et de matériel de chemins de fer. La Louvière.

Un truck de voiture électrique (système Thomson-Houston).

Voir classe 24.

165. Société anonyme franco-belge pour la fabrication de l'accumulateur Tudor, 26, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.

Installation d'éclairage électrique : accumulateur Tudor ; appareils de distribution pour ces accumulateurs, etc.

166. Trimborn et Dumon, 18, rue Floris, Schaerbeek.

Articles divers pour électricité.

Voir classe 29.

CLASSE 29

Télégraphie et Téléphonie.

167. Bell Telephone Manufacturing C° (Société anonyme), 33, rue Baudewyns, Anvers.

Appareils de téléphonie et télégraphie

Voir classe 28.

168. Belot, Charles. 24, rue du Poinçon, Bruxelles.

Appareils électriques.

Hors concours, Chicago 1893 ; médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Voir classe 10 et 28.

169. Boone-Carette, Q., Meulebeke.

Paratonnerres.

Médailles d'argent, Amsterdam 1869, Anvers 1885, Bruxelles 1888 ; médaille de bronze, Philadelphie ; médaille de mérite, Vienne 1873.

170. Cassart de Fernelmont, Gembloux.

Ferrures pour lignes télégraphiques et téléphoniques.

171. Ministère des Chemins de fer, postes et télégraphes, Bruxelles.

Matériel téléphonique et télégraphique.

Diplômes d'honneur, Paris 1881, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

172. Persoons, A., 58, place de Meir, Anvers.

Sonneries et signaux électriques.

Médailles d'argent, Bruxelles 1888, Paris 1889 ; diplôme d'honneur, Anvers 1885 ; médaille de bronze, Paris 1889.

173. Roeyackers, Félix, 78, rue de l'Empereur, Anvers.

Appareils électriques et paratonnerres.

Voir classes 14, 42, 44.

174. The Antwerp Telephone and Electrical Works (Société anonyme), 12, rue du Verger, Berchem-Anvers.

Appareils et matériel de télégraphie, de téléphonie et d'électricité.

175. Trimborn et Dumon, 18, rue Floris, Schaerbeek.

Articles divers pour électricité.

Voir classe 28.

176. Van Bunnen, Isidore, 6, rue de l'Harmonie, Bruxelles.

Appareils d'électricité.

Médaille d'argent, médaille de bronze, Bruxelles 1888 ; diplôme de mérite.

Voir classe 28.

X. — INDUSTRIE DU VÊTEMENT

CLASSE 34

Vêtements des deux sexes.

177. Van Rymenant, H., 78[1], Longue rue d'Argile, Anvers.

2 bustes à vapeur en cuivre.

Voir classe 21.

CLASSE 36

Dentelles, Tulles, Broderies, Passementerie.

178. Goetghebuer, Alida, 17, rue de l'Arbre Bénit, Bruxelles.

Objets brodés.

Médailles de bronze, Barcelone, Paris 1889.

179. Higgins, John, rue du Chemin de Fer, Bruxelles.

Rubans fantaisie brodés à la machine; signets et images tissés en soie.

180. Joris, Emile, 42, rue de France, Charleroi.

Machine à broder.

Médailles, Bruxelles 1880, Paris 1889.

XI. – INDUSTRIE DU BATIMENT

CLASSE 41

Matériel et outillage des différentes professions de la construction.

181. Chantier naval des Flandres (Société anonyme), Bruges.

Deux réservoirs château d'eau.

Voir classes 22, 23.

182. Legrand, Achille, 13, rue Terre-du-Prince, Mons.

Petite locomotive et wagon; matériel d'entreprise, etc.

Diplômes d'honneur et 7 médailles d'or, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Nouvelle-Orléans, Paris 1889.

Voir classe 24.

183. Levêque J. et C^ie^, Herstal.

Installation de rivetage mécanique pour chantier et montage.

Voir classes 22, 23.

184. Niset, D.-F.-J., Charleroi.

Cabestan dit tire-sac, poulies et brouette à sacs.

Médailles d'or, d'argent et de bronze et 60 diplômes à diverses expositions.

Voir classe 23.

CLASSE 45

Eclairage.

185. Sax, Félix, 404, rue des Palais, Laeken-Bruxelles.

Appareils d'éclairage pour chemins de fer, tramways, villes, etc.

Médaille d'or, Bruxelles 1888; 5 médailles d'argent, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889; 4 médailles de bronze, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classes 21, 24, 27.

XIII. – INDUSTRIES CHIMIQUES

CLASSE 49

Industrie du papier.

186. De Naeyer et C^ie^, Willebroeck.

Pâtes à papier en tous genres; machines à papier: fabrication en activité.

Médailles d'or, Paris 1878; grands prix, Paris 1889; diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classes 9, 22, 23, 52.

CLASSE 50

Procédés et produits chimiques et pharmaceutiques, blanchiment, teinture, impression, caoutchouc.

187. Dervaux et C^ie^, Farciennes.

Epurateur automatique avec saturateur breveté.

Médaille d'argent, Paris 1889.

Voir classe 22.

188. De Schamphelaere, Pol, 19, rue des Champs, Gand.

Caoutchouc.

Diplôme d'honneur, Madrid; médailles d'or, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Bruxelles 1888; médailles d'argent, Paris 1867, 1889, Amsterdam 1869, 1883.

Voir classe 47.

189. De Schamphelaere-Goethals, E., 9, quai du Strop, Gand.

Caoutchouc.

Voir classes 47, 54.

190. Dicker, Charles, 23, rue Joseph II, Bruxelles.

Appareils distillatoires et extracteurs automatiques.

Voir classes 19, 23, 53.

CLASSE 50^bis^

Huilerie, savonnerie, stéarinerie.

191. Velghe, Rudolphe, 101, rue de l'Hôpital, Gand.

Matériel pour la fabrication des huiles.

Prix de progrès, Bruxelles 1888; médaille d'argent, Paris.

Voir classes 22, 23.

CLASSE 51

Parfumerie.

192. Des Cressonnières, A. et E., 82, chaussée de Gand, Bruxelles.

Machine broyeuse, sécheuse continue.

Voir classe 23.

XIV. – INDUSTRIES ALIMENTAIRES

CLASSE 52

Sucrerie, Boulangerie, Pâtisserie, Conserves et Condiments.

193. Candeil, Jean, fils, 31, rue de la Fourche, Bruxelles.

Confiseries et chocolats.

Diverses médailles à diverses expositions.

194. De Naeyer et C^ie^, Willebroeck.

Machine à glace.

Médaille d'or, Paris 1878 ; grand prix, Paris 1889; diplômes d'honneur, Amsterdam, Anvers 1885, Bruxelles 1888.

Voir classes 9, 22, 23, 49.

195. Le chocolat Baron (Société anonyme), Anvers.

Chocolats.

196. Lefèvre, Henri, 52, rue Van Aa, Bruxelles.

Chocolaterie et confiserie.

197. Société anonyme des établissements Halot (anciens établissesements Cail-Halot), 53, rue Derosne, Bruxelles.

Pompe sèche à faire le vide dans les appareils à évaporer et à cuire en sucrerie ; diffuseur de sucrerie avec porte en dessous.

Médaille d'or, Londres 1851, 1862, Paris 1855, 1867, 1878, Amsterdam, Bruxelles 1888 ; diplôme d'honneur, Anvers 1885; grand prix, Paris 1889.

Voir classes 9, 22, 54.

CLASSE 53

Distillerie

198. Dicker, Charles, 23, rue Joseph II, Bruxelles.

Appareils distillatoires et extracteurs automatiques.

Voir classes 19, 23, 50.

CLASSE 54

Brasserie

199. Société anonyme des établissements Halot (anciens établissements Cail-Halot), 53, rue Derosne, Bruxelles.

Réfrigérant pour brasseries.

Médailles d'or, Londres 1851, 1862, Paris 1855, 1767, 1878, Amsterdam, Bruxelles 1888; diplôme d'honneur, Anvers 1885; grand prix, Paris 1889.

Voir classes 9, 22, 52.

CLASSE 55

Tabacs

200. Bogaerts, Edouard, 59, rue Saint-Jean, Anvers.

Cigares.

201. Compagnie générale pour l'exploitation des machines à fabriquer les cigares (Société anonyme), 158a, boulevard du Hainaut, Bruxelles.

Machine à fabriquer les cigares.

Voir classe 27.

202. De Roover, Léopold, Willebroeck.

Appareil pour écraser les parties dures des feuilles de tabac.

Voir classe 23.

XV. – GÉNIE CIVIL

CLASSE 57

Ports, Canaux, Routes, Ponts, Ascenseurs, Architecture civile, etc.

203. Compagnie hydro-électrique Anversoise (Société anonyme), place de Meir, Anvers.

Machines-outils actionnées par la force hydraulique.

204. Meinecke, H., Verviers.

Appareils pour distribution d'eau.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone 1888 ; diplôme d'honneur, Melbourne 1888.

Voir classes 8, 28, 58.

205. Société anonyme John Cockerill, Seraing.

Plan en relief des établissements Cockerill.

Récompenses à toutes les expositions internationales.

Voir classes 19, 22, 24, 39, 58, 62.

XVI. – NAVIGATION

CLASSE 58

Construction navale, armement, équipement et sauvetage.

206. Matissen, Isidore, Couillet.

Pièces de forges pour la marine.

Médailles de bronze, Bruxelles 1880, Anvers 1885, Paris 1889.

Voir classes 19, 22.

207. Meinecke, H., Verviers.

Appareils pour services d'incendie.

Médaille d'or, Bruxelles 1888 ; médailles d'argent, Anvers 1885, Barcelone 1888 ; médaille de bronze, Melbourne 1888.

Voir classes 8, 28, 27.

208. Société anonyme John Cockerill, Seraing.

Modèles de bateaux.

Récompenses à toutes les expositions internationales.

Voir classes 19, 22, 24, 39, 57, 62.

209. Usines Béduwé (Société anonyme), Liége.

Pompes à incendie.

15 médailles à diverses expositions internationales ; diplôme d'honneur, Anvers 1885.

Voir classe 22.

XVIII. – ART MILITAIRE

CLASSE 62

Armes de guerre, fortification, équipement, matériel de transport, topographie et géographie militaires.

210. Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Couillet.

Obus.

Hors concours, Paris 1878 ; grand prix, Paris 1889 ; 5 médailles d'or, Anvers 1885, Barcelone et Paris 1889; 2 médailles d'argent, Paris 1885; médaille de bronze, Paris 1889 ; 4 dipl. d'honn., Amsterdam et Anvers 1885.

Voir classes 15, 19, 22, 24, 28.

211. Société anonyme des ateliers de construction de la Meuse, Liége.

Matériel de guerre.

Médaille d'or, Paris 1889 ; prix d'honneur, Bruxelles 1888.

Voir classes 22, 23, 24.

212. Société anonyme John Cockerill, Seraing.

Canons à tir rapide système Nordenfeldt, affûts, projectiles.

Récompenses à toutes les expositions internationales.

Voir classes 19, 22, 24, 39, 57, 58.

XIX. – AGRICULTURE

CLASSE 63

Agriculture

IV. – GÉNIE RURAL.
MACHINES & INSTRUMENTS.

213. Dassonville-de Saint-Hubert, Namur.

Sasseur, meules, machines à laver les blés.

22 médailles à diverses expositions.

Voir classe 52.

214. Durant, Victor, fils, 76, chaussée de Tirlemont, Louvain.

Appareil de laiterie.

215. Gillain, P., 9, rue Veke, Anvers.

Machines et instruments, tourteaux et farines.

216. Lebrun-Massart, 58, rue de l'Intendant, Bruxelles.

Trieurs, concasseurs, etc.

217. Schoonjans, 13, rue de Wondelgem, Gand.

Machines et ustensiles pour laiteries.

ALLEMAGNE

III. – ARTS LIBÉRAUX

CLASSE 8

Objets scientifiques, cartographie, etc.

218. Grimme, Natalis et C°, Braunschweig.

Instruments de précision.

CLASSE 9

Médecine, chirurgie, hygiène.

219. Lion, H., Mech. Kleiderfabrik, Dusseldorf.

Habillements d'ouvriers pour empêcher les accidents.

V. – INDUSTRIE MINÉRALURGIQUE

CLASSE 16

Carrières et ciments

220. Morill, Joh. Gg., Nurnberg.

Spécialité : meules pour toute sorte de mouture. Les plus fines meules artificielles pour la meunerie, propre fabrication; machines les plus nouvelles pour la meunerie, articles de meunerie.

CLASSE 19

Métallurgie du fer et de l'acier.

221. Dusseldorfer Eisenwerk, Senff et Heye, fonderie de fer et ateliers de construction de machines, Dusseldorf-Grafenberg

Economiseurs; éléments de chauffage à ailettes; tuyaux de chauffage à ailettes radiators.

222. Société des aciéries d'Oberbilk, ci-devant C. Poensgen, Giesgers et C°, Dusseldorf (province Rhénane). Représentant pour la Belgique : Ch. Menke, Bruxelles.

Acier Siemens-Martin; fer Siemens-Martin; pièces mécaniques de toutes qualités, forgées et moulées, brutes, dégrossies et parachevées; essieux coudés et droits; bandages pour locomotives, tenders et wagons; trains de roues montées sur essieu; lingots d'acier et de fer Siemens-Martin, bruts et martelés; acier en barres; moulages d'acier.

223. Vater, Alfred, ingénieur, 11, Florastrasse, Dresde.

Barreau de grille composé et retournable. Les brevets d'invention sont à vendre.

Médaille d'argent, Aussig 1893.

CLASSE 21

Métallurgie du cuivre, plomb, nickel, etc.

224. Höveler et Dieckhaus, Papenburg et Londres.

1 armoire contenant des métaux blancs.

VI. – GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE

CLASSE 22

Machines motrices, machines d'épuisement, d'extraction, chaudières, etc.

225. Ateliers de constructions mécaniques ci-devant Ducommun, maison fondée en 1834, Mulhouse (Alsace).

Un groupe générateur électrique, composé d'une machine à vapeur à grande vitesse, breveté S. G. D. G., et d'une dynamo directement accouplée; un tableau de distribution avec lampes à incandescence.

226. Butzke, F. et Cie, constructeurs, Berlin.

Moteurs à pétrole d'un à 60 chevaux; bateaux à pétrole de toutes dimensions.

227. Dampfkessel und Gazometerfabrik, Braunschweig.

228. Dresdner Gasmotoren Fabrik, ci-devant Moritz Hille, Dresde. Représentant M. Jean Hancotte, ingénieur, Bruxelles; agents MM. Nyssens frères, rue des Peignes, Anvers.

1 moteur à gaz 30 chevaux; 1 moteur à pétrole 30 chevaux; 1 moteur à gaz horizontal 8 chevaux; 1 moteur à pétrole horizontal 6 chevaux; 1 moteur à gaz horizontal 2 chevaux; 1 moteur à gaz vertical 2 chevaux.

Premiers prix à toutes les expositions.

229. Ehrhardt, M., Wolfenbüttel (Brunswick).

Spécialité de machines pour huileries,

presses hydrauliques, concasseur à graines, pompes, presses pour stéarine, cacao, poudre, etc., décortiqueurs d'arachides.

230. Gasmotoren-Fabrik Deutz, Cologne.

Nouveaux moteurs à gaz et à pétrole « Otto » : 1 moteur horizontal à gaz de 4 chevaux, modèle KV : 1 monteur horizontal à gaz de 4 chevaux, modèle EV : 1 moteur vertical à gaz de 8 chevaux, modèle HG : 1 modèle vertical à gaz de 4 chevaux, modèle DM ; 1 moteur vertical à gaz de 2 chevaux, modèle DV : 1 moteur vertical à gaz de 1 2 cheval, modèle DM : 1 moteur horizontal à pétrole de 3 chevaux, modèle E : 1 monteur horizontal à gazoline de 2 chevaux, modèle E : 1 moteur vertical à pétrole de 6 chevaux, modèle H.

40 diplômes d'honneur, 120 médailles d'or, etc., aux différentes expositions.

231. Grob, J.-M. und C°, Leipzig-Eutritzsch.

Moteurs à pétrole.

232. Held, H., Waiblingen b/Stuttgart.

Enveloppe protectrice pour chaudières.

233. Krebs, Wilhelm, fabrique d'armatures, Düsseldorf.

Niveau d'eau de sûreté incassable.

234. Kyll, Peter, Bayenthal b/Koeln.

Appareils pour distilleries et brasseries.

235. Laeis, Ed. und C°, Trier.

Installation pour fabrication de carreaux céramiques et briques.

236. Lanz, Heinrich. Mannheim.

Machines à vapeur, locomobiles, machines à battre le blé, machines agricoles.

237. Maschinenbau-Gesellschaft München, Munich.

Machine à vapeur accouplée avec une machine dynamo : machine à vapeur M. 10,000 ; machine dynamo M. 11,000.

Grand prix, Anvers 1885 ; deux grands prix, Paris 1889.

238. Molitor und C°, Heidelberg.

Moteur à pétrole ; une presse.

239. Mühlenbauanstalt, Maschinenfabrik und Eisengiesserei, vorm. Gebr. Seck, Darmstadt.

1 broyeur, modèle F. : 1 convertisseur L. F. : 1 machine à laver et sécher le blé : 1 machine à combiner, à décortiquer et brosser le blé.

240. Müller, M., constructeur-mécanicien, Tannstatt s/N.

Spécialité : cylindres pour meunerie.

241. Nachtigall et Jacoby, fabrique d'armatures, Leipzig.

Niveaux, pots de condensation et soupapes de toutes sortes.

242. Prött, C.-H., Rheydt.

Soupape à réduction pour conduits d'eau : flotteur réglable.

243. Société anonyme Seck, frères (Gebr. Seck-Mühlenbau), Dresden.

Machines de meunerie.

244. Swiderski, Th., Leipzig.

Moteurs à pétrole.

245. Thost, Otto, fabrique de grilles et de foyers, Zwickau (Saxe).

Modèle d'un foyer à combustion parfaite de la fumée : différents systèmes de grilles.

Les plus grandes distinctions aux expositions de Paris 1891, Chicago 1893, etc.

246. Weise et Monski, Halle s/S. et Bruxelles.

Pompes à vapeur.

Récompenses : Buenos-Ayres, Brême, Halle s/S., Melbourne, Anvers 1885, Düsseldorf, Berlin, Barcelone, etc.

247. Wienicker et Lieber, Varel sur Jade.

Machine pour couper le tabac modèle A, 2,125 fr.: machine pour couper le tabac modèle B0, 875 fr.

248. Wolff, G. Jr, maschinenfabrik, Linden a/Ruhr.

Grilles pour foyers.

CLASSE 23

Mécaniques et Machines-outils.

249. Banzhaf, F.-A., Cologne sur-Rhin.

Deux machines pour couper des poutrelles en I et des fers en E. Prix de la grande machine : 3,500 mark ; id. de la petite machine : 900 mark.

250. Bauermeister, Hermann, constructeur-mécanicien, Ottensen, près Hambourg.

Moulin à cylindres de porcelaine. Prix : 2,000 fr. ; machine à briser cacao, tannin, liége et substances chimiques, etc., etc.

251. Berliner Stickmaschinen-Fabrik, Schirmer, Blau et C°, 145, Köpnickerstrasse, Berlin.

Machines à broder en activité, produisant des broderies diverses.

Récompenses, Berlin 1874, Berlin 1879, Linz o/D. 1879, Leipzig 1880, Londres 1881, Altona 1881, Hannover 1884, Milan 1888, Bruxelles 1888, Chicago 1893.

252. Bielefelder Maschinen-Fabrik, anciennement Dürkopp et C°, Bielefeld.

Machines à coudre pour familles et industriels; vélocipèdes (Cycles) de tout genre ; moteurs à gaz, à benzine et à pétrole.

253. Borbecker Maschinenfabrik und Giesserei, Bergeborbeck s/Essen a/Ruhr.

Four double en fer à deux étages ; poids : 5,000 kil.

254. L.-W. Breuer, Schumacher et C^ie^, Kalk, près Cologne s/Rhin.

Machines-outils et hydrauliques.

255. Burberg, frères, Mettmann (Prusse Rhénane).

Moulin broyeur de matières tannantes et colorantes, de drogues, produits chimiques, etc., etc. ; échantillons de diverses montures.

256. Burtscheid, Ulrici et C°, Dülken.

Un métier pour tissage.

257. Drechsler, François-Joseph, inventeur et fabricant de machines, 15, Papenstrasse, Ottensen, près Hambourg.

Une grande machine à trier les pierres du café sans ventilateur. Prix : 3,000 mark ; une machine sur le même principe avec ventilateur, pour séparer les parties très pierreuses et très sales, comme le criblage et la brisure, le sable et les pierres du café, du riz, des céréales et graines

258. Düsseldorfer Werkzengmaschinen Fabrik und Eisengiesserei, HABER-SANG UND ZINGEN, Düsseldorf.

Trois machines à percer.

259. Falk et Bloem, constructeurs de machines-outils de précision et de machines pour des articles courants, Dusseldorf.

Tour de précision, 1,900 fr.; machine à fraiser de Coll, 1,500 fr. ; machine universelle à fraiser, 2,250 fr ; machine à fraiser, 1,900 fr. ; forerie verticale, 1,500 fr.; machine à colonne à aiguiser, 650 fr. ; machine à colonne à fraiser, 1,000 fr.; caisse avec outils, 600 fr.

260. Fleck-Söhne, C.-L.-P., atelier de construction de machines à travailler le bois, 31, Chausséestrasse, Berlin N. 4.

Machine automatique la plus nouvelle à affiler les dents de scies verticales ainsi que de scies circulaires. Privilège allemand n° 69675.

Diplômes à diverses expositions.

261. Ferd. Flinsch Actien Gesellschaft, Offenbach.

Machines pour la fabrication du tabac.

262. Fuxkenberg, Gust., Elberfeld.

Métier à tisser breveté.

263. Gehrckens, Otto, fabricant de courroies (maison fondée en 1867), Hambourg.

Courroies de transmission ; courroies demi-croisées brevetées.

Récompense, Stockholm 1886; diplôme de mérite, Augsbourg 1886 ; mention honorifique, Barcelone 1888; médailles d'or, Bruxelles 1888, Edimbourg 1890; médaille d'argent, Hambourg 1889 ; diplôme d'honneur de 1re classe, Londres 1891.

264. Gundelach et Yermann, Leipzig-R.

Une table contenant des appareils de précision.

265. Günther, C. und Co, Berlin.

Feutre.

266. Heckner, und Co, Braunschweig.

Machines à travailler le bois.

267. Helne, Gebr., Viersen.

1 centrifuge (essoreuse) à moteur direct; 1 table pour l'emplacement des catalogues etc.

268. Hemmer, L.-Ph., ateliers de construction, Aix-la-Chapelle.

Une machine à fouler le drap et les étoffes ; divers cylindres, etc., en métal et en masse plastique.

Médaille de bronze, Wittenberg 1869 ; médaille de progrès, Vienne 1873 ; médaille unique, Philadelphie 1876 ; 1re médaille, Aix-la-Chapelle 1879 ; médaille de l'Etat (argent), Dusseldorf 1880 ; 2e médaille, Leipzig 1880 ; médaille d'argent, Anvers 1885 ; médaille d'or. Gorlitz 1885 ; médaille unique, Chicago 1893

269. Heyligenstaedt et Cie, manufacture de machines-outils et fonderie, Giessen.

Spécialités : Machines à percer, à cintrer, à refouler et à souder ; poinçonneuses ; cisailles ; tours ; machines à raboter; étaux limeurs, etc., etc.

Médailles, Erfurt 1878, Offenbach 1879, Porto-Alegre 1881, Melbourne 1888-1889.

270. Hildebrandt, Söhne, G. Faurndan-Göppingen.

Poulies, Palier etc.

271. Karges, R., Braunschweig.

Machines pour la fabrication des saucissons.

272. Kölner Werkzeng Maschinen fabrik von Wilh., Quester, Koeln.

Machines pour la fabrication du tabac.

273. Lorch, J.-H., fabrique de machines pour nettoyage de plumes et duvets, Cannstatt (Wurtemberg).

Les plus hautes récompenses à diverses expositions.

274. Luther, G., constructeur, Brunswick.

Un cylindre à quatre rouleaux de 220/1000^{mm} ; un blutoir horizontal ; deux embrayages à brosses.

275. Martin, Emil, Duisburg.

Machines à laver.

276. Mayer et C^{ie}, Kalk.

Tricurs et métaux perforés.

277. Metzger, Chr. und C^{o}, Homburg v./d. Höhe.

1 presse hydraulique pour fabriquer des vermicelles et macaronis ; 1 machine pour entremêler la pâte, etc.

278. Meyer, Roth und Pastor, Koeln.

Une machine à boucles.

279. Montforts, A., M. Gladbach.

Peigneuse pour coton ; tondeuse pour tissu de coton ; laineuse pour tissu de coton ; machine à brosser et décatir pour tissu de coton ; machine à nettoyer pour tissu de coton.

280. Preusse et C^{ie}, constructeurs-mécaniciens (usine fondée en 1882), Leipzig (Saxe).

Spécialité de machines pour l'imprimerie, la reliure et les cartonnages : brocheuses à fil mécanique continu ; machines à broder au fil de lin sur ficelle, ruban ou gaze ; plieuses pour ouvrages de fonds et journaux faisant un à cinq plis ; machines à courber et à coudre les cartons ; machines à poser des coins métalliques aux boîtes en carton ; installations pour la fabrication des boîtes pliantes.

Diplômes et médailles d'or aux expositions de Munich, Bielitz, Strasbourg, Amsterdam, Batavia.

281. Reinecker, J.-E., fabrique d'outils, Chemnitz-Coblenz.

Machines universelles pour fraiser automatiquement dans chaque direction, munies de tous les perfectionnements ; machines à affûter les outils ; plusieurs tours de haut perfectionnement ; calibres de toutes sortes d'outils.

282. Rheydter Werkzing-Maschinen fabrik, Hiller und Duhr., Rheydt.

283. Schelter, J.-G. und Giesecke, Leipzig.

4 machines typographiques.

284. Wagner et Andreas, fabrique de machines-outils, Leipzig.

Spécialité : Fours de tout genre et de toute grandeur.

Récompenses à différentes expositions.

CLASSE 24.

Matériel de chemin de fer.

285. Mecklenburgische Waggonfabrik Actien Gesellschaft, Güstrow.

Locomotive pour chemins de fer secondaires.

286. Schwarzschild, Alex., Frankfurt a/M.

Rails de chemin de fer, brevetés.

VII. – PETITE CONSTRUCTION MÉCANIQUE.

CLASSE 27.

Mécanique de précision et petite construction mécanique en général.

287 .Deutsch-Amerikanische Maschinen-Gesellschaft, maison fondée en 1862, Francfort s/M.

Machines et appareils pour la fabrication des chaussures et pour la tannerie.

Diplômes et médailles, y compris la Königl. Preuss. Goldene Staats-Medaille.

288. Gandenberger'sche Maschinenfabrik von Georg Goebel, Darmstadt.

1. Machine rotative pour imprimer toutes sortes de papiers numérotés; 2. machine à imprimer les billets de chemin de fer de deux cotés à la fois; 3. composteurs div. à dater; 4. régulateurs à gaz; 5. pinces à découper et à plomber etc.

289. Gillissen et Pappert, Aix-la-Chapelle.

Machines et outils du dernier système pour la corroierie.

290. Hochheim, Ed., M. Gladbach.

Ventilateurs aspirateurs pour déplacement d'air.

291. Krebs, Friedrich, maison d'exportation Senefelder, Francfort s/Mein.

Machines et outils pour litho et typographie.

292. Lorch, Schmidt und C^ie^. Francfort s/Mein.

Machines et outils pour horlogers.

293. Sauerbrei und Beygang, Neuwied.

Ventilateurs à pression d'air pour fonderies.

VIII. – ÉLECTRICITÉ

CLASSE 28

Piles, dynamos, transmission électrique, éclairage, etc..

294. Hugo, v. Mitkiewiez und C^ie^, Koeln.

Appareil pour ciseler par la voie électrique.

295. Schumanns Elektricitätswerk, Leipzig.

Dynamo et électro-moteurs.

X. – INDUSTRIE DU VÊTEMENT

CLASSE 37

Cuirs et peaux.

296. Heucken Conrad und C^ie^, Aix-la-Chapelle.

Cuirs et courroies ; spécialité de cuirs laminés, comprimés et imperméabilisés.

XI. – INDUSTRIE DU BATIMENT

CLASSE 44

Chauffage et ventilation.

297. Herbetz, F.-A., Koeln.

Cubilot à jet de vapeur, système F.-A. Herbertz ; appareils de chauffage à vapeur.

CLASSE 45

Eclairage.

298. Dürr Ludw. und C^ie^, Bremen.

8 appareils d'éclairage dits « Dürr Licht ».

299. Klonne, August, mécanicien-constructeur, Dortmund, New-York, Milwaukée.

Constructions en fer, ponts, toitures, installation de mines, séparation de minéraux et de houille ; installation d'usines à gaz, fours à gaz, système Kéonne, condensateurs, extracteurs, régulateurs Bypap, laveurs à gaz, épurateurs, compteurs, gazomètres de tous systèmes et de toute capacité ; installation de brasseries.

Récompenses, Düsseldorf 1880, Anvers 1885, Chicago 1893.

XIII. – INDUSTRIES CHIMIQUES

CLASSE 49

Industrie du papier.

300. Heimbach, Thomas-Jos., fabricant de feutres pour papeterie, maison fondée en 1811, Düren (Prusse rhénane).

Production 7,000 kilos par semaine.

Feutres de toutes dimensions pour fabriques de papiers et de pâtes à papier (pâtes chimiques, pâtes mécaniques et pâte de paille); papiers de fantaisie, papiers peints et pour imprimeries. Spécialité de feutres pour machines à papier larges; coucheurs, montants et sécheurs, jusqu'à quatre mètres de large.

Diplômes et médailles à Vienne, Berlin, Anvers et Barcelone.

CLASSE 50

Procédés et produits chimiques et pharmaceutiques.

301. Erste deutsche Fabriek f. Asbestwaren, KATHE, JULIUS, maison fondée en 1853, Cologne.

Produits d'asbeste en tous genres ; matériaux isolants en asbeste, en liège et en Kieselguber pour tous les emplois de l'industrie et du bâtiment ; tous les calorifuges des tuyaux à vapeur et de la machine à glace de l'exposition de MM. De Naeyer et Cie ont été exécutés par la maison.

Plusieurs diplômes de premiers prix.

XIV. – INDUSTRIES ALIMENTAIRES

CLASSE 52

Sucrerie, boulangerie, pâtisserie, conserves, condiments.

302. Lehmann, J.-M., constructeur-mécanicien, Dresden - Löbtau (Saxe).

Machines pour la fabrication du chocolat, en marche.

CLASSE 54

Brasserie.

303. Seeger, C., fabrique de machines, Cannstatt.

Nettoyeurs pour brasseries, malteries, meuneries et huileries.

Médailles de bronze, Nurnberg 1876, Stuttgart 1880, Anvers 1885 ; médaille d'argent, Stuttgart 1889 ; médaille d'or, Paris 1891 ; diplôme, Cannstatt 1893.

304. Vereinigte Pommersche Eisengiesserei und Hallesche Maschinenbau-Anstalt, ci-devant Vaass et Littmann, Halle-a/Saale.

Machines frigorifiques, système d'acide carbonique et d'ammoniaque pour la fabrication de glace cristal et pour le refroidissement de caves et d'eau dans les brasseries, fabriques de margarine, boucheries, etc., ainsi que pour l'usage domestique ; armoires à glace et appareils à produire des eaux gazeuses.

Diplômes aux expositions de Berlin, Vienne, Melbourne, Sydney, Cincinnati et Halle-s/Saale.

XV. – GÉNIE CIVIL

CLASSE 57

Ports, canaux, routes, ponts, ascenseurs, constructions civiles, édifices publics, etc.

305. Blasberg, Eugen et C^ie^, Schutzenstrasse, 3, Berlin S. W.

Echelles.

32 médailles d'or et d'argent, etc.; prix d'honneur de la ville de Dresde.

XIX. – AGRICULTURE

CLASSE 63

Agriculture.

306. Kayser, Herm, Wiesenstrasse, 24, **Leipzig.**

Instruments agricoles; trieurs centrifuges à la main.

Récompenses, Munich 1888 et Berlin 1889.

307. Weber et C^ie^, Artern.

Machines agricoles.

AUTRICHE

V. – INDUSTRIE MINÉRALURGIQUE

CLASSE 18.

Verrerie, cristallerie, glacerie.

308. Granichtstädten, Angelina, filature de verre, XVIII, 7, Maynollogass, Vienne. — Objets de luxe en verre filé.

CLASSE 21

Métallurgie du cuivre, plomb, nickel, etc.

309. Skoda, E., fabricant de machines, Gusstahlhütte, Pilsen (Bohême). — Parties de machines; canons; hélice. Voir classes 23, 29, 58.

VI. – GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE.

CLASSE 23

Mécaniques et machines outils.

310. Richter, F., production de spécialités brevetées chimiques, Pilsen (Bohême).

Enduit pour les engrenages; extrait de la graisse d'adhésion pour courroies, graisses pour courroies de coton; pour courroies en cuir, sans résine, consistante à machine sans chaux et sans acide; pour boîte à étoupes restant consistante à 200° C.; garniture de la presse-étoupe, huilant automatiquement.

2me prix Melbourne 1888, 1889.

311. Skoda, E., fabrique de machines, Gusstahlhütte, Pilsen (Bohême).

Parties de machines; canons; hélice.

VII. – PETITE CONSTRUCTION MÉCANIQUE

CLASSE 25

Horlogerie.

312. Goriupp, Joseph, Gorz III, 12, Schützengasse, Vienne. | Compteurs de pas et divers numéroteurs.

VIII. – ÉLECTRICITÉ

CLASSE 28

Piles, dynamos, transmissions électriques.

313. Goriupp, Josef, Görz ; III, 12, Schützengasse, Vienne.

Voir classe 25.

314. Neumann, Alexander, galvaniseur I, 35, Franz-Josefs Quai.

Objets galvanisés, argentés et dorés.

CLASSE 29

Télégraphie, téléphonie.

315. Silas, Ferdinand, VI Dreihufeisengasse, 1, Vienne (Autriche).

Sémaphore électrique Silas pour tous genres de signaux sonores à grande distance ; psychro-termophore pour l'agriculture et l'industrie ; canon électrique système Silas, pour théâtres, orchestres militaires, réjouissances publiques, signaux d'alarmes réguliers et autres.

Médaille d'or, Paris 1878.

XVI. – NAVIGATION

CLASSE 58

Construction navale, etc.

316. Skoda, E., fabrique de machines, Gustahlhütte, Pilsen (Bohême). | Hélice.
Voir classes 21, 23, 29.

XVIII. – ART MILITAIRE

CLASSE 62

Armes de guerre, fortification, équipement.

317. Mautner, Isaac et Sohn, tissages mécaniques etc. à Schumburg et à Nachod (Bohême) et à Prattenbach (Basse-Autriche), I Schottenring 15, Vienne.

Tentes pour militaires.

Médailles, Trieste 1882; Vienne 1888; Philippopoli 1892.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE

VI. – GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE

CLASSE 23

Mécaniques et machines-outils

318. Abraham, frères et C°, Cleveland o/Ohio.

Brosserie métallique.

319. The Lukenheimer C°, New-York.

Robinetterie et graisseurs pour machines à vapeur.

IV. INDUSTRIE D'ART

CLASSE 12

Orfèvrerie, bijouterie, industrie diamantaire, joaillerie

320. Hahn, H.-F. et C°, Chicago, représenté par FISCHEL, Isid.

Bijouterie et pierres à tailler le diamant.

321. Rusch et C°, fabrique de bijoux, Chesnut street, Philadelphie.

322. Termendt, F., lapidaire et fabricant de bijoux, 57, Washington street, Chicago.

XIX. – AGRICULTURE

CLASSE 63

Machines agricoles

COLLECTIVITÉ DE FABRICANTS DE MACHINES AGRICOLES. Directeur général en Europe : M. G. W. SILCOX, 170, rue Royale, à Bruxelles :

323. The Utica Tool C°, de Utica, New-York.

324. The Bateman Joylement C°, de Grenlock, New-York.

325. The Bridsell Manufacturing C°, of South Bend, Ind.

326. The Stoddard Manufacturing C°, of Dayton, Ohio.

327. The Keystone Manufacturing C°, of Sterling, Ill.

328. J. J. Case Greshing Machine C°, of Racine Wise.

329. The New Home Sewing Machine C°, of Orange, Mass^ts^. Représentant à l'Exposition d'Anvers : O. JOERISSEN, ingénieur agricole.

330. The M^e^ Cormick Harvesting Machine C°, de Chicago. Représensentant à Anvers : M. PERCY LANKESTER, de Londres.

331. The Walter A. Wood Harvesting Machine C°, de Hossick Falls, New-York. Représ. à Anvers : MM. GRADDON et C°.

FRANCE

VI. – GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE

CLASSE 22

Machines motrices, machines d'épuisement, d'extraction, chaudières, etc.

332. Beaume, Léon, 60, avenue de la Reine, Boulogne-s/Seine.

Pompes.

333. Bollée, Ernest, Le Mans (Sarthe).

Béliers hydrauliques, machines élévatoires d'eau.

334. Bon et Lustremant, 24, rue du Faubourg - Poissonnière, Paris.

Treuil roulant hydraulique.

335. Brault, Teisset, Gillet, 14, rue du Ranelagh, Paris.

Turbines hydrauliques.

336. Brehier, E. et Cie, 42, rue de l'Ourcq, Paris.

Appareils de chaudronnerie.

337. Dandoy-Mailliard, Lucq et Cie, (Société) M. A. Vautier, administrateur-gérant.

Machines-outils pour le travail des métaux; machines à vapeur.

338. Delaunay - Belleville, Saint-Denis (Seine).

Générateurs Belleville.

339. Egrot, 19, 21, 23, rue Mathis, Paris.

Chaudronnerie.

340. Gaillet, Paul, 8, rue Nicolas-Leblanc (Lille) Nord.

Appareils pour l'épuration des eaux.

341. Hennequin, P., 45, rue Jacob, Paris.

Moteurs rotatifs, compteur d'eau, lampes régulateurs électriques simplifiées, système suisse ; indicateur électrique de vitesse.

342. Labitte, C., 25, passage Ménilmontant, Paris.

Moteurs, tours, bains pour la galvanoplastie.

343. Morane, Jeune (Florentin), 23, rue Jenner, Paris.

Machines pour stéarine, bougies et celluloïd; presses et pompes hydrauliques

344. Maiche et Goubaux, 45, rue Jacob, Paris.

Générateur inexplosible de vapeur, appareil de stérilisation de l'eau.

345. Société française des Moteurs Crebessac, 92, rue Richelieu, Paris.

Moteurs à gaz et à pétrole.

346. Wallois, Maurice, 171, rue de Flandre, Paris.

Machines à fabriquer le savon.

347. Wauquier, E. et fils, constructeur, 69, rue de Wazemmes, Lille (Nord).

Pompes centrifuges

348. Warein et Defrance, 54, boulevard Montebello, Lille (Nord).

Chaudronnerie, appareils pour distilleries agricoles et industrielles.

CLASSE 23

Mécanique et machines-outils

349. Bouhey, fils E. et Ph., usines, 43, avenue Daumesnil, Paris.

Machines-outils pour travailler les métaux.

350. Boulet et Cie, 31, rue Boinod, Paris.

Machines à eaux gazeuzes.

351. Boulet et Cie, 28, rue des Ecluses-Saint-Martin, Paris.

Machines pour briqueteries et tuileries

352. Cahen, Salomon, 10, place Thiers, Morlaix (Finistère).

Machine à fabriquer les verres pour optique.

353. Compagnie Française des Moteurs à gaz et de construction mécanique, 156, rue Croix-Nivert, Paris.

Machine à glace.

354. Delettrez, Gustave, 7, rue Gide, Levallois (Seine).

Graisseurs automatiques à dépense variable et réglable à volonté.

355. Delaroche, E. et ses neveux, 9, rue Friant, Paris.

Matériel pour le blanchissage.

356. Droux, Léon, 48 et 50, boulevard des Batignolles, Paris.

Appareils pour la fabrication des acides gras, appareils pour la distillation de glycérines.

357. Gauthier et Cie, 10, rue Corne-de-Cerf, Lyon.

Joints à vapeur.

358. Grosselin, père et fils, Sedan (Ardenne-).

Machine à lainer les tissus

359. Guéret, frères, 72, boulevard de la Gare, Paris.

Machines pour la fabrication des eaux gazeuses.

360. Herlin, Auguste, 108, quai Jemmapes, Paris.

Tours et accessoires à polir, raboteuses.

361. Lavenas, ainé Auguste, 24, rue des Gravilliers, Paris

Machines à fabriquer les boîtes à houppe.

362. Muller et Roger, 108, avenue Philippe-Auguste, Paris.

Accessoires pour machines à vapeur.

363. Pesant, frères, Maubeuge (Nord).

Scierie circulaire, scierie à ruban, moulureuse dite toupie, machine à raboter, dégauchisseuse, machine à mortaiser, machine à mortaiser verticale.

364. Philippe, Alfred, 124, boulevard Magenta, Paris.

Filtres.

365. Ravasse, E., 99, rue de Crimée, Paris.

Presses et machines, machines-outils de précision et perfectionnées.

366. Sculfort et Fockedey, Maubeuge (Nord).

Machines-outils à travailler les métaux.

367. Société de Soudage, 7-9, rue Cail, Paris.

Machines à souder les boîtes à conserves.

368. Villain, R. fils et Cie. 18, rue des Rogations, Lille (Nord).

Machines automatiques à enrouler les fils sur cartes, pelotes et bobines.

CLASSE 24

Matériel de chemins de fer

369. Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, 88, rue St-Lazare, Paris.

Une locomotive et deux voitures.

370. Le Blanc, Jules, 52, rue du Rendez-Vous, Paris.

1° Machine à fileter à chaud les tire-fonds de chemins de fer et les vis ; 2° machine à forger les écrous.

371. Legrand, Achille, Raismes (Nord)

Voies portatives et matériel roulant ; traversines métalliques brevetées en usage dans toutes les grandes houillères de France.

Les plus hautes récompenses aux expositions d'Anvers, Bruxelles, Paris.

372. Paupier, Léonard, 1 et 3, rue Sthendal, Paris.

Instruments de pesage ; matériel de chemins de fer à voie étroite.

VIII. – ÉLECTRICITÉ

CLASSE 28

Piles, dynamos, transmissions électriques, éclairage, etc.

373. Commasi et Goubaux, 45, rue Jacob. Paris.

Electrolyseurs.

374. Henrion, Fabius, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Machines et appareils électriques.

CLASSE 29

Télégraphie, téléphones, etc.

375. Mors, Emile, 48, rue du Théâtre, Paris.
Téléphones, microphones, télégraphes.

376. Mildé, Charles, 26, rue Laugier, Paris.
Transmetteur microphonique ; récepteur téléphonique.

XI. – INDUSTRIE DU BATIMENT

CLASSE 44

Chauffage et ventilation.

377. Farcot fils, 189, rue Lafayette, Paris.
Ventilateur.

XIX. – AGRICULTURE

CLASSE 63

378. Allaret (Vᵉ) et Lefebvre, G., Rantigny, près Liancourt (Oise).
Machines agricoles.

379. Cabasson, J., 108, rue Saint-Maur, Paris.
Machines agricoles.

GRANDE-BRETAGNE

VI. – GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE

CLASSE 22

Machines motrices, machines d'épuisement, d'extraction, chaudières, etc.

380. Babcok et Wilcox, Limited, 14, place de Brouckère, Bruxelles.

Chaudière multitubulaire, inexplosible, système Babcok et Wilcox.

381. Bryan, Donkin et C^ie^, Southward Park R^d^, Londres S. E.

Machines d'épuisement et accessoires; soupapes au gaz, glissières, etc., pour travaux au gaz.

382. Burt, Peter et C^ie^, Mountblue Engineering Works, fabrique de moteurs à gaz, Glasgow. Représentant pour l'exposition, L. VALCKE, Ostende.

Moteur à gaz de 16 à 18 chevaux muni d'un «Selfstarter» construit pour la production de la lumière électrique; moteur à gaz de 4 à 5 chevaux; moteur à gaz de 2 chevaux. Tous ces moteurs fonctionnent.

383. Davis et C^ie^, Limited, 12, Fenchurch Street, Londres E. C. Représentants MAYER & MERTZ, 30, rue de la Princesse, Anvers.

Machines à vapeur motrices.

384. Galloway's Limited, Knot Mill Iron Works, Manchester. Représentants MAURICE DE LÉON et C^ie^, Lowes College Green, Bristol.

Intérieur d'une chaudière du type Galloway 28.0 × 7.0, avec tubes de toutes espèces.

Récompenses: Vienne, Paris, Londres, Philadelphie, etc.

385. Linotype Compagny, Limited, For sole Agent: THE MACHINERY TRUSH, LIMITED, 16, Serjents, Suu Fleet Street, Londres.

Une machine linotype.

386. Steel Forging et Ball Bearing C^ie^, Limited, 22, Chaneery Lane, Londres H. C.

Laminoir.

387. Tangyes, Limited, Birmingham. Représentant HENRI WILFORD, Bruxelles.

Moteurs à gaz Tangyes principe Otto, brevets Prinkney's, force nominale 30 chevaux (force indiquée 85 chevaux, force effective 73 chevaux), muni du metteur en train de sûreté Prinkney's et d'un tube d'ignition breveté, en alliage, etc.

388. Williams, John, Georges, Birmingham.

Chauffoir à eau alimentaire pour chaudières, etc., utilisant la vapeur des machines, la condensant et la forçant à rentrer dans la chaudière à une température de plus de 100 degrés, Fohrenheit.

CLASSE 23

Mécaniques et machines-outils.

389. Brooks, H. and C°, Salford, Manchester.

Machine légère à tisser.

390. Central Cyclone and C° Limited, 9, Fenchurch avenue, London E. C.

Machine à moudre.

391. Copley Turner and C° Limited, Vulcan Works, Middlesbrough.

Filters « the Harris » pour eau alimentaire.

392. The Dermatine Company Limited, 13, Herring street, Londres Camberwell. Repr. : DEWEERT, J.-L., 3, rue des Claires, Anvers.

Produits divers en Dermatine (produit du caoutchouc) ; courroies de transmissions : clapets de pompes à air et à circulation ; bourrages, anneaux hydrauliques et pistons de pompes ; joints, tampons, nattes, semelles, tuyaux pour eau, gaz, acides, huiles, pétrole, alcalis, etc. La Dermatine est un produit spécial résistant à l'usure, à la chaleur, au froid, aux huiles, aux acides et aux alcalis.

393. The Hardy Patent Gick and C°, Sheffield. Repr. : HEIGES, THÉO, 110, boulev. du Nord, Bruxelles.

Désintégrateurs, pulvérisateurs.

394. Lieberman, David, 17, Lower College Green, Bristol. Repr. : DE LION, MAURICE AND C°, 7, Lower College, green, Bristol.

Procédé électrique pour gravures et vaisselle ; collection d'articles gravés et argentés par ce procédé.

Médaille d'or, Paris 1893 ; diplôme d'honneur, Monaco 1893.

395. Temperley's Patent, London. Représentant : WILLIAMS, H., 4, rue Waghemaken, Anvers.

Transporteur.

396. The Lockwood and C°, Océan Works, St Marys Road, Sheffield.

Tuyaux de pistons pour la marine et d'autres machines, comme machines à gaz et à l'huile.

397. Musto, J.-J. and C°, Clinton Road Mile End, London E.

Filtres.

398. Robinson, Thomas and Sons, Rochdale, Railway-Works.

Machine à travailler le bois.

399. Royle, Joseph, 75, Lily street, Manchester. Représentant à Bruxelles : M. DÉRIDOUX.

Machine à graver le verre (en fonctionnement) ; machine à tisser, fabrique sur place ; objets fabriqués à vendre.

400. Sagar, G. and C°, Halifax, Yorkshire.

Machine pour travailler le bois.

401. Smith et Coventry, L., Gresley tronworks, Salford, Manchester. Agent général et dépositaire, Ad. JANSSENS, 16, place de la République, Paris.

Four vertical de 1,000 sur 750 m/m à deux barres porte-outils. Poids 8,500 kilos. . . 11,500

Four duplex pour la robinetterie, brevet «Ford Smith» 250 m/m de pointes, banc de 3,200. Poids 2,000 kilos 4,900

Four revolver, à façonner et à fileter le cuivre, brevet « Cooper » 200 m/m de pointes, banc de 1,500. Poids 900 kilos . . 2,750

Four revolver automatique, à fileter et à façonner les boulons, vis, etc., brevet Smith et Coventry, 230 m/m de pointes admettant 65 m/m et pour fileter à 50 m/m, banc de 2,44. Poids 1,700 kilos. 4,950

Machine à faire les rainures de clavetage, brevet «Knowles» pour rainures jusqu'à 20 m/m × 10 m/m. Poids 800 kilos . . . 2,100

Machine radiale à percer, à tarauder et à goujonner perfectionnée, rayon de 1,500, arbre de 63 m/m. Poids 3,700 kilos . 4,700

Machine verticale à percer, à tarauder et à goujonner perfectionnée admettant 900m/m, arbre de 50 m/m, chariots composés. Poids 1,500 kilos 2,450

Machine à fraiser horizontale et verticale, brevet «Adamson» pour fraises jusqu'à 300 m/m de diamètre 600 m/m de longueur, largeur 1,060, hauteur admise 750 m/m, course du plateau 3,000. Poids 11,500 kilos . . 12,500

Machine universelle à affûter les fraises. Poids 250 kilos. . 975

Outillage divers : porte-outils brevetés, appareils à tarauder brevet « Pearn ». Mèches hélicoïdales et alésoir.

Médailles d'or, Manchester 1875 et 1876, Amsterdam 1883 ; diplômes d'honneur, Anvers 1885, Paris 1886.

402. Stevens, Thomas, Stevengraph Works, Conventry.

Métier perfectionné Jacquard (en mouvement), et métier pour soie épaisse.

403. Telghman's Patent Sandblast and C° Limited, Watery Lone, Sheffield. Repr. : DE LÉON, MAURICE AND C°, Lower College Green, Bristol.

Machines travaillant avec sable (en mouvement), pour gravure du verre par vapeur : id. pour gravure du verre par l'air comprimé, pour gravure du verre en général ; outillage et moulage du verre ; collection d'objets fabriqués par ce procédé.

404. Wilde, William, 3, Paulton's Square Chelsea, London.

Métier à tisser la soie pour les fabriques de frocards, foulards en soie. Le métier fonctionne à la main.

CLASSE 24

Matériel de chemins de fer

405. The Westinghouse Brake et C°, Limited, 82, York Road Ringscross, London N.

Frein Westinghouse à air comprimé et à action rapide. Appareil complet démontrant le fonctionnement des freins sur un train de vingt voitures.

VIII. – ÉLECTRICITÉ

CLASSE 28

Piles, dynamos, transmission électrique, éclairage, etc.

406. The Electro Plate Manufactures Alliance. Représentant : WALTER STENNING, 134, Cheapside, London, E. C.

Coutellerie, vaisselle électro et gravures à l'électricité.

IX. – INDUSTRIES TEXTILES

CLASSE 33

Tissus de laine

407. Fred. Jones et C°, Perren street, Kentiset Town, Londres. Représentant : DEWEERT, J.-L., 3, Longue rue des Claires, Anvers.

Laines de scories en flocons et en matelas, et bandes calorifuges pour couverture de chaudières et tuyaux à vapeur pour glacières à frigorifères, pour rendre les bâtiments à l'abri du feu.

XI. – INDUSTRIE DU BATIMENT

CLASSE 44

Chauffage et Ventilation

408. Edward Green et Son, Limited, 2, Exchange street, Manchester.

Machine économisant le combustible.

409. James Scott et C°, Oldham.

Le brevet « Scott » pour l'éclairage au gaz et le « Scott Thopp » breveté pour réflecteurs.

XIV. – INDUSTRIES ALIMENTAIRES

CLASSE 56

Vins et boissons fermentées

410. Bratby et Hinchliffe, Sandford street, Manchester. Représentant : Frères Claes, 26, rue du Grand Goddaert, Anvers.

Fabrique d'eaux minérales gazeuzes et de tous les accessoires pour les fabriquer ; machines pour fabriquer les eaux et limonades gazeuses ; machines à boucher les bouteilles mécaniques, syphons, caisses et étiquettes.

14 médailles d'or, d'argent et diplômes d'honneur, Bruxelles 1888, Paris 1889, Saltaire 1887, Melbourne 1889, York 1889, Adelaïde 1887, Dublin 1892, Calcutta 1883.

XIX. – AGRICULTURE

CLASSE 63

411. John Crowley et C°, Sheffield. Représentant : Frères Claes, 25, rue du Grand Goddaert, Anvers.

Machines agricoles et outils.

RUSSIE

VI. – GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE

CLASSE 23

Mécaniques et Machines-outils

412. Nobel, Bakou, représenté par Reeth, A., Anvers.	Appareils de démonstration des différents usages du pétrole : mécanique, usages domestiques, etc.

SUÈDE

VI. – GRANDE CONSTRUCTION MÉCANIQUE

CLASSE 23

Mécaniques et machines-outils

413. Koopman et C°, représentant, Amsterdam.

Moteur-turbine, dynamo-turbine et pompe-turbine à vapeur, du système rotatif du Dr Gustaf de Laval, à Stockholm.

Diplôme d'honneur, St-Pétersbourg 1892 ; 1er prix, Chicago 1893 ; médailles d'or, Amsterdam 1893, Batavia 1893.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES EXPOSANTS

CLASSE.

A

Abraham, frères et C°, Cleveland . . 23
Administration des chemins de fer de l'Etat Belge, Bruxelles. . . 23—24—28
Albar et Lefèbre, G., Liancourt (Oise). 63
Allard-Masy, Châtelineau. 24
Allard, Châtelineau 19
Alberts, A., Gand 22
Alliance Industrielle, Bruxelles. . . 7
Ateliers Bollinckx, Bruxelles. . . . 22
Ateliers de la Biesme, Bouffioulx. 22—23—24
Ateliers de chaudronnerie d'Awans, Awans 22
Ateliers de Constructions mécaniques, Mulhouse 22

B

Babcock et Wilson, Limited, Bruxelles 22
Bakeljan, Gand 22
Baltus, A., Bruxelles 22
Banzhaf F. A., Cologne-sur-Rhin . . 23
Bauermeister, H., Ottensen . . . 23
Beaume, L., Boulogne-sur-Seine . . 22
Bell Telephone Manufacturing, Anvers. . . . . 28—29
Belot, Ch., Bruxelles . . . . 10—28—29
Beliard et Fletcher, Anvers. 5—9—22—23
Berliner Stikmaschinenfabrik, Berlin . 23
Berthels, C., Bruxelles. 11
Bielefelder Maschinenfabrik, Bielefeld 23
Blasberg, Eug. et C°, Berlin S.-W. . 57
Bogaerts, Ed., Anvers. 55
Bolée, E., Le Mans 22
Bon et Lustremant, Paris. 24
Boone-Carette, A., Molenbeek . . . 29
Borbecker Maschinenfabrik, Bergeborbeck-s/Essen a/Ruhr 23
Boty, G., et Moreau, L., Bruxelles. . 24
Bouhey, fils, Paris 23
Boulet et Cie, Paris. 23
Boulet et Cie, Paris. 23

CLASSE.

Boukaert et C°, Bruxelles. 23
Bougne', Ch., Ledeberg . . . . 22—26
Bratley et Hinchleffe, Saudfort . . . 56
Brault, Teiss et Gillet, Paris. . . . 22
Brehier, E. et Cie, Paris 22
Breuer Schumacher et C°, Kalk. . . 23
Brooks, H., et C°, Manchester . . . 23
Bryan-Dronkin et C°, Londres E. S. . 22
Bufzke, F. et C°, Berlin 22
Burberg frères, Mettmann 23
Burt-Peter et C°, Ostende. 22
Burtscheid Ulr., Dulken 23

C

Cabasson, J., Paris. 63
Cahen, Salomon, Morlaix (Finistère). 23
Candeil, J., fils, Bruxelles 52
Carels, frères, Gand 22
Cassart de Fernelmont, Gembloux . . 29
Case, J. I, Greshing Mach. Co of Racine Wiss. 63
Central Cyclone C°, London E. C. . . 23
Chantier naval des Flandres, Bruges. 22—23—41
Charpentier, L., Verviers. . . . 23—32
Chocolat Baron, Anvers 52
Colliard-Penant, J., Bruxelles . 14bis—18
Commasi et Goubaux, Paris 28
Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et de la Méditerranée, Paris. 24
Compagnie d'électricité, Liége . . . 28
Compagnie française des moteurs à gaz et construction mécanique, Paris. . 23
Compagnie hydro-électrique, Anvers . 57
Compteurs à gaz et autres appareils, Bruxelles 28
Compteurs et matériel d'usines à gaz, Bruxelles . . . . . 14bis—18
Copley-Turner C°, Middlesbrough . . 23
Cressonnières (des), A.-E., Bruxelles. 23—51
Crowley, J. et C°, Sheffield 63

CLASSE.

D

Daelstaen, M , Bruxelles . . . . 22—27
Dampfkesselfabrik, Braunschweig . . 22
Dandoy-Mailliard, Lucq. et Cie, Paris. 22
Dassonville (de). Saint-Hubert . . 52—63
David, A., Hoboken . . . . . 22—27
Davis et Co, Londres E. C. 22
Decunsel, F., Molenbeek. 23
Decq, E. et Co, Bruxelles 23
Decker, Ch., Bruxelles. . 19—23—50—53
D'Haensens-Gauthier, E., Gand. 23—27—47
Delaunay-Belleville, St-Denis. . . . 22
Delettrez, Gustave, Levallois (Seine) . 23
Delaroche, E. et neveux, Paris . . . 23
Demoor, J., Bruxelles. 23
De Nayer et Co, Willebroeck , 9—22—23
49—52
Deneffe, J. et Co, Liége . . . . 22—23
Deprez, G., Jemeppe 22
Deroover, L., Willebroeck . . . 23—55
Dervaux et Co, Farciennes . . 22—50
De Schampelaere, E., Gand . . 47—50—51
De Schampelaere, P., Gand . . . 47—50
Deutz, Cologne 22
Deur, L. et Co. Bremen 45
Deutsch Amerikanischemaschinen gesellschaft, Francfort-sur-Mein . . 27
De Vylder et Migom, Mont-St-Amand . 23
Drechsler, F. J., Attensen 23
Dresdner Gasmotorenfabrik, Dresde . 22
Droux, L., Paris 23
Dusseldorfer Werksengmaschinenfabrik, Dusseldorf. 23
Dusseldorfer Eisenwerk, Dusseldorf . 19

E

Ehrhardt, M., Wolfenbüttel 22
Electricité et hydraulique, Charleroi . 28
Electrique (L'), Bruxelles . . . . 19—28
Ergot, Paris. 22
Erste Deutsche fabrik, Asbestwaren, F., Cologne 50

F

Falk et Bloem, Dusseldorf. 23
Farcot, fils, Paris 44
Fetu-Defize, A. et Co, Liége. . . 22—23
Fétu, J., aîné, Cureghem. . . . 23—37
Fleck-Shöne, Berlin. 23

CLASSE.
Flinsch Actien Gesellschaft, Offenbach. 23
Foidart, M., Bruxelles. . . . 22—24—28
Fourneaux, Jumet . . . . . 23—31—37
Fuxkenberg, G., Elberfeld 23

G

Gaillet, P., Lille (Nord) 22
Galloways, L., Bristol 52
Gandelach et Yermann, Leipzig . . 23
Gaudenbergersche Maschinenfabrik, Darmstadt 27
Gauthier et Cie, Lyon 23
Gausset, A et Co, Jumet 22
Gehrckens, Otto, Hambourg 23
Germain, A., Monceau-sur-Sambre . 24
Gillain, P., Anvers 63
Gillissen et Pappert, Aix-la-Chapelle . 27
Goetghebuer, A., Bruxelles 36
Gorinpp, J., Vienne . . . . . 25—28
Goubet, A., Louvain . . . . . 22—23
Granichstäten, A., Vienne 18
Grien, E et fils, Manchester. . . . 44
Grimme, N. et Co, Brunschweig. . . 8
Grob, J. M. et Co, Leipzig, Eutritzsch . 25
Grosselin, père et fils, Sedan . . . 23
Guéret, frères, Paris 23
Gunther et Co, Berlin 23

H

Hahm, H.-F. et C , Chicago 12
Halot, Bruxelles. . . . 9—22—52—54
Hayrs, A., Clabecq. 22
Heckner et Co, Brunschweig 23
Heimbach, T., Düren 49
Heimmer, L., Aix-la-Chapelle . . . 23
Held, H., Waiblingen 22
Helne, Gebr., Viersen 23
Henneman, V., Assebrouck 22
Hennequin, P., Paris 22
Henricks, J., Hodimont 22
Henrion, F., Nancy. 28
Hepner, Bruxelles . . . . . 19—22
Herlia, Aug., Paris 23
Herbetz, F.-A., Koeln 44
Heyligenstaedt et Co, Giessen . . . 23
Hikgins, J., Bruxelles. 36
Hildebrandt, Jöhne, Faurndau-Goppingen 23
Hoctheim, Ed , Gladbach. 27
Höveler et Dieckhaus, Papenburg . 21

CLASSE.

I

Industrie (L'), Wilsele 24
Inrig, A.-C., Anvers . . . . . 22 -28

J

Jahn et C°, Boitsfort . . . . . 22—24
Janssens, Ad., Paris 23
James Scott et C°, Oldham 44
Jaspar, J., Liége . . 8—19—21—24—28
Joly, J., Saint-Ghislain 22
Jones, Ferd. et fils, Londres 33
Joris, E, Charleroi 36

K

Karges, R., Braunschweig 23
Kayser, H., Leipzig 63
Koerting, frères, Bruxelles . . . 22—44
Köher Werkzeng, Maschinenfabrik, Koeln 23
Kohn, Max, Bruxelles . . . . . 22 -45
Konne, A., Dortmund: 45
Koopman et C°, Amsterdam 23
Krebs, F., Francfort-s/Mein: . . . 27
Krebs, W., Dusseldorf 22
Kyll, P., Bayenthal b Koeln . . . 22

L

Labitte, C., Paris 22
Lavenas aîné, Aug., Paris, ... 28
Lanz, H., Mannheim 22
Lauis, E. et C°, Frier 22
Leblanc, J., Paris 24
Lebrun, Bruno, Nimy 22
Lebrun-Massart, Bruxelles 63
Lechat, J., Gand 23
Lefèvre, H., Bruxelles. 52
Legrand, A, Mons . . . . . 24—41
Legrand, A, Raismes. 24
Lehmann, J.-M., Dresden 52
Le Progrès industriel, Bruxelles . . 27
Leveque, J. et C°. Herstal . . 22—23—41
Lieberman, D., Bristol. 23
Linnebrits Cuyx, L., Louvain . 23—31—27
Lithotype C°, Londres 22
Lion, H., Dusseldorf 9
Lorch, J.-H., Cannstatt 23
Lorch, Schmidt et C°. Frankfort-sur-Mein. 27
Lutter, G., Brunschweig 23

CLASSE.

M

Mabille, Valère, Mariemont . . 19—23—24
Machines à fabriquer les cigares, Bruxelles . . . . . 27—55
Maiche et Goubaux 22
Marneffe (de), H. et C°, Liége . . 19—23
Martin, E., Duisburg 23
Maschinenbaugesellschaft, Munich. . 22
Matissen, S., Couillet . . . . 19—22—58
Mautner, J., Schottenring. 62
Mayer et C°, Kalk 23
Meck enburgische Waggonfabrik, Güstrow 24
Meinecke, H., Verviers . 8—28—57—58
Merlander-Spier et C°, Anvers . 23—50bis
Mettewie, frères, Molenbeek . . 81—23—27
Metzger, Ch. et C°, Homburg v. d. Hohe. 23
Meyer Roth. Pastor, Koeln 23
Mildé, Ch., Paris 29
Milklewiez V. et C°, Koeln 28
Ministère des Chemins de fer, Bruxelles 29
Molitor et C°, Heidelberg 22
Montforts, U., Gladbach 23
Morano, F., Paris 22
Morile, J., Nuremberg 16
Mors, E., Paris 29
Muhlenbauanstall Maschinenfabrik, Darmstadt 23
Mullender, A, Liége . . . . . 24—57
Muller, M., Taunstatt s/N. 22
Muller et Roger, Paris. 23
Musto, J.-J. et C°, Londres E. . . . 23

N

Nachtigall et Jacobs, Leipzig. . . . 22
Neumann, A. 28
Neysens, Anvers . . . . . 23—24
Nizet, D.-F.-J, Charleroi. . . . 23—41
Nobel, Bako 23
Noulet, E., Bracquegnies. 24

P

Paupier, L., Paris 24
Pesant, frères, Maubeuge (Nord) . . 23
Persoons, A, Anvers 29
Phillipe, A, Paris 23
Preusse et C°, Leipzig. 22
Prôtt, C. N., Rheydt 23

CLASSE.

R

Radermecker. A., Verviers . . . 23—37
Ravasse, E., Paris 23
Reinecker J. E., Chemnitz-Coblenz . 23
Rheydter Werkzing Maschinenfabrik, Rheydt 23
Richter, F., Pilsen 23
Robinson, Th. et Sons 23
Royackers, F., Anvers. . 14—20—42—14
Röhrs, Ch, Spa. . . . . 8—22
Roothaan-Alewyns et Cº, Bruxelles . 28
Rotts, A., Anvers 8
Royle, J., Manchester. 23
Rusch et Cº, Philadelphie. 12

S

Sabbe-Maselis, E, Roulers 22
Sagar, G. et Cº, Yorkshire 23
Sauerbrei et Beggang, Nenwica. . . 27
Sax, Félix, Laeken . . . 21—24—27—45
Schelter, J. C., Leipzig. 23
Schoonjans, Gand 63
Seulfort et Fockedey, Maubeuge . . 23
Schwarzschild U., Francfort-s/Mein . 24
Schumanns Electricitätswerk, Leipzig. 28
Schwarzschild, A, Francfort-s-Mein. 24
Seeger, C, Cannstatt 34
Silas, F., Vienne 29
Skoda, E., Pilsen . . . . 21—23—58
Société des Aciéries d'Oberbilk, Dusseldorf 19
Société anonyme des Aciéries de Charleroi, Marcinelle . . 19—22—23—24—28
Société anonyme des ateliers Nicaise et Delcuve, La Louvière 24
Société anonyme Charlet, Ad. et Pierret, Bruxelles . . . . . 19—22—46
Société anonyme Cockerill, John, Seraing . . . 19—22—24—39—57—58
Société anonyme de construction de Malines 24
Société anonyme Dyle et Bacalau, Paris 24
Société anonyme de fabrication de boulons de la Blanchisserie, Marcinelle . 19
Société anonyme de fabrication de l'accumulateur Tudor, Bruxelles. . 28—29
Société française des moteurs Crebessacs, Paris. 22
Société anonyme des Forges et Aciéries de Bruges 24

CLASSE.

Société anonyme des Forges et Usines de Gilly. . . . . 19—22—23
Société anonyme des Fonderies de Haine-Saint-Pierre 24
Société anonyme des Haies de Gilly. . 23
Société anonyme de Marcinelle et Couillet . . . . 15—19—22—24—28—62
Société anonyme de Matériel de chemin de fer, Paris . . . . . 24—28
Société anonyme de Morlanwelz . . 24
Société anonyme des Moteurs économiques, Bruxelles . . . . . 22—44—52
Société anonyme Phœnix, Gand 22—23—28
Société anonyme Seck frères, Dresden . 22
Société de soudage, Paris. 23
Smith et Coventry Dimited, Manchester 23
Stevens, Th., Coventry 23
Stiel Eorging and Balt Bearing Cº, Londres N. E. 22
Swiderski, Th., Leipzig 22

T

Tangyes Limited, Birmingham . . . 22
Telegram's Patent Sand Calot and Cº, Limited, Sheffield 23
Temperley's Patent, Londres . . . 37
Ternenat, F., Chicago. 12
The Antwerp Thelephone and Electrical Works, Berchem. 29
The Bateman-Grenloet. 23
The Birdsell Manuf. Cº South Bend Ind. 23
The M. Cormick Flawsting Machine C. of Chicago, Jlls 23
The Electro Plate Manuf. Alliance, Londres E. C.. 28
Theyskens. A., Testelt. . . . 23—24—47
The Dermative Cº Limited, Londres . 23
The Hardu Patent Guik Cº, Bruxelles. 23
The Keystone Man. Sterling-Jlls . . 23
The Lockwoord and Cº, Sheffield . . 23
The Lunkenheuner Cº, New-York . . 23
The New Flome Seuing Mach. Cº of Orange Man. 23
The Stoddard Man. Cº of Dayton Ohio. 23
The Ultica Tool Company of Ultica, New-York. 23
The Walter a Wood Flawsting Machine C. of Flossiek Fallo 23
The Westing Brake and Cº Limited, Londres M. 24
Thomas, Aug. et Cº, Bruxelles . 19—24—46
Thomas, père et fils, Liége 23

	CLASSE.
Thost, O., Zwickau	22
Treels, J., Anvers	24—27
Trimsborn et Dumon, Schaerbeek	28—29

U

Universal Correspondance Pen Natowitz Co, Anvers	11—19
Usines Beauwé, Liége	22—52
Usines de Braine-le-Comte, Bruxelles	24
Usines et fonderies Baume et Marpent, Haine-Saint-Pierre	19—23—24
Uyttereist, F. et Co, Bruxelles	18—23

V

Van Bunnen, S., Bruxelles	28—29
Van Dame, V., Anvers	22
Van Rymenant, H, Anvers	21—24
Vater, A., Dresde	19
Velghe, R., Gand	22—23—58bis
Vereinigte Pommerche Eisengiessery et Hallesche Maschinenbau-Anstalt, Halle-s/Saale	54
Verhaghen, A., Malines	24
Villain, R. fils et Cie, Lille	23
Von Ham, Ch., Anvers	24

W

Wagner et Andreas, Leipzig	23
Wallois, M., Paris	22
Warein et Defrance, Lille	23
Wauquier, E., Wazemmes	22
Weber et Co, Artern	63
Weise et Monski, Halle-s/S.	22
Wienicker et Lieber, Varel-s/Jade	22
Wildl, William, Londres	23
William, Josson, Birmingham	22
Wolff, G., Linden-a/Rühr	22

X

Xhoneux, G., Verviers	23—32

Z

Zummermann-Hanrez et Co. Monceau-sur-Sambre	24

SECTION DE LA NAVIGATION

SECTION DE LA NAVIGATION

COMMISSION

Président, Commissaire Spécial :

M. **Best, John-P.**, armateur, boulevard Léopold, 147, Anvers.

Vice-Présidents :

MM. **Verbrugghe Th.**, directeur de l'Administration de la Marine du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, Bruxelles;
Ortmans, M., délégué de la Société John Cockerill, boulevard Léopold, 93, Anvers.

Secrétaire :

M **Van der Straeten, Ed.**, Consul du Japon, chaussée de Malines, 265, Anvers.

Membres :

MM. **Bruneel, C.**, Echevin de Commerce, Gand ;
Bulcke, Aug.-A., courtier de navires, Anvers ;
Crets, J., ingénieur de la Société Cockerill, Hoboken ;
d'Arippe, E., Bruxelles ;
de Bary, Albert, négociant, Anvers ;
Deblaere, G.-R., président de la Société Royale des Sauveteurs, Anvers ;
Comte **della Faille de Leverghem, Ch.**, sénateur, Anvers ;
Dem'blon, F.-J., rue Van Ertborn, 7, Anvers ;
De Wever, G., rue de la Province, 176, Anvers ;
Eiffe, Ernst, courtier de navires, Anvers ;
Gerlinger, H., place de la Commune, 7, Anvers ;
Gittens, F., courtier de navires et Conseiller communal, Anvers ;
Goemaere, Cesar, courtier de navires, Anvers ;
Good, Ch., armateur, Anvers ;
Hamman, Aug., armateur, Ostende ;
Herring, P, industriel, avenue du Sud, 28, Anvers ;
Hertogs, Alphonse, avenue Charlotte, 54, Anvers ;
Hunter, John-W., armateur, Anvers ;
Landtmeters, Jos., Canal des Brasseurs, 11, Anvers ;
Lauwers, G., ingénieur, inspecteur du Veritas, Anvers ;
Lecointe, ingénieur chef de la Marine, Ostende.
Ledoux, Jules, capitaine du port, Anvers ;
Lenglez, H., capitaine commandant du 6e d'artillerie, rue St-Laurent, 144, Anvers;
Liebaert, Aug., Echevin de Commerce, Ostende ;

Linden, W.-A., négociant, rue du St-Esprit, 17, Anvers ;
Lynen, Alfred, négociant, boulevard Léopold, 77, Anvers :
Paasch, H., inspecteur du Lloyd Anglais, rue d'Amsterdam, 27, Anvers ;
Pougin, D., ancien officier de la Marine, Bruxelles ;
Retsin, Félix, armateur, boulevard Léopold, 158, Anvers;
Retsin, L., constructeur de navires, avenue du Commerce, 203, Anvers ;
Rickard, G., chantier Cockerill, Hoboken ;
Roels, P., négociant, place de Meir, 60, Anvers ;
Roger, G.-L., inspecteur du pilotage, Anvers ;
Ruys, John, armateur, Anvers ;
Schepens, A., capitaine commandant des pompiers, Anvers ;
Schmitz, Aug., négociant, avenue des Arts, 95, Anvers ;
Tonnelier, G., rue St-Paul, Anvers :
Vander Stappen, F., avenue Isabelle, 85, Anvers ;
Van Peborgh, M., rue du Vanneau, 6, Anvers ;
Van Put, Jos., vice-président de la Chambre de Commerce, Anvers ;
Walford, G.-P., courtier de navires, Anvers ;

PRÉFACE

Le caractère international qui a été donné à cette classe en fait l'un des principaux mérites, vu qu'il permet au visiteur d'établir une comparaison entre les modèles des navires construits dans les différents pays et à diverses époques. La nomenclature des exposants sera donc faite sans ordre apparent en vue de conserver à cette section le cachet international qui lui est propre.

Les exposants de la Section de Navigation peuvent être divisés en quatre catégories :

1. Les constructeurs de navires.

2. Les Compagnies de navigation et armateurs.

3. Les Administrations publiques, Chambres de commerce ou Compagnies auxquelles sont confiées la construction et l'exploitation de ports ou rades.

4. Les exposants d'objets scientifiques ou autres ayant trait à la construction des navires et la navigation en général.

SECTION DE LA NAVIGATION

CATALOGUE

I. — Constructeurs.

1. Société John Cockerill, Hoboken, Seraing.

Un arbre coudé de rechange pour la malle-poste « Marie-Henriette » ; modèles des malles-poste « Comte de Flandre », « Marie-Henriette », « Prince Baudouin »; types de différents vapeurs marchands; aviso garde pêche et bateaux à aubes de grande vitesse pour le Volga.

2. Sir W.-G. Armstrong Mitchell and C° Limited, Newcastle-on-Tyne.

Modèles du croiseur «Victoria», du croiseur Japonais «Yoshino», du croiseur Argentin «25 de Mayo», ainsi que de plusieurs navires pour passagers et marchandises : modèles de tourelles et de canons pour l'armement des navires de guerre.

3. Fairfield Shipbuilding and Engineering C° Limited, Fairfield Works, Govan, Glasgow, et 113 Cannon Street, Londres.

Modèles pleins de 17 des plus beaux types de navires, à simple, doubles et triples hélices; de steamers à aubes; photographies de navires et de machines.

4. Palmer's Shipbuilding and Iron Company Limited, Jarrow-on-Tyne.

Modèles de navires de guerre construits pour l'Amirauté anglaise et le Gouvernement Espagnol, vapeurs transatlantiques et autres : machine à triple expansion et à hélice, construite à échelle réduite.

5. Stettiner Maschinenbau Actien Gesellschaft « Vulcan », Chantier de construction, fabrique de locomotives, fabrique de machines, forges et fonderies, dock flottant, Bredow près Stettin.

Navires de guerre, navires de commerce, machines et chaudières pour navires, dragueurs à vapeur, grues flottantes, torpilleurs, locomotives, machines à vapeur, chaudières, etc.

Médaille de mérite, Vienne 1873; médailles d'or, Anvers 1885, Berlin 1889; diplôme d'honneur, exposition allemande Londres 1891; prize medal, Chicago 1894.

Huit modèles pleins de navires de guerre et paquebots à marche rapide, entre autres le yacht impérial « Hohenzollern ». Plan en relief des chantiers et usines.

6. William Denny and Brothers, Dumbarton.

Modèles de plusieurs malles-postes construites pour le service d'Ostende-Douvres ainsi que d'autres types de vapeurs à aubes et à hélices pour le transport des passagers et marchandises. En outre une machine à aubes (proportions réduites) semblable à celle actionnant la malle-poste « Princesse Joséphine ».

7. James and George Thomson Limited, Clydebank, Glasgow.

Modèles pleins des navires de guerre anglais « Ramillies », « Terpsichore », « Thetis », « Tribune », et « Scout », du croiseur espagnol « Reina Regente »

et des navires à marche rapide « America », « Frederica », « Glen Sannox » et « Columba ».

8. C. S. Swan and Hunter, Newcastle-on-Tyne.

Six modèles de steamers destinés à la marine marchande ainsi qu'au transport des passagers, navire-citerne « Mexican Prince » et steamer à réfrigérateur pour le transport des viandes fraîches.

9. Sir Raylton Dixon and C°, Middlesbrough-on-Tees.

Modèles de six steamers pour passagers et marchandises, et parmi eux le « Léopoldville », steamer en construction pour le service régulier d'Anvers au Congo, modèle de bateau pêcheur à vapeur.

10. R. et W. Hawthorn Leslie and C° Ld., Hebburn, Newcastle-on-Tyne.

Modèles de divers navires construits pour la marine marchande et le transport de passagers, etc.

11. Maatschappij de Schelde, Flessingue.

Nombreux modèles de navires construits pour la marine marchande, remorqueurs et autres types de bateaux.

12. Blohm et Voss, Komandit Gesellschaft auf Aktien, Hambourg.

Modèle plein du « Cintra », et demi-modèles du « Wittekind » et du voilier « Hebe », plus six photographies représentant des vues des usines.

13. Reiherstieg Schiffswerf und Maschinen Fabrik, Hamburg.

Modèle d'un brise-glace.

14. Nylands Mekaniske Vaerksted, Christiania.

Modèles de divers steamers baleiniers, remorqueurs et autres types de bateaux à hélices.

15. Cochrane and Cooper, Grovehill, Beverley.

Modèle du bateau pêcheur à vapeur « Jules Orban de Xivry ». Ces constructeurs ont la spécialité de ces types de navires, de même que des remorqueurs et navires de petit tonnage.

16. Tecklenborg, Joh.-E., Bremerhaven, Geestemunde.

Construction de navires, machines et chaudières. Bassin de carénage.

17. Thompson, Joseph-L., and Sons, Sunderland.

Deux modèles de steamers construits pour la marine marchande.

18. Jabon et frères, Ombret, Belgique.

Chantier naval et chaudronnerie. Spécialité de bateaux de transports en acier, bateaux à vapeur, yachts de plaisance, remorqueurs, dragueurs, barges à clapets, réservoirs, etc.

19. Green, Joseph-F., Blackwall Yard, Londres, E.

Modèle d'un bateau de sauvetage à vapeur breveté.

20. Danziger Schiffswerft und Maschinenbau Anstalt, Dantzig.

Modèle d'un navire brise-glace.

21. Flensburger Schiffsbau Gesellschaft, Flensburg.

Tableaux et dessins coloriés représentant des vapeurs construits pour la marine marchande.

22. Thompson, W.-B., et C°, Dundee.

Modèle d'un vapeur à aubes et à hélices combinées.

23. Van Garsse, Philemon, et fils, Steendorp.

Modèle d'un bateau « Tjalk ». Construction de bateaux pour eaux intérieures et tout ce qui s'y rapporte.

24. Dessiennes, A., et Delsaux, Ch., Boom.

Divers petits modèles de navires, plans et cornières forgées.

25. Van Damme, Em., et frères, Baesrode.

Modèles d'un bateau de plaisance et d'autres bateaux d'intérieur.

26. Caljouw, J., Flessingue.

Modèle d'un bateau dit « Schokker ».

27. Maes, V.-F., Burght.

Modèle d'un bateau pour eaux intérieures.

28. Darlington Forge Company Ld.

Modèles d'étambots, d'éperons, de gouvernails et autres parties de navires.

29. Oltmann, H., Motzen by Warfleth.

Petit canot de sauvetage.

29*bis*. Latour, F.

Modèle du yacht belge à vapeur « Express ».

II. — Compagnies de navigation et Armateurs.

30. Peninsular and Oriental Steam Navigation Company, Londres. Fondée en 1837.

Modèles pleins du premier steamer de la Cie, le « William Fawcett », 206 tonneaux de jauge et 60 chevaux vapeur, ainsi que des derniers nouveaux paquebots ajoutés à sa flotte : « Oceana », « Victoria », « Himalaya », « Caledonia », ce dernier de 7,500 tonneaux de jauge et 11,000 chevaux-vapeur. Divers modèles des cargo steamers de la Compagnie, ainsi qu'une reproduction en miniature de toute sa flotte passée et actuelle, soit 167 steamers, représentant un total d'au delà de 400,000 tonneaux de jauge.

31. Norddeutscher Lloyd, Brême. Fondée en 1857. Possède une flotte de 83 vapeurs formant un total d'environ 250.000 tonneaux de jauge. Lignes postales vers l'Amérique du Nord et du Sud, vers l'Afrique, l'Asie et l'Australie.

Divers modèles des principaux steamers engagés dans ces services.

32. Cunard Steam Ship Company Limited, Liverpool. Fondée en 1839.

Neuf modèles pleins de ses principaux steamers retraçant l'histoire et les progrès de cette Compagnie. Entre autres son premier steamer le « Britannia » de 1139 tonneaux et le dernier paquebot ajouté à sa flotte le « Campania » de 12,950 tonneaux de jauge et 30,000 chevaux vapeur. Ce dernier est le navire le plus rapide des services de l'Atlantique.

33. Red Star Line, Anvers à New-York et Philadelphie.

Cabine de luxe de 1re classe du paquebot « Saint-Louis ». Modèles des paquebots « Westernland » et « Friesland ».

American Line, Southampton à New-York ; Liverpool à Philadelphie.

Modèles des paquebots « Paris » et « Southwark ».

34. Union Steam Ship Company Limited, Londres et Southampton.

Modèles pleins des paquebots à hélices jumelles « Scot », « Goth », « Greek », « Gaul », etc. Le « Scot », de 6,850 tonneaux de jauge et 12,000 chevaux vapeur, est le plus rapide des steamers faisant le service du Cap de Bonne-Espérance.

35. Royal Mail Steam Packet Company, Londres.

Modèle plein du steamer « Orinoco » et une cabine de 1re classe; photographies, etc.

36. Castle Mail Packet Company Limited.

Modèles pleins de paquebots postaux navigant entre l'Angleterre et le Sud de l'Afrique : « Tantallon Castle », « Dunottar Castle », « Norham Castle ». Carte de leur itinéraire indiquant la position des navires en cours de voyage. Photographies de steamers et vues du Sud de l'Afrique.

37. Compagnie générale Transatlantique, Paris.

Modèles pleins des paquebots « La Bourgogne » et « Rapide d'Algérie ».

38. Orient Steam Navigation Company Limited, Londres.

Modèle plein du paquebot postal à hélices jumelles « Orphir », de 6,910 tonneaux de jauge et 10,000 chevaux vapeur, vitesse 18 1/2 nœuds.

Modèle du paquebot postal « Austral » de 5,524 tonneaux, 7,000 chevaux vapeur, vitesse 17 1/2 nœuds.

39. Henderson Brothers (Anchor Line), Londres et Glasgow.

Modèles de steamers pour passagers et marchandises, engagés dans les services de l'Atlantique, la Méditerranée et les Indes.

40. James and Alexander Allan, Glasgow.

« Allan Line » et « State Line » ; service de steamers entre Glasgow-Liverpool et New-York, Boston, Philadelphie, Quebec, Montevideo, Buenos-Ayres, etc.

41. Canadian Pacific Railway Company, Londres et Montréal.

Deux modèles de paquebots les plus beaux et les plus rapides de l'Océan Pacifique, faisant le service entre Van Couver et l'Extrême-Orient.

42. Hamburg-Amerikanische Packetfahrt Actien Gesellschaft, Hamburg.

Diorama de 25 vues de l'intérieur de ses navires. Modèles entiers des navires « Fuerst Bismark », « Dania », « Columbia » et une section (vue intérieure) du « Frisia » ; cales sèches de la Compagnie.

43. Afrikanische Dampfschiffs Actien-Gesellschaft « Woermann Linie », Hambourg.

Modèles pleins du « Eduard Bohlen » et du « Aline Woermann ». Itinéraire du service de la compagnie, Ouest d'Afrique, Congo, etc.

44. African Steam Ship Company et **British and African Steam Navigation Company Limited,** Elder Dempster and Cº, Liverpool.

Nombreux modèles de steamers engagés dans le service d'Anvers au Congo et la côte ouest d'Afrique.

45. Deutsche Ost-Afrika Linie, Hambourg.

Modèle plein du steamer « Ranzler » et un itinéraire du service de cette compagnie.

46. Deutsche Dampfschiffs Rhederei zu Hamburg « Kingsin Linie ».

Modèle du steamer « Krimhield » engagé dans le service de l'Extrême-Orient.

47. Hamburg - Pacific Dampfschiffs Linie.

Itinéraire de son service.

48. Deutsche Australische Dampfschiffs Gesellschaft.

Deux modèles et photographies de leurs steamers pour l'Australie.

49. de Freitas, A.-C. et Cie, Hambourg.

Modèle plein du steamer « Macedonia » et divers modèles d'autres steamers.

50. Hamburg Sud - Amerikanische Dampschifffahrts Gesellschaft, Hambourg

Modèle entier du vapeur « Cintra ».

51. Kosmos Linie, Hambourg.

Cinq demi-modèles de steamers engagés dans le service de la côte du Pacifique.

52. Deutsche Levante Linie, Hambourg.

Itinéraire de leur service vers la Méditerranée, Mer Noire, etc.

53. Sloman, Robert M., and C^o, Hambourg.

Itinéraire des voyages accomplis par leurs steamers.

54. Deputation für Handel und Schifffahrt zu Hamburg.

8 modèles de bateaux pilotes à voiles et à vapeur, bateaux phares et brise-glace.

55. British India Associated Steamers Limited, Londres.

Modèle du steamer « Taroba » navigant entre Londres et les Indes.

56. Nederlandsche Stoomboot Maatschappij, Rotterdam.

Modèle de steamer faisant le cabotage aux Indes néerlandaises.

57. Great Eastern Railway Company, Londres.

Modèles des steamers rapides à hélices jumelles du service journalier de Harwich à Anvers et Hoek van Holland.

58. London, Chatham and Dover Railway Company, Londres.

Modèle plein de la malle-poste « Empress » du service de Calais à Douvres.

59. Stoomvaart Maatschappij « Zeeland », Flessingue.

Modèle plein d'un des steamers malle-poste engagés dans le service bi-journalier entre Flessingue et Queenboro'-Londres.

60. Cork Steam Ship Company Limited, Cork.

Modèles des steamers engagés dans les services réguliers d'Anvers, Gand, Rotterdam, etc., à Liverpool, Manchester, Glasgow, etc.

61. Deutsche Dampfschifffahrts Gesellschaft « Hansa », Brême.

Divers modèles de steamers faisant le service entre l'Europe et l'Amérique du Sud et les Indes.

62. Smith, George and Sons, Glasgow.

Modèles de steamers pour passagers et marchandises engagés dans le service des Indes orientales.

63. Little, James, and C^o, Barrow-in-Furness.

Modèle du steamer à aubes « Manx Queen » appartenant au service de Barrow à Douglas, Isle of Man, et du steamer à hélices jumelles « City of Belfast » du service de Barrow à Belfast.

64. Palgrave Murphy and C^o, Belfast.

Divers modèles desteamers desservant Anvers et les ports d'Irlande, ainsi que l'Espagne.

65. Manchester-Sheffield and Lincolnshire Railway Company.

Modèles de steamers pour passagers et marchandises faisant le service régulier entre Anvers et Grimsby, etc.

66. Gibson, Geo., and C^o, Leith.

Modèles de steamers pour passagers et marchandises, desservant Anvers et Leith.

67. James Knott (Prince Line), Newcastle-on-Tyne.

Divers modèles de steamers engagés dans le trafic de l'Amérique du Sud, des Indes, de la Méditerranée, etc.

68. Tyne Steam Shipping Company Limited, Newcastle-on-Tyne.

Nombreux modèles de steamers à marche rapide construits pour le service régulier de Newcastle à Anvers, Londres, Gand, Rotterdam, Hambourg, etc.

69. Bibby Brothers and C°, Liverpool.

Tableaux représentant des steamers de grand tonnage pour passagers et marchandises, desservant Liverpool et Colombo Rangoon.

70. Compagnie Générale des bateaux à vapeur à hélice du Nord, Dunkerque.

Modèles des steamers engagés dans le service régulier Franco-Russe entre Dunkerque et St-Pétersbourg.

71. La Bandera Española, Hawkes Somerville and C°, Liverpool.

Steamers faisant le service de Liverpool à l'île de Cuba, les Indes Orientales, etc.

72. Société anonyme de remorquage à hélice, Anvers.

Modèles de remorqueurs pour la haute mer ainsi que le service de remorquage dans l'Escaut.

73. Deppe, Adolf, Anvers.

Modèles de steamers du service régulier d'Anvers à Bordeaux, Nantes, Passages, etc.

74. Good, Ch., Anvers.

Modèles de navires-citernes utilisés pour le transport des huiles de pétrole.

75. John-P. Best, Anvers.

Modèles de steamers à hélices employés dans le service de la Méditerranée et Mer Noire.

76. Pyman Bell and C°, Newcastle-on-Tyne.

Modèles de steamers «Kathleen» et «Mab» engagés dans différents services.

77. Belgian American Maritime Company Limited, Anvers

Modèle du steamer, type Whaleback, «Sagamore».

78. Blue Star Line, Carlisle and C°, Londres.

Trois modèles de steamers marchands engagés dans différents services.

79. Trinder Anderson and C°, Londres.

Modèles du vapeur «Australind» engagé dans le service de l'Australie.

III. — Administrations publiques, Chambres de Commerce ou Compagnies auxquelles sont confiées la construction et l'exploitation de ports ou rades.

80. Chambre de Commerce de Dunkerque.

Plans panoramiques et en relief du Port. Plans des cales de radoub, des écluses et de l'établissement central. Graphique du trafic du port depuis 1850, etc.

81. Administration Communale de la ville d'Anvers.

Plan en relief du port d'Anvers.

82. Administration Communale de la ville de Gand.

Plan à vol d'oiseau des installations maritimes du port de Gand et photographies y relatives.

83. London and South Western Railway, Southampton.

Plan en relief du port et de la rade de Southampton y compris les récents travaux d'extension, modelé pas James B. Jordan et James P. Maginnis, Londres.

84. London and St-Katherine's Dock Company, Londres.

Modèles des Royal Victoria and Royal Albert docks, London and St-Katherine docks, Commercial docks, ainsi que des magasins à laines des East and West India docks.

85. Baudeputation zu Hamburg Section für Strom und Hafenbau.

22 plans de Hambourg, des quais de Hambourg de 1854 à 1893, des grues de la rivière l'Elbe, du phare de l'île de Pagensand, des dragueurs, des travaux d'approfondissement de l'Elbe de 1854 à 1893.

86. Baudeputation des Ingenieurs Wesens, Hambourg.

Nombreux plans des travaux faits dans le port, dans le freihafen et dans la ville de Hambourg.

87. Chambre de Commerce de Hambourg.

Statistiques du développement de la navigation de 1851 à 1893, de l'importation et de l'exportation des marchandises par voie de mer, par voie de rivière et de chemin de fer de 1851 à 1893.

88. Société anonyme du Port franc de Copenhague.

Plan en relief du port de Copenhague.

IV — Exposants d'objets scientifiques ou autres ayant trait à la construction des navires et la navigation en général.

89. Deutsche Seewarte zu Hamburg.

13 modèles d'anciens navires dont plusieurs du temps de la Hanse. Trois modèles d'ancres brevetées. Instruments nautiques et principalement un astrolabium du quinzième siècle.

90. Lloyd's Register of British and Foreign Shipping, Londres.

Collection du Lloyd's Register Book depuis 1834 à 1894, et du Yacht Register de 1878 à 1894. 33 modèles d'ancres brevetées de types divers adoptés par le Comité du Lloyd's Register pour les navires cotés dans ce dernier.

91. H. Paasch, inspecteur du Lloyd Anglais pour la Belgique, Anvers.

Dictionnaire de marine en anglais, français et allemand ; illustré de nombreux dessins explicatifs, 2e édition, 8e mille. Prix : 25 francs.

Diplômes de médaille d'or, Anvers 1885 et Bruxelles 1888 ; Chevalier de l'Ordre de Léopold, de François-Joseph, de la Couronne d'Italie, etc.

92. Electric Automatic Marine Signal Company Limited.

Appareil automatique pour signaux en mer.

93. Alfred Jeffery and Co, Londres.

Modèle de bateau démontrant l'application d'un enduit breveté pour le calfatage des navires.

94. E. Delbeke, Dunkerque.

Enduits métalliques pour la conservation et la préservation des carènes de navires.

95. Actiengesellschaft für Seil Industrie, vormals Ferdinand Wolff, Neckarau, Mannheim.

Modèle de mur de quai, muni de pieux en cordage.

96. George Henrard, Southsea.

Série de 10 aquarelles peintes par feu l'amiral William Smyth durant l'expédition Arctique du steamer gouvernemental « Terror » en 1836-1837.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES EXPOSANTS

CLASSE.

A

Allan, J. et A., Glasgow 2
Actien Gesellschaft für Seil Industrie Mannheim 4
Administration Communale de la ville d'Anvers 3
Administration Communale de la ville de Gand 3
African Dampfschiffs Actien Gesellschafft, Hambourg 2
African Steam Ship Company, Liverpool. 2
American Line, New-York. . . . 2
Armstrong Mitchell, Sir W.G.and Cº, Limited, Newcastle-on-Tyne. . . 1

B

Baudeputation des Ingenieurs Wesens, Hambourg 3
Baudeputation Hamburg Section für Strom und Hafenbau 3
Bandera Española Hawkes Somerville and Cº, Liverpool. 2
Belgian American Maritime Company Limited, Anvers 2
Best, John P., Anvers 2
Bibby brothers and Cº, Liverpool . . 2
Blohm et Voss, Hambourg 1
Blue Star Line, Carlisle and Cº, Londres. 2
British India Associated Steamers Limited, Londres 2

C

Caljouw, J., Flessingue 1
Canadian Pacific Railway Company, Londres 2
Castle Mail Packet Company Limited . 2
Chambre de Commerce, Dunkerque . 3
» » » Hambourg . 3
Cochrane and Cooper, Beverley . . 1
Compagnie générale Transatlantique, Havre 2

CLASSE.

Cork Steam Ship Company Limited, Cork 2
Compagnie générale des bateaux à vapeur à hélice du Nord, Dunkerque. 2
Cunard Steam Ship Company Limited, Liverpool 2

D

Danziger Shiffswerft und Maschinenbau Anstalt, Dantzig 1
Darlington Forge Company Limited . 1
Delleke, E , Dunkerque 4
Denny, W., and Brothers, Dumbarton 1
Deppe, A., Anvers 2
Deputation für Handel und Schifffahrt zu Hambourg 2
Dessiennes, A. et Delsaux, Ch., Bcom. 1
Deutsch-Australische Dampschiffs Gesellschaft, Hambourg 2
Deutsche Dampschiffs Rhederei zu Hambourg Kingsin Linie 2
Deutsche Dampfschifffahrts Gesellschaft Hansa, Brême. 2
Deutsche Levante Linie, Hambourg . 2
Deutsche Ost-Afrika Linie, Hambourg 2
Deutsche Seewarte zu Hambourg . . 4

E

Electric Automatic Marine Signal Company Limited. 4

F

Fairfield Shipbuilding and Engineering Company Limited, Glasgow . . . 1
Flensburger Schiffsbau Gesellschaft, Flensburg 1
de Freitas, A.C. et Cº, Hambourg. . 2

G

Great Eastern Railway Cº, Londres . 2
Gibson Geo and Cº, Leith 2
Good, Ch., Anvers 2
Green, J. F., Londres 1

CLASSE.

H

Hamburg-Amerikanische Paketfahrt Aktien Gesellschaft, Hambourg . . 2
Hamburg-Pacific Dampfschiffs Linie . 2
Hamburg-Sud-Amerikanische Dampfschifffahrts Gesellschaft, Hambourg 2
Hawthorn Leslie and C° Ld, Newcastle-on-Tyne. 1
Henderson Brothers, Londres et Glasgow. 2
Henrard, G., Southsea 4

J

Jabon et frères, Ombret 1
Jeffery, A., and C°, Londres . . . 4

K

Kosmos Linie, Hambourg 2
Knott, J., Newcastle-on-Tyne . . . 2

L

Little James et C°, Barrow in Furness. 2
London Chatham and Dover Railway C°, Londres , ... 2
London and St-Katherine's Dock C°, Londres. 3
London and South Western Railway C°. Southampton 3
Lloyd's Register of British and Foreing Shipping Londres 4

N

Nederlandsche Stoombootmaatschappij, Rotterdam 2
Norddeutscher Lloyd, Brème . . . 2
Nylands Mekaniske Vaerksted, Christiania 1

O

Oltmann, H., Motzen 1
Orient Steam Navigation C° Limited, Londres. 2

P

Paasch, H., Anvers. 4
Palgrave Murphy C°, Belfast . . . 2
Palmer's Shipbuilding and Iron C° Limited, Jarrow-on-Tyne . . . .
Peninsular and Oriental Steam Navigation C°, Londres. 2
Pyman Bell and C°, Newcastle-on-Tyne 2

R

Red Star Line, Anvers 2
Reiherstieg Schiffswerft und Maschinen-fabrik, Hambourg , . . . 1
Royal mail Steam Packet C°, Londres 2

S

Sloman, R. M., and C°, Hambourg . 2
Smith, G., and Sons, Glasgow . . . 2
Société anonyme de remorquage à hélice, Anvers 2
Société anonyme du Port franc de Copenhague 3
Société John Cockerill, Hoboken . . 1
Stettiner Maschinenbau Actien Gesellschaft, Vulcan. 1
Stoomvaart Maatschappij Zeeland, Flessingue 2
Swan and Hunter, C., Newcastle-on-Tyne 1

T

Tecklenborg, J. E., Bremerhaven Geestemunde 1
Thomson J. et G., Limited, Clydebank, Glasgow 1
Thompson, J. E., and Sons, Sunderland 1
Thompson, W. B. et C°, Dundee . . 1
Trinder Anderson C°, Londres . . . 2
Tyne Steam Shipping C° Limited, Newcastle-on-Tyne. 2

U

Union Steam Ship Company Limited. Londres et Southampton. . . . 2

V

Van Damme, E. et frères, Baesrode . 1
Van Garsse, Philemon et fils, Steendorp. 1

SECTION DE L'ART MILITAIRE

SECTION
DE L'ART MILITAIRE [1]

COMMISSION

Président :

M. le général **Wauters**, commandant d'artillerie, Anvers.

Vice-Présidents :

MM. **Alphonse Hertogs**, colonel de la garde civique, échevin de la ville d'Anvers :
le lieutenant-colonel **Périer**, du 5e d'Artillerie, Anvers.

Secrétaires :

MM le lieutenant Chevr **Le Clément de Saint-Marcq**, de la compagnie d'ouvriers du génie, Anvers;
le lieutenant **Mathieu**, du 5e d'artillerie, Anvers.

Membres :

MM. **Abry**, artiste-peintre, Anvers;
Fontaine-Olinger, industriel, Bruxelles;
le lieutenant baron **Greindl**, du 5e d'artillerie, Anvers;
le lieutenant **Hennebert**, du 6e d'artillerie, Anvers;
Janssen, président du conseil d'administration de la fabrique d'armes, Herstal;
le capitaine-commandant **Lenglez**, du 6e d'artillerie, Anvers;
le médecin de bataillon **Pavard**, du 2e d'artillerie, Anvers;
Pieper, fabricant d'armes, Liége;
le major **Simonis**, du régiment du génie, Anvers;
le major **Van Vinkeroy**, du 8e de ligne, Anvers;
le major **Verheyden**, du 7e d'artillerie, commandant du matériel d'artillerie du 5e Secteur du camp retranché d'Anvers, Anvers.

(1) La section de l'Art militaire a été transformée en section spéciale. M. le Général Wauters, Commandant d'artillerie à Anvers, a été nommé *Président* et *Commissaire spécial*, par Arrêté Royal du 15 août 1893.

SECTION DE L'ART MILITAIRE

CATALOGUE

CLASSE 62

Armes de guerre, fortification, équipement, matériel de transport, topographie et géographie militaire, etc.

ART RÉTROSPECTIF.

1. Quatre cavaliers revêtus des premiers uniformes de la cavalerie belge après 1830.

Un cuirassier, un lancier, un guide, un chasseur.

Ces cavaliers figurent sur le socle d'un grand trophée central formé de canons, fusils, sabres, lances, pistolets.

2. Ministère de la Guerre.

Dans différents cadres sont représentés tous les costumes de l'armée belge en 1830, au moyen de vingt lithographies dessinées par Madou et extraites d'un album du ministère de la guerre.

3. Lieutenant-Général Wauwermans, Anvers.

Les fortifications d'Anvers au XVI^e^ siècle.

19 plans placés dans le compartiment du génie, savoir :

a) Les fortifications d'Anvers au moyen âge.

b) Projet de reconstruction de l'enceinte d'Anvers d'après Albert Dürer.

c) Projet de reconstruction de la porte des Béguines.

d) Enceinte d'Anvers en 1542.

e) Plan d'Anvers de 1565.

f) Plan de détail d'un front de l'enceinte en 1542.

g) Plan des fronts depuis la porte Rouge jusqu'à la porte Saint-Georges.

h) Nouvelle ville du Nord.

i) La citadelle d'Anvers.

j) Plan de la citadelle 1568.

k) Projet de fermeture de la trouée de la citadelle (achèvement de l'enceinte).

l) La citadelle d'Anvers 1578.

m) Les limites de la franchise d'Anvers.

n) Transformation de la citadelle et création du quartier du Sud 1577.

o) Projet d'agrandissement d'Anvers 1580.

p) Siège d'Anvers de 1584-85 par le prince de Parme avec manuscrit.

q) Anvers par Georges Hoefnaeghel.

r) Le fort Saint-Laurent.

s) Projet d'ouvrages de la nouvelle ville du Nord 1618.

ENSEIGNEMENT. — BIBLIOGRAPHIE

4. Ministère de la Guerre.

Collection complète de la publication : *Le Soldat belge*.

5. Ecole des pupilles de l'armée.

Règlement de l'Ecole. Programme des études. Travaux des élèves. Photographies.

6. Tecqmenne, capitaine commandant du Génie, Diest.

Méthode pour photographier un grand nombre d'hommes à la fois.

7. 6^e Régiment d'artillerie.

Annuaire d'arts et de sciences militaires (1873-74).
Revue militaire belge, années 1876 à 1889.
Revue de l'armée belge, années 1890 à 1893.

8. Bergeron, vétérinaire militaire.

Guide théorique et pratique de maréchalerie.

9. Deguise, capitaine commandant du Génie, professeur à l'Ecole d'application.

Etude sur les batailles modernes.

10. Deguise, capitaine commandant du Génie, professeur à l'Ecole d'application.

Fortification passagère en liaison avec la tactique (1893) avec atlas.
Applications de la fortification passagère.

11. Dufour, capitaine commandant d'Etat-major, profess. à l'Ecole d'application.

Précis du cours de tactique enseigné à l'Ecole militaire.
Précis du cours de recrutement et d'organisation des armées.
Précis du cours d'art militaire.
Indications sur le service sanitaire en campagne.
Précis d'histoire militaire avec atlas.

12. Dufour et Jeanne, capitaines commandants d'Etat-major, professeurs à l'Ecole d'application.

Précis du cours de stratégie.
Précis du cours de géographie militaire.

13. Général Leboulengé.

Vélographe (1894).

14. Legavre, auditeur militaire.

Commentaires des articles 1 et 14 du code pénal.
Commentaires du code pénal militaire.
Législation pénale militaire.

15. Quinaux, capitaine quartier-maître.

Notes administratives pratiques.
Vade-mecum du commandant de détachement.

16. Swarts, sous-lieutenant d'artillerie.

Arc de pointage vertical (mémoire).

17. Van Ortroy, lieutenant au 1^er chasseurs à cheval.

Bibliographie militaire belge.

18. Vanvinkeroy, major au 8^e de ligne.

Costumes militaires belges (1885).
Armurerie ancienne.

19. Van Wetter, capit. d'artillerie.

La télégraphie optique.
L'éclairage public par l'électricité.
L'artillerie de campagne en France.
Traité de télégraphie optique.
Les applications de la lumière électrique.
L'éclairage électrique à la guerre, avec atlas.
Les coupoles des forts de la Meuse.
Passage des cours d'eau et ponts militaires.

20. Sainte, sergent d'infanterie, Anvers.

Carte postale écrite à l'œil nu contenant 14325 mots.

INFANTERIE.

21. Manufacture d'armes de l'Etat, Liége.

Un râtelier portant un spécimen de chacune des armes fabriquées à l'établissement depuis son origine.

Un tableau indiquant les pénétrations des balles et les données balistiques des fusils, carabines, mousquetons, pistolets et revolvers (échelle 1/10).

Un tableau indiquant les groupements obtenus dans les tirs de précision exécutés au chevalet avec les fusils, carabines, mousquetons, pistolets et revolvers (échelle 1/10).

Un tableau donnant l'ensemble de la carabine mod. 1889. Il comprend une carabine montée, une carabine démontée, un jeu complet d'accessoires avec trousse et cinq cartouches avec chargeur.

Huit tableaux comprenant toutes les parties de la carabine mod. 1889, aux différents degrés de fabrication.

22. Ecole de pyrotechnie, Anvers.

Tableaux comprenant une collection de cartouches de différents modèles.

Tableaux indiquant les différentes phases de la fabrication des douilles de cartouches des divers modèles.

Tableaux indiquant les différentes phases de la fabrication des balles de cartouches des divers modèles.

22^bis. Société anonyme pour la fabrication des cartouches et projectiles, Anderlecht-Bruxelles.

Tableau montrant divers types de douilles métalliques pour fusil et les différentes phases de leur fabrication.

Tableau contenant diverses fusées percutantes et à double effet. Etoupilles à friction, détonateurs et amorces électriques à dynamite.

Tableau contenant diverses cartouches pour revolvers et capsules à balle de divers systèmes.

Table-vitrine renfermant les divers types de douilles métalliques fabriqués par la Société de 1866 à 1894.

ARTILLERIE.

23. Arsenal de construction, Anvers.

Un chevalet chèvre servant à soulever des fardeaux, spécialement des bouches à feu. Charge maximum : 3600 kil.

On emploie 2 chevalets pour soulever les bouches à feu dont le poids est compris entre 3600 kil. et 6000 kil.

Un caisson de 7c5.

Une batterie à cheval sur pied de guerre comprend neuf voitures de l'espèce. Chacune d'elles transporte 72 obus, 36 shrapnels et 110 charges de 1 kilog. de poudre d'artillerie de 6 à 10 m/m.

Un caisson modèle 1889.

Cette voiture accompagne l'artillerie à cheval (adjointe à la cavalerie), et transporte 20,000 cartouches pour mousqueton de cavalerie.

Une forge de campagne.

Cette voiture permet de ferrer les chevaux et d'effectuer les réparations urgentes au matériel ; elle transporte les approvisionnements et outils du maréchal-ferrant ainsi que les outils du forgeron.

Un chariot de batterie n° 3, modèle 1890.

Cette voiture fait partie du matériel d'une batterie sur pied de guerre. Elle transporte, dans 12 coffres, les vivres de réserve, les objets d'habillement, d'équipement et de rechange, les matières nécessaires aux réparations de l'habillement et de la chaussure, etc.

Une échelle observatoire de campagne.

Cet engin sert à faciliter au commandant de la batterie l'observation de ses tirs. Lorsque l'échelle est dressée, le dernier échelon se trouve environ à 2m17 au-dessus du sol ; son poids ne dépasse pas 30 kilos et un homme l'installe aisément en une demi-minute.

Lorsque l'échelle est repliée, elle présente l'aspect d'une longue pièce de bois pouvant être facilement arrimée à l'une des voitures de la batterie.

24. Fonderie royale de canons, Liège.

Un canon de 15c, modèle 1890, sur affût à roues, à frein hydraulique et plate-forme.

Cette bouche à feu est employée à la défense des fortifications. Elle peut être placée dans les ouvrages ou dans des batteries extérieures.

Ce canon tire les projectiles suivants :

Des obus en fonte ordinaire et des obus en acier munis d'une fusée à percussion ; des obus de rupture en fonte durcie, des shrapnels en acier munis d'une fusée à temps ; des boîtes à balles.

Un canon de 12c, mod. 1889, sur affût à roues, à frein hydraulique et plate-forme.

Cette bouche à feu est employée dans les mêmes conditions que la précédente. Elle tire des projectiles semblables à ceux qui sont lancés par le canon de 15c. Les canons de 15c et de 12c, placés sous coupoles, ne diffèrent pas sensiblement des précédents.

Un obusier de 21c, mod. 1891.

Cette bouche à feu, qui n'est employée que sous coupole, est installée sur un affût-traîneau ayant servi aux expériences de tir.

Cet obusier tire les projectiles suivants : des obus en fonte ordinaire et des obus en acier munis d'une fusée à percussion, des shrapnels munis d'une fusée à temps.

Un obusier de 15c, mod. 1890, sur affût à roues.

Cet obusier tire les projectiles suivants : des obus en fonte ordinaire munis d'une fusée à percussion ; des shrapnels en acier et en fonte munis de fusées à temps.

Un mortier de 15c, mod. 1890, sur affût sans recul.

Cette bouche à feu, destinée à la défense des places, exécute des tirs courbes avec pointage généralement indirect.

Elle tire les projectiles suivants : des obus en fonte ordinaire et des shrapnels en acier et en fonte identiques à ceux que l'on emploie avec la bouche à feu précédente.

Trois mortiers de 8c7 sur affût.

Cette bouche à feu, qui sert à la défense rapprochée, exécute des tirs courbes avec pointage généralement indirect.

Elle tire des obus pesant 6 k.800.

Les blocs métalliques ayant servi à la construction des bouches à feu précédentes, ont été fournis par la Société John Cockerill et sont en acier Martin-Siemens, à l'exception des plateaux et anneaux-obturateurs, ainsi que des grains de lumière, qui sont en acier au creuset.

Leur parachèvement a été entièrement exécuté dans les ateliers de la Fonderie royale de canons.

Un canon de 57 m/m, sur affût chandelier.

Cette bouche à feu du système Maxim Nordenfelt est à tir rapide.

Le projectile et la charge sont réunis en une seule cartouche.

Cette bouche à feu tire les projectiles suivants : des obus en acier, des obus en fonte à 10 segments munis d'une fusée percutante, des boîtes à balles.

25. 2e Direction d'artillerie.

Deux canons de campagne de 8c7 et deux de 7c5 sur affût.

Ces bouches à feu sont du système Krupp.

Elles tirent les projectiles suivants : des obus en fonte munis d'une fusée à percussion, des shrapnels en acier munis d'une fusée à temps, des boîtes à balles.

Un mortier de 21c en acier, sur plate-forme métallique.

Cette bouche à feu, qui a servi aux tirs d'expérience ayant pour but d'éprouver la résistance des constructions en béton, est du système Krupp. Elle tire les mêmes projectiles que l'obusier de 21c, mod. 1891.

Un obus de 24c long en fonte ordinaire (poids 131 kil.).

Un obus de 24c long en fonte durcie (obus de rupture), poids 155 kil.

Ces projectiles sont destinés à être tirés avec les canons de 24c longs qui arment la batterie cuirassée du fort Ste-Marie et la coupole du saillant A de l'enceinte d'Anvers.

Un petit triqueballe servant à transporter les projectiles de côte, des magasins dans les batteries.

Un chariot de batterie n° 1 (chargé).

Cette voiture qui fait partie d'une batterie de campagne sur pied de guerre, sert au transport des outils du charpentier et du charron, des approvisionnements et rechanges et des outils pour sellier.

26. Ecole de tir de l'artillerie, Brasschaet.

Une plaque en fer laminé de 25 c. d'épaisseur, ayant servi aux épreuves de réception des obus en fonte durcie de 15^c.

Une plaque en fer laminé de 20 c. d'épaisseur ayant servi aux épreuves de réception des obus en fonte durcie de 12^c.

Deux obus en fonte durcie de 15^c et deux obus en fonte durcie de 12^c ayant traversé les premiers la plaque de 25 c., les seconds, la plaque de 20 c. d'épaisseur.

Un télémètre Leboulengé.

Instrument de poche servant à évaluer l'éloignement d'une batterie exécutant un tir.

Dynamographe Leboulengé.

Appareil donnant la courbe des pressions intérieures d'une bouche à feu pendant le trajet du projectile dans l'âme.

27. Ecole de pyrotechnie, Anvers.

Charges diverses et leurs récipients.

Douilles et boîtes à balles pour canon de 57 m/m.

Une collection de fusées diverses.

Une collection d'étoupilles diverses.

Une clepsydre électrique Leboulengé.

Appareil permettant de mesurer la durée des trajectoires ainsi que la durée de combustion des fusées.

28. Société anonyme des ateliers de construction de la Meuse.

Plaques de cuirassement en acier moulé et en fonte dure, éprouvées au tir.

Projectiles en fonte durcie.

Cuirasse pour tourelle à éclipse (phare électrique)

Segment de cuirasse de coupole à 2 canons de 12^c avec obturateurs élastiques pour les embrasures.

Plans et photographies de coupoles abritant des canons, projecteurs ou observateurs.

29. The Maxim Nordenfelt Guns and ammunitions Company limited.

Une mitrailleuse automatique Maxim.

Poids de la mitrailleuse complète avec mécanisme 22 k. 670.

Un canon à tir rapide de 57 m/m sur affût chandelier, semblable à celui qui est exposé par la fonderie royale de canons.

Un canon semi-automatique système Maxim Nordenfelt de 6c5, de 50 calibres de longueur avec bouclier.

Le système de fermeture du canon se compose d'un bloc de culasse susceptible d'un mouvement vertical de montée et de descente: il renferme le percuteur et tout le mécanisme d'inflammation.

Le canon est dit semi-automatique, parce que la culasse étant ouverte, si l'on introduit vivement la cartouche dans la chambre du canon, son bourrelet heurte les griffes de l'extracteur et le bloc de culasse, remontant brusquement, ferme celle-ci. Si en ce moment on exerce une pression sur la sous-garde mobile, le coup part.

30. Société anonyme de la Poudrerie de Wetteren.

Une vitrine contenant les différents échantillons de poudres fabriquées à Wetteren.

31. Flamache, major d'artillerie, à Liége.

Un comparateur régulateur balistique destiné à mesurer les erreurs dont les chronographes balistiques sont susceptibles.

Un télémaréoscope à réglage automatique donnant les hauteurs des marées à distance.

GÉNIE.

32. Ministère de la Guerre.

a) Plan façade de la caserne d'artillerie à Malines ;

b) Plan façade du mess des officiers, caserne des grenadiers;

c) Plan façade du bâtiment d'entrée de cette caserne;

d) Atlas des plans de construction de l'hôpital militaire de Bruxelles;

e) Atlas des plans de construction de la caserne d'infanterie, place Bailly.

f) Atlas des plans de la caserne de cavalerie à Charleroi.

33. Régiment du Génie.

Panoplie d'outils :

a) Outils de sapeur et de pionnier ;

b) Outils portatifs à arrimer sur les havre-sacs ; ancien modèle de cuirasse et de pot en tête de sapeur ;

c) Outils de mineur:

Deux panneaux de photographies diverses.

Pellicule photographique reproduisant à l'échelle de 1/550 le texte des feuilles d'Annales parlementaires formant le tableau central (lisible à la loupe).

Pellicule photomicroscopique, réduction au 1/45.000 du texte dont il est question ci-dessus ; doit être projeté pour être lu.

Pigeon voyageur avec mode de fixation des tubes renfermant les dépêches ; chaque tube peut contenir 20 pellicules, soit 1.225.000 lettres de texte.

34. Compagnie de télégraphistes de place et artificiers du Génie.

Un modèle à l'échelle de 1/10 d'un magasin à poudre pour explosifs, avec système complet de paratonnerres. Les murs et la toiture sont à triple paroi en litholignite.

Un modèle à l'échelle de 1/50 du magasin précédent avec les terrassements prescrits par la loi.

Trois aigrettes de paratonnerres, système Closset.

Huit tableaux représentant les différentes phases de confection des amorces fabriquées à la compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers du Génie comprenant :

Amorce Van Noorbeeck, à poudre.
id. id. à fulminate.
id. Abel, à poudre.
id. id. à fulminate.
id. française, à fil de platine.
id. id. à étincelle.
id. autrichienne, à étincelle.
id. belge ancienne, à étincelle.

Trente modèles de récipients pour mines noyées, employés couramment pour la destruction des épaves échouées ou sombrées sur les plages belges ou dans l'Escaut.

Onze modèles de torpedos terrestres comprenant :

Torpedos à acide sulfurique et poudre au chlorate de potasse.

Torpedos à frottement de toile émeri et composition fulminante.

Torpedos à pistolet.

id. à percuteur avec capsule de fusil.

Torpedos à étoupille d'artillerie.

id. à allumettes suédoises.

id. électrique à pile intermittente.

Torpedos électrique à ferme circuit intérieur.

Torpedos électrique à ferme circuit extérieur.

Torpedos électrique à ferme circuit extérieur et séparé de la mine.

Torpedos électrique à volonté ou automatique, avec contact à mercure.

Cinq modèles d'ouvrages ou de partie d'ouvrages d'art destinés à montrer les divers modes de destruction employés en campagne, au moyen de poudres brisantes, et les divers dispositifs de compassement des feux, tant pyrotechniques qu'électriques, employés par les troupes du génie belge (destruction de tabliers de ponts, démolition de murs, de piles ou palées de ponts).

Trois modèles de pinces de compassement pour la mise de feu aux mines par l'électricité (5, 10 et 20 fourneaux).

Outils divers d'artificiers (panoplie).

Trois jeux de mandrins pour la fabrication des fusées de signaux.

Trois appareils destinés à la vérification des amorces de quantité, savoir :

Un galvanoscope Van Noorbeek.
id. de Gaiffe.
id. d'essai à trois bornes.

Un appareil (machine Ducretet) pour la vérification des amorces d'induction.

Dix-neuf machines, appareils et piles pour la mise de feu aux fourneaux de mine savoir :

Une pile à auge, dite de campagne, simple (ancien modèle).

Une pile à auge, dite de campagne, simple (nouveau modèle).

Une pile à auge, dite de campagne, double (ancien modèle).

Une pile plongeante (dite pile d'Arras).

id. de Siemens et Halske.

id. de Trouvé.

id. de Bunzen.

id. française à renversement.

Une batterie Sylvertown.

id. Leclanché, à agglomérés.

Une machine de Gramme.

id. de Ducretet.

id. de Bornhardt.

id. de Ladd.

id. de Burzin.

id. de Siemens.

Une bobine de Rumkorff avec interrupteur Foucault.

Deux coups de poings Bréguet de modèle différent.

Echantillons divers des conducteurs employés pour la mise de feu aux fourneaux terrestres et aux mines noyées (tableau).

Un manomètre enregistreur des pressions pour l'étude et l'essai des poudres et des explosifs.

Un chronographe Leboulengé spécial, pour la mesure des vitesses de combustion et de détonation des poudres et des explosifs, avec règle graduée et disjoncteur.

Un dispositif de champ de tir pour déterminer la vitesse initiale des projectiles au moyen du chronographe Leboulengé, par le lieutenant-colonel Baesens.

Un spectroscope de laboratoire avec trois brûleurs Bunzen (dont un avec porte-fil à revolver) et un porte-fil simple sur pied lourd.

Un volume « Poudres et Explosifs considérés au point de vue des destructions militaires », par Julien Tournay, capitaine commandant la compagnie des télégraphistes de place et d'artificiers du Génie.

Un matériel photo-électrique mobile pour l'éclairage des abords des places fortes, comprenant :

Une voiture locomobile (chaudière, moteur et dynamo), un chariot porte-phare et porte-câble, un projecteur avec lampe et disque disperseur, accessoires divers, lampe, boîte de jonctions, deux postes téléphoniques complets avec dévidoir portatif, etc.

Un appareil de place Mangin à miroir.

Un appareil portatif Mangin à lentilles.

Deux postes complets d'héliographes Mance.

Une lanterne à volets mobiles.

Cinq modèles divers de sirènes.

Grands et petits drapeaux et disques hexagonaux divers, employés pour les signaux et la télégraphie optique (panoplie).

Outils, isolateurs, sonneries et accessoires divers employés pour les services téléphoniques et télégraphiques (panoplie).

Modèle de bicyclette proposé pour le service d'entretien et de réparation des lignes du réseau téléphonique militaire de la position d'Anvers.

Echantillons divers de fils et de conducteurs employés pour la téléphonie et la télégraphie (tableau).

Huit modèles divers de poteaux simples, jumelés ou assemblés en usage pour le service des lignes permanentes militaires.

Une échelle aérienne de 21 mètres de longueur, avec avant-train démontable (système Beduwé) pour le service des réseaux téléphoniques et télégraphiques.

Echantillons de piles diverses employées par la télégraphie et la téléphonie.

Modèles divers de microphones.

Modèles divers de téléphones.

Un poste téléphonique complet du modèle en usage pour le réseau militaire d'Anvers avec sonnerie magnétique d'appel et sonnerie trembleuse d'avertissement de mise en communication.

Un plan du réseau téléphonique militaire d'Anvers.

Un schéma de la table du bureau central militaire d'Anvers.

Un poste télégraphique portatif complet anti-inducté.

Un appareil téléphonique spécial pour le poste télégraphique anti-inducté.

Un poste télégraphique Siemens.

Un récepteur Morse avec rouet.

Un manipulateur Morse.

Un vibrating Sounder (parleur-ronfleur).

Un voltamètre à éprouvettes graduées.

Un électromètre de Mascart.

Cinq galvanomètres.

Trois boussoles.

Un pont téléphonique portatif.
Bouteilles de Leyde (2 modèles).
Batterie de Leyde (2 modèles).
Isoloirs de Mascart.
Pont de Wheatstone portatif (modèle Émile Gérard, à bras, de proportion et à lecture directe) avec pile intérieure pour la visite des paratonnerres.

35. Compagnie des télégraphistes de campagne.

Poste télégraphique employé jusqu'en 1885.
Bureau mobile télégraphique et téléphonique (modèle 1885).
Bureau mobile anti-inducté pour la télégraphie et la téléphonie simultanées (modèle 1886).
Annexe au bureau mobile anti-inducté comprenant le microphone, le téléphone, la pile du microphone, le condensateur séparateur et un vibrating sounder.
Appareil télégraphique et téléphonique à 2 directions (modèle 1887).
Appareil anti-inducté écrivant pour la télégraphie et la téléphonie simultanées (modèle actuel).
Microphone De Jongh.
Pile de campagne.
Appareil de campagne dit « vibrating sounder » à réception auditive.
Pile Hellesen et téléphone-montre pour l'installation d'un poste à vibrating sounder.
Commutateur de ligne.
Commutateur suisse.
Appareil Waffelaert pour la téléphonie d'avant-postes (sacoche avec pile Gassner, téléphone et microphone).
Appareil Buchholtz pour la télégraphie d'avant-postes.
Ancien transmetteur Siemens pour lignes et avant-postes.
Téléphones Siemens, récepteur et transmetteur employés actuellement sur les lignes de marche et d'avant-postes.
Trois téléphones de différents modèles et un microphone de poche.
Appareil optique Rambusch, avec trépied et boîte d'accessoires.
Appareil optique Mangin, avec trépied, sacoche et boîte d'accessoires.
Appareil optique Tychsen, avec trépied et deux boîtes d'accessoires.
Brouette dérouleuse pour la construction des lignes de câble.
Brouette dérouleuse danoise.

36. Compagnie des chemins de fer du génie.

Quadricycle pour voies ferrées, adopté par le génie français, à l'essai à la compagnie et construit par la maison Vincent, fils, de Boudy.

Cette machine est employée à la reconnaissance des voies ferrées ainsi qu'au transport rapide de deux hommes chargés de détruire la ligne à quelques kilomètres de distance, au moyen d'agents explosifs. Poids : 95 kilog.: vitesse : 15 à 20 kilomètres à l'heure.

Trophée comprenant :

a) Outils, matériel et appareils employés pour la construction, la démolition et l'exploitation des voies ferrées.
b) Réduction à 1/5 d'un pont Polignac pour chemin de fer de 20 mètres de portée.
c) Réduction à 1/5 d'un pont de chemin de fer sur poutres armées (système Delogne) de 10 mètres de portée.
d) Wagonnets à voie étroite pour le transport des canons.

Ferme-circuit automatique du capitaine commandant Simonis du génie.

Cet appareil est destiné à faire sauter les trains ennemis par la fermeture d'un circuit électrique provoqué par l'affaissement de la voie sous le poids des voitures en circulation.

37. Compagnie des pontonniers de place.

Appareil plongeur pour la visite et la réparation, sous eau, des ouvrages hydrauliques de la position d'Anvers et la destruction des épaves de navires venant à couler dans l'Escaut et pouvant gêner la navigation. Comprend un scaphandrier Deneyrouse avec pompe à air et tuyaux à air.

Mine électro-motrice avec ferme circuit Mathieson composée de : *a*) un récipient en acier embouti pour charge de 100 kilog. d'explosif; *b*) un ferme-circuit électrique.

La mine sert à la constitution de barrages sous-marins pour la défense des passes de l'Escaut.

Appareil avertisseur et de mise de feu, établi dans un poste d'observation à la rive, relié électriquement à un groupe de sept mines sous-marines.

Pile Silvertown pour le service des mines sous-marines.

Ancre champignon pour l'ancrage des mines sous-marines.

Torpille Whitehead. Engin pouvant être dirigé contre les navires avec une vitesse de 30 nœuds. Peut contenir dans sa partie antérieure 40 kilog. d'explosif destiné à détoner au contact du navire contre lequel il est lancé.

Se meut sous la surface de l'eau à une profondeur pour laquelle il est réglé, de manière à toucher le navire dans ses œuvres vives et à amener sa destruction certaine. Peut fournir un trajet de 1200 mètres.

38. Compagnie d'ouvriers du génie.

Un panneau décoratif portant les outils et objets divers confectionnés dans les ateliers de la compagnie pour le service de l'arme du génie.

Un assortiment d'outils américains pour le travail du bois, en usage à la compagnie.

Deux soupapes inférieures pour ballons captifs.

Un cercle de suspension gréé.

Un ballon de 500 mètres cubes en gonflement en baleine.

Une nacelle en suspension captive avec ses agrès : guide-rope, ancre, trapèze, etc.

Un treuil de ballon captif.

Le ballon « l'Argus » de 984 mètres cubes, enveloppé de son filet et sa nacelle, avec une notice rappelant les services de ce ballon, aujourd'hui hors d'usage.

Un dynamomètre pour la mesure des résistances des tissus et cordages.

Un tableau portant divers échantillons de tissus et cordages.

Un tableau portant diverses photographies.

Un électro-moteur pour l'étude du rendement des hélices, muni d'une hélice d'hélicoptère.

Un appareil de mesure de la vitesse des ballons.

Un baromètre enregistreur traçant le diagramme de la course du ballon.

Un thermomètre enregistreur traçant le diagramme des variations de la température.

Une sirène pour signaux en ballon.

Un appareil à insuffler de l'air ou de l'oxygène dans les poumons en cas d'asphyxie par le gaz.

Un dynamomètre-peson pour l'évaluation des tractions du ballon captif sur le câble de retenue.

Un anémomètre indiquant la pression du vent et la force des coups de vent.

Une hélice d'expérience de propulsion à 3 branches, grandeur naturelle.

Un exomètre pour la mesure de l'étanchéité des tissus employés dans la confection des ballons.

Un appareil de photodiagnose électrique des tissus employés dans la confection des ballons.

Un dispositif électrique comprenant des accumulateurs et un commutateur avec touche pour la transmission de signaux par ballon lumineux et un ballon (modèle réduit au 1/100 du cube).

Un modèle à l'échelle de 1/10 de la longueur d'un aéronef de guerre en construction dans les ateliers de la compagnie.

Une voiture porte-tubes contenant 284 mètres cubes de gaz hydrogène comprimé à la pression de 200 atmosphères.

Une voiture-treuil pour ballon captif.

Un appareil spécial pour la photographie en ballon.

39. Van Bever, lieutenant-colonel du génie.

Plan perspective d'un projet d'une caserne d'artillerie.

Plan perspective d'un projet de caserne d'infanterie.

Atlas comprenant les plans d'exécution des constructions ci-dessus spécifiées.

Modèle de traverse-abri en béton de ciment (1/20).

Modèle de batterie casematée en béton de ciment (1/20).

Dispositifs pour le moulage de blocs de ciment.

HABILLEMENT, ÉQUIPEMENT

40. Hubert, major retraité à Bruxelles, professeur de dessin à l'Ecole militaire et à l'Ecole de guerre.

Deux séries d'aquarelles sont exposées dans des lanternes tournant sur pivot, dont chaque face se présente à volonté au spectateur et représente un type de soldat monté (1re lanterne) ou de soldat de troupes non montées (2e lanterne).

41. Van Severdonck, artiste-peintre, Bruxelles.

Cadre renfermant neuf peintures à l'huile de soldats de l'armée belge.

42. Inghels, Edouard, major retraité, 3, chaussée de Courtrai, Gand.

Coffre-hamac pour officier.

43. Bouvy, Fontaine-Olinger et Hap, Bruxelles.

Equipements militaires.

44. Lavoine, Bruxelles.

Broderies, passementeries, chapellerie et armes blanches.

45. Derooster, Bruxelles.

Boutons, plaques et autres objets en cuivre pour équipements militaires.

46. Diorama militaire.

Comprend les uniformes de campagne de l'armée belge.

NOTICE.

Dans le diorama figurent les uniformes belges de campagne. La scène représentée est empruntée à l'hypothèse suivante : la division mobile du camp retranché d'Anvers est en cantonnement-abri sur le plateau de Contich. Le diorama figure un coin de ce cantonnement, que traverse la route de Malines à Anvers. Au premier plan, à gauche du spectateur, près d'une maisonnette, et autour d'une table sur laquelle sont déployées des cartes topographiques, un groupe d'officiers (chef d'état-major, officiers de chasseurs à pied, du génie et d'artillerie).

Le lieutenant-colonel, chef d'état-major de division, s'entretient avec le général qui, en tournée de visite, s'est arrêté au coin de la route avec son aide de camp et son officier d'ordonnance, et suivi de son escorte de lanciers, dont le gradé porte le fanion divisionnaire.

Un soldat d'un régiment de ligne est en faction devant la maisonnette. Sur la route, un groupe d'officiers : un lieutenant de lanciers s'approche du groupe qui se compose d'un lieutenant de guides, d'un capitaine de carabiniers, d'un capitaine-commandant des grenadiers et d'un lieutenant-colonel d'infanterie de ligne ; une estafette-cavalier de l'escadron de la garde civique à cheval a remis à cet officier supérieur un message du gouverneur militaire : le lieutenant-colonel lui rend l'enveloppe réglementaire. Un chasseur-éclaireur de la garde civique, monté sur une bicyclette, retourne à Anvers après avoir rempli la mission dont il est chargé. A gauche, devant la maisonnette, l'intendant divisionnaire interrompt une conversation avec le lieutenant-colonel d'artillerie de forteresse, commandant les colonnes de munitions de la division mobile, pour donner des ordres à un sous-officier du train.

Devant le spectateur et sur la route, (dans le fond, où l'on aperçoit le clocher de Contich,) une colonne d'artillerie montée par pièce, venant d'Anvers, va prendre possession de son cantonnement.

La droite du diorama est occupée par une compagnie d'infanterie. Les troupes se livrent à de menus travaux, corvées, soins d'entretien, etc.; un médecin militaire traverse le camp.

Le projet du diorama est dû à M. Léon Abry, artiste peintre à Anvers, membre du comité de l'art militaire : la toile du fond, sauf la colonne d'artillerie et les soldats de ligne, œuvre de M. Abry, a été faite par M. Léon Philippet, artiste peintre à Bruxelles. Les hommes et chevaux en plâtre de l'avant-plan sont l'œuvre de M. Hippolyte Le Roy, sculpteur à Gand.

HARNACHEMENT, MARÉCHALERIE.

47. Arsenal de construction.

Spécimen de chaque objet de harnachement.

48. Quittelier, maréchal-ferrant au 4[e] régiment d'artillerie, à Louvain.

Assortiment de fers à cheval.

ALIMENTATION.

49. Service des subsistances de l'armée, Anvers.

Deux caisses contenant des boîtes de 300 grammes de bœuf bouilli.

Une caisse contenant des bocaux de graisse clarifiée.

Une caisse contenant des boîtes d'un litre de bouillon concentré.

Une caisse contenant des biscuits de campagne.

SERVICE DE SANTÉ

50. Arsenal de construction.

Une ambulance à 4 roues, modèle 1883, avec 4 nouveaux brancards, modèle 1893.

Peut transporter 12 malades ou blessés dont 4 couchés.

Les blessés peuvent être assis ou couchés sur des brancards disposés à l'intérieur du véhicule.

Une ambulance à 2 roues, mod. 1887.

Peut transporter 6 personnes dont 2 couchées et 4 assises.

Une voiture de pharmacie, mod. 1883.

Cette voiture accompagne les colonnes d'ambulances et les hôpitaux volants.

Elle transporte les médicaments et objets de pansement nécessaires aux services des hôpitaux volants et des places de pansement.

51. Hanquart, serg. major, Mons.

Ambulance sans ressorts (réduction).

52. Inspection générale du service de santé de l'armée.

Un sac et des sacoches d'ambulance, modèle Hermant, avec leur chargement de médicaments et de pièces de pansement (attelles en zinc du D[r] Hermant, médecin principal de l'armée belge).

Attelles modelées (assortiment complet du D[r] Merchie, ancien inspecteur général du service de santé de l'armée belge).

53. Mullier, inspecteur général du service de santé de l'armée belge.

Brancards se repliant sur leur longueur par un système d'écrou ; solides sans être lourds, ils offrent les meilleures conditions de résistance ; ils sont, de plus, d'une désinfection facile.

TRANSPORTS MILITAIRES

54. Arsenal de construction, Anvers.

Fourgon d'état-major de régiment d'infanterie.

Transporte les bagages du colonel et des officiers de son état-major, des vivres de réserve, 48 cartouches de revolver, archives, etc.

Fourgon d'escadron de 1[re] ligne.

Suit l'escadron dans les marches à toutes les allures et dans tous les terrains. Il transporte des vivres, les bagages des officiers, des outils pour maréchal-ferrant, 2,000 cartouches pour mousqueton, etc.

Voiture-poste divisionnaire.

Accompagne l'état-major de la division et sert de bureau de poste ambulant.

Voiture bureau du grand quartier général.

Suit le grand quartier général et sert de bureau. Elle transporte les cartes destinées au chef d'état-major général de l'armée de campagne.

55. Régiment du Génie.

Voiture à outils (4e Cie, 2e peloton).

a) Outils de sapeur, de pionnier, de mineur et d'ouvrier en bois.

b) Appareils de mise de feu aux charges.

c) Brancards.

d) Cartes topographiques.

(2 voitures semblables par compagnie.)

Voiture à poudre.

a) 14 caisses d'explosifs (200 kil.).

b) 2 caisses d'artifices.

c) Moyen de mise de feu.

d) Instruments et cartes topographiques.

e) Coffres à bagages.

f) Brancards.

g) Outils et appareils divers.

(2 voitures semblables par compagnie.)

56. 2e Direction d'artillerie, Anvers.

Bât pour le transport des cartouches.

PONTS MILITAIRES

57. Compagnie des pontonniers d'artillerie.

Canot à clins destiné au service du bateau à vapeur de la compagnie.

Panneau comprenant les photographies de divers ponts et manœuvres.

Panoplie d'outils, petits modèles, pont de cordages, ancres, rames, gaffes, etc.

58. Van Wetter, capit. d'artillerie.

Bateau démontable.

Ce bateau peut être utilisé comme support dans les passages à gué, comme bac, pour les reconnaissances.

59. Hanquart, serg. major, Mons.

Pont portatif (réduction).

COLOMBIERS MILITAIRES

60. Van Moer, maréchal des logis chef au 4e d'artillerie, Louvain.

Un colombier.

VÉLOCIPÉDIE MILITAIRE.

61. Soleil, capitaine commandant l'Ecole vélocipédique militaire, Wavre.

Vélocipédie militaire (brochures); Mannequin sur vélocipède.

62. Hanquart, sergent-major, Mons.

Un vélocipède de campagne.

PARC MILITAIRE.

63. Régiment du génie.

Pont volant du système du colonel Stoops, destiné à permettre aux colonnes d'assaut de franchir de vive force les fossés des fortifications modernes (site sec).

Le dispositif figure une partie de fortification (glacis, contrescarpe, fossé palissadé, escarpe), au-dessus du fossé de laquelle est établi le pont volant.

64. Compagnie des chemins de fer du génie.

Wagon aménagé pour le transport des blessés.

Les voitures destinées à recevoir les blessés serviront en temps ordinaire au transport des voyageurs. Les cloisons et les bancs seront mobiles et les portières d'about, de même que les seconds battants des portières latérales ne seront fermés que d'une façon temporaire, afin que l'appropriation puisse se faire en un temps très court.

Le wagon présenté, mais dont l'aménagement ne sera terminé que vers la fin du mois de juin, peut transporter 21 blessés en hiver et 24 en été. Les appareils de suspension sont construits par l'arsenal de construction, d'après les plans du capitaine commandant Simonis du génie.

65. Compagnie des pontonniers du génie.

Pont démontable en acier, du système Eiffel.

Le matériel Eiffel est employé par la compagnie pour l'établissement sur l'Escaut et le Rupel de ponts militaires démontables. Des rampes permettent de suivre automatiquement les dénivellations des marées sans jamais interrompre le passage sur le pont.

66. Compagnie des pontonniers d'artillerie.

Pont étayé en rampe avec palier.

6 travées en rampe de chaque côté.

2 travées horizontales.

Tablier de manœuvre parallèle au tablier supérieur.

Voitures : chargement de haquet avec chevalet et nacelle.

Chargement de haquet avec bateau.

Chariot de pontonniers (haquet modifié).

Forge de pontonniers (haquet modifié).

Haquet à ressorts.

Bateau en tôle d'acier. (2 $^{m}/_{m}$ tôle du fond, 2 $^{m}/_{m}$ les autres tôles.)

Chevalet de Thierry.

Chevalet Van Cauwenberghe.

N. B. Tous les agrès, bateaux, voitures, etc., exposés ont été confectionnés par le personnel et dans les ateliers de la compagnie.

67. Chistoph et Unmark, constructeurs, à Copenhague.

Une baraque d'ambulance, système Dœker, de Copenhague, installée et aménagée pour y recevoir des blessés et leur donner au besoin les premiers soins.

Un infirmier militaire y est à demeure pendant toute la durée de l'Exposition ; il porte le brassard à croix rouge de la convention de Genève.

Cette baraque-hôpital contient 10 lits, l'ameublement appartient à l'hôpital militaire d'Anvers.

Le système Dœker, se recommande par la facilité du transport, l'érection rapide de la baraque, son incombustibilité et sa désinfection facile.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES EXPOSANTS

CLASSE.

A

Arsenal de construction 62
» » 62
» » 62
» » 62

B

Bergeron 62
Bouvy, Fontaine-Olinger et Hap, à Bruxelles 62

C

Compagnie des Chemins de fer du génie. 62
» » . 62
» d'ouvriers du génie. . . 62
» des pontonniers d'artillerie. 62
» » » du génie . 62
» » » de place . 62
» des télégraphistes de campagne 62
» des télégraphistes de place et artificiers 62
Christoph et Unmark, à Copenhague . 62

D

Deguisse 62
Deguisse 62
Derooster, à Bruxelles 62
Diorama militaire 60
Direction d'artillerie, à Anvers. . . 62
» » » . . . 62
Dufour. 62
Dufour et Jeanne. 62

E

Ecoles des pupilles de l'armée . . . 62
Ecole de pyrotechnie, à Anvers. . . 66
Ecole de tir de l'artillerie, à Brasschaet 62

CLASSE.

F

Flamache, à Liége 62
Fonderie royale des canons, à Liége . 62

H

Hanquart, à Mons 62
» » 62
» » 62
Hubert, à Bruxelles 62

I

Inghels, E., à Gand 62
Inspection générale du service de santé de l'armée 62

L

Lavoine, à Bruxelles. 62
Leboulengé 62
Legavre 62

M

Manufacture d'armes de l'Etat, à Liége 62
Ministère de la guerre 62
» Enseignement. 62
» Génie . . . 62
Mullier. 62

Q

Quinaux 62
Quittelier, à Louvain. 62

R

Régiment d'artillerie.—Enseignement. 62
» du génie 62
» » — Parc militaire. 62
» » — Transport militaire 62

	CLASSE.
S	
Sainte	62
Services des subsistances de l'armée belge, à Anvers	62
Société anonyme de la poudrerie, à Wetteren	62
Soleil, à Wavre	62
Swarts	62
T	
Tecqmenne, à Diest	62
The Maxim Nordenfelt Guns and ammunitions Company Limited	62
V	
Van Bever	62
Van Ortroy	62
Van Moer, à Louvain	62
Van Severdonck	62
Van Vinkeroy	62
Van Welter	62
W	
Wauvermans, à Anvers	62

SECTION DE L'AGRICULTURE

SECTION DE L'AGRICULTURE

COMMISSION

Commissaire Spécial :

M. **Jules Cartuyvels**, directeur de l'agriculture au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, Bruxelles.

Secrétaire du Commissariat Spécial :

M. le baron **L. de Sejournet de Rameignies.**

Commissaire Spécial pour les Concours internationaux d'animaux reproducteurs :

M. **Georges Warocqué**, membre de la Chambre des représentants, Bruxelles.

COMITÉ D'ORGANISATION :

Président :

M. le baron **de Gruben**, sénateur, Anvers.

Vice-présidents :

MM. **P. Tiberghien**, ancien sénateur, président de la Société nationale pour l'amélioration des races bovines en Belgique, trésorier de la Société nationale des Éleveurs belges, (Concours internationaux d'animaux reproducteurs), Bruxelles ;

de Lalieux, président de l'Union apicole du Hainaut-Brabant (apiculture), Feluy ;

le baron **de Vinck de Winnezeele** (aviculture), Anvers ;

le baron **Léon Peers** (laiterie), Oosteamp ;

Proost, inspecteur général de l'agriculture (enseignement agricole, publications, statistique), Bruxelles ;

H. Elsen (produits agricoles, emballages des produits du sol), Anvers ;

Pyro, professeur à l'Institut agricole de l'État (génie rural, machines et instruments, architecture rurale), Gembloux ;

Crispo, directeur du laboratoire d'analyses de l'État (engrais commerciaux et produits alimentaires pour bétail), Anvers ;

Dr Stubbe, inspecteur-vétérinaire près du Ministère de l'agriculture (hygiène et protection des animaux domestiques, assurances et mutualité agricole), Bruxelles.

Secrétaires :

MM. **Em. Montens**, avocat, conseiller provincial, Loenhout (Anvers).

De Creeft, ingénieur agricole, Bruxelles ;

Vernieuwe, chef de division au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, Bruxelles ;

Secrétaire adjoint :

M. **L. Vanden Bosch**, Anvers.

CONCOURS PERMANENTS

SECTION I

Enseignement agricole. – Publications. – Statistique.

COMITÉ

Vice-Président :

M. **Proost**, inspecteur général de l'agriculture, Bruxelles.

Membres :

MM. **Bouillot**, directeur de l'Ecole pratique d'agriculture de l'Etat, Huy;
Cartuyvels de Collaert, P, La Plante ;
De Vuyst, inspecteur adjoint de l'agriculture, Gand ;
Hubert, directeur de l'Institut agricole de l'Etat, Gembloux ;
Vanderyst, inspecteur adjoint de l'agriculture, Liége ;
Wautier, directeur de l'Institut Saint-Joseph, La Louvière.

Secrétaire :

M. **Poskin**, professeur à l'Institut agricole de l'Etat, Gembloux.

SECTION II

Produits agricoles. – Emballages des divers produits du sol.

COMITÉ

Vice-Président :

M. **Elsen, H.**, propriétaire, Anvers.

Membres :

MM. **Bouillot**, directeur de l'École d'horticulture de l'Etat, Vilvorde ;
Brull, A., Dolhain-Goé ;
Carton, J., négociant, Gand ;
De Lannoy-Behagne, fabricant, Warneton ;
D'Hont, F., directeur du Laboratoire agricole de Courtrai ;
Dufrasne, Verviers ;
Fettweis, Verviers ;
Fraters, L., Château de Remeaux, par Libramont ;
Gheeraerdts, échevin, Alost ;
Goossens, Félix, président du Comice agricole d'Asseche ;
Joye, bourgmestre, Warneton ;
Laroye, grainetier, Ostende ;
Macorps, J., Huy ;
Plaideau, E., fabricant, Menin ;
Thomas, jardinier du Roi, Tervueren ;
Van der Linden, Arthur, président du Comice agricole de Grammont, Goefferdingen ;
Van Kerschaever, grainetier, Gand ;
le chevalier **van Praet**, propriétaire, Schooten ;
van Ypersele de Strihou, H., propriétaire, Lippeloo ;
Verheyden, M., négociant, Audenaerde ;
le vicomte **Vilain XIIII, G.**, Basel ;
Willems, P., Gand.

Secrétaire :

M. **Hendrickx, J.**, secrétaire du Comice agricole, Anvers.

RÈGLEMENT

Article premier. — L'Exposition Universelle d'Anvers comprendra une exposition permanente de produits agricoles tels que lins bruts, rouis et teillés, chanvres, cotons, houblons, tabacs en feuilles, laines lavées et non lavées, produits sériciccoles, ainsi que d'objets d'emballage : caisses, caissettes, sacs et paniers.

Cette exposition permanente s'ouvrira le 5 mai 1894.

Les produits destinés à y être exposés doivent être inscrits avant le 25 mars. Ils devront être rendus au local de l'Exposition avant le 15 avril.

Art. 2. — Outre cette exposition permanente, le Comité Exécutif de l'Exposition Universelle organise sous le contrôle du Commissariat général du Gouvernement des concours temporaires (1) internationaux de produits agricoles et de culture maraîchère.

Art. 3. — Les agriculteurs et horticulteurs, les amateurs, les sociétés et les écoles d'agriculture et d'horticulture sont invités à y prendre part.

Art. 4. — Les produits exposés par les établissements publics, ainsi que les envois collectifs faits par des sociétés, ne concourent pas avec les envois particuliers.

Il leur est réservé des concours spéciaux auxquels il est attribué des récompenses équivalentes aux prix offerts.

Art. 5. — Les emplacements sont concédés gratuitement aux exposants pour les concours temporaires.

Les exposants sont tenus de se conformer au Règlement Général de l'Exposition Universelle, aux Règlements Spéciaux de la section des produits agricoles, ainsi qu'aux mesures d'ordre qui seraient arrêtées ultérieurement.

Art. 6. — Les exposants jouissent de la gratuité ou des réductions des prix de transport accordées pour la section industrielle de l'Exposition (2).

(1) Voir ci-après pour les concours temporaires, le Règlement et le Programme des concours de culture maraîchère et produits agricoles.

(2) Le transport des produits d'origine belge a lieu gratuitement à l'aller et au retour sur le réseau des chemins de fer de l'Etat. Le tarif spécial n° 10 est appliqué par les Compagnies des chemins de fer concédés. Ce tarif consacre une réduction de 50 p. c. en ce sens que la taxe entière est perçue à l'aller, mais que le retour est gratuit. Les producteurs étrangers jouissent en Belgique du bénéfice du tarif n° 10 sur les lignes de l'Etat et sur la plupart des lignes concédées. La taxe est perçue par la gare d'expédition

Les frais de manutention sont gratuits.

Art. 7. — Les produits doivent appartenir à l'exposant.

Art. 8. — Les produits qui font partie d'une collection qui a été primée peuvent aussi concourir pour la récompense accordée à la meilleure variété.

Art. 9. — Aucun envoi n'est admis s'il n'a préalablement été inscrit et s'il n'est présenté dans les délais fixés par le Règlement Spécial de chaque concours.

Art. 10. — Les bulletins d'inscription doivent mentionner les numéros des concours auxquels les envois sont destinés, ainsi que la superficie approximative de leur étalage.

Art. 11. — Les demandes d'inscription doivent être adressées au vice-président de la section des produits agricoles, M. Henry Elsen, 49, place de Meir, à Anvers.

L'inscription des exposants étrangers a lieu par leurs commissaires nationaux.

Art. 12. — Les exposants recevront en temps utile les documents nécessaires pour les expéditions.

Art. 13. — La Commission directrice est chargée de désigner l'emplacement des envois. Les exposants sont tenus de se conformer à ses instructions.

Elle peut refuser l'admission des produits qui ne lui paraissent pas en état d'être exposés.

Art. 14. — Toutes les mesures seront prises pour assurer la conservation des envois, mais la Commission ne répond ni des dégâts ni des pertes constatés, soit pendant la durée des concours, soit à l'expédition ou à la réexpédition des produits.

Art. 15. — Aucun produit ne pourra être retiré de l'Exposition sans l'autorisation écrite des Commissaires.

Art. 16. — Il sera remis à chaque exposant une carte d'entrée personnelle valable pour la durée des concours pour laquelle elle a été délivrée.

Art. 17. — Le Jury des récompenses est désigné par le Gouvernement. Il est international.

Les titulaires étrangers sont nommés à l'intervention de leur Gouvernement.

Art. 18. — Le Jury se réunit aux dates fixées pour chaque exposition.

Il peut se diviser en sections dont chacune choisit son président et son secrétaire.

Les décisions sont prises au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 19. — Le Jury n'est pas tenu de décerner les récompenses prévues si les envois ne lui paraissent pas suffisamment méritants.

Art. 20. — Il sera publié un catalogue général des récompenses. Des médailles d'or, de vermeil, d'argent, accompagnées d'un certificat-diplôme, seront attribuées aux produits primés dans les concours temporaires.

Les exposants qui auront le plus contribué au succès des concours obtiendront, outre les récompenses offertes, un diplôme de Grand Prix.

La valeur des médailles peut être réclamée en espèces.

Outre les récompenses prévues au programme, il pourra être attribué des médailles aux produits les plus méritants non primés.

Art. 21. — Les envois pour lesquels aucun concours n'est prévu au programme peuvent, d'après leur mérite, obtenir des récompenses spéciales hors concours.

Art. 22. — La Commission directrice décide de tous les cas non prévus par le présent règlement.

Art. 23. — Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les concours.

Au Nom de la Section des Produits Agricoles :

Le Secrétaire, Jac. Hendrickx.

Le Vice-Président, Henry A. Elsen.

Au Nom du Comité de l'Agriculture :

Le Président :
Baron de Gruben.

Les Secrétaires,

Ch. De Creeft.
T. Vernieuwe.
Em. Montens.
Léon Vanden Bosch.

Au Nom du Comité Exécutif de l'Exposition Universelle d'Anvers :

Le Secrétaire Général, M. de Ramaix.

Le Président, Cte de Pret Roose de Calesberg.

Au Nom de la Section Belge :

Le Secrétaire Général, L. Herry.

Le Commissaire Général, Gustave de Savoye.

Le Commissaire Spécial pour l'Agriculture et l'Horticulture,
J. Cartuyvels.

Le Secrétaire du Commissariat Spécial,
Bon L. de Séjournet de Rameignies.

Vu :

Le Secrétaire Général du Commissariat Général du Gouvernement, J. Gody.

Le Commissaire Général du Gouvernement, Cte Hippolyte d'Ursel.

Approuvé :

Bruxelles, le 2 mars 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon de Bruyn.

(*Annexe au Concours permanent de Produits agricoles.*)

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

CLASSE 63

SECTION DES PRODUITS AGRICOLES

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénoms ou raison sociale :

Adresse exacte :

Gare d'expédition : *Nombre approximatif de colis composant l'envoi :*

NUMÉROS DES CONCOURS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS SUIVANT LES TERMES DU PROGRAMME.	EMPLACEMENT SOLLICITÉ POUR CHAQUE CONCOURS (EN MÈTRES CARRÉS)

Fait à le 1894. Signature de l'Exposant,

Ce bulletin, dûment affranchi, doit être adressé au Vice-Président de la section des produits agricoles, **M. Henry Elsen**, 49, Place de Meir, à Anvers.

a) Avant le 25 Mars 1894 pour l'exposition permanente de produits agricoles.

b) Avant le 11 Août pour les concours temporaires de culture maraîchère.

c) Avant le 18 Août pour les concours temporaires de produits agricoles.

CATALOGUE

1. **Comice agricole de Courtrai-Menin.**
   Tabacs de St-Genois.

2. **Samain, Cyr.**, bourgmestre, St-Genois.
   Tabacs en feuilles.

3. **Association pour la défense des intérêts de l'industrie linière**, Courtrai.
   Lins de Courtrai bruts, rouis, teillés et peignés.
   Diplôme d'honneur, Bruxelles 1888; médaille d'or, Paris 1889.

4. **Backelandt, Auguste**, Gulleghem.
   Lins bruts.

5. **Backelandt, Eugène**, Gulleghem.
   Lins bruts et teillés.

6. **Bevermage, Jules**, Lauwe.
   Lins teillés.

7. **Coussement, Henri**, Gulleghem.
   Lins bruts et teillés.

8. **Derman, Edmond**, Lauwe.
   Lins teillés.

9. **Devos, Georges**, Heule.
   Lins bruts et rouis.

10. **Morel, Jules**, Gulleghem.
    Lins bruts.

11. **Nuttin, Henri**, Wevelghem.
    Lins bruts et teillés.

12. **Vantomme-Debadts, P.**, Gulleghem.
    Lins teillés.

13. **Vanpoucke, fils**, Gulleghem.
    Lins bruts.

14. **Vanhaverbeke-Mabesoone**, Lauwe.
    Lins bruts.

15. **Verriest, Valère**, Wevelghem.
    Lins teillés et peignés.

16. **Veys, Gustave**, Wevelghem.
    Lins bruts, rouis, broyés et teillés.

17. **Dauw, Alphonse**, Appelterre.
    Tabacs en feuilles.

18. **Joye, H.**, bourgmestre, Warneton.
    Tabacs en feuilles.

19. **Champenois, A.**, Virton.
    Collection de tabacs en feuilles.

20. **Scornicier, P.**, Virton.
    Collection de tabacs en feuilles.

21. **Petit, P.**, Rongy.
    Tabacs en feuilles.

22. **Willème, V.**, Mouzaive.
    Tabacs en feuilles.

23. **Van Outrive, frères et sœurs**, Vive-St-Bavon.
    Lins en paille rouis et non rouis. Lins teillés.

24. De Geenst, J., 273, rue des Palais, Bruxelles.

Lins bruts, rouis, décortiqués et teillés.

25. Commission d'études pour la culture et le commerce de houblon, président M. L. Gheeraerdts, Alost.

Echantillons de houblon.

26. Comice agricole d'Assche, président M. F. Goossens, Assche.

Section du comice pour l'amélioration de la culture houblonnière. Echantillons de houblon.

27. Brull, Adolphe (de la firme Ad. et L. Brull,) Dolhain.

Lavage et épaillage de laines (hors concours).

Les plus hautes récompenses, Anvers 1885.

28. Vermeire, J. et C^ie^, Evergem.

Emballages pour produits agricoles.

29. Chambre syndicale belge pour l'exportation des produits de la ferme, patronnée par le Gouvernement et sous la présidence de M. le comte d'Ursel, commissaire général du Gouvernement près l'Exposition d'Anvers.

Exposition de produits agricoles et d'emballages organisée par M. Henry Elsen, vice-président de la Section des produits agricoles et M. Jaumart de Brouillant, conservateur du Musée agricole de l'Etat.

30. Société Nationale pour l'amélioration de l'aviculture, sous la présidence d'honneur de S. A. R. Mgr le Prince Albert de Belgique.

31. Nypels, M.-M., directeur du Jardin Zoologique de Gand.

32. Cayron, Jean, 22, rue Philomène, Bruxelles.

33. Lefebvre, 38, rue de la Consolation, Bruxelles.

Collection de volailles empaillées et en staf.

34. Moortgat, L., 4, petite rue au Beurre, Bruxelles.

35. Moors-de Coen, Ch., 20, avenue Van Eyck, Anvers.

36. van Heuverswyn, Albert, Gentbrugge.

Caisses, paniers et boîtes pour l'expédition du beurre et des fromages.

37. Rucquois, Marché-aux-Herbes, Bruxelles.

38. Raskin, avenue du Boulevard, Bruxelles.

39. Morel, 22, rue du Marché, Bruxelles.

Collection de fruits et légumes en staf. Emballages.

40. de Lalieux de la Rocq, Château de Miremont, Feluy-Arquennes.

41. de la Vingne, A., Braine-le-Comte.

Ruches et instruments ; miels.

42. Van Oye, rue Coenraets, Bruxelles.

Collection de paniers destinées à faire le service des transports entre la Belgique et l'Angleterre.

43. de Wael, directeur du *Mentor Agricole*, 55, rue Rempart-des-Moines, Bruxelles.

44. Bouvrie, G., 2, rue Berckmans, St-Gilles–Bruxelles.

Collection d'ouvrages concernant l'aviculture, la culture maraîchère, etc.

45. Wendelen, Melsbroeck.

46. Peemans, ingénieur agricole, 22, rue du Canal, Louvain.

Culture maraîchère en vue de l'exportation.

47. Périer, A., agent de la General Steam Navigation Company.

Emballages anglais.

48. Comice agricole de Grammont, Arthur Vander Linden, président, Paul Van Trimpont, secrétaire, Grammont.

Tabacs.

49. Association des planteurs de tabacs des environs de Grammont (Isegem, Nieuwenhove, Waerebeek, Oukerzele, Overboulaere, Goefferdingen, etc.)

Qualités supérieures pour pipes, cigarettes, rolles, etc. ; cultures expérimentales pour l'amélioration.

SECTION III

Génie rural : Machines et instruments. – Architecture rurale.

COMITÉ

Vice-président :

M. **Pyro**, professeur à l'Institut agricole de l'Etat, Gembloux.

Membres :

MM. **Jadoul**, agronome de l'Etat, Wamont ;
Rase, constructeur, Esneux ;

Secrétaire :

M. **Tixhon-Smal**, constructeur, Herstal.

SECTION IV

Engrais commerciaux et produits alimentaires pour bétail.

COMITÉ

Vice-président :

M. **Crispo**, directeur du Laboratoire des analyses de l'Etat, Anvers.

Membres :

MM. **Theunis**, professeur à l'école supérieure d'agriculture, Louvain ;
Vanderyst, inspecteur adjoint de l'agriculture, Liége ;
Gillain, négociant, Anvers ;
Gregoir, B., négociant, Anvers.

CATALOGUE

I. — **Collectivité des fabricants d'engrais chimiques de Belgique,** 7, rue de Jéricho, Bruxelles.

En suite des démarches faites par le vice-président de la classe 63 H, et sur l'initiative de la Société générale des fabricants d'engrais chimiques de Belgique, 28 industriels et négociants se constituèrent en collectivité dans le but de répondre au paragraphe 6 du concours, ainsi conçu :

« 6° Présenter d'une façon intuitive pour les éléments fertilisants simples ou les « engrais composés, les matières premières et les différentes phases de transformation « jusqu'à l'obtention du produit commercial. Cette exhibition pourra comprendre : des « échantillons d'engrais ; des appareils mécaniques, leurs photographies ou leurs « dessins ; des plans d'ensemble, maquettes, etc. »

L'œuvre de cette collectivité, la plus importante et la plus intéressante exhibition de l'industrie des engrais figurant à l'Exposition, est installée dans la galerie principale, à gauche de la galerie centrale. Elle occupe 15 mètres de façade et 3 mètres de profondeur. L'industrie des engrais chimiques s'y trouve présentée et expliquée d'une façon graphique et didactique. Le visiteur, en jetant un simple coup d'œil sur les nombreux tableaux, qui forment une superbe galerie de peintures, dessins et photographies, sur les riches collections de roches, matières premières, maquettes et engrais fabriqués, pourra se faire une idée exacte sur les différentes phases de la fabrication des engrais chimiques, et l'importance de cette grande industrie, qui forme un des principaux facteurs de la production agricole.

Notre industrie exporte beaucoup, la production dépassant de loin les besoins de la culture belge. La production du superphosphate en 1893 a été de 290,000,000 kil., et a été représentée par un obélisque de 50 mètres de côté à la base, 25 mètres au sommet et 199 mètres de haut. La tour de la cathédrale d'Anvers, figurée dans l'obélisque, n'a que 15 mètres de côté à la base et 123 mètres de haut. Le phosphate extrait de 1877 à 1894 a été de 2,875,700 mètres cubes.

Voici la liste des 28 firmes formant cette collectivité :

1. **Barbanson, C.,** Bruxelles.
2. **Bernard, Léopold,** Mesvin-Ciply.
3. **Colins, frères,** Louvain.
4. **Dykmans et Van Essche,** Anvers.
5. **Eeman, A. et C°,** Alost.
6. **Fasting, H.,** Anvers.
7. **Flecken, W. et Pollmann,** Anvers.
8. **Hardenpont, Maigret et C°,** Mons.
9. **Heidet, Jules,** Hyon-lez-Mons.
10. **Houzeau de Lehaie, A. et C°,** St-Symphorien.
11. **Ide-Dewilde,** Anvers.

12. **Leirens, Jules et frères,** Gand.

13. **Meurice, Charles,** Charleroi.

14. **Moreels, G. et V.,** Gand.

15. **Proebstings, Otto et Arnold, Ch..** Bruxelles.

16. **Rolland et De Roos, C.,** Rocour.

17. **Rolland, Emile,** Mons.

18. **Ronveaux, J. et Cie,** Namur.

19. **Société anonyme des phosphates de la Malogne,** Cuesmes et Ciply.

20. **Société anonyme pour favoriser l'industrie agricole,** Sombreffe.

21. **Société anonyme des produits chimiques d'Aiseau,** Aiseau.

22. **Société anonyme des produits chimiques d'Auvelais,** Auvelais.

23. **Société anonyme des produits chimiques de Droogenbosch,** Droogenbosch.

24. **Société anonyme des produits chimiques de Laeken,** Laeken.

25. **Société anonyme des produits chimiques de Moustier-sur-Sambre,** Moustier-sur-Sambre.

26. **Société anonyme des produits chimiques de Vedrin,** Vedrin.

27. **Société générale des fabricants d'engrais chimiques de Belgique,** 7, rue de Jéricho, Bruxelles.

28. **Standaert et Cie,** Balgerhoek.

II. — **Anglo-Continentale** (anciennement Ohlendorff'sche) **Guano-Werke,** rue Pruinen, 8, Anvers.

La plus puissante Société, au capital de 20,000,000 de francs, expose dans un élégant salon se trouvant dans la galerie centrale ses guanos bruts et dissous, ses phosphates bruts et farines de phosphate, des vues photographiques de ses nombreuses usines et des plantes cultivées avec et sans guano.

III. — **Société anonyme des engrais concentrés d'Angis.**

Cette Société récemment constituée et déjà en pleine activité expose ses engrais concentrés pour la grande culture et pour fleurs, ainsi que des cultures comparatives de plantes d'ornement avec ou sans engrais. Cette installation se trouve en face du compartiment chinois.

SECTION V

Hygiène et protection des animaux domestiques. – Assurances et mutualité agricoles.

COMITÉ

Vice-président :

M. le docteur **Stubbe**, inspecteur vétérinaire près du Ministère de l'Agriculture, Bruxelles.

Membres :

MM. **Baerts**, inspecteur vétérinaire de la province d'Anvers ;
Feirlinck, Isid., publiciste, rue Saint-Joseph, Molenbeek (Bruxelles) ;
Raquet, chargé de cours à l'Institut agricole de l'Etat, Gembloux ;

Secrétaire :

Van Autgaerden, F., membre de la commission administrative de l'Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat, secrétaire du comice agricole de Tirlemont.

CONCOURS TEMPORAIRES

SECTION A

Animaux Reproducteurs.

COMITÉ D'ORGANISATION

Vice-président :

M. **Tiberghien, P.**, ancien sénateur, etc., Bruxelles.

Membres :

MM. **De Marbaix,** professeur à l'Université de Louvain, Meerhout (Anvers) ;
Comte **d'Oultremont, E.**, Bruxelles ;
Fraters, L., Remaux-Freux (Luxembourg) ;
Grégoir B., Anvers ;
Chevalier **Hynderick, G.**, major d'état-major, etc., Bruxelles ;
Lahaye, J., Jette-Saint-Pierre (Brabant) ;
Leyder, J., professeur émérite à l'Institut agricole de l'Etat, de Gembloux, Bruxelles ;
Meeûs, H., Wyneghem (Anvers) ;
vande Werve. A., Anvers ;
van Praet, A., au Donck (Brasschaet, Anvers) ;
Chevalier **van Praet,** Schooten (Anvers) ;
Vicomte **Vilain XIIII, G.,** Basel (Flandre orientale).

Secrétaires :

MM. **Arys, P.**, Bruxelles ;
Vanden Bosch, L., Anvers.

COMITÉ EXÉCUTIF

MM. le Baron **de Gruben,** sénateur, Anvers.
le Chevalier **Hynderick, G.,** Bruxelles.
Lahaye, J., Jette-St-Pierre.
Meeûs, Hip., Wyneghem.

MM. **Montens, Em.**, Loenhout.
le Comte **d'Oultremont, E.,** Bruxelles.
Tiberghien, P., Bruxelles.
Van den Abeele, Fr., Anvers.

Secrétaire :

M. **Vanden Bosch, Léon,** Anvers.

RÈGLEMENT

Art. 1er. — Les exposants choisissent eux-mêmes, en se conformant aux conditions du programme, les catégories auxquelles doivent prendre part leurs animaux.

Les animaux appartenant à des propriétaires étrangers seront admis à concourir dans toutes les divisions marquées au programme d'un astérisque (*).

Art. 2. — Les exposants peuvent obtenir des formules de demande d'inscription en s'adressant à la Direction des concours, rue Royale, 20, à Bruxelles.

Ces formules doivent être renvoyées **avant le 1er mai**, dûment remplies et signées, et accompagnées du montant des inscriptions :

Pour les catégories 1 à 24 des chevaux et pour celles du bétail, à la Direction des concours, rue Royale, 20,

Et pour les catégories 25 à 34, au Royal Cercle Équestre, rue des Deux-Églises, 33.

Toute demande d'inscription arrivant après ces dates sera considérée comme non avenue.

Art. 3. — Il sera perçu, pour les animaux engagés dans les concours, un droit d'entrée qui sera, pour chaque inscription de chevaux de trait, de 10 francs, de chevaux pur sang et demi-sang, de 20 francs, et du bétail, de 5 francs.

Les animaux des espèces ovine et porcine ne paieront pas d'entrée.

Une réduction de 50 p. c. sera accordée sur le droit d'entrée des chevaux des catégories 1 à 15 aux membres de la Société nationale des Éleveurs belges, sur celui des chevaux des catégories 27 à 34 aux membres du Royal Cercle Équestre, et sur celui des animaux de l'espèce bovine aux membres de la Société nationale pour l'amélioration des races bovines en Belgique.

Les membres de ces trois sociétés auront leur entrée personnelle gratuite aux concours.

Art. 4. — Des numéros d'ordre seront envoyés en temps utile à chaque exposant. Les animaux les porteront d'une façon ostensible à leur entrée aux concours.

Art. 5. — L'expédition et la réexpédition des animaux se font aux risques et périls des exposants.

Les instructions relatives aux transports seront données aux exposants en temps utile.

Art. 6. — Le transport par chemin de fer, sur les lignes de l'État, est gratuit à l'aller et au retour pour les animaux présentés aux concours par les exposants belges.

Il en est de même pour le transport des conducteurs des animaux susdits, ainsi que pour celui de la nourriture que les exposants croiraient devoir prendre avec eux pour leurs animaux.

Le transport des animaux étrangers et de leurs conducteurs est gratuit au retour seulement sur les chemins de fer de l'État belge.

Il en est de même pour les transports à effectuer, en Belgique, sur les lignes concédées, aussi bien pour les exposants belges que pour les étrangers.

Art. 7. — La réception des animaux se fera au local des concours, pour le bétail, le vendredi 1er juin, et, pour les chevaux, le vendredi 8 juin, jusqu'à 6 heures du soir.

Les animaux doivent être munis des liens nécessaires pour les attacher solidement. Les chevaux auront un licol et deux longes, les taureaux un anneau dans la cloison nasale.

Art. 8. — Un jury de classement fonctionnera sans appel le jour de l'arrivée des chevaux au concours.

Art. 9. — Les animaux seront logés gratuitement dans le local des concours. Toutefois, les propriétaires doivent les faire soigner et surveiller.

Des magasins à fourrages seront installés dans le même local, et les exposants pourront s'y procurer la nourriture de leurs animaux à leurs frais et suivant un tarif fixé d'avance.

Art. 10. — La Commission n'est responsable d'aucun accident qui pourrait arriver aux animaux pendant la durée des concours.

Art. 11. — Les prix ne seront décernés que si les sujets exposés ont suffisamment de mérite. Dans chaque catégorie, des mentions honorables pourront être décernées.

Le chiffre de ces mentions honorables sera en rapport avec le nombre et le mérite des animaux exposés.

Les chevaux primés des catégories I à 13 qui ne figurent pas aux volumes parus du Stud-Book belge subiront une retenue de 10 p. c. sur le montant des primes qui leur auront été attribuées.

Art. 12. — Les étalons et les juments ayant obtenu la médaille d'or du championnat aux concours de Bruxelles donnés par la Société nationale des Éleveurs belges ne peuvent concourir pour les championnats.

Art. 13. — Les animaux qui sont la propriété d'un gouvernement ne concourent pas pour les prix. Toutefois, des médailles peuvent leur être accordées.

Art. 14. — Un service vétérinaire est organisé dans le local des concours.

Art. 15. — Les jurys chargés de la distribution des récompenses pour les concours d'animaux étrangers sont internationaux.

Art. 16. — Chaque section des jurys dresse un procès-verbal de ses décisions.

Les décisions des jurys sont sans appel.

Art. 17. — Aucun membre des jurys ne peut prendre part aux concours en qualité d'exposant.

Art. 18. — Toute contestation relative à l'exécution de ce règlement sera jugée en dernier ressort par le Comité Exécutif :

Le Comité Exécutif :

Baron de Gruben, sénateur.
Chevalier G. Hynderick.
J. Lahaye.
H. Meeus.
Em. Montens.
Comte Eug. d'Oultremont.
P. Tiberghien.
Fr. Van den Abeele.

Approuvé :

Bruxelles, 20 mars 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

NUMÉROS des catégories	DESIGNATION DES CATEGORIES	
		(*) 1re DIVISION. — Races de trait.
1	Race Belge.	Etalons de 4 ans et plus ayant une taille de 1m63 et au-dessus.
2	Id.	id. id. ayant une taille inférieure à 1m63 e supérieure à 1m58. . . . .
3	Id.	Etalons de 3 ans. . . . .
4	Id.	Poulains entiers de 2 ans. . . . .
5	Id.	Juments de 4 ans et plus . . . . .
6	Id.	Id. de 3 ans. . . . .
7	Id.	Pouliches de 2 ans . . . . .
8	Race Ardennaise.	Etalons de 4 ans et plus, ayant une taille n'excédant pas 1m58
9	Id.	Id. de 3 ans. . . . .
10	Id.	Poulains entiers de 2 ans. . . . .
11	Id.	Juments de 4 ans et plus, ayant une taille n'excédant pas 1m56
12	Id.	Juments de 3 ans. . . . .
13	Id.	Pouliches de 2 ans . . . . .
14	Lots de 4 juments âgées de 3 ans et plus.	
15	Aux étalons ayant produit les meilleurs chevaux. Pour concourir, l'étalon devra avoir au moins 5 de ses produits présents à l'Exposition. Les prix pourront être donnés quels que soient l'âge et l'état de l'étalon.	

CHAMPIONNATS

16	Une médaille d'or à l'étalon de 4 ans et plus, le plus remarquable du concours. Les champions des années précédentes recevront, s'ils sont présents au concours, une médaille de rappel en argent.	
17	Une médaille de vermeil à la jument de 4 ans et plus, la plus remarquable du concours. Les juments champions des années précédentes recevront, si elles sont présentes au concours, une médaille de rappel en argent.	
18	Race Percheronne.	Etalons de 3 ans et plus. . . . .
19	Id.	Juments de 3 ans et plus . . . . .
20	Race Boulonnaise.	Etalons de 3 ans et plus. . . . .
21	Id.	Juments de 3 ans et plus . . . . .
22	Race Shire Horse.	Etalons de 3 ans et plus. . . . .
23	Id.	Juments de 3 ans et plus . . . . .
		(*) 2e DIVISION. — Race de pur sang
24	Thorough-bred.	Etalons de 4 ans et plus. . . . .

(1) Une médaille d'or, offerte par la ville d'Anvers, est jointe à chaque premier prix des catégories, 1, 2, 5 8, 11, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24. Une médaille d'argent est jointe à chaque autre prix. — Une médaille de bronze est jointe à chaque mention honorable.

AMME

chevaline (1)

1er PRIX	2e PRIX	3e PRIX	4e PRIX	5e PRIX	6e PRIX	7e PRIX	8e PRIX	9e PRIX	10e PRIX
Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs
1,200	900	700	400	250	150	100			
1,200	900	700	400	250	150	100			
1,000	700	400	300	200	150	100	75	50	50
800	500	300	200	150	100	75	50	50	50
1,000	700	400	300	200	150	100	75	50	50
800	500	200	150	100	75	50	50	50	50
500	300	150	100	75	50	50	50	50	50
1,000	600	200	100	75					
400	300	100	75	50					
300	200	100	50						
500	300	100	75	50					
300	200	75	50	50					
200	100	50							
Médaille d'or	Médaille de vermeil	Médaille d'argent	Médaille d'argent	Médaille de bronze	Médaille de bronze	Médaille de bronze	Médaille de bronze		
Médaille d'or	Médaille de vermeil	Médaille d'argent							
1,000	600	200							
700	400	100							
1,000	600	200							
700	400	100							
1,000	600	200							
700	400	100							
2,000	1,000	500	300						

NUMÉROS des catégories	DÉSIGNATION DES CATEGORIES
	CONCOURS INTERNATIONAL
	(*) Race dite de demi-sang.
25	Etalons de 3 ans et plus, nés en France ou dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande . . . . .
26	Etalons de 3 ans et plus, nés dans l'Empire d'Allemagne, l'Empire d'Autriche-Hongrie ou le Royaume des Pays-Bas . . . . .
	CONCOURS NATIONAL
	Race de pur sang (Thorough-bred) : 12.000 francs de prix.
	Trois médailles d'or, offertes par la Ville d'Anvers, sont attribuées à cette catégorie.
27	Etalons de 4 ans et plus, d'une taille de 1m56 et au-dessus, issus d'ascendants inscrits au Stud-Book belge ou à un Stud-Book étranger. Une somme de 12,000 francs sera répartie, s'il y a lieu, entre les étalons de pur sang reconnus aptes à créer une race dite de demi-sang. Les étalons devront saillir un minimum de vingt juments non tracées au prix de 25 francs la saillie. La saison de monte sera limitée du 1er janvier au 15 juillet, sauf pour les juments de réforme de l'armée. Les primes seront de trois catégories dont le chiffre maximum sera de 1,200, 1000 et 800 francs. La moitié de la prime sera payée lors des concours, si l'étalon a sailli à cette date un minimum de dix juments : le surplus de la prime sera payable à partir du 1er août 1894, contre justification du nombre de saillies.
	Race de demi-sang (étalons) : 8,000 francs de prix
	Trois médailles d'or, offertes par la Ville d'Anvers, sont attribuées à cette catégorie.
28	Etalons de 3 ans et plus, d'une taille de 1m56 et au-dessus, livrés à la monte publique en Belgique depuis le 1er février et pouvant justifier de leur généalogie comme demi sang au troisième degré du côté du père et deuxième du côté de la mère. Une somme de 8,000 francs sera répartie, s'il y a lieu, entre les étalons demi-sang reconnus aptes à créer une race dite de demi-sang. Les étalons devront saillir un minimum de vingt juments autres que de pur sang et des races de trait, au prix de 25 francs la saillie. La saison de monte sera limitée du 1er janvier au 15 juillet, sauf pour les juments de réforme de l'armée. Les primes seront de trois catégories dont le chiffre maximum sera de 1,200, 1,000 et 800 francs. La moitié de la prime sera payée lors des concours si l'étallon a sailli à cette date un minimum de dix juments : le surplus de la prime sera payable à partir du 1er août 1894, contre justification du nombre de saillies.
	Juments de toutes races et de toute provenance, à l'exception des juments de pur sang et des races de trait :
	Une médaille d'or offerte par la Ville d'Anvers est attribuée à chacune des catégories 29 *et* 3
29	Juments légères se rapprochant du sang ; taille minimum : 1m55 (1) . . . . .
30	Juments étoffées ; taille minimum : 1m55 (1) . . . . .
31	Juments qui par suite d'accidents auraient des tares ne leur permettant pas de concourir avantageusement dans les catégories 29 et 30. Le jury devra avoir ses apaisements sur la nature et la provenance des dites tares (1). . . . .
32	**Juments provenant des réformes de l'armée** et saillies par un étalon pur sang ou demi sang, ou suitées . . . . .
	Chevaux de demi-sang nés et élevés en Belgique.
33	Tous chevaux âgés de 2 et 3 ans. . . . .
34	Tous chevaux âgés de 4 ans et plus. . . . .

(1) Les juments suitées reçoivent immédiatement après le concours leur prime et les juments déclarées pleines dès la naissance de leur produit et à condition qu'elle ait lieu avant le 1er avril 1895.

chevaline [2]

1er PRIX	2e PRIX	3e PRIX	4e PRIX	5e PRIX
1,000	600	200		
1,000	600	200		
700	400	300	200	100
700	400	300	200	100
700	400	300	200	100
300	200	100	50	
400	300	200	100	
400	300	200	100	(2)

(2) Une médaille de vermeil est jointe à chaque autre premier prix que celui ayant obtenu une médaille d'or.
Id. d'argent id. id. second prix.
Id. de bronze id. aux autres prix.

Espèce Bovine [1]

NUMÉROS des catégories	DÉSIGNATION DES CATÉGORIES	1er PRIX	2e PRIX	3e PRIX	4e PRIX	5e PRIX
	1re DIVISION.— Race dite indigène des régions limoneuse, sablo-limoneuse et sablonneuse du royaume, à l'exception des races faisant l'objet des divisions suivantes :					
1	Taureaux sans dents	300	150	100	75	50
2	Id. de 2 à 4 dents	400	200	150	100	50
3	Vaches de tout âge	400	200	150	100	50
4	Génisses de moins de 6 dents	300	150	100	75	50
	(*) **2e DIVISION.** **Race flamande (dite de Cassel).**					
5	Taureaux sans dents	300	150	75	50	—
6	Id. de 2 à 4 dents	400	200	100	50	—
7	Vaches de tout âge	400	200	100	50	—
8	Génisses de moins de 6 dents	300	100	50	—	—
	3e DIVISION — Race flamande du Veurne-Ambacht, Maroillaise, etc.					
9	Taureaux sans dents	150	100	75	50	—
10	Id. de 2 à 4 dents	300	150	100	50	—
11	Vaches de tout âge	300	150	100	50	—
12	Génisses de moins de 6 dents	150	100	50	—	—
	4e DIVISION. **Race de la région du Condroz.**					
13	Taureaux sans dents	150	100	75	50	—
14	Id. de 2 à 4 dents	300	150	100	50	—
15	Vaches de tout âge	300	150	100	50	—
16	Génisses de moins de 6 dents.	150	100	50	—	—
	5e DIVISION — Races des pays de Herve et de Verviers					
17	Taureaux sans dents	300	150	75	50	—
18	Id. de 2 à 4 dents	400	200	100	50	—
19	Vaches de tout âge	400	200	100	50	—
20	Génisses de moins de 6 dents	300	100	50	—	—
	(*) **6e DIVISION — Race des régions jurassique et ardennaise.**					
21	Taureaux sans dents	150	100	50	—	—
22	Id de 2 à 4 dents	200	100	50	—	—
23	Vaches de tout âge	200	100	50	—	—
24	Génisses de moins de 6 dents.	100	75	50	—	—

(1) Une médaille d'or, offerte par la ville d'Anvers, est jointe à chaque premier prix des catégories 2, 3, 6, 7, 10, 18, 30, 31, 34, 35, 38, 39, 47 et 48. Une médaile d'argent est jointe à chaque autre prix. — Une médaille de bronze est jointe à chaque mention honorable.

Espèce Bovine [1]

NUMÉROS des catégories	DÉSIGNATION DES CATÉGORIES	1er PRIX	2e PRIX	3e PRIX	4e PRIX	5e PRIX
	7e DIVISION					
	Race campinoise					
25	Taureaux sans dents . .	150	100	50	—	—
26	Id. de 2 à 4 dents . .	200	100	50	—	—
27	Vaches de tout âge	200	100	50	—	—
28	Génisses de moins de 6 dents	100	75	50	—	—
	(*) **8e DIVISION**					
	Race hollandaise					
29	Taureaux sans dents . . .	300	150	75	50	—
30	Id. de 2 à 4 dents. .	400	200	100	50	—
31	Vaches de tout âge	400	200	100	50	—
32	Génisses de moins de 6 dents	300	100	50	—	—
	(*) **9e DIVISION**					
	Race Durham					
	(Shorthorned improved)					
33	Taureaux sans dents . . .	300	150	75	50	—
34	Id. de 2 à 4 dents. .	400	200	100	50	—
35	Vaches de tout âge	400	200	100	50	—
36	Génisses de moins de 6 dents	300	100	50	50	—
	(*) **10e DIVISION**					
	Race Normande					
37	Taureaux sans dents . . .	300	150	75	50	—
38	Id. de 2 à 4 dents. .	400	200	100	50	—
39	Vaches de tout âge	400	200	100	50	—
40	Génisses de moins de 6 dents	300	100	50	—	—
	(*) **11e DIVISION**					
	Races de Jersey					
	et de Guernesey					
41	Taureaux sans dents . . .	150	100	75	50	—
42	Id. de 2 à 4 dents . .	300	150	100	50	—
43	Vaches de tout âge.	300	150	100	50	—
44	Génisses de moins de 6 dents	150	100	50	—	—
	(*) **12e DIVISION**					
	Race bretonne					
45	Taureaux.	150	100	50	—	—
46	Vaches de tout âge.	150	100	50	—	—
	(*) **13e DIVISION**					
	Bandes de vaches laitières de même race					
47	Grandes tailles.	Médaille d'or.	Médaille d'argent	Médaille d'argent	Médaille d'argent	Médaille d'argent
48	Petites tailles	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.

(1) Une médaille d'or, offerte par la ville d'Anvers, est jointe à chaque premier prix des catégories 2, 3, 6, 7, 10, 18, 30, 31, 34, 35, 38, 39, 47 et 48. Une médaille d'argent est jointe à chaque autre prix. — Une médaille de bronze est jointe à chaque mention honorable.

Espèce Ovine [1]

NUMÉROS DES CATÉGORIES	DÉSIGNATION DES CATÉGORIES	1er PRIX	2e PRIX	3e PRIX
	(*) 1re DIVISION Race Mérinos.			
1	Béliers	200	75	25
2	Brebis (lot de 3)	100	50	25
	2e DIVISION Race campinoise.			
3	Béliers	200	75	25
4	Brebis (lots de 3).	100	50	25
	(*) 3e DIVISION Races des plaines et des marsches (Flamande, Texel, Holstein).			
5	Béliers	200	75	25
6	Brebis (lots de 3).	100	50	25
	(*) 4e DIVISION Race de l'Entre-Sambre-et-Meuse.			
7	Béliers	200	75	25
8	Brebis (lots de 3)	100	50	25
	(*) 5e DIVISION Race Ardennaise.			
9	Béliers	200	75	25
10	Brebis (lots de 3).	100	50	25
	(*) 6e DIVISION Races françaises diverses.			
11	Béliers	200	75	25
12	Brebis (lots de 3).	100	50	25
	(*) 7e DIVISION Races anglaises à laine longue.			
13	Béliers	200	75	25
14	Brebis (lots de 3)	100	50	25
	(*) 8e DIVISION Races anglaises à laine courte.			
15	Béliers	200	75	25
16	Brebis (lots de 3)	100	50	25

(1) Une médaille d'argent est jointe à chaque premier prix. — Une médaille de bronze est jointe à chaque second et troisième prix, ainsi qu'à chaque mention honorable.

Espèce porcine [1].

NUMÉROS DES CATÉGORIES	DÉSIGNATION DES CATÉGORIES	1er PRIX	2e PRIX	3e PRIX
	(*) 1re DIVISION Grandes races blanches.			
1	Verrats.	200	75	25
2	Truies	100	50	25
	(*) 2e DIVISION Petites races blanches.			
3	Verrats.	200	75	25
4	Truies	100	50	25
	(*) 3e DIVISION Races noires ou colorées (Berkshire, Poland-China, Tamworth), etc.			
5	Verrats.	200	75	25
6	Truies	100	50	25
	4e DIVISION Races indigènes pures ou croisées.			
7	Verrats.	200	75	25
8	Truies	100	50	25

(1) Une médaille d'argent est jointe à chaque premier prix. — Une médaille de bronze est jointe à chaque second et troisième prix, ainsi qu'à chaque mention honorable.

(1re *Annexe au Concours d'Animaux reproducteurs*)

ROYAUME DE BELGIQUE

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

Classe 63. — Agriculture. — Section A

CONCOURS INTERNATIONAUX D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

qui auront lieu à Anvers, le samedi 9 juin 1894 et les quatre jours suivants

ESPÈCE CHEVALINE

DEMANDE D'INSCRIPTION (*)

de M
(*Nom et prénoms*)
qualité ou profession
domicile (*adresse complète*)
gare d'embarquement

NUMÉRO DE LA CATÉGORIE	RACE	SIGNALEMENT					NOM ET DOMICILE de L'ÉLEVEUR	Si le cheval est inscrit au *Stud Book* indiquer son numéro ou la page du volume où figure son inscription.
		NOM	SEXE	ROBE	AGE	TAILLE		

(*) Cette demande d'inscription, dûment remplie et signée, doit être envoyée **avant le 1er mai**, pour les catégories 1 à 24, à la Direction des Concours, rue Royale, 20, à Bruxelles, et pour les catégories 25 à 34, au Royal Cercle Equestre, rue des Deux-Eglises, 33, à Bruxelles, accompagnée du montant du droit d'entrée à percevoir pour l'inscription de chaque cheval :

10 fr. pour chaque inscription de chevaux de trait.

20 fr. pour chaque inscription de chevaux pursang et demi-sang.

Une réduction de 50 o/o est accordée sur le droit d'entrée des chevaux des catégories 1 à 15 aux membres de la Société Nationale des Eleveurs belges, et sur celui des chevaux des catégories 27 à 34 aux membres du Royal Cercle Equestre de Bruxelles. — **Dernier jour fixé pour l'inscription des chevaux : 1er MAI 1894.**

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions contenues dans le Règlement du Concours et y adhérer.

Fait à , *le* *1894.*

(Signature de l'exposant)

ROYAUME DE BELGIQUE

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

Classe 63. — Agriculture. — Section A

CONCOURS INTERNATIONAUX D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

qui auront lieu à Anvers, le samedi 2 juin 1894 et les quatre jours suivants

ESPÈCES BOVINE, OVINE ET PORCINE

DEMANDE D'INSCRIPTION *

de M
(*Nom et prénoms*)
qualité ou profession

domicile (*adresse complète*)

gare d'embarquement

DÉSIGNATION DE L'ESPÈCE	NUMÉRO de la catégorie	RACE	SIGNALEMENT				NOM & DOMICILE DE L'ÉLEVEUR	Si l'animal est inscrit au *Herd-Book* indiquer son numéro
			NOM	SEXE	ROBE	AGE		

(*) Cette demande d'inscription, dûment remplie et signée, doit être envoyée **avant le 1er mai** à la Direction des Concours, rue Royale, 20, à Bruxelles, accompagnée du montant de la somme de **5 francs** à percevoir comme droit d'entrée pour l'inscription de chaque animal de l'espèce bovine.

Une réduction de 50 °/o est accordée sur ce droit d'entrée aux membres de la Société Nationale pour l'amélioration des Races bovines en Belgique.

Dernier jour fixé pour l'inscription des animaux des espèces bovine, ovine et porcine : 1er MAI 1894.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions contenues dans le Règlement du Concours et y adhérer.

Fait à , *le* 1894

(Signature de l'exposant),

SECTION B

Apiculture.

MATÉRIEL ET PRODUITS APICOLES

COMITÉ

Vice-président :

MM. **de Lalieux de la Rocq, Fernand**, au château de Miremont, Feluy.

Membres :

Sior, président de la Société du Bassin de la Meuse, Herstal ;
Verdeyen, président de la Fédération apicole du Brabant, Hérent ;
le docteur **Beerens**, président de la Société d'apiculture des Flandres, Heusden-lez-Gand ;
Deridder, curé à Saint-Antoine (Brecht) ;
Lecart, professeur à l'école supérieure d'agriculture, Louvain ;
Halleux, Désiré, président de la Fédération apicole de Hesbaye-Condroz ;
de le Vingne, Albert, vice-président de l'Union apicole du Hainaut-Brabant, Braine-le-Comte ;
le baron **de Moffarts**, vice-président de la Société d'apiculture du Bassin de la Meuse, Houchenée par Naudrin ;
Pollet, vice-président de la Société d'apiculture du Bassin de la Meuse, bourgmestre à Villers-Saint-Siméon ;
le comte **de Meeus, Henri-Ferdinand**, Beernem (Bloemendaal) ;
Mercier, vice-président de la Fédération apicole du Hainaut, Thirimont ;
Burvenich, père, professeur à l'école d'horticulture et d'agriculture, Gendbrugge ;
Wathelet, secrétaire de la Société du Bassin de la Meuse, Prayon-Trooz ;
Piron, Julien, trésorier de l'Union apicole du Hainaut-Brabant et bourgmestre, Arquennes ;
Verlinden, trésorier de la Fédération du Hainaut, Wasmes ;

Secrétaire :

Vanden Broeck, Victor, au château de Tyberchamps, Seneffe.

RÈGLEMENT

Article premier. — Sous le contrôle du Commissariat Général du gouvernement, avec le concours généreux du Gouvernement, de la ville d'Anvers et du Comité Exécutif de l'Exposition, la Direction du comité de la section d'apiculture de la classe 63 des concours internationaux d'apiculture, organisera, dans la grande salle des fêtes de l'Exposition universelle, du 2 au 9 septembre 1894, des concours d'apiculture.

Art. 2. — L'emplacement et les inscriptions seront gratuits.

Art. 3. — Les apiculteurs qui désirent y prendre part devront en faire la demande avant le 15 juillet, en indiquant pour chaque concours en particulier :

a) Le numéro du concours ;

b) La superficie en centimètres carrés de l'emplacement nécessaire sur sol ou sur table;

c) Les objets qu'il compte y envoyer.

Chaque objet devra porter, en outre, le numéro du concours auquel il est destiné.

Toute demande qui ne sera pas strictement conforme à ces prescriptions sera considérée comme non avenue.

Les demandes devront être adressées à M. Victor Vanden Broeck, secrétaire du comité d'organisation, au château de Tyberchamps, à Seneffe, à qui l'on peut également s'adresser pour obtenir des programmes et des bulletins d'adhésion.

Art. 4. — Les objets devront être accompagnés d'une note explicative de nature à éclairer le jury, et d'une carte indiquant les nom, profession et adresse exacte de l'exposant. Les objets exposés devront être la propriété des exposants, soit comme produits de leur culture, soit de leur fabrication.

Art. 5. — Les exposants faisant le commerce de ruches ou autres objets apicoles devront se faire inscrire comme marchands.

Leurs objets devront porter *le prix réel* auxquels ils peuvent être fournis aux apiculteurs.

Art. 6. — Les objets seront adressés suivant avis pour être installés dès le mercredi 29 août, à 9 heures du matin.

Art. 7. — La commission organisatrice fixera les places à occuper. Elle pourvoira à la conservation des emballages et exercera une surveillance active et sévère. Mais elle ne répond d'aucune perte, d'aucun dégât de quelque nature qu'ils soient. Elle nommera un membre du comité pour assister à la réception des colis.

Elle peut refuser l'admission des envois qui ne lui paraissent pas pouvoir être exposés.

Art. 8. — Chaque exposant pourvoit à l'expédition et à la réception de ses colis. Lui ou son délégué est, en outre, chargé du déballage, de l'installation, de l'entretien et de la réexpédition de ses produits. Il devra se conformer aux instructions qui lui seront données par les commissaires chargés de l'arrangement de l'Exposition.

Les personnes déléguées par les exposants devront être nanties d'une autorisation écrite de l'intéressé.

Art. 9. — Le transport des produits sera gratuit tant à l'aller qu'au retour.

Les exposants jouissent de la gratuité ou des réductions des prix de transport par le chemin de fer, octroyées pour la section industrielle de l'Exposition (1).

Les producteurs étrangers jouissent en Belgique du bénéfice du tarif n° 10 sur les lignes de l'Etat et sur la plupart des lignes concédées. La taxe est perçue par la gare d'expédition

N. B. Les personnes qui désireront jouir de la gratuité de transport feront bien de se renseigner, auprès du chef de gare de leur résidence, du jour et de l'heure où les colis devront être expédiés pour arriver à Anvers-Exposition avant le 29 août.

Art. 10. — Il sera nommé par le gouvernement un jury spécial dont les décisions seront sans appel.

Il peut être divisé en sections.

Lorsqu'un concours ne renfermera pas d'objets assez méritants, le jury pourra ne pas décerner de distinction. Le même exposant ne peut obtenir qu'un prix dans chaque subdivision des concours.

Art. 11. — Aucun produit ou objet ne sera admis à plus d'un concours.

Art. 12. — Dans le but de faciliter la tâche du jury, les produits exposés seront classés par catégorie, c'est-à-dire que tous les miels seront réunis, de même que toutes les ruches ; il en sera ainsi pour tous les autres produits et objets.

Art. 13. — Le jury se réunira le samedi 1er septembre, à 9 heures du matin.

Art. 14. — Les expositions en collectivité ne seront pas admises.

Art. 15. — Les membres du jury ainsi que ceux du Comité ne pourront exposer que hors concours.

Art. 16. — Il sera décerné des récompenses consistant en diplômes et médailles.

Art. 17. — L'enlèvement des objets ne pourra se faire que le lundi 10 septembre, à partir de 9 heures du matin, sous la surveillance des membres du comité et par les soins des exposants ou de leurs représentants autorisés. Il devra être terminé le mardi 11, à 4 heures.

(1) Le transport des produits d'origine belge a lieu gratuitement à l'aller et au retour, sur le réseau des chemins de fer de l'Etat. Le tarif spécial n° 10 est appliqué par les compagnies des chemins de fer concédés. Ce tarif consacre une réduction de 50 p. c. en ce sens que la taxe entière est perçue à l'aller, mais que le retour est gratuit.

Art. 18. — Des imprimés pour envoi et réexpédition, de même que des étiquettes indiquant le numéro des concours pour placer sur les objets, seront fournis à l'exposant par les soins de la commission organisatrice.

Art. 19. — La commission organisatrice statuera sur tous les cas non prévus par le présent règlement et cela sans appel.

Pour le Comité Exécutif composé de :

MM. de Lalieux, Sior, Verdeyen, Wathelet et Vanden Broeck, secrétaire.

Le Secrétaire,
V. Vanden Broeck.

Le Président,
F. de Lalieux.

Au nom du comité de l'Agriculture :

Les Secrétaires,
Ch. de Creeft, Montens,
T. Vernieuwe, Léon Van den Bosch.

Le Président,
Bon de Gruben.

Au nom du Comité Exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers :

Le Secrétaire Général,
M. de Ramaix,

Le Président,
Cte de Pret Roose de Calesberg.

Au nom de la section Belge :

Le Secrétaire Général,
L. Herry.

Le Commissaire Général,
G. de Savoye.

Le Commissaire Spécial pour l'Agriculture,
J. Cartuyvels.

Le Secrétaire du Commissariat Spécial,
Bon L. de Séjournet de Rameignies.

Vu et présenté :

Le Secrétaire général du Commissariat Général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire Général du gouvernement,
Cte H. d'Ursel.

Approuvé :

Bruxelles, le 5 mai 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De BRUYN.

PROGRAMME

PREMIÈRE CLASSE

Abeilles.

1er *Concours.*

A la plus belle race d'abeilles :

a) Italiennes.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

b) Carnioliennes.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

c) Chypriotes.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

2e *Concours.*

A la plus belle race d'abeilles communes.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

N. B. — Par suite du refus de la Société financière de l'Exposition Universelle d'Anvers d'admettre les abeilles vivantes à l'Exposition, le comité d'organisation s'est vu dans la nécessité de supprimer les concours repris sous les nos 1 et 2.

DEUXIÈME CLASSE

Habitations des abeilles.

CONCOURS ENTRE MARCHANDS

3e *Concours.*

A la meilleure ruche fixe.

1er prix : Médaille de bronze et une prime de 10 fr.
2e prix : Mention honorable.
3e — —

4e *Concours.*

A la meilleure ruche demi-fixe.

1er prix : Médaille de bronze.
2e — Mention honorable.
3e — —

5e *Concours.*

A la ruche à cadres mobiles du système vertical la plus pratique. (Ruche s'agrandissant par le haut.) Le jury tiendra compte de la construction.

1er prix : Médaille de vermeil et une prime de 20 fr.
2e prix : Médaille d'argent et une prime de 10 fr.
3e prix : Médaille de bronze.

6e *Concours.*

A la ruche à cadres mobiles du système horizontal la plus pratique (cadres hauts, ruche s'agrandissant par les côtés seulement.) Le jury tiendra compte de la construction.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

7e *Concours.*

A la ruche à cadres mobiles de l'un des deux systèmes coûtant au plus 15 francs. (Le jury tiendra compte de la construction.) Les marchands doivent s'engager à fournir les mêmes ruches au prix indiqué par eux.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

8e *Concours.*

A la ruche la mieux appropriée pour l'étude et l'observation.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

CONCOURS ENTRE APICULTEURS NON MARCHANDS.

9e *Concours.*

A la meilleure ruche fixe.

1er prix : Médaille de bronze.
2e — Mention honorable.
3e — —

10e *Concours.*

A la meilleure ruche demi-fixe.

1er prix : Médaille de bronze.
2e — Mention honorable.
3e — —

11e *Concours.*

A la ruche à cadres mobiles du système vertical la plus pratique (ruche s'agrandissant par le haut.) Le jury tiendra compte de la construction.

1er prix : Médaille de vermeil et une prime de 20 fr.
2e prix : Médaille d'argent et une prime de 10 fr.
3e prix : Médaille de bronze.

12e *Concours.*

A la ruche à cadres mobiles du système horizontal la plus pratique (cadres hauts, ruche s'agrandissant par les côtés seulement). Le jury tiendra compte de la construction.

1er prix : Médaille de vermeil et une prime de 20 fr.
2e prix : Médaille d'argent et une prime de 10 fr.
3e prix : Médaille de bronze.

13e *Concours.*

A la meilleure ruche à cadres de l'un des deux systèmes coûtant au plus 15 francs. Le jury tiendra compte de la construction.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

14e *Concours.*

A la ruche la mieux appropriée pour l'étude et l'observation.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

N. B. — Pour les concours de la 2e classe, il est mis à la disposition du jury une médaille d'or, donnée par la ville d'Anvers. Elle sera décernée à la ruche la plus parfaite.

TROISIÈME CLASSE

Instruments.

CONCOURS ENTRE MARCHANDS.

15e *Concours.*

Au mello-extracteur le plus perfectionné.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

16e *Concours.*

Au mello-extracteur le plus pratique et à prix modique.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

17e *Concours.*

Au plus beau récipient pour miel d'une contenance de 1 kilogramme, 1/2 kilogramme, 1/4 kilogramme.

1er prix : Médaille de vermeil et une prime de 20 fr.
2e prix : Médaille d'argent et une prime de 10 fr
3e prix : Médaille de bronze.

18e *Concours.*

Au récipient pour miel le plus beau et à prix modique de 1 kilogramme, 1/2 kilogramme, 1/4 kilogramme.

1er prix : Médaille de vermeil et une prime de 20 fr.
2e prix : Médaille d'argent et une prime de 10 fr.
3e prix : Médaille de bronze.

19e *Concaurs.*

Au récipient pour miel le plus pratique pouvant servir aux usages du ménage, d'une contenance maximum de 2 kilogrammes.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

20e *Concours.*

Au récipient pour miel le meilleur et le plus pratique pour l'expédition des miels.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

21e *Concours.*

Au récipient le meilleur et le plus pratique pour la conservation du miel au laboratoire.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

22e *Concours.*

A la fermeture, pour bocaux et récipients, la meilleure et la plus pratique.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

CONCOURS ENTRE APICULTEURS NON MARCHANDS.

23e *Concours.*

Au mello-extracteur le plus perfectionné.

1er prix : Médaille de vermeil et une prime de 20 fr.
2e prix : Médaille d'argent et une prime de 10 fr.
3e prix : Médaille de bronze.

24e *Concours.*

Au mello-extracteur le plus pratique et le moins coûteux.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

N. B. — Pour le meilleur extracteur parmi ceux exposés dans les concours 15, 16, 23 et 24, il est mis à la disposition des membres du jury une médaille d'or, donnée par la ville d'Anvers.

CONCOURS ENTRE APICULTEURS MARCHANDS ET NON MARCHANDS.

25e *Concours.*

A l'enfumoir ou fumigateur le plus pratique et le plus facile.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

26e *Concours.*

A la bourdonnière la plus pratique et la plus facile

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.

27e *Concours.*

Au couteau à désoperculer le meilleur et le plus facile.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

28e *Concours.*

Au système d'écartement pour cadres le plus facile et le plus pratique.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

29e *Concours.*

A l'agrafe la plus pratique et la plus facile pour relier deux cadres.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

30e *Concours.*

Au nourrisseur le plus pratique et le plus facile.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

31e *Concours.*

A la serpiltère la plus pratique et la plus facile pour le transport des ruches.

a) Pour ruches fixes.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.

b) Pour ruches à cadres.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.

32e *Concours.*

A la presse la plus pratique et la plus facile.

a) Pour le miel.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.

b) Pour la cire.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.

33e *Concours*.

A l'appareil à fondre les rayons et à épurer la cire, le plus pratique et le plus facile.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

34e *Concours*.

A la cage à reine la plus pratique et la plus facile et pouvant servir à l'introduction de la reine dans la colonie.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

35e *Concours*.

Au chevalet à désoperculer le plus pratique et le plus facile.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

36e *Concours*.

Au chevalet porte-cadres le plus pratique et le plus facile pour la visite de colonies.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

37e *Concours*.

Au tamis le plus pratique et le plus facile pour les divers usages du laboratoire.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

38e *Concours*.

Au meilleur épurateur pour miel.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

39e *Concours*.

Au meilleur maturateur.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

40e *Concours*.

Au recueille-essaims le plus pratique et le plus facile.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable

41e *Concours*.

A la meilleure tente ou autres abris destinés aux travaux apicoles, tels que transvasements, etc.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

42e *Concours*.

Au meuble le plus pratique pour la conservation des rayons.

1er prix : Médaille de vermeil et une prime de 20 fr.
2e prix : Médaille d'argent et une prime de 10 fr.
3e prix : Médaille argentée.

43e *Concours*.

A l'apifuge le plus efficace.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

44e *Concours*.

Au meilleur emballage pour l'expédition :

a) Des essaims.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

b) Des mères.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

c) Des ruchées.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent
3e — — de bronze.

45e *Concours*.

A l'emballage pour l'envoi des reines le plus pratique et pouvant servir à l'introduction de ces reines.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

46e *Concours.*

Au casier à sections le plus pratique et le plus facile.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

47e *Concours.*

Fermeture et abri du trou de vol.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

48e *Concours.*

A la meilleure couverture pour cadres

a) En été.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.

b) En hiver.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.

QUATRIÈME CLASSE.

Miels et cires.

49e *Concours.*

Miel extrait ou coulé, avec indication du lieu de provenance et, autant que possible, de la fleur sur laquelle il a été principalement récolté (10 kilogrammes au moins en récipient d'une contenance approximative et minimum de 1/2 kilogramme chacun) :

1° Pour la zone sablonneuse qui comprend :

a) la Flandre, pays de Waes, Polders.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.
4e — — —

b) Campine anversoise et limbourgeoise.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.
4e — — —

2° Pour la zone limoneuse qui comprend :

a) Le Hainaut.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.
4e — — —

b) Le Brabant avec le Hageland.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.
4e — — —

c) La Hesbaye.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.
4e — — —

3° La zone calcareuse qui comprend :

a) L'Entre-Sambre-et-Meuse.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.
4e — — —

b) Le Condroz avec la Famenne.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.
4e — — —

c) Le pays de Herve.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.
4e — — —

4° Pour la zone schisteuse qui comprend les Hautes-Fagnes ou l'Ardenne

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.
4e — — —

50e *Concours.*

Miel de Bruyère.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.
4e — — —

51e *Concours.*

Miel extrait ou coulé, avec indication du lieu de provenance et, autant que possible, de la fleur sur laquelle il a été principalement récolté (5 kilogrammes au moins en verre de 1/2 kilogramme chacun).

(Ce concours est exclusivement réservé aux apiculteurs étrangers à la Belgique.)

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.
4e — — —
5e — Mention honorable.

52e *Concours.*

Miel en cadres présentés à l'état naturel, sans ornements.

a) Cadres hauts (3 cadres au moins).

1er prix : Médaille de vermeil et une prime de 10 francs.
2e prix : Médaille d'argent et une prime de 10 francs.
3e prix : Médaille de bronze.

a) Cadres bas et cadres carrés (8 cadres au moins).

1er prix : Médaille de vermeil et une prime de 10 francs :
2e prix : Médaille d'argent et une prime de 10 francs.
3e prix : Médaille de bronze.

53e *Concours.*

Miel en sections américaines (20 au moins présentées à l'état naturel sans ornements).

1er prix : Médaille de vermeil et une prime de 10 francs.
2e prix : Médaille de bronze doré et une prime de 10 francs.
3e prix : Médaille argentée.

54e *Concours.*

Cire en briques la mieux préparée (5 kilogrammes au moins).

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

55e *Concours.*

Cire en pains la mieux préparée (5 kilogrammes au moins).

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

56e *Concours.*

Cire gaufrée (5 kilogrammes au moins) :

a) Pour fondations.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

b) Pour grenier à miel.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

c) Pour sections.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

CINQUIÈME CLASSE.

Sous-produits du miel.

57e *Concours.*

Au meilleur hydromel.

a) Sec.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

b) Liquoreux.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

N. B. — **Une médaille d'or, donnée par la ville d'Anvers,** sera décernée à l'hydromel soit sec, soit liquoreux reconnu le plus parfait.

58e *Concours.*

Aux meilleures liqueurs au miel.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

59e *Concours.*

Aux meilleures bières au miel.

1er prix : Médaille de bronze doré.
2e — — argentée.
3e — — de bronze.

60e *Concours.*

Aux meilleurs vinaigres au miel.

1er prix : **Médaille d'or donnée par la ville d'Anvers.**
2e prix : Médaille de vermeil.
3e — — d'argent.
4e — — de bronze.

N. B. — Les concurrents devront indiquer les procédés dont ils se seront servis pour obtenir les produits (hydromels et vinaigres) qu'ils soumettent au jury. Les recettes pourront être expérimentées.

SIXIÈME CLASSE.

61e *Concours.*

A l'herbier le plus complet :

a) De plantes essentiellement mellifères herbacées, sauvages et cultivées.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

b) De la flore mellifère arbutive (arbres et arbustes d'ornement fruitiers et forestiers).

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

62e *Concours.*

Collection la plus complète de graines et plantes mellifères sauvages et subspontanées.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — — Mention honorable.

63e *Concours.*

Tableaux synoptiques, gravures et dessins.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

64e *Concours.*

Étiquettes pour bocaux.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

65e *Concours.*

A la plus belle collection, en easier, de matériaux pour l'enseignement intuitif de l'apiculture.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

66e *Concours.*

A la collection la plus complète d'animaux nuisibles à l'apiculture.

1er prix : Médaille d'argent.
2e — — de bronze.
3e — Mention honorable.

67e *Concours.*

Au meilleur mémoire destiné à répandre l'usage du miel.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

68e *Concours.*

A la meilleure étude sur les plantations des arbres et arbustes mellifères le long des routes e dans les terrains incultes.

1er prix : **Médaille d'or donnée par la ville d'Anvers.**
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.
4e — — de bronze.

69e *Concours.*

Au meilleur mémoire sur l'amélioration de la race des abeilles.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

70e *Concours.*

Au meilleur mémoire sur l'analyse :

a) Des miels.

1er prix : **Médaille d'or donnée par la ville d'Anvers.**
2e prix : Médaille de vermeil.
3e — — d'argent.

b) Des cires.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.
3e — — de bronze.

Le 70e concours sera jugé par le directeur du laboratoire d'analyses de l'Etat. Une prime de 50 francs est mise à la disposition du jury pour chacune des subdivisions de ce concours. Elle sera décernée à l'auteur d'un procédé certain pour reconnaître les falsifications des miels et des cires.

N. B. — Pour les concours 67, 68, 69, 70, le jury statuera ultérieurement. Les exposants devront déposer deux brochures, pour chacun des concours,

au secrétariat de la commission organisatrice avant l'ouverture de l'Exposition.

De même que pour les concours 67, 68, 69 et 70, le jury statuera ultérieurement pour les concours 57 et 60.

(Annexe au Concours d'Apiculture.)

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

CLASSE 63 — SECTION APICOLE

Exposition générale d'Apiculture — Matériel et Produits

OUVERTE DU 2 AU 9 SEPTEMBRE 1894

DEMANDE D'INSCRIPTION (*)

de M

(Nom et prénoms ou raison sociale).

qualité ou profession

domicile (adresse complète)

Gare d'expédition :

Nombre approximatif de colis dont se composera l'envoi :

Nos D'ORDRE — *Laisser cette colonne en blanc*	NUMÉROS DES CONCOURS	DÉSIGNATION DES PRODUITS suivant les termes DU PROGRAMME DES CONCOURS	EMPLACEMENT DEMANDÉ pour chacun des concours (mètres carrés)		Observations.
			a. SUR SOL	*b.* SUR TABLE	

(*) La présente demande d'inscription, remplie et signée, doit être envoyée, *dûment affranchie*,

avant le 15 juillet 1894

à M. V. Van den Broeck, au château de Tyberchamps, Seneffe.

Fait à *le* *1894.*

Le soussigné déclare se soumettre aux règlements de l'Exposition.

(Signature de l'Exposant)

SECTION C

Aviculture.

COMITÉ

Vice-Président :

M le baron **de Vinck de Winnezeele**, président de la Société *Avicultura d'Anvers*.

Secrétaire :

M. **Arm. de Brauwere**, directeur du journal l'*Echo de l'Élevage belge*, à Anvers.

Membres :

MM. **Léon Bonnet**, sénateur, président de la Société Ornithologique du Hainaut.

F. L'Hoest, directeur de la Société royale de Zoologie d'Anvers, vice-président de la *Société Avicultura* d'Anvers, président de la *Fédération nationale des Sociétés d'Aviculture* de Belgique.

Léon Gilliot, secrétaire de la *Société Avicultura* d'Anvers.

Fr. Mertens, président de la Société *Het Neerhof*, de Borgerhout; vice-président de la *Fédération nationale des Sociétés d'Aviculture* de Belgique.

Maurice Nypels, directeur de la Société de Zoologie de Gand, président de la *Société nationale pour l'amélioration de l'Aviculture* en Belgique.

Paul Monseu, président de la *Société Les Aviculteurs belges de Bruxelles*.

A. Römkens, président de la Société bruxelloise d'Ornithologie, trésorier de la *Fédération nationale des Sociétés d'Aviculture* de Belgique.

A. De Ridder, secrétaire de la Société *Het Neerhof* de Borgerhout.

A. de Schietere de Lophem, président de la *Société brugeoise d'Aviculture*.

J.-B. Lanckman, président de la Société *Het Neerhof* de Gand.

L. Van der Snickt, directeur du journal *Chasse et Pêche*, La Hulpe.

Léonce Janmart de Brouillant, de Bruxelles.

RÈGLEMENT

Article premier. — Le concours est international: tous les amateurs, aviculteurs, éleveurs et fermiers peuvent y prendre part en se conformant aux prescriptions ci-après rencontrées.

Art. 2. — Les exposants et participants au concours doivent se faire inscrire avant le *1er août 1894*, **chez M. Arm. de Brauwere, Secrétaire du Comité de la classe 63 (Aviculture), rue De Vrière, 49, à Anvers.**

Après cette date, plus aucune inscription ne sera admise.

Art. 3. — Le droit d'inscription est fixé à fr. 1.50 pour chaque lot exposé, — **sauf les classes 261 à 269 pour lesquelles l'inscription est gratuite, et qui sont réservées aux amateurs qui participent aux concours dans au moins deux autres classes.**

Art. 4. — En vue de faciliter les écritures et de prévenir toute erreur, les inscriptions non accompagnées du montant de la somme à payer en un mandat sur la poste **seront considérées comme non avenues.**

Art. 5. — Les sommes perçues pour les animaux inscrits mais non envoyés, restent acquises au Comité organisateur.

La Commission fera tous les paiements endéans le mois de la clôture de l'exposition. L'expédition des diplômes et la liquidation de toutes affaires ayant trait à l'exposition seront terminées quinze jours plus tard.

Art. 6. — Les envois seront reçus au local de l'exposition à partir du jeudi 16 août 1894, jusqu'au lendemain, vendredi, à 5 heures du soir, au plus tard.

Art. 7. — Ils devront être envoyés à l'adresse suivante : **à Monsieur le Secrétaire de l'exposition Internationale Avicole d'Anvers, (Anvers-Sud).**

Art. 8. — L'administration des chemins de fer de l'État accordant la gratuité du parcours à l'aller et au retour, l'expédition comme la réexpédition se feront en franchise de port sur tout le réseau belge ; une réduction de 50 p. c. est accordée aux envois provenant de l'étranger, en ce sens que le tarif plein doit être payé à l'aller ; le retour est gratuit.

Art. 9. — Le Comité organisateur se chargera de la réexpédition des volailles et objets dont les propriétaires ne pourraient se faire représenter.

Dans ce cas, pour prévenir toute erreur dans la réexpédition, chaque panier devra porter, au verso de l'étiquette, le nom de l'expéditeur, l'adresse et la classe dans laquelle les animaux concourent.

Art. 10. — Les exposants sont instamment priés d'expédier leurs animaux dans des paniers d'une grandeur et d'une solidité suffisantes ; le Comité organisateur décline toute responsabilité du chef d'avaries résultant d'un emballage défectueux.

Art. 11. — L'exposant pourra fixer le prix auquel il désire vendre ses lots exposés ; la vente devra avoir lieu si un acheteur les réclame au prix spécifié : ce prix ne pourra être réduit ni augmenté.

Le Comité se réserve 10 p. c. sur toutes les ventes.

Art. 12. — Tout lot acheté reste exposé pour compte et aux risques et périls de l'acquéreur ; le Comité se chargera, à sa demande, de lui en faire l'expédition à ses frais.

Art. 13. — Tout lot pourra être réclamé, même par plusieurs amateurs, jusqu'au dimanche 19 août, à 3 heures de relevée.

Si un lot était réclamé par plus d'un amateur, il sera vendu aux enchères le dimanche, à 2 heures de l'après-midi.

Art. 14. — Si, par suite de surenchères, la somme dépasse le prix spécifié par l'exposant pour la vente de ses volailles, le Comité se réserve 50 p. c. de la majoration obtenue.

Art. 15. — Les cages seront fournies gratuitement ainsi que la nourriture des animaux ; toutefois les faisans devront être exposés dans des cages appartenant aux propriétaires.

Art. 16. — Le Comité ne pourra être rendu responsable d'aucun dommage provenant de maladies, de vols ou d'accidents qui pourraient survenir, *par quelque cause que ce soit*, aux lots exposés, mais il fera, en même temps que les exposants, exercer une surveillance active en vue de la sécurité des animaux et des objets, qui sont exposés aux risques et périls des propriétaires, qui en assument la garde.

Art. 17. — *Seront disqualifiés :* les lots inscrits dans une classe à laquelle ils n'appartiennent pas, ainsi que les animaux sur lesquels on constaterait des traces de tromperie, par exemple : des plumes coupées, arrachées, peintes, etc.

Art. 18. — Le Comité organisateur se réserve le droit de refuser tout lot qui serait de nature à compromettre la sécurité ou la salubrité de l'exposition.

Art. 19. — Le Jury aura le droit de retirer les prix dans toute classe dans laquelle les spécimens exposés seraient de qualité inférieure.

Art. 20. — Des cartes d'entrée *personnelles* seront délivrées aux exposants.

Art. 21. — Personne n'aura accès au local de l'exposition pendant les délibérations du Jury.

L'exposition sera ouverte les Dimanche, Lundi et Mardi, 19, 20 et 21 août 1894, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

Art. 22. — Les œufs pondus pendant l'exposition seront enlevés par les soins du personnel de surveillance et détruits.

Art. 23. — Aucun sujet ou objet exposé ne pourra être enlevé avant le Mardi 21 août, à 5 heures du soir. En cas de maladie la Commission jugera seule de l'opportunité de l'enlèvement des animaux malades.

Art. 24. — Les décisions du Jury et du Comité organisateur sont sans appel, et, dans toute affaire contestée, **le Comité se réserve tous droits.**

Ainsi présenté par le Comité Exécutif de la Section d'Aviculture.

Le Secrétaire,
Arm. De Brauwere.

Le Vice-Président,
Bon de Vinck de Winnezeele.

Au nom de la Classe de l'Agriculture :

Les Secrétaires,
Ch. De Creeft, E. Montens,
Vernieuwe, L. Van den Bosch.

Le Président,
Bon de Gruben.

Au nom du Comité Exécutif de l'Exposition Universelle d'Anvers :

Le Secrétaire Général,
M. de Ramaix.

Le Président,
Cte de Peet Roose de Calesberg.

Au nom de la Section Belge :

Le Secrétaire Général,
L. Herry.

Le Commissaire Général,
Gustave de Savoye.

Le Secrétaire du Commissariat Spécial,
Bon L. de Séjournet de Rameignies.

Le Commissaire Spécial pour l'Agriculture et l'Horticulture,
J. Cartuyvels.

Vu et présenté :

Le Secrétaire Général du Commissariat Général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire Général du Gouvernement,
Cte H. d'Ursel.

Approuvé :

Bruxelles, le 1er mai 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

Liste des prix d'Honneur.

1° **Prix d'Honneur consistant en une médaille d'or d'une valeur de fr. 100,** — offert par la ville d'Anvers, au plus bel ensemble de races étrangères (coqs et poules).

2° **Prix d'Honneur consistant en une médaille d'or d'une valeur de fr. 75,** — offert par la ville d'Anvers, au plus bel ensemble de coqs et poules de races belges.

3° **Prix d'Honneur consistant en une médaille d'or d'une valeur de fr. 100,** — offert par la ville d'Anvers, au plus bel ensemble de pigeons de fantaisie.

4° **Prix d'Honneur consistant en une médaille d'or d'une valeur de fr. 75,** — offert par la ville d'Anvers, au plus bel ensemble de pigeons voyageurs.

5° **Prix d'Honneur consistant en une médaille de vermeil d'une valeur de fr. 25,** — offert par la ville d'Anvers, à la plus belle collection de pigeons de fantaisie d'une seule race (au moins 5 variétés — mâles et femelles — seront exigées).

6° **Prix d'Honneur consistant en une médaille d'or d'une valeur de fr. 75,** — offert par la ville d'Anvers, au plus bel ensemble d'oiseaux aquatiques.

7° **Prix d'Honneur consistant en une médaille de vermeil d'une valeur de fr. 30,** — offert par la ville d'Anvers, au plus bel ensemble de dindons, faisans ou pintades.

8° **Prix d'Honneur consistant en une médaille de vermeil ou fr. 50,** — au plus beau lapin géant des Flandres.

9° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 30,** — au plus beau coq de Campine.

10° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 25,** — à la plus belle poule de Campine.

11° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 30,** — au plus beau coq Coucou de Malines.

12° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 25,** — à la plus belle poule Coucou de Malines.

13° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 10,** — au plus beau coq Barbu nain d'Anvers.

14° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 10,** — à la plus belle poule Barbue naine d'Anvers.

15° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 30,** — au plus beau pigeon voyageur (mâle ou femelle).

16° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 25,** — au plus beau dindon (mâle ou femelle).

17° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,** — au plus beau faisan (mâle ou femelle).

18° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 25,** — à la plus belle oie (mâle ou femelle).

19° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 25,** — au plus beau canard domestique ou d'agrément (mâle ou femelle).

20° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 25,**— au lapin dépouillé, le plus pesant.

21° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 20,**— au plus beau poulet engraissé et troussé.

22° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Cochinchinois.

23° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Brahmas.

24° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Langshans.

25° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Dorkings.

26° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Wyandottes.

27° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de grands Combattants anglais.

28° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de grands Malais ou Combattants indiens.

29° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Hambourgs.

30° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15.**— au plus beau lot de Padoues.

31° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Race Hollandaise.

32° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Lafléche.

33° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Crève-cœur.

34° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Leghorns.

35° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot d'Espagnoles, Minorques ou Andalouses.

36° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Bantams (Pékins exceptés).

37° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Combattants nains.

38° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 10,**— au plus beau lot de Bantams de Pékin.

39° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 10,**— au plus beau lot de Négresses ou autres races naines non mentionnées.

40° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Grands Boulants.

41° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Capucins.

42° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 10,**— au plus beau lot de Pigeons Tambours.

43° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,**— au plus beau lot de Queues de paon.

44° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,—** au plus beau lot de Carriers, Dragons ou Bagadais.

45° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 10,—** au plus beau lot de Polonais.

46° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,—** au plus beau lot de Cravatés (Smirles exceptés).

47° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 10,—** au plus beau lot de Pigeons des Indes.

48° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,—** au plus beau lot de Pigeons Allemands (Culbutants exceptés).

49° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,—** au plus beau lot de Culbutants.

50° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'argent ou* **fr. 15,—** au plus beau lot de Blondinettes ou Satinettes.

51° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille de vermeil ou* **fr. 25,—** au plus beau lot de Smirles.

52° **Prix d'Honneur** *consistant en une médaille d'or de* **fr. 50,—** au meilleur mode d'emballage (voir classes 248 à 251.)

N. B. Les médailles sont en *or* ou *argent* premier titre.

PROGRAMME

1re SECTION.

Coqs et Poules (jeunes ou adultes).

Il pourra être attribué, indépendamment des prix d'honneur mentionnés plus haut :

A. *Une médaille spéciale et un diplôme* à la plus belle collection d'une même race d'au moins quatre couleurs (coqs et poules).

Pour obtenir ce prix, deux lots, au moins, de la collection devront être primés par un 1er ou 2e prix.

B. Un diplôme de 1er prix, une médaille et 10 francs.
C. » 2e » » » et 5 »
D. » 3e » et une médaille.
E. Des M. T. H. } en nombre indéterminé.
F. Des M. H. }

} à chaque classe.

Pour donner plus de valeur au Diplôme on y inscrira plusieurs distinctions.

CLASSIFICATION.

1	Coucous de Malines	coqs.	
2	»	poules.	
3	Cochinchinois fauves	coqs.	
4	»	poules.	
5	» perdrix.	coqs.	
6	»	poules.	
7	» blancs et autres couleurs	coqs.	
8	» » »	poules.	
9	Brahmas	coqs.	
10	»	poules.	
11	Langshans	coqs.	
12	»	poules.	
13	Dorkings	coqs.	
14	»	poules.	
15	Combattants de Bruges bleus (avec ou sans selle)	coqs.	
16	» » »	poules.	
17	Combattants de Bruges autres couleurs	coqs.	
18	» » »	poules.	
19	Grands Combattants Anglais dorés (Black red)	coqs.	
20	» » »	poules.	
21	Grands Combattants Anglais bruns (Brown red)	coqs.	
22	» » »	poules.	
23	Grands Combattants Anglais piles (Brown red)	coqs.	
24	» » »	poules.	
25	Grands Combattants Anglais d'autres couleurs	coqs.	
26	» » »	poules.	
27	Grands Malais	coqs.	
28	» »	poules.	
29	Combattants Indiens	coqs.	
30	» »	poules.	
31	Wyandottes argentés	coqs.	
32	» »	poules.	
33	Wyandottes dorés	coqs.	
34	» »	poules.	
35	» blancs et autres couleurs	coqs.	
36	» » »	poules.	
37	Houdans	coqs.	
38	»	poules.	
39	Crève-cœurs	coqs.	
40	»	poules.	
41	Lafléche	coqs.	
42	»	poules.	
43	Espagnoles	coqs.	
44	»	poules.	
45	Andalouses et Minorques	coqs.	
46	» »	poules.	

47 Leghorns dorés coqs.
48 » » poules.
49 Leghorns blancs coqs.
50 » » poules.
51 Leghorns noirs coqs.
52 » » poules.
53 Leghorns d'autres couleurs coqs.
54 » » poules.
55 Campines argentées coqs.
56 » » poules.
57 » blanches coqs.
58 » » poules.
59 » dorées coqs.
60 » » poules.
61 Hambourgs argentés et dorés coqs.
62 » » » poules.
63 » crayonnés argentés et dorés coqs.
64 » » » poules.
65 Hollandaises noires à huppe blanche coqs.
66 » » » poules.
67 Padoues argentées coqs.
68 » » poules.
69 » dorées coqs.
70 » » poules.
71 » d'autres couleurs coqs.
72 » » poules.
73 Phœnix coqs.
74 » poules.
75 Yokohamas coqs.
76 » poules.
77 Grandes races Belges non mentionnées ci-dessus coqs.
78 » » » poules.
79 Autres races étrangères non mentionnées ci-dessus coqs.
80 » » » poules.
81 Barbus nains d'Anvers cous cous coqs.
82 » » » poules.
83 Barbus nains d'Anvers noirs et autres coqs.
84 » » » poules.
85 Bantams dorés coqs.
86 » » poules.
87 » argentés coqs.
88 » » poules.
89 Bantams blancs, noirs (Javas) et autres coqs.
90 » » » poules.
91 » de Pékin fauves coqs.
92 » » » poules.
93 Bantams de Pékin d'autres couleurs coqs.
94 » » » poules.
95 Nangasakis coqs.
96 » poules.
97 Négresses coqs.
98 » poules.
99 Combattants anglais nains dorés (Black red) cops.
100 » » » poules.
101 Combattants anglais bruns (brown red) coqs.
102 » » » poules.
103 Combattants anglais nains piles coqs.
104 » » » poules.
105 Combattants anglais argentés coqs.
106 » » » poules.
107 Combattants anglais d'autres couleurs coqs.
108 » » » poules.
109 Malais nains coqs.
110 » poules.
111 Autres races naines coqs.
112 » poules.

Il sera loisible aux amateurs d'exposer des jeunes sujets : le jury appréciera leur valeur suivant leurs qualités et des prix leur seront décernés tout comme aux adultes.

N. B. Les classes de coqs et poules qui comprennent plusieurs espèces seront subdivisées en autant de concours différents qu'il y aura de races représentées par au moins cinq lots.

2me SECTION.

Pigeons (jeunes ou adultes.)

Il pourra être attribué pour les pigeons, indépendamment des prix d'honneur :

A. *Une médaille spéciale et un diplôme* à la plus belle collection d'une même race d'au moins 5 couleurs (mâles et femelles).

Pour obtenir ce prix, deux lots, au moins, de la collection devront être primés par un 1er ou 2e prix.

B. Un diplôme de 1er Prix, une médaille et 10 francs.
C. » 2e » » 5 »
D. » 3e » et une médaille.
E. Des M. T. H. } en nombre indéterminé.
F. Des M. H. }

} à chaque classe.

CLASSIFICATION.

113	Grands Boulants Anglais	mâles.
114	» »	femelles.
115	» Français	mâles.
116	» »	femelles.
117	» Ringslagers	mâles.
118	» »	femelles.
119	» Gantois	mâles.
120	» »	femelles.
121	» autres races	mâles.
122	» »	femelles.
123	Petits Boulants	mâles.
124	»	femelles.
125	Montaubans	mâles.
126	»	femelles.
127	Romains	mâles.
128	»	femelles.
129	Voyageurs bleus unis	mâles.
130	» »	femelles.
131	Voyageurs bleus écaillés (clairs)	mâles.
132	» » »	femelles.
133	Voyageurs bleus écaillés foncés (velours).	mâles.
134	» » »	femelles.
135	» rouges	mâles.
136	» »	femelles.
137	» » écaillés	mâles.
138	» » »	femelles.
139	Voyageurs fauves	mâles.
140	» »	femelles.
141	» autres couleurs	mâles.
142	» »	femelles.
143	Carriers	mâles.
144	»	femelles.
145	Dragons	mâles.
146	»	femelles.
147	Bagadais	mâles.
148	»	femelles.
149	Polonais	mâles.
150	»	femelles
151	Capucins	mâles.
152	»	femelles.
153	Queues de Paon anglais	mâles.
154	» »	femelles.
155	» écossais et mixtes	mâles.
156	» »	femelles.
157	» allemands et autres	mâles.
158	» »	femelles.
159	Cravatés Tunisiens	mâles.
160	» »	femelles.
161	» Chinois et anglais	mâles.
162	» »	femelles.
163	Bouvreuils	mâles.
164	»	femelles.

165 Smirles mâles.
166 » femelles.
167 Culbutants Anglais mâles.
168 » » femelles.
169 » Allemands mâles.
170 » » femelles.
171 Culbutants Pies mâles.
172 » » femelles.
173 » autres races mâles.
174 » » femelles.
175 Pigeons Poules mâles.
176 » » femelles.
177 Hirondelles mâles.
178 » femelles.
179 Tambours de Boukharie mâles.
180 » » femelles.
181 Tambours d'autres races mâles.
182 » » femelles.
183 Papes et Moines mâles.
184 » » femelles.
185 Frisés mâles.
186 » femelles.
187 Têtes de Nègre mâles.
188 » femelles.
189 Glacés, Lunes et autres races allemandes non mentionnées mâles.
190 » » » » femelles.
191 Blondinettes mâles.
192 » femelles.
193 Satinettes mâles.
194 » femelles.
195 Turbitéens, Dominos et autres Cravatés Orientaux non mentionnés mâles.
196 » » » » femelles.
197 Samabiales mâles.
198 » femelles.
199 Serajees mâles.
200 » femelles.
201 Autres races non mentionnées mâles.
202 » » » femelles

N. B. Les classes de pigeons comprenant plusieurs espèces, seront subdivisées en autant de concours différents qu'il y aura de races représentées par au moins cinq lots.

3e SECTION.

Autres Gallinacés, ainsi qu'Oiseaux aquatiques, etc. (jeunes et adultes).

Il pourra être attribué pour cette section, indépendamment des prix d'honneur :

A. *Une médaille spéciale et un diplôme* à la plus belle collection d'une même race d'au moins 5 couleurs (mâles et femelles).

B. Un diplôme de 1er prix, une médaille et 10 francs.
C. » 2e » » 5 » } à chaque classe.
D. Des M. T. H. } en nombre indéterminé. 1 } à chaque classe.
E. Des M. H. }

Dindons, Pintades et Faisans.

203 Dindons noirs de Sologne mâles.
204 » » femelles.
205 » bronzés d'Amérique mâles.
206 » » femelles.
207 Dindons autres races mâles.
208 » » femelles.
209 Pintades mâles.
210 » » femelles.
211 Faisans (par couple).

Oiseaux aquatiques.

212 Oies de Toulouse mâles.
213 » » femelles.
214 » caronculées du Japon mâles.
215 » » femelles.
216 » du Siam mâles.
217 » » femelles.
218 » autres races mâles.
219 » » femelles.
220 Canards de Rouen mâles.
221 » » femelles.
222 Canards de Pékin. mâles.
223 » » femelles.
224 » d'Aylesbury mâles.
225 » » femelles.
226 » du Labrador mâles.
227 » » femelles.
228 » Mandarins et Carolins mâles.
229 » » » femelles.
230 » autres races mâles.
231 » » femelles.

4e SECTION.

Lapins et Canaris.

Il pourra être attribué pour chaque classe, indépendamment des prix d'honneur :

A. Un diplôme de 1er prix, une médaille et 5 francs.
B. Un diplôme de 2e prix et une médaille.
C. Des mentions très honorables. } en nombre.
D. Des mentions honorables. } indéterminé.

232 Lapins géants des Flandres mâles.
233 » » » femelles.
234 » argentés mâles ou femelles.
235 Lapins russes mâles.
236 » » femelles.
237 Lapins Angoras mâles ou femelles.
238 » béliers mâles ou femelles.
239 » autres races mâles ou femelles.

Canaris (par sujet).

(Mêmes prix que pour la 4e section).

240 Canaris gantois
241 » saxons
242 Canaris chanteurs saxons
243 » chanteurs autres races

5e SECTION.

Volailles mortes.

Il sera attribué dans chaque classe, indépendamment du Prix d'honneur :

A. Un diplôme de médaille d'or } et une
B. » » d'argent } médaille.
C. Des Diplômes de Mentions très honorables.
D. » Mentions honorables.

244 Au plus beau lot de 2 poulets engraissés et plumés (non troussés).
245 Au plus beau lot de 2 poulets engraissés et plumés (troussés).
246 Au plus beau lot de 2 canetons (non troussés).
247 » » (troussés).
248 A la plus belle oie plumée et engraissée (non troussée).
249 » » » (troussée).
250 Au plus beau lapin troussé.
251 Autres volailles engraissées et plumées (non troussées).
252 » » » (troussées).

6e SECTION.

Concours spécial par lot d'un mâle et trois femelles jeunes ou adultes.

L'inscription est gratuite pour les classes 253 à 261.

Il sera attribué pour chaque classe : **un premier prix** consistant en 25 francs et une médaille ; **un second prix** de 10 francs et une médaille ; **un 3e prix** consistant en une médaille, et des MTH et MH en nombre indéterminé.

COQS ET POULES : RACES BELGES.

(*Prix de vente maximum, par lot : fr. 75.*)

253 Au plus beau lot d'un coq et trois poules de Campine argentés.
254 » » » » » dorés.
255 Au plus beau lot d'un coq et trois poules coucous de Malines.
256 » » » d'autres races belges.

COQS ET POULES : RACES EXOTIQUES.

(*Prix de vente maximum, par lot : fr. 75.*)

257 Au plus beau lot d'un coq et trois poules de race française.
258 Au plus beau lot d'un coq et trois poules Dorkings, Minorques, Andalouses, Langshans, Wyandottes, Leghorns, ou autres grandes races.

—

Lapins.

(*Prix de vente maximum par lot : fr. 100.*)

259 Au plus beau lot d'un mâle et trois femelles lapins géants des Flandres ou autres races.

(Il sera accordé une loge spéciale pour le mâle.)

—

Oiseaux aquatiques

(*Prix de vente maximum, par lot : fr. 75.*)

260 Au plus beau lot d'un mâle et 3 femelles canards ou oies.
261 Au plus beau lot d'un mâle et 3 femelles dindons.

—

7° SECTION

Matériel d'élevage

Il sera attribué dans chaque classe, indépendamment du Prix d'Honneur :

A. Un diplôme de médaille d'or
B. » » d'argent
} et une médaille.

C. Des Mentions très honorables
D. Des Mentions honorables
} en nombre indéterminé.

et un prix d'honneur consistant en une médaille d'or de fr. 50,— au meilleur mode d'emballage.

262 Couveuses.
263 Eleveuses
264 Matériel d'engraissement.
265 » d'exposition.

266 Au meilleur système d'emballage pour volailles, en vue d'un voyage de longue durée.
267 Id. pour coqs et poules.
268 Id. pour pigeons.
269 Id. pour oiseaux aquatiques.

Il sera payé pour le matériel d'élevage fr. 10 — par m².

SECTION D

Produits agricoles et Culture maraîchère.

COMITÉ.

Vice-président :

M. **Elsen, H.**, Anvers.

Membres :

MM. **Bouillot**, directeur de l'Ecole d'horticulture de l'Etat, Vilvorde ;
Brull, A., Dolhain-Goé ;
Carton, J., négociant, Gand ;
De Lannoy-Behagne, fabricant, Warneton ;
D'Hont, F., directeur du Laboratoire agricole de Courtrai
Dufrasne, Verviers ;
Fettweis, Verviers ;
Fraters, L., château de Remeaux, par Libramont ;
Gheeraerdts, échevin, Alost ;
Goossens, Felix, président du Comice agricole d'Assche ;
Joye, bourgmestre, Warneton ;
Laroye, grainetier, Ostende ;
Macorps, J., Huy ;
Plaideau, E., fabricant, Menin ;
Thomas, jardinier du roi, Tervueren ;
Van der Linden, Arthur, président du Comice agricole de Grammont, Goefferdingen
Van Kerschaever, grainetier, Gand ;
le chevalier **van Praet**, propriétaire, Schooten ;
van Ypersele de Strihou, H., propriétaire, Lippeloo ;
Verheyden, M., négociant, Audenarde ;
le vicomte **Vilain XIIII, G.**, Basel ;
Willems, P., Gand.

Secrétaire :

M. **Hendrickx, J.**, secrétaire du Comice agricole, Anvers.

I. — CULTURE MARAÎCHÈRE

Concours Temporaires. — 16 au 18 septembre 1894.

RÈGLEMENT (1)

Art. 1er. — Les demandes d'inscription pour ces concours doivent être faites avant le 11 août.

Art. 2. — Les listes détaillées des produits seront remises avant le 25 août.

Art. 3. — Les envois sont reçus à partir de jeudi 13 septembre, et doivent être placés et étalés pour vendredi 14 septembre, à 7 heures du soir.

Art. 4. — Il sera présenté 5 exemplaires de chaque variété de bulbes et de racines culinaires, et 3 exemplaires de chaque variété de choux.

Art. 5. — Pour les concours 1 et 3 l'exposant devra indiquer les procédés de culture. Pour le premier concours il devra ajouter le rendement à l'hectare.

Art. 6. — Les envois collectifs des sociétés, et ceux faits par des établissements publics, participent aux concours 1, 2, 4, 5, 6, 21, 34, 42, 44, 53, 58, 60 et 62.

Art. 7. — Conformément à l'article 4 du Règlement Général, les concours 1, 2, 4, 5, 6, 16, 21, 34, 42, 44, 53, 58, 60 et 62 sont dédoublés.

Art. 8. — Le Jury tient compte du mérite réel et de la bonne dénomination des produits.

Art. 10. — Tous les produits exposés doivent être enlevés le 19 septembre avant 5 heures du soir.

Au Nom de la Section des Produits agricoles :

Le Secrétaire, JAC. HENDRICKX. — *Le Vice-Président*, HENRY-A. ELSEN.

Au Nom du Comité de l'Agriculture :

Le Président, Baron de GRUBEN.

Les Secrétaires, CH. DE CREEFT. — EM. MONTENS. — T. VERNIEUWE. — LÉON VANDEN BOSCH.

Au Nom du Comité Exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers :

Le Secrétaire Général, M. de RAMAIX. — *Le Président*, Cte de PRET ROOSE de CALESBERG.

Au Nom de la Section belge :

Le Secrétaire général, L. HERRY. — *Le Commissaire Général*, GUSTAVE de SAVOYE.

Le Commissaire Spécial pour l'Agriculture et l'Horticulture, J. CARTUYVELS.

Le Secrétaire du Commissariat Spécial, Baron L. de SÉJOURNET de RAMEIGNIES.

Vu et présenté :

Le Secrétaire Général du Commissariat Général du Gouvernement, J. GODY. — *Le Commissaire Général du Gouvernement*, Cte HIPPOLYTE d'URSEL.

Approuvé :

Bruxelles, le 2 mars 1894.

Le Ministre de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux publics.
LÉON DE BRUYN.

(1) Voir précédemment le Règlement Général de cette Section, **Produits agricoles, concours permanents, section II.**

PROGRAMME

1er *Concours.*

A la collection la plus complète et la plus méritante de légumes parfaitement dénommés, provenant de cultures expérimentales.

1er prix : Médaille d'or de 300 francs.
2e » » » 200 »
3e » » » 100 »

2e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus complète de légumes bien dénommés.

1er prix : Médaille d'or de 300 francs.
2e » » » 200 »
3e » » » 100 »

3e *Concours.*

Aux produits les plus méritants de cultures faites pour établir l'influence de l'humus et des engrais chimiques.

1er prix : Médaille d'or de 300 francs.
2e » » » 200 »
3e » » » 100 »

4e *Concours.*

A la collection la mieux composée et la plus complète des meilleures variétés de légumes pour l'exportation.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e » » » 100 »
3e » » de vermeil.

5e *Concours.*

A la collection la mieux composée et la plus complète des meilleures variétés de légumes pour conserves.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e » » » 100 »
3e » » de vermeil.

6e *Concours.*

A la collection la plus belle et la meilleure de légumineuses culinaires, avec tiges effeuillées, telles que Pois, Haricots, Fèves, Lentilles.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e » » » 100 »
3e » » de vermeil.

7e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus complète de Pois.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

8e *Concours.*

A la meilleure variété de Pois à rames.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » d'argent.

9e *Concours.*

A la meilleure variété de Pois nains.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

10e *Concours*

A la collection la plus belle et la meilleure de Haricots à rames.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

11e *Concours.*

A la meilleure variété de Haricots à rames.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

12e *Concours.*

A la meilleure collection de Haricots nains.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

13e *Concours.*

A la meilleure variété de Haricots nains.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

14e *Concours.*

A la meilleure collection de Fèves de marais.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

15e *Concours.*

A la meilleure collection de Lentilles.

1er prix : Médaille d'argent.

16e *Concours.*

A la collection la plus belle et la meilleure de bulbes culinaires, telles que Oignons, Poireaux, Aulx, Echalottes, etc.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e » » » 100 »
3e » » de vermeil.

17e *Concours.*

A la collection la plus belle et la mieux composée d'Oignons.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

18e *Concours.*

A la meilleure variété d'Oignons.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

19e *Concours.*

A la collection la plus belle et la mieux composée de Poireaux.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

20e *Concours.*

A la meilleure variété de Poireaux.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

21e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus variée de Choux.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e » » » 100 »
3e » » de vermeil.

22e *Concours.*

A la collection la plus belle et la mieux composée de Choux-fleurs.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

23e *Concours.*

A la meilleure variété de Choux-fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

24e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus méritante de Choux cabus blancs.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

25e *Concours.*

A la meilleure variété de Choux cabus blancs.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

26e *Concours.*

A la collection la plus belle et la mieux composée de Choux rouges.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

27e *Concours.*

A la meilleure variété de Choux rouges.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

28e *Concours.*

A la collection la plus belle et la mieux composée de Choux de Savoie.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

29e *Concours.*

A la meilleure variété de Choux de Savoie.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

30e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus variée de Choux frisés non pommés, présentés en pots.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

31e *Concours.*

A la collection la plus belle de Choux de Bruxelles.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

32e *Concours.*

A la meilleure variété de Choux de Bruxelles.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

33e *Concours.*

A la meilleure variété de Choux raves.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

34e *Concours.*

A la collection la plus complète et la plus belle de racines culinaires, telles que Carottes, Panais, Navets, Betteraves à salade, Radis, Scorsonères, Salsifis, Stachys, etc.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

35e *Concours.*

A la collection la plus belle et la mieux composée de Carottes potagères.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

36e *Concours.*

A la meilleure variété de Carottes potagères.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

37e *Concours.*

A la meilleure collection de Panais.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

38e *Concours.*

A la meilleure collection de Navets.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

39e *Concours.*

A la meilleure collection de Betteraves à salade.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

40e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus variée de Radis.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

41e *Concours.*

A la collection la mieux composée de plantes d'assaisonnement, telles que Basilic, Citronnelle, Estragon, Marjolaine, Menthe, Sauge, Thym, etc., présentées en pots.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

42e *Concours.*

A la collection la plus belle et la mieux composée de Scaroles, Laitues et Endives, présentées en pots.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

43e *Concours.*

A la meilleure variété de Laitue, présentée en pots.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

44e *Concours.*

A la collection la plus belle et la mieux composée de légumes blanchis, présentés tels qu'on les prépare pour la vente.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

45e *Concours.*

A la collection la plus belle et la mieux composée de Cardons, en pots ou en paniers.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

46e *Concours.*

A la meilleure collection de Céleris.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

47e *Concours.*

Au meilleur lot de Céleris-Raves.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

48e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus variée de Poirées à cardes.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

49e *Concours.*

Au meilleur lot d'Artichauts.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

50e *Concours.*

A la meilleure collection de Concombres et Cornichons.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

51e *Concours.*

Au meilleur envoi de Piments.

1er prix : Médaille d'argent.

52e *Concours.*

Au meilleur envoi d'Aubergines.

1er prix : Médaille d'argent.

53e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus méritante de Tomates présentées en pots.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

54e *Concours.*

A la meilleure variété de Tomates.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

55e *Concours.*

Au plus beau lot de Tomates.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

56e *Concours.*

A la plus belle collection de Melons.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

57e *Concours.*

A la meilleure variété de Melons.

1er prix : Médaille d'argent.

58e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus variée de Courges, Potirons et Patissons.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

59e *Concours.*

Au meilleur envoi de Champignons.

1er prix : Médaille d'argent.

60e *Concours.*

A l'étalage le plus beau de Légumes présentés en paniers, étalés comme ils le sont pour la vente.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

61e *Concours.*

A l'envoi le mieux composé de paniers et caisses, servant à l'emballage des produits maraîchers.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

62e *Concours.*

A l'envoi le mieux composé de paniers et caisses pour produits maraîchers, garnis et préparés comme ils le sont pour l'expédition.

1er prix : Médaille d'or de 300 francs.
2e — — — 200 —
3e — — — 100 —

63e *Concours.*

A la collection la plus complète et la plus méritante de graines potagères.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

(Annexe au Concours temporaire de culture maraîchère et de produits agricoles.)

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

CLASSE 63

SECTION DES PRODUITS AGRICOLES

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénoms ou raison sociale :

Adresse exacte :

Gare d'expédition : *Nombre approximatif de colis composant l'envoi :*

NUMEROS DES CONCOURS	DÉSIGNATION DES PRODUITS SUIVANT les termes du programme	EMPLACEMENT SOLLICITÉ POUR CHAQUE CONCOURS (en mèt es carrés)

Fait à le 1894. Signature de l'Exposant.

Ce bulletin, dûment affranchi, doit être adressé au Vice-Président de la section des produits agricoles, **M. Henry Elsen,** 49, Place de Meir, à Anvers.

a) Avant le 25 Mars 1894 pour l'exposition permanente de produits agricoles.

b) Avant le 11 Août pour les concours temporaires de culture maraîchère.

c) Avant le 18 Août pour les concours temporaires de produits agricoles.

II. — PRODUITS AGRICOLES [1]

Concours temporaires. — 23 au 30 septembre 1894

RÈGLEMENT

Article premier. — Les produits qui prennent part à ces concours doivent être de la récolte de l'année 1894.

Art. 2. — Ils doivent être inscrits avant le 18 août 1894.

Art. 3. — Les listes détaillées doivent être envoyées avant le 1er septembre.

Art. 4. — Les envois doivent être placés pour vendredi 21 septembre, à 7 heures du soir.

Art. 5. — Pour les céréales, les gerbes doivent avoir 50 centimètres de tour, les tiges avec feuilles et racines adhérentes, et il sera ajouté au moins 3 kilog. de grains de chaque variété.

Art. 6. — Il sera présenté 5 exemplaires de chaque variété de pommes de terre, et 3 exemplaires de chaque variété de racines, sauf pour les concours 40 et 44, où la quantité à envoyer est indiquée.

Art. 7. — Pour le 1er concours les variétés doivent être parfaitement dénommées, et les exposants devront indiquer les procédés de culture employés, ainsi que le rendement à l'hectare.

Art. 8. — Les envois collectifs des sociétés, et ceux faits par des établissements publics, prennent part aux concours 1, 2, 14, 15, 17, 26, 27, 28, 29, 31, 36, 37, 43 et 47.

Art. 9. — Conformément à l'article 4 du Règlement Général, les concours 1, 2, 14, 15, 17, 26, 27, 28, 29, 31, 36, 37, 43 et 47 sont dédoublés.

Art. 10. — Le Jury tient compte du mérite réel et de la bonne dénomination des produits.

Art. 11. — Tous les produits exposés devront être enlevés avant le 3 octobre à 5 heures du soir.

Anvers, le 20 février 1894.

Au Nom de la Section des Produits agricoles :

Le Secrétaire,
JAC. HENDRICKX.

Le Vice-Président,
HENRY-A. ELSEN.

(1) Voir précédemment le **Règlement général** de cette section, **Produits agricoles, concours permanents, section II.**

Au Nom du Comité de l'Agriculture :

Le Président,
Baron de Gruben.

Les Secrétaires,
Ch. de Creeft. Edm. Montens.
T. Vernieuwe. Léon Vanden Bosch.

Au Nom du Comité Exécutif de l'Exposition Universelle d'Anvers :

Le Secrétaire Général, *Le Président,*
M. de Ramaix. Cte de Pret Roose de Calesberg.

Au Nom de la Section Belge :

Le Secrétaire Général, *Le Commissaire Général,*
L. Herry. Gustave de Savoye.

Le Commissaire Spécial pour l'Agriculture et l'Horticulture,
J. Cartuyvels.

Le Secrétaire du Commissariat spécial,
Bon L. de Séjournet de Rameignies.

Vu et présenté :

Le Secrétaire Général du Commissariat Général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire Général du Gouvernement,
Cte Hippolyte d'Ursel.

Approuvé :

Bruxelles, le 2 mars 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

PROGRAMME

1er *Concours.*

A la collection la plus complète et la plus méritante de Céréales, provenant de champs d'expériences.

1er prix : Médaille d'or de 300 francs.
2e — — — 200 —
3e — — — 100 —

2e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus complète de Céréales.

1er prix : Médaille d'or de 300 francs.
2e — — — 200 —
3e — — — 100 —

3e *Concours.*

A la plus belle collection de variétés de Froment.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

4e *Concours.*

A la meilleure variété de Froment.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

5e *Concours.*

A la plus belle collection de variétés de Seigle.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

6e *Concours.*

A la meilleure variété de Seigle.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

7e *Concours.*

A la plus belle collection de variétés d'Orge.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

8e *Concours.*

A la meilleure variété d'Orge de culture.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

9e *Concours.*

A la meilleure variété d'Orge de brasserie.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

10e *Concours.*

A la meilleure variété d'Escourgeon.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

11e *Concours.*

A la plus belle collection de variétés d'Avoine.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

12e *Concours.*

A la meilleure variété d'Avoine.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

13e *Concours.*

A la meilleure variété de Sarrazin.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

14e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus complète de plantes de céréales, telles que Maïs, Millet, Moha, etc.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

15e *Concours.*

A la collection la plus complète et la plus méritante de Plantes de prairies bien dénommées (graminées).

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

16e *Concours.*

Au meilleur Foin de prairie.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

17e *Concours.*

A la collection la plus belle et la mieux composée de plantes fourragères non graminées, telles que Trèfle, Luzerne, Vesces, etc.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

18e *Concours.*

A la meilleure variété de Trèfle.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

19e *Concours.*

A la meilleure variété de Luzerne.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

20e *Concours.*

A la meilleure variété de Vesces.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

21e *Concours.*

A la meilleure variété de Lupins.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

22e *Concours.*

Au meilleur envoi de Plantes fourragères ensilées.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

23e *Concours.*

A la Plante fourragère nouvelle, offrant une supériorité incontestable sur les plantes similaires cultivées jusqu'à présent.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

24e *Concours.*

A la meilleure collection de Pois de grande culture.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

25e *Concours.*

A la meilleure variété de Féverolles.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

26e *Concours.*

A la collection la plus méritante de plantes fourragères diverses, telles que Moutarde, Sainfoin, Spergule, etc.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

27e *Concours.*

A la collection la plus méritante de plantes oléifères telles que Colza, Pavot, Œillette, etc.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

28e *Concours.*

Au meilleur envoi de Houblons (échantillons d'au moins 10 kilog.).

1er prix : Médaille d'or de 300 francs.
2e — — — 200 —
3e — — — 100 —

29e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus méritante de Tabacs en feuilles.

1er prix : Médaille d'or de 300 francs.
2e — — — 200 —
3e — — — 100 —

30e *Concours.*

A la meilleure variété de Tabac en feuilles.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

31e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus complète de Lins bruts.

1er prix : Médaille d'or de 300 francs.
2e — — — 200 —
3e — — — 100 —

32e *Concours.*

A la meilleure variété de Lin brut.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

33e *Concours.*

Au meilleur envoi de Chanvres bruts.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

34e *Concours.*

Au meilleur envoi de Plantes filamenteuses diverses.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

35e *Concours.*

A la collection la plus méritante de plantes médicinales bien dénommées.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

36e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus méritante de Pommes de terre bien dénommées (50 variétés au moins).

1er prix : Médaille d'or de 300 francs.
2e — — — 200 —
3e — — — 100 —

37e *Concours.*

A la plus belle collection de 12 variétés bien dénommées de Pommes de terre de table, reconnues les meilleures.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

38e *Concours.*

A la variété nouvelle de Pommes de terre, la plus méritante.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

39e *Concours.*

Aux 6 meilleures variétés de Pommes de terre pour usage industriel.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

40e *Concours.*

A la variété de Pommes de terre donnant le plus grand rendement de fécule à l'hectare (échantillons de 10 kilog.).

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

41e *Concours.*

A la meilleure collection de Patates douces, Ignames et autres Tubercules alimentaires.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

42e *Concours.*

Au meilleur envoi de Topinambours.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

43e *Concours.*

A la collection la plus belle et la plus méritante de Betteraves à sucre.

1er prix : Médaille d'or de 300 francs.
2e — — — 200 —
3e — — — 100 —

44e *Concours.*

A la variété de Betteraves à sucre donnant le plus grand rendement de sucre à l'hectare (50 racines).

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

45e *Concours.*

Au meilleur envoi de Racines de Chicorée.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

46e *Concours.*

Au meilleur envoi de Cossettes de Chicorée.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

47e *Concours.*

A la plus belle collection de Racines fourragères : Betteraves, Carottes, Navets, etc.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

48e *Concours.*

A la meilleure collection de Betteraves fourragères.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

49e *Concours.*

Au meilleur lot de Betteraves fourragères.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

50e *Concours.*

A la meilleure collection de Carottes fourragères.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

51e *Concours.*

Au meilleur lot de Carottes fourragères.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

52e *Concours.*

A la plus belle collection de Navets fourragers et Rutabagas.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

53e *Concours.*

Au meilleur lot de Navets fourragers.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

54e *Concours.*

A la collection la plus complète et la plus méritante de semences agricoles.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

55e *Concours.*

A la collection la plus complète et la mieux composée d'objets d'emballage pour produits agricoles, tels que sacs, paniers, caisses et caissettes.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e — — — 100 —
3e — — de vermeil.

SECTION E

Laiterie. – Matériel et Produits.

COMITÉ

Vice-Président :

M. le baron **Peers**, Oostcamp.

Membres :

MM. **Crispo**, directeur du laboratoire d'analyses de l'État, Anvers.
le comte **de Lannoy, Philippe**, Anvaing.
De Vuyst, inspecteur-adjoint de l'Agriculture, Gand.
D'Hont, secrétaire du Comice Agricole, Courtrai.
Dijon, directeur de l'École pratique d'Agriculture de l'État, Huy.
Foulon, propriétaire, Bruxelles.
Gillain, Paul, Anvers.
Pyro, professeur à l'institut Agricole de l'État, Gembloux.
Tykort, ingénieur agronome, Perck.
Vanderyst, inspecteur-adjoint de l'Agriculture, Tongres.
le vicomte **Vilain XIIII, G.**, Basel.

Secrétaire :

M. **Theunis**, professeur à l'école supérieure d'Agriculture de l'Université de Louvain.

RÈGLEMENT

Art. 1. — L'Exposition Universelle d'Anvers comprendra une Exposition permanente d'appareils de laiterie et de fromagerie ainsi que des matières auxiliaires pour la laiterie.

Cette exposition permanente s'ouvrira le 5 mai 1894.

Art. 2. — Outre cette Exposition permanente, le comité de la classe 63, subdivision D, organise sous le contrôle du commissariat général du Gouvernement des concours temporaires internationaux. Ces concours sont institués dans le but de contribuer à l'étude de questions spéciales du domaine de la laiterie.

Art. 3. — Ces concours temporaires sont spécifiés dans le groupe C. du programme ci-après sous les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Art. 4. — Ces concours temporaires auront lieu dans la salle des fêtes de l'Exposition du 29 juillet au 5 août inclusivement.

Art. 5. — Afin de permettre aux exposants de s'installer avant le concours et ensuite de pouvoir enlever leurs appareils, l'usage de la salle leur sera réservé du 27 juillet au 7 août inclusivement.

Art. 6. — Les emplacements pour les concours temporaires sont concédés gratuitement aux exposants. Ceux-ci sont tenus de se conformer au Réglement Général de l'Exposition Universelle, ainsi qu'aux mesures d'ordre qui seraient arrêtées ultérieurement.

Art. 7. — Les exposants jouissent de la gratuité ou de la réduction des prix de transports accordée pour la section industrielle de l'Exposition Universelle (1).

Art. 8. — Les écoles de laiterie, les laiteries industrielles et coopératives ainsi que les laiteries privées sont invitées à prendre part aux concours temporaires (Groupe G).

Art. 9. — Les demandes d'inscription pour les concours temporaires doivent être adressées au secrétaire de la Section de laiterie : M. A. Theunis, professeur à l'Université de Louvain.

L'inscription des exposants étrangers a lieu par les commissaires nationaux.

Art. 10. — Les demandes d'inscription pour les concours temporaires doivent être faites avant le 1er juillet.

Art. 11. — Les exposants recevront en temps utile les documents nécessaires pour les expéditions.

Art. 12 — Toutes les mesures seront prises pour assurer la conservation des envois, mais la commission ne répond ni des dégâts, ni des pertes constatés, soit pendant la durée des concours, soit à l'expédition ou à la réexpédition des produits.

Art. 13. — Il sera remis à chaque exposant une carte d'entrée personnelle valable pour la durée des concours pour lesquels elle a été délivrée.

Art. 14. — Le jury des récompenses est désigné par le Gouvernement. Il est international.

Les titulaires étrangers sont nommés à l'intervention de leur gouvernement.

(1) Le transport des appareils d'origine belge a lieu gratuitement, à l'aller et au retour, sur le réseau des chemins de fer de l'Etat.

Le tarif spécial no 10 est appliqué par les Compagnies des chemins de fer concédés. Ce tarif consacre une réduction de 50 p. c. en ce sens que la taxe entière est perçue à l'aller, mais que le retour est gratuit. Les producteurs étrangers jouissent en Belgique du bénéfice du tarif no 10 sur les lignes de l'Etat, et sur la plupart des lignes concédées. La taxe est perçue par la gare d'expédition.

Art. 15. — Le jury se réunit aux dates fixées pour les différents concours.

Il peut se subdiviser en sections, dont chacune choisit son président et son secrétaire.

Les discussions sont prises au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 16 — Le jury n'est pas tenu de décerner les récompenses prévues si les envois ou les résultats obtenus ne lui paraissent pas suffisants.

Art. 17. — Les envois, pour lesquels aucun concours n'est prévu au programme, peuvent, d'après leur mérite, obtenir des récompenses spéciales hors concours.

Art. 18. — La commission directrice décide de tous les cas non prévus par le présent Règlement.

Au nom de la Section de la Laiterie :

Le Secrétaire, A. THEUNIS. — *Le Vice-Président*, Baron LÉON PEERS.

Au nom du Comité de l'Agriculture :

Le Président,
Baron de GRUBEN.

Les Secrétaires,
CH. DE CREEFT. — EM. MONTENS.
T. VERNIEUWE. — LÉON VANDEN BOSCH.

Au nom du Comité Exécutif de l'Exposition Universelle d'Anvers :

Le Secrétaire Général, M. de RAMAIX. — *Le Président*, Cte de PRET ROOSE de CALESBERG.

Au nom de la Section Belge :

Le Secrétaire Général, L. HERRY. — *Le Commissaire général*, GUSTAVE de SAVOYE.

Le Commissaire spécial pour l'organisation et la direction des Concours d'Agriculture et d'Horticulture,
J. CARTUYVELS.

Le Secrétaire du Commissariat Spécial,
Bon L. de SÉJOURNET de RAMEIGNIES.

Vu et présenté :

Le Secrétaire Général du Commissariat Général du Gouvernement, J. GODY. — *Le Commissaire Général du Gouvernement*, Cte HIPPOLYTE D'URSEL.

Approuvé :

Bruxelles, le 2 mai 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
LÉON DE BRUYN.

PROGRAMME

A. — Exposition permanente comprenant les moyens d'exploitation de la laiterie et de la fromagerie.

Cette exposition permanente est répartie dans les catégories suivantes :

1re *catégorie.* — Matériel nécessaire à l'installation de laiteries à bras.
2e *catégorie.* — Matériel nécessaire à l'installation de laiteries à vapeur.
3e *catégorie.* — Matériel de fromagerie.
4e *catégorie.* — Découvertes, inventions et perfectionnements permettant de réaliser un progrès en industrie laitière.
5e *catégorie.* — Matières auxiliaires de laiterie : colorants, présures, ferments, etc.
6e *catégorie.* — Appareils et matériaux employés dans la construction des laiteries et fromageries: carreaux, émail, enduits, plaques en litholignite, etc., chauffage, réfrigération, ventilation, etc.
7e *catégorie.* — Plans, devis et projets d'installation.
8e *catégorie.* — Appareils et procédés scientifiques.
9e *catégorie.* — Appareils destinés aux diverses préparations du lait : lait condensé, poudre de lait, sucre de lait, etc.
10e *catégorie.* — Moteurs spéciaux pour laiteries.

B. — Vulgarisation des connaissances acquises dans le domaine de la laiterie par l'installation de :

1° une laiterie à bras.
2° une laiterie à vapeur.
3° une fromagerie.

C. — Concours temporaires de laiterie, du 29 juillet au 5 août 1894.

Concours I. — *Préparation du beurre.*

Dans ce concours, le jury aura pour mission de récompenser l'habileté professionnelle, développée dans les opérations suivantes : barattage, délaitage, malaxage, mise en forme.

Chaque concurrent emploiera son matériel habituel de façon à réaliser le travail le plus perfectionné et le plus économique.

Il recevra gratuitement la crème, la glace et l'eau.

La quantité de crème fournie sera de 20 kilogrammes de concentration et de maturation uniformes.

Les récompenses suivantes seront décernées :

1er Prix :	200 francs.	4e Prix :	75 francs.
2e »	150 »	5e »	50 »
3e »	100 »		

En outre tout participant à ce concours recevra une indemnité de 25 francs.

Concours II. — *Emballage du beurre.*

1° Emballage pour la consommation sur place.

2° Emballage pour le transport par la poste ou par colis postal.

3° Emballage pour le transport par chemin de fer.

4° Emballage pour le transport par voie de terre ou de mer.

Le jury dans l'appréciation de ce concours portera son attention :

a) sur l'adresse et les soins apportés à l'emballage.

b) sur l'état de conservation du beurre un certain temps après l'emballage.

c) sur la perfection de la construction : aspect, poids, volume, solidité, facilité d'ouverture, etc.

d) sur le prix de revient.

Le montant des prix à distribuer dans ce concours est de 400 francs à répartir par le jury.

Concours III. — *Appréciation du lait.*

Dans ce concours il est fait appel aux exposants afin d'arriver à la solution des deux questions suivantes :

Déterminer le procédé le plus pratique et le plus exact pour établir :

a) La valeur industrielle du lait considéré comme matière première de ses diverses industries.

b) La valeur argent du beurre extrait du lait ; cette valeur étant fonction non-seulement de la quantité de beurre extractible et réellement extraite, mais aussi de sa qualité.

Une somme de 500 francs sera donnée comme récompense à la solution de ces deux questions.

Concours IV. — *Fromages.*

Ce concours vise exclusivement la fabrication des fromages frais à la crème et double crème destinés à la consommation immédiate.

1er Prix :	100 francs.	2e Prix :	50 francs.

Il sera de plus alloué une indemnité de 25 francs à chaque concurrent.

Concours V. — *Appareils destinés à la stérilisation complète du lait et de la crème.*

Une somme de 500 francs sera affectée à ce concours.

Concours VI. — *Etude microbienne du lait et de ses produits.*

Ce concours comprend tous les travaux spéciaux de bactériologie laitière et notamment les procédés de préparation de cultures pures, les appareils pour la préparation de ces cultures, l'exposition de ces cultures, etc.

Une somme de 500 francs est affectée à ce concours.

Les récompenses affectées au groupe *A* (*Exposition Permanente*) consisteront en diplômes de médailles d'or et de médailles d'argent.

De plus 7 médailles d'or, données par la ville d'Anvers, seront mises à la disposition du jury et affectées exclusivement à récompenser les catégories suivantes :

Groupe A 4e, 8e et 10e catégorie.
» B 1e, 2e et 3e »
» C Concours VI

SECTION
DE LA PÊCHE & PISCICULTURE

SECTION

DE LA

PÊCHE & PISCICULTURE

COMITÉ ORGANISATEUR [1]

Président :

M. le comte **de Briey, C.**, membre de la Chambre des représentants, président de la Société Centrale pour la protection de la pêche fluviale, Bruxelles.

Vice-Présidents :

MM. **Willequet**, ancien membre de la Chambre des représentants, président de la Commission de Pisciculture, Gand ;

le chevalier **Schellekens, Léon**, membre du Conseil d'administration de la Société Centrale pour la protection de la pêche fluviale, château de Ronsevaal, Alost.

Secrétaire :

M. **d'Arripe, Ernest**, Bruxelles.

Secrétaire-adjoint :

M. **Maes, Louis**, ingénieur agricole, garde général des Eaux et Forêts, Bruxelles.

Membres :

MM. le baron **Bethune, Charles**, Courtrai ;

Borgers, Arthur. Ostende ;

Borgers, Aug., vice-consul de Grèce, Ostende ;

Denis, pisciculteur, Bruxelles ;

le baron **de Loë**, Mehr ;

Gens, docteur en sciences naturelles, Verviers ;

Gillet, H., contrôleur au chemin de fer de l'Etat, Bruxelles.

Golder, Alfred, secrétaire de la section maritime de l'Association commerciale, Ostende ;

Hamman, Aug., président de la section maritime de l'Association commerciale, Ostende ;

Hubert, Eug., ingénieur en chef, directeur d'administration au chemin de fer de l'Etat, Bruxelles.

(1) La Classe de la pêche et pisciculture a été transformée en section internationale spéciale. M. Willequet, ancien membre de la Chambre des représentants, est nommé, par arrêté royal du 15 août 1893, *Commissaire spécial* ; et M. le chevalier Léon Schellekens, membre du Conseil d'administration de la Société Centrale pour la protection de la pêche fluviale a été nommé par arrêté royal du 12 février 1894, *Commissaire spécial adjoint*.

Voir le **CATALOGUE ILLUSTRÉ** publié par les soins du Comité Organisateur. — (Imprimerie Vanbuggenhout, 42, rue d'Isabelle, Bruxelles.)

MM. **Kemma-Van Beers**, professeur à l'Institut commercial, Anvers ;
Lecointe, ingénieur en chef du génie maritime, Ostende ;
le baron **Lunden, Albéric**, Anvers ;
Mousel, inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Bruxelles ;
Nothomb, Lucien, La Soye, Gérouville ;
Turner, pisciculteur, Bourges ;
Van Beneden, E., professeur à l'Université de Liége.

MEMBRES PROTECTEURS ÉTRANGERS

MM. **Agassiz**, directeur du laboratoire de Newport ;
Bles, Ed.-J., directeur du laboratoire de l'Association marine biologique de Plymouth ;
Brook, directeur de la Station marine de Cheapsacke ;
Cap. Dannevig, G.-M., directeur de l'Institut biologique de Flodevigen, à Arendal ;
Prince de Hatsteldt, président de la Deutsch-Fischerei Verein ;
Baron de Nordenskiold, professeur à l'Académie royale des sciences de Stockholm ;
Cap. Drechsel, surintendant des Pêcheries danoises ;
Giard, professeur à la Sorbonne et directeur du laboratoire de zoologie maritime de Wimereux-Ambleteuse ;
Giglioti, membre de la Commission des pêcheries d'Italie ;
Grote, W., Barmen-Unter, Barmen, Allemagne ;
Guttierez-Vela, membre du Département des pêcheries d'Espagne ;
Dr Heincke, Fr., directeur de l'Institut biologique d'Heligoland ;
Herbert-Fowler, directeur du laboratoire de zoologie à University College, à Londres ;
Herdman, W., directeur du laboratoire des pêcheries maritimes du Lancashire et de la station biologique du Port-Erin ;
Dr Hoek, directeur de la Station zoologique du Helder ;
Holt, E.-W.-L., directeur du laboratoire de Citadel-Hill, à Plymouth ;
Intosch, W., directeur du laboratoire maritime de St-Andrews ;
Dr Lundberg, inspecteur des Pêcheries suédoises ;
Dr Malm, inspecteur des Pêcheries suédoises ;
Marion, directeur de la Station de zoologie marine d'Endoume ;
Col. Marshall-Macdonald, directeur de la Commission de « Fish and Fisheries » de Washington ;
Nielsen, A., surintendant des Pêcheries de Terre-Neuve ;
Dr Peterson, John, directeur de la Station biologique de Copenhague ;
Pouchet, professeur à la Sorbonne, directeur du laboratoire de zoologie et de physiologie de Concarneau ;
Rashleight, E.-W., Kilmarth, Cornwall ;
Raveret-Wattel, secrétaire de la Société d'Acclimatation, à Paris ;
Sauvage, directeur de la Station agricole de Boulogne-s.-Mer ;
Schillinger, directeur de l'Etablissement de pisciculture de Starnberg, à Munich ;
Wemyss-Fulton, superintendant des Scientific Investigations, à Edimbourg ;
Zacharias, Otto, directeur de la Station biologique d'eau douce de Ploen (Holstein).

COMMISSARIAT

Commissaire spécial :

M. **Willequet**, ancien membre de la Chambre des représentants, président de la Commission de pisciculture, rue Neuve-Saint-Pierre, 69, à Gand.

Commissaire spécial adjoint :

M. le chevalier **Schellekens, Léon**, membre du Conseil d'administration de la Société Centrale pour la protection de la pêche fluviale, château de Ronsevaal, Alost.

SECTIONS

PÊCHE FLUVIALE

Président :

M. le chevalier **Schellekens, Léon**, membre du Conseil d'administration de la Société Centrale pour la protection de la pêche fluviale, château de Ronsevaal, Alost.

Vice-Présidents :

MM. le baron **Bethune, Charles**, Courtrai ;
Hubert, Eug., ingénieur en chef, directeur d'administration au chemin de fer de l'Etat, Bruxelles.

Secrétaire :

M. **Gillet, H.**, contrôleur au chemin de fer de l'Etat, Bruxelles.

PÊCHE MARITIME

Président :

M. **Willequet**, ancien membre de la Chambre des représentants, rue Neuve-Saint-Pierre, 69, Gand.

Vice-Présidents :

MM. **Hamman, Aug.**, président de la section maritime de l'Association commerciale, Ostende ;
Golder. Alfred, secrétaire de la section maritime à l'Association commerciale, Ostende.

Secrétaire :

M. **Borgers, Arthur**, Ostende.

SECTION

DE LA PÊCHE ET PISCICULTURE

CATALOGUE

POISSONS & CRUSTACÉS DE L'AQUARIUM

A. — Faune belge

1. Perche de rivière. — Perche.

Piche; Percot (diminut.); Perchette (diminut.); Pichette (diminut.); Piéche.

2. Grémille goujonnière. — Grémille. Holocentre. — Perche goujonnière.

Baveux; Horlogî; Oggi; Roi.

3. Chabot têtard, ou de rivière. — Chabot.

Chapsot; Chalka; Clabot; Maklotte; Tchalka; Tchakau.

4. Gasteroste épinoche (1). **— Epinoche**

Epinette; Courdonnie; Pépinoke; Quoue d'awève; Spina; Spinète; Spinoke; Epinoke.

5. Gastéroste épinochette.

6. Lotte commune épinochette.

Lote; Boulotte; Pâpioûle.

7. Flet ou Flez.

Picaud.

8. Sole.

9. Cyprin carpe.

Carpe; Caerpe; Câpe; Foûseresse œuvée; Carpe forcière œuvée; Molduse ou carpe blanche (croisement de carpe et carassin).

10. Cyprinopsis carassin.

Carassin; Carpe à la lune; Carousch noire; Gibèle; Carreau.

11. Tanche.

Tinche; Tîche; Tinque.

12. Barbeau fluviatile. — Barbeau.

Barbot; Barbillon; Barbeie; Barbion; Pougnârd; Reûd pougnârd.

13. Goujon fluviatile. — Goujon.

Govion; Gueuvion.

14. Brême ordinaire ou commune —Brême.

Hottiche; Hottiche de rivière; Brâme (Li grande); Brôme; Braune; Brâme (diminut.)

15. Brême bordelière.

Petite brême; Brôme; Brâme (Li p'tite); Braune; Brâmette (diminut.)

16 Bouvière amère.

Platte moûsse; Peteuse.

17. Aspe-able.

Aspe-biponctué; Ablette; Ablette spirlin; Amblète; Amlette; Aublète; Bardelle; Barde; Cowesme; Adelle; Goge.

18. Ide Mélanote.

Wenne; Ouènne.

19. Meunier rotengle. — Gardon rouge.

Rossette; Rosse di fond; Rousse; Rousselette (diminut.); Gardon corpe; Meunier; Marotte.

20. Meunier rosse (2). **— Gardon ordinaire**

Roche; Rossette; Rossette di fond; Rousse; Roussette; Rousselette; Ablerosse.

21. Meunier Chevanne.

Chevanne; Chevaine; Gfènne; Djevenne; Mami; Ochfenne; Moun; Meunier blanc; Pourçai daûve.

22. Meunier vandoise.

Vandoise; Rayon; Dard; Raignon; Vindoische.

(1) On confond souvent *l'épinoche* avec *l'épinochette* et on leur applique aussi les mêmes noms.

(2) Les gardons se désignent encore sous les noms de *Poissons blancs, Blanchaille. Blancs-péhon, Witvisch, Weisfisch.*

23. Véron.

Véron lisse; Vairon; Graivi; Jauné; Jotte di procureû; Mougne-viers.

24. Chondostrome nase.

Nase; Hottu; Hôtin; Hon; Caillet; Hottich; Mulet de rivière; Gueule carrée; Whôtu; Balowe (le jeune); Payasse (forte taille).

25. Misgurne d'étang.

Loche d'étang; Dormille; Mostaie; Trawe-pirre; Barbotte; Pâpioûle.

26. Loche franche.

Mostaie; Motelle; Barbotte franche; Barbotte; Pâpioûle.

27. Acanthopsis rubanné.

Loche rubannée; Loche de rivière; Mostaie; Motelle; Barbotte; Papioûle.

28. Eperlan.

Spierlin.

29. Saumon.

Sâmon; Sâmonêt (Saumoneau); Avicrawe; Acrawe; Crâs péhon.

30. Salmone saumonée.

Truite de mer; Truite saumonée; Saumon argenté.

31. Salmone truite.

Truiet; Treute; Trûte.

32. Ombre.

Ombre commune; Ombe; Blanque treute (ou trûte).

33. Alose commune.

Alose vraie; Alose vulgaire; Aloïe; Abaye; Oubye.

34. Alose finte.

Finte.

35. Brochet.

Bèchet (petite); Bèch'tâ (id.); Pougnârd (id.).

36 Anguille. Murène.

Anguye; Quorvète; Anwèye; Colowe.

37 Esturgeon ordinaire.

Sturgeon.

38. Lamproie de mer.

Amproie.

39. Lamproie fluviale ou de **rivière.**

Amproie; Trawpi (petite).

40. Lamproie de ruisseau.

Amproie; Civelle; Lamproïon; Sartouille; Trawpî (diminut)

41. Salicoque ou Crangon commun (*Crangon vulgaris*).

Crevette grise; Grenade; Rénâde; Guêrnate.

42. Chevrette ou Palémon porte-scie (*Palæmon serratus*).

Crevette rose; Bouquet.

43. Ecrevisse (*Astacus fluviobilis potipes*).

Gravasse; Graviche.

B. — Faune étrangère

1. Sandre.

2. Perche noire.

DEUX VARIÉTÉS :

a) **A large bouche ou perche truite ;**
b) **A bouche étroite.**

3. Perche des roches.

4. Perche argentée.

5. Omble-Chevalier.

6. Truite des fontaines.

Omble des ruisseaux.

7. Truite des lacs.

Truite du lac de Genève; Saumon argenté (Angleterre); Saumon de Schiffermuller; Carpione.

8. Truite arc-en-ciel.

9. Le Gourami.

EXPOSANTS DE LA SECTION BELGE

CLASSE 65

Pêche et pisciculture

1. **Boddaert**, rue des Fèves, Ostende.

Souliers usités pour tous les genres de pêche.

2. **Borgers**, Ostende.

Cordages usités sur les bateaux de pêche.

3. **Carlier**, directeur de l'école professionnelle de pêche de Blankenberghe.

Tableaux, filets. Mannequins revêtus de différents habillements de pêcheurs.

4. **Casteels**, Ostende.

Filets pour la grande pêche, voiles pour bateaux pêcheurs, etc.

5. **Debra**, à la Panne (Adinkerke).

Filets anciens et modernes employés dans la mer du Nord pour la pêche de la sole, du hareng, etc.

6. **De Deken, Jean**, 4, rue de l'Étuve, Bruxelles.

Cannes à pêche, mouches, etc.

7. **Michels**, 23, rue d'Arenberg, Bruxelles.

Oiseaux des bords de la mer, poissons empaillés, etc.

8. **Pède**, Ostende.

Chaluts, filets, morues conservées.

9. **Pype**, directeur de l'école professionnelle de pêche, Ostende.

Collections de coquilles, plantes marines recueillies dans la mer du Nord.

10. **Stichert-Stracke**, Ostende.

Huîtres et homards.

EXPOSANTS DE LA SECTION INTERNATIONALE

1. **Utzon,** fabrique de filets et engins de pêche, 70, Veaherbrogade, Copenhague.

Filets de tous genres employés au Danemark pour capturer le poisson.

2. **Dr Brunchorst,** pour le Musée d'histoire naturelle et la Station biologique de Bergen.

Plans de la Station biologique, publications, reproductions et photographies de poissons.

3. **Camu, E.,** chef de travaux zoologiques à la station de Bouiogne-sur-Mer.

Echantillons relatifs à la pisciculture marine dans la Manche, en flacons dans l'alcool ; poissons rares de la Manche conservés ; ouvrages scientifiques relatifs à la pêche et à la pisciculture.

4. **Richter, G.,** fabrique de conserves de poissons, fournisseur de la Cour, Lysekil (Suède).

Conserves d'anchois, etc. (2 m.)

5. **Bullo, G.-S.,** ingénieur, Venise

Publication illustrée relative à la pisciculture marine de l'Adriatique. (3 m.)

6. **D. Levi-Morenos,** professeur au Lycée Royal de Venise.

Neptunia, revue scientifique de pêche et de pisciculture.

7. **Stichert-Stracke,** négociant en huîtres et homards, Ostende.

Plan en relief de ses installations.

8. **Marion,** directeur de la station de zoologie marine d'Endoume.

Bocaux renfermant les divers stades des alevins de la sardine : livres, annales relatifs à la pisciculture.

9. **Carlier,** directeur de l'école professionnelle de pêche, Blankenberghe.

Filets, tableaux, costumes de pêcheurs.

10. **De Deken,** fabricant d'instruments de pêche, 4, r. de l'Etuve, Bruxelles.

Lignes, hameçons, cannes à pêche, etc.

11. **Pype,** directeur de l'école professionnelle de pêche, Ostende.

Collections de coquilles, herbes, poissons recueillis dans la mer du Nord.

12. **Carlson,** fabricant de conserves de poissons, Lysekil.

Anchois, pâtés de poissons, harengs.

13. **Leisner, A.,** fabricant de conserves, Christiania.

Anchois, conserves.

14. **Vidal, C.,** négociant, Gothembourg.

Fourrage de farine de hareng (Suède).

15. **Grote, W.,** Barmen, Unter Barmen (Allemagne).

Tableaux, aquarelles, photographies de poissons ; poissons-plantes, etc., conservés dans le nouveau liquide préservateur le « Formol ».

16. Lysell, A., industriel, Lysekil.

Produits de poissons.

17. Aktiebologel - Vestkusten, industriel, Lysekil.

Guano et huiles de poisson.

18. Sund, C., industriel, Christiania.

Anchois conservés.

19. Borgers, Art., industriel, vice-consul de Grèce, Ostende.

Cordages usités sur les bateaux de pêche et autres.

20. Casteels, armateur-écoreur, Ostende.

Chalut complet employés par les pêcheurs français dont les bateaux sont attachés au port d'Ostende.

21. Boddaert, rue des Fèves, Ostende.

Spécialité de chaussures pour tous les genres de pêche.

22. Pede, A., armateur-écoreur à la pêche, Ostende.

Chalut complet, chaînes, fers, etc., morues conservées.

23. Debra, L., pêcheur, La Panne (Adinkerke).

Filets anciens et modernes usités pour la pêche du hareng, de la sole, etc., dans la mer du Nord.

24. Dr Hoek, directeur de la Station zoologique du Helder.

Traités, revues, concernant la pisciculture en Hollande.

25. Weber, fabrique de conserves, Haynau (Schlesien).

Conserves de poissons.

26. Hougé-Thiis, successeur de Schreiner, Nilsen et Thiis, Stavanger (Norwége).

Produits de poissons.

27. Astrup et Cie, industriels, Christiansund (Norwege).

Huile de foie de morue, harengs, stockfisch.

28. Michels, naturaliste - préparateur, 8, rue d'Arenberg, Bruxelles.

Oiseaux, poissons, etc., empaillés.

29. Vangraefschepé, négociant en huîtres et homards, Ostende.

30. Witte, F. et Cie, négociants, Gothembourg.

Poissons conservés.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES EXPOSANTS

A

	Classe
Aktiebologel Vetkusten, à Lysekil	65—65
Astrup et Cº, à Christiansund	65

B

Boldaert, à Ostende	65—65bis
Borgers, Art., à Ostende	65—65bis
Brunchorst (Dr), à Bergen	65
Bullo, G. S., à Venise	65

C

Camu, E., à Boulogne-sur-Mer	65
Carlier, à Blankenberghe	65
Carlson, à Lysekil	65
Casteels, à Ostende	65

D

Debra, à Adinkerke	65—65bis
De Deken, J., à Bruxelles	65—65bis

G

Grote, W., à Barmen	65

H

Hoek, Dr, à Helder	65
Hougué Thiis, à Stavanger	65

L

Levi-Morenos, D., à Venise	65
Leisner, A., à Christiana	65
Lysell, A., à Lysekil	65

M

	Classe
Marion, à Endoume	65
Michels, à Bruxelles	65—65bis

P

Peie, A., à Ostende	65—65bis
Pype, à Ostende	65—65bis

R

Richter, G., à Lysekill	65

S

Stichter-Stracke, à Ostende	65—65bis
Sund, G., à Christiania	65

U

Utzon, à Copenhague	65

V

Vangraefschepé, à Ostende	65
Vidal, à Gothembourg	65

W

Weber, à Haynau	65
Witte, F. et Cº, à Gothembourg	65

SECTION DE L'HORTICULTURE

SECTION DE L'HORTICULTURE

COMITÉ

Président :

M. **de Cock. Alphonse**, administrateur de la Société Royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers.

Vice-Présidents :

MM. le comte **de Kerchove de Denterghem**, membre de la Chambre des Représentants, président de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand :

Everaerts, Jean, vice-président de la Société Royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers.

Secrétaires :

MM. **de Cock. Anatole**, secrétaire adjoint de la Société Royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers ;

Lubbers, L., secrétaire de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique, Bruxelles ;

Vanderlinden, Charles, secrétaire de la Société Royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers.

Membres :

MM. **Bommer, J.-E.**, professeur de botanique à l'Université de Bruxelles ;

Closon, Jules, horticulteur, Liége ;

Crépin, F., directeur du Jardin botanique de l'Etat, Bruxelles ;

le comte **de Bergeyck**, sénateur, Beveren ;

De Beucker, J.-I, professeur à l'Ecole d'horticulture de Vilvorde, Anvers ;

De Bosschere, Charles, publiciste horticole, Anvers ;

De Creeft, F., ingénieur agricole, Bruxelles ;

de Meulenaere, O., conseiller à la Cour d'appel de Gand ;

De Middeleer, F., président de la Société royale Linnéenne, Bruxelles ;

De Schryver, P., trésorier du Cercle Van Houtte, Gand ;

De Smet, Arthur, horticulteur, Gand ;

De Smet, Raphaël, horticulteur, Gand ;

Doucet, Henri, conseiller communal, président du Comité de surveillance de l'Ecole d'horticulture de Vilvorde, Bruxelles ;

du Trieu de Terdonck, J., administrateur de la Société royale d'horticulture de Malines ;

Fierens, E., secrétaire de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand ;

Fuchs, L., architecte-paysagiste, Bruxelles ;

Gillekens, L.-G., directeur honoraire de l'Ecole d'horticulture pratique de l'Etat, Vilvorde ;

Gravis, A., professeur de botanique à l'Université de Liége ;
Griffon, Etienne, directeur de l'École d'arboriculture de Tournai ;
Hage, Victor, pomologue, Courtrai ;
Hye-Leysen, J., administrateur de la Société Royale d'agriculture et de botanique de Gand ;
Kekeljan, Ferd., président de la Société royale d'horticulture de Namur ;
Knight, Henry, directeur des Jardins Royaux, Laeken ;
Lamarche de Rossius, O., président de la Société Koyale d'horticulture de Liége ;
Le Conte, Albert, secrétaire de la Société Royale d'agriculture et de botanique du Pays de Waes, Saint-Nicolas ;
Lenaerts, J.-B., président du Cercle des rosiéristes d'Anvers ;
Linden, Lucien, administrateur-direct. de l'horticulture internationale, Bruxelles ;
Mac-Leod, J., professeur de botanique à l'Université de Gand ;
Macorps, Alfr., président du Cercle royal d'arboriculture de Liége ;
Martens, P., professeur de botanique à l'Université de Louvain ;
Massange de Louvrex, D., à Baillonville lez-Marche ;
Millet, Hippolyte, pomologue, Tirlemont ;
Nyssens, Emile, Anvers ;
le baron **Osy de Zegwaart, Ed.**, gouverneur de la province d'Anvers, président de la Société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers ;
Pauwels, Florent, bourgmestre, Deurne lez-Anvers ;
Peeters, Aug., horticulteur, Bruxelles ;
Pycke de ten Aerden, pomologue, Saint-Georges lez-Bloemendael ;
Pynaert, Ed., administrateur du Cercle d'arboriculture de Belgique, Gand ;
Rodigas, Em., directeur de l'École d'horticulture de l'État, Gand ;
Spae-Vander Meulen, L., horticulteur Gand ;
Thooris, L., président de la Société provinciale d'agriculture et de botanique, Bruges ;
Vanderlinden, Henri, trésorier de la Société Royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers ;
Vander Vorst, P., président de la Société maraîchère d'Ixelles ;
Van Geert fils, Charles, horticulteur, Anvers ;
Van Heurck, le Dr **Henri**, directeur du Jardin botanique d'Anvers ;
Van Houtte, Cyrille, architecte-expert, Courtrai ;
Van Houtte, Louis, horticulteur, Gand ;
Van Meerbeeck, Ern., industriel, Anvers ;
Van Speybroeck, Georges, Anvers ;
Vincke-Dujardin, G., horticulteur, Bruges ;
Vuylsteke, Ch.,, horticulteur, Loochristy ;
Warocqué, G., membre de la Chambre des Représentants, Mariemont.

Conseil d'administration de la Société Royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers.

BUREAU :

Président :

M. le Baron Osy de Zegwaart, gouverneur de la province d'Anvers.

Vice-Président :

M. Everaerts, Jean, ancien sénateur, Anvers.

Trésorier :

M. Vanderlinden, Henri, négociant, Anvers.

Secrétaires :

MM. Vanderlinden, Charles, ancien conseiller provincial, Anvers
de Cock, Anatole, propriétaire, Anvers.

CONSEILLERS :

MM. Van Geert, Charles, horticulteur, Anvers.
della Faille de Waerloos, propriétaire, Anvers.
De Beuckers, J.-B., professeur d'horticulture, Anvers.
de Cock, Alphonse, propriétaire, Anvers.
Van Humbeeck, Eugène, négociant, Anvers.
Somers, Louis, propriétaire, Anvers.
Van Heurck, le Dr Henri professeur de botanique, Anvers.
Le Grelle, Louis, propriétaire, Anvers.
le Comte de Bergeyck, sénateur, Beveren-Waes.
Pauwels, Florent, conseiller provincial et bourgmestre, Deurne.
Van Meerbeeck, Ernest, industriel, Anvers.
Lunden, Albéric, propriétaire, Deurne.
Ullens de Schooten, Charles, membre de la Chambre des Représentants, Anvers.
le Baron Aug. von Ohlendorff, négociant, Anvers.
Mayer van den Bergh, Oscar, propriétaire, Anvers.
Van Geert, Charles fils, horticulteur, Anvers.

MEMBRES ADJOINTS :

MM. **Closon, Jules**, horticulteur, Liége.
De Bosschere, Charles, publiciste, Anvers.
De Smet, Arthur, horticulteur, Gand.
Doucet, Henri, administrateur de la Société royale de Flore, Bruxelles.
Fuchs, L., architecte-paysagiste, Bruxelles.
Gillekens, L.-G., directeur honoraire de l'Ecole d'horticulture de l'Etat, Vilvorde.
Lubbers, L., secrétaire de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique, Bruxelles.
Macorps, Alfred, président du Cercle royal d'arboriculture, Liége.
Maton, J., architecte de jardins, Anvers.
Pynaert, Ed., administrateur du Cercle d'arboriculture de Belgique, Gand.
Spae-vander Meulen, L., horticulteur, Gand.
Vincke-Dujardin, G., horticulteur, Bruges.

Conseil d'administration du Cercle des Rosiéristes d'Anvers.

Président d'honneur :

M. **le Comte de Bergeyck**, sénateur, Beveren-Waes.

BUREAU :

Président :

M. **Lenaerts, J.-B.**, propriétaire, Anvers.

Vice-Président :

M. **Pauwels, Fl.**, bourgmestre, Deurne.

Trésorier :

M. **Vingerhoets, F.**, propriétaire, Anvers.

Secrétaires :

MM. **Ceulemans, Ed.**, rentier, Anvers.
De Block, Ed., médecin-vétérinaire, Anvers.

CONSEILLERS :

MM. **Hermans, Jos.**, propriétaire, Hérenthals.
Kersten, J., jardinier-fleuriste, Anvers.
Maton, Jos., architecte de jardins, Anvers.
Nagels, F., pépiniériste-rosiériste, Anvers.
Nyssens, Em., négociant, Anvers.
Pauwels, Hippolyte, négociant, Anvers.
Steenackers, Raymond, négociant, Anvers.
van Lidth de Jeude, Alb., propriétaire, Anvers.
Van de Clerck, F., propriétaire, Anvers.
Vekemans, Paul, notaire, Anvers.
Volkerick, Henri, avocat, Anvers.

Commissaire spécial du Gouvernement :

M. J. Cartuyvels,

Directeur de l'Agriculture au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, Bruxelles.

Secrétaire du Commissariat :

M. L. Luppers,

Secrétaire de la Fédération des Sociétés d'Horticulture de Belgique.

REGLEMENT GÉNÉRAL
des Concours d'horticulture.

Article premier. — Sous le contrôle du Commissariat général du Gouvernement et la direction du comité de la classe 66, des concours internationaux d'horticulture auront lieu dans une partie des jardins et dans un local couvert et parfaitement clos compris dans l'enceinte de l'Exposition Universelle.

Art. 2. — L'organisation de ces concours est confiée à la *Société Royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers*.

Cette société a délégué ses pouvoirs au *Cercle des Rosiéristes d'Anvers* pour l'organisation des concours permanents de rosiers et des concours temporaires de roses cueillies.

Art. 3. — Les amateurs et les horticulteurs, les sociétés, ainsi que les établissements publics de botanique et d'horticulture sont admis à exposer.

Les produits exposés par les établissements publics, de même que les envois collectifs formés par des sociétés, ne concourent pas avec les envois particuliers. Toutefois il peut leur être attribué des récompenses spéciales, équivalentes aux prix offerts.

Art. 4. — Les emplacements sont concédés gratuitement aux exposants. Ceux-ci sont tenus de se conformer au règlement général de l'Exposition Universelle, aux règlements de la section horticole, ainsi qu'aux mesures d'ordre et de police qui seraient arrêtées ultérieurement.

Art. 5. — Les envois provenant de l'étranger sont soumis aux prescriptions des règlements adoptés en Belgique pour l'exécution de la convention phylloxérique de Berne.

Art. 6. — Les exposants jouissent de la gratuité ou des réductions des prix de transport par le chemin de fer, octroyées pour la section industrielle de l'Exposition (1).

La manutention a lieu gratuitement pour les exposants belges. Les étrangers paient la taxe prévue par le règlement général de la manutention. Cette taxe est d'un franc par tonne et par expédition.

Les exposants étrangers se soumettent aux formalités douanières qui leur sont indiquées.

Art. 7. — Il est pourvu gratuitement à la conservation du matériel d'emballage des envois destinés aux concours.

Art. 8. — Les plantes, fleurs, fruits et légumes doivent être *bona fide* la propriété ou le produit des cultures de l'exposant.

Art. 9. — Aucun produit, aucune plante, ne peut prendre part à plus d'un concours.

Dans les concours où le nombre des plantes est limité, il n'est admis que le nombre fixé par le programme.

Le même exposant ne peut présenter plusieurs envois pour un même concours.

Art. 10. — Aucun envoi n'est admis s'il n'a été préalablement inscrit et s'il n'est présenté dans les délais fixés par le règlement spécial de chaque Exposition.

(1) Le transport des produits d'origine belge a lieu gratuitement à l'aller et au retour, sur le réseau des chemins de fer de l'Etat. Le tarif spécial n° 10 est appliqué par les compagnies des chemins de fer concédés. Ce tarif consacre une réduction de 50 p. c. en ce sens que la taxe entière est perçue à l'aller, mais que le retour est gratuit. Les producteurs étrangers jouissent en Belgique du bénéfice du tarif n° 10, sur les lignes de l'Etat et sur la plupart des lignes concédées. La taxe est perçue par la gare d'expédition.

Art. 11. — Les listes d'inscription mentionnent les numéros des concours auxquels les envois sont destinés, ainsi que la superficie nécessaire à leur étalage.

Art. 12. — Les demandes d'inscription doivent être adressées à M. le Commissaire du Gouvernement, Section horticole, ou à son délégué, M. Alphonse de Cock, président de la dite section, 2, rue Montigny, à Anvers.

Art. 13. — L'inscription des exposants étrangers a lieu par l'intermédiaire des commissaires de la nation à laquelle ils appartiennent.

Art. 14. — Les listes complètes et détaillées des envois doivent être remises, à l'adresse précitée, aux dates indiquées par le règlement spécial de chaque Exposition.

Art. 15. — La Commission directrice est chargée de désigner l'emplacement des envois. Les exposants sont tenus de se conformer à ses instructions.

Elle peut refuser l'admission des envois qui ne lui paraissent pas pouvoir être exposés.

Elle se réserve également le droit de supprimer ou de restreindre certains concours, si une insuffisance de place venait à être constatée, soit dans les jardins, soit dans le local couvert.

Art. 16. — Toutes les mesures sont prises pour assurer la conservation des produits, mais la Commission ne répond ni des dégâts, ni des pertes, ni des vols constatés, soit pendant la durée des concours, soit pendant l'expédition, la réception ou la réexpédition des envois.

Art. 17. — Les exposants peuvent faire donner à leurs envois les soins nécessaires par des personnes de leur choix, avant les heures d'ouverture et après les heures de fermeture de l'Exposition.

Art. 18. — Une carte d'entrée personnelle, valable exclusivement pour la durée de chacun des concours temporaires, est attribuée aux exposants et aux membres du jury.

Art. 19. — Des cartes de service sont remises aux ouvriers chargés, en dehors des heures d'accès du public, de l'entretien des collections.

Art. 20. — La Société royale d'horticulture d'Anvers peut prélever le jour de l'ouverture de chacun des concours temporaires, un droit d'entrée par visiteur. Le taux en est fixé d'accord avec la Société anonyme et le Commissariat général du Gouvernement.

Art. 21. — Le jury des récompenses est désigné par le Gouvernement. Des places sont réservées dans le jury aux étrangers. Ceux-ci sont nommés à l'intervention de leur Gouvernement.

Art. 22. — Le jury se réunit aux dates fixées pour chaque Exposition.

Il peut être divisé en sections.

Ses décisions sont prises au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 23. — Le nombre ni la valeur des récompenses ne peuvent être augmentés sans l'assentiment de la Commission directrice.

Il ne peut être décerné de prix *ex æquo*.

Art. 24. — Il est publié un catalogue général des envois et des récompenses.

Les récompenses consistent en certificats-diplômes de médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze. La valeur des médailles renseignées dans les certificats-diplômes est payée en espèces.

Art. 25. — Les concurrents qui ont obtenu trois certificats de médailles d'or, ainsi que ceux qui ont le plus contribué au succès des concours permanents ou temporaires, peuvent obtenir un diplôme d'honneur de l'Exposition Universelle.

Un diplôme de médaille d'or est attribué au lauréat qui obtient une médaille d'or de 200 francs ou plus, ou deux médailles d'or de 100 francs, ou cinq médailles de vermeil encadrées, ou dix médailles de vermeil, ou dix premiers prix.

Un diplôme de médaille d'argent est décerné au lauréat qui obtient cinq premiers prix.

Un diplôme de médaille de bronze est accordé au lauréat qui obtient cinq récompenses, consistant en premiers et seconds prix.

Art. 26. — Outre les médailles prévues aux programmes, il peut être mis à la disposition du jury, pour les concours permanents et pour chaque exposition temporaire deux certificats-diplômes de médaille d'or, quatre de médaille d'argent et huit de médaille de bronze pour récompenser certains envois importants non prévus.

Art. 27. — La Commission directrice décide de tous les cas non prévus par le présent règlement.

Le Commissaire général du Gouvernement statue, en dernier ressort, au sujet des réclamations.

Anvers, le 10 février 1894.

Au nom du Conseil d'administration de la Société Royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers :

Le Président,
Baron Ed. Osy de Zegwaart.

Les Secrétaires.
Anatole de Cock. Charles Vanderlinden.

Au nom du Conseil d'administration du Cercle des Rosiéristes d'Anvers :

Le Secrétaire, Ed. De Block. *Le Président,* J. B. Lenaerts.

Au nom du Comité exécutif de l'Exposition Universelle d'Anvers :

Le Président,
Cte de Pret Roose de Calesberg.

Le Secrétaire Général,
M. de Ramaix.

Au nom du Comité de la classe de l'Horticulture :

Le Président,
Alphonse de Cock.

Le Secrétaire du Commissariat Spécial, L. Lubbers. *Le Commissaire spécial,* J. Cartuyvels.

Le Secrétaire Général de la Section Belge, L. Herry. *Le Commissaire Général de la Section Belge,* G. de Savoye.

Vu et présenté :

Le Secrétaire Général du Commissariat Général du Gouvernement, J. Gody. *Le Commissaire Général du Gouvernement,* Cte H. d'Ursel.

Approuvé :

Bruxelles, le 20 février 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA NATURE DES RÉCOMPENSES ET ORGANISANT LES JURYS CHARGÉS DE LES RÉPARTIR

Art. 1er. — Les récompenses qui sont décernées à l'occasion des concours horticoles, sont mentionnées dans les programmes spéciaux de ces concours. Elles consistent en certificats-diplômes de médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze. La valeur des médailles renseignées dans les certificats-diplômes est payée en espèces.

Un diplôme d'honneur de l'Exposition Universelle est accordé, s'il y a lieu, aux concurrents qui ont obtenus trois certificats de médailles d'or, ainsi qu'à ceux qui ont le plus contribué au succès des concours permanents ou temporaires.

Un diplôme de médaille d'or est attribué au lauréat qui obtient une médaille d'or de 200 francs ou plus, ou deux médailles d'or de 100 francs, ou cinq médailles de vermeil encadrées, ou dix médailles de vermeil, ou dix premiers prix.

Un Diplôme de médaille d'argent est décerné au lauréat qui obtient cinq premiers prix.

Un diplôme de médaille de bronze est accordé au lauréat qui obtient cinq récompenses, consitant en premiers et en seconds prix.

Il est mis éventuellement à la disposition du Jury, pour les concours permanents et pour chaque exposition temporaire, deux certificats-diplômes de médaille d'or, quatre de médaille d'argent et huit de médaille de bronze, pour récompenser certains envois importants, non prévus aux programmes.

Art. 2. — Il est insitué un Jury international chargé d'attribuer les récompenses.

Les présidents et les secrétaires des sections se réunissent en jury supérieur pour conférer les diplômes d'honneur.

Art. 3. — Les membres belges du Jury sont nommés par arrêté royal, sur la proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Ils remplissent leurs fonctions à titre honorifique et gratuit.

Les titulaires des nations représentées officiellement à l'Exposition universelle d'Anvers, sont nommés à l'intervention de leur Gouvernement.

Les jurés des nations non officiellement représentées, sont désignés par le Commissariat général du Gouvernement, d'accord avec les Commissaires ou Délégués des exposants de ces pays.

Art. 4. — La Commission directrice des concours horticoles répartit les membres du Jury en sections, dont chacune choisit son Président et son Secrétaire. Cette répartition est ratifiée, s'il y a lieu, par le Commissaire général du Gouvernement ou son délégué. La nomination du Président général et celle du Secrétaire général du Jury sont faites par la section supérieure mentionnée à l'article 2.

Art. 5. — Pour délibérer, chaque section du Jury doit comprendre au moins trois titulaires. Si ce nombre n'est pas atteint, il est procédé à la réunion de deux ou de plusieurs sections.

Art. 6. — Le Jury international accomplit ses travaux aux dates fixées par les programmes de la Section horticole de l'Exposition, savoir :

Exposition générale et temporaire d'horticulture (13-15 mai 1894), le 12 mai ;

Exposition temporaire de fleurs cueillies et de plantes d'appartement (1-2 juillet), le 1er juillet ;

Exposition temporaire de pomologie et de plantes pour l'exportation (7-9 octobre), le 6 octobre.

Exposition de chrysanthèmes et plantes décoratives (3, 4 et 5 novembre).

L'attribution des récompenses affectées aux concours permanents des jardins a lieu, autant que possible, par les jurys des expositions temporaires.

Les membres du 66e Comité adjoints à la Commission organisatrice, décident au sujet des envois des concours permanents qui n'ont pu être soumis à l'appréciation du Jury international.

La Commission organisatrice fixe l'heure et le lieu des réunions et convoque directement les jurés.

Art. 7. — Les décisions du jury sont prises au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Chaque section procède à l'examen des produits et à la répartition des récompenses sans distinction de nationalité.

Art. 8. — Ni le nombre, ni la valeur des médailles ne sont augmentés par le Jury sans l'assentiment de la Commission directrice. Il ne peut être décerné de prix *ex æquo*.

Art. 9. — Les personnes qui acceptent les fonctions de juré peuvent obtenir des récompenses, mais elles ne prennent point part aux délibérations pour les concours dans lesquels elles exposent.

Art. 10. — Les plantes ou collections de plantes qui, par dérogation à la règle générale, seraient admises hors concours, ne peuvent obtenir au maximum qu'une récompense équivalente à un second prix d'un concours similaire. Les envois pour lesquels aucun concours n'est prévu au programme peuvent, d'après leur mérite, recevoir des récompenses hors concours. — Toutefois, la Commission directrice doit ratifier les propositions qui lui sont soumises à cet effet.

Art. 11. — Les jurys de section prononcent définitivement sur l'octroi des certificats-diplômes de médailles d'or, de vermeil ou d'argent.

Ils statuent, en premier ressort, sur l'octroi des diplômes d'honneur. — Le Jury supérieur attribue définitivement ces dernières récompenses.

Art. 12. — Les amateurs et les horticulteurs, les sociétés, ainsi que les établissements publics de botanique, sont admis à exposer.

Les produits présentés par les établissements publics, de même que les envois collectifs des sociétés, ne concourent pas avec les envois des particuliers. — Toutefois, pour les concours mentionnés dans les programmes, il est attribué à ces envois collectifs des récompenses spéciales équivalentes aux prix offerts.

Art. 13. — Les plantes, les fleurs, les fruits et les légumes doivent être, *bona fide*, la propriété ou le produit des cultures de l'exposant.

Art. 14. — Aucun produit, aucune plante, ne peut prendre part à plus d'un concours.

Dans les concours où le nombre des plantes est limité, il n'est admis que le chiffre fixé par le programme.

Art. 15. — La liste des récompenses, revêtue de la signature des membres qui ont pris part au jugement, est visée par le Commissaire du Gouvernement et remise immédiatement au Président de la Section horticole.

Art. 16. — Après le jugement du Jury, il est placé sur chaque lot primé une étiquette indiquant la nature de la récompense, le nom et la résidence de l'exposant.

Art. 17. — Il est publié par les soins de la Commission directrice et sous le contrôle du Commissaire général du Gouvernement, un catalogue des récompenses.

Art. 18. — Le secrétaire général du jury adresse avant le 1er novembre 1894, au Com-

missaire général du Gouvernement, un rapport sur les expositions horticoles. Ce rapport sera publié par les soins du Commissariat général.

Art. 19. — Une carte d'entrée personnelle, valable pour la durée de chacun des concours, est attribuée aux membres du Jury.

Seuls les membres du Jury et les membres de la Commission organisatrice sont admis dans la salle de l'exposition pendant les délibérations des jurés.

Art. 20. — Le Commissaire général du Gouvernement reçoit toutes les réclamations et statue à leur sujet, par l'intermédiaire du Commissaire spécial. Il juge, en dernier ressort, après avoir entendu la Commission directrice, les difficultés et les conflits d'attributions qui se produisent au cours des travaux du Jury. Les réclamations individuelles doivent être produites dans les 24 heures de la décision qu'elles visent.

Art. 21.— Par le fait de l'acceptation de leur mandat, les jurés déclarent se soumettre aux dispositions qui précèdent.

Art. 22. — Le Commissaire spécial, délégué du Commissaire général du Gouvernement, est chargé d'assurer l'exécution du présent règlement.

Au Nom de la Société royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers :

Les Secrétaires,
CHARLES VANDERLINDEN.
ANATOLE de COCK.

Le Président,
Baron ED. OSY de ZEGWAART.

Au Nom du Comité de la Classe de l'Horticulture :

Le Président,
ALPHONSE de COCK.

Le Secrétaire du Commissariat Spécial,
L. LUBBERS.

Le Commissaire Spécial,
J. CARTUYVELS.

Vu :

Au Nom du Comité Exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers :

Le Secrétaire Général,
M. de RAMAIX.

Le Président,
Cte de PRET ROOSE DE CALESBERGH.

Arrêté par le Commissariat Général du Gouvernement :

Le Secrétaire Général,
J. GODY.

Le Commissaire Général,
Cte HIPPOLYTE d'URSEL.

Approuvé :

Bruxelles, le 21 avril 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.
LÉON DE BRUYN.

LISTE GÉNÉRALE DU JURY INTERNATIONAL

Président d'honneur :

M. **De Bruyn, Léon,** Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, Bruxelles ;

ALLEMAGNE.

MM. **Benary, Fr.,** horticulteur, Erfurt ;
Beissner, L., inspecteur du Jardin botanique royal, Bonn ;
de St-Paul, le baron, amateur, Steglitz-Berlin ;
Drogemuller, le Dr, recteur, Winsen a. d. Luke ;
Engler, A., le Dr, directeur du Jardin botanique royal, de Breslau ;
Lambert, P., rosiériste, Trèves ;
Pfitzer, W., horticulteur, Stuttgart ;
Ruppell, J., de la firme **Peter Smith et Cie**, Hambourg ;
Seidel, T. J., horticulteur, Striesen-Dresde ;
Siebert, A., directeur du Palmengarten, Frankfort-s-Main ;
Siesmayer, Heinrich, horticulteur-pépiniériste, Bockenheim ;
Spath, L., horticulteur, Rixdorf, Berlin ;
Strassheim, C. P. Sachsenhausen ;
Wendland, H., botaniste, Herrenhausen ;
Wittmack, L., le Dr, conseiller privé, professeur à l'Académie royale d'agriculture de Berlin.

ANGLETERRE.

MM. **Allen Rolfe, R.,** rédacteur en chef de l'*Orchid Review*, Kew ;
Bull, W., horticulteur, Chelsea ;
Cannell, H., horticulteur, Swanley ;
Cutbush, W., horticulteur, Highgate, Londres ;
Gordon, G., rédacteur du « *Gardeners' Magazine* », Kew ;
Hogg, Robert, le Dr, rédacteur du *Florist and Pomologist*, Londres ;
Ker, R. P., horticulteur, Liverpool ;
Laing, J., horticulteur, Forest-Hill ;
Masters, Maxwell, le Dr, membre correspondant de l'Institut de France, rédacteur en chef du *Gardeners' Chronicle*, Londres ;
Nicholson, G., conservateur des Jardins royaux de Kew ;
O'Brien, J., secrétaire du Comité des Orchidophiles à la R. H. S. de Londres ;
Paul, W., horticulteur-rosiériste, Waltham-Cross ;
Rivers, Francis, J., horticulteur, Sawbridgeworth ;
Sander, F. Esq., horticulteur, St-Albans ;
Shuttleworth, Edw., horticulteur, Clapham ;
Turner, Ch., horticulteur, Slough ;
Veitch, H., horticulteur, Chelsea ;

Veitch, P. C. M., horticulteur, Exeter ;
Williams, H., horticulteur, Londres ;
Wright, J., rédacteur du *Journal of Horticulture*, Londres ;
Wynne, B., rédacteur du *Gardening World*, Londres ;

BAVIÈRE.

MM. **Buchner, M.**, horticulteur, Munich ;
Buchner, Franz, horticulteur, Munich.
Kolb, Max, le Dr, directeur des Jardins royaux, Munich.

BELGIQUE.

MM. **Bouillot, C.**, directeur de l'Ecole d'horticulture de l'Etat, Vilvorde ;
Bruneel, O., président de la Chambre syndicale des horticulteurs belges, Gand ;
Burvenich, Fréd., professeur à l'Ecole d'horticulture de l'Etat, Gand ;
Closon, Jules, horticulteur, Liége ;
Crépin, F., directeur du Jardin botanique de l'Etat, Bruxelles ;
Cousinne, Charles, administrateur de la Société royale d'horticulture et d'agriculture de Tournai ;
Dallière, Alexis, horticulteur, Gand ;
Darras de Naghin, promologue, Anvers ;
De Bosschere, Ch., publiciste horticole, Anvers ;
de Bousies, Adhémar, le comte, orchidophile, Mons ;
De Cock, Emile, horticulteur, Gand ;
de Damseaux, Emile, président de la Société royale d'horticulture de Mons, Ghlin ;
de Ghellinck de Walle, Maurice, le chevalier, administrateur de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand ;
De Graet-Bracq, F., propriétaire, Gand ;
De Langhe-Vervaene, horticulteur, Bruxelles ;
Delaruye, Ernest, horticulteur, Gand.
de Kerchove de Denterghem, le comte, président de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand ;
de Meulenaere, O., conseiller à la Cour d'appel de Gand ;
De Middeleer, F., président de la Société royale Linnéenne, Bruxelles ;
Descardre, Charles, pépiniériste, Chênée ;
De Schryver, P., horticulteur, Gand ;
De Smet, Arthur, horticulteur, Gand ;
De Smet, Raphaël, horticulteur, Gand ;
De Smet-Duvivier, L., horticulteur, Mont St-Amand ;
Deudon d'Heysbroeck, Martial, Muysen ;
Doucet, H., administrateur de la Société royale de Flore, Bruxelles ;
du Trieu de Terdonck, J., trésorier de l'Orchidéenne, Malines ;
Fierens, E., secrétaire de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand ;
Fuchs, L., architecte-paysagiste, Bruxelles ;
Giele, J. F., chef de culture au Jardin botanique de Louvain.
Gillekens, L. G., directeur honoraire de l'Ecole d'horticulture de l'Etat, Vilvorde.
Goossens, Ch., président de la Société royale des conférences agricoles et horticoles d'Ixelles.

MM. **Gravis, A.**, professeur de botanique à l'Université de Liége.
Griffon, Etienne, directeur de l'École d'arboriculture de Tournai.
Hage, Victor, pomologue, Courtrai.
Hye-Leysen, J., administrateur de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand.
Hendrickx, Jacques, expert horticole, secrétaire du Comice agricole d'Anvers.
Hennus, J., pépiniériste, Tongres.
Kegeljan, Ferdinand, président de la Société royale d'horticulture de Namur.
Knight, Henry, directeur des Jardins royaux, Laeken.
Lamarche de Rossius, O., président de la Société royale d'horticulture de Liége.
Leconte, Albert, secrétaire de la Société royale d'agriculture et de botanique du Pays de Waes, St-Nicolas.
Linden, J., botaniste, Bruxelles.
Linden, L., directeur-administrateur de l'Horticulture internationale, éditeur de la *Lindenia*. Bruxelles.
Lubbers, L., secrétaire de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique, Bruxelles.
Macorps, J., président de la Société horticole et agricole de l'arrondissement de Huy, Statte.
Macorps, Alfred, président du Cercle royal d'arboriculture de Liége.
Madoux, A., orchidophile, Auderghem.
Maertens, A., consul I. et R. d'Autriche-Hongrie, Gand.
Massange de Louvrex, Dieudonné, château de Baillonville, lez-Marche.
Massange de Louvrex, Ferdinand, vice-président de la Société royale d'horticulture de Liége.
Mawet-Postula, horticulteur, Liége.
Michiels, G., pépiniériste, Montaigu.
Miliet, Hippolyte, pomologue, Tirlemont.
Monville, avocat, Bruxelles.
Nyssens, Emile, pomologue, Anvers.
Peeters, A.-A., horticulteur, Saint-Gilles-Bruxelles.
Peeters, François, horticulteur, Saint-Gilles-Bruxelles.
Pycke de ten Aerde, O., pomologue, château de Saint-Georges, Bloemendael.
Pynaert, Ed., administrateur du Cercle d'arboriculture de Belgique, Gand.
Rodigas, Em., directeur de l'École d'horticulture de l'Etat, Gand.
Singer, Max, rosiériste, Tournai.
Spae, Bernard, horticulteur, Gand.
Spae-Vandermeulen, L., horticulteur, Gand.
Stienlet, Eugène, chef de cultures de M. le vicomte de Spoelberg, à Lovenjoul.
Thooris, L., président de la Société provinciale d'agriculture et de botanique, Bruges.
Van Dievoet, H., rosiériste, Meysse.
Van Hulle H.-J., professeur honoraire de l'École d'horticulture de l'État, Gand.
Van Houtte, Louis, horticulteur, Gand.
Van Imschoot, A., orchidophile, Gand.
Van Noten, Gustave, administrateur de la Société royale d'agriculture et de botanique du Pays de Waes, Saint-Nicolas.
Van Wambeke, Ch., orchidophile, Bruxelles.
Vernieuwe, T., secrétaire de la Société royale Linnéenne, Bruxelles.

Vincke-Dujardin, G., horticulteur, Bruges.
Vuylsteke, Ch., horticulteur, Loochristy.
Waroquié, G., membre de la Chambre des représentants, Mariemont.
Winoqz, Grégoire, ingénieur, Soignies.

BRÉSIL.

Binot, Pedro, horticulteur, Pétropolis.

FRANCE.

André, Ed., professeur à l'École nationale d'horticulture de Versailles, rédacteur en chef de la *Revue horticole*, Paris.
Baltet, Charles, pomologue, Troyes.
Baltet, Ernest, horticulteur-pépiniériste, Troyes.
Bergman, père, chef des cultures de M. le baron de Rothschild au Château de Ferrières-en-Brie.
Bergman, Ernest, administrateur de la Société nationale d'horticulture de France, Ferrières-en-Brie.
Bernardin, Camille, Brie-Comte-Robert.
Bleu, A., horticulteur, Paris.
Boucher, pépiniériste, Paris.
Cahuzac, R.-M., orchidophile, Paris.
Chandon de Briailles, G., baron, président de la Société d'horticulture, Epernay.
Chantin, Auguste, horticulteur, Paris.
Chatenay, A., secrétaire général de la Société nationale d'horticulture de France, Vitry-sur-Seine.
Cochet, Scipion, rosiériste, Suisne.
Cornu, Maxime, administrateur du Muséum d'histoire naturelle, Paris.
Couloumbier, père, pépiniériste, Vitry.
Croux, horticulteur, au Val d'Aulnay, Sceaux.
de Choiseul, Horace, comte, député, président de la Société horticole-rosiériste de Brie-Comte-Robert.
De Fresne, horticulteur, à Vitry-sur-Seine.
de Germiny, le comte, Château de Gouville, lez-Rouen.
de la Devansaye, A., président de la Société d'horticulture de Marne-et-Loire, Angers.
de la Rocheterie, Maxime, président de la Société d'horticulture d'Orléans et du Loiret, Orléans.
de Vilmorin, H.-L., premier vice-président de la Société nationale d'horticulture de France, Paris.
Duval, Léon, horticulteur, Versailles.
Forgeot, président de la Société régionale d'horticulture de Vincennes, Paris.
Jadoul, directeur des Plantations municipales, Lille.
Joly, Ch., administrateur de la Société nationale d'horticulture de France, Paris.
Lepère, A., arboriculteur, Montreuil-sous-Bois.
Levêque, horticulteur-rosiériste, Ivry.
Lemoine, Victor, horticulteur, Nancy.
Leroy, L., horticulteur, Angers.

Mantin, Georges, orchidophile, Bel Air d'Olivet, Loiret.
Martinet, rédacteur en chef du *Jardin*, Paris.
Moser, F., horticulteur, Versailles.
Muzet, commissaire général de la Section française à l'Exposition universelle d'Anvers, Paris.
Myard, Abel, Chalons-sur-Saône.
Patry, L., jardinier en chef du Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, Neuilly.
Salomon, Etienne, viticulteur, Thomery.
Say, Léon, président de la Société nationale et centrale d'horticulture de France, Paris.
Simon L., président de la Société d'horticulture, Nancy.
Treyeran, D., orchidophile, Bordeaux.
Truffaut, G, vice-président de la Société nationale d'horticulture de France, Paris.
Van den Heede, Ad., vice-président de la Société régionale d'horticulture du Nord de la France, Lille.
Vitry, D, président du Syndicat horticole de Montreuil-sous-Bois.

GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG.

Gemen, Charles, rosiériste, Luxembourg.
Ketten, Evrard, rosiériste, Luxembourg.
Siegen, Charles, secrétaire du Cercle agricole et horticole du Grand-Duché, Luxembourg.
Soupert, Jean, rosiériste, Luxembourg.
Wilhelm, Auguste, horticulteur, Clausen.

ITALIE.

Ingegnoli, François, directeur de l'Etablissement horticole, Milan.
Rovelli, C.-C., horticulteur, Pallonza.

PAYS-BAS.

Copijn, P.-G., arboriculteur, Groenaken lez-Utrecht.
Dros, H.-W., membre de la Commission Néerlandaise de l'horticulture près l'Exposition universelle d'Anvers, Bennekom.
Groenewegen, horticulteur, Amsterdam.
Hoekstra, Joh., rosiériste, au Bilt.
Ju issen, J.-J., arboriculteur, Naarden.
Krelage, J.-H., président de la Société royale de bulbiculture ; président de la Commission Néerlandaise de l'horticulture près l'Exposition universelle d'Anvers, Haarlem.
Kraaijenbrink, chef fleuriste du parc royal Het Loo, Apeldoorn.
Limburg-Stirum, le comte de, président de la Société royale d'horticulture, La Haye.
Ludewig, E, secrétaire-trésorier de la Société d'horticulture et d'agriculture du Limbourg, Maastricht.
Quarles van Ufford, Jhr. **J.**, secrétaire du Club des Orchidophiles Néerlandais, La Haye.
Rahder, M, rosiériste, Hoogeveen.

Suringar, Dr **W.**, professeur à l'Université de Leiden.
van Rossum, **G.**, rosiériste, La Haye.
van Walsem, **F.-F.**, rédacteur du *Rosarium*, Vucht.
Wilke, **J.**, chef de culture du Jardin d'acclimatation. Rotterdam.
Witte, **H.**, hortulanus du Jardin botanique de l'Université, Leiden.

PORTUGAL.

Ceulemans, **Emile**, consul général de l'Etat indépendant du Congo. Lisbonne.
de Oliveira, **José-Duarte**, junior, ancien rédacteur en chef du *Journal de Agricultura e Horticultura Pratica*, Porto.
Henriques, le Dr **J.-A.**, professeur à l'Université et directeur du Jardin botanique. Coïmbre.

RUSSIE.

Bataline, **A.**, directeur du Jardin impérial de botanique, Saint-Pétersbourg.
Eilers, horticulteur, Saint-Pétersbourg.
Fishher de Waldheim, **A.**, directeur du Jardin botanique, Varsovie.

SUISSE.

Correvon, **H.**, directeur du Jardin alpin d'acclimatation, Genève.
Froebel, **O.**, horticulteur, Riesbach-Zurich.
Micheli, **Marc**, botaniste, Genève.
Vaucher, **E.**, directeur de l'Ecole cantonale d'horticulture, Genève.

CONCOURS PERMANENTS

CONCOURS PERMANENTS DANS LES JARDINS [1]

Arbustes d'ornement — Plantes fleuries pour massifs. — Rosiers. — Plantes à feuillage décoratif.

du 5 Mai au 5 Novembre 1894

RÈGLEMENT

Article premier. — Les dispositions du règlement général sont applicables aux concours permanents.

Art. 2. — Les envois qui prennent part à ces concours doivent être inscrits d'urgence et au plus tard le 20 mars (règl. gén. art. 12).

Art. 3. — Les listes détaillées des envois doivent être fournies : avant le 1er avril pour les concours 1 à 34 ; avant le 1er mai pour les concours 35 à 65.

Art. 4. — Les massifs et corbeilles d'arbres et d'arbustes doivent être plantés avant le 15 avril.

Art. 5. — Les plantes ornementales (concours 52 à 65) sont acceptées du 1er au 4 mai inclus, avant 7 heures du soir.

Art. 6. — Les corbeilles de fleurs et les corbeilles mosaïques doivent être plantées le 15 juin.

Art. 7. — Dans la mesure du terrain disponible, l'emplacement nécessaire est mis à la disposition des exposants pour former des massifs et corbeilles d'arbres, d'arbustes, de plantes, etc.

La répartition des places réservées aux collections est faite par la délégation de la classe 66, assistée de deux délégués de la Société royale d'Horticulture et du Cercle des Rosiéristes.

Art. 8. — La préparation du terrain, la plantation ou l'ensemencement, les soins d'entretien des massifs, corbeilles et mosaïques, sont à la charge des exposants pendant toute la durée de l'Exposition.

Art. 9. — Le jury, chargé de juger les envois et de décerner les récompenses, se réunit aux époques nécessaires, à fixer ultérieurement.

Art. 10. — Aucun envoi ne peut, sans une autorisation spéciale de la Commission directrice, être retiré avant le 5 novembre.

(1) Les Expositions et Concours Horticoles ont été organisés par la *Société Royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers*. Les Concours permanents de rosiers et les Concours temporains de roses cueillies ont été organisés par le *Cercle des Rosiéristes d'Anvers*.

Il sera publié, pour les Concours temporaires, des **CATALOGUES SPÉCIAUX** auxquels nous devons nécessairement renvoyer nos lecteurs. (*Voir ci-après.*)

Toutes les plantations doivent être enlevées avant le 1er décembre 1894. Passé ce terme, les plantations deviennent, sans avis préalable, la propriété du Comité exécutif, qui en dispose librement.

Anvers, le 10 février 1894.

Au nom du Conseil d'administration de la Société royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers :

Le Président :
Baron Ed. Osy de Zegwaart.

Les Secrétaires :
Anatole de Cock. Charles Vanderlinden.

Au nom du Conseil Exécutif d'administration du Cercle des Rosiéristes d'Anvers :

Le Secrétaire, Ed. De Block.
Le Président, J.-B. Lenaerts.

Au nom du Comité exécutif de l'Exposition Universelle d'Anvers :

Le Président :
Cte de Pret Roose de Calesberg.

Le Secrétaire Général :
M. de Ramaix.

Au nom du Comité de l'Horticulture :

Le Président :
Alphonse de Cock.

Le Secrétaire du Commissariat Spécial, L. Lubbers.
Le Commissaire du Gouvernement, J. Cartuyvels.

Vu et présenté :

Le Secrétaire Général du Commissariat général du Gouvernement, J. Gody.
Le Commissaire Général du Gouvernement, Cte Hippolyte d'Ursel.

Approuvé :

Bruxelles, le 20 février 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

PROGRAMME

I. — Arbres et arbustes d'ornement de pleine terre.

GROUPES ET MASSIFS.

1er *Concours.*

Collection générale d'arbres et d'arbustes de pleine terre.

1er prix. Médaille d'or de 200 francs *offerte par la* **Ville d'Anvers.**
2e prix. Médaille d'or de 100 francs.

2e *Concours.*

Collection d'arbres et d'arbustes à fleurs.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

3e *Concours.*

Collection d'arbres et d'arbustes à feuilles caduques.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

4e *Concours.*

Collection d'arbres et d'arbustes à feuilles persistantes.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

5e *Concours.*

Collection d'arbres et d'arbustes à feuilles panachées ou colorées.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

6e *Concours.*

Collection de 50 Conifères en grands exemplaires.

1er prix. Médaille d'or de 200 francs *offerte par le* **Baron Aug. von Ohlendorff** Administrateur de l'Anglo-Continentale (vorm. Ohlendorff'sche) Guano-Werke.
2e prix. Médaille d'or de 100 francs.

7e *Concours.*

Collection de 25 Conifères en beaux exemplaires.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

8e *Concours.*

Collection de 30 Houx (Ilex) variés.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

9e *Concours.*

Collection de 30 Aucuba variés.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

10e *Concours.*

Collection de 30 Evonymus à feuilles persistantes, variés.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

11e *Concours.*

Collection d'Erables du Japon (Acer), variés.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

12e *Concours.*

Collection de Lierres (Hedera), variés.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

13e *Concours.*

Collection de 50 Rhododendron variés.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

14e *Concours.*

Collection de 30 Rhododendron variés.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

15e *Concours.*

Lot de 30 Lauriers-cerises (Cerasus Lauro cerasus).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

16e *Concours.*

Lot de 100 Kalmia.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

ARBRES ISOLÉS EN GRANDS EXEMPLAIRES (SPÉCIMEN).

17e *Concours.*

Un Araucaria imbricata.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

18e *Concours.*

Un If (Taxus).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

19e *Concours.*

Un Conifère autre que Taxus ou Araucaria.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

20e *Concours.*

Un Houx (Ilex).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

21e *Concours.*

Un Buis (Buis).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

II. — Plantes pour corbeilles, plates-bandes et massifs.

ROSIERS

22e *Concours.*

Collection de 200 Rosiers variés, à tiges.

1er prix. **Médaille d'or** offerte par **LL. MM. le Roi et la Reine.**
2e prix. Médaille d'or de 100 francs.
3e » » de vermeil encadrée.

23e *Concours.*

Collection de 100 Rosiers hybrides remontants variés, à tiges.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

24e *Concours.*

Collection de 100 Rosiers Thés et Noisettes variés, à tiges.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

25e *Concours.*

Collection de 200 Rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.
3e » » de vermeil.

26e *Concours.*

Collection de 100 Rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

27e *Concours.*

Lot de 100 Rosiers d'une même variété, greffés rez-terre ou francs de pied.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

28e *Concours.*

Collection de 100 Rosiers polyantha d'une même variété, telle que *Clothilde Soupert*, etc.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

29e *Concours.*

Collection de 50 Rosiers polyantha variés.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

30e *Concours.*

Collection de 25 Rosiers les plus floriféres, en variétés les plus remarquables par leur forme et leur coloris.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.
3e » » d'argent.

31e *Concours.*

Collection de 25 Rosiers les plus productifs pour la fleur coupée.

2er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

VIVACES DE PLEINE TERRE

32e *Concours.*

Collection de 50 plantes vivaces de pleine terre, en espèces et variétés de choix.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

33e *Concours.*

Collection de 30 plantes vivaces de pleine terre, à feuilles panachées ou colorées,en espèces et variétés de choix.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

34e *Concours.*

Collection d'Œillets flamands, variés (Dianthus caryophyllus).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

HERBACÉES ET SOUS-LIGNEUSES DE SERRE.

35e *Concours.*

Collection de 50 Verveines variées.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

36e *Concours.*

Lot de 50 Lantana variés.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

37e *Concours.*

Lot de 50 Héliotropes.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

38e *Concours.*

Lot de 50 Abutilon variés.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

39e *Concours.*

Lot de 100 Pelargonium zonale à fleurs simples, d'une même variété.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

40e *Concours.*

Lot de 100 Pelargonium zonale à fleurs doubles, d'une même variété.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

41e *Concours.*

Lot de 100 Pelargonium zonale à feuilles panachées, d'une même variété

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

BULBEUSES ET TUBERCULEUSES.

42e *Concours.*

Collection de 100 Begonia tubéreux variés.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil

43e *Concours.*

Collection de 50 Dahlia variés.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

44e *Concours.*

Collection de 50 Dahlia à fleurs simples.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

45e *Concours.*

Collection de 100 Gladiolus variés.
1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

46e *Concours.*

Collection de 50 Canna variés, à fleurs.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

PLANTES ANNUELLES.

47e *Concours.*

Collection générale de plantes florifères de diverses espèces et variétés.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

48e *Concours.*

Corbeille formée de plantes d'un seul genre, telles que : Petunia, Phlox Drummondi, Balsamines, Quarantaines, Reines-Marguerites, Zinnia, Amaranthus, Antirrhinum, Delphinium, Tropæolum, etc.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

PLANTES ORNEMENTALES.

49e *Concours.*

Groupe de plantes à feuillage décoratif, telles que : Solanum, Wigandia, Ricinus, etc.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

50e *Concours.*

Collection de 30 Fougères variées de pleine terre.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

MOSAICULTURE.

51e *Concours.*

Corbeille mosaïque, formée de plantes à feuillage coloré, d'une superficie de 20 mètres.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.
3e » » de vermeil.

III. — Plantes décoratives de serre pouvant passer en plein air les mois de mai à octobre.

52e *Concours.*

Couple de Lauriers, en boule.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

53e *Concours.*

Couple de Lauriers, en pyramide.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

54e *Concours.*

Couple d'Orangers.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

55e *Concours.*

Couple de Musa Ensete.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

56e *Concours.*

Couple de Phormium.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

57e *Concours.*

Couple d'Agave.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

58e *Concours.*

Couple de Yucca aloifolia fol. var.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

59e *Concours.*

Couple de Yucca aloifolia quadricolor.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

60e *Concours.*

Couple de Yucca pendula.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

61e *Concours.*

Couple de Chamærops humilis.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

62e *Concours.*

Couple de Chamærops excelsa.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

63e *Concours.*

Couple de Phœnix canariensis.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

64e *Concours.*

Couple de Jubæa spectabilis.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

65e *Concours.*

Couple de Cocos campestris.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

(Annexe aux Concours permanents dans les jardins.)

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

CLASSE 66 -- SECTION HORTICOLE

CONCOURS PERMANENTS DANS LES JARDINS

ouverts du 5 Mai au 5 Novembre 1894

DEMANDE D'INSCRIPTION *

de M

(Nom, prénoms ou raison sociale)

qualité ou profession

domicile (adresse complète)

Gare d'expédition : *Nombre approximatif de colis dont se composera l'envoi :*

Nos D'ORDRE — Laisser cette colonne en blanc.	NUMÉROS DES CONCOURS	Désignation des produits suivant les termes du Programme des concours	Nombre des espèces ou des variétés pour chacun des concours	EMPLACEMENT demandé pour chacun des concours (mètres carrés)	Observations

Fait à *le* *1894.*

* La présente demande d'inscription, remplie et signée, doit être envoyée, dûment affranchie,

avant le 20 Mars 1894

à M. le Commissaire général du Gouvernement ou à son délégué M. Alphonse de Cock, Président de la Classe 66, Section horticole, 2, rue de Montigny, à Anvers.

Le soussigné déclare se soumettre aux règlements de l'Exposition.

(Signature de l'exposant)

Les exposants étrangers doivent adresser leur demande d'inscription à leurs Commissaires nationaux avant la même date.

CATALOGUE

1. Berckelaers, Louis, horticulteur, rue de la Province sud, 79, Anvers.

Concours nº 25. — Collection de 50 verveines variées.
Concours nº 37. — Lot de 50 héliotropes.
Concours nº 39. — Lot de 100 pelargonium zonale à fleurs simples, d'une même variété.
Concours nº 48. — Corbeille de petunia; corbeille de zinnia.

2. Borghgraef, Joseph, pépiniériste-rosiériste, Burght, lez-Anvers.

Concours nº 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre.

3. Brouwers, Félix, pépiniériste, Wavre-Notre-Dame, lez-Malines.

Concours nº 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.
Concours nº 27. — Lot de 100 rosiers d'une même variété, greffés rez-terre ou francs de pied.
Concours nº 30. — Collection de 25 rosiers les plus florifères, en variétés les plus remarquables par leur forme et leur coloris.
Concours nº 31. — Collection de 25 rosiers les plus productifs pour la fleur coupée.

4. le comte **de Bergeyck,** sénateur, Hemixem, lez-Anvers.

Concours nº 36. — Lot de 50 lantana variés.
Concours nº 38. — Lot de 50 abutilon variés.
Concours nº 39. — Lot de 100 pelargonium zonale à fleurs simples, d'une même variété.

5. De Beucker, J. I., horticulteur et marchand grainier, rue Carnot, 107, Anvers.

Concours nº 5. — Collection d'arbres et d'arbustes à feuilles panachées ou colorées.
Concours nº 9. — Collection de 30 aucuba variés.
Concours nº 21. — Un buis, exemplaire spécimen.
Concours nº 32. — Collection de 50 plantes vivaces de pleine terre, en espèces et variétés de choix.
Concours nº 33. — Collection de 30 plantes vivaces de pleine terre à feuilles panachées ou colorées, en espèces et variétés de choix.
Concours nº 35. — Collection de 50 verveines variées.
Concours nº 36. — Lot de 50 lantana.
Concours nº 37. — Lot de 50 héliotropes.
Concours nº 45. — Collection de 100 gladiolus variés.
Concours nº 46. — Collection de 50 canna variés.
Concours nº 48. — Corbeille formée de plantes d'un seul genre.
Concours nº 49. — Groupe de plantes à feuillage décoratif.
Concours nº 58. — Couple de yucca aloifolia var.
Concours nº 60. — Couple de yucca pendula.

6. De Beukelaer, C., horticulteur, rue Lozane, 208, Anvers.

Concours nº 9. — Collection de 30 aucuba variés.
Concours nº 34. — Collection d'œillets flamands variés.
Concours nº 37. — Lot de 50 héliotropes.
Concours nº 39. — Lot de 100 pelargonium zonale à fleurs simples, d'une même variété.
Concours nº 49. — Groupe de plantes à feuillage décoratif.

7. De Bosschere - Van Evercooren, Guill., horticulteur, rue Saint-Hubert, 62, Berchem-Anvers.

Concours n° 35 — Collection de 50 verveines variées.
Concours n° 37. — Lot de 50 héliotropes.
Concours n° 39. — Lot de 100 pelargonium zonale : Brillant ; lot de 100 pelargonium zonale : Madame Vaucher ; lot de 100 pelargonium zonale : M. Le Coupay ; lot de 100 pelargonium zonale : Louis Veuillot ; lot de 100 pelargonium zonale : P. C. Tourier.
Concours n° 40. — Lot de 100 pelargonium zonale : Guillaume Maugilli ; lot de 100 pelargonium zonale : Auguste Villaume.
Concours n° 48. — Corbeille de petunia hybrida superba ; corbeille de quarantaines d'été ; corbeille de reines-marguerites ; corbeille de zinnia nains ; corbeille d'antirrhinum.

8. De Cuyper, Séraphin, pépiniériste-rosiériste, Wetteren.

Concours n° 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

9. de Gottal, Oscar, étudiant à l'Ecole d'horticulture de l'Etat, rue longue d'Argile, 192, Anvers.

Hors concours. — Pelargonium zonale variés, à tiges.

10. le comte **de Hemptine, Paul**, propriétaire, chaussée de Courtrai, 405, Gand.

Concours n° 23. — Collection de 100 rosiers hybrides remontants, à tiges.
Concours n° 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs pied.

11. Delhaye, frères, pépiniéristes, Biercée (Hainaut).

Concours n° 23. — Collection de 100 rosiers hybrides remontants variés, à tiges.

12. Dervaes, frères, pépiniéristes, Wetteren.

Concours n° 25. — Collection de 200 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

13. De Schampheleer, Ernest, horticulteur, Wetteren.

Concours n° 6. — Collection de 50 conifères en grands exemplaires
Concours n° 8. — Collection de 30 houx variés.
Concours n° 15. — Lot de 30 lauriers-cerise.
Concours n° 16. — Lot de 100 kalmia.
Concours n° 17 — Un araucaria imbricata.
Concours n° 19. — Un conifère en grand exemplaire spécimen.

14. Duriez, L. et J., frères, horticulteurs, Wondelgem, lez-Gand.

Concours n° 7. — Collection de 25 conifères de beaux exemplaires.

15. Eschweiler, C., pépiniériste, Oudenbosch.

Concours n° 7. — Collection de 25 conifères en beaux exemplaires.
Concours n° 15. — Lot de 30 lauriers-cerises.

16. Everaerts, Jean, banquier, Anvers.

Concours n° 62. — Couple de chamærops excelsa.

17. Halsberghe, Jos., architecte de jardins, rue St-Hubert, 8, Berchem-Anvers.

Concours n° 25. — Collection de 200 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.
Concours n° 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.
Concours n° 27. — Collection de 100 rosiers d'une même variété, greffés rez-terre ou francs de pied.
Concours n° 31. — Collection de 25 rosiers les plus productifs pour la fleur coupée.
Concours n° 37. — Lot de 50 héliotropes.
Concours n° 42. — Collection de 100 begonia tubéreux.
Concours n° 48. — Corbeille d'antirrhinum.
Concours n° 49. — Groupes de plantes à feuillage décoratif.

18. Hillegeer, Frans, négociant, Beveren (Waes).

Concours nº 18. — Un taxus baccata canadensis aurea variegata.

Concours nº 21. — Un buxus japonica aurea.

19. Hillegeer, Louise (Mlle), rentière, Beveren (Waes).

Concours nº 21. — Un buxus microphylla elegantissima variegata.

Hors concours. — Un rhododendron microphylla.

20. Jungblut, frères, rosiéristes, Beggen lez-Luxembourg.

Concours nº 23. — Collection de 100 rosiers hybrides remontants variés, à tiges.

Concours nº 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

21. Jurissen, Jacq., et fils, pépiniéristes, Naarden.

Concours nº 1. — Collection générale d'arbres et d'arbustes de pleine terre.

Concours nº 2. — Collection d'arbres et d'arbustes à fleurs.

Concours nº 4. — Collection d'arbres et d'arbustes à fleurs persistantes.

Concours nº 6. — Collection de 50 conifères en grands exemplaires.

Concours nº 7. — Collection de 25 conifères en beaux exemplaires.

Concours nº 8. — Collection de 30 houx (ilex) variés.

Concours nº 15. — Lot de 30 lauriers-cerises (cerasus lauro-cerasus).

Concours nº 22. — Collection de 200 rosiers variés, à tiges.

Concours nº 25. — Collection de 200 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours nº 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

22. Kerkvoorde, Constant, horticulteur-pépiniériste, Wetteren.

Concours nº 23. — Collection de 100 rosiers hybrides remontants variés, à tiges.

23. Ketten, frères, rosiéristes, Luxembourg.

Concours nº 22. — Collection de 200 rosiers variés, à tiges.

Concours nº 25. — Collection de 200 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

24. Lambert et Reiter, rosiéristes, Trèves.

Concours nº 25. — Collection de 200 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours nº 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours nº 27. — Lot de 100 rosiers d'une même variété, greffés rez-terre ou francs de pied.

25. Lambert, Peter, rosiériste, Trèves.

Concours nº 25. — Collection de 200 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours nº 30. — Collection de 25 rosiers florifères, en variétés remarquables par leur forme et leur coloris.

Concours nº 31. — Collection de 25 rosiers les plus productifs pour la fleur coupée.

26. Lamesch, J.-B., rosiériste, Dommeldange lez-Luxembourg.

Concours nº 23. — Collection de 100 rosiers hybrides remontants variés à tiges.

Concours nº 24. — Collection de 100 rosiers thés et noisettes variés à tiges.

Concours nº 25. — Collection de 200 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours nº 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours nº 27. — Collection de 100 rosiers d'une même variété, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours nº 29. — Collection de 50 rosiers polyantha variés.

Concours nº 30. — Collection de 25 rosiers florifères, en variétés remarquables par leur forme et leur coloris.

27. Leconte, Albert, secrétaire de la Société royale d'Agriculture et de Botanique du Pays de Waes, Saint-Nicolas.

Concours n° 50. — Collection de 30 fougères variées, de pleine terre.

28. Meert-Van Malderen, A., horticulteur, Lebbeke lez-Termonde.

Concours n° 45. — Collection de 100 gladiolus variés.

29. Michiels, frères, pépiniéristes-rosiéristes, Montaigu.

Concours n° 23. — Collection de 100 rosiers hybrides remontants variés, à tiges.

Concours n° 25. — Collection de 200 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 27. — Lot de 100 rosiers d'une même variété, greffés rez-terre ou francs de pied.

30. Mock, Joseph, rosiériste, Trèves.

Concours n° 22. — Collection de 200 rosiers variés, à tiges.

Concours n° 25. — Collection de 200 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 27. — Lot de 100 rosiers d'une même variété, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 29. — Collection de 50 rosiers polyantha, variés.

31. Muller, M., pépiniériste, Lang-sur lez-Luxembourg.

Concours n° 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

32. Nagels, François, pépiniériste-rosiériste, Wilryck lez-Anvers.

Concours n° 6. — Collection de 50 conifères en grands exemplaires.

Concours n° 18. — Un if (taxus).

Concours n° 19. — Un biota orientalis var. elegantissima.

Concours n° 25. — Collection de 200 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 27. — Lot de 100 rosiers Merveille de Lyon, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 30. — Collection de 25 rosiers florifères en variétés remarquables par leur forme et leur coloris.

Concours n° 31. — Collection de 25 rosiers les plus productifs pour la fleur coupée.

Concours n° 32. — Collection de 50 plantes vivaces de pleine terre en espèces et variétés de choix.

33. Opdebeeck, M.-A., pépiniériste, Putte lez-Malines.

Concours n° 23. — Collection de 100 rosiers hybrides remontants variés, à tiges.

Concours n° 25. — Collection de 200 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 27. — Lot de 100 rosiers d'une même variété, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 30. — Collection de 25 rosiers florifères, en variétés remarquables par leur forme et leur coloris.

Concours n° 31. — Collection de 25 rosiers les plus productifs pour la fleur coupée.

34. Schmid, A., horticulteur, Aelen (Wurtemberg).

Concours n° 34. — Collection d'œillets flamands, variés.

35. Section des Jardiniers du Vrede-St-Laurent, Société ouvrière catholique, avenue des Petits Coqs, Anvers.

Concours n° 37. — Lot de 50 héliotropes.

Concours n° 39. — Lot de 100 pelargonium zonale à fleurs simples d'une même variété.

Concours n° 44. — Collection de 50 dahlia à fleurs simples.

Concours n° 45.— Collection de 100 gladiolus variés.

Concours n° 48.— Corbeille de reines-marguerites ; corbeille de zinnia ; corbeille de phlox drummundi ; corbeille de petunia ; corbeille de tropæolum ; corbeille d'Antirrhinum.

Concours n° 57. — Couple d'Agave.

Hors concours. — Jardin potager permanent.

36. Spora, Fr., horticulteur, Klatteau (Bohême Autriche).

Concours n° 34. — Collection d'œillets flamands.

37. Stappaerts, Victor, horticulteur, 78, chaussée St-Bernard, Hoboken.

Concours n° 39. — Lot de 100 pelargonium zonale à fleurs simples, d'une même variété.

38. Toeffaert, Auguste, horticulteur, Gentbrugge.

Concours n° 42.— Collection de 100 begonia tubéreux variés.

39. Truyman-Smets, A., horticulteur, 39, avenue Marie, Anvers.

Concours n° 35.— Collection de 50 verveines.

Concours n° 37. — Lot de 50 héliotropes.

Concours n° 41. — Lot de 100 pelargonium zonale à feuilles panachées, d'une même variété.

Concours n° 48.— Corbeille de giroflées quarantaines.

40. Van Apers, F., horticulteur, Burght lez-Anvers.

Concours n° 5. — Collection d'arbres et d'arbustes à feuilles panachées et colorées.

Concours n° 27. — Lot de 100 rosiers d'une même variété, greffés rez-terre ou francs de pied.

Hors concours. — Trois larix pendula, en grands exemplaires.

41. Van Coppenolle, Ed., horticulteur, Meirelbeke lez-Gand.

Concours n° 52. — Couple de lauriers, en boule ; couple de lauriers, en boule.

42. Vanderlinden, Charles, secrétaire de la section horticole, Anvers.

Hors concours — Corbeille de Crocosma aurea (tritonia).

43. Van de Velde, Bernard, pépiniériste, Wetteren.

Concours n° 27. — Lot de 100 rosiers d'une même variété, greffés rez-terre ou francs de pied.

44. Van de Velde, J.-F., pépiniériste-rosiériste, Vieux-Dieu.

Concours n° 26. — Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

Concours n° 29. — Collection de 50 rosiers Polyantha variés.

45. Van Heden, Auguste, pépiniériste, Wetteren.

Concours n° 23. — Collection de 100 rosiers hybrides remontants variés, à tiges.

46. Vuylsteke, Charles, horticulteur, Loochristy.

Concours n° 13.— Collection de 50 rhododendron variés.

Concours n° 16. — Lot de 100 kalmia.

Hors concours. — Lot de 100 rhododendron « the wariar » ; lot d'azalées hybrides de pleine terre ; lot de 80 azalea mollis, à tiges ; un rhododendron, spécimen de belle culture.

47. Wrede, H., horticulteur, Luneberg (Hanovre).

Concours n° 32. — Collection de 60 plantes vivaces de pleine terre en espèces et variétés de choix.

48. Wyns, Jos., horticulteur, 128, rue du Verger, Berchem-Anvers.

Concours n° 35.— Collection de 50 verveines variées.

Concours n° 37. — Lot de 50 héliotropes.

49. De Naeyer, Frans, horticulteur, 210, Longue rue d'Argile, Anvers.

Concours n° 33.— Collection d'œillets flamands.

50. Lysen, M^me^ Pierre, Anvers.

Concours n° 38. — Lot de 50 abutilon variés.
Concours n° 45.— Collection de 100 gladiolus variés
Concours n° 56.—Couple de phormium

51. Henderickx, F.. pépiniériste, rue du Kruishof, Anvers.

Concours n° 7.— Collection de 25 conifères en beaux exemplaires.
Concours n° 48. — Corbeille de dianthus sinensis ; corbeille d'antirrhinum ; corbeille de reines-marguerites; corbeille de phlox Drummundi.

52. Jacob-Makoy L. et C^ie^, horticulteurs, Liége.

Concours n° 63. — Couple de phœnix canariensis.

53. Lambotte, Michel, pharmacien, Jemeppe lez-Liége.

Concours n° 52. — Couple de lauriers, en boule.

54. Maton, J., architecte de jardins, 19, rue Van Noort, Anvers.

Hors concours.— Motif d'enrochement pour jardin de ville.

55. Moser, Jean-Jacques, horticulteur, rue St-Symphorien, Versailles,

Concours n° 13.— Collection de 50 rhododendron variés.

56. Rahder, M., rosiériste, Hoogeveen.

Concours n° 25.— Collection de 200 rosiers, greffés rez-terre ou francs de pied.
Concours n° 26.— Collection de 100 rosiers variés, greffés rez-terre ou francs de pied.

57. Rosenkrauzer, A., horticulteur, Saarbrucken.

Concours n° 39. — Lot de 100 pelargonium zonale à fleurs simples, d'une même variété.

58. Devreese, Maurice, horticulteur diplômé, 21, rue Clef des champs, Vilvorde.

Concours n° 57. — Couple d'Agave america.
Concours n° 58. — Couple de Yucca aloifolia fol. var.

59. Forgeot et C^ie^, marchand-grainetier. 6-8, quai de la Mégisserie, Paris.

Concours n° 43. — Collection de 50 dahlia variés.
Concours n° 44. — Collection de 50 dahlia à fleurs simples.
Concours n° 46. — Collection de 50 Canna variés, à fleurs.

60. Grisar, M^me^ Gustave, 24, rue de la Loi, Anvers.

Concours n° 60. — Couple de Yucca pendula.

61. Wattecamps, Osc., horticulteur chaussée de Courtrai, 389, Gand

Concours n° 42.— Collection de 100 begonia tubéreux variés.

62. Vincke-Dujardin, Gust., horticulteur, Scheepsdaele lez-Bruges.

Concours n° 52. — Couple de lauriers, en boule.
Concours n° 53. — Couple de lauriers, en pyramide.

63. Van Driessche, Louis, horticulteur, Ledeberg lez-Gand.

Couple de lauriers, en boule.

CONCOURS TEMPORAIRES

EXPOSITIONS ET CONCOURS TEMPORAIRES [1]

1° Exposition générale de plantes fleuries et non fleuries. Fruits et légumes cultivés sous verre (13, 14 et 15 mai 1894) ;

2° Exposition de fleurs cueillies, bouquets, plantes et garnitures d'appartement (1 et 2 juillet 1894) ;

3e Exposition de fruits de table, fruits pour le marché, plantes de de commerce, fleurs de Dahlia (7, 8 et 9 octobre 1894) ;

4° Exposition de chrysanthèmes et plantes décoratives (3, 4 et 5 novembre 1894).

(I) Les expositions et concours horticoles ont été organisés par la *Société Royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers.*

Les concours permanents de rosiers et les concours temporaires de roses cueillies ont été organisés par le *Cercle des Rosiéristes d'Anvers.*

Il sera publié, pour les concours temporaires, des **CATALOGUES SPÉCIAUX** auxquels nous devons nécessairement renvoyer nos lecteurs.

CONCOURS D'HORTICULTURE

Exposition générale de Plantes fleuriés et non-fleuries.—Fruits et Légumes cultivés sous verre.

13, 14 et 15 Mai 1894.

REGLEMENT

Art. 1er. — Les dispositions du règlement général sont applicables à l'exposition temporaire d'horticulture.

Art. 2. — Les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 avril (règl. gén. art., 12).

Art. 3. — Les listes complètes et détaillées des envois doivent être remises avant le 30 avril.

Art. 4. — Les plantes non fleuries, en grands exemplaires, sont reçues depuis le mardi 8 mai jusqu'au jeudi 10 mai, à 7 heures du soir.

Art. 5. — Les plantes délicates de serre, les plantes en fleurs, les fruits et légumes sont reçus jusqu'au vendredi 11 mai, à midi.

Art. 6. — Tout envoi arrivant après les dates ci-dessus énoncées est rigoureusement refusé.

Art. 7. — Les plantes doivent être retirées le vendredi 18 mai, avant 7 heures du soir.

Anvers, le 10 février 1894.

Au Nom du Conseil d'Administration de la Société royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers :

Le Président,
Baron Ed. Osy de Zegwaart.

Les Secrétaires,

Anatole de Cock. Charles Vanderlinden.

Au Nom du Comité Exécutif de l'Exposition Universelle d'Anvers :

Le Président,
Cte DE PRET ROOSE DE CALESBERG.

Le Secrétaire général,
M. de RAMAIX.

Au Nom du Comité de l'Horticulture :

Le Président,
ALPHONSE de COCK.

Le Secrétaire du Commissaire Spécial,
L. LUBBERS.

Le Commissaire Spécial,
J. CARTUYVELS.

Vu et présenté :

Le Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement,
J. GODY.

Le Commissaire général du Gouvernement,
Cte HIPPOLYTE d'URSEL.

Approuvé :

Bruxelles, le 20 février 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, et des Travaux publics,
LÉON DE BRUYN.

PROGRAMME

Plantes nouvelles

INTRODUCTIONS

1er *Concours*.

Collection de 15 plantes fleuries ou non fleuries introduites en Europe depuis 1891.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

2e *Concours*.

Collection de 6 plantes, fleuries ou non fleuries, introduites en Europe par l'exposant et ne se trouvant pas dans le commerce.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

3e *Concours*.

Collection de 3 plantes nouvelles et non encore dans le commerce.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

4e *Concours*.

Une plante nouvelle en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

5e *Concours*.

Une plante nouvelle non fleurie.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

SEMIS

6e *Concours*.

Plante de serre remarquable par ses fleurs, obtenue par l'exposant.

1es prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

7e *Concours*.

Plante de serre remarquable par son feuillage, obtenue par l'exposant.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

8e *Concours*.

Plante vivace de pleine terre, remarquable par ses fleurs, obtenue par l'exposant.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

9e *Concours*.

Plante vivace de pleine terre, remarquable par son feuillage, obtenue par l'exposant.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

10e *Concours*.

Plante herbacée, remarquable par ses fleurs, obtenue par l'exposant.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

11e *Concours*.

Plante herbacée, remarquable par son feuillage, obtenue par l'exposant.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

Culture et floraison

12e *Concours*.

Une plante de serre, remarquable par sa floraison.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

13e *Concours.*

Une plante de serre à feuillage ornemental.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

14e *Concours.*

Une plante de pleine terre, remarquable par sa floraison.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

15e *Concours.*

Une plante de pleine terre, remarquable par son feuillage.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

16e *Concours.*

Six plantes de serre variées, d'un mérite exceptionnel, en grands exemplaires.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

17e *Concours.*

Une plante de serre chaude, d'un mérite exceptionnel.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

18e *Concours.*

Une plante de serre froide, d'un mérite exceptionnel.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

19e *Concours.*

Six plantes variées en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

20e *Concours.*

Six plantes à feuillage ornemental.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

Collections générales

21e *Concours.*

Collection de 50 espèces et variétés de plantes choisies de serre, fleuries ou non fleuries (*Miscellanées*).

1er prix : Médaille d'or de 200 francs, offerte par le **Baron Osy de Zegwaart,** Gouverneur de la Province et Président de la Société d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers.

2e prix : Médaille d'or de 100 francs.

22e *Concours.*

Collection de 25 espèces et variétés de plantes choisies de serre, fleuries ou non fleuries (*Miscellanées*), entre amateurs.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

23e *Concours.*

Collection de 25 espèces et variétés de plantes choisies de serre, fleuries ou non fleuries (*Miscellanées*), entre horticulteurs.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

24e *Concours.*

Collection de 50 plantes en fleurs, variées, en beaux exemplaires.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs, offerte par M. **Jean Everaerts,** Vice-Président de la Société royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers.

2e prix : Médaille d'or de 100 francs.

25e *Concours.*

Collection de 25 plantes en fleurs, variées, en beaux exemplaires (entre amateurs).

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

26e *Concours.*

Collection de 25 plantes en fleurs, variées, en beaux exemplaires (entre horticulteurs).

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

27e *Concours.*

Collection de 15 plantes en fleurs, variées, en grands exemplaires (spécimens).

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

28e *Concours.*

Collection de 25 espèces et variétés de plantes à feuillage ornemental, telles que : Palmiers, Cycadées, Aroïdées, Pandanées, Cyclanthées, Fougères, etc.

1er prix. **Médaille d'or offerte par S. M. le Roi.**
2e prix. Médaille d'or de 100 francs.

29e *Concours.*

Collection de 15 espèces des plantes spécifiées au concours précédent (entre amateurs).

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

30e *Concours.*

Collection de 15 espèces des plantes spécifiées au concours précédent (entre horticulteurs).

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

31e *Concours.*

Collection de 20 espèces et variétés de plantes de serre à feuillage coloré, orné ou panaché.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

32e *Concours.*

Collection de plantes officinales ou utiles des tropiques.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

33e *Concours.*

Collection d'arbres fruitiers exotiques.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

34e *Concours.*

Collection de plantes des diverses régions du Congo.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

35e *Concours.*

Collection de plantes cultivées ou pouvant être cultivées avec avantage dans les diverses régions du Congo.

N. B. Les conditions de culture qu'elles exigent doivent être indiquées dans la liste d'inscription

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

Collections spéciales

—

FOUGÈRES ET LYCOPODES

36e *Concours.*

Collection de 6 Fougères arborescentes, en grands exemplaires.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs, offerte par M. **Charles Vanderlinden**, Secrétaire de la Société royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers
2e prix : Médaille d'or de 100 francs.

37e *Concours.*

Lot de 3 Fougères arborescentes, en grands exemplaires.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

38e *Concours.*

Collection de 30 espèces de Fougères herbacées exotiques, en beaux exemplaires.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

39e *Concours.*

Collection de 25 espèces et variétés de Fougères à feuilles translucides (Trichomanes, Hymenophyllum, Todea etc.)

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

40e *Concours.*

Collection de 6 Platycerium.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

41e *Concours.*

Collection de Selaginella.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

42e *Concours.*

Une Fougère arborescente, remarquable par sa culture et son développement.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

43e *Concours.*

Une Fougère herbacée, remarquable par sa culture et son développement.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

44e *Concours.*

Une Fougère à feuilles translucides remarquable par sa culture et son développement.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

CYCADÉES ET CONIFÈRES

45e *Concours.*

Collection de 12 espèces de Cycadées, en grands exemplaires,

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

46e *Concours.*

Collection d'Araucaria variés de serre.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

47e *Concours.*

Une Cycadée remarquable par sa culture et son développement.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

48e *Concours.*

Un Araucaria de serre remarquable par sa culture et son développement.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

PALMIERS, PANDANÉES ET MUSACÉES.

49e *Concours.*

Collection de 20 espèces de Palmiers, en grands exemplaires.

1er prix. Médaille d'or de 200 francs, offerte par **M. de Cock**, Président de la Section Horticole de l'Exposition universelle.
2e prix. Médaille d'or de 100 francs.

50e *Concours.*

Collection de 12 espèces de Palmiers, en grands exemplaires (entre amateurs).

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

51e *Concours.*

Collection de 12 espèces de Palmiers, en grands exemplaires (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

52e *Concours.*

Collection de 12 espèces de Palmiers, nouveaux ou rares.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

53e *Concours.*

Collection de 10 Kentia en grands exemplaires.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

54e *Concours.*

Collection de 12 espèces de Palmiers de serre froide, en grands exemplaires.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

55e *Concours.*

Collection de 10 Pandanées variées, en beaux exemplaires.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

56e *Concours.*

Collection de Musa variés, en beaux exemplaires.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

57e *Concours.*

Un Palmier remarquable par son développement.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

58e *Concours.*

Un Palmier remarquable par sa beauté et sa culture.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

59e *Concours.*

Une Pandanée remarquable par sa culture et son développement.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

AROÏDÉES.

60e *Concours.*

Collection d'Aroïdées de serre, fleuries ou non fleuries, telles que : Alocasia, Anthurium, Colocasia, Curmeria, Dieffenbachia, Philodendron, Schismatoglottis, etc.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

61e *Concours.*

Collection de 25 Caladium à feuilles ornées.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

62e *Concours.*

Collection de 25 Anthurium et Philodendron fleuris ou non fleuris, d'espèces différentes.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

63e *Concours.*

Collection de 20 Anthurium en fleurs.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

64e *Concours.*

Collection de 20 Anthurium Scherzerianum et variétés à fleurs rouges, en grands exemplaires.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

65e *Concours.*

Collection de 20 Anthurium Scherzerianum à fleurs pointillées.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

66e *Concours.*

Collection de 20 Anthurium Andreanum et variétés, en fleurs.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

67e *Concours.*

Une Aroïdée remarquable par sa culture et son développement.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

68e *Concours.*

Un Anthurium Scherzerianum remarquable par sa floraison et le mérite de la variété.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

69e *Concours.*

Un Anthurium Andreanum remarquable par sa floraison et le mérite de sa variété.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

MARANTACÉES, LILIACÉES, ETC.

70e *Concours.*

Collection de 20 Marantacées en beaux exemplaires.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

71e *Concours.*

Collection de 25 Dracœna ou Cordyline en beaux exemplaires.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

72e *Concours.*

Collection de 6 Dracœna ou Cordyline, en beaux exemplaires.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

73e *Concours.*

Une Marantacée remarquable par sa culture et son développement.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

74e *Concours.*

Un Dracœna ou Cordyline remarquable par sa culture et son développement.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

75e *Concours.*

Collection de plantes bulbeuses en fleurs, la plus nombreuse en espèces et variétés.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

76e *Concours.*

Collection de 12 Lilium variés, en fleurs, cultivés en pots.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

77e *Concours.*

Collection de 50 Amaryllis variés.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

78e *Concours.*

Collection de 30 Amaryllis variés.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

79e *Concours.*

Collection de 50 Cyclamen variés.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

80e *Concours.*

Collection de 30 Cyclamen variés.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

81e *Concours.*

Collection de 25 Canna variés, en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

82e *Concours.*

Lot de 12 Canna d'une même variété, en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

83e *Concours.*

Collection de 6 Imantophyllum variés.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

84e *Concours.*

Un Imantophyllum, remarquable par sa floraison et le mérite de la variété.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

BROMÉLIACÉES

85e *Concours.*

Collection de 30 Broméliacées fleuries ou non fleuries.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermiel encadrée.

86e *Concours.*

Collection de 6 espèces et variétés de Broméliacées en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

87e *Concours.*

Une Broméliacée remarquable par la beauté de la floraison.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

88e *Concours.*

Une Broméliacée non fleurie, remarquable par son développement et par la beauté de son feuillage.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

ORCHIDÉES

89e *Concours.*

Collection générale d'Orchidées exotiques en fleurs.

1er prix : **Médaille d'or,** offerte par **S. M. la Reine.**
2e prix : Médaille d'or de 200 francs.

90e *Concours.*

Collection la plus nombreuse d'espèces d'Orchidées exotiques en fleurs.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs, offerte par M. **Henri Vanderlinden,** Trésorier de la Société royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers.
2e prix : Médaille d'or de 100 francs.

91e *Concours.*

Collection de 25 espèces et variétés d'Orchidées exotiques de serre froide.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

92e *Concours.*

Collection de 50 Orchidées exotiques en fleurs.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs.
2e » » » 100 »

93e *Concours.*

Collection de 25 Orchidées exotiques en fleurs.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

94e *Concours*

Collection de 12 Orchidées exotiques en grands exemplaires.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

95e *Concours.*

Collection de 25 Cattleya et Lælia, en fleurs.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

96e *Concours.*

Collection de 15 Vanda, Erides, Angræcum, Saccolabium, etc., en fleurs.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

97e *Concours.*

Collection de 10 Dendrobium, en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

98e *Concours.*

Collection de 20 Odontoglossum, en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

99e *Concours.*

Collection de 15 Masdevallia, en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

100e *Concours.*

Le plus bel exemplaire d'Orchidée en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

101e *Concours.*

Collection de 40 espèces et variétés de Cypripedium en fleurs.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

102e *Concours.*

Collection de 20 espèces et variétés de Cypripedium en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

103e *Concours.*

Collection de 12 Cypripedium hybrides nouveaux en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

104e *Concours.*

Orchidée la plus remarquable, nouvellement obtenue de semis (Cypripedium excepté).

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

105e *Concours.*

Cypripedium le plus remarquable, nouvellement obtenu de semis.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

106e *Concours.*

Une Orchidée fleurie, d'un mérite exceptionnel.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

107e *Concours.*

Collection d'Anœctochilus et genres voisins.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

108e *Concours.*

Collection d'Orchidées de pleine terre, en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

PLANTES DITES CARNIVORES

109e *Concours.*

Collection de plantes à ascidies, telles que : Nepenthes, Sarracenia, Darlingtonia, Cephalotus, etc.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

110e *Concours.*

Collection de 10 Nepenthes.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

111e *Concours.*

Collection de Sarracenia.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

112e *Concours.*

Un Nepenthes remarquable par sa culture et son développement.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

113e *Concours.*

Un Sarracenia remarquable par sa culture et son développement.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

EUPHORBIACÉES, PROTÉACÉES, ARALIACÉES, ETC.

114e *Concours.*

Collection de 25 Croton (Codiœum).

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

115e *Concours.*

Collection de 6 Croton (Codiœum), en grands exemplaires.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

116e *Concours.*

Un Croton (Codiœum) remarquable par sa culture et son développement.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

117e *Concours.*

Collection de 15 Araliacées variées.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

118e *Concours.*

Collection de 6 Rhopala variés.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

119e *Concours.*

Un Aralia Chabrieri (Elœodendron) remarquable par sa culture et son développement.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

BÉGONIACÉES

120e *Concours.*

Collection de 25 Begonia à feuillage orné.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

121e *Concours.*

Collection de 50 Begonia tubéreux variés à fleurs simples.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

122e *Concours.*

Collection de 30 Begonia tubéreux variés à fleurs simples.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

123e *Concours.*

Collection de 30 Begonia tubéreux variés à fleurs doubles.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

124e *Concours.*

Collection de 25 Begonia sous-frutescents, fleuris et non fleuris.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

GAMOPÉTALES

125e *Concours.*

Collection de 25 Coleus.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

126e *Concours.*

Collection de 25 Gloxinia variés, en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

127e *Concours.*

Collection de 25 Gesnériacées variées.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

128e *Concours.*

Collection de 30 Calcéolaires herbacés variés.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

129e *Concours.*

Collection de 15 Calcéolaires ligneux variés.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

POLYPÉTALES

130e *Concours.*

Collection de 50 espèces et variétés de Cactées.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

131e *Concours.*

Collection de 12 Bertolonia et Sonerila.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

132e *Concours.*

Collection de 30 Œillets (Dianthus Caryophyllus) variés, cultivés en pots.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

133e *Concours.*

Lot de 30 Œillets : « Souvenir de la Malmaison » et sous variétés, cultivés en pots.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

134e *Concours.*

Collection de 30 Pelargonium zonale, variés, à fleurs simples (entre amateurs).

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

135e *Concours.*

Collection de 30 Pelargonium zonale, variés, à fleurs simples (entre horticulteurs).

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

136e *Concours.*

Collection de 30 Pelargonium zonale, variés, à fleurs doubles (entre amateurs).

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

137e *Concours.*

Collection de 30 Pelargonium zonale, variés, à fleurs doubles (entre horticulteurs).

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

138e *Concours.*

Lot de 30 Pelargonium à grandes fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

139e *Concours.*

Collection de 30 Pelargonium zonale, variés, à feuilles panachées (entre amateurs).

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

140e *Concours.*

Collection de 30 Pelargonium zonale, variées, à feuilles panachées (entre horticulteurs).

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

141e *Concours.*

Collection de 15 Pelargonium laterripes (à feuilles de Lierre) variés, en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

142e *Concours.*

Collection de 30 Fuchsia variés, en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

143e *Concours.*

Collection de 30 Cinéraires variés (entre amateurs).

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

144e *Concours.*

Collection de 30 Cinéraires variés (entre horticulteurs).

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

145e *Concours.*

Collection de 25 Rosiers hybrides remontants, cultivés en pots, variés, en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

146e *Concours.*

Collection de 25 Rosiers Thés, cultivés en pots, variés, en fleurs.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

147e *Concours.*

Collection de 50 Pensées.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

148e *Concours.*

Collection de 50 Auricules.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

149e *Concours.*

Collection de 50 Primevères.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

150e *Concours.*

Lot de 25 Réséda.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

151e *Concours.*

Lot de 25 Héliotropes.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

152e *Concours.*

Lot de 15 Deutzia gracilis.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

153e *Concours.*

Collection de 30 Azalea indica variés, en grands exemplaires.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs, offerte par la **Ville d'Anvers**
2e prix : Médaille d'or de 100 francs.

154e *Concours.*

Collection de 20 Azalea indica variés, en grands exemplaires (entre amateurs).

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

155e *Concours.*

Collection de 20 Azalea indica variés, en grands exemplaires (entre horticulteurs).

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

156e *Concours.*

Collection de 25 Azalea indica variés, en exemplaires de 0m50 de diamètre.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

157e *Concours.*

Collection de 12 Azalea indica en variétés nouvelles obtenues pendant les cinq dernières années.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

158e *Concours.*

Lot de 25 Azalea mollis variés.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

159e *Concours.*

Lot de 20 Azalea mollis variés, à tiges.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

160e *Concours.*

Collection de 30 Rhododendron variés, en grands exemplaires.

1er prix : Médaille d'or de 200 francs, offerte par la **Ville d'Anvers.**
2e prix : Médaille d'or de 100 francs.

161e *Concours.*

Collection de 20 Rhododendron variés, en grands exemplaires.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

162e *Concours.*

Collection de 20 Rhododendron variés, à tiges.

1er prix : Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

163e *Concours.*

Collection de 12 Rhododendron de Java, de l'Himalaya et de leurs hybrides.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

164e CONCOURS.

Collection de 12 plantes du Cap et de la Nouvelle-Hollande, en beaux exemplaires.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

165e *Concours.*

Collection de 12 Erica.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

166e *Concours.*

Collection de 12 Epacris.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

167e *Concours.*

Lot de 12 Genista Spachiana.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

168e *Concours.*

Lot de 12 Genista Andreana.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

169e *Concours.*

Un Genista Spachiana en fort exemplaire.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

170e *Concours.*

Un Genista Andreana en fort exemplaire.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

FRUITS ET LÉGUMES

—

CULTURE FORCÉE

171e *Concours.*

Fruits et légumes cultivés sous verre.

Cinq médailles de vermeil encadrées, dix médailles de vermeil et quinze médailles d'argent sont mises à la disposition du Jury pour récompenser les envois méritants de fruits ou de légumes cultivés sous verre, notamment les Fraises, Ananas, Pêches, Raisins, Melons, Tomates, Haricots, Pois, Laitues, Endives, Scaroles, etc.

Des récompenses spéciales peuvent être accordées aux envois ci-dessus désignés, les mieux présentés sous le rapport de l'emballage pour les marchés étrangers.

(Annexe au Concours de plantes fleuries et non-fleuries.)

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

CLASSE 66 -- SECTION HORTICOLE

EXPOSITION GÉNÉRALE DE PLANTES FLEURIES ET NON-FLEURIES

ouverte du 13 au 15 Mai 1894

DEMANDE D'INSCRIPTION *

de M
(Nom, prénoms ou raison sociale)
qualité ou profession
domicile (adresse complète)
Gare d'expédition : *Nombre approximatif de colis dont se composera l'envoi :*

Nos D'ORDRE — Laisser cette colonne en blanc.	NUMÉROS DES CONCOURS	Désignation des produits suivant les termes du Programme des concours	Nombre des espèces ou des variétés pour chacun des concours	EMPLACEMENT demandé pour chacun des concours (mètres carrés)	Observations

Fait à *le* *1894.*

* La présente demande d'inscription, remplie et signée, doit être envoyée, dûment affranchie,

avant le 15 Avril 1894

à M. le Commissaire général du Gouvernement ou à son délégué M. Alphonse de Cock, Président de la Classe 66, Section horticole, 2, rue de Montigny, à Anvers.

Le soussigné déclare se soumettre aux règlements de l'Exposition.

(Signature de l'exposant)

Les exposants étrangers doivent adresser leur demande d'inscription à leurs Commissaires nationaux avant la même date.

CONCOURS DE FLEURS CUEILLIES

Roses et Fleurs diverses cueillies. — Garnitures d'appartement. — Bouquets. — Fruits et Légumes.

1er et 2 Juillet 1894

REGLEMENT

Art. 1er. — Les dispositions du règlement général des expositions d'horticulture sont applicables à l'exposition de roses et autres fleurs cueillies.

Art. 2. — Les demandes d'inscription doivent être remises avant le 10 juin (règlement général, art. 12).

Art. 3. — Les listes détaillées doivent être remises avant le 20 juin.

Art. 4. — Les produits inscrits pour les concours 27 à 38 sont acceptés le samedi 30 juin jusqu'à 5 heures du soir. Ils doivent être retirés le mardi 3 juillet avant la même heure.

Art. 5. — Les collections de fleurs cueillies doivent être étalées, au plus tard, le dimanche 1er juillet, avant 10 heures du matin.

Art. 6. — Les roses cueillies doivent être accompagnées de leur feuillage et, autant que possible, d'un rameau.

Art. 7. — La désignation des places réservées aux collections est faite par la délégation de la classe 66, assistée de deux délégués de la Société royale d'Horticulture et du Cercle des Rosiéristes.

Art. 8. — Les fleurs fanées peuvent être renouvelées pendant la durée de l'Exposition.

Anvers, le 10 février 1894.

Au nom du Conseil d'administration de la Société royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers :

Le Président,
Baron Ed. Osy de Zegwaart.

Les Secrétaires,
Anatole de Cock. Charles Vanderlinden.

Au nom du Conseil d'administration du Cercle des Rosiéristes d'Anvers :

Le Secrétaire,
Ed. De Block.

Le Président,
J.-B. Lenaerts.

Au nom du Comité Exécutif de l'Exposition Universelle d'Anvers :

Le Président,
Cte de Pret Roose de Calesberg.

Le Secrétaire Général,
M. de Ramaix.

Au nom du Comité de l'Horticulture :

Le Président,
Alphonse de Cock.

Le Secrétaire du Commissariat Spécial,
L. Lubbers.

Le Commissaire Spécial,
J. Cartuyvels.

Vu et présenté :

Le Secrétaire Général du Commissariat Général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire Général du Gouvernement,
Cte Hippolyte d'Ursel.

Approuvé :

Bruxelles, le 20 février 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

PROGRAMME

I. Roses cueillies.

1er *Concours.*

Collection de 50 variétés de roses de tous genres (entre amateurs).

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

2e *Concours.*

Collection de 50 variétés de roses de tous genres (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

3e *Concours.*

Collection de 25 variétés les plus remarquables de roses de tous genres (entre amateurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

4e *Concours.*

Collection de 25 variétés les plus remarquables de roses de tous genres (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

5e *Concours.*

Collection de 12 variétés les plus remarquables de roses de tous genres (entre amateurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

6e *Concours.*

Collection de 2 variétés les plus remarquables de roses de tous genres (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

7e *Concours.*

Collection de 30 variétés de roses thés et noisettes (entre amateurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

8e *Concours.*

Collection de 30 variétés de roses thés et noisettes (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

9e *Concours.*

Collection de 15 variétés les plus remarquables de roses thés et noisettes (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

10e *Concours.*

Collection de 15 variétés les plus remarquables de roses thés et noisettes (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

11e *Concours.*

Collection de roses variées les plus recommandables sous le rapport de la rusticité, de la beauté et de l'abondance de la floraison (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

12e *Concours.*

Collection de 12 variétés de roses les plus recommandables pour la garniture de tonnelles, treillis, etc. (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

13e *Concours.*

Lot de roses nouvelles de tous genres, mises au commerce depuis 1889 (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

14e *Concours.*

Variété nouvelle la plus méritante de rose obtenue de semis par l'exposant.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

15e *Concours.*

Collection de roses variées de tous genres, exposées en longues tiges et destinées à la garniture de vases, corbeilles, etc. (entre amateurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

16e *Concours.*

Collection de roses variées de tous genres, exposées en longues tiges et destinées à la garniture de vases, corbeilles, etc. (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

17e *Concours.*

Collection de 25 variétés de roses de tous genres, représentées chacune par un rameau avec feuilles, une fleur ouverte, un bouton à moitié épanoui et un bouton.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

N. B. — Une récompense spéciale peut être accordée à la collection de roses la mieux présentée.

II. Fleurs cueillies diverses.

18e *Concours.*

Fleurs cueillies de la saison.

Cinq médailles de vermeil encadrées, dix médailles de vermeil et quinze médailles d'argent sont mises à la disposition du jury pour récompenser les envois les plus méritants et les mieux présentés de fleurs cueillies de la saison.

III. Bouquets en fleurs naturelles, etc.

19e *Concours.*

Garniture de table pour 12 couverts.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e » » de vermeil encadrée.

20e *Concours.*

Bouquet de fête.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

21e *Concours.*

Bouquet de fiancée.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

22e *Concours.*

Bouquet de noces.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

23e *Concours.*

Gerbe de fleurs.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

24e *Concours.*

Couronne de fleurs.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

25e *Concours.*

Guirlande de fleurs.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

26e *Concours.*

Coiffure de fleurs.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

IV. — Plantes et garnitures d'appartement.

27e *Concours.*

Lot de 25 plantes décoratives pour l'ornementation des salles de fêtes.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

28e *Concours.*

Lot de 20 plantes variées, d'appartement.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

29e *Concours.*

Six plantes d'appartement, non fleuries, de dimension moyenne.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

30e *Concours.*

Six plantes d'appartement, en fleurs, de dimension moyenne.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

31e *Concours.*

Douze plantes pour garniture de table.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

32e *Concours.*

Corbeille-jardinière ornée de plantes.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

33e *Concours.*

Corbeille de fenêtre ornée de plantes.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

34e *Concours.*

Vase orné de plantes d'appartement.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

35e *Concours.*

Six corbeilles-suspensions ornées de plantes.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

V. — Plantes de marché.

36e *Concours.*

Le plus bel étalage de plantes de marché, fleuries ou non fleuries, présentées sur un espace de six mètres carrés avec indication des prix de vente en détail.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

VI. — Fruits et légumes.

37e *Concours.*

Fruits et légumes cultivés sous verre.

Cinq médailles de vermeil encadrées, dix médailles de vermeil et quinze médailles d'argent sont mises à la disposition du jury pour récompenser les envois méritants de fruits ou de légumes cultivés sous verre, notamment les fraises, ananas, pêche, raisins, melons, tomates, haricots, endives, scaroles, etc.

38e *Concours.*

Emballages pour fruits et légumes.

Cinq médailles de vermeil et dix médailles d'argent sont mises à la disposition du jury pour récompenser les envois méritants de légumes et de fruits de saison cultivés en plein air, tels que fraises, cerises, carottes, pois, etc., spécialement présentés en caisses ou en paniers pour l'expédition vers l'étranger.

(Annexe au Concours de fleurs cueillies).

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

CLASSE 66 -- SECTION HORTICOLE

CONCOURS DE FLEURS CUEILLIES

ouverts les 1 et 2 Juillet 1894

DEMANDE D'INSCRIPTION *

de M
(Nom, prénoms ou raison sociale)
qualité ou profession
domicile (adresse complète)
Gare d'expédition : *Nombre approximatif de colis dont se composera l'envoi :*

Nos D'ORDRE — Laisser cette colonne en blanc	NUMÉROS DES CONCOURS	Désignation des produits suivant les termes du Programme des concours	Nombre des espèces ou des variétés pour chacun des concours	EMPLACEMENT demandé pour chacun des concours (mètres carrés)	Observations

Fait à *le* *1894.*

* La présente demande d'inscription, remplie et signée, doit être envoyée, dûment affranchie,

avant le 10 Juin 1894

à M. le Commissaire général du Gouvernement ou à son délégué M. Alphonse de Cock, Président de la Classe 66, Section horticole, 2, rue de Montigny, à Anvers.

Le soussigné déclare se soumettre aux règlements de l'Exposition.

(Signature de l'exposant)

Les exposants étrangers doivent adresser leur demande d'inscription à leurs Commissaires nationaux avant la même date.

CONCOURS DE POMOLOGIE

Exposition générale de fruits de table. — Exportation : fruits et emballages. — Plantes pour la vente en gros. — Fleurs de Dahlia.

7, 8 et 9 Octobre 1894

RÈGLEMENT

Art. 1. — Les conditions du règlement général sont applicables aux concours de fruits, plantes et fleurs.

Art. 2. — Les demandes d'inscription doivent être remises avant le 10 septembre (règlement général, art. 12).

Art. 3. — Les listes détaillées doivent être remises avant le 20 septembre.

Art. 4. — Les envois sont reçus à partir de jeudi 4 octobre; ils doivent être placés et étalés, au plus tard, le vendredi 5, avant 5 heures du soir. Les fleurs de Dahlia sont reçues jusqu'au samedi 6, à 10 heures du matin.

Art. 5. — Pour les concours où le nombre des échantillons n'est pas indiqué, il est exigé 4 fruits par variété.

Art. 6. — Les envois collectifs des sociétés et ceux des établissements publics ne peuvent prendre part qu'aux concours 1, 2, 8, 15, 16 et 42. Ces concours sont, le cas échéant, dédoublés conformément à l'art. 3 § 2 du règlement général.

Art. 7. — Le jury tient compte de la qualité, de la beauté, du volume et de la bonne dénomination des fruits.

Art. 8. — Les Raisins doivent être expédiés et exposés sans feuilles et sans tiges.

Art. 9. — Le matériel nécessaire (tables et assiettes) est mis à la disposition des exposants.

Art. 10. — L'enlèvement des produits exposés doit se faire le mercredi 10 octobre, avant 5 heures du soir.

Anvers, le 10 février 1894.

Au nom du Conseil d'administration de la Société royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers :

Le Président,
Baron Ed. Osy de Zegwaart.

Les Secrétaires,
Anatole de Cock. Charles Vanderlinden.

Au nom du Comité Exécutif de l'Exposition Universelle d'Anvers :

Le Président,
Cte de Pret Roose de Calesberg.

Le Secrétaire général,
M. de Ramaix.

Au nom du Comité de l'Horticulture :

Le Président,
Alphonse de Cock.

Le Secrétaire du Commissariat Spécial,
L. Lubbers.

Le Commissaire Spécial,
J. Cartuyvels.

Vu et présenté :

Le Secrétaire Général, du Commissariat Général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire Général du Gouvernement,
Cte Hippolyte d'Ursel.

Approuvé :

Bruxelles, le 20 février 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
Léon De Bruyn.

PROGRAMME

. Pomologie.

1er *Concours.*

Collection générale de fruits de table (entre sociétés) 300 assiettes au plus.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil encadrée.
3e — — de vermeil.

2e *Concours.*

Collection de 75 variétés de Poires de table.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil encadrée.
3e — — de vermeil.

3e *Concours.*

Collection de 50 variétés de Poires.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

4e *Concours.*

Collection de 25 variétés de Poires. généralement considérées comme étant les plus méritantes.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

5e *Concours.*

Collection de 6 variétés de Poires d'apparat.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

6e *Concours.*

Collection la plus méritante de Poires obtenues de semis par l'exposant

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

7e *Concours.*

La Poire la plus méritante, obtenue de semis par l'exposant, depuis 1885 6 fruits.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

8e *Concours.*

Collection de 75 variétés de Pommes.

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil encadrée.
3e — — de vermeil.

9e *Concours.*

Collection de 50 variétés de Pommes.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

10e *Concours.*

Collection de 25 variétés de Pommes généralement considérées comme étant les plus méritantes.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

11e *Concours.*

Collection de 12 variétés de Pommes.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

12e *Concours.*

Collection de 6 variétés de Pommes d'apparat.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

13e *Concours.*

Collection la plus méritante de Pommes obtenues de semis par l'exposant.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

14e *Concours.*

La Pomme la plus méritante, obtenue de semis par l'exposant, depuis 1885 (6 fruits).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

15e *Concours.*

Collection des meilleures variétés de Poires à cultiver dans les vergers.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

16e *Concours.*

Collection des meilleures variétés de Pommes à cultiver dans les vergers.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

17e *Concours.*

Collection de fruits à noyaux.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

18e *Concours.*

Collection de Raisins de serre, en 6 variétés (2 grappes de chaque variété).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.
3e — — d'argent.

19e *Concours.*

Trois variétés de Raisins de serre (3 grappes).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

20e *Concours.*

Collection de Raisins de plein air, mûrs (2 grappes de chaque variété).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

II. Fruits pour l'exportation.

21e *Concours.*

Lot de 3 variétés de Poires (12 fruits de chaque variété).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

22e *Concours.*

Lot de 3 variétés de Pommes (12 fruits de chaque variété).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

23e CONCOURS.

Lot de 3 variétés de Prunes (24 fruits de chaque variété).

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

24e CONCOURS.

Lot de 3 variétés de Raisins de serre (4 grappes de chaque variété).

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

25e CONCOURS.

Lot de Pêches d'une même variété (12 fruits).

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

26e CONCOURS.

Lot de Brugnons d'une même variété (12 fruits).

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

27e CONCOURS.

Lot de Noix.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

28e CONCOURS.

Lot de Noisettes.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

29e CONCOURS.

Systèmes d'emballages pour fruits : paniers et caisses, garnis et préparés pour l'expédition vers les marchés étrangers.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

III. — Plantes pour l'exportation.

Echantillons de plantes de serre et de pleine terre, spécialement cultivées par le commerce horticole belge, pour la vente en gros et emballées pour les pays d'outre-mer.

30e CONCOURS.

Lot de 20 Palmiers, d'une des espèces suivantes : Areca sapida, Chamærops excelsa, Cocos Weddelliana Corypha australis, Kentia Balmoreana, Kentia Forsteriana, Latania borbonica, Phœnix reclinata, Phœnix tenuis, etc.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

31e CONCOURS.

Lot de 20 Dracæna, d'une des espèces suivantes ou de leurs variétés : D. Bruanti, cannæfolia, congesta, indivisa, Lindeni, lineata, Massangeana.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

32e CONCOURS.

Lot de 12 Dracæna d'une espèce ou variété à feuillage coloré.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

33e CONCOURS.

Lot de 12 Araucaria excelsa ou de ses variétés.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

34e CONCOURS.

Lot de 12 Aspidistra elatior fol. var.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

35e CONCOURS.

Lot de 12 Aralia Sieboldi fol. var.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

36e CONCOURS.

Lot de 12 Citrus sinensis.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

37e CONCOURS.

Lot de 6 Camellia japonica et 6 Azalea indica.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

38e CONCOURS.

Lot de 12 plantes de serre, d'une espèce autre que celles ci-dessus dénommées.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

39e CONCOURS.

Lot de 6 Azalea pontica et 6 Azalea mollis.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

40e CONCOURS.

Lot de 6 Rhododendron et 6 Kalmia.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

IV. — Plantes de marché.

41e CONCOURS.

Le plus bel étalage de plantes de marché, fleuries ou non fleuries, présentées sur un espace de six mètres carrés, avec indication des prix de vente en détail.

1er prix : Médaille de vermeil encadrée.
2e » » de vermeil.

V. — Fleurs de Dahlia.

42e CONCOURS.

Collection de 100 variétés de fleurs de Dahlia (entre sociétés).

1er prix : Médaille de vermeil
2e » » d'argent.

43e CONCOURS.

Collection de 50 variétés de fleurs de Dahlia.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent

44e CONCOURS.

Collection de 25 fleurs variées de Dahlia Lilliput.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

45e CONCOURS.

Collection de 25 variété de Dahlia à fleurs de Cactus.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

46e CONCOURS.

Collection de 25 variétés de fleurs de Dahlia panachés ou de fantaisie.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

47 CONCOURS.

Collection de 50 variétés de fleurs de Dahlia simples.

1er prix : Médaille de vermeil.
2e » » d'argent.

(Annexe au Concours de pomologie.)

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

CLASSE 66 -- SECTION HORTICOLE

CONCOURS DE POMOLOGIE

ouverts du 7 au 9 Octobre 1894

DEMANDE D'INSCRIPTION *

de M
(Nom, prénoms ou raison sociale)
qualité ou profession
domicile (adresse complète)

Gare d'expédition : *Nombre approximatif de colis dont se composera l'envoi :*

Nos D'ORDRE — Laisser cette colonne en blanc.	NUMÉROS DES CONCOURS	Désignation des produits suivant les termes du Programme des concours	Nombre des espèces ou des variétés pour chacun des concours	EMPLACEMENT demandé pour chacun des concours (mètres carrés)	Observations

Fait à *le* *1894.*

* La présente demande d'inscription, remplie et signée, doit être envoyée, dûment affranchie,

avant le 10 Septembre 1894

à M. le Commissaire général du Gouvernement ou à son délégué M. Alphonse de Cock, Président de la Classe 66, Section horticole, 2, rue de Montigny, à Anvers.

Le soussigné déclare se soumettre aux règlements de l'Exposition.

(Signature de l'exposant)

Les exposants étrangers doivent adresser leur demande d'inscription à leurs Commissaires nationaux avant la même date.

CONCOURS DE CHRYSANTHEMES

Plantes diverses fleuries et non fleuries.

3, 4 et 5 Novembre 1894

REGLEMENT

Art. 1. — Les dispositions du règlement général sont applicables à l'exposition temporaire de Chrysanthèmes.

Les sociétés ne pourront prendre part qu'aux concours 3 et 25.

Art. 2. — Les demandes d'inscription, accompagnées des listes détaillées des envois, doivent être remises avant le 20 octobre. (Règl. gén., art. 12).

Art. 3. — Les plantes seront reçues au local de l'exposition, le mercredi 31 octobre et le vendredi 2 novembre, jusqu'à 5 heures du soir.

Art. 4. — Les fleurs cueillies et les garnitures florales (concours 32 à 38 y compris), doivent être étalées le samedi 3 novembre, avant 10 heures du matin.

Art. 5. — Les fleurs fanées peuvent être renouvelées pendant la durée de l'exposition.

Art. 6. — Les plantes doivent être retirées le mardi 6 novembre avant 5 heures du soir.

Anvers, le 12 mai 1894.

Au nom du Conseil d'Administration de la Société Royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers :

Le Président,
Baron Osy de Zegwaart.

Les Secrétaires,
Anatole de Cock. Charles Vanderlinden.

Au Nom du Comité Exécutif de l'Exposition Universelle d'Anvers :

Le Président.
Cte de Pret Roose de Calesberg.

Le Secrétaire Général,
M. de Ramaix.

Au nom du Comité de l'Horticulture :

Le Président,
Alphonse de Cock.

Le Secrétaire du Commissariat Spécial,
L. Lubbers.

Le Commissaire Spécial,
J. Cartuyvels.

Vu et présenté :

Le Secrétaire Général du Commissariat Général du Gouvernement,
J. Gody.

Le Commissaire Général du Gouvernement.
Cte Hippolyte d'Ursel.

Approuvé :

Bruxelles, le 24 mai 1894.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.
Léon De Bruyn.

PROGRAMME

I. — Chrysanthèmes.

COLLECTIONS

1er *Concours.*

Collection de 100 plantes en tous genres (entre amateurs).

1er prix. Médaille d'or de 200 francs, offerte par la **Ville d'Anvers**.

2e prix. Médaille d'or de 100 francs.

2e *Concours.*

Collection de 100 plantes en tous genres (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille d'or de 200 francs, offerte par la **Ville d'Anvers**.

2e prix. Médaille d'or de 100 francs.

3e *Concours.*

Collection de 100 plantes en tous genres (entre sociétés).

1er prix. Médaille d'or de 100 francs.
2e — — de vermeil encadrée.

4e *Concours.*

Collection de 50 variétés en tous genres (entre amateurs).

1er prix. Médaille d'or de 50 francs.
2e — — de vermeil encadrée.

5e *Concours.*

Collection de 50 variétés en tous genres (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille d'or de 50 francs.
2e — — de vermeil encadrée.

6e *Concours.*

Collection de 30 variétés en tous genres (entre amateurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

7e *Concours.*

Collection de 30 variétés en tous genres (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

8e *Concours.*

Collection de 15 variétés à fleurs d'anémone et pompons.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

9e *Concours.*

Collection de 15 variétés japonaises (entre amateurs).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

10e *Concours.*

Collection de 15 variétés japonaises (entre horticulteurs)

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

11e *Concours.*

Collection de 15 variétés naines cultivées en pots de 15 centimètres de diamètre intérieur (entre amateurs).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

12e *Concours.*

Collection de 15 variétés naines, cultivées en pots de 15 centimètres de diamètre intérieur (entre horticulteurs)

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

13e *Concours.*

Trois variétés, nouveauté de 1893, les plus méritantes.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

BELLE CULTURE.

14e *Concours.*

Six variétés de choix, remarquables par leur développement, leur floraison et leur coloris (entre amateurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

15e *Concours.*

Six variétés de choix, remarquables par leur développement, leur floraison et leur coloris (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

16e *Concours.*

Trois variétés de choix, remarquables par leur développement, leur floraison et leur coloris (entre amateurs).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

17e *Concours.*

Trois variétés de choix, remarquables par leur développement, leur floraison et leur coloris (entre horticulteurs).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

18e *Concours.*

Chrysanthème, variété japonaise, remarquables par sa dimension et sa floraison.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

19e *Concours.*

Chrysanthème à fleurs d'anémone, remarquable par sa dimension et sa floraison.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

20e *Concours.*

Chrysanthème à fleurs incurvées ou réfléchies, remarquable par sa dimension et sa floraison.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

21e *Concours.*

Chrysanthème pompon, remarquable par sa dimension et sa floraison.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

SUJETS GREFFÉS.

22e *Concours.*

Six Chrysanthèmes greffés.

1er prix. Médaille d'or de 50 francs.
2e — —. de vermeil encadrée.

23e *Concours.*

Trois Chrysanthèmes greffés.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — d'argent.

24e *Concours.*

Un Chrysanthème greffé.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

FLEURS CUEILLIES.

25e *Concours.*

Collection de 100 fleurs bien dénommées, de tous genres (entre sociétés).

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

26e *Concours.*

Collection de 50 fleurs bien dénommées de tous genres.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

27e *Concours.*

Collection de 30 fleurs de variétés japonaises bien dénommées.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

28e *Concours.*

Dix variétés nouvelles de 1893, les plus méritantes.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

29e *Concours.*

Six variétés inédites d'un réel mérite, nouveautés de 1894.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

30e *Concours.*

Une variété inédite de 1894 d'un mérite exceptionnel.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

31e *Concours.*

Aux 50 fleurs cueillies de Chrysanthèmes, les mieux présentées.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

BOUQUETS, CORBEILLES, ETC.

32e *Concours.*

Garniture d'une table de 12 couverts formée de fleurs de Chrysanthèmes.

1er prix. Médaille d'or de 50 francs.
2e — — de vermeil encadrée.

33e *Concours.*

Bouquet de fleurs de Chrysanthèmes variés.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

34e *Concours.*

Bouquet de fleurs de Chrysanthèmes blancs.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

35e *Concours.*

Milieu de table garni de fleurs de Chrysanthèmes.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

36e *Concours.*

Corbeille garnie de fleurs de Chrysanthèmes.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

37e *Concours.*

Deux vases garnis de fleurs de Chrysanthèmes.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

38e *Concours.*

Couronne de fleurs de Chrysanthèmes variés.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

II. Plantes diverses.

39e *Concours.*

PLANTES FLEURIES.

Dix médailles de vermeil encadrées, de vermeil et d'argent sont mises à la disposition du Jury pour récompenser les envois méritants de plantes fleuries composés au gré des exposants.

40e *Concours*

Collection de 25 plantes décoratives pour salle de fête.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

41e *Concours.*

Collection de 10 plantes ornementales en grands exemplaires.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

42e *Concours.*

Collection de 15 plantes d'appartement, fleuries ou non fleuries.

1er prix. Médaille de vermeil encadrée.
2e — — de vermeil.

43e *Concours.*

Le plus beau Palmier en grand exemplaire.

1er prix. Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

44e *Concours.*

La plus belle plante ornementale.

1er prix Médaille de vermeil.
2e — — d'argent.

45e *Concours.*

PLANTES NON FLEURIES.

Dix médailles de vermeil encadrées, de vermeil et d'argent sont mises à la disposition du Jury pour récompenser les envois méritants de plantes non fleuries composés au gré des exposants.

(Annexe au Concours de chrysanthèmes).

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894

CLASSE 66 -- SECTION HORTICOLE

Exposition Générale de CHRYSANTHÈMES et de Plantes diverses

ouverte du 3 au 5 Novembre 1894

DEMANDE D'INSCRIPTION *

de M
(Nom, prénoms ou raison sociale)
qualité ou profession
domicile (adresse complète)
Gare d'expédition : *Nombre approximatif de colis dont se composera l'envoi :*

Nos D'ORDRE — Laisser cette colonne en blanc.	NUMÉROS DES CONCOURS	Désignation des produits suivant les termes du Programme des concours	Nombre des espèces ou des variétés pour chacun des concours	EMPLACEMENT demandé pour chacun des concours (mètres carrés)	Observations

Fait à *le* *1894.*

* La présente demande d'inscription, remplie et signée, doit être envoyée, dûment affranchie,

avant le 20 Octobre 1894

à M. le Commissaire général du Gouvernement ou à son délégué M. Alphonse de Cock, Président de la Classe 66, Section horticole, 2, rue de Montigny, à Anvers.

Le soussigné déclare se soumettre aux règlements de l'Exposition.

(Signature de l'exposant)

Les exposants étrangers doivent adresser leur demande d'inscription à leurs Commissaires nationaux avant la même date.

TABLE DES MATIÈRES

du Premier Volume

PRÉLIMINAIRES

Pages

INTRODUCTION VII

COMITÉS, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET SERVICES DIVERS .

Comité Exécutif XI
Comité Technique XV
Comité d'Électricité. XVI
Comité de l'Exploitation XVII
Comité des Fêtes et Attractions XVIII
Comité Belge de la Presse. XIX
Comité International de la Presse XXI
Comité du Vieil Anvers. XXII

Direction Générale des Travaux XII

Direction Générale de l'Exploitation. XIII

Secrétariat Général. XII

Services divers :

Service de la Manutention XIII
Service de la Presse et de la Publicité XIII
Service de la Halle des Machines XIII
Service des Fêtes et Attractions XIV
Service de la Douane. XIV
Service des Postes XIV
Service des Télégraphes et Téléphones XIV
Service de la Police XV
Service de la Surveillance Militaire XV

Commissariat Général du Gouvernement Belge. XXIII

Commissariat Général des Sections Etrangères XXIV

Commission des Sections Etrangères XXV

DOCUMENTS OFFICIELS :

Circulaires :

A. Circulaire des Promoteurs annonçant l'ouverture d'une Exposition Universelle à Anvers en 1894 XXVII

B. Première Circulaire du Comité Exécutif aux producteurs (1er mars 1893). XXX

C. Seconde Circulaire du Comité Exécutif aux producteurs (1er juin 1893) XXXII

Pages

Programme Général. XXXVI
Renseignements Généraux (sections étrangères) LXXVII

Règlements Spéciaux :

1. Règlement d'attributions des Commissariats Généraux (14 mai 1893). XC
2. Protection de la propriété industrielle (25 septembre 1893) . . . XCV
3. Règlement relatif à l'installation et marche des machines (2 octobre 1893) XCVII
4. Règlement relatif à la vente (5 octobre 1893) CI
5. Règlement des entrées (5 octobre 1893) CIV
6. Arrêté de M. le Ministre des Finances relatif à la franchise des droits d'entrée (27 décembre 1893) CIX
7. Règlement relatif à l'envoi, à la réception, à l'installation et à la réexpédition des produits et des œuvres d'art, ainsi qu'au remisage des caisses vides et emballages (8 janvier 1894) CXIII
8. Règlement relatif aux servitudes de circulation générale, de mitoyenneté, de décoration générale (8 janvier 1894) CXXXV
9. Règlement concernant la Loterie (12 février 1894) CXXXVII
10. Arrêté Royal relatif aux machines à vapeur. — Dispenses (15 février 1894) CXLI
11. Règlement déterminant la nature des récompenses et organisant les jurys chargés de les répartir (30 avril 1894) CXLIII
12. Congrès et Conférences. — Institution d'une Commission centrale de patronage (6 février 1894). CXLVII
13. Congrès international de la Législation douanière et de la Réglementation du travail. — Institution d'une Commission de patronage (10 mars 1894) CLII
14. Congrès international de chimie appliquée. — Institution d'une Commission de patronage (10 mars 1894) CLVIII
15. Congrès National des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance. — Institution d'une Commission de patronage (10 mars 1894) CLXI

CATALOGUES

SECTION BELGE

Préface. CLXXIII
Commission sous la présidence d'honneur de **S.A.R. Mgr le Comte de Flandre** . CLXXVII
Commissariat général CLXXVIII
Composition des divers comités de classes de la Commission Belge . . CLXXIX
Catalogue 1
1er Supplément 234
2e Supplément 239
Errata 247
Liste des adhérents qui n'ont pas envoyé leurs produits à l'Exposition à la date de la publication de ce Catalogue 248
Table alphabétique des exposants du Catalogue 249
Id. Id. des 1er et 2e suppléments 278

Pages

SECTIONS SPÉCIALES

SECTION DES BEAUX-ARTS

Commission administrative de la Société Royale d'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers 285
Règlement général 287
Membres du jury d'admission. 292
Liste des exposants Belges 293
Comité Néerlandais 302
Liste des exposants 303
Commission organisatrice Allemande 308
Liste des exposants 309
Société des artistes français 316
Membres du jury 316
Liste des exposants 317
Société nationale Française des Beaux-arts 324
Membres de la délégation de cette société 324
Liste des exposants 325
Commission Norwégienne 330
Liste des exposants 331
Commissaires et délégué des Etats-Unis d'Amérique. 334
Liste des exposants 335
Commissaires de la section Britannique. 338
Liste des exposants 339
Commissaires de la section Danoise. 344
Table alphabétique des exposants. 345

SECTION DE LA GALERIE DES MACHINES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

Comité 349
Préface. 351
Catalogue 353
Exposants belges 353
Id. allemands 374
Id. autrichiens 384
Id. américains 387
Id. français 389
Id. anglais. 393
Id. russes 398
Id. suédois. 399
Table alphabétique des exposants. 401

SECTION DE LA NAVIGATION

Commission 409
Préface. 411
Catalogue 413
I. Constructeurs 413
II. Compagnies de navigation et armateurs. 415

Pages

III. Administrations publiques, Chambres de Commerce ou Compagnies auxquelles sont confiées la construction et l'exploitation de ports ou rades 418
IV. Exposants d'objets scientifiques ou autres ayant trait à la construction des navires et la navigation en général 419
Table alphabétique des exposants. 421

SECTION DE L'ART MILITAIRE

Commission 425
Catalogue :
Art rétrospectif 427
Enseignement — Bibliographie 428
Infanterie 429
Artillerie 429
Génie. 432
Habillement, équipement. 436
Harnachement, maréchalerie 437
Alimentation 437
Service de santé 437
Transports militaires. 437
Ponts militaires 438
Colombiers militaires. 438
Vélocipédie militaire 438
Parc militaire 438
Liste des exposants 441

SECTION DE L'AGRICULTURE

Commission 445
Concours permanents 447
Section I. Enseignement agricole. — Publications. — Statistiques. . . 449
Comité. 449
Section II. Produits agricoles. — Emballages des divers produits du sol
Comité. 450
Règlement 451
Catalogue. 455
Section III. Génie rural.— Machines et instruments.— Architecture rurale. 458
Comité. 458
Section IV. Engrais commerciaux et produits alimentaires pour bétail . 459
Comité 459
Catalogue. 460
Section V. Hygiène et protection des animaux domestiques. — Assurances et mutualités agricoles 462
Comité 462
Concours temporaires 463
Section A. Aanimaux reproducteurs. 465
Comité d'organisation 465
Règlement 466
Programme 468

Pages

Section B. Apiculture 478
Comité 478
Règlement 479
Programme 482

Section C. Aviculture 491
Comité 491
Règlement 492
Liste des prix d'honneur 495
Programme 498

Section D. Produits agricoles et culture maraîchère 506
Comité 506
I. Culture maraîchère 507
Règlement 507
Programme 508
II. Produits agricoles 513
Règlement 513
Programme 515

Section E. Laiterie. Matériels et Produits 519
Comité 519
Règlement 520
Programme 522

SECTION DE LA PÊCHE ET PISCICULTURE

Comité organisateur 527
Membres protecteurs étrangers 528
Commissariat 529
Composition des sections 529
Pêche fluviale 529
Pêche maritime 529

Catalogue de l'Aquarium :
Poissons et crustacés :
A. — Faune Belge 531
B. — Faune étrangère 532

Exposants de la section Belge 533
Exposants de la section internationale 534
Table alphabétique des exposants 537

SECTION DE L'HORTICULTURE

Comité 541
Conseil d'administration de la Société Royale d'Horticulture et d'Agriculture d'Anvers 543
Conseil d'administration du Cercle des Rosiéristes d'Anvers 545
Commissariat spécial 545
Règlement général du concours d'horticulture 546
Règlement déterminant la nature des récompenses et organisant les jurys chargés de les répartir 547
550

Pages

Liste générale du jury international 553

Concours permanents 559

Concours permanents dans les jardins. — Arbustes d'ornement. — Plantes fleuries pour massifs. — Rosiers. — Plantes. — Feuillages décoratifs (5 mai au 5 novembre 1894). 561

Règlement 561

Programme. 563

Catalogue 569

Concours temporaires 575

Concours d'horticulture. — Exposition générale de plantes fleuries et non fleuries. — Fruits et légumes cultivés sous verre (13, 14 et 15 mai 1894). 577

Règlement 577

Programme. 579

Concours de fleurs cueillies. — Roses et fleurs cueillies. — Garnitures d'appartement. — Bouquets. — Fruits et légumes (1-2 juillet 1894) . 593

Règlement 593

Programme. 595

Concours de pomologie. — Exposition générale de fruits de table. — Exportation : fruits et emballages. — Plantes pour la vente en gros. — Fleurs de Dahlia (7, 8 et 9 octobre 1894). 599

Règlement 599

Programme. 601

Concours de chrysanthèmes. — Plantes diverses fleuries et non fleuries (3, 4 et 5 novembre 1894) 607

Règlement 607

Programme. 609

Table des matières 615

Encres de la Maison BERGER & WIRTH, Leipzig.

Exposition Universelle d'Anvers 1894

1. Direction Générale de l'Exploitation. Section des Fêtes et Attractions.
2. Commissariat Général du Gouvern^t
3. Fleurs.
4. Moselhaüschen.
5. Boulangerie.
6. Débit de Bières.
7. Brasserie.
8. Cabine de Bains.
9. Cigarettes.
10. Czarda
11. Navire Norwégien
12. Laiterie.
13. Tir.
14. Restaurant.
15. Boulangerie.
16. Quartier Syrien.
17. Quart. Annamite.
18. Cloche.
19. Théâtre Bijou.
20. Musée
21. Café.
22. Labyrinthe.
23. Coiffeur et Cigares.
24. Café.
25. Café-Concert.
26. Buvette Champagne.
27. Wiener Prater.
28. Débit de Champ.
29. Café.
30. Cont^t mystérieux.
31. Bar.
32. Débit de Biéres.
33. Restaurant.
34. Gauffres.
35. Cigares.
36. Café.
37. Vins du Rhin.
38. Laiterie.

IMP^r LITH. H. VANKERKHOVEN. PLACE COMMUNALE. 23, MOLENBEEK-BRUXEL

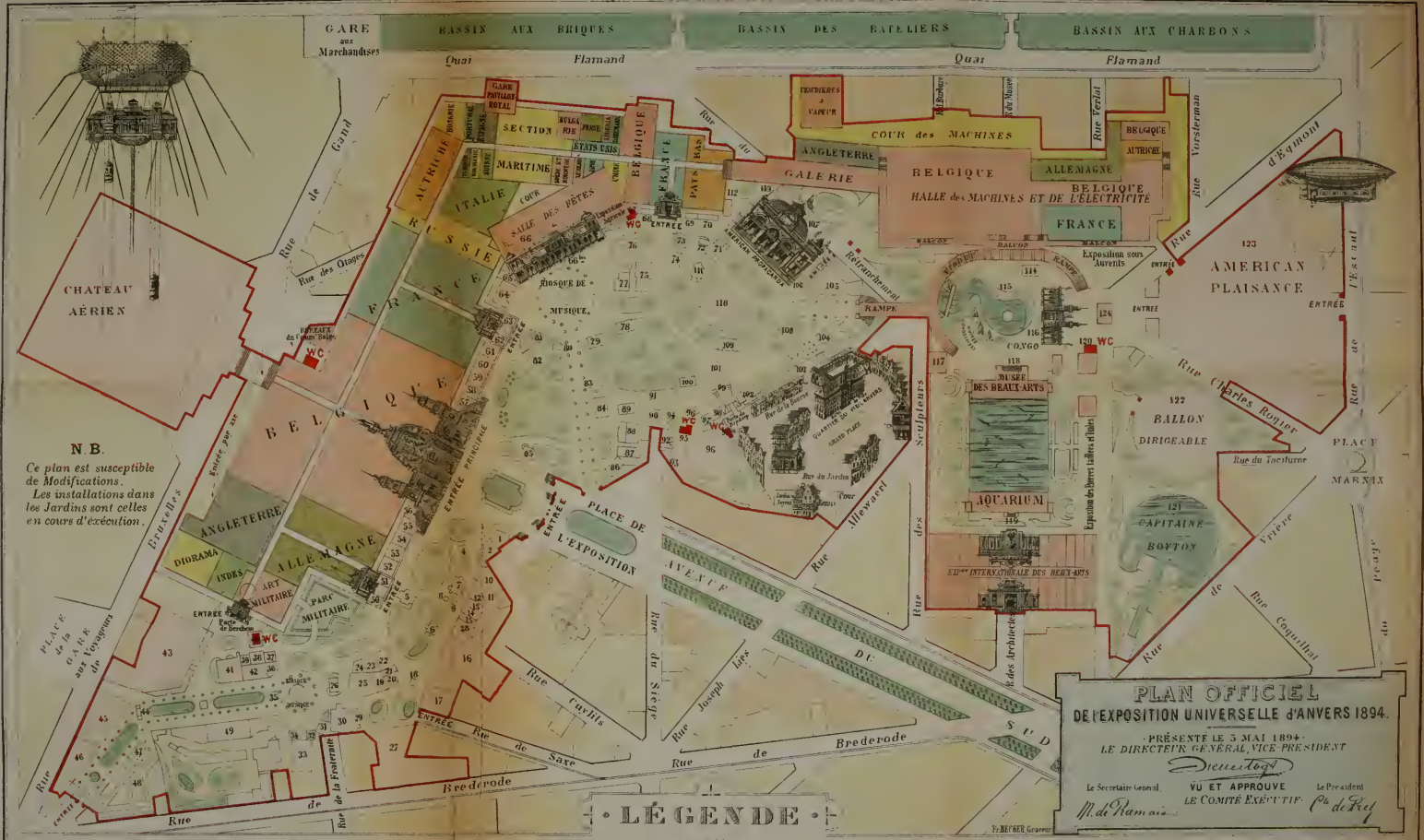

PLAN OFFICIEL
DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1894.

PRÉSENTÉ LE 5 MAI 1894.
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, VICE-PRÉSIDENT
Dieudonné

Le Secrétaire Général
M. du Ramaix

VU ET APPROUVÉ
LE COMITÉ EXÉCUTIF
Le Président
Cte de Flers

LÉGENDE

1. Direction Générale de l'Exploitation. Section des Fêtes et Attractions.
2. Commissariat Général du Gouvern.
3. Fleurs.
4. Moselhaüschen.
5. Boulangerie.
6. Débit de Bières.
7. Brasserie.
8. Cabine de Bains.
9. Cigarettes.
10. Czarda
11. Navire Norwégien
12. Laiterie.
13. Tir.
14. Restaurant.
15. Boulangerie.
16. Quartier Syrien.
17. Quart. Annamite.
18. Cloche.
19. Théâtre Bijou.
20. Musée
21. Café.
22. Labyrinthe.
23. Coiffeur et Cigares.
24. Café.
25. Café-Concert.
26. Buvette Champagne.
27. Wiener Prater.
28. Débit de Champ.
29. Café.
30. Cont.ts mystérieux.
31. Bar.
32. Débit de Bières.
33. Restaurant.
34. Gaufres.
35. Cigares.
36. Café.
37. Vins du Rhin.
38. Laiterie.
39. Diorama.
40. Water Closet.
41. Palais Oriental.
42. Filature de verre
43. Quartier de l'Algérie et de la Tunisie.
44. Portique.
45. Café-Concert.
46. Toulous
47. Section Marocaine.
48. Sylviculture.
49. Rue du Caire.
50. Brasserie.
51. Brasserie.
52. Restaurant.
53. Restaurant.
54. Brasserie.
55. Restaurant.
56. Postes Téleg.ques et Tél.ques.
57. Bur. de la Presse.
58. Restaurant.
59. Restaurant.
60. Café.
61. Bar.
62. Brasserie.
63. Brasserie.
64. Restaurant.
65. Café-Restaurant.
66. Salle des Fêtes.
66bis. Restaurant.
67. Water Closet.
68. Cigares.
69. Débit.
70. Transvaal.
71. Scaphandres.
72. Brasserie.
73. Porte modèle.
74. Exp.ce Van Marcke.
75. Pav.on de l'Adm.on. Bureau de Direction Générale des travaux; rez-de-chaussée. Bureau du Secrétariat Général; au premier.
76. Brasserie.
77. Restaurant.
78. Bodega.
79. Cacao.
80. Liqueurs.
81. Gaufres.
82. Exposition Franç.e.
83. Cacao.
84. Pav.on de la Chambre de Comm. d'Anvers.
85. Bar.
86. Laiterie à vapeur.
87. Machines Agric.les.
88. Brasserie.
89. Dégustation.
90. Grotte.
91. Kiosque de Journ.x
92. Corps de Garde et Pompiers.
93. Remise de vélocipèdes et dépôt des petits paquets.
94. Croix Verte.
95. Water Closet.
96. Cyclorama.
96bis. Water-Closet.
97. Café.
98. Boulangerie.
99. Vieil Anvers.
100. Café.
101. Café.
102. Laiterie.
103. Brasserie.
104. Arts Merveilleux.
105. Grotte
106. Restaurant.
107. American Prop.te.
108. Cloche.
109. Café.
110. Tour Kemmerich.
111. Bières.
112. Théâtre Attract.ons.
113. Cafes-Restaur.ts.
114. Croix rouge du Congo.
115. Hutte en Bambou.
116. Palais du Congo.
117. Diorama du Congo.
118. Musées des Beaux-Arts.
119. Aquarium, (sous sol).
120. Water Closet.
121. Ballon dirigeable.
122. Capitaine Boyton.
123. American Plaisance.
124. Pav.on de la Société Anti-esclavagiste.

Fr. BECKER Graveur
C.-H. BERTELS Editeur | Rue du Marché au Charbon, 41. BRUXELLES. Rue de Saxe, 17. ANVERS.

DÉPOSÉ. Reproduction strictement interdite.

Exposition Universelle d'Anvers 1894

SUITE DU SUPPLÉMENT

AU

CATALOGUE OFFICIEL DE LA SECTION BELGE

Cl. 42. **116. Adam, D.**, 35, rue de Ruysbroeck, Anvers.
Deux meubles en noyer style Henri IV.
Médaille d'or, Anvers 1885.

Cl. 12. **117. Adam, H.**, 10. Petite rue des Longs-Chariots, Bruxelles.
Outils pour horlogers et bijoutiers.

Cl. 19. **118. Allard, Charles.**
Tonneaux métalliques ; tôles emboutiées.

Cl. 57. **119. Allard frères**, Châtelineau.
Plans et dessins.

Cl. 63. **120. André Etienne**, médecin vétérinaire, Jumet.
Hygiène, travail et protection des chevaux employés dans les charbonnages.

Cl. 57. **121. Arnou, Albert**, 53, rue du Moulin, Anvers.
Plans et photographies de maisons ouvrières.

Association belge de Photographie.

COLLECTIVITÉ.

Cl. 10. **122. Arcken.**
Photographies.

123. Bayart, P. Cl. 10.
Photographies.

124. De Sagher. Cl. 10.
Photographies.

125. Detaille, Armand. Cl. 10.
Photographies.

126. Mathieu, P. Cl. 10.
Photographies.

127. Oury, P. Cl. 10.
Photographies.

128. Peeters. Cl. 10.
Photographies.

129. Section Liégeoise de l'Association belge de photographie, Liége. Cl. 10.
Photographies.

130. Van de Velde, Arnold, Gand. Cl. 10.
Photographies.

131. Van Eyck, Charles. Cl. 10.
Photographies.

---

132. Bal, C. J., Courte rue de la Boutique, Anvers. Cl. 52.
Beurre margarine.

Cl. 50. **133. Bertrand, Al.**, rue de l'Empereur, Bruxelles.

Produits chimiques.

Cl. 5-13. **134. Bex, L.**, Turnhout.

Nouveau cours d'exercices pratiques pour piano.

Cl. 43. **135. Biedermann, Jules**, 139, rue Neuve, Anvers.

Articles nouveaux pour ménage.

Cl. 16-39. **136. Binamé, E. et Cie**, Villers-le-Temple.

Grès sablonneux des psammites du Condroz, mangeoires, bacs à acides, meules à aiguiser, dalles.

Cl. 54, Son C. **137. Bivort-Quinet**, Fleurus.

Bières.

Cl. 6. **138. Blondeaux, Camille**, Beauraing.

Numéros du journal « L'Ecrin scolaire ».

Cl. 42. **139. Boucneau, F. et Cie**, 84, rue de la Victoire, Bruxelles.

Cheminée à colonnes de granit belge.

Médaille de bronze, Anvers 1885.

Cl. 57. **140. Bovyn, Auguste**, Cureghem.

Plans de cirques ou panoramas.

Cl. 46-63VI. **141. de Brucq, Alfred**, 16, rue du Nord, Bruxelles.

Appareil à aveugler les chevaux pour dressage et faciliter l'arrêt des chevaux emballés.

Cl. 42. **142. Boneyds, J. et H., frères**, 53, rue de Namur, Bruxelles.

Ameublements.

Cl. 44. **143. Bouhon Julien**, 66, rue des Fortifications, Anvers.

Appareil pour le tirage des cheminées et la ventilation.

144. Brandstaedler, Louvain. Cl. 63.

Laveuses, sécheuses, sasseur-bluteur.

145. Brasserie des Carrières de Marbre, Namur. Cl 54c.

Bières.

146. Brossart, Joseph, Wavre. Cl. 7-11-49.

Méthode pour papeterie.

147. Brouhon, Hector, Seraing. Cl. 41.

Wagons culbuteurs.

148. Busselen, 54, chaussée de Turnhout, Borgerhout. Cl. 9.

Dents et dentiers.

149. Caisse Anversoise de Secours au profit des victimes des accidents du travail, 12, rue Oudaen, Anvers. Cl. 9.

Statuts de la Société.

150. Cassiers, Ch., Deurne-lez-Anvers. Cl. 19-66.

Clôtures métalliques.

151. Chambre arbitrale et de conciliation pour grains et graines, 6, rue des Israélites, Anvers. Cl. 61.

Commerce des grains d'Anvers : échantillons de grains et tableau des importations de grains à Anvers.

152. Chambre de Commerce d'Anvers (section des bois), Anvers. Cl. 61

Commerce des bois : tableau des importations de bois à Anvers.

153. Chambre de Commerce d'Anvers (section des cafés), Anvers. Cl. 61

Cafés en bocaux.

Cl. 9. **154. Compagnie fermière des eaux minérales de Spa,** à Spa.

Eaux minérales médicamenteuses et de table.

Médailles Vienne 1873, Santiago 1875, Philadelphie 1876, Paris 1878, Bruxelles 1880, Chicago 1893.

Cl. 53. **155. Claes, Paul,** Lembecq.

Genièvre pur grains.

Médailles 1re classe Londres 1851, Paris 1855, Bruxelles 1880, Anvers 1885.

Cl. 33. **156. Clément, Paul et Cie,** Waesmunster lez-Termonde.

Couvertures de laine et de coton.

Cl. 12. **157. Coeckelbergh, Jules,** 254, rue de la Victoire, Bruxelles.

Bijouterie fausse et diamants faux.

Cl. 30. **158. Cohn Max, De Clercq et Cie,** 39, rue des Distillateurs, Gand.

Déchets de coton et autres pour l'essuyage des machines.

Cl. 44. **159. Court Aîné, J. B.,** place Communale, Koekelberg.

Chaudière thermosiphon système breveté.

Cl. 9. **160. David, Clara,** 2, rue du Mérinos, Saint-Josse-ten-Noode.

Filtres en grès au charbon comprimé ou en poudre.

Cl. 14bis. **161. De Cock, Victor,** 5, rue du Verger, Berchem (Anvers).

Silhouettes.

Cl. 56. **162. Decoux, J.-B.,** rue de Marcinelle, Charleroy.

Champagne marque Drion-Noël.

Cl. 56. **163. De Haes-Dens, Julien,** Puers.

Vinaigre de grains.

164. De Jean, F., 117, boul. de Waterloo, Bruxelles. Cl. 46-63 Son VI.

Crochets automatiques pour barres d'écurie.

165. Delcorde-Minne, Mathilde, 31, rue Hôtel-des-Monnaies, Bruxelles. Cl. 14bis.

Objets divers

166. Demaret-Thevenier, Vincent, Heppignies lez-Fleurus. Cl. 19-58.

Chaînes de différents calibres.

167. De Muynck, Emile, St-Nicolas. Cl. 33

Tissus.

168. De Poorter-Vanden Nieuwenhuysen, H., 105, rue Notre-Dame, Malines. Cl. 28-29.

Paratonnerres Melsens. Objets d'électricité, tiges de paratonnerre.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

169. Deprix, Arthur, Péruwelz. Cl. 34-37.

Brides à sabots.

170. Dessiennes, A. et Delsaux, Ch., Boom. Cl. 58.

Modèle de bateau; plans.

171. De Vriendt, André, rue Fonsny, Bruxelles. Cl. 61.

Articles d'importation et d'exportation.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

172. Dirks, Jos., 111, rue Carnot, Anvers. Cl. 10.

Photographie décorative.

Diplôme, Anvers 1885.

173. Dubois, D., 107, rue des Deux-Eglises, Bruxelles. Cl. 52-63.

Conserves de légumes et fruits.

174. Du Caju (Mme M.), Lokeren. Cl. 6.

Ouvrages d'enseignement.

Cl. 54. **175. Dupont-Fourdignies,** 19, rue Terninck, Anvers.

Cristaux, porcelaines ; articles pour limonadiers.

Cl. 28-29. **176. Dürr, Robert,** 147, rue Masui, Bruxelles.

Instruments de mesure et appareils d'électrométrie. Crayons à lumière. Piles électriques et balais pour dynamos.

Cl. 7-34. **177. Ecole professionnelle de tailleurs de Liége,** Liége.

Vêtements.

Cl. 47-50. **178. Englebert-Couderé, O.,** 7-9, rue des Vennes, Liége.

Caoutchoucs, bandages, etc.

Cl. 52-63. **179. Fabrique internationale de conserves alimentaires « Le Soleil »,** Malines.

Conserves de légumes et fruits.

Cl. 43. **180. de Fraysses, Eugène.**

Ecume de mer brute et polie; pipes, porte-cigares et porte-cigarettes.

Cl. 8-27. **181. Fromont, Walther,** lieutenant du génie, Mons.

Borne postale munie d'un appareil de sûreté rendant impossibles les vols ou enlèvements de correspondances; brevets à céder.

Cl. 44-50. **182. Gerlache, J.,** 45, quai de Fragnée, Liége.

Calorifuges anti-rayonnants.

Cl. 10. **183. Ghequier, V.,** 126, rue Maison-aux-Anguilles, Gand.

Appareils et plaques photographiques.

Cl. 17. **184. Gueury-Verelst, J.,** 15, rue de Soignies, Nivelles.

Creusets, formes, moufles, cornues et grilles en graphite et en argile.

185. Godeaux, Auguste, Ecole industrielle, Morlanwelz. Cl. 7.

Dessins, cahiers, livres.

186. Hartmann, E., 17, rue de la Régence, Liége. Cl. 12.

Bijouterie de fantaisie.

187. Hiernaux, Isidore, 12, rue Van Maerlandt, Anvers. Cl. 15.

Appareils de triage et lavage de charbons; égoutteur et surchauffeur pour fabrication d'agglomérés de houille.

188. Hoebeke, frères, Gramm'ont. Cl. 54 Son C.

Bières.

189. Hovent, Julien, 18, rue de la Révolution, Bruxelles. Cl. 9.

Brochures : aérothérapie, pneumothérapie et électrothérapie.

190. Huybreghs, Jean et Cie, 13, Montagne des Géants, Bruxelles. Cl. 14bis.

Glace gravée et peinte.

191. Jacquemin, Emile, Nivelles. Cl. 19.

Clôtures métalliques.

Médailles d'or, Anvers, 1885, Bruxelles 1888.

192. Jaspers, A., 43, plaine Falcon, Anvers. Cl. 50.

Produits pharmaceutiques.

193. Jonckheere-Lobelle, Emile, Roulers. Cl. 52.

Chicorées.

Médailles de bronze : Bruxelles 1888, Paris 1889; médaille de vermeil, Barcelone; médaille 1er mérite, Adelaïde.

194. Joris, Augusta, Statte (Huy). Cl. 36.

Broderies.

195. Josse, H., Warneton. Cl. 63.

Tabacs en feuilles.

Cl. 11. **196. Krugel, Sophie**, 85, rue de Ransfort, Bruxelles.
Bijouterie fausse.

Cl. 37. **197. La Bourse aux Cuirs**, Tournai.
Tableaux et documents.

Cl. 63. **198. La Mutualité Tirlemontoise**, Tirlemont.
Règlements, statistiques et comptabilité de la Société (Assurance contre la mortalité du bétail).

Cl. 63. **199. Laurent, Victor**, rue Bara, Bruxelles.
Colorant pour beurre.

Cl. 57. **200. Leclef, Edmond**, 152, avenue des Arts, Anvers.
Dessins architecturaux.

Cl. 28. **201. Lefebvre, Alexandre**, 17, rue de France, Bruxelles.
Machines électriques et outils actionnés par l'électricité.

Cl. 14bis-40 **202. Lefebvre, Jules**, 11, Marché-au-Fil, Gand.
Tapisseries imitation Gobelins avec encadrement.
Diplômes d'honneur et médailles d'or aux expositions universelles.

Cl. 1-49. **203. Lefrançois, Vincent**, 7, passage du Prince, Bruxelles.
Cartonnages de luxe et industriels.
Médaille de bronze, Bruxelles 1888.

Cl. 27-34. **204. Legrand, Charles**, 47, rue des Palais, Bruxelles.
Machine à coudre à vitesse variable et élastique.

Cl. 61. **205. Le Hardy de Beaulieu, Em.**, Wavre.
Bonneterie fils et tissus.

Cl. 14bis. **206. Lemoine, Joseph**, 7, rue des Faisans, Bruxelles.
Peinture de lettres.

207. Lissoir, Emile, aîné, 17, place de l'Université, Liége. Cl. 44.
Cuisinières.

208. Maesen Jules, rue du Remblai, Bruxelles. Cl. 19-39.
Construction de serres, vitrages, sans mastic.

209. Masson-Leblois, Basècles. Cl. 39-42.
Cheminée style Renaissance française avec cariatides.
Médaille d'argent, Bruxelles 1888; 2 médailles de bronze, Bruxelles 1888; 3 mentions honorables, Anvers 1885.

210. Masy et Allard, Châtelineau. Cl. 24.
Appareil de sécurité pour signaux et excentriques de voies ferrées (breveté).

211. Maynard C., Herstallez-Liége. Cl. 14.
Outils.

212. Mertens Camille, 41, avenue des Petits-Coqs, Anvers. Cl. 14bis.
Enseignes.

213. Mirland, Frameries. Cl. 50.
Eau gazeuse de table.

214. Morissen, Clément, 15, rue des Pinsons, Anvers. Cl. 54 Son B.
Matériel pour brasserie.

215. Mouly, F., 187, rue de la Poste, Bruxelles. Cl. 39.
Couvertures métalliques; ventilateur aspirateur.
Médailles de mérite, Sydney 1879, Melbourne 1881; médailles d'or, Paris 1878, Amsterdam 1883, Bruxelles 1888.

216. Mouvet, Léopold, Liége. Cl. 39.
Briques et pierres artificielles fabriquées de déchets de carrières; produits réfractaires.

Cl. 42. **217. Moyano-Lhoest,** 54, rue Feronstrée, 54, Liége.

Cadres et glaces.

Cl. 15-61. **218. Mulkay frères,** Liége.

Lampes de sûreté de mines de différents types pour la Belgique et pour l'exportation.

Cl. 12. **219. Mulotin Alfred,** 47, rue des Tanneurs, Bruxelles.

Bijouterie.

Cl. 54, Son C. **220. Nœufnet,** à Chièvres.

Bières.

Cl.54B. **221. Pas, Gérard,** 28-31, rue de la Station, Malines.

Objets à l'usage des cafés, estaminets, etc.

Cl. 21. **222. Pelgrims et Bombeeck,** Bruxelles.

Plombs manufacturés, tuyaux, etc.

Cl. 63. **223. Perier, A.,** Anvers.

Emballages.

Cl. 26. **224. Pire, J. et Cie,** 33, avenue de Keyser, Anvers.

Armes.

Cl.54b. **225. Regnac fils, E. G. et J.,** 32, 33 et 82, rue de Marcinelle, Charleroy.

Nouvel appareil breveté pour le débit de la bière avec corps, tige et soupape en verre porcelaine et cuivre étamé.

Cl. 9. **226. Reiniger-Gibbert et Scholl,** 45, place de Meir, Anvers.

Appareils électro-médicaux.

Cl. 22. **227. Reis, A.,** 30, boulevard Léopold, Anvers.

Générateur à vapeur; radiateur; vaporisation et pompe pour utiliser la vapeur produite.

228. Richald-Legros, 55, rue de Fer, Namur. Cl. 9-44-54

Cuisinière à cuire le pain et à faire la cuisine en même temps, avec un seul feu; salle de bain; cabinet inodore avec cabinet de toilette; termosiphons; foyer de luxe; chaudière de brasserie avec niveau indicateur.

Médailles d'or : Amsterdam 1883, Bruxelles 1888; médailles d'argent : Londres 1862, Paris 1867-1878, Anvers 1885, Barcelone, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Anvers 1885; médaille de 1re classe, Vienne 1873.

229. Rogiers, H., 31, rue du Midi, Bruxelles. Cl. 7-32.

Méthode pour la coupe des vêtements.

230. Ronco, C., 4, place Falcon, Anvers. Cl. 13.

Instruments de musique.

231. Roseman, M., 14, rue St-Gilles, Bruxelles. Cl. 38.

Friseuse instantanée et plumes Mica.

232. Rouard-Carlier, J., Ciney. Cl.16-19.

Chaux grasse.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888; médaille de bronze, Paris 1889.

233. Rouma, 26, rue Léopold, Liége. Cl. 34.

Vêtement d'homme.

234. Rypens, Charles, Boom. Cl. 54A

Maïs en brisures, en gruaux, en farine, résidus, germes, son, huile, etc.

235. Sauvage et Perrignon, 11, avenue Rubens, Anvers. Cl. 61.

Echantillons de briquettes de houille.

236. Scharff, Ernest, 30, rue Sainte-Marie, Liége. Cl. 6.

Ouvrage d'enseignement.

237. Schram, Charles, rue de France, Bruxelles. Cl. 10.

Photographie industrielle.

Cl. 63. **238. Scornicier, P.**, Virton.
Tabac en feuilles.

Cl. 14B **239. Serlippens, Polydore**, 37, rue Sainte-Marie, Molenbeek-Saint-Jean.
Portrait au crayon.

Cl. 24-28. **240. Servais, Lucien**, 269, rue de la Province (Nord), Anvers.
Avertisseur électrique signalant automatiquement l'arrivée d'un train.

Cl. 22. **241. Spanoghe, J. et Cie**, 193, chaussée de Malines, Anvers.
Générateur à vapeur.

Cl. 38. **242. Speliers, Henri**, 2, rue Saint-Jacques, Anvers.
Perruques de théâtre.

Cl. 39-42. **243. Stroobant, J. et A.**, Vilvorde.
Cheminées en marbre.

Cl. 57. **244. Société anonyme «Eigen Heerd»**, 53, rue du Moulin, Anvers.
Photographies et plans de maisons ouvrières.

Cl. 61. **245. Société anonyme des Clouteries de Fontaine-l'Evêque**, Fontaine-l'Evêque.
Clous mécaniques, chevilles, pointes de Paris.
Médailles d'or Londres 1862, Sydney 1879, Melbourne 1880, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Paris 1889.

Cl. 61. **246. Société anonyme des laminoirs, hauts fourneaux, forges, fonderies, et usines de la Providence**, Marchienne-au-Pont.
Produits de la Société.

Cl. 15. **247. Société anonyme des mines de houille du Grand-Buisson**, à Saint-Ghislain.
Appareils de mines; houilles de diverses qualités.

248. Société anonyme des usines et mines de houille du Grand-Hornu, Grand-Hornu, lez-Mons. Cl. 1
Appareils et Produits.

249. Somzée, Léon, 22, rue des Palais, Bruxelles. Cl. 5
Plans de tunnels sous-marins.

250. Springuel-Hellin, Ad., 19, rue de la Station, Huy. Cl. 6
Vins du pays blanc et rouge.

251. Syndicat des fabricants d'huile, Alost. Cl. 6
Huiles et tourteaux.

252. Tackels, Anvers. Cl. 5
Plans et projets.

253. Tanier, Joseph, Verviers. Cl. 3
Fils de laine.

254. Tinchant, Edouard, Anvers. Cl.
Tableau du règlement de la fabrique, fonds d'épargne, caisse de secours du personnel.

255. Toulet, A., 148, rue de Laeken, Bruxelles. Cl. 4
Constateur pour pigeons.

256. The London and Antwerp Confectionery et Preserving Co, rue du Trèfle, Anvers. Cl. 5
Confitures et conserves alimentaires.

257. Vandenbergh et Cie, Anvers. Cl. 6
Genièvres et alcools.

258. Vanderveeren, A., Louvain. Cl. 6
Echantillons d'écorces à tan.

259. Vanderblock, Ch., Grand'-Place, Lierre. Cl. 5
Champagne mousseux marque chevalier de Grimaux.

l. 43. **260. Vannerie des Flandres**, Maldeghem.

Grosse et fine vannerie ordinaire et de luxe.

l. 50. **261. Van Driessche, Benoît**, 220, rue de la Station, Renaix.

Cylindres, rouleaux, etc., en ébonite pour l'impression et la teinture des cotons de soie, etc., et du papier.

. 11. **262. Van Droogenbroeck, Alexandrin**, 14, rue de la Chaufferette, Bruxelles.

Etiquettes.

.9-34. **263. Van Dyckx, Louis**, 58, chaussée de Ninove, Bruxelles.

Bottines à ouverture instantanée (chaussures hygiéniques).

. 12. **264. Van Landeghem, Ernest**, 15,

Bijouterie de fantaisie.

. 47. **265. Van Neck et Cie**, Anvers. rue des Tanneurs, Anvers.

Instruments de précision de tous genres en bois et en métal.

43. **266. Van Oye, Albert, et Cie**, 67, rue Coenraets, Bruxelles.

Rotin, bambou, osier et produits de vannerie.

10 diplômes d'honneur et 21 médailles d'or et d'argent.

52. **267. Verhoeven, L., et Hendrickx, C.**, Stabroeck.

Chicorée.

268. Vermeire et Cie, Everghem. Cl. 63.

Emballages pour produits agricoles.

269. Vermeire-De Rycke et fils, Cl. 31. Hamme.

Cordages.

270. Verreries de Jumet, 66, rue Cl. 61. Solvyns, Anvers.

Verres à vitre.

271 Versé, frères, chaussée de Cl. 37. Mons, Bruxelles.

Cuirs vernis.

272. Vlaminx et Blondiau, Vilvorde. Cl. 61.

Aciers pour parapluies.

273. Waldschmidt, Robert, 216, rue Cl. 11. du Progrès, Bruxelles.

Bibliorhaptes: classeurs en tous genres.

274. Walravens, Henri, attaché à Cl. 8. l'Observatoire royal de Belgique, Uccle.

Instruments de météorologie : pluviomètre, anémomètre, etc.

275. Wégimont, J., Anvers. Cl. 61.

Echantillons de grains, graines, farines.

276. Will et Kralert, 97, rue Van Cl. 18. Ballaer, Anvers.

Verres gravés.

Liste des Adhérents qui n'ont pas envoyé leurs produits à l'Exposition à la date de la publication de ce Catalogue

---

Cl. 8. Davelooze, à Bruxelles
Cl. 9-12-51. Sasserath, à Liége.
Cl. 9-34. Gengoux, à Bruxelles.
Cl. 10. De Ro, frères, à Anvers.
Cl. 12. Neyrinck, N., à Bruxelles.
Cl. 12. Samueli, J., à Anvers.
Cl. 14-42-45. Boin et Moyersoen, à Bruxelles.
Cl. 14. Redouté, à Bruxelles.
Cl. 14bis-42. Lanneau, à Bruxelles.
Cl. 14bis. Defreyn, C., à Bruxelles.
Cl. 14bis. Neyrinck, J., à Molenbeek.
Cl. 17. Bourguignon, à Fontaine-l'Evêque.
Cl. 17. Leroy et Petit, à Baudour.
Cl. 17-39-42. Parentani et Champagne, à Tubize.
Cl. 22-24-28. Foidart, à Bruxelles.
Cl. 23. Dacier, Lambert, à Liége.
Cl. 25. Vuillien, à Bruxelles.
Cl. 35. Meert, G., à Bruxelles.
Cl. 37. Boudier, à Koekelberg.
Cl. 39. Kleine, à Bruxelles.
Cl. 40-42. Reyns et Verbrugghe, à Anvers.
Cl. 42. Legon, F., à Anvers.
Cl. 43. Deméline, à Anvers.
Cl. 44. Coppens, G., à Anvers.
Cl. 46. Anthonis, à Lierre.
Cl. 46. Baudewyns, à Bruxelles.
Cl. 55. Grewel, Ch., à Anvers.
Cl. 66. Tourteau, M., à Bruxelles.

ERRATA

Cl. 10, n° **557** : Au lieu de Drains frères, lire *Draye frères.*

Cl. 13, n° **673** : Au lieu de De Cant, lire *De Cart.*

Cl. 14, n° **721** : Voir pour les récompenses obtenues le n° 1973, cl. 42.

Cl. 19, n° **1073** : Remplacer la rédaction de l'article par celle du supplément n° 245, cl. 61.

Cl. 19, n° **1103** : Ajouter *Voir cl.* 38.

Cl. 22, n° **1175** : Au lieu de Machines de grande vitesse, lire *Machine à grande vitesse* ; supprimer le mot *perforatrice* ; au lieu de élastique, lire *électrique.*

Cl. 26, n° **1346** : Au lieu de Orval, Michel, lire *Orval, M. et fils.*

Cl. 40, n° **1841** : Ajouter *expose dans les salons de M. De Meuter et de M. De Roye.*

Cl. 44, n° **2071** : Ajouter après le mot électro-magnétique les mots : *pour régler la marche des foyers de chaudières, fourneaux de chaufferie, etc.*; supprimer la nomenclature des récompenses.

Cl. 44, n° **2085**, ajouter : *chauffage par calorifères.*

Cl. 44, n° **2101** : Voir pour les récompenses obtenues le n° 1973, cl. 42.

Cl. 50bis, n° **2400** : Supprimer les mots *Paris* 1889.

Cl. 63, n° **3458** : au lieu de cuir végétal, lire *crin végétal.*

Supplément n° 24 : Au lieu de Malten, lire *Naelten.*

Liste alphabétique : Au lieu de Caternotte, lire *Paternotte.*

Liste alphabétique : Au lieu de Verriest, à Namur, lire *Verriest à Bruges.*

Liste alphabétique : Au lieu de Vlaminx et C°, lire *Vlaminx et Blondiau.*
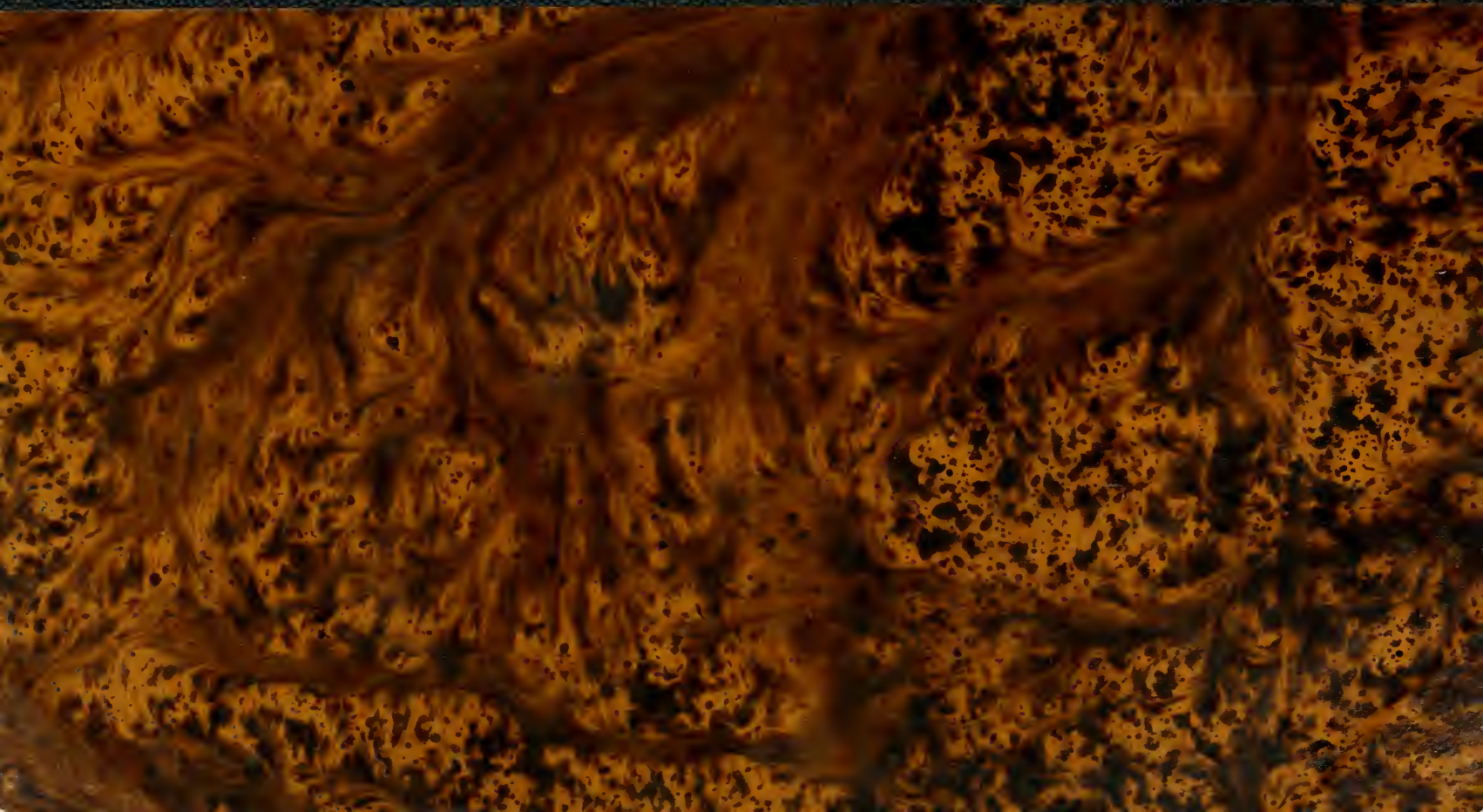
GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00957 9240